



HAL
open science

L'Albanie dans la politique étrangère de la France (1919-juin 1940)

Ștefan Popescu

► **To cite this version:**

Ștefan Popescu. L'Albanie dans la politique étrangère de la France (1919-juin 1940). Histoire. Université Panthéon-Sorbonne - Paris I, 2013. Français. NNT : 2013PA010642 . tel-01011589

HAL Id: tel-01011589

<https://theses.hal.science/tel-01011589>

Submitted on 24 Jun 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ DE PARIS I – PANTHÉON SORBONNE

Ecole doctorale d'Histoire / « IRICE » - UMR 8138

THÈSE DE DOCTORAT DE 3^e CYCLE

DISCIPLINE :

HISTOIRE DES RELATIONS INTERNATIONALES CONTEMPORAINES

Soutenu par

M. Stefan POPESCU

**L'Albanie dans la politique étrangère de la France
(1919-juin 1940)**

Sous la direction de M. Robert FRANK,

Professeur à l'Université de Paris I – Panthéon Sorbonne

Membres du jury :

M^{me} Nathalie Clayer, Professeur à l'Ecole de Hautes Etudes en Sciences Sociales

M. Patrick Wajsman, Professeur à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris

M. Antoine Marès, Professeur à l'Université de Paris I – Panthéon Sorbonne

M. Gilles Pécout, Professeur à l'Ecole Normale Supérieure – rue d'Ulm

M. Georges-Henri Soutou, Professeur à l'Université de Paris IV – Paris Sorbonne

2013

**À ma grand-mère, Eugenia Popescu,
ma reconnaissance pour toujours**

**Aux Petites Sœurs de Tirana et
tout particulièrement à Hélène Jeanne,**

*« On pense d'habitude que celui qui étudie quelque chose
travaille sur le sujet. C'est tout juste le contraire : c'est le
sujet qui travaille celui qui s'en occupe. »*

(Nicolae Iorga)¹

¹ Historien roumain, ami de Pierre Renouvin, assassiné par la Garde de Fer (1871-1940).

SIGLES

AMAE – Archives du ministère des Affaires étrangères (France)

AN – Archives Nationales (France)

ACS – Archivio Centrale dello Stato (Italie)

ASD – Archivio Storico Diplomatico (Italie)

BDIC – Bibliothèque de Documentation internationale contemporaine

BNF – Bibliothèque nationale de France

CADN – Centre des Archives diplomatiques de Nantes

DBFP – Documents of British Foreign Policy

DDF – Documents Diplomatiques Français

DDI – I Documenti Diplomatici Italiani

FRUS – Papers Relating to the Foreign Relations of the United States

SHAT – Service historique de l'Armée de terre (France)

NOTE CONCERNANT LA LANGUE ET LES NOMS ALBANAIS

La prononciation de la langue albanaise est la suivante : a [ɑ], b [b], c [ts], ç [tʃ], d [d], dh [ð], e [ɛ], ë [ø], f [f], g [g], gj [ʃ], h [h], i [i], j [j], k [k], l [l], ll [ɫ], m [m], n [n], nj [ɲ], o [o], p [p], q [c], r [r], rr [r:], s [s], sh [ʃ], t [t], th [θ], u [u], v [v], x [dz], xh [dʒ], y [y], z [z], zh [ʒ].

Concernant les villes et les lieux, chaque fois quand a été nécessaire on a indiqué en texte les variantes des noms (albanaise, grecque, italienne) mais on a gardé celles qui ont acquis droit de cité en français : *e. g.* Kortcha pour Korçë, Scutari pour Shkodër, Valona pour Vlorë. Pour certains noms de personnes j'ai choisi la variante francisée : Hodja au lieu de Hoxha, Zogou au lieu de Zogu.

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| Avant-propos..... | 7 |
| Introduction générale..... | 9 |
| Chronologie/Problématiques..... | 10 |
| Les sources et l’historiographie du sujet..... | 13 |
| La structure..... | 21 |
| Conclusion..... | 23 |
| | |
| Première Partie : | |
| La France et la constitution étatique de l’Albanie..... | 24 |
| Introduction..... | 25 |
| | |
| Chapitre 1^{er} : Les rencontres franco-albanaises jusqu’à la Grande Guerre : le poids de la tradition..... | 27 |
| Les premières rencontres. États de croisades et le mythe de Scanderbeg..... | 27 |
| La France et l’Albanie ottomane. Les consulats. Contributions françaises à l’ <i>albanologie</i> | 30 |
| Intérêts stratégiques à l’époque napoléonienne. Projets économiques français dans les parties albanaises de l’Empire ottoman..... | 42 |
| La France, l’Albanie et la Question Adriatique..... | 51 |
| A la recherche de la fortune, de l’aventure ou de l’amour : des Français en Albanie..... | 73 |
| | |
| Chapitre 2^e : La France et l’Albanie pendant la Grande Guerre..... | 79 |
| Le parcours de l’Albanie au début de la Première Guerre mondiale..... | 79 |
| L’établissement de la mission militaire française..... | 87 |
| Dynamique locale et tutelle française..... | 92 |
| La République de Kortcha..... | 101 |
| Déplacement vers le nord. La mission militaire française à Scutari d’Albanie..... | 107 |
| La fin de la mission française en Albanie. Les conséquences de la présence française..... | 116 |
| Essad Pacha le pion albanais de la France ?..... | 120 |

| | |
|---|------------|
| Chapitre 3^e : Les Conférences de Paris, 1919-1926..... | 151 |
| La France et l'Albanie durant la Conférence de la Paix..... | 151 |
| L'Albanie et les géographes français. Les travaux du Comité d'Etudes..... | 160 |
| La France et les frontières albanaises : les travaux de la Conférence des ambassadeurs de Paris..... | 166 |
| Conclusion..... | 192 |
| Deuxième Partie : | |
| La France et l'Albanie post-ottomane au temps de Zog..... | 194 |
| Introduction..... | 195 |
| Chapitre 4^e : La construction d'une relation bilatérale (1921-1939)..... | 197 |
| Les relations diplomatiques entre Paris et Tirana..... | 197 |
| Les acteurs du terrain : les diplomates français résidents en Albanie..... | 249 |
| Voyager en Albanie depuis France. Promouvoir l'Albanie en France..... | 280 |
| Chapitre 5^e : | |
| Une relation à sens unique. La politique impériale française en Albanie..... | 310 |
| Les relations économiques et commerciales..... | 311 |
| Pour une approche géopolitique du français en Albanie de l'entre-deux guerres. Les œuvres françaises en Albanie..... | 360 |
| Conclusion..... | 399 |
| Troisième Partie : | |
| L'Albanie dans les relations franco-italiennes (1927-1940)..... | 401 |
| Introduction..... | 402 |
| Chapitre 6^e : | |
| La France et les Balkans après les Pactes de Tirana (1927-1939)..... | 404 |
| Les Balkans et l'Albanie dans le jeu diplomatique franco-italien à la fin des années 20 et au début des années 30..... | 404 |
| France, Italie, pays balkaniques. Impossible concertation pour endiguer l'Allemagne..... | 420 |
| <i>Les limites de la puissance italienne</i> <i>L'Europe de sud-est, la rivalité franco-italienne et le retour de l'Allemagne</i> <i>La fin de la prédominance française en Europe de sud-est</i> | |
| L'Albanie entre le poids de l'alliance italienne et le soutien français..... | 445 |

| | |
|--|------------|
| La France, terre d'accueil de l'opposition « antizogiste »..... | 452 |
| Chapitre 7^e : | |
| La France face à l'occupation italienne de l'Albanie (1939-1940)..... | 456 |
| L'Albanie dans la vision géopolitique française dans les années 1930..... | 456 |
| L'occupation de l'Albanie : perceptions et attitudes françaises..... | 473 |
| Conclusion..... | 496 |
| Conclusion générale..... | 497 |
| Postscriptum..... | 502 |
| Annexes..... | 506 |
| <u>Divisions intérieures de l'Albanie au début du XX^e siècle:</u> | |
| <u>Les clans nord-albanais.....</u> | <u>507</u> |
| <u>Appel du sénateur D'Estournelles de Constant à la Paix en Albanie.....</u> | <u>508</u> |
| <u>Pays ayant reconnu l'Etat albanais (11 juillet 1922).....</u> | <u>510</u> |
| <u>Textes juridiques régissant la relation bilatérale franco-albanaise(1921- juin1940.....</u> | <u>511</u> |
| <i>Déclaration du 9 novembre 1921</i> | |
| <i>Convention entre la France et l'Albanie relative aux fouilles archéologiques</i> | |
| <i>Convention consulaire entre la France et l'Albanie</i> | |
| <i>Convention de commerce franco-albanaise</i> | |
| <u>Les frontières politiques de l'Albanie.....</u> | <u>528</u> |
| <i>Divisions adoptées pour la frontière à délimiter</i> | |
| <i>Carte des frontières définitives de l'Albanie (1926)</i> | |
| <i>Protocole définitif concernant la frontière entre l'Albanie et le Royaume SHS</i> | |
| <i>Protocole concernant la navigation sur le lac de Scutari et le fleuve Boyana</i> | |
| <i>Protocole pour faciliter les communications des populations serbes, croates et slovènes, entre les régions de Goussinyé et de Podgoritsa et des populations albanaises entre la région de Vérmoche et le Litcheni</i> | |
| <i>Hotit</i> | |
| <i>Carte de circulation pour passer le frontière SHS-albanaise</i> | |
| <i>Travaux trigonométriques</i> | |
| <u>Jeu des cartes.....</u> | <u>541</u> |
| <i>Les Balkans aux Balkaniques : l'Albanie dans les cartes politiques françaises</i> | |
| <i>L'Albanie dans les cartes géographiques italiennes : « Albania, testa di ponte del sud-est Europa »</i> | |
| Sources et bibliographie..... | 550 |
| Index des noms de personnes..... | 582 |

Avant-propos

L'idée d'étudier les relations entre la France et l'Albanie m'est venue en 2000 lorsque j'étais boursier du Gouvernement roumain à l'Université de Tirana. Elle a été provoquée par la possibilité qui m'avait été offerte de continuer mes études en France. La volonté d'étudier quelque chose de nouveau se mélangeait avec celle de ne pas abandonner l'expérience albanaise, mais, au contraire, de la valoriser à un niveau supérieur. J'ai réalisé qu'il s'agissait d'un sujet inédit susceptible d'apporter des nouveautés sur le plan des connaissances. Pendant six ans, dans le cadre d'une maîtrise², puis d'un DEA³ et aujourd'hui d'un doctorat, j'ai essayé de l'appréhender dans toutes ses facettes, chronologiquement.

Une motivation supplémentaire m'a été donnée durant ma présence au Haut Conseil de la Francophonie, organisme diplomatique dirigé par M. Boutros Boutros-Ghali, quand j'ai eu la charge de suivre la situation des médias francophones dans les pays d'Europe centrale et orientale, y compris l'Albanie⁴, et par la suite de rédiger un rapport. J'ai pu constater à quel point la francophonie est ancienne dans cette partie de l'Europe et quelle responsabilité nous avons, nous les Francophones, la faire connaître, ne pas la laisser mourir et lutter pour son expansion. J'ai voulu, par cette modeste étude, d'y apporter ma contribution.

A tous ceux qui m'ont aidé, je voudrais exprimer toute ma gratitude. Je remercie premièrement à mon directeur de thèse, monsieur le professeur Robert Frank, pour toute la confiance qu'il m'a accordé. J'exprime également mes remerciements à l'Office national pour les bourses d'étude à l'étranger du Ministère roumain de l'Education et de la Recherche ; à l'Agence Universitaire de la Francophonie et à l'Ecole française de Rome pour leur appui financier. Mon étude n'aurait jamais été fini sans l'appui de la Petite Sœur Hélène Jeanne (Tirana), de M^{me} Anca Lemaire (CNRS), du P^r Matei Cazacu (INACO-CNRS, qui a eu la gentillesse de lire et corriger le manuscrit), du P^r de Labriolle (ancien président de l'INALCO), de S.E. M. Jacques Champagne de Labriolle (ambassadeur de France, ancien conseiller technique du Président Chirac), de Dr. Yves Beauvois (ancien attaché de coopération à

² *La France, l'Albanie et la Question adriatique (1912-1915)*, mémoire de maîtrise sous la direction du P^r R.Frank, Université de Paris I – Panthéon Sorbonne, 2002.

³ *L'Albanie dans la politique étrangère de la France, 1916-1925*, mémoire de DEA sous la direction du P^r R.Frank, Université de Paris I – Panthéon Sorbonne, 2003.

⁴ Etude qui a été repris ultérieurement dans l'ouvrage *La Francophonie dans le monde, 2006-2007* (Paris, Nathan, 2007).

l'Ambassade de France en Albanie), de S.E. M. Patrick Chrismant (ancien ambassadeur de France en Albanie), de M. et M^{me} de Saulieu (Paris, qui ont lu le manuscrit), de M^{me} Odile Jacquillat (Paris), du P^r Ivan Vasile Ivanoff (Secrétaire général du Conseil du dép. de Dambovita, Roumanie), du P^r Ion Teodorescu (Musée National d'Histoire de Targoviste), de M. Mihai Sturdza (Paris), de M. et M^{me} Cega (Targoviste), du P^r Ion Constanda (Targoviste), de S.E. M. Gheorghe Micu (ancien ambassadeur de Roumanie en Albanie), de Michel Gras (ancien directeur de l'Ecole française de Rome), de M^{me} Henriette N'Djakouo (assistente du Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali), de Petru Balint (ancien curé de la Paroisse catholique romaine de Targoviste), de Raluca Barna (Arad), d' Anne Gruand (Nantes) et, naturellement, de mon épouse Madalina Irimia Popescu.

Introduction générale

L'étude des relations bilatérales constitue un instrument fondamental dans la recherche des relations internationales. Malgré l'intégration des *forces profondes*, qui ont beaucoup changé ce genre de la recherche historique, la théorisation est restée très lacunaire. Si les études de cas abondent, elles ne sont pas reliées entre elles.

Les relations bilatérales, qui représentent le fondement des relations extérieures des États, délimitent premièrement un espace d'action pour deux acteurs, à partir de leurs intérêts qui sont d'habitude distincts mais parfois convergents. Si, à l'époque du Congrès de Vienne, par relations entre États on sous-entendait des relations entre souverains, au fur et à mesure que l'opinion publique devient juge des procès politiques, l'équation des relations bilatérales s'élargit et cet espace n'est plus entièrement institutionnalisé. Il y a donc un officiel et un non-officiel dans les rapports des deux pays. L'espace officiel, conceptualisé, s'organise autour des dirigeants et des appareils diplomatiques qui sont des partenaires privilégiés. L'autre, non-conceptualisé⁵, qui *rarement peut être dissocié des relations établies entre les États, doit tenir compte des rapports établis entre les peuples et entre les individus qui composent ces peuples*, c'est-à-dire entre ce qu'on appelle maintenant les sociétés civiles⁶ – *échanges de produits et de services, communications d'idées, jeu des influences réciproques entre les formes de civilisation, manifestations de sympathie ou d'antipathie, réseaux de solidarité*. Ainsi, la grande politique se mêle avec la micro-politique. La dernière n'est pas moins importante et *les États le savent* : gagner la sympathie des citoyens d'un autre État, par exemple, devient une affaire qui retient de plus en plus l'attention des cabinets qui décident la création des services des œuvres⁷ et la participation à des actions humanitaires. Mais lorsqu'on parle des liens entre deux pays, il est impossible de ne pas réaliser que les relations bilatérales – qui ouvrent aussi la perspective d'une étude comparative, malgré le poids des acteurs impliqués – sont encadrées dans des espaces géopolitiques plus larges. Si elles font intervenir deux acteurs, elles attirent toujours l'attention

⁵ Et qui souvent nous impose de faire plutôt de l'histoire sociale.

⁶ Cf. Michel Girard (dir.), *Les Individus dans la politique internationale*, Paris, Economica, 1994. Voir aussi Pierre Renouvin, Jean-Baptiste Duroselle, *Introduction à l'histoire des relations internationales*, 4^e édition mise à jour, 2^e tirage, Paris, Armand Colin, 1991.

⁷ En 1920, le Quai d'Orsay transforme son Bureau des écoles et des œuvres françaises à l'étranger (créé en 1910) en Service des œuvres françaises à l'étranger et fonde le Service de presse et d'information. Cf. René Girault, Robert Frank, *Turbulente Europe et nouveaux mondes, 1914-1941*, Paris, Petite Bibliothèque Payot, 2004, p. 158.

directe de plusieurs. C'est pourquoi une telle étude doit partir de l'idée que rien n'est local, mais régional et continental.

L'élaboration d'une politique bilatérale est une équation qui englobe toujours plusieurs données : l'intérêt national qui tient compte principalement de la viabilité du partenaire – économique, stratégique et militaire –, le contexte international et régional et dans une moindre mesure la tradition.

Par leur nature, les relations bilatérales imposent à l'historien spécialiste des relations internationales, de visiter leur passé en tant que géopoliticien. Analyser les aires d'influence, les implications politiques de la diffusion des langues, les concessions économiques, les représentations contradictoires des écoles et des cartes géographiques, le traçage des frontières, la vulnérabilité d'un petit État, etc. c'est faire de la géopolitique⁸. Cela ne signifie pas l'écartement ou la non-reconnaissance d'un domaine propre à l'histoire des relations internationales mais simplement la prise en compte d'une multiplicité de facteurs surpris dans leur dynamisme qui effacent les limites entre les deux disciplines.

Chronologie/Problématiques

Cette étude vise de mettre en évidence toutes ces hypothèses énoncées à partir du cas franco-albanais entre les deux guerres. Les limites chronologiques permettent peut-être mieux qu'ailleurs, d'exposer le côté évolutif d'une relation bilatérale. Il s'agit d'une période comprise entre l'établissement d'un nouvel ordre, celui de Versailles et sa destruction en 1939-40. Nous avons donc une période des évolutions majeures de l'équilibre des puissances, de l'architecture sud-est européenne, de l'évolution de l'Albanie. À l'intérieur de ces limites on rencontre d'autres jalons, ceux de la période de 1921-1925 : la Conférence des Ambassadeurs de Paris représente une nouvelle lecture du traité de Londres des 10 années suivantes. Ensuite, de 1926 à 1928, nous avons un autre repère : les traités de Tirana, et l'année 1934⁹, dernier essai d'attirer

⁸ Cf. Aymeric Chauprade, *Géopolitique. Constantes et changements dans l'histoire*, 2^e édition revue et augmentée, Paris, Elipses, 2003 ; Yves Lacoste, *Dictionnaire de géopolitique*, Paris, Flammarion, 1993 ; Jacques Soppelsa, Michèle Battesti, Jean-Christophe Romer, *Lexique de géopolitique*, Paris, Dalloz, 1988.

⁹ La création de l'*Entente balkanique*, alliance qui regroupait la Roumanie, la Yougoslavie, la Grèce et la Turquie. Cf. Eliza Campus, *Intelegerea Balcanica [L'Entente balkanique]*, Bucaresti, Editura Stiintifica, 1972 ; Cristian Popisteanu, *România si Antanta Balcanica [La Roumanie et l'Entente balkanique]*, Bucaresti, Editura Politica, 1968.

l'Albanie dans la politique de sécurité collective. La période se clôt par l'occupation italienne de l'Albanie (avril 1939) et la chute de la France en juin 1940.

En dehors de l'aspect chronologique, d'autres questions se posent. Pour l'Albanie, les années 1919-1939 représentent un vrai cycle historique, personnifié par Ahmed Zogou. Cette étude peut donc constituer un apport supplémentaire à l'analyse du processus de décision car l'État albanais lui-même se confond avec la personnalité d'Ahmed Zogou. En quoi ce personnage qui incarne les habitudes du pays, mélange de bey et de chef de tribu, mais impressionné par les cours monarchiques européennes et les régimes autoritaires, va-t-il déterminer les relations diplomatiques de l'Albanie ? N'oublions pas que ce pays s'ouvre pour la première fois dans son histoire vers l'Europe, avec toute l'infrastructure institutionnelle exigée : législation, organisation d'un ministère chargé des Affaires étrangères, d'un corps diplomatique, d'une administration publique unifiée, etc.

Une autre question porte sur la place des rapports franco-albanais dans la politique balkanique de la France. Pour la France, l'Article 16¹⁰ du Pacte de la Société des Nations n'était pas suffisant. Elle l'avait donc complété en concluant des traités d'assistance mutuelle, ayant des annexes militaires, avec différents États. Ceci explique la genèse de la Petite Entente (1921)¹¹ et de l'Entente balkanique (1934). Dans ce contexte, il est évident que les relations franco-yougoslaves ont eu un objectif plus large que les relations franco-albanaises. Dans cette optique, l'insertion de notre problématique dans la confrontation géopolitique et idéologique franco-italienne dans la Méditerranée orientale et dans l'Europe médiane est obligatoire¹².

Cette étude permet donc de regarder hors des rapports bilatéraux proprement-dits : la disparition de la solidarité interalliée après la Grande guerre, le déclin de l'influence française dans l'Europe du sud-est, l'évolution de l'Albanie de l'entre-deux-guerres, le fonctionnement et

¹⁰ L'article 16 précisait même qu'un gouvernement ayant eu recours à la guerre, en contradiction avec les principes de la Charte, était considéré comme ayant commis un acte de guerre contre tous les membres de la SDN. Certaines sanctions non militaires étaient alors automatiques et des sanctions militaires pouvaient être recommandées par le Conseil.

¹¹ Florin Codresco, *La Petite Entente*, Préface de M. Louis Le Fur, Paris, Imprimerie du Montparnasse, Pierre Bosmet éditeur, 1932 (2 vol., première édition parue en 1930 chez Les Presses modernes) ; Eliza Campus, « Activitatea constructivă a Micii Înțelegeri pentru apărarea Pactului Societății Națiunilor (1933) [L'activité constructive de la Petite Entente pour la défense du Pact de la Société des Nations] », *Fațetele istoriei. Existențe, identități, dinamici*, București, 2000, p.749-754 ; Georgiana Margareta Scurtu, « Tratatative între Franța și Mica Înțelegere pentru încheierea unui pact de asistență mutuală (1936-1937) [Les négociations entre la France et la Petite Entente pour un pacte d'assistance mutuelle] », *Studii și Materiale de Istorie Contemporană/SMIC*, 2003, 2, București, Editura Academiei, p. 25-44.

¹² E. Monroe, *Les enjeux politiques en Méditerranée*, Paris, Armand Colin, 1939 ; Paola Brundu Olla, *L'Equilibrio difficile. Gran Bretagna, Italia e Francia nel Mediterraneo (1930-1937)*, Milano, Dott. A. Giuffrè Editore, 1980.

la vie autour d'une représentation diplomatique française. Toutes ces données, associées aux conditions géographiques, mouvements démographiques, intérêts économiques et financiers, aux traits de la mentalité collective et aux spécificités socioculturelles de l'Albanie, bref aux forces profondes, permettent de mesurer *les initiatives, les gestes du gouvernement français, ses décisions et ses intentions* qui déterminent le caractère de cette relation et, en fin de compte, l'élaboration d'une politique albanaise par la France. De tous ces points de vue, le manque d'intérêt de la relation franco-albanaise représente un vrai atout pour le chercheur qui a voulu mettre en évidence toutes ces problématiques énoncées.

Par l'intermédiaire de cette thèse on se propose aussi de participer au débat méthodologique en histoire des relations internationales¹³, sur les relations bilatérales en général et la dissymétrie des acteurs impliqués - grande puissance/petit État, en particulier¹⁴.

¹³ Cf. Robert Frank, « Penser historiquement les relations internationales », *Annuaire français des relations internationales [AFRI]*, vol. 4, 2003, p.42-65.

¹⁴ On s'est abstenu d'aborder la définition d'un petit État considérant que M. Julien Gueslin l'a déjà fait dans son excellente thèse sur les relations franco-baltes (*La France et les petits Etats baltes (Estonie, Lettonie, Lituanie) : réalités baltes, perceptions françaises et ordre européen (1920-1932)*), sous la direction du P^r Robert Frank, Univ. Paris 1, 2004). Pourtant, on n'adhère pas tout-à-fait à la conception selon laquelle « un petit État est un État dont l'existence peut être mise en cause à tout moment ». C'est un aspect qui dépend plutôt de la localisation de l'État dans une région géopolitiquement sensible qu'à sa situation de petitesse territoriale, démographique et donc économique et militaire. Un simple regard rétrospectif sur la carte de l'Europe de 1938 à 1941, permet l'observation que les trois grandes dictatures – Allemagne, URSS et Italie – ont mutilé et occupé 15 États de différentes tailles. La seule chose qu'avaient en commun tous ces pays était leur localisation sur la route des impérialismes concurrents. La Tchécoslovaquie, pourtant une puissance moyenne par sa taille et ses ressources, a été définie par Neville Chamberlain comme « un pays lointain sur lequel on ne connaît rien ». Il y a aussi des situations où tout le territoire d'un petit État n'est pas vulnérable : la Karelle est vulnérable à cause de sa localisation face à Leningrad, la deuxième ville de l'URSS, mais le reste du territoire finlandais n'est pas menacé par l'impérialisme soviétique, qui s'arrête une fois cette région occupée. Une autre idée nous paraît discutable : un petit État, soit en agissant seul, soit en groupes, ne peut avoir aucun impact sur le système international. Mais en choisissant ses alliés (lire ses protecteurs) il peut déterminer certaines évolutions. L'Albanie aurait pu choisir l'alliance avec la Yougoslavie et, indirectement avec la France et l'Empire britannique. Elle a choisi le protectorat italien, on ne sait pas si c'est par des raisons irrédentistes vis-à-vis de la Yougoslavie, ou géographiques, considérant que le détroit d'Otrante est plus difficile à franchir que la frontière terrestre du Nord et du Nord-est. Bref, un petit État ne peut déterminer des évolutions en dehors de son territoire, autre que ces jeux diplomatiques, qui, pour les petits sont toujours des « amusements dangereux ». Pour conclure, nous considérons qu'un petit État est un État qui dispose d'un potentiel démographique, économique et militaire très limité et, par conséquent, d'une capacité d'intervention extérieure très réduite. Le professeur Jean-Claude Allain ajoute à tous ces critères « l'attitude culturelle (philosophie ou religion dominante) à l'égard de la croissance et envers l'Etat » (Cf. « La paix dans les relations internationales. Du traité de Francfort à la Grande Guerre, 1871-1914 », *Revue d'Histoire diplomatique*, 95^e année, 1981, p. 27). Mais à l'intérieur de ce concept on peut observer une hiérarchisation : au niveau supérieur citons la Finlande durant la guerre de 1938-1941 et au niveau inférieur on peut situer l'Albanie en mars 1939. Je voudrais rappeler aussi qu'il y a d'autres États encore plus petits, les micro-États, qui font objet d'un grand débat à la SDN dans les années 1920, lorsqu'ils demandent l'adhésion. Ils sont perçus comme des satellites déguisés, dépourvus d'indépendance réelle : en 1920, le représentant britannique voyait lors de l'examen de la candidature de Monaco à la SDN, une tactique de la France pour obtenir une voix supplémentaire. Enfin, la définition d'un petit État n'est pas la même dans l'Europe du Concert des grandes puissances, de Versailles, d'Hitler, de la guerre froide et d'aujourd'hui ; elle est une notion

De nombreuses notes de bas de pages détaillées vont clarifier des aspects encore insuffisamment connus de l'histoire albanaise et balkanique, mettant en évidence la politique étrangère et le statut international de l'Albanie.

Les sources et l'historiographie du sujet

Contrairement à ce qu'on pourrait croire, la question des rapports franco-albanais n'est pas particulièrement difficile à traiter sur le plan de l'histoire des relations internationales contemporaines. On dispose en effet d'une masse d'information assez considérable à son sujet. Le problème majeur, c'est la dispersion des sources pour l'appréhender dans toute sa diversité, étant donné que le sujet constitue une nouveauté absolue dans l'historiographie française et albanaise.

Pour analyser l'action française en Albanie je me suis appliqué spécialement à l'étude des Archives diplomatiques italiennes, notamment les fonds *Affari Politici*,¹⁵ et des Archives Nationales italiennes, les fonds de la *Segreteria Particolare del Duce (Carteggio Riservato 1922-1943)*. Véritables fiches d'information qui s'inscrivent plutôt dans la sphère du renseignement que dans celle de la diplomatie, les rapports de la Légation italienne de Tirana, ainsi que ceux des autres missions italiennes en Albanie (-destinés au sous-secrétariat *Albania* du Palazzo Chigi, en charge de l'élaboration de la politique albanaise d'Italie-) présentent une importance capitale pour notre étude. Le principal mérite de ces sources est de fournir un regard centralisé sur toute l'activité française et étrangère en Albanie. Ce n'est pas un fait paradoxal de trouver la principale documentation à Rome et non à Paris ou à Tirana, vue la politique italienne à l'égard de l'Albanie. Toutefois, on ne peut pas omettre la portée relative de ces sources diplomatiques, avec tout l'appui essentiel pour cette démarche : souvent les dépêches envoyées à Rome ne sont que des témoignages de subjectivité, malgré les informations minutieuses contenues. En conséquence on a commencé à les compléter avec des documents français d'un très grand intérêt politique : les décisions du Quai d'Orsay et du Conseil des ministres concernant la stratégie française dans cet

évolutive. Retenons aussi, que le grand diplomate roumain Nicolae Titulescu préférait l'expression d'« Etat aux intérêts limités » au concept de « Petit Etat ».

¹⁵ Archivio Storico Diplomatico (Roma)-Ufficio II, Serie *Affari Politici (AP)*, 1919-1930, *Albania*, dossiers n° 681 à 795 ; *Ibidem*, Serie *Affari politici*, 1931-1945, *Albania*, dossiers n° N 2 à N 90.

Orient de l'Europe que j'ai trouvé dans la collection des *Documents Diplomatiques Français*¹⁶. D'autres collections de documents diplomatiques, britanniques,¹⁷ américains¹⁸ et italiens¹⁹, ont été également consultées pour mieux situer la politique de la France, voire les objectifs convergents des Alliés ainsi que ceux qui divergent. Mais avec cette documentation, il fallait consulter les sources indispensables constituées par la correspondance des diplomates français à Scutari et ensuite, après 1923, à Tirana rassemblée au Quai d'Orsay et à Nantes²⁰. Cette correspondance s'accompagne toute entière des dispositions, des conseils, des demandes des ministères concernés ou particuliers adressés aux représentants français²¹ et des rapports qui contribuent décisivement à la définition d'une politique, sinon de l'attitude, du gouvernement français vis-à-vis de l'Albanie.

Sur le même plan, celui des sources, on peut situer les ouvrages des géographes et des linguistes français qui ont traité sous l'aspect géopolitique la question albanaise et balkanique. On pense, bien entendu, aux travaux de Jean Brunhes dans le cadre du Comité d'études²², de Jacques Ancel²³ et d'Antoine Meillet²⁴.

¹⁶ *Documents Diplomatiques Français [DDF]*, 1914 - 1940. La collection des documents diplomatiques coordonnée par Pierre Renouvin sur les origines de la Grande guerre a été complètement négligée par les auteurs qui ont traité l'indépendance albanaise !

¹⁷ *Documents on British Foreign Policy [DBFP]*, Third Series, 1919-1939, London, 1949.

¹⁸ *Papers Relating to the Foreign Relations of the United States [FRUS]*, The Paris Peace Conference 1919. Volume V, Washington, 1944.

¹⁹ *I Documenti Diplomatici Italiani [DDI]*, Settima serie : 1922-1935, Roma, La libreria dello stato, 1967.

²⁰ En ce qui concerne le centre des Archives diplomatiques de Nantes nous mentionnons les fonds Coopération et Délimitation des frontières en Europe.

²¹ Principalement le fond *Correspondance politique et commerciale, 1914-1940*.

²² Jean Brunhes, « Indépendance politique et limites possibles de l'Albanie », *Travaux du Comité d'Études*, tome second, *Questions européennes*, Paris, Imprimerie Nationale, MDCCCXCIX, p. 515-529.

²³ Jacques Ancel, *Manuel historique de la Question d'Orient (1792-1930)*, Paris, Delagrave, 1923 (4^e édition 1930) ; *Idem*, *Peuples et nations des Balkans : géographie politique*, Paris, Armand Colin, 1926 (2^e édition 1930) ; *Idem*, *Les Balkans face à l'Italie*, Paris, Delagrave, 1928 (2^e édition 1928) ; *Idem*, *Géographie des frontières*, Préface d'André Siegfried, Paris, Librairie, Gallimard, 1938 ; *Idem*, *Affaires étrangères. Aide-mémoire de la politique française (1789-1936)*, Paris, Librairie Delagrave, 1936.

²⁴ A. Meillet, *Les langues dans l'Europe nouvelle*, Paris, Payot, 1918, (2^e édition 1928) ; A. Meillet, Marcel Cohen (sous la direction de), *Les langues du monde*, I^{er} vol., Paris, Librairie ancienne E. Champion, 1924. Les géographes mêmes commencent à s'intéresser aux langues perçues comme bornes des frontières : Léon Dominian, *The frontiers of Language and Nationality in Europe*, Londres (Constable) et New York (H. Holt), 1917 [Publié par *The American Geographical Society of New York*], A. Demangeon, « La géographie des langues », *Annales de géographie*, année 1929, volume 38, numéro 215, p. 427 - 438 -, et les linguistes commencent à faire attention aux travaux des géographes : recensant le livre du géographe serbe Jovan Cvijić (*La péninsule balkanique. Géographie humaine*, Paris, Colin, 1918), A. Meillet écrit : « (...) Son livre est un livre de géographie « humaine », fait par un savant qui connaît à fond les populations dont il parle. Et c'est par là qu'il intéresse le linguiste. Il est en effet impossible d'étudier vraiment la langue d'un pays aussi complexe que la péninsule balkanique sans connaître la manière dont se répartissent les gens qui l'habitent. M. Cvijić montre, et dans son texte, et dans des cartes éloquentes, les mouvements de population qui seuls rendent compte de l'état linguistique du pays : la répartition des langues et des dialectes ne peut s'expliquer que par là. D'autre part, M. Cvijić met en évidence les courants de civilisation ; on pourra, grâce à son exposé, comprendre les influences savantes qui se sont exercées et quel en a été

Mon approche personnelle a aussi été, dans la mesure du possible, de tenter de restituer une réalité sociale et culturelle plus nuancée, en dehors des relations étatiques : les archives diplomatiques ont été complétées par l'étude des différents ouvrages, mémoires²⁵ et articles de presse publiés soit à l'époque envisagée²⁶, soit après. On a eu même la chance d'interviewer des personnes qui ont étudié au Lycée français de Kortcha dans les années 1930²⁷. Concernant ces dernières sources, une petite parenthèse méthodologique s'impose. Il est inutile d'insister sur leur nature plus que subjective mais, en les reprenant par de généreuses citations, elles ont le rôle fondamental de restituer le climat de ces années d'entre-deux guerres²⁸.

En ce qui concerne les sources secondaires qui méritent d'être mentionnées, on distingue deux axes : le premier est consacré aux opérations d'Armée d'Orient en Albanie, le second à la France et à sa position à l'égard de l'indépendance albanaise. Le principal problème de ces études est qu'elles ne sont pas intégrées dans le circuit historiographique et leurs auteurs, lorsqu'ils veulent articuler la question albanaise aux relations internationales, n'ont pas une culture géopolitique, indispensable dans ce domaine. Il existe plusieurs textes dédiés à la mission militaire française en Albanie pendant la Première Guerre mondiale, mais ils sont incomplets. Premièrement, ils sont incomplets car ils n'ont pas été mis en relation : soit on privilégie les aspects militaires, soit socioculturels. Deuxièmement, ces études ont négligé certaines sources qui sont fondamentales (notamment les sources italiennes) et donc, n'encadrent pas suffisamment le sujet dans les relations interalliées. Notre attention a d'abord été retenue par le mémoire de D.E.A. de Monsieur Renaud Dorlhac concernant *Les territoires albanais sous administration française entre 1916 et 1920*.²⁹ Ce travail représente, sans doute, un point de référence important dans le paysage historiographique du problème par la richesse des informations qu'il apporte. Il est le seul

le sens (...) » *Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, tome vingt-unième (1918-1919), Paris, 1919, p. 292-293.

²⁵ Cf. surtout les mémoires du grand historien de la Rome antique Jérôme Carcopino, alors jeune officier dans l'Armée d'Orient, *Souvenirs de la guerre en Orient. 1915-1917*, Paris, Hachette, 1970, mais aussi du Général Henri-Vincent Descoins, chef de la mission militaire française pour six mois, qui nous a laissé son témoignage précieux sur cette petite république, *Six mois d'histoire de l'Albanie (novembre 1916 - mai 1917)*, Paris, A. Costes, 1930 ; Enver Hoxha, *Vita të rinisë [Années de jeunesse]*, 8 Nëntori, 1988, 294 p. (Suite des années d'enfance - Au lycée de Kortcha, A travers l'Italie, Montpellier, Paris, Bruxelles, Retour définitif en Albanie).

²⁶ Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine, *Cartons verts, Bureau d'étude de la Presse étrangère. Balkans (Albanie, Bulgarie, Turquie)*.

²⁷ Conversations (non enregistrées) avec M. Bequir Ajazi, Tirana, 31 mars – 2 avril 2000.

²⁸ Sur cette question cf. l'essai de Marc Bloch, *Réflexions d'un historien sur les fausses nouvelles de la guerre*, Paris, Ed. Allia, 1999.

²⁹ *Les Territoires albanais sous Administration française (1916-1920)*, Mémoire de DEA présenté par Renaud Dorlhac sous la direction du P^r Gilles Veinstein à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHSS), juin 1999. Le mémoire a été ensuite développé dans une thèse.

à valoriser les sources albanaises. Ajoutons dans la même direction, les premiers articles traitant de la question publiés dans la *Revue historique des Armées*³⁰, puis l'article intéressant d'Etienne Augris, publié dans le numéro 4 de la revue *Balkanologie*³¹ et celui de monsieur Jean-Noël Grandhomme, professeur à l'Université Marc Bloch-Strasbourg II « La France en quête d'influence en Albanie ? : La République de Korça et la zone d'occupation (1916-1920) »³². Notre intention a été de relier toutes ces études, de combler les vides et d'identifier dans le temps les effets de la présence française durant 1916-1920. Mais il y a aussi d'autres études concernant la France et l'Albanie : le mémoire de DESS sur « Les relations entre la France et l'Albanie : constance culturelle et variations politiques » de M^{me} Hélène Mazeran (sous la direction du professeur Charles Zorgbibe)³³, le mémoire de 3^e cycle « Les frontières d'Albanie » d'Agnes Gut³⁴, le mémoire de maîtrise (dirigé par J.-B. Duroselle) d'Alain Didier sur « La politique albanaise de la France (1913-1918) »³⁵ et celui de M. Johann Leclercq (dirigé par R. Frank) intitulé « La France, les grandes puissances et l'indépendance albanaise (1912-1913) »³⁶. Nous nous permettons de rappeler nos modestes contributions sur la mission militaire française à Kortcha, partie d'un mémoire de DEA, et un article de synthèse concernant l'ensemble de la période de l'entre-deux guerres³⁷.

Côté albanais, les rapports avec la France ont occupé une place modeste. Elles ont été analysées dans le contexte de l'indépendance albanaise et des impérialismes concurrents³⁸.

³⁰ Jean Chabanier, « La Campagne d'Albanie 1917 », *Revue historique des Armées*, n° 90, décembre 1967, p.68-74 ; Pierre Chanlaine, « Les combats d'Albanie de 1918 », *Idem*, n° 95, mars 1969, p. 64-73.

³¹ Etienne Augris, « Korçë dans la Grande Guerre. Le Sud-est albanais sous Administration française (1916-1918) », *Balkanologie*, n°4, décembre 2001, p. 3-15.

³² Jean-Noël Grandhomme, « La France en quête d'influence en Albanie ? La République de Korça et la zone d'occupation (1916-1920) », in Claude Carlier, Georges-Henri Soutou (coord.), *1918-1925 : Comment faire la paix ?*, Economica, 1999, p. 101-124.

³³ Hélène Mazeran, *Les relations entre la France et l'Albanie : constance culturelle et variations politiques*, mémoire de DESS : Diplomatie, Université de Paris XI, Faculté de Droit Jean Monnet, Sceaux, juillet 1981.

³⁴ Agnès Gut, *Les frontières d'Albanie*, Mémoire de 3^e cycle sous la direction de Christian Gut, Université Paris III-Sorbonne Nouvelle, 1979.

³⁵ Alain Didier, *La politique albanaise de la France (1913-1918)*, mémoire de maîtrise sous la dir. de J.-B. Duroselle, Université de Paris 1, Faculté des Lettres, CR- Relations internationales, Section Histoire, 1971.

³⁶ Johann Leclercq, *La France, les grandes puissances et l'indépendance albanaise (1912-1913)*, mémoire de maîtrise sous la direction de M. Robert Frank, Université de Paris I-Panthéon Sorbonne, 2001.

³⁷ Cf. Stefan Popescu, « Les Français et la République de Kortcha (1916-1920) », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, Paris, PUF, 2004, n. 213 (52^e année), p. 77-88 ; *Idem*, « La France et l'Albanie entre les deux guerres (1919-juin 1940) », in Traian Sandu (sous la direction de), *Cahiers de la Nouvelle Europe n. 1 « Identités nationales, identité européenne, visibilité internationale. »*, Paris, Harmattan, Janvier 2004, p. 209-232.

³⁸ Arben Puto, *L'indépendance albanaise et la diplomatie des grandes puissances*, traduit en français par Jusuf Vrioni, Tirana, Editions 8 Nëntori, Paris : diffusion Ambassade d'Albanie, 1982 ; *Idem*, *Les forces nationales face au diktat impérialiste dans l'organisation de l'État albanais : 1912-1914 (Communication présentée à la*

Précisons que j'ai regardé avec la plus grande attention l'ouvrage de Veniamin Toçi sur *La pénétration du capital monopoliste étranger en Albanie et l'attitude des milieux démocrates de 1921 à 1925*.³⁹ Les problèmes sont traités par l'auteur, sous la pensée d'Enver Hodja, à une époque d'isolationnisme presque total. Soyons clairs, on ne conteste pas l'ouvrage en tant que source d'information (qui est d'ailleurs riche) mais la méthode utilisée, trop chargée d'idéologie⁴⁰, impose des conclusions souvent déplacées. Ce type de travaux s'inscrivait dans une stratégie promue par les autorités communistes qui vise à imposer comme négative toute influence étrangère. Récemment, libéré de toute idéologie, l'écrivain albanais Luan Rama a essayé, par l'intermédiaire de quelques études et articles, de mettre en évidence des rapports entre la France et l'Albanie dans l'entre les deux guerres⁴¹.

La thèse de M^{me} Gut sur les frontières albanaises, traitant les années 1912-1913 peut être complétée par la remarquable étude sur la Conférence des ambassadeurs de Paris de 1920-1931 de Gerhard Pink⁴². Edité par le Geneva Research Centre et l'Institut des Hautes Eudes internationales de Genève, l'ouvrage analyse la conférence des ambassadeurs en tant qu'institution participant à l'organisation de l'Europe d'après guerre (ses origines, sa place dans les relations internationales d'après guerre, son articulation avec la SDN, sa structure, ses compétences), pour passer ensuite aux charges qu'on lui a assigné : rédaction des constitutions concernant les territoires libres de Danzig et de Memel, l'exécution et ajustement des clauses des traités concernant les frontières. Le problème albanais est abordé dans le cadre de la détermination des frontières par la supervision des commissions militaires de contrôle. Dans la même optique – relations internationales, droit international – on peut situer la thèse de doctorat, soutenue sous la direction du juriste Marcel

Conférence nationale consacrée au 70e anniversaire de la proclamation de l'indépendance de l'Albanie, 19 novembre 1982, Tirana, Editions 8 Nëntori, 1983.

³⁹ Veniamin Toçi, *Ndërrhyrja e kapitalit të huaj në Shqipëri dhe Qëndrimi i Qarqeve demokratike (1921-1925)*, Tiranë, Akademia e Shkencave e RPSH, Instituti i Historisë, 1974.

⁴⁰ Si on peut comprendre les interprétations erronées faites par les historiens albanais, compte tenu du régime politique de leur pays, on comprend moins celles faites par l'un des grandes spécialistes français de l'Europe de Sud-est, le professeur Georges Castellan. Heureusement, après la chute des régimes totalitaires en Europe, M. Castellan a réédité ses ouvrages, laissant de côté les formulations qui « concurrençaient » les histoires officielles publiées par les académies des sciences de l'Est. Cf. les deux éditions publiées en 1980 et en 1994 de *L'Albanie*, Paris, Presses universitaires de France (coll. Que sais-je ?).

⁴¹ Cf. Luan Rama, « Justin Godart et les Balkans : une vieille amitié », in Annette Wiewiorka (sous la direction de), *Justin Godart. Un homme dans son siècle (1871-1956)*, Paris, CNRS éditions, 2004, p. 217-226.

⁴² Gerhard P. Pink, *The Conference of Ambassadors (Paris 1920-1931). Its history, the theoretical aspects of its work, and its place in international organization*, with a preface by Paul Mantoux, Geneva Research Centre, 1942.

Sibert, *Essai sur l'indépendance albanaise* d'André Simonard⁴³. Son ouvrage, paru en 1942, donne une image large des réalités politiques et diplomatiques de la question albanaise à la lumière du droit international correspondant à chaque période historique étudiée, s'attardant aussi sur la conclusion des traités de Tirana de 1926-1927.

L'histoire de l'Albanie de l'entre-deux-guerres et le parcours de l'homme politique albanais le plus important, Ahmed Zogou, ont été traités avec compétence et objectivité par l'historien américain Bernd Jürgen Fischer.⁴⁴ Son ouvrage, devenu classique, repose sur des archives britanniques, allemandes, autrichiennes et américaines et sur une très riche bibliographie. Dans la même ligne, l'ouvrage du professeur Pietro Pastorelli sur les origines diplomatiques des traités de Tirana de 1926 et de 1927, valorise principalement les sources italiennes⁴⁵. Mais, plus largement, l'analyse de la question albanaise (et sud-est européenne, en général) dans les relations internationales de la littérature italienne spécialisée présente certains traits particuliers qui se rattachent aux souvenirs historiques et aux émotions de l'Italie vis-à-vis de ce secteur géographique.

L'analyse de la politique balkanique de Mussolini doit beaucoup aux recherches de Giovanni Zamboni, publiées à Hambourg sous le titre *Mussolinis Expansionspolitik auf dem Balkan*⁴⁶, ainsi qu'à celles de Pietro Pastorelli⁴⁷ qui l'encadrent dans l'ambiance générale de la politique fasciste. L'encadrement de notre sujet dans les permanences et les changements historiques régionaux doit beaucoup à l'ouvrage collectif « Histoire de l'Adriatique », coordonné par Pierre Cabanes et préfacé par Jacques Le Goff⁴⁸. Je voudrais également signaler un ouvrage

⁴³ André Simonard, *Essai sur l'indépendance albanaise*, Paris, M. Lavergne, 1942. Cf. aussi une autre thèse de droit soutenue à l'Université de Paris : Périclès J. Polyvios, *L'Albanie et la Réunion des ambassadeurs de Londres : (étude politique et économique)*, Paris, A. Rousseau, 1914 (l'auteur soutient plutôt le point de vue grec).

⁴⁴ Bernd J. Fischer, *King Zog and the struggle for stability in Albania*, New York, Boulder, Columbia University Press, 1984, East European Monographs, 346 p. Cf. aussi Michael Schmidt-Neke, *Entstehung und Ausbau der Königsdiktatur in Albanien (1912 - 1939)*, München 1987 (Südosteuropäische Arbeiten, 84).

⁴⁵ Pietro Pastorelli, *Italia e Albania, 1924-1927. Origini diplomatiche del trattato di Tirana del 22 novembre 1927*, Firenze 1967. Cf. aussi : Pietro Pastorelli, *L'Albania nella politica estera italiana : 1914-1920*, Napoli, Jovene, 1970 et Massimo Borgogni, *Tra continuità e incertezza. Italia e Albania (1914-1939). La strategia politico-militare dell'Italia in Albania fino all'Operazione « Oltre Mare Tirana »*, Milano, Franco Angeli s.r.l., 2007, coll. « Temi di Storia ».

⁴⁶ Giovanni Zamboni, *Mussolinis Expansionspolitik auf dem Balkan*, Hamburg, Helmut Buske Verlag, 1970.

⁴⁷ Pietro Pastorelli, *Dalla prima alla seconda guerra mondiale : momenti e problemi della politica estera italiana : 1914-1943*, Milano, LED Edizioni universitarie di Lettere Economia Diritto, 1997. Voir aussi l'article de Pierre Milza, « L'Italie fasciste et les Balkans (1922 – début des années 30) », *Relations internationales*, n° 104, hiver 2000, p. 397- 411.

⁴⁸ Pierre Cabanes, Olivier Chaline, Bernard Doumerc, Alain Ducellier, Michel Sivignon, *Histoire de l'Adriatique*, Paris, Seuil, 2001. Il y a un livre sur l'Adriatique, plus ancien, du à Gellio Cassi, *Il Mare Adriatico, sua funzione*

qui permet de bien comprendre l'Albanie de l'entre-deux guerres. Il s'agit du livre de Dr. Anton B. I. Balota, « Albanica », publié à Bucarest en 1936. C'est un ouvrage qui demeure dans l'anonymat à cause aussi de sa rédaction dans une langue de circulation limitée. Pourtant, c'est la meilleure description de l'Albanie que nous ayons rencontrée dans la littérature spécialisée, suivie d'une bibliographie thématique très détaillée et commentée⁴⁹. Dans un pays où l'appartenance au clan est plus importante que la citoyenneté, l'analyse des réseaux de solidarité est indispensable. C'est l'ouvrage pionnier de Nathalie Clayer qui, à travers l'étude de la transition de l'époque ottomane à l'indépendance et son impact sur les réalités sociales du pays et la naissance du nationalisme albanais, fournit avant tout une méthode de travail indispensable pour une série de questions que l'on traitera⁵⁰. Certes, les investigations concernant les relations entre la France et les autres États intéressés dans la question albanaise, étaient non seulement utiles, mais indispensables.⁵¹ L'un des meilleurs ouvrages sur les relations entre la France et l'Italie entre les deux-guerres est celui coordonné par Jean-Baptiste Duroselle et Enrico Serra, « Italia e Francia dal 1919 al 1939 » publié à Milan sous les auspices de l'Institut d'Etudes de Politique internationale. Il nous offre des informations sur les aspects moins connus de ces relations, *La question des « fuorusciti » dans les relations franco-italiennes*, etc., qui sont importantes pour notre sujet⁵².

attraverso i tempi, Milano, Villari, 1915. Cf aussi Ernest Weibel, *Histoire et géopolitique des Balkans de 1800 à nos jours*, Paris, Ellipses, 2002 (coll. *L'Orient politique*).

⁴⁹ Dr. Anton B. I. Balota, *Albanica*, Bucaresti, Tipografia de Arta si Editura Leopold Geller, 1936, 434 p.

⁵⁰ Nathalie Clayer, *Aux origines du nationalisme albanais. La formation d'une nation majoritairement musulmane en Europe*, Paris, Karthala, 2006, 784 p. Ce livre a pour principal but de montrer comment l'affirmation d'une identité albanaise au sens moderne du mot, s'est développée en liaison avec les transformations sociales et politiques de la société provinciale ottomane. Un autre ouvrage, celui d'Albert Londres, *Les Comitadji ou le terrorisme dans les Balkans* (Paris, Albin Michel, 1932), nous a été utile pour comprendre le fonctionnement des réseaux clandestins dans les Balkans. Un ouvrage qui peut bien compléter le livre de Nathalie Clayer est celui du professeur Roberto Morozzo Della Rocca : *Nazione e religione in Albania, 1920-1944*, Bologna, Il Mulino, 1990 (la deuxième éd. 2002 chez Bessa).

⁵¹ François Grumel-Jacquignon, *La Yougoslavie dans la stratégie française de l'entre-deux guerres (1918-1935). Avantages et inconvénients d'une amitié de revers*, École doctorale des mondes contemporains, Thèse d'Histoire Contemporaine, UFR d'Histoire de l'Université de Paris IV-Sorbonne, Tome 1-2, Directeur de thèse : P^f J. H. Soutou, 1999 ; Alexandre S. Mitrakos, *France in Greece during World War I : a study in the politics of power*, New York, Columbia University Press, 1982.

⁵² Jean-Baptiste Duroselle e Enrico Serra (a cura di), *Italia e Francia dal 1919 al 1939*, Milano, Istituto per gli Studi di Politica Internazionale/ISPI, 1981. Cf. aussi la thèse de M. Frédéric Le Moal sur *Les relations entre la France et l'Italie dans les Balkans pendant la Première Guerre mondiale, 1914-1919. Deux alliés face au problème yougoslave*, sous la direction du professeur Georges-Henri Soutou, Université de Paris IV, 2004 et l'ouvrage collectif : *La politica estera italiana dal 1914 al 1943*, Torino, Edizioni RAI, 1963.

Les ouvrages généraux n'ont apporté qu'un complément utile sans doute, mais souvent extérieur⁵³. Une dernière remarque s'impose. C'est une dette d'honneur de mentionner les ouvrages méthodologiques, véritables outils, souvent anonymes, sans lesquels l'interprétation des sources et leur mise en forme, l'intégration de mes résultats dans l'histoire des relations internationales, n'auraient jamais été possibles.⁵⁴ Nous n'avons pas négligé ni l'étude de la presse française (journaux -*Le Petit Journal, La République, le Temps, L'Intransigeant, La Croix, L'Illustration* – et périodiques – *Revue de Paris, Revue des Deux Mondes, Voilà, Bulletin de la Société de géographie, Revue politique et parlementaire, Questions politiques et coloniales*) et albanaise (*Bessa, Diana, Bashkimi Kombetar, Shekulli i ri*.) de l'entre-deux-guerres, ni les autres quotidiens importants de la presse européenne (les suisses *Le Journal de Genève* et *La Tribune de Genève*, le grec *Messenger d'Athènes*, les yougoslaves *Politika, Vreme*, le belge *Le XX^e siècle*, l'officieux soviétique *Isvestia*, etc.), qui restent *le bruit qui court*, pour employer l'expression chère à Théophraste Renaudot, c'est-à-dire un indicateur important de la perception de l'opinion publique, et/ou des réelles intentions des gouvernements.

Par les sources auxquelles j'ai pu accéder, je pense donc avoir pu retrouver la trace de toutes les questions importantes posées à la politique albanaise de la France à travers la période étudiée (1919-juin 1940). Une étude de la période suivante (1940-1944⁵⁵ et 1944-1992⁵⁶) me semble souhaitable.

⁵³ Antonello Biagini, *Storia dell'Albania. Dalle origini ai giorni nostri*, Roma, Bompiani, 1998 ; Georges Castellan, *Histoire de l'Albanie et des Albanais*, Paris, Armeline, 2002.

⁵⁴ Raymond Aron, *Paix et Guerre entre les nations*, 8^{ème} édition, Calmann-Lévy, 1984 ; Pierre Renouvin, *Histoire des Relations internationales*, Pierre Renouvin, Jean-Baptiste Duroselle, *Introduction à l'histoire des relations internationales*, 4^e édition mise à jour, Armand Colin, 1991 ; Claude Carlier, Georges-Henri Soutou, *op.cit.* ; Georges-Henri Soutou, « L'impérialisme du pauvre : la politique économique du gouvernement français en Europe centrale et orientale de 1918 à 1929. Essai d'interprétation », *Relations Internationales*, 1976, n^o7, p. 219-239 ; Thierry de Montbrial (séminaire-débat dirigé par), *Observation et théorie des relations internationales – I*, Paris, IFRI, 2000, coll. « Travaux et recherches de l'IFRI » ; André Nouchi, « L'État français et les pétroliers anglo-saxons : La naissance de la Compagnie française des pétroles (1923-1924) », *Idem*, p. 241-259 ; René Girault, Robert Frank, *Turbulente Europe et nouveaux mondes, 1914-1941, op.cit.* ; Robert Frank, *La hantise du déclin. Le rang de la France en Europe, 1920-1960. Finances, défense et identité nationale*, Paris, Belin, 1994 ; Paul Kennedy, *Naissance et déclin des grandes puissances. Transformations économiques et conflits militaires entre 1500 et 2000*, Petite Bibliothèque Payot, 2004 ; Henry Kissinger, *Diplomatie*, Paris, Fayard, 1996 ; Charles Zorgbibe, *Les alliances dans le système mondial*, Paris, PUF, 1982 ; *Idem*, *Les Organisations internationales*, 4^e édition corrigée, Paris, PUF, 1997, coll. *Que sais-je ?*.

⁵⁵ De 1940 à 1944, les relations franco-albanaises faisaient l'objet de la Commission d'armistice franco-italienne et de l'Ambassade de France à Rome.

⁵⁶ Pendant l'époque communiste, la France, avec l'Italie, était l'un des rares pays occidentaux à disposer d'une ambassade à Tirana.

La structure

Pour répondre aux questions énoncées on a opté pour une structure à la fois chronologique et thématique : une première partie, intitulée *La France et la constitution étatique de l'Albanie*, commencera par un chapitre consacré au poids de la tradition, aux souvenirs historiques « communs », franco-albanais avant la première Guerre mondiale : l'expansion des Angevins et la proclamation d'un *Regnum Albaniae*, les intérêts *romantiques* des lettrés français, les premiers consulats français établis après les Capitulations, les premiers ouvrages français qui parlent de la situation des territoires albanais, les contacts directs à l'époque napoléonienne, la présence économique française dans l'Albanie ottomane et la politique française à l'égard de l'Albanie post-ottomane du prince Guillaume de Wied et de la Commission internationale de Contrôle. On a jugé nécessaire ce premier chapitre en raison aussi de l'inédit de notre sujet de recherche.

Avec le deuxième chapitre, allant jusqu'en 1921, on entre dans la problématique proprement dite, qui justifie le titre de cette partie. Il analyse comment la présence militaire française, déterminée par des raisons strictement stratégiques, influence l'avenir de l'Albanie : la création d'un noyau étatique et l'établissement d'une tête de pont culturel qui ne va pas laisser insensible la puissance voisine, l'Italie. Mais à la Conférence de la Paix, puis à la Conférence des Ambassadeurs de Paris de 1921 (chapitre troisième), la politique française et celle des autres puissances européennes ne sont pas très loin du Concert européen de 1815 : les frontières albanaises qui résultent du grand concours des géographes français, tiennent plutôt compte des susceptibilités stratégiques et historiques des alliés serbes et grecs, que du principe des nationalités et, surtout, de l'équilibre des puissances intéressées. Pourtant, l'indépendance albanaise est acceptée dans la mesure où elle se trouve à l'interférence des espaces de sécurité des alliés de la France pendant la Première Guerre mondiale. Une prééminence formelle est reconnue à l'Italie qui pousse la France à prendre ses distances petit à petit de son fidèle Essad Pacha.

La deuxième partie analysera l'élaboration de la politique albanaise de la France après la reconstitution de l'État albanais. L'évolution de la mission diplomatique française en Albanie est éloquent à cet égard : consulat à Scutari, en zone catholique et à la frontière avec le Royaume SHS, chargé d'une mission d'observation, puis transformation en légation dirigée par un chargé

d'affaires, transfert à Tirana (en 1923) et, finalement, l'envoi d'un ministre plénipotentiaire (en 1927). Ces jalons marquent aussi l'évolution de la perception française sur l'Albanie, vue d'abord comme une création politique provisoire sous un protectorat collectif, puis comme une permanence sur la carte politique européenne, dans l'orbite italienne. Il est intéressant de noter que, durant l'entre-deux guerres, les seuls instruments juridiques bilatéraux franco-albanais sont représentés par trois conventions, aucun traité d'amitié n'étant conclu entre les deux pays. Mais une politique bilatérale n'est pas uniquement l'œuvre des gouvernements et des appareils diplomatiques. Elle reflète également l'intensité des contacts entre les sociétés civiles et la perception générale qu'on se fait à propos de l'AUTRE.

La perte progressive des positions économiques détenues à l'époque ottomane et dans les premières années de l'entre-deux guerres est compensée par le dynamisme des œuvres et le statut de la langue française (chapitre V). Ces derniers éléments apportent une contribution décisive à la préservation de ce que René Girault appelle « *perception de la puissance* » qui est tout aussi importante que la puissance elle-même. L'exemple franco-albanais montre que l'influence économique et l'influence culturelle ne déclinent pas d'une façon parallèle. D'où l'importance des facteurs sociaux (réseaux relationnels, actions des individus), culturels, politiques et subjectifs qui doivent faire partie de la comptabilité, au même titre que les facteurs économiques et stratégiques-diplomatiques⁵⁷.

Une troisième partie envisagera l'environnement géopolitique régional à travers les relais France-Albanie-Italie et France-Petite entente/Entente balkanique-Albanie-Italie : la solution des problèmes entre les deux nations intéresse désormais non seulement les parties en cause mais encore tous les acteurs impliqués dans la région. Dans ce contexte, du jeu des alliances, la France a des partenaires privilégiés - la Tchécoslovaquie, la Roumanie, la Yougoslavie, la Grèce et la Turquie -, qu'elle considère plus fiables que les États restés hors du *Cordon sanitaire* – l'Albanie, la Bulgarie et la Hongrie. Pourtant, même si son action est moins visible dans ces derniers États, elle cherche au moins à neutraliser leurs frustrations, en essayant – sans succès - de les faire entrer dans sa politique de sécurité collective, de *spiritualisation des frontières*. L'échec de la démarche française favorise l'avènement d'une « contre-Petite entente », ayant comme tête de pont l'Albanie, cette fois-ci patronnée par l'Italie, qui se présente comme puissance alternative dans la région. Notre analyse portera aussi sur l'opposition albanaise à

⁵⁷ R. Frank, *Penser historiquement...*, *op.cit.*

l'égard de l'Italie et sa base logistique parisienne, ses contacts avec les mouvements antifascistes, avec l'internationale communiste et les radicaux socialistes. Il faudra aussi se demander comment cette forme d'opposition s'articule à la politique albanaise de la France.

L'avènement au pouvoir du Front populaire et la guerre civile d'Espagne déplaça l'intérêt de la France à l'Ouest, alors que l'Europe centrale et orientale était déjà inscrite au chapitre des pertes. Il est alors légitime de s'interroger dans un tel contexte si on peut parler d'une nouvelle vision géopolitique de la France (VII^e chapitre). Enfin, il faut aussi s'arrêter sur les conséquences de l'attitude française face à l'événement du 7 avril 1939 – l'occupation de l'Albanie – qui fait partie d'une série qui réussit à éclipser irrévocablement la France dans les rapports avec les alliés de la région qui prennent de plus en plus en calcul la constitution d'un *Bloc des neutres* autour de l'Italie⁵⁸.

*

*

*

Une histoire des contacts franco-albanais était donc nécessaire. L'historiographie française s'est plutôt intéressée aux relations entre la France et les pays d'Europe occidentale, les alliés d'Europe orientale, l'Union soviétique etc. Récemment, elle s'est intéressée aux relations avec les Pays baltes⁵⁹ et la Finlande⁶⁰, qui entrent dans la catégorie des *relations périphériques* de la France. A côté de ces dernières recherches, notre étude constitue une autre tentative pour remettre en cause les acteurs secondaires en tant que sujets de la scène internationale, même dans le cas du plus petits d'entre eux, l'Albanie⁶¹.

⁵⁸ On voit très bien comment la disparition d'un petit État change les données géopolitiques dans une région. Un petit État est l'expression d'un équilibre entre les Grandes Puissances. Son effacement est synonyme avec la disparition de l'équilibre en faveur de l'hégémonie d'une seule puissance. Sur les initiatives visant la constitution d'un bloc des pays neutres de l'Europe médiane autour de l'Italie cf. Alexandru Vianu, Constantin Buse, Zorin Zamfir, Gheorghe Badescu, *Relatii internationale in acte si documente, vol. II. 1939-1945 [Relations internationales en actes et en documents]*, Bucuresti, Editura Didactica si Pedagogica, 1976, p. 28-29 ; Ion Calafeteanu, *Diplomația românească în sud-estul Europei (martie 1938 - martie 1940) [La diplomatie roumaine en Europe du sud-est, mars 1938-mars 1940]*, Editura Politică, București, 1980, 296 p.

⁵⁹ Julien Gueslin, *La France et les petits Etats baltes (Estonie, Lettonie, Lituanie) : réalités baltes, perceptions françaises et ordre européen (1920-1932)*, op. cit.

⁶⁰ Louis Clerc, *La Finlande dans la politique étrangère et de sécurité de la France, 1918-1940*, thèse de doctorat préparée sous la direction du P^f Jean-Christophe Romer.

⁶¹ Comme on a eu l'occasion de le rappeler, l'Albanie n'est pas, entre les deux-guerres, le plus petit des États européens, il y avait les 5 micro-États qui existent aujourd'hui : Andorre, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco et Saint Marin. Elle était le plus petit des petits États européens, en tenant compte surtout de sa force économique, militaire, culturelle et de sa cohésion sociale.

Première Partie :

La France et la constitution étatique de l'Albanie

Dans l'entre les deux-guerres, les Français qui visitent l'Albanie et qui ont des contributions scientifiques ou littéraires, cherchent à reconstituer l'histoire des relations franco-albanaises. Ils veulent prouver que la France a une responsabilité historique envers l'Albanie et ne doit pas l'abandonner aux *impérialismes* et aux *nationalismes de puissance* manifestés par les États voisins. Ils révèlent l'intention de s'inscrire dans une certaine tradition et de prouver ainsi, qu'ils sont moins innovateurs que continuateurs de ces relations. Voilà pourquoi on a considéré important de dresser un bilan pour mesurer quel est le poids de la tradition historique concernant cette relation et, éventuellement, son impact sur les évolutions ultérieures.

Le « dialogue » franco-albanais jusqu'à la Première Guerre mondiale est épisodique et circonstanciel. Cet aspect se retrouve aussi dans les intérêts des historiens français de notre temps à l'égard de l'Albanie : on étudie, surtout grâce à quelqu'un comme Alain Ducellier, l'histoire de l'Albanie médiévale¹, puis la question du Kosovo et le nationalisme albanais, l'islam balkanique, la mafia albanaise et autres enjeux qui intéressent plutôt un public amateur de sensationnel que les spécialistes. On ne peut pas s'abstenir de constater un certain mimétisme, de la part de la communauté historiographique, lorsqu'une crise internationale éclate. Les tensions survenues en Albanie en 1997 et qui ont entraîné la chute de Sali Berisha², puis celles au Kosovo et en Macédoine, ont « provoqué » autant d'études de qualité dédiées aux mécanismes de la vie politique albanaise, au nationalisme albanais, à l'islam balkanique, etc.³.

Il y a eu, généralement, une interface entre la France et l'Albanie⁴, d'abord ottomane et puis italienne et dans une moindre mesure serbe et grecque. En revanche, les contacts directs ne sont pas nombreux : les contacts avec les Angevins des Deux-Siciles au Moyen Âge, les incursions de Napoléon I^{er} à l'époque moderne (la création des « provinces illyriennes ») et ses relations avec Ali Pacha de Janina, la participation d'un petit contingent albanais dans les rangs de l'armée française à la Guerre de Crimée, la République de Kortcha à l'époque contemporaine.

¹ Alain Ducellier, *La façade maritime de l'Albanie au Moyen-Âge. Durazzo et Valona du XI^e au XV^e siècle*, Thessalonique, 1981 ; *Idem, L'Albanie entre Byzance et Venise, X^e -XV^e siècles*, London, Variorum Reprints (Collected Studies Series, 248), 1987 etc.

² Sali Berisha (lire « Bericha »). Homme politique albanais. Ancien président de la République (1992-1997) et président du Parti démocrate d'Albanie. Il est premier ministre depuis septembre 2005.

³ Pierre Cabanes, Bruno Cabanes, *Passions albanaises de Berisha au Kosovo*, Paris, Odile Jacob, 1999 ; Michel Roux , *La Guerre du Kosovo : dix clés pour comprendre*, Paris, La Découverte , 1999 ; Xavier Bougarel, Nathalie Clayer (sous la direction de), *Le nouvel islam balkanique : les musulmans, acteurs du postcommunisme 1990-2000*, Paris : Maisonneuve et Larose, 2001 ; etc.

⁴ Cette interface regarde aussi les emprunts français dans la langue albanaise. La majorité des néologismes français sont entrés par l'intermédiaire de la langue turque. Par exemple, le mot *prensëri* = « principauté », dérive du *prens* (= « prince »), un emprunt turc dérivé du français. De la même manière, la langue grecque a servi, elle aussi, comme intermédiaire. En tout cas, parmi les langues romanes qui ont influencé l'albanais, le français occupe la deuxième place après l'italien. Cf. Eqrem Çabej, *Introducere în istoria limbii albaneze [Introduction dans l'histoire de la langue albanaise]*, Bucarest, Editura Universitatii din Bucuresti, 1997, p. 76 et 80-81.

Malgré l'aspect discontinu de ces relations, on ne peut pas entièrement nier l'existence d'une *expérience des affaires* due à la présence continue des postes diplomatiques français, des consulats, dans les vilayets albanais de l'Empire ottoman. Dès sa première parution, en 1858, l'*Annuaire diplomatique et consulaire* mentionne l'existence des consulats à Scutari et à Jannina. On est donc en présence de l'une des plus anciennes représentations diplomatiques françaises en Europe. Les postes diplomatiques français en territoire albanais ont une présence ininterrompue attestée jusqu'en 1939, quand, suite à l'occupation italienne, la France choisit de fermer sa légation. De plus, bon nombre de Français attirés par l'Orient, prêtent attention à l'Albanie : des lettrés à l'épopée de Skanderbeg, des archéologues à l'antiquité illyrienne, des érudits à l'origine des Albanais, des aventuriers à la recherche d'expériences diverses.

Cette partie se propose aussi d'analyser l'attitude de la diplomatie française à l'égard de la naissance d'une question albanaise et d'un nouvel État balkanique, l'Albanie. Elle est évolutive : abandon de tout intérêt stratégique après 1871. Devant sa perte d'influence en Europe, la France va cultiver un intérêt mineur, non-conceptualisé, et va se contenter de seconder la Russie, puissance opposée à toute influence germanique dans les Balkans. Elle reste pourtant une présence économique active : le premier investisseur dans l'Empire ottoman et, par conséquent, en Albanie. Les Guerres balkaniques, une fois éclatées, réveillent l'intérêt de la France pour l'Albanie qui entre dans son attention en tant qu'espace individualisé. Elle est un acteur de premier plan à la conférence des ambassadeurs de Londres, pendant la Première Guerre mondiale, à la Conférence des ambassadeurs de Paris et dans les commissions de délimitation des frontières albanaises ; elle évalue jusqu'au dernier moment les chances d'Essad Pacha, l'albanais qui fait le choix de l'Entente. Bref, jusqu'en 1921 globalement, et surtout après la chute de la Russie tzariste, en ce qui concerne l'aménagement géopolitique des Balkans de l'ouest, nous sommes à l'heure de Paris.

Le réveil de l'intérêt de la diplomatie française s'accompagne aussi d'un réveil de l'intérêt de l'opinion publique pour l'Albanie, au moins pour les lecteurs passionnés des chroniques internationales. En effet, de 1912 à 1921, à cause des guerres balkaniques, de sa création étatique, de la présence d'une mission militaire française, des problèmes soulevés par le traçage des frontières et l'impérialisme italien, l'Albanie est un sujet d'actualité internationale.

La reconstitution étatique albanaise se clôt officiellement en 1926, à la fin des travaux de la Conférence des ambassadeurs.

Chapitre I^{er}

Les rencontres franco-albanaises jusqu'à la Grande Guerre : le poids de la tradition

Les premières rencontres. États de croisades et le mythe de Skanderbeg

Français et Albanais se sont rencontrés dès le Moyen-Âge. Ces épisodes doivent être mentionnés même si, à l'époque où nous situons ces premières rencontres, on ne peut pas employer de la même manière qu'on emploie aujourd'hui les mots « Albanais » et « Français ». Ils s'agit premièrement des *chrétiens* engagés dans les croisades. « C'est dans le contexte représenté par la grande expansion (...) française au moyen-âge, qui, en passant par Naples, se dirigeait vers cet Orient où les Français avaient créé, dès le commencement du XII^e siècle, des États de croisade »⁵ que se produisent les premiers contacts. En 1272, Charles d'Anjou, roi de Naples, frère de Louis IX, roi de France, négociait avec les nobles albanais de Dyrachion (Durazzo/Durrës) et d'Avalona (Valona/Vlorë) pour sa reconnaissance et pour celle de son fils comme rois d'Albanie (*reges Albanie*). Sans entrer dans le détail des événements, en 1281, date de la défaite franco-napolitaine devant les forces byzantines de Michel VIII Paléologue à Bérat, les Angevins de Naples perdent Valona et ne conservent que la suzeraineté sur la ville de Durazzo et son arrière-pays. En 1292, l'impératrice de Byzance, Catherine de Courtenay, cède le royaume d'Albanie à Philippe I^{er} de Tarente. L'influence normande sur l'Albanie côtière, qui va être marquée par les conflits avec l'empereur serbe Stéphane Douchan, va se manifester jusqu'au début du XIV^e siècle, avant d'entrer définitivement sous l'autorité de la République de Venise⁶.

⁵ Cf. N. Iorga, *Brève histoire de l'Albanie et du peuple albanais*, Bucarest, Imprimerie « Cultura Neamului Romanesc », 1919, Publications de l'Institut pour l'Étude de l'Europe sud-orientale, p. 25-27.

⁶ Parmi les titres portés aujourd'hui par S.A. Royale Louis de Bourbon, figure aussi celui de « Duc de Durazzo et roi titulaire d'Albanie » à cause de son affiliation avec la Maison royale d'Albanie, dite d'Anjou-Durazzo, fondée par Philippe I^{er} de Tarente (1278 - 1332), empereur latin de Constantinople et roi d'Albanie, petit-fils de Charles I^{er} d'Anjou, roi de Naples et de Jérusalem, frère de Saint Louis, et frère de Jean d'Anjou, duc de Durazzo (1294 - 1336), avec Robert d'Artois (1356 -1386), époux de Jeanne de Durazzo, avec Jacques de Bourbon (1370 -1438), époux de Jeanne II, dernière reine angevine de Naples et de Sicile, reine d'Albanie et duchesse de Durazzo. Cf. T. Frashëri, *Le règne de la Maison d'Anjou en Albanie (1272-1350)*, Tirana, Albanie, 2004, p. 50 et suivantes ; T. Frashëri, « Le règne de la Maison d'Anjou en Albanie : aspects juridiques, religieux et artistiques », revue *Akademios*, mai 2005, p. 7 - 26.

Selon le grand linguiste allemand Norbert Jokl, la présence dans le vocabulaire albanais du mot *trevë* qui dérive du français *région*⁷, est témoin de l'influence française de cette époque lointaine.

L'Albanie apparaît, pour la première fois, plus en détail dans la *Descriptio Europae orientalis*, un texte écrit par un moine anonyme (dominicain ou franciscain) en 1308, au moment où Charles de Valois, époux de Catherine de Courtenay, la nièce du dernier empereur latin de Constantinople, Baudouin II (mort en 1301), se préparait à occuper Constantinople⁸.

Au début du XIV^e siècle, dans un ouvrage attribué à Guillelmus Adam/ Guillaume Adam, dominicain français qui vécut en Albanie (il fut archevêque d'Antivari de 1324 à 1341), on trouve l'une des premières mentions de l'existence d'une langue albanaise différente du latin et d'une littérature albanaise. L'ouvrage, dédié en 1332 à Philippe VI de Valois, roi de France, impliqué dans la préparation d'une croisade, contient aussi des informations sur les terres albanaises⁹.

En janvier 1433, l'«Ecuyer Tranchant et Conseiller de Philippe Le Bon, Duc de Bourgogne», Bertrand de la Broquière, de passage à la cour du sultan Murat II, nous renseigne brièvement sur l'échec de l'expédition ottomane, commandée par Ali Bey Evrenos Oglou, dirigée contre Georges Kastriote Skanderbeg¹⁰.

Les fonds Morlon de la bibliothèque municipale de la ville de Nevers contiennent une lettre faisant référence à la filiation de la famille de L'Ange, originaire d'Albanie, et réfugiée en France depuis 1466¹¹, à la fin de l'épopée de Skanderbeg.

Aux XVI^e - XVIII^e siècles, les lettres françaises comptent plusieurs productions littéraires ou historiques traitant de la vie et de l'époque de Georges Kastriote dit Scanderbeg¹². Jacques de

⁷ *Apud* Eqrem Çabej, *op. cit.*, p. 80.

⁸ Sur l'Albanie, chap. IX. Le texte ms. à la BNF, ms. lat. 5515, édité par Olgierd Gorka, *Anonymi Descriptio Europae orientalis (1308)*, Cracovie, 1913.

⁹ Titre : « Directorium ad passagium faciendum » édité par C. Kohler dans *Recueil des historiens des croisades. Documents arméniens, tome 2*, Paris, 1906, p. 367 – 517 ; une autre édition par C. R. Beazley dans *American Historical Review*, t. 12 (1906-1907), p. 813 – 857, t. 13 (1907-1908), p. 66 – 115.

¹⁰ Ch. Schefer (publié et annoté par), *Le voyage d'Outremer de Bertrand de la Broquière, premier écuyer tranchant et conseiller de Philippe Le Bon, Duc de Bourgogne*, Paris, Ernest Leroux éditeur, MDCCCXCII, (coll. « Recueil de Voyages et de Documents pour servir à l'histoire de la géographie »), p. 178.

¹¹ Il s'agit de la bibliothèque d'un conseiller à la Cour d'appel de Bourges, Louis-Albert Morlon, qui la légua en 1913 à la bibliothèque municipale de la ville de Nevers. Dans le volume *Notice sur la famille de l'Ange du Nivernais* (NM 1319) se trouve une lettre de Hyacinthe de l'Ange Comnène à Malte-Brun (sans date, vers 1824) lui envoyant la brochure « tirée à 50 exemplaires » intitulée : « Notice sur la filiation de la famille de l'Ange, originaire de l'Albanie, et réfugiée dans la France depuis 1466, à l'appui du droit du Marquis de l'Ange-Comnène sur l'Empire de Constantinople et particulièrement sur l'Albanie » (1824, 72 pages, Bibliothèque Nationale 8° Lm3 527).

¹² Cf. le livre de l'écrivain et voyageur français Urbain Chevreau (1613-1701), ancien secrétaire de la reine de Suède, Christine, puis de Charles X : *Scanderbeg*, 2 vol., Paris, T. Quinet et de Sercy, 1644 ; de Chevilly, *Scanderbeg ou les aventures du Prince d'Albanie*, 2 vol., Paris, C.-J.-B. Delespine, 1732. Enfin, Voltaire commence le chapitre concernant la chute de Constantinople (dans son livre intitulé *Essai sur les Mœurs et l'Esprit des Nations*, 1756) en affirmant que l'Empire byzantin aurait survécu s'il avait eu à sa tête un dirigeant de la taille de Skanderbeg. Voir aussi : Camille-Pierre-Alexis Paganel, *Histoire de Scanderbeg, ou Turks et chrétiens au XV^e siècle*, Paris, Didier, 1855. Sur le mythe de Scanderbeg voir l'article de B. B. Ashcom, « Notes on the development of the Scanderbeg theme », *Comparative*

Lavardin traduit en français l'œuvre de l'humaniste albanais Marin Barleti¹³, *l'Histoire de Georges Castriote, surnommé Skanderberg, roy d'Albanie*, en 1596, soit 128 ans après la mort du personnage¹⁴, mais il ajoute aussi des annotations personnelles. Pierre de Ronsard a préfacé ce livre par un poème dédié à Lavardin, faisant ainsi le portrait de Skanderbeg :

« (...) Et Scanderbeg, haineux du peuple Scythien
Qui de toute l'Asie a chassé l'Evangile.
O très-grand Epirote ! Ô vaillant Albanois !
Dont la main a défait les Turcs vingt et deux fois (...) [sic]"¹⁵

L'ouvrage est réédité en 1621 par Nicolas Faret¹⁶, qui y ajoute une chronologie. Nous sommes dans une période où la puissance ottomane se fait sentir plus que jamais jusqu'au cœur de l'Europe et où on est à la recherche de repères qu'on a pu remarquer dans la résistance contre la Demi-lune. En 1709, le père Jean-Nicolas Duponcet, de la Compagnie de Jésus, propose lui aussi une traduction du livre de Barleti¹⁷, modifiant les passages qui étaient, à ses yeux, loin de la vérité historique. Dans un manuscrit de la bibliothèque de Chantilly se conserve le plus ancien texte albanais connu (XIV^e siècle)¹⁸.

Dans les ouvrages géographiques et les dictionnaires de l'époque, l'Albanie est indiquée comme partie intégrante de la Turquie européenne, sans mentionner ses divisions intérieures. C'est ainsi qu'elle est présentée dans le livre de Nicolas Sanson d'Abbeville, géographe ordinaire à la cour du roi de France, *L'Europe en plusieurs cartes et en divers traités de géographie et d'histoire*, publié à Paris en 1683¹⁹. Géographiquement, elle se confond souvent avec l'Épire et est désignée sous le nom de *vilayets Arnauth*. On mentionne les moments historiques jugés les plus importants – le passage des Commènes, l'épisode Skanderbeg, son annexion par les Turcs ottomans et la situation des Albanais à la cour du Sultan :

literature, vol. 5, N° 1, winter 1953, p. 16-29 ou beaucoup plus complète l'étude de Georges T. Petrovitch, qui recense 191 ouvrages sur le grand héros albanais, *Scanderbeg (Georges Castriota). Essai de bibliographie raisonnée, ouvrages sur Scanderbeg écrits en langues française, anglaise, allemande, latine, italienne, espagnole, portugaise, suédoise et grecque, et publiés depuis l'invention de l'imprimerie jusqu'à nos jours*, Paris, Ernest Leroux, 1881.

¹³ Marin Barleti, *Historia de vita et gestis Scanderbegi Epirotarum principis* (1508). La meilleure étude sur cet auteur est due à l'historien roumain Francisc Pall, « Marino Barlezio, uno storico umanista », dans C. Marinescu (éd.), *Mélanges d'histoire générale, II*, Bucarest, Monitorul oficial si Imprimeriile Statului, 1938, p. 135 – 318.

¹⁴ Jacques de Lavardin, seigneur de Plessis, *Histoire de Georges Castriote, surnommé Skanderberg, roy d'Albanie, contenant ses illustres faits d'armes et mémorables victoires à l'encontre des Turcs pour la Foy de Jésus-Christ recueillie, dressée et poursuivie jusques à la mort de Mahomet II*, Franche-Ville, Jean Arnauld, 1604. Cf. aussi Gjyltekim Ibrahimimi, *La Corse et l'Albanie à travers les témoignages historiques et folkloriques dans les lettres françaises du XIX^e siècle*, thèse de doctorats ès lettres, Université de Paris IV, 1978.

¹⁵ Cf. Alexandre Zotos (Ed.) *Anthologie de la prose albanaise*, Paris, Fayard, 1984.

¹⁶ (1596-1646), homme d'État et écrivain français, l'un des premiers membres de l'Académie française.

¹⁷ Jean-Nicolas Duponcet, *Histoire de Scanderbeg, roi d'Albanie*, Paris : Jean Mariette, 1709.

¹⁸ Identifié par l'historien roumain Doru Todericu.

¹⁹ Nicolas Sanson d'Abbeville, *L'Europe en plusieurs cartes et en divers traités de géographie et d'histoire*, Chez l'Auteur, dans le Cloître de Saint Germain..., Paris, 1683.

« **Arnauth Vilaieti**, l'Épire ou l'Albanie qui a été autrefois la principauté des Commenes, de Scander Beg, & de Jean Castriot son père. Les gens de ce pays-là passent parmi les Turcs pour fort grossiers, ils ne laissent pas néanmoins de faire de grandes fortunes à la Cour Othomane, témoin le Grand Vizir Mahomet Kupruli qui étoit de ces Arnauths, & qui avança beaucoup ses amis : & ses parents, lesquels étant placez dans les premières charges de l'Empire, ont rendu cette nation illustre à Constantinople. Mahomet Second Sultan des Othomans prit l'an de l'Hégire 871, de J. C. 1466, la plus grande partie de l'Albanie. [sic] »²⁰



Carte de la « Turquie en Europe » où l'Albanie est individualisée au sein des provinces de l'Empire
Source : Nicolas Sanson d'Abbeville, *L'Europe en plusieurs cartes...op.cit.*

La France et l'Albanie ottomane. Les consulats. Contributions françaises à l'« albanologie »

On peut parler d'une *continuité de l'attention* française vis-à-vis des terres albanaises seulement depuis le XVII^{ème} siècle, à l'époque des *Capitulations*²¹, au moment de l'établissement des premiers consulats dans le cadre des échelles du Levant.

²⁰ Monsieur d'Herbelot, *Bibliothèque orientale ou Dictionnaire universel contenant généralement tout ce qui regarde la connaissance des Peuples de l'Orient...*, A Paris, Par la Compagnie des Libraires, MDCXCVII, Avec le Privilège du Roi, p. 129.

²¹ Actes unilatéraux et gracieux donnés par le Sultan ottoman, destinés à garantir les droits du commerce chrétien aux *échelles du Levant* (nom donné depuis la seconde moitié du XVI^e siècle aux établissements français, puis européens, installés dans les principaux ports et dans quelques villes de l'intérieur de l'Empire ottoman). Le premier texte de cette nature date de 1528 au temps de Soliman le Magnifique et de François I^{er}. Les capitulations disparurent au lendemain de la Première Guerre mondiale. Concernant l'Albanie, J. Caillet, dans son ouvrage intitulé *De l'administration en France*

Le territoire albanais était encadré par deux circonscriptions consulaires - celles de Durazzo et de Santa Quaranta - qui sont parmi les plus anciennes en Europe. Cette dernière faisait partie du consulat général d'Arta ou de Morée qui va fonctionner jusqu'en 1775 quand elle sera rétrogradée au rang d'agence consulaire. Les deux postes relevaient au sein du département de la Marine du *Bureau de Levant pour les consulats de Levant et de Barbarie*²². En 1691, on mentionne pour la première fois le vice-consulat français à Durazzo, créé par l'Ambassade de France à Constantinople comme dépendance du consulat de Salonique,²³ pour faciliter le transport des dépêches du Roi, et son premier titulaire Jean Cumani :

« Le 19 décembre 1691, donné à Versailles par Louis etc. Comte de Provence etc. (...)

Il est nécessaire d'établir un consul de la nation française à Durazzo en Albanie (...) pour la dite charge avoir, tenir et dorénavant exercer en jouir et user par le dit sieur Cumani pendant le temps de trois années et commencer du 1^{er} janvier prochain aux honneurs, autoritez, prérogatives (...) ²⁴ »

Les raisons économiques ne sont pas moins importantes car, à cette époque, l'arsenal de Toulon tirait des terres albanaises les chênes utilisés pour les constructions navales. Les autorités françaises ont même entretenu jusqu'en 1794, un commissaire de la marine chargé de la direction de ce service²⁵. D'autre part, une centaine de négociants surtout Turcs et Grecs, installés à Scutari, Elbasan, Moscopole (Voskopoje), Santi Quaranta (auj. Saranda), Janina exportaient chaque année à Venise, des matières et des produits par l'intermédiaire des navires français²⁶. Une correspondance, conservée aux Archives de la Marine, fait référence à deux autres titulaires du vice-consulat à Durazzo/Durrës : Comte (à partir du 8 février 1699 jusqu'au 21 juillet 1710) et Joseph Isnard (du 31 mars 1714 au 2/11 avril 1718). Ces archives consulaires fournissent un matériel documentaire non-négligeable et insuffisamment mis en valeur par les recherches historiques. Leurs dépêches et leurs lettres, sans négliger la grande politique européenne, décrivent les lieux, les contacts avec les

sous le ministère du cardinal Richelieu (Paris, Firmin Didot frères, 1857, p. 328) parle de l'établissement des premiers consulats français en Albanie à l'époque de Louis XIII.

²² L'arrêt du Conseil du 31 juillet 1691 avait confié à la Chambre de commerce de Marseille l'administration générale du commerce dans les échelles de Levant et de Barbarie et la présentation du personnel au ministre jusqu'en 1723. *Idem*, p. 20.

²³ *Correspondance des consuls de France à Durazzo 1699-1726*, Inventaire par Christian Gut, directeur des Services d'Archives de Paris et l'Île de France, Sofia, 1978. Ce n'est pas M. Gut qui a la primauté en ce qui concerne la publication de la correspondance des consuls français à Durazzo. Valeriu Papahagi (*Aromanii moscopoleni si comertul venetian in secolele al XVII-lea si al XVIII-lea/Les Aroumains de Moscopole et le commerce vénitien des XVII^e et XVIII^e siècles*, Bucarest, Editura Societatii de Cultura Macedo-Romana, 1935, p. 36-37 et 166-167) cite un autre fond, celui de la Correspondance consulaire du Quai d'Orsay, et publie une lettre adressée le 8 février 1699 par le consul Comte au ministre de la Marine, le comte Louis de Pontchartrain.

²⁴ *Idem*, p. 40-41.

²⁵ Le B^{on} Juchereau de Sⁱ-Denys, *L'histoire de l'Empire ottoman depuis 1792 jusqu'en 1844*, Tome 1, Paris, Publication de Guirodet et Jouaust, 1844, p. 99.

²⁶ Valeriu Papahagi, *op. cit.*, p. 166-167 ; cf. aussi A. Boppe, « Le Consulat général de Morée et ses dépendances », *Revue des études grecques*, XX, n° 87, janvier-avril 1907.

autochtones mais surtout les possibilités économiques pour la France et la fréquentation des bâtiments commerciaux français, exclusivement provençaux qui faisaient du trafic entre Durazzo, Marseille et Italie.

D'autres sources²⁷ font référence à l'année 1695 comme date de l'établissement d'un autre vice-consulat français à Sayades, dépendant du consulat de Morée, et de l'arrivée de son premier titulaire, Garnier. Les deux autres suivants, Pélissier et Guillaume Dubroqua, ont résidé à Arta, à partir de 1705.

Le personnel consulaire était rattaché à la fois à la Marine, en raison de sa présence surtout dans les ports et de sa fonction principale d'accorder assistance aux navigateurs français à l'étranger ainsi qu'aux Affaires étrangères, comme le souligne Pierre Ariste dans son *Traicté des consuls de la nation française aux Pays estrangers* de 1667 : « la disposition de ces charges ou commissions a tousjours esté censée appartenir aux Secrétaires d'Etat ayant le département des Affaires étrangères... »²⁸. Les missions consulaires françaises situées dans les parties européennes de l'Empire ottoman dépendaient, au moment de leur création, de plusieurs autorités : le ministère des Affaires étrangères par le biais de l'ambassadeur de France à Constantinople, le ministre de la Marine qui supervisait le fonctionnement des consulats, l'Intendant de Provence qui était le relais du ministre, et la Chambre de Commerce de Marseille, sur le plan des finances du consulat. Vers 1850, elles seront regroupées dans la Sous-direction du « Midi et de l'Orient » (devenue successivement de « l'Orient et de l'Indochine », après 1871 ; du « Midi », à partir de 1880), pour les questions de nature politique, et, pour les questions techniques dans la Sous-direction des chancelleries diplomatiques et consulaires. En 1914 les consulats européens de France vont dépendre d'une seule structure : la Sous-direction « Europe ».

Un mot aussi sur les circonscriptions consulaires françaises qui comptent des communautés albanaises. Tout d'abord, il faut préciser que ces postes sont (re)créés sous Napoléon III. Les différentes éditions de *l'Annuaire diplomatique et consulaire* mettent les terres albanaises dans la Circonscription du vilayet de Scutari (résidant dans la ville de Scutari) et celle des vilayets de Janina, du Kosovo, de Macédoine et de Monastir (avec la ville de Janina comme résidence consulaire et les villes de Kavala, Prévesa, Serès et Valona, sièges d'agences consulaires), à la fin du XIX^e siècle.

²⁷ Jean-Claude Faveyrial, *Histoire de l'Albanie*, édition établie et présentée par Robert Elsie, Peja, Editions Dukagjini, 2001, p. 239.

²⁸ Anne Mézin, *Les consuls de France au siècle des Lumières (1715-1792)*, Ministère des Affaires étrangères, Direction des Archives et de la Documentation, s. d., p. 16-17.

Officier du Roi, bénéficiant d'une rémunération, le consul n'avait pas le droit de faire de commerce²⁹. Mais des exceptions, nombreuses, sont confirmées aussi en Albanie où les postes sont confiés à des négociants : Joseph Isnard, vice-consul à Durazzo, est révoqué à la suite de pertes commerciales en 1717³⁰ ; Dubroqua, vice-consul à Arta, dont les activités économiques provoquent des tensions avec les autres acteurs intéressés, notamment Venise³¹. Au siècle suivant, les consuls n'étaient plus du tout les titulaires d'une charge vénale, mais des officiers royaux révocables dont la carrière était strictement réglementée³².

Avec le temps, les fonctions des vice-consuls et des agents consulaires seront de plus en plus variées : représentation de la France et défense des droits français ; fonctions judiciaires ; fonctions de police ; fonctions notariales ; fonctions relatives à la Marine (principalement viser les actes de bord et délivrer les manifestes d'entrée et de sortie) ; mission de renseignement ; fonctions religieuses. Ils ont aussi d'autres missions qui ne sont pas prévues par les textes de loi mais sont largement pratiquées : la fonction d'antiquaire du consul Guillaume Dubroqua à Arta, qui consiste à rechercher des manuscrits, statues, inscriptions, pièces, armes, bijoux et tout autre objet de l'Antiquité afin d'enrichir les collections royales et même à organiser des fouilles archéologiques ou y participer ; acheter des chevaux de selle pour le Roi et d'autres animaux pour sa ménagerie, ou encore du bois et organiser des coupes de bois pour la construction des navires – à Arta ; la mission générale d'accueil des voyageurs français qui passent dans sa circonscription dont les récits de voyage se font l'écho, ainsi que les correspondances consulaires elles-mêmes³³. Mais, à la différence de leurs collègues nommés dans les pays chrétiens, le champ de leurs fonctions était plus étendu et moins rigide. Afin d'éviter d'« abandonner à la législation turque des chrétiens (...) *indépendamment de certains pouvoirs politiques*, une juridiction exceptionnelle a été conférée aux consuls sur tous leurs nationaux (...) »³⁴.

²⁹ *Idem*, p. 24-25.

³⁰ Né à Marseille, il s'établit à Durazzo en 1696 et il obtient le 15 décembre 1713, de l'ambassadeur de France à Constantinople, Pierre des Alleurs, un brevet de vice-consul. Ayant subi 30 000 livres de pertes, il sera révoqué en 1717. *Idem*, p. 353.

³¹ A son égard, Jean-Claude Faveyrial écrit dans son *Histoire de l'Albanie* : « Jalouse de ce que M. Dubroqua, consul de France, fait exploiter les forêts de Lamari, Venise excite un soulèvement en Thesprotie [région en Épire, *n.a.*]. Troubouki, chef des *palicares* de la Cassiopie et partisan de la France, est tué ». *Idem*, p.240-241.

³² Sur l'évolution des consulats français en Méditerranée orientale cf. les articles très intéressants de Jean-Pierre Farganel « Les échelles du Levant dans la tourmente des conflits méditerranéens au XVIII^e siècle : la défense des intérêts français au fil du temps », *Cahiers de la Méditerranée* ; vol. 70 *Crises, conflits et guerres en Méditerranée* (Tome 1) et « Les consuls, pivots de l'organisation de la navigation commerciale et des stations navales au Levant aux XVII^e & XVIII^e siècles », Actes du Colloque de Toulon 12,13 et 14 septembre 2002, *Stations navales et navigations organisées en Méditerranée*, Société Française d'Histoire Maritime, Délégation Méditerranée, Editions de la Nerthe, pages 81-102.

³³ Anne Mézine, *op. cit.*, p.29-44 et *Recueil de formules à l'usage des agents consulaires de France, précédé des dispositions des ordonnances royales qui concernent ces agents*, Paris, Imprimerie royale, novembre 1839.

³⁴ Le B^{on} Charles de Martens, *Le Guide diplomatique...*, Tome premier, Quatrième édition, Paris : Gavelot Jeune, Leipzig : F.-A. Brockhaus, 1854, p. 310 ; Jacques Thôbie, *Les intérêts économiques, financiers et politiques français*

Dans leurs fonctions les représentants de France, lorsqu'ils portent le titre de consul, étaient secondés par un secrétaire-interprète ou drogman, « qui forment un corps spécial de fonctionnaires (...) nommés par le souverain sur la présentation du ministre des Affaires étrangères. (...) Dans les consulats de première et seconde classes », comme c'était le cas des postes en Albanie, « le drogman remplit en général les fonctions de chancelier »³⁵.

A partir de l'époque napoléonienne, les consulats s'occupent moins des marchés locaux et de leurs protégés et se transforment petit à petit en observatoires de la situation balkanique participant d'une manière active aux jeux diplomatiques locaux. On peut s'en faire une idée d'après un rapport adressé au ministre des Affaires étrangères par Nicolas Prosper Bourée, diplomate, futur ambassadeur de France à Constantinople, concernant l'établissement d'un poste à Scutari :

« (...) ces tribus [catholiques de la Haute-Albanie, les Mirdites *n.n.*] sont le véritable intérêt politique digne d'attirer de ce côté de la Turquie l'attention du Gouv^t de l'Empereur. (...) Les Mirdites chez eux occupent une position plus forte que le Monténégro, que j'ai trouvé, à ma grande surprise, très accessible du côté de Scutari. (...) c'est une population digne d'intérêt, et fort capable de contenir les efforts que les Monténégrins tenteraient pour aider aux succès de la Russie. Je crois donc, Mr le Ministre, que là serait le côté politique de la mission de notre agent à Scutari, la protection des 8000 Catholiques, habitant la ville même, n'en serait guère que le côté philanthropique. (...) nous aurions ainsi bientôt quelques auxiliaires, quelques pions à faire mouvoir sur cet échiquier de la Turquie, où personne ne recevrait de nous l'impulsion, si la crise devait éclater aujourd'hui. S'il y a des relations à entamer avec le Monténégro, notre Consul à Scutari en serait naturellement chargé ; la dépêche que j'ai eu l'honneur de vous écrire (...), n'indique pas chez moi l'espoir d'acquérir quelque influence sur le prince Danielo ; mais il y aura toujours intérêt à suivre de près les relations de Cettigné avec Petersbourg et avec Vienne (...). Dans le Sandjak de Scutari, l'intérêt commercial est à noter, je suppose que notre consul proposerait la création de deux agences, l'une à Antivari, l'autre à Durazzo. (...) »³⁶

La correspondance des consuls se fait pour l'essentiel à leur ambassadeur à Constantinople ou à leur ministre et concerne les évolutions politiques dans leur circonscription consulaire. Les rapports, que rédigent les consuls, sortent peu de la sphère interne du mécanisme diplomatique et sont rarement divulgués au public (pourtant, les Encyclopédies reprennent, en ce qui concerne l'Albanie, des données fournies par les postes diplomatiques) : on les retrouve alors dans les

dans la partie asiatique de l'Empire ottoman de 1895 à 1914, thèse pour le doctorat d'État préparée sous la direction de P. Renouvin, Université Paris I, 1973, p. 14-16.

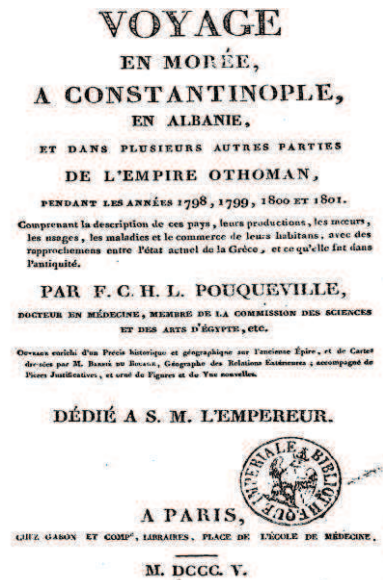
³⁵ *Idem*, p. 324. Le mot *drogman* ou *dragoman* dérive d'une déformation du mot turc *tergiman* et a donné le français *truchement*. Les fonctions des drogman sont plus étendues et ne se limitent pas à l'interprétariat et à la chancellerie (ou chargé de mission). Ces fonctionnaires sont aussi des négociateurs, des porte-paroles, participent à l'accroissement des collections du Roi et effectuent des travaux d'érudition dans des domaines variés comme l'histoire, la géographie, l'archéologie, la musique, la botanique, la littérature et la linguistique. Antoine Gautier et Marie de Testa, « Quelques dynasties de drogman », *Revue d'Histoire diplomatique*, 1991, n° 1-2, p. 39-102. Anne Mézine, *op. cit.*, p. 46-47.

³⁶ CADN, *Coopération*, Ambassade Turquie, Correspondance avec les échelles, carton 1 – Scutari d'Albanie, Lettre (copie) Bourée au ministre des Affaires étrangères, Belgrade, le 24 août 1853.

recueils diplomatiques officiellement publiés par le ministère des Affaires étrangères, les *Livres jaunes*.

Concernant l'Albanie, il est courant que les consuls, très souvent membres de la Société de géographie de Paris, synthétisent leurs connaissances de terrain par un ouvrage, un article ou une conférence destinés au grand public.³⁷ Rien n'échappe aux représentants de la France : les modalités de voyage, les données géo-topographiques, les descriptions de paysages, les vestiges archéologiques, les sources narratives de l'histoire albanaise, l'origine et la langue des Albanais, leurs traditions, les données de géographie humaine, politique et économique.

François Pouqueville, résident auprès du vizir Ali Pacha de Janina, fait paraître ses récits de voyage, dédiés à Napoléon I^{er}, sous le titre : *Voyage en Morée, à Constantinople, en Albanie et dans les autres parties de l'Empire ottoman pendant les années 1798, 1799, 1800 et 1801*³⁸. C'est un ouvrage qui a fait date et a été repris par tous les ouvrages successifs sur l'Albanie, qu'ils soient français ou étrangers. Il parut aussi en anglais, peu après son édition française³⁹. Du fait de sa présence auprès du Pacha de Janina, Pouqueville va offrir au public français, pour la première fois, une description de l'Albanie et de ses confins, faite pas à pas. Il donne des informations sur l'histoire, la civilisation, la géographie humaine des terres albanaises, sur leur organisations politiques, il décrit les personnages qu'il rencontre, il fait une *analyse géopolitique* du pseudo-État constitué autour de Janina. Il donne des informations intéressantes sur ce théâtre d'opérations français, sur le commerce avec la France. On doit cependant mentionner que la partie consacrée à l'Épire reprend un texte de Jean-Denis Barbié de Bocage, géographe du ministère des Relations extérieures⁴⁰.



³⁷ D'autres consuls français en Turquie d'Europe ont contribué à une meilleure connaissance de la région. On peut citer les noms de Beaujour, Cousinery, et Maxime Etienne Choublier (docteur en droit, vice-consul à Uskub/Skopje, 1901-1904, puis consul, 1904-1906).

³⁸ Pouqueville, François-Charles-Hugues-Laurent, *Voyage en Morée, à Constantinople, en Albanie et dans plusieurs autres parties de l'Empire ottoman...*, Paris, Gabon, 1805 (le troisième volume est consacré à l'Albanie).

³⁹ *Travels in Epirus, Albania, Macedonia, and Thessaly* by F.C.H.L. Pouqueville, London: Printed for Sir Richard Phillips and Co, 1820.

⁴⁰ Jean-Denis Barbié de Bocage (1760-1825), géographe français. Attaché au Cabinet des médailles de la Bibliothèque du roi, géographe du ministère des relations extérieures, membre de l'Institut, professeur de géographie à la Faculté des Lettres de Paris, un des fondateurs en 1821 de la Société de Géographie.

Un peu plus tard, les consuls de France à Scutari, Hyacinthe Hecquart et le baron Jules A. Th. Degrand⁴¹ ont publié leurs souvenirs de la Haute Albanie. Hecquart (1814-1866) a été vice-consul puis consul entre 1853 et 1862. Son livre⁴² est un aperçu assez complet sur l'origine des Albanais, leur division en tribus, leur langue, leurs localités, forteresses et églises. A l'aide des prêtres catholiques albanais, il a parcouru toute l'Albanie du nord et rassemblé de la bouche du peuple la plus grande partie de la loi coutumière connue sous le nom de Code de Lek Dukagjini⁴³. Sa correspondance échangée avec son collègue en poste au vice-consulat à Janina, Bertrand, est une riche source d'informations sur la politique du Monténégro⁴⁴ et montre également sa fine

EXCURSION EN ALBANIE (1)

Par Auguste DOZON,
Consul de France à Janina.

LOCALITÉS PARCOURUES ET DISTANCES

| | |
|--|-------|
| De Janina au han de Kalibáki, (en heures)..... | 5,40 |
| De Kalibáki à Laskoviki. | 8,30 |
| Liaskoviki à Ersék (gouvernement de Salonique) . . | 6,07 |
| Ersék à Gortcha. | 7,30 |
| Gortcha au monastère de Saint-Naoum..... | 8,15 |
| Saint-Naoum à Okrida. | 5,30 |
| Okrida à Elbassán (gouvernement de Prisrend).... | 18,00 |
| Elbassán à Tiráná (gouvernement de Scutari). | 10,00 |
| Tiráná à Króya. | 4,00 |
| Króya à Alessio. | 11,15 |
| Alessio à Scutari. | 6,15 |
| Scutari à Antivari. | 11,00 |
| D'Antivari à Corfou, par mer, Santi Quaranta à Janina..... | 21,00 |

PARTIE DESCRIPTIVE

A une heure et demie d'Janina, chaussée-pont de Lykóstomo, ayant au moins 1 kilom. de long sur une largeur de 2 mètres à peine, y compris des parapets très-bas; construit, il y a dix à douze ans, aux frais d'un habitant de Zagóri, contrée à laquelle ce pont est particulièrement utile en hiver, quoique cette utilité ait beaucoup diminué depuis que l'ouverture de plusieurs canaux ayant fait baisser les eaux du lac, les marécages aient presque disparu. La dépense de la construction primitive, ou au moins la somme léguée dans ce but, a été, dit-on, de 600 000 piastres (environ 138 000 francs). On exécute de temps en temps au pont des réparations insuffisantes.

(1) Communication du Ministère des affaires étrangères, direction des Consuls et affaires commerciales.

⁴¹ A. Degrand, *Souvenirs de Haute Albanie*, Paris, 1901.

⁴² Hyacinthe Hecquart, *Histoire et description de la Haute Albanie ou Guégarie*, Paris, 1858. Cf. aussi H. Hecquart (Consul de France à Scutari), « Géographie générale du pachalik de Scutari », *Nouvelles Annales de Voyage*, vol. 4, 1858, p. 293-302 + 1 carte.

⁴³ Il s'agit du principal code coutumier – *Kanun* – qui aurait été établi par Lek Dukagjini, un camarade d'armes de Skanderbeg, au XV^e siècle. Ses dispositions sont, d'après Christian Gut, traducteur du *Kanun* en français, très semblables à celles qui existaient, dans les tribus monténégrines et certains chercheurs y voient l'ancienne coutume indoeuropéenne, le mettant en relation avec *Les lois de Manu* de l'Inde. Le *Kanun* était fondé sur les valeurs du courage, de la sagesse, sur la fidélité de la parole donnée (*Bessa*) et sur l'hospitalité. Le contraire était représenté par les nombreuses vendettas entre clans et entre familles. Le *Code* ou le *Kanun de Lekë Dukagjini* est connu grâce au travail réalisé au début du XX^e siècle par le franciscain Shtjefën Gjeçov qui l'a publié entre 1913 et 1933. Il faut souligner qu'il y a eu d'autres codes de lois coutumières en Albanie : à Kruja, Dibra et Mati – *Le Kanun de Skanderbeg*, e.g. Le terme de « Kanun » dérive du grec « Kanōn », signifiant « la juste voie ». A l'époque byzantine, le terme a reçu une connotation juridique et est passé dans la langue albanaise. Le meilleur ouvrage à ce sujet reste le livre posthume de Margaret Hasluck, *The unwritten law in Albania*, Cambridge, Cambridge University Press, 1952, XV – 285 p., résultat de treize ans d'observations et de recherches effectuées en Albanie jusqu'en 1939, après l'invasion italienne. Il peut être complété par deux autres ouvrages : Admiralty, *A handbook of Serbia, Montenegro, Albania and adjacent parts of Greece*, Geographical Section of the Naval Intelligence Division, Naval Staff, Oxford University Press, 1920- où on trouve une bonne description des clans albanais, avec leur répartition géographique -, et P. Ghiglione, *Montagne d'Albania. Con uno studio sui rapsodi della montagna albanese di nord*, Tirana, 1941.

⁴⁴ CADN, *Coopération*, Ambassade Turquie, Correspondance avec les échelles, carton 1 – Scutari d'Albanie.

connaissance des Balkans qui lui avait permis « dans des circonstances difficiles » d'« acquérir une influence qui a eu fréquemment à s'exercer dans les anciens démêlés de la Turquie avec le Monténégro »⁴⁵. En 1858, il a été chargé de participer aux travaux de délimitation du Monténégro.

Jules Alexandre Théodore Degrand, consul à Scutari d'Albanie de 1893 à 1898, avait parcouru le nord de l'Albanie en 1892. Son ouvrage contient de nombreuses illustrations qui font de son ouvrage un témoignage précieux de ce qu'a été la société albanaise à la fin du XIX^e siècle.

Auguste Dozon (1822-1891), qui exerça les fonctions de chargé de la gestion du vice-consulat de France à Ioannina/Janina de 1866 à 1869, puis consul honoraire, vice-consul de 1869 à 1875, va se faire remarquer par ses contributions à l'*albanologie*, surtout en tant que phénomène linguistique et caractère populaire. Membre de la Société de géographie de Paris, comme ses collègues d'ailleurs, il avait publié dans le *Bulletin de la Société de Géographie de Paris*, sous le titre « Excursion en Albanie », une adaptation pour le grand public de sa communication faite à l'attention de la direction des Consulats et Affaires commerciales du ministère des Affaires étrangères⁴⁶. Cette description nous donne une image très succincte de l'Albanie de la seconde moitié du XIX^e siècle, avec des données statistiques et un tableau des distances (exprimées en kilomètres et en heures) entre les principales localités. Mais son *chef-d'œuvre* reste le manuel de la langue albanaise, réédité sous le nom de plume de P. Argonne, qui contient, à part les explications phonétiques, orthographiques, grammaticales et lexicales, des éléments de civilisation albanaise et des chansons populaires albanaises ainsi qu'un recueil de contes albanaïes⁴⁷.

Mises à part les informations scientifiques qui peuvent être tirées des contributions publiées par les représentants de la France en Albanie, nous avons un aperçu sur la qualité professionnelle des consuls qui sont bien informés et parlent la langue des autochtones. Assurément, ils contribuent à une meilleure connaissance de l'Albanie et sont souvent cités dans les articles des dictionnaires et d'encyclopédies⁴⁸. Mais au terme de ce survol « consulaire » des terres albanaïses, l'impression

⁴⁵ *Annuaire diplomatique et consulaire de l'Empire français pour l'année 1868*, p. 184.

⁴⁶ Auguste Dozon, « Excursion en Albanie », *Bulletin de la Société de Géographie de Paris*, Janv.-juin 1875 (6^e série / T. 9), p. 598-621.

⁴⁷ Dans l'introduction de son livre on peut lire ces commentaires sévères : « Sans littérature, sans art, presque sans histoire, les Albanais ou Chkipetars, ne sollicitent guère notre attention que par les obscurités de leur origine. (...) Pour moi, le dégoût [en ce qui concerne les chansons et les contes albanaïses, *n. n.*] m'a pris assez vite, et quoique aimant autant que personne la poésie, j'avais renoncé à me fatiguer pour courir après ce qui le plus souvent en avait tout au plus la forme. Cette chasse devenait une déception, et je n'avais pas attendu, pour l'abandonner, que le seul Albanais de Turquie qui aujourd'hui cultive sa langue maternelle, Constantin Kristophoridhis, d'Elbassan, me fit l'aveu que ses compatriotes manquaient totalement du génie poétique. » P. Argonne, *Manuel de la langue chkipe ou albanaïse, grammaire, chrestomathie, vocabulaire*, Paris 1881 (la première édition publiée chez Ernest Leroux en 1878, rééditée en 1879), cf. aussi A. Dozon, « La littérature populaire chez les Chkipes ou Albanais », *Bulletin de correspondance hellénique*, année 1878, vol. 2, n^o 1, p. 45 - 53.

⁴⁸ E. g. Edmond Dutemple, « Albanie », *La Grande encyclopédie. Inventaire raisonné des sciences, des lettres et des arts par une société de savants et de gens de lettres, Tome premier*, Paris, H. Lamirault et C^{ie} éditeurs, 1885, p. 1133 - 1137. L'auteur cite l'ouvrage de Hyacinthe Hecquart, un article d'Emile Wiet (« Itinéraire en Albanie et en Roumelie. Lettre adressée à M. le Secrétaire général », *Bulletin de la Société de géographie de Paris*, cinquième série, tome

générale qui se dégage, malgré les observations sur l'ancienneté des Albanais, leur belle stature physique et leur amour pour l'indépendance, est consternante : les terres albanaises ont une organisation tribale et l'idée de nation n'existe pas, l'anarchie et la violence sont à l'ordre du jour, c'est *l'une des contrées d'Europe où l'instruction est le moins répandue*, le pays a une économie de subsistance et *manque complètement d'industries, même des plus primaires*, ses routes sont en mauvais état.

Les titulaires du consulat français à Scutari d'Albanie

Louis Hyacinthe HECQUART, consul de 1854 à 1862.

(1814-1866). **Délégué de France à la commission européenne de la délimitation du Monténégro (1858).**
Consul de France à Damas (1862).

Emile Joseph Marie WIET, consul de 1863 à 1868.

Chancelier au consulat de France à Mogador (1838), à Bahia (1841), agent vice-consul au cap Haïtien (1848), chancelier du consulat général au Port-au-Prince (1852), à Tunis (1858), agent vice-consul à Mossoul (janvier 1860), à **Ioannina avec le titre de consul honoraire (juillet 1860)**, chevalier de la Légion d'honneur (1864), consul de seconde classe (1863).

Louis Gabriel Galdéric AUBARET, consul de 1868 à 1872.

Entré à l'Ecole navale (sept. 1841), chargé de la gestion du consulat de France à Bangkok (1863), consul de première classe (mars 1868).

Dominique Albert Edouard Tiburce comte de COLONNA-CECCALDI, consul de 1872 à 1874.

Licencié en droit. Attaché surnuméraire à la Direction des consulats et des affaires commerciales (1854), élève-consul (janv. 1859), attaché en cette qualité, au consulat général à Alexandrie (sept. 1859), au consulat de France à Barcelone (1860), Smyrne (1861), à Beyrouth (1862), consul de seconde classe à Djeddah (1864), à Tauris (juin 1865), à Larnaca (sept. 1865), chevalier de la Légion d'honneur (nov. 1869), détaché à l'ambassade de France à Constantinople (juillet 1869-août 1870), lieutenant-colonel, sous-chef d'état-major général des gardes nationales mobilisées pendant le siège de Paris (1870-1871), consul de première classe (février 1871), officier de la Légion d'honneur (1871), **consul général, délégué de France à la Commission européenne chargée de la délimitation du Monténégro (août 1878).**

Louis Albert LE RÉE, chargé de la gestion du consulat de France à Scutari d'Albanie de mai 1874 à novembre 1875, consul à Scutari d'Albanie de 1878 à 1893.

Licencié en droit. Attaché à la Direction des archives du ministère des Affaires étrangères (1859), à la Direction des consulats et des affaires commerciales (1863), attaché indemnisé au consulat général à Tunis (1868), élève-consul à la même résidence (1869), attaché au consulat général à Alexandrie (1872), consul de seconde classe (1873), consul à Riga (nov. 1875), à Mogador (1876), à Elseneur (1877).

Jules Alexandre Théodore DEGRAND, consul de 1893 à 1898.

Surnuméraire à la chancellerie du consulat de Buenos-Aires (1866), commis. de chancellerie à Buenos-Aires (1867), chancelier de 3^e classe à Galatz (en Roumanie, 1869), au consulat de Rio de Janeiro (1875), chancelier de seconde classe à Amsterdam (1878), à Bucarest (1880), vice-consul à Kustandjé (mars 1882), officier d'académie (juillet 1882), vice-consul de première classe (sept 1883), à Roustchouk (auj. hui Ruse, en Bulgarie, nov. 1883), au Pirée (non-installé, janv. 1887), à Adrianople (aujourd'hui Edirne, mars 1887), consul de 2^e classe (avril 1887), chevalier de la Légion d'honneur (janvier 1890).

seizième, juillet – décembre 1868, p. 24-36) et les rapports des consuls français à Scutari et à Janina lorsqu'il parle du commerce albanais.

Arthur ALRIC, consul de 1898 à 1905.

Licencié en droit, diplômé de l'Ecole des Langues orientales vivantes, engagé volontaire dans la Guerre de 1870. Commence sa carrière diplomatique comme drogman à Damas (1878), puis monte dans la hiérarchie : drogman-chancelier à Jérusalem (1880), second-troisième drogman à Constantinople (1881), premier drogman à Smyrne (aujourd'hui Izmir, 1892), vice-consul à Mossoul (1893), consul de seconde classe (1895), secrétaire-interprète à Paris (1897).

Henri FERTÉ, consul de 1905 à 1911.

Diplômé de l'Ecole des langues orientales vivantes. Drogman à Constantinople (1880), drogman-chancelier à La Canée (1889), à Alep (non-installé, juin 1891), à Tripoli de Barbarie (oct. 1891), drogman de seconde classe (1892), drogman-chancelier à Téhéran (1893), drogman de première classe (1896), vice-consul à Patras (1898), consul de deuxième classe (1903).

Source : L'Annuaire diplomatique et consulaire

A la fin du XVIII^{ème} siècle et au début du XIX^{ème} se manifeste aussi l'intérêt scientifique français pour la géographie, l'histoire et l'origine des albanais qui sortent de la sphère des études orientales romantiques. Toutes les encyclopédies et les ouvrages géographiques publiés dans cette période et après font référence à l'Albanie. Au fur et à mesure, les articles seront de plus en plus riches en informations. Si la géographie universelle de H. des Combes publiée en 1790 à Lausanne rappelle la classique division en Haute Albanie et en Épire faisant, ensuite, un inventaire des principales localités albanaises⁴⁹, le *Précis de géographie universelle* de Conrad Malte-Brun (Paris, 1832/1836), ouvrage qui fait date à son époque, fait référence à l'origine illyrienne des Albanais et à leur langue, rappelant aussi ses variétés dialectales : guègue, mirdite, tosk, chamouri, iapys, albanais grécisé d'Épire, italo-albanais de Calabre, albanais de Sicile⁵⁰. Il reprend et met bout à bout des textes surtout ceux de Pouqueville sur la description géographique des terres albanaises, sur la langue et les coutumes, l'étymologie du nom « Albanais », l'organisation sociale etc., pour conclure : *Le nom d'Albanie réunit un sens physique à un sens ethnographique*⁵¹. Dans le 3^e volume de la revue « Annales de voyages » (1809) il va publier une étude intitulée *Essai sur l'origine, les mœurs et l'état actuel de la nation albanaise*, qui va constituer la base de son article

⁴⁹ H. des Combes, *Géographie, Tome second contenant la Hollande, la France, la Suisse, l'Italie, la Turquie européenne, l'Espagne, le Portugal et les Iles Açores*, Lausanne, chez Heubach, Durand et Comp. et chez Mourer librairies, 1790, p. 451-452. Cf. *Dictionnaire géographique portatif*, troisième édition, an VII-mai 1799 du Vosgien : « **Albanie** : *Albania*, province de la Turquie européenne sur le golfe de Venise, bornée S. par la Livadie, E. par la Thessalie et la Macédoine, N. par la Bosnie et la Dalmatie. Il y a d'excellents vins. Les Albanais sont grands, forts, très courageux, infatigables, bons cavaliers et grands voleurs. Ils suivent la religion des Grecs, et descendent des anciens Scythes. Quand un de leurs camarades meurt, ils vont, l'un après l'autre, lui demander pourquoi il les a abandonnés, et lui font mille questions impertinentes. Amurath II la prit sur les Grecs. Le fameux Scanderberg s'y maintint contre les Turcs et les Vénitiens ; mais après sa mort, arrivée le 17 janvier 1467, ses enfants en furent chassés par Mahomet II. Durazzo en est la capitale. Long. 36.18-39.40. lat. 39.43.30 »

⁵⁰ [Conrad] Malte-Brun, *Précis de la géographie universelle ou description de toutes les parties du monde...tome troisième. Description de l'Europe – La France*, Nouvelle édition revue, corrigée...et augmentée, Paris, Aimé André Libraire-Editeur, 1832, p. 142 - 143 et 146.

⁵¹ *Idem*, tome VII. *Fin de la description de l'Europe*, ..., 1836, p. 670 – 779.

publié dans la *Géographie universelle*. C'est lui qui parle pour la première fois du lien entre les Albanais et les antiques Pélasges.

A cette période, l'un des genres littéraires les plus prisés en France est constitué sans aucun doute par la littérature de voyage. Tout au long du XIX^e siècle, elle est riche de livres sur le Levant, les Balkans et la Méditerranée où on trouve souvent des chapitres consacrés aux Albanais. Contribuant, sans doute, à une meilleure connaissance de l'Albanie, malgré le style romancé et le peu d'informations, cette littérature reprend et diffuse les stéréotypes qui caractérisent très vraisemblablement le milieu social des auteurs, la plupart membres des salons des sociétés orientales et d'ethnologie⁵² ou des communautés religieuses. Prenons quelques exemples.

Le mythe de l'Albanie inconnue est un leitmotiv qu'on rencontre en guise d'introduction et qui a subsisté jusqu'à aujourd'hui dans l'imaginaire des Occidentaux. Louis Enault essaie de trouver une explication à ce sujet, dans son livre sur « La Méditerranée, ses îles et ses bords » (1863) :

« Il y a dans notre Europe des pays qui sont moralement aussi éloignés de nous que Saïgon ou Tombouctou. On peut y aller en trois jours du boulevard de Gand, et cependant on les connaît moins que l'Inde ou la Chine. Que voulez-vous ? Ils ne sont pas à la mode ; le caprice des touristes n'est pas tourné de leur côté, le romancier en vogue ne les a pas choisis comme théâtre de ses récits ; on ne les trouve décrits dans aucune impression de voyage : on n'y va pas, parce qu'on n'y est point allé.

Telle est, par exemple, l'Albanie, sur la côte orientale de l'Adriatique, en face du royaume de Naples – presque à nos portes, et beaucoup moins visitée que l'Égypte, l'Asie Mineure et la Turquie. »⁵³

Edouard Maury, auteur d'un livre intitulé « Aux portes de l'Orient », titre qui porte en lui-même une définition géographique stéréotypée de l'Europe de sud-est, plonge l'Albanie encore plus dans l'inconnu : « encore si mystérieuse avec ses souvenirs confus et recoins inexplorés »⁵⁴.

Passer la frontière monténégrine, d'un pays chrétien, vers les vilayets albanais, équivaut au passage dans un autre monde, celui où le Turc musulman est maître :

« (...) Cette ligne que nous venons de franchir fut de tout temps une frontière ; c'est ici que les cartes historiques font passer la démarcation des empires d'Orient et d'Occident. Ici passaient, il n'y a pas si longtemps, les confins de la Tzerna Gora [le Monténégro, *n.n.*]. La frontière a avancé ; le pays où nous allons descendre n'est pas moins l'entrée de l'Albanie ; le Turc est à deux pas, et pour la première fois nous avons l'impression nette de l'Orient. (...) »⁵⁵

Mais la géographie mentale des autochtones eux-mêmes place leur pays hors de l'Europe, elle-même vue comme un monde hors de l'Empire ottoman, sentiment générateur plus tard de

⁵² La première société d'ethnologie européenne fut fondée à Paris en 1839.

⁵³ Louis Enault, *La Méditerranée, ses îles et ses bords*, Paris, Morizot, Libraire-Éditeur, 1863, p. 242.

⁵⁴ Edouard Maury, *Aux portes de l'Orient. Les lagunes de Venise, Istrie et Dalmatie, Herzégovine et Bosnie, Monténégro, la côte turque, Corfou*, Paris, Librairie Fischbacher, 1896, p. 309.

⁵⁵ *Idem*, p. 324.

frustrations, et cela en dépit de la situation unanimement reconnue de plus anciens habitants du continent :

« (...) Ces Albanais sont peut-être la race la plus ancienne de l'Europe, et cependant nous sommes aux confins de la civilisation, aux limites extrêmes où s'étend son action. A quelques kilomètres seulement commence l'empire du sultan, et c'est tout dire. A Cettinje déjà, nous avons surpris cette locution courante : « quand nous allons en Europe », tant est grande ici l'impression de l'éloignement et de l'exil. »⁵⁶

La condescendance envers les AUTRES, envers ceux qui habitent au-delà de cette *frontière de civilisation* est évidente :

« (...) voici les Albanais à fez blanc conique, culottes blanches soutachées de bandes noires qui viennent se rejoindre en arrière, juste à la place où l'on s'assied. N'étaient leurs visages très simples et très sérieux, on dirait des clowns sortis de quelque cirque ambulante. (...) »⁵⁷

Rappelant aussi la partition en Haute Albanie et Albanie du Sud, la présence des communautés chrétiennes albanaises (latines au Nord et orthodoxes vers les confins de la Grèce), l'état d'insoumission des Albanais vis-à-vis de toute forme d'autorité, leur fidélité pour les coutumes et un certain conservatisme, leurs occupations de brigands et de pillards, la situation privilégiée dont ils jouissent à la Porte, nous avons une certaine image générale de ce qui était diffusé à l'époque, je le répète, dans les milieux mondains passionnés par l'Orient. Cette situation va se révéler plus forte que l'expérience diplomatique accumulée par une présence consulaire ancienne d'au moins deux cents ans en terre albanaise.

Ce siècle voit aussi les premières missions archéologiques françaises (en 1876 et en 1877 paraissent les récits de la mission de Léon Alexandre Heuzey et H. Daumet)⁵⁸, les premiers paysages albanais exposés au Salon des orientalistes (entre 1834-1857, dus à Charles Valfort) et les lecteurs du *Grand dictionnaire de cuisine*, œuvre posthume d'Alexandre Dumas - le père (1873), ont appris qu'en Albanie la grosseur des anguilles « égale parfois celle de la cuisse d'un homme »⁵⁹.

Un chapitre significatif de l'intérêt porté aux Albanais par les lettrés français reste la correspondance de Prosper Mérimée avec Edouard Grasset⁶⁰, consul de France à Ioannina entre

⁵⁶ *Idem*, p. 336.

⁵⁷ *Idem*, p. 319.

⁵⁸ L. Heuzey et H. Daumet, *Mission archéologique de Macédoine* (1876), qui consacrent le chapitre quatrième de la troisième partie à « Dyrhachium ou Epidamnos, aujourd'hui Durazzo », p. 349-392 et le début du chapitre V à Apollonia, p. 393-403. Les objets recueillis ont été exposés au Musée Napoléon III (aujourd'hui Louvre).

⁵⁹ Alexandre Dumas [et D. - J. Vuillemot], *Grand dictionnaire de cuisine*, Paris, A. Lemerre, 1873, p. 228.

⁶⁰ Mérimée demande à son ami surtout des poésies populaires albanaises et des informations concernant les opérations militaires entre César et Pompée autour de Dyracchium (Durazzo/Durrës) et essaie de le persuader d'apprendre l'albanais. Cf. Gjyltekim Ibrahim, *La Corse et l'Albanie...op.cit.*, p. 36-40. Cf aussi Raoul de Malherbe, *L'Orient. 1718-1845. Histoire, politique, religion, mœurs, etc.*, tome I, Paris, Gide et C^{ie}, 1846, p. 308 (l'auteur fait référence à une mission entreprise par Grasset en Haute Albanie en 1845) ; Prosper Mérimée, *Lettres aux Grasset*, édition

1839 et 1845, puis à Corfou et son intérêt porté à l'œuvre du grand savant allemand Georg Hahn⁶¹. D'ailleurs, l'attention portée par Mérimée aux traditions des peuples méditerranéens, notamment aux lois coutumières de la vendetta, est connue, une tradition dont Mérimée avait fait le personnage principal de sa célèbre nouvelle *Colomba*. Un autre écrivain français, Alphonse de Lamartine, dans le cadre de ses préoccupations sur l'histoire de l'Empire ottoman, s'intéresse lui-aussi à l'Albanie⁶². Ne restent pas moins célèbres les paragraphes dédiés à *la race albanaise* qui figurent dans l'ouvrage aujourd'hui contesté du comte de Gobineau, *Essai sur l'inégalité des races humaines* (1853)⁶³.

La mission des lazaristes symbolisée par la figure du père Jean-Claude Faveyrial a le mérite d'inclure l'Eglise catholique française dans l'équation des relations franco-albanaises⁶⁴. Jean-Claude Faveyrial (1817-1893) nous a laissé un manuscrit de 483 pages sur « L'Histoire de l'Albanie », rédigé probablement entre 1884 et 1889, où il essaye de synthétiser toutes les connaissances concernant ce pays corroborées avec son expérience de terrain. C'est la première œuvre à tracer l'histoire entière de l'Albanie, de l'antiquité jusqu'à la deuxième moitié du dix-neuvième siècle, le temps historique de l'auteur.

Intérêts stratégiques à l'époque napoléonienne. Projets économiques français dans les parties albanaises de l'Empire ottoman

L'époque napoléonienne va représenter un véritable tournant dans les contacts directs entre Français et Albanais, surtout d'un point de vue stratégique. L'Empereur français et Talleyrand se sont intéressés à l'Albanie dans leurs *projets de remaniement de l'Adriatique et de l'Orient turc*⁶⁵. En 1797, par le Traité de Campoformio, Napoléon annexe les possessions vénitiennes en Mer Ionienne. *Désormais un voyageur pouvait aller de Paris aux contrées albanaises sans quitter le territoire français ou tout au moins les pays de domination française*⁶⁶. Dans ce contexte, les

documentaire établie par Maurice Parturier, Paris, La Connaissance, 1924 ; Albert Marie Pierre de Luppé, Robert de Luppé, *Mérimée*, Paris, 1945, p. 125.

⁶¹ Mérimée publie un compte-rendu du livre *Albanesische Studien* (Vienne, 1854) dans la *Revue contemporaine* (déc.-janv., Paris, 1854, p. 222-229) *apud* Gjyltekim Ibrahim, *La Corse et l'Albanie...op.cit.*, p. 38.

⁶² Alphonse de Lamartine, *Histoire de la Turquie, tome III^e*, Paris, Librairie du Constitutionnel, 1854, p. 117-152.

⁶³ Arthur de Gobineau, *Essai sur l'inégalité des races humaines*, Paris, F. Didot, 1853, p. 67-72.

⁶⁴ M. Robert Elsie, l'éditeur de l'œuvre de Faveyrial, cite à cet égard un ouvrage qu'on n'a pas réussi à trouver : Arthur Droulez, *Histoire de la Mission Lazariste de Monastir*, 1942.

⁶⁵ A ce sujet cf. le livre de mon compatriote Trandafir G. Djuvara, *Cent projets de partage de la Turquie (1281-1913)*, Paris, F. Alcan, 1914. Sur la politique adriatique de Napoléon 1^{er} voir Gellio Cassi, « Les Napoléons et l'Adriatique », *Revue des Etudes napoléoniennes. Les origines de l'Europe nouvelle*, cinquième année, tome neuvième, janvier à juin 1916, p. 94-102.

⁶⁶ Charles Schmidt, « Napoléon et les routes balkaniques », *Revue de Paris*, Nov.-Déc. 1912 (année 19/T. 6), p. 335.

consulats de Scutari⁶⁷ et de Janina, véritables avant-postes de l'état-major de l'armée de Dalmatie, qui sont créés à cette époque (en même temps que celui de Travnik dont parle le passionnant livre d'Ivo Andrić), trouvent toute leur importance⁶⁸. Il faut bien faire une distinction nette entre les possessions françaises de l'Albanie vénitienne et les pachaliks ottomans comprenant la Haute-Albanie (le pachalik de Scutari) et l'Albanie méridionale (partagée entre le pachalik de Bérat et celui de Ioannina). La première, comme d'ailleurs tout le Royaume d'Illyrie, a la fonction de *Marche destinée à surveiller les confins orientaux de l'Empire*⁶⁹. **C'est alors que commence une**



« Ali-Pacha, peint d'après nature » (Source : Ibrahim Manzur-Effendi, *op. cit.*)

véritable politique balkanique de la France qui reste une constante durant toute cette période, jusqu'en 1815 : tenir en échec l'Autriche et endiguer les aspirations slaves dans les Balkans, tout en surveillant les côtes contre la *Navy* et en ménageant les susceptibilités de l'Empire ottoman. De toute cette aventure, l'histoire a retenu concernant l'Albanie surtout deux événements. Le premier concerne les rapports entretenus avec Ali de Tépélène (en albanais Tepelenë), pacha de Janina/Ioannina et la mission de François de Pouqueville⁷⁰. C'est en grande partie grâce au succès enregistré par le livre de ce dernier⁷¹, que la figure d'Ali Pacha s'est signalée à l'attention des contemporains passionnés par l'Orient. Dans le contexte des rivalités entre les grandes puissances et l'affaiblissement de l'autorité centrale de l'Empire ottoman, Ali Pacha

⁶⁷ Ce consulat de France apparaît mentionné quelques fois dans la correspondance de l'Empereur qui souligne son importance dans les relations avec le Pacha de Scutari et avec le Monténégro pour faciliter le passage des troupes françaises et les courriers. Mais l'Empereur souligne aussi parfois son inactivité : « (...) J'ai, je crois, un consul à Scutari, mais il ne m'écrit pas souvent; exigez qu'il vous écrive tous les jours. (...) » Au général Marmont, commandant l'armée de Dalmatie, Paris, 26 janvier 1808. Cf. *Correspondance de Napoléon I^{er} publiée sur ordre de Napoléon III, volume 8 (1^{er} avril 1807-27 mars 1808)*, Paris, Plon, 1869.

⁶⁸ Cf. A. Boppe, *L'Albanie et Napoléon, 1797-1814*, Paris, Hachette, 1914, p. 39-40 ; *Napoléon et son administration en Adriatique orientale et dans les Alpes de l'Est, 1806-1814. Guide de sources*, Sous la direction de Josip Kolanovi et Janez Šumrada, préface par Marie-Paul Arnauld, Hrvatski državni arhiv / Archives nationales de Croatie, 2005. Des mentions sur les événements d'Albanie se trouvent aussi dans la correspondance de Napoléon : Pierre Bertrand, *Lettres à Napoléon, 1800-1809*, Paris, Perrin, 1889 et X. Baloti, « Napoléon et l'Albanie », *Balkan Studies*, 27, n°2, 1986.

⁶⁹ Gellio Cassi, « Les Napoléons et l'Adriatique »...*op.cit.*, p. 98.

⁷⁰ Gabriel Remerand, *Ali de Tébélén pacha de Janina (1744-1822)*, Paris, Geuthner, 1928 et A. Boppe, *op. cit.*

⁷¹ Cf. p. 35.

de Janina chercha à étendre son autorité dans le but d'obtenir l'indépendance. Dans le nouveau contexte de voisinage, créé par le traité de Campoformio il essaie d'entrer dans les grâces des Français, maîtres de l'Adriatique, et d'obtenir, en retour, leur appui afin de réaliser ses objectifs. Mais, en 1798, pendant la campagne d'Égypte il s'empara de Prévéza et de diverses places du littoral situées sous autorité française, places qu'il perdit dès que l'Empire Ottoman et la France signèrent la paix. Il ne conserva que quelques prisonniers français qu'il chargea d'organiser ses troupes. Quelques uns, comme Ibrahim Manzur-Effendi, demeura auprès d'Ali jusqu'en 1819 en tant que commandant du génie, et va publier ultérieurement ses aventures comme « ouvrage pouvant servir de complément à celui de M. de Pouqueville »⁷². Malgré l'attitude ambiguë manifestée par le pacha de Ioannina, Napoléon I^{er} voyait en lui un allié potentiel en cas de partage de l'Empire ottoman et envisageait de lui céder des territoires, notamment Corfou. C'est alors que Napoléon avait envoyé François de Pouqueville dont nous avons déjà parlé, comme agent diplomatique auprès d'Ali Pacha en 1806. En plus, de la bonne collaboration avec lui dépendait le ravitaillement de la garnison française stationnée à Corfou, île attribuée une nouvelle fois en 1807 par le Traité de Tilsitt à la France, avec les Iles ioniennes.

Les Français, auront maintenant l'occasion de connaître plus largement Ali, Pacha de Janina, grâce à une œuvre intitulée *Crimes célèbres*⁷³ et ayant comme co-auteur Alexandre Dumas. On y voit un personnage sans scrupules, atroce, n'ayant même pas la foi musulmane, disposé à tout pour atteindre ses buts, tout en reconnaissant ses qualités politiques :

« Ne croyant pas en Dieu, méprisant des hommes, n'aimant que lui, ne songeant qu'à lui, se défiant de tout ce qui l'entoure, audacieux dans les desseins, inébranlable dans les résolutions, inexorable dans l'exécution, impitoyable dans la vengeance, tour à tour insolent, humble, violent, souple, varié comme les circonstances, toujours et quand même logique dans son égoïsme, c'est César Borgia devenu musulman ; c'est l'idéal du politique florentin incarné, c'est le prince mis à l'œuvre dans une satrapie. »⁷⁴

A travers le portrait d'Ali se dégage une description peu flatteuse des régions habitées par les Albanais : « Janina (...) Peuplée en grande partie d'Albanais, elle professait un amour enthousiaste pour l'anarchie, qu'on y décorait du nom de liberté. (...) »⁷⁵ ; « Comme il arrive presque toujours en Albanie, où la guerre n'est qu'un prétexte pour le brigandage (...) »⁷⁶. Le manque d'unité de ces contrées est une autre ligne de force qui se dégage en lisant le texte : à part les différences

⁷² Ibrahim Manzur-Effendi, *Mémoires sur la Grèce et l'Albanie pendant le gouvernement d'Ali-Pacha*, Paris, chez : Paul Ledoux, libraire ; Ponthieu, au Palais Royal ; H. Langlois et C^{ie}, libraires, MDCCCXVII.

⁷³ MM. Alex. Dumas, Arnould, Fournier, Fiorentino et Mallefille, *Crimes célèbres*, tome septième, Paris, Administration de librairie, 1840 (le chapitre dédié à Ali Pacha, rédigé par Mallefille, ouvre la deuxième partie du volume, p. 3 - 146).

⁷⁴ *Idem*, p. 8.

⁷⁵ *Idem*, p. 6.

⁷⁶ *Idem*, p. 12.

religieuses et ethniques, on parle de *trois Albanies*. L'exécution d'Ali et de ses fils qui clôt le chapitre, renforce aux yeux du lecteur français l'image d'un Orient sanglant, d'un monde très éloigné de ce qu'il appelle « Europe ». Alexandre Dumas reprend l'histoire de la mort d'Ali Pacha dans son célèbre roman *Le comte de Monte-Cristo*, qui fait d'Edmond Dantès le vengeur de la trahison du comte de Morcerf à l'encontre d'Ali et de sa famille.

Le deuxième événement qui nous concerne fait référence à l'existence, dans l'armée française, d'un régiment albanais stationné à Corfou. Créée en 1807, cette unité militaire était formée d'Albanais ayant fui Ali Pacha. Dès septembre 1807, le général César Berthier qui commande la garnison des Iles Ioniennes prévoyait de former une compagnie d'élite pour sa garde personnelle et d'attacher deux compagnies de chasseurs à chaque bataillon français. Ce fut une expérience malheureuse car, organiser ces Albanais, n'était pas chose facile : vivant en clans, ils ne connaissaient pas la discipline militaire. Puis, être un bon soldat n'avait rien en commun avec les embuscades dont les Albanais sont passés maîtres. Un mois plus tard, le colonel Minot était chargé de commander ce « régiment albanais » qui avait pour but de défendre les Iles ioniennes⁷⁷, trois bataillons au total. L'année suivante, en mars, Berthier fut remplacé par le général Donzelot qui décida la réduction des effectifs à six bataillons (1809), puis à deux (en 1813). D'ailleurs cette réduction des effectifs a été « favorisée » pendant les raids anglais de 1809 quand les Albanais qui devaient défendre les îles, étaient passés à l'ennemi avec armes et bagages ! Le régiment albanais incorpora alors les chasseurs à pied grecs et les Français se retranchèrent à Corfou où ils tiendront jusqu' en juin 1814.

Economiquement, durant la période napoléonienne, les desseins et les projets s'inscrivent dans la stratégie française générale qui voyait l'Europe du sud-est comme une zone de compensation. Antoine Louis Vasse, qui exerça les fonctions de vice-consul à Pristina (1811), centre du vilayet de Kosovo, nous présente les effets pratiques de la « nouvelle route continentale qui passe par ce territoire et que devait assurer l'approvisionnement de l'industrie française en matières premières ».⁷⁸ Une route française continentale fonctionnait déjà, suite au décret napoléonien organisant les douanes en Illyrie et instituant le libre transit pour le commerce avec l'Empire ottoman. Elle était destinée principalement au coton. Mais le commerce français dans ces régions était gêné par les voleurs albanais qui attaquaient sans cesse les caravanes traversant le pachalik de Pristina et par l'attitude d'Ali Pacha qui, contrairement aux capitulations avec la France, taxait de 20 % au lieu de 3 les produits français qui transitaient par le port de Préveza. En plus, il refusait de

⁷⁷ Cf. A. Boppe, *op. cit.*

⁷⁸ Ymer Jaka, « Une représentation diplomatique de Napoléon I^{er} à Prishtina », *Kosovo*, 1974, p. 413-434.

reconnaitre les agents consulaires français lorsqu'ils étaient « raïas »⁷⁹ et essayait d'empêcher l'établissement même des consulats. L'épisode de la nomination du frère de Pouqueville comme consul à Préveza et le contenu de la lettre de « recommandation » envoyée au Sultan par Ali pour appuyer sa demande d'exequatur illustre très bien cet état des choses et les vrais sentiments que le pacha de Janina éprouvait à l'égard des Français :

« Les *infidèles* ne connaissent déjà [que] trop bien notre pays et si vous permettez leurs nouveaux établissements nous ne serons plus les maîtres chez nous. Préveza est une ville de chiens qui ne souffre qu'à regret notre domination ; elle conserve toujours de l'inclination pour les Français que j'ai chassé avec mon sabre il y a douze ans... »⁸⁰

Par le Traité de Paris du 30 mai 1814 les territoires se trouvant sous l'administration française depuis 1806 sont cédés à l'Autriche et la France va s'éloigner pour le moment des Balkans et de l'Adriatique. La marine militaire française va y opérer lors des guerres avec l'Autriche menées par Napoléon III, mais sans avoir de visés annexionnistes. Ce nouvel empereur va rouvrir l'appétit français pour les Balkans, d'abord avec la Guerre de Crimée et l'appui sans réserve accordé au mouvement national roumain.

Un événement, disons exotique, va ponctuer cette période : la participation durant les derniers mois de la Guerre de Crimée (1853-1856) dans les rangs de l'armée française d'un minuscule détachement d'Albanais. Il s'agit de neuf Mirdites⁸¹, recrutés par le chef d'escadron Lyver avec l'appui du consul de France à Scutari, Hecquart, et l'accord des autorités ottomanes et du *Prince de Mirditë*, Bib Doda, pour servir en tant que conducteurs dans les compagnies auxiliaires du Train.

Dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, les projets économiques sont repris et vers la fin du siècle, se concrétisent comme nous le révèle un aide-mémoire du consulat français de Milan, rédigé bien plus tard.⁸² Les gisements bitumineux d'une grande richesse de la zone de Sélénitza-Resulani-Ronzi, connus depuis les temps les plus reculés, sont les premiers à attirer l'attention des Français, qui envoient une mission industrielle. Les mines y furent données en concession par le Gouvernement ottoman, pour une durée de 75 années, à la *Banque Impériale Ottomane* à dater du 17/29 août 1885. En 1891, une Société dite « des Mines de Sélénitza » fut fondée à Paris, et la *Banque Impériale Ottomane* apporta à cette Société ses droits de concession sur la mine de bitume

⁷⁹ *Raïas*, en turc littéraire « troupeau », terme que les Ottomans donnaient aux sujets chrétiens.

⁸⁰ *Apud* Charles Schmidt, « Napoléon et les routes balkaniques », *op. cit.*, p. 348- 349.

⁸¹ Pietro Noca, Antonia Nonpole, Georgo Prela, Miralia Arabaigi, Echiovani Soco, Marco Mirachi, Oergini Arabaigi, Youssuf Mehmed, Ibraïm Mehmed. CADN, *Coopération*, Ambassade Turquie, Correspondance avec les échelles, carton 1 – Scutari d'Albanie, Division militaire, Place de Constantinople, Feuille de route de corps entier ou détachement de troupe en marche, 27 juin 1856. Cf. aussi *Idem*, Armée d'Orient, Intendance générale – Transports, Lettre N° 15 du Lieutenant général au Consul de France à Scutari, Sébastopol, le 18 février 1856.

⁸² AMAE, *Correspondance politique et commerciale*, Z-Europe 1918-1929, Albanie 58, Dépêche du Consulat Général de France à Milan, n°103, le 25 mai 1918.

de Selenica/Sélénitza en Albanie ainsi que les bénéfiques de toutes les demandes de concession, de propriété ou d'exploitation des mines qui avaient pu être faites dans l'Empire ottoman au nom de la *Banque Impériale* dont le siège social était à cette époque-là à Paris (7, rue Meyerbeer, Paris, 75011).⁸³ Les biens que la Banque ottomane apportait à la *Société des Mines de Sélénitza* situés dans l'Empire, étaient cédés conformément aux lois et usages en vigueur dans ce pays. Comme la loi ottomane n'autorisait pas les sociétés étrangères à acquérir ou posséder des biens immobiliers dans l'Empire sauf dans des conditions spéciales, l'obligation de la transmission desdits biens fût réalisée par un document fait à Paris le 10 septembre 1891. Cet acte, en même temps qu'il opérât la cession de ces biens, constituait la *Banque Impériale Ottomane* fidéicommissaire de la *Société des Mines de Sélénitza* pour les biens immobiliers situés dans l'Empire. En conséquence, les biens de la *Société française des Mines de Sélénitza* situés dans l'Empire ottoman sont restés au nom de la



Alfred Gounot

(Source: <http://www.annales.org/archives/x/gounot2.html>)

Banque Impériale en sa qualité de fidéicommissaire. La compagnie française employait comme ouvriers des Valaques et des Grecs.⁸⁴ La direction des mines fut confiée à l'ingénieur Alfred Gounod⁸⁵, un ancien de l'Ecole des Mines de Paris. Son activité est particulièrement intéressante dans la mesure où il remplissait en même temps les fonctions d'agent consulaire de France pendant la guerre gréco-turque et pendant le blocus de Vlora par les Grecs, blocus qui dura un mois. Il publiera, après son retour en France⁸⁶, dans le

Bulletin de la Société de l'industrie minérale et dans les *Annales des Mines*, une description des gisements bitumineux d'Albanie. Enfin, il laisse encore inédit un volume intitulé « Cinq ans d'Albanie ». C'est une étude sur les mœurs et les gens de ce pays où, à côté des anecdotes vécues par l'observateur, se retrouve l'ingénieur avec ses chiffres et ses statistiques.

Malgré une présence significative « sur le terrain » les échanges commerciaux avec la France sont quasi-inexistants, principalement à cause de l'absence de liaisons directes entre Marseille et les ports albanais. En ce qui concernent les importations de la Basse Albanie et de l'Albanie médiane autour de l'année 1883, sur un total de 4 857 515 francs, les produits français (parfumerie, habillement, produits pharmaceutiques, drogueries) n'ont représenté qu'environ 5000 francs. Pour la Haute Albanie, les rapports consulaires de 1884 mentionnent une cargaison de bois de frêne à

⁸³ Cf. [Alfred] Gounot, « Notes sur les mines de bitume exploitées en Albanie », *Annales des Mines*, juillet 1903, Paris.

⁸⁴ Frédéric Gibert, *Les Pays d'Albanie et leur histoire*, Paris, 1914, p. 154-155.

⁸⁵ 1855-1906.

⁸⁶ Atteint par des fièvres paludéennes, il rentra en France en 1897.

destination de Marseille d'une valeur de 6000 francs (sur un total de plus de 1 600 000 francs d'exportations)⁸⁷.

Au début du XX^{ème} siècle, la présence économique française s'accroît considérablement. Les mots du grand scientifique italien Antonio Baldacci sont révélateurs sur la présence française en Albanie d'avant l'indépendance⁸⁸ et ses projets ambitieux pour l'avenir :

« La France (...) cherche, en effet, à se créer une position privilégiée en prêtant son concours à la résolution du problème des communications, des chemins de fer et des postes. (...) Une compagnie française « L'entreprise des routes de l'Empire Ottoman », a déjà commencé la construction de quelques routes et est en train d'étudier plusieurs projets. (...) En automne prochain, sera ouverte au service d'automobiles la route Saint-Jean de Medua - Scutari, reliant le bassin du lac de Scutari à la mer. Par la suite, cette route sera prolongée jusqu'à Tuzi, à la frontière du Monténégro, longeant la région des Malissores. Le port de Medua sera agrandi. Le projet français comprend l'abaissement du niveau d'eau du lac de Scutari (...) et la canalisation du fleuve Bojana du lac à la mer.»⁸⁹

Les conclusions du bilan dressé par Baldacci ne pouvaient être qu'optimistes : « *Le capital français parviendra sans doute à doter l'Albanie de routes et chemins de fer.* »

Cette pénétration économique n'a pas été toujours chose facile à cause de l'opposition des autochtones qui avaient peur qu'une présence étrangère ait pour conséquence l'annexion de leurs terres par des Puissances voisines, mais, en revanche, elle n'a pas été un élément positif pour l'image de l'Albanie, vue par les Occidentaux comme région instable et réfractaire au progrès. En 1909, les ingénieurs français de la *Régie générale des chemins de fer (RGCF)*, dirigés par le comte François-Georges Vitali, venus faire les premiers travaux d'installation d'une voie ferrée sont « accueillis » avec des coups à feu⁹⁰ et renvoyés dans leur pays. La même chose se passa en 1910 quand La Porte donna l'autorisation de l'aménagement du premier tronçon de la route Kustendil – Uksub (auj. Skopje).

La question des chemins de fer et les révoltes albanaises qui vont déboucher sur la reconnaissance d'une certaine autonomie au sein de l'Empire ne passeront pas complètement inaperçues en France. Joseph Aulneau, dans la *Revue politique et parlementaire*, attire l'attention sur l'existence d'un problème albanais en Europe souvent ignoré par les chancelleries occidentales, fortement complexe et impliquant plusieurs données : la question de la Macédoine, le Monténégro

⁸⁷ Edmond Dutemple, « Albanie », *La Grande encyclopédie...* op. cit., p. 1136.

⁸⁸ A. Baldacci, *L'Albanie économique et politique à la veille de la guerre*, (extrait de la *Revue économique internationale*), novembre 1912, Bruxelles, p. 16-19.

⁸⁹ *Idem.*

⁹⁰ Cf. Fr. Delaisi, *art. cit.*, p. 109-133.

et la Russie, l'Autriche-Hongrie et l'Italie⁹¹. De son côté, dans les pages de la *Revue de Paris*, Gaston Gravier (1886-1915), introduisait dans l'équation de la question albanaise le problème du Kosovo, surnommé aussi la Vieille-Serbie⁹². Lecteur de français à l'Université de Belgrade, mais géographe de formation, spécialiste de la Russie et de la Serbie, Gravier avait parcouru souvent en compagnie du père de la géopolitique serbe Jovan Cvijic, toutes les zones de peuplement serbe et l'Albanie.

La question des routes et des chemins de fer en Albanie n'était pas nouvelle et ne représentait qu'un volet secondaire du point de vue économique. Disons que l'économique précède mais est tout de suite devancé par les questions d'ordre stratégique. Dans son excellente thèse sur « les fondements de la politique italienne en Méditerranée » le professeur Daniel Grange intitule avec pertinence le chapitre dédié à la question des routes et des chemins de fer dans les Balkans : *Finance et géopolitique : le chemin de fer transbalkanique*⁹³. Déjà, en 1852, le géologue autrichien Ami Boué publiait une brochure sur « L'Etablissement de bonnes routes et surtout de Chemins de fer dans la Turquie d'Europe⁹⁴ ». Francophone, il faisait sans doute partie de ceux qui voulaient un rapprochement franco-autrichien dans les Balkans⁹⁵. Cette thèse d'un éventuel rapprochement franco-autrichien a été soutenue, côté français, par un professeur à l'Ecole libre des Sciences politiques⁹⁶, journaliste spécialiste des questions géopolitiques, André Cheradame (1871-1948), qui était persuadé qu'une Autriche-Hongrie où les nations non-germaniques auraient plus de poids pourrait constituer une barrière efficace contre le pangermanisme⁹⁷. La peur de l'Allemagne, d'une éventuelle entente entre la France et Autriche-Hongrie, est bien surprise dans une lettre envoyée par l'ambassadeur de France à Vienne, Dumaine, à Gaston Doumergue, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères *p. i.*, reproduite par Poincaré dans ses mémoires :

⁹¹ Joseph Aulneau, « La Question albanaise », *Revue politique et parlementaire*, N° 208, tome LXX, 10 octobre 1911, 18^e année, p. 89 – 103.

⁹² Gaston Gravier, « La Vieille Serbie et les Albanais », *Revue de Paris*, dix-huitième année, tome sixième, novembre-décembre 1911, p. 201 – 222.

⁹³ Daniel J. Grange, *L'Italie et la Méditerranée (1896-1911). Recherches sur les fondements d'une politique étrangère*, thèse de doctorat d'État de l'Université des Sciences sociales de Grenoble (sous la direction de Pierre Guillen), 1977. Sur cette question voir aussi Joseph Thureau, « Les Chemins de fer balkaniques et leur Rôle dans les Origines de la Guerre », *Revue politique et parlementaire*, n° 254, T. LXXXVI, 10 janvier 1916, 23^e année, p. 16-36.

⁹⁴ Il avait déjà publié à Paris, douze ans auparavant (1840), un ouvrage en 4 volumes intitulé *La Turquie d'Europe, ou observations sur la géographie, la géologie, l'histoire naturelle, la statistique, les mœurs, les coutumes, l'archéologie, l'agriculture, l'industrie, le commerce, les gouvernements divers, le clergé, l'histoire et l'état politique de cet empire* (chez Arthur Bertrand).

⁹⁵ Mais il y a aussi un désir d'entente économique et financière franco-allemande concernant la construction du tronçon Bagdad-Istanbul de la *Bagdadbahn*, qui se manifeste de 1899 à 1903 dans les milieux des affaires. Cf. Jacques Thôbie, *Les intérêts économiques, financiers et politiques*, *op. cit.* ouvrage publié sous le titre *Intérêts et impérialismes français dans l'Empire ottoman (1895-1914)*, Paris, Publications de la Sorbonne, Imprimerie Nationale, 1977.

⁹⁶ L'Ecole, fondée en 1872, assurait la formation de presque tous les futurs diplomates français. Cf. René Girault, *Diplomatie européenne. Nations et impérialismes 1871-1914*, Paris, Petite Bibliothèque Payot, p. 30.

⁹⁷ André Cheradame, *L'Allemagne, la France et la Question d'Autriche*, Paris 1902. Lui aussi avait publié un livre sur la Macédoine et la question du chemin de fer de Bagdad : *La question d'orient : la Macédoine : le chemin de fer de Bagdad*, Paris, Plon, 1903.

« Vienne, le 24 janvier 1914. On m'affirme que le gouvernement allemand a pris nettement position contre l'extension du trust austro-français au réseau est des chemins de fer orientaux. M. de Tchirschky aurait même formulé sa protestation dans une note des plus péremptoires. L'Allemagne entend que la ligne de Roumélie soit considérée comme le prolongement de son réseau d'Anatolie ; elle n'en admettra jamais la cession à une compagnie étrangère. Mon informateur, vraisemblablement autorisé par le Ballplatz à me faire cette confidence, ajoute que le cabinet de Berlin n'entend pas non plus que celui de Vienne cherche à lier partie avec le gouvernement français. Il contrecarre les négociations engagées à Belgrade, où il trouve, d'ailleurs, des facilités à exercer son influence. S'il fait échouer, comme c'est à craindre, les négociations engagées avec le groupe français, un conflit entre l'Autriche et la Serbie paraît inévitable. L'intrigue allemande aurait donc pour effet de provoquer les redoutables complications dont on pouvait croire que l'Allemagne cherchait, comme nous, à préserver la paix générale. *Signé : DUMAINE.* »⁹⁸

Mais ce sont les conceptions de Charles Loiseau qui voyait une alliance avec l'Italie, qui seront écoutées par les décideurs français mais aussi italiens. Daniel Grange affirme que Tittoni citait Loiseau dans un discours prononcé à la Chambre, en mars 1908. Il s'agit de son livre intitulé *L'équilibre adriatique. L'Italie et la question d'Orient* (Paris, Perrin, 1901). Ancien secrétaire de Mgr. Strossmayer évêque de Zagreb, l'un des promoteurs les plus importants de l'idée yougoslave, marié avec une Voinovitch⁹⁹, souligne l'état de nette infériorité des positions économiques italiennes en Adriatique par rapport à la Monarchie dualiste : le trafic passait dans sa grande majorité par le port de Trieste et les compagnies de navigations autrichiennes et par conséquent Venise n'a pas pu profiter du développement industriel de la Lombardie. Les projets des voies ferrées autrichiennes désavantageaient fortement l'Italie du point de vue économique, en faisant de Salonique un port autrichien *de facto* et stratégique ; Monténégro sera isolé, à la disposition de l'Autriche, et « l'Albanie tombe[ra] dans les mains de cette puissance »¹⁰⁰. A cette situation sombre du point de vue italien, s'ouvrait comme alternative, la participation au projet du Consortium Danube-Adriatique qui offrait une situation plus équilibrée, malgré l'avantage français (participation de 45 % pour la France et 35 % pour l'Italie, 15 % pour la Russie et 5 % pour la Serbie ; le conseil d'administration de douze membres comptera 5 Français, 4 Italiens, 2 Russes et 1 Serbe, la construction de la voie ferrée sera faite par les Français et celle du port par les Italiens)¹⁰¹.

⁹⁸ Raymond Poincaré, *Au service de la France, Neuf années de souvenirs, Tome IV – L'Union sacrée. Du 7 janvier au 11 février 1914*, Paris, Plon – Nourrit et Cie, 1974 (1^{ère} éd. 1926), p. 42.

⁹⁹ Issue d'une famille dalmate de Dubrovnik/Raguse et sœur d'un grand poète et d'un homme politique passé au service du Monténégro. Cf. F. Charles-Roux, *Souvenirs diplomatiques Rome-Quirinal, février 1916-février 1919*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1958, p. 290. L'auteur de ces mémoires parle d'une « double mission, slave et vaticane » en ce qui concerne Loiseau (p. 289).

¹⁰⁰ Charles Loiseau, *op. cit.*, p. 174.

¹⁰¹ D. Grange, *op. cit.*, p. 1559-1560.

Les diplomates français voyaient dans ce projet ambitieux, à part la possibilité d'offrir à l'Italie une alternative plus avantageuse, le détournement d'une partie du trafic commercial de l'axe Vienne-Belgrade-Constantinople vers la côte albanaise et donc le désenclavement de la Serbie¹⁰².

En conclusion, jusqu'à la décision de la Conférence de Londres de 1913, tout l'intérêt français pour l'Albanie s'inscrit dans la stratégie de la France de s'imposer dans l'Empire ottoman (selon le principe du partage des intérêts et des affaires) et de bloquer l'avance de la Triplice vers la Méditerranée. L'Albanie était à ce moment-là, une simple expression géographique superposée sur quatre vilayets malgré son autonomie relative accordée par le Sultan en 1911. Mais en 1912, les Balkans entrent dans l'accélérateur de l'histoire et les projets économiques français en Albanie, toujours d'actualité, malgré certaines difficultés, doivent être mis en sommeil.

La France, l'Albanie et la Question adriatique

Durant toute cette époque, les relations internationales dans le sud-est de l'Europe sont dominées par l'ouverture de la *succession* de l'Empire ottoman. De ce point de vue l'Albanie, territoire ottoman, est partie intégrante du *problème oriental*. En 1879 ainsi qu'en 1881, après une guerre balkanique qui a impliqué la Russie, la France se montra favorable à la rectification des frontières en faveur de la Serbie et du Monténégro. Mais conjointement avec l'Autriche-Hongrie, la France propose et obtient lors du Congrès de Berlin¹⁰³, un protocole sur les privilèges et les libertés de la région catholique de Mirditë. Pendant toute cette période et jusqu'à la première guerre mondiale, elle appuyait la politique de Saint-Pétersbourg qui visait l'octroi à la Serbie d'un couloir internationalisé traversant le territoire albanais avec Saint-Jean-de-Médoua¹⁰⁴ comme port. On a souvent expliqué cet appui des ajustements territoriaux en faveur des États chrétiens voisins par la formule : *réduire l'Albanie signifiait réduire le territoire ottoman*. C'était une erreur¹⁰⁵. René Girault explique très bien les choix de la diplomatie française dans ces années turbulentes :

« (...) ou bien continuer à défendre l'intégrité de l'Empire ottoman, mais avec le risque de voir la Russie et les États balkaniques s'éloigner de Paris, ou bien se rallier aux machinations russo-balkaniques, au risque de perdre les

¹⁰² Pierre Milza, *Les origines du rapprochement franco-italien de 1900-1902*, vol. 7, Thèse pour le doctorat d'État préparée sous la direction de Monsieur le Professeur J.-B. Duroselle et présentée à l'Université de Paris I, 1977, p. 2078.

¹⁰³ De là date la célèbre remarque du chancelier prussien Bismarck, lorsque les Autrichiens essayaient de lui présenter la question albanaise : « Cette nation n'existe pas ! ». Pourtant, le premier projet d'une Albanie indépendante date de 1880 et appartient aux délégués britanniques à la Commission de la Roumélie orientale (Lord Goschen et Lord Fitzmaurice). Cf. Miss Edith Durham, *Albania and the Albanians : Selected articles and letters 1903-1944*, Introduction by Harry Hodgkinson, edited by Bejtullah Destani, London, 2001, p. 195.

¹⁰⁴ Aujourd'hui *Shjengjin*.

¹⁰⁵ Que nous avons commise, hélas, en deux articles publiés en 2004 (*Valahian Journal of Historical Studies*, Editura CÉtatea de Scaun, Targoviste) et en 2005 (*Cahiers d'Europe centrale*, Harmattan).

avantages d'une forte pénétration économique et financière dans l'empire ottoman. »¹⁰⁶

C'est à cet état de choses que nous arrivons en 1912 quand les guerres balkaniques¹⁰⁷ éclatent de nouveau et l'indépendance albanaise est proclamée.

Au cours des opérations militaires qui visaient le partage des territoires européens de l'Empire ottoman, les Serbes, les Monténégrins et les Grecs sont entrés aussi en Albanie. Les Serbes s'installent à Pristina, Prizren (au Kosovo), Bitola, Ohrid (en Monastir, au sud-ouest de l'actuelle ARYM) et à la fin du novembre 1912 atteignent la ville de Durazzo, sur la côte adriatique. Les unités militaires du Monténégro prennent le port de Saint-Jean de Médoua, font le siège de Scutari (en Haute-Albanie), entrent au Kosovo (à Peć/Ipek et à Djakova/Dakovica). En Albanie du Sud, les Grecs occupent la ville de Préveza et son hinterland. Dans ces conditions, un nombre important d'Albanais ont combattu à côté des Ottomans contre les Slaves et les Grecs, ayant peur des intentions de leurs voisins plus forts. L'idéologie musulmane ne constitue pas l'explication de cette alliance, ni l'influence du mouvement des *Jeunes Turcs*, malgré sa popularité dans le pays. Mais c'est pourtant ce faux aspect qui s'impose et l'identité de sens entre « Albanais » et « Turcs » persistera encore pour un bon nombre d'années dans l'imaginaire des Occidentaux.

Ces guerres ont focalisé tout particulièrement l'attention de l'opinion publique occidentale sur les Balkans, Albanie comprise¹⁰⁸. Par quel autre moyen qu'une guerre peut-on mieux attirer l'attention du public? Dès que les soldats sont envoyés sur les fronts des guerres balkaniques, des écrivains, des reporters et des aventuriers sont prêts à les suivre.

Jérôme et Jean Tharaud (1874-1953, 1877-1952), signent à deux le voyage d'un seul d'entre eux publié sous le titre *La bataille de Scutari*. En novembre 1912, Jérôme se rend comme correspondant de presse sur la côte adriatique. Pourtant, il n'arrive pas dans la zone de combat et son aventure s'arrête à l'arrière, dans les villages du Monténégro¹⁰⁹. On peut observer que le journalisme de guerre est encore à ses débuts¹¹⁰ et les informations reçues ne sont pas toujours fiables pour bien informer le public. De plus, les autorités belligérantes font tout pour empêcher la

¹⁰⁶ René Girault, *Diplomatie européenne. Nations et impérialismes. 1871-1914*, Paris, Petite Bibliothèque Payot, 2004, p. 405-406.

¹⁰⁷ Sur les guerres balkaniques cf. Richard C. Hall, *The Balkan Wars 1912-1913. Prelude to the First World War*, London and New York, Routledge, 2000 ; E. C. Helmreich, *The diplomacy of the Balkan Wars (1912-1913)*, New York, Russell & Russell, 1969 (la première édition est parue en 1928) ; Edward C. Thaden, *Russia and the Balkan Alliance of 1912*, University Park, Pennsylvania State University Press, 1965 ; Titu Maiorescu, *Romania, razboaiele balcanice si Cadrilaterul [La Roumanie, les Guerres balkaniques et le Quadrilatère]*, Bucuresti, Editura Machiavelli, 1995 (Il s'agit des notes quotidiennes du président roumain du Conseil, ouvrage de référence pour comprendre les coulisses de la diplomatie des États balkaniques et les travaux de la Conférence de Bucarest).

¹⁰⁸ En France, le journal *l'Illustration* suivra pas-à-pas le conflit sur tous les fronts.

¹⁰⁹ Jérôme et Jean Tharaud, *La bataille de Scutari d'Albanie*, Paris, Emile-Paul frères éditeurs, 1913 (réédité en 16 éditions).

¹¹⁰ Le premier photoreporter de guerre a été le journaliste roumain Carol Pop de Szatmari durant la guerre russo-roumano-ottomane de 1877-1878.

circulation de l'information et cacher leurs vrais buts de guerre et les atrocités commises contre les populations civiles :

« A l'auberge, au Grand-Hôtel, vingt-cinq journalistes s'ennuient (...). Tous, ils ont le sentiment que la tragédie se joue ailleurs dans les plaines de Kumanovo et de Kirk-Kilissé, et que ce sont leurs confrères de Belgrade, de Salonique ou de Constantinople qui voient les grandes choses émouvantes et enverront à leurs journaux la copie sensationnelle. Dans toutes les langues de l'Europe, ils forment un chœur plein d'amertume ; on ne voit rien, on ne sait rien, et le peu qu'on apprend par hasard d'une femme, d'un enfant ou de quelque blessé revenu de la plaine, on ne peut le télégraphier : la censure est impitoyable ! Ils se consolent en jouant au poker. Le soir après dîner, ils s'en vont tous en bandes, par la grand' rue vaguement éclairée de quinquets à pétrole, vers une bâtisse badigeonnée de jaune qu'on dirait être la mairie du village et où se trouvent réunis tous les services de l'État. Dans une salle enfumée qui respire l'ennui spécial à toutes les salles de rédaction, un fonctionnaire monténégrin leur communique les nouvelles sur les opérations du jour. Chacun s'assied alors devant une longue table de bois blanc et, comme un écolier docile, s'applique à faire jaillir de ces maigres informations un récit ingénieux, une narration agréable qui va s'envoler tout à l'heure de ce pauvre village sur un fil de télégraphe, pour distraire demain matin, dans toutes les parties du monde, le réveil, le bureau, l'ennui de millions et de millions d'inconnus. Ensuite, on sort dans la nuit. Les uns retournent à l'hôtel continuer la partie de poker interrompue, d'autres font les cent pas en fumant un cigare. Dans le triste village, tout s'endort dans l'inquiétude. ¹¹¹»

Dépourvus de la protection de l'Empire ottoman et devant l'imminence du partage entre les membres de la Ligue balkanique, appuyés et conseillés principalement par Vienne et Rome et dans une moindre mesure par Bucarest, un groupe d'Albanais constitué autour d'Ismail Qemali/Kemal Bey¹¹², leader des députés albanais du parlement ottoman, proclame à Valona, le 28 novembre 1912, l'indépendance des territoires habités par leurs consanguins.

¹¹¹ Jérôme et Jean Tharaud, *La bataille de Scutari d'Albanie...op.cit.*, p.23-24.

¹¹² Ismail Qemali (lire « Tchémali ») Bey (1844 -1919). Descendant de Sinan Pacha, qui, à l'époque de Soliman le Magnifique, sera nommé grand vizir au sud de l'Albanie. Tous ses aïeux, jusqu'à son père Mahmoud Bey Vlora, deviennent gouverneurs des sandjaks (districts) de cette région. Il finit l'école primaire à Vlora mais son père, en contact avec les consuls français et anglais de Janina et de Corfou, lui offre une éducation européenne. Pourtant, il le contraint très souvent à l'exil en raison de son statut de rebelle vis-à-vis des autorités ottomanes. Ismail poursuit ses études à Janina au Lycée Zosimaia et en 1859 part avec sa famille pour Constantinople. Il va intégrer, à dix-huit ans, le ministère des Affaires étrangères. Il occupe divers postes aux gouvernements généraux de Janina en 1861, de Thessalie en 1864, de Roustchouk (auj. Russe, en Bulgarie, près de la frontière roumaine) en 1867 et devient, en 1869, délégué à la Commission européenne du Danube. Entre 1870-1876, il travaille à Constantinople au ministère des Affaires étrangères. Avant d'être nommé rapporteur à la commission pour la Roumélie, il voyage à Paris, Londres et Valona. Dès 1877, il décide d'entrer en politique. Il sera député de Berat au Parlement ottoman et peut exprimer ses positions autonomistes ce qui lui vaut un exil de 7 ans. À son retour, Qemali continue son activité politique et en 1884 sera nommé gouverneur du sandjak de Bole, puis de Gallipoli en 1890 et de Syrie en 1891. En 1892, il est rappelé à Constantinople pour prendre en charge la question égyptienne. Gouverneur de Crête (dès 1893) et de Tripoli. Il crée un journal publié à Roustchouk, *Medira Efkiar* (*La Marche des Idées*) pour lequel il sera de nouveau exilé en mai 1900. Il part pour Paris, Rome, Genève et Athènes. Il s'installe finalement à Bruxelles, où il crée *Le Salut de l'Albanie*, journal publié en plusieurs langues, avec l'aide de Faik Bey Konitza. Il participe au premier congrès des *Jeunes Turcs* qui se tient à Paris. En décembre 1908, il rentre à Constantinople en tant que député de Berat. Il tente avec le Sultan un coup d'État. Devant l'échec, il se réfugie à l'Ambassade britannique et part pour Athènes. En 1912 il retourne à Constantinople où il reprend sa place de député. A la réunion du 5 novembre 1912 à Bucarest, il obtient le soutien de la

Dans la presse française de l'époque, l'indépendance du pays des *Shkipetars* provoque de nombreuses prises de position, accompagnées par la publication d'articles et de livres. Quelques noms quasi-monopolisent l'analyse de la question, en raison de leur connaissance du pays - Gabriel-Louis Jaray, Francis Delaisi, Gaston Gravier, Léon Lamouche. Ce sont des collaborateurs de publications qui circulent dans le monde politique et diplomatique : *Revue politique et parlementaire*, *Questions diplomatiques et coloniales*, *Revue de Paris*, *Revue des Deux-Mondes*.

Gabriel Louis Jaray est l'auteur de plusieurs articles et ouvrages sur la question albanaise dans les années 1913-1914. Pour lui *le sort de l'Albanie* est, avec *le sort de Constantinople et des détroits*, l'un des deux problèmes qui résument *la question d'Orient en Europe*¹¹³. Mais résoudre ce problème est plus difficile en raison de la méconnaissance générale du pays. En 1913, il avait publié un ouvrage portant un titre plus que significatif à ce sujet : *L'Albanie inconnue*¹¹⁴. Pour l'auteur, à part les parties habitées par des catholiques, l'essentiel du pays se trouve hors de l'Europe :

« Scutari est le point ultime de la route des touristes, celui où ils frôlent l'inconnu, les montagnes de l'intérieur, mais pour qui vient de la montagne, Scutari n'est que la porte vers l'Europe ; c'est la cité où l'on trouve des banques, des hôtels, des voitures, et où l'on s'embarque vers le Monténégro et les pays de la chrétienté. »¹¹⁵

L'année suivante, au moment de l'organisation du pays en principauté par les grandes puissances, il reprend l'idée d'un pays peu exploré et d'un peuple mal connu, ayant une identité douteuse et donc facile à instrumentaliser par les grandes puissances intéressées, exprimant ainsi l'opinion générale existante en France :

« Aussi chacun se demande : les Albanais sont-ils autre chose qu'un souvenir historique et presque archéologique ? Ces hommes, que nous [ne] connaissons guère que par l'histoire de la conquête turque, subsistent-ils donc encore ? Forment-ils une nation ? Si celle-ci existe, comment l'ignorait-on ? Si elle n'existe pas, qu'est-ce que cet État nouveau ? On le délimite ; mais, dans ces limites, que va-t-il se passer ? Est-ce un foyer d'anarchie que l'on prépare ou que l'on attise ? Est-ce un terrain de chasse que l'on borne pour l'Autriche et pour l'Italie ? Cet État est à quelques heures de Venise et personne n'y pénètre ; on y envoie un prince, mais il ne sait par quel bout commencer son nouveau travail. Que se passe-t-il donc derrière la ligne de ces rivages inhospitaliers et que nous réserve cette nouvelle forme de la question d'Orient ? »¹¹⁶

colonie albanaise de Roumanie pour proclamer l'indépendance de l'Albanie et se rend à Vienne. Après son échec en Albanie, il s'installe définitivement en France, où il meurt à Nice en 1919. Cf. *The Memoirs of Ismail Kemal Bey*, London, Constable and Company, 1920.

¹¹³ Gabriel Louis-Jaray, « L'Albanie et les Albanais », *Revue politique et parlementaire*, vingtième année, tome LXXIV, n° 223, janvier-février-mars 1913, p. 239.

¹¹⁴ Gabriel Louis-Jaray, *L'Albanie inconnue*, préface de G. Hanotaux, vol.1, Paris, Hachette, 1913.

¹¹⁵ *Idem*, p. 148.

¹¹⁶ Gabriel Louis-Jaray, *Au jeune royaume d'Albanie. Ce qu'il a été=Ce qu'il est*, Paris, Hachette, 1914, p. 1 - 2.

Malgré les difficultés internes du pays – une société partagée, mentalités archaïques, manque de ressources financières et d’une activité économique organisée – et les ingérences externes couplées à une organisation souvent maladroite du pays par les plénipotentiaires de Londres, Jaray se montre confiant dans l’avenir du pays : les souvenirs historiques communs et l’amour pour l’indépendance suffisent pour imposer son existence sur la carte politique de l’Europe. Mais laissons lui la parole :

« Tel est cet État nouveau surgi, au début du XX^e siècle des dernières convulsions de la Turquie agonisante en Europe. L’Albanais ressuscité par la force des sentiments impérissables. Saura-t-il s’adapter au milieu où il renaît ? Disparaître, il ne saurait. Quel que soit son sort, la race et le sentiment national survivront ; on ne peut rayer du nombre des nations celle qui, plus de cinq siècles durant, a résisté, avec une si merveilleuse vigueur, à la conquête turque et à la conversion musulmane. »¹¹⁷

Francis Delaisi, un autre publiciste intéressé par l’Albanie, reprend lui-aussi le thème d’un pays inconnu faisant la plus radicale affirmation concernant l’état des savoirs sur le pays : « le Sahara est mieux connu et le Tibet à peine plus mystérieux »¹¹⁸. Une affirmation qui fera date et qui sera citée maintes fois. Ce sont des mots qui nous étonnent d’autant de plus qu’en 1912 paraît l’œuvre posthume d’Émile Legrand¹¹⁹, une bibliographie albanaise de tous les ouvrages publiés du XV^e siècle à 1900¹²⁰. Mais la presse ne s’intéresse pas toujours à la circulation des ouvrages scientifiques (même si les publicistes sont souvent des universitaires), comme d’ailleurs elles n’intéressent pas toujours les décideurs et encore moins l’opinion publique.

Gaston Gravier publie dans les pages de la *Revue de Paris* une étude sur les limites de l’Albanie, résultat des trois voyages qu’il a effectués. Ses sympathies envers la Serbie le poussent à ne pas distinguer entre un programme national maximal de revendications (celui des patriotes albanais groupés autour d’Ismail Qemali) et les nationalismes de puissances serbe et grec. Le passage suivant illustre très bien les conséquences de la superposition entre le programme maximal albanais et l’impérialisme autrichien. On peut retenir aussi l’affirmation de l’auteur concernant les langues de circulation internationale en tant que vecteurs de propagande (y compris le français) :

« Exagérations de source autrichienne, pseudo-albanaise, et qui lancées en allemand, en français ou en italien, ont atteint le grand public. (...) D’autre part, politiciens, réfugiés et princes albanais, authentiques ou non, élargissaient outre mesure le domaine de leur race. Ils baptisaient Albanie toute région où, même sporadiquement, vivaient, en maîtres il est vrai, avant la guerre, quelques groupes de Shkipétars isolés. *La haute-Albanie*, dit l’un d’eux, *s’étend depuis les*

¹¹⁷ *Idem*, « L’Albanie indépendante », *Revue de Paris*, 21^e année, tome 3^e, mai - juin 1914, p. 224.

¹¹⁸ Francis Delaisi, « L’autonomie albanaise », *Aspirations Autonomistes*, XIX, Paris, Félix Alcan, 1913, p. 110.

¹¹⁹ Ancien consul de France en Grèce, professeur aux Langues’ O. Cf. Odile Daniel, *L’Albanie : une bibliographie historique*, Paris, CNRS, 1985, p. 11.

¹²⁰ Émile Legrand, *Bibliographie albanaise*, Paris, 1912.

frontières du Monténégro et de la Serbie jusqu'à la rivière Skoumbi : elle est formée des territoires de Scutari et de Kosovo... . La Basse-Albanie s'étend depuis la rivière Skoumbi jusqu'à l'Épire qui constitue l'Albanie méridionale : ce sont les vilayets de Janina et de Monastir. Cet automne, à Constantinople, Ismaïl Kémal bey ne s'exprimait pas autrement. Du côté serbo-grec, les exagérations, parfois, ne sont pas moins évidentes. L'on ne songe pas, il est vrai, à nier qu'il y a des Albanais à l'ouest de la péninsule balkanique (...) Mais, par contre, on a tendance à réduire le nombre comme l'importance de l'élément albanais, et aussi [en] dénigrer la valeur, sous l'impression de quelques actes de sauvagerie. Récemment, certains patriotes serbes ou grecs contestèrent l'existence d'une race albanaise. (...) »¹²¹

Lorsqu'il s'agit de tracer les frontières, le géographe français incline pour une Albanie de peuplement essentiellement albanais, montagneuse, ne comprenant pas les plaines du Kosovo et de Monastir qui seront attribuées à la Serbie principalement en raison du droit historique ; Sandjak, Berane, Ipek, Scutari qui seront annexées par le Monténégro et les régions autour de Préveza et de Janina qui iraient à la Grèce. Si l'intervention de la Roumanie, puissance favorable à l'inclusion des Aroumains (en texte *Koutso-valaques*) dans les frontières du futur État albanais, ne constitue pas un problème insurmontable¹²², la délimitation avec la Serbie et le Monténégro suscitera sans aucun doute l'intervention de l'Autriche-Hongrie.

Pour soutenir ses arguments, l'auteur invoque des données de géographie historique :

« Selon Jireček, le savant historien tchèque, l'Albanie d'autrefois aurait été beaucoup plus réduite ; jusqu'au XI^e siècle, elle semble avoir été limitée à la région de Kroja, entre Scutari et Elbassan. (...) »¹²³

« (...) Mais les Serbes pourront répondre : si Djakovo est votre ville sainte, Prizren, la capitale de Douchan, ne l'est-elle pas moins pour nous ? et Ipek, la demeure séculaire de nos patriarches ? et Dečani, la merveille de notre art, sanctuaire et tombeau de notre plus grand empereur ? (...) »¹²⁴

de sociologie (plus ou moins discutables) :

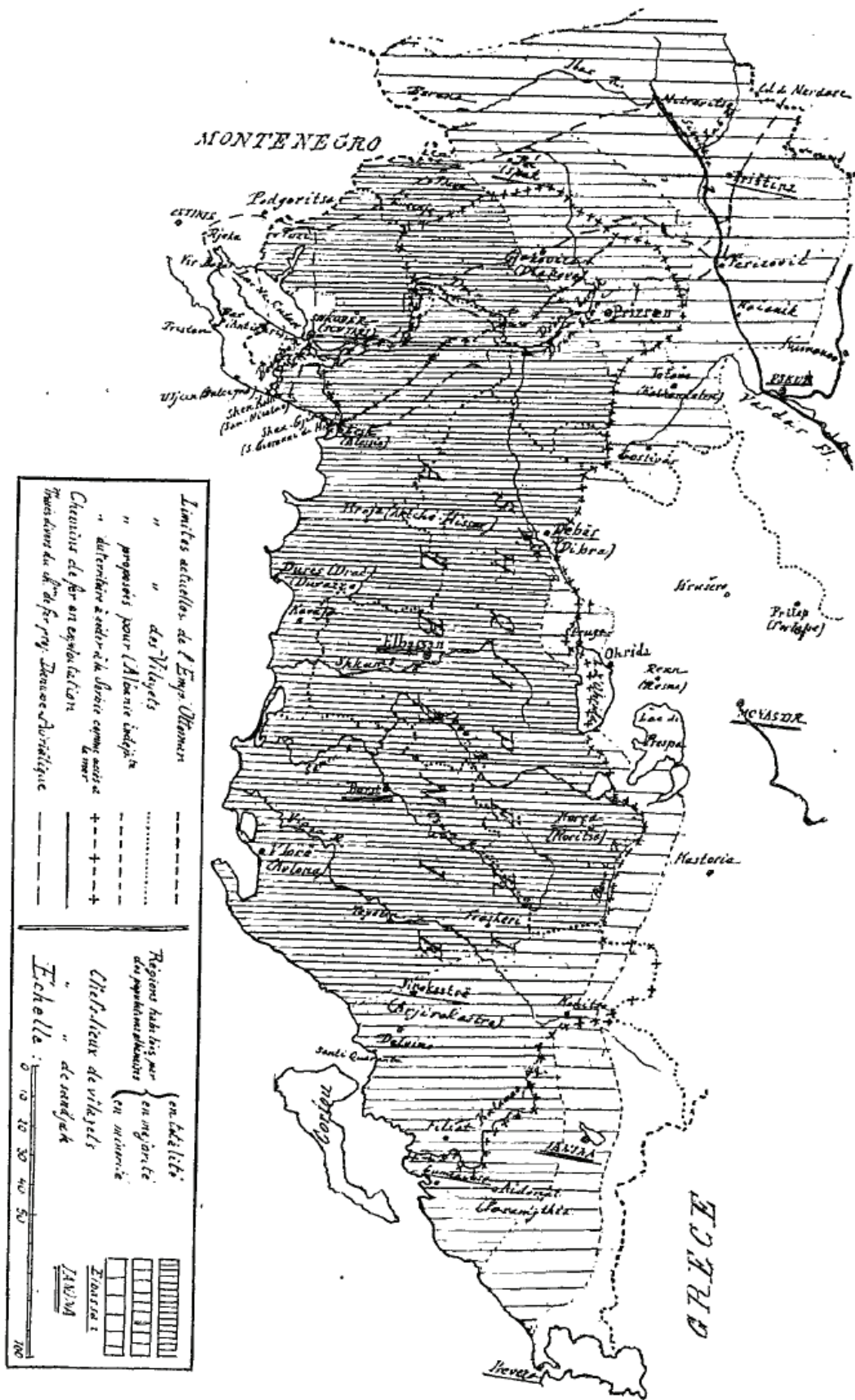
« Descendu dans la plaine, l'Albanais lui-même, se modifie vite. Deux causes essentielles contribuent à l'adoucissement de ce que sa nature pouvait avoir de trop rude, de trop accusé : c'est d'abord le contact avec une vieille civilisation

¹²¹ Gaston Gravier, « L'Albanie et ses limites I », *Revue de Paris*, 20^e année, t. I, janv.-févr. 1913, p. 201-202.

¹²² *Idem*, « L'Albanie et ses limites II », *Revue de Paris, op.cit.*, p. 439 – 440. Les Aroumains ou les Valaques ou les Roumains des Balkans représentent la population autochtone romanisée de la Péninsule balkanique. Reconnus en tant qu'ethnie par un décret du Sultan en 1905, ils ont été réduits numériquement à cause des politiques de dénationalisation promues après la chute de l'Empire ottoman par les nouveaux États balkaniques.

¹²³ *Idem*, p. 434.

¹²⁴ *Idem*, p. 441.



La question albanaise : zones de peuplement albanais et voies de communications
 Source : Léon Lamouche, art. cit. , *Revue politique et parlementaire*, p. 44.

dont il sait vite apprécier la supériorité (...) »¹²⁵ et donc prêt à accepter l'autorité serbe, monténégrine ou grecque.

de stratégie :

« Scutari monténégrin, c'est la fin de l'action de ses consuls et de ses institutions religieuses [de l'Autriche-Hongrie, *n. n.*]. C'est en même temps pour son action économique la menace de ruine définitive au profit de l'Italie dont le progrès a été marqué surtout au cours de ces dernières années. »¹²⁶

et considère comme secondaire la réalité ethnique qui avantage nettement les Albanais :

« (...) Quant aux scrupules ethniques, l'Europe n'a-t-elle pas déjà montré tout le cas qu'elle en faisait en cédant naguère Dulcigno [aujourd'hui Ulcinj]¹²⁷, en Monténégro *n. n.*], localité purement albanaise où l'œuvre d'assimilation est aujourd'hui déjà presque complètement achevée ? Tout le Sud-Est du Monténégro actuel ne porta-t-il pas longtemps une marque albanaise ? et aujourd'hui encore, - de récentes enquêtes ont permis de l'établir, 19 % de l'ensemble des familles y sont restées albanaises. »¹²⁸

Le colonel Lamouche essaie de réconcilier les aspirations nationales albanaises avec la nécessité d'assurer un débouché à la Serbie sur la Mer Adriatique et une viabilité économique au Monténégro. Pour lui les Albanais sont des « Européens de vieille souche »¹²⁹ et donc « une Albanie autonome doit figurer sur la carte de la Péninsule Balkanique, définitivement émancipée »¹³⁰. Il exprime une position plus équilibrée mais qui ne coïncide pas et ne peut pas coïncider en totalité avec les plans du Quai d'Orsay, notamment en ce qui concerne un protectorat de la Triplice et un territoire aussi large que possible :

« La solution de la question albanaise peut donc, en résumé, s'envisager ainsi : indépendance de l'Albanie, dans un territoire délimité aussi largement que possible, sous réserve des revendications légitimes des États voisins, protectorat officieux des deux puissances intéressées, Autriche et Italie, chargées d'organiser le nouvel État, de lui procurer les ressources nécessaires, de guider ses premiers pas dans la vie indépendante, enfin, choix d'un prince parmi les membres de la famille régnante d'un des États secondaires de l'Europe occidentale. »¹³¹

Concernant la presse française destinée au grand public au moment de l'indépendance albanaise, les chercheurs qui l'ont étudiée, l'ont jugée partisane, notamment en faveur des Serbes. Sa tendance est bien exprimée par le journaliste Henry Barby: *l'indépendance et tout le programme national albanais ont l'appui (ou même ont été inspirés) de l'Autriche-Hongrie et l'Italie,*

¹²⁵ *Idem*, p. 435.

¹²⁶ *Idem*, p. 443.

¹²⁷ En albanais Ulqini (lire Oultchini).

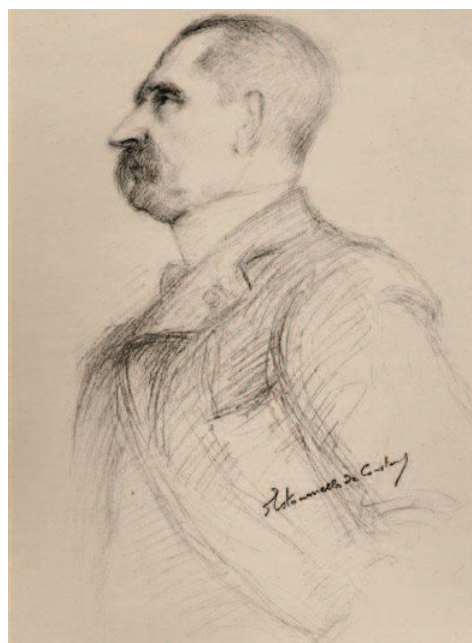
¹²⁸ *Idem*, p. 444.

¹²⁹ Léon Lamouche, « L'Indépendance albanaise et le débouché serbe sur l'Adriatique », *Revue politique et parlementaire*, 20^e année, t. LXXV, janvier-février-mars 1913, p. 32.

¹³⁰ *Idem*, p. 34.

¹³¹ *Idem*, p. 41.

puissances alliées de l'Allemagne avec laquelle elles forment la Triplice ; le Monténégro et la Serbie ont le soutien de la Russie et par conséquent de la France. Et conclut : « A la vérité, les intérêts albanais ne sont qu'un prétexte...dont l'Autriche et l'Italie se servent en commun ... »¹³². Or, il s'agit d'une presse qui « est partisane » de l'intérêt national de son propre pays¹³³ : à ce moment-là, l'intérêt de la France exigeait de ne pas soutenir une initiative de la Triplice qui visait à augmenter encore plus l'influence de celle-ci dans les Balkans et dans la Méditerranée orientale. Pour cette période, la presse doit être incluse dans l'arsenal diplomatique des États. Dans ces conditions, on devient moins exigeant à l'égard de nos alliés, les Serbes et les Monténégrins, et de nos possibles alliés, les Grecs, lorsque ceux-ci pénètrent en Albanie et commettent des atrocités de toutes sortes. Et pourtant, s'il y a eu des voix qui ont condamné toutes ces exactions, c'était des voix françaises. En 1913, à la suite des Guerres balkaniques, la Dotation Carnegie pour la paix internationale avait confié au sénateur français, le baron Paul d'Estournelles de Constant, prix Nobel pour la Paix, le soin d'organiser une mission d'enquête dans les Balkans pour analyser les causes et la conduite de ces guerres. Il prit comme collaborateurs l'Américain Samuel Dutton, professeur au *Teachers' College, Columbia University* et son compatriote Justin Godart. La mission, ainsi constituée, effectua ses observations dans les principales zones de combats, en Thrace orientale et occidentale, en Macédoine et en Albanie. Le rapport rédigé à la suite de ses travaux mettait en lumière les crimes commis par les belligérants dont les populations civiles avaient été la cible principale¹³⁴.



Estournelles de Constant

(Source: www.doc.diplomatie.gouv.fr)

Malheureusement, des personnages comme d'Estournelles de Constant, Dutton et Godart n'appartenaient pas, par leurs idées, au temps historique qu'ils vivaient et leurs démarches n'ont pas influencé les décisions politiques qui visaient principalement le maintien d'un équilibre de forces. En lisant leur rapport, on s'aperçoit que les récents récits de la tuerie de 1999 perpétrée au Kosovo

¹³² Cf. Henry Barby, *Les Victoires serbes*, Paris, Bernard Grasset, 1913, p.300.

¹³³ Cf. Odile Daniel, «La nationalité albanaise vue par les Français de l'époque de l'Indépendance», in Georges Castellon (sous la direction de), *La crise balkanique de 1908 à 1912 et l'Indépendance de l'Albanie*, Paris, Publications Langues' O, 28-30 octobre, 1982, p. 47-59. Cf. Agnès Gut, « Les Albanais vus par les lecteurs du *Petit Journal* 1908-1912 », *Idem*, p. 63 - 74.

¹³⁴ *Report of the International Commission on the Balkan Wars*, Washington, the Carnegie Endowment for International Peace, 1914, 413 pages (l'édition française : *Enquête dans les Balkans: Rapport présenté aux Directeurs de la Dotation par les Membres de la Commission d'Enquête*, Paris: Centre Européen de la Dotation Carnegie, Editions Georges Cres et Cie, 1914).

n'avaient rien de nouveau : « incendies de maisons et de villages, meurtres de personnes innocentes désarmées, violence inconnue, pillage et brutalité de toutes sortes. Ce sont les moyens employés par les troupes serbo-monténégrines afin de changer complètement le caractère ethnique de toutes les régions habitées par des Albanais »¹³⁵. D'ailleurs, ce rapport avait été largement repris en 1993 par la Dotation Carnegie qui l'a publié sous le titre *The Other Balkan Wars: a 1913 Carnegie Endowment inquiry in retrospect*¹³⁶.

La position des décideurs français concernant la question albanaise tient naturellement compte des alliances du pays : Angleterre, Russie et les États balkaniques. Elle doit prendre en compte une possible alliance avec l'Italie et donc considérer également les intérêts de ce pays. Dès la proclamation du 28 novembre 1912 et le soutien déclaré des Austro-Hongrois pour l'indépendance de l'Albanie et le gouvernement d'Ismail Qemali Bey, la diplomatie française abandonne son comportement d'acteur secondaire dans les affaires balkaniques. Cessant de seconder la Russie, elle deviendra elle-même auteur des initiatives, réalisant que les puissances de l'Entente avaient été mises devant un fait accompli et devraient par conséquent se résigner sur un certain nombre de points. Le premier d'entre eux est l'existence même d'un nouveau pays sur la carte de la Péninsule balkanique, donc l'acceptation du principe d'indépendance ou d'autonomie. Le second point que la France se résigne à accepter est la nécessité de trouver un moyen pour résoudre la question d'un accès à l'Adriatique pour la Serbie, autre que le découpage du territoire albanais. L'importance de cette question est rappelée dans les mémoires de Poincaré qui raconte à ce sujet l'entrevue qui a eu lieu entre l'ambassadeur Jules Cambon (le frère de Paul) et le marquis de San Giuliano¹³⁷ à Berlin :

« Notre ambassadeur a rencontré le ministre italien, qui lui a dit : *Vous savez, sans doute, que nous avons sur l'affaire un accord secret avec l'Autriche, qui date de 1901. Nous sommes convenus de maintenir l'Albanie intacte sous drapeau ottoman et, dans le cas où ce drapeau viendrait de disparaître, de garantir l'indépendance de l'Albanie, sans qu'aucune puissance, quelle qu'elle soit, puisse s'y introduire. Si la Serbie empiète sur le territoire albanais, notre convention tombe, et l'équilibre de l'Adriatique est menacé ; et nous sommes obligés d'en venir avec l'Autriche à des tractations qui pourraient aller loin.* (Télégramme de M. Jules Cambon, 7 novembre 1912, n° 405) »¹³⁸

En conclusion, la liberté de manœuvre de la diplomatie française était restreinte par le respect de ces deux principes dont l'atteinte constituait un *casus belli* pour Vienne et Rome. Briser le monopole austro-italien dans les affaires du pays, reste le seul domaine d'intervention pour les

¹³⁵ *Report of the International Commission on the Balkan Wars, op. cit.*, p. 151.

¹³⁶ Avec une introduction (intitulée *La Crise balkanique : 1913 – 1993*) de George F. Kennan, ancien ambassadeur en URSS dans les années 1950 et en Yougoslavie.

¹³⁷ Antonio, Marquis de San Giuliano (1852-1914), diplomate italien. Ambassadeur à Londres, ministre des Affaires étrangères de 1910 à 1914.

¹³⁸ Raymond Poincaré, *op. cit.*, II- *Les Balkans en feu 1912*, éd. 1926, p. 315.

diplomates français. En effet, Paris craignait non sans raison que les puissances « créatrices de l'Albanie autonome, puissent arguer néanmoins de considérations géographiques et économiques pour essayer aujourd'hui d'y créer un État qui, à un moment donné, leur servirait de base à des opérations politiques et militaires vis-à-vis des peuples balkaniques ; elles voient, en outre, dans ce pays, un débouché appréciable pour leur commerce et leur industrie »¹³⁹. Pour limiter ces dangers, la France propose une conférence internationale qui va aborder également la situation générale des Balkans après la première guerre balkanique. Mais le choix du siège de la conférence n'est pas chose facile¹⁴⁰. Il traduit les rivalités qui opposent les grandes puissances concernant la gestion et l'aménagement de l'espace balkanique : c'est la disparition du dernier vestige d'un *statu quo* vieux de 500 ans. Vienne et Berlin n'approuvent pas le choix de Paris en tant que siège de la conférence. Finalement deux conférences internationales vont se réunir à Londres : l'une, ouverte aux plénipotentiaires des pays belligérants, doit parvenir à un traité de paix ; l'autre, plus restreinte, ouverte aux ambassadeurs des grandes puissances en poste à Londres, statuant sur le futur État albanais. Elles s'ouvrent officiellement le 16 et le 17 décembre 1912¹⁴¹. À ce moment là, l'ambassadeur de France en Grande Bretagne était Paul Cambon¹⁴². La solution qu'il propose et obtient, est le protectorat collectif des grandes puissances. Au plan institutionnel, cette mesure se traduisait par l'instauration d'une Commission internationale de Contrôle (CIC) qui présentait à la fois l'avantage de censurer le pouvoir des décideurs locaux – souverain, autorités publiques, finances – et de donner une expression concrète, fonctionnelle au protectorat collectif¹⁴³. La CIC était un organisme politique, véritable dépositaire du pouvoir dans le pays. Selon la décision des ambassadeurs, la commission devait fonctionner au moins dix ans avec la possibilité d'être reconduite dans son mandat. Elle était également chargée de présenter dans un délai de six mois un

¹³⁹ Chambre des députés, deuxième législature, session de 1914, Annexe au procès-verbal de la 2^e séance du 4 mars 1914, N° 3617, *Rapport supplémentaire fait au nom de la commission du budget chargée d'examiner le projet de loi portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1914 (Ministère des Affaires étrangères)* par M. Louis Marin, député, p. 2.

¹⁴⁰ Johann Leclercq, *op. cit.*, p. 77 – 80.

¹⁴¹ Pour tous les détails des événements concernant la Conférence des ambassadeurs de Londres cf. Edith Pierpont Stickney, *Southern Albania Or Northern Epirus in European International Affairs, 1912-1923*, Stanford University Press, 1926, p. 19-50 ; Miranda Vickers, *The Albanians : a modern history*, London & New York, I. B. Tauris, 1997, p. 59 – 76.

¹⁴² Paul Cambon (1843-1924). Il entre dans la diplomatie en 1882, cinq ans avant son frère Jules, comme ministre plénipotentiaire à Tunis. En 1886, il est ambassadeur à Madrid, puis à Constantinople, en 1891. Il termine sa carrière à Londres où il est nommé en 1898 et où il reste plus de vingt ans. Il participe à la Conférence de Londres entre 1912-1913. Il prend sa retraite en 1919 à l'âge de 76 ans. Cf. A. Frangulis (coordonnateur), *Dictionnaire Diplomatique*, vol. I, Paris, Académie Diplomatique Internationale, 1933 ; voir aussi Paul Cambon, *Correspondances, 1870-1924*, vol. III, 1912-1924. *Guerres balkaniques*, 1946, 455 p.

¹⁴³ Nous ne sommes pas d'accord avec l'interprétation de certains auteurs – dont M. Frédéric Le Moal (*Les relations entre la France et l'Italie dans les Balkans, op. cit.*, p. 55) – qui affirment que la CIC a été instituée afin d'assurer la fiabilité de l'Albanie. De plus, le couple Vienne - Rome n'est en rien de plus étrange que celui Vienne-Bucarest (dans le cadre de la Triple), ou plus tard Bucarest – Saint-Petersbourg (comme partenaires de l'Entente). Et en définitive, pour citer Charles Maurras, « la politique extérieure n'est pas un sentiment, ni même national : c'est une affaire ».

rapport détaillé sur l'organisation du pays. La proposition de Cambon, expression de l'idée de Concert européen et d'équilibre de puissances, la seule possible vu les rivalités, n'est pas tout à fait originale : le Traité d'Adrianople de 1829 plaçait les Principautés roumaines sous un double protectorat russo-ottoman, puis le Congrès de Paix de Paris de 1856 installait le protectorat collectif des Grandes Puissances. Cette forme institutionnelle, la CIC, donnée au protectorat sur l'Albanie, représente aux yeux de l'ambassadeur français à Londres une innovation nécessaire « dans un pays absolument amorphe, sans unité, partagé entre des clans barbares et rivaux, où aucun service n'était organisé.»¹⁴⁴ Mais elle donne aussi l'impression de vouloir faire de l'État albanais une création provisoire. Le choix de Valona comme siège de la CIC traduit une attitude diplomatique différente par rapport à la capitale Durazzo.

Un autre domaine soumis à l'internationalisation concernait la défense et l'ordre public : gendarmerie dirigée par des officiers de l'armée suédoise secondés par des instructeurs étrangers¹⁴⁵. Cette mesure avait pour but de transformer l'Albanie en un État vraiment neutre et l'empêcher de prendre parti dans l'hypothèse d'une guerre générale. L'option pour la forme de gouvernement monarchique (principauté) et le choix d'un prince, membre d'une grande famille aristocratique européenne, s'inscrit dans la tradition sud-est européenne (exception faite de la Serbie et du Monténégro).

Le problème le plus épineux concernait les limites du pays que les grandes puissances se réservaient le droit de déterminer. Par un accord du 22 mars 1913, confirmé le 14 avril, les participants à la conférence s'accordaient sur l'attribution au Monténégro des territoires habités par les clans Hoti, Groudis et Klémenti, avec les villes de Antivari, Ipek et Djakova. En même temps ils convenaient que le Kosovo, Prizrend et Dibra iraient à la Serbie. Mais l'application des décisions des puissances n'est pas chose facile, car le nord du pays est occupé par les armées de la Serbie et du Monténégro. Notamment la continuation des opérations militaires contre la ville de Scutari, assiégée par les troupes monténégrines, suivie par l'occupation effective de la ville¹⁴⁶, crée un problème sérieux qui risque de dégénérer par l'intervention de l'Autriche-Hongrie. Seule la *diplomatie des canonnières* réussit à convaincre le roi Nicolas de retirer son armée : le 3 mai, une flotte internationale placée sous le commandement de l'amiral britannique Cecil Burney exécute une démonstration navale dans les eaux territoriales monténégrines et albanaises¹⁴⁷. Un contingent

¹⁴⁴ Paul Cambon, *Ambassadeur de France (1843-1924)*, Paris, Plon, 1937, p. 258-259.

¹⁴⁵ Après le refus de la Suède la conférence des ambassadeurs a confié la mission au Danemark et aux Pays Bas.

¹⁴⁶ Suite à un accord conclu avec le commandant des troupes ottomanes, l'Albanais Essad Pacha Toptani. Cf. aussi chapitre III.

¹⁴⁷ Concernant la situation délicate dans laquelle se trouvait le gouvernement français, et en général l'Entente, vis-à-vis de la démonstration navale, le Commandant de Thomasson écrit : « (...) On sait que notre gouvernement a hésité à prendre part à cette manifestation qui répugnait visiblement à l'opinion française, et finit par s'y décider, après s'être fait donner par la Russie une espèce d'encouragement ; on a même prononcé le mot singulier de mandat. L'*Edgar*

militaire international va occuper la région de Scutari afin d'assurer le respect des décisions prises par la Conférence des ambassadeurs. Une fois la Haute-Albanie évacuée, les plénipotentiaires s'accordent sur les limites méridionales du pays (le mémorandum du 3 août)¹⁴⁸ : la ville d'Argyrocastro (Gjirokastra en albanais) et son arrière-pays était attribué à la Grèce, l'ancienne « casa de Kortcha », l'île de Sazeno et le monastère Saint-Naoum resteraient en territoire albanais. Une commission formée d'officiers des six grandes puissances et d'un représentant albanais était chargée de tracer les frontières sur le terrain¹⁴⁹. Ses travaux ont été conclus à Florence le 19 décembre 1913 par l'adoption d'un protocole.

Les cadres généraux de l'État albanais ainsi établis, Paris procéda le premier à la nomination de son représentant à la Commission Internationale de Contrôle. L'attention des décideurs français s'est arrêtée sur la personne du consul à Scutari Léon Krajewski¹⁵⁰. La correspondance échangée avec le Quai d'Orsay confirme sa mission au sein de la CIC : rendre effectif sur le terrain le protectorat collectif et assurer un secteur bien déterminé à la France dans le nouvel État¹⁵¹. Il cherche donc à utiliser les possibles leviers que la France détenait en Albanie dès l'époque ottomane – les investissements, les concessions françaises et une certaine sympathie chez les Mirdites¹⁵² – ce qui est un changement par rapport à la diplomatie de cabinet promue jusqu'à cette époque.

Pendant ce temps, à Londres, restait sur la table de la conférence, le choix d'une figure de la noblesse européenne pour le trône de l'Albanie. Et comme une telle recherche est toujours un sujet d'actualité internationale (mondaine), des nobles français se portent aussi candidats¹⁵³. Les Français

Quinet est donc actuellement dans les eaux monténégrines. Quant à la Russie elle-même, elle n'y est pas représentée, n'ayant pas de bâtiments dans la Méditerranée, et n'ayant probablement jamais été aussi heureuse de ne pas en avoir. Beaucoup de gens en France trouvent odieuse cette démonstration navale, et prétendent non sans raison, qu'elle est absolument contraire au droit des gens. » Cf. « La Démonstration navale d'Antivari », *Question diplomatiques et coloniales*, t. XXXV, n° 338, avril 1913, p. 449.

¹⁴⁸ Edith Pierpont Stickney, *Southern Albania, op. cit.*, p. 27 – 33.

¹⁴⁹ Sur les frontières albanaises cf. le chapitre n° III.

¹⁵⁰ Les autres membres de la Commission internationale de contrôle étaient les suivants : Aristoteles Petrovitch (ancien consul à Valona) pour l'Autriche-Hongrie, Harry H. Lamb (ancien consul général à Salonique) pour l'Empire britannique, A. Leoni (ancien consul à Bastia) pour l'Italie, Pebriajeff pour la Russie et Winkler pour l'Allemagne. Cf. Francis Bowes Sayre, *Experiments in International Administration*, 1919, p. 200.

¹⁵¹ « Le représentant français, un juif polonais né en Bosnie (Krajewski), m'a dit que la France ne va jamais permettre une Albanie indépendante » Cf. Miss Edith Durham, *Albania and the Albanians, op. cit.*, p. 200.

¹⁵² Etant donné qu'il y a d'autres pays catholiques influents, l'argument d'un appui de la part des Mirdites devient un peu flou. D'ailleurs c'est l'Autriche-Hongrie qui a la primauté dans cette affaire et dans une moindre mesure l'Italie. La première peut compter aussi sur l'appui d'autres tribus catholiques : Hoti, Castrati. L'origine de l'influence autrichienne sur ces parties de l'Albanie remonte au XVIII^e siècle durant les victoires militaires du Prince Eugène de Savoie et s'est exercée par l'intermédiaire des Franciscains. En 1885, les Jésuites ont fondé à Scutari un couvent avec l'appui financier de l'Empereur François-Joseph. Cf. Simonard, *op. cit.*, p.101.

¹⁵³ Les Albanais n'avaient pas, au moment de l'indépendance, une stratégie cohérente se traduisant par la publication d'ouvrages et l'organisation de conférences en France, mais certains candidats, désireux de populariser leur cause et acquérir une légitimité, avaient accompli cette tâche. C'est le cas d'Albert Ghica, ancien élève à Sainte-Barbe et à Louis le Grand, qui va publier en 1908 un consistant ouvrage sur *L'Albanie et la Question d'Orient (Solution de la question d'Orient)* [Paris, G. Dujarric éditeur].

sont d'ailleurs les plus nombreux à être candidats : le Prince Louis Napoléon (1864-1932), colonel dans la Garde impériale russe et frère de Napoléon V Victor¹⁵⁴, le prince Sixte de Bourbon Parme (1886-1934), frère de l'archiduchesse Zita, la belle-sœur de l'archiduc François-Ferdinand¹⁵⁵ et le prince Ferdinand d'Orléans plus connu comme duc de Montpensier (1884-1924)¹⁵⁶. Quant aux réelles intentions des décideurs français à l'égard de ceux-ci, on perçoit l'expression d'une politique prudente qui les pousse à prendre leurs distances vis-à-vis de ces prétendants. Comme la figure du prince n'est pas une question de première importance, la France accepte la candidature d'un prince allemand Guillaume de Wied, neveu favori de la reine Élisabeth de Roumanie¹⁵⁷. Ses attaches avec la maison royale roumaine conféraient aux décideurs français la possibilité d'une apparence plus acceptable que le choix d'une candidature allemande qui était justifiée comme « une reconnaissance du rôle utile joué par la nation roumaine comme facteur de l'équilibre entre les peuples balkaniques et son action pacificatrice dans le dernier conflit. »¹⁵⁸ On perçoit aussi dans cette formulation une volonté d'attirer la Roumanie du côté de l'Entente, même si, en réalité, la candidature de Wied était perçue comme « une pièce supplémentaire des visées roumaines vers le sud balkanique, dans une alliance germanique. »¹⁵⁹ Cette candidature présentait un autre avantage – à part une reconnaissance formelle des intérêts de la Triple - qui n'était pas du tout négligeable : le prince n'avait pas une personnalité forte et ignorait tout de sa future patrie¹⁶⁰. Cet aspect est bien souligné par Raymond Poincaré dans ses mémoires :

« Jeudi 19 février. Le prince de Wied, qui va, la semaine prochaine, à la découverte de l'Albanie¹⁶¹, revient d'Angleterre, où il a rendu visite au Roi. Il s'arrête à Paris et se présente à moi. Je le retiens à déjeuner avec quelques

¹⁵⁴ DDF, 3^e série, t. VIII, doc. N°133, p. 161.

¹⁵⁵ AMAE, *Nouvelle Série*, Turquie, dossier n°258, 25 février 1913, dépêche 49 de Dumaine.

¹⁵⁶ Sur le duc de Montpensier, le tsar Nicolas II eut ce mot d'esprit : « Il a vingt-sept ans, je lui ai ri au nez quand il m'a parlé de sa manie de se faire roi d'Albanie. Quelle idée ! Si c'est pour avoir un territoire de chasse, je comprends ce goût-là, mais il y a d'autres moyens de le satisfaire. » *apud* Ernest Judet, *Georges Louis*, Quatorzième Edition, Paris, MCMXXV, p. 228 ; Archives Nationales de France, F⁷ 13194 – Dossier sur le duc de Montpensier, prétendant au trône d'Albanie, 1884 –1924. Cf. aussi Georges Poisson, *Les Orléans, une famille en quête de trône*, Paris, Perrin, 1999.

¹⁵⁷ Née princesse Elisabeth Pauline Otilie Louise de Wied. Elle est plus connue sous le nom de plume de Carmen Sylva. Sans enfants, celle-ci portait beaucoup d'affection à son neveu Guillaume et dès l'annonce de sa désignation comme souverain de l'Albanie, elle publia une apologie intitulée « Qui est-ce ? ». De plus, le prince de Wied était marié avec Sophie de Schönburg-Waldenburg, roumaine par sa grand-mère. Cf. Joseph Valynseele, *Les Prétendants aux trônes d'Europe*, Paris, 1967, p.16.

¹⁵⁸ *Documents Diplomatiques. Les événements de la péninsule balkanique. L'action roumaine (20 septembre 1912 - 1^{er} août 1913)*, Bucarest, Imprimerie de l'État, 1913 (Déclaration faite par S.E.M. Doumerque, Président du Conseil et ministre des Affaires étrangères à la Commission des Affaires étrangères de France, le 24 décembre 1913). Cf. aussi Florin Anghel, « Influente românești în Albania prințul lui Wilhelm de Wied, 7 martie - 3 septembrie 1914 [Influences roumaines dans l'Albanie du prince Wilhelm de Wied] », *Revista Istorică*, București, Editura Academiei, 1994, 5, nr. 5-6, p.487- 494.

¹⁵⁹ Catherine Durandin, *La politique française et les Roumains, 1878-1913 : à la recherche d'une influence*, thèse, Université de Paris III- Sorbonne Nouvelle, 1980, p. 199.

¹⁶⁰ Aspect bien saisi par Edith Durham, *Twenty years of Balkan tangle*, London, Allen and Unwin, 1920, p. 259.

¹⁶¹ Il va débarquer à Durazzo le 7 mars.

convives. C'est un grand Allemand, jeune encore, aux allures assez distinguées, mais à l'air timide et embarrassé, avec une certaine raideur militaire. Artiste et

L'ATTENTAT DE SARAJEVO. LA TENSION DIPLOMATIQUE



VUE DE DURAZZO. — LE PRINCE DE WIED ET LA PRINCESSE ARRIVANT A DURAZZO

musicien plutôt que diplomate, tout à fait ignorant du pays sur lequel il doit, par la grâce des Empires du centre, régner comme prince sérénissime ou comme roi, — en tout cas, comme *mbret*¹⁶², — il n'a rien d'un conquérant, ni même d'un chef. Je lui demande s'il connaît déjà l'Albanie. « Non », me dit-il, et comme pour s'excuser de cette ignorance il ajoute : « Mais je suis allé en Palestine et en Égypte. » Il compte s'installer à Durazzo, de manière à pouvoir, en cas d'alerte, s'embarquer plus vite pour Trieste. Il n'a aucun programme, et part avec la belle inconscience d'un voyageur, qui se réserve de lire son Baedeker au retour. »¹⁶³

La Conférence des plénipotentiaires de Londres n'a pas donné une cohérence à l'Albanie : gouvernement national à Durazzo (au centre du pays), Commission internationale de Contrôle à Valona (au sud), administration militaire à Scutari (au nord). Elle a élevé l'Albanie au niveau d'État reconnu par la communauté internationale, mais l'a en même temps placée à l'écart du droit international classique (protectorat, concessions, internationalisations) afin de légitimer les intérêts des grandes puissances.

Voyons maintenant quels sont les acteurs français sur le terrain dans cette nouvelle réalité. A Scutari, au nord du pays, la France possède un consulat qui a la fonction principale d'observatoire de la politique du Monténégro et de l'Autriche-Hongrie, ainsi que, comme volet secondaire, une mission de contact avec les clans albanais catholiques. Il était dirigé depuis 1910 par Léon Krajewsky. Après sa nomination à la CIC en 1913¹⁶⁴, il sera remplacé par Jean Béguin-Billecocq. L'état déplorable des communications de l'Albanie favorisait la position excentrée du consulat de Scutari, le mettant à l'écart de ce qui se passait dans le reste du pays. Exemple pour cette situation est la dépêche que Béguin-Billecocq, vice-consul à Scutari, envoie au Département pour expliquer pourquoi il n'était pas au courant de l'arrivée du Ministre de Fonteney, son supérieur hiérarchique :

« (...) à la date du 2 juin j'ignorais l'arrivée de M. de Fonteney à Durazzo, ce n'est que par une lettre de lui datée du 28 mai et qui ne m'est parvenue que le 5 juin que j'en [ai] été informé. Mes premières lettres adressées à M. Krajewski ont mis jusqu'à neuf jours pour arriver à Durazzo. (...) »¹⁶⁵

¹⁶² *De imperator*, en latin. Le titre de *prince* était déjà détenu par certains nobles locaux : *princ*, *pring* ou *prenk*, selon les variantes dialectales.

¹⁶³ Raymond Poincaré, *Au service de la France... op. cit., Tome IV - L'Union sacrée, Du 12 février au 16 mars 1914*, p. 68 (éd. 1974).

¹⁶⁴ Miss Edith Durham (*Twenty years of Balkan tangle, op. cit., 267*) fait l'affirmation suivante sur Krajewski, après sa nomination à la CIC : « Krajewski, aussi, n'était pas content de me voir. Il était maintenant plus pro-slave que les Russes mêmes et comme il avait été plus Turc que les Turcs seulement deux ans auparavant, il devait savoir que son volte face était, à mes yeux, assez comique. Et il est le genre d'homme qui n'aime pas être considéré bizarre ».

¹⁶⁵ AMAE, N. S., Albanie 25 (1913-1914), Consulat de France à Scutari. Haute Albanie, le 21 juin 1914, N. 31, Dépêche de M. J. Béguin-Billecocq, vice-consul de France à Scutari d'Albanie, à S. E. M. Viviani, président du Conseil, min. des Affaires étrangères, a. s. Proposition du commandant Roux.

Un détachement militaire, placé sous les ordres du capitaine Coulais, partie du contingent international formé le 14 mai 1913, complétait la présence française au nord du pays. Outre la mission sécuritaire, l'administration militaire assurait le bon fonctionnement des services de la ville. Cette présence militaire française et les autres – britannique, allemande, italienne, autrichienne – ont fourni des ressources importantes en numéraire aux habitants de la ville de Scutari incités à augmenter le prix des habitations, aux commerçants et aux petits producteurs des alentours de la ville qui obtenaient des prix plus élevés des intendances étrangères. L'accumulation primitive du capital a été ainsi accélérée dans cette partie du pays¹⁶⁶. Mais voici le consul Léon Krajewsky explicitant cet état des choses et nous permettant aussi de nous faire une idée de la vie des militaires étrangers stationnés :

« Depuis mon retour à Scutari, j'ai pu personnellement constater en même temps que l'installation très confortable des chefs des divers détachements et celle de leurs officiers, l'aisance de leur vie matérielle, la fréquence de leurs réceptions. Les meilleures maisons de Scutari ont été louées par eux sans égard pour le montant des loyers que la venue des contingents étrangers a immédiatement fait tripler (...). Depuis trois ans que je suis à Scutari, j'ai eu, plus d'une fois, l'occasion de signaler au Département le renchérissement progressif de toutes les denrées, mais les prix que je donnais alors ne sont rien en comparaison de ce qu'ils sont devenus à la suite d'un siège de sept mois et de la présence des troupes. »¹⁶⁷

Dans le reste du pays, la présence française se manifeste un peu plus tard, après l'arrivée du souverain désigné. Le jeune marquis Pierre de Pimodan, à la recherche de l'aventure en Albanie¹⁶⁸, évoque dans une lettre les rivalités manifestées en Albanie centrale et l'absence d'un représentant français, ce qui confirme une fois de plus la préférence pour une diplomatie de cabinet et le peu de considération pour les différents facteurs locaux en tant qu'interlocuteurs :

« On attend ici les Fontenay qui doivent représenter la France. Pour le moment, il n'y a que les Roumains, les Bulgares et aussi les Autrichiens et les Italiens qui se disputent une espèce de protectorat. »¹⁶⁹

¹⁶⁶ La question des conséquences économiques de la présence des armées étrangères sur un territoire a été traitée par le professeur Matei Cazacu dans son article « Guerre et circulation monétaire : le cas des Pays roumains (XVIII^e – XIX^e siècles) », in André Corvisier, Dumitru Preda, *Guerre et société en Europe. Perspectives des nouvelles recherches*, p. 101 – 108.

¹⁶⁷ AMAE, N.S., Albanie 24 (1913-1914), Dépêche n° 13, Scutari, le 17 septembre 1913, Le Consul de France, Délégué à la Commission Internationale de Contrôle à Son Excellence Monsieur S. Pichon, Ministre des Affaires étrangères, a. s. Transmission d'une demande du Commandant du détachement français. Cf. aussi Chambre des députés, deuxième législature, session extraordinaire de 1913, Annexe au procès-verbal de la séance du 6 novembre 1913, N° 3173, *Projet de loi autorisant le Ministre des Finances à faire à l'Albanie une avance remboursable de dix mille francs (Participation de la France dans les frais de restauration de la caserne affectée aux troupes internationales détachées à Scutari d'Albanie)* présenté au nom de M. Raymond Poincaré, Président de la République française, par M. S. Pichon, ministre des Affaires étrangères et par M. Charles Dumont, ministre des Finances.

¹⁶⁸ Cf. p. 77-79.

¹⁶⁹ Lettre envoyée par le marquis Pierre de Pimodan à sa mère, Durazzo, le 18 mai 1914. Archives privées de M. Mihai Sturdza (Paris).

Le ministre de France, le vicomte Joseph de Fontenay, était donc celui qui allait représenter la France à Durazzo en tant que ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire. Il fut nommé le 7 août 1914 après avoir été désigné auparavant (le 30 avril 1914) comme chargé de mission, pour prendre la mesure de la situation existante dans le pays. Il fallait également résoudre le problème du fonctionnement effectif de la représentation diplomatique : achat d'un terrain, d'une maison démontable et des meubles, chose difficile dans une petite ville devenue capitale à l'improvise :

« Un hôtel unique, et quel hôtel ! Civils et militaires, fonctionnaires et diplomates commerçants et touristes s'y trouvent côte à côte dans une effroyable promiscuité. Comme il y a sensiblement plus d'hôtes que de chambres, quand arrive un nouveau venu, pourvu de bonnes recommandations, on se contente d'ajouter une couchette aux trois ou quatre autres qui se trouvent déjà dans une chambre et tout est dit. Une remise adjacente, un hangar sert de salle-à-manger. Une table pour les diplomates : le nouveau ministre de France, M. de Fontenay, y fait vis-à-vis au ministre de Roumanie. La table voisine est celle des officiers de la gendarmerie hollandaise. Une troisième table est occupée par certains membres de la Commission de contrôle. A Durazzo, les gens vivent les uns sur les autres, resserrés dans un espace trop étroit. Cela seul leur fait perdre assez rapidement la vision exacte des choses. Leur jugement se déforme. Ils attribuent de l'importance à des choses qui n'ont aucune et inversement. »¹⁷⁰



La maison qui abritait la légation de France à Durazzo en 1914 et la résidence d'été du ministre de France entre les deux-guerres. Source : AMAE, N.S. Albanie, 24¹⁷¹.

¹⁷⁰ Raymond Recouly, « Le problème albanais », *Revue politique et parlementaire*, N° 241, t. LXXXI, 10 juillet 1914, 21^e année, p. 170.

¹⁷¹ Pendant la guerre, la Légation de France à Durazzo a été habitée par les Autrichiens. AMAE, *Correspondance politique et commerciale*, Z-Europe 1918-1929, Albanie 1, Lettre n° 186, Belgrade, le 1 mai 1919, le Ministre de la République française auprès le Gouvernement serbe à Pichon.

Selon le rapport de la commission du budget de la Chambre des députés, la légation de Durazzo devait s'inscrire dans la *règle existante dans toutes les capitales de l'Europe du sud-est* : confiée à un ministre de 2^e classe ayant sous ses ordres un secrétaire d'ambassade et un commis de chancellerie¹⁷². Le traitement financier et les frais de représentation annuels du ministre de France s'élevaient à 34 000 francs, la moitié de ce que le Gouvernement italien attribuait à son représentant. On peut ainsi en déduire une mission limitée du représentant français par rapport à son collègue italien : mission d'observation auprès d'un gouvernement sans pouvoir et représentativité dans le pays. Sa correspondance ne dément pas cette constatation¹⁷³. Durant son mandat qui va durer jusqu'en 1917, il sera plutôt un témoin perspicace qu'un acteur avant d'être nommé ministre à Belgrade.

Le quatrième acteur de terrain que la France possède en Albanie est son représentant à la CIC, Léon Krajewsky. C'est le personnage ayant la mission la plus importante au vu des compétences de la CIC. Lorsqu'on envisage d'établir un secteur bien déterminé pour la France, par la reconnaissance des concessions obtenues à l'époque ottomane, c'est lui qui va mener les discussions avec le gouvernement albanais :

« Dès mon arrivée à Durazzo, j'ai communiqué les démarches pour faire respecter par le Gouvernement albanais les droits acquis à la Société générale d'Entreprises par le contrat qu'elle avait signé avec le Gouvernement ottoman. J'ai posé comme indiscutable le principe établi par la Conférence de Londres et je dois dire que jusqu'ici je n'ai rencontré aucune opposition ni de la part du Ministre des Travaux Publics, ni de celle du Président du Conseil¹⁷⁴. Ce dernier, au contraire, m'a affirmé que sa ligne de conduite ne s'écarterait pas d'une seule ligne des décisions de Londres et il m'a promis son entier appui dans la question actuelle. »¹⁷⁵.

Ce type de démarches pour la reconnaissance des anciens contrats signés avec la Porte, comme nous allons le voir, sera une constante de la diplomatie française dans ses relations avec l'Albanie jusqu'en 1925. Mais la question était particulièrement importante à la veille de la Grande Guerre et présentait les symptômes d'une course chronomètre entre les grandes puissances :

« D'ailleurs nous ne sommes pas les seuls à demander le respect des contrats existants : l'Autriche le réclame pour la compagnie des Chemins de fer orientaux en ce qui concerne le prolongement de la ligne Monastir - Adriatique, et l'Italie pour l'exploitation des forêts cédée à une société italienne par l'Abbé mitré de la Mirdita qui l'avait obtenue de Constantinople. Et pourtant ces deux affaires sont discutables puisque, dans la première, il ne s'agit pas d'un droit de préférence, et,

¹⁷² Chambre des députés, deuxième législature, session de 1914, Annexe au procès-verbal de la 2^e séance du 4 mars 1914, N° 3617, *Rapport supplémentaire, op. cit.*, 2- 4.

¹⁷³ Cf. Frangoulis (coordonateur), *Dictionnaire diplomatique, op. cit.*, vol. V, p. 343 – 344.

¹⁷⁴ Turkhan Pacha Permeti, Albanais originaire de Janinna, études à l'Université d'Athènes, ancien ambassadeur de La Porte à Saint-Pétersbourg, président du Conseil entre le 15 mars 1914 et le 3 septembre 1914.

¹⁷⁵ AMAE, N.S., Albanie 24 (1913-1914), Dépêche n° 122, Durazzo, le 2 mai 1914, Le Délégué du Gouvernement [à la CIC] à Son Excellence Monsieur G. Doumergue, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, a. s. Société Générale d'Entreprises.

dans la seconde, d'une concession des biens privés illégalement transformés en biens domaniaux par le régime constitutionnel ottoman. »¹⁷⁶

Représentants de France en Albanie pendant les Guerres balkaniques, auprès du Prince Guillaume de Wied et durant la Grande Guerre

Léon KRAJEWSKI, consul à Scutari d'Albanie de 1910 à 1913 ; délégué de France à la Commission internationale de contrôle (CIC), résident à Valona, de 1913 à 1918.

Vice-consul à Mossoul (1904), à Uksub-Skopje (1906), à Djeddah (1909), consul de 2^e classe (1910).

Jean BEGUIN-BILLECOCQ, chargé du vice-consulat de France à Scutari d'Albanie de février à mars 1914 ; de mars 1914 jusqu'en 1919, vice-consul de France à Scutari d'Albanie.

(1875-1936). Diplômé de l'École des langues orientales vivantes (arabe, turc, persan). Elève drogman au Caire (1899), détaché à Djeddah et Yambo (févr. – mai 1901), interprète de 3^e classe (déc. 1903), gérant du consulat à Mascate (juil. 1904-oct. 1905), interprète-chancelier à Trébizonde (non-installé, nov. 1904), interprète de 2^e classe (juil. 1906), officier d'Académie (mars 1907), interprète de 1^{ère} classe (août 1910), détaché au consulat général à Constantinople (mars 1919), consul de 2^e classe (août 1919), chevalier de la Légion d'honneur (sept. 1920).

Louis Gabriel Antoine Joseph de FONTENAY, chargé de mission en Albanie d'avril à août 1914 ; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire en Albanie de 1914 à 1917 (résident à Durazzo, puis à Salonique).

(1864-1946). Licencié en droit et docteur en philosophie de l'Université de Leipzig. Attaché autorisé à Rome (Saint-Siège, 1891), attaché d'ambassade à la direction politique (1893), détaché à Lisbonne (8 févr. 1896), officier d'Académie (12 févr. 1896), secrétaire de 3^e classe (mai 1896), à Lisbonne (déc. 1896), à Vienne (févr. 1898), secrétaire de 2^e classe (sept. 1899), sous-chef du bureau du personnel (mars 1901), membre de la commission chargée d'étudier les questions relatives aux édifices diplomatiques et consulaires (mai 1901), chef adjoint du bureau du personnel (avril 1902), membre de la commission permanente du stage (1902-1903 et 1903-1904), membre de la commission d'abonnement (mai 1902), chevalier de la Légion d'honneur (juin 1902), officier de l'Instruction publique (mars 1903), détaché dans les fonctions de chargé d'Affaires à Séoul (oct. 1903-juillet 1904), chargé des fonctions de 1^{er} secrétaire à Saint-Petersbourg (non-installé, janvier 1905), à Belgrade (févr. 1905), gérant du consulat général de Budapest (avril 1906), secrétaire de première classe (juin 1906), chargé du consulat général à Budapest (oct. 1906), ministre plénipotentiaire de 2^e classe, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Bogota (juillet 1912). Après la Guerre sera nommé ministre à Belgrade.

André GILBERT, chargé de la Légation de France en Albanie (ayant résidence à Salonique) de septembre 1917 à juin 1918.

Licencié en droit. Stagiaire (déc. 1892), à Barcelone (janv. 1894), élève consul à la direction des consulats (déc. 1894), consul suppléant (oct. 1897), secrétaire d'ambassade de 3^e classe, officier d'Académie (mars 1899), chargé d'affaires à Buenos-Aires (juillet-oct. 1899), secrétaire à Montevideo (mars 1900), chargé d'affaires (juin 1900-mai 1901), secrétaire de 2^e classe (janv. 1901), attaché à la direction des affaires politiques (oct. 1901), chef de cabinet du résident général à Tunis (avril 1902), délégué du ministre des Affaires étrangères au Congrès international de géographie (Tunis, avril 1904), attaché à la direction politique (déc. 1904), chevalier de la Légion d'honneur (juillet 1905), attaché à Madrid (janv. 1907), officier de l'Instruction publique (janv. 1908), secrétaire du 1^{ère} classe à la disposition du gouvernement tunisien (déc. 1908), à Stockholm (févr. 1911), 1^{er} secrétaire à Berne (févr. 1913).

Source : L'Annuaire diplomatique et consulaire de la République française

¹⁷⁶ *Idem.*

Poincaré évoque cette question en termes plus que *terre-à-terre*, lesquels résument les avantages obtenus sur le terrain par l'Autriche-Hongrie et l'Italie dès l'indépendance proclamée et le fonctionnement effectif du protectorat en Albanie :

« (...) l'Italie et l'Autriche, fortes de leurs anciens accords, se rapprochent insensiblement dans les affaires d'Albanie. Elles demandent à l'État nouveau-né, représenté par un gouvernement qui s'est improvisé à Vallona, un privilège pour une banque austro-italienne ; elles refusent, malgré les décisions de la conférence de Londres, de donner à cet établissement un caractère vraiment international ; elles consentent, à leurs risques et profits communs, une avance importante au prince de Wied que, dans le désir de plaire aux Empires du centre, l'Europe a désigné pour régner sur l'Albanie et qui compte aller prochainement à la recherche de son trône. Bref, Autriche et Italie éliminent peu à peu toutes les puissances pour faire de l'Albanie leur propre terrain d'expérience. »¹⁷⁷

Une fois éclatée, la Grande Guerre changera toutes les données du problème albanais. L'équilibre entre les deux Blocs, nécessaire au maintien du pays dans la forme actuelle, disparaissait. Une victoire de l'Entente signifierait faire table-rase des décisions de la Conférence des ambassadeurs à Londres, ce qui équivalait très probablement au partage du pays. Le 21 novembre 1914, déjà, le Tsar exprimait à l'ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, Maurice Paléologue, son plan à cet égard :

« Déployant une carte des Balkans, il m'expose à grands traits que la Serbie s'annexerait la Bosnie, l'Herzégovine, la Dalmatie et le nord de l'Albanie ; la Grèce obtiendrait le sud de l'Albanie, sauf Valona, qui serait dévolu à l'Italie ; la Bulgarie, si elle restait sage, recevrait de la Serbie une compensation en Macédoine... »¹⁷⁸.

Comme on peut le voir, sans l'Autriche-Hongrie, les revendications des autres États intéressés devenaient conciliables : l'Italie revendiquait pour sa part Valona avec l'arrière pays et l'île de Sazeno. Cela ne dérangeait ni la Serbie – intéressée par l'annexion des territoires jusqu'au port de Saint Jean de Médoua (Shëngjin) et probablement Durazzo –, ni le Monténégro – qui voulait annexer Scutari –, ni la Grèce – qui visait ce qu'on considérait comme parties de l'Épire historique.

¹⁷⁷ Raymond Poincaré, *op. cit.*, tome IV – *L'Union sacrée, Du 7 janvier au 11 février 1914*, p. 59 (éd. 1974). Le problème du partage équitable des affaires en Albanie est repris par l'ancien président de la République française dans une conversation qu'il a eue avec l'ambassadeur austro-hongrois à Paris, toujours en février 1914 : « Le comte Szecsen me parle de l'Albanie, dont l'Autriche ne paraît toujours pas se désintéresser. Je lui rappelle qu'en 1912, lorsque j'étais au Quai d'Orsay, il avait été chargé par son gouvernement de m'assurer que l'égalité économique et financière serait établie, en Albanie, au profit de toutes les nations. On oublie aujourd'hui cette règle lorsque l'Autriche et l'Italie revendiquent pour elles seules soixante pour cent du capital de la Banque Albanaise. Le comte Szecsen ne peut pas contester la justesse de mon observation et me donne courtoisement à entendre que son gouvernement n'a pas dit son dernier mot. » *Idem*, p. 66.

¹⁷⁸ M. Paléologue, « La Russie des Csars pendant la grande guerre », *Revue des Deux Mondes*, 15 mars 1921, suivant André Simonard, *Essai sur l'indépendance albanaise*, Paris, M. Lavergne, 1942, p. 292.

En ce qui concerne la France, il est clair qu'elle voulait annuler les avantages de l'Autriche-Hongrie obtenus à la Conférence des ambassadeurs¹⁷⁹. Elle est donc favorable à des ajustements territoriaux en faveur de la Serbie, du Monténégro et de la Grèce. Intéressée à l'entrée de l'Italie en guerre du côté de l'Entente, elle est disposée à donner pleine satisfaction aux revendications italiennes. Bref, pour les décideurs français, l'Albanie est une zone de compensation en faveur de leurs alliés. Aux négociations entre Français, Britanniques, Russes d'une part, Italiens d'autre part, qui ont abouti au Traité secret de Londres de 26 avril 1915, les résolutions fixant les cartes de l'Albanie étaient les suivantes :

« (...) **5-** (...) Au sud, auquel la Serbie et le Monténégro sont intéressés, la côte, à partir du cap Planka jusqu'au fleuve Drina, avec les forts de Spalato, Raguse, Cattaro, **Antivari, Dulcigno et San Jean de Medua**, sera attribuée à ces pays. **Le port de Durazzo pourrait être attribué à l'Albanie indépendante.**

6- L'Italie obtient la pleine possession de Valona, l'île Sasseno et leur région indispensable à sa sécurité.

7- L'Italie ne s'opposerait pas au partage des régions frontalières nord et sud de l'Albanie entre la Serbie, le Monténégro et la Grèce, si tel était le souhait des puissances alliées. L'Italie aurait le droit de diriger les relations extérieures de l'Albanie. (...)¹⁸⁰»

Ces dispositions sont valables considérant la situation géostratégique de 1915 – 1917 et une possible victoire de l'Entente qui faisait de la Russie tzariste une puissance des Balkans par l'annexion de Constantinople et la russophilie de la Serbie et du Monténégro. Donnant satisfaction aux revendications italiennes, la diplomatie française envisageait non seulement l'obtention d'une alliance militaire (ce qui était certainement prioritaire), mais avait en perspective de faire de l'Italie une barrière contre le germanisme vers l'Adriatique et un contrepoids à la Russie. Une fois la chute du tsarisme entraînant la sortie de la Russie de la guerre et l'éloignement radical de Belgrade des soviets, les résolutions de Londres sont devenues caduques. C'est dans ce contexte, croyons-nous, que l'on doit analyser le partage de l'Albanie à Londres.

¹⁷⁹ En 1915, Gabriel Hanotaux fait paraître une *Histoire illustrée de la guerre de 1914* où il présente l'indépendance de l'Albanie comme « projet austro-hongrois » et le Monténégro « dépouillé des fruits » de sa victoire, c'est-à-dire la perte de la ville de Scutari en 1913 (*Histoire illustrée, op.cit.*, p. 60).

¹⁸⁰ Ce document a été rendu public pour la première fois par les *Izvestia*, le 28 février 1917, sous le titre "*Les résolutions de la conférence de Londres du 26 avril 1915*".

A la recherche de la fortune, de l'aventure ou de l'amour : des Français en Albanie

Après l'évocation des grands moments qui ont jalonné les rapports entre la France et l'Albanie, un peu de « petite histoire » s'impose. Elle entre dans la catégorie des *faits-divers* de la relation franco-albanaise. On a vu que ces contrées marginales de l'Empire ottoman attirent l'attention des diplomates, des archéologues, des industriels et des hommes d'affaires. Mais il y a aussi ceux qui voyagent sans un but précis, à la recherche de l'aventure ou de la fortune, ou simplement parce qu'ils y ont été amenés par les différentes circonstances de la vie.

Les ressources forestières de l'Albanie attirent et des particuliers essaient avec plus ou moins de succès de tirer un bénéfice de leur exploitation. Le consul de France à Janina, Auguste Dozon, déjà évoqué, raconte lors du voyage qu'il entreprend pour prendre connaissance de l'état du pays :

« De Tirana à Scutari s'étend une vaste plaine (...) couverte en grande partie de vastes forêts (...). J'ai rencontré un Français qui venait de les explorer et avait essayé, sans succès, de traiter avec le pacha de Scutari pour le droit d'en exploiter une partie. Ce Français est l'associé de M. Piat et s'évertue avec lui à proposer au gouvernement hellénique des entreprises, pour lesquelles les ressources nécessaires leur font, je crois, défaut. »¹⁸¹

Plus chanceux, l'ingénieur Augustin Briot réussit dans cette affaire de forêts. D'ailleurs, il passe une grande partie de sa vie dans la ville de Scutari¹⁸². C'est l'un des plus anciens, sinon le plus ancien, Français d'Albanie. On le trouve mentionné dans différents documents diplomatiques, en tant qu'ingénieur en chef du vilayet de Scutari, entrepreneur ou prêtant son aide au consulat de France en 1919, comme nous allons le voir plus tard. Concernant ses affaires forestières, se trouve aux archives diplomatiques italiennes, un acte de transaction conclu entre Briot et l'avocat italien Antonio Dagna, en date de 6 novembre 1908 et enregistré auprès du consulat italien. Ce dernier achète pour la somme de 4300 livres italiennes le droit d'exploitation des forêts de Skurai que l'ingénieur Briot avait obtenu le 19 janvier de la même année¹⁸³. Dans le même dossier se trouve aussi une étude effectuée par l'ingénieur français sur « La forêt de Kiafmola » (position géographique, superficie, quantité et nature des bois, conditions d'exploitation), située sur la rive droite de la rivière de Fani, l'une des plus importantes de Mirditë, région située au nord du pays¹⁸⁴.

Mais il y a aussi, comme dans toute affaire qui génère des rumeurs sur sa rentabilité, les victimes inévitables des escroqueries. Le prince roumain Grigore Ghica, dans son passionnant livre de mémoires, raconte que son oncle Albert Ghica, candidat malheureux au trône de l'Albanie, resté

¹⁸¹ Auguste Dozon, « Excursion en Albanie », *op. cit.*, p. 615.

¹⁸² A l'époque ottomane, il a été ingénieur en chef du vilayet de Scutari.

¹⁸³ Archivio Storico Diplomatico (Roma), *Affari Politici 1931-1945*, Albania, Busta N. 2 (1931), *Contratti relativi alle foreste d'Albania*.

¹⁸⁴ *Idem*.

sans argent pour soutenir sa cause, aurait « vendu à des naïfs de Lyon » d'hypothétiques forêts de châtaigniers en Albanie, « pensant qu'une fois l'indépendance obtenue, les forêts seront attribuées à la Couronne et l'opération deviendra licite »¹⁸⁵. Et Grigore Ghica continue : « La note a été payée par mon père pour éviter le scandale (...) »¹⁸⁶. Dans le même livre on apprend aussi comment le duc de Montpensier a été amené à se présenter comme candidat au trône de l'Albanie :

« Après la guerre balkanique, [Albert Ghica, n.n.] réalisant la fantaisie de ses prétentions, a eu l'idée géniale de faire roi Ferdinand de Montpensier. L'a porté faire connaissance aux chefs [des Albanais n.n.]. Arrivés en yacht à Valona, les chefs l'ont accueilli en barques décorées avec des tapis de grande valeur, des habits soignés, tous les bijoux sur eux. Albert l'avait prévenu que les Albanais, tireurs d'élite, appréciaient la maestria ; de joie et d'enthousiasme, ils chassaient des mouettes en vol. Montpensier a tiré lui-aussi, - n'en a pas manqué une -. Aurait pu arriver surement roi, si la France l'avait appuyé : stupide (par haine des Bourbons), elle l'a laissé tomber. »¹⁸⁷

Dans l'Albanie ottomane de la fin du XIX^e siècle on peut trouver aussi des Français occupant différents postes de fonctionnaires qui exigeaient la connaissance de la langue française. Citons de nouveau Auguste Dozon :

« A la station télégraphique [de la ville d'Elbassan, n. a.] il y avait un employé, un Français, chargé des services en langues étrangères ; la suppression de ce poste a, comme à Prévéja, soulevé des plaintes générales et légitimes. En effet, outre l'incertitude qui résulte dans la transmission des dépêches, du système orthographique si imparfait en turc, le nombre de sujets ottomans qui savent cette langue est excessivement borné ; si l'on veut faire des économies sur le nombre des emplois il semble que l'administration pourrait exiger de ses employés turcs la connaissance du français, voire des langues indigènes les plus répandues. »¹⁸⁸

Comment ces Français arrivent-ils à travailler dans ces contrées périphériques de l'Empire ottoman ? Voici la lettre qu'un médecin parisien adresse au consul de France à Scutari, probablement à la veille des guerres balkaniques, et qui peut constituer une des nombreuses explications concernant un tel choix :

« ...On vient de me proposer d'aller exercer la médecine et la chirurgie à Scutari d'Albanie. Un confrère qui a été médecin colonial et qui vient de passer un an je crois à Scutari où il a exercé la médecine abandonne la profession pour s'adonner à un autre genre d'affaires. Il me propose de me présenter à la clientèle qu'il avait constituée là-bas, m'affirmant qu'il y a à Scutari une place importante à prendre. Il n'y a pas de chirurgien, paraît-il, vraiment capable, et l'on me dit qu'avec mes titres et mon

¹⁸⁵ Grigore Ghica, *Grigri*, cu sapte ilustratii de W. Siegfried, Madrid, 1973 (prefata de Constantin Balaceanu-Stolnici ; editie îngrijita de Mariana Avanu Marcu, Bucuresti, Editura Fundatiei Culturale Române, 1998), p. 58-59.

¹⁸⁶ *Idem*.

¹⁸⁷ *Idem*, p. 59.

¹⁸⁸ Auguste Dozon, « Excursion en Albanie », *op. cit.*, p. 613.

expérience (déjà ancienne) je peux prendre une place importante au point de vue moral et matériel.

Par suite de graves chagrins de famille je quitterais volontiers Paris quelques temps, et ne crains pas, non plus que ma femme et mes filles, d'aller au loin. (...) »¹⁸⁹

A la suite des guerres balkaniques et de la participation médiatisée des Grecs, les terres albanaises sont vues comme un territoire mythique, terre originaire de l'Iliade qui attire un personnage célèbre comme Lord Byron¹⁹⁰. Le secrétaire de la Légation de Roumanie à Durrës, Michel Sturdza, rappelle, dans son ouvrage inédit, rédigé en français, « L'Aventure albanaise, 1914 », la présence de deux jeunes Français venus combattre sous le drapeau du Prince de Wied, en saisissant bien leurs motivations :

« Deux jeunes Français se sont joints aux hôtes de l'hôtel Pirron. De Jaunage est un habitué de l'Albanie, il sait en conter d'excellentes, avec cette pointe d'attendrissement et d'affection que j'ai toujours rencontrée chez ceux qui ont appris à connaître ce pays d'enfants terribles. Pierre de Pimodan mâchonne une courte moustache blonde, d'un visage incroyablement gaulois ; son profil moyenâgeux, son regard bleu et voyageur évoquent impérieusement le haubert ou le casque et les équipées lointaines des preux, ses ancêtres.

C'est l'instinct qui fait débarquer hier Pimodan. En principe, il cinglait vers un Orient plus lointain, en mal de distraction et d'imprévu ; devant Durazzo il s'est dit qu'il y aurait peut-être quelque chose à faire sur cette terre presque inconnue et c'est pourquoi il atterrit avec ses valises et son Winchester. J'aime cette nouvelle acquisition pour le roman que nous vivons ; les personnages viennent l'un après l'autre, avec exactement l'allure qu'il faut, prendre leur place et s'ajouter à ce décor chimérique, comme choisis et mus par la main d'un Jules Verne ou d'un Gabriel Ferry.¹⁹¹ »

Sturdza montre dans le passage suivant la persistance du courant pro-grec en France à travers l'expérience de son nouvel ami Pimodan, suivie de la confrontation décevante avec la réalité du terrain :

« (...) Les procédés d'hellénisation dans les Balkans nous apparaissent ici, classiques ! Frapper à la tête les autres populations chrétiennes, supprimer par l'assassinat leurs chefs ou leurs pasteurs et, profitant du désarroi produit, installer d'autorité l'influence du Patriarcat. Les souvenirs d'Homère et d'Epaminondas aidant, quelques occidentaux se sont efforcés de retrouver dans ces opérations la trace de l'héroïsme et de la force antiques ; Pimodan, lecteur assidu de M. Denys Cochin, était du nombre : aujourd'hui il a changé d'idée.¹⁹² »

¹⁸⁹ CADN, *Coopération*, Ambassade Turquie, Correspondance avec les échelles, carton 1 – Scutari d'Albanie, Lettre au consul de France à Scutari, s. d., signature indéchiffrable.

¹⁹⁰ Le poète anglais Byron, qui fit un voyage en Albanie en 1809, évoque visages et paysages albanais dans son poème épique *Le Pèlerinage du chevalier Harold*.

¹⁹¹ Michel Sturdza, *op. cit.*, p. 44, Chapitre VII : « Sur les sentiers de la guerre ». Michel Sturdza sera ensuite ministre de Roumanie en Estonie et ministre des Affaires étrangères (septembre 1940 – janvier 1941).

¹⁹² *Idem*, p. 52.

Gagné à la cause albanaise, le marquis de Pimodan se met au service du prince Guillaume de Wied, participant comme volontaire aux opérations militaires contre les insurgés. Voici un passage, toujours du manuscrit de Sturdza, qui raconte sa participation à la défense de la capitale du pays, Durazzo :

« Nous avons organisé avec Pimodan et Jack Armstrong, le frère de l'aide-de-camp [du Prince, *n. n.*], l'artillerie dont dispose la défense de la ville : quinze canons Skoda, dont nous préparons avec soin le tir, repérant les objectifs principaux, instruisant les servants. (...) »¹⁹³.

On a pu voir jusqu'à présent, parcourant ces lignes, qu'en Albanie de la fin du XIX^e et début

HOTEL PENSION NATIONAL
DURAZZO - ALBANIA



Telegr. Nationalhôtel - Durazzo.

18 Mai 1914

du XX^e siècles, les Français qui décident d'y aller cherchent la fortune et l'aventure¹⁹⁴. Mais il y a aussi ceux - infimes - qui choisissent de faire leur vie là-bas, au prix de toutes sortes de difficultés. L'amour est toujours le plus fort...

Dans les archives du Quai d'Orsay, nous avons identifié une lettre adressée au vice-consulat de France à Janina par l'épouse du nationaliste albanais Nuri Bey Villa¹⁹⁵, une française mariée à Frashëri, dans les parties de l'Épire laissées au nouvel État albanais. Elle demandait la protection des autorités françaises (de la Commission internationale de Contrôle) à la suite du pillage de sa maison par les troupes irrégulières « épirotes » du gouvernement fantoche de Zographos qui contrôlaient ce territoire après l'évacuation de l'armée grecque¹⁹⁶.

Ma chère Maman,
Je vous écris au retour d'un voyage dans l'Albanie du Sud, que je viens de parcourir avec Michel Sturdza, et où je vais peut-être retourner faire un autre séjour, à moins que je n'aille à la frontière serbe. Nous avons logé dans des hôtels assez invraisemblables, uniquement peuplés de juifs, suivant l'usage du pays. Aux divers endroits de résistance est un monton qui on met au milieu de la table dans un grand bassin, chacun

Lettre envoyée par le marquis Pierre de Pimodan à sa mère. Durazzo, le 18 mai 1914. Archives privées de M. Mihai Sturdza (Paris).

¹⁹³ *Idem*, p. 102.

¹⁹⁴ Il y a aussi ceux qui sont attirés par le fond cynégétique de l'Albanie : Émile Laffont, *Trois mois de chasse sur les Côtes d'Albanie*, Paris, Plon 1899, IV + 292 p. avec 14 planches hors texte en phototypie et une carte.

¹⁹⁵ Nuri Bey Villa avait connu probablement son épouse pendant ses études en économie à l'Université de Bruxelles.

¹⁹⁶ MAE, N.S., Albanie 24, Dépêche n°39, Le Vice-consul de France à Janina à S. E. M Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, a. s. de Mme Nourry Bey, Janina, 16 juillet 1914. Miss Edith Durham, grande connaisseuse de l'Albanie et des Balkans, cite (*Twenty years of Balkan Tangle, op. cit.*, p. 260) l'opinion répandue parmi certains milieux albanais concernant l'inspiration française sur la formation d'un gouvernement épirote en

A part les journalistes qui se rendent en Albanie au moment des guerres balkaniques et de la proclamation de l'indépendance, il y a aussi des cas rarissimes de chercheurs comme Paul Feuillâtre, archiviste de la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur, qui sollicite d'être appuyé par le ministère de l'Instruction publique afin d'y poursuivre des études historiques et ethnographiques¹⁹⁷.

*

*

*

Comme on a pu le constater, les relations entre la France et les terres albanaises, sans être flamboyantes, ne manquent pas complètement d'intérêt. Sur le plan scientifique, les ouvrages et les études français de la question sont repris par les autres littératures spécialisées et font autorité : on ne peut pas se lancer dans l'étude de l'Albanie, que ce soient sous les aspects linguistiques, ethnographiques, historiques, géographiques, géologiques, sans citer les contributions des Français. Les observations archéologiques françaises sont parmi les plus importantes. Si on tient compte aussi des informations contenues dans la correspondance diplomatique des différents postes français en Albanie, on a l'image d'une expérience unique de la question. Pourtant, avant comme après son indépendance, l'Albanie est perçue comme un pays éloigné dans une zone peu considérée par les Français et ce sont les cartes géographiques autrichiennes qui font autorité quand les diplomates prennent en mains les destinées de l'Albanie et des Albanais.

La politique extérieure française montre un intérêt indirect pour les Balkans, visant surtout à limiter l'avance des puissances germaniques vers la Méditerranée et à s'assurer et conserver des débouchés commerciaux. Une Albanie pro-autrichienne servant de jonction avec la Grèce du pro-allemand roi Constantin, ne pouvait être une initiative agréable pour les stratèges de l'État-major français qui soutenaient, dans l'éventualité d'une guerre, un débarquement à Salonique et l'ouverture d'un front sud-oriental. En conclusion, le fait de prendre des décisions contraires aux

Albanie du Sud : « J'ai appris de la part de Dr. Tourtulis et d'autres les faits suivants concernant le soi-disant gouvernement "Epirote" de Zographos. Le plan a été fait à Paris, puisque comme Krajewski avait déclamé, pour la France l'Albanie ne doit pas exister. Les Grecs ont porté quelques Grecs d'Amérique et les avaient présenté à Paul Cambon et, on croit, à Sir Edward Grey aussi, disant qu'ils sont des "Epirotes". Ils ont été appuyés par la puissante Société grecque de Paris. Au mois de novembre [1913, n. n.] Cambon les a conseillé de former un gouvernement indépendant (...) ».

¹⁹⁷ *Idem*, Albanie 25, Lettre du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts à M. le Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, a. s. Demande d'une mission en Albanie – M. Paul Feuillâtre, Paris, 30 juin 1914.

intérêts albanais ne signifiait pas forcément une méconnaissance du problème. Malheureusement pour les Albanais, leurs intérêts coïncidaient dans une moindre mesure avec ceux de l'Entente, et davantage avec ceux de la Triplice.

Chapitre II :

La France et l'Albanie pendant la Grande Guerre

Le parcours de l'Albanie au début de la Première Guerre mondiale

« Il vaut mieux que je m'en aille quelque temps vers l'ouest » affirmait Guillaume de Wied dans sa proclamation adressée aux Albanais le 3 septembre 1914, peu avant son embarquement sur le navire italien *Misurata*¹⁹⁸ qui le porta à Venise, avant de regagner l'Allemagne. Sans prononcer les mots « J'abdique » le souverain-fantôme se reconnaissait ainsi dépassé par les événements locaux et internationaux et estimait sa présence inutile à Durazzo, au moins pour le moment.

« Pendant mon absence, la Commission internationale de contrôle, dérivant ses pouvoirs de l'Europe, qui a créé notre pays, assumera le gouvernement¹⁹⁹ ».

En réalité c'était *ein Abschied ohne Wiederkehr*²⁰⁰. Dès son arrivée à Durazzo, son règne n'a été qu'un recul constant²⁰¹. Une fois la guerre éclatée et l'équilibre des puissances évanoui, sa chute devenait imminente d'autant plus qu'il n'avait pas écouté les conseils de Vienne de déclarer la guerre à la Serbie²⁰². Assiégé depuis le mois de juin par les insurgés pro-ottomans, son départ équivalait au choix de la survie : il n'avait plus payé ses soldats depuis deux mois, les officiers néerlandais et danois de la gendarmerie internationale étaient rapatriés dès le mois d'août et les

¹⁹⁸ Accompagné par son épouse, la princesse Sophie, le président du Conseil, Turkhan Pacha et d'autres membres de la cour.

¹⁹⁹ Wilhelm Fürst von Albanien, Prinz zu Wied, *Denkschrift über Albanien [Mémoire sur l'Albanie]*, Als Manuskript gedruckt [Imprimé d'après le manuscrit], Nicht für die Öffentlichkeit [non diffusé au public], Glogau/Berlin, 1917 (la proclamation se trouve en annexe de l'ouvrage). Cf. aussi les mémoires du secrétaire privé du Guillaume de Wied, le capitaine Duncan Heaton Armstrong (Britannique d'origine irlandaise), *Albania - 1914: The Six Months' Kingdom. Memories of private secretary of Prince William of Wied*, Tirana, AIIS, 2001.

²⁰⁰ En allemand « un départ sans retour ». Guillaume de Wied servit pendant trois ans sur le front russe sous le nom de guerre de *comte de Kruja*. Puis il tenta de reconquérir son trône d'autant plus que l'Autriche détenait la plus grande partie du territoire albanais, mais en vain. « Alors, il ne savait pas encore qu'il était le premier des monarques auxquels la Grande Guerre a arraché le pouvoir. » Après la première guerre mondiale, le prince vécut en retraite d'abord en Bavière et Silésie, plus tard en Moldavie roumaine. Quand en 1944 l'armée rouge est entrée en Roumanie, Guillaume s'était réfugié à la résidence d'été du roi, dans les Carpates, où il est mort trois semaines avant la fin de la guerre. Son épouse était morte en 1936. Sa tombe a été découverte seulement en 1991 dans l'église luthérienne de Bucarest. Cf. l'article de Thomas Schmid, « Der verratene Prinz [Le prince trahi] », *Berliner Zeitung*, 28/06/1997 et Joseph Valynseele, *Les Prétendants aux trônes d'Europe*, préface du Duc de Castries, Paris, 1967, p. 18.

²⁰¹ L'historiographie a beaucoup insisté sur l'incompétence du Prince de Wied pour assumer la responsabilité d'un pays aussi divisé que l'Albanie. Cet aspect ne doit pas occulter la principale cause de sa chute : l'appui très limité de la part des puissances protectrices de l'Albanie. En revanche, ses opposants « trouv[ai]ent des millions à Rome, à Athènes, à Belgrade ; le Gouvernement du Mbret demande vainement depuis des mois. » Michel Sturdza, *op. cit.*, p. 98.

²⁰² D'ailleurs, les Austro-Hongrois eux-mêmes avaient sensiblement changé de stratégie en ce qui concerne l'Albanie : le ministre des Affaires étrangères Burian voulait ressusciter une Albanie autonome, le général Conrad la partager avec la Grèce. Cf. Bertrand Auerbach, *L'Autriche et la Hongrie pendant la guerre depuis le début des hostilités jusqu'à la chute de la Monarchie (août 1914—novembre 1918)*, Paris, F. Alcan, 1925, p. 101.

Autrichiens et les Allemands se retiraient de la force d'interposition de Scutari²⁰³. Son départ symbolisait la disparition de l'Albanie créée par la Conférence des ambassadeurs de Londres, malgré l'obstination des Italiens et surtout des Français à faire reconnaître la CIC²⁰⁴ par les insurgés groupés dans l'*Union de Kruja*, force politique favorable à la restauration ottomane et subsidiairement à la Triplice. Trois jours après le départ du Prince, le drapeau ottoman flottait sur la ville de Durazzo. Resté sans l'interlocuteur gouvernemental auprès duquel il avait été accrédité, le personnel diplomatique de la plupart des puissances quitte le pays le 9 septembre. Dix jours plus tard, après un dernier effort pour sauvegarder le *statu quo* albanais – la constitution d'une Régence à Valona formée par les représentants des 4 religions, sunnite, bektashi, orthodoxe et catholique²⁰⁵ – la CIC cesse ses activités.

Avant qu'elle soit occupée, l'Albanie se fragmente en plusieurs entités plus ou moins cohérentes, rappelant l'effritement du Moyen Age. A Durazzo, après l'arrestation des supporters de Guillaume de Wied et la constitution d'un *Senat de l'Albanie centrale* composé de 29 membres sous la présidence de Mustapha Ndroqi²⁰⁶, les rebelles ont envoyé une délégation à Constantinople afin d'offrir au Sultan la couronne du pays²⁰⁷. Les Albanais restés hors de l'*Union* se sont mis au service de l'Italie ou de la Serbie, se polarisant autour d'Essad Pacha²⁰⁸. En Albanie du Nord, les tribus (les Mirdites, demeurés sous l'autorité de Prenk Bib Doda, et les Malissores) ont refusé de reconnaître une autorité supérieure quelconque. Pendant ce temps, Scutari et son voisinage étaient

²⁰³ Après le départ des contingents militaires de Scutari, les consuls des puissances se constituent en Corps consulaire pour superviser l'administration de la ville et de son hinterland. Cf. Simonard, *op. cit.*, p. 276. Sur la présence militaire étrangère en Albanie de 1913 à 1914 cf. l'article de Erwin A. Schmidl, « Im Land der Skipetaren : Die internationale Friedensoperation in Albanien 1913-1914 », *Österreichische Militärische Zeitschrift*, 35, n°4, Juli/August 1997, p. 431-440 (la version anglaise : « The International Operation in Albania, 1913-14 », *International Peacekeeping* 6/3 Autumn 1999, p. 1-10).

²⁰⁴ Un passage des mémoires inédits de Michel Sturdza (p. 96) qui a assisté aux négociations passées avec les membres de l'Union peu avant le départ du Prince nous permet de nous faire une idée sur les buts politiques des insurgés et l'image qu'ils se faisaient de l'Europe : « Les insurgés sont têtus comme des mulets ; ils veulent le Sultan Mehmet et rien d'autre... Ah ! si, quelque chose encore : plus de routes, plus d'écoles et plus de gendarmes. Comment leur promettre le Sultan Mehmet sans impliquer le départ du Mbret Guillaume ? Kraal [le représentant austro-hongrois à la CIC, *n. n.*] s'époumone en vain, les interruptions, les vociférations, les simples grognements couvrent sa voix : « Le Sultan Mehmet, le Sultan Mehmet ! » Est-ce que ces gens auraient la prétention qu'on le leur amène aussi, en automobile ? Finalement Kraal a trouvé le joint. « Puisque vous ne voulez plus de Mbret, dit-il, et puisqu'il nous est impossible de vous procurer un Sultan, acceptez-vous la protection de l'Europe dont voici les illustres Pachas représentants ? » Kraal se tait après cette demande précise et laisse les insurgés la discuter entre eux. Un des insurgés exposa, tout d'abord, que l'Europe était grande, en effet, mais qu'elle n'était pas si grande que cela ; que, si le Chaiak [correctement Shijak, localité au centre d'Albanie, non loin de Durazzo] ne pouvait pas lui tenir tête, la lutte cesserait peut-être d'être inégale lorsque le Chaiak s'alliait aux kazas [sous-préfectures à l'époque ottomane]voisins et ceux-ci à leur voisins à eux... ».

²⁰⁵ A l'époque, les musulmans représentaient au moins 60 % de la population : sunnites et bektashi (une secte mystique portée en Albanie par les janissaires, 15 % environ de la population de confession musulmane). Les chrétiens se divisaient entre catholiques romains (plus de 10 %, situés dans les régions montagneuses du Nord, ayant comme centre la ville de Scutari) et orthodoxes (plus de 20 %, se concentrant au sud du pays).

²⁰⁶ lire « Ndotchi ».

²⁰⁷ Miranda Vickers, *The Albanians*, *op. cit.*, p. 85; Simonard, *op. cit.*, p. 277.

²⁰⁸ Ancien ministre de la Guerre et de l'Intérieur dans le cabinet de Turkhan Pacha et adversaire du prince de Wied.

régis par une commission locale composée de musulmans et de chrétiens, de même la ville portuaire de Valona. Essad Pacha qui se trouvait à Diber où, avec l'aide des Serbes et des Italiens il avait constitué une force militaire, entre en Albanie au début d'octobre pour s'emparer de la capitale et neutraliser ainsi les pro-ottomans²⁰⁹. Le 5 octobre, il forçait le Sénat à le proclamer Président et Commandant en chef, Mustapha Ndroqi devenant vice-président²¹⁰.

Les décisions de la Conférence de Londres étant caduques, les projets de démantèlement de l'Albanie par les États balkaniques et les grandes puissances avoisinantes reprennent vigoureusement. A ce sujet, René Girault parle d'un terrain de rencontre propice à tous les *impérialismes et les nationalismes de puissance* des Balkans. Dès le mois d'octobre 1914, les Grecs occupèrent le sud de l'Albanie – partie de l'Épire historique - avec l'accord des Alliés qui préféraient y voir les Grecs plutôt que les Autrichiens. Profitant de cette situation, par une résolution votée par la Chambre des députés le 18 mai 1916, les Grecs annexèrent l'Albanie méridionale, y compris les villes de Kortcha et de Gironkastra. Les alliés de l'Entente protestèrent, surtout à cause des sentiments germanophiles du roi Constantin XII et de leur crainte de voir la Grèce basculer dans le camp des Empires centraux en exigeant le retrait de toutes les forces grecques à l'intérieur du pays. L'Italie et la France devaient assurer l'ordre dans les confins méridionaux de l'Albanie²¹¹.

Quelques jours après l'entrée des Grecs en Albanie du Sud, les Italiens occupèrent la petite île stratégique de Saseno (le 30 octobre 1914) et, deux mois plus tard (vers le 28 décembre), sous le couvert d'une mission sanitaire destinée aux réfugiés ayant fui l'occupation grecque, le port de Valona²¹². Devant cet imbroglio balkanique, Paris décide de ne rappeler ni son ministre, ni son représentant à la Commission internationale de Contrôle, qui demeurent sur place avec les représentants de la Serbie et de l'Italie. Seul, le détachement français stationné à Scutari est envoyé au petit Monténégro pour intégrer la garde personnelle du roi Nicolas I^{er}²¹³. C'est un changement de stratégie important qui fait de la France un acteur impliqué directement dans la question albanaise. Son rôle est d'autant plus important que la Russie est loin et que les Britanniques y manifestent un

²⁰⁹ Miranda Vickers, *The Albanians, op. cit.*, p. 87.

²¹⁰ Simonard, *op. cit.*, p. 277.

²¹¹ Stato Maggiore dell'Esercito, Ufficio Storico, *Le truppe italiane in Albania (Anni 1914 – 20 e 1939)*, Roma, 1978, p. 89 – 92.

²¹² Au mois de décembre 1914, une petite force expéditionnaire italienne sous le commandement du général Emilio Bertotti débarque à Valona. Lieutenant-Colonel de Ripert d'Alauzier, *Un drame historique. La résurrection de l'armée serbe, Albanie-Corfou (1915-1916)*, Paris, Payot, 1923, p. 34. Le projet d'une expédition italienne en Albanie existait depuis 1911 pour contrebalancer l'occupation et l'annexion de la Bosnie-Herzégovine par l'Autriche-Hongrie en 1908. Cf. Stato Maggiore dell'Esercito, Ufficio Storico, *Le truppe italiane in Albania (Anni 1914 – 20 e 1939) op.cit.*, p. 36-37.

²¹³ Frédéric Le Moal, *Les relations entre la France et l'Italie dans les Balkans...*, *op. cit.*, p. 56 – 57.

intérêt faible. Les intérêts spéciaux que la France possède en Albanie sont reconnus ainsi par une note du cabinet de Saint-Petersbourg qui affirme que la « question [albanaise] intéresse évidemment

Je sais tout

L'AFFAIRE DE VALLONA (Décembre)

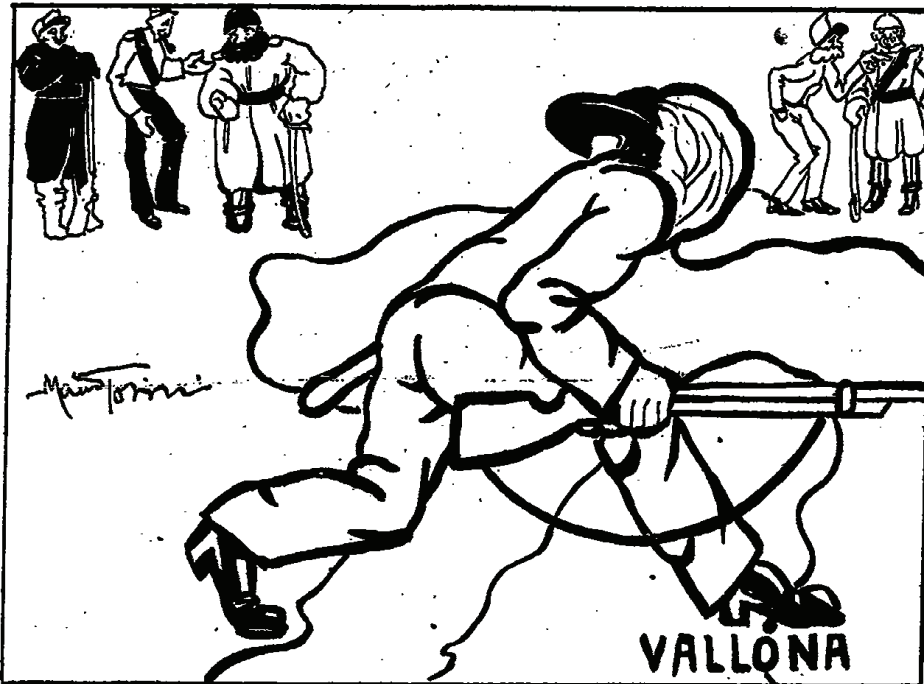


Pasquino

LE GATEAU DES ROIS

Une galette appétissante.

— J'espérais trouver Trente et Trieste dans mon soulier.



Pasquino

VAS-Y !

Les Puissances européennes. — Nous t'autorisons à aller à Vallona très volontiers... d'autant plus que nous ne pouvons pas t'en empêcher.

surtout la France en sa qualité de puissance méditerranéenne »²¹⁴. Mais la décision d'être un acteur direct soutenant les forces albanaises favorables à l'Entente et de faire ainsi contrepoids à la Triplice, ne fait pas l'unanimité au sein de la diplomatie française. L'ambassadeur de France à Londres, Paul Cambon estime que ce rôle « est plein d'inconvénients » :

« J'ai toujours pensé qu'il était dangereux de maintenir à Durazzo un représentant diplomatique et un contrôleur auprès d'un gouvernement qui n'existe pas. Ce maintien ne peut se justifier que si le rôle de nos agents se borne à un rôle d'observation. Nous faisant les intermédiaires d'Essad Pacha auprès des Puissances et lui garantissant indirectement l'exécution des décisions prises à Londres, c'est prendre des responsabilités qui ne manqueront pas de devenir embarrassantes et que je me permets de signaler.... »²¹⁵

Mais Delcassé a une stratégie plus globale, ayant retenu la leçon de l'expérience de la diplomatie française durant la Conférence de Londres qui a privilégié la diplomatie de cabinet et n'a pas considéré l'action sur le terrain perdant ainsi des points en faveur de celle austro-hongroise. Le ministre français des Affaires étrangères considère qu'il vaut mieux être présents afin de promouvoir ses propres intérêts dans les futures négociations concernant le statut et la question albanaise.

« En maintenant à Durazzo son représentant diplomatique et son délégué à la Commission de contrôle, alors que d'autres gouvernements, également engagés par les décisions de la Conférence de Londres relatives à l'Albanie, retiraient les leurs, le gouvernement français n'a eu qu'un but, continuer dans cette région une mission d'observation, garder contact avec les populations et nous assurer auprès d'elles un moyen d'influence pour le jour où le sort de l'Albanie étant réglé à nouveau par l'Europe, il s'agira de faire accepter sa décision par les tribus. (...) je vous recommande de borner là votre mission. »²¹⁶

Durant toute la période de vide institutionnel qui a suivi le départ du Guillaume de Wied, la France joue un rôle modérateur auprès des puissances mécontentes de l'issue de la Conférence de Londres de 1913 – 1914, tout en reconnaissant les intérêts italiens. Dans les premiers mois de guerre, elle essaie de préserver l'intégrité territoriale de l'Albanie et de contenir ainsi la forte propagande austro-hongroise qui visait à éveiller les craintes d'un partage définitif du pays. Devant l'occupation de l'Albanie méridionale, le ministre français agit pour « rassurer l'opinion au sujet de

²¹⁴ DDF, T. n°55, secret, Paris, 5 août 1914, destinataires non précisés.

²¹⁵ *Idem*, T. n°1021, chiffré, Londres, s.d. (reçu : 10 novembre, 17h. 10), M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres, à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

²¹⁶ *Idem*, T. n° 694, confidentiel, Bordeaux, 15 novembre 1914, M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères, à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

l'occupation provisoire de certaines régions de l'Épire du Nord par les troupes grecques »²¹⁷. En même temps, suivant les instructions du Quai d'Orsay, Fontenay et ses homologues à Belgrade (Serbie) et à Cettigné (Monténégro) interviennent «dans les pays limitrophes pour que rien, dans leur action, ne provoque des troubles nouveaux en Albanie »²¹⁸. La concertation avec les autres grandes puissances alliées (L'Empire britannique, Russie tsariste) ou restées neutres (Italie) est jugée essentielle par le chef de la diplomatie française Théophile Delcassé qui écrit à ce sujet au ministre français accrédité auprès du roi des Serbes :

« J'avais ajouté (lors d'une rencontre avec Sir Edward Grey le 13 janvier) que, pour donner tant aux Albanais qu'aux Puissances balkaniques le sentiment que la Triple Entente réserve son droit de modifier l'état de choses en Albanie concurremment avec l'Italie, j'étais prêt à faire recommander aux gouvernements serbe, grec et monténégrin de s'abstenir, comme l'Italie, de toute intervention sur le territoire albanais. (...) »²¹⁹

Par cette démarche, Paris veut principalement éviter la dispersion des forces serbes et monténégrines en Albanie au détriment du front austro-hongrois. La question préoccupe également le ministre russe des Affaires étrangères Sazonov qui, faisant part à Maurice Paléologue, l'Ambassadeur de France à Saint-Petersbourg, de la demande serbe concernant l'occupation d'une partie du territoire albanais, estime que « cette opération ne diminuerait en rien les forces serbes sur le théâtre principal de la guerre »²²⁰.

Mais au début de l'année 1915, la stratégie française de maintenir l'Albanie en dehors du conflit, ne peut plus tenir et, devant l'intransigeance de ses alliés, la France cherche à résoudre à l'amiable le partage du pays. De plus, la guerre commence à se faire sentir à l'intérieur du pays. Le 5 janvier 1915, les représentants des insurgés favorables à la Triplice, réunis dans un « Comité du Salut public », ont exigé d'Essad Pacha, qui était enfermé dans la ville de Durazzo, que les ministres de France et de Serbie soient consignés chez eux.

« À 6h30, l'attaque contre la ville a commencé. Essad Pasha (...) a informé la légation italienne qu'il y avait grand danger, et a exigé toute l'aide possible. A 2h30, quelques projectiles de canon du *Misurata* et du *Sardegna* se sont faits entendre, défendant la ville, amortissant de cette façon le feu des rebelles. La colonie italienne et les légations de l'Italie, de la France, et de la Serbie se sont embarquées sur les bateaux *Sardegna* et *Misurata*. »²²¹

²¹⁷ DDF, T. n° 571, Bordeaux, 3 novembre 1914, M. Delcassé, Ministre des Affaires Etrangères, à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres, a. s. Résumé de la prise de position diplomatique de la France à l'égard de l'Albanie.

²¹⁸ *Idem*.

²¹⁹ DDF, T. n° 61, chiffré, Paris, 31 janvier 1915 (23h25), M. Delcassé, Ministre des Affaires Etrangères, à M. Boppe, Ministre de France à Nich.

²²⁰ DDF, T. n° 578, Petrograd, 7 septembre 1914, 19h.57 (reçu : à Bordeaux le 8, 10h. du matin), M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd, à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

²²¹ « L'Ultima parola [Le dernier mot] », *Messaggero di Roma*, 6 janvier 1915.

Afin de sauver Essad Pacha qui jouait la carte italienne et celle de l'Entente, un détachement italien a été envoyé dès la fin décembre à Durazzo. Placé sous les ordres du Général Domenico Guerrini, le corps expéditionnaire italien va atteindre le mois suivant l'effectif d'une brigade. Cette situation offrait aussi le prétexte à une intervention serbo-monténégrine. Le 11 juin 1915, le gouvernement monténégrin décida d'occuper les territoires albanais situés sur la rive droite du Drin jusqu'à Scutari. Le 15 juin, Scutari était occupée. Les Serbes, eux-aussi, avaient franchi la frontière albanaise le 12 juin 1915 et occupaient tout le nord et le centre de l'Albanie : Pogradetz, Elbasan, Tirana, Kavaja et Ishmi²²². Entre temps, après l'entrée en guerre de la Bulgarie (octobre 1915) l'offensive des forces des Centraux donnait ses premiers résultats : à la fin du mois de novembre 1915, les Serbes commencent à se retirer en Albanie²²³ et les forces austro-hongroises arrivent aux portes du Monténégro. Seul le très mauvais état des communications qui empêcha le général Hermann Freiherr Kövess von Kövessháza²²⁴ de concentrer ses forces avant le 6 janvier 1916, retarda l'occupation de l'Albanie septentrionale. Pourtant, le 13 janvier Cetinje était occupée et les Monténégrins rejoignaient les Serbes en retraite²²⁵. Le 22 janvier, les premières troupes austro-hongroises gagnent l'Albanie et occupent successivement et sans rencontrer de grandes difficultés, les villes de Kruja (le 8 février), Tirana (le 9 février), Durazzo²²⁶ (le 13), Kavaja (le 16)²²⁷. De leur côté, les Bulgares, après avoir occupé Monastir et Ochrida, avançaient en Albanie centrale et occupent en février les villes d'Elbasan et de Bérat, mettant en péril tant les positions italiennes autour de Valona que la retraite serbe.

La position des Alliés était fragile au début de 1916, malgré l'augmentation considérable du corps expéditionnaire italien, d'autant plus que les effectifs de l'Armée d'Orient étaient encore insuffisants et se limitaient à la protection de Salonique. Pourtant les Français étaient présents en Albanie pour ravitailler et assurer dans de bonnes conditions le retrait de leurs alliés serbes. La force de ravitaillement était placée sous le commandement du chef d'escadron d'artillerie Jost de Staël qui siégeait depuis le 3 décembre 1915 à Brindisi et dépendait du lieutenant-colonel François, l'attaché militaire de France à Rome. À l'issue de leur retraite, les Autrichiens et les Bulgares occupèrent tout le pays au nord de la vallée de la Vojussa, au sud de laquelle campaient les Italiens.

²²² Lieutenant-colonel de Ripert d'Alauzier, *op. cit.*, p. 35.

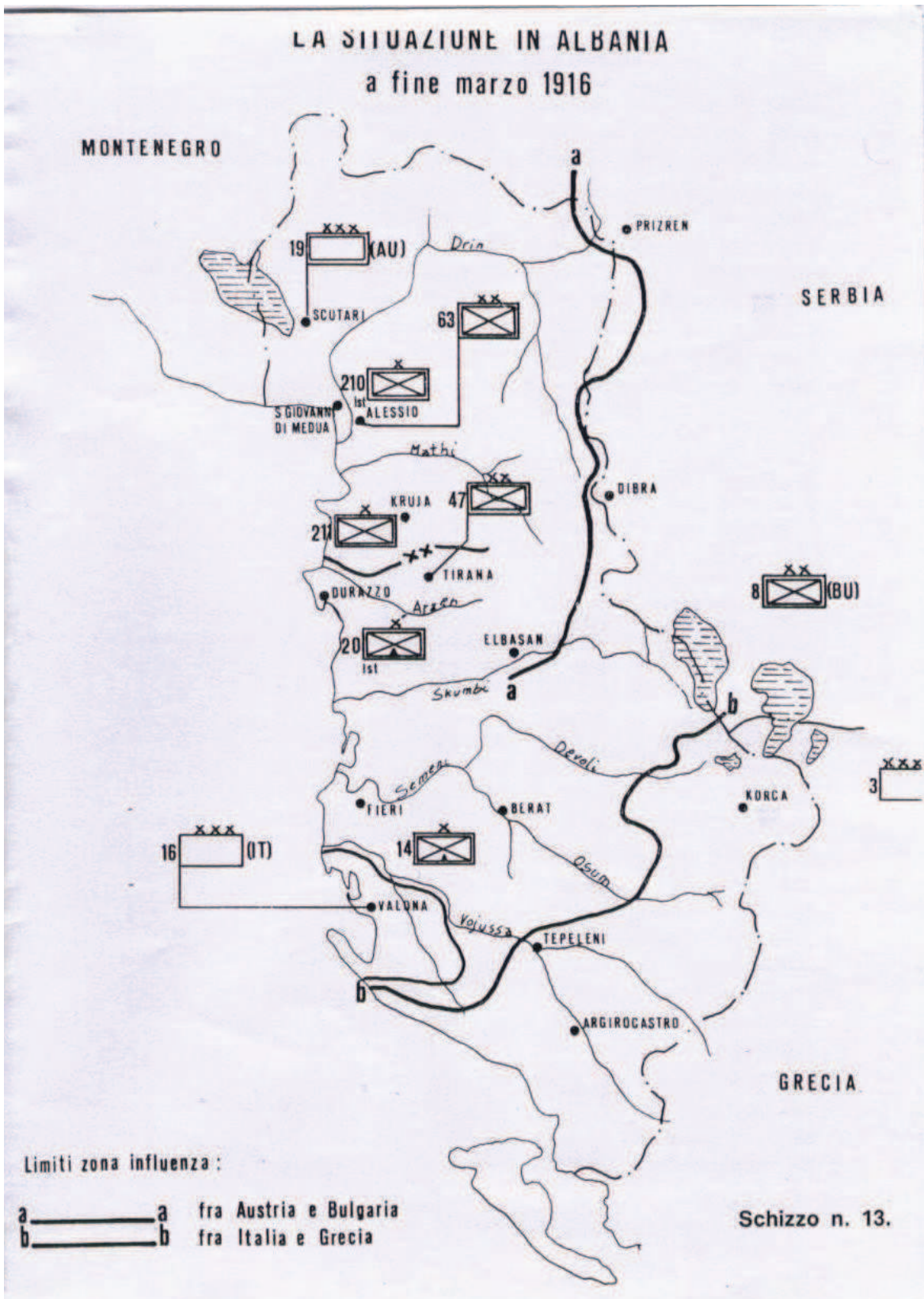
²²³ Le 31 décembre, entre Saint-Jean de Médoua et Durazzo se trouvaient 140 000 hommes. Stato Maggiore dell'Esercito, Ufficio Storico, *Le truppe italiane in Albania...*, *op.cit.*, p. 51.

²²⁴ Hermann Freiherr Kövess von Kövessháza (1854 – 1924). Commandant de la III^e armée austro-hongroise qui opéra sur le front serbe et monténégrin.

²²⁵ Stato Maggiore dell'Esercito, Ufficio Storico, *Le truppe italiane in Albania...*, *op.cit.*, p. 49 - 50.

²²⁶ Abandonnée par les Italiens devant le péril d'une attaque imminente de la part des forces supérieures austro-bulgares.

²²⁷ Stato Maggiore dell'Esercito, Ufficio Storico, *Le truppe italiane in Albania...*, *op.cit.*, p. 59.



Carte indiquant la situation en Albanie en mars 1916 et les limites atteintes par les occupants austro-hongrois, bulgares, italiens et grecs. Source : Stato Maggiore dell'Esercito, Ufficio Storico, *Le truppe italiane in Albania*, op. cit.

L'établissement de la mission militaire française

En juin 1916, le général Sarrail décide d'occuper le sud-est de l'Albanie²²⁸, région intégrée administrativement à l'époque ottomane dans le *kaza* de Kortcha²²⁹. Plusieurs motifs de nature tactique et stratégique ont déterminé le commandant en chef de l'Armée d'Orient à entreprendre une telle action. En premier lieu, le Général visait à couvrir l'aile gauche de son armée qui opérait en Macédoine entre les lacs de Prespa et d'Ochrida. Ensuite, l'avancée des forces des Centraux vers le Sud et l'annexion de l'Épire du Nord au mois de mai 1916 par la Grèce imposait aux Français la nécessité de couper le plus vite possible toute contiguïté territoriale entre la Grèce et les Centraux. Cette situation était d'autant plus urgente qu'il y avait un conflit ouvert entre les Grecs vénizélistes et royalistes qui se trouvaient à Kortcha. Les Alliés étaient également inquiets de la collaboration en matière de renseignement entre les officiers royalistes grecs et les Austro-hongrois et les Bulgares, particulièrement intense dans ce secteur.

« C'est par la route Janina-Kortcha-Pogradetz que les courriers allemands et autrichiens passaient plusieurs fois par semaine à destination ou en provenance d'Athènes. »²³⁰

De plus, les Bulgares infiltraient « de petits paquets par des brèches » et insinuaient « dans la plaine de Koritsa leurs pelotons de comitadjis et des escouades d'espions »²³¹.

Un autre motif important pour impulser une telle action représentait le besoin de l'Entente de réaliser la jonction entre les troupes françaises et italiennes et d'assurer ainsi l'unité du front entre Salonique et Valona. Par le contrôle du carrefour des routes qui relie l'Albanie, la Serbie et la Grèce (Salonique – Florina – Kortcha – Santi Quaranta), l'Armée d'Orient pourrait disposer d'une seconde voie d'approvisionnement et d'une bonne base de départ en vue des opérations militaires futures .

« Il semble bien en effet que le moment soit venu de considérer cette voie comme une ligne de communication, auxiliaire mais importante, de l'Armée d'Orient. Les deux avantages de cette ligne nouvelle appliquée aux besoins de l'aile gauche de cette armée seraient à première vue la réduction au minimum des risques de mer et le dégagement des quais de Thessalonique, probablement

²²⁸ Après la mission de reconnaissance envoyée en mars 1916 sous le commandement du lieutenant d'infanterie Jean-José Frappa, un ami personnel du Général.

²²⁹ *kaza* : ancienne division administrative ottomane correspondant à une sous-préfecture. *Kortcha* ou *Koritza* est le nom d'un district de l'Albanie méridionale et le chef-lieu du même district. La petite ville de Kortcha, occupant une position pittoresque à 868 mètres, a été appelée par un consul de France, Auguste Dozon, qui l'a visitée « un petit Paris dans l'Orient ». Cf. Auguste Dozon, « Excursions en Albanie », *Bulletin de la Société de Géographie de Paris*, juin 1975, suivant Démètre Kolovani, *La Question de Koritza*, Paris, Henri Diéval, s.d., p. 1.

²³⁰ AMAE, *Correspondance politique et commerciale*, Série Z Europe 1918-1940, Albanie 46, Politique étrangère-Région de Koritza I, mai 1918-septembre 1919, dépêche n° 646, Paul Cambon à Pichon, Londres, le 14 septembre 1918.

²³¹ Jérôme Carcopino, *Souvenirs de la guerre en Orient, 1915-1917*, Paris, Hachette, 1970, p. 188.

aussi de la durée du trajet, sans parler de l'importance qu'elle pourrait peut-être prendre ultérieurement au point de vue des opérations elles-mêmes. »²³²

L'énumération de tous ces motifs ne doit pas cacher les possibilités réduites de l'Armée d'Orient d'entreprendre une opération d'envergure sur le secteur principal du front balkanique. Dans la seconde moitié de l'année 1916, le général Sarrail ne disposait que d'une petite force expéditionnaire face à 300 000 Bulgares. En plus, il devait faire face aux divergences stratégiques avec les Britanniques qui rejetaient une offensive vers la Bulgarie et se limitaient à la protection de la Grèce, envisageant ultérieurement la prise des Détroits²³³. Même situation pour les Italiens, invités par les autorités militaires françaises à étendre vers l'Est leur zone d'occupation et évacuer de l'Albanie toutes les forces militaires grecques, régulières ou irrégulières²³⁴. Le commandement italien déclina l'offre, invoquant l'insuffisance en artillerie lourde et moyenne du corps expéditionnaire stationné autour de Valona²³⁵. Cette question ne doit pourtant pas en occulter une autre, d'ordre politique, qui consistait à gagner du temps²³⁶ afin de ne pas rencontrer de troupes bulgares. Face à l'influence française croissante, les Italiens voulaient laisser le champ libre à une entente future, après la guerre, avec la Bulgarie.

Dans ces conditions, des actions secondaires comme l'occupation du sud-est de l'Albanie et la jonction avec les Italiens en territoire grec retrouvent toute leur importance :

(...) les opérations du « détachement de Korytza » sont secondaires si on les considère du point de vue intrinsèque. Elles n'ont de valeur que par leur relation avec l'ensemble des opérations de l'Armée d'Orient. »²³⁷

En conclusion, le 22 juin 1916 les premiers escadrons français de cavalerie arrivent à Kortcha mais après une semaine doivent se retirer étant donnée la difficulté du ravitaillement²³⁸. Pourtant, le Général Sarrail ne renonce pas à ses projets concernant l'Albanie et, en automne, envoie le 1^{er}

²³² SHAT, 20N178, Attaché militaire à Guerre, 22 novembre 1916, n° 694.

²³³ Cf. Gérard Fassy, *Le commandement français en Orient (octobre 1915 – novembre 1918)*, Economica, 2003. Ouvrage très intéressant sur la question multinationale au sein du commandement allié en Orient et sa cohérence d'action.

²³⁴ Le Ministère italien des Affaires étrangères avait signalé au Commandement suprême les démarches que la Légation de France à Athènes faisait afin que les troupes italiennes étendent leur occupation jusqu'à Leskovik et Kortcha. Aux propositions françaises, le Général Luigi Cadorna, le chef de l'état-major de l'armée italienne, répliqua « excluant sans doute Kortcha, dont l'occupation n'est pas indiquée par la situation présente et la disponibilité de nos forces (T. n° 909 C. M., le 14 octobre 1916, Général Cadorna au Général Ferrero). » Stato Maggiore dell'Esercito, Ufficio Storico, *Le truppe italiane in Albania, op. cit.*, p.103.

²³⁵ *Idem*, p.75.

²³⁶ *Idem*, p. 92.

²³⁷ Général Descoins, « Six mois d'histoire de l'Albanie (novembre 1916-mai 1917) », *Revue d'Histoire de la Guerre Mondiale* (Extrait des numéros d'octobre 1929 et janvier 1930), Paris, A. Costes, 1930, p. 39.

²³⁸ Stato Maggiore dell'Esercito, Ufficio Storico, *Le truppe italiane in Albania, op. cit.*, p.102-103. Le commandement français avait aussi envoyé en juillet un bataillon de volontaires serbes, mais qui devant l'offensive bulgare, doit se retirer le mois suivant.

régiment de chasseurs d'Afrique, commandé par le colonel Joseph Bardi de Fourtou²³⁹, pour occuper Kortcha et ses alentours. Le 2 octobre 1916, le *kaza* se trouvait de nouveau sous le contrôle des Français qui écartaient le 46^{ème} Régiment d'Infanterie grec, arrêtaient les fonctionnaires royalistes (avant de les envoyer à Salonique) et refoulaient les bandes d'irréguliers sur le sol grec²⁴⁰. Le 15 novembre, c'était le colonel Henri-Vincent Descoins, ancien chef d'état-major de l'expédition des Dardanelles²⁴¹, qui était chargé de commander la mission militaire française en Albanie. Il disposait au début « d'un bataillon du 242^e d'infanterie (commandant Voizard), remplacé à la fin de décembre par le 13^e bataillon territorial d'infanterie (commandant Cosie), le 2^e bataillon de marche indochinois (commandant Koechly, puis commandant Paponnet) ; deux escadrons de chasseurs d'Afrique (capitaine Mousset du 5^e régiment, capitaine Durand, du 1^{er}) ; une section d'artillerie (lieutenant Bonvin). Après le départ du bataillon Voizard, une section de mitrailleuses fut envoyée de Salonique »²⁴². Ultérieurement, une escadrille d'aviation, commandée par le lieutenant Prévost²⁴³, fut affecté auprès du détachement. Avant de réaliser la jonction entre les deux corps expéditionnaires – français et italien –, une négociation préalable s'engagea afin de délimiter les domaines entre les deux puissances concernant la mise en fonction et le contrôle de la route Santi Quaranta – Kortcha – Florina – Salonique. Une conférence tenue à Rome les 5-7 janvier 1917 établira la répartition suivante : les travaux dans le secteur Santi Quaranta – Perati seront réalisés par l'Italie, et ceux entre Perati et Kortcha par la France. La mission technico-militaire française sera placée sous les ordres de l'attaché militaire à Rome, le Colonel François, lui-même subordonné nominalement au commandant du corps expéditionnaire italien, le Général Giacinto Ferrero²⁴⁴.

Le 18 février 1917, après une opération conjointe de la 76^e division française et une colonne regroupant des éléments de la 203^e division italienne, la jonction entre les deux corps était réalisée. La limite de juridiction s'établit au nord d'Erseke²⁴⁵ et les travaux susmentionnés pouvaient démarrer : fin juin, les Alliés disposaient à travers l'Albanie d'une voie complètement opérationnelle et sûre entre Salonique et Valona.

²³⁹ Joseph-Marie-François-Albert Bardi de Fourtou (1866-1945). Officier de cavalerie. Général de brigade à titre fictif, commandant des troupes alliées de Scutari (24/10/1918-13/03/1920), commandant des troupes françaises de Macédoine (05/04-27/04/1920).

²⁴⁰ Cf. Renaud Dorlhiac, *op. cit.*, p.10-12.

²⁴¹ 1869-1930.

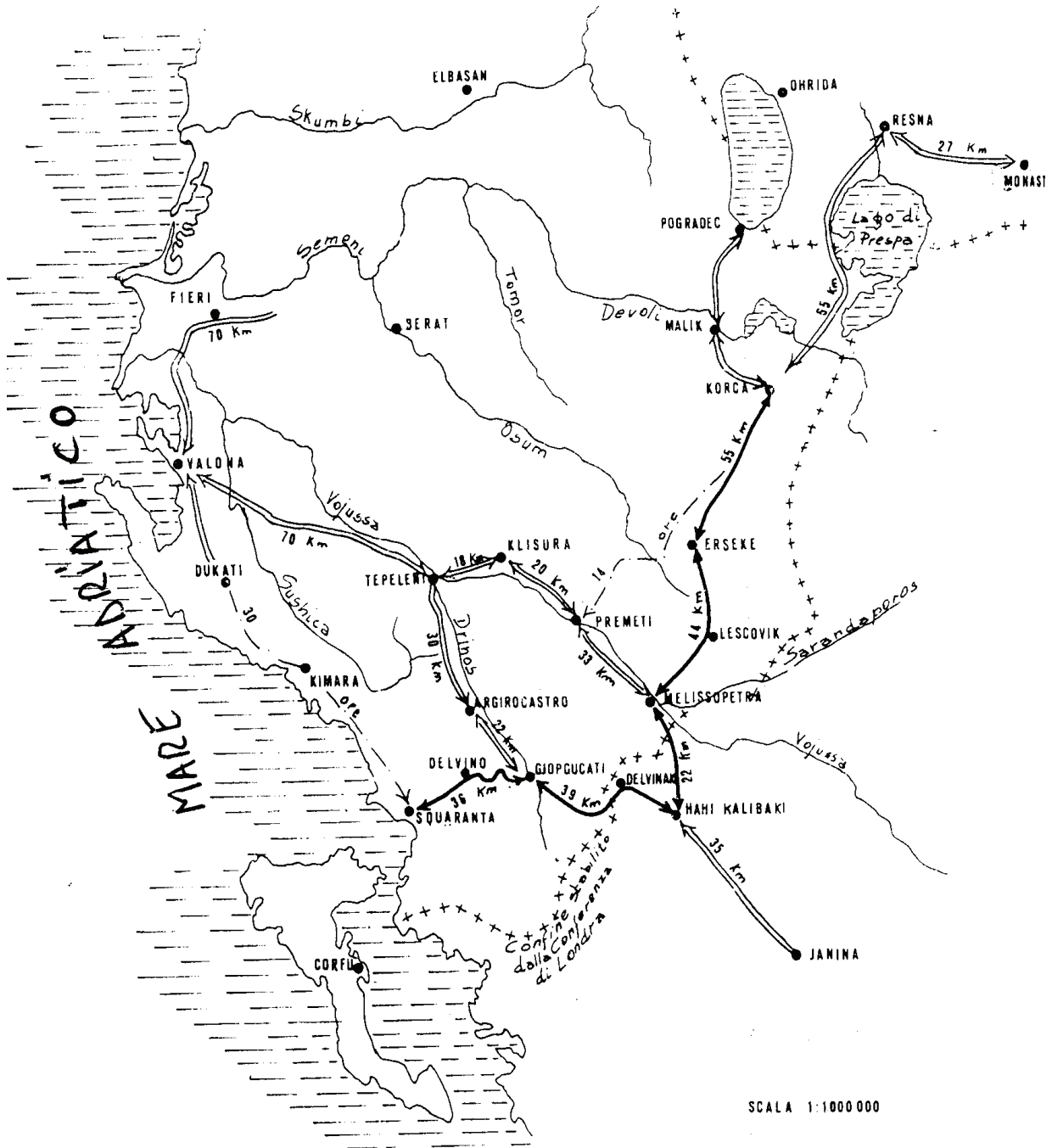
²⁴² Général Descoins, « *Six mois d'histoire de l'Albanie (novembre 1916-mai 1917)* », *Revue d'Histoire de la Guerre Mondiale* (Extrait des numéros d'octobre 1929 et janvier 1930), Paris, A. Costes, 1930, p. 39.

²⁴³ *Idem*, p. 43.

²⁴⁴ Stato Maggiore dell'Esercito, Ufficio Storico, *Le truppe italiane in Albania, op. cit.*, p.112-113. Le Général Ferrero avait remplacé le 11 décembre 1916 le Général Bandini à la tête du commandement des troupes italiennes en Albanie.

²⁴⁵ *Idem*, p. 115.

LA ROTABILE SANTI QUARANTA-KORCA



La route Santi Quaranta - Kortcha et la jonction des troupes franco-italiennes. Source : Stato Maggiore dell'Esercito, Ufficio Storico, *Le truppe italiane in Albania*, op. cit., p.114.



Robert Vaucher, « Les Alliées en Albanie », *Illustration*, n° 3866, 7 avril 1917.

Pour plus de six mois, la situation militaire dans le secteur albanais du front sera en général stable. Les Austro-Hongrois, après l'occupation de l'Albanie centrale qui a culminé avec la prise de Durazzo, laisseront seul le XIX^e corps d'armée commandé par le Général Ignaz Freiherr Trollmann²⁴⁶ et composé par deux divisions (la 63^e, à Alessio et à Kruja, et la 47^e, stationnée à Tirana, Elbassan et Durazzo). Le reste des troupes était transféré sur le front italien²⁴⁷. La mission des forces des Centraux se limitait donc à un rôle défensif. Les lignes les plus avancées du front étaient confiées aux bandes armées albanaises (*çeta*, lire « tcheta ») encadrées par un officier de l'armée austro-hongroise, le capitaine von Ghilardi²⁴⁸, afin d'éviter un contact entre les Italiens et les Bulgares, jugé non souhaitable par Vienne.

²⁴⁶ Ignaz Freiherr Trollmann (1860-1919). Général d'infanterie. Il commanda le XIX^e corps d'armée en Albanie jusqu'en octobre 1917. Anobli en janvier 1918 (von Lovcenberg).

²⁴⁷ *Idem*, p. 74.

²⁴⁸ Ce personnage est mentionné par le secrétaire privé du prince de Wied, Duncan Heaton-Armstrong dans ses mémoires (*Albania - 1914: The Six Months' Kingdom. Memories of private secretary of Prince William of Wied, op. cit.*, p. 46) où il affirme : « Attaché auprès ces bandes irrégulières [« çeta », au pluriel « çete », lire « tcheta »] était un Capitaine Ghilardi (plus tard de l'armée austro-hongroise)... ». A son tour, Dayrell R. Oakley-Hill, agent de la *Intelligence Service* en Albanie pendant 25 ans, nous donne les renseignements suivants (*An Englishman in Albania. Memoirs of a British officer, 1929 - 1955*, Centre for Albanian Studies, 2002, p. 79-80) : Léon Ghilardi était un

L'extension maximale des *Confins albanais* administrés par la France intervint le 10 septembre 1917 quand la ville de Pogradetz fut occupée. Il s'agissait de contrôler un secteur s'étendant sur environ 60 km d'est en ouest et de 100 km du nord au sud, avec une population de 122 315 habitants, majoritairement albanaise, dont 40 070 chrétiens et 82 245 musulmans²⁴⁹.

Dynamique locale et tutelle française

Les événements qui se sont déroulés en Albanie du sud-est à la suite de l'établissement de la mission militaire française ne peuvent être compris sans évoquer la situation générale du pays, confronté à plusieurs occupations, et la personnalité du nouveau commandant de la mission militaire française, le Colonel François Descoins.

La guerre, les alliances militaires, le partage du pays en plusieurs zones d'occupation n'ont pas effacé les rivalités manifestées avant ou durant la Conférence des ambassadeurs de Londres entre les Puissances. En Albanie, l'association en

deux blocs des Puissances intéressées –celui de l'Entente (France-Italie) et celui de la Triplice (Autriche-Hongrie – Bulgarie) – n'a qu'une valeur strictement militaire et dénote un arrangement provisoire, à court terme. Les Austro-Hongrois sont alliés avec les Bulgares mais ne désirent pas une extension de leur occupation en Albanie centrale. De l'autre côté, les Italiens sont favorables à la présence des troupes françaises, mais regardent d'un mauvais œil tout accroissement de l'influence de la France en Albanie. Malgré les alliances, chaque Puissance agit d'une manière indépendante, suivant ses propres buts de guerre et pensant à l'après-guerre. Dans cette

| TOTAL GENERAL de la population du Kaza de Koritza et des Localités environnantes | | | |
|---|-----------------------------|------------------|----------------|
| Localités | Nombre des habitants | | Total |
| | Chrétiens | Musulmans | |
| Kaza de Koritza..... | 15.450 | 41.515 | 76.965 |
| Région d'Ostro-Tomorica... | | 3.482 | 3.482 |
| Zone neutre (Bilishta)..... | 930 | 809 | 1.739 |
| // (Sélénitza) | | 289 | 289 |
| Région de Pogradec..... | 3.690 | 36.150 | 39.840 |
| | 40.070 | 82.245 | 122.315 |

N. B. --- Toute la population des régions susmentionnées est de nationalité albanaise, à l'exception de quelques villages, comme Mosvopoli, Plaza, etc., où les Albanais sont mêlés aux Roumains, et de quelques autres villages où il existe une infime minorité bulgare.

Source : le Bureau du Ravitaillement pendant l'occupation française apud Démètre Kolovani, *op.cit.*, p. 39

aventurier croate ayant une préparation militaire. Il sera un ami proche du roi Zog et une figure très admirée en Albanie jusqu'à son meurtre durant la révolte de Fieri en 1935.

²⁴⁹Cf. Démètre Kolovani, *La Question de Koritza*, Paris, Henri Diéval, s.d., p. 39, AMAE, *Correspondance politique et commerciale*, Série Z Europe 1918-1940, Albanie 46, Note de M. Krajewski pour la Direction Politique du 22 août 1919. Les dates statistiques susmentionnées ignorent la présence des grecophones qui pourtant ne peut pas être mise en cause malgré le caractère prédominant albanaise. A nos yeux, lorsqu'on analyse la population des différentes contrées albanaises, ce qui importe vraiment ne sont pas les clivages ethniques et religieux mais les clivages de partis pris.

confrontation militaire, diplomatique, idéologique, les négociations de cabinet ne suffissent plus. Gagner l'adhésion des facteurs de pouvoir locaux et subsidiairement de la population devient un enjeu non négligeable, surtout dans la perspective du processus de paix. Dans cette course engagée en Albanie, la France part avec un handicap sérieux : son éloignement géographique l'a empêchée de jouer un rôle direct, sur le terrain, dans les affaires albanaises. Ses adversaires disposent déjà de partisans sur place et leur présence actuelle n'est qu'une continuité de leur politique traditionnelle dans les Balkans. L'Autriche-Hongrie soutient financièrement les catholiques de la Haute-Albanie depuis le XVIII^e siècle. Sa position est renforcée par son opposition aux agrandissements territoriaux de la Serbie et du Monténégro en défaveur des terres albanaises. Une fois ses armées entrées en Albanie au début de l'année 1916, elle n'est pas perçue comme un occupant mais comme un libérateur. Mais les nécessités de la guerre lui imposent d'organiser les territoires occupés comme une véritable province de l'Empire, interdisant toute activité politique, mais associant des éléments locaux dans la gestion des affaires courantes.

De son côté, l'Italie se présentait comme le défenseur des droits albanais contre les prétentions grecques. C'est dans la continuité de cette politique qu'elle occupe en décembre 1914 Valona sous le couvert d'une mission sanitaire destinée aux réfugiés de l'Épire. Si l'Autriche-Hongrie possédait l'expérience du fédéralisme et de l'autonomie locale, l'Italie visait une intégration de type jacobin des territoires occupés en Albanie (surtout après la signature du traité de Londres, signé le 25 avril 1915).

« L'Italie, dès décembre 1914, édifie le camp retranché de Vallona ; ses soldats en sortent, en octobre 1916, pour occuper la grand' route Santi-Quaranta-Koritza : occupant Delvino, Argirokastro, Klissoura, Liaskoviki, chassant les Grecs de l'Albanie du Sud, ils furent d'abord accueillis avec enthousiasme. Mais les Italiens furent victimes de leur inexpérience coloniale et de leur mégalomanie : leur colonisation administrative ne tendait rien moins qu'à écarter les Albanais influents : ils réduisirent à un rôle de figurant le préfet albanais de Vallona, remplacèrent celui d'Argyrokastro par un officier de leur armée, installèrent dans les tribunaux des officiers italiens, dans les écoles des instituteurs italiens qui durent enseigner obligatoirement l'italien, limitèrent au négoce des marchands italiens tout contact avec l'extérieur. »²⁵⁰

Même une puissance aux intérêts limités²⁵¹ comme la Bulgarie se prononça pour une Albanie à sa manière constituant ainsi un Gouvernement provisoire albanais à Ohrid dès le 20 janvier 1916.

Pour conclure, la France arrive à Kortcha avec un déficit d'image qui rend méfiantes les populations locales albanaises.

²⁵⁰ *Idem*, p.664.

²⁵¹ Nicolae Titulescu affirmait à juste raison que *les États aux intérêts limités ont en réalité des appétits illimités*.

« Jusqu'alors, les Albanais n'avaient connu que leurs protecteurs officiels, Autrichiens, Italiens, ne considéraient la France, la grande puissance philhellène, que comme leur ennemie décidée. »²⁵²

Cette image était renforcée aussi par la forte « propagande autrichienne (...) » qui « tendait à nous représenter, aux yeux des populations du Kaza autonome, comme les mandataires des Grecs dont elles ne voulaient plus, je le répète, à aucun titre, sous aucun prétexte et sous aucune forme »²⁵³.

Mais ce qui se passe à Kortcha et dans ses environs à partir du novembre 1916 ne s'explique que partiellement par le besoin des autorités militaires françaises d'assurer l'ordre et de contrecarrer la propagande austro-hongroise. La clé se trouve dans la personnalité du nouveau commandant du territoire, le Colonel Descoins. Citons à ce sujet Jérôme Carcopino, alors jeune officier de l'Armée d'Orient, envoyé à Kortcha par le Général Paul Leblois²⁵⁴ afin de se renseigner sur la dynamique locale engendrée par le Colonel Descoins et qui risquait de détériorer les relations avec Rome :

« Son commandement de Koritsa lui proposait une revanche qu'il se préparait à prendre avec les réels talents qu'il ne doutait point de posséder. C'était un chef ferme et résolu sous les dehors d'une souple nonchalance, courtois sans familiarité, atténuant d'aménité une obligatoire condescendance. D'une intelligence rapide et claire, mais peut-être un peu superficielle, il savait donner au moindre de ses rapports comme à la plus longue de ses instructions rédigés sans ratures dans une des plus belles écritures que j'ai jamais vues, la puissante déduction d'un théorème et la netteté d'une forme digne d'un écrivain de métier. Il se sentait donné de la force de persuasion avec laquelle il rallierait tout le monde aux idées qu'il s'était formées par ses entretiens et ses lectures sur l'Albanie et sur les Albanais. Il arriva à Koritsa avec son siège fait d'avance. Il espérait bien qu'après la dissolution de leurs bandes, lors de notre entrée à Monastir, Thémistocle Germeli et Sali-Bontka [*sic* !] ne tarderaient pas à convertir leur inféodation aux Bulgares en ralliement pro-allié et en tout cas, il était assuré de séduire ces bons Albanais (...). »²⁵⁵

Que s'était-il passé plus exactement à Kortcha? Après l'arrivée des troupes françaises et l'arrestation des fonctionnaires grecs royalistes, l'administration du territoire a été remise aux Grecs vénizélistes, favorables à l'Entente. Pourtant, cette mesure a provoqué la réaction de la population albanaise qui exigeait la reconnaissance de ses droits : administration autonome autochtone hors Essad Pacha et l'usage de l'albanais. Devant les tergiversations du Lieutenant-colonel de Bournazel²⁵⁶ qui s'est dit incompétent pour prendre des décisions politiques, des combats de rue commencent à s'engager entre les troupes franco-vénizélistes et les forces du Thémistocle

²⁵² Jacques Ancel, « Essad Pacha », *Revue de Paris*, *op. cit.*, p. 664.

²⁵³ Général Descoins, « Six mois d'histoire de l'Albanie », *op. cit.*, p.55.

²⁵⁴ Le commandant de l'Armée française d'Orient (19/10/1916 – 1/02/1917), puis du 2^e groupe de divisions d'infanterie de l'Armée d'Orient (16/01/1916 – 30/03/1917).

²⁵⁵ Jérôme Carcopino, p. 189-190.

²⁵⁶ Le père d'Henry, comte de Lespinaise de Bournazel, dit l'*Homme rouge*, célèbre militaire participant aux guerres coloniales de Maroc.

Germenji²⁵⁷. Dans ces conditions, le Général Sarrail décida d'intervenir et confia le commandement de la mission militaire de Kortcha au colonel François Descoins qui attendait à Salonique une nouvelle affectation après la dissolution du détachement de la Strouma²⁵⁸. La conversation entre Sarrail et son subordonné, qui a eu lieu à la suite de la désignation (le 15 novembre), fut brève :

« [Sarrail]. – Vous connaissez M. Argyropoulos ?
[Descoins]. – Oui, mon Général.
[Sarrail]. – Vous savez où il est ?
[Descoins]. – Oui, mon Général, il est à Korytza.
[Sarrail]. – Il m'ennuie, vous allez l'expulser.
[Descoins]. – ?...
[Sarrail]. – Vous connaissez la question albanaise ?
[Descoins]. – Non, mon Général.
[Sarrail]. – Ca ne fait rien. Allez, vous ferez documenter... »²⁵⁹

et les instructions aussi :

« Le Général ne veut à Kortcha ni Grecs d'aucune sorte, ni Italiens, ni Essadistes. »²⁶⁰

Le colonel Descoins présentait donc l'avantage de bien connaître Périclès A. Argyropoulos, ministre du gouvernement de la Défense nationale, et représentant de Venizélos à Kortcha.²⁶¹ Sarrail misait sur la nature cordiale de leurs relations pour faire admettre plus facilement à ce dernier la décision de son rappel à Salonique²⁶². Le 22 novembre, Argyropoulos remit les différents services de la région de Kortcha au colonel Descoins. Celui-ci fit savoir aux notables de Kortcha qu'il souhaitait parvenir à un accord avec les principaux chefs albanais.

« Le meilleur moyen d'action politique est d'amener la confiance dans la population en lui donnant l'impression de notre force et, partant, celle de notre volonté de rester à Korytza. Dans ce sens, l'arrivée de renforts produirait un effet puissant. En attendant, je cherche à contrebattre l'appréhension qu'ont pu produire la prise de Bucarest et les événements d'Athènes par l'annonce des

²⁵⁷ Cf. Général Descoins, *op. cit.*, p. 8 ; Renaud Dorlhac, *op. cit.*, p. 13-14. Thémistocle Germenji (lire « Ghermeni »), 1871 – 1917. Homme politique, entrepreneur et écrivain albanais originaire de Kortcha. Après un séjour en Roumanie (1895 – 1902) il sera l'un des initiateurs de l'insurrection anti-ottomane (1911-1912). En janvier 1916 il participa à la création d'un gouvernement albanais à Ohrid sous l'égide de la Bulgarie « car les contacts étaient étroits entre les Albanais chrétiens de ces régions et les activistes chrétiens [bulgares *n. n.*] de Macédoine ». Cf. Nathalie Clayer, *Aux origines du nationalisme albanais*, *op. cit.*, p. 666-667.

²⁵⁸ Général Descoins, *op. cit.*, p. 6.

²⁵⁹ *Ibidem*.

²⁶⁰ *Idem*, p. 7.

²⁶¹ Le colonel Descoins en avait fait la connaissance à Salonique, au lendemain des guerres balkaniques, lorsqu'il reçut, dans le cadre de la Mission militaire française en Grèce, le commandement de la brigade de la cavalerie grecque de la ville dont Argyropoulos était le préfet, poste qu'il occupa jusqu'à sa mobilisation au mois d'août 1914. « M. Argyropoulos était alors Préfet de Salonique », Général Descoins, *op. cit.*, p. 7.

²⁶² Au sujet de la désignation du Colonel Descoins, Jérôme Carcopino écrit dans ses mémoires (*op. cit.*, p. 189) : « (...) le général Sarrail s'était préoccupé de choisir ceux qui, par leurs aptitudes et par leur carrière, lui semblaient répondre le mieux à ce qu'il attendait d'eux : personne ne fut surpris de la nomination du colonel Descoins auquel le commandant Massiet était adjoint ».

succès français continus autour de Verdun, en présentant les demandes de paix de l'Empereur et de ses alliés comme un indice de faiblesse. »²⁶³

Le 10 décembre 1916, eut lieu à Kortcha une réunion des représentants de la population qui, vu la situation de la région, séparée du reste de l'Albanie par le fait de la guerre, se proclama autonome. Un protocole fut signé entre les autorités françaises et les notables albanais pour organiser la collaboration entre les pouvoirs locaux et les occupants. Il s'agit du *Protocole* signé le 10 décembre 1916. Selon son premier article, la zone d'occupation française couvre le territoire du *kaza* de Kortcha, « avec ses dépendances de Biklista, Kolonia, Opari et Gora. »²⁶⁴ L'administration était confiée à un Conseil composé de 14 membres, 7 musulmans et 7 chrétiens (article 2). Le texte du protocole révèle l'intention des autorités françaises de maintenir l'équilibre, malgré l'avantage numérique des musulmans (environ deux tiers de la population). Un officier était le délégué du commandant militaire auprès du Conseil. Ce fut le lieutenant de réserve Paul Pierre Bargeton²⁶⁵. Après son rappel au ministère des Affaires étrangères, vers le milieu du janvier 1917, il sera remplacé par le lieutenant Siegfried.²⁶⁶ L'autorité militaire pouvait seule nommer les fonctionnaires des services publics (article 3). Les forces de police et la gendarmerie mobile albanaise, chargées de maintenir l'ordre intérieur, étaient placées sous l'autorité du commandant militaire français (article 7). L'albanais était reconnu en tant que langue officielle (article 8). Enfin, le drapeau de Skanderbeg, cravaté aux couleurs de la France (article 9), entendait symboliser « un ombrage qui abrite mais n'écrase pas. »²⁶⁷

Véritable constitution, le *Protocole* confirme la naissance d'une *Krahina* Autonome (Région Autonome). Dès janvier 1917, cette appellation céda la place, dans les actes officiels, à celle de *Shqipëria Vetqeveritare* (Albanie Autonome). Cette modification affirmait le caractère albanais du *kaza* de Kortcha et la volonté du régime instauré d'apparaître comme le continuateur de l'État albanais reconnu en 1913. L'administration de cette entité albanaise décida au mois de mars 1917 l'installation de bureaux de douanes à la frontière avec la Grèce²⁶⁸. La nomination de laïcs à la direction des monastères (avril 1917) et, ensuite, la gestion des affaires religieuses par une *Direction de l'Enseignement* (juillet 1917), nous permet de les subordonner au modèle français dans cette initiative.

L'action française se révéla comme un véritable coup de grâce donné aux propagandes antifrançaises. Les réactions n'ont pas tardé. Le 23 janvier 1917, les Austro-Hongrois proclament à

²⁶³ *Idem*, p. 28.

²⁶⁴ *Idem*, p. 25-26.

²⁶⁵ Il sera ambassadeur de France en Belgique de 1937 à 1940.

²⁶⁶ *Idem*, p. 36.

²⁶⁷ *Ibidem*, (*Revue d'Histoire de la Guerre Mondiale*, octobre 1929, p. 339).

²⁶⁸ Muin Çami, « Republika shqiptare e Korçes », *Nëntori*, 1977/4, p. 202.

Scutari l'autonomie albanaise, réussissant ainsi à récupérer le terrain mais sans susciter la même adhésion :

« L'Autriche (...) réussit néanmoins, par une organisation libérale, à s'assurer le concours politique et militaire des musulmans du centre. L'indépendance albanaise fut proclamée [et n'ont pas commis la maladresse de maintenir Guillaume de Wied à tout prix, *n. n.*]²⁶⁹, la langue albanaise considérée comme langue officielle, l'aigle bicéphale albanaise arborée à côté du drapeau autrichien, les pouvoirs indigènes maintenus, des fonctionnaires albanais établis comme préfets et pris indistinctement dans le Nord, le centre et le Sud, ce qui faisait une propagande pour les pays inoccupés (à Berat Haidar Bey Staria de Colonia, à Elbassan Abdul bey Jupi de Colonia, à Durazzo Bedjet Arslan des environs d'Argirokastro). Il n'y eut qu'un commissaire civil autrichien à Scutari²⁷⁰, puis à Tirana, qui conserva la haute main sur les préfets. Pourtant l'appui prêté par Bethmann-Hollweg et le baron Schenk aux revendications de la Grèce sur la Haute Épire, la famine et toutes les difficultés de la vie engendrées par la guerre, enfin la politique française à Koritza, détachèrent de l'Autriche pas mal des partisans qui demandaient à la nation protectrice des bénéfices plus immédiats.»²⁷¹

Côté italien, le 3 juin le Général Ferrero proclama à Gijrokastra l'indépendance de l'Albanie entière sous la protection de l'Italie²⁷². Pourtant, après la publication par les Bolcheviks²⁷³ du traité secret de Londres conclu le 26 avril 1915 et sa diffusion en albanais auprès des populations locales par les Austro-Hongrois, des difficultés se sont fait sentir pour les autorités militaires italiennes.

²⁶⁹ Parallèlement à la proclamation de l'autonomie, les autorités austro-hongroises procédèrent à la réorganisation moderne du pays, en le divisant en districts. Parmi les réalisations importantes de l'occupation on peut énumérer la construction de routes, l'établissement des postes et l'organisation des finances et le premier recensement moderne de la population. Réalisé sous la coordination de F. Steiner (mars 1918), il a été publié quelques années plus tard : « Ergebnisse des Volks Zählung in Albanien [Résultats du recensement de la population en Albanie] », *Schriften der Balkan Kommission [Publications de la Commission des Balkans]*, XIII Heft [cahier n° XIII], Akademie der Wissenschaften, 1922.

²⁷⁰ Le 14 avril 1917, un Conseil administratif, dirigé par August Kral, ancien consul à Bitola (de 1897 à 1904), fut constitué à Scutari. Cf. André Simonard, *Essai...*, *op. cit.*, p. 312-314.

²⁷¹ Jacques Ancel, « Essad Pacha », *Revue de Paris*, quatrième volume, Juillet-Août 1920, p. 663-664.

²⁷² Le *Messenger d'Athènes* du 11 juin 1917 (« L'Albanie autonome. Commentaires français ») synthétise ainsi les articles parus dans la presse française concernant cet événement : « L'*Excelsior* s'exprime avec beaucoup de réserve en ce qui concerne le maintien après la guerre de l'état de choses établi en Albanie par l'Italie. M. [Auguste] Gauvain écrit dans le *Journal des Débats* : « L'érection de l'Albanie indépendante constitue un acte d'initiative toute italienne et doit être considérée comme une mesure, entièrement provisoire, imposée par des raisons de nature politique ». M. Gauvain examine la question de l'extension territoriale de l'Albanie indépendante. Il démontre l'impossibilité où se trouvent les États étrangers pour réaliser des promesses sur la libération des Albanais. Il demande quelle sera la situation d'Essad Pacha déjà reconnu par les Alliés qui sont représentés auprès de lui par des représentants diplomatiques. M. Gauvain termine en demandant des éclaircissements de la part des Italiens sur leur acte. Dans le *Temps*, M. Jean Herbertte démontre que l'action italienne en Albanie se tourne en même temps contre l'Hellénisme et contre la Serbie. M. Herbertte ajoute que la carte future des Balkans doit être tracée ainsi que la carte de toute l'Europe par le respect des obligations assumées et conformément à la volonté libre des peuples. Mais pour le présent, la question de l'écrasement du germanisme est celle qui domine. »

²⁷³ Par la publication des clauses du Traité de Londres par Léon Trotski dans les *Izvestia* du 23 novembre 1917, la Russie soviétique a gagné une certaine sympathie chez les Albanais. Cf. Owen Pearson, *Albania in the twentieth century : a history, vol. 1...*, *op. cit.*, p. 110. Cf aussi Emile Laloy, *Les documents secrets des archives du ministère des Affaires étrangères de Russie publiés par les Bolcheviks*, Paris, Editions Bossard, 1919.

En ce qui concerne les relations entre les troupes françaises et les Albanais, les résultats obtenus par l'initiative de Descoins, n'ont pas été moins importants : la plus forte bande armée, celle de Thémistocle Germezi, se rallia aux Français et l'autre, commandée par Salih Butka²⁷⁴, déclara sa neutralité bienveillante²⁷⁵. Mais la stratégie de Sarrail qui laissa agir librement, dans un premier temps, son subordonné visait aussi la Grèce, puissance hésitante à rejoindre le camp des Alliés.

Malgré tous ces succès militaires et politiques incontestables, il y a eu aussi des difficultés pour la mission française. Occupant le kaza de Kortcha et laissant à Descoins les mains libres, le Général Sarrail avait invoqué des arguments d'ordre tactique et stratégique, les seuls qu'il connaissait, par sa formation militaire. En revanche, le commandant en chef de l'Armée d'Orient n'avait pas pris en considération les aspects diplomatiques de l'alliance avec l'Italie, puissance particulièrement sensible concernant le dossier albanais. Dès le 12 décembre 1916, par l'intermédiaire de son ambassadeur à Paris, Salvago Raggi, l'Italie demanda des explications au Quai d'Orsay. L'échange des répliques entre les Affaires étrangères françaises et le Général Sarrail mettra en évidence les différences de vues et l'absence de coordination entre diplomates et militaires. Dans une lettre adressée au Ministre de la Guerre, le président du Conseil et ministre des Affaires étrangères Alexandre Ribot se montra très critique, soulignant seulement les questions d'ordre diplomatique :

« Le rôle de cet officier supérieur [Descoins] qui, sans que mon Département ait été appelé à se prononcer, a, sous prétexte de rétablir l'ordre, provoqué la création d'un régime politique local qui a suffi à nous attirer des réclamations à la fois des Grecs, des Italiens, des Serbes et du chef albanais [Essad Pacha], paraît éminemment regrettable. »²⁷⁶

A son tour le Général Sarrail, dans sa réplique en date du 21 mars 1917 n'invoqua que les questions d'ordre stratégique et militaire, défendant les initiatives prises par son subordonné :

« J'ai toujours laissé la population faire ce qu'elle voulait, je vous ai rendu compte ; il ne m'appartient pas de mêler des questions de politique intérieure grecque ou des Balkans ; Kortcha a voulu être indépendant, il l'a été. Depuis lors le calme règne dans cette région. Cinq cents réguliers gendarmes ont été recrutés et se sont bien battus dernièrement à nos côtés. J'ai mon flanc gauche couvert par une sorte de zone tampon. Le colonel Descoins, après avoir *a posteriori* dans un Protocole résumé la situation créée par les habitants de Kortcha, commande

²⁷⁴ Salih Butka (1852 – 1938), poète et homme politique albanais originaire de Kolonië, l'un des fondateurs en 1905 du Comité secret albanais anti-ottoman.

²⁷⁵ Stato Maggiore dell'Esercito, Ufficio Storico, *Le truppe italiane in Albania, op. cit.*, p.104. En ce qui concerne Salih Butka, sa neutralité n'était qu'un moyen pour mieux espionner les troupes françaises pour le compte des Bulgares et des Austro-hongrois. Cf. Jérôme Carcopino, *op. cit.*, p. 204 - 205.

²⁷⁶ AMAE, Série *Guerre 1914-1918*, Balkans-Albanie 231, Ribot, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères à Painlevé, ministre de la Guerre, 21 mars 1917.

cette sorte de territoire confin militaire. Au point de vue militaire, qui seul m'occupe, je ne puis que me féliciter de cet état de choses. »²⁷⁷

Cependant, Descoins est remplacé le 11 mai 1917, mais ce ne sont pas les motifs politiques et diplomatiques qui dictent au Général Leblois de lui enlever le commandement. Mais laissons la parole à Jérôme Carcopino, officier du 2^e Bureau, envoyé précisément par le Général Leblois pour prendre la mesure de ce qui déterminait le commandant de la mission française à Kortcha à envoyer de faux renseignements à l'état-major de l'Armée d'Orient :

« Dans le courant de décembre 1916, le colonel Descoins submergea l'état-major de l'Armée française, alors à Monastir, sous une cascade de renseignements qui concordaient à l'envi dans la plus criante invraisemblance. Il se disait sûr de ses informateurs locaux et loyaux qui, pour mieux nous servir, demeuraient en relation avec des compatriotes du dehors mêlés aux Bulgares et se trouvaient par conséquent en mesure de détecter les manœuvres et de scruter les intentions de nos adversaires. Or, ces virtuoses d'un double jeu qu'ils étaient censés mener à notre seul avantage, étaient unanimes à dénoncer la progression des concentrations ennemies dans la montagne comme à présager une attaque à revers de nos troupes dans un délai plus ou moins rapproché. »²⁷⁸

De plus, les entrevues de son adjoint, le commandant Massiet, avec le chef de bande armée Salih Butka avaient produit la colère du Général Leblois qui lui a adressé la dépêche suivante d'où il ressort les limites de la politique française concernant le kaza de Kortcha et la politique personnelle du Colonel Descoins :

« (...) sous aucun prétexte, je n'admettrai une sorte de [rôle] parlementaire à un chef de bande albanais ou autre. C'est à ces gens-là à se fier à notre parole et non pas à nous à nous fier à la leur. Quand Sali-Boutka [*sic* !] voudra traiter avec nous, il vous enverra des émissaires ou des agents ou il viendra lui-même. Vous pourrez lui offrir tous les sauf-conduits qu'il voudra, mais vous ne lui en demanderez jamais pour nos officiers. Vous dites que les Autrichiens lui témoignent beaucoup d'égards. Il y en a un en tout cas que nous connaissons : ils ont pris sa femme et ses enfants en otages. Ce n'est pas à nous à donner de l'importance à des chefs qui ne se sont pas rangés avec nous. L'envoi du commandant Massiet à Sali-Boutka a été sûrement interprété comme un hommage que vous rendiez à celui-ci. »²⁷⁹

Que s'est-il passé avec le pro-grec Colonel Descoins, ami de Périclès Argyropoulos, vénizéliste et l'un des promoteurs de l'extension territoriale de la Grèce au sud de l'Albanie ? Rien ne laissait croire une telle évolution.

²⁷⁷ *Idem*, CAA à Guerre, 21 mars 1917.

²⁷⁸ Jérôme Carcopino, *op. cit.*, p. 191. La problématique des fausses nouvelles de la guerre a fait l'objet d'une étude de Marc Bloch - *Réflexion d'un historien sur les fausses nouvelles de la guerre* - publiée pour la première fois en 1921 dans la *Revue de Synthèse historique*.

²⁷⁹ *Idem*, p. 194-195.

Sans avoir connu la question albanaise, le colonel Descoins bénéficia après sa nomination d'une documentation grecque sur ce dossier : « quelques notes écrites » remises par Argyropoulos complétées « par des renseignements verbaux ».

« En particulier, M. Argyropoulo[s] me recommanda deux notabilités de Korytza : M. Guinis, inspecteur des écoles grecques et le docteur Dardas. Il me donna le premier comme un Albanais nationaliste mais de jugement très sûr²⁸⁰. Quant au deuxième, M. Argyropoulo[s] ne me cacha pas qu'il représentait très nettement l'opinion grecque annexionniste. Mais il me le donna également comme très francophile. »²⁸¹

Sur place, confronté aux réalités locales, il subit une véritable métamorphose idéologique, de la même manière que Pierre de Pimodan²⁸² ou, pourquoi pas, le poète anglais Byron. Les proportions de son parti pris *albanophile* sont une fois de plus confirmées par Carcopino dans le passage suivant de ses mémoires :

« D'un notable de Koritsa dont j'ai oublié le nom et qui était venu lui proposer son amitié et ses services, il avait fait son principal interprète et son secrétaire et, d'emblée, il avait accordé aux informations que lui prodiguait le personnage un crédit d'autant plus large qu'elles cadraient exactement avec son propre intérêt. Ces racontars extravagants étaient pour lui, autant de paroles d'évangile. »²⁸³

Dans ses écrits ultérieurs, publiés en 1929 et 1930, Descoins se justifie de son action à Kortcha invoquant sa méconnaissance du Traité de Londres de 1915²⁸⁴ et les ordres qu'il a reçus. De plus, dit-il, « dès que l'intérêt militaire était en jeu, la notion la plus élémentaire du devoir professionnel imposait au Commandant militaire de Korytza l'obligation formelle de ne tenir compte d'aucune autre considération »²⁸⁵. Il invoque également une lettre reçue de Salih Butka le 3 décembre 1916, « par laquelle il déclarait qu'il était tout disposé à poser les armes si le commandement proclamait l'indépendance du Kaza (province) de Korytza sous la protection militaire de la France »²⁸⁶. En revanche, pas un mot sur les télégrammes ahurissants envoyés à l'état-major de Florina... .

Ce qui suivra après son éviction sera une remise de l'organisation de la zone d'occupation française sur une ligne plus conforme à la politique française, ayant à l'esprit les susceptibilités des Alliés italiens, serbes et grecs. Le 27 septembre 1917, le Général Sarrail dota la région d'un

²⁸⁰ En revanche, Léon Maccas (*La question gréco-albanaise*, Paris, Berger-Levrault, p. 175) le présente comme « un patriote épirote bien connu » assassiné en mai 1919.

²⁸¹ Général Descoins, *op. cit.*, p. 8-9.

²⁸² Cf. p. 78 – 79.

²⁸³ Jérôme Carcopino, *op. cit.*, p. 190.

²⁸⁴ Général Descoins, *op. cit.*, p. 10.

²⁸⁵ *Idem*, p. 19.

²⁸⁶ *Idem*, p. 18.

nouveau statut qui abrogea le protocole du 10 décembre 1916 (article 1).²⁸⁷ Son administration fut confiée au commandant du *Groupement de Maliq* (article 2). La mise en œuvre de ses décisions était confiée à un officier français portant le titre d'Administrateur délégué (article 5). Le Conseil d'administration fut remplacé par un Conseil consultatif, réduit à 12 membres, mi-partie chrétiens, mi-partie musulmans (article 4). La zone d'occupation française fut divisée en deux, au nord et au sud de Devolli : la Zone Sud (la République de Kortcha) et la Zone Nord (le territoire de Pogradetz). Le 12 novembre 1917, l'ancien chef de la plus importante bande armée albanaise et préfet de police de la République de Kortcha, était fusillé sous l'accusation de collaboration avec l'ennemi, signe que la situation militaire venait de se stabiliser dans les Balkans. Enfin, au mois de novembre 1917, Stephen Pichon, revenu au Quai d'Orsay, demande l'abrogation de l'autonomie albanaise de Kortcha. Le 16 février 1918, le Général Jules-Henri Salle²⁸⁸, commandant du groupe Maliq²⁸⁹, supprime l'autonomie déjà réduite de la République albanaise et l'administration passe dans les mains des militaires. Malgré le statut de territoire militaire, tous ces changements étaient en grande partie nominaux²⁹⁰ et des Albanais sont maintenus dans les structures.

*La République de Kortcha*²⁹¹

Les reformes et les mesures d'organisation moderne prises par les occupants français, autrichiens et italiens en Albanie n'étaient pas une chose nouvelle. La Russie avait procédé à une politique similaire dans les Principautés roumaines occupées après le Traité d'Adrianople de 1829. Afin de gagner à sa cause les populations autochtones, elle a eu une politique très libérale en Moldavie et en Valachie : rédaction de la première constitution moderne – *les Règlements organiques* – où s'insinuait l'unité des deux pays, l'organisation administrative en départements dirigés par des préfets, construction des boulevards larges à Bucarest (sous l'égide du général francophile Pavel Kiseleff), etc. L'aspect original de la République de Kortcha a été donné comme nous avons vu par son commandant militaire, le colonel Descoins²⁹², et ne s'inscrit que

²⁸⁷ Démètre Kolovani, *La Question de Koritza, op. cit.*, annexe n° 14, p. 72-73.

²⁸⁸ (1859-1942). Général de brigade.

²⁸⁹ Maliq, lac dans le voisinage de la ville Kortcha.

²⁹⁰ On peut noter la décision des autorités françaises de rouvrir des écoles grecques. Owen Pearson, *Albania in the twentieth century : a history, vol. 1: Albania and King Zog : independence, republic and monarchy, 1908 - 1939*, The Centre for Albanian Studies, London, I. B. Tauris publisher, p. 111.

²⁹¹ Pour plus de détails concernant la vie de cette entité cf. Renaud Dorlhac, *Les territoires albanais sous administration française (1916 – 1920)*, mémoire de DEA sous la direction de Gilles Veinstein, EHSS, 1999.

²⁹² Préfaçant son ouvrage, Justin Godart appelle le Général Descoins *fondateur de la République de Kortcha*, même si l'ancien commandant du détachement de Kortcha affirme qu'il n'a rien fait que respecter les décisions du Général Sarrail, son supérieur. A l'appui de ses affirmations Descoins cite un télégramme qu'il a reçu le 8 décembre 1916 : « Tous les fonctionnaires grecs (royalistes ou vénizélistes) doivent être supprimés à Korytza et dépendances. L'autorité

partiellement dans la stratégie de l'Armée d'Orient. En revanche, pour les Albanais, la République de Kortcha a représenté un véritable embryon d'État, principal fédérateur des aspirations nationales albanaises pendant les années 1916 -1918.

Nous disposons pour tous ces faits d'un rapport adressé au Général Sarrail en date du 9 janvier 1917 par le colonel Descoins²⁹³ et qui a constitué le noyau dur d'un ouvrage publié dans la *Revue d'Histoire de la Guerre Mondiale*. C'est à la fois un bilan, une analyse politique et surtout une justification. Le fil directeur est simple. Il s'agit de montrer que les réformes doivent être poursuivies au bénéfice des Albanais et dans l'intérêt français pour écarter les germes d'une autre guerre dans les Balkans.

L'organisation des territoires albanais sous occupation française a compris tous les domaines de la vie : politique, financier, social, juridique, économique, sanitaire, culturel, les travaux publics, la sûreté publique. Rien n'a échappé à l'état-major de la mission militaire qui ressemblait plus à un gouvernement d'un pays qu'à un corps d'officiers²⁹⁴.

Après le passage des pouvoirs par les vénizélistes, les autorités militaires françaises font une priorité de la mise en ordre de l'administration et des finances du territoire. Le 27 décembre 1916, un *Règlement sur la comptabilité publique* était adopté pour contrôler les recettes et les dépenses des fonds publics du *kaza* de Kortcha²⁹⁵. L'impôt général sur le revenu et les taxes du timbre, perçues sur les actes notariales et judiciaires ont été pour la première fois introduits dans le pays. Le budget a été institué. La répartition des dépenses tenait compte premièrement de l'état de guerre et de la nécessité de constituer et d'entretenir une force de police et de gendarmerie afin d'assurer l'ordre public et seconder les troupes françaises. Parallèlement était opérée une réduction des dépenses de l'administration au strict nécessaire. Les marchandises en provenance de la Grèce étaient exonérées à la douane, sauf les produits de luxe. Pourtant l'export des produits de première nécessité vers la Grèce a été interdit²⁹⁶ car la politique des autorités militaires françaises visait à éviter la famine et améliorer ainsi les conditions de vie de la population. Pour combattre la spéculation sur la monnaie²⁹⁷, le 1^{er} février 1917, le Conseil d'administration a décidé d'imprimer

militaire française désignera les fonctionnaires autochtones. Une police locale sera organisée et sera à la disposition du fonctionnaire qui administrera le cercle. Le commandement militaire français aura la direction et la surveillance administrative et militaire de tout le territoire. » Général Descoins, *op. cit.*, p. 4 et 22.

²⁹³ *Idem*, p. 29- 40.

²⁹⁴ D'ailleurs Descoins, une fois gagné à la cause albanaise, veut s'inscrire dans une continuité, rappelant « les souvenirs des croisés francs, des princes de la famille d'Anjou [qui ont proclamé le premier royaume albanais et ont introduit une administration, *n. n.*] et surtout ceux de l'époque napoléonienne (...) ». Général Descoins, *op. cit.*, p. 54.

²⁹⁵ SHAT, 20N847, Conseil d'Administration, Règlement sur Comptabilité Publique, 27 décembre 1916.

²⁹⁶ Général Descoins, *op. cit.*, p. 31-32.

²⁹⁷ Au début de l'occupation, la monnaie française subissait une dépréciation de 14 % par rapport à la monnaie grecque. Après qu'ils aient interdit par un décret cette spéculation financière, les Français ont décrété l'égalité entre le franc français et la drachme grecque. Les billets albanais ont été distribués en échange des billets français et grecs, thésaurisés ensuite dans la Caisse centrale de Kortcha. *Idem*, p. 50.

des billets divisionnaires, les francs albanais. Une autre question importante était la question d'un service postal fonctionnel car chaque famille albanaise possédait plusieurs membres à l'étranger, surtout aux États-Unis. Le problème d'un service postal était lié à la question financière car les Albanais immigrés envoyaient de l'argent à leurs familles. Les occupants grecs avaient quasi supprimé les bureaux de poste afin d'isoler ce territoire disputé du monde extérieur. En plus, le stock des timbre-poste laissé ne pouvait suffire plus de 15 jours. Dans ces conditions, le Conseil d'Administration, sous l'inspiration du colonel Descoins, prend la mesure d'imprimer sur place des timbre-poste. Portant l'aigle bicéphale et l'inscription en albanais « Kortcha, Autonomie albanaise » les timbres ont représenté des véritables manifestes de propagande en faveur de la mission française. Mais pour les Albanais la signification a été plus profonde, ayant des connotations nationales.

Sur un plan plus pratique, les recettes accumulées de la vente des timbres a permis de couvrir les frais de fonctionnement du service postal et des fonctionnaires des lignes télégraphiques et téléphoniques (utilisées uniquement par l'armée française). Les billets de banque, comme d'ailleurs les timbres poste, ont été gravés par le soldat Davier, ancien élève d'Oscar Roty²⁹⁸.

Pour la sureté publique a été instituée la Préfecture de Police qui disposait d'une gendarmerie-



police. Afin d'obtenir un réel concours de la part de Thémistocle Germenji et de sa puissante bande armée, celui-ci a été nommé préfet de police. Une gendarmerie mobile, ayant pour effectif jusqu'à 600 hommes, devait compléter les moyens d'ordre public, notamment dans les villages. De la même manière que la police (ou les travaux publics), la création de la gendarmerie répond à un double souci, sécuritaire et de propagande :

« Elle occuperait de suite chefs et hommes des bandes dissoutes, attirerait ceux qui font encore partie de celle hésitantes à se rallier en leur offrant une situation sûre, et nous créerait un élément discipliné, prêt à agir pour notre cause. »²⁹⁹

Afin d'obtenir l'autosuffisance alimentaire, le *Service Agricole* fut créé³⁰⁰. Un plan pour l'exploitation agricole intensive des plaines de Kortcha et de Biklista a été rédigé par le lieutenant Vuillier, ingénieur agronome de formation.

²⁹⁸ *Idem*, p. 32-33, 49-50.

²⁹⁹ *Idem*, p. 28.

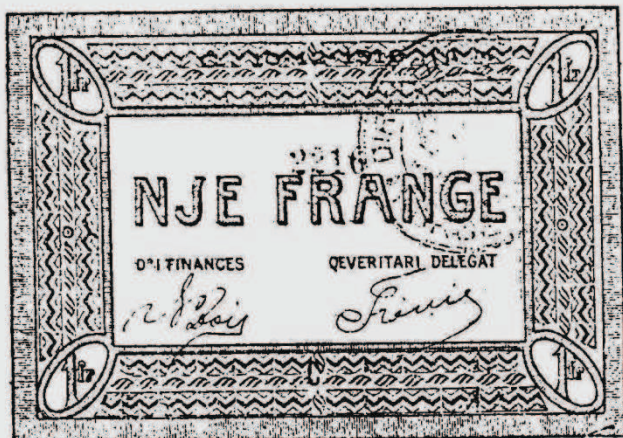
Le papier-monnaie émis à Koritza pendant l'occupation militaire française.



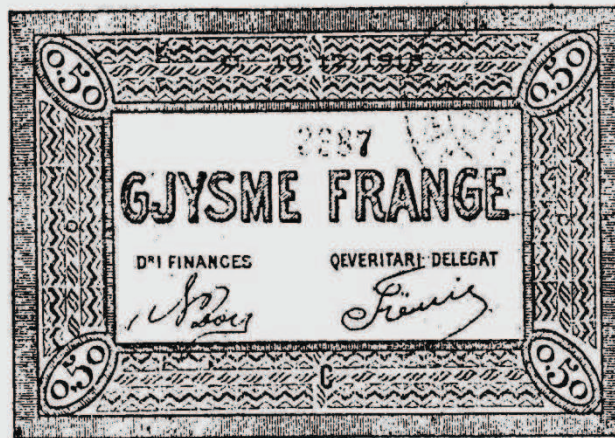
Coupure d'un franc émise le 1^{er} mars 1917.



LE VERSO DE LA MÊME COUPURE.



Nouvelle coupure d'un franc émise le 10 décembre 1918.



COUPURE DE 0^{FR}. 50 PORTANT LA MÊME DATE.



Le verso des nouvelles coupures montre le berceau de la vie nationale dans l'Albanie du Sud : la ville de Korça (Koritza).

Source : Demetre Kolovani, *op.cit.*, p. 66-68

³⁰⁰ SHAT, 20N850, Service Agricole à Groupement de Malik, 11 novembre 1917.

« Par ses soins, des contrats de prêts de semences furent passés avec les cultivateurs aux conditions suivantes : nous donnions gratuitement les graines aux cultivateurs qui en faisaient la demande mais, à la récolte, il devait nous être rendu le double de ce que nous avons prêté ; le reste demeurerait la propriété du cultivateur »³⁰¹.

Dans le domaine de la justice, les Français mirent sur pied des institutions judiciaires : le *Conseil de Guerre du Territoire de Kortcha*, composé d'officiers français, fut créé le 19 mars 1917³⁰². Le 21 mai 1917, un code pénal entre en vigueur, qui prévoit la création d'un *Conseil de Police* avec des compétences limitées : lutte contre la spéculation, respect de l'ordre public, ravitaillement, etc. Le *Tribunal Prévôtal* du Territoire de Kortcha a été institué le 17 juin 1918 pour juger « des infractions aux règlements relatifs à la discipline générale du territoire ».³⁰³ Les tribunaux religieux ont été maintenus et reconnus pour les questions d'état civil (filiation, mariage, etc...). »³⁰⁴ L'administration sanitaire, dirigée par le médecin-major Danos, soignait les troupes ainsi que l'ensemble de la population. Il y a eu dès février 1917 un hôpital militaire disposant d'un service d'ambulances³⁰⁵. Un hôpital civil a ouvert ses portes en octobre 1918. Le service vétérinaire avait à sa tête le vétérinaire aide-major de 1^{ère} classe Bonhomme³⁰⁶.

Pour « tout ce qui touche les affaires d'école »³⁰⁷ fut instituée le 5 avril 1917 la *Direction de l'Enseignement*. Quelques mois après le départ du colonel Descoins, le lycée français ouvre ses portes. Le personnel enseignant était formé par Vital Gerson, le directeur, venu de Salonique, et assisté par trois professeurs albanais. La première année, 1917-1918, le lycée comptait trente-six élèves. Il y en eut une cinquantaine les trois années suivantes³⁰⁸.

Les militaires français se sont intéressés aussi aux transports :

« Nous avons donc organisé, avec des animaux de bât du pays, des *convois libres* analogues à ceux qui fonctionnent au Maroc. Ces excellentes petites bêtes faisaient un trajet journalier moyen de 50 kilomètres avec une charge utile de 80 kilogrammes. Douze cents chevaux de bât étaient ainsi en service au début de mai 1917. »³⁰⁹

Enfin, le lieutenant du génie Bidon, ingénieur des mines, s'occupait de la reconnaissance des ressources minières ainsi que de leur mise en valeur³¹⁰. Le géographe de la Sorbonne, Jacques

³⁰¹ Général Descoins, *op.cit.*, p. 37.

³⁰² SHAT, 20N848, Rapport sur le fonctionnement du Conseil de guerre du Territoire de Kortcha, 1918, AFO n° 1057/I.

³⁰³ *Idem*, Territoire de Kortcha, Règlement portant création d'un Tribunal Prévôtal, 17 juin 1918, n° 840/2.

³⁰⁴ Général Descoins, *op.cit.*, p. 35.

³⁰⁵ *Idem*, p.47.

³⁰⁶ *Idem*, p. 38.

³⁰⁷ SHAT, 20N857, Commission de l'Enseignement, Rapport sur la question de l'Enseignement, 2 avril 1917.

³⁰⁸ Xavier de Courville, « L'Histoire du Lycée de Kortcha / Historia e Liceut të Korçës », *Lyceum. La revue du lycée de Korça*, 1^{ère} année, n° unique, juillet 1936, p. 10-27 (cet article a été rédigé à l'aide des témoignages de M. Pogoni, le directeur administratif du lycée et de M. Brégeault et Zéga, professeurs).

³⁰⁹ Général Descoins, *op.cit.*, p. 38.

³¹⁰ *Idem*, p. 37.

Bourcart, mobilisé en Albanie, entreprend, lui aussi, une minutieuse reconnaissance des ressources naturelles des Confins albanais administrés par la France³¹¹.

Un dernier mot concernant les rapports entre les deux territoires militaires de l'Entente en Albanie, français et italien, s'impose. Le succès enregistré par les Français à Kortcha, faisait de ceux-ci les acteurs les plus importants en Albanie, ayant également à leur solde Essad Pacha qui se trouvait à Salonique. Les Italiens pratiquaient envers la République de Kortcha une politique de pénétration pacifique, accordant des facilités aux commerçants albanais pour l'acquisition des produits italiens. Leur propagande visait à contrecarrer la Grèce et la France, et à préparer des liens pour l'après guerre. L'agent consulaire italien à Kortcha, Moncieri, secondé par son secrétaire, Francesco Vona, était en relations avec les milieux albanais militants et cherchait à instrumentaliser leur attitude anti-grecque. Le colonel Bardi de Fourtou, prenant possession de son commandement, lui déclara :

« Nous sommes ici pour la même cause générale, celle de l'Entente. Je ne veux pas qu'on me mette des bâtons dans les roues. »³¹²

On voit donc émerger un conflit latent franco-italien pour l'exercice d'une future influence dans les Balkans.

*

*

*

Le parti pris albanais du Colonel Descoins en tant qu'officier de l'armée française peut être critiquable. En revanche, son œuvre de pacification peut servir de modèle même aujourd'hui. En arrivant à Kortcha, Descoins trouve une situation apparemment ingérable : une atmosphère de violence, une population effrayée par les atrocités commises par les Grecs³¹³ et soumise à toute sorte de propagande anti-française, une société comprenant des musulmans et des chrétiens. Au bout de six mois de commandement (novembre 1916 – mai 1917), il laissa une « Koritza baignée

³¹¹ Jacques Bourcart, *Les Confins albanais administrés par la France (1916-1920). Contribution à la géographie et à la géologie de l'Albanie moyenne*, Paris, Delagrave, 1922.

³¹² AMAE, *Correspondance politique et commerciale*, Série Z Europe 1918 – 1940, Albanie 46, Dépêche n° 298, de M. de Billy, ministre de France en Grèce à Pichon, a.s. Situation à Koritza, Athènes, le 20 octobre 1918, n° 41-43.

³¹³ Robert Vaucher écrivait à ce sujet dans l'*Illustration* (« Les Alliés en Albanie », *Illustration*, n°3866, 7 avril 1917) : « Toute cette région de Kolonia est dévastée depuis le passage des bandes grecques en 1913. Les noms que l'on trouve sur la carte ne sont plus que des souvenirs, sur le terrain, ils ne sont représentés que par quelques ruines informes marquant la place des villages musulmans. De rares huttes de paille abritent des malheureux vivant misérablement de quelques champs de maïs. Partout on sent la haine de l'homme pour celui qui n'est pas de sa race et de sa religion. Les musulmans vous disent tranquillement: « Les Grecs étaient les plus forts; ils ont tout détruit; mais Allah est grand et nous serons vengés un jour. » Nos braves soldats ne comprennent rien à cette haine... « Si ce n'est pas malheureux, me disait ce matin un paysan bourguignon, il y a de la terre à cultiver et ces gens meurent de faim et ne pensent qu'à se tuer les uns les autres. Quel pays de malheur! »

de calme » où « les habitants vauaient normalement à leurs activités ». Du point de vue militaire, le flanc gauche de l'Armée française d'Orient était assuré par « l'excellence d'organisations et de dispositions défensives dont l'habileté parait d'avance à la brusquerie d'attaques auxquelles il était, d'ailleurs, permis de ne pas croire »³¹⁴.

Chronologie de Kortcha depuis la chute du régime ottoman

décembre 1912 – mai 1913 : Occupation militaire grecque.

mai 1913 – mars 1914 : Régime civil grec.

mars 1914 – juillet 1914 : Gouvernement albanais du Prince Guillaume de Wied.

juillet 1914 – octobre 1914 : Occupation par des troupes irrégulières grecques.

octobre 1914 – décembre 1915 : Occupation militaire grecque.

décembre 1915 – 22 octobre 1916 : Administration civile grecque constantinienne.

[mars 1916 : Mission française de reconnaissance à Kortcha.

22 – 29 juin 1916 : présence militaire française à Kortcha, n. n.].

22 octobre 1916 – 23 novembre 1916 : Occupation militaire française/ Administration civile grecque (vénizéliste).

23 novembre 1916 – 10 décembre 1916 : Autorité militaire française et fonctionnaires civils grecs (vénizélistes).

10 décembre 1916 – 15 mars 1917 : Autorité militaire française et fonctionnaires civils albanais .

15 mars 1917 – 1^{er} décembre 1917 : Autorité militaire française et République de Kortcha.

1^{er} décembre 1917 – 16 février 1918 : Autorité militaire française et Kaza (Province) autonome de Kortcha.

16 février 1918 – 22 mai 19120 : Territoire militaire français.

22 mai 1920 : Le territoire est cédé aux autorités albanaises.

15 juin 1920 : Retrait des Français.

Source : ASD, Affari Politici 1919 – 1930, Albania 1928, Pacco 756, Agenzia Consolare d'Italia in Koritza, Rapporto n° 201, 28 giugno 1928

Déplacement vers le nord. La mission militaire française à Scutari d'Albanie

La fin de l'année 1917 est caractérisée par les divergences franco-italiennes concernant le déroulement des actions militaires afin de consolider la position du front dans le secteur albanais et étendre la zone d'occupation alliée. Dans sa thèse sur *Les relations entre la France et l'Italie dans les Balkans pendant la première Guerre mondiale*, monsieur Frédéric Le Moal a bien exposé les dessous politiques de la coopération militaire franco-italienne³¹⁵. L'épisode du déplacement de la

³¹⁴ Jérôme Carcopino, *op. cit.*, p. 193-194.

³¹⁵ Frédéric Le Moal, *Les relations entre la France et l'Italie dans les Balkans...*, *op. cit.*, p. 452 – 464.

35^e division italienne reste exemplaire à ce sujet. L'État-major italien reconnaît qu'au départ c'était le Gouvernement français qui avait avancé l'idée d'une extension de l'occupation jusqu'au lac de Prespa avec les éléments de la 35^e division italienne³¹⁶. Dans ce dessein, la zone italienne devait englober le kaza de Kortcha. Mais cette proposition avait rencontré l'opposition du Général Sarrail et de son successeur, le Général Guillaumat. Ceux-ci réussissent à convaincre Paris de l'inutilité de cette manœuvre susceptible d'affaiblir les positions italiennes autour de Valona. Pourtant, après l'entrée en guerre de la Grèce, les décideurs italiens avaient peur d'une participation grecque aux opérations visant à dégager l'Albanie³¹⁷. Les craintes italiennes étaient justifiées par les démarches du Général Bordeau, chargé de l'organisation de l'armée grecque, auprès des autorités militaires italiennes pour une participation militaire grecque aux opérations militaires en Albanie³¹⁸. La concurrence pour la légitimité en Albanie commençait. La question était particulièrement importante pour les Italiens qui avaient, selon le Traité de Londres de 1915, la charge du protectorat sur l'Albanie centrale : il était donc indispensable que les villes de Berat et d'Elbassan soient occupées par eux.

Les archives diplomatiques italiennes nous dévoilent aussi un autre aspect de la guerre de coulisses qui visait à obtenir l'adhésion de la diaspora albanaise³¹⁹. La question est particulièrement intéressante en Suisse, pays neutre, où des notables albanais avaient trouvé refuge après le début des hostilités : Syreja bey Vlora³²⁰, Pandeli Cale³²¹, Sotir Kolea³²², Mehmed bey Klisura³²³. De plus, après l'entrée en guerre des États-Unis, la Confédération helvétique était devenue le seul lieu où les Empires centraux pouvaient maintenir des contacts avec les Albanais se trouvant à l'étranger. Ceux-ci pouvaient servir d'intermédiaires dans les relations avec les autres colonies albanaises. Guillaume

³¹⁶ Stato Maggiore dell'Esercito, Ufficio Storico, *Le truppe italiane in Albania*, op. cit., p.123.

³¹⁷ Surtout après la révolution bolchevique qui enlevait au front allié de Macédoine les 12 000 soldates russes. Cf. Frédéric Le Moal, *Les relations entre la France et l'Italie dans les Balkans...*, op. cit., p. 453.

³¹⁸ *Idem*, p. 129.

³¹⁹ ASD, *Affari politici 1919 – 1930*, Albania 694, Fasc 108/9 (Informazioni e notizie varie), [Rapport sur] Attività di correnti straniere nei centri politici albanesi, Roma, li 2 agosto 1918.

³²⁰ Syreja bey Vlora ou Süreyya, grand propriétaire terrien dans le sandjak de Berat, cousin d'Ismail Qemali, ancien haut fonctionnaire ottoman. Se disait en faveur d' « Une Albanie unie, sous domination ottomane, tant que celle-ci pouvait durer en Europe ». Cf. Nathalie Clayer, *Aux origines du nationalisme albanais*, op. cit., p. 111, 584 et 672.

³²¹ Pandeli Cale (lire « Tzalé »), homme politique albanais. Orthodoxe, représentant de Kortcha au Congrès de Valona de 1912 qui a proclamé l'indépendance du pays. Ministre de l'Agriculture dans le gouvernement provisoire d'Ismail Qemali. Exilé en Roumanie, puis en Suisse. Son frère, Eftimi, était membre du Conseil des Notables de Kortcha.

³²² Sotir Kolea (1872-1945). Lexicographe, folkloriste et publiciste originaire de Berat. Durant 1915 – 1919 il avait fondé à Lausanne la revue « L'Albanie ». Après la guerre il sera le directeur de la Bibliothèque nationale d'Albanie.

³²³ Souvent munis du titre de « Bey » ces notables jouaient d'une influence particulière dans les régions dont ils étaient originaires. Nathalie Clayer, citant Ekrem bey Vlora (p. 156-157), donne l'exemple du Mehmed bey Klisura (mort en 1941) auquel les habitants du district Klisura (Këlcyrë) s'adressaient comme arbitre quand le conseil des anciens se trouvait dans l'impossibilité de prendre une décision dans une affaire quelconque. Il était BEY, donc il savait mieux, jouant également le rôle d'intermédiaire entre la population et l'administration, même s'il n'avait pas une position officielle. Cf. Nathalie Clayer, *Aux origines du nationalisme albanais*, op. cit., p. 38-39.

de Wied avait envoyé plusieurs fois son fidèle, le docteur Michel Tourtoulis³²⁴, afin de convaincre les notables albanais de Suisse de collaborer avec le Comité Pro-Albanie constitué sous la présidence du Vice-président du Reichstag. De son côté, le ministre de l'Autriche-Hongrie à Berne rappelait la politique traditionnelle de son pays visant à défendre les droits des Albanais. Mais ce qui inquiétait le plus Rome étaient les jeux des alliés serbes et grecs. Les premiers avaient envoyé auprès de leur légation un diplomate chargé exclusivement de garder les contacts avec la communauté albanaise. Sa présence préoccupait d'autant plus l'Italie car, après un court séjour à Kortcha, il arrivait en Suisse en compagnie du nouveau consul français à Genève. Quant à la propagande grecque, elle rencontrait un obstacle sérieux du fait que la plupart des notables albanais se trouvant en Suisse étaient originaires des régions de l'Albanie du sud dévastées par les troupes grecques régulières et irrégulières. Pourtant, les autorités d'Athènes avaient nommé à la tête du consulat à Genève un connaisseur des affaires albanaises, Capsanbelli. Originaire d'Épire, il avait été agent consulaire à Girokastra à l'époque ottomane et gouverneur de Kortcha durant l'occupation grecque pendant les guerres balkaniques de 1912-1913. Mais les rivalités opposant vénizélistes et royalistes avaient rendu encore plus difficiles les jeux de la diplomatie grecque visant à attirer les Albanais à sa cause. Un autre aspect intéressant de ces actions diplomatiques est donné par les premiers bruits serbo-grecs d'une restauration de l'Albanie de 1913.

Dans les premiers mois de l'année 1918, les autorités militaires françaises craignaient une possible offensive austro-hongroise en Albanie. Cette opinion a été renforcée après la paix de Brest-Litovsk (3 mars) et la possibilité d'envoyer des renforts provenant du front russe³²⁵. Les militaires français et italiens étaient d'accord qu'une offensive-surprise pouvait annuler le rapport de forces favorable aux Centraux. Déroulée favorablement, l'opération militaire alliée réussit au bout de 3 jours (les 15-18 mai) à avancer de 40 kilomètres³²⁶. Après le remplacement du Général Guillaumat avec Franchet d'Espèrey (le 8 juin), les Français continuèrent leur avancement à nord du kaza de Kortcha (10 – 14 juin) et proposèrent à leurs alliés de poursuivre une action combinée afin de stabiliser le front sur la vallée du Skumbi. Dans les négociations portées à Valona entre le Général Ferrero et le Général Prosper Henrys³²⁷, les Italiens mettaient comme condition de la continuation de l'offensive l'avancée de leurs unités en direction de Fieri – Berat. Mais la contre-offensive autrichienne déclenchée le 24 juillet par le nouvel commandant des forces austro-hongroises, le Général Pflanzer-Baltin³²⁸, réussit la percée du front dans le secteur tenu par l'armée italienne qui

³²⁴ « Un orthodoxe marié avec une Française (...). Il est resté monarchiste, loyal à Guillaume de Wied » Cf. Duncan Heaton-Armstrong, *op. cit.*, p. 176.

³²⁵ *Idem*, p.125.

³²⁶ *Idem*, p. 129.

³²⁷ Commandant de l'Armée française d'Orient.

³²⁸ Qui avait remplacé le 13 juillet le Général Koennen-Horak.

culmina avec l'abandon du Berat le 25 août et mettait en péril l'aile gauche de l'Armée française d'Orient³²⁹. Suite à l'offensive du Général Franchet d'Espèrey, le 30 septembre la Bulgarie se reconnaissant vaincue signait l'armistice. Cet événement pressait les Italiens de passer à l'action : devant l'imminence du retrait austro-hongrois, ils reprennent l'offensive, s'emparant de Berat (le 7 octobre), Durazzo (le 13), Tirana (le 15), Alessio (le 27 octobre, au Monténégro) et arrivent à Saint Jean de Médoua évacuée par les forces ennemies le 31 octobre. Leur avancée s'arrête à Scutari où ils entrent *en compagnie* des Français³³⁰, le 5 novembre³³¹. Ils contrôlaient ainsi toute la zone côtière du pays. De l'autre côté, les forces franco-serbes avançaient sur la frontière orientale de l'Albanie, occupant Dibra (sur le Drin noir) le 7 octobre et trois jours plus tard, Prizrend, au Kosovo. Le 15 octobre, un détachement franco-grec entra à Ipek, ville albanaise du Monténégro.

Après l'expulsion complète des Centraux du pays et la signature de l'Armistice, il fut convenu que Français et Italiens administraient chacun les territoires qu'ils occupaient. Une administration interalliée franco-italo-anglaise³³² était organisée à Scutari, au nord de l'Albanie, et placée sous le commandement du général Joseph Bardi De Fourtou. Elle comprenait le XXXV^e bataillon de bersagliers, un escadron de cavalerie de Catane et une compagnie de génie, pour l'Italie ; le 58^e bataillon de chasseurs, un escadron de chasseurs d'Afrique et une compagnie de génie, pour la France, et un bataillon pour l'Empire britannique³³³. Les sources de l'état-major de l'armée italienne montrent que cette mesure d'occupation interalliée décidée par le Conseil suprême de Paris ne signifiait pas une éventuelle séparation de Scutari du reste de l'Albanie ou l'attribution d'un régime spécial, différent des autres villes albanaises³³⁴. L'occupation de l'Albanie se conclut donc par le contrôle temporaire français des principales zones qui font l'objet des revendications contradictoires - Kortcha et Scutari³³⁵ - afin de faire respecter les éventuelles décisions de la Conférence de la Paix : partage selon le Traité de Londres de 1915 ou intégrité territoriale dans les limites de 1913. Mais dans les années 1918-1920 rien n'était encore décidé.

Si à Kortcha les militaires français avaient une tâche plus facile en raison de leur condition d'occupants exclusifs, à Scutari la situation était plus compliquée car l'occupation était partagée et

³²⁹ Stato Maggiore dell'Esercito, Ufficio Storico, *Le truppe italiane in Albania*, op. cit., p.142-147.

³³⁰ En réalité, le 58^e bataillon de chasseurs, partant de Prizrend, est arrivé avant les Italiens. Constantin Photiadès, *La victoire des Alliés en Orient (15 septembre – 13 novembre 1918)*, Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1920, p. 207.

³³¹ Les premiers éléments serbes ont investi la ville dès le 30 octobre, mais ils se sont retirés aussitôt que les franco-italiens décidèrent de l'occuper. Owen Pearson, *Albania in the twentieth century : a history*, vol. 1..., op. cit., p. 115. Cf. aussi Simon Robert, « Libération des territoires serbes et conquête de l'Albanie par les Italiens », *Revue politique et parlementaire*, 25^e année, t. 97, n° 287-289, p. 218 – 220.

³³² Et non une administration internationale comme en 1913.

³³³ Stato Maggiore dell'Esercito, Ufficio Storico, *Le truppe italiane in Albania*, op. cit., p. 166. Le représentant britannique dans l'administration interalliée était le Général Philips, ancien officier de liaison auprès du Commandant de l'Armée française d'Orient. Cf. David Dutton (edited by), *Paris 1918 : The War diary of the 17th Earl of Derby [British ambassador n. n.]*, Liverpool University Press, 2001, p. 130-131.

³³⁴ *Ibidem*.

³³⁵ Frédéric Le Moal, *Les relations entre la France et l'Italie dans les Balkans...*, op. cit., p. 473.

les Français se trouvaient en position d'arbitre. Il faut également noter que la Serbie, en raison de son programme d'agrandissement territorial vers l'Adriatique, était perçue par Rome comme son principal concurrent géopolitique dans la région. Les Italiens doutaient en même temps de l'impartialité française concernant la question albanaise et craignaient que Paris soit absolument décidé en faveur des Serbes. Laissant à part la masse considérable d'informations plus ou moins exactes contenue dans les rapports et les notes italiens destinées à justifier les accusations envers la mission militaire française, trois lignes de force se dégagent. D'abord, les Italiens reprochaient aux Français et surtout au Général De Fourtou le changement de l'administration municipale pro-austro-hongroise de Scutari avec des personnalités philo-françaises par décision unilatérale (le 24 novembre)³³⁶. Ensuite, l'autorisation donnée aux forces serbes par le Général Franchet d'Espérey de procéder à l'occupation de la région stratégique située sur la vallée du Drin blanc, au nord-est du pays et, enfin, le transfert par les Français du matériel austro-hongrois capturé à Scutari en Serbie et au Monténégro, constituaient d'autres mesures qui justifiaient aux yeux des responsables militaires italiens la volonté française d'évincer l'Italie au profit de la Serbie³³⁷. De ce fait, la coexistence entre les militaires français et italiens n'a pas toujours été facile. Toute une série d'incidents a ponctué cette année et demie (octobre 1918 – mars 1920) d'administration interalliée, visant la présence des troupes serbes et la délimitation des juridictions des deux missions, interalliée et italienne. Notamment l'occupation par un bataillon italien des villages de la région de Vraka³³⁸, en réponse à la présence militaire serbe en Albanie, a donné lieu à une véritable guerre de télégrammes entre le commandant des troupes italiennes, le Général Piacentini, et celui des forces interalliées. Le premier craignait que la présence des minorités monténégrines dans les petits villages de Vraka (Gril, Omaraj, Borici i Vogel) donnerait un motif en plus à ces derniers d'étendre leur occupation et l'annexion. Il avait d'ailleurs accusé ouvertement le Général De Fourtou d'avoir « invité » les militaires serbes à s'installer en zone interalliée, à Tarabosh³³⁹. La réponse du Général de Fourtou, qui rejette les accusations italiennes, nous dévoile surtout les limites de son autorité. Afin de modérer les Italiens il doit invoquer les autorités militaires supérieures et le Gouvernement français :

« J'ai l'honneur de vous informer que je n'ai pas invité les troupes serbes à venir sur le territoire dépendant de Scutari, comme je n'ai pas autorisé les détachements italiens étrangers de la garnison interalliée de Scutari à occuper le

³³⁶ Mais l'Office historique de l'état-major italien oublie de nommer ces pro-français. Cf. Stato Maggiore dell'Esercito, Ufficio Storico, *Le truppe italiane in Albania, op. cit.*, p. 167.

³³⁷ ASD, *Affari Politici 1919-1930*, Albania 689 – 1920, Nuovo assetto dell'Albania - Regime provvisorio II° semestre, Telegramma in arrivo n° 102, da Scutari [Perricone], li 5 marzo 1920, ore 19, a Roma, li 6 marzo, ore 21:55, copia n° 5.

³³⁸ Située à neuf kilomètres de la ville de Scutari.

³³⁹ Au nord de la ville de Scutari.

village de Vranka dépendant de la municipalité de Scutari³⁴⁰, occupation contre laquelle les habitants protestent vivement. Je proteste contre les affirmations très inexactes contenues dans votre télégramme et je vais informer le Général Franchet d'Esperey et mon Gouvernement. De Fourtou. »³⁴¹

Son télégramme nous donne aussi le sentiment que les Italiens avaient adopté la stratégie de diaboliser la France et donc amplifier les dangers causés par ses attitudes. Il est intéressant à ce sujet de signaler les craintes italiennes vis-à-vis de l'usage du toponyme serbe Vranka au lieu de celui albanais Borici par le Général De Fourtou, ce qui dénote, à leurs yeux, la volonté de l'inclure sous juridiction française³⁴².

Si l'on ne peut pas nier l'attitude proserbe manifestée par les Français, nous ne pouvons pas non plus passer sous silence l'instrumentalisation par les Italiens des peurs et des revendications nationales albanaises³⁴³. Mais si cette attitude représentait, sans aucun doute, une source de tensions supplémentaire, un fait plus grave provoquera une fissure irréparable entre les deux missions militaires et se répercutera sur l'ensemble des relations italo-françaises. Le 5 janvier 1920, le Général Franchet d'Esperey télégraphiait à Paris « que plusieurs bateaux battant pavillon français et interallié [qui transportaient des munitions pour les troupes serbes de Monténégro] ont été attaqués sur Bojana par environ 200 assaillants portant uniforme italien »³⁴⁴. L'événement démontre également que les responsables politiques de Rome avaient encore du mal à subordonner les militaires sur le terrain et que la victoire avait bien surexcité les esprits. Les discussions qui ont suivi au Quai d'Orsay entre le comte Bonin-Longare, ambassadeur de l'Italie à Paris, et Jules Laroche, sous-directeur de la Direction Europe, n'ont pas donné des résultats notables, chaque partie accusant les responsables militaires sur place : le Général De Fourtou et le Commandant Perricone³⁴⁵.

³⁴⁰ La limite de la zone interalliée s'étendait jusqu'à environ 10 kilomètres autour de la ville.

³⁴¹ ASD, *Affari Politici 1919-1930*, Albania 689 – 1920, Nuovo assetto dell'Albania - Regime provvisorio II° semestre, Dépêche n° 4556, Roma 2 marzo 1920, Ministero della Guerra al Ministero degli Affari Esteri, Oggetto : Sconfinamento serbo nella zona nord - Scutari.

³⁴² *Idem*, Scutari 22 febbraio 1920, Protocollo n°98, Riservatissimo urgente, Al Comando truppe Albania, Valona, Oggetto : Protesta francese per l'occupazione di Borici.

³⁴³ Le 15 décembre 1918 un Gouvernement provisoire albanais sous la présidence de Turkhan Pacha était constitué à Durazzo en zone d'occupation italienne. Cf. Justin Godart, *L'Albanie en 1921*, Paris, PUF, 1922, p. 123-125.

³⁴⁴ DDF, t. I, 10 janvier – 18 mai 1920, Doc. 58, Dépêche n° 515 3/11-S. O, Secret, Paris, 28 janvier 1920 (Reçu : le 29), Général Buat, Chef d'État-Major Général de l'Armée, à M. Millerand, Ministre des Affaires Étrangères, objet : Garnisons de Scutari et de Koritza. Il s'agissait de l'attaque contre le pyroscaphe « Skodra » perpétrée le 29 décembre 1919. Le navire, sous pavillon français, faisait partie d'un convoi qui transportait du matériel militaire capturé à destination des troupes serbes du Monténégro. Les Italiens ont accusé les comitadjis monténégrins de la bande armée (çeta) de Saavo Raspopovich, opposés à l'intégration de leur pays dans le Royaume SHS. ASD, *Affari Politici 1919 – 1930*, Albania 689, 54 bis Regime provvisorio II° semestre 1920, [Communication faite par le capitaine de corvette U. Perricone], Rome, s. d., Oggetto : Attacco da parte di comitaggi dal piroscapfo « Skodra ».

³⁴⁵ DDF, t. I, 10 janvier – 18 mai 1920, Doc. 58, Dépêche n° 515 3/11-S. O, Secret, Paris, 28 janvier 1920 (Reçu : le 29), *op. cit.*

Après l'évocation des relations interalliées, un mot sur les rapports entre les militaires français et la population autochtone. Le même déficit d'image que la France trouve lorsqu'en 1916 elle arrive à Kortcha se manifeste deux ans plus tard au nord du pays. Les nombreux mémoires et appels envoyés par les habitants de la Haute-Albanie à l'Italie, l'Empire britannique et aux États-Unis, dénotent que la France était perçue par la plupart comme étant proserbe et donc hostile³⁴⁶. L'assistance accordée par les militaires français aux Serbes, afin d'anéantir les bandes armées (çeta) de comitadjis monténégrins qui se sont organisés pour combattre l'intégration de leur pays au sein du Royaume Serbo-Croato-Slovène, entretenait ce climat de méfiance³⁴⁷. Les rapports italiens parlent aussi du mécontentement de la population des villages de Vraka, avant l'arrivée des Italiens, à cause de la mesure prise par la municipalité de Scutari de prélever le traditionnel impôt ottoman, la dîme³⁴⁸. De plus, la situation contrastait avec la période de calme durant l'occupation austro-hongroise et cet aspect ne passait pas inaperçu parmi les habitants de Scutari et de ses alentours.

La propagande française, malgré les quelques opportunistes qui offraient leur services³⁴⁹ aux principaux vainqueurs de la guerre, ne réussit pas à susciter les mêmes adhésions qu'à Kortcha. La pétition visant l'ouverture d'un lycée français à Scutari, adressée par un certain nombre de notables (le 12 mars 1919), exprime moins la francophilie ou l'italophobie que le désir d'obtenir l'appui français, de briser, même modestement, le monopole serbe sur la francophilie, surtout que les rapports secrets italiens mentionnent l'ingénieur Briot³⁵⁰ parmi les inspirateurs de cette initiative³⁵¹. Malgré sa faiblesse, les rapports envoyés à Rome par les militaires italiens en Albanie parlent d'une propagande particulièrement agressive, visant à augmenter l'influence française et à favoriser les Serbes dans leur politique d'expansion. L'explication consiste, d'une part, dans la vision un peu obsessionnelle des responsables militaires et politiques italiens surtout après la non-application du Traité de Londres de 1915. D'autre part, dans une région où la peur des habitants envers les Serbes se mélange au désir d'obtenir certains avantages de la part des occupants, à la volonté de braver et de

³⁴⁶ Les Albanais qui formaient le Gouvernement provisoire avait appelé l'Italie à soutenir la cause albanaise et à ne pas laisser la Serbie annexer des territoires du nord-est du pays. Au même temps, les habitants des localités Plave et Gusinje, sur la frontière monténégrine, ont demandé la protection de l'Empire britannique. Owen Pearson, *Albania in the twentieth century : a history, vol. I ..., op. cit*, p. 119.

³⁴⁷ Il s'agit de la bande armée de Raspopovich qui actionnait entre Dulcigno et la rive droite de Bojana, en Albanie. ASD, *Affari Politici 1919-1930*, Albania, Busta 689 – 1920, 54 bis Regimo provvisorio II° semestre 1920, [Communication faite par le capitaine de corvette U. Perricone], Rome, s. d., Oggetto : Attacco da parte di comitaggi dal piroscrafo « Skodra ».

³⁴⁸ ASD, *Affari Politici 1919-1930*, Busta 689 – 1920, Nuovo assetto dell'Albania - Regime provvisorio II° semestre, Telegramma in partenza n° 5314, Roma, li 11 marzo 1920, s. h., ore 19, Ministero della Guerra al Ministero degli Affari Esteri etc.

³⁴⁹ Il y a eu même quelques voix qui proposaient, afin d'obtenir l'appui de la France, d'offrir la couronne à Jérôme-Napoléon Bonaparte-Patterson (1878-1945), arrière-petit-fils de Jérôme Bonaparte.

³⁵⁰ Cf. les pages 75-76.

³⁵¹ ASD, *Affari Politici 1919-1930*, Albania, Busta 685 – 1919 (Scuole- parte generale), Estratto di rapporto del capitano di corvetta Perricone, Scutari, 16 gennaio 1919.

gagner à tout prix la confiance, les Italiens ont été en partie victimes de leurs informateurs albanais. Ignorer ces deux aspects équivaut avec l'entrée dans une histoire purement spéculative.

Mais les forces françaises participantes à la mission interalliée sont des forces d'interposition qui ne peuvent pas être efficaces sans le concours de toutes les parties présentes sur le terrain. Or, celles-ci se trouvent sur des positions irréconciliables. Si entre l'Italie et la Serbie il s'agit de programmes géopolitiques contradictoires, aux rapports serbo-albanais s'ajoutent des haines historiques qui rendent difficile, sinon impossible, toute entente. Justin Godart raconte dans son livre *L'Albanie en 1921* un épisode exemplaire à ce sujet qui démontre très bien que pour fabriquer la paix il ne suffit pas d'établir un rapport de forces favorable :

« Lorsque nos chasseurs alpins français, dans une magnifique randonnée, sont allés d'Uksub à Scutari, à travers les monts, en route, un homme est tombé malade, et on le laissa dans la maison la plus proche. Il y fut soigné et, lorsqu'il put supporter le voyage, le montagnard qui l'avait hospitalisé le hissa sur son cheval et l'amena à Scutari. Présenté au général de Fourtou, l'Albanais fut remercié chaleureusement, et, en le congédiant, le général lui tendit un billet de mille francs. Le montagnard refusa simplement, dignement. (...) On lui offrit alors une décoration, ce qui le laissa froid. Voyant, à cette insistance, qu'on tenait à lui témoigner de la gratitude, et qu'on ne savait comment, il pensa sortir tout le monde d'embarras en demandant : *Que le général nous délivre des Serbes.* »³⁵²

Ce paragraphe dénote aussi l'impossibilité pour les Français de rester totalement neutres. La situation au nord de l'Albanie était sans issue : soit on favorisait les Serbes, soit les Italiens, soit les Albanais. De plus, le commandant militaire Joseph Bardi De Fourtou et son état-major était bien moins idéaliste que Descoins et les militaires qui avaient stationné à Kortcha et moins disposés à prendre des initiatives pacificatrices. Voici à ce sujet un extrait du journal de Marcel Balotte, médecin militaire incorporé dans l'Armée d'Orient :

« *Le 7 mai 1919* - Ils ne nous gobent pas énormément, les Albanais. La majorité regrette, avec raison, les Autrichiens, sous lesquels ils étaient plus heureux. Ils ne tombent pas en admiration devant le Commandement français, et ne paraissent pas apprécier toujours avec enthousiasme le Colonel Bardi de Fourtou, Général à titre fictif, ni son état-major, lequel est loin d'être brillant. Ce serait dommage pourtant que le Commandement français ne reste pas ici. Bien dommage pour le Général de Division. Logé à l'œil, bien logé, nourri pour pas cher, achetant les choses dont il a envie, tapis, armes, etc. ... avec du sucre et du café de l'Intendance qu'il achète à 1,80 (pour le sucre) et qu'il échange au taux du pays (où le sucre vaut 10 à 12 p. le kilo)... Qui eût cru que le sucre de l'Intendance fut fait pour cet usage ! Il y a quelques jours, il profitait d'une vente de chevaux réformés pour vendre deux chevaux qu'un Colonel serbe lui avait donné : bénéfice, deux mille balles !

³⁵² Justin Godart, *L'Albanie en 1921*, Paris, PUF, 1922, p. 225-226.

Le lieutenant Mantrès, de son état-major, vendait en ville les gants que fabrique son beau-père, M. Perrin, marque bien connue. Le lieutenant Bergeret, du même état-major, vient d'arriver de France avec une cargaison de robes, chiffons, etc... que l'on va vendre ici. Ce sont évidemment des commerçants du pays qui ont fait la commande... Mais qu'est-ce que le Bergeret doit réaliser comme bénéfice ! Et dire que j'ai la sottise de ne pas faire payer mes consultations. Et les fonds secrets de la police, les amendes encaissées chez les habitants pris en délit, le transport des gens et des marchandises en bateau... Les marchandises débarquées à Antivari au nom du Général de Fourtou, et destinées aux civils, qui passent avant notre ravitaillement... Tout cela est très drôle. Mais cela rappelle trop la phrase au troupier : à qui donnes-tu, pauvre France, tes bons de tabac !! (...) »³⁵³

Nous ne pouvons pas confirmer ou infirmer à base de documents d'archive ces affirmations. Mais si on regarde plus loin la carrière du Général De Fourtou, on découvre que le 5 avril 1934 il a été rayé des contrôles des généraux de brigade de la deuxième section et de l'Ordre de la Légion d'honneur pour escroquerie et condamné à 2 ans de prison dans l'affaire Stavisky³⁵⁴ dont il fut l'un des protagonistes. Paul Jankowski, l'auteur d'un excellent livre sur l'affaire, caractérise ainsi son activité à la tête de la commission interalliée en Bulgarie où il sera nommé après son départ de Scutari :

« À moitié Général, à moitié *dandy*, (...) après l'armistice il a présidé la commission alliée de contrôle en Bulgarie, une institution hybride qui mêlait des responsabilités économiques, politiques et militaires (...). Bardi de Fourtou a dûment vendu le matériel de l'armée vaincue et a placé le montant dans un compte bloqué du gouvernement. Mais il a semblé confondre le trésor public avec le sien puisque les intérêts, d'une façon ou d'une autre, ont fini sur son propre compte. »³⁵⁵

Pour conclure, l'atmosphère existante à Scutari durant l'administration interalliée laisse entrevoir peut-être mieux qu'ailleurs les limites d'une paix sans réconciliation dont les Français ont été un des artisans. Malgré certaines attitudes qui peuvent être interprétées sans doute comme étant proserbes (le transfert des captures de matériel militaire austro-hongrois en Serbie, l'absence de réaction au stationnement des forces serbes en territoire interallié de Scutari), la mission militaire française a eu un rôle modérateur, dissuadant les Italiens et les Serbes de procéder à des actes qui

³⁵³ *Carnets de guerre, 14-18 de Marcel Bolotte*, collection privée de M. Rémy Cœurdevey, son petit-fils. Le manuscrit qui peut être consulté également sur le site <http://atelca.fr/remy/transit/marcel/htm/carnet04.htm> est illustré de nombreux photos sur l'Albanie et la Macédoine à l'époque de l'occupation militaire française.

³⁵⁴ Scandale politico-financier qui éclate en décembre 1933 pour fraude et mise en circulation de faux-billets pour un montant de 235 millions de francs. Le cerveau de l'affaire fut Serge Alexandre Stavisky (« le beau Sacha »), fondateur du Crédit communal de Bayonne, qui décède dans des conditions mystérieuses 15 jours après la découverte de l'affaire. Plusieurs personnalités politiques ont été impliquées, ce qui a provoqué la chute du gouvernement Camille Chautemps le 1^{er} janvier 1934. Cf. Paul F. Jankowski, *Stavisky : A confidence man in the Republic of Virtue*, Ithaca & London, Cornell University Press, 2002.

³⁵⁵ *Idem*, p. 56. Pendant la deuxième guerre mondiale il rejoint la Résistance. Arrêté par le Gestapo, il meurt pour la France dans le camp de concentration de Neuengamme en 1945.

pouvaient dégénérer. D'ailleurs, les militaires français n'avaient plus pour but de gagner une guerre mais tout simplement de faire accepter les décisions de la Conférence de la Paix.

La fin de la mission française en Albanie. Les conséquences de la présence française

Le retrait des troupes françaises de la Thrace occidentale, la libération de la classe de recrues 1918³⁵⁶ et la volonté de désengagement d'une zone qui n'entraînait plus dans les priorités de la stratégie de Paris ont déterminé les autorités françaises à décider l'évacuation de l'Albanie. Un tel acte n'était pas facile car les Français se trouvaient en position d'arbitres et leur départ aurait pu porter à conséquences qui pouvaient dégénérer. Des pressions commencent à être faites par les diplomates et militaires français sur Belgrade afin de se retirer de la zone interalliée de Scutari et de s'abstenir de toute intrusion en territoire albanais jusqu'aux décisions définitives de la Conférence de la Paix. Les instructions données à de Fontenay, le ministre à Belgrade, servent à rassurer les Serbes sur une éventuelle attribution de Scutari à l'Italie. Au même temps, le Quai d'Orsay avertit sur les réactions des États-Unis à toute action visant l'intégrité territoriale de l'Albanie :

« Il serait extrêmement désirable que le gouvernement serbe prît les dispositions nécessaires afin d'éviter que ses troupes ne veuillent profiter de cette circonstance pour pénétrer dans la zone internationale de Scutari. Toute action de ce genre risquerait de provoquer un conflit entre Serbes et Italiens et serait d'autant plus inopportune que la proposition du 20 janvier, aussi bien que le traité de Londres, excluent l'une et l'autre cette région albanaise de la zone dévolue à l'Italie. L'occupation italienne, même réduite à ses seules forces, ne préjuge donc en rien le sort de Scutari. En se donnant l'apparence de vouloir s'y installer dès à présent, sans attendre le règlement définitif de la question, les Yougo-Slaves se mettraient en mauvaise posture, même vis-à-vis des États-Unis qui, comme vous le savez, voient avec déplaisir toute solution portant atteinte à l'unité de l'Albanie. J'attire d'autant plus votre attention sur cette question que, récemment, le général De Fourtou a dû s'opposer catégoriquement aux tentatives faites par des troupes yougo-slaves pour pénétrer dans la zone internationale »³⁵⁷.

Les instructions du ministère français des Affaires étrangères mettent en évidence aussi les limites du contrôle français sur l'allié serbe, aspect complètement déformé dans les rapports italiens. Le 26 février, le vapeur *Bulgaria* quittait Istanbul pour Antivari afin de ramener à

³⁵⁶ DDF, t. I, 10 janvier – 18 mai 1920, Doc. 58, Dépêche n° 515 3/11-S. O, Secret, Paris, 28 janvier 1920 (Reçu : le 29), Général Buat, Chef d'État-Major Général de l'Armée, à M. Millerand, Ministre des Affaires Etrangères, objet : Garnisons de Scutari et de Koritza.

³⁵⁷ *Idem*, Doc. 159, T. n°s 153-154, Urgent, Paris, 23 février 1920, 22h30, M. Paléologue, Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères, à M. de Fontenay, Ministre de France à Belgrade, a. s. Départ des troupes françaises de Scutari.

Salonique le détachement français de Scutari, réduit à un bataillon³⁵⁸. Le 13 mars 1920, le général De Fourtou remit le pouvoir aux autorités municipales de Scutari, mettant ainsi fin à l'administration interalliée à Scutari³⁵⁹.

La situation était encore plus difficile en ce qui concerne le retrait du bataillon de Kortcha, en raison des tensions extrêmement vives vis-à-vis d'une possible cession du territoire aux Grecs. Cette unité était chargée de l'occupation du *kaza* de Kortcha et assurait la surveillance du territoire de Pogradetz et de la vallée de Tomoritza³⁶⁰.

« Il est donc à craindre que le départ définitif de nos troupes soit le signal de nouveaux conflits inhérents aux intrigues et aux rivalités dont ces territoires sont la cause »³⁶¹.

Au départ, forts des clauses du Traité de Londres de 1915 et de l'Accord Tittoni-Venizélos³⁶², les Français adoptent une attitude philhellène. Le Général Salle fait part au ministre grec des Affaires étrangères, Politis, de la possibilité d'ouvrir progressivement les écoles grecques fermées par son prédécesseur, le colonel Descoins³⁶³. Il lui donne dans le même temps des conseils de prudence afin de ramener la population du *kaza* de Kortcha et de Gjirokastra « à l'idée de souveraineté hellénique » :

« Les moyens à employer pour atteindre ce but doivent être choisis avec discernement, être sériés et mis en œuvre peu à peu »³⁶⁴.

L'appui français aux revendications grecques culmine le 21 août 1919 par la conclusion du protocole entre le commandant des troupes françaises de Macédoine, le Général Nayral de Bourgon, et le Général grec Léonidas Paraskevopoulos, commandant-en-chef de l'armée grecque, stipulant l'occupation du *kaza* de Kortcha par les forces grecques³⁶⁵. Renaud Dorlhiac a très bien montré comment l'agitation albanaise à Kortcha, mais aussi dans les colonies albanaises à l'étranger, notamment aux États-Unis, renforcée par l'attitude de la diplomatie américaine, des impérialismes

³⁵⁸ *Ibidem*.

³⁵⁹ Les derniers militaires français ont quitté la ville un jour plus tard. ASD, *Affari Politici 1919-1930*, Albania n° 689, 54 bis Regimo provvisorio II° semestre 1920, Dépêche n° 138, Riservatissimo, Scutari, 13 marzo 1920, Al R° Ministero degli Affari Esteri, oggetto : Consegna dei poteri al Governo Albanese. Partenza del Generale De Fourtou.

³⁶⁰ Ces territoires étaient disputés entre la Grèce et l'Albanie.

³⁶¹ DDF, t. I, 10 janvier – 18 mai 1920, Doc. 58, Dépêche n° 515 3/11-S. O, Secret, Paris, 28 janvier 1920 (Reçu : le 29), Général Buat, Chef d'État-major Général de l'Armée, à M. Millerand, Ministre des Affaires Etrangères, objet : Garnisons de Scutari et de Koritza.

³⁶² Accord conclu le 29 juillet 1919 par lequel l'Italie reconnaissait les intérêts de la Grèce en Albanie méridionale, sauf le port de Valona et son arrière-pays.

³⁶³ Dans certains villages du territoire militaire français les écoles grecques ont été rouvertes en septembre 1918.

³⁶⁴ AMAE, *Correspondance politique et commerciale*, Série Z Europe 1918-1940, Albanie 46, Région de Koritza I, mai 1918 – sept. 1919, Dépêche n° 184, Athènes, le 29 juin 1918, M. de Billy, Ministre de France en Grèce, à S. E. M. Pichon, Ministre des Affaires Etrangères, a. s. Corytza, point de vue grec dans la question albanaise.

³⁶⁵ Renaud Dorlhiac, *op. cit.*, p. 64-65.

concurrents, enfin l'évolution du contexte international³⁶⁶, ont déterminé les Français et les Grecs de laisser Kortcha sous administration albanaise, soumettant ainsi la question à la Conférence de la Paix³⁶⁷. Cette situation a été officialisée par le protocole, signé le 28 mai dans le village de Kapshtica, sur la frontière provisoire albano-grecque, en présence des représentants des Albanais de Kortcha, du Gouvernement grec et de la mission militaire française. Le 21 juin les dernières troupes françaises quittaient le sud-est du pays, en direction de Salonique³⁶⁸.

Une question se pose : quelles ont été les conséquences de la présence française en Albanie ? Ou comment cette présence a-t-elle influencé les relations franco-albanaises dans l'entre-deux guerres ?

Les actions de la France en Albanie ne se sont pas inscrites dans la durée et ont été motivées par la guerre. Ensuite, il n'y a pas eu d'influence qui se manifestât d'une manière générale dans le pays et les domaines soumis à l'influence française sont circonscrits à Kortcha, Scutari et aux partisans d'Essad Pacha.

D'une manière générale, la présence militaire française a accéléré l'accumulation primitive du capital. Les habitants qui vendaient leurs produits en territoire militaire français ont été incités à augmenter leur production car l'intendance française était disposée à acheter à des prix plus élevés. De plus, la présence des militaires a fait exploser les prix des loyers et les propriétaires se trouvaient devant une source supplémentaire de revenus. Les deux situations ont été plus évidentes à Kortcha où les réformes introduites sous l'impulsion du Colonel Descoins³⁶⁹ ont amélioré aussi les services et la vie des habitants en général. À Kortcha l'influence avait été plus profonde car l'occupation française a pénétré tous les domaines : économique et financier, sécuritaire, administratif, sanitaire, culturel et éducatif et même national³⁷⁰ (adoption des symboles albanais dans les inscriptions officielles, l'officialisation de l'albanais en tant que langue nationale et la fermeture des écoles grecques). L'influence est à chercher surtout au niveau de la formation des compétences. Par l'ouverture d'un lycée français en 1917, rattaché à la Mission laïque, la francophonie et la francophilie disposent d'un outil d'influence durant tout l'entre-deux-guerres. Mais la liquidation

³⁶⁶ Alexander S. Mitrakos affirme que la France a toujours été opposée à un agrandissement territorial trop important de la Grèce, vu comme une extension de l'influence britannique. Cf. Alexander S. Mitrakos, *France in Greece during World War I. A study in the politics of power*, Columbia University Press, 1981, (coll. East Europeans Monographs), p. 177.

³⁶⁷ *Idem*, p. 66-87.

³⁶⁸ SHAT, 20N858, Guerre à CAA, 5 juin 1920, n° 3066-3/11 SO.

³⁶⁹ Même si l'activité du Colonel Descoins ne doit pas être encadrée au chapitre « politique française » comme certains auteurs l'ont fait.

³⁷⁰ Renaud Dorlhiac (*op. cit.*, p. 186) énumère toute une pléiade d'hommes d'État albanais originaires de Kortcha dans l'Albanie d'entre-deux-guerres : le poste de représentant orthodoxe dans le haut Conseil de Régence fut occupé successivement par Mihal Turtulli et Sotir Peci ; le portefeuille de l'Instruction publique par Kristo Floqi, Sotir Peci, Kristo Dako ; Pandeli Evangheli, exilé en Roumanie, rentré en Albanie au moment de la proclamation d'indépendance a occupé le poste de premier ministre ; Vasil Avrami, juge au tribunal de Kortcha sous l'occupation française, a été ministre de la Justice (1930-1931).

des finances du *kaza* de Kortcha va influencer d'une manière négative les relations entre Paris et Tirana. Un an après l'Armistice, les Français et les autorités albanaises de Kortcha se sont partagés les fonds représentant les excédents budgétaires réalisés au cours de l'administration des troupes françaises. Le capitaine Bouchard, officier de l'état-major de l'Armée française de Macédoine, reçut de la part des Finances de Kortcha la somme de 1 200 000 francs français, tandis que le reste, s'élevant à deux millions, fut retenu par les autorités locales. Les fonds, qui se trouvaient entre les mains du commandement français, ont été déposés au Trésor³⁷¹. Quant aux deux millions environ retenus par les Albanais, sur lesquels plus d'un million et demi en bons et obligations de la Défense nationale, ont été frappés d'opposition par le gouvernement français. En 1920, le ministère français de la Guerre a exprimé l'opinion que les services effectifs rendus par la France à l'Albanie justifiaient l'encaissement définitif par le Trésor des fonds qui y avaient été déposés. La non-restitution de ces fonds à l'Albanie avait été interprétée comme une manœuvre antizogiste. Elle est un argument supplémentaire en faveur de ce que nous avons affirmé plus haut : une fois la guerre finie, la France réduit sa présence au minimum car l'Albanie n'entre plus dans ses priorités. De plus, la diplomatie française a des partenaires privilégiés dans les Balkans et désire ménager les susceptibilités italiennes, un motif supplémentaire de ne pas valoriser son capital de sympathie à Kortcha :

« Au début des années 1920, écrivait le géologue Jacques Bourcart, (...) tous les espoirs des Albanais étaient tournés vers la France, qui aurait pu à ce moment prendre une influence prépondérante en Albanie ; mais les nécessités de notre politique étrangère nous en empêchaient, ainsi que le désir de conserver nos amitiés balkaniques. »³⁷²

La présence française en Albanie a favorisé aussi une meilleure connaissance mutuelle des deux pays. D'abord en France. Les milliers de soldats français qui passent par l'Albanie représentent la preuve élémentaire de la meilleure connaissance du *Pays des Aigles*. Certains d'entre eux ont laissé leurs mémoires : Descoins, Carcopino, Marcel Bolotte. Ce dernier ajoute à ses cahiers un nombre important de photographies qui constituent une documentation ethnographique rare. Jacques Bourcart, géologue, enseignant à la Sorbonne, consacre même sa thèse de doctorat à la géologie des Confins albanais administrés par la France³⁷³. Jusqu'en 1924 il va produire un certain nombre de livres³⁷⁴, articles³⁷⁵ et communications³⁷⁶, augmentant la liste des contributions

³⁷¹ AMAE, *Correspondance politique et commerciale*, Série Z Europe 1918-1940, Albanie 48, Politique étrangère-Région de Koritza III, janvier 1922-juillet 1929, MAE à la Légation de la République française à Tirana, le 21 juin 1929.

³⁷² J. Bourcart, *L'Albanie et les Albanais*, Paris, Bossard, 1921, p. 167.

³⁷³ Jacques Bourcart, *Les Confins albanais administrés par la France (1916-1920). Contribution à la géographie et à la géologie de l'Albanie moyenne*, Paris, Librairie Delagrave, 1922.

³⁷⁴ J. Bourcart, *L'Albanie et les Albanais*, Paris, Bossard, 1921.

françaises et la meilleure connaissance du pays, même circonscrites dans leur plus grande partie à un public spécialisé. Des références à l'Albanie et notamment aux opérations militaires seront publiées dans un livre de mémoires, d'une plus large circulation, celui du commandant de l'Armée d'Orient, le Général Sarrail³⁷⁷. Les opérations militaires en Albanie ont attiré aussi l'attention des journalistes. Robert Vaucher va publier toute une série de reportages pour l'*Illustration*³⁷⁸.

Certains officiers français seront gagnés à la cause albanaise, augmentant le nombre d'albanophiles. A part le Colonel Descoins, devenu une référence dans les relations franco-albanaises, il y a d'autres présences plus ou moins discrètes. Le Commandant Veaute est une d'entre-elles. Cet officier eut la charge de la Gendarmerie mobile albanaise durant la guerre, et, à la fin des hostilités, décide de rester en Albanie où il sera un des proches d'Ahmed Zogou, « une sorte de factotum » de celui-ci, pour employer les mots de Justin Godart³⁷⁹.

L'héritage de la présence militaire française se manifeste également sous le rapport des souvenirs historiques. Justin Godart constate en 1921 que la ville de « Koritza a conservé de l'occupation française une impression profonde. Ses rues commémorent les noms d'officiers et organisateurs français »³⁸⁰. Il est clair que cette présence a une valeur de symbole dans les relations des deux pays jusqu'aujourd'hui : les rapports parlementaires ou les communications du Quai d'Orsay font référence à Kortcha lorsqu'ils invoquent l'ancienneté des relations bilatérales.

Essad Pacha, pion de la France ?

Le rôle que la France a joué dans la question albanaise durant les années qui ont suivi la chute du Prince de Wied (1914-1920) ne peut être complètement compris sans évoquer la personnalité d'Essad Pacha Toptani. Si la présence à Kortcha d'une mission française était une décision prise par les militaires, *les relations avec Essad Pacha représentaient l'expression de la politique étrangère de la France*. Voilà pourquoi on a décidé de traiter à part son activité. D'ailleurs, durant la plus grande partie de la guerre, Essad ne se trouve pas en Albanie. Il est à Salonique où la France avait

³⁷⁵ *Idem*, « La population de l'Albanie », *La Géographie. Bulletin de la Société de géographie...*, *op. cit.*, T. XXXVI, n° 1-5, juin- déc. 1921, p. 510-513 ; *Idem*, « Le climat de l'Albanie et du Monténégro », *La Géographie. Bulletin de la Société de géographie...*, *op. cit.*, T. XLI, n° 1-5, janv.- mai 1924, p. 53-54.

³⁷⁶ Des communications portant exclusivement sur la géologie de l'Albanie ont été publiées dans les *Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences* (T. 169, juillet- décembre 1919 ; T. 170, janvier – juin 1920 ; T. 168, 1924).

³⁷⁷ Général Sarrail, *Mon commandement en Orient (1916-1918)*, Paris, Flammarion, 1920.

³⁷⁸ Robert Vaucher, « Avec les Italiens en Albanie » (*Illustration*, n°3857, 3 février 1917), « Les Alliés en Albanie » (*Illustration*, n°3866, 7 avril 1917), « Dans les neiges de l'Épire » (*Illustration*, n°3863, 17 mars 1917).

³⁷⁹ Après avoir regagné le pouvoir en 1925, Zogou va charger le Commandant Veaute d'une mission diplomatique en France afin de récupérer les fonds de l'administration financière de Kortcha. AMAE, *Correspondance politique et commerciale*, Série Z Europe 1918-1940, Albanie 48, Politique étrangère- Région de Koritza III, janvier 1922-juillet 1929, Note de M. Sault, n° S./16, Paris, 13 mars 1925, a. s. Visite du Commandant Veaute à M. Du Sault.

³⁸⁰ Justin Godart, *L'Albanie en 1921*, *op. cit.*, p. 94.

accrédité auprès de lui un ministre plénipotentiaire (de Fontenay) ou à Paris, en compagnie de Léon Krajewski. L'appui qu'il a reçu représente la preuve que Paris ne mène pas une politique neutre vis-à-vis de l'Albanie. Officier et fonctionnaire à l'époque ottomane, allié des Monténégrins, des Serbes, des Italiens et enfin allié des Français, ce personnage a suscité beaucoup d'interrogations. Mais avant de passer à l'analyse des rapports France-Essad, il convient de commencer par une démarche prosopographique, seule à permettre de comprendre les causes de cette alliance.

Commençons par le portrait physique et moral fait par un de ses contemporains, le français Jacques Ancel et qui dévoile les difficultés d'avoir une documentation fiable, tant les informations sur Essad étaient déformées par ses alliés et ses ennemis.

« L'histoire d'Essad Pacha est obscure. Sauf la mention des postes qu'il occupa sous le régime ottoman ou dans l'Albanie du prince de Wied, on n'a en somme recueilli sur ses débuts que des histoires incontrôlables, si vraisemblables soient-elles. Son aspect extérieur – fortes moustaches noires barrant une figure saillante et dure, yeux noirs profonds, qui ne regardent jamais en face l'interlocuteur, tête carrée, massive sur un corps solide, grand, lourd – dénonce l'Oriental patient, tenace, habile, volontaire, qui ne s'embarrasse pas de scrupules. Un tel homme a des serviteurs et des ennemis : ceux-ci ont rempli de dénonciations la presse européenne ; les premiers sont payés pour se taire. En Albanie, il y a peu d'indifférents. Dans ces conditions, la vérité est malaisée à saisir. En tout cas, on rencontre peu d'Albanais qui défendent le pacha : ses plus proches parents lui reprochent sa cupidité, suspectent son patriotisme ; beaucoup de ses amis de jadis l'ont abandonné et accusent sa vénalité, sa duplicité. »³⁸¹



ESSAD PACHA TOPTANI

Cf. <http://albania.dyndns.org>.

Essad est né en 1863 à Tirana dans la famille Toptani, une famille originaire de Kruja, la vieille citadelle montagnaise de Skanderbeg. Pourtant, au XIX^e siècle, comme toutes les familles de beys, les Toptani avaient suivi eux-aussi la tendance générale de descente vers les centres urbains (bourgades)³⁸². A Tirana et dans les régions voisines ils ont établi leur fief, où ils possédaient trois

³⁸¹ Jacques Ancel, « Essad Pacha », *La Revue de Paris*, Tome quatrième, juillet-août 1920, p.665.

³⁸² Nathalie Clayer, *Aux origines du nationalisme*, *op. cit.*, p. 36-37. Edith Durham donne l'année 1798 comme date de l'établissement de la famille à Tirana grâce au mariage des quatre filles du Suleyman Bey, le fondateur de Tirana, avec quatre fils de la famille Toptani. Cf. Miss Edith Durham, *Albania and the Albanians : Selected articles and letters 1903 – 1944*, edited by Bejtullah D. Destani, London & New York, I. B. Tauris, 2004, p. 124. Il n'y avait pas en Albanie de centres urbains à la manière occidentale. Essayons d'imaginer ces villes constituées autour d'une mosquée et d'une place de marché ou les paysans d'alentours vendaient leurs produits, avec leurs rues tortueuses, qui donnaient l'impression de se trouver plutôt en Asie qu'en Europe. Michel Sturdza (*op. cit.*, p. 14) écrit à cet égard, lorsqu'il arrive à Tirana en 1914 : « Tirana, les contours d'une ville ottomane se profilant sur un décor alpestre. La haut des forêts, des

quarts des terres arables (environ 600 km²)³⁸³. Jacques Ancel parle d'une adolescence tumultueuse pour Essad, à la manière des jeunes hommes aisés du moyen âge, désireux de prouver leurs puissance et s'affirmer par tous les moyens. Il part pour Istanbul en 1884. Dans la capitale de l'Empire il se trouve accompagné par son frère aîné Gani³⁸⁴ et entre au service du sultan Abdul Hamid. A entendre certaines mauvaises langues, Essad avait été un agent du sultan et son séjour est marqué par les crimes qu'il commet pour son propre compte et pour celui du sultan : Ibrahim Motch, en 1884, qui l'avait accusé du vol de 50 000 francs. On l'accuse même du pillage du Tekke³⁸⁵ de Kochtan, dans le voisinage de Klissoura (Albanie), où il vole 200 000 francs. Quoiqu'il en soit, sa carrière suit une piste ascendante : pacha en 1890 et conseiller à la préfecture d'Istanbul. Son séjour fut marqué aussi par l'assassinat de son frère Gani. Mais cet événement lui offrira l'occasion de devenir le chef de la famille. Edith Durham³⁸⁶, grande spécialiste de l'Albanie, écrivait à ce sujet dans un article paru en *Contemporary review* :

« Il paraît qu'il n'a pas trop déploré la perte de son frère, car elle lui a permis d'être le chef de la famille. La mort de Gani a été vengée par un de ses domestiques, Gujo-i- Fais, originaire de Kruja, dont l'acte est célébré dans une ballade très chantée et vive, qui nous dévoile comment Essad lui a sèchement remarqué : *Per Ganim mos dhimet shprit. N'agacez pas votre âme pour Gani !* »³⁸⁷

En 1901, Essad est élevé au rang de général d'armée et envoyé à Ianina pour commander la gendarmerie. Quels ont été les résultats de son activité ? Voici ce que nous raconte Jacques Ancel :

« Aux dires de ses ennemis, ses fonctions de police furent moins fructueuses pour les populations que pour lui-même. Le maréchal Osman Pacha, gouverneur de Ianina, se serait avisé que le rançonnement systématique dépassait les bornes permises même à un fonctionnaire hamidien et aurait demandé son rappel. »³⁸⁸

Même son de cloche chez Miss Edith Durham, qui nous donne en plus un élément extrêmement important pour comprendre ses futures décisions :

« (...) il s'était fait si détesté par ses extorsions et querelles que l'endroit [Ianina, *n. n.*] est devenu trop chaud pour le tenir. **Il s'est rendu compte alors que le Sud de l'Albanie ne pouvait jamais former la partie de son royaume projeté et était**

rocs, des cimes aux neiges, qui pour l'instant encore semblent éternelles, ici l'ombre molle des cyprès, leur deuil sur les tombeaux épars, une mosquée, des minarets. »

³⁸³ Nathalie Clayer, *Aux origines du nationalisme*, *op. cit.*, p. 99.

³⁸⁴ Gani Toptani, exécuteur des basses œuvres d'Abdul Hamid. Assassiné en 1890 par Djavid Bey, fils du grand vizir Halil Rifat, et sur l'ordre d'Abdul Hamid même qui pensait que les Toptani « visaient trop haut ». Cf. *Idem*, p. 100 et Miss Edith Durham, *Albania and the Albanians*, *op. cit.*, p. 125.

³⁸⁵ Monastère bektashi.

³⁸⁶ Mary Edith Durham (1863 – 1944), grande spécialiste des Balkans et en particulier de l'Albanie. Les plus connus de ses livres sont : *High Albania* (London, Edward Arnold, 1909), *Twenty Years of Balkan Tangle* (London, George Allen & Unwin Ltd, 1920).

³⁸⁷ Miss Edith Durham, *Albania and the Albanians*, *op. cit.*, p. 125.

³⁸⁸ Jacques Ancel, « Essad Pacha », *op. cit.*, p. 666.

donc prêt à prendre des dispositions afin que les Grecs les prennent en considération". »³⁸⁹

En 1908 il est envoyé occuper la même fonction à Scutari. La même année, il participe à la révolution des Jeunes-Turcs et sera élu comme député de Scutari pour le Comité Union et Progrès³⁹⁰. Mais en 1910, il se désolidarisa de ce mouvement politique, considérant qu'une telle alliance pourrait diminuer son influence dans la région³⁹¹. La crise balkanique de 1912 le trouve donc dans la capitale de la Haute-Albanie, un important centre pour la communauté catholique, convoité par le royaume de Monténégro. C'est alors qu'il sera considéré comme un interlocuteur valable par les puissances intéressées de la question albanaise. Plusieurs événements avaient contribué à cet aboutissement. D'abord, déjà à l'époque ottomane, Essad avait entretenu des relations avec les consuls des deux grands concurrents dans l'Adriatique – l'Autriche-Hongrie et l'Italie – mais sans parti pris évident. La défaite de l'Empire ottoman de 1908 devant l'Autriche-Hongrie et de 1911 devant l'Italie, lui montrait que la fin de l'Empire des Osmanlis n'était pas loin et l'Albanie ne pouvait pas se soustraire aux conséquences.

Dans cette situation, ses contacts qu'il avait à Istanbul étaient désormais obsolètes et il fallait chercher appui ailleurs, à Cettigné, à Belgrade, à Rome.

En 1912 les armées du roi Danilo pénètrent en Albanie et s'arrêtent devant les portes de la ville de Scutari qu'ils soumettent au siège. L'organisation défensive du Général Hassan Riza Pacha³⁹² permet une résistance durant l'hiver 1912-1913, sans que les troupes monténégrines et serbes s'emparent de la ville. Cette situation avait offert à Essad un moyen de négociation avec les Monténégrins, via le consulat italien. Il gagna ainsi deux alliés car Rome préférait voir la ville dans les mains des Monténégrins que de l'Autriche-Hongrie.

Réalisant qu'il ne pouvait pas avoir de renforts et qu'une résistance prolongée n'avait aucune chance si elle était menée par ses seules forces, le Général Riza fit le projet de déclarer la ville comme étant albanaise et d'appeler les tribus des montagnards à sa défense. La nouvelle imposait à Essad d'agir vite car un tel scénario, en cas de succès, pouvait faire tomber à l'eau ses marchandages avec les adversaires. Miss Edith Durham, présente à Scutari, nous synthétise la suite des événements :

« Cette nuit, Hussein Riza a été tué par balles par deux hommes déguisés en femmes, quelques yards plus loin de la maison où il avait dîné avec Essad. Osman Bali et Mehmed Kavaja, les deux domestiques d'Essad, se sont vantés ensuite d'avoir commis l'acte. Le crieur public a proclamé que l'on ne devait dire rien du

³⁸⁹ Miss Edith Durham, *Albania and the Albanians*, *op. cit.*, p. 126.

³⁹⁰ Jacques Ancel, « Essad Pacha », *op. cit.*, p. 665.

³⁹¹ Nathalie Clayer, *Aux origines du nationalisme*, *op. cit.*, p. 679.

³⁹² « Partiellement d'origine albanaise », Miss Edith Durham, *Albania and the Albanians*, *op. cit.*, p. 113.

meurtre et Essad, le numéro deux, qui a maintenant pris le commandement, s'est bientôt mis en communication avec les Monténégrins. Comme il ne parlait que le Turc et l'Albanais, les lettres ont passé par les mains du drogman du consulat italien.»³⁹³

Tous les auteurs qui ont traité la question du siège de Scutari ont accusé Essad d'avoir vendu la ville aux Monténégrins en échange de sa reconnaissance comme chef d'un État albanais musulman autour de Tirana³⁹⁴.

« Pendant que la France et la Russie ont retardé les choses, Petar Plamenatz³⁹⁵ a établi les conditions avec Essad. S'il évacue la ville le plus vite possible afin que le Monténégro l'occupe avant que les puissances puissent l'arrêter, il peut partir avec tous les honneurs et fournitures d'armes et d'aliments. Il s'est offert aussi d'aider les Serbes d'atteindre Durazzo plus tard et d'être reconnu en échange comme souverain³⁹⁶ de son propre district de Tirana. Un complot assez abominable. »³⁹⁷

Les documents d'archives ne sont pas de grande utilité lorsqu'il s'agit de confirmer ou d'infirmer ces marchandages. Les archives du consulat français de Scutari, conservées à Nantes, ne contiennent que les lettres officielles échangées en français entre Essad et le souverain du Monténégro, au sujet de l'évacuation de la population civile, qui laissent pourtant entrevoir un autre atout pour le premier.

« *Scutari, 12 mars 1329, n° 7*

Altesse Royale,

J'ai reçu la lettre de Votre Altesse Royale par laquelle vous m'apprenez la permission spéciale en ce qui concerne la libre sortie de toute la population non combattante de la ville de Scutari, y compris les consuls étrangers et leurs ressortissants, pour pouvoir sortir en un temps déterminé et dans des directions données. Je remercie infiniment Sa Majesté le Roi pour avoir donné une telle permission humanitaire dans le but de sauver la population de Scutari des souffrances de la guerre. C'est tout naturel de profiter de cette autorisation bienveillante, mais je fais mes excuses pour ne pas pouvoir me conformer à vos désirs, parce que je n'ai pas reçu des ordres précis de mon Gouvernement à ce

³⁹³ Miss Edith Durham, *Twenty Years of Balkan Tangle*, op. cit., p. 237. Version identique chez Jacques Ancel, « Essad Pacha », op. cit., p. 666 : « (...) il se fit acheter d'autant plus cher. Il communique avec les Monténégrins, leur promet Scutari en échange de sa reconnaissance comme chef de l'État albanais, invite à dîner Hassan Riza qui, sortant de table, à quelques pas de la porte de son hôte, est assassiné ; Scutari est remis aux Monténégrins. Essad quitte la ville avec les honneurs militaires et se retire dans ses terres, à Tirana. » Duncan Heaton-Armstrong (op. cit., p. 15) parle aussi d'une somme de 30 000 £ offerte par les Serbes au Général Riza qu'il a refusé, et qu'elle a été acceptée en revanche par Essad.

³⁹⁴ Sur la question du siège de la ville cf. Edith Durham, *The struggle for Scutari : Turk, Slav, and Albanian*, London, E. Arnold, 1914 ; Mario Berri, *L'assedio di Scutari : sei mesi dentro la città accerchiata : diario di un corrispondente di guerra*, Milano, Treves, 1913 ; Antonio Baldacci, *Scutari d'Albania*, Torino, Unione Tipografico Editrice, 1913.

³⁹⁵ Petar Plamenatz, homme d'État monténégrin. Ministre de l'Intérieur. A l'époque du siège de Scutari, consul général.

³⁹⁶ Au mois de mai 1913 Nicola Pasitch, le premier ministre serbe, envoya un émissaire à Durazzo pour jeter les bases d'une alliance plus solide avec Essad. Cf. Miranda Vickers, *The Albanians...*, op. cit., p. 73.

³⁹⁷ Miss Edith Durham, *Twenty Years of Balkan Tangle*, op. cit., p. 237.

sujet et je n'ai pas l'autorité de le faire aux conditions stipulées dans votre lettre »³⁹⁸.

Essad rentre donc dans son domaine à Tirana. La proclamation de l'indépendance par son rival Ismail Qemali le trouve sans aucune position officielle, en tant que chef des Toptani. En revanche, par son programme politique, parfaitement compatible avec les visées expansionnistes serbes, monténégrines, grecques et italiennes, il se trouvait dans une situation nettement plus avantageuse qu'Ismail Qemali. Il rejette donc la proposition d'Ismail Qemali d'accepter le portefeuille du ministère de l'Intérieur et se rend à Durazzo pour former un gouvernement parallèle³⁹⁹. Mais la Conférence des Ambassadeurs de Londres demanda, dans la perspective de l'élection d'un Prince, la démission concomitante d'Ismail Qemali et d'Essad. De plus, le souverain désigné, Guillaume de Wied, avait mis comme condition de l'acceptation du trône l'accord formel d'Essad. Les mêmes mauvaises langues parlent d'un million [de francs ?] qu'il reçut de [la famille royale ? de] Roumanie⁴⁰⁰, afin d'accepter toutes ces conditions. De plus, il veut diriger la délégation qui va se déplacer le 21 février 1914 à Neuwied pour offrir de la part des Albanais la couronne au nouveau souverain⁴⁰¹. Son geste s'avéra un véritable coup de maître car il recevra le ministère de la Guerre et de l'Intérieur et donc la deuxième position dans le cabinet dirigé par Turkhan Pacha. Mais le véritable gain d'Essad était de pouvoir conserver ses forces et de demeurer le véritable homme fort de l'Albanie. Cette situation, qui contrastait avec la fragilité des moyens que l'Europe avait assigné au Prince de Wied, est bien comprise par l'attaché de la Légation roumaine, Michel Sturdza dans le passage suivant :

« En allant hier chez Essad Pacha avec Kennedy⁴⁰² nous y avons trouvé, dans les pièces du rez-de-chaussée, une trentaine de gaillards couturés de cartouches, avec, le long du mur, leurs Mausers proprement alignés. Aujourd'hui, en me promenant

³⁹⁸ CADN, *Coopération*, Ambassade Turquie, Correspondance avec les échelles, Série Scutari d'Albanie, Lettre n° 7, Scutari, 12 mars 1329 [de Hégire, *n. n.*], Commandant du Corps d'armée Le Général Essad Toptani m. p. à S. Altesse Royale Danilo, Le Commandant en Chef de l'Armée monténégrine, Cettigné.

³⁹⁹ Malgré les efforts faits par l'Autriche-Hongrie pour un rapprochement entre Essad et Ismail Qemali afin d'éviter le partage territorial du pays. Cf. Miranda Vickers, *The Albanians...*, *op. cit.*, p. 73. Sur les relations entre la famille Toptani et Ismail Qemali, Gabriel Louis Jaray (*Au jeune royaume de l'Albanie : ce qu'il a été, ce qu'il est*, Paris, Hachette, 1914, p. 63-64) écrit : « Les Toptani pouvaient d'autant moins oublier ces faits, qu'Ismail Kemal n'a jamais été de leurs amis; au congrès d'El-Bassam [Elbassam, *n. n.*], les beys d'El-Bassam, de Bérat, de Koritza, de Vallona étaient fort chauds partisans d'Ismail; les Toptani se réservaient; ils trouvaient déjà excessive l'influence qu'exerçait cet homme politique dans l'Albanie d'avant la guerre; ils la combattaient et rappelaient qu'Ismail avait été traître à la Turquie sous l'ancien régime, en complotant pour l'indépendance de l'Albanie, et ajoutaient que, quoique pauvre, il avait toujours eu des fonds à sa disposition, dont ses relations avec l'étranger pouvaient expliquer l'origine. Les Toptani, au contraire, se piquaient d'être des Albanais à la fois loyaux à l'égard de la Porte et très soucieux des libertés albanaises. Je me rappelle encore le mot qui termina mon entretien avec Essad Pacha et qui dans sa concision était tout un programme: «Albanais, mais Osmanlis. »

⁴⁰⁰ Jacques Ancel, « Essad Pacha », *op. cit.*, p. 667.

⁴⁰¹ Informations sur la cérémonie déroulée à Neuwied nous donne l'ancien secrétaire privé du Prince Guillaume de Wied, Duncan-Heaton Armstrong (*op. cit.*, p. 13) : « Essad Pacha a fait ensuite un très bon discours, que personne d'entre nous n'a compris, traduit par Ekrem Bey Vlora. »

⁴⁰² Correspondant du journal londonien *Times*.

avec le commandant Sluys⁴⁰³, nous avons rencontré ce même grand chef escorté d'une peloton de fantassins. Il serait difficile au Prince de déployer autant de pompe. Sluys a décidé d'aller ce soir même attirer très sérieusement l'attention du Pacha sur l'étrangeté de cet appareil et le prier de donner, lui le premier, l'exemple de mœurs moins belliqueuses. Depuis son arrivée, le Prince a reçu d'innombrables plaintes et dénonciations contre Essad, la plupart ne sont que l'effet de l'ambition et de la jalousie et, s'il en est parmi elles de sincères, comment les distinguer ? Du reste, ainsi que me le fait remarquer Sluys, agir contre Essad en ce moment serait excessivement dangereux. Essad garde dans ses *Tchifliks*⁴⁰⁴ une grande partie des armes et des munitions qu'il a prises à Scutari et il a distribué le reste à ses nombreux partisans. Les officiers hollandais savent qu'ils n'ont encore rien à opposer à tout cela. Il ne faut pas qu'Essad flaie une disgrâce avant qu'on ne soit réellement en possession des moyens nécessaires pour le réduire à l'impuissance. »⁴⁰⁵

Son inaction vis-à-vis des incursions grecques au sud du pays, lorsqu'il était ministre de l'Intérieur et de la Guerre, s'explique par le fait que cette zone n'entraînait pas dans son projet politique.

« Entre Essad et les Grecs une entente est certaine. Essad désire une petite Albanie, une Albanie Toptanie, peu lui importent donc les projets des Grecs en Épire. Tous ses efforts tendent aujourd'hui à neutraliser l'activité des Hollandais, empêcher le recrutement [des gendarmes], arrêter les démarches diplomatiques entreprises par Thomson⁴⁰⁶ à Corfou. »⁴⁰⁷

Peu de temps après l'arrivée du prince à Durazzo, l'opposition d'Essad commence à se manifester ouvertement. Il réussira ainsi à coaliser la plupart des forces contraires à l'Albanie de 1913 et à l'influence austro-hongroise. La majorité des auteurs sont d'accord sur le fait qu'en 1914 Essad, appuyé par les Italiens, incarne le contrepoids à l'influence prédominante de l'Autriche-Hongrie⁴⁰⁸. Mais ses jeux d'alliance sont très tortueux et obscurs pour l'historien qui veut en retrouver la trace. C'est l'impression qui se dégage en lisant les mémoires du Michel Sturdza :

⁴⁰³ Major Sluys, l'un des officiers de la mission danoise envoyée en Albanie pour l'organisation d'une gendarmerie autochtone.

⁴⁰⁴ *Çiflik*, en turc « morceau de terre ». Dans le texte, grande propriété féodale qui occupait le territoire de plusieurs villages.

⁴⁰⁵ Michel Sturdza, *op. cit.*, p. 35.

⁴⁰⁶ Commandant de la gendarmerie.

⁴⁰⁷ Michel Sturdza, *op. cit.*, p. 39. Même opinion chez Justin Godart (*L'Albanie en 1921, op. cit.*, p. 120) : « Essad Pacha est ministre de la Guerre et de l'Intérieur : ses menées pour détrôner, à son profit, le Prince, vont l'entraîner tantôt à l'inaction, lorsque les Grecs pillent et ravagent l'Épire du Nord, tantôt à la complicité, lorsque les Turcs fermentent la réaction ».

⁴⁰⁸ Même si Vienne, vraisemblablement désireuse de ne pas fâcher l'Italie, présentait Essad comme seulement allié aux Jeunes-Turcs : « Doumergue, ministre des Affaires étrangères de France, eut l'entretien suivant avec le comte Szecsen : *Note du ministre, Paris, 25 mai 1914, M. le comte Szecsen (Autriche-Hongrie)* : - Moi : A quoi attribuez-vous ce mouvement ? - Lui : Il y a du « jeune turc » là-dessous. Essad Pacha est franc-maçon ; les Jeunes-Turcs Enver, Djavid, le sont aussi ; ils se sont sans doute entendus. - Moi : Je croyais cependant que les Turcs n'aimaient pas beaucoup Essad dont ils avaient eu à se plaindre. Il y a quelques souvenirs à Scutari. - Lui : Oui, mais quand la moralité n'est pas grande chez les adversaires, ils finissent par s'entendre après s'être combattus. » (Doc. Diplomatiques français, 3^e série, t. X) »

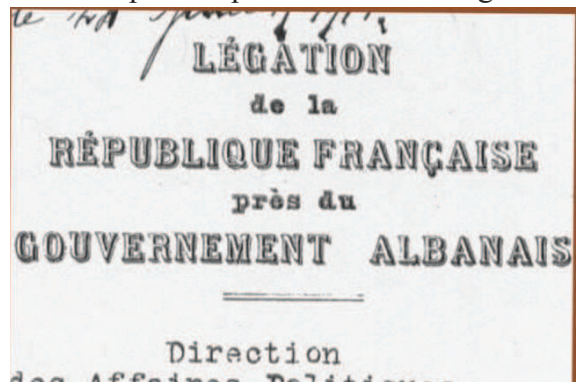
« Les rapports entre le Pacha et les représentants italiens, le ministre Aliotti⁴⁰⁹ et son conseiller le Marquis de Durazzo, se sont de plus en plus resserrés ; aujourd’hui ils sont incontestablement partie liée, si l’un complot réellement les autres le font aussi. A en croire D... ,[l’homme qui sait tout], la province de Tirana est déjà minée ; un million de *cerecks* [sic !]⁴¹⁰ auraient été distribués par les hommes du Pacha aux Muftis et autres personnages influents ; les agents Jeunes-Turcs circulent impunément sous les yeux bienveillants du Ministre de l’Intérieur ; la Serbie passe des armes et des munitions ; les officiers italiens conseillent et encouragent. Tout est préparé pour l’insurrection ; reste au Pacha, ou à ses patrons, de décider du moment »⁴¹¹.

Arrêté par le Prince au mois de mai 1914, il sera évacué par les Italiens. Après un séjour en Italie, suivi, en août 1914 d’un voyage à Paris, Essad s’installe à Dibra, sur la frontière albanoserbe. C’est le signe que l’alliance avec la Serbie reprend la première place dans la hiérarchie des alliances. Il rentre à Durazzo, où il se fait élire Président du Sénat de l’Albanie centrale⁴¹², et demeure sur place jusqu’à l’évacuation des Italiens, au début de l’année 1916.

C’est ainsi que se présentaient le parcours et surtout les projets politiques d’Essad avant d’*approfondir* ses relations avec la France. Voyons maintenant les événements qui ont ponctué ces relations.

Une parenthèse méthodologique d’abord. Il est difficile de reconstituer avec précision le fil de toutes les alliances dont Essad a été le protagoniste. Les archives françaises ne le permettent pas. Elles montrent ce qu’on connaît déjà en lisant les articles de presse qui illustrent « les grandes services militaires » qu’il a rendus à la France et à l’Entente, son alliance honnête, sa fidélité à la cause alliée. En même temps, elles dévoilent le puissant lobby serbe en faveur d’Essad et les inquiétudes françaises pour ses mauvaises relations avec l’Italie.

Il est évident que, par ses projets politiques, Essad apparaît au moment de l’indépendance albanaise comme l’unique interlocuteur albanais



L’entête de la Légation de France accréditée auprès du Gouvernement d’Essad Pacha Toptani

Cf. Frangoulis, *Dictionnaire diplomatique*, tome V, p. 1069 [Article Szecsen de Temerin, 1857-1926. Ambassadeur à Paris, 1911-1914].

⁴⁰⁹ Le Baron Carlo Aliotti (1870-1923). Diplomate italien. Il a occupé diverses fonctions aux ambassades italiennes à Mexico City, Vienne, Paris et Washington. « Il arrivait à Durazzo avec la réputation d’être un diplomate très astucieux » Duncan-Heaton Armstrong, *op. cit.*, p. 30.

⁴¹⁰ Çerek (çeyrek en turc) signifie « quart ». En texte il doit signifier la division d’une monnaie.

⁴¹¹ Michel Sturdza, *op. cit.*, p. 68.

⁴¹² Guillaume de Wied décrit dans ses mémoires son mécontentement à l’écoute de la nouvelle qu’Essad est rentré en Albanie, contrairement à la parole donnée. Installé dans la résidence princière de Durazzo et avec l’appui ostentatoire des Italiens, il règne en maître. Alors, Guillaume de Wied lui a adressé une lettre pour lui restituer les objets personnels (œuvres d’art, argenteries, chevaux). La réponse d’Essad n’a pas été hésitante, lui demandant en échange un demi-million de marks. Cf. Wilhelm zu Wied, *op. cit.*, p. 32.

disposé à accepter les desseins géopolitiques de la France et de ses alliés. Et cet aspect justifie à lui seul l'attention que la France a eu vis-à-vis d'un tel personnage. Elle se manifeste d'abord par l'intermédiaire de la Serbie. On a vu qu'en mai 1913, après le siège de Scutari, le premier ministre serbe Pasitch réussit à jeter les bases d'une entente avec Essad : Belgrade s'engageait à le reconnaître en tant que chef de l'État albanais en échange de son soutien pour les visées expansionnistes de la Serbie, même en ce qui concerne la ville de Durazzo. Le fait d'avoir aussi le support de l'Italie pour faire contrepoids à l'influence austro-hongroise, encourageait les diplomates français – d'abord Krajewski, puis de Fontenay – à cultiver les relations avec le chef des Toptani. Déjà avant d'aller à Neuwied, pour offrir la couronne au Prince de Wied, Michel Sturdza se demandait « Ira-t-il à Neuwied ployer le genou, ou à Rome et à Paris pour intriguer ? »⁴¹³, signe que la relation Paris-Essad était une réalité. Après son départ forcé d'Albanie, en mai 1914, Essad part pour l'Italie. Mais deux mois plus tard, au mois d'août, on le retrouve à Paris, avant de rentrer à Durazzo avec l'aide serbe et se faire élire « Président du Sénat de l'Albanie centrale ». La France accrédite alors auprès de lui son ministre de Fontenay et maintient aussi Krajewski, en raison de sa connaissance profonde des affaires albanaises. Dans la nomenclature du Quai d'Orsay on peut trouver inscrite « La Légation de la République française près le Gouvernement albanais », ce qui équivaut à une reconnaissance explicite d'Essad en tant que chef d'État⁴¹⁴. Cette mesure adoptée par la diplomatie française ne représente rien d'autre qu'un alignement sur la position serbe. La concertation franco-serbe en ce qui concerne Essad est une évidence et Paris essaya d'user de son influence afin de maintenir l'Italie dans l'équation. C'est le sens des instructions que Delcassé envoya à son ministre en Albanie, Fontenay :

« J'ai bien reçu vos télégrammes jusqu'au n° 92. J'approuve les efforts que vous faites, de concert avec votre collègue d'Italie, pour calmer Essad Pacha et rassurer l'opinion au sujet de l'occupation provisoire de certaines régions de l'Épire du Nord par les troupes grecques. L'attitude de la Grèce est parfaitement correcte et a, d'ailleurs, été approuvée par la Triple Entente. La crise turque peut, d'ailleurs, n'être pas sans inconvénients sur l'évolution de l'Italie. Comme les dispositions de l'Autriche à l'égard de l'Albanie sont équivoques (les intrigues de M. Kral le prouvent surabondamment), Essad Pacha doit comprendre qu'il est de son intérêt de ne rien faire qui puisse indisposer l'Italie ou la Triple Entente. J'aime donc à croire qu'il suivra vos conseils de modération et de prudence. A la nouvelle de l'agression turque contre la Russie, M. Pachitch lui a télégraphié pour l'engager à marcher avec la Triple Entente. »⁴¹⁵

⁴¹³ Michel Sturdza, *op. cit.*, p. 5.

⁴¹⁴ Malgré les explications que Delcassé donne à Paul Cambon. Cf. p. 85-86 et 132.

⁴¹⁵ *DDF* (3 août-31 décembre 1914), T. n° 571, Bordeaux, 3 novembre 1914, M. Delcassé, Ministre des Affaires Étrangères, à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres, A.s. Résumé de la prise de position diplomatique de la France à l'égard de l'Albanie.

Contrairement aux affirmations de certains auteurs et aux rapports diplomatiques qui parlent de l'initiative spontanée d'Essad d'offrir son assistance durant la retraite serbe, nous inscrivons cette attitude toujours dans le cadre de l'entente Essad-Pasitch de mai 1913. Jacques Ancel va plus loin dans son article publié dans *La Revue de Paris* et parle d'un double jeu qu'Essad fait, jeu déterminé probablement par les victoires obtenues par les Empires centraux, qui ne peuvent le laisser indifférent.

« Le flirt d'Essad et des Autrichiens remontait à l'époque de la retraite serbe, où il recueillait les officiers ennemis prisonniers et les renvoyait en Autriche ; en janvier et février 1916 il invitait ses amis des villages albanais à rechercher les officiers autrichiens, que l'armée serbe avait traînés avec elle, et à les faire rejoindre sous déguisement le front bulgare. »⁴¹⁶

Pourtant, les rapports envoyés aux Quai d'Orsay par les représentants diplomatiques français parlent de son grand concours pendant la retraite serbe. Voici ce qu'écrit Léon Krajewski :

« N'oublions pas que sans Essad Pacha, les troupes serbes, débandées, extenuées par une marche forcée à travers les montagnes couvertes de neige de l'Albanie, n'auraient jamais pu atteindre la mer. En les protégeant, les ravitaillant, les défendant contre les très nombreux partisans de l'Autriche, il a contribué dans la plus large mesure à permettre la reconstitution d'une armée dont la collaboration nous était indispensable sur le front d'Orient, à assurer la cohésion du plus éprouvé de nos alliés. C'est là [un] titre qui, à lui seul, lui vaudrait un témoignage de notre gratitude. »⁴¹⁷

Difficile pour l'historien de confirmer le double jeu d'Essad, mais aussi de l'infirmier ! Nous nous bornons tout simplement à rappeler la mentalité clanique encore existante dans l'Albanie de 1914-1920. Sans se lancer dans des spéculations intellectuelles, le cas d'Essad Pacha nous rappelle le jeu traditionnel des alliances des grandes familles post-byzantines qui avaient à la fois des membres au sein de la Patriarchie œcuménique et de la haute fonction publique de l'Empire. De plus, même la correspondance diplomatique n'est pas à l'abri des exagérations. Se référant à l'épisode de l'arrestation d'Essad suivie par son expulsion, décidées par le Prince de Wied en mai 1914, le même rapport de Krajewski le présente comme un *attentat*, ce qui est évidemment faux :

« (...) depuis l'attentat dont il avait failli être victime en mai 1914, attentat inspiré par le représentant de Vienne et mis à exécution par des officiers autrichiens, il rentra en Albanie, et, à la tête de dix mille volontaires recrutés à Dibra en quelques heures, marcha sur Durazzo où il entra sans coup férir, accueilli par toute la population. Elevé par ses concitoyens à la présidence du Gouvernement, il restaura la tranquillité et la sécurité, administra le pays avec sagesse et énergie. Les Ministres étrangers, accrédités auprès du Prince et maintenus après le départ

⁴¹⁶ Jacques Ancel, « Essad Pacha », *op. cit.*, p. 669.

⁴¹⁷ AMAE, *Correspondance politique et commerciale*, Série Z Europe 1918-1940, Albanie 26. Essad Pacha (1918, juin – 1919, mars), Rapport, Paris, le 12 décembre 1918, M. Krajewski, Consul de France, Chargé de Mission, à Son Excellence Monsieur Pichon, Ministre des Affaires étrangères, a. s. Essad Pacha et la France.

de celui-ci, furent unanimes à rendre hommage à l'œuvre accomplie dans ces circonstances. »⁴¹⁸

Analysant le texte de Krajewski on se pose la question légitime si le diplomate français avait l'intention d'informer son ministre ou, au contraire, de l'orienter. Même si elle avait l'assentiment de l'Autriche-Hongrie, l'arrestation d'Essad fut décidée par le prince de Wied sur l'insistance du major Sluys de la gendarmerie internationale (danoise). L'arrestation d'Essad fut l'œuvre de cet officier danois et, en tout cas il ne peut être question d'officiers autrichiens à Durazzo en 1914. Il y avait, en effet, des militaires austro-hongrois sur le sol albanais, mais ceux-ci se trouvaient à Scutari dans la force internationale d'interposition. Un autre événement évoqué d'une manière complètement fautive par Krajewski est celui de l'élection d'Essad en tant que président du Sénat de l'Albanie centrale à Durazzo « par ses concitoyens ». Pour y répondre, nous renvoyons aux explications qu'on a déjà données au début du chapitre à propos de cet événement.

Comment expliquer ces affirmations qui contrastent avec la réalité dans un rapport envoyé au Quai d'Orsay ? Il est clair qu'il ne peut s'agir d'une méconnaissance de la réalité de la part de Krajewski, un diplomate qui avait passé un bon nombre d'années dans l'Empire ottoman et en Albanie. Nous les considérons comme une preuve de son parti pris, afin de déterminer les décideurs de Paris de soutenir Essad, le seul homme politique prêt à accepter n'importe quel ajustement territorial n'empiétant pas sur le domaine des Toptani.

Reprenons le cours des événements. Au début de 1916, l'arrivée des Austro-Hongrois à Durazzo était imminente. Dans ce contexte, l'évacuation d'Essad devenait une question essentielle non pas pour la valeur combative de ses troupes, mais surtout dans la perspective des règlements d'après-guerre. C'est le sens de l'intervention du premier ministre serbe Nicola Pasitch auprès du Quai d'Orsay. A leur tour, les Français, dans la logique du maintien d'Essad dans le cadre d'une collaboration interalliée – serbo-franco-italienne, qui seule pouvait rendre possibles les projets d'après-guerre – interviennent auprès du gouvernement italien afin de lui mettre à disposition un navire⁴¹⁹. Rome, par crainte d'une possible évacuation par les Français à Corfou (où il y avait les Serbes) accepte les propositions du Quai d'Orsay et transporte Essad et ses fidèles en Italie, mais sans être accompagné par le personnel diplomatique italien qui reste sur place. Rome n'envisage absolument pas de reconnaître Essad en tant que chef d'État, ses positions en Albanie étant assurées par le traité de Londres, dont Essad n'avait pas encore connaissance⁴²⁰. Lors de l'entrevue avec

⁴¹⁸ *Ibidem.*

⁴¹⁹ Sur les relations interalliées Essad-Serbie-France-Italie, cf. Frédérique Le Moal, *La France et l'Italie dans les Balkans, op. cit.*, 264-267.

⁴²⁰ Il a pris connaissance des termes du traité après sa publication par les Bolcheviks.

Sonnino (le 26 février 1916) Essad n'obtient pas sa reconnaissance en tant que chef d'État⁴²¹. Cette attitude de la part des dirigeants italiens va resserrer encore plus l'entente Essad-Serbie-France. Le choix d'Essad était donc motivé par la disponibilité des Serbes et des Français à récompenser son aide⁴²². Au mois de juin, après une *escale* à Londres, il se rend à Paris où il fait le tour des hauts responsables politiques – Poincaré, de Margerie⁴²³, Briand –, tous l'assurant d'un traitement analogue à celui des dirigeants serbes et monténégrins, malgré leur souhait d'une réconciliation avec l'Italie :

« M. Briand (...) accueillit le Pacha avec beaucoup de bienveillance et l'assura de toute la sollicitude du Gouvernement de la République : *Vous êtes maintenant notre allié*, lui dit le Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères. De son côté, M. Poincaré lui accorda une audience au cours de laquelle, après l'avoir remercié au nom de la France de l'œuvre accomplie par lui pour le salut des Serbes, lui remit les insignes de grand officier de la Légion d'Honneur ».⁴²⁴

Raymond Poincaré, dans ses mémoires le nomme même « Président de l'État d'Albanie » :

« Mercredi 12 avril [1916].
Réception d'Essad Pacha, président de l'État d'Albanie ; ne sait pas un mot de français, ne regarde pas en face ; élégamment vêtu d'une redingote, échange de politesses par interprète. »⁴²⁵

L'ambassadeur de Margerie ira encore plus loin dans ses déclarations envers Essad : « Pour nous il était toujours le Prince d'Albanie »⁴²⁶.

Lorsqu'au mois d'août Essad Pacha débarque à Salonique, avec ses 800 hommes⁴²⁷, le ministre de Fontenay l'accompagne, une autre confirmation de son statut de chef d'État à l'étranger. De nouveau les commentaires de son activité à Salonique divergent de manière absolue et, de plus, la politique du Quai d'Orsay contraste souvent avec celle promue par les militaires de l'Armée d'Orient.

⁴²¹ « Je demande la permission, écrit-il [Essad, *n. n.*] dans son Mémoire à la Conférence de la Paix, en date du 13 juin 1920, de passer sous silence les négociations qui eurent lieu à ce moment entre la Consulta et moi, ainsi que les raisons qui en empêchèrent le succès. » *apud* Justin Godart, *L'Albanie en 1921*, *op. cit.*, p. 121.

⁴²² « Il est l'allié de l'Entente. Mais en Orient notre influence est [en] fonction de nos succès sur le front occidental : Essad, avec sa finesse coutumière, ne manque point de faire entendre cette note à quelques interlocuteurs ». Jacques Ancel, « Essad Pacha », *op. cit.*, p. 670.

⁴²³ Pierre de Margerie (1861-1942). Au moment de l'entrevue avec Essad, chef de la Direction politique et commerciale du Quai d'Orsay et chef de cabinet du Ministre.

⁴²⁴ AMAE, *Correspondance politique et commerciale*, Série Z Europe 1918-1940, Albanie 26. Essad Pacha (1918, juin – 1919, mars), Rapport, Paris, le 12 décembre 1918, M. Krajewski, Consul de France, Chargé de Mission, à Son Excellence Monsieur Pichon, Ministre des Affaires étrangères, a. s. Essad Pacha et la France.

⁴²⁵ Raymond Poincaré, *op. cit.*, t. VIII – *Verdun*, p. 177. A propos du degré d'instruction d'Essad, Michel Sturdza écrit qu'« il a appris à lire à trente ans ». Cf. Michel Sturdza, *op. cit.*, p. 29.

⁴²⁶ AMAE, *Correspondance politique et commerciale*, Série Z Europe 1918-1940, Albanie 26. Essad Pacha (1918, juin – 1919, mars), Rapport, Paris, le 12 décembre 1918, M. Krajewski, Consul de France, Chargé de Mission, à Son Excellence Monsieur Pichon, Ministre des Affaires étrangères, a. s. Essad Pacha et la France.

⁴²⁷ M. Dorliac parle de 500 hommes. Renaud Dorliac, *op. cit.*, p. 31.

Commençons avec le rapport de Krajewski envoyé au ministre français des Affaires étrangères concernant l'ensemble des relations France – Essad. Voici les extraits les plus importants :

« (...) Essad nous demanda à être envoyé sur le front d'Orient où il espérait pouvoir nous être de quelque utilité. M. Briand fit droit à cette demande (...). Tout ce concours de bienveillance devait forcément peser sur l'esprit du Pacha et lui laisser d'autant plus croire qu'il entrait en scène avec les prérogatives d'un chef de Gouvernement, que nous assurâmes son transport de Toulon à Salonique à bord d'un croiseur de notre marine et que nous mîmes une assez vive insistance à obtenir de la Consulta qu'elle autorisât le départ des soldats albanais cantonnés à l'Ile de Ponza. Enfin comme pour mieux marquer le caractère officiel de ce collaborateur, M. de Fontenay l'accompagna à Salonique en qualité de Ministre Plénipotentiaire et moi-même je fus attaché à cette mission. Or par le fait que je continuais à conserver mes fonctions de délégué de la France à la Commission internationale de contrôle, mon envoi pouvait être interprété comme la continuation d'un état de choses existants en Albanie longtemps après le commencement de la guerre.

A peine débarqué à Salonique, Essad forma un Gouvernement, hissa sur sa maison le pavillon que le congrès albanais avait adopté à la fin de 1914 (...) et dans certaines réunions publiques il prit sa place à côté des drapeaux alliés. Nous ne soulevâmes aucune objection à cet état de choses, au contraire, notre Ministre [Fontenay, n. n.] entra en rapports officiels avec le Gouvernement albanais et accompagna le Pacha dans tous ses déplacements sur le front oriental. Pendant les absences de M. de Fontenay et après sa nomination auprès du Gouvernement serbe, je pris officiellement le titre de Chargé d'Affaires. Pour tout esprit, ne fut-il pas oriental, ces faits devaient être considérés comme autant de preuves que nous reconnaissons ou tout au moins admettons Essad Pacha comme chef du Gouvernement albanais. »⁴²⁸

A Salonique et sur le front d'Orient, la politique de la France n'est plus l'œuvre exclusive des hauts dirigeants. Diplomates et militaires prenaient des décisions qui n'étaient pas toujours conformes avec les instructions du Quai d'Orsay. De plus, lorsque les militaires doivent prendre des décisions, ils considèrent en premier lieu la stratégie et la situation militaire et sont moins sensibles aux questions d'ordre politique. En tout cas selon eux, les décisions politiques se prennent après avoir gagné la guerre. De cet état de choses ne font exception ni Essad, ni la question albanaise en général. Suivant les instructions du ministre de la Guerre, le Général Roques, et du Quai d'Orsay, le contingent albanais (le Tabor) devait être encadré dans les rangs de l'armée serbe. L'assistance française devait se limiter aux questions de ravitaillement et d'armement. Krajewski parle à ce sujet d' « instructions très précises » qui n'ont été respectées ni par son supérieur, de Fontenay, connu par son attitude proserbe et anti-italienne, ni par le Général Sarrail qui avait pris goût pour la politique :

⁴²⁸ AMAE, *Correspondance politique et commerciale*, Série Z Europe 1918-1940, Albanie 26. Essad Pacha (1918, juin – 1919, mars), Rapport, Paris, le 12 décembre 1918, M. Krajewski, Consul de France, Chargé de Mission, à Son Excellence Monsieur Pichon, Ministre des Affaires étrangères, a. s. Essad Pacha et la France.

« Pour des raisons politiques inspirées par M. de Fontenay, le Commandant en chef des armées alliées en Orient [Sarraïl] commença à faire accepter au Pacha l'idée de placer ses hommes sous les ordres d'officiers français et serbes désignés en nombre égal, et finit par lui imposer des cadres exclusivement français⁴²⁹. (...) Nous avons pour ainsi dire arraché à l'Italie son consentement à l'envoi des troupes albanaises dans une région où leur présence pouvait porter ombrage à ses visées politiques et, en les prenant sous notre seule égide, nous assumions une situation spéciale qui nous créait des obligations, qui engageait en quelque sorte l'avenir. »⁴³⁰

Pour Sarraïl le contingent essadiste peut jouer un certain rôle sur le front balkanique, en soulevant l'Albanie se trouvant sous occupation austro-hongroise.

« Ce n'est pas une troupe ; c'est une pépinière de chefs albanais dont la mission est de soulever l'Albanie du nord, en passant par Ohrid, Struga, Dibra, région où le contingent ne peut pénétrer que par l'est du Lac de Prespa, quand le chemin lui aura été ouvert. »⁴³¹

C'était une erreur de jugement de la part du Général Sarraïl qui ne prenait pas en considération les réelles capacités d'influence d'Essad et de son contingent et, en fin de compte, leur volonté de combattre. Elle avait ses origines dans les affirmations d'Essad et de son lobby qui avaient tout intérêt de le considérer comme chef de tous les Albanais. Pourtant, le Général décide de tenir à l'écart Essad Pacha lorsque les troupes françaises arrivent à Kortcha et dans ses environs. « Le Général ne veut à Kortcha ni Grecs d'aucune sorte, ni Italiens, ni Essadistes. » Pour quel motif ? Sarraïl raisonne en termes de stratégie militaire : il est parfaitement conscient de l'importance stratégique de Kortcha, de l'opposition de l'Italie à toute entrée des troupes essadistes en Albanie, de la valeur militaire en termes classiques du Tabor⁴³² et de ses pratiques *douteuses* (contrebande, collaboration avec l'ennemi). De plus, en 1916-1917 les territoires albanais contrôlés par l'Armée française d'Orient faisaient l'objet de nombreuses contestations. La révolte de la population du kaza de Kortcha, qui craignait une possible installation d'Essad, a été une autre prise de conscience de l'influence réelle du chef des Toptani. Dans ces conditions, Sarraïl et son successeur Guillaumat rejeteront les propositions d'Essad qui visait à déplacer son gouvernement à Kortcha ou, au moins, de considérer le Commandant Mortier, l'administrateur du Territoire de Pogradec comme son délégué. La proclamation de l'autonomie albanaise représenta un coup dur contre les positions d'Essad. La politique de laisser-faire maîtrisé promue par les militaires français

⁴²⁹ Le Tabor albanais fut placé sous les ordres de Sheh Hamdi, et encadré par les officiers français de la Mission Militaire de Macédoine. Renaud Dorlhiac, *op. cit.*, p. 31.

⁴³⁰ AMAE, *Correspondance politique et commerciale*, Série Z Europe 1918-1940, Albanie 26. Essad Pacha (1918, juin – 1919, mars), Rapport, Paris, le 12 décembre 1918, M. Krajewski, Consul de France, Chargé de Mission, à Son Excellence Monsieur Pichon, Ministre des Affaires étrangères, a. s. Essad Pacha et la France.

⁴³¹ *Apud* Renaud Dorlhiac, *op. cit.*, p. 32.

⁴³² Les troupes albanaises (*çeta*, au pluriel *çete*) pratiquaient la guérilla, n'étant pas capables de soutenir une bataille classique. Certains de leurs chefs avaient une expérience militaire acquise dans l'armée ottomane.

contrastait avec la politique du Quai d'Orsay et des alliés de la France. Au contraire, elle consolida les forces anti-essadistes de l'Albanie. Sur le terrain, le Colonel Descoins avait bien réalisé que la première guerre mondiale signifiait en Albanie du sud-est non pas une confrontation entre les pro-Centraux et pro-Entente, mais entre ceux qui combattaient Essad et ceux qui le soutenaient⁴³³. Voici les raisons qui poussent le commandant de la mission militaire française de Kortcha d'expulser les représentants d'Essad, lorsque ceux-ci proposent leurs services dans l'administration du kaza.

« On peut dire aussi que Salih Budka était l'ennemi déclaré d'Essad Pacha dont on connaît la situation à Salonique. Il n'a d'ailleurs pas ignoré que deux émissaires d'Essad, venus le 19 décembre 1916 pour essayer d'obtenir un emploi dans le Kaza autonome, n'ont même pas été autorisés par le commandement local à passer une nuit à Korytza et sont repartis séance tenante pour Salonique. »⁴³⁴

Les événements produits au sud-est du pays sous tutelle militaire française ont mis en évidence l'impossibilité d'employer le Tabor d'Essad sur le front albanais de Kortcha ou en Macédoine. Le commandement militaire français craignait aussi un conflit ouvert entre les soldats de la Gendarmerie Mobile Albanaise et ceux du Tabor⁴³⁵. Une source supplémentaire de tensions : le 4 août 1918, le groupement d'Osman Bali (– un des *lieutenants* d'Essad –) refusa d'entrer dans le dispositif motivant qu'il entendait combattre en Albanie et non pas en Serbie⁴³⁶. Les cas d'indiscipline avaient aussi une autre motivation. Jacques Ancel observe que « la saison de la moisson fut toujours en Albanie l'époque de la trêve : en août pour la récolte des blés, en octobre pour celle des maïs, les soldats recrutés dans l'Albanie conquise, rentrent chez eux travailler aux champs ; les bataillons fondent, se volatilisent ; après l'engrangement les *déserteurs* reviennent »⁴³⁷. Intéressantes sont aussi les impressions du médecin militaire Marcel Bolotte, qui font référence au Tabor albanais dans le contexte de la polémique interalliée concernant la nécessité ou pas d'une offensive en Macédoine :

« *Le 10 octobre 1916* – (...) En somme, en France on ne voit pas du tout les choses d'ici sous leur vrai jour. On disait : pourquoi ne prend-on pas l'offensive en Macédoine ! Mais notre armée de manœuvre, c'est à dire le corps franco-russe, et surtout français par le nombre, est éreinté ; tous les hommes sont impaludés et incapables d'une action sérieuse. Et puis les effectifs sont extrêmement réduits ; quatre divisions et demi, avec des régiments qui ont fondu d'une façon intense. Quant aux Grecs, à Essad Pacha, et autres, je crois qu'il n'y a aucun fond à faire sur eux. Les volontaires grecs, les soldats d'Essad, c'est assez

⁴³³ « En face d'Essad se dresse Salih Butka, petit homme borgne et laid, dont un fils a été tué par les gens d'Essad : il devait fatalement combattre tous ceux qu'Essad paraissait soutenir, le prince de Wied d'abord, l'Entente plus tard ». Jacques Ancel, *op. cit.*, p.667.

⁴³⁴ Général Descoins, *op. cit.*, p. 27.

⁴³⁵ Pour éviter toute sorte d'incidents qui pouvaient facilement dégénérer, il fut convenu que les premiers agissent au sud de la vallée de Devolli (- la rivière de Devolli prends ses sources du voisinage de la frontière avec la Grèce et traverse la plaine de Kortcha avant de déboucher dans Semani -) et les derniers au nord. *Idem*, p. 36.

⁴³⁶ *Idem*, p. 27.

⁴³⁷ Jacques Ancel, « Essad Pacha », *op. cit.*, p. 672.

piteux comme armée. Les Serbes ont du moins l'avantage d'être courageux et de bien se battre. Mais je serai bien étonné le jour où une armée grecque se battra proprement. Il y a déjà sept mille volontaires grecs. Il y en a un bataillon sur le front. Histoire typique du pays : l'autre jour, Essad voulait tout de même avoir des volontaires ; il convoque les fidèles à la mosquée, la fait cerner, et fait prendre de force les hommes valides... Ici les gens manifestent, pavoisent, c'est vrai. Mais leur unique désir est de ne pas se battre, ce qui se comprend d'ailleurs un peu. (...) »⁴³⁸

Le manque de motivation de la troupe était dû aussi aux liaisons familiales que les soldats d'Essad avaient dans les territoires occupés par l'Autriche-Hongrie et la Bulgarie. Une partie de leurs parents s'était donc alliée avec les Centraux qu'ils devaient combattre⁴³⁹. De plus, leur commandant suprême, Essad⁴⁴⁰, était plutôt occupé par les jeux politiques à Salonique, étant lui-même soupçonné de collaboration avec l'ennemi et impliqué dans la contrebande qui sera fortement combattue par la mission du Colonel Descoins à Kortcha. Donnons encore la parole à Jacques Ancel :

« Durant l'année 1917, de nombreux agents d'Essad franchissaient les lignes pour rassurer les émigrés sur le sort de leur famille. Les commensaux d'Essad, qui prennent le titre de « ministres » du « gouvernement albanais », ne manquent point d'étendre leur protection aux nombreux espions qui pullulent à Salonique, aux agents autrichiens qui ont réussi à passer nos lignes. Les Albanais qui, dans leur pays de montagnes boisées, de gorges abruptes, où le front n'est point continu, circulent sans cesse de la vallée de Skoumbi [Shkumbi, *n. n.*] aux plaines de Koritza, trouvent très naturelle la contrebande du sel, du tabac, des bonnets, emportent la correspondance, celle d'Essad en particulier.

Telles furent, durant deux ans, les manifestations de l'activité d'Essad. Installé à Salonique, désireux d'y attendre en toute tranquillité la fin de la guerre, il s'assure pour plus tard aussi bien l'aide française que l'appui discret de l'Autriche.

Excepté pour les parties de chasse sur les collines de Naoussa ou les steppes de Ienidjé-Vardar, il ne sort guère de la ville ; il va visiter, généralement loin des lignes, à Negotchani, à Ostrets, dans la plaine de Monsatir, les fidèles de son

⁴³⁸ Marcel Bolotte, *op. cit.*, *Carnet n° 4*, 29 nov. 1917-20 nov. 1919.

⁴³⁹ Même des personnes de l'entourage du Pacha ont soulevé des interrogations à ce sujet. C'était le cas du secrétaire privé d'Essad, Grégoire Psarofaghis, qui avait son père en Autriche. Le chargé d'Affaires français à Berne attirait l'attention au Département sur la riche correspondance entre les deux. Pourtant, l'enquête menée par Krajewski, qui avait connu « d'assez près » cet orthodoxe originaire de Janina, allait infirmer les inquiétudes du Quai d'Orsay. Krajewski attire même l'attention sur un possible jeu de l'ennemi afin de discréditer indirectement Essad : « Je me demande si en signalant à notre Ambassade en Suisse cette correspondance, les ennemis d'Essad n'ont pas cherché à atteindre ce dernier indirectement. Nous savons l'ardeur et l'ingéniosité qu'ils mettent à poursuivre le Pacha et, dans ces conditions, tout ce qui vient d'eux ne peut que nous paraître suspect ». La correspondance était envoyée à Berne par l'intermédiaire de la valise serbe, ce qui démontre une fois de plus les liens étroits entre Essad et son entourage proche et la Serbie. AMAE, *Correspondance politique et commerciale*, Série Z Europe 1918-1940, Albanie 26. Essad Pacha (1918, juin – 1919, mars), Dépêche n° 40, Salonique, le 30 juin 1918, Le chargé d'Affaires de France à S. E. M. Stephen Pichon, Ministre des Affaires Etrangères, A. s. Au sujet du secrétaire d'Essad Pacha, Grégoire Psarofaghis.

⁴⁴⁰ D'ailleurs, ses connaissances militaires n'étaient pas brillantes : « Lorsqu'un attaché militaire russe demanda à Essad, après la reddition de Scutari, certains détails sur des travaux de fortification inachevée, celui qui avait appris à lire à trente ans et qui n'avait de sa vie entendu parler de rentrants ou de saillants, ne put que se taire et baisser modestement les yeux » Michel Sturdza, *L'entre-deux guerres. Une page ignorée de l'histoire des Balkans*, manuscrit inédit, collection privée Mihai Dimitrie Sturdza, Paris, p. 28-29.

tabor ; une fois, en mars 1918, afin de soigner sur place sa popularité en baisse, il s'aventure jusqu'en Albanie, évitant Koritza, gagnant par les Lacs et Pogradets, la région malaisée de l'Albanie okhridienne : là, dans la haute vallée du Skoumbi, ses hommes, disséminés par groupes de 10 ou 15 sur quelques pitons avancés, guettaient de loin quelques petits postes semblables perchés sur les crêtes que les Autrichiens paraissaient tenir. C'est à quoi se bornèrent ses relations avec le Tabor : il se contentait ordinairement, irrégulièrement, tous les deux ou trois mois, de faire tenir la solde par son caissier, Eumer Effendi». ⁴⁴¹

Quel emploi donner dans ces conditions aux troupes du Tabor albanais ? Dans les premiers mois après le débarquement à Salonique, les Albanais sont envoyés aux environs de Verria, localité de 15 000 habitants dans l'Épire grec, avec la mission de police en arrière des troupes françaises qui opéraient entre Kozani et Kastoria ⁴⁴². Toujours exécutant une mission d'appoint, le Tabor fut placé de novembre à décembre 1916 à l'est du lac de Prespa. De mars à mai 1917 il se trouvait en première ligne aux environs de Bitola, à côté des 1^{er} et 2^e régiments de marche d'Afrique (Zouaves) ⁴⁴³. Après une période de repos pour le Ramadan (juillet-août), le 10 septembre 1917 il prend part aux combats pour la prise de Pogradec. Lorsqu'il fut envoyé en réserve au nord du Devolli, le front qu'ils ont tenu était très étendu par rapport à leur nombre ⁴⁴⁴.

Même s'il y a eu sans doute aussi des cas de bravoure, l'efficacité de cette « unité militaire » restait faible et les responsables militaires français ne pouvaient guère ignorer la contrebande, les déserteurs et les nombreux actes d'indiscipline ⁴⁴⁵. Après la prise de Pogradec, le Général Guillaumat décida la réorganisation du Tabor. Pour accomplir cette tâche en fut chargé le Commandant Mortier, administrateur du Territoire de Pogradec, qui prit aussi les fonctions de commandant de la Mission française auprès des Contingents albanais. Le plan de réorganisation, conçu par l'État-major de l'Armée d'Orient, avait été soumis à l'attention d'Essad et de Léon Krajewski. Pourtant, il prévoyait le changement du commandement en faveur d'un officier français, Essad ne conservant qu'une autorité nominale. Les Contingents albanais étaient encadrés par des officiers français et bénéficiaient du matériel français ⁴⁴⁶. Le Commandement de l'Armée d'Orient

⁴⁴¹ Jacques Ancel, « Essad Pacha », *op. cit.*, p. 669- 670. Ces comportements décrits par J. Ancel sont confirmés par les documents des archives militaires. M. Dorlhiac a bien exposé les défections dans les rangs du Tabor albanais (le contingent d'Essad), le trafic, les actes d'indiscipline. Renaud Dorlhiac, *op. cit.*, p. 33-34.

⁴⁴² *Idem*, p. 31.

⁴⁴³ Sur la participation du 1^{er} R.M.A. cf. Ricciotto Canudo, *Combats d'Orient*, Paris, Hachette, 1917 et *Idem*, *Mon âme pourpre*, La Renaissance du livre, 1918.

⁴⁴⁴ Renaud Dorlhiac, *op. cit.*, p. 32.

⁴⁴⁵ Qui ont culminé en novembre 1917 quand Sheh Hamdi, le représentant d'Essad auprès du Tabor, prend ses distances vis-à-vis de son supérieur. *Idem.*, p. 32 - 33.

⁴⁴⁶ AMAE, *Correspondance politique et commerciale*, Série Z Europe 1918-1940, Albanie 26. Essad Pacha (1918, juin – 1919, mars), Dépêche n° 35, Salonique, le 8 juin 1918, Le Chargé d'Affaires de France à S. E. M. Stephen Pichon, Ministre des Affaires Etrangères, A. s. Réorganisation du Tabor albanais.

prévoyait même d'augmenter ses effectifs par l'encadrement des prisonniers albanais⁴⁴⁷ qui avaient combattu dans l'armée ottomane contre les Britanniques et étaient détenus en Egypte et au Hindoustan.

« Je vous prie vouloir bien intervenir auprès Gouvernement britannique pour faire transporter le plus tôt possible ces Albanais à Salonique. Je compte les employer avantageusement. »⁴⁴⁸

était le contenu du télégramme du Général Franchet d'Espérey adressé au Ministère de la Guerre qui mentionnait aussi que 31 d'entre eux (8000 au total) étaient déjà arrivés à Salonique. Le Gouvernement français, considérant que la présence de ces prisonniers pouvait provoquer un soulèvement général dans le pays, interviendra auprès de la Mission militaire britannique dans le sens souhaité par le Commandant de l'Armée d'Orient⁴⁴⁹. Lord Balfour montra son opposition au projet du Général d'Espérey de constituer une véritable force albanaise dans l'Armée d'Orient, considérée comme une source supplémentaire de tensions avec l'Italie, la Grèce, la Serbie et Essad – même. Ce point de vue était partagé par les représentants du Quai d'Orsay. D'ailleurs les 8000 n'étaient en réalité qu'une soixantaine...⁴⁵⁰

Pour conclure, malgré tous les efforts déployés par les autorités militaires françaises, les unités albanaises ont une efficacité médiocre. Complètement à l'opposé se situe le point de vue de Léon Krajewski concernant le concours militaire de l'ancien Tabor albanais, se faisant, une nouvelle fois l'avocat d'Essad. Au même temps, il met en évidence un élément supplémentaire qui pousse les décideurs militaires français à limiter sa collaboration – l'opposition italienne :

« (...) tout concours de cette nature ne devant pas, à mon avis du moins, être calculé sur les résultats obtenus mais sur les efforts faits. Ce contingent a eu ses détracteurs et ses panégyristes, et moi qui l'ai suivi de très près, qui l'ai vu à l'œuvre, je puis rendre hommage à ses qualités sans pour cela méconnaître ses défauts. Si ce concours n'a pas été plus large, faut-il en faire retomber toute la faute sur Essad Pacha ? Combien de fois celui-ci n'a-t-il pas sollicité la faveur d'envoyer des émissaires dans l'intérieur de l'Albanie en vue d'y susciter un mouvement populaire contre les Autrichiens et d'y enrôler de nouveaux partisans ? Chacune de ses demandes se heurta à des considérations politiques dans lesquelles l'Italie jouait l'unique rôle.

⁴⁴⁷ « Capturés par Bulgares, instruits par Allemands, incorporés par eux dans l'armée turque, faits prisonniers par les Anglais sur le front de Mésopotamie et détenus actuellement en Egypte et en Hindoustan, demandent à combattre, se venger des vexations subies, reconquérir leur pays ». *Idem*, Copie d'un télégramme chiffré, n° 2253, Salonique, 19 juillet 1918, 22h40, Général Franchet d'Espérey au Ministre de la Guerre, Secret.

⁴⁴⁸ *Ibidem*.

⁴⁴⁹ *Idem*, Copie du télégramme n° 10. 467 BS/3, Paris, le 23 juillet 1918, Le Président du Conseil, Ministre de la Guerre, à Monsieur le Brigadier Général Spiers, Chef de la Mission Militaire Britannique auprès du Gouvernement français, Secret.

⁴⁵⁰ *Idem*, Copie du communiqué à Londres et Rome, n° 3207, Paris, le 16 août 1918, Le Ministre des Affaires Etrangères à Monsieur le Président du Conseil, Ministre de la Guerre, etc., A. s. Incorporation d'Albanais dans l'armée d'Orient [Minute, n° 572, Londres, 10 août, M. Laroche, rédacteur].

Ce concours a-t-il été réellement peu efficace ? J'ai eu l'honneur de faire parvenir au Département plusieurs appréciations d'officiers supérieurs français qui avaient eu sous leurs ordres les soldats albanais et j'ai vu sur la poitrine de nombreux d'entre eux la croix de guerre gagnée sur le champ de bataille. Assez nombreux aussi ont été ceux tombés au cours des combats engagés dans la région du lac d'Okrida, et pendant près de six mois, le Tabor, en occupant les premières lignes sur un front de vingt kilomètres, a permis aux troupes françaises, en liaison avec lesquelles il opérait, de prendre un repos bien gagné. Enfin au cours de l'avance de septembre 1917, ce Tabor a fait un nombre de prisonniers autrichiens presque égal à son propre effectif. »⁴⁵¹

Après l'Armistice et l'opposition farouche de la part des Italiens à toute présence militaire de nature essadiste, le 1^{er} février 1919, les Contingents albanais furent supprimés.

Voyons ce qui se passait pendant ce temps sur le terrain strict de la diplomatie et notamment quelle fut l'activité d'Essad Pacha.

L'avancée de l'Armée française d'Orient en Albanie soulevait pour Essad la question d'un éventuel transfert afin d'administrer les territoires occupés par les Français et de renforcer ainsi ses positions. Après la proclamation de l'autonomie du kaza de Kortcha, le principal problème pour Essad devenait la naissance d'une administration parallèle à son gouvernement, donc une autre légitimité. Même après le départ du Colonel Descoins et l'abrogation formelle de l'autonomie, Kortcha demeurait le principal concurrent sur la scène politique du pays. Par son Conseil de notables, les réformes introduites, par ses insignes officiels – armoiries, drapeau, monnaie – les Confins albanais administrés par la France présentaient l'avantage d'être une réalité tangible aux yeux des Albanais, par rapport au gouvernement virtuel du Pacha. De plus, par la constitution des forces militaires – Gendarmerie Mobile Albanaise, forces de police – qui prenaient part aux combats, Essad perdait un autre atout important, même par rapport aux alliés, celui d'être le seul albanais à combattre dans les rangs de l'Entente. La politique de pacification menée par les militaires français mettait donc en péril toute une série de projets : premièrement celui d'Essad, ensuite les plans du Quai d'Orsay et des diplomates en poste à Salonique, comme c'est le cas du ministre de Fontenay, dont on connaît le parti pris, et ceux des alliés de la France – Grèce, Serbie et Italie. L'opposition d'Essad vis-à-vis des notables du kaza trouva donc de nombreux partisans qui pouvaient l'aider. Elle se manifesta ouvertement lorsqu'il ne reçut pas l'autorisation d'aller à Kortcha et, surtout, quand ses deux émissaires - Jakub Sabri Gurakuqi de la région de Mati, ancien kadi et maire de Durazzo, son représentant auprès du Tabor albanais, et Maliq Guli de Scutari - furent expulsés par le Colonel Descoins. Bénéficiant de l'assistance du ministre de Fontenay, des Serbes et des vénizélistes, Essad chercha à délégitimer le régime de Kortcha, de le présenter comme

⁴⁵¹ *Idem*, Rapport, Paris, le 12 décembre 1918, M. Krajewski, Consul de France, Chargé de Mission, à Son Excellence Monsieur Pichon, Ministre des Affaires étrangères, a. s. Essad Pacha et la France.

inféodé à l'Autriche⁴⁵², notamment après l'intégration et la collaboration des bandes armées initialement pro-Centraux : celles de Thémistocle et de Salih Boutka, deux adversaires personnels. Le Colonel Descoins considère Essad le principal artisan de l'exécution de Thémistocle Gjermenji par les autorités militaires françaises, accusé d'avoir collaboré avec l'ennemi :

« En raison de son rôle dans les événements d'Albanie, Thémistocle s'était attiré des haines implacables de la part de l'entourage d'Essad Pacha (qui n'avait pas un partisan à Korytza, mais qui avait une grosse situation à Salonique), de la part des dirigeants grecs de Salonique et de la part de la police grecque ». ⁴⁵³

Mais le problème du transfert d'Essad en Albanie, qui équivalait à sa survie politique même, commençait à se poser avec acuité lorsque la fin de la guerre se profila en faveur de l'Entente. Ce dernier aspect redimensionna aussi les intérêts de la France concernant la question albanaise.

« Lorsqu'Essad Pacha est venu à nous [les autorités françaises *n. n.*], il s'appliquait à maintenir les principes posés à la Conférence de Londres de 1913 ; il ajoutait qu'il s'en remettrait en fin de compte aux décisions que les Alliés prendraient à son sujet à la fin de la guerre. (...) Mais si la collaboration d'Essad Pacha nous a été précieuse du point de vue militaire, son attitude politique nous a suscité de nombreuses difficultés avec le Cabinet de Rome ». ⁴⁵⁴

Essad va sonder par l'intermédiaire de ses alliés serbes la disponibilité de Paris de lui confier l'administration des territoires contrôlés⁴⁵⁵ et d'employer ses bons offices auprès du Gouvernement italien. C'est le sens du colloque qui a eu lieu le 9 juin 1918 à Salonique, entre Krajewski et le Prince régent de la Serbie, Alexandre Karageorgévitch :

« (...) le Prince Alexandre m'a demandé mon opinion sur la situation actuelle d'Essad Pacha et sur les moyens d'y remédier dans la mesure du possible. *Je l'ai trouvé très découragé, m'a-t-il dit, et très abattu. Il faudrait faire quelque chose en faveur de cet homme dont la loyauté est à l'abri de tout soupçon. Le moment ne serait-il pas venu de travailler à un rapprochement entre lui et l'Italie ? (...)* Malheureusement, je crains que nous ne nous heurtions à l'entêtement de M. Sonino dans la parole duquel on ne peut avoir la moindre confiance. (...) Le Prince Régent m'a assuré qu'il allait s'occuper de cette question du rapprochement tant par l'intermédiaire de M. Pasitch, qui va partir sous peu pour Rome, que par celui du Colonel Bodrero que, sur sa demande, le Gouvernement italien vient d'attacher à sa personne. Le Colonel Bodrero s'était déjà précédemment trouvé à Salonique où il dirigeait le Bureau politique du Corps

⁴⁵² Renaud Dorlhiac, *op. cit.*, p. 27-28.

⁴⁵³ Général Descoins, *op. cit.*, p. 51.

⁴⁵⁴ AMAE, *Correspondance politique et commerciale*, Série Z Europe 1918-1940, Albanie 26. Essad Pacha (1918, juin – 1919, mars), Dépêche n° illisible, Paris, le 25 juillet 1918, Le Ministre des Affaires Etrangères à Monsieur Barrere, Ambassadeur de la République française à Rome, A. s. Essad Pacha et l'Italie.

⁴⁵⁵ Dans une conversation avec Venizélos et Politis, Essad mentionna les promesses verbales de Briand de lui confier l'administration des territoires « autrefois sous sa juridiction ». *Idem*, Télégramme, duplicata, n° 297, Athènes, 17 juillet 1918, 9h, reçu le 18 juillet à 7h30. Signé : Billy.

expéditionnaire. En cette qualité il s'était trouvé en opposition avec le Consul d'Italie sur la demande duquel il avait été rappelé et envoyé à Valona. »⁴⁵⁶

Malgré tous ces efforts qui ont associé de Fontenay et Krajewski, l'attitude de l'Italie demeurait rigide envers la personne du Pacha et, de plus, Rome se livrait à une propagande virulente afin de l'isoler de ses collaborateurs et de ses adeptes⁴⁵⁷. Très vraisemblablement, le principal but était de former un gouvernement pro-italien hors Essad, accepté tant à Tirana qu'à Valona. Un autre signe encore plus visible de l'opposition manifestée par Rome envers la personne d'Essad fut le refus de permettre le transit sur le territoire italien afin de l'opérer d'urgence de la cataracte dans un hôpital français⁴⁵⁸. Malgré les hésitations des médecins militaires français, l'opération dut être faite sur place, à Salonique (dans l'intervalle 20-25 juin 1918)⁴⁵⁹. Sans aucun doute, la rupture Rome-Essad était définitive. Devant cette grave situation qui pouvait avoir des conséquences imprévues, Vénizelos et Politis, malgré leur disposition de « le considérer comme chef du gouvernement albanais », se sont dépêchés de donner au Pacha des conseils de prudence et l'ont invité à abandonner toute initiative susceptible « de les brouiller avec l'Italie »⁴⁶⁰. La Grèce, qui avait des troupes italiennes sur son territoire, ne pouvait pas se permettre de refroidir encore ses relations avec Rome, déjà pas très bonnes.

Dans ces conditions, la seule chose qui restait pour le Pacha était d'aller en France⁴⁶¹ afin de rencontrer le successeur de Briand à la tête du Quai d'Orsay, Stephen Pichon. Il est intéressant de mentionner le fait qu'il demanda au Quai d'Orsay l'autorisation d'être accompagné par Léon Krajewski⁴⁶². Le contenu des discussions entre le Pacha et le chef de la diplomatie française⁴⁶³ apparaît détaillé dans un échange de lettres entre ce dernier et l'ambassadeur de France à Rome, Barrère. Celui-ci demandait des clarifications à ce sujet au Quai d'Orsay, car le problème présentait

⁴⁵⁶ *Idem*, Dépêche n° 36, Salonique, le 10 juin 1918, Le Chargé d'Affaires de France à S. E. Monsieur S. Pichon, Ministre des Affaires Etrangères, A. s. Entrevue avec le Prince Régent de Serbie. Projet de rapprochement Italie-Essad Pacha.

⁴⁵⁷ *Idem*, Dépêche n° 41, Salonique, le 8 juillet 1918, Le Chargé d'Affaires de France à S. E. Monsieur S. Pichon, Ministre des Affaires Etrangères, A. s. Propagande italienne contre Essad Pacha.

⁴⁵⁸ *Idem*, Télégramme déchiffré, duplicata, n° 100, Salonique, le 18 juin 1918 à 9h, reçu le 19 à 6h55, A. s. De la part de M. Krajewski, n° 11, Signé : Graillet.

⁴⁵⁹ *Idem*, Télégramme n° 1/98, Paris, le 25 juin 1918, reçu à 23h, Le Ministre des Affaires Etrangères à Rome, A. s. Voyage d'Essad Pacha en France.

⁴⁶⁰ *Idem*, Télégramme, duplicata, n° 297, Athènes, 17 juillet 1918, 9h, reçu le 18 juillet à 7h30. Signé : Billy. On apprend de ce télégramme aussi que c'est Essad qui avait fourni au Général d'Espérey le chiffre de 8000 albanais détenus en Egypte et en Hindoustan.

⁴⁶¹ Sur un contretorpilleur français via Gallipoli car le gouvernement italien refusait de traverser le détroit de Tarente. *Idem*, Télégramme n° 1/98, Paris, le 25 juin 1918, reçu à 23h, Le Ministre des Affaires Etrangères à Rome, A.s. Voyage d'Essad Pacha en France. Signé : De Margerie.

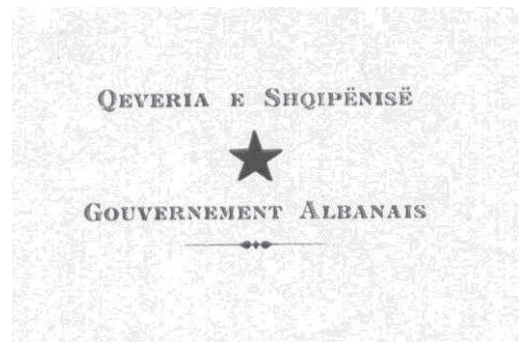
⁴⁶² *Idem*, Télégramme déchiffré, duplicata, n° 100, Salonique, le 18 juin 1918, 9H, reçu le 19 à 6h55, A. s. De la part de M. Krajewski, n° 11. Signé Graillet.

⁴⁶³ L'entrevue entre les deux a eu lieu le 24 juillet 1918. *Idem*, Dépêche n° illisible, Paris, le 25 juillet 1918, Le Ministre des Affaires Etrangères à Monsieur Barrere, Ambassadeur de la République française à Rome, A. s. Essad Pacha et l'Italie.

une importance évidente pour Rome. Dans ce contexte, il n'oubliait pas d'informer le Département de la forte opposition italienne qui « ne changera pas » et des soupçons sérieux qui planaient à Rome sur la présumée collaboration d'Essad avec les Austro-Hongrois durant la retraite serbe⁴⁶⁴. Dans sa réponse, Stephen Pichon précisa la position de Paris à ce sujet, reconnaissant le statut spécial que l'Italie avait en Albanie. Dans le même temps, il se montra méfiant à l'égard des accusations de collaboration avec l'ennemi et exprima le souhait de trouver une occasion pour rapprocher Rome d'Essad Pacha.

« Il ne peut pas être question de laisser administrer par Essad Pacha les territoires albanais reconquis, tant qu'un accord du Pacha avec le gouvernement italien ne sera pas intervenu sous peine de voir renaître et s'aggraver les difficultés que nous nous efforçons précisément d'écartier. Je n'ai pas connaissance que l'ambassade d'Italie y a fait allusion auprès de mon Département [des] accusations formulées contre Essad Pacha concernant ses relations avec l'Autriche pendant la retraite serbe. Jusqu'à preuve contraire, cette accusation paraît invraisemblable étant donné l'attitude d'Essad qui a favorisé (...) à ce moment la retraite des Serbes et s'est réfugié avec son contingent en territoire allié. Nous avons, en ce [qui] nous concerne, intérêt à faciliter le rapprochement entre Essad et le Gouvernement italien et j'ai promis au Pacha dans l'audience que je lui ai accordée récemment que nous saisirions les occasions qui se présenteraient de lui prêter notre concours dans ce sens ».⁴⁶⁵

C'était donc un premier acte de distance vis-à-vis d'Essad. Il était désormais clair que la position de l'Italie était plus importante pour Paris que donner satisfaction à Essad et même aux alliés serbes et grecs, d'ailleurs conscients de l'importance de l'accord italien. Même si Pichon l'assure de son soutien, il parle de « l'ancien Président du Gouvernement de Durazzo » - un changement important par rapport aux qualificatifs employés deux ans auparavant par Poincaré (« Président de l'État d'Albanie »), Briand (« notre allié ») ; et de Margerie (« Prince d'Albanie »). Toutefois, à Paris, Essad bénéficie de la logistique mise à sa disposition par le Quai d'Orsay. Les dépêches et les lettres qu'il envoie ressemblent fortement à celles de la diplomatie française et portent la mention en albanais et en français :



L'en-tête du Gouvernement d'Essad Pacha

« Gouvernement albanais ». L'Armistice avec la Bulgarie (29 septembre 1918) et l'évacuation de tout le territoire albanais le trouvent donc en France.

⁴⁶⁴ *Idem*, Télégramme déchiffré, n° 1585, Rome, le 27 juillet 1918, 21H30, reçu le 28 à 5h50, Secret, signé Barrere.

⁴⁶⁵ *Idem*, Télégramme n° 1974, Paris, le 29 juillet 1918, Le Ministre des Affaires Etrangères à Rome, Objet : Au sujet d'Essad Pacha, Secret.

Le territoire albanais complètement libéré des forces austro-hongroises, Essad propose d'entrer à Tirana ou à Durazzo, mais devant les réserves françaises il se contente d'aller à Salonique, afin de « reprendre dans l'Armée d'Orient le poste que d'accord avec un des prédécesseurs de votre Excellence j'occupe depuis le mois d'aout 1916 »⁴⁶⁶. Il demandait également de faire les démarches nécessaires auprès des autorités italiennes afin de lui permettre le transit, vraisemblablement une stratégie du Pacha pour sonder l'attitude de Rome mais aussi de montrer l'appui français dont il jouissait.

Pour la diplomatie française l'alliance avec Essad devenait de plus en plus une gageure. Le Quai d'Orsay n'ignorait pas qu'il représentait un élément de la rivalité serbo-italienne dans les Balkans, d'autant plus important que les revendications dalmates de Rome n'ont pas été satisfaites. L'idée de l'écarter définitivement afin de satisfaire les exigences italiennes commença à se profiler, malgré les sentiments de responsabilité morale qui abondent dans la correspondance diplomatique française⁴⁶⁷. Sans l'empêcher de rentrer à Salonique, le premier pas fut le rappel de Krajewski et la suppression de la Légation auprès du Gouvernement albanais de Salonique⁴⁶⁸. Une minute du ministère français des Affaires étrangères, reproduisant une conversation entre le sous-directeur d'Europe et le premier secrétaire de l'Ambassade italienne à Paris, confirme une fois de plus les affirmations précédentes. Il ressort aussi qu'à Salonique où se trouvaient encore les militaires français de l'Armée d'Orient, le Pacha pouvait être mieux contrôlé pour qu'il n'entre pas en Albanie :

« Le Conseiller de l'ambassade d'Italie [Le Prince Mario Ruspoli, premier secrétaire de l'Ambassade, *n. n.*] a demandé à M. [Jules] Laroche s'il était exact que M. Krajewski n'était plus auprès d'Essad. M. Laroche a répondu que c'était en effet exact. Le Prince Ruspoli a demandé alors le motif de ce retour. M. Laroche a répondu : Le désir de vous être agréable. – Il a ajouté que nous avons

⁴⁶⁶ *Idem*, Lettre, Paris, le 12 octobre 1918, Essad à S. E. Monsieur Pichon, Ministre des Affaires Etrangères de la République Française.

⁴⁶⁷ Pour adoucir sa mise à l'écart des affaires albanaises le Quai d'Orsay envisagea de lui donner une compensation. Trois possibilités voyait Krajewski. La première, l'octroi de la Grande Croix de la Légion d'Honneur, présentait le désavantage de mettre le Pacha « sur le même pied que les chefs d'État » ce qui représentait sans doute une autre source de tensions. Le diplomate français proposait de lui conférer la médaille militaire car le Pacha avait déjà la Croix de Guerre et cet acte était tout à fait compatible avec les explications données à l'Italie sur l'alliance strictement militaire entre la France et Essad. La deuxième possibilité, plus matérielle, était de lui compenser « les pertes matérielles qu'il a subi au cours de cette guerre » : « ses fermes ont été ravagées, ses immeubles détruits, ses nombreux troupeaux enlevés, ses forêts saccagées ». De plus, l'argent lui permettra « d'assurer le paiement des pensions qu'il a pris l'engagement de verser à ses soldats mutilés et aux familles de ceux tombés sur le champ de bataille ». Cette dernière possibilité ayant l'appui de la Serbie, nous permet d'entrevoir la volonté de lui assurer un moyen d'influence en Albanie. *Idem*, Rapport, Paris, le 12 décembre 1918, M. Krajewski, Consul de France, Chargé de Mission, à S. E. Monsieur Pichon, Ministre des Affaires Etrangères, A. s. Essad Pacha et la France. Cf. aussi *Idem*, Note, Paris 3 février 1919, sans signature.

⁴⁶⁸ La mission de Krajewski auprès d'Essad avait expiré le 25 octobre 1918. Le dernier document concernant Essad portant la signature de Krajewski (mais portant le titre de Consul de France, Chargé de mission) date du 12 décembre 1918. Il s'agit d'un rapport sur l'ensemble des relations entre la France et Essad Pacha (déjà cité), se voulant un plaidoyer en faveur du dernier. *Idem*, Rapport, Paris, le 12 décembre 1918, M. Krajewski, Consul de France, Chargé de Mission, à S. E. Monsieur Pichon, Ministre des Affaires Etrangères, A. s. Essad Pacha et la France.

pris des dispositions pour éviter qu'Essad se rende en Albanie et que nous avons tenu à montrer ainsi que la coopération d'Essad n'avait bien eu pour nous, comme nous l'avions toujours affirmé, qu'un intérêt purement militaire ».⁴⁶⁹

Malgré l'idée de lui conférer une compensation – décoration ou argent – la France pousse Essad de quitter la scène politique sans contrepartie. Le Pacha reçut même des indications claires de la part de Pichon :

« (...) nous ne nous prêterions dans aucun cas à ce qu'il allât en Albanie ou dans les régions voisines, tant que les hostilités ne seront pas terminées et les conditions de paix tracées au moins dans les lignes générales, c'est-à-dire jusqu'aux préliminaires de paix ».⁴⁷⁰

Pourtant, le ministre français des Affaires étrangères n'objecta pas à la demande d'Essad d'aller à Belgrade avant de rentrer à Salonique. Le 31 décembre 1918, le Pacha arrivait dans la capitale du royaume serbe. Pour les autorités serbes, la mise à écart d'Essad représentait une perte importante car l'Italie, dans l'impossibilité d'appliquer le Traité de Londres, avait repris sa vieille thèse géopolitique qui visait l'instrumentalisation des revendications nationales albanaises. Un petit État en Albanie centrale dirigé par Essad aurait signifié tant pour Pasitch que pour Venizélos « un moyen de mettre une digue aux ambitions albanaises de l'Italie et de réaliser la formule *les Balkans aux Balkaniques* »⁴⁷¹. Le gouvernement italien, et Sonino en particulier, étaient obsédés par Essad et sa présence dans la capitale du nouveau Royaume SHS, surtout qu'ils soupçonnaient que l'Albanie serait l'objet des discussions. Dans un télégramme, Barrère exprimait les inquiétudes italiennes concernant le geste des responsables français d'avoir permis le déplacement d'Essad à Belgrade, ce qui alourdit la tâche de l'ambassadeur français vers une détente au moins concernant le « sujet » l'Albanie.

« Je ne peux que regretter qu'Essad ait été autorisé d'aller à Belgrade. Quand donc serons nous affranchis des intrigues de cet aventurier ? Il tombait pourtant sous le sens qu'Essad P., subventionné par les Serbes, ne pouvait aller en Serbie que pour s'entendre avec elle sur une action en Albanie. »⁴⁷²

D'après les dépêches envoyées par le ministre de France à Belgrade, de Fontenay, les discussions avec les responsables serbes n'ont pas concerné une action en Albanie⁴⁷³ et se sont

⁴⁶⁹ *Idem*, Minute expédiée à Rome, Athènes, Belgrade, Londres (par courrier), le 16 décembre 1918, A.s. Au sujet d'Essad Pacha.

⁴⁷⁰ *Idem*, Télégramme n°2678, [?] janvier 1919, Le Ministre des Affaires Etrangères à Belgrade, Rome, Londres, A. s. Essad Pacha.

⁴⁷¹ *Idem*, Dépêche n° illisible, Paris, le 25 juillet 1918, Le Ministre des Affaires Etrangères à Monsieur Barrere, Ambassadeur de la République française à Rome, A. s. Essad Pacha et l'Italie.

⁴⁷² *Idem*, Télégramme déchiffré, duplicata, n° 30, Rome, 3 janvier 1919, 20h30, reçu le 4 janvier à 6h30. Signé : Barrere.

⁴⁷³ M. Dorlhac affirme (*op. cit.*, p. 89) que, déjà au mois de janvier 1919, un agent d'Essad et des autorités serbes avait essayé de persuader Mahmud Xhelili, ancien chef de bande de Salih Butka, rallié aux Français depuis leur offensive

axées sur l'appui pour la Conférence de la Paix. C'était le signe que les Serbes aussi ne croyaient plus au retour du Pacha en Albanie et à la réconciliation avec Rome, mais voulaient maintenir Essad comme une réserve. L'appui serbe à la délégation dirigée par Essad visait principalement à affaiblir l'action albanaise à la Conférence de la Paix. Déjà le 5 janvier 1919 Essad faisait savoir à Fontenay vouloir participer à la Conférence mais « il voudrait être certain que pendant son absence on ne dispersera pas les quelques fonctionnaires qui forment son Gouvernement à Salonique et qu'il pourra revenir dans cette ville »⁴⁷⁴. Le 15 janvier Essad quittait Belgrade en compagnie du Prince Paul de Serbie⁴⁷⁵, un autre signe ostentatoire à l'égard de Rome.

L'année 1919 a été marquée par les efforts d'Essad, entrepris tous azimuts, de parvenir à une position officielle. Les choses commençaient à se précipiter : la délégation du gouvernement formé par Turkhan Pacha était acceptée officiellement à la Conférence de la Paix. De plus, à l'intérieur du pays la situation n'était pas meilleure en ce qui concerne l'avenir politique du Pacha qui essayait de se rallier aux nouvelles autorités. En mars 1919, il reçut à Salonique une délégation du Parlement de Tirana. De retour, cette délégation se déplaça à Pogradec mais l'entrevue (sur le bord d'Ohrid) marqua les divergences entre les deux parties concernant la collaboration d'Essad. De plus, au mois de mai les essadistes auront une tentative d'insurrection, ce qui élimina définitivement Essad de tout calcul politique. Le 9 juin 1919 les autorités de Kortcha envoyaient un détachement de deux cents gendarmes (sous la commande du capitaine Ferid Bey Frasheri) pour soutenir les autorités de Tirana à réprimer le coup d'État et un appui financier de 100 000 francs⁴⁷⁶.

Très vraisemblablement sur les conseils des Serbes⁴⁷⁷, Essad envoie un plan pour la constitution d'une légion turque ou albanaise pour combattre le bolchevisme en Russie ! Le projet est remis au consul de France à Salonique, Graillet, resté officieusement le point de contact avec les autorités françaises. De quoi s'agit-il ? Voyons d'abord sa motivation... antibolchévique :

« (...) le devoir de tout être humain est de combattre le Bolchevisme qui veut détruire la civilisation actuelle, ce fruit de tant de siècles (...) »⁴⁷⁸

victorieuse en Macédoine, au printemps 1918, de lever une bande armée et de se mettre à la disposition du Commandant serbe d'Ohrid. Une aide militaire contre les Italiens fut sollicité par Belgrade aux bandes albanaises au mois d'avril.

⁴⁷⁴ AMAE, *Correspondance politique et commerciale*, Série Z Europe 1918-1940, Albanie 26. Essad Pacha (1918, juin – 1919, mars), Télégramme déchiffré, n° 8, duplicata, Belgrade, le 5 janvier 1919, 15h, reçu le 6 à 12h. Signé : Fontenay.

⁴⁷⁵ *Idem*, Dépêche n° 11, Belgrade, le 11 janvier 1919, Le Ministre de la République Française auprès du Gouvernement serbe à S. E. Monsieur Pichon, Ministre des Affaires Etrangères, A. s. Visite d'Essad à Belgrade.

⁴⁷⁶ Renaud Dorlhac, *op. cit.*, p. 87-89.

⁴⁷⁷ Les Karageorgévitch étaient foncièrement anti-bolcheviks. Plus tard ils donnent asile au Général Wrangel et à ses fidèles qui participent en 1924 au renversement du gouvernement Fan Noli lorsque celui-ci reconnaît la Russie soviétique.

⁴⁷⁸ AMAE, *Correspondance politique et commerciale*, Série Z Europe 1918-1940, Albanie 26. Essad Pacha (1918, juin – 1919, mars), Dépêche, n° 21, Salonique, le 17 février 1919, Monsieur Graillet, Consul de France à Salonique, à S. E. Monsieur Stephen Pichon, Ministre des Affaires Etrangères, A. s. Essad Pacha suggère la formation d'un Corps de Milice Albanaise et Turque pour combattre les Bolcheviks.

Il essaie d'abord de convaincre le Général Charpy, le commandant en Chef de l'État-major des Armées d'Orient de son plan ahurissant pour constituer une milice albanaise. Selon Essad, cette armée devrait comprendre des « Montagnards albanais » et

« que cette armée pourrait comprendre cent mille volontaires⁴⁷⁹. Il faudrait pour cela affecter 70 à 80 francs par mois aux soldats et donner des grades, allant jusqu'au colonel, à leurs chefs, il va sans dire que toute cette armée serait sous la haute direction du Quartier Général et des Officiers Supérieurs Français »⁴⁸⁰.

Une place tout à fait particulière était accordée au Royaume SHS, notamment dans le recrutement « des volontaires des régions de Kosovo et de Jakova où j'ai beaucoup de partisans »⁴⁸¹. Si on n'écarte pas la thèse de la suggestion serbe, vu aussi le nombre des recrues envisagé – cent mille – ce projet peut être encadré dans les efforts du Gouvernement de Belgrade de s'assurer le contrôle total et définitif dans les régions albanaises annexées. Le temps envisagé pour constituer toute cette entreprise –trois mois - illustre dans le meilleur des cas l'optimisme exagéré du Pacha.

L'autre projet, d'une légion turque mais comprenant également des Kurdes, Circassiens, Macédoniens et Albanais⁴⁸², peut être interprété comme la possibilité envisagée par Essad d'un retour dans l'Empire ottoman où son concours pouvait être utile dans ces moments de convulsions politiques. Nous avons identifié dans les archives diplomatiques italiennes une dépêche du Haut Commissariat italien à Constantinople, datée le 15 décembre 1919, qui donne des informations claires à ce sujet.

« Essad Pacha a loué pour quatre mille livres turques par an une maison à Scisli où s'est déjà établi son épouse ».

Le même document nous renseigne aussi sur les trois condamnations à mort dont Essad avait fait objet dans l'Empire ottoman⁴⁸³ mais « il aura joui de quelque amnistie ou, avant de rentrer, il se fera donner les assurances nécessaires de la part du Haut Commissariat Français »⁴⁸⁴. Un autre document italien, cette fois émis par l'État-major de la Marine, parle de ses liaisons avec les

⁴⁷⁹ Alors que le détachement d'Essad n'a jamais dépassé quelques milliers d'hommes (8000 selon Essad durant la retraite serbe).

⁴⁸⁰ AMAE, *Correspondance politique et commerciale*, Série Z Europe 1918-1940, Albanie 26. Essad Pacha (1918, juin – 1919, mars), Annexe à la Dépêche du Consulat de France à Salonique n° 21 du 17 février 1919 [Lettre d'Essad n° 556, Salonique, le 8 février 1919].

⁴⁸¹ *Ibidem*.

⁴⁸² *Idem*, Dépêche, n° 21, Salonique, le 17 février 1919, Monsieur Graillet, Consul de France à Salonique, à S. E. Monsieur Stephen Pichon, Ministre des Affaires Etrangères, A. s. Essad Pacha suggère la formation d'un Corps de Milice Albanaise et Turque pour combattre les Bolcheviks.

⁴⁸³ Pour le meurtre du Général Riza et la reddition de Scutari, ensuite pour *certaines ménages* avec le Comité Union et Progrès et d'avoir déclaré la guerre à l'Empire ottoman.

⁴⁸⁴ ASD, *Affari politici 1919 – 1930*, Albania, 685 - 1919, Fasc. 13 (Essad Pascià – Parte generale), Dispaccio n° 3938/792, Costantinopoli, il 15 dicembre 1919, L'Alto Commissario Italiano al regio Ministero degli Affari esteri, Oggetto : Ritorno a Costantinopoli di Essad Pascia.

milieux ottomans de Genève groupés autour du Général Ahmed Akif Pacha dont le neveu, Osman Bey, l'avait employé en tant que secrétaire privé⁴⁸⁵.

Un mot aussi sur sa présence à Paris à la Conférence de la Paix. La politique du Quai d'Orsay, exprimée par Stephen Pichon, était, comme nous avons vu, contraire en principe à tout déplacement d'Essad hors Salonique, afin de ne pas mécontenter l'Italie. Or, lorsque le Pacha exprime sa volonté d'aller à Paris, afin de défendre ses intérêts, les autorités françaises ne l'empêchent pas car « il n'y a pas de motif d'écarter un chef albanais qui a combattu aux côtés des Alliés »⁴⁸⁶. Paris ne pouvait pas ignorer que les visées serbes et grecques lui étaient plus proches que les projets géopolitiques italiens. De plus,

« grâce au patronage de l'Italie, des délégués albanais sont venus, que l'on ne peut considérer tout au plus que comme des neutres, et parmi lesquels figuraient certains individus fort suspects⁴⁸⁷. (...) L'Italie pouvait prendre ombrage de la présence d'Essad à la tête de son contingent et dans les régions voisines de l'Albanie. Elle ne saurait prétendre que nous l'empêchions de venir ici plaider sa cause ».⁴⁸⁸

C'est le paquebot *Asie*, sous pavillon français, qui le porta de Salonique à Toulon, c'est seulement en qualité de « personnage de distinction, mais non en Chef d'un Gouvernement étranger »⁴⁸⁹. La diplomatie française ne peut lui prêter aucun appui en raison des possibles réactions italiennes. Elle garde pourtant une neutralité bienveillante à l'égard du Pacha. Au sein de la Sous-direction Europe on exprimait même des soucis quant à ses possibilités d'être entendu par la Conférence, même si l'engagement de ne réveiller aucune susceptibilité du Gouvernement italien est tenu.

« La question qui se pose est de savoir s'il convient auparavant de transmettre à la Conférence la demande d'Essad en vue d'être entendu par elle. Si on la transmet purement et simplement, il n'y sera sans doute pas répondu. Pour obtenir une réponse, il faudrait que le Gouvernement français insistât. Dans ces conditions il paraîtrait vouloir de nouveau patronner Essad Pacha, et le Gouvernement italien en marquerait une mauvaise humeur qu'il est inopportun de provoquer pour une question de ce genre ».⁴⁹⁰

⁴⁸⁵ *Idem*, Ufficio del Capo di Stato Maggiore della Marina (Ufficio Informazioni), Bollettino Speciale n° 613, Riservatissimo personale, Roma, addì 7 ottobre 1919, Oggetto : Notiziario Turco – Partenza di Essad Pascià per Costantinopoli.

⁴⁸⁶ AMAE, *Correspondance politique et commerciale*, Série Z Europe 1918-1940, Albanie 26. Essad Pacha (1918, juin – 1919, mars), Note de la Sous-direction Europe, Paris, le 15 mars 1919, A. s. Essad Pacha.

⁴⁸⁷ Il s'agit entre autres de Mehmed bey Konitza, nationaliste albanais auquel les autorités françaises avaient interdit l'accès en France en 1916, malgré les recommandations de Paul Cambon. Il avait été ministre de l'Albanie en Grèce à l'époque du Guillaume de Wied. Frédéric Le Moal, *Les Balkans dans les relations...*, *op. cit.*, p. 370. On peut citer également le chef de la délégation, Turkhan Pacha, premier ministre du Guillaume de Wied, et le docteur Tourtulis, secrétaire privé du Prince après son départ d'Albanie.

⁴⁸⁸ AMAE, *Correspondance politique et commerciale*, Série Z Europe 1918-1940, Albanie 26. Essad Pacha (1918, juin – 1919, mars), Note de la Sous-direction Europe, Paris, le 15 mars 1919, A. s. Essad Pacha.

⁴⁸⁹ Accompagné par son ministre des Affaires étrangères Paul Terka et d'une ordonnance. *Ibidem*.

⁴⁹⁰ *Ibidem*.

S'il était désormais certain que les revendications politiques d'Essad seront écartées en bloc, la diplomatie française espérait recevoir des réparations « pour les dommages qu'il a personnellement subis, du fait de l'ennemi, en raison de sa présence au rang des Alliés »⁴⁹¹.

Essad bénéficiait de l'appui du premier délégué du Gouvernement serbe, Pasitch, qui avait fait parvenir sous son couvert ses premières lettres avant de regagner la France⁴⁹². Il était également conseillé par les chargés d'affaires de Serbie et de Grèce qui lui étaient accrédités. Au mois d'avril sera rendu public son *Mémoire sur l'Albanie*⁴⁹³, un plaidoyer en faveur de sa propre personne et de son avenir politique, autant qu'en faveur du pays. Essad parle de la légitimité de son gouvernement faisant l'historique de son parcours à côté de l'Entente, mais ne parle pas des frontières, des droits nationaux ou historiques albanais. Vraisemblablement le mémoire doit être l'œuvre de son entourage, les conseils serbo-grecs, mais on ne peut pas exclure ni les conseils à titre privé d'un ami comme Léon Krajewski. De tout façon, il y a une grande ressemblance avec certains rapports et notes de l'ancien représentant à la CIC et auprès d'Essad. En avril 1920, durant la Conférence de San Remo, un autre coup d'État organisé par ses partisans de Dibra et de Tirana échoue⁴⁹⁴, alors qu'une délégation du Parlement albanais composée par Mgr. Bumçi, Mgr. Coletzi, Fuad Toptani et Bairam Fevzi envisagea, avec l'accord tacite des Italiens⁴⁹⁵, de l'inviter au pays mais non en tant que chef de l'État, mais comme chef du Gouvernement⁴⁹⁶.

Pour conclure, l'activité d'Essad durant l'année 1919 – 1920 démontre que son entreprise politique était tout simplement une aventure personnelle. La bataille d'Essad était perdue d'avance non pas à cause de l'opposition italienne, mais surtout à cause de son incapacité de s'adapter à un nouveau contexte historique. Son projet d'État, d'un petit État musulman, un petit califat à la manière ottomane, où le Pacha allait jouer à une échelle beaucoup plus réduite le rôle du sultan représentait le seul modèle qu'il pouvait imaginer. Mais ce projet ne pouvait plus être accepté même par la société albanaise groupée autour de Tirana. Essad représentait le dernier vestige de l'époque

⁴⁹¹ *Ibidem*.

⁴⁹² *Idem*, Dépêche, Paris, le 1^{er} mars 1919, Le Secrétariat Général de la Conférence de la Paix à M. le Directeur des Affaires Politiques et Commerciales. La première demande pour réparations en faveur d'Essad fut envoyée à la Commission des Réparations du Secrétariat de la Conférence par la délégation serbe le 10 août 1919. ASD, *Affari politici 1919 – 1930*, Albania 685 - 1919, Fasc. 13 (Essad Pascià – Parte generale), Telegramma in partenza, n° 661, Parigi, le 29 maggio 1920, Delegazione Italiana alla Conferenza degli Ambasciatori a S. E. l'On. Scialoja, Ministro degli Affari Esteri.

⁴⁹³ Essad, *Mémoire sur l'Albanie*, Paris, le 16 avril 1919, 12 p. Une synthèse du mémoire on peut trouver dans un interview paru avant son départ de Salonique : « La Question albanaise. Importantes déclarations d'Essad Pacha », *L'Opinion*, Salonique, 25 février 1919.

⁴⁹⁴ Jacques Ancel, *op. cit.*, p. 672.

⁴⁹⁵ Devant l'intransigeance du président Wilson, les Italiens entrent sans succès en contact avec Essad afin de connaître sa disponibilité concernant un mandat italien sur l'Albanie. Cf. Frédérique Le Moal, *Les relations entre la France et l'Italie...*, *op. cit.*, p. 665.

⁴⁹⁶ ASD, *Affari politici 1919 – 1930*, Albania 685 - 1919, Fasc. 13 (Essad Pascià – Parte generale), Telegramma posta, n° 1451, Segreto, 5 giugno 1920, Alto Commissariato d'Albania a Esteri.

ottomane et il devrait disparaître avec elle : le 13 juin 1920, devant l'Hôtel Continental situé rue Rivoli, à 13h30 un jeune homme se précipita sur lui tenant dans ses mains un revolver. Il tira deux fois visant la poitrine du Pacha. « Essad Pacha fit quelques pas, puis il tomba au sol lourdement »⁴⁹⁷. Deux mois plus tard, le 10 août 1920, le traité de Sèvres partageait l'Empire ottoman.

Epilogue. L'assassin jeta l'arme et tenta d'échapper en courant mais la foule se lança à la poursuite du criminel. Il avait parcouru à peine 20 mètres quand il fut arrêté par un gardien de la paix et amené au Commissariat du Palais Royal. Il s'appelait Avni Rustemi, ancien étudiant, né le 9 septembre 1895 à Lalesciaca en Albanie. La police a trouvé sur lui 4200 francs, son passeport était en règle. Selon sa déclaration, il avait quitté l'Albanie pour aller en France il y a cinq mois, sans aucune intention criminelle et afin de poursuivre ses études de pédagogie. En route, il s'était arrêté à Rome où il s'était inscrit à une école de pédagogie mais avait acheté un revolver pour sa propre défense (« j'avais acheté l'arme tout simplement pour me défendre en cas de besoin, durant mon voyage »)⁴⁹⁸.

Le meurtre perpétré en pleine capitale donna l'occasion à toute une série d'articles publiés dans la presse centrale, dans les jours qui ont suivi l'attentat. Tous ont été unanimes à dénoncer l'acte terroriste. La plupart ont tracé le parcours politique d'Essad, faisant l'éloge d'un ancien allié. Les quotidiens *Le Matin* et *L'Œuvre* ont mentionné surtout sa fidélité aux Alliés de 1914 et jusqu'au dernier jour de sa vie. *L'Action française* souligna les liens privilégiés du Pacha avec Belgrade et l'opposition italienne à laquelle s'ajoutait « un nombre considérable d'Albanais » qui « tenaient en suspicion Essad Pacha et l'accusaient de trahir en sous-main les intérêts de leur patrie ». *Le Temps* du 15 juin publia un long article reproduisant le mémoire que le Pacha avait envoyé à la Conférence de la Paix. *L'Echo de Paris* déplorait que le mouvement insurrectionnel anti-italien d'Albanie manquait d'un chef comme Essad, capable d'unifier toutes les tendances. Cette idée était reprise dans *Le Journal* qui n'oubliait pas de mentionner le passage de l'assassin par Rome⁴⁹⁹. Plus explicite, sous le titre « Un crime politique », le quotidien *L'Homme libre* accusait ouvertement Rome d'avoir mandaté l'assassin ou, au moins, de l'avoir inspiré :

« Quoi d'étonnant, après cela, qu'un énergumène albanais, boursier d'études du gouvernement italien, venu à Paris avec des passeports et de l'argent italiens, ait cru faire une belle action en tuant Essad ? »⁵⁰⁰

⁴⁹⁷ *Idem*, [Note], Parigi, 14 [giugno 1920].

⁴⁹⁸ *Ibidem* ; *Idem*, Note d'information, s. d., s. objet.

⁴⁹⁹ Les passages les plus importants des articles parus dans la presse française le lendemain de la mort d'Essad furent reproduits dans une *Rassegna stampa* envoyée à Rome par la Délégation italienne à la Conférence des Ambassadeurs de Paris. Cf. *Idem*, Telegramma in partenza, n° 742, per corriere, Parigi, li 14 giugno 1920, Delegazione Italiana alla Conferenza degli Ambasciatori a S. E. Il Ministro degli Affari Esteri.

⁵⁰⁰ « Un crime politique », *L'Homme libre*, le 15 juin 1920.

Ces accusations ont visiblement irrité Rome car l'ambassadeur Bonin-Longare avait demandé au Secrétaire général du Quai d'Orsay, Maurice Paléologue, de faire tout le possible afin d'arrêter « cette odieuse campagne »⁵⁰¹.

Si à Paris les manifestations de sympathie envers l'action du défunt s'accompagnaient de regrets d'avoir perdu un « ami de la France », en Albanie le courant majoritaire était à l'opposé. A Valona, une grande manifestation populaire organisée le 21 juin, en présence des autorités locales, avait exprimé l'hommage pour le patriotisme d'Avni Rustemi. Les organisateurs ont envoyé même un mémoire à Paris pour demander sa libération immédiate⁵⁰².

Les commentaires autour de l'attentat contre Essad ont occulté les motivations réelles de l'auteur, Avni Rustemi. D'ailleurs, lui-même avait donné une connotation politique à sa démarche. Si on regarde le passé de Rustemi, ses liaisons familiales, on se rend compte très vite qu'en Albanie des années 1920 il est encore difficile d'opérer une distinction entre motivations politiques et traditions. Avni Rustemi était un parent proche de Salih Butka, ennemi déclaré d'Essad après la mort de son fils par les hommes du Pacha. Selon la tradition albanaise de vendetta, il devait combattre Essad et tous ses alliés. Dans l'après-midi du 13 juin, Avni Rustemi n'a fait qu'accomplir un devoir envers sa famille. Pour la diplomatie française, la perte d'Essad équivalait à la perte d'un allié incommode : au mois de décembre, les jurés de la Cour d'appel de Seine ont acquitté l'assassin⁵⁰³, mettant ainsi définitivement fin à un sujet qui avait empoisonné pendant six ans les relations entre Paris et Rome.

*

*

*

Les années 1914-1920 représentent le moment culminant des rapports entre Français et Albanais. La guerre a annulé les distances entre eux : diplomates, militaires, journalistes, scientifiques ou simples voyageurs, les Français prennent conscience de l'existence de l'Albanie en tant qu'individualité. Les lecteurs des journaux et des revues ont l'occasion de rencontrer plus souvent le nom « Albanie », qu'il s'agit de la principauté de Guillaume de Wied, son départ, l'anarchie, le retrait de l'armée serbe vers Corfou, la mission militaire française à Kortcha. C'est le moment où l'équivalence Albanais/Turc s'efface. Des études scientifiques systématiques commencent à être effectuées dans les territoires sous contrôle militaire français, notamment dans le

⁵⁰¹ ASD, *Affari politici 1919 – 1930*, Albania 685 - 1919, Fasc. 13 (Essad Pascià – Parte generale), Telegramma in arrivo, n° 3113, Parigi, li 15 giugno 1920, ore 15 a Roma, li 15 alle ore 23h50. Signé : Bonin.

⁵⁰² *Idem*, Telegramma posta, n° 4719, Durazzo, li 26 settembre 1920, L'Alto Commissariato d'Italia in Albania a Esteri, Oggetto : Comizio a Valona per uccisione Essad Pascia.

⁵⁰³ Edouard Julia, « Le procès d'Essad Pacha », *Revue politique et parlementaire*, vingt-septième année, tome CV, octobre-novembre-décembre 1920, p. 443-444.

domaine géologique afin d'explorer les ressources du pays. Le cercle d'*albanophiles* s'élargit malgré son influence qui demeure réduite.

Durant la guerre, les Français ont été à la fois alliés et ennemis, protecteurs et occupants. Sur le terrain strict des relations bilatérales, au Quai d'Orsay on peut déjà parler de l'existence d'un groupe de spécialistes des affaires albanaises (Krajewski, Béguin-Billecocq, de Fontenay, Gilbert, Graillet). On enregistre aussi la visite d'un chef de gouvernement albanais (Essad Pacha) en France, qui restera un événement unique jusqu'en 1947, quand à la Conférence de la Paix une délégation albanaise sera dirigée par Enver Hodja! L'attitude officielle française – politique, militaire, même les relations avec Essad – se justifie par la guerre. Une fois celle-ci terminée, elle prend ses distances, signe que le *Pays des Skipetars* n'entre pas dans les priorités de la stratégie française de l'après-guerre. Malgré son parti pris évident, la France ne suit pas aveuglement ses alliés serbes et grecs, ni l'application automatique des clauses du Traité de Londres et remet les territoires albanais qu'elle contrôle aux mains des autorités locales. Considérant la réalité du terrain, l'attitude des États-Unis, l'avis de ses spécialistes réunis dans le Comité d'Etudes, le Gouvernement français se place ainsi dans l'expectative, considérant plus sage de laisser la Conférence de la Paix de décider le sort des limites de l'Albanie.

Chapitre III :

Les Conférences de Paris, 1919 - 1926

La France et l'Albanie durant la Conférence de la Paix

Les puissances aux intérêts limités ont en réalité des appétits illimités. Avec le risque de se répéter, l'affirmation du célèbre diplomate roumain Nicolae Titulescu recouvre bien la situation existante dans les Balkans de l'Ouest au lendemain de la Première Guerre mondiale. C'est dans cette zone que le débat concernant les ajustements territoriaux a été le plus intense car il s'est déroulé entre pays vainqueurs : Italie, Serbie et Grèce. De plus, par le traité de Londres de 1915, la configuration géopolitique et donc les rapports de force étaient déjà définis bien avant la fin des hostilités. Au moment de la signature de ce traité, à part la nécessité d'obtenir le plus vite possible l'entrée en guerre de l'Italie contre les Centraux, il y avait tout une autre lecture géopolitique de la situation en cas de victoire. L'Italie devait servir pour le futur à endiguer le germanisme, étant, vu ses ressources, la seule puissance capable de le faire. D'autre part, sa présence directe dans les Balkans présentait l'avantage de pouvoir équilibrer les prétentions russes trop étendues⁵⁰⁴. Ces prétentions, couplées aux alliances étroites avec la Serbie et le Monténégro, donnaient à la Russie tous les atouts pour exercer à la fin de la guerre une position hégémonique dans la région. Dans cette perspective doit être inscrit le plein accord donné aux exigences italiennes dans l'Adriatique⁵⁰⁵.

A la fin de la guerre, la donne concernant la gestion de l'espace balkano-adriatique est toute autre. Si le problème de remplir le vide créé par la disparition de la Double-Monarchie et endiguer pour l'avenir le germanisme reste capital pour la diplomatie française, la chute de la Russie ne justifiait plus les mêmes concessions en faveur de l'Italie. De plus, les Karageorgévitch, alliés traditionnels de la Russie, deviendront les ennemis déclarés du nouveau régime soviétique. Belgrade participe aux opérations contre le régime bolchevik hongrois de Béla Kun et sera durant 1920-1925 l'hôte du Général Wrangel, ancien chef des Russes blancs. Sans l'influence russe, le projet d'un grand État réunissant tous les Slaves du Sud, moins les Bulgares, devient une solution acceptable pour Paris, d'autant plus qu'aux yeux des décideurs français les Serbes se battent mieux

⁵⁰⁴ Les Russes revendiquaient Constantinople « exigé par le peuple russe tout entier », la côte européenne des Détroits, une partie de la côte asiatique et les îles de Lemnos et Imbros. Cf. René Girault, Robert Frank, *op. cit.*, p 42.

⁵⁰⁵ Concernant l'Albanie il s'agissait du port de Valona et de son arrière-pays, l'île de Sazeno et le protectorat sur un petit État musulman réduit à l'Albanie centrale.

que les Italiens. On se prononce donc en faveur d'un partage plus équilibré de l'Adriatique, laissant l'Albanie pour satisfaire les exigences de l'impérialisme italien.

Si par l'accord Tittoni-Venizélos, signé à Paris le 29 juillet 1919, l'Italie et la Grèce résolvaient à l'amiable le problème du partage de l'Albanie⁵⁰⁶, la concurrence italo-serbe rendait difficile toute forme de compromis. Dès le 18 février 1919, la délégation serbe demanda à la Conférence l'attribution des territoires de l'Albanie du Nord afin de compenser les sacrifices imposés par l'exécution du Traité de Londres. Dans le cas contraire, Belgrade se déclarait en faveur de l'intégrité et de l'indépendance de l'Albanie dans les limites de 1913⁵⁰⁷. Si la Serbie ne s'oppose pas à ce que le port de Valona et l'île de Sazeno soient attribués à l'Italie, elle écarte le protectorat italien sur un petit État albanais et donc l'idée d'une frontière commune serbo-italienne en Albanie. C'est le sens du fort appui donné à Essad Pacha : le besoin d'un État tampon, un glacis de sécurité entre la zone italienne et les territoires annexés par Belgrade. D'ailleurs, un des principaux axes géopolitiques de l'État serbe visait sa présence en Basse-Adriatique, par le contrôle de la vallée du Drin et la construction de la voie ferrée Nish – Pristina – Scutari – Saint Jean de Médoua. Ce programme contrastait avec celui de l'Italie car il lui interdisait toute possibilité future d'expansion dans les Balkans. Dans ces conditions, pour Rome aussi l'application intégrale en Albanie du Traité de Londres ne pouvait plus être satisfaisante. C'est pourquoi la diplomatie italienne jugeait plus avantageuse l'instrumentalisation des revendications nationales albanaises en sa faveur. D'ailleurs, dès 1917, la proclamation du Général Ferrero était en absolue contradiction avec le Traité de Londres : l'indépendance de l'Albanie entière sous la protection de l'Italie. Si la France est plutôt inclinée à donner pleine satisfaction aux exigences italiennes en Albanie, retirant son appui à Essad Pacha, une série de facteurs imprévus vont l'influencer décisivement en faveur d'une restauration dans les limites de 1913⁵⁰⁸. Ecartons dès le départ la validité ou non du droit international qui n'a eu dans ce cas aucune valeur pour les décideurs français participants à la Conférence de la Paix. Ce sont les dynamiques locales et les aspects diplomatiques qui les ont poussé dans telle ou telle direction.

⁵⁰⁶ L'« Accord secret concernant la Méditerranée Orientale et la Péninsule balkanique » prévoyait l'appui réciproque au sujet de l'Albanie : l'annexion par la Grèce de l'Épire du Nord (art. 2) et la souveraineté italienne sur Valona et l'arrière-pays (art. 3). Cf. A. Simonard, *op. cit.*, p. 327-330.

⁵⁰⁷ *Idem*, p. 325.

⁵⁰⁸ Il convient d'ouvrir ici une brève parenthèse. Une perspective juridique intéressante nous est offerte par André Simonard sur la légalité des dispositions du Traité de Londres concernant l'Albanie : « à tous égards, le Pacte de Londres était sans valeur juridique ». Si on peut « tenter motiver l'illégalité » de l'attribution du port de Valona et de l'île de Sazeno par « la théorie de la nécessité, qui aurait contraint les Alliés, dans un but éminent, à s'assurer l'alliance italienne, cet argument ne peut être invoqué en ce qui concerne l'article VII, dont la première partie prévoit le démembrement de l'Albanie au profit du Monténégro, de la Serbie et de la Grèce, au gré de la France, de la Grande-Bretagne et de la Russie. Il s'agit ici d'une stipulation absolument injustifiable, et qui n'a jamais, à notre connaissance du reste, été l'objet d'un plaidoyer quelconque ». *Idem.*, p. 297 – 304.

Les dynamiques locales ont constitué donc les premières prises de conscience pour les Français. On a vu que durant la guerre les militaires français constatent à Kortcha l'hostilité des Albanais vis-à-vis des Grecs royalistes ou vénizélistes. Cette vision s'est élargie à la fin de la guerre au cours de l'administration interalliée de Scutari, au domaine cette fois-ci des sentiments vis-à-vis des Serbes. Quand l'évacuation fut décidée, les militaires se sont trouvés contraints de remettre ces territoires dans les mains des Albanais afin de ne pas ajouter une source de tensions supplémentaire⁵⁰⁹.

Pendant ce temps, le mouvement national albanais évolue. Le 8 décembre 1918, avec la permission des autorités militaires italiennes et françaises, Ismail Ndroqi (ancien leader des insurgés contre Guillaume de Wied) convoqua une Assemblée nationale comprenant les délégués musulmans de l'Albanie centrale. Elle se réunit à Tirana le 19 décembre et décida de faire participer à Kruja le 11 janvier 1919 les délégués des autres régions albanaises sous occupation française et italienne. Afin de diviser le mouvement national albanais, l'Italie, par l'intermédiaire de Mehmed Bey Konitza (ancien ministre en Grèce du Guillaume de Wied), convoqua un autre congrès national à Durazzo⁵¹⁰. L'action italienne visait la constitution d'un pouvoir comprenant des personnalités de toutes les régions albanaises, sauf des districts occupés par les Français et les Serbes, afin d'obtenir une représentativité plus large par rapport à Essad. Valona faisait aussi exception car le gouvernement italien voulait la maintenir sous sa souveraineté. Les 48 représentants réunis à Durazzo le 25 décembre 1918 dans un Congrès national ont choisi Turkhan Pacha, musulman sunnite, en tant que premier ministre⁵¹¹, la seconde position revenant à Prenk Bib Doda, le leader des tribus catholiques du Nord⁵¹². Toutes les religions étaient d'ailleurs représentées dans le gouvernement provisoire. Ils ont choisi aussi les cinq membres de la délégation dirigée par le premier ministre qui devait participer aux travaux de la Conférence de la Paix : Turkhan Pacha, Mehmed Bey Konitza, Mgr. Luigj Bumçi (catholique), Midhat Bey Frasheri et Mihail Tourtulis (orthodoxe). Les principes qu'ils devaient soutenir à Paris étaient le rejet des clauses du Traité de Londres et la revendication de tous les territoires albanais perdus après le Traité de Berlin de 1878. C'était un signe clair que Rome avait abandonné elle-même le partage du pays prévu en 1915 et trouvait plus avantageux pour l'avenir de soutenir le programme maximal albanais et se réservant

⁵⁰⁹ B. Bobev écrit que la décision prise par la France de retirer ses troupes stationnées à Scutari a été interprétée par Belgrade comme une manœuvre afin de « laisser les mains libres à l'Italie en Albanie ». Cf. B. Bobev, « La France et les rapports albano-yougoslaves entre les deux-guerres », *La France et les Balkans dans les années 20 du XX^e siècle*, Colloque des historiens bulgares et français (3^e édition 1983), Paris, Publications Langues' O, 1985, p. 107.

⁵¹⁰ André Simonard, *op. cit.*, p. 318.

⁵¹¹ Contrairement aux suggestions italiennes de constituer une simple commission. *Idem*, p. 319.

⁵¹² Owen Pearson, *Albania in the twentieth century : a history...*, vol. 1, *op. cit.*, p. 117.

un mandat sur le pays et la souveraineté sur Valona⁵¹³ et l'île de Sazeno. Au mois de février 1919, le délégué albanais était à Paris et le 24 le mémorandum était présenté devant le Conseil des Dix, par Turkhan Pacha, Mehmed Bey Konitza et le docteur Mihail Tourtulis. Même s'ils ont retiré l'appui envers Essad, les Français n'étaient pas disposés à faciliter la tâche de la délégué albanais, invoquant le fait qu'il n'existait plus de gouvernement officiel albanais⁵¹⁴. Certainement, Paris considérait la délégué dirigée par Turkhan Pacha comme un appendice de la délégué italienne et refusa de la mettre sur le même plan que les Conseils nationaux tchécoslovaque, polonais, etc. transformés en gouvernements provisoires⁵¹⁵. L'action politique française reste ferme sur les concessions à faire à la Serbie : un débouché pour celle-ci sur la Basse-Adriatique et l'attribution de Kortcha à la Grèce. Pour étudier tous ces problèmes une Commission d'experts fut nommée le 18 février 1919⁵¹⁶. Paris se plaçait donc sur la base du Traité de Londres : une Albanie territorialement réduite et neutralisée dont les relations avec l'étranger seraient assurées par l'Italie. Turkhan Pacha proposa alors sans succès à Georges Clemenceau la nomination d'une puissance mandataire non-signataire du Traité de 1915, respectivement les États-Unis d'Amérique⁵¹⁷. La question albanais paraît donc sans solution. De plus, sur le terrain la situation allait se dégrader rapidement. Après avoir demandé à la Conférence l'indépendance de l'Albanie (janvier 1919), la Serbie décida d'envahir le nord du pays, afin de compenser la présence militaire italienne. Les habitants des localités Plavë et Gusinje, sur la frontière monténégrine, qui se sont adressés à l'Empire britannique pour demander d'être protégés, ont été attaqués avec l'artillerie par les unités de l'armée serbe. Environ 35000 réfugiés se sont déplacés à Scutari et dans ses environs plongeant ainsi le nord du pays dans une véritable catastrophe humanitaire. Pourtant, le représentant des autorités de Durazzo, le colonel Rexhep Bey Shala, envoyé pour rapporter sur les exactions et le nettoyage ethnique, a été empêché de présenter la situation car son gouvernement n'était pas reconnu⁵¹⁸. Les premières réactions se sont faites sentir quelques semaines plus tard. Le 14 mars, devant la Chambre des Communes, le Lieutenant-colonel Walter Guinness avait attiré l'attention sur les proportions du désastre commis par les forces militaires serbes et quelques jours plus tard, le 19, l'ambassadeur britannique en France demandait l'évacuation des territoires albanais⁵¹⁹. Pourtant, il

⁵¹³ Piepont Stickney (*Southern Albania or Northern Epirus in European International Affairs*, p. 54), écrit que le gouvernement de Rome avait procédé à l'occupation de Valona en 1914, il avait reçu en préalable une demande de la part d'Essad Pacha. *Apud* André Simonard, *op. cit.*, p. 280.

⁵¹⁴ Frédérique Le Moal, *Les relations entre la France et l'Italie dans les Balkans...*, *op. cit.*, p. 630.

⁵¹⁵ *Ibidem*.

⁵¹⁶ France : Jules Cambon et Jean Gout ; Grande Bretagne : Sir Robert Borden et Sir Eyre Crowe ; Italie : le Colonel Castoldi et di Martino ; États-Unis : Dr. W. – L. Westermann et Klive Day. Cf. André Simonard, *op. cit.*, p. 325.

⁵¹⁷ Cf. Jack Arnold Sulser, *Some chapters in Albanian American Relations 1912-1950*, University of Wisconsin & Madison, 1950.

⁵¹⁸ Owen Pearson, *Albania in the twentieth century : a history, vol. 1 ...*, *op. cit.*, p. 117.

⁵¹⁹ AMAE, *Correspondance politique et commerciale*, Série Z Europe 1918-1940, *Yougoslavie* n° 45.

n'y pas eut de suites et les Serbes ont pu demeurer en Albanie du Nord⁵²⁰. Les Italiens aussi ont déterminé le gouvernement de Turkhan Pacha à signer une convention leur permettant l'installation d'un Haut-commissariat à Durazzo (20 août 1919)⁵²¹. L'indifférence pour la question albanaise sera brisée le 23 avril 1919 quand le président américain W. Wilson, dans une déclaration de presse qui prit la forme d'un manifeste, dénonça les négociations secrètes de Londres de 1915. Wilson précisait que lorsque l'Autriche-Hongrie existait, les exigences italiennes d'annexer des portions importantes de la rive orientale de l'Adriatique se justifiaient afin de défendre ses côtes vulnérables. Mais, alors que la Double-Monarchie n'existe plus, les desseins géostratégiques prévus par le Traité n'ont plus de raison d'être, surtout qu'ils contrastaient avec ses quatorze points⁵²². C'était un véritable ballon d'oxygène pour les Albanais désireux de s'affranchir de toute tutelle étrangère, qui ont pu ainsi passer à l'action. Dans un Congrès national qui avait réuni 56 délégués à Lushnia⁵²³ du 21 janvier au 9 février, ils ont rejeté aussi bien le Traité de Londres que l'accord Tittoni-Venizélos⁵²⁴. Une résolution votée à l'unanimité, rejetant le protectorat italien, le partage du pays et invoquant les quatorze points de Wilson a pris la forme d'une note de protestation adressée au parlement de Rome et au Secrétariat de la Conférence de la Paix. Ils n'oubliaient pas d'ajouter leur volonté de combattre avec les armes pour défendre les intérêts de leur pays. Mécontents du gouvernement de Durazzo, jugé trop disposé à sacrifier les intérêts du pays en faveur de Rome et surtout à lui céder le port de Valona, les nationalistes albanais ont décidé de former eux-mêmes un gouvernement, mais issu d'élections libres⁵²⁵. Le Congrès était dominé par Aqif Pacha Elbasani, Eshref Bey et Ahmed Zogou. Ce sont les hommes armés de ce dernier qui ont assuré la protection des participants. Par ailleurs, il a été chargé d'occuper la ville de Tirana qui deviendra la nouvelle capitale du pays. Le 11 février il commença la marche sur Tirana : il n'avait que 24 ans⁵²⁶.

Une remarque générale concernant le mouvement national albanais s'impose. On a vu qu'au cours d'une année et demi se sont réunis trois congrès nationaux, tous revendiquant la légitimité de représenter l'Albanie entière. Pourtant, il ne faut pas penser à une si profonde division des Albanais. La participation à un congrès ne les empêchait pas de se présenter à un second ou à un troisième.

⁵²⁰ C'était la Croix Rouge américaine qui allait intervenir en Albanie dès avril 1919. Cf. Owen Pearson, *Albania in the twentieth century : a history, vol. 1...*, *op. cit.*, p. 128. Notons aussi l'émouvant appel adressé en septembre 1920 par le sénateur français d'Estournelles de Constant aux Gouvernements du Royaume SHS, de la Grèce et de l'Italie pour mettre fin à « l'extermination du peuple albanais ». Cf. les annexes.

⁵²¹ André Simonard, *op. cit.*, p. 321.

⁵²² Owen Pearson, *Albania in the twentieth century : a history, vol. 1...*, *op. cit.*, p. 128-129 et André Simonard, *op. cit.*, p. 331. Simonard définit l'impossibilité d'appliquer le traité en raison de l'entrée ultérieure en guerre d'autres puissances qui n'avaient pas connaissance des principes qu'il contenait.

⁵²³ Bourgade dans l'Albanie centrale, à 60 kilomètres au sud de Tirana.

⁵²⁴ Dévoilé par la presse grecque.

⁵²⁵ Celles-ci ont eu lieu en mars 1920. Le nouveau gouvernement était présidé par Suleyman Bey Delvina, secondé par Ahmed Zogou, en qualité de ministre de l'Intérieur.

⁵²⁶ Owen Pearson, *Albania in the twentieth century : a history, vol. 1...*, *op. cit.*, p. 137-138.

L'exemple le plus éloquent est la composition du Haut Conseil de Régence désigné par l'Assemblée Constituante de Lushnia en attente d'un accord définitif concernant la forme de gouvernement. Deux de ses membres furent ministres sans portefeuille dans le cabinet de Turkhan Pacha à Durazzo : l'archevêque catholique Luigj Bumçi et le docteur Mihail Tourtulis (orthodoxe)⁵²⁷. Chacun essayait de profiter de l'assistance d'un État pour s'opposer à l'autre, en l'occurrence collaborer avec l'Italie pour s'opposer à la Serbie. Et une autre chose : on ne peut pas insérer Essad Pacha dans le mouvement national albanais.

Sur le terrain diplomatique, la déclaration du président des États-Unis avait entraîné le départ de Paris de la délégation italienne participante à la Conférence de la Paix (28 avril – 9 mai 1919). Pourtant, afin de résoudre le problème, un mémorandum fut conclu le 9 décembre 1919 entre les représentants britannique, américain et français (Sir Eyre Crowe, Frank Polk et Georges Clemenceau), qui reprenait, dans les grandes lignes, les clauses du traité de Londres, moins celles concernant les frontières de l'Albanie du Nord et de l'Est qui resteront inchangées :

« 5. L'Italie recevra de la Société des Nations mandat d'administrer l'État indépendant d'Albanie. (...) Les frontières de l'Albanie, au Nord et à l'Est, seront celles qui ont été fixées par la Conférence de Londres de 1913 ; la frontière méridionale reste un objet de négociations.

6. La ville de Valona avec l'hinterland strictement nécessaire à sa défense et à son développement économique sera attribuée à l'Italie en pleine souveraineté »⁵²⁸.

Ce document fut complété le 14 janvier 1920 par un accord additionnel italo-anglo-français par lequel on attribuait le Nord du pays au Royaume Serbo-Croato-Slovène⁵²⁹. Mais le 20 janvier Belgrade rejeta l'accord et se prononça en faveur d'une Albanie indépendante et restaurée dans les limites de 1913. Les autorités serbes craignaient que les dispositions du mémorandum ne mettent à la disposition de l'Italie une véritable marche militaire dangereuse pour la sécurité du Royaume et des Balkans :

« En Albanie, toute frontière serait dominée par les positions albanaises se trouvant aux mains de l'armée italienne qui aurait une base pendante à Valona et qui pourrait rapidement créer d'autres bases... Le mandat sur l'Albanie fait naître

⁵²⁷ Les deux autres étant : Aqif Pacha Elbasani (Président de la Régence, Bektashi) et Abdi Bey Frashëri (Sunnite). Cf. André Simonard, *op. cit.*, p. 341.

⁵²⁸ *Idem*, p. 332-333. Clemenceau était favorable à l'attribution du Sud de l'Albanie à la Grèce. Durant les guerres balkaniques il prit position pour l'inclusion dans les frontières grecques des districts de Kortcha, Janina et Delvina, étant persuadé du caractère tendancieux des cartes italiennes : « Si nous désirons nous former une bonne opinion de l'état d'esprit des diplomates d'Italie, nous devons consulter les cartes ethnographiques de l'Albanie du Sud, telles qu'elles circulent en Italie. Tout y est falsifié à volonté. Le district de Korytza, où plus de la moitié de la population est grecque, est indiqué, dans ces cartes italiennes, comme exclusivement albanais ; les districts de Janina et de Delvino [*sic* !], où les Grecs représentent les 80 % de la population totale, sont indiqués, dans ces cartes, comme des districts albanais avec ci et là des groupes peu denses de Grecs ». Cf. *L'Homme libre*, 15 mai 1913, *apud Italie et Albanie*, s.a., s.d., s. l., p. 81.

⁵²⁹ André Simonard, *op. cit.*, p. 333 ; *DDF*, t. I (10 janvier-18 mai 1920), Télégramme, n° 36 à 44, Très urgent, Paris, 15 janvier 1920, 14h30, M. Berthelot, Directeur des Affaires Politiques et commerciales à M. de Fontenay, Ministre de France à Belgrade, Objet : Adriatique, doc. 15.

inévitablement à l'esprit une comparaison avec le mandat conféré à l'Autriche-Hongrie, sur la Bosnie-Herzégovine par le Congrès de Berlin ». ⁵³⁰

La réponse américaine (10 février 1920) enterra définitivement à la Conférence de la Paix l'idée du partage de l'Albanie. Le note de Wilson était en même temps une critique explicite des pratiques diplomatiques des trois puissances européennes :

« (...) nous ne pouvons donner notre assentiment à un règlement qui, aussi bien dans les termes de ses stipulations que dans les méthodes employées pour l'imposer, constitue une négation absolue des principes pour lesquels l'Amérique est entrée en guerre... ». ⁵³¹

Plusieurs facteurs doivent être retenus pour expliquer l'attitude de Wilson concernant l'Albanie. Le premier est de nature idéologique : les États-Unis ne pouvaient pas être partie prenante d'un traité sur lequel se trouvait la signature d'une puissance autocratique comme la Russie tzariste et était en contradiction avec les quatorze points énoncés dès le début de la Conférence. Non moins importantes ont été les pétitions, les mémoires albanais envoyés constamment à la Maison Blanche. Déjà le 21 août 1915, l'archevêque orthodoxe Fan Noli, représentant la colonie albanaise de Boston, Massachusetts, s'adressait au secrétaire d'État Robert Lansing pour déterminer Wilson à intervenir afin de prévenir une partition de l'Albanie ⁵³². Il faut également noter qu'après l'entrée en guerre, au sein du *Department of State* avait été créé un bureau chargé d'étudier les questions européennes, *The Inquiry*, analogue au *Comité d'études* du Quai d'Orsay ⁵³³. Malgré un premier rapport fort défavorable à l'Albanie et qui prévoyait le partage du pays entre les puissances intéressées, l'idée qui s'imposa visait l'unité de l'Albanie sous le mandat d'une grande puissance, en occurrence l'Italie, et sous la garantie de la SDN.

Le geste de Wilson donnait au Gouvernements de Londres et de Paris une bonne occasion de se désengager définitivement du Traité de Londres et des pressions italiennes et de reporter la question albanaise, notamment la question des frontières, à plus tard, lors d'une Conférence des ambassadeurs, organisée après la Conférence de la Paix.

Sur le terrain, l'élimination de tout projet de partage impulsa la lutte des Albanais contre l'occupant italien. Le moment était favorable car l'opinion publique italienne était contraire à la

⁵³⁰ André Simonard, *op. cit.*, p. 334.

⁵³¹ *Idem*, p. 334-335.

⁵³² Owen Pearson, *Albania in the twentieth century : a history, vol. I...*, *op. cit.*, p. 91.

⁵³³ L'idée de constituer un tel organisme au sein du Département d'État a appartenu à Félix Frankfurter, conseiller spécial du Secrétaire de la Guerre, suite à un voyage qu'il a entrepris en France en juillet 1917. Il avait pris alors connaissance de l'initiative française d'un Comité d'Etudes pour étudier l'organisation de la paix. Wilson, séduit par l'idée, chargea son conseiller pour la politique étrangère, Edward Madell House (« le Colonel House »), de s'en occuper. Pourtant, *The Inquiry* n'a pas eu, à part I. Bowman, D. W. Johnson, A. Coolidge, etc., les mêmes spécialistes que l'institution homologue française et beaucoup de ses analyses étaient en réalité des simples compilations. Cf. Lawrence E. Gelfand, *The Inquiry: American Preparations for Peace, 1917-1919*, New Haven, Yale University Press, 1963.

présence des troupes en Albanie. Suite à la multiplication des attaques de la part de la guérilla albanaise, le Commandement des troupes italiennes, le Général Settimio Piacentini, prit la décision de se replier sur la ville de Valona. La situation devenait de plus en plus grave pour la mission militaire italienne car les attaques continuèrent de plus belle et, de plus, de nombreux soldats étaient affectés par la malaria. Sous prétexte qu'il ne détenait pas le contrôle de la région, le gouvernement de Tirana avait décliné toute responsabilité dans les actions anti-italiennes. En réalité, les autorités albanaises se trouvaient derrière toute la scénographie. Pourtant, la situation interne ne permettait pas au gouvernement de Rome d'envoyer des renforts et de continuer la lutte. Après quelques mois de négociations avec le gouvernement de Tirana, un accord fut signé le 2 août 1920 : Rome reconnaissait l'indépendance complète, l'intégrité et la souveraineté de l'Albanie dans les limites de 1913 ; elle abandonnait le protectorat proclamé en 1917 et renonçait à toute forme de mandat sur l'Albanie ; enfin, elle acceptait de remettre dans les mains du Gouvernement de Tirana la ville de Valona et son arrière-pays. Le cabinet de Sulyman Bey Delvina⁵³⁴ fut reconnu. Les Italiens ne conservaient que l'île de Sazeno⁵³⁵ et les Caps Linguetta et Treporti qui dominaient le golfe de Valona⁵³⁶, avec le droit de les fortifier. Le détachement italien stationné à Scutari avait la permission de demeurer dans la ville le temps jugé nécessaire⁵³⁷. Une Albanie dans les limites de 1913 était désormais une réalité acceptée par toutes les grandes capitales, y compris Paris. De ce point de vue, la Conférence de la Paix a représenté un grand pas en avant pour l'Albanie. Ajoutons aussi que le français devint le plus important vecteur de propagande de la question albanaise. On trouve, avant tout, des ouvrages publiés par des Français qui sont de véritables porte-paroles de la cause albanaise. D'Estournelles de Constant et Émile Kahn mènent le même combat lors d'une conférence à la Sorbonne qui sera publiée sous le titre de *l'Albanie et la paix de l'Europe*.⁵³⁸ Une brève synthèse d'histoire en français afin d'aider le mouvement national albanaise et présenter l'histoire du pays dans une forme accessible aux participants à la Conférence de la Paix, va paraître à Bucarest sous les auspices de *l'Institut pour l'Etude de l'Europe Sud-orientale*⁵³⁹. Il s'agit de

⁵³⁴ Avant de rentrer en Albanie et devenir ensuite premier ministre, Suleyman Bey avait été professeur de littérature ottomane à *Galatasaray Lisesi*. Il ne connaissait pas bien la société albanaise, mais il était un nationaliste loyal. Cf. Nathalie Clayer, « Albanian students of the Mekteb-i Mülkiye », in Elisabeth Özdalga (edited by), *Late Ottoman Society. The Intellectual legacy*, London and New York, Routledge, 2005, p. 297.

⁵³⁵ L'île de Sazeno. Protectorat britannique en 1815, donnée à la Grèce par le Traité de Londres de 1864. Le protocole de Florence de 1913 attribua l'île à l'Albanie.

⁵³⁶ Il est intéressant de noter la prise de position de Mussolini vis-à-vis de ces événements. Citons les titres de ses articles publiés dans son journal *Popolo d'Italia* : « Via da Valona ? No ! » (« Dehors de Valona ? Non ! », 11 juin 1920, *apud Opera Omnia di Benito Mussolini*, vol. 15, p. 28-29), « Restare a Valona » (« Restons à Valona », 15 juin 1920, *Idem*, p. 36-37).

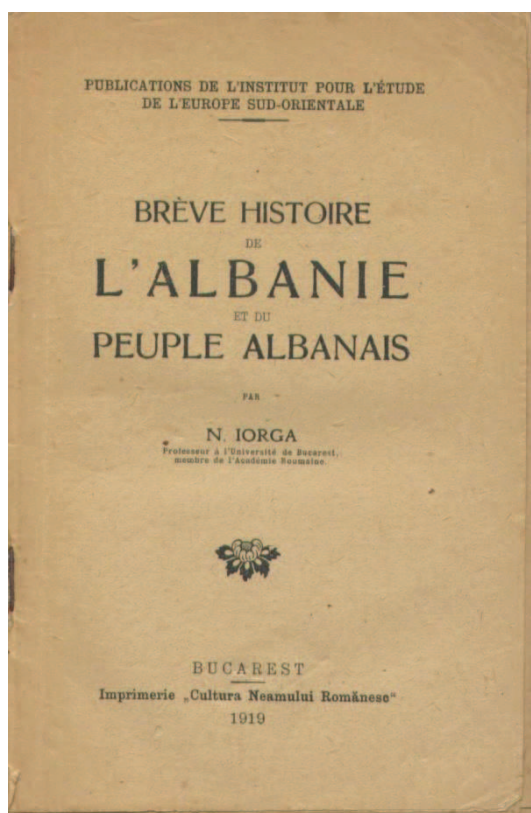
⁵³⁷ Owen Pearson, *Albania in the twentieth century : a history, vol. 1...*, *op. cit.*, p. 151.

⁵³⁸ D'Estournelles de Constant, Emile Kahn, *L'Albanie et la paix de l'Europe*, Paris, 1920, 72 p.

⁵³⁹ Nicolae Iorga, *Brève histoire de l'Albanie et du peuple albanaise*, Bucarest, Imprimerie « Cultura Neamului Românesc », 1919. D'ailleurs, avant d'aller en Albanie pour occuper son trône, Guillaume de Wied avait fait une escale à la résidence d'été de son oncle, le Roi Charles I^{er} de Roumanie, au Château Peles de Sinaia. Ici, il a reçu quelques

l'ouvrage de Nicolae Iorga *Brève histoire de l'Albanie et du peuple albanais*. Si avant la guerre, ce ne sont que les étrangers qui exposaient la question albanaise, à partir de 1919 les Albanais eux-mêmes commencent à publier. L'archevêque albanais d'Alessio, Mgr. Luigj Bumçi, membre de la délégation albanaise à la Conférence de la Paix, va publier à Paris la brochure *l'Albanie devant la Conférence de la Paix*⁵⁴⁰. L'ancien président du Gouvernement albanais à Salonique, Essad Pacha, lui aussi, va mettre sa signature sur le mémoire déposé au Secrétariat de la Conférence sous le titre *Mémoire sur l'Albanie*⁵⁴¹, repris après sa mort par le quotidien français *le Temps*. Un ouvrage particulièrement important est celui de Démètre Kolovani, dédié à *La Question de Koritza*⁵⁴². A part

une présentation succincte de l'histoire du kaza et particulièrement du mouvement national albanais durant l'occupation militaire française et des données statistiques effectuées par la mission française, Kolovani ajoute en annexe un recueil de rapports des officiers hollandais sur les pillages des troupes grecques (illustrés par de nombreuses photographies) et des mémoires adressés par les notables albanais aux cabinets des Grandes Puissances et à la Conférence des Ambassadeurs de Londres.



Cette propagande concernant la question albanaise a eu un impact minimal sur l'opinion publique française et encore plus sur les décideurs français. Un des obstacles étaient les propagandes rivales – serbe⁵⁴³, grecque – doublées des sympathies de l'opinion publique française et des intérêts des décideurs français. De plus, le courant slavophile en France avait des racines plus anciennes – la première chaire des langues et littératures slaves avait été

créée par Louis Léger en 1883 – et était représenté par des grandes personnalités. Un des exemples les plus éloquents est celui du géographe serbe Jovan Cvijic, un des auteurs du programme

leçons sur l'histoire de l'Albanie de la part de Nicolae Iorga. L'historien roumain est d'ailleurs celui qui a découvert dans les archives italiennes le plus ancien texte écrit en albanais et a tenu les premières conférences universitaires sur l'histoire de l'Albanie (1915).

⁵⁴⁰ *L'Albanie. Mémoire présenté à la Conférence de la Paix*, s.l., s.d.

⁵⁴¹ Essad, *Mémoire sur l'Albanie*, Paris, le 16 avril 1919.

⁵⁴² Démètre Kolovani, *op. cit.*

⁵⁴³ Durant la guerre, plusieurs périodiques serbes édités en français font leur apparition. A Paris seront édités entre autres *La Patrie serbe* et *La Revue yougoslave*, à Genève – *La Serbie*, *La Nouvelle Serbie*, *Yougoslavie*. Cf. Tamara Valcic-Bulic, « Deux périodiques serbes dans la France de la Grande Guerre », *Revue de littérature comparée*, n° 315 – 2005/3, p. 341-346.

géopolitique de Belgrade, qui enseigne à la Sorbonne et publie ses œuvres en France⁵⁴⁴. En 1918, Cvijic publie son œuvre majeure *La Péninsule Balkanique. Géographie humaine* (Armand Colin, 532 p.), représentant ses leçons faites à la Sorbonne de 1917 à 1918, reçue avec éloges par la communauté académique française⁵⁴⁵. Défendant la thèse serbe, Cvijic écrit à propos des Albanais de Kosovo :

« Les Albanais, dépourvus de conscience nationale, et de toute organisation, n'étaient liés par aucun intérêt commun. Chaque homme vivant pour soi devenait brigand. Si on ne le respectait pas, il tuait, de même qu'il pouvait être tué par son adversaire à la première occasion favorable. Seule cette crainte réciproque a pu faire durer la société anarchique albanaise du Kosovo et de la Metohija ».⁵⁴⁶

Le livre du grand géographe serbe va influencer grand nombre des universitaires participants au sein du Comité d'Etudes.

L'Albanie et les géographes français. Les travaux du Comité d'Etudes.

« Leur politique est dans leur géographie ».

Napoléon I^{er}

Dès le 20 septembre 1914, après la victoire de la Marne, le gouvernement français se prononça en faveur de la poursuite des opérations militaires même après la libération du territoire national, Alsace-Lorraine comprise, afin d'instituer en Europe « un état nouveau qui garantisse pour de longues années la paix du monde »⁵⁴⁷. C'était l'affirmation d'une véritable thèse géopolitique qui devait changer la carte de l'Europe. Les traités de Londres de 1915, avec la Roumanie de 1916

⁵⁴⁴ Les diplomates serbes ne sont pas moins présents en France. Le ministre de Serbie à Paris, Vesnitch, est vice-président de l'Institut de Droit international et collabore à un grand nombre de revues françaises importantes. D'ailleurs les Serbes sont une voix très écoutée de la *Revue des Balkans*, éditée à Paris dès janvier 1919.

⁵⁴⁵ Recensant le livre de Cvijic, le géographe Lucien Gallois écrivait : « Personne assurément n'était mieux préparé à écrire ce livre » et continue en présentant d'une manière détaillée les problématiques traitées pour conclure sur la nécessité de constituer un grand État slave : « De cet État, la carte ethnographique doit aider à tracer les limites, au moins dans leurs grandes lignes. Il devra comprendre au Nord, une partie du Banat et des territoires situés entre la Tisza, le Danube et la Drave, et plus à l'Ouest tous les pays au Sud de la Drave. Du côté de l'Italie, et malgré les apparences – malgré des solutions ébauchées qui relèvent encore de la vieille diplomatie – on n'aperçoit pas de difficultés graves, si des deux côtés on fait taire des ambitions fondées sur un passé qui est bien mort, et si l'on tient compte des réalités présentes. Le Monténégro doit en faire partie : sa glorieuse mission nationale est aujourd'hui terminée (...) ». En faveur du rattachement de la Macédoine au royaume slave qu'on préconise, plaident l'absence de conscience nationale et les chaînes montagneuses qui la séparent de la Bulgarie. Si lorsqu'il s'agit de l'Italie, Lucien Gallois conseille d'oublier le passé historique et constater les réalités présentes, un tout autre raisonnement le guide lorsqu'il doit parler de l'Albanie, l'histoire devenant plus importante que la réalité démographique du présent : l'État serbe médiéval de Dioclée (Zeta) a eu sa capitale à Scutari et les régions de Kosovo, Macédoine de Nord-ouest, l'Épire du Nord ont été envahies par des Albanais, profitant de la conquête ottomane. Cf. L. Gallois, « Les populations slaves de la Péninsule des Balkans », *Annales de géographie*, année 1918, vol. 27, n° 150, p. 434-460. Sur l'opinion du linguiste Antoine Meillet concernant le livre de Cvijic cf. la page 14 (note 24).

⁵⁴⁶ Jovan Cvijic, *op. cit.*, p. 152.

⁵⁴⁷ René Girault, Robert Frank, *op. cit.*, p. 28.

constituent, sans dire leur nom, l'expression des thèses géopolitiques. Au même temps, la constitution des comités nationaux tchécoslovaque et polonais, qui prônaient l'indépendance de leurs pays, rendaient prévisibles des changements importants dans l'espace occupé par la monarchie austro-hongroise. Dans ces conditions, la décision de Briand d'instituer un organisme d'experts afin d'étudier l'organisation de la paix en relation avec les principes des nationalités et les intérêts de la France, n'a rien d'étonnant. Au début de l'année 1917, le chef de la diplomatie française chargea l'historien Charles Benoist, député de la Seine, de la formation de ce qui va s'appeler le *Comité d'Etudes*. Si les questions liées aux frontières de Nord-est de la France et au Rhin, ont constitué la tâche principale, les experts se sont appliqués aussi à l'étude du remodelage de l'Europe médiane, y compris la région balkano-adriatique. Pour accomplir cette dernière exigence, l'année suivante, en 1918, le comité a été élargi de 16 membres à 27⁵⁴⁸. Même si la présidence du Comité revient à un historien spécialiste de l'Allemagne, Ernest Lavisse, les géographes constituent le noyau dur de l'institution. Les noms les plus représentatifs issus de l'école de géographie humaine, y compris son fondateur Paul Vidal de la Blache (vice-président du Comité)⁵⁴⁹, se trouvaient parmi les membres : Emmanuel de Martonne (grand spécialiste de la Roumanie, secrétaire du Comité)⁵⁵⁰, Albert Demangeon (spécialiste de la France, secrétaire adjoint du Comité), Lucien Gallois (surnommé « le lieutenant de Vidal », fondateur avec celui-ci des « Annales de géographie », bon connaisseur de l'école géographique allemande), Georges Chabot (spécialiste des réseaux urbains et de la géographie économique régionale), Jean Brunhes (spécialiste de la géographie humaine, connaisseur des Balkans). Tous les procès-verbaux de leurs séances, tenues du 28 février 1917 au 2 juin 1919, sont conservés à la Bibliothèque de l'Institut de France, *Papiers Charles Benoist* (dossier 4543).⁵⁵¹ À partir de 1919, ils ont été publiés en deux volumes sous le titre « Travaux du Comité d'Etudes ». Le premier tome était dédié à « L'Alsace-Lorraine et la frontière du Nord-Est »⁵⁵² et le second aux « Questions européennes »⁵⁵³.

Située au carrefour des programmes géopolitiques serbe, italien et grec, l'Albanie ne pouvait manquer à l'attention du Comité. C'est Jean Brunhes qui a été chargé de la présentation de la question albanaise. Le géographe présentait l'avantage de connaître la région balkanique où il

⁵⁴⁸ *Travaux du Comité d'Etudes. Questions européennes*, tome II, Paris, Imprimerie nationale, 1919, p. VII-VIII.

⁵⁴⁹ Après sa mort sera remplacé par Charles Benoist.

⁵⁵⁰ Il avait soutenu deux thèses de doctorat, une dédiée à la Valachie et l'autre aux « Alpes de la Transylvanie ». Cf. Emmanuelle Boulineau, « Un géographe traceur de frontières : Emmanuel de Martonne et la Roumanie », *L'Espace géographique*, n° 4, 2001, p. 358 – 369.

⁵⁵¹ Cf. l'étude de Jacques Barièty, « La Grande Guerre (1914-1919) et les géographes français », *Relations Internationales*, n° 109, printemps 2002, p. 7-24 ; Yannik Muet, *Les géographes et l'Europe. L'idée européenne dans la pensée géopolitique française de 1919 à 1939*, Genève, Publications Euryopa de l'Institut européen de l'Université de Genève, 1996.

⁵⁵² *Travaux du Comité d'Etudes. L'Alsace-Lorraine et la frontière du Nord-est*, tome I, Paris, Imprimerie nationale, 1919, 450 p.

⁵⁵³ *Travaux du Comité d'Etudes. Questions européennes*, tome II, op. cit., 880 p.

s'était rendu en 1912 et 1913, à l'époque des guerres balkaniques, en qualité de conseiller scientifique des Archives de la planète⁵⁵⁴. Il avait étudié les questions ethniques et religieuses (– il est parmi les premiers à nier l'identité absolue des mots Turcs/Musulmans en ce qui concerne la Péninsule balkanique –), l'aménagement du territoire austro-hongrois en Bosnie-Herzégovine. Il constate les camps de réfugiés turcs et les méthodes de purification ethnique des Serbes contre les Albanais du Kosovo⁵⁵⁵. Au sein du Comité, Brunhes expose la question albanaise dans la séance du 18 mars 1919, intitulant son intervention « Indépendance politique et limites possibles de l'Albanie »⁵⁵⁶. Toutes les cinq parties de son rapport ont un fil directeur, l'*unité albanaise* qui s'exprime à travers *la race* (ethnie), *la langue*, *l'organisation sociale et civilisation* et *l'organisation politique*, rejetant dès le départ les thèses contraires :

« Il y a une unité serbo-croate. Il y a une unité hellénique. Il y a aussi une unité albanaise. Car les Albanais sont une race ; ils ont une langue ; ils ont enfin des formes d'organisation sociale qui sont bien loin d'être primitives ».⁵⁵⁷

Pour individualiser du point de vue ethnique la population albanaise, le géographe français se réfère à l'œuvre d'Eugène Pittard, le grand anthropologue suisse. Pourtant, il écarte les considérations de cette nature car, malgré les particularités évidentes du type albanais, il existe beaucoup d'affinités avec les populations avoisinantes :

« Tous les peuples sont très mélangés, et il serait fou d'appuyer des considérations politiques sur des simples considérations anthropologiques ».⁵⁵⁸

Se référant à la langue albanaise, Jean Brunhes inscrit sa démonstration dans le droit fil du principe des nationalités, faisant une brève allusion aux origines illyriennes. Selon lui, les différences entre les deux principales formes dialectales – guègue et tosque – partagées par la rivière de Shkumbi, sont négligeables. Il rappelle aussi les difficultés des Albanais d'ouvrir des écoles en langue nationale, d'où l'adoption tardive, en 1910, d'un seul alphabet – latin⁵⁵⁹. Dans ce contexte, Brunhes mentionne le développement de l'enseignement national albanais sous la protection des autorités militaires françaises à Kortcha, ainsi que sa contribution personnelle (l'envoi de livres albanais- alphabets, livres de lecture- aux écoles de Kortcha) pour conclure :

⁵⁵⁴ Michel Sivignon, « Le politique dans la géographie des Balkans : Reclus et ses successeurs, d'une *Géographie universelle* à l'autre », *Hérodote*, 2005 - 2 (n° 117), p. 153-182.

⁵⁵⁵ *Ibidem*.

⁵⁵⁶ Jean Brunhes, « Indépendance politique et limites possibles de l'Albanie », *Travaux du Comité d'Etudes. Questions européennes, tome II, op. cit.*, p. 515 - 529.

⁵⁵⁷ *Idem*, p. 515.

⁵⁵⁸ *Ibidem*.

⁵⁵⁹ Il fait une vague allusion aux possibilités intellectuelles des Albanais faisant référence à la publication en 1902 par « un Albanais (...) » à l'Institut Géographique de l'Université nouvelle de Bruxelles (dirigé par Elisée Reclus) [d']une carte murale en albanais du relief de l'Albanie (Shkiperia), par courbes, qui, par ses principes scientifiques et par son exécution, aurait pu faire envie à bien des États européens ». *Idem*, p. 516.

« Ce dont on doit être surpris, c'est que, durant d'aussi longs siècles de domination turque et malgré d'aussi acharnées persécutions de l'albanais, une langue commune ait pu persister, liant les différents groupes albanais ». ⁵⁶⁰

Un autre facteur d'unité est représenté par l'organisation sociale même. L'organisation clanique ne doit pas être objet d'un « jugement simpliste » et « en vertu d'une conception tout à fait superficielle des choses » qui l'a défini comme féodale. Brunhes, oubliant l'époque historique, préfère la comparer plutôt avec « les Ligues Grises ⁵⁶¹ qui sont devenues le canton des Grisons dans la Confédération helvétique » ⁵⁶². Son plaidoyer veut contrecarrer aussi « les adversaires des Albanais et de l'Albanie [qui] prétendent que les Albanais sont incapables de constituer une unité politique et de s'entendre les uns avec les autres » ⁵⁶³. Malgré les divisions confessionnelles – musulmans (sunnites et bektashi), orthodoxes et catholiques – les Albanais ont placé au-dessus le sentiment d'appartenance à la même communauté ethnique. De plus, l'esprit politique des Albanais a été prouvé maintes fois dans l'Empire ottoman par les hauts fonctionnaires d'origine albanaise : la famille Köprülü qui, de 1665 à 1710 avait donné cinq grands-vizirs ; Mohamed-Ali, le créateur de l'Égypte moderne. Jean Brunhes mentionne au même titre les origines albanaises de l'homme d'État italien Francesco Crispi et l'activité des colonies albanaises, notamment *Vatra* des États-Unis ⁵⁶⁴.

Au terme de cette démonstration dans laquelle, chose très importante, Brunhes ne fait pas recours au droit historique, quelles peuvent être *les limites possibles d'une Albanie indépendante ?*

L'auteur joue la carte du réalisme, une Albanie dans les limites de 1913, même s'il n'oublie pas de rappeler que

« la grande dépression double du bassin de Prizrend et de la Métokia avec Djakova et Ipek, voire même une grande partie du Kossovo, sont peuplées aujourd'hui de beaucoup plus d'Albanais que des Serbes. (...) Au Sud pareillement, des régions extérieures à l'Albanie de 1913 sont presque entièrement peuplées d'Albanais, notamment Tchameria [Çamëria, *n. n.*], qui comprend toute la zone littorale commençant en face de la partie septentrionale de l'île de Corfou et s'étendant jusqu'au golfe de Prévéza ». ⁵⁶⁵

Prenant en compte le contexte international, mais aussi les thèses géopolitiques concurrentes, Jean Brunhes conclue : « il nous semble tout à fait inopportun et contraire aux intérêts supérieurs de

⁵⁶⁰ *Idem*, p. 517.

⁵⁶¹ Les Grisons, population des Alpes suisses, organisée en trois ligues qui ont été réunies en 1572. L'indépendance du pays des grisons a été reconnue par le traité de Westphalie. L'organisation sociale et politique était très démocratique : à partir de seize ans chaque homme peut participer à la vie publique de la communauté. Le pays se divisait en de petites communautés ayant leurs propres lois, les affaires générales se décidaient dans une diète qui se tenait une fois par an.

⁵⁶² Jean Brunhes, *Indépendance politique...*, *op. cit.*, p. 517.

⁵⁶³ *Idem*, p. 519.

⁵⁶⁴ *Idem*, p. 519-523.

⁵⁶⁵ *Idem*, p. 523.

la paix dans les Balkans de modifier une fois de plus les frontières » de 1913, sans ignorer « que c'est là un très gros sacrifice que l'on impose aux Albanais »⁵⁶⁶. Même si « *préparer l'information n'est pas décider* »,⁵⁶⁷ les recommandations de Jean Brunhes coïncident avec les opinions des décideurs français, notamment après l'attitude de Wilson qui a donné l'occasion au Quai d'Orsay de se désengager du Traité de Londres de 1915.

Et puisque nous avons dit que Jean Brunhes, comme d'ailleurs ses autres collègues *du Comité*, présentent leurs rapports en séance, voyons quels commentaires a suscité son exposé. Le premier est celui de l'helléniste Hubert Pernot qui conteste la qualité des données ethnographiques concernant le sud de l'Albanie et se déclare en faveur de l'attribution d'Argyrokastró/Gjirokastra à la Grèce par le fait que « les Albanais s'assimilent facilement » et « l'infériorité de civilisation des Albanais par rapport aux Grecs doit faire hésiter à englober des Grecs dans un État albanais »⁵⁶⁸. Un commentaire plus banal vient de la part de Maurice Fallex⁵⁶⁹, professeur d'histoire-géographie au Lycée Louis le Grand mais spécialiste en géographie générale, qui se limite à rappeler le rôle de l'Autriche-Hongrie dans la constitution étatique moderne de l'Albanie. Emmanuel de Martonne exprime des doutes sur la viabilité d'un État albanais étant données les divisions profondes entre l'Albanie septentrionale et méridionale. Cette dernière, et surtout autour de Kortcha, « on a quelques chances de voir se développer une vraie vie nationale. Malheureusement, ces pays sont naturellement soumis à l'influence grecque, soit à l'influence italienne »⁵⁷⁰. On a laissé pour la fin les commentaires d'Antoine Meillet, car nous voulons dire quelques mots sur l'opinion des linguistes dans le débat concernant le remodelage de l'Europe et notamment de l'Europe balkanique et l'Albanie. On ne doit pas oublier que le principe des nationalités avait tenu compte surtout des frontières linguistiques. En 1918 Meillet va publier avec un autre linguiste, Lucien Tesnière, un livre intitulé « Les langues dans l'Europe nouvelle ». L'idée de l'ouvrage est la suivante : l'Europe d'après-guerre a perdu l'unité linguistique existante auparavant. Notamment l'Europe orientale a subi cette marche-arrière car, si en 1914 il y avait trois langues régionales, définies par Meillet

⁵⁶⁶ *Ibidem*.

⁵⁶⁷ J.-C. Allain, « Introduction », *Relations internationales*, n°109, printemps 2002, p. 3-5. Comme l'a bien expliqué M^{me} Emmanuelle Boulineau (*op. cit.*, p. 366-368), à la Conférence de la Paix les tracés des frontières sont à la charge des Commissions territoriales. Les géographes sont présents dans des sous-commissions, organismes chargés des questions difficiles, et ils peuvent soit intervenir directement dans les débats au sein des commissions territoriales, soit en transmettant des notes aux délégués français. Pourtant, le processus de décision concernant le traçage des frontières est hiérarchisé. Le géographe se trouve à la base de la pyramide, en tant que consultant, et c'est le Conseil suprême interallié qui prend la décision. Souvent, les considérations diplomatiques, politiques et militaires priment sur l'expertise des spécialistes. De plus, sur le terrain, ce ne sont plus les géographes « civils » qui tracent les frontières mais les spécialistes du Service géographique de l'Armée. D'ailleurs, au sein de la Conférence de la Paix, la Commission géographique est composée uniquement par des militaires.

⁵⁶⁸ Jean Brunhes, *Indépendance politique...*, *op. cit.*, p. 528.

⁵⁶⁹ Maurice Fallex (1861-1929). Auteur entre autres d'une étude dédiée à « Allemagne, Confédération du Rhin, Royaume de Prusse et Empire d'Autriche, 1807-1814 » publié dans la *Revue d'Etudes napoléoniennes* (1918).

⁵⁷⁰ Jean Brunhes, *Indépendance politique...*, *op. cit.*, p. 529.

comme « langues de civilisation » – turque, allemand et russe – en 1918, « quand on a institué une série d'États indépendants, chacun pourvu de sa langue officielle, de la Finlande à la Péninsule balkanique, les gens qui souffraient de la nouvelle organisation ont protesté contre la *balkanisation* de l'Europe (...) »⁵⁷¹. L'auteur considère les langues de civilisation comme expression d'une classe sociale. Selon lui, après 1918 les grandes langues de civilisation de l'aristocratie ont été remplacées par les langues des classes inférieures, d'où les possibilités d'expression réduites des nouvelles langues de civilisation (nationales). Il déplore cet état de choses qui vient à l'encontre de la tendance générale qui évolue vers l'unification de la civilisation matérielle.

« Maintenant les paysans dominent l'Europe orientale [après les réformes agraires qui ont suivi la guerre, *n. n.*]. (...) Pour déterminer les frontières d'États en des régions où la géographie n'en impose souvent aucune et où la classe principale est celle des cultivateurs, le plus commode a été de suivre le tracé qu'indiquaient le parler des paysans. La linguistique ne s'attendait pas à tant d'honneur. (...) Je suis (...) sensible aux inconvénients qu'a pour le présent, aux dangers que prépare pour l'avenir le morcellement linguistique de l'Europe »⁵⁷².

Voyons maintenant quel est son point de vue sur la zone balkano-adriatique, occupée par le Royaume SHS et l'Albanie. La réunion du Monténégro, de la Bosnie-Herzégovine et de la Croatie n'a pas réduit l'unité car tous employaient comme langue littéraire le serbo-croate. Il ignore complètement que les Croates ont subi l'influence catholique depuis leur arrivée dans les Balkans, pour former au XI^e siècle avec la Hongrie une union dynastique, ce qui influence les esprits.

« (...) si les orthodoxes employaient l'alphabet cyrillique et les catholiques l'alphabet latin, c'est affaire d'écriture »⁵⁷³.

Le slovène, malgré son individualité, est considéré comme voisin « au type serbo-croate » et « les parlers de la Macédoine ne sont pas serbes, mais ils diffèrent aussi à beaucoup d'égards du type bulgare écrit » ce qui lui permet de conclure :

« Comme les parlers roumains de Macédoine ne peuvent prétendre à jouer un rôle, la situation de l'État yougoslave est saine »⁵⁷⁴.

Se référant à l'Albanie, Meillet emploie toujours les mêmes arguments linguistiques discutables eux-aussi, mais coupés du contexte historique, ce qui le condamne à une analyse fortement partielle :

« L'albanais (...) n'a jamais servi à exprimer une civilisation originale. Il s'est écrit très tard ; les premières textes qu'on possède sont du XVII^e siècle. Il n'a donc, à proprement parler, pas d'histoire »⁵⁷⁵.

⁵⁷¹ A. Meillet, *Les langues dans l'Europe nouvelle*, avec un appendice de L. Tesnière sur la statistique des langues de l'Europe, Paris, Payot, 1918 (nous avons employé l'édition de 1928).

⁵⁷² *Idem* (Avant-propos à la 2^e édition), p. X.

⁵⁷³ *Idem*, p. 225.

⁵⁷⁴ *Idem*, p. 226.

Le linguiste français considère la langue albanaise une création artificielle comme était d'ailleurs l'État institué par la Conférence des ambassadeurs de Londres de 1912-1913. Voici pourquoi, répondant aux arguments invoqués par Jean Brunhes, Meillet affirme que « le fait de conserver une vieille langue n'est pas une preuve de vigueur nationale, mais plutôt l'indice d'une vie arriérée » et constate les liaisons organiques avec l'Italie⁵⁷⁶.

Ainsi qu'on peut le constater, le rapport de Jean Brunhes, malgré sa modération, était loin de faire l'unanimité au sein du Comité d'études. Même un connaisseur de la langue albanaise comme Meillet⁵⁷⁷ refuse d'admettre les conclusions du géographe. Pour employer l'expression de Yannik Muet, la Grande Guerre a signifié *le baptême politique* des sciences invitées à prendre part à l'organisation de la Paix⁵⁷⁸. D'ailleurs, malgré leurs connaissances, malgré leur volonté d'être objectifs, les scientifiques sont l'expression du temps historique dans lequel ils vivent. Il n'y a que les génies qui peuvent dépasser les limites de leur temps.

La France et les frontières albanaises : les travaux de la Conférence des ambassadeurs de Paris

Si durant la Conférence de la Paix, les Grandes Puissances ont accepté l'indépendance de l'Albanie, en général dans les limites de 1913, aucun traité n'y faisait référence. De plus, les frontières albanaises de 1913 étaient des limites générales dans l'acception absolue du terme, ainsi on peut le constater à la lecture d'un rapport de la Commission internationale de délimitation des frontières de l'Albanie :

« En réalité, les travaux de la Commission de 1913-1914 sur les frontières nord et nord-est de l'Albanie, de la mer Adriatique à la rive occidentale du lac d'Ochrida, étaient restés sans résultat concret, du fait que l'accord n'avait été réalisé sur aucun point parmi les représentants des six grandes Puissances. Il y avait ensuite la portion de frontière de la rive occidentale du lac d'Ochrida au M[ont] Gramos, qui n'avait jamais été étudiée. Quant à la frontière du M. Gramos au canal de Corfou, elle avait été définie sur la carte par le protocole de Florence du 17 décembre 1913, mais aucune borne ne la marquait »⁵⁷⁹.

⁵⁷⁵ *Idem*, p. 28-29 et 227-228.

⁵⁷⁶ Jean Brunhes, *Indépendance politique...*, *op. cit.*, p. 528.

⁵⁷⁷ Dans le cadre de ses études sur les dialectes indo-européens, Meillet s'est occupé aussi de la langue albanaise, lui dédiant quelques articles qui révèlent ses connaissances approfondies. E. g. Meillet, « Sur la flexion du suffixe indo-européen de présent -ye/o- en albanais », *Mémoires de la Société linguistique de Paris/MSL*, XIX, 1916, p. 119-121.

⁵⁷⁸ Dans ce contexte je me borne à rappeler ce que mon professeur Jacques Soppelsa affirmait : « la géopolitique n'est pas une science objective ».

⁵⁷⁹ CADN, Fond *Délimitation des frontières en Europe (1919-1936)*, Carton n° 110, Rapport général sur la marche des travaux et note sur le fonctionnement technique de la commission (1922-1926). Document établi en exécution des instructions du 17 janvier et de la lettre du 18 février 1922 de la Conférence des Ambassadeurs, p. 6.

De plus, étant donné les convoitises et les contestations de la part de ses voisins, l'indépendance et l'intégrité du pays avaient besoin d'être reconfirmées au niveau international.

Le problème de l'Albanie, ensemble aux autres problèmes délicats qui faisaient partie de la mise en œuvre des clauses des traités signés en Ile-de-France, fut laissé à la charge d'une Conférence des Ambassadeurs⁵⁸⁰. Cette institution qui relève plutôt de la diplomatie classique et du concert des puissances, se trouve au centre de l'étude oubliée du juriste américain Gerhard P. Pink – *The Conference of Ambassadors (Paris 1920 – 1931)* –, publiée en 1942 sous les auspices de l'Institut universitaires des Hautes études internationales de Genève⁵⁸¹. A part la bibliographie qui fait référence à cette institution⁵⁸², les documents donnés à la publicité par la Conférence, la SDN et la Cour Permanente de Justice, les livres blancs, les déclarations de presse, l'auteur bénéficie des informations fournies par des diplomates participants (ou ayant connaissance du sujet), et des fragments de documents non-publiés mis à sa disposition par le Département d'État de Washington. Avant donc de passer à l'analyse du processus de délimitation de l'Albanie et d'officialisation de son statut international, arrêtons-nous un instant sur cette institution qui a traité de la question albanaise de 1921 à 1926.

L'idée d'une conférence des ambassadeurs a été probablement suggérée par le premier ministre britannique Lloyd George. Celui-ci trouva plus approprié de discuter les questions de nature politique découlant du Traité de Versailles dans une telle formule, où les représentants des États-Unis pouvaient assister à titre d'observateurs, que dans le Conseil de la SDN, où la place attribuée aux États-Unis est restée vacante⁵⁸³. Gerhard Pink trouve plus sûr de placer ses origines

⁵⁸⁰ Parmi les Conférences des Ambassadeurs organisées dans le passé on peut citer : la conférence organisée à l'appel du cabinet de Vienne (juillet 1853), avant la Guerre de Crimée, afin de trouver une solution à la crise russo-ottomane ; la conférence des ambassadeurs de Berlin (1880) chargée de la médiation du conflit gréco-ottoman ; celle de 1901, de Constantinople, qui a suivi le traité de paix entre la Grèce et l'Empire ottoman conclu en 1897 et, naturellement, la Conférence des ambassadeurs de Londres de 1912-1913, qui avait la tâche de gérer la situation issue des guerres balkaniques. Gerhard P. Pink, *The Conference of Ambassadors (Paris 1920-1931). Its history, the theoretical aspect of its work, and its place in international organization*, with a preface by Paul Mantoux, Director of the Graduate Institute of International Studies of Geneva, Genève, Geneva Research Centre, 1942, p. 15-18. Il faut aussi mentionner que la pratique de compléter un traité par des conventions successives est ancienne. Le Traité de Kutchuk-Kaïnardji (10/21 juillet 1774) qui délimita entre autres les frontières entre la Russie et l'Empire ottoman, fut complété par deux conventions successives (entre la Porte et l'Autriche mais avec l'assentiment de la Russie), de Constantinople (7 mai 1775), de Palamutka (2 juillet 1776) et d'Ainali-Kavak (10/21 mars 1779, entre la Russie et la Porte). Cf. Charles Samwer, *Nouveau recueil général de traités, conventions et autres transactions remarquables, servant à la connaissance des relations étrangères des puissances et des États dans leur rapports mutuels. Continuation du Grand recueil de G. Fr. de Martens, Tome XV, jusqu'à l'année 1857*, Gottingue, Librairie de Dieterich, 1857, p. 453. On n'est donc pas du tout loin du Concert des puissances *cher à l'Europe du XIX^e siècle*.

⁵⁸¹ Gerhard P. Pink, *op. cit.*, 293 p.

⁵⁸² A. J. Toynbee, *Survey of International Affairs 1920-1923*, London, 1927, p. 1 et passim ; F. Kellor (and A. Hatvany), *Security against War, vol. I*, New York, 1924, p. 85 et passim ; C. A. Colliard, « La Conférence des Ambassadeurs », *Revue de Droit international*, vol. XXII (1938), n° 3 ; A. N. Mandelstam, « la Conciliation international d'après le Pacte et la Jurisprudence du Conseil de la S.d.N. », *Recueil des Cours*, 1926 – IV.

⁵⁸³ F. Kellor (and A. Hatvany), *Security against War, vol. I*, New York, 1924, p. 89, *apud* Gerhard P. Pink, *op. cit.*, p. 26. Pink considère que l'affirmation de Kellor ne peut pas être vérifiée, n'étant pas soutenue du point de vue documentaire.

dans une commission qui a fonctionné tout de suite après la signature du Traité de Versailles (28 juin 1919) et qui avait la tâche de préparer l'exécution des clauses du traité, jusqu'à son entrée en vigueur le 10 janvier 1920. La commission a fonctionné jusqu'au mois de septembre 1919⁵⁸⁴. Officiellement, la Conférence des ambassadeurs a été instituée par une résolution du Conseil suprême le 28 juillet 1919, à laquelle se réfère pour la première fois le sous-secrétaire d'État américain Frank Lyon Polk dans un télégramme daté du 16 octobre 1919. Un peu plus tard (le 14 novembre), dans un autre télégramme, Polk reprend même des passages de la résolution qui représente, malgré sa vague formulation, la véritable charte constitutive de la Conférence des Ambassadeurs :

« Les questions concernant l'interprétation et l'exécution du traité avec l'Allemagne, exceptant celles confiées soit à la Société des nations, aux Commissions de Réparation, du Contrôle militaire naval et aérien, de la rive gauche du Rhin, ou aux autres organes permanents de même nature, doivent être étudiées et suivies par un comité spécial qui siégera à Paris, mais qui pourra être transporté en d'autres capitales si cela est jugé opportun ... »⁵⁸⁵.

L'aspect trop général de la formulation causa naturellement des interprétations diverses de la part des représentants des Grandes Puissances. Si les Français et les Italiens voulaient des compétences étendues et voyaient la Conférence comme une continuation du Conseil suprême interallié, les Britanniques et les Américains ne désiraient qu'un rôle de relais entre les Commissions qui fonctionnaient en Allemagne et les Gouvernements alliés⁵⁸⁶. Pour résoudre ce problème, après une série de négociations qui eurent lieu à Londres, le Conseil suprême interallié édicta une seconde résolution, datée du 13 décembre 1919, et dans laquelle il délimita les compétences de la Conférence des ambassadeurs. Le compromis entre les deux visions – franco-italienne et anglo-saxonne – est évident :

« Conseil Suprême du 13 décembre 1919 – 3 heures après-midi, tenu à Londres, Downing Street 10. Résolution B. Avenir de la Conférence de la Paix. (...)
1° La session actuelle de la Conférence de la paix se terminera à Noël ou au plus tard dans la quinzaine qui suivra le procès-verbal de dépôt des ratifications du traité de Paix avec l'Allemagne.
2° A l'expiration de la session actuelle de la Conférence de la Paix, on traitera les grandes questions politiques au moyen de communications directes entre les gouvernements eux-mêmes, tandis que les questions de détail seront traitées par la Conférence des Ambassadeurs à Paris »⁵⁸⁷.

En ce qui concerne les relations entre le Conseil suprême interallié et la Conférence des ambassadeurs, les deux institutions ont fonctionné en parallèle jusqu'au mois de janvier 1920. Le

⁵⁸⁴ Gerhard P. Pink, *op. cit.*, p. 24.

⁵⁸⁵ *Idem*, p. 25.

⁵⁸⁶ *Idem*, p. 26.

⁵⁸⁷ *Idem*, p. 27-28.

Conseil, le créateur de la Conférence des ambassadeurs, va continuer son activité jusqu'au mois de mars 1931, sauf qu'il cessera de se réunir en session permanente. Les problèmes politiques d'importance exceptionnelle – e.g. le traité de Sèvres avec l'Empire ottoman – seront réservés au Conseil et non à la Conférence⁵⁸⁸. Quant aux rapports avec la Société des Nations, si on prend en compte l'opinion de certains auteurs, Lloyd George, lorsqu'il a suggéré l'organisation de la Conférence des ambassadeurs, avait l'intention de poser à la SDN autant de questions que possible pour être discutées avec les représentants des États-Unis. En général, on peut considérer que la Conférence des ambassadeurs avait comme mission principale d'additionner les traités de paix et des superviser leur exécution, *de créer donc un nouvel ordre européen*. La SDN avait la mission *de préserver l'ordre créé par les puissances victorieuses*⁵⁸⁹.

Arrêtons-nous aussi un instant sur les participants à la Conférence. Selon la règle instituée en 1815 par la Convention de Vienne, les Grandes Puissances peuvent se faire représenter par des diplomates ayant rang d'ambassadeur⁵⁹⁰. A Paris sont représentées uniquement les Puissances alliées (France, Empire britannique, Italie, Japon) et associées (États-Unis d'Amérique) par l'intermédiaire de leur représentants diplomatiques dans la capitale française. Parfois, lors des questions le concernant, le représentant de la Belgique rejoignait ce « club sélect ». Les travaux étaient présidés par le président du Conseil des ministres français (Millerand, Leygues, Briand, Poincaré, Herriot, Briand)⁵⁹¹, le secrétaire général étant un haut diplomate du Quai d'Orsay⁵⁹². L'influence prépondérante était exercée par la France et l'Empire britannique. L'Italie, malgré l'activité du comte Carlo Sforza, une voix très écoutée durant les travaux, a subi un recul à partir de 1923 sur le fond de l'affaire Janinna- Corfou. La présence du Japon concernant les questions européennes a été plus discrète, son représentant, le vicomte Ishii, refusant de prendre partie dans la commission de délimitation des frontières albanaises⁵⁹³.

La question albanaise n'était pas du tout évoquée dans les traités de la Conférence de la Paix de Paris. Plusieurs événements ont contribué à amener la Conférence des Ambassadeurs à s'en occuper. D'abord, l'admission de l'Albanie en tant que membre à part entière de la SDN en décembre 1920. La candidature albanaise pour la SDN fut examinée le 4 décembre 1920 : le statut du pays (indépendance et frontières), reconnu au niveau international, avait été modifié par le Traité

⁵⁸⁸ *Idem*, p. 34.

⁵⁸⁹ *Idem*, p. 36.

⁵⁹⁰ Contrairement à certaines opinions qui ont fait des États-Unis le champion de l'égalitarisme en matière de représentation diplomatique, après la deuxième Guerre mondiale, c'est la France qui fait l'ouverture, échangeant dès 1938 avec la Pologne, la Roumanie et la Tchécoslovaquie des ambassadeurs. Le geste de la France a été suivi par l'échange des ambassadeurs entre Bucarest, Varsovie et Prague.

⁵⁹¹ *Idem*, p. 41-42.

⁵⁹² Jules Laroche. Cf. *Ibidem*.

⁵⁹³ *Idem*, p. 45.

secret de Londres de 1915. L'Italie avait renoncé à ses revendications albanaises et le nouvel État avait un gouvernement national. Pourtant, le pouvoir instauré à Tirana n'était reconnu officiellement par aucune Puissance et sa stabilité était mise en doute. De plus, l'administration du pays était jugée comme rudimentaire et les frontières, existant *de facto*, n'étaient pas définies par des accords internationaux⁵⁹⁴. Le 17 décembre, c'était au tour de la session plénière de discuter et ensuite de trancher en faveur ou non de l'admission du pays. L'opposition exprimée par Athènes et de Belgrade a reçu l'appui du représentant français René Viviani qui avait attiré l'attention sur les risques d'aller à l'encontre de la volonté des Puissances. A l'appui de son argumentation, Viviani rappelait que l'État albanais était nouvellement formé et donc devrait subir une période transitoire avant d'être admis comme membre. C'est le plaidoyer du représentant d'Afrique du Sud, lord Robert Cecil, soutenu ensuite par le représentant britannique, qui a contribué au résultat favorable pour l'admission de l'Albanie. Le pays sera admis à l'unanimité des voix⁵⁹⁵. Restait la question de la définition et de la reconnaissance des frontières⁵⁹⁶. Les Anglo-Saxons sont toujours à jouer le rôle fondamental. Le 7 mai 1921, le Gouvernement britannique faisait la proposition de charger la Conférence des Ambassadeurs de statuer sur le statut du pays. Un mois plus tard (le 6 juin), l'ambassade britannique présentait un mémorandum afin de déterminer aussi les frontières du pays, proposant que cette compétence soit à la charge de la même Conférence des ambassadeurs⁵⁹⁷. Les propositions britanniques ont attiré tout de suite l'appui des représentants français, Aristide Briand, et italien, le comte Bonin-Longare. L'ambassadeur italien rappelait pourtant dans une note envoyée à la conférence le 29 juin 1921 :

« la position privilégiée que les Alliés ont reconnue à l'Italie en Albanie, confirmée par les nations alliées et associées dans tout projet de systématisation adriatique. »⁵⁹⁸

Briand se montra bienveillant vis-à-vis de prétentions si équivoques, exprimant son accord pour reconnaître officiellement la primauté formelle italienne :

⁵⁹⁴ Owen Pearson, *Albania in the twentieth century : a history, vol. 1...*, *op. cit.*, p. 155. D'ailleurs, l'Albanie n'était pas le seul membre à être accepté dans la SDN sans avoir ses frontières encore définies. Ses voisins, le Royaume SHS et la Grèce, n'avaient des frontières que partiellement définies et reconnues. Cf. Gerhard P. Pink, *op. cit.*, p. 111.

⁵⁹⁵ Owen Pearson, *Albania in the twentieth century : a history, vol. 1...*, *op. cit.*, p. 157. La délégation albanaise était dirigée par l'archevêque orthodoxe Théophane Noli (dit Fan Noli), ancien leader de la communauté albanaise de Boston.

⁵⁹⁶ Le traité des frontières du 10 août 1920, signé par les principales Puissances alliées et certaines autres Puissances, prouve que les frontières albanaises n'étaient pas reconnues. « L'article 4 dit que les frontières de l'État serbo-croato-slovène avec l'Italie et **au sud** doivent être ultérieurement déterminées. » AMAE, *Correspondance politique et commerciale*, Z Europe 1918-1940, Albanie 1, Notice sur l'Albanie, copie du 31 décembre 1920.

⁵⁹⁷ Gerhard P. Pink, *op. cit.*, p. 108.

⁵⁹⁸ AMAE, *S.D.N.*, Albanie 1955. Dossier général, 1923, mars- 1927, novembre, Note pour le Président du Conseil, A.S. de la déclaration du 9 novembre 1921 sur l'Albanie.

« à condition de ménager les aspirations des populations, le principe de libre disposition des peuples ainsi que les intérêts légitimes des autres voisins de l'Albanie ». ⁵⁹⁹

Sans doute, le représentant français était parfaitement au courant de la ligne politique de Londres et qu'il devait laisser les Britanniques tirer les marrons du feu. D'ailleurs, la réaction de Londres ne tarda pas. Le 12 juillet, l'Ambassade de *Sa Majesté* informa la Conférence des Ambassadeurs que le Gouvernement britannique refusait tout statut spécial, mandat ou protectorat, sur l'Albanie :

« (...) sans faire valoir, en ce qui concernait des revendications spéciales relativement au statut futur de l'Albanie, [le Gouvernement britannique] n'était disposé, pour cette même raison, à reconnaître aucun intérêt spécial en Albanie au profit d'un autre pays. » ⁶⁰⁰

La motivation d'une telle attitude politique de Londres s'expliquait, comme nous allons voir ⁶⁰¹, par ses intérêts stratégiques et économiques. L'Adriatique apparaissait en 1920 – 1921 comme un lac partagé entre l'Italie et le Royaume SHS (voir la France) et cette situation contrastait avec leur conception géopolitique de « *balance of power* ». De plus, au printemps de 1921, les représentants d'un certain nombre de compagnies britanniques se rendent en Albanie afin d'obtenir des accords de concessions avantageux, notamment dans le domaine pétrolier. Devant l'intransigeance britannique, le 29 juillet 1921, le comte Bonin-Longare présentait au président de la Conférence des ambassadeurs, Briand, des propositions plus concrètes dans la perspective d'un texte officiel sur le statut de l'Albanie :

« a) l'Italie compte sur la collaboration alliée pour assurer la réalisation d'une Albanie vraiment indépendante ; b) l'Italie, étant la puissance la plus intéressée au sort de l'Albanie, a le devoir de veiller à la constitution effective de l'État albanais qui est pour elle une garantie de sécurité dans la Basse Adriatique ; c) l'Italie doit veiller à ce qu'il ne puisse résulter de la création d'une Albanie indépendante une situation avantageuse pour les tierces puissances en opposition avec les intérêts du peuple albanais et, par conséquent, avec les intérêts de sa défense dans l'Adriatique inférieure qu'elle entend garantir par sa politique albanaise. » ⁶⁰²

Si les propositions italiennes n'ont pas eu de difficultés à obtenir l'accord formel français, les Britanniques restaient fermes sur leur position de ne pas reconnaître de statut spécial sur un pays membre de la SDN. Lord Curzon exprimait aussi des soucis concernant l'occupation italienne de l'île de Sazeno qui contrôlait la baie de Valona, territoire albanais, et la Basse-Adriatique entière. Au cours des négociations portées entre Londres et Rome, un compromis fut finalement trouvé : le

⁵⁹⁹ *Idem.*

⁶⁰⁰ *Idem.*

⁶⁰¹ Chapitre V.

⁶⁰² AMAE, *S.D.N.*, Albanie 1955. Dossier général, 1923, mars- 1927, novembre, Note pour le Président du Conseil, A.S. de la déclaration du 9 novembre 1921 sur l'Albanie.

Gouvernement britannique reconnaissait des intérêts stratégiques spéciaux à l'Italie en cas de violation des frontières albanaises. Le Gouvernement français s'associant au compromis anglo-italien, le texte officialisant le statut de l'Albanie fut arrêté le 28 septembre 1921 et signé le 9 novembre dans une réunion de la Conférence des ambassadeurs présidée par Jules Cambon :

« I. Au cas où l'Albanie se trouverait dans l'impossibilité de maintenir son intégrité territoriale elle aura la liberté d'adresser au Conseil de la Société des Nations une demande d'assistance étrangère.

II. Les Gouvernements de l'Empire britannique, de la France, de l'Italie et du Japon décident, dans le cas susdit, de donner instructions à leurs représentants dans le Conseil de la Société des Nations, de recommander que la restauration des frontières territoriales de l'Albanie soit confiée à l'Italie.

III. En cas de menace contre l'intégrité ou l'indépendance, aussi bien territoriale qu'économique, de l'Albanie du fait d'une agression étrangère ou de tout autre événement, et au cas où l'Albanie n'aurait pas recours dans un délai raisonnable à la faculté prévue à l'article I, les Gouvernements susdits feront connaître la situation qui en résultera au Conseil de la Société des Nations.

Au cas où une intervention serait jugée nécessaire par le Conseil, les gouvernements susdits donneront à leurs Représentants les instructions prévues à l'article II.

IV. Au cas où le Conseil de la Société des Nations déciderait, à la majorité, qu'une intervention de sa part n'est pas utile, les Gouvernements susdits examineront la question à nouveau, s'inspirant du principe contenu dans le préambule de cette Déclaration, à savoir que toutes modifications des frontières de l'Albanie constituent un danger pour la sécurité stratégique de l'Italie »⁶⁰³.

Cette déclaration allait rester secrète car elle allait à l'encontre des principes fondateurs du nouvel ordre. Seule la déclaration portant sur la reconnaissance du gouvernement et sur les frontières sera rendue à la publicité. Au terme de ces décisions, l'existence du pays était donc hors de toute discussion⁶⁰⁴. Les actes de la Conférence de Paris représentent la véritable reconnaissance de l'indépendance du pays. L'historiographie albanaise, mais aussi étrangère, a toujours placé le moment de l'indépendance en 1912. Nous pensons qu'il est plus approprié de comparer l'acte de la Conférence des Ambassadeurs de Londres de 1913 avec le document final du Congrès de Paris de 1856 qui, toute en reconnaissant leur autonomie et leur droit à l'unité, mettait les Principautés roumaines sous la garantie collective des Puissances. Donc, le statut de l'Albanie de 1913-1914 prévoit plus une autonomie sous la garantie collective des Puissances qu'une indépendance.

Mais avant de passer au processus de l'établissement des frontières, revenons un peu en arrière. Quand les choses paraissaient aller au mieux pour l'Albanie, un mouvement sécessionniste allait mettre en péril tous ces gains diplomatiques. Profitant de la tendance de rejet de toute forme d'autorité centrale des tribus catholiques nord-albanaises, Belgrade va appuyer le chef du clan des

⁶⁰³ *Idem, Correspondance politique et commerciale*, Série Z Europe 1918-1940, Albanie 25. Accords internationaux dans lesquels Albanie est signataire. Textes concernant le statut de l'Albanie. Cf. les annexes.

⁶⁰⁴ Cf. les annexes.

Mirditë, Gjon Marko Gjoni, à proclamer l'indépendance de la région qu'il contrôlait. L'intention des autorités serbes visait une redéfinition des frontières du nord du pays ou, au moins, d'obtenir l'autonomie du nord de l'Albanie. Au mois juin 1921, Gjon Marko Gjoni va proclamer à Prizrend, en territoire SHS, une République Mirditë, projet mis en œuvre un mois plus tard. Comme son initiateur était analphabète et donc il n'avait pas idée de ce que est une république, les historiens qui ont abordé le sujet ont conclu que le plan avait été fait par les autorités serbes qui d'ailleurs l'ont aidé avec argent, armement et même des militaires, en grande partie Russes blancs⁶⁰⁵. Pourtant, les forces gouvernementales envoyées par Tirana ont réussi à supprimer le mouvement sécessionniste, occupant la capitale de Mirditë, la bourgade d'Orosh : le 9 août, Marko Gjoni et ses supporters trouvaient refuge dans le Royaume SHS⁶⁰⁶. Peu de temps après, des unités irrégulières, composées partiellement de soldats serbes déguisés, et commandées par un Albanais originaire du Kosovo, Halil Leshi, passaient la frontière et, soutenues par l'artillerie serbe, occupaient la région de Mirditë⁶⁰⁷. Les protestations du représentant albanais à Genève, Mgr. Fan Noli, seraient restées sans résultat concret s'il n'y avait pas eu l'appui du Gouvernement britannique. En effet, Londres avait déjà envoyé son représentant diplomatique auprès du Gouvernement albanais : c'était la première Puissance qui rétablissait sa représentation diplomatique⁶⁰⁸. Les rapports envoyés par Sir Harry Eyres à son gouvernement, montraient à quel point l'action initiée par Belgrade avait ravagé le nord-est du pays :

« Quand nous avons atteint le sommet de la chaîne [Chafa Rounes] donnant sur la vallée du Drin, un panorama magnifique s'est déployé devant nous, et nous avons pu voir au-delà de la ville de Dibra, à Ljuma dans le nord, environ 600 miles carrés d'une des vallées [autrefois] les plus prospères et les plus fertiles de l'Albanie. A l'œil nu, et à l'aide des jumelles, nous n'avons perçu rien d'autre sur toute cette vaste étendue que des villages brûlés et ruinés ; des terres non cultivées et la vallée dépeuplée, excepté un village - Suhodol - que, pour une certaine raison non expliquée, les Serbes avaient épargné... Je n'ai plus aucun doute que le nombre de villages détruits donné par la Commission d'enquête albanaise - notamment 157, soit correct. (...) Le jour suivant nous avons parcouru le chemin vers Aras, qui a été entièrement détruit, et durant six heures de déplacement tous les villages et maisons que nous avons rencontré par hasard avaient été brûlés (...) »⁶⁰⁹.

Pourtant, les autorités serbes ont ignoré la demande et les conseils d'évacuation formulés par les Alliés. Par conséquent, le 7 novembre 1921, Lloyd George demandait, par un télégramme à Sir

⁶⁰⁵ Owen Pearson, *Albania in the twentieth century : a history, vol. 1...*, op. cit., p. 159-169 ; cf. aussi Bernd Jürgen Fisher, op. cit., p. 28-29.

⁶⁰⁶ *Idem*, p.169.

⁶⁰⁷ Bernd Jürgen Fisher, op. cit., p. 29.

⁶⁰⁸ Sir Harry Eyres, ancien consul à Constantinople, avait été envoyé à Durazzo dès janvier 1921 comme consul général et représentant diplomatique en Albanie. Cf. Owen Pearson, *Albania in the twentieth century : a history, vol. 1...*, op. cit., p. 159. Voir aussi le chapitre IV du présent ouvrage.

⁶⁰⁹ *Apud* Miranda Vickers, *The Albanians...*, op. cit., p. 99 ; cf. aussi le chapitre IV.

Eric Drummond, la convocation immédiate du Conseil de la Société des Nations afin de discuter les mesures à prendre aux termes de l'article 16 au cas où le Gouvernement de Belgrade se refuserait ou tarderait de nouveau à retirer ses troupes de l'Albanie du Nord⁶¹⁰. A la proposition britannique se sont associés naturellement les Italiens et officieusement les Américains. Au terme de l'année 1921, l'Albanie voyait pour la première fois depuis 1913 son territoire complètement libéré et l'indépendance unanimement reconnue. Même si la moitié environ des territoires albanophones demeuraient dans les frontières des royaumes SHS et grec, les Albanais pouvaient commencer à profiter pleinement des avantages d'une vie étatique.

L'attitude britannique dans la question albanaise vue par la diplomatie française

« (...) La position anglaise dans la question albanaise me semble être la suivante :

1. Les rapports récents représentent les Serbes comme ayant poursuivi en Albanie une campagne de destructions et de massacres. Les rapports ont indigné M. Lloyd George et Lord Curzon. Ils sont en outre connus de Lord Cecil et d'un certain groupe de députés des Communes qui prient leur Gouvernement de régler sans délai la question albanaise.
2. Il paraît que *Foreign Office* est convaincu que les Serbes ignoreraient la demande d'évacuation formulée par la Conférence, de même qu'ils ont ignoré les avertissements antérieurs.
3. Ils [les Britanniques, *n. n.*] semblent avoir agi indépendamment des Italiens ; ils ont manifesté la crainte que si les Serbes avancent encore, les Italiens ne prennent possession d'une partie de l'Albanie ».

AMAE, SDN, Albanie 445, Société des Nations, Copie confidentielle, message téléphoné jeudi 10 novembre 1921 à 20h20, De M. Monnet (Londres) à M. Clauzel.

*

*

*

Disons un mot sur l'établissement effectif, sur le terrain des frontières albanaises. On a vu les initiatives britanniques visant à confier à la Conférence des Ambassadeurs la définition des frontières. Après avoir été admis comme membre de la SDN, le gouvernement albanais s'est adressé à l'organisation afin de reconnaître les frontières du pays dans les limites de 1913⁶¹¹. Dans les débats qui ont suivi, plusieurs arguments ont été avancés en faveur de la compétence de la Conférence des ambassadeurs et non de la SDN. D'abord, selon l'article 89 du Traité de Saint-Germain en Laye avec l'Autriche-Hongrie, les principales Puissances alliées étaient chargées de fixer les frontières de la Grèce et du Royaume SHS. Ensuite, dans le Protocole de Kapshtica⁶¹², entre les autorités de Kortcha et le Gouvernement d'Athènes, les deux parties s'engageaient à se

⁶¹⁰ AMAE, *S.D.N.*, Albanie 1954 (1920-1922), Note sur la convocation du Conseil de la SDN.

⁶¹¹ Gerhard P. Pink, *op. cit.*, p. 108-109.

⁶¹² Cf. p. 122 du présent ouvrage.

soumettre à la décision de la Conférence de la Paix, donc aux principales Puissances alliées, concernant la délimitation frontalière⁶¹³. Tous ces aspects ont amené l'assemblée de la SDN à édicter une résolution (le 2 octobre 1921) par laquelle elle recommandait à l'Albanie d'accepter la décision des principales Puissances alliées⁶¹⁴.

S'appuyant sur la Déclaration du 9 novembre 1921 sur l'indépendance et la souveraineté de l'Albanie dans les limites de 1913, la Conférence des ambassadeurs institua une Commission internationale de délimitation des frontières de l'Albanie⁶¹⁵. Elle fonctionna en parallèle avec une Commission d'enquête de la SDN au nord de l'Albanie dirigée par le géologue finlandais J. J. Sederholm, dont on va analyser l'activité dans le chapitre suivant⁶¹⁶. Les rapports, les procès-verbaux et les cartes de la Commission internationale de délimitation peuvent être consultés aux *Centre des Archives diplomatiques de Nantes, Fond Délimitation des frontières en Europe (cartons 108 et 110)*. Selon les instructions reçues le 17 janvier et le 1^{er} février 1922, la Commission devait continuer les travaux exécutés en 1913-1914 par la Commission internationale de délimitation des frontières nord et nord-est de l'Albanie et de la Commission internationale de délimitation de l'Albanie méridionale, sanctionnés par le Protocole de Florence de 1913. La cérémonie de constitution de la Commission a eu lieu à Paris le 18 janvier 1922.

Avant de se déplacer sur le terrain, la Commission s'est réunie en trois premières séances tenues au Quai d'Orsay (le 18 janvier) et à l'Institut géographique militaire de Florence (les 19 et 23 janvier 1922), afin d'établir sa structure intérieure, l'organisation des travaux, prendre note de ses compétences octroyées par la Conférence des Ambassadeurs, recevoir les délégués des pays intéressés et fixer la marche à suivre pour les travaux sur le terrain. Dans la première séance du 18 janvier, le général de brigade italien Enrico Tellini⁶¹⁷ a été élu Président de la commission, un rôle formel qui s'inscrit dans la ligne droite de la Déclaration de 1921. De la commission faisaient partie un commissaire britannique, le lieutenant-colonel Frank Gilles (auquel succède le 1^{er} mai 1925 par le lt-col. A. B. Clough), et un français, le lieutenant-colonel Emmanuel Perret (remplacé en 1923 par le colonel André Ordioni)⁶¹⁸. Elle comptait aussi parmi ses délégués les représentants des pays intéressés – l'Albanie (Mehdi Bey Frasheri⁶¹⁹), la Grèce (le lieutenant-colonel Karkandjos) et le

⁶¹³ Gerhard P. Pink, *op. cit.*, p. 109.

⁶¹⁴ *Idem*, p. 112.

⁶¹⁵ *Idem*, p. 115.

⁶¹⁶ Cf. Catherine Scaffer Kadragic, *International Delimitation of Albania, 1921-1925 : A study of Cooperation between the League of Nations and the Conference of Ambassadors in Paris*, Ph.D. diss., Columbia University, 1956 (ouvrage inédit).

⁶¹⁷ Directeur de l'Institut géographique militaire de Florence.

⁶¹⁸ Emmanuel Perret, officier d'infanterie, détaché au Service géographique de l'Armée.

⁶¹⁹ Mehdi Bey Frasheri (1873-1963). Homme politique, diplomate et écrivain albanais. Bektashi. A l'époque ottomane, bey de Jérusalem et gouverneur de Palestine. Ministre de l'Intérieur dans le gouvernement de Turkhan Pacha et ministre

Royaume SHS (le colonel, puis général Mikhaïl Yovanovitch) – mais ceux-ci avaient une voix consultative, servant de relais entre la Commission, leurs gouvernements et les populations sur place. Le commissaire français avait exprimé son souhait, vu le volume de travail à effectuer, que les délégués des pays concernés restent dans leurs fonctions durant toute la période des travaux⁶²⁰. Pourtant, à part Belgrade qui a maintenu le même délégué jusqu'à la fin des travaux (1926), les autres, plus instables du point de vue gouvernemental, ont changé plusieurs fois leurs représentants : la Grèce trois fois (le lieutenant-colonel Karkandjos, remplacé par le Lt-col. Botzaris, lui-même succédé par le Lt-col. Christos Avramidès) et l'Albanie a « roulé » pas moins de 6 délégués (Mehdi Bey Frasheri, le Général Ali Kolonia Pacha, le major Bayram Fevzi, Démètre Beratti, de nouveau Mehdi Bey Frasheri et le ministre plénipotentiaire Ilias Bey Vrioni)⁶²¹. La Commission disposait d'un secrétariat général commun dirigé par un Secrétaire général, poste détenu par le capitaine, ensuite chef d'escadron français Mathieu de Limperani. Cet organisme subsidiaire était composé par un adjoint technique – le lieutenant de l'armée italienne Mario Bonacini (remplacé plus tard par le capitaine Tito Fattobene) – et deux secrétaires dactylographes, sous-officiers, mis à disposition par l'armée française et par l'armée italienne⁶²². Un médecin militaire, mis à disposition par l'armée italienne – le major Luigi Corti, ultérieurement remplacé par le major Giuseppe Sordi⁶²³, complétait le personnel auxiliaire. Le secrétariat permanent se trouvait à la disposition du Président et représentait un organisme distinct du personnel des autres délégations⁶²⁴. Afin d'assurer l'unité de direction et d'exécution, le Lt-col. Gilles, commissaire britannique, a été chargé de la direction des travaux techniques⁶²⁵. De même, les équipes techniques d'un même pays devaient avoir un coordinateur unique responsable devant la Commission. Au même temps, le lieutenant Bonaccini a été nommé adjoint technique auprès du président de la Commission, pour centraliser les documents et exécuter certains croquis à l'attention de la Conférence des ambassadeurs. Il devait, entre autres, garder le secret des propositions de la Commission vis-à-vis des délégués des pays intéressés jusqu'à leur approbation par la conférence des Ambassadeurs⁶²⁶. On voit donc resurgir les limites

des Travaux publics et de l'Agriculture dans le cabinet dirigé par Ilias Bey Vrioni. Mehdi Bey a été le chef du gouvernement pendant l'occupation nazie (1943-1944).

⁶²⁰ CADN, *Délimitation des frontières en Europe (1919-1936)*, Carton n° 108, Commission de Délimitation des frontières de l'Albanie n° 26, Procès-verbal n° 2. Séance du 7 février 1922.

⁶²¹ *Idem*, Carton n° 110, Rapport général sur la marche des travaux et note sur le fonctionnement technique de la commission (1922-1926). Document établi en exécution des instructions du 17 janvier et de la lettre du 18 février 1922 de la Conférence des Ambassadeurs, p. 6.

⁶²² *Idem*, p. 5-6 et *Idem*, Carton n° 108, Commission de Délimitation des frontières de l'Albanie n° 26, Procès-verbal n° 1. Séances des 18, 19 et 23 janvier 1922.

⁶²³ *Idem*, Carton n° 110, Rapport général sur la marche des travaux...*op. cit.*, p. 6.

⁶²⁴ *Idem*, Carton n° 108, Commission de Délimitation des frontières de l'Albanie n° 26, Procès-verbal n° 1. Séances des 18, 19 et 23 janvier 1922.

⁶²⁵ *Idem*, Procès-verbal n° 4. Séance du 25 février 1922, à Florence.

⁶²⁶ *Ibidem*.

des compétences de la Commission de délimitation des frontières de l'Albanie : elle disposait d'un rôle consultatif, ses propositions devaient être approuvées par la Conférence des Ambassadeurs⁶²⁷.

La sécurité, la liberté de déplacement et la logistique présentaient un rôle particulier pour le bon fonctionnement de la Commission étant donné que ses membres devaient se déplacer au Royaume SHS, en Albanie et en Grèce. Pour prévenir tout incident et donc la pleine liberté de déplacement, la Conférence des Ambassadeurs avait dès le 18 novembre 1921 institué une zone neutre de 3 à 5 kilomètres de part et d'autre de la frontière à délimiter. Cet espace devait être libre de la présence des forces militaires ou de gendarmerie des puissances intéressées⁶²⁸. En cas de violation de la zone neutre, la Commission pouvait convoquer le délégué du pays concerné afin de faire intervenir son gouvernement. Si la situation dégénérait en conflit, l'un des commissaires était habilité à entreprendre une enquête avec les deux délégations et, en dernière instance, il serait fait appel à la Conférence des Ambassadeurs⁶²⁹. La composition des détachements d'escorte restait à la charge de la Commission⁶³⁰. Dans ce contexte, sur proposition albanaise, pour éviter tout malentendu, l'escorte devait être fournie par un seul gouvernement, à la fois SHS, albanais ou grec⁶³¹. Des pièces d'identité individuelles, dans un premier temps en français, albanais et serbe, allaient être fournies aux membres de la Commission par Belgrade et Tirana⁶³². Dans la perspective du déplacement à Scutari, la Commission s'est préoccupée des moindres détails : logements, moyens de déplacement, moyens de communication (réseau télégraphique), emploi du personnel travailleur et instruments nécessaires à l'exécution des travaux. Vu la proximité géographique et ses capacités, l'Italie devrait mettre contre coûts à la disposition de l'Albanie, avant le départ de la commission de Florence, du personnel spécialisé et des instruments techniques⁶³³. A titre gracieux, le Gouvernement italien mettait aussi à la disposition de la Commission pour gagner le sol albanais le contretorpilleur *Acerbi*⁶³⁴. Les grandes puissances ont partagé aussi les charges financières (la

⁶²⁷ Si pour les autres commissions de délimitation de frontières, le Traité de Versailles (art. 35, 48, 83, 87 et 111) prévoyait que leurs décisions adoptées à la majorité des voix, engageaient les parties concernées, les décisions prises par les commissions chargées de délimiter l'Albanie et la frontière polono-tchécoslovaque dans le district de Teschen avaient valeur de recommandations et pouvaient être acceptées ou rejetées par la Conférence des Ambassadeurs. Gerhard P. Pink, *op. cit.*, p. 179.

⁶²⁸ CADN, *Délimitation des frontières en Europe (1919-1936)*, Carton n°110, Rapport général sur la marche des travaux...*op. cit.*, p. 8.

⁶²⁹ *Idem*, Carton n° 108, Commission de Délimitation des frontières de l'Albanie n° 26, Procès-verbal n° 5, Séance des 15 et 16 mars 1922.

⁶³⁰ *Idem*, Procès-verbal n° 1. Séances des 18, 19 et 23 janvier 1922.

⁶³¹ *Idem*, Procès-verbal n° 2. Séance du 7 février 1922.

⁶³² *Ibidem* et *Idem*, Carton n° 108, Commission de Délimitation des frontières de l'Albanie n° 26, Procès-verbal n° 3. Séance du 9 février 1922.

⁶³³ *Ibidem*. On observe donc l'inégalité en moyens et personnel des pays intéressés. Il convient d'ouvrir ici une petite parenthèse. L'État albanais ne dispose pas des ressources ni matérielles, ni intellectuelles pour promouvoir une thèse géopolitique complexe. L'Albanie en 1922 agit sur le plan géopolitique comme un mouvement national.

⁶³⁴ CADN, *Délimitation des frontières en Europe (1919-1936)*, Carton n° 108, Commission de Délimitation des frontières de l'Albanie n° 26, Procès-verbal n° 5, Séance des 15 et 16 mars 1922.

moitié des dépenses) des délégations des pays concernés⁶³⁵. Voici donc, passées en revue, la structure et l'organisation de la Commission internationale de délimitation des frontières de l'Albanie. Voyons maintenant comment se sont organisés les travaux de délimitation. On a déjà vu que la Commission devait reprendre les travaux de 1913-1914 effectués par des techniciens austro-hongrois. Avant de gagner Scutari il fallait donc résoudre le problème de la documentation qui se trouvait en grande partie conservée à l'Institut géographique de Vienne. Un technicien italien fut donc envoyé en mission à Vienne pour réunir les cartes et les croquis jugés utiles⁶³⁶. En même temps, les délégués des pays concernés devaient contribuer avec tout matériel documentaire susceptible d'aider la marche des travaux. Il est intéressant de noter que la documentation conservée à l'Institut géographique militaire de Florence reproduisait la documentation austro-hongroise⁶³⁷. Des recherches ont été faites aussi à Paris, mais les documents cartographiques identifiés n'étaient pas suffisants. Pour la topographie des lieux, la Commission ne disposait que de la carte autrichienne à l'échelle 1 : 200 000, utile pour une vision d'ensemble, mais incomplète pour les travaux de détail. Les cartes topographiques françaises n'étaient disponibles que pour la région de Kortcha. Elles étaient au 1 : 50 000, exécutées par le service topographique de l'Armée d'Orient et...trouvées par hasard à Kortcha⁶³⁸. Une fois le matériel disponible réuni et étudié, la Commission procéda le 25 février 1922 à la validation des travaux effectués en 1913-1914 et à la division de la frontière SHS-albanaise-grecque (734 kilomètres) en neuf sections (de A à F pour la frontière SHS-albanaise et de I à III pour la frontière gréco-albanaise)⁶³⁹. Elle décida en même temps de commencer par la Sous-section A₁ (72 km), de la mer Adriatique à la rive septentrionale du Lac de Scutari⁶⁴⁰, donc par la délimitation de la frontière SHS-albanaise. Une fois la Commission arrivée à Scutari, la documentation de cabinet devait être complétée sur le terrain, d'abord par des reconnaissances préliminaires⁶⁴¹.

Passons maintenant à la méthode de travail employée. Avant de procéder aux travaux de délimitation dans une section, la Commission présentait aux délégués des pays intéressés la définition de la ligne de frontière issue de l'accord de Londres de 1913 et confirmée par la Déclaration du 9 novembre 1921 et les invitait à faire leurs observations et leurs propositions⁶⁴². Entre temps, les équipes topographiques se déplaçaient sur le terrain afin de préparer des relevés

⁶³⁵ *Idem*, Procès-verbal n° 93, Scutari le 6 avril 1922.

⁶³⁶ *Idem*, Procès-verbal n° 1. Séances des 18, 19 et 23 janvier 1922.

⁶³⁷ *Ibidem* et *Idem*, Procès-verbal n° 2. Séance du 7 février 1922.

⁶³⁸ *Idem*, Carton n° 110, Rapport général sur la marche des travaux...*op. cit.*, p. 10.

⁶³⁹ Cf. les annexes.

⁶⁴⁰ CADN, *Délimitation des frontières en Europe (1919-1936)*, Carton n° 108, Commission de Délimitation des frontières de l'Albanie n° 26, Procès-verbal n°4. Séance du 25 février 1922 à Florence.

⁶⁴¹ *Idem*, Procès-verbal n° 2. Séance du 7 février 1922.

⁶⁴² *Idem*, Carton n° 110, Rapport général sur la marche des travaux...*op. cit.*, p. 11-12.

figurés sur des cartes au 1 : 50 000. Une équipe était formée par un opérateur topographe, un adjoint géomètre, plusieurs aides porte-mires et du personnel employé au transport de l'équipe, au total dix personnes⁶⁴³. Ensuite, la Commission, ensemble avec les délégués des pays concernés, se déplaçait sur le terrain afin de constater le travail des équipes et réunir les données administratives et économiques pour décider le meilleur trajet possible. Les enquêtes sur le terrain ont été effectuées par les trois commissaires – italien, français et britannique –, sans la présence des délégués des pays concernés : ils questionnaient les autorités locales et les habitants, convoqués soit par l'intermédiaire des délégués, soit pris au hasard. D'habitude, les délégués des pays concernés n'assistaient pas aux questionnaires. Là où ils ont assisté, les commissaires ont observé que ceux-ci interprétaient différemment les demandes et les réponses des personnes questionnées. De plus, ces dernières étaient plus réservées par crainte de poursuites, voir d'emprisonnement. Les États concernés, surtout les royaumes SHS et grec, étaient visiblement gênés par ce type d'enquêtes qui mettait en cause la validité de leur revendications. C'est pourquoi ils ont protesté maintes fois afin d'obtenir de la part de la Conférence des Ambassadeurs la cessation de ce type d'enquêtes jugé non-productif. Dans certaines localités visées, les commissaires n'ont pas trouvé de population masculine, signe que les autorités essayaient de saboter leurs démarches. Nonobstant ces difficultés, les enquêtes ont été poursuivies sur toute la zone à délimiter, même dans le secteur du Mont Gramos à la Mer Ionienne, défini en 1913⁶⁴⁴ et confirmé en 1921. Dans ses enquêtes, la Commission a avisé :

« a) Dans les régions nord et est (frontière yougoslave-albanaise), sur les limites des tribus ; dans le kaza de Koritza (frontière gréco-albanaise), sur les divisions administratives actuelles et à l'époque de l'accord de Londres de 1913.

b) Sur les intérêts économiques locaux, notamment sur les marchés où s'approvisionnaient les habitants, ce qui constitue, par suite du manque de communications, une des questions essentielles ; dans le voisinage des villages, sur les dépendances de ces mêmes villages et les limites des champs cultivés par leurs habitants, l'emplacement des sources alimentant la localité, etc.

c) Sur la langue parlée dans les familles : à cet égard, la Commission, lorsque la chose a été possible, s'est adressée de préférence aux femmes, celles-ci ne connaissant, en général, que leur idiome maternel.

d) Sur la religion dominante de chaque village et la nationalité des écoles existantes etc., pour en tirer des éléments moraux, susceptibles d'éclairer le jugement de la Commission et de l'aider dans l'établissement de ses propositions. »⁶⁴⁵

Malgré ces méthodes objectives employées, on ne doit pas perdre de vue que le traçage des frontières albanaises laissait le pays avec la moitié de sa population en dehors de ses limites

⁶⁴³ *Idem*, Carton n° 108, Procès-verbal n° 2. Séance du 7 février 1922.

⁶⁴⁴ *Idem*, Carton n° 110, Rapport général sur la marche des travaux...*op. cit.*, p. 13.

⁶⁴⁵ *Idem*, p. 12-13.

politiques. Avec toute leur bonne volonté, les propositions de la Commission devaient s'inscrire dans l'accord de Londres de 1913, confirmé par la Déclaration du 9 novembre 1921.

Une fois ce travail accompli, les délégués des pays intéressés étaient de nouveau conviés à présenter leurs propositions, cette fois-ci définitives, concernant la frontière à tracer. Les éléments ainsi réunis, la Commission passa à l'étude sur la carte de la ligne-frontière et formula sa proposition argumentée à l'attention de la Conférence des Ambassadeurs. Dès que la décision de celle-ci lui parvenait, la Commission convoquait les délégués des pays concernés pour leur communiquer la frontière définitive et procédait à l'emplacement des bornes sur le terrain. Suite à l'approbation de la Conférence des Ambassadeurs en 1923, cette activité fut partagée entre les trois Commissaires : le commissaire britannique, qui dès 1922 surveillait l'emplacement des bornes dans la sous-section A₁, a coordonné en 1923 les opérations d'abornement dans les sections C, D, E ; le commissaire français s'est occupé de la sous-section A₂ ; le commissaire italien a eu la charge de la II^e section. Les autres sections – B, F, I, III et l'achèvement de la II^e – furent abornées sous la coordination des trois commissaires, ensemble, dans l'intervalle 1923 – 1925. Après un ultime contrôle sur l'emplacement des bornes jalonnant la ligne de frontière nouvellement tracée, la Commission supprima la zone neutre et passa à l'établissement des protocoles finaux qui devaient être signés par les Commissaires chargés de l'abornement : un pour la frontière SHS – albanaise et l'autre pour la frontière gréco-albanaise. Ces opérations se sont étalées de 1922 à 1925, comme il suit :

- De mars à décembre 1922, l'étude de la frontière comprise entre l'Adriatique et la rive occidentale du lac d'Ochrida (Sections A, B, C, D, E) et l'emplacement des bornes dans la sous-section A₁ (Mer Adriatique – lac de Scutari) ;
- De mai à décembre 1923, l'étude du secteur situé entre le lac d'Ochrida et le Mont Gramos (Section F de la frontière SHS-albanaise et Section I de la frontière gréco-albanaise) et l'abornement de la frontière allant du lac de Scutari au Mont Vila (sous-section A₂), du Mont Dyaravitsa au lac d'Ochrida (Sections C, D, E) et du Mont Gramos au canal de Corfou (Sections II, III);
- De mai à octobre 1924, l'abornement de la frontière entre le lac de Prespa et le Mont Gramos (Section I) et entre Tchafa Dériane et le Mont Dyaravitsa (Section C);
- D'août à octobre 1925, l'abornement de la ligne-frontière entre les lacs Ochrida et Prespa (Section F)⁶⁴⁶.

L'activité de terrain de la Commission s'est étendue donc sur trois ans, de nombreux obstacles et événements retardant ses travaux. D'abord le relief prédominant montagneux, à part

⁶⁴⁶ *Idem*, p. 7.

quelques exceptions, souvent au-dessus de 2000 mètres d'altitude : les massifs Korab, 2764 m, et Dechante, 2384 m, par exemple, se trouvaient sur la ligne de frontière même, entre l'Albanie et la Macédoine yougoslave⁶⁴⁷. De plus, les zones à parcourir disposaient d'une infrastructure rudimentaire ou mal entretenue qui a causé aux équipes topographiques pas mal d'accidents. Le climat rude, tempéré continental, ne permettait pas d'effectuer des travaux hors de la période de mai à octobre, donc six mois par an. Les secteurs traversant les lacs – Scutari, Ochrida et Prespa – constituaient des véritables sièges de la malaria. Le personnel de la Commission a été affecté dans une large mesure par des affections respiratoires et la malaria, ce qui a causé, bien évidemment, des retards dans l'exécution des travaux⁶⁴⁸. Un autre obstacle qui a freiné l'activité de la Commission était lié à la logistique, qu'elle avait prévue de se procurer sur place. Vu la pauvreté des villages situés dans la zone à délimiter, disposant de possibilités d'hébergement et d'approvisionnement très réduites, les équipes ont dû attendre l'arrivée du matériel de campement complet, y compris des conserves et des récipients pour l'eau⁶⁴⁹.

Les déplacements sur le terrain de la Commission et du personnel des équipes topographiques ont impliqué des contacts avec les autorités et les populations locales. Cet aspect, en dépit de son utilité, a représenté une source supplémentaire de retards. Si le *Rapport général sur la marche des travaux* de la Commission mentionne l'accueil et l'hospitalité chaleureux des habitants, les relations avec les autorités locales n'ont pas toujours été faciles. Elles étaient bonnes lorsqu'il s'agissait de courtoisie, mais leur opposition vis-à-vis de la Commission est apparue vite comme évidente. Il faut rappeler un facteur objectif, représenté par la diversité des langues (et dialectes au sein du même pays) qui ne facilitait pas les rapports entre la Commission (équipes topographiques comprises) et les acteurs de pouvoir locaux. Mais cet aspect a été vite instrumentalisé par les autorités des pays en cause. Aux problèmes qu'on a déjà mentionnés à propos des enquêtes effectuées dans les zones faisant objet de délimitation, s'ajoutaient la transmission défectueuse des instructions entre les autorités du même pays et le dialogue de sourds qui avait lieu souvent entre les autorités de deux pays voisins. La Commission a dû intervenir afin de vérifier si ses instructions étaient respectées et beaucoup de ses séances n'avaient concerné que la rédaction des protocoles additionnels pour régler les questions d'ordre économique et de transit qui résultaient du traçage de la frontière. Des difficultés se sont manifestées aussi à cause du financement parfois défectueux des frais de la Commission. A partir de sa constitution et jusqu'au 30 septembre 1923, les fonds furent avancés par la France, l'Italie et l'Empire britannique, sous réserve de remboursement par les pays concernés. Ensuite, dès le 1^{er} octobre, l'Albanie, le Royaume SHS et la Grèce furent invités à verser l'argent

⁶⁴⁷ *Idem*, p. 9-10.

⁶⁴⁸ *Idem*, p. 19-20.

⁶⁴⁹ *Ibidem*.

nécessaire aux besoins des délégations et du personnel technique. Mais les retards survenus dans le paiement des frais de la Commission ont généré la stagnation des travaux, les commissaires étant obligés de solliciter l'intervention de la Conférence des Ambassadeurs afin de débloquent cette situation⁶⁵⁰.

Mais les plus graves problèmes, qui mettaient en évidence les limites de la paix de 1918-1920, étaient liés à la sécurité de la Commission. La situation avait été générée par l'institution de la zone neutre qui, au lieu d'être un facteur de protection, assurant la liberté de mouvement de la Commission, a eu un effet contraire :

« Les délégués intéressés ayant déclaré que par suite de la stricte observation des conditions établies pour la zone neutre, on signalait la présence de malfaiteurs et des comitadjis en plusieurs points et que dans ces conditions ils ne pouvaient assurer la sûreté du personnel et des opérations de la Commission (...) »⁶⁵¹.

De plus, les États refusaient de mettre à disposition des unités mixtes de gendarmerie ou de police pour corriger cet état de choses. Paradoxalement, là où la zone neutre ne fut pas instituée (au sud du lac d'Ochrida jusqu'au Mont Gramos, représentant le dernier segment de la frontière albanos-SHS), en raison de l'opposition du Royaume SHS, les travaux se sont déroulés en toute tranquillité. Mais le refus d'instituer la zone neutre a représenté un facteur de pression sur la Commission qui se voyait interdire son droit d'opérer les modifications minimales de la ligne-frontière, nécessaires pour ne pas gêner la vie économique des localités situées dans les secteurs à délimiter. Le délégué SHS motivait ainsi le refus de son gouvernement d'instituer la zone neutre :

« (...) la ligne de frontière au Sud du lac d'Ochrida ayant été fixée en 1913 sur la base de la Conférence de Londres, il n'y avait aucune nécessité d'établir une zone neutre dans cette partie de la frontière, après les mauvaises expériences faites sur les autres parties et que la Commission n'aurait, en acceptant la ligne déjà établie, qu'à la parcourir et en faire le levé topographiquement »⁶⁵².

Dans le même temps, Belgrade refusait de mettre à la disposition de la Commission les supposés documents de 1913 concernant la frontière en cause. La Conférence des Ambassadeurs, elle aussi, s'est adressée aux autorités de Belgrade afin de les contraindre d'accepter la zone neutre, mais celles-ci refusaient obstinément de s'y conformer. Dans ces conditions, en signe de protestation, les travaux sur la frontière SHS-albanaise ont été suspendus par la Commission, qui a décidé de poursuivre dans le secteur gréco-albanais. Mais le fait que l'Épire du Nord demeurait dans les frontières albanaises et que la communauté internationale (lire la Conférence des Ambassadeurs) était décidée à rendre définitif ce *statu quo*, créait une situation particulièrement

⁶⁵⁰ *Idem*, p. 21.

⁶⁵¹ CADN, *Délimitation des frontières en Europe (1919-1936)*, Carton n° 108, Commission de Délimitation des frontières de l'Albanie n° 120, Procès-verbal n°8. Séance du 11 avril 1922.

⁶⁵² *Idem*, Commission de Délimitation des frontières de l'Albanie n° 364, Procès-verbal n°28. Dibra, 2 octobre 1922.

dangereuse. D'ailleurs, les complications ne tarderont pas : le 27 août 1923, le Président de la Commission de Délimitation, le Général Tellini, trois autres officiers de la délégation italienne et l'interprète albanais qui les accompagnait furent victimes d'un attentat meurtrier dans la localité grecque de Delvinaki, en Épire du Sud, près de Janinna⁶⁵³. Les auteurs sont restés inconnus, mais tout le monde pensait qu'ils étaient de nationalité grecque. Même si les auteurs de l'attentat ont voulu exprimer leur désaccord devant la « perte » de l'Épire du Nord en faveur de l'Albanie, l'événement s'est vite inscrit dans le contexte de la rivalité italo-grecque. Le 28 août, l'Italie exigeait entre autres (sept demandes au total) du Gouvernement grec l'arrestation et la condamnation des assassins. 24 heures plus tard, d'Athènes faisait savoir à Rome l'acceptation de la quasi-totalité des exigences italiennes, se réservant au même temps le droit de s'adresser à la SDN. L'événement était grave car Mussolini menaçait, en cas d'intervention de la communauté internationale, de retirer son pays de la SDN⁶⁵⁴. *Il Duce* considérait que par l'intervention de la SDN serait créé « un précédent dangereux qui (...) conférerait à la SDN des attributions supranationales »⁶⁵⁵. Le 31 août, Mussolini jugeant insatisfaisante la réponse grecque, ordonnait sans aucune déclaration le bombardement et l'occupation de l'île de Corfou et de quatre autres Iles ioniennes. Afin de désamorcer le conflit, la Conférence des Ambassadeurs adressait le même jour une note au Gouvernement grec sollicitant sans délai l'identification et la punition des coupables. Suivant le geste d'Italie qui s'adressa à la Conférence des Ambassadeurs, la Grèce informa par une note du 2 septembre être prête à se soumettre au jugement de la même instance⁶⁵⁶. D'ailleurs, la France s'est ralliée à cette initiative et a fait toutes les démarches pour rallier le Gouvernement britannique, notamment son représentant Lord Cecil⁶⁵⁷. Une fois le problème des compétences défini, la sentence de la Conférence des Ambassadeurs ne tarda pas : par une note du 27 septembre la Grèce était obligée de payer à l'Italie une indemnité de 50 000 000 de livres italiennes qui devait être déposée à la Banque Nationale de Suisse⁶⁵⁸ et découvrir et punir d'une manière exemplaire les

⁶⁵³ Cf. Andrea Giannasi, *L'eccidio Tellini. Da Gianina all'occupazione di Corfù (agosto-settembre 1923)*, Prospettiva Editrice, 2007.

⁶⁵⁴ Ruggero Moscati, « Gli esordi della politica estera fascista. Il periodo Contarini – Corfù », *La politica estera italiana dal 1914 al 1943*, Torino, ERI – Edizioni RAI Radiotelevisione Italiana, 1963, p. 85.

⁶⁵⁵ *Idem*, p. 86.

⁶⁵⁶ Dans cette affaire aussi, les compétences de la Conférence des Ambassadeurs ne dérivent pas des traités de Paix de 1919-1920. Cf. Gerhard P. Pink, *op. cit.*, p. 205-208.

⁶⁵⁷ Il est intéressant de mentionner l'explication de Poincaré donnée le 21 décembre 1923 devant la Chambre de Députés, à propos du choix de la Conférence des Ambassadeurs et non de la SDN pour délibérer dans la question de l'incident de Corfou. Elle est révélatrice du fait qu'en dépit d'une certaine rénovation incontestable des méthodes de la diplomatie, l'Europe de l'entre-deux guerres privilégiait la diplomatie traditionnelle : « Je n'ai jamais dit ni pensé qu'elle [la SDN] eût été, par exemple, incompétente dans l'affaire de Corfou. J'ai même expressément dit et écrit le contraire. Si nous avons essayé de trancher la difficulté à Paris, c'est d'abord parce que la Conférence des Ambassadeurs était elle-même en cause, puisqu'il s'agissait du massacre d'une mission nommée par elle. (...) C'est aussi parce qu'il était plus facile d'arriver à une solution conciliatrice dans des conversations intimes ». *Apud* Gerhard P. Pink, *op. cit.*, p. 244-245.

⁶⁵⁸ *Idem*, p. 237.

coupables. Une Commission spéciale, comprenant les délégués de la France, l'Empire britannique, l'Italie et le Japon supervisait l'enquête entreprise par les autorités helléniques et, une fois la mission accomplie, fut chargée de soumettre un rapport à l'attention de la Conférence des Ambassadeurs⁶⁵⁹. Par la décision des Plénipotentiaires, entièrement favorable et sans nuances, l'Italie voyait ainsi son orgueil de Grande Puissance pleinement satisfait et ses troupes évacuaient aussitôt les Iles ioniennes⁶⁶⁰. Dans toute cette affaire, il faut le dire, la France a eu (– ou, en tout cas, a eu dans son intention –) une position plus conciliante⁶⁶¹. Si l'Italie insistait dans la formulation à adopter dans la note de la Conférence des Ambassadeurs, sur « la responsabilité des États pour les crimes commis sur leur sol », Gabriel Hanotaux, le représentant français se prononçait en faveur de « la responsabilité pour la répression du crime ». Pourtant, devant l'intransigeance de Salandra, Français et Britanniques se replient et acceptent la formulation initiale. D'ailleurs, Poincaré, en qualité de Président de la Conférence des Ambassadeurs, n'hésite pas à signer la décision finale prononcée dans cette question⁶⁶². Les germes de Munich se laissaient déjà entrevoir....

En ce qui concerne les conséquences de cet incident sur les travaux d'établissement de la frontière, on doit mentionner des retards dans l'exécution, du fait des tensions entre Rome et Athènes – « les États albanais et grec ayant fermé leur frontière pendant toute la durée de l'enquête »⁶⁶³ – et du renouvellement de la délégation italienne. Dans ce contexte, il faut également mentionner autre chose : les relations entre la Commission et tout particulièrement le Président Tellini et le délégué grec Karkandjos ne furent pas les meilleures. Le désaccord portait d'abord sur la zone neutre située entre le lac d'Ochrida et le Mont Gramos, acceptée par le Gouvernement grec, mais n'existant que sur le papier. Ensuite, le départ de Karkandjos juste avant le début des travaux a été interprété comme une manœuvre pour retarder l'étude et l'abornement de la frontière gréco-albanaise⁶⁶⁴. Il nous échappe si le Président de la Commission informait correctement le délégué nommé par le Gouvernement d'Athènes des instructions de la Conférence des Ambassadeurs relatives à la marche des travaux⁶⁶⁵. Des chicanes de la part des États concernés n'ont pas contourné non plus le secteur SHS-albanais. Le commissaire français avait exprimé son

⁶⁵⁹ *Idem*, p. 238.

⁶⁶⁰ L'historiographie italienne parle surtout d'un rapport de l'amiral Thaon De Revel, ministre de la Guerre, daté du 13 septembre 1923, dans lequel il exposait clairement l'état déplorable de la marine et l'impossibilité de soutenir une guerre contre l'Empire britannique. Cf. Ruggero Moscati, « Gli esordi della politica estera fascista. Il periodo Contarini – Corfù », *op. cit.*, p. 86-87.

⁶⁶¹ Gerhard P. Pink, *op. cit.*, p. 242-243.

⁶⁶² *Ibidem*.

⁶⁶³ CADN, *Délimitation des frontières en Europe (1919-1936)*, Carton n° 108, Commission de Délimitation des frontières de l'Albanie n° 962, Procès-verbal n° 50, Séance des 17 octobre 1923.

⁶⁶⁴ *Idem*, Commission de Délimitation des frontières de l'Albanie n° 267, Annexe 11 au Procès-verbal n° 20, Le Président Tellini au Délégué grec auprès de la Commission de délimitation d'Albanie, Koritza, le 6 août 1922.

⁶⁶⁵ *Idem*, Note n° 4, Le Commissaire grec auprès de la Commission de Délimitation de la frontière gréco-albanaise, Lieut-Colonel Karkandjos H., au Général E. Tellini, Président de la Commission, Koritza, le 6 août 1922.

mécontentement à propos des difficultés rencontrées dans la sous-section A₂ où il avait coordonné les travaux d'abornement⁶⁶⁶.



Le Général Pietro Gazzera

Source : www.senato.it

Dans la séance qui s'est déroulée à Saranda (en grec Santi Quaranta), la première qui a suivi l'attentat du 27 août, le nouveau commissaire italien, le Général Pietro Gazzera⁶⁶⁷, fut élu président de la Commission « par désignation concordante des deux autres commissaires »⁶⁶⁸. Après avoir constaté l'état des travaux, la Commission décida de concentrer son activité sur la frontière gréco-albanaise, notamment sur le secteur du Mont Gramos à la Mer ionienne, là où l'attentat du 27 juillet les avait interrompus. Cette

frontière, rappelons-le, avait été fixée dans les grandes lignes par le protocole de Florence du 17 décembre 1913⁶⁶⁹. Mais la période à laquelle les travaux pouvaient être exécutés, était déjà passée et il fallut attendre le printemps de l'année suivante pour les reprendre. Entre temps, de nouvelles mesures de sécurité étaient adoptées par la Conférence des Ambassadeurs (27 septembre 1923), la responsabilité concernant la protection de la Commission revenant à l'État « qui occupait de fait le territoire où elle opérait »⁶⁷⁰, ce qui équivalait pratiquement à l'abolition de toute zone neutre. Les révolutions déroulées en Grèce⁶⁷¹ et en Albanie⁶⁷² en 1923-1924 n'ont pas affecté le programme de la Commission de la délimitation des frontières de l'Albanie. Elle reprit son activité de terrain comme prévu au printemps 1924. Au mois d'octobre, des tensions dans la région de Kortcha ont perturbé la remise en toute tranquillité du territoire aborné, car la Grèce continuait à occuper les parties attribuées à l'Albanie. Il a fallu l'intervention de la Conférence des Ambassadeurs pour obtenir l'évacuation des 14 villages occupés par les troupes grecques⁶⁷³. Le

⁶⁶⁶ CADN, *Délimitation des frontières en Europe (1919-1936)*, Carton n° 108, Commission de Délimitation des frontières de l'Albanie n° 962, Procès-verbal n° 50, Séance du 17 octobre 1923, tenue à Janinna.

⁶⁶⁷ Pietro Gazzera (1879-1953). Officier de l'armée italienne, participant à la guerre italo-ottomane (1911-1912) et à la Première Guerre mondiale (1915-1918). Ministre de la Guerre (1929-1933). Sénateur depuis 1933. Gouverneur du Galla-Sidama en Ethiopie (1938-1941). Gouverneur général de l'Afrique de l'Est italienne (mai –juillet 1941).

⁶⁶⁸ CADN, *Délimitation des frontières en Europe (1919-1936)*, Carton n° 108, Commission de Délimitation des frontières de l'Albanie n° 961, Procès-verbal n° 49, Séance des 15 octobre 1923.

⁶⁶⁹ *Idem*, Commission de Délimitation des frontières de l'Albanie n° 962, Procès-verbal n° 50, Séance des 17 octobre 1923.

⁶⁷⁰ *Idem*, Carton n°110, Rapport général sur la marche des travaux...*op. cit.*, p. 8.

⁶⁷¹ La révolution se déclencha en Grèce en octobre 1923 et eut comme résultat la chute du régime monarchique, inaugurant ainsi une période d'instabilité politique.

⁶⁷² Au début de juin 1924, les forces d'opposition groupées autour de l'évêque Fan S. Noli, ont déclenché l'insurrection contre le premier ministre Ahmed Zogou. Vaincu, ce dernier passait la frontière SHS, et Noli devenait pour les six mois suivants premier-ministre.

⁶⁷³ CADN, *Délimitation des frontières en Europe (1919-1936)*, Carton n°110, Rapport général sur la marche des travaux...*op. cit.*, p. 19.

Protocole définitif concernant la frontière gréco-albanaise fut signé le 27 janvier 1925 et adopté par le gouvernement d'Athènes le 5 août 1925⁶⁷⁴.

La frontière gréco-albanaise définie et reconnue, la Commission passa l'hiver de novembre 1924 à février 1925 à Florence, avec la rédaction du protocole final⁶⁷⁵. Au printemps 1925, pour éviter des complications et de nouveaux retards, la Commission décida tacitement de finaliser les travaux dans le secteur de la frontière SHS-albanaise compris entre le lac d'Ochrida et le Mont Gramos⁶⁷⁶. Mais l'établissement définitif de la frontière SHS-albanaise était freiné par la volonté des autorités de Belgrade d'obtenir quelques ajustements en leur faveur. Elles visaient deux secteurs – Saint Naoum (Shën Naum, en albanais ; Sveti Naum, en serbe), sur la rive du lac d'Ochrida, et



Monastère de Saint-Naoum

Source : *Illustration*, N° 4270, 83^e année, 3 janvier 1925

Vermosh, situé vers le Monténégro.

L'historiographie a insisté notamment sur la dispute issue autour de Saint Naoum, place d'un monastère éponyme. Voyons comment se sont passées les choses.

Dès le 18 novembre 1922, la Conférence des Ambassadeurs avait reconnu Saint Naoum comme territoire albanais, conformément au Protocole de Londres de 1913. Or,

l'acte final de Londres de 1913 précisait ainsi les limites du territoire albanais dans ce secteur :

« Il est dès à présent établi que (...) l'ancien kaza ottoman de Koritza, avec la rive Ouest et Sud du lac d'Ochrida s'étendant du village de Lin jusqu'au monastère de Sveti Naoum, font intégralement partie de l'Albanie. »⁶⁷⁷.

Il ne mentionnait pas d'une manière claire si le monastère se trouvait ou non dans les limites du nouvel Etat. De plus, les Serbes l'occupaient militairement depuis 1913 et instrumentalisaient la présence du monastère orthodoxe à l'appui de leur thèse visant l'annexion. Il était vrai que le monastère représentait un lieu important de pèlerinage pour les régions avoisinantes, mais cet aspect ne concernait pas uniquement les Serbes orthodoxes, mais aussi les musulmans Bektashi, donc les

⁶⁷⁴ Gerhard P. Pink, *op. cit.*, p. 186.

⁶⁷⁵ CADN, *Délimitation des frontières en Europe (1919-1936)*, Carton n°110, Rapport général sur la marche des travaux...*op. cit.*, p. 7.

⁶⁷⁶ *Idem*, p. 8.

⁶⁷⁷ *Idem*, Carton n° 108, Commission internationale de Délimitation des frontières de l'Albanie, n° 694, Procès-verbal n° 47. Séances des 25, 26 et 28 juin 1923, tenues à Koritza.

Albanais⁶⁷⁸. Tous les ans, de massifs pèlerinages Bektashi avaient lieu à Saint Naoum, les fidèles albanais croyant que le monastère abritait la tombe de Sari Saltyk⁶⁷⁹. D'autres lieux étaient vénérés dans la même mesure par chrétiens et bektashi. Margaret Hasluk rappelle aussi les pèlerinages des bektashi à Corfou à l'église orthodoxe où repose Saint Spiridon, identifié par ceux-ci avec Sari Saltyk⁶⁸⁰. Ces manifestations auxquelles prenaient part des derviches et des cheiks ont provoqué de nombreux conflits avec le clergé orthodoxe local. A l'époque ottomane, elles avaient l'appui des pachas albanais désireux d'étendre leur influence. Auguste Degrand fait référence à un conflit entre catholiques et musulmans, généré par le pèlerinage que ces derniers faisaient aux ruines d'une église catholique de Scutari⁶⁸¹. L'importance du monastère, en tant que tel, ne pouvait être invoquée par les autorités de Belgrade à l'appui de leurs thèses, car il n'y avait plus que deux moines – un Serbe et un Albanais – à Saint Naoum⁶⁸². Le vrai motif résidait dans la position stratégique du lieu, commandant la route Kortcha – Pogradec – Elbassan et une portion de la vallée de Devolli⁶⁸³. Mais les Serbo-croato-slovènes visaient aussi le territoire de Vermosh qui dominait la région de Gusinje⁶⁸⁴. Dans une lettre adressée à la Commission de délimitation le 9 mai 1923, le délégué SHS faisait connaître que son gouvernement s'était adressé à la Conférence des Ambassadeurs pour lui demander de réexaminer la question⁶⁸⁵. Sans attendre l'avis de celle-ci, afin d'éviter des retards, la Commission demanda aux pays intéressés de formuler leur propositions définitives. Le délégué SHS, affirmant que son pays ne pouvait pas reconnaître l'attribution de Saint Naoum à l'Albanie, faisait référence, en appui de sa thèse, à l'accord que l'Autriche-Hongrie aurait donné à l'occupation serbe de 1913. Pourtant, les autorités de son pays n'étaient plus dans la possession de la note austro-hongroise, parce qu'elle avait été détruite durant la Guerre⁶⁸⁶. Malheureusement pour Belgrade, la Commission ne put prendre en considération une telle « argumentation ». De l'autre côté, la proposition du délégué albanais visait l'obtention pour son pays d'une limite naturelle et assurer ainsi la défense de l'importante route Kortcha-Elbassan-Pogradec. Pour cela il fallait, dans son opinion, « porter la frontière plus au Nord-est de St. Naoum, à la partie la plus étroite de l'isthme qui sépare les lacs d'Ochrida et de Prespa (...) », même si cette

⁶⁷⁸ Owen Pearson, *Albania in the twentieth century : a history, vol. 1...*, op. cit, p. 199.

⁶⁷⁹ Sari Saltyk. Personnage légendaire. Déguisé en moine chrétien, il avait parcouru l'Albanie, la Bosnie et la Macédoine, où il a fondé plusieurs tekke (couvent bektashi) sous couvert de monastères. Le clergé chrétien a catalogué sa démarche comme la secte hérétique des « Babouns ».

⁶⁸⁰ *Apud* Gerlachus Duijzings, *Religion and the Politics of Identity in Kossovo*, New York, Columbia University Press, 2000, p. 82.

⁶⁸¹ *Ibidem*.

⁶⁸² Owen Pearson, *Albania in the twentieth century : a history, vol. 1...*, op. cit, p. 199.

⁶⁸³ *Ibidem*.

⁶⁸⁴ *Idem*, p. 248.

⁶⁸⁵ CADN, *Délimitation des frontières en Europe (1919-1936)*, Carton n° 108, Commission internationale de Délimitation des frontières de l'Albanie, n° 694, Procès-verbal n° 47. Séances des 25, 26 et 28 juin 1923, tenues à Koritza.

⁶⁸⁶ *Ibidem*.

mesure comportait l'attribution du village de Ljubanista (comprenant 15 maisons), « de langue macédonienne et appartenant autrefois au kaza d'Ochrida »⁶⁸⁷. Le représentant du gouvernement de Tirana mettait en avant aussi l'unité économique des localités comprises dans la zone disputée avec la ville de Pogradec et non « avec la lointaine [ville d']Ochrida ». L'avis de la Commission ne tarda pas : la frontière albanaise sera poussée au-delà de Saint Noum, vers le Nord-est, mais laissant en totalité au Royaume SHS la partie la plus étroite de l'isthme (la dépression Trepezica-Leskovec)⁶⁸⁸. Un fort appui pour cet avis venait de la part du commissaire britannique, le lieut.-col. Gilles. La décision de la Conférence des Ambassadeurs tardant, le 3 octobre 1924 le Gouvernement albanais s'adressait au Conseil de la SDN pour obtenir la solution du problème. Quelques jours plus tard, la SDN transmettait à la Conférence des Ambassadeurs l'avis consultatif de la Cour permanente de Justice de La Haye⁶⁸⁹. Le rapporteur, l'espagnol José Quiñones de León, était d'avis que la Conférence des Ambassadeurs devait communiquer aux parties intéressées le fait que sa décision du novembre 1922 était définitive. Le représentant SHS à la SDN essayait de rouvrir le débat sur la question, mais le représentant britannique, Lord Parmoor, répliqua que la solution avait été formulée dans l'avis de la Cour de La Haye⁶⁹⁰. Devant l'échec diplomatique évident, Belgrade allait s'orienter vers un autre type de stratégie : aider Ahmed Zogou à regagner le pouvoir à Tirana et obtenir ensuite les ajustements de frontière par voie de négociations bilatérales. La reconnaissance du gouvernement Noli par l'Union soviétique et la mission diplomatique envoyée à Tirana⁶⁹¹, allaient offrir aux autorités de Belgrade un excellent prétexte pour une intervention, sans que les Grandes Puissances européennes ne protestent. Le 24 décembre 1924 Ahmed Zogou faisait son entrée à Tirana. La stratégie de Belgrade avait porté ses fruits : alors que d'avril à août 1925, des négociations étaient engagées à Paris sous l'égide de la Commission internationale de Délimitation, les représentants SHS et albanais annonçaient conjointement la Conférence des Ambassadeurs de l'arrivée à un accord entre les deux gouvernements. Les Serbes obtenaient les ajustements tant désirés – Saint Naoum et Vermosh – , les Albanais recevant en échange le village de Peshkopi et autres concessions mineures⁶⁹². C'est vrai que l'accord entre Belgrade et Tirana représentait un geste de reconnaissance de la part de Zogou pour l'assistance reçue durant son exil et l'appui pour revenir au pouvoir. Mais il serait inexact de s'arrêter avec cette explication là. En décembre 1923, dans un discours devant le Parlement albanais, Ahmed Zogou, alors chef du gouvernement, s'est

⁶⁸⁷ *Ibidem*.

⁶⁸⁸ *Ibidem*.

⁶⁸⁹ Owen Pearson, *Albania in the twentieth century : a history, vol. 1 ...*, op. cit., p. 229.

⁶⁹⁰ *Ibidem*.

⁶⁹¹ La question a été détaillée au chapitre V.

⁶⁹² Owen Pearson, *Albania in the twentieth century : a history, vol. 1 ...*, op. cit., p. 248.

prononcé en faveur d'une politique anti-irrédentiste, préférant la consolidation de l'Etat dans ses limites politiques reconnues :

« Avec les nations avoisinantes nous allons être amis, nous allons les respecter, en leur demandant au même temps de respecter notre indépendance politique et économique et l'intégrité de notre territoire »⁶⁹³.

Le 6 août 1925, Aristide Briand, en qualité de président de la Conférence des Ambassadeurs, prenait acte de la déclaration conjointe SHS-albanaise et proposa la rectification de la frontière, chargeant la Commission internationale de Délimitation de procéder sur le terrain⁶⁹⁴. Les chambres réunies du Parlement albanais adoptant et ratifiant les modifications survenues, la Commission rédigea à Florence, durant novembre-décembre 1925, les documents finals sur la frontière SHS-albanaise⁶⁹⁵. Du fait du manque d'accord entre les délégués des pays concernés à propos des questions additionnelles relatives au trafic de frontière, les textes définitifs furent prêts en juillet 1926.

L'acte final concernant toutes les frontières albanaises fut signé à Paris, au Quai d'Orsay, le 30 juillet, en présence des membres de la Conférence des Ambassadeurs et de la Commission internationale de Délimitation des frontières de l'Albanie⁶⁹⁶.

Jetons un œil sur le contenu du document final. A part la description de la ligne de frontière, mentionnant les décisions ayant déterminé les frontières, les subdivisions de la ligne-frontière avec les documents afférents (cf. les annexes), les questions relatives à l'entretien des bornes, aux cours d'eau suivis par la frontière, le document reprenait aussi les protocoles additionnels. Ceux-ci se référaient au règlement de la navigation sur le lac de Scutari et le fleuve Bojana ; au libre passage des populations SHS entre les régions de Goussinyé et de Podgorica et des populations albanaises entre Vermosh et le Litcheni Hotit ; aux conditions des échanges et du trafic à travers la partie de frontière située à l'ouest de Dyakova, enfin pour faciliter aux populations albanaises le pèlerinage au monastère Saint Naoum⁶⁹⁷. La ligne de frontière était neutralisée, aucun ouvrage militaire ne devait plus être maintenu sur une bande de terrain large de 20 mètres d'un côté et de l'autre. De même pour le lac de Scutari et le fleuve de Bojana : le stationnement et la circulation des bâtiments de guerre étaient interdits, sauf ceux nécessaires à la police avec la mention que leur nombre serait

⁶⁹³ *Idem*, p. 199.

⁶⁹⁴ *Idem*, p. 248.

⁶⁹⁵ CADN, *Délimitation des frontières en Europe (1919-1936)*, Carton n°110, Rapport général sur la marche des travaux...*op. cit.*, p. 7. Le dernier procès-verbal de la Commission est daté le 17 août 1926 et concerne l'examen des dépenses et la préparation des documents finaux. (Carton n° 108, Commission internationale de Délimitation des frontières de l'Albanie, n° 2292, Procès-verbal n° 114, Séance tenue à l'Institut géographique militaire de Florence).

⁶⁹⁶ *Idem*, Carton n° 108, Commission internationale de Délimitation des frontières de l'Albanie, n° 2281, Procès-verbal n° 110, Paris, le 30 juillet 1926.

⁶⁹⁷ *Idem*, Carton n°110, Commission internationale de Délimitation des frontières de l'Albanie. Frontière Serbe, Croate, Slovène – Albanaise. Protocole de délimitation (avec 10 annexes), Florence, 1926.

fixé par entente entre les deux gouvernements et leur armement ne devait pas dépasser deux mitrailleuses par unité. Selon l'acte final de juillet 1926, les populations habitant les zones limitrophes à la frontière, qui étaient en grande majorité d'ethnie albanaise, pouvaient se déplacer sans problème, maintenir leur propriétés et leurs activités économiques restées de l'autre côté. L'entretien des travaux d'abornement et de signalisation faisaient l'objet d'entente entre les pays intéressés et des commissions composées chacune d'un officier de chaque pays devaient parcourir tous les cinq ans la frontière et rédiger un rapport sur l'état des travaux marquant la ligne. Enfin, si les Etats en cause « découvraient » d'autres problèmes relatifs aux frontières, l'acte final de la Conférence recommandait la voie des accords bilatéraux.

Epilogue. En 1926, sous l'égide de l'Institut géographique militaire de Florence, structure qui a joué un rôle important dans le processus de délimitation de l'Albanie, paraissait un livre intitulé *Albania. Monografie geografiche*⁶⁹⁸. L'ouvrage commençait par la présentation des trois Albanies existantes, physico-géographique, ethnique et politique, pour se distancer de l'œuvre entreprise par la Commission internationale de Délimitation des frontières de l'Albanie à laquelle ses auteurs anonymes avaient probablement participé. Publié l'année même de la signature du protocole final sur les frontières albanaises et dans un pays-garant de l'intégrité territoriale de l'Albanie, l'ouvrage en cause a une signification à part. Une lecture attentive des textes et des cartes (cf. les annexes) nous révèle une adaptation des réalités aux desseins géopolitiques italiennes : si l'Albanie ethnique et géographique s'étendait sur le territoire politique de la Serbie (au Kosovo, en Macédoine) et de la Grèce (en Epire du Nord), elle s'arrêtait paradoxalement à la frontière avec le Monténégro, même si le Sud était peuplé majoritairement d'Albanais⁶⁹⁹.

*

*

*

Durant le processus de paix qui a suivi la Grande Guerre, les rapports franco-albanais restent intenses. L'attachement particulier de la France pour l'aménagement durable de l'espace balkano-adriatique, avait contribué à maintenir son intérêt pour l'Albanie. La France est partisane de l'application du Traité de Londres de 1915 dans le secteur albanais, étant même prête à soutenir le partage à l'amiable du territoire entre les pays intéressés. Ce sont, aux yeux des dirigeants français

⁶⁹⁸ *Albania. Monografie geografiche*, Firenze, Istituto Geografico Militare, 1926.

⁶⁹⁹ L'Italie n'avait pas soutenu l'intégration du Monténégro dans les frontières du Royaume SHS, se montrant bienveillante vis-à-vis des nationalistes monténégrins. Plusieurs comités pour l'indépendance du Monténégro font leur apparition en Italie dans les années 1920. L'universitaire Antonio Baldacci et Gabriele D'Annunzio ont élaboré en 1920-1921 un plan pour une expédition de volontaires pour la libération du Monténégro.

participants à la Conférence de la Paix, les seules solutions viables pour assurer la stabilité et la paix dans les Balkans de l'Ouest. Les Albanais sont perçus à Paris comme un facteur de désordre qui peut être instrumentalisé par d'autres Puissances, en l'occurrence l'Italie. Mais les desseins géopolitiques de la France sont remis en cause par la concurrence et la méfiance des pays intéressés – l'Italie et la Serbie principalement – qui rend impossible tout accord entre eux. Face à cette situation, la diplomatie française joue un rôle modérateur, cherchant la voie du compromis : une Albanie territorialement réduite, le plus possible, et des concessions en faveur des pays intéressés. Les positions irréconciliables des pays avoisinants, la position intransigeante du Président Wilson, secondé par un Empire britannique soucieux face à l'accroissement de la façade maritime italienne en Méditerranée, amènent la France à accepter la restauration de l'Albanie dans les limites de 1913. On doit mentionner également la coalition des forces du mouvement national albanais déterminée à combattre un nouveau partage de son pays.

La Communauté scientifique est associée par les responsables politiques français aux projets d'organisation de l'espace balkano-adriatique. Les scientifiques, tout en cherchant à se placer sur les positions de l'objectivité, doivent tenir compte des intérêts de la France et du contexte général. Dans ces conditions, le rapporteur de la question albanaise – le géographe Jean Brunhes – recommande une restauration du pays dans les limites de 1913.

Opposée à l'entrée de Tirana dans la SDN, la diplomatie française se plie devant le ferme soutien britannique et participe au sein de la Conférence des Ambassadeurs aux travaux de délimitation du pays et, en définitif, à l'établissement complet de sa souveraineté. Le commissaire français, appartenant au Service géographique de l'armée, agit en toute objectivité sans être influencé d'une manière ou d'une autre par les responsables politiques : mais sa marge de manœuvre est très réduite et les éventuels petits ajustements dans la zone à délimiter ne sont pas de nature à changer l'architecture géopolitique générale.

Le processus de paix s'arrête une fois signé le protocole final concernant les frontières albanaises. La gestion de l'espace balkano-adriatique avait été pensée en termes de rapports de forces, ayant comme résultat des frontières imperméables.

Conclusion

Les relations entre les Grandes Puissances sont définies par *des objectifs et des stratégies traditionnelles (ou jugées comme telles)*. Ces objectifs influent sur les relations avec les petits Etats et mouvements nationaux qui représentent, malgré leur autonomie relative, les pions de la scène internationale. En schématisant, on peut affirmer que le proverbe français « Les amis de mes amis sont mes amis et les amis de mes ennemis sont mes ennemis » se trouve confirmé dans les relations internationales, lorsqu'il s'agit des Etats.

La politique albanaise de la France ne fait pas exception à ces considérations générales, malgré l'ancienneté des rapports franco-albanais qui remontent au Moyen-âge. Cette tradition, que l'on peut considérer comme une sorte de « background » de la relation bilatérale franco-albanaise, démontre l'ancienneté de la prise de conscience de l'existence de l'AUTRE et donc une certaine expérience des affaires. Mais pour comprendre les permanences de la politique albanaise de la France on doit regarder les intérêts des autres Grandes Puissances en Albanie et le choix des Albanais eux-mêmes en matière d'alliances.

Les Grandes Puissances ayant des intérêts en Albanie étaient l'Autriche-Hongrie et la Russie tzariste, par l'intermédiaire de la Serbie et du Monténégro, ses protégés. Au début du XX^e siècle, à cette équation va s'ajouter l'Italie, vaincue en Ethiopie, dont la seule possibilité d'expansion restait l'Empire ottoman⁷⁰⁰. Ce tableau géopolitique dressé, il n'est pas difficile de deviner le sens de la politique albanaise menée par la France : défendre le *statu quo*, l'intégrité de l'Empire ottoman lui permettant de conserver des positions économiques de premier ordre et barrer en même temps l'expansion austro-hongroise vers la Méditerranée. Mais en 1908, Vienne décide l'occupation de la Bosnie et du Sandjak en contrepartie de l'indépendance bulgare obtenue par la Russie. A partir de ce moment, l'alliance russe va guider toute la politique française dans les Balkans et donc en Albanie. Elle s'est traduite par l'appui donné aux revendications serbes et monténégrines. C'est dans ce contexte que s'impose dans l'imaginaire collectif français l'équivalence Albanais/Turc. Cette identité de sens était présente à l'esprit des diplomates français lorsque ceux-ci ont dû participer aux décisions de Londres concernant l'indépendance de l'Albanie et justifiait les

⁷⁰⁰ Les intérêts italiens en Adriatique et dans les Balkans ont été reconnus pour le première fois par le Traité de Berlin signé entre l'Italie et l'Autriche-Hongrie le 20 février 1887. Par l'accord italo-austro-hongrois concernant l'Albanie (les notes échangées le 20 décembre 1900 et le 9 février 1901), les deux Puissances s'engageaient de maintenir le *statu quo* ottoman, en cas contraire d'appuyer une Albanie autonome, voire indépendante. Michael Hurst, *Key Treaties for the Great Powers, 1814-1914, vol. II 1871-1914*, Newton Abbot, David & Charles, 1972, p. 640-641 et Alfred Pribram, *The Secret Treaties of Austro-Hungary, vol. I*, Cambridge, Harvard University Press, 1920, p. 196-201.

concessions territoriales en faveur de ses voisins. Bientôt, l'alliance russe va apparaître comme insuffisante aux yeux des décideurs français. L'éloignement géographique de la Russie posait des problèmes à une participation significative sur le front balkanique, élément important pour les stratégies français dans l'éventualité d'une guerre. Dans ces conditions, détacher l'Italie de la Triple Alliance s'imposait comme un enjeu majeur. Paris va s'efforcer donc d'harmoniser son appui donné aux desseins de la Russie dans les Balkans avec les desseins italiens dans l'Adriatique.

Les années qui ont précédé la Grande Guerre vont mettre en évidence les limites de la capacité italienne à poursuivre ses desseins géopolitiques dans les Balkans. Qu'il s'agisse de la constitution d'un consortium pour la construction de la voie ferrée Danube-Adriatique, ou de sa participation à la Conférence des Ambassadeurs de Londres de 1912-1913, Rome ne parvient pas à s'imposer devant l'Autriche-Hongrie sans l'appui de Paris. Plus tard, durant la Guerre, l'effondrement de la Russie et la force militaire réduite du corps expéditionnaire italien, sont d'autres événements qui vont propulser la France comme un acteur majeur de la question albanaise. A partir de 1912, la France s'impose comme le principal concurrent de l'Autriche-Hongrie dans les affaires albanaises, aspect qui souligne une fois de plus l'importance des Puissances traditionnelles sur la scène européenne. Par voie de conséquence, la France conserve son statut durant le processus de paix de 1918 - 1926. Et pourtant, la France ne réussit pas à s'imposer comme un repère politique et culturel aux yeux des Albanais. Pourquoi ?

A l'époque ottomane, les élites albanaises qui ont voulu l'émancipation de l'Albanie, ont toujours regardé vers Vienne, le seul adversaire de l'Empire ottoman et de la Russie tsariste, protectrice des Serbes et des Monténégrins. Ces élites, même lorsqu'elles ont été éduquées à la française, ne pouvaient pas adopter une attitude politique pro-française car Paris était l'adversaire des Habsbourg, leurs protecteurs. Cette attitude philo-autrichienne des élites albanaises s'est accentuée après l'annexion de la Bosnie et du Sandjak en 1908, où l'Autriche-Hongrie avait accordé habilement une large autonomie. L'Empire ottoman ne parvient pas à reconquérir leur adhésion par l'autonomie accordée en 1911. Après la Guerre, l'appui donné par la France à la constitution du Royaume SHS va éloigner une fois de plus les Albanais. Les ingrédients d'une logique des blocs dans les Balkans étaient déjà visibles dès la fin de la Grande Guerre : une Albanie amputée d'une grande partie de son territoire et de sa population, une Italie frustrée par la perte des possessions vénitiennes sur la rive orientale de l'Adriatique (-aspect bien démontré par l'occupation de Corfou en 1923-), une France protectrice du Royaume SHS.

Deuxième Partie :

*La France et l'Albanie post-ottomane au temps de
Zog (1921-1939)*

Après la Première Guerre mondiale, la situation de l'Albanie change sur la scène internationale. Le pays est restauré dans les limites de 1913 et son indépendance est reconnue et garantie. La Déclaration des Grandes Puissances de 1921 reconnaissait au même temps l'importance de l'intégrité du territoire albanais pour la sécurité italienne (article IV). Cette reconnaissance formelle avait été interprétée par Rome, comme la reconnaissance d'une zone d'influence exclusive, d'autant plus que la France stimule la création de la *Petite Entente* (1921), marquant ainsi sa sphère d'influence en Europe médiane. D'autre part, la Grèce était une zone interdite à l'expansion italienne. Lors de l'occupation temporaire de Corfou en 1923, les autorités de Rome ont réalisé lorsque la *Royal Navy* était prête à intervenir, qu'une atteinte de quelque nature que se fut, à l'indépendance grecque, constituerait un *casus belli* pour Londres. La seule possibilité qui restait était l'Albanie. Malheureusement pour Rome, les Grandes Puissances avaient une toute autre lecture de l'article IV de la Déclaration de Londres. Les objectifs italiens en Albanie ont rencontré l'opposition de l'Empire britannique, au nom de sa doctrine de l'équilibre des Puissances. Dans le même cadre s'inscrit son opposition énergique aux tendances expansionnistes de Belgrade en Albanie du Nord, vues comme un agrandissement de l'influence française en Basse-Adriatique et donc en Méditerranée. D'ailleurs Londres a été la première à nommer son représentant diplomatique à Tirana, à titre de ministre plénipotentiaire, avec mission de soutenir les nouvelles autorités albanaises contre toute ingérence externe. Une politique active était menée aussi par les Etats-Unis présents en tant qu'investisseur et surtout avec des œuvres.

La France, qui avait réalisée à la fin de la Guerre ses objectifs dans les Balkans, se montre hésitante à établir des relations diplomatiques avec les nouvelles autorités de Tirana. La diplomatie française est soucieuse de ménager les susceptibilités de Rome, mais aussi de son allié de Belgrade, et décide seulement la réouverture de l'ancien vice-consulat à Scutari, véritable observatoire de la situation aux confins du Royaume SHS. Ce n'est qu'en 1923, que la représentation diplomatique française sera élevée au rang de légation, mais ayant toujours la résidence à Scutari et dirigée par un chargé d'affaires et non par un ministre. Le déplacement du poste diplomatique dans la capitale du pays surviendra en 1925, suivi, deux ans plus tard, par l'envoi d'un ministre plénipotentiaire, situation qui marque l'entrée dans la normalité des rapports diplomatiques franco-albanais. Toutefois, durant tout l'entre-deux-guerres, les rapports entre Paris et Tirana sont réduits au minimum : seulement trois accords – une convention consulaire, une convention archéologique et une convention commerciale – rythment la relation bilatérale. Aucun traité d'amitié et aucune visite officielle n'étaient envisagés par les responsables français. La France n'a pas d'intérêts majeurs en Albanie, et elle affirme clairement cette position devant tout le monde. C'est plutôt pour maintenir son statut de Grande Puissance ou pour défendre l'ordre européen qu'elle intervient, privilégiant,

quand cela était possible, la concertation avec les autres Puissances. Ne pouvant pas rivaliser avec les investissements italiens, la France essaye de compenser le déclin de ses positions économiques en Albanie par une active présence des œuvres. Mais son influence culturelle était due plutôt au rayonnement général de la culture française et au statut mondial de la langue française, que le produit d'une politique culturelle. La société civile française se montre plus active dans ses initiatives visant l'Albanie, mais ses actions ont un impact mineur face à l'opinion publique peu intéressée. De leur côté, les Albanais, qui gardent le souvenir du soutien de Paris en faveur d'Essad Pacha et des Serbes, ne considéraient pas comme prioritaires les relations avec la France. Le nouvel ordre politique instauré en Europe n'a pas changé radicalement *les grands courants de l'histoire* – pour reprendre l'expression de Jacques Pirenne : Vienne sera durant tout l'entre-deux-guerres pour les étudiants albanais, en dépit de la disparition de l'Autriche-Hongrie, un pôle d'attraction plus important que Paris. De la même manière, durant l'entre-deux-guerres, après une brève période dans laquelle l'influence exercée par l'Empire britannique a été prédominante, Rome va être un repère plus important pour la classe politique albanaise que Paris.

Chapitre IV :

La construction d'une relation bilatérale

Les relations diplomatiques entre Paris et Tirana

L'admission de l'Albanie au sein de la SDN, le 17 décembre 1920, équivalait à la reconnaissance internationale de son indépendance. Toutefois, la situation du pays demeurait fragile car la résolution de l'instance genevoise ne signifiait point une reconnaissance de son gouvernement. Ayant des voisins qui manifestaient des ambitions régionales, le jeune Etat albanais risquait l'isolement diplomatique et le glissement dans l'orbite SHS ou italienne. Les clivages au sein de la société albanaise demeuraient profonds, malgré les manifestations d'unité durant les années 1918-1920, et pouvaient être facilement instrumentalisés par ses voisins. L'état général de l'économie¹, l'absence d'infrastructures et la pauvreté générale représentaient d'autres menaces pour l'indépendance du pays et ces problèmes, ne pouvaient se résoudre sans une aide extérieure. Ce bref tableau explique pourquoi le pays ne se permettait pas de demeurer dans l'isolement. Il explique aussi l'importance pour une Petite Puissance de constituer un corps diplomatique, afin d'attirer les intérêts étrangers, la seule garantie pour son indépendance².

De leur côté, les Grandes Puissances envisageaient, elles aussi, l'établissement de relations diplomatiques avec les autorités de Tirana, pour défendre leurs intérêts stratégiques et pour disposer d'un poste d'observation dans une zone extrêmement sensible. Ceci intervient après la reconnaissance du gouvernement albanais par la Déclaration de Londres de novembre 1921. C'est avec l'Empire britannique et l'Italie, que le nouvel Etat entre en relations diplomatiques régulières, ce qui met en évidence les deux options existantes pour l'Albanie. Ces deux Puissances étant déjà représentées en Albanie au niveau du consul (l'Empire britannique)³ et du haut-commissaire

¹ Du point de vue économique, la situation du pays était sombre. 90 % de la population travaillait dans l'agriculture et l'élevage, activités qui étaient en grande partie de subsistance : seulement 9 % du territoire était arable. Le marché intérieur était très réduit en raison de l'absence d'infrastructures. La seule possibilité d'attirer des devises et de démarrer des travaux publics était l'octroi de concessions. Cf. Bernd J. Fischer, *op. cit.*, p. 55.

² Malgré la pénurie de cadres, surtout dans les domaines de l'économie et de la défense, l'Albanie n'était pas totalement dépourvue d'expérience diplomatique. Plusieurs Albanais ont travaillé dans les structures du Ministère ottoman des Affaires étrangères et d'autres ont occupé des dignités publiques et politiques qui leur ont permis d'être en contact avec les corps diplomatiques étrangers. Une certaine expérience s'est forgée durant la Grande Guerre, dans les colonies albanaises à l'étranger, et durant la Conférence de la Paix.

³ L'ambassadeur français à Londres, Aimé de Fleuriau, informait le Département que le consul britannique, résidant à Durazzo, remplissait « irrégulièrement » ses fonctions sans lettres de créances, ni exequatur et avait comme charge de renseigner sur la situation en Albanie (AMAE, *Correspondance politique et commerciale*, Z Europe 1918-1940, Albanie 3, Télégramme à l'arrivée, Duplicata, n° 18, Londres, le 7 janvier 1921, s. h., reçu par courrier le 9 janvier à 9h). Pourtant, le consul britannique accomplissait les fonctions d'un véritable représentant auprès du Gouvernement de Tirana. A l'été 1921, Sir Eyres accompagne les autorités albanaises, pour constater les destructions causées par l'armée

(l'Italie), la reconnaissance du gouvernement albanais et l'élévation au rang de légation de leurs représentations diplomatiques n'étaient qu'une formalité. Aussitôt que le pays fut reçu dans la SDN, le Gouvernement de Rome décida la transformation de son haut-commissariat à Durazzo en légation. Les Italiens disposaient en même temps d'un gérant de consulat à Scutari. Mais ce sont les Britanniques, qui vont désigner les premiers un ministre plénipotentiaire. Ils ont fait le choix d'un diplomate expérimenté – Sir Harry Eyres⁴ – qui était déjà présent en Albanie comme consul à Durazzo. Il a présenté officiellement ses lettres de créance le 24 janvier 1922⁵.

En ce qui concerne la France, ce sont les Albanais qui initieront les premières démarches pour établir des relations diplomatiques. Dans une Europe conçue à Versailles, la nécessité d'entretenir des relations diplomatiques avec la France n'est plus à souligner. De plus, disposer d'un poste diplomatique à Paris signifiait bénéficier d'une fenêtre ouverte sur le monde, la capitale française étant un lieu privilégié pour nouer des relations avec les autres Etats. Dès l'admission du pays à la SDN, le président de la Délégation albanaise à Paris, Midhat Frashëri⁶, demande une audience à la Présidence du Conseil et tente d'obtenir la reconnaissance de son gouvernement et l'envoi d'un représentant à Tirana.

« M. Midhat Frashëri, Président de la Délégation Albanaise signale qu'il a demandé à la fin de décembre une audience à M. Leygues et qu'il n'a pas obtenu de réponse. Il désirait vivement, maintenant que l'Albanie a été admise dans la SDN, entretenir le président du Conseil de la question des relations diplomatiques entre la France et l'Albanie. (...) »⁷

SHS dans la vallée du Drin, ce qui confirme les relations diplomatiques *de facto* entre Londres et Tirana. Cf. Miranda Vickers, *op. cit.*, p. 99.

⁴ Sir Harry A. P. Eyres (1856-1944). Ancien consul général à Constantinople, consul à Durazzo (1921-1922) et ministre en Albanie (1922 – 1926).

⁵ AMAE, *Correspondance politique et commerciale*, Z Europe 1918-1940, Albanie 48, Rapport de la Commission d'enquête en Albanie adressé au Secrétaire général, Tirana, le 25 janvier 1925, reçu à Genève le 31 janvier. D'ailleurs, les Britanniques n'ont pas attendu la Déclaration de Londres pour exprimer leur intention d'envoyer un représentant à Tirana (19 décembre 1921). Cf. *Idem*, Albanie 3, Note pour le Président du Conseil, 5 janvier 1922, A. s. Représentation diplomatique en Albanie.

⁶ Midhat Bey Frashëri (ou Mid'hat Bey Frashëri, 1880, Janina-1949, New York). Homme politique, diplomate et écrivain albanais, connu sous le nom de plume de Lumo Skendo. Il a présidé les travaux du Congrès national de Bitola (vilayet de Monastir, en Macédoine) – 14-22 novembre 1908 – visant la standardisation de l'alphabet et de l'orthographe albanaise. Ministre des Travaux publics dans le gouvernement présidé par Ismail Qemali et dans le premier gouvernement Turkhan Pacha (1914). Membre du cabinet de Turkhan Pacha constitué en décembre 1918. Délégué à la Conférence de la Paix de Paris (1918-1920). Afin de combattre la propagande serbe, il a publié à Lausanne en 1919 un livre intitulé *Albanais et Slaves*. En avril 1921, il sera nommé Président de la Délégation albanaise à la SDN. Président du Conseil de 1935 à 1937. Durant la Seconde Guerre mondiale, il a été le leader du mouvement nationaliste républicain *Balli Kombëtar* (*Le Front national*) et l'un des leaders du mouvement antifasciste. Après la prise du pouvoir par Enver Hodja (Enver Hoxha) il s'est exilé en Italie. Sa bibliothèque, la plus importante d'Albanie (20 000 volumes environ, parmi lesquels une grande partie des livres appartenant au baron austro-hongrois Franz Nopcsa – paléontologue, grand passionné de l'Albanie), a été confisquée par les autorités communistes. En juillet 1949, Midhat Frashëri a été proposé par les services secrets britanniques et américains comme leader du front albanais anti-communiste en exil, et comme organisateur des activités subversives contre le régime Hodja. Les mauvaises langues disent qu'il a été éliminé par le KGB.

⁷ AMAE, *Correspondance politique et commerciale*, Z Europe 1918-1940, Albanie 3, Note de la Direction politique et commerciale, Paris, 8 janvier 1921, A. s. Relations avec l'Albanie.

Mais, à la différence des Britanniques qui n'ont pas de complexes à nouer des contacts avec les nouvelles autorités de Tirana et à contester ainsi le monopole italien, les Français se montrent hésitants. À leurs yeux, la position internationale de l'Etat albanais n'était pas encore clarifiée, les frontières du pays restaient à définir et l'admission dans la SDN ne signifiait pas une reconnaissance automatique du gouvernement de Tirana. Voici pourquoi le président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, Georges Leygues, refuse de recevoir Midhat Frashëri, considérant prématurée la réouverture du vice-consulat que la France avait établi à Scutari⁸ depuis l'époque ottomane.

« L'envoi, à l'heure actuelle, de son titulaire [à Scutari, *n.n.*] dans un pays aux frontières indéterminées, et dont nous ne reconnaissons pas le Gouvernement, serait prématurée. »⁹

Toutefois, l'opinion de Leygues ne faisait pas l'unanimité au sein du Quai d'Orsay. D'ailleurs, son secrétaire général, Philippe Berthelot, dans un télégramme envoyé aux représentants français en Italie, à l'Empire britannique, aux Etats-Unis et au Royaume SHS, posait le problème du retour du consul français à Scutari, dans la perspective de l'établissement de relations diplomatiques. Tout en reconnaissant l'utilité de cette démarche et l'absence de formalités, sachant que le pays est désormais membre de la SDN, Berthelot se montre soucieux de ménager les susceptibilités italiennes. Malgré la perspective de relations diplomatiques régulières, l'envoi d'un ministre plénipotentiaire n'est pas du tout envisagé. Le secrétaire général du Quai d'Orsay indiquait dans son télégramme collectif la voie de concertation avec les gouvernements respectifs :

« L'admission de l'Albanie dans la Société des nations avec l'assentiment de tous les voisins de cet État, m'a amené à envisager le retour à Scutari de M. Béguin-Billecocq, titulaire du Vice-consulat de France dans cette ville. Sa présence y sera nécessaire pour la protection des intérêts français. Elle aura l'avantage de nous procurer des renseignements précis sur la situation actuelle de l'Albanie et ne nécessite aucune formalité puisque cet agent reprend simplement possession de son poste.

Ce n'est qu'après avoir pris connaissance de ces informations que j'examinerai la question de savoir s'il convient d'entrer en rapports diplomatiques avec le Gouvernement albanais. Dans cette éventualité, vu la distance, M. Béguin-Billecocq emportera avec lui des lettres l'accréditant comme Chargé d'Affaires, qu'il ne présentera que sur mes instructions formelles. Il va de soi que je ne lui enverrai ces instructions qu'après m'être concerté avec les Gouvernements les plus intéressés, c'est-à-dire ceux de Rome, de Londres, de Washington et de Belgrade. (...)

⁸ Son titulaire, Jean Béguin-Billecocq, était rentré en France après le départ de Guillaume de Wied et continuait son activité à Paris, en attendant les instructions du Quai d'Orsay.

⁹ AMAE, *Correspondance politique et commerciale*, Z Europe 1918-1940, Albanie 3, Dépêche n° 620, Paris, 22 décembre 1920, Le Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères, à M. de Fontenay, Ministre de France à Belgrade.

Je tiens à ce que vous l'indiquiez au Comte Sforza. En effet, l'Ambassade d'Italie, ayant appris qu'il était question de la réinstallation de M. Béguin-Billecocq dans son ancien poste, a demandé à mon Département si c'était le prélude de l'entrée en relations diplomatiques avec le Gouvernement albanais. Il lui a été répondu dans le sens que je viens de vous indiquer, mais il est bon que vous le confirmiez au Gouvernement italien »¹⁰.

Midhat Frashëri est regardé avec méfiance par ses interlocuteurs du Quai d'Orsay lorsqu'il les informe, forçant la note, de l'envoi d'un représentant par le Gouvernement britannique au titre de chargé d'affaires.

« Le président de la Délégation albanaise à Paris prétend que le Gouvernement britannique aurait désigné tout récemment M. Eyres, consul, comme chargé d'affaires en Albanie. Veuillez me faire savoir si cette indication est exacte »¹¹.

Sans succès : le Quai d'Orsay n'entend pas brûler les étapes et décide « pour le moment » l'envoi de Jean Béguin-Billecocq pour « reprendre possession de son poste (...) à Scutari »¹². De plus, sans entrer dans des spéculations, l'envoi de Midhat Frashëri, un intellectuel parlant bien le français, mais ayant joué un rôle sous le régime du Prince de Wied et durant l'occupation austro-hongroise¹³, n'était pas de nature à inspirer la confiance de ses interlocuteurs français, d'autant plus qu'ils étaient conseillés par un bon connaisseur des personnalités albanaises, Léon Krajewski. D'autre part, Krajewski ne disposait plus d'informations à jour sur la situation en Albanie, qui était bien différente par rapport à celle des années 1914-1920. Ces épisodes nous déterminent de nous interroger sur la qualité des informations dont disposait le Quai d'Orsay concernant l'Albanie et les intentions des Britanniques à son égard. L'ambassadeur de France à Londres, de Fleuriau, assurait le Département que le consul britannique à Durazzo « ne serait pas élevé au rang de représentant (...) en Albanie en cas de reconnaissance de cet Etat »¹⁴. Le Quai d'Orsay détenait aussi des informations selon lesquelles « des intrigues ont été nouées en Albanie avec certains milieux pour le retour du Prince de Wied »¹⁵. « Or, quelle serait la situation d'un agent diplomatique français en

¹⁰ *Idem*, Albanie n° 1, Télégramme au départ, Chiffré, Paris, le 5 janvier 1921, 23h40, à l'Ambassadeur français à Rome, Londres, Washington, Ministre français à Belgrade, Athènes, A. s. Albanie. Signé : Berthelot.

¹¹ *Idem*, Albanie n° 3, Télégramme n° 12, Paris, le 8 janvier 1921, Le Ministre des Affaires étrangères à Londres et à Rome, A. s. Albanie.

¹² *Ibidem*.

¹³ Le 8 février 1916, à Elbasan, une Assemblée nationale provisoire, constituée par les supporters d'Ahmed Zogou, a désigné une Commission d'Initiative pour organiser un Congrès national où devaient se réunir les représentants de toutes les régions albanaises. De la Commission, présidée par Ahmed Zogou, faisait partie aussi Aqif Pacha Elbasan, ancien ministre de l'Intérieur du gouvernement du Prince de Wied, qui n'a jamais démissionné, membre éminent du Haut Conseil de Régence. La Commission a invité tous les anciens ministres du régime de Wied, dont Midhat Frashëri, à réoccuper leurs fonctions en attendant le retour du Prince. Cf. Owen Pearson, *Albania in the twentieth century : a history, vol. I...*, op. cit., p. 98.

¹⁴ AMAE, *Correspondance politique et commerciale*, Série Z Europe 1918-1940, Albanie 3, Télégramme à l'arrivée, Duplicata, n° 18, Londres, le 7 janvier 1921, s. h., reçu par courrier le 9 janvier à 9h.

¹⁵ *Idem*, Télégramme à l'arrivée, Duplicata, n° 47, Rome, le 8 janvier 1921, 20h, reçu le 8 janvier à 24h, A. s. Réponse à votre télégramme n° 69.

face d'une restauration inattendue d'un Prince »¹⁶ allemand, protégé des Empires centraux, se demandaient les responsables de la diplomatie française. Une dépêche envoyée au Département par le ministre de France à Belgrade, le vicomte de Fonteney, nous dévoile les origines SHS de telles informations :

« L'admission de l'Albanie dans la Société des Nations a produit à Belgrade une véritable stupeur, on ignorait que cette région [sic !] sans frontières fixes, sans gouvernement stable, présentât les conditions requises.

Le Gouvernement qui se donne l'apparence en ce moment de diriger les destinées de ce pays est tenu ici pour franchement germanophile et l'on surveille avec attention ce qui se passe du côté du prince de Wied, dont le rappel est annoncé avec persistance depuis la réinstallation de Constantin à Athènes. On redoute, bien entendu, à Belgrade, par-dessus tout le retour des souverains allemands ou germanisants dans les Balkans, de même que celui d'un Habsbourg en Hongrie, ce qui aurait pour résultat d'encercler la Yougoslavie de chefs d'Etat à la solde de l'Allemagne et complices de la politique que continue à mener le Grand Etat Major Allemand contre la France et la Yougoslavie, les deux pays visés par la revanche germanique »¹⁷.

Dans cette situation, le représentant français à Belgrade conseillait de renvoyer le plus vite possible à Scutari le titulaire du vice-consulat, Béguin-Billecocq, sans demander exequatur « à un gouvernement encore non reconnu »¹⁸. La réouverture du poste consulaire français à Scutari était également une mesure jugée utile par le chef de la diplomatie SHS, Vesnitch¹⁹.

Ainsi que l'on peut voir, la diplomatie française disposait d'une information souvent fragmentaire et qui ignorait complètement les réalités du pays. L'analyse des décideurs français était victime de la propagande SHS et de la discrétion britannique.

Malgré les réticences françaises, le chef de la Délégation albanaise ne se décourage pas et, en février 1921, reprend ses démarches d'une manière plus cohérente en offrant quelque chose en contrepartie :

« 1) la reconnaissance de son gouvernement par le gouvernement français ; 2) l'envoi d'un représentant diplomatique français en Albanie ; 3) l'envoi du commandant Mortier [commandant de la gendarmerie mobile albanaise durant l'occupation française de Kortcha, *n. n.*], officier qui connaît très bien le pays, pour organiser la gendarmerie albanaise ; 4) l'envoi d'autres fonctionnaires français »²⁰.

L'assistance demandée par l'officiel albanaise dans un domaine bien précis – la sécurité et la fonction publique – équivalait à l'association de l'Albanie au système français d'alliances.

¹⁶ *Ibidem*.

¹⁷ AMAE, *Correspondance politique et commerciale*, Série Z Europe 1918-1940, Albanie 1, Dépêche n° 581, Belgrade, le 23 décembre 1920, Le Ministre de France à Belgrade à S. E. Monsieur le Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères, A. s. de l'Albanie, réponse à 620.

¹⁸ *Ibidem*.

¹⁹ *Ibidem*.

²⁰ AMAE, *SDN*, Albanie, 1954, IX – Dossiers géographiques. Albanie – Dossier général, 1920, janvier-1922, octobre, Note de M. Laroche en date du 14 février 1921, A.S. au sujet de l'Albanie.

Il est intéressant de noter que le représentant albanais faisait référence au commandant Mortier qui avait assuré la commandement de la Gendarmerie mobile albanaise durant l'occupation militaire française à Kortcha. Pourtant la France semble plus intéressée au maintien d'un équilibre en Albanie, qu'à une position hégémonique en sa faveur. Sans prendre en considération les propositions albanaises, Paris reste ferme sur ses positions, se limitant à rappeler que :

« L'acte de Genève avait une signification vis-à-vis de l'Albanie, en tant que nation, mais ne pouvait avoir de conséquences sur la politique des Puissances à l'égard du gouvernement albanais. »²¹

Toutefois, les projets visant la réouverture du vice-consulat de France à Scutari et l'établissement de nouveaux postes ne manquaient pas au sein de la diplomatie française²², même si leurs auteurs préféraient garder l'anonymat. Ils plaidaient pour une présence française active en Albanie, sans réfléchir beaucoup aux possibilités limitées du marché albanais (un peu plus de 800 000 habitants au début des années 20) et soulignaient l'intérêt pour la France, d'avoir des observatoires aux frontières avec le Royaume SHS et la Grèce. C'est le sens d'un véritable mémoire fait par un « informateur » adressé à Camille Barrère ambassadeur de France en Italie :

« (...) Le vice-consulat de Scutari ne peut suffire aux besoins de notre pays : c'était pendant la domination turque un poste d'observation très important, qui permettait de suivre de près les rapports politiques entre Turcs et Monténégrins. Il sera plus important maintenant, comme poste d'observation entre la Yougoslavie et l'Albanie. Pour les mêmes raisons, la création d'un vice-consulat à Koritza serait nécessaire : les Grecs au Sud ont les mêmes convoitises que les Yougoslaves au Nord sur le territoire de l'Albanie. Cependant l'importance politique de ces deux postes, placés aux deux extrémités de l'Albanie, n'exclut pas celle bien plus importante de la création d'une représentation diplomatique ou consulaire à Durazzo-Tirana. Celle-ci permettait à notre Agent d'être en contact avec la présidence du Gouvernement albanais, et, par la suite, mieux placé pour traiter de près avec elle les questions d'ordre politique et économique qui doivent certainement surgir dans un Etat qui est en train de se former. De Scutari ou de Koritza, toutes deux villes de trois ou quatre jours de distance du centre, nos Agents se trouvaient trop loin pour opérer en la circonstance. (...) L'Albanie, comme toute autre nation en état de formation, sera certainement contrainte d'accorder toute sorte de concession au plus offrant – routes, chemins de fer, canalisations d'eaux, forêts, etc. – et nos compatriotes auraient peut-être raison de penser, après quelque temps, que notre représentation était arrivée trop tard à Tirana pour leur obtenir des débouchés commerciaux, et les mettre en mesure de placer leur capitaux.

Les frontières albanaises n'ont pas encore été définitivement déterminées, il est vrai ; mais ce n'est point là une raison qui doit nous préoccuper au point de nous empêcher d'envoyer nos représentants en Albanie. Car, quels que soient les revirements politiques qui puissent se produire dans les Balkans, où l'Albanie est destinée à jouer

²¹ *Ibidem.*

²² Ces projets avaient également pour auteurs des Français vivant en Albanie depuis longtemps et ayant travaillé pour le Quai d'Orsay : *e. g.* l'ingénieur A. Briot, les enseignants français du Lycée de Kortcha ou même le commandant Veaute, ancien officier de l'Armée d'Orient, rentré plus tard au service d'Ahmed Zogou.

son rôle, l'Europe aurait beaucoup de peine à contester l'indépendance aux Albanais. Rome, le 15 janvier 1921 »²³.

Pourtant, Barrère se réservant le droit de faire quelques commentaires, conseille la prudence afin de ménager les susceptibilités italiennes, l'Albanie étant un sujet qui pouvait facilement mettre le feu aux relations entre Paris et Rome. De plus, l'établissement des nouveaux postes en Albanie pouvait être interprété par les autorités italiennes, comme « un engagement » de la France vis-à-vis du Gouvernement de Tirana :

« La conversation que j'ai eue à ce sujet avec le Comte Sforza (Tél. n° 47) vous aura prouvé que c'est là une affaire dans laquelle il ne faut s'avancer qu'avec prudence. Bien que le télégramme n° 69-70 du Département m'ait déjà annoncé sa résolution de rétablir effectivement le Consulat de France à Scutari d'Albanie, il ne m'a pas paru inutile de vous faire connaître comment mon informateur conçoit notre représentation en Albanie. J'y joins deux coupures de journaux, l'une de *l'Idea nazionale*²⁴, l'autre du *Tempo* ; elles montreront que les affaires de ce pays sont encore suivies avec attention en Italie, bien qu'avec des dispositions très différentes dans les milieux nationalistes, et dans les milieux à tendances avancées »²⁵.

Malgré cette mise en garde, le problème d'une extension du réseau consulaire français en Albanie et du déplacement éventuel du vice-consulat de Scutari à Tirana, retient l'attention des responsables du Quai d'Orsay. Le directeur adjoint des Affaires politiques et commerciales, Pierre de Margerie, chargeait Béguin-Billecocq « de trouver des indications utiles sur l'opportunité de maintien ou de déplacement de son Consulat et la création d'agences consulaires »²⁶. Béguin-Billecocq, qui reprend possession de son poste le 14 mars 1921, reconnaissait que l'éloignement de Scutari par rapport au Centre et au Sud du pays ne lui facilitait pas la collecte d'informations sur ce qui se passait à Tirana et à la frontière grecque. En conséquence, il recommandait la création d'une agence consulaire à Durazzo, ville-portuaire située à 42 km de Tirana. Sa présence dans cette ville permettrait de mieux observer l'activité italienne en Albanie et d'être en même temps en contact avec les autorités gouvernementales. Le consul de France à Scutari proposait pour ce poste Apostol

²³ AMAE, *Correspondance politique et commerciale*, Série Z Europe 1918-1940, Albanie 1, Annexe n° 3 à la Dépêche n° 11, Rome, le 11 janvier 1921, L'Ambassadeur de la République française près S.M. le Roi d'Italie à S. E. Monsieur Leygues, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, A. s. Représentation consulaire française en Albanie.

²⁴ *Idea Nazionale*, n° 5 du 6 janvier 1921 : « Faits internationaux – Propagande albanaise : Les Albanais attendent évidemment l'arrivée du consul de S. M. Britannique à Tirana [Sir Eyres, *n. n.*], vue comme un appui pour l'indépendance albanaise à l'égard de Rome et contre la décision du Gouvernement italien d'évacuer ses troupes de Valona » *apud* AMAE, *Correspondance politique et commerciale*, Série Z Europe 1918-1940, Albanie 3, Annexe n° 2 à la Dépêche n° 11, Rome, le 11 janvier 1921, L'Ambassadeur de la République française près S.M. le Roi d'Italie à S. E. Monsieur Leygues, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, A. s. Représentation consulaire française en Albanie.

²⁵ *Idem*, Dépêche n° 11, Rome, le 11 janvier 1921, L'Ambassadeur de la République française près S.M. le Roi d'Italie à S. E. Monsieur Leygues, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, A. s. Représentation consulaire française en Albanie.

²⁶ *Idem*, Note du Directeur adjoint des Affaires politiques et commerciales, Pierre de Margerie, n° 152, Paris, 21 janvier 1921, A. s. Représentation consulaire française en Albanie.

Spendjopoulo, ancien drogman de la Légation de France à Durazzo en 1914 et ensuite à Salonique. De confession orthodoxe, Spendjopoulo présentait l'avantage d'être en relations étroites avec les milieux du Sud de l'Albanie et donc de pouvoir également informer de ce qui se passait à la frontière grecque²⁷. Au mois de juin, la Direction politique et commerciale du Quai d'Orsay donnait son accord à l'établissement de l'Agence consulaire de Durazzo et à la nomination d'Apostol Spenjopoulo²⁸. Il va occuper ce poste durant tout l'entre-deux-guerres.

Le 9 novembre 1921, la France est partie prenante de la Déclaration de 1921 qui reconnaissait les autorités de Tirana. Rien ne paraît plus freiner l'envoi d'un représentant auprès du gouvernement albanais. Les gouvernements déjà représentés se préparaient à transformer leurs consulats en légation et les autres à envoyer des représentants. Pourtant, l'idée de concertation avec les Britanniques n'a pas disparu. Le Quai d'Orsay cherche l'entente avec l'Empire britannique pour désigner des représentants à titre égaux : « Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire »²⁹. Mais, « pour des raisons d'ordre budgétaire » et en fonction de « l'importance de nos intérêts dans ce pays » les autorités françaises décident que le poste de Tirana ne sera pas une Légation mais une Agence diplomatique³⁰.

Le choix du Quai d'Orsay, et plus précisément d'Aristide Briand³¹, pour ce poste de ministre résidant à Tirana, tombe sur Léon Krajewski, qui devient consul général au grade diplomatique. Une telle nomination ne surprend pas, le diplomate français étant, au Quai d'Orsay, le meilleur connaisseur de l'Albanie. En dehors de son activité à Üsküb (Skopje) et à Scutari, comme titulaire du vice-consulat, Krajewski a été le principal conseiller de la délégation française à la Conférence de la Paix à Paris concernant les affaires albanaises. Il fut par ailleurs délégué de la République à la CIC, et enfin chargé d'affaires, puis interprète auprès d'Essad Pacha. Nul n'était donc mieux placé pour occuper ce poste et donner à la France une bonne direction à sa politique albanaise. L'agrément de sa nomination a été demandé le 28 novembre 1921. Mais « surprise » ! Peu de temps après, le président de la Délégation albanaise à Paris, Midhat Frashëri, formulait lors d'un entretien « à titre personnel » à la Sous-direction *Europe* mais « sans aucun doute en vertu d'instructions venues de Tirana (...) quelques objections en ce qui concerne le choix de M. Krajewski, en raison

²⁷ *Idem*, Note très confidentielle, n° 1, Scutari, le 15 avril 1921, M. Jean Béguin-Billecocq, Consul de France à Scutari d'Albanie, à S. E. Monsieur Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères, A. s. Service d'information pour le Consulat.

²⁸ *Idem*, Note de la Direction des Affaires politiques et commerciales, Sous-direction Europe, Paris le 11 juin 1921, à l'Ambassadeur, Secrétaire général [du Ministère des Affaires étrangères], A. s. Service d'information pour notre Consulat à Scutari d'Albanie.

²⁹ AMAE, *Correspondance politique et commerciale*, Série Z Europe 1918-1940, Albanie 3, Note pour Monsieur [Pierre] de Fouquières, [Chef du Protocole, n. n.] – Copie- Secret, Paris, le 13 décembre 1921, Direction des Affaires politiques et commerciales, Sous-direction Europe.

³⁰ *Idem*, Note de la Sous-direction Europe pour le Président du Conseil, le 27 janvier 1922, A. s. Représentation diplomatique en Albanie.

³¹ *Ibidem*.

du rôle qu'il avait joué auprès d'Essad Pacha »³². Le 10 décembre, la Présidence du Conseil venait de confirmer officiellement au Gouvernement français, le refus de donner son agrément pour la nomination de Léon Krajewski :

« Le général Ali-Riza Pacha³³ me transmet le télégramme suivant de la part du Président du Conseil : « J'ai l'honneur d'accuser réception de la lettre en date du 29 [Novembre] que vous avez bien voulu m'envoyer au sujet de la nomination de M. Krajewski en qualité de Ministre Résident en Albanie. Je m'empresse de vous répondre que le Gouvernement albanais apprécie hautement l'intelligence et les talents de M. Krajewski, mais je vous prie de bien vouloir soumettre à l'appréciation du Gouvernement de la République française que les événements qui se sont déroulés en Albanie de 1913 à 1918 ont rendu tellement sensible la susceptibilité du peuple à l'égard de toutes les personnes étrangères ou indigènes, y ayant en quelque sorte assisté ou pris part, que le Gouvernement albanais a des raisons de croire que, à la suite de cette nomination, le souvenir pénible des événements passés [ferait] préjudice au profond respect et de la reconnaissance que le nom de la France inspire au peuple albanais. Etant donné la bienveillance que la France a bien voulu nous témoigner à tant de reprises, nous sommes persuadés que le Gouvernement de la République voudra bien, une fois encore, nous accorder la grâce d'accréditer auprès du gouvernement albanais une personne tout à fait en harmonie avec l'esprit du peuple, ce qui raffermirait et consoliderait davantage encore les relations cordiales qui heureusement se sont établies entre les deux pays »³⁴.

Les explications alambiquées, contenues dans la note du Gouvernement albanais, représentaient sans doute une façon d'exprimer la protestation à propos de la politique proserbe de la France, menée depuis la constitution du pouvoir à Tirana et son appui constant à Essad, considéré comme un traître par les nouvelles autorités albanaises. Cette attitude proserbe de la politique française était d'autant plus ressentie, que les représentants les plus influents du pouvoir albanais étaient originaires du Nord du pays (Ahmed Zogou) et grands adversaires d'Essad Pacha (Aqif Pacha Elbasan). Il est fort possible, d'autre part, que les Albanais aient eu le soutien tacite de Rome. Toutefois, le refus de donner l'agrément à Krajewski signalait clairement que l'Albanie ne serait pas du même côté de la barricade que la France.

La correspondance interne du Quai d'Orsay ne dément pas la surprise devant le geste des autorités albanaises. Elle dévoile aussi l'image qu'ont à Paris les représentants du pouvoir en place à Tirana. Cette image s'est forgée durant la Première Guerre mondiale quand ceux-ci ont soutenu les Austro-Hongrois, en opposition à l'activité du défunt Essad Pacha :

³² *Ibidem*.

³³ Ali-Riza Pacha Kolonjë, originaire de Kortcha, études à Istanbul et à Berlin. Pacha et général de brigade à l'époque ottomane. Participant au Congrès national de Lushnjë en 1920, il a été ministre de la Guerre dans le gouvernement Sulejman Bey Delvina. Nommé en 1923 Ministre à Belgrade.

³⁴ AMAE, *Correspondance politique et commerciale*, Série Z Europe 1918-1940, Albanie 3, Télégramme à l'arrivée nr. 62, Scutari d'Albanie, le 10 décembre 1921, 15h30 reçu le 12 à 18h30 (et Tél. 63, *id.*, reçu le 13 à 12h). Signé Béguin-Billecocq.

« M. Briand (...) estima que l'attitude du Gouvernement albanais était inadmissible, ce Gouvernement pressait depuis plusieurs mois le gouvernement français d'envoyer un représentant diplomatique en Albanie. Alors que le Gouvernement de la République se préparait à traiter avec le Gouvernement albanais, sans vouloir rechercher quel avait pu être le passé, et notamment pendant la guerre, l'attitude de la plupart des hommes qui sont aujourd'hui au pouvoir en Albanie, et dont plusieurs ont notoirement pactisé avec l'ennemi, M. Briand n'avait pu se défendre d'une certaine surprise en voyant un jeune Etat (...) faire grief à un fonctionnaire français [chargé] d'une mission officielle remplie auprès d'un homme³⁵ qui se battait alors aux côtés de l'armée française et de l'armée serbe »³⁶.

Dans ces conditions, le ministre français des Affaires étrangères décida de ne pas réagir et de laisser au Gouvernement albanais l'initiative de la reprise des relations diplomatiques. Toutefois, l'absence d'un représentant accrédité en Albanie était jugée à Paris comme un « inconvénient sérieux » au moment où l'Italie et l'Empire britannique menaient une politique active dans le pays. Au Quai d'Orsay on envisageait trois issues :

« Une première solution : - de demander au Gouvernement albanais, après avoir réfléchi au véritable caractère des missions précédentes remplies par M. Krajewski, et en tenant compte de l'oubli du passé dont nous témoignons (...), de revenir sur son refus.

Une deuxième solution – à accréditer comme Chargé d'Affaires provisoire le Consul de France à Scutari. (...) on pourrait procéder à l'installation de la Légation, même avec un titulaire provisoire et que, d'autre part, le Consulat de Scutari peut être supprimé. (...)

Une troisième solution consisterait à désigner définitivement un agent, en ne l'accréditant, jusqu'à nouvel ordre, que comme Chargé d'Affaires, et en laissant entendre au gouvernement albanais que si nous n'envoyons pas un Ministre, c'est en raison de la mauvaise impression produite par son refus »³⁷.

Le 25 janvier 1922, les Albanais reprenaient les démarches par l'intermédiaire du président de leur Délégation à Paris, Midhat Frashëri, pour obtenir l'envoi d'un représentant français à Tirana³⁸. Il fut décidé alors en faveur de la seconde solution : Béguin-Billecocq, consul à Scutari, fut accrédité comme chargé d'affaires et le consulat fut transformé en Légation.

Cet épisode avait marqué les relations entre les deux pays : la France serait représentée par un chargé d'affaires en pied (diplomate accrédité auprès du ministre des Affaires étrangères et non auprès du chef de l'Etat)³⁹ jusqu'en décembre 1926, alors que les autres Puissances disposaient sur

³⁵ Essad Pacha.

³⁶ AMAE, *Correspondance politique et commerciale*, Série Z Europe 1918-1940, Albanie 3, Note de la Sous-direction Europe pour le Président du Conseil, le 27 janvier 1922, A. s. Représentation diplomatique en Albanie.

³⁷ *Ibidem*.

³⁸ *Ibidem*.

³⁹ A la différence du chargé d'affaires ad intérim qui assure la direction de la mission diplomatique durant l'absence de l'ambassadeur ou du ministre plénipotentiaire, le chargé d'affaire en pied assure la direction du poste pour un temps assez long. Il a les qualités de chef de mission diplomatique mais sans le titre d'ambassadeur ou de ministre, ni tous les égards qui lui sont attachés. Il s'agit d'une décision politique par laquelle un Etat veut signifier qu'il entend placer ses

place d'un ministre plénipotentiaire. De plus, jusqu'en 1925 la Légation de France sera maintenue à Scutari, situation qui mettait en évidence, une fois de plus, le niveau d'infériorité de la représentation diplomatique française par rapport aux autres Grandes Puissances. En définitive, elle soulignait aussi la qualité du dialogue politique entre les deux pays. L'accréditation du ministre résident à Londres, Mehmed Bey Konitza⁴⁰, en tant que ministre plénipotentiaire à Paris (1^{er} mars 1923), confirmait cette situation. « Pour des raisons budgétaires », la légation à Paris était dirigée par un chargé d'affaires *a. i.*, poste occupé d'abord par Djemil Dino⁴¹ (jusqu'en décembre 1924) et ensuite par Démètre Beratti⁴². Il s'agissait certainement d'une situation de réciprocité, vu la décision des Français d'être représentés par un chargé d'affaires et de maintenir leur poste diplomatique à Scutari et non dans la capitale.

Même après l'échange des représentants, les relations diplomatiques franco-albanaises continuaient à être marquées par le souvenir de la Première Guerre mondiale, lorsque les actuels représentants du pouvoir albanais étaient les adversaires de la France. Deux questions ont influencé les rapports des deux pays dans les premières années de l'entre-deux-deux guerres : l'affaire des fonds du territoire militaire français de Kortcha et le rapatriement des Albanais condamnés par les tribunaux de guerre français et détenus en France. Il est intéressant de noter que ce sont les Albanais

relations à un niveau inférieur à celui d'ambassadeur ou de ministre. Cf. Raoul Delcorde, *Les mots de la diplomatie*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 21-22.

⁴⁰ Mehmed Bey Konitza (Konica, en albanais). Diplomate albanais. Il a étudié à Galata Saray (Constantinople). À l'époque ottomane il avait occupé différents postes consulaires à Trieste, Fiume (Autriche-Hongrie), Sulina (Roumanie), Varna (Bulgarie), etc. Chef de la délégation albanaise à la Conférence des ambassadeurs à Londres et à la Commission internationale de Délimitation des frontières de l'Albanie (1913-1914). Ministre des Affaires étrangères, puis ministre à Athènes durant le règne de Guillaume de Wied (1914). Retiré pendant la guerre à Corfou, Mehmed Konitza fut élu comme délégué en Europe de l'Association des Albanais d'Amérique « Vatra ». Ministre des Affaires étrangères dans le cabinet Turkhan Pacha Permeti (1918-1920), il a démissionné « ne pouvant [pas] adhérer à la politique trop italophile de ses collègues » (cf. AMAE, *Correspondance politique et commerciale*, Série Z Europe 1918-1940, Albanie 3, Note de M. Pieyre, le 24 février 1923, A. s. M. Konitza, ministre d'Albanie à Paris). Ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement national issu du Congrès de Lushnia (janvier-novembre 1920). A la suite de sa démission, il part pour Londres en tant que délégué de la « Vatra ». Membre (avec Midhat Frashëri) de la Délégation albanaise chargée d'exposer la question albanaise devant le Conseil de la SDN. Ministre résidant à Londres (février 1922), accrédité à Paris (mars 1923). En 1926 a été envoyé à Washington. Ministre des Affaires étrangères dans le cabinet Mehdi Frashëri (1943-1944). Il avait publié dans les pages de la *The Adriatic Review* (vol. I, n° 4, 1918, p. 145-164) l'article « The Albanian Question ».

⁴¹ Djemil (Xhemil) Bey Dino. Diplomate albanais. Il a étudié la médecine à Naples. Premier secrétaire, chargé d'affaires *a. i.* à Paris (1922-1924), délégué de l'Albanie aux VI^{ème}, VII^{ème} et VIII^{ème} Assemblées de la SDN (1925-1927), ministre à Rome (1927-1931), à Londres (1932-1933). Ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement Shevket Verlaqi (lire « Verlatchi », avril-juin 1939). C'est lui qui, au nom du Gouvernement albanais, a signé à Rome l'accord pour l'unification des services diplomatiques et consulaires entre l'Italie et l'Albanie (le 3 juin 1939 à Palazzo Chigi). Il reçut le grade d'ambassadeur dans le Ministère italien des Affaires étrangères. Après la guerre italo-grecque il a été nommé Haut-commissaire de la Thesprotia (une des préfectures grecques de l'Épire du Sud).

⁴² Démètre Beratti. Diplomate et homme politique albanais. Secrétaire de la Délégation albanaise à la Conférence de la Paix (1919-1921). Premier secrétaire, chargé d'affaires *a. i.* à Paris (1924). Ministre plénipotentiaire, secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères. Ministre de l'Économie nationale (1934-1936), ministre à Rome (1938-1939). Auteur d'un recueil de textes intitulé *Les droits des petits peuples devant la Conférence de la Paix*, Paris, Henri Diéval, s.d., 109 p.

qui avaient inscrits les deux questions dans l'agenda de la relation bilatérale. Voyons en quoi elles consistaient.

Au moment de l'évacuation du kaza de Kortcha, le Gouvernement français avait pris la décision de rapatrier les fonds de l'administration « à titre de dépôt jusqu'à décision de la Conférence des Ambassadeurs au sujet de la destination à donner à ces ressources »⁴³. Ces fonds provenaient des excédents budgétaires réalisés durant la guerre. Comme les notables de Kortcha avaient reconnu l'autorité du gouvernement de Tirana, cet argent était considéré comme une ressource de consolidation du pouvoir. Mais la France n'était pas du tout disposée à laisser cet argent aux mains de ceux qui l'avaient combattue aux côtés des Austro-Hongrois et des Bulgares. Les Français prenaient aussi en considération le fait que les nouvelles autorités albanaises représentaient un obstacle pour leurs projets d'ajustements territoriaux en faveur des Serbes et des Grecs. La décision de rapatrier ces fonds n'a pas été facile, l'administration albanaise de Kortcha s'y opposant vivement. Ce n'est qu'après avoir usé de pression que le capitaine Bouchard, officier à l'Etat-major de l'Armée française de Macédoine, reçut la somme de 1 200 000 francs français des Finances de Kortcha. Cette somme fut ensuite déposée au Trésor. Le reste, soit deux millions, dont plus d'un million et demi en bons et obligations de la Défense nationale, fut retenu par les autorités locales. Le Gouvernement français décidait aussitôt de le frapper d'opposition. Après l'admission du pays dans la SDN, le Gouvernement de Tirana commença des démarches afin de débloquent cet argent. Pourtant, la Conférence des ambassadeurs de Paris permettait au Gouvernement français d'en déduire « les dépenses qu'il a engagées dans l'administration du territoire »⁴⁴. De plus, la France devait faire face à plusieurs engagements financiers concernant l'Albanie. Ainsi, le Ministère de la Guerre proposait de ne pas restituer le solde :

« (...) Il convient, en outre, d'ajouter que le Gouvernement français a délégué à la Commission de Délimitation des frontières de l'Albanie un officier supérieur et qu'il sera difficile, sinon impossible d'obtenir du Gouvernement de Tirana le remboursement des frais de la Mission du Commandant Perret. Enfin, les réclamations pécuniaires relatives à l'activité des troupes françaises en Albanie ne paraissent pas avoir été toutes présentées : témoin, la réclamation en indemnités adressée récemment au Gouvernement français par des armateurs ex-austro-hongrois pour l'affrètement par le commandement français de bâtiments destinés aux troupes d'occupation de l'Albanie »⁴⁵.

Malgré toutes les explications données par voie officielle, les autorités de Tirana décidèrent de poursuivre les démarches visant à la récupération de ces fonds. Pour arriver à leur but, les Albanais

⁴³ *Apud* Renauld Dorlhiac, *op. cit.*, p. 90.

⁴⁴ AMAE, *Correspondance politique et commerciale*, Série Z Europe 1918-1940, Albanie 48, Note du Secrétariat de la Conférence des ambassadeurs, Paris, le 27 janvier 1922.

⁴⁵ *Ibidem*.

essayèrent la constitution d'un véritable lobby, promettant successivement aux compagnies *Schneider*⁴⁶ et *Creusot*⁴⁷ l'achat de matériel militaire et agricole. Le 14 octobre 1921, le Gouvernement albanais avait signé avec la compagnie *Schneider* un contrat pour l'achat des deux batteries de montagne et a destiné aux paiements de cette commande les fonds de Kortcha bloqués par le Trésor français. Les autorités albanaises passaient la résolution de ce problème aux mains de la puissante compagnie productrice d'armements. Les archives françaises conservent toute une série de lettres prouvant les démarches effectuées par *Schneider* auprès du ministère des Finances, de la Guerre et des Affaires étrangères, afin de débloquer les fonds à la disposition de la Conférence des Ambassadeurs. Afin de mettre en évidence la manœuvre de la diplomatie albanaise, citons quelques extraits d'une lettre adressée par les représentants de *Schneider* au ministre des Finances :

« Nous avons l'honneur de vous confirmer que nous avons passé, le 14 octobre 1921, un contrat avec le Gouvernement albanais pour la fourniture de deux batteries de montagne de 105 m/m avec munitions, au prix de 2 670 000 francs. Ce prix est payable à raison de 890 000 frs. à la mise en fabrication, 890 000 frs. quatre mois et demi après le premier versement, et 890 000 frs. à la présentation en recette en usine. Pour faire face aux premiers paiements exigibles, le Gouvernement albanais a affecté spécialement à ces paiements, par avenant également du 14 octobre 1921, la totalité des sommes dont il est créancier du Gouvernement français en raison de l'Administration temporaire du district de Koritza. Ces sommes s'élèvent à 1 200 000 francs environ. Elles sont devenues la propriété du Gouvernement albanais en même temps que lui ont été attribués les territoires de Koritza. Elles sont actuellement déposées en Franc et gérées, croyons-nous, par la Conférence des Ambassadeurs.

Comme la fabrication de ce matériel, d'accord exprès entre nous et le Gouvernement albanais, ne commencera qu'après [le] versement d'un premier acompte, nous venons Monsieur le Ministre, vous demander d'intervenir auprès de la Conférence des Ambassadeurs pour qu'elle décide la mise à notre disposition de la partie de ces sommes sur lesquelles le Ministère de la Guerre français ne formule lui-même aucune demande de remboursement de frais ; ce solde disponible serait affecté au paiement de nos fournitures »⁴⁸.

Cette question a constitué un sujet épineux entre les deux pays jusqu'à la fin des années 1920. Elle a toujours été instrumentalisée par les officialités albanaises afin de bloquer la reconnaissance des anciennes concessions françaises obtenues en Albanie à l'époque ottomane. Cette stratégie est bien mise en évidence par le représentant de la France en Albanie, le Baron de Vaux, dans une dépêche envoyée au Quai d'Orsay concernant l'échec des négociations visant le rachat de la

⁴⁶ AMAE, *Correspondance politique et commerciale*, Série Z Europe 1918-1940, Albanie 48 Politique étrangère. Région de Koritza III, Janvier 1922-juillet 1929, Dépêche de la Sous-direction Europe, Paris, le 20 mars 1922, A. s. Réponse à MM. Schneider et C^{ie} concernant les sommes provenant de l'administration du territoire de Korytza. Signé : Pieyre.

⁴⁷ *Idem*, Dépêche n° 127, Scutari, le 10 octobre 1923, M. Jean Béguin-Billecocq, Chargé d'Affaires de la République, à Monsieur Poincaré, Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères.

⁴⁸ *Idem*, Annexe à la lettre de Schneider & C^{ie} adressée au Ministre des Affaires étrangères, Paris le 8 mars 1922, Copie d'une lettre adressée au Ministre des Finances, Direction du Mouvement Général des Fonds, Paris, A. s. Albanie.

concession de la compagnie de ponts *Fives-Lille* et l'arrêt de la concession pour la *Compagnie ottomane des Phares* :

« (...) L'expérience m'a montré toutefois que le Gouvernement albanais use volontiers de diversions quand il est l'objet de réclamations pressantes, et se flatte d'étouffer une plainte en présentant de son côté une demande simultanée sur un autre objet. Or, les fonds de Korytza, que le Gouvernement albanais ne songe sans doute pas sérieusement à récupérer, semblent être une des meilleurs armes de son arsenal diplomatique. C'est ainsi que lorsque je négociais avec le Président de la République [Ahmed Zogou, *n. n.*], au mois de juillet 1927, la question du rachat de la concession de la Compagnie Fives-Lille, il me proposa de déléguer celle-ci dans la créance du Gouvernement albanais contre le Gouvernement français, au sujet des fonds de Korytza (voir ma lettre du 6 décembre 1927) »⁴⁹.

Les rapports politiques franco-albanais, au début de l'entre-deux-guerres, ont aussi été marqués par la question des Albanais condamnés, pour la plupart pour collaboration avec l'ennemi par les tribunaux de guerre français à Kortcha⁵⁰. Cette question avait plutôt une valeur de symbole et soulignait, une fois de plus, le fossé qui séparait les deux pays. Il est aussi vrai que les autorités de Tirana voulaient trouver à l'intérieur de leur pays une autre source de consolidation et les réclamations adressées par les familles des condamnés leur offraient cette opportunité. C'est le sens des démarches effectuées par Midhat Frashëri auprès du Président de la République pour obtenir le recours en grâce. Il demandait aussi aux autorités compétentes une enquête concernant le nombre des détenus et l'appui du Gouvernement français pour leur transport gratuit en vue de leur éventuel rapatriement⁵¹. La question étant jugée secondaire, la diplomatie française a répondu avec sollicitude : il n'y avait pas d'argent en jeu et cette solution éventuelle permettait de se débarrasser de personnes dont la présence n'était pas désirée sur le sol français. De plus, elle était susceptible d'améliorer les rapports politiques. Le directeur du Contentieux et de la Justice militaire du Ministère de la Guerre et des Pensions se disait favorable :

« Après examen des dossiers, mon intention est de proposer des mesures gracieuses en faveur de ces condamnés. Une mesure de clémence en faveur de l'ensemble des susnommés pourrait peut-être se justifier du point de vue politique »⁵².

⁴⁹ *Idem*, Dépêche n° [illisible], Paris, le [illisible] 1928, Le Baron de Vaux, Ministre de la République en Albanie, à S. E. Monsieur Briand, Ministre des Affaires Etrangères, A. s. du fonds de Korytza et de la Compagnie des Phares.

⁵⁰ Mais il y avait aussi des cas isolés d'infracteurs de droit commun condamnés en France.

⁵¹ AMAE, *Correspondance politique et commerciale*, Série Z Europe 1918-1940, Albanie 64, Dépêche n° 1176, Paris, le 19 mai 1921, Midhat Frashëri, Président de la Délégation albanaise à Paris, à S.E. Monsieur Aristide Briand, Président du Conseil et Ministre des Affaires étrangères.

⁵² *Idem*, Dépêche n° 2/10, Paris, le 16 mars 1922, Le Ministre de la Guerre et des Pensions à M. le Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères, Direction des Affaires administratives et techniques, 3^e Bureau, A. s. les dossiers relatifs aux sujets albanais Demir Ali et autres, condamnés par des Conseils de Guerre.

Mais le Quai d'Orsay préférait rester à l'écart, laissant à la justice l'analyse des dossiers. Dans une réponse adressée au chef de la Justice militaire, le sous-directeur des Affaires politiques lui conseillait de ne pas ignorer la gravité des faits pour lesquels les détenus avaient été condamnés :

« J'estime qu'il y aurait lieu de faire une distinction entre les divers condamnés d'après les motifs de la condamnation. On pourrait gracier les moins coupables et se borner, pour les autres, à une commutation de peine sur l'importance de laquelle il vous appartient de faire connaître votre sentiment à M. le Ministre de la Justice »⁵³.

L'enquête effectuée dans les maisons pénitentiaires de l'Hexagone et de Guyane avait révélé l'existence d'une cinquantaine de détenus albanais⁵⁴. Lors de l'examen de leurs dossiers, par les autorités judiciaires civiles et militaires, on décida la libération d'une trentaine de détenus de la Métropole. Les recours d'une dizaine d'Albanais – ceux de droit commun et ceux condamnés pour crimes de guerre et intelligence avec l'ennemi – furent rejetés. C'était le cas, par exemple, du « nommé Yakoub, Mehmet, condamné le 22 octobre 1918, par la Cour d'Assises de Saône et Loire (...) pour attentat à la pudeur avec violence sur une fillette de 15 ans »⁵⁵ ou de « Mehmet Mustapha (...) condamné le 12 septembre 1918 (...) pour intelligence avec l'ennemi en aidant et assistant les auteurs du dit crime »⁵⁶. La situation des détenus envoyés en Guyane était plus compliquée, bien qu'une dizaine d'entre eux « ont déjà été libérés et qu'un certain nombre (...) doivent l'être d'ici fin mai prochain »⁵⁷. Ces détenus étaient dépourvus de ressources et l'Albanie n'avait pas la possibilité d'assurer leur rapatriement. La Présidence du Conseil était pourtant favorable à leur embarquement gratuit sur l'un des navires de la *Compagnie Transatlantique* ou appartenant à l'Etat français. Car la présence de ces personnes sans aucune ressource risquait d'affecter l'ordre public. Une solution positive à la requête de rapatriement gratuit – formulée par le chef de la diplomatie albanaise lui-même, Pandeli Evangheli⁵⁸ – était en même temps de nature à détendre les rapports politiques entre

⁵³ *Idem*, Dépêche n° 718, Paris, 5 avril 1922, Le Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères, à M. le Ministre de la Guerre et des Pensions (Justice militaire), A. s. Albanais condamnés par des Conseils de Guerre. Signé : [le Baron Jacques-Maurice-Edmond] Pieyre [Sous-directeur des Affaires politiques].

⁵⁴ Ils étaient ainsi « repartis » : 19 dans le pénitencier de Thouars, 13 à Nîmes, 6 à Beaulieu, 1 à Rion, 2 à Melun, 1 à Poissy, 1 à Valence, une dizaine environ en Guyane. Cf. AMAE, *Correspondance politique et commerciale*, Série Z Europe 1918-1940, Albanie 64.

⁵⁵ *Idem*, Dépêche n° 1191 S. 22, Paris, le 21 juin 1922, Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice [Direction des Affaires criminelles et des Grâces, 2^e Bureau], à M. le Ministre des Affaires Etrangères [Direction des Affaires politiques et commerciales].

⁵⁶ *Idem*, Dépêche n° 36003, Paris, le 3 août 1922, Ministre de la Guerre et des Pensions [Direction du Contentieux], à M. le Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères [Direction des Affaires politiques et commerciales, Europe].

⁵⁷ *Idem*, Lettre, Paris le 10 Janvier 1923, Le Ministre des Régions libérées, chargé de l'intérim du Ministère des Colonies [Direction des Affaires politiques, 4^e Bureau], à Monsieur le Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères [Direction des Affaires politiques et commerciales, Europe], A. s. Rapatriement de la Guyane des condamnés albanais. Cf. aussi p. 123 (note 426) du présent ouvrage.

⁵⁸ *Idem*, Dépêche n° 25, Scutari, le 12 février 1923, Jean Béguin-Billecocq, Chargé d'Affaires en Albanie, à S.E. Monsieur Poincaré, Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères, A. s. Détenus albanais en Guyane. Pandeli Evangheli. Homme politique albanaise originaire de Kortcha. Avant la Grande Guerre il a commercialisé des boissons en Roumanie. En 1914 il rentre en Albanie après trente ans d'exil (Michel Sturdza, *op. cit.*, p. 26). Durant le régime du

les deux pays. C'est le sens de la minute envoyée au nom d'Aristide Briand au Ministère des Colonies :

« J'estime qu'il y aurait intérêt à accueillir dans la mesure du possible cette requête, tant au point de vue général de nos relations avec le Gouvernement albanais qu'à celui plus particulier de débarrasser la Guyane de la présence de ces Albanais sans ressources. (...) Le Gouvernement albanais accepterait volontiers sans doute de n'avoir à payer que la nourriture de ses compatriotes pendant leur traversée »⁵⁹.

L'affaire des Albanais condamnés par des conseils de guerre de l'Armée française d'Orient allait ressurgir, d'une manière surprenante, dix ans après, en 1933. Dans une lettre adressée le 17 janvier 1933 à la présidence française du Conseil, la légation albanaise faisait savoir qu'ils restaient quarante et un ressortissants détenus dans les maisons pénitentiaires françaises⁶⁰. En revanche, l'enquête du ministère de la Guerre a permis de préciser que la moitié des personnes sur la liste présentée par la légation albanaise, la majeure partie, sauf deux⁶¹, était déjà libérée ou décédée en prison. L'affaire fut définitivement réglée au mois de novembre, par la grâce « sous réserve d'expulsion du territoire français » de ces deux ultimes détenus albanais⁶².

Ces deux affaires illustrent bien le poids du passé dans les relations entre les deux pays et la volonté de l'Albanie d'affirmer sa souveraineté devant une Grande Puissance qui avait cherché dans l'histoire récente à la limiter et même à la réduire à néant. Cette attitude de l'Albanie se retrouve également lorsque la France veut l'égalité avec les autres Grandes Puissances en matière de concessions économiques⁶³ et lorsqu'elle hiérarchise ses postes diplomatiques. Plus généralement,

Prince de Wied, il fut le préfet de Kortcha. Député en 1921, ensuite ministre des Affaires étrangères (1921), président du Conseil et de nouveau ministre des Affaires étrangères (1922-1924). Peu avant le coup d'Etat du juin 1924 de l'archevêque Noli, Evangheli rentra en Roumanie pour s'occuper de ses affaires. Retourné en Albanie en 1925, il fut nommé sénateur, ensuite président du Sénat et de l'Assemblée législative. « Homme de capacité intellectuelle limitée, possédant une personnalité effacée, mais honnête, correct et bien intentionné. Manifeste des sympathies prononcées pour la Roumanie, pays où il tient encore quelques intérêts. Nourrit pour nous [l'Italie, *n. n.*] une certaine sympathie. En général, bien vu pour son sens conciliant et pour son passé patriotique. Président de Conseil après la chute du cabinet Kotta (1930-1931), durant la monarchie. Rappelé pour former un nouveau cabinet le 11 janvier 1933 » (fiche biographique faite par les services de la Légation d'Italie à Tirana : ASD, *Affari Politici 1931 – 1945*, Albania 22 (1933), Fasc. 5 – Informazioni sul Gabinetto e la Camera Albanese, Telespresso n. 133/42, R. Legazione d'Italia, Tirana, addi 14 Gennaio 1933 (Anno XI), indirizzato a Reggio Ministero degli Affari Esteri, Oggetto : Biografie dei nuovi Ministri albanesi.

⁵⁹ AMAE, *Correspondance politique et commerciale*, Série Z Europe 1918-1940, Albanie 64, Minute, Sous-direction Europe s.d., Le Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères à Monsieur le Ministre des Colonies, A. s. Rapatriement de la Guyane d'Albanais graciés.

⁶⁰ AMAE, *Correspondance politique et commerciale*, Série Z Europe 1918-1940, Albanie 96, Dépêche n° 45, Paris, le 17 janvier 1933, Le Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères, à Monsieur le Ministre de la Guerre (Justice militaire), A. s. Albanais condamnés par des Conseils de guerre français en Orient.

⁶¹ Hussein Hadji et Tefik Humer. *Idem*, Dépêche n° 01505, Paris, le 13 février 1933, Le Président du Conseil, Ministre de la Guerre (Direction du Contentieux et de la Justice militaire), à Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères, Direction des Affaires politiques et commerciales, Europe.

⁶² *Idem*, Dépêche n° 09481, Paris, le 4 novembre 1933, Le Ministre de la Guerre (Direction du Contentieux et de la Justice militaire) à Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères, Direction des Affaires politiques & commerciales, Europe. Il est intéressant de noter que l'ambassade de Turquie à Paris s'était offerte de supporter les frais de rapatriement de Guyane de Tefik Humer.

⁶³ Voir le chapitre suivant.

cette hiérarchisation met en évidence les priorités de l'Etat albanais en matière de politique étrangère. En effet, douze postes diplomatiques avaient été créés en novembre 1922, dont quatre légations (Londres, Paris, Rome et Belgrade), quatre consulats (New York, Vienne, Bari et Trieste), deux bureaux des passeports (Constantinople, Sofia) et deux consulats généraux honoraires (Bucarest et Genève, ce dernier remplissant aussi le rôle de secrétariat permanent auprès de la SDN)⁶⁴. Dans ce dispositif, la légation de Londres seule était complète et dirigée par son titulaire accrédité en février 1922. Cet aspect n'était pas du tout dépourvu de signification, même si les motivations budgétaires invoquées par les Albanais sont à considérer⁶⁵. En matière de politique étrangère, la valeur des symboles dépasse toujours les motivations réelles. Mais il est clair que la base de la politique étrangère albanaise était représentée par sa relation avec l'Empire britannique et cela tiendra jusqu'en 1926. Ce choix de l'Etat albanais était motivé par le rôle décisif joué par Londres dans la restauration de ses frontières dans les limites de 1913 et son admission dans la SDN. Mais ce n'était pas tout. Pour l'homme fort de Tirana, Ahmed Zogou, le choix de Londres comme clé de voûte du dispositif diplomatique dépassait la raison d'Etat et avait une connotation personnelle. En effet, une insurrection contre le pouvoir personnifié déjà par Zogou a été déclenchée dès la fin du mois de février 1922. Les insurgés étaient groupés autour de l'*Union sacrée*, principale force d'opposition dirigée par Hassan bey Pristina⁶⁶, Bairam Curri⁶⁷, Zija Dibra⁶⁸

⁶⁴ AMAE, *Correspondance politique et commerciale*, Série Z Europe 1918-1940, Albanie 3, Dépêche n° 88, Scutari, le 8 décembre 1922, Jean Béguin-Billecocq, Chargé d'Affaires de la République, à S.E. Monsieur Poincaré, Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères, A. s. Représentants et agents albanais à l'étranger.

⁶⁵ *Idem*, Dépêche n° 58, Paris, le 14 août 1922, Jean Béguin-Billecocq, Chargé d'Affaires de la République près le Gouvernement albanais, à S.E. Monsieur Poincaré, Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères, A. s. Représentant albanais à Paris et à Londres.

⁶⁶ Hassan Bey Pristina (son vrai nom Hassan Berisha, 1873, Kossovo-1933, Salonique). Homme politique albanais. Issu d'une grande famille propriétaire de terres, Hassan Berisha a étudié le droit à Istanbul. Après la révolution jeune-turque, il sera élu député. Il décidait alors de changer son nom en Pristina et recevait le titre de Bey. Ministre dans les gouvernements Ismail Qemali (1912-1914) et Turkhan Pacha (1914). Durant la Première Guerre mondiale, il reste en Italie. A la fin de la guerre, en 1918, avec Bajram Curri va constituer au Kosovo un mouvement de résistance contre la Serbie. En octobre 1919, Hassan Pristina part à Paris avec une délégation albanaise du Kosovo afin d'obtenir l'intégration de la province dans les frontières de l'Etat albanais. Cependant il ne fut pas admis à plaider sa cause devant la Conférence de la Paix. En 1920, Hassan Bey Pristina fut associé à l'organisation du congrès national de Lushnia, étant donné l'influence qu'il avait dans les milieux kosovars en exil. En avril 1921, il entre au Parlement albanais comme député de Dibra (région frontalière avec Kosovo). Fondateur avec Ahmed Zogou de la *Clique*, organisation secrète similaire au comité turc « Union et Progrès », il refuse d'adhérer au programme national minimal qui visait l'abandon momentané du Kosovo. Par conséquent, il deviendra un des opposants les plus importants d'Ahmed Zogou. Trois jours après sa nomination en tant que président du Conseil (le 7 décembre 1921), Zogou l'obligeait à présenter sa démission. En 1922, il sera contraint aussi de démissionner du Parlement. Finalement, en février 1923, suite à l'échec de leur coup d'Etat, Hassan Pristina et ses adhérents quittaient l'Albanie. Quand Fan Noli prend le pouvoir à l'été 1924, Pristina put rentrer dans son pays. Il recevait la charge de diriger une délégation à l'Union de peuples qui se tenait à Genève où il devait exposer les atteintes aux droits de l'homme au Kosovo. Quelques mois après, en décembre, Noli était renversé et Hassan Bey Pristina quittait pour toujours l'Albanie. Il va s'installer à Salonique mais il va continuer en exil son activité politique (cf. le chapitre VI). Le 13 août 1933 il était assassiné par un compatriote, Ibrahim Çelo, mais on ne connaît pas si ce dernier avait agi sur ordre d'Ahmed Zog, ou pour une histoire de vendetta. Les autorités communistes ont obtenu le rapatriement de sa dépouille qui a été enterrée à Kukës près de la frontière avec le Kosovo.

⁶⁷ Bajram Curri (lire « Tsurri », 1862-1925). Nationaliste kosovar, participant à la Ligue de Prizren (le premier grand mouvement national albanais né en juin 1878, suite à la guerre russo-roumano-ottomane). Il a été l'un des principaux

et Elez Yousuf⁶⁹. Disposant d'une force militaire considérable et de l'effet de surprise, les forces insurrectionnelles arrivent rapidement aux portes de la capitale. La situation du jeune ministre de l'Intérieur paraît sans issue. C'est grâce à l'intervention de Sir Harry Eyres, le ministre britannique, que Zogou ne perd pas le pouvoir ni la vie. Ami personnel d'Elez Yousuf⁷⁰, le diplomate britannique avait obtenu des rebelles de s'éloigner de la capitale. Une fois le péril écarté, les forces pro-gouvernementales purent facilement vaincre celles de l'*Union*. Le 16 décembre 1922, Ahmed Zogou devenait président du Conseil et, en reconnaissance, Sir Eyres était nommé son conseiller personnel. Cette qualité fut transférée à tous les ministres britanniques qui se sont succédés à son poste à Tirana⁷¹. Tous ces éléments, où la « *realpolitik* » se mêlait aux motivations personnelles, ne permettaient plus de faire la différence. Ceci explique pourquoi, après la reconnaissance du pouvoir installé à Tirana, la seule représentation albanaise à l'étranger dirigée par un ministre se trouvait à Londres. C'était une façon de récompenser l'engagement britannique qui, par ailleurs, avait ses propres raisons d'intervention liées à la théorie de l'équilibre des puissances. L'entremise britannique va s'avérer, une fois de plus, capitale en 1924, lorsque l'opposition, cette fois-ci dirigée par l'archevêque orthodoxe Teofan S. Noli, réussit à renverser Zogou qui dut s'exiler à Belgrade⁷². L'archevêque parachevait la constitution de son gouvernement le 17 juillet. La France prétendait « que ce qui se passait en Albanie est un simple changement ministériel qui ne nécessite pas de prise de position »⁷³. Durant les six mois de gouvernement Noli, la France limite son action dans le

organiseurs de la Ligue de Pejë/Pec (1899-1900), un autre mouvement national important. Durant la Première Guerre mondiale, il a dirigé un mouvement de guérilla (un groupement de bandes armées) antiserbe, partie du mouvement du Kaçac. Après la guerre, il a détenu plusieurs fonctions au sein du Gouvernement albanais et de l'armée. Il rejoint Hassan Bey Prishtina et Ahmed Zogou dans la *Clique*, mais ne peut pas approuver l'abandon, même temporaire du Kosovo. Opposant d'Ahmed Zogou, il a participé au coup d'Etat de février 1922. Moins chanceux que Hassan Prishtina, Curri a été encerclé dans les montagnes albanaïses et s'est suicidé afin de ne pas être arrêté par les forces progouvernementales. Cf. Burhan Çiraku, Muin Çami (coord.), *Bajram Curri. Trajtesa e dokumente [Bajram Curri. Etude et documents]*, Tirana, Akademia e Shkencave e RPSSH, Instituti i Historisë, 1982.

⁶⁸ Zija Dibra. Nationaliste albanais. Ministre de la Guerre puis Ministre des Travaux publics (1921). Tué par les forces pro-gouvernementales en 1922, au moment où il essayait d'échapper de sous escorte.

⁶⁹ Elez Yousuf (ou Jusuf, Iusufi). Montagnard albanais, originaire de Dibra, opposant d'Ahmed Zogou.

⁷⁰ Vraisemblablement de ce fait, Yousuf sera amnistié par Zogou après ces événements. La situation à Tirana et le rôle joué par Sir Eyres sont décrits dans le livre de William Holtz sur la vie de Rose Wilder Lane, journaliste américaine passionnée par l'Albanie : *The Ghost in the Little House. A Life of Rose Wilder Lane*, Columbia and London, University of Missouri Press, 1995, p. 120-121. « Les quelques services rendus dans le passé » à Zogou par Sir Eyres sont confirmés aussi par Francesco Jacomoni di San Savino, ministre d'Italie et, après l'occupation régent, dans ses mémoires : *La politica dell'Italia in Albania*, Bologna, Capelli, 1965, p. 58.

⁷¹ Bernd J. Fischer, *op. cit.*, p. 35. Miranda Vickers affirme que le ministre britannique avait exercé jusqu'en 1926 une influence très grande sur la vie politique interne du pays et sur sa politique étrangère. Cf. Miranda Vickers, *The Albanians...*, *op. cit.*, p. 106.

⁷² A la fin du mois de mai 1924, l'opposition coalisée autour du Parti Démocrate dirigé par l'archevêque orthodoxe Teofan (dit Fan) Stilian Noli, a déclenché une insurrection qui a réussi la prise du pouvoir. Le 10 juin, Ahmed Zogou et ses supporters trouvaient exil dans le Royaume SHS. Durant six mois, Fan Noli va diriger le gouvernement.

⁷³ B. N. Bobev, « La France et les rapports alban-yougoslaves (1919-1927) », *La France et les Balkans dans les années 20 du XXe siècle, op. cit.*, p. 113. D'ailleurs, la légation de France se trouvait à Scutari, loin des jeux politiques de Tirana et de ce fait le représentant de la République n'était pas en contact direct avec les nouvelles autorités : une situation commode pour la France qui lui permettait d'agir discrètement.

domaine humanitaire. Afin d'éviter une catastrophe humanitaire, le ministre de France à Belgrade, le vicomte de Fontenay, reçoit des instructions du Département d'intervenir auprès du Gouvernement SHS afin d'ouvrir sa frontière avec l'Albanie. La fermeture de cette frontière dans la région de Djakova et de Prizren privait de ravitaillement les habitants du Nord de l'Albanie.

« La situation de ces populations, déjà éprouvées par la famine, a été par cela même aggravée et la mortalité parmi elles, à cause du manque de nourriture, à pris ces temps derniers des proportions alarmantes »⁷⁴.

D'autre part, l'Italie avait l'intention de reconnaître le gouvernement dirigé par l'archevêque⁷⁵. En revanche, les Britanniques refusent dès le départ d'entrer en relation avec ces nouvelles autorités⁷⁶. De plus, les négociations déroulées à Belgrade entre Ahmed Zogou et la « Compagnie anglo-persane de pétrole » lui ont rapporté 50 millions de dinars⁷⁷. Cette somme importante devait servir à préparer son retour au pouvoir avec l'aide militaire serbo-croato-slovène⁷⁸. Les hostilités entre les forces pro-zoguistes et celles du gouvernement Noli allaient mettre en évidence, une fois de plus,

⁷⁴ AMAE, *Correspondance politique et commerciale*, Série Z Europe 1918-1940, Albanie 51 - Ravitaillement, Note de la Direction des Affaires politiques et commerciales, Europe, Paris, le 5 juillet 1924, A. s. Visite du Chargé d'Affaires d'Albanie. Cf. aussi le paragraphe *Les acteurs du terrain : les diplomates*.

⁷⁵ B. N. Bobev, « La France et les rapports albanais-yougoslaves (1919-1927) », *La France et les Balkans dans les années 20 du XXe siècle, op. cit.*, p. 113.

⁷⁶ L'historiographie a beaucoup insisté sur la reconnaissance de l'Union Soviétique comme principale cause de la chute du Gouvernement Noli. Comment se sont passées les choses ? Le 4 juillet 1924, le ministre albanais des Affaires étrangères avait écrit à son homologue soviétique Tchitcherine, que son Gouvernement était prêt à établir des relations diplomatiques normales. La motivation d'une telle démarche, prise en conseil de ministres, était de protéger les intérêts des citoyens albanais en Union Soviétique. Le secrétaire de la Légation d'Albanie à Rome, Tefik Mborja (fondateur plus tard du Parti Fasciste Albanais !) fut chargé de suivre le dossier et d'entrer en négociations avec l'ambassadeur soviétique en Italie, Konstantin Juranov. Le 1^{er} août, Mborja informait son gouvernement que l'Union Soviétique serait heureuse d'entrer en relations diplomatiques et d'échanger des représentants. En octobre 1924, pendant sa visite à Rome, Teofan S. Noli s'est rendu à l'ambassade soviétique. Les deux pays exprimaient leur intention de se reconnaître mutuellement. Peu de temps avant le renversement du régime Noli, une mission diplomatique soviétique dirigée par un certain Arkadi Krakovietzky s'est rendu en Albanie (entre le 16 et le 18 décembre 1924). Au cours de sa visite, le ministre albanais des Affaires étrangères, Suleyman Bey Delvina, a refusé de le recevoir. AMAE, Série SDN, Albanie 1955. Dossier général, 1923, mars- 1927, novembre, Copie d'une lettre du Béguin Billecocq, Chargé d'Affaires de la République française à Scutari à Edouard Herriot, Ministre des Affaires Etrangères, le 14 janvier 1925, A. s. Mission soviétique russe en Albanie. Il faut retenir que c'était une note SHS du 26 novembre 1924 qui attirait l'attention des Grandes Puissances sur « l'ouverture de la légation soviétique (...) à Tirana ». Cf. André Simmonard, *op. cit.*, p. 437. Robert Austin parle d'une note du chargé d'affaires SHS à Londres, datée le 2 décembre, qui « tire la sonnette » au Foreign Office de l'imminente arrivée à Tirana d'un représentant soviétique. Le diplomate serbo-croato-slovène informait Londres que le régime Noli recevait des armes et de l'argent par l'intermédiaire de la légation soviétique en Autriche. Belgrade mettait aussi en avant les liens entre les Soviétiques et le leader croate Stéphane Raditch. Il est intéressant de noter qu'après sa chute, une partie des supporters de Noli, sont allés en Union soviétique. Parmi eux, son secrétaire personnel Shejfullah Malëshova et L Lazar Fundo. Malëshova s'inscrit en 1930 dans le PCUS mais deux ans plus tard il sera exclu, jugé pro-Boukharine. Durant la Deuxième Guerre mondiale, Fundo rentre en Albanie et s'inscrit au Parti communiste. Exclu du Parti pour « ses orientations pro-occidentales » il sera conseiller de la guérilla nationaliste. En 1944, il sera exécuté par les communistes. Cf. Robert Austin, « Fan Noli, Albania and the Soviet Union », *East European Quarterly*, vol. 30, n°2, juin 1996, p. 153-169 ; Bernd J. Fischer, *op. cit.*, p. 70.

⁷⁷ Bien évidemment en échange de concessions de terrains pétrolifères. Bernd J. Fischer, *op. cit.*, p. 69.

⁷⁸ L'action militaire pour la reconquête du pouvoir à Tirana fut préparée par l'Etat major SHS. Belgrade avait mis à sa disposition 1000 soldats et 16 officiers de son armée régulière et des détachements d'artillerie. En raison du caractère antisoviétique donné à l'action contre le régime Noli, 800 soldats et 40 officiers des gardes blanches du Général Wrangel y ont participé. B. N. Bobev, « La France et les rapports albanais-yougoslaves (1919-1927) », *La France et les Balkans dans les années 20 du XXe siècle, op. cit.*, p. 114 ; cf. aussi Bernd J. Fischer, *op. cit.*, p. 70.

les divergences entre les principales Puissances garantes de l'Albanie. Le 21 décembre 1924, le Général Bodrero, ministre d'Italie à Belgrade, avait demandé au président du Conseil Nikola Pasitch de faire une déclaration officielle affirmant que son pays n'était pas impliqué dans les événements en cours en Albanie. B. N. Bobev affirme que Pasitch était initialement favorable à donner satisfaction aux Italiens, mais « le soir même, Nintchitch, le ministre [SHS] des Affaires étrangères, arrive à Paris et obtient que la promesse ne soit pas tenue »⁷⁹. Apparemment, l'absence de réaction de Paris à propos des nouveaux changements survenus en Albanie, venait de confirmer un certain désengagement et sa neutralité, s'inscrivant dans la lignée adoptée durant le coup d'Etat de Noli. Pourtant, derrière l'attitude discrète de Paris se cachait sa volonté de consolider la position de Belgrade en Albanie et dans les Balkans⁸⁰. Les événements ultérieurs allaient confirmer l'attitude pro-yougoslave de Paris.

Dès le rétablissement au pouvoir d'Ahmed Zogou et la proclamation de la république en janvier 1925, la France fait un premier pas vers la normalisation de ses rapports avec les autorités albanaises : elle déplace sa légation à Tirana. Le geste des Français sera suivi, côté albanais, par la nomination le 17 juillet 1925 du premier ministre résident à Paris : Ilias Bey Vrioni⁸¹. A la fin de l'année 1926, en décembre, Gaston Doumergue signait le décret de nomination du Baron de Vaux comme ministre plénipotentiaire. Le président de la République mettait ainsi fin au caractère provisoire qui avait marqué les relations diplomatiques entre les deux pays. Installé avec l'appui de Belgrade, Zogou était susceptible de suivre une politique proche de son voisin. Il l'avait d'ailleurs aussitôt prouvé, en acceptant les ajustements territoriaux qui visaient, entre autres, la renonciation au monastère de Saint Naoum⁸². Tout cela avait donc motivé la France à normaliser ses relations diplomatiques avec Tirana, au moins au niveau de la représentation. Mais la situation allait vite se compliquer. Le 15 mars 1925, les Albanais signaient avec un groupe financier italien – *Credito italiano* – une convention qui prévoyait la création d'une Banque nationale albanaise d'émission et de crédit et d'une Société pour le Développement économique (*Società per lo Sviluppo Economico dell'Albania/SVEA*)⁸³. L'Etat albanais perdait ainsi le pouvoir de décision en matière économique et

⁷⁹ B. N. Bobev, « La France et les rapports albanais-yougoslaves (1919-1927) », *La France et les Balkans dans les années 20 du XXe siècle, op. cit.*, p. 114.

⁸⁰ *Ibidem*.

⁸¹ Ilias Bey Vrioni (1882-1932). Homme politique et diplomate albanais. Premier ministre (déc. 1920-oct. 1921, juin 1924, déc. 1924- janv. 1925), ministre des Affaires étrangères (nov. 1920- juil. 1921, mars-mai 1924, déc. 1924 – janv. 1925, févr.- oct. 1927, janv.-mai 1929), ministre plénipotentiaire en France (1925-1932). Décédé à Paris le 17 mars 1932 à cause d'une cirrhose alcoolique. Cf. ASD, *Affari politici 1931-1945*, Albania 10 (1932), Telegramma in arrivo, n° 1947 P. R., Filo chiaro, Tirana, li 28/3/1932- X, ore 10h3, ricevuto Roma, li 29/3/1932- X alle ore 18h30, Oggetto : Onoranze funebri Ministro Ilias Vrioni. Chiesa ortodossa Albanese e Conferenza Chiese balcaniche. Firmato : Giordano ; cf. également l'*Annuaire diplomatique et consulaire de la République française*, 1926.

⁸² Cf. le chapitre précédent.

⁸³ AMAE, *SDN*, Albanie 445 – Minorités en Albanie, 1921-1934, Annexe III - Note du Secrétariat, Genève, le 25 janvier 1926, A. s. Comité financier. Emprunt pour l'établissement des réfugiés en Albanie.

financière⁸⁴. Profitant de cette position avantageuse, les autorités italiennes ont essayé de déterminer Zogou d'accepter l'envoi d'instructeurs pour l'armée et la gendarmerie. Mais cette situation était jugée inacceptable pour les grandes puissances traditionnelles, l'Empire britannique et la France. Elle portait atteinte directe surtout aux intérêts britanniques. En effet, Londres disposait sur place d'une mission militaire envoyée dès 1923. Constituée par des anciens officiers de l'armée britannique⁸⁵, la mission se trouvait sous le commandement du Lt.-col. W. F. Stirling⁸⁶, nommé au même temps Inspecteur général de la gendarmerie albanaise et conseiller de Zogou. A Stirling succéda en 1926, le Général-major Sir Jocelyn Percy. La mission va se maintenir jusqu'en septembre 1938 quand, suite aux pressions italiennes, son mandat ne fut pas renouvelé par le Gouvernement albanais⁸⁷. Cette fois-ci, l'Empire britannique était disposé à se battre pour défendre ses intérêts, même en ce qui concerne l'Albanie. Paris n'hésitait pas non plus à s'associer aux initiatives britanniques visant à restaurer le protectorat collectif sur l'Albanie : la visite d'un croiseur britannique à Durazzo⁸⁸ sera suivie, quelques jours plus tard, par le geste du président de la République française qui allait conférer la Légion d'honneur au chef de l'Etat albanais⁸⁹.

Pourtant, l'Albanie avait un besoin pressant d'argent et l'Italie était le seul Etat disponible et ayant les ressources pour l'aider. De plus, pour ménager les susceptibilités des Britanniques, les Italiens ont démarré des négociations directement à Londres. Ils avaient obtenu de Londres le rappel de son ministre William Edmund O'Reilly⁹⁰ et du chargé d'affaires Robert Parr, jugés trop actifs⁹¹. Isolé du point de vue diplomatique, Zogou dut céder aux pressions venues de Rome et signer le 27 novembre 1926 un *Pacte d'amitié et de sécurité*. L'Italie s'engageait de conserver le *statu quo*

⁸⁴ Tout d'abord, les deux institutions avaient le siège central à Rome. La Banque nationale albanaise possédait le droit exclusif d'émission et la SVEA le droit de planifier ses investissements.

⁸⁵ Les huit officiers étaient ainsi repartis : trois à Tirana (le Général Percy, l'inspecteur général de la gendarmerie albanaise, secondé par les Maj. Cripps et Hill, attachés auprès de l'Inspectorat général), un à Scutari (Lt.-col. Martin, inspecteur de la Préfecture de Scutari), un à Kortcha (Lt.-col. Gillat, inspecteur de la Préfecture de Kortcha), un à Elbasan (Maj. Breedin, inspecteur de la Préfecture d'Elbasan), un à Berat (Maj. Hodgson, inspecteur de la Préfecture de Berat) et un à Gjirokastra (Maj. Smith, inspecteur de la Préfecture de Gjirokastra). Jusqu'en 1928, la mission possédait un autre officier, le Maj. Gordan Brabrook, inspecteur de la zone Tirana-Elbasan-Durazzo-Berat et de la Préfecture de Kortcha, mais il fut rappelé pour avoir dévoilé secrètement aux journaux anglais des nouvelles contraires au régime d'Ahmed Zog. Pourtant, en 1933, le Maj. Brabrook fut renvoyé en Albanie, en tant qu'employé d'une société cinématographique anglaise chargée de réaliser un film intitulé « Le contrebandier ». Il s'agissait d'un film de propagande qui mettait en lumière l'activité des gendarmes albanais encadrés par des officiers britanniques. ASD, *Affari politici 1931-1945*, Albania 24 (1933), Fasc. 16 – Gendarmeria albanese, Copia rapporto segreto, n° 3709 di prot., Tirana, 29 agosto 1933-XI, L'Addetto militare f° Col. Balocco à Ministero della Guerra, Gabinetto Uff. Coord., Comando Corpo S. M. – S.I.M., oggetto : Ufficiali inglesi in Albania.

⁸⁶ Stirling avait été avec Thomas Edward Lawrence en Arabie. Cf. Bernd J. Fischer, *op. cit.*, p. 102.

⁸⁷ David B. Funderburk, « Anglo-Albanian relations, 1920-1939 », *Revue des études sud-est européennes*, tome XIII, 1975, n° 1, p. 120. Notons qu'en mars 1939, au moment de l'invasion italienne, seule la gendarmerie a opposé quelque résistance, l'armée albanaise, instruite par les Italiens, avait été complètement absente.

⁸⁸ Bernd J. Fischer, *op. cit.*, p. 95.

⁸⁹ *Idem*, p. 96. En termes diplomatiques, les initiatives britannique et française s'appellent *des mises en garde*.

⁹⁰ O'Reilly sera suivi en juin 1926 par William Seeds (jusqu'en 1928), Sir Robert Hodgson (1928-1936) et Sir Andrew Ryan (1936-1939).

⁹¹ Bernd J. Fischer, *op. cit.*, p. 95.

de l'Albanie (article I), mais, en même temps, les deux Puissances ne pouvaient plus signer des accords politiques et militaires qui portaient préjudice aux intérêts de l'une et de l'autre (article II)⁹². Les accents anti-SHS de cette alliance allaient se faire sentir quelques mois plus tard. D'ailleurs, le président albanais considérait que, par l'appui donné à ses adversaires politiques, le Royaume SHS portait atteinte au *statu quo*⁹³. En 1927, les autorités albanaises accusent un fonctionnaire de la légation SHS d'espionnage et prennent la décision de l'expulser. Le ton dur de la protestation de Belgrade, entraînait la rupture des relations diplomatiques, malgré les tentatives de la France, qui avait offert ses bonnes offices. Le conflit n'est aplani qu'après l'intervention conjointe des Grandes Puissances traditionnelles et de l'Italie⁹⁴. Cette campagne d'intimidation avait une forte charge symbolique : elle se produisait juste après la reconnaissance internationale des frontières albanaises. Pour la diplomatie française, il était désormais clair que la mainmise italienne sur l'Albanie représentait une menace sérieuse à la sécurité du Royaume SHS. Ceci explique pourquoi, le 11 novembre un traité d'amitié franco-yougoslave, venait de confirmer l'engagement de Paris pour la défense du *statu quo*⁹⁵. Briand aurait voulu associer Rome au traité avec le Royaume SHS, mais « Mussolini – dont les rapports avec la France s'étaient fortement dégradés depuis Locarno – croyait ou feignait de croire que le système » d'alliances en Europe centrale et orientale « élaboré par le Quai d'Orsay, était dirigé contre lui »⁹⁶. La riposte à la signature du traité franco-yougoslave⁹⁷ ne s'est pas faite attendre : le même mois (le 22 novembre), Rome et Tirana confirmaient leur accord de 1926 par une alliance défensive conclue pour vingt ans (le Second Pacte de Tirana)⁹⁸. Ce jeu d'alliances s'est répercuté négativement sur les relations politiques franco-albanaises. Pourtant, il serait exagéré de parler d'adversité. Les deux pays se trouvaient dans deux camps opposés et de ce fait leurs rapports étaient limités⁹⁹. Côté albanais, l'appui de Rome pour les changements constitutionnels en Albanie – la proclamation de la monarchie et d'Ahmed Zogou comme Roi Zog I^{er}, Roi des Albanais – avait une fois de plus poussé

⁹² *Idem*, p. 99 ; cf. Pierre Milza, « L'Italie fasciste et les Balkans (1922-début des années 30) », *Relations internationales*, n° 104, hiver 2000, p. 397-411.

⁹³ Bernd J. Fischer, *op. cit.*, p. 100.

⁹⁴ B. N. Bobev, « La France et les rapports albanais-yougoslaves (1919-1927) », *La France et les Balkans dans les années 20 du XXe siècle*, *op. cit.*, p. 116.

⁹⁵ Il s'agissait d'un traité valable pour 5 ans renouvelables et qui comprenait aussi un protocole secret concernant la coopération militaire franco-yougoslave en cas de nécessité. Cf. Sonia Văteva, « Sur les aspects militaires de la politique française dans les Balkans dans les années trente du XX^e siècle », *Etudes balkaniques*, revue éditée par l'Institut d'Etudes balkaniques de l'Académie bulgare des Sciences, 1996, n° 2, p. 38.

⁹⁶ Cf. Pierre Milza, « L'Italie fasciste et les Balkans (1922-début des années 30) », *Relations internationales*, n° 104, hiver 2000, p. 397-411.

⁹⁷ *Idem*, p. 410.

⁹⁸ B. N. Bobev, « La France et les rapports albanais-yougoslaves (1919-1927) », *La France et les Balkans dans les années 20 du XXe siècle*, *op. cit.*, p. 116.

⁹⁹ La marge de manœuvre de l'Albanie était plus réduite que celle de la Roumanie, alliée de la Triplice jusqu'en 1916. Mais ceci tient moins à l'environnement géopolitique du pays, qu'à ses ressources et à la cohésion de la société.

le *Pays des Shkipetars* dans les bras de l'Italie. Les Français espéraient par ailleurs qu'en permettant aux Italiens s'emparer de l'Albanie, allaient calmer leur irrédentisme concernant l'Afrique du Nord française et généralement leur atteinte au *statu quo* général dans l'Europe du Sud-est. Ceci explique pourquoi la France ne réagit pas aux initiatives italiennes visant à la transformation du pays en une tête de pont militarisé. Les décideurs français déclaraient ouvertement que, malgré son voisinage avec le Royaume SHS, l'Albanie était un sujet trop petit pour brûler leurs relations avec les Transalpins : une façon peut être de cacher derrière les paroles les limites de la puissance française dans les Balkans. Cet aspect est visible lorsque le représentant français en Albanie, le Baron de Vaux, inquiet de l'activité militaire italienne, recommandait la désignation d'un attaché militaire auprès de sa légation. Mais sa requête se voit refusée par le Quai d'Orsay. Les autorités civiles et militaires françaises considéraient comme un geste trop ostentatoire à l'égard de l'Italie pour approuver une telle proposition : la coopération militaire entre les deux pays, pratiquement inexistante, ne justifiait pas le détachement d'un attaché militaire, seules les activités déployées par l'Italie¹⁰⁰. On excluait également le rattachement à Tirana de l'un des attachés militaires en poste à Belgrade, Athènes ou à Rome, ainsi qu'on peut le voir dans une dépêche de la Direction politique du Ministère des Affaires étrangères.

« J'ai l'honneur de vous faire savoir que d'accord avec le M. le Ministre de la Guerre il ne m'a pas paru possible de donner suite à cette suggestion. Assurément, (...) cette désignation éveillerait à Rome des suspicions et des inquiétudes qui, pour ne pas s'exprimer ouvertement, n'en seraient peut-être que plus profondes. La position de notre Attaché Militaire en Italie, qui est excellente et ses relations avec l'Etat-major italien qui sont des plus amicales, s'en ressentirait.

D'autre part, il ne paraît pas davantage opportun pour des raisons sur lesquelles il est apparemment inutile d'insister, de rattacher le poste d'Attaché militaire en Albanie à celui de Belgrade. En ce qui concerne la Grèce, nous n'y entretenons pas d'Attaché Militaire, mais une mission militaire et nous ne saurions songer à confier les fonctions de représentant militaire à Tirana aux membres de cette mission qui sont payés par le Gouvernement hellénique.

Quel que soit donc l'intérêt que nous puissions avoir à surveiller de près les préparatifs qui se poursuivent actuellement en Albanie, je n'aperçois pas de solution qui nous permette d'adjoindre dans des conditions satisfaisantes un représentant militaire à notre Légation en Albanie »¹⁰¹.

Ce n'est qu'en 1931 que la France prit la décision d'accréditer à Tirana son attaché militaire en résidence à Athènes, le chef de bataillon d'aéronautique François Masnou. Ensuite, à partir du décembre 1932 le ministre de la Guerre désignait le chef de bataillon d'infanterie Raymond

¹⁰⁰ Les attachés militaires sont des observateurs des positions militaires du pays dans lequel ils sont accrédités. Cela leur a valu parfois le nom « d'espions en uniforme ». Ils assurent également la fonction de conseiller technique et militaire du chef de la mission diplomatique. Cf. Raoul Delcorde, *op. cit.*, p. 14.

¹⁰¹ CADN, *Tirana – Légation*, Carton 4, Dépêche n° 61, Paris, le 24 juillet 1928, Le Ministre des Affaires Etrangères à Monsieur Zarzecki, Chargé d'Affaires de la République française en Albanie, A. s. Désignation d'un Attaché militaire en Albanie.

François Peyronnet¹⁰² pour lui succéder. Cette décision avait plutôt une valeur de symbole : elle arrivait dans un moment où l'Italie voulait franchir une autre étape vers la mainmise totale sur l'Albanie : le premier traité de Tirana de 1926 arrivait à son terme et Rome désirait le remplacer par une union douanière¹⁰³. Dans un premier temps, le gouvernement italien avait prolongé pour dix ans son assistance économique mais, par le nouvel accord signé avec le roi Zog, Rome obtenait le contrôle direct du prêt¹⁰⁴. Plus significatif encore était le fait que la milice albanaise passait sous le contrôle d'une mission militaire italienne envoyée dès le mois d'avril 1930¹⁰⁵. Tout cela équivalait à un changement radical du *status* politique de l'Albanie. Ainsi, la nomination d'un attaché militaire s'inscrivait dans une série d'actions de la France en faveur du respect du *statu quo* balkano-adriatique dans une période de crise de l'ordre international. Les relations politico-militaires inexistantes entre les deux pays ne justifiaient pas d'ailleurs une telle décision. De plus, résidant à Athènes, l'attaché militaire français ne pouvait couvrir d'une manière efficace l'espace albanais. A part ses deux ou trois visites par an en Albanie, il recevait l'essentiel de ses informations directement en Grèce, de la part des autorités militaires hellènes, de ses homologues étrangers présents à Athènes, de ses collègues accrédités dans les capitales des pays d'Europe du Sud-est et à Rome et, bien évidemment, de la part de la légation française à Tirana. Les relations militaires franco-albanaises vont être « complétées » par l'envoi de la première division navale française légère de la Méditerranée dans le port albanais de Durazzo (7-9 juin 1931)¹⁰⁶. La visite de courtoisie des navires français sera suivie les 10 et 15 juillet par celle d'une escadre britannique¹⁰⁷, pour marquer ainsi l'identité des intérêts franco-britanniques concernant le *statu quo* d'une zone particulièrement névralgique de l'Europe¹⁰⁸. Les deux Grandes Puissances traditionnelles voulaient montrer qu'elles

¹⁰² Raymond François Peyronnet. Avant d'être nommé attaché militaire, il a été sous-chef d'Etat-major d'un Corps d'armée française au Maroc et ensuite, durant la Grande guerre, a combattu en Macédoine (dans la zone des grands lacs Ohrid et Prespa).

¹⁰³ Pour imposer la création d'une union douanière, les Italiens ont profité de l'impossibilité de l'Albanie de rembourser les premières tranches d'un crédit chiffré à 100 millions de francs-or.

¹⁰⁴ Les opérations financières de tous les départements gouvernementaux étaient mises sous le contrôle d'une commission italo-albanaise composée de quatre membres, deux Italiens et deux Albanais, les premiers ayant droit de veto. Cf. Owen Pearson, *Albania in the twentieth century : a history, vol. 1...*, *op. cit.*, p. 329.

¹⁰⁵ *Idem*, p. 314.

¹⁰⁶ Sous le commandement du contre-amiral Eugène Descottes-Genon, l'unité navale était composée par les croiseurs Duquesne, Tourville et Suffren. Cf. ASD, *Affari Politici 1931-1945*, Albania, Busta 2 (1931) Navigazione – Questioni marittime, Telespresso n. 1406, Tirana li 9 giugno 1931 – IX, Regia Legazione d'Italia – L'Addetto militare al Ministero della Guerra (Gabinetto – Ufficio Coordinamento) e per conoscenza al Comando del Corpo di Stato Maggiore (Serv. Informazioni Militari), Oggetto : Visita nel porto di Durazzo di una Divisione Navale francese. Firmato : Il Generale A. Pariani.

¹⁰⁷ Les navires britanniques - le cuirassé Queen Elisabeth, le chasseur Antony et le yacht Bryony – se trouvaient sous le commandement de l'amiral Sir Ernle Chatfield (premier lord de l'amirauté de 1933 à 1938 et ministre pour la coordination de la défense entre 1939-40). Cf. ASD, *Affari Politici 1931-1945*, Albania, Busta 2 (1931) Navigazione – Questioni marittime, Tirana, addi 18 luglio 1931(anno IX), Regia Legazione d'Italia, Telespresso n. 1648 – 737 indirizzato a Regio Ministero degli Affari Esteri - Roma, Oggetto : Visita della squadra Inglese.

¹⁰⁸ En octobre 1931, le chef de la diplomatie tchécoslovaque, Edvard Beneš, déclarait que « les deux points les plus dangereux en Europe, sont l'Albanie et le Corridor polonais. Si le roi Zog décédait subitement ou s'il se passait quelque

disposaient de la logistique et avaient toute la volonté nécessaire d'intervenir. Autrement dit, toute atteinte à l'indépendance albanaise était susceptible d'être vite internationalisée et ne pouvait pas être tenue par Rome dans un cadre bilatéral italo-albanais. Mais la perception de la puissance est un aspect aussi important que la puissance proprement-dite et beaucoup d'observateurs étaient persuadés que les magnifiques navires de guerre modernes de l'Italie pouvaient rivaliser avec la marine française ou la *Royal Navy*. Cet état de choses transparaît bien dans un rapport envoyé à Rome par le Colonel Pariani, chef de la mission militaire italienne en Albanie¹⁰⁹ :

« [Malgré une] large participation de la population locale pour rendre visite à bord du Queen [Elisabeth], d'après ce qui me résulte, l'impression rapportée par les Albanais n'a pas été extraordinaire. Ils se souvenaient encore de la plus nombreuse et plus forte flotte italienne ancrée à Durazzo l'année passée et peut être ils s'attendaient qui sait quelle chose à trouver dans un navire de la plus forte marine de guerre du monde. La comparaison a été essentiellement dans notre avantage. »¹¹⁰

En ce qui concerne l'escadre française, celle-ci suscite encore moins d'intérêt de la part de la population. De plus, les navires donnent l'impression d'être mal entretenus et la tenue des militaires français débarqués ne réveille pas la sympathie des Albanais mais au contraire :

« La population n'a pris aucune partie, n'a démontré aucun intérêt pour la visite. Les navires français mouillaient très loin et pour ce motif aussi ont eu très peu de visiteurs, parmi lesquels les autorités et les personnes expressément invitées à la réception de mardi. J'ai noté, qu'en dehors des autorités albanaises et diplomatiques et de deux ou trois Français résidents à Tirana, seules quelques familles italiennes sont montées à bord. (...) Le contingent des marins français débarqués à Durazzo a suscité beaucoup de critiques. Il y a eu des réclamations de vols de poulets et même des objets d'une maison privée, des boissons non payées, tentative d'écouler de la fausse monnaie, quelques gestes à l'égard des femmes musulmanes. Les navires n'ont pas fait l'effet d'être bien entretenus, les équipages ont paru pas trop propres, la discipline toute autre que rigide, même à l'égard de leurs propres officiers. »¹¹¹

Bien qu'on puisse garder une certaine réserve à l'égard de ce qui a été dit dans les rapports italiens cités, il n'est pas moins vrai que l'Italie sort gagnante en matière de « diplomatie-spectacle » et pas seulement. Elle est la grande puissance la plus proche géographiquement de l'Albanie et la seule disposée à l'aider économiquement. Et ces aspects ne pouvaient être ignorés par le roi Zog qui réalisait que les gestes des Français et des Britanniques n'avaient qu'un caractère ponctuel. Citons

chose avec lui, les Italiens interviendraient en Albanie par la force des armes ». Cf. Owen Pearson, *Albania in the Twentieth Century...vol. I, op. cit.*, p. 334.

¹⁰⁹ Colonel Alberto Pariani (1876 – 1955). Général d'armée en 1933. Attaché militaire et chef de la mission militaire italienne en Albanie de 1927 à 1933.

¹¹⁰ ASD, *Affari Politici 1931-1945*, Albania, Busta 2 (1931) Navigazione – Questioni marittime, Tirana, addì 18 luglio 1931(anno IX), Regia Legazione d'Italia, Telespresso n. 1648 – 737 indirizzato a Reggio Ministero degli Affari Esteri - Roma, Oggetto : Visita della squadra Inglese.

¹¹¹ *Idem*, R. Legazione d'Italia, Telespresso n. 1352/583 Tirana, addì 11 giugno 1931 (anno IX), indirizzato a Regio Ministero degli Affari Esteri – Roma, oggetto : Visita squadra francese a Durazzo. Firmato : A. di Soragna.

encore le rapport du Colonel Pariani qui met en évidence les précautions prises par les autorités albanaises pendant la visite des unités de la *Royal Navy* :

« Je tiens, enfin, à signaler à Votre Excellence le sympathique geste du Gouvernement albanais qui a annulé du programme des festivités le bal qui devait avoir lieu à l'occasion de la réception du 13 courant [en honneur des militaires britanniques débarqués] à cause de la morte récente du Duc d'Aoste. Un tel geste, uni au fait que la Cour a pris le deuil pour 20 jours sans aucune liaison de sang avec l'Auguste disparu, a été très commenté par les étrangers, et en particulier par les hôtes anglais, comme une preuve de l'intimité des relations entre les deux peuples et gouvernements. »¹¹²

Ainsi qu'on a pu le remarquer, les Italiens sont concernés par les moindres détails des deux courtes visites des unités navales françaises et britanniques. Dans cette ligne, s'inscrit le petit incident protocolaire produit durant la présence des navires français à Durazzo. L'événement, vraisemblablement un détail de vanité humaine provoqué par l'attaché naval français à Athènes, a été repris dans plusieurs rapports envoyés à Rome par les représentants italiens en Albanie :

« En ce qui concerne le protocole et la courtoisie envers les autorités et les éléments italiens, je rappellerai seulement le petit épisode suivant. La liste des autorités albanaises invitées au petit déjeuner sur [le croiseur, *n. n.*] *Duquesne* n'incluait pas le Commandant Montanarella¹¹³. Par conséquent, le chef du protocole albanais l'a fait remarquer [aux autorités françaises, *n. n.*], recevant l'assurance que le Commandant sera invité. Vice-versa, lundi soir, l'attaché naval français à Athènes, le Commandant Carlini, qui s'est déplacé pour servir en tant qu'élément de liaison entre le commandement français et le gouvernement albanais, s'approcha de Montanarella, lui présentant ses excuses parce que, faute de places disponibles, il n'avait pas été possible de l'inviter. Montanarella a répondu opportunément, qu'il était surpris de ces excuses et qu'il n'entendait pas entrer dans ces détails car, s'il s'agissait strictement du protocole, la responsabilité n'était pas sienne. En revanche, s'il s'agissait de courtoisie, l'Amiral était libre d'inviter qui il voulait. Les deux se sont ainsi séparés froidement. L'Amiral Descottes-Genon, sans doute informé de l'épisode, est intervenu dans la soirée même, en invitant avec des paroles affables notre Commandant et clôturant ainsi l'incident. »¹¹⁴

D'autre part, il ne faut pas perdre de vue qu'en 1931 on est en plein débat sur la question de l'équilibre des forces navales en Méditerranée¹¹⁵ et il y a une certaine nervosité entre les marins italiens et français. Aux yeux des Italiens, c'est la France qui apparaît comme le grand adversaire

¹¹² *Idem*, Tirana, addì 18 luglio 1931(anno IX), Regia Legazione d'Italia, Telespresso n. 1648 – 737 indirizzato a Regio Ministero degli Affari Esteri - Roma, Oggetto : Visita della squadra Inglese.

¹¹³ Très vraisemblablement membre de la mission militaire italienne en Albanie.

¹¹⁴ *Idem*, R. Legazione d'Italia, Telespresso n. 1352/583 Tirana, addì 11 giugno 1931 (anno IX), indirizzato a Regio Ministero degli Affari Esteri – Roma, oggetto : Visita squadra francese a Durazzo. Firmato : A. di Soragna.

¹¹⁵ Sur la question de l'équilibre des forces navales en Méditerranée cf. Paola Brundu Olla, *L'equilibrio difficile. Gran Bretagna, Italia e Francia nel Mediterraneo (1930-1937)*, Milano, Dott. A. Giuffrè Editore, 1980, coll. « Università di Cagliari. Pubblicazioni della Facoltà di Scienze Politiche » ; Martin Laberge, « Les objectifs français à la conférence navale de Londres (21 janvier – 22 avril 1930) », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, Paris, PUF, revue d'histoire – cinquante-deuxième année – n° 213 – Janvier (mars 2004), p. 11 - 24.

dans deux régions considérées comme naturelles à l'expansion de leur pays : la Méditerranée et les Balkans. Par conséquent, tout geste français, et surtout dans un pays comme l'Albanie, provoque beaucoup d'émotions chez les représentants de Rome qui n'hésitent pas à amplifier la gravité des faits dans leurs rapports d'information.

Pour conclure, face aux immédiates réactions française et britannique¹¹⁶, Rome a dû abandonner le projet d'union douanière et, en plus, le 3 janvier 1933 le *Palazzo Chigi* a donné un démenti officiel concernant telles négociations¹¹⁷. L'attitude conjointe des deux Grandes Puissances traditionnelles a offert aussi au roi Zog un certain contrepoids aux pressions de Rome alors qu'il avait besoin urgente de l'assistance économique italienne, mais en même temps il craignait de perdre tout contrôle sur l'État.

Encouragé par le succès de cette politique de balance, le roi Zog décida d'aller plus loin : essayer de réduire les leviers d'influence dont disposait l'Italie à l'intérieur du pays. Cela signifiait épurer l'école, l'administration publique et l'armée, trois domaines privilégiés par la pénétration et la propagande italiennes. Comme le Roi ne pouvait pas s'y référer directement, il choisit une mesure globale visant à limiter la présence de tous les étrangers dans le pays, attitude qui s'inscrivait d'ailleurs dans le climat nationaliste présent dans toute l'Europe médiane. Un décret-loi édicté le 23 septembre 1932 interdisait aux Albanais la fréquentation des écoles étrangères¹¹⁸. Quelques mois après, Zog ne renouvela pas l'accord prévoyant la présence des instructeurs italiens dans les forces armées albanaises. Par la suite, 70 officiers et sous-officiers italiens de la mission militaire, y compris le Général Alberto Pariani, ont dû quitter l'Albanie. Les officiers italiens présents dans l'Etat major général de l'armée ont été remplacés par des officiers albanais¹¹⁹. D'autres mesures concernaient la réduction du nombre des employés étrangers dans l'administration. Pourtant, les mesures prises par le Roi visant à limiter la présence des étrangers en Albanie n'ont touché les Italiens que d'une manière superficielle. Dans tous les secteurs de l'Etat – ministères, armée¹²⁰, éducation – il y avait toute une petite armée de conseillers et d'experts

¹¹⁶ Au début de l'année 1933, l'agence française *Havas* et la britannique *Reuters* avaient déclenché une véritable campagne de presse internationale contre les pressions de Rome sur le roi Zog. Face à ces nouvelles inquiétantes, Belgrade s'adressa tout de suite au *Foreign Office*, exprimant l'opposition à une éventuelle union douanière italo-albanaise. Cf. Massimo Borgogni, *Tra continuità e incertezza. Italia e Albania (1914-1939). La strategia politico-militare dell'Italia in Albania fino all'Operazione « Oltre Mare Tirana »*, Milano, Franco Angeli s.r.l., 2007, coll. « Temi di Storia », p. 126.

¹¹⁷ Cf. Paola Brundu Olla, *L'equilibrio difficile...op. cit.*, p. 45.

¹¹⁸ ASD, *Affari Politici 1931-1945*, Albania, Busta 19 (1932), Scuole – Insegnanti – Studenti. Cose varie, Tirana, addì 24 settembre 1932 (Anno X), Telespresso n. 2502/1010, indirizzato a Regio Ministero degli Affari Esteri - Roma, Oggetto : Decreto – Legge relativo agli studenti che studiano presso le Scuole straniere. Firmato : A. Barbarich.

¹¹⁹ Cf. Owen Pearson, *Albania in the Twentieth Century...vol. I, op. cit.*, p. 349.

¹²⁰ La situation de l'armée albanaise est particulièrement exemplaire à ce sujet. A part les instructeurs, les conseillers, les ingénieurs militaires, les mécaniciens et les artificiers mis à disposition par l'armée italienne, 168 officiers et sous-officiers albanais sur un total de 600 ont été formés en Italie. Cf. Owen Pearson, *Albania in the Twentieth Century...vol. I, op. cit.*, p. 314.

techniques. Rome exerçait aussi une influence exclusive sur l'Église catholique, les expatriés italiens étaient les plus nombreux de tous les étrangers résidents en Albanie et nombreux étaient les Albanais-mêmes qui regardaient avec sympathie vers Rome. Enfin, l'économie albanaise était bien intégrée dans le *sistema Italia*. En revanche, les mesures de nationalisation ont affecté sérieusement la présence française, ce qui a isolé davantage l'Albanie. Arrivé à Tirana au début de l'année 1930, le nouveau représentant de la France, le Baron Degrand constatait « l'effritement de nos moyens d'influence »¹²¹ dû au non-renouvellement des contrats des Français qui étaient affectés auprès des diverses structures de l'appareil étatique albanaise. Les exécutants de ces mesures promues par le Roi, stimulaient les Albanais en leur expliquant que « cette action (...) leur permet de s'emparer des places confiées jusqu'ici » à des étrangers et aux Français en particulier. Dans une dépêche envoyée au Quai d'Orsay, le ministre français à Tirana illustre cet état de choses, par le cas des trois Français qui se trouvaient « en partance » :

« Le Docteur Daudy s'était vu, il y a cinq ans, confier la direction de l'Institut Pasteur Albanais. On n'avait rien à lui reprocher car il est intelligent et [aussi] compétent que modeste. Mais le chef du service de santé, vieillard jaloux et imbécile, n'a jamais pu admettre la présence ici de notre compatriote et lui a fait depuis le début une guerre sourde de tous les instants. Pour s'en débarrasser, il a fait envoyer à l'Institut Pasteur à Paris un jeune Albanais qui ramené à Tirana après un stage insuffisant d'ailleurs, a été installé aux côtés du Docteur Daudy dans des conditions inadmissibles. Ce dernier a dû donner sa démission et j'ai eu le regret de le voir partir il y a quinze jours.

Un autre de nos compatriotes, M. Schweitzer, était depuis un an professeur de français du Roi et des Princesses, ses sœurs. Il n'a pas su plaire et a été desservi. Après avoir été dans la confiance du Souverain, il s'est aperçu il y a quelques mois que les Princesses prenaient des leçons de français avec un autre professeur albanaise d'ailleurs incapable d'en donner. Il a marqué le coup, ce qui était son droit absolu, a écrit plusieurs lettres au Roi et même été reçu par celui-ci. M. Schweitzer est peut-être intelligent et connaît son métier. Ne l'ayant vu qu'une fois je ne puis émettre un jugement définitif à son sujet. Mais il ignore presque volontairement la mentalité orientale ; s'il est dans son droit strict en réclamant l'exécution de son contrat, il a le tort de méconnaître que le Roi peut, de son côté, vouloir se priver de ses services. Il n'a pas compris que le Souverain l'a congédié ; il prétend en exiger de nouvelles explications ; enfin il a le « droit odieux ». Pour s'en séparer sans éclat, le Roi avait offert, tout d'abord, à M. Schweitzer le poste de professeur de français à l'École Militaire. Celui-ci l'a refusé, bien que je lui aie démontré avec insistance l'intérêt très réel que je voyais à la présence d'un Français dans cet établissement.

Le Gouvernement albanaise qui ne roule pas sur l'or fait visiblement un effort pour liquider cette situation avec mon arrivée ; il a proposé à M. Schweitzer un des trois postes de professeur qui sont ou vont devenir vacants à Tirana, à Korça ou à Elbassan. Notre compatriote a décliné cette offre qui est inférieure aux précédentes. Dans ces conditions il préfère rentrer en France. Depuis quinze jours d'accord avec

¹²¹ AMAE, *Correspondance politique et commerciale*, Série Z Europe 1918-1940, Albanie 95, Dépêche n° 21, Confidentiel, Tirana, le 14 mai 1930, Le Ministre de France en Albanie [Degrand], à Son Excellence Monsieur Briand, Ministre des Affaires Etrangères, A. s. Les Français en Albanie.

lui, j'ai négocié en vue de lui obtenir une indemnité supérieure à celle qui lui a été jusqu'ici proposée par le Ministre de la Cour. On lui offrait deux mois d'indemnité, alors qu'il en réclamait 14. Avant-hier, le Ministre de la Cour est allée jusqu'à quatre mois. Je lui ai demandé un nouvel effort et un bout de ruban qui je pense sera accordé. M. Schweitzer tenait beaucoup à ce témoignage de satisfaction. Il m'a dit hier qu'il allait rentrer en France et qu'il acceptait les quatre mois sous réserve autrement dit qu'il avait l'intention de poursuivre le Roi devant les tribunaux français et d'écrire un livre, dont je n'ai pas besoin d'indiquer le sens, sur l'Albanie, son souverain et son Gouvernement. M. Schweitzer ne cesse de dire qu'il se conformera à nos avis, mais repousse tous ceux qu'on lui donne. Il ne servira les intérêts français s'il donne suite à ses menaces quand il sera rentré en France.

Un troisième français, M. Joly vient d'être congédié par le Gouvernement albanais. Il était au service albanais depuis dix ans, comme spécialiste de T.S.F. Son contrat venu à expiration n'a pas été renouvelé, malgré mes démarches. M. Joly a formé un élève et cet élève albanais prendra sa place. Ce n'est pas élégant, mais c'est là le sort de tous ceux qui viennent ici comme éducateurs. Ici au moins il n'y a pas d'irrégularité. M. Joly, qui a épousé une Albanaise, manifeste l'intention de s'établir à Durazzo comme représentant de commerce¹²². Je l'aiderai bien entendu par tous les moyens dont je dispose »¹²³.

J'ai tenu à citer en entier la dépêche du ministre français afin de mettre en évidence la situation des expatriés français victimes des abus qui offraient au roi Zog le paravent nécessaire pour masquer ses vrais objectifs anti-italiens. Malgré leur nombre réduit, les expatriés français étaient des acteurs symboliques du rayonnement de la France car ils jouissaient souvent d'un certain crédit auprès des administrations locales. Ces mesures confirmaient une nouvelle fois le déclin du prestige français en Albanie.

Pourtant, la légation de France à Tirana ne reçoit pas d'instructions pour réagir contre ces épurations : la colonie française ne figurait pas parmi les plus importantes et le ministre français, prenant des initiatives personnelles, n'insistait auprès des autorités albanaïses que pour obtenir des indemnités pour alléger les difficultés économiques des expatriés. Bien au contraire, la France essayait d'encourager tacitement ces mesures d'«albanisation », voyant en elles une manifestation d'indépendance vis-à-vis de l'Italie. Par exemple, concernant la nationalisation des anciens établissements scolaires français, les représentants de la France insistaient, à chaque occasion et presque obsessionnellement, sur la nécessité de maintenir leur *caractère national albanais*¹²⁴.

¹²² Pourtant, le climat d'affaires en Albanie des années 1930 n'était pas du tout favorable aux Français. Deux ans plus tard, le même ministre de France envoyait au Département un télégramme pour demander le rapatriement du dit M. Joly arrivé en état d'extrême pauvreté : « Je prie Votre Excellence de m'autoriser à rapatrier d'urgence M. Joly et sa famille réduite à la mendicité ». *Idem*, Télégramme à l'arrivée, Duplicata bis, n°10, Chiffré, Tirana, le 23 juillet 1932 à 19h30, reçu le 24 à 1h40, A. s. Rapatriement de M. Joly. [Signé Degrand].

¹²³ *Idem*, Dépêche n° 21, Confidentiel, Tirana, le 14 mai 1930, Le Ministre de France en Albanie [Degrand], à Son Excellence Monsieur Briand, Ministre des Affaires Etrangères, A. s. Les Français en Albanie.

¹²⁴ En juillet 1936, le ministre de la France à Tirana, Louis Mercier, recommandait aux éditeurs du *Lyceum*, publication bilingue franco-albanaïse du Lycée de Kortcha, « de laisser à la revue ce même caractère national albanais qui est la marque du lycée ». Cf. *Lyceum. La revue du lycée de Korça*, 1^{er} année, n° unique, juillet 1936, p. 7.

C'était une attitude réaliste qui correspondait aux intérêts français en Albanie : reconnaissance plus ou moins explicite de la primauté italienne mais absolument pas submersion par l'Italie. De toute autre façon ont répondu les Italiens qui étaient visiblement visés par ces mesures. L'Albanie constituait pour eux une pièce essentielle dans leur politique étrangère et Rome ne pouvait admettre une telle défection. Par conséquent, le crédit prévu par l'accord italo-albanais de 1931 a été tout de suite suspendu et l'assistance financière a été sensiblement réduite¹²⁵. Le fonctionnement d'un bon nombre d'écoles albanaises, qui bénéficiaient du soutien technique et financier italien, a été très affecté. Zog prenait ainsi toute la mesure du degré de dépendance de son pays vis-à-vis de l'Italie. Sa situation était particulièrement grave car le jeune souverain n'avait pas beaucoup d'options. De plus, après la rencontre entre Austen Chamberlain et Mussolini à Livourne, fin 1926¹²⁶, les Britanniques ne voulaient plus intervenir chaque fois que Tirana demandait leur aide. Londres insistait seulement sur la nécessité de préserver le *statu quo* et le fait que l'Italie constituait le partenaire économique quasi-exclusif et le seul bailleur de fonds de l'Albanie, n'était pas encore une question à l'ordre du jour. Dans ces conditions, inspiré par Zog, le gouvernement albanais a initié des conversations secrètes avec la France pour obtenir un crédit. Les conditions étaient bien évidemment dures : Paris demanda au gouvernement albanais la dénonciation des traités signés avec l'Italie entre 1926 et 1928, le monopole exclusif pour les sociétés françaises d'exploiter le sous-sol albanais, des tarifs préférentiels pour les produits français, la concession pour le Ministère des Affaires Coloniales de la plaine de Myzeqe/ Muzachia¹²⁷. Les conversations avec le représentant de la France à Tirana ont été vite arrêtées, on ne sait pas si cela est à cause de l'intransigeance française ou, au contraire, par peur de l'Italie. Pourtant, selon les sources diplomatiques italiennes, ce sont le ministre français et son collègue yougoslave qui ont soutenu le Roi pour qu'il rejette la demande italienne de renouvellement du traité de 1926 et de résister à toutes les pressions venues de l'autre rive de l'Adriatique :

« Le Ministre de la France (...) aurait assuré le roi Zog de pouvoir compter sur l'appui financier français si l'Italie faisait des pressions dans ce sens »¹²⁸.

¹²⁵ Cf. Owen Pearson, *Albania in the Twentieth Century...vol. I, op. cit.*, p. 349.

¹²⁶ Sans abandonner complètement leurs intérêts concernant l'Albanie, les Britanniques ont reconnu à Livourne les intérêts spéciaux italiens. Cf. Richard S. Grayson, *Austen Chamberlain and the commitment to Europe. British foreign policy 1924 -1929*, London, Taylor & Francis (Routledge), 1997, p.123 ; cf. aussi Jovan Zametica, « Sir Austen Chamberlain and the Italo-Yugoslav Crisis over Albania February-May 1927 », *Balkanica*, XXXVI/2005, p. 203-235. Du point de vue économique, les intérêts britanniques en Albanie étaient quasi-nuls, notamment après l'arrêt définitif des opérations par l'*Anglo-Persian Oil Company* en juillet 1930. Cf. Owen Pearson, *Albania in the Twentieth Century...vol. I, op. cit.*, p. 349.

¹²⁷ Lire Muzetché/Muzakia.

¹²⁸ ASD, *Affari politici 1931 - 1945*, Albania, Busta n° 10 (1932), Legazione di Sua Maestà il Re d'Italia in Belgrado, Telegramma - posta n° 1800/409, Belgrado, li 23 marzo 1932 - X, indirizzato al R. Ministero degli Affari Esteri, Ufficio Albania, E. L. A. III°, Oggetto : Notiziario albanese.

Toutes ces initiatives françaises en Albanie s'inscrivaient dans la politique européenne de Paris qui essayait de consolider l'ordre établi à Versailles. Le 22 juillet 1932, le Gouvernement français adressait officiellement au Gouvernement albanais l'invitation d'adhérer¹²⁹ à l'accord consultatif européen¹³⁰, un autre instrument formel destiné à conserver le *statu quo*. Pourtant, l'Albanie n'était pas une zone prioritaire et les initiatives françaises n'ont pas débouché sur une politique cohérente et soutenue en vue de consolider la position internationale du jeune royaume. Les initiatives qui ont suivi, comme l'accréditation en 1934 à Tirana de l'attaché commercial en Grèce, Chambon¹³¹, étaient dépourvues de toute efficacité et ne pouvaient désenclaver économiquement et politiquement l'Albanie¹³².

La même année, au mois de mai, s'est consommée la dernière tentative de la part du souverain albanais pour épurer l'armée. Le Roi, invoquant des motifs budgétaires qui lui imposaient une diminution des dépenses militaires, exigeait de la part des Italiens la réduction du nombre des instructeurs présents dans l'armée albanaise à 16 – 17. De plus, vers la mi-juin, l'attaché militaire italien était informé des noms des 16 militaires qui pouvaient continuer leur activité en Albanie. Les autres 54, mis en disponibilité, devaient préciser le plus tôt possible la date de leur embarquement pour l'Italie¹³³. Devant cette attitude si nette de la part de Tirana, le gouvernement fasciste décida l'épreuve de force : le 23 juin, la Première Escadre navale italienne jetait l'ancre en rade de Durazzo sans prévenir les autorités albanaises. L'événement a donné l'occasion à la presse internationale de parler d'une « nouvelle crise d'Agadir »¹³⁴. Mais cette fois-ci, la France et l'Empire britannique se sont abstenus de prendre une position quelconque. En plus, leurs représentants à Tirana ont donné

¹²⁹ *Idem*, Busta n° 13 (1932), R. Legazione d'Italia, Telespresso n° 1937/749, Tirana, addi 27 luglio 1932 (Anno X), indirizzato a Regio Ministero degli Affari Esteri, Roma, Oggetto : Accordo consultivo franco-inglese. Firmato : A. Barbarich.

¹³⁰ Initialement prévu comme un instrument bilatéral, l'accord consultatif franco-anglais signé le 14 juillet 1932, fut étendu, à l'initiative britannique, aux Grandes puissances européennes et, ensuite, à tous les pays européens. L'accord prévoyait des consultations entre les pays européens en matière de désarmement, réparations, économie, afin de résoudre les grands problèmes internationaux du moment. « Le but principal [de l'accord, *n. n.*] est d'éviter qu'une Puissance puisse établir des contacts avec une autre Puissance aux dépens d'une tierce, mais de faire que toutes collaborent dans un but commun ». Cf. Telegramma n. 2399 R. del 14 luglio 1932 dell'incaricato d'affari a Londra al ministro degli Affari Esteri – Roma *apud* Dino Grandi, *La politica estera dell'Italia dal 1929 al 1932*, II° vol., Roma, Bonacci Editore, 1985, p. 985.

¹³¹ ASD, *Affari politici 1931 – 1945*, Albania, Busta n° 36 (1934), Fasc. 15 – Personale diplomatico straniero in Albania, R. Legazione d'Italia, Telespresso n. 2828/1128, Tirana, [indéchiffrable] 1934 – XII, indirizzato a Regio Ministero degli Affari Esteri, Roma, Oggetto : Nomina Addetto Commerciale francese a Tirana.

¹³² La France était secondée dans ses initiatives par la Yougoslavie qui, le 20 décembre 1933, a signé un traité commercial avec Tirana stipulant l'importation annuelle des produits albains en valeur de 2,6 millions de francs-or et la création d'une banque alban-yougoslave. Cf. Owen Pearson, *Albania in the Twentieth Century...vol. I, op. cit.*, p. 352. Mais la méfiance des Albanais à propos des Yougoslaves, à cause du Kosovo, vouait dès le départ cet accord commercial (dont la portée politique était évidente) à des résultats médiocres.

¹³³ Massimo Borgogni, *Tra continuità e incertezza. Italia e Albania (1914-1939)...*, *op. cit.*, p. 135-136.

¹³⁴ *Idem*, p. 138.

discrètement au gouvernement albanais des conseils de modération pour arriver à une entente avec Rome. Et cette attitude ne pouvait laisser indifférent le jeune souverain¹³⁵.

Dans la seconde moitié des années 1930, on assiste donc à un rapprochement italo-albanais et à l'abandon total par Tirana de tout horizon parisien ou londonien. Les causes étaient sans doute plus profondes que l'épreuve de force italienne de juin 1934. Tirana et Rome avaient des intérêts trop importants qui les déterminaient à aplanir leurs divergences le plus vite possible. Pour l'Albanie, en premier lieu, il s'agissait des besoins économiques et financières. Zog était conscient que seule l'Italie était disposée et avait la capacité d'une aide substantielle qui lui permettrait tout simplement de subsister. Non moins important, l'appui italien était particulièrement nécessaire pour se

¹³⁵ Resté sans aucun appui extérieur, le roi Zog s'orienta successivement vers les Etats-Unis, le mouvement sioniste et l'Union Soviétique. L'option américaine avait été suggérée par le ministre américain à Tirana, Herman Bernstein. Arrivé en Albanie en mars 1930, Bernstein, journaliste, écrivain et traducteur de russe, « s'est vraiment pris d'affection du peuple albanais et du roi Zog ». Le représentant étasunien s'impliqua activement dans la politique du roi Zog visant à désenclaver économiquement et politiquement l'Albanie. D'abord, il essaya d'harmoniser ses initiatives avec ses collègues français, britannique, mais surtout avec son homologue yougoslave (« en relation d'amitié personnelle, liés aussi par la connaissance de la langue russe, que les deux parlent correctement »). Ensuite, il s'impliqua sans succès dans la création d'une société américaine pour le monopole du commerce extérieur de l'Albanie. Le 5 mai 1931, Bernstein va inaugurer l'Institut d'agronomie albanais-américain, fondé avec l'appui de la fondation newyorkaise *Near East* et deux ans plus tard (26 juillet 1933), le ministre américain recevait à Tirana Archibald Bullock Roosevelt, le petit-fils de Theodore Roosevelt. L'espoir de Bernstein était de sensibiliser son hôte aux problèmes du pays afin de trouver outre-Atlantique des investisseurs pour l'Albanie. Dans la même lignée, s'inscrit la visite privée en Albanie du sous-secrétaire d'Etat aux Finances, Ogden Mills. Selon les sources diplomatiques italiennes, l'activité du ministre Bernstein, malgré ses résultats médiocres, pouvait donner aux autorités albanaises « le motif de croire qu'elle est inspirée par le Gouvernement américain et de l'interpréter comme un encouragement de la part de Washington de résister à l'influence italienne ». Cf. ASD, *Affari Politici 1919-1930*, Albania, Busta 787 - 1930, Fasc. Bernstein, Ermanno, Ministro americano a Tirana. Curieusement, dans la première moitié des années trente, il paraît que le roi Zog a été convaincu par le ministre américain Bernstein de prendre en considération une éventuelle aide de la part du mouvement sioniste. En échange, le Roi était disposé à favoriser l'installation des Juifs en Albanie, suite aux restrictions instituées en Palestine par les autorités britanniques afin d'empêcher une immigration en masse. L'édition du 13 août 1935 du journal en langue française *Le Progrès*, édité à Salonique, reproduisant un article paru dans *Journal de New York*, informait que Bernstein (né dans une famille juive à Moguilev, sur le Dniepr) durant sa mission à Tirana, « avait élaboré un projet relatif à l'immigration des Israélites en Albanie », projet envoyé au *Joint Distribution Comitee* et au Haut Commissariat de la Société des Nations pour les réfugiés allemands (juifs). Selon le même journal de Salonique, cité dans un rapport du consulat général italien, au mois de juillet le ministre albanais à Londres, Fuad Aslani, « avait confirmé à un journaliste hébreu » l'invitation du Gouvernement de Tirana surtout aux Juifs artisans et agriculteurs, auxquels sera accordé la nationalité albanaise. Cf. ASD, *Affari Politici 1919-1930*, Albania, Busta 787 (1930), Fasc. Bernstein, Ermanno, Ministro americano a Tirana, R. Consolato generale d'Italia in Salonico, *Telespresso* n° 2968/485, 13 agosto 1935, anno XIII, indirizzato a R. Ministero degli Affari Esteri, Roma. Oggetto : *Istallazione di ebrei in Albania*. Enfin, la troisième option concernait le rétablissement des relations diplomatiques avec l'Union Soviétique (le 17 septembre 1935). Selon les documents diplomatiques italiens, c'est la Turquie, par l'intermédiaire de son représentant à Tirana, Ruschen Eschref Bey, qui aurait convaincu Zog d'entrer en rapports avec Moscou « dans l'intérêt de l'Albanie pour augmenter autant que possible ses rapports avec d'autres Puissances afin de s'opposer à l'hégémonie italo-yougoslave ». Cf. ASD, *Affari Politici 1931-1945*, Albania, Busta n°52 (1935), Fasc. 6 – *Relazioni fra Albania e i Soviet*, R. Legazione d'Italia, *Telespresso* N. 3369/1373, Tirana, addi 26 settembre 1934 (XII), indirizzato a Regio Ministero degli Affari Esteri. Oggetto : *Riconoscimento fra Albania e Sovieti*. Firmato : P. La Terza. L'action du représentant turc à Tirana s'inscrivait d'ailleurs dans la politique promue par le ministre des Affaires étrangères Tefvik Rüstü Bey qui cherchait à former un bloc autour de l'U.R.S.S. Cf. Sous-lieutenant Abdil Bicer, « Le Pacte balkanique et le jeu des alliances de 1933 à 1939 d'après les attachés militaires français en poste en Turquie », *Revue historique des armées*, n°226, 2002. Les pourparlers albanais-soviétiques ont eu lieu à Rome et à Belgrade. Dans la capitale yougoslave, les Albanais sont entrés aussi en négociations avec les Tchécoslovaques, afin de définir des accords commerciaux. Cf. ASD, *Affari Politici 1931-1945*, Albania, Busta n°52 (1935), Fasc. 6 – *Relazioni fra Albania e i Soviet*, R. Legazione d'Italia, *Copia telespresso* N. 3291/1349, Tirana, 22 settembre 1934 - XII, indirizzato a Regio Ministero degli Affari Esteri. Oggetto : *Riconoscimento fra Albania e Sovieti*. Firmato : La Terza.

positionner devant ses deux voisins, jugés ennemis historiques, la Yougoslavie et la Grèce. La constitution de l'Entente balkanique (9 février 1934), alliance régionale patronnée par la France, donnait à Tirana l'impression d'un endiguement, malgré les tentatives d'adhésion formulées par différents représentants du roi Zog. Mais, en même temps, il y avait d'autres causes qui ont obligé Zog à revoir sa politique envers l'Italie. L'attitude d'apaisement à l'égard de Rome poussait les Grandes Puissances traditionnelles, la France et l'Empire britannique, à mener une politique très réservée concernant l'Albanie¹³⁶. Et cela était très inquiétant pour Zog, surtout que les gouvernements balkaniques et le gouvernement fasciste s'étaient engagés dans un véritable processus de rapprochement. Au début de 1935, Athènes demandait la modification du Pacte balkanique, afin de ne pas « prendre des engagements qui la conduiraient à un affrontement avec l'Italie »¹³⁷. Les Grecs refusaient au même temps de signer la convention militaire dans le cadre de l'Entente balkanique, ce qui vidait l'alliance de tout contenu. S'ensuivirent le traité bulgaro-yougoslave (du 24 janvier 1937) et le Pacte Ciano-Stojadinović (du 25 mars 1937), véritables traités d'amitié qui enterraient officiellement les divergences de Belgrade avec Sofia et avec Rome. Toutes ces initiatives ont représenté des brèches dans le système d'alliances françaises et ont affaibli la position de Paris dans la région¹³⁸. Mais, suite à ces accords, l'Albanie perdait toute possibilité de promouvoir une politique d'équilibre¹³⁹ entre, d'un côté l'Empire

¹³⁶ Des reflexes de tentatives d'un rapprochement franco-italien se retrouvent aussi en Albanie. A cet égard, le ministre italien à Tirana, Antonio di Soragna, notait avec une satisfaction évidente : « La Légation de France à Tirana, avec les manifestations ouvertes de joie du Ministre Degrand et spécialement du Secrétaire, concernant les nouvelles qui les parviennent sur un possible accord France-Italie, m'a été d'un très grand soutien. Ministre et Secrétaire se montrent ouvertement italophiles et affirment ne pas pouvoir ne pas souffrir les collègues yougoslaves, sauvages à leurs yeux. Ensuite, le Secrétaire déclare que si la France et l'Italie avaient réussi à signer les accords, pourraient finalement donner un coup de pied, les Français à la Yougoslavie et les Italiens à l'Albanie, et finir ainsi de se faire sucer des millions par ces salauds balkaniques. Ce sont des discours qui valent de l'or pour nous dans ce pays ». ASD, *Affari Politici 1931-1945*, Albania, Busta n. 10 (1932), Fasc. Politica franco-italio-jugoslava e sue ripercussioni in Albania, R. Legazione d'Italia, Telespresso N. 631/246, Tirana, addì 13 marzo 1932 (Anno X), indirizzato a Regio Ministero degli Affari Esteri, Roma. Oggetto : Negoziati italo-francesi ed italo-jugoslavi. Firmato : A. di Soragna.

¹³⁷ Jacques Thôbie, « La politique balkanique de la Turquie kémaliste », *Euro-Atlantic Studies*, Bucaresti, Editura Universitatii Bucaresti, 6/2003.

¹³⁸ Cf. le chapitre « L'Entente balkanique » de l'ouvrage de Nicolae Titulescu, *La politique extérieure de la Roumanie (1937)*, édition soignée par George G. Potra et Constantin I. Turcu, Bucarest, Editions Encyclopédiques, 1996.

¹³⁹ La politique d'équilibre que Zog essayait de pratiquer dans les relations extérieures était plutôt une habileté de type oriental que le fruit d'une stratégie bien définie. A ce propos, il est intéressant de noter comment les diplomates italiens commentaient l'attitude des Albanais concernant l'activité du ministre américain Herman Bernstein : « J'ai raison de croire que cette activité [du ministre américain, *n. n.*] ne porte à aucun résultat particulier qui pourrait nous préoccuper. Surtout les Albanais cherchent à soulever en nous une telle préoccupation, se servir d'une telle activité [celle du ministre américain, *n. n.*] selon leur stratégie habituelle ». [Cf. ASD, *Affari Politici 1931-1945*, Albania, Busta 787 - 1930, Fasc. Bernstein, Ermanno, Ministro americano a Tirana, Ministero degli Affari Esteri, A. P. Ufficio Albania, Telespresso N. 222851/102, Roma, addì 28 luglio 1933 – anno XI, indirizzato a R. Ambasciata Washington. Oggetto : Attività del sig. Bernstein, ministro degli U. S. in Albania]. « Le départ de Bernstein sera une perte pour le roi Zog qui se servait de lui, non seulement de ses conseils (Bernstein est indubitablement un homme intelligent, cultivé, un journaliste brillant et ... très intrigant, qualité qui ne fait pas du mal dans la politique albanaise !), mais aussi parce que son nom était utile pour faire entendre que derrière Bernstein était l'Amérique toute-entière ». [Cf. *Idem*, Ministero degli Affari Esteri, A. P. Ufficio Albania, Telespresso N. 227210/120, Roma, addì 11 settembre 1933 – anno XI, indirizzato a R. Ambasciata Washington. Oggetto : Richiamo del ministro di America, sig. Bernstein]. Le ministre

britannique/France/Yougoslavie/Entente balkanique et de l'autre côté l'Italie fasciste. Quatre ans avant son annexion, il ne restait à l'Albanie qu'un seul interlocuteur sur la scène politique internationale : l'Italie¹⁴⁰. Pour cette dernière, ses intérêts concernant l'Albanie étaient non moins importants. La politique révisionniste mussolinienne était capable d'épouser la cause nationale albanaise. Ensuite, Rome avait besoin d'une Albanie alliée (voire fidèle), condition nécessaire pour exercer son *leadership* en Adriatique et s'affirmer dans les Balkans et même en Europe¹⁴¹. Lorsqu'en octobre 1935, l'Assemblée générale de la Société des Nations se réunit pour débattre des événements en Ethiopie, l'Albanie figurait parmi les trois pays¹⁴² ayant voté contre la résolution condamnant l'agression italienne et instituant des sanctions économiques. L'année suivante, le 26 novembre, l'Albanie reconnaissait le gouvernement espagnol de Franco, un autre signe d'alignement à la politique italienne¹⁴³ ; de plus, le mandat de la mission militaire britannique pour l'organisation de la gendarmerie ne fut pas renouvelé¹⁴⁴. Mais, en dépit de l'engagement sur la voie du rapprochement, la méfiance entre Rome et Tirana persistait¹⁴⁵. Les Albanais craignaient à juste

d'Italie en Albanie, Antonio di Soragna, considérait que cette attitude des Albanais de jouer les divergences entre leurs partenaires et de mettre ceux-ci en concurrence prenait ses sources dans l'origine même de l'Etat albanais « né sur le terrain des dissensions entre l'Italie et l'Autriche ». Cf. *Idem*, Busta n. 10 (1932), Fasc. Politica franco-italio-jugoslava e sue ripercussioni in Albania, R. Legazione d'Italia, Telespresso N. 631/246, Tirana, addì 13 marzo 1932 (Anno X), indirizzato a Regio Ministero degli Affari Esteri, Roma. Oggetto : Negoziati italo-francesi ed italo-jugoslavi. Firmato : A. di Soragna.

¹⁴⁰ Avec les autres membres de l'Entente balkanique, la Turquie et la Roumanie, les relations n'étaient pas des meilleures. Atatürk avait refusé de reconnaître le changement constitutionnel de 1928. [Cf. Bernd J. Fischer, *op. cit.*, p. 148.] Certains historiens accèdent à l'idée d'une concurrence entre Atatürk et Zog pour la primauté dans le monde musulman balkanique et dans la promotion de la laïcité de l'Etat. En 1934, les Albanais ont supprimé « pour des motifs budgétaires » leur représentation diplomatique à Ankara, accédant auprès du gouvernement turc le titulaire de leur Légation à Athènes. Toutefois, un consulat général albanais demeurait à Istanbul. [ASD, *Affari Politici, 1931-1945*, Busta N. 36, Fasc. 14. Personale diplomatico albanese all'estero, Ministero degli Affari Esteri, A. P. Ufficio Albania, Telespresso N. 210791, Roma, addì, 2 apr. 1934, anno XII, indirizzato a R. Ambasciata Angora e per conoscenza : R. Legazione Tirana, Affari politici – Uff. III^o, Direz. Generale Personale – Uff. I^o, Oggetto : Soppressione della Legazione d'Albania ad Ankara]. Un autre motif de discorde fut le mariage en 1936 d'une des sœurs (la Princesse Senijé) du souverain albanais avec le Prince Mehmed Abid Effendi, fils du sultan Abdul-Hamid (né du 10^e lit du sultan). Quant aux relations diplomatiques roumano-albanaises, celles-ci étaient, au cours de l'année 1936, à la veille d'une rupture, suite au refus du gouvernement albanais d'ouvrir une représentation diplomatique à Bucarest. Cf. Kopi Kycyku, « Nicolas Titulesco et l'Albanie », in Vasile Popa (coordonateur), *La diplomatie de la paix en Europe : Nicolae Titulescu*, Belgrade – Ravno Istraživački Centar, Timisoara – La Presse Universitaire, 1999, coll. de l'Académie centrale-européenne de Science et Art, p. 33 – 38. Bien évidemment, on ne doit pas exclure les difficultés financières de l'Albanie, suite à la crise des relations avec Rome et la suspension des aides financières, qui imposait au gouvernement de Tirana de faire des économies. Malheureusement pour les Albanais, trop souvent ces suppressions de postes étaient interprétées comme une volonté de leur part de placer les relations bilatérales concernées à un niveau inférieur.

¹⁴¹ Pour qu'un pays soit considéré une Grande Puissance, il ne suffit pas seulement la reconnaissance de son statut par les autres Grandes Puissances ; son *leadership* doit être aussi accepté par un certain nombre de *pays aux intérêts limités*.

¹⁴² Les deux autres étaient la Hongrie et la Bulgarie.

¹⁴³ Massimo Borgogni, *Tra continuità e incertezza...op. cit.*, p. 155.

¹⁴⁴ Les officiers britanniques ont quitté le pays en septembre 1938. Cf. David B. Funderburk, « Anglo-Albanian relations... », *op. cit.*, p. 120.

¹⁴⁵ Après la crise survenue dans relations bilatérales au début des années 1930, pour Rome il était désormais clair que le roi Zog ne pouvait être contrôlé. Souvent, les crédits financiers octroyés par le gouvernement fasciste à l'Albanie ont été utilisés pour faire des achats dans des pays tiers, limitant ainsi les retombées commerciales et politiques pour l'Italie. Cf. Massimo Borgogni, *Tra continuità e incertezza...op. cit.*, p. 149.

raison une occupation ou un partage à l'amiable de leur territoire, suite aux ententes régionales susmentionnées. Pour Zog, il était donc impératif de sortir de cette situation d'isolement et l'émergence de la question nationale lui offrait une telle possibilité. Les disputes concernant les minorités nationales avec les pays de l'Entente balkanique – Grèce, Yougoslavie, Turquie – permettaient de trouver un solide point commun avec l'Italie¹⁴⁶. D'autre part, l'instrumentalisation de la question nationale était susceptible de renforcer la solidarité autour du jeune souverain à l'intérieur du pays, situation qui s'inscrivait d'ailleurs dans une tendance européenne générale¹⁴⁷. L'occasion a été d'abord offerte par la Grèce, avec laquelle la polémique concernant les droits des minorités grecophones s'exacerbe à partir de 1932-1935. Athènes insistait auprès du Gouvernement albanais pour ouvrir des écoles pour les minorités grecophones de la région de Himara¹⁴⁸, ou de rouvrir les établissements fermés par le décret de nationalisation de l'éducation nationale du septembre 1932. Tirana interprétait l'exigence de la part des autorités hellènes comme une « ingérence dans les affaires intérieures » et même comme l'instrumentalisation des minoritaires grecophones afin d'obtenir, le moment opportun venu, une révision des frontières. En 1935, les pourparlers sont arrivés au point mort¹⁴⁹, malgré les offres de médiation de la part de l'Entente

¹⁴⁶ Sur le rôle de l'Italie dans l'instrumentalisation de la question nationale albanaise cf. le premier paragraphe du chapitre VI.

¹⁴⁷ Zog se veut dès 1928 Roi des Albanais et non de l'Albanie.

¹⁴⁸ Région sur la côte albanaise de la Mer ionienne. La communauté grecophone de Himara jouissait de privilèges accordés dans la première moitié du XIX^e siècle par la Porte. Ces privilèges concernaient principalement les taxes et le service militaire. A la fin de la Première Guerre mondiale, quand la région de Himara fut intégrée dans l'Etat albanais, les nouvelles autorités ont cherché à abolir lesdits privilèges. En 1921, après un mois de siège de Himara par les forces militaires albanaïses, le Gouvernement de Tirana et les représentants de la population locale sont arrivés à un compromis matérialisé dans un accord officiel selon lequel : la région de Himara devait verser au budget de l'Etat une contribution annuelle de mille napoléons d'or, les écoles et les églises grecques sont maintenues à condition que la langue albanaise soit introduite, le service militaire obligatoire sera effectué dans la circonscription de Valona et le sous-préfet de Himara sera un chrétien. Trois ans plus tard, l'accord était suspendu par le gouvernement du Mgr. Fan Noli, mais rétabli par Ahmed Zogou, une fois le pouvoir reconquis. [Cf. ASD, *Affari Politici 1931-1945*, Busta N° 13 (1932), Fasc. Rapporti greco-albanesi, Ministero degli Affari Esteri, E. L. A. III°, Telespresso N. 207374/421, Roma, addì, 9 marzo 1932, anno X, indirizzato a Regia Legazione Tirana e per conoscenza Ufficio Albania – Sede, Oggetto : Rapporti greco-albanesi]. Selon un rapport de la représentation italienne à Tirana, l'initiative de supprimer une fois pour toutes les privilèges des grecophones de Himara « appartenait à Xhafer Ypi (lire « Djafer Oupi »), inspecteur royal, qui, dans sa récente visite sur place, a constaté qu'il n'y a aucune raison économique ou politique qui justifie lesdits avantages. On a commencé par appliquer une taxe sur le bétail, taxe rejetée par la population locale. Alors, les autorités ont procédé à des séquestres de bétail et une centaine de notables ont été arrêtés. L'opération a eu du tragique et du comique car la population locale ne pouvait rester passive et les autorités étaient convaincues qu'avec un peu de tolérance elles pouvaient arriver à une solution le plus vite possible et sans conséquences douloureuses. La délégation de Himara envoyée à Tirana pour obtenir la confirmation des privilèges, a commis la grande erreur de se présenter, avant d'être reçue par la Roi, à la Légation de Grèce pour demander son appui. Cet aspect a beaucoup indisposé les autorités albanaïses qui ont traité avec froideur la délégation susmentionnée. Le Gouvernement albanais a maintenu fermement sa décision et, l'agitation commencée vingt jours auparavant, a pratiquement cessée dans toute la sous-préfecture de Himara. **Cet épisode reconferme que le Sud ne présente aucune préoccupation pour la stabilité interne du pays. Le gouvernement central peut donc, sans retenue, procéder dans son œuvre de réorganisation étatique** [souligné par nous]». ASD, *Affari Politici 1931-1945*, Busta N° 13 (1932), Fasc. Rapporti greco-albanesi, R. Legazione d'Italia, Telespresso N. 834/328, Tirana, addì, 6 aprile 1932, anno X, indirizzato a Regio Ministero degli Affari Esteri, Roma, Oggetto : Privilegi dei Chimariotti.

¹⁴⁹ David J. Kostelancik, « Minorities and minority language education in inter-war Albania », *East European Quarterly*, XXX, N° 1, Spring 1996, p. 88.

balkanique et l'attitude conciliante des Grecs. Tirana décida alors d'internationaliser le cas devant la Cour internationale de Justice de La Haye. On ne doit pas exclure, dans les causes de cette escalade, les intérêts personnels du délégué albanais à la SDN, Mehdi Bey Frashëri, qui, selon le nouveau ministre de France à Tirana, Marcel Rey :

« avait monté cette affaire de toute pièces et s'était employé à aggraver le conflit dans l'esprit de remporter soit à Genève, soit à La Haye un succès qui servirait sa carrière politique et le désignerait soit pour le portefeuille des Affaires étrangères, soit pour la Présidence du Conseil. Il avait convaincu le Roi et ses conseillers ordinaires que l'Albanie avait dans ce litige une forte position juridique et une position politique encore meilleure ; l'expérience ayant prouvé, disait-il, que le Conseil de la SDN n'opposait jamais une longue résistance aux Gouvernements, grands ou petits, qui s'obstineraient dans une attitude intransigeante et refusaient toute concession »¹⁵⁰.

Quoi qu'il en soit de ces vanités personnelles¹⁵¹, la crise avec Athènes a permis au roi Zog de poursuivre sa politique traditionnelle d'équilibre : maintenir son voisin grec sous pression tout en renforçant ses liens avec Rome. Notons aussi, du même rapport signé par le ministre français à Tirana, la perception par les milieux politiques albanais de la Société des Nations et plus particulièrement de son Conseil permanent, impuissant devant les actes des « Gouvernements, grands ou petits ».

Pendant cette crise survenue dans les relations albanais-grecques, la France a adopté une attitude de stricte neutralité. De plus, son représentant à Tirana avait essayé à titre personnel d'expliquer au ministre albanais des Affaires étrangères Xhafer Villa¹⁵² « que la thèse albanaise était juridiquement indéfendable » et l'avait conseillé d'accepter le compromis grec afin de ne pas subir une défaite à la Cour internationale de justice. D'ailleurs, les juges de La Haye n'ont pas tardé à donner leur verdict en faveur de la Grèce avec une majorité absolue, de 8 à 3. Le ministre de

¹⁵⁰ AMAE, *Correspondance politique et commerciale*, Série Z Europe, Albanie 84, Dépêche n. 35, Tirana, le 13 avril 1935, Le Ministre de France en Albanie à Son Excellence Monsieur Laval, Ministre des Affaires étrangères, A . s. Jugement de la Cour de la Haye dans l'affaire des écoles minoritaires grecques en Albanie.

¹⁵¹ Ou, pour citer un diplomate arabe, cette *conjoncture mal maîtrisée par un responsable incompétent*.

¹⁵² Xhafer [lire « Djafer »] Bey Villa. « Musulman originaire de Villa (Gjirokastër/Argirocastro). La Grande Guerre le trouve dans l'Empire ottoman où il a étudié la jurisprudence. Il appartient à une famille très distinguée. [Ministre des Affaires étrangères entre le 12 et le 24 décembre 1924. n. n.] Xhafer va remplir (pour plus de trois ans) la charge de secrétaire général du ministère des Affaires étrangères (ayant le grade diplomatique de ministre plénipotentiaire), ensuite chargé d'Affaires à Paris et de nouveau secrétaire général aux Affaires étrangères. Malgré son appartenance au courant nationaliste, il reste un modéré. Dans l'exercice de ses fonctions de secrétaire général il est correct, zélé et bien intentionné, quoiqu'un peu présomptueux et pédant. A l'égard de l'Italie, Villa a toujours manifesté sa bienveillance. Il a été envoyé à Belgrade, ensuite à Athènes, en tant que ministre plénipotentiaire. Après un bref séjour dans la capitale grecque, Xhafer Villa a été nommé ministre des Affaires étrangères dans le nouveau cabinet Pandeli Evangheli, constitué le 11 janvier 1933. [Il va occuper cette fonction jusqu'au 6 octobre 1935] ». Cf. ASD, *Affari Politici 1931-1945*, Busta 22 (1933), Fasc. 5 – Informazioni sul Gabinetto e la Camera albanesi (1933), R. Legazione d'Italia, Telespresso N. 133/42, Tirana, addì, 14 gennaio 1933 (anno XI), indirizzato a Regio Ministero degli Affari Esteri. Oggetto : Biografie dei nuovi Ministri albanesi.

France expliquait aussi comment l'issue de cette affaire s'est répercutée sur l'attitude des Albanais à l'égard de la France :

« Il n'est pas douteux que la mauvaise humeur et la rancune sont les dispositions qui prévalent, du moins pour l'instant, dans l'entourage du Souverain. (...) on s'en prend un peu à tout le monde, et aussi à notre pays – *La France a voté contre nous à la Haye*. – disait amèrement à M. Lescuyer¹⁵³ un haut fonctionnaire albanais. Ce personnage s'est montré parfaitement incrédule quand mon collaborateur lui a répondu que le juge français de la Cour internationale ne recevait pas d'instructions de son Gouvernement. Toutes les informations que je recueille font apparaître le même état d'esprit ; elles donnent à penser que le Gouvernement albanais, bien loin d'accepter loyalement la sentence des arbitres, cherchera à en différer et même à en saboter l'exécution »¹⁵⁴.

Les événements de 1938 (l'annexion de l'Autriche en mars et le démembrement de la Tchécoslovaquie et de la Petite Entente en septembre-octobre) ont réveillé chez les Albanais l'espoir de réaliser leurs propres aspirations nationales, aspects notés par le nouveau ministre de France à Tirana, Louis Mercier :

« Le cours pris par la question des minorités ethniques en Tchécoslovaquie et les événements qui se déroulent depuis quelques temps, dans ce pays et chez ses voisins, ont fortement impressionné certains milieux nationalistes albanais. (...) »¹⁵⁵.

Cette « atmosphère révisionniste » a été aussi provoquée par les accords turco-roumano-yougoslaves conclus en 1937 dans le cadre de l'Entente balkanique et qui visaient le « rapatriement » des minorités turcophones en Turquie. Les bons offices de la France ont été tout de suite sollicités par les autorités albanaises qui craignaient un éventuel nettoyage ethnique au Kosovo sous le couvert de la confusion volontaire musulman = turc.

« M. Ivanaj¹⁵⁶ a fait auprès de moi une démarche, au nom du Roi, annonçant l'intention de saisir également mon collègue britannique de la même question. Il

¹⁵³ René-Henri Lescuyer, vice-consul, chargé des fonctions de secrétaire-archiviste et percepteur de la Légation de France à Tirana (1933-1937). Cf. *Annuaire diplomatique et consulaire de la République française*.

¹⁵⁴ AMAE, Série Z Europe, Albanie n° 84- Affaires politiques, Dépêche n. 35, Tirana, le 13 avril 1935, Le Ministre de France en Albanie à Son Excellence Monsieur Laval, Ministre des Affaires étrangères, A. s. Jugement de la Cour de la Haye dans l'affaire des écoles minoritaires grecques en Albanie.

¹⁵⁵ *Idem*, Dépêche n° 44, Tirana, le 4 novembre 1938, M. Louis Mercier, Ministre de France en Albanie, à Son Excellence Monsieur Georges Bonnet, Ministre des Affaires Etrangères, A. s. Minorités albanaises de Yougoslavie et de Grèce.

¹⁵⁶ Mirash Ivanaj. Ministre de l'Instruction publique. « Originaire du village Triepshi de la Haute Malessie, près de Podgorica. Appartient à une bonne famille du village. A suivi ses études en Italie, où il a obtenu une licence en jurisprudence et en philosophie. Ivanaj est un partisan de l'actuel régime : quand le gouvernement albanais, suivant la révolution de juin 1924, vient d'être assumé par Fan Noli, Mirash et son frère Martin, ont dû se réfugier dans le Royaume SHS. A cette époque, le Royaume SHS n'a pas manqué de offrir des subsides pour subvenir à leurs besoins, mais les deux frères ont refusé d'accepter, préférant vivre dans la plus grande misère. Le pouvoir gagné par l'actuel roi Zog le 24 décembre 1924, les frères Ivanaj rentrent en Albanie. Mirash, à peine conclues ses études, s'est mis à faire l'avocat et ensuite a été nommé directeur du gymnase d'Etat à Scutari, tandis que Martin refuse la nomination de directeur du gymnase d'Etat de Tirana, préférant rester simple professeur. Les deux frères sont athées, au moins ainsi sont-ils considérés par tous ceux qui les connaissent. [Bequir Ajazi affirme que Mirash était franc-maçon et ne pouvait être considéré un sympathisant du Régime, mais grâce à son honnêteté Zog décida de le nommer ministre. Cf.

s'agit d'un accord que le Gouvernement yougoslave aurait conclu, l'année dernière, avec la Turquie en vue de permettre l'immigration en Anatolie d'environ 200 000 Turcs qui résident actuellement à Kos[ovo] avec les éléments albanais incorporés à la Yougoslavie. Or le Roi est convaincu que les gens qualifiés [de] Turcs par les Yougoslaves sont en réalité Albanais et il souhaite vivement le maintien du *statu quo* dans la région de Kos[ovo], appelée selon Sa Majesté, à recevoir dans un avenir plus ou moins rapproché un statut de minorité acceptable, respectant son particularisme »¹⁵⁷.

Les démarches albanaises auprès du Gouvernement français restent sans succès : Paris ne désire pas indisposer deux alliés importants et, très vraisemblablement, les transferts de population ne peuvent être regardés autrement que favorablement par les autorités françaises car ils consolidaient le *statu quo*. La réponse du chef de la diplomatie française, Georges Bonnet, est tout à fait claire :

« Il ne paraît pas possible de donner suite à la démarche effectuée auprès de vous, le Gouvernement français n'ayant pas à intervenir, à la demande des dirigeants albanais, dans l'exécution d'un accord qui aurait été passé entre les gouvernements de Belgrade et d'Ankara »¹⁵⁸.

Si le nationalisme albanais vient à l'encontre des intérêts français et britanniques dans les Balkans, à Rome, les autorités fascistes cherchent à l'impulser. En témoigne une note de l'*Ufficio Albania*¹⁵⁹, structure du Ministère italien des Affaires étrangères chargée de la gestion des relations avec l'Albanie :

« En 1935, le roi Zog demande et obtient de notre part, afin de venir en aide aux Albanais musulmans du Kosovo, un million de francs-or, versé en plusieurs tranches. En même temps, l'exode des musulmans de Kosovo continuait vers la Turquie. Avec notre aide, une part d'eux en voyage vers la Turquie, a été convaincue de s'établir en Albanie »¹⁶⁰.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que dans la deuxième moitié des années 1930 la France, garante du *statu quo*, ne suscite plus le même intérêt à Tirana, d'autant plus que ses propres alliés

Conversations non-enregistrées avec Bequir Ajazi, Tirana, 31 mars-2 avril 2000]. Les deux frères sont des gens bien et calmes et très honnêtes aussi. Dans l'actuel gouvernement Pandeli Evaghej, Mirash a d'abord hésité à accepter la charge de ministre ». Cf. ASD, *Affari Politici 1931-1945*, Busta 22 (1933), Fasc. 5 – Informazioni sul Gabinetto e la Camera albanesi (1933), R. Legazione d'Italia, Telespresso N. 133/42, Tirana, addi, 14 gennaio 1933 (anno XI), indirizzato a Regio Ministero degli Affari Esteri. Oggetto : Biografie dei nuovi Ministri albanesi.

¹⁵⁷ AMAE, Série Z Europe, Albanie n° 84- Affaires politiques, Télégramme à l'arrivée, chiffré, duplicata, n° 46, Tirana, sans date, reçu par la poste, le premier juillet 1938 à 11h20, objet : Immigration en Turquie de sujets albanais résidents en Yougoslavie. Signé : Mercier. Les Britanniques, sollicités eux-aussi par Tirana d'intervenir à Belgrade et à Ankara, se sont alignés sur la position française. D'ailleurs, Londres était confortée dans le maintien du *statu quo* balkano-adriatique par ses deux *Gentleman's agreements* concernant la Méditerranée, conclus avec Rome en 1937 et en 1938. Cf. David B. Funderburk, « Anglo-Albanian relations 1920-1939 », *op. cit.*, p. 121.

¹⁵⁸ *Idem*, Télégramme chiffré n° 78, Paris [jour illisible] juillet 1938, heure d'arrivée 23h15, Le Ministre des Affaires Etrangères à Tirana, A. s. Demande albanaise de démarche française à Belgrade.

¹⁵⁹ Relevant directement du titulaire de *Palazzo Chigi*, l'*Ufficio Albania* sera transformé en sous-secrétariat d'Etat en mai 1939. Cf. Francesco Corrias, *Un diplomatico italiano del '900 : l'ambasciatore Angelino Corrias (1903-1977)*, Rubbettino Editore, 2003, coll. « Studi diplomatici », p. 75.

¹⁶⁰ ASD, *Affari Politici 1931-1945*, Busta 82 (1938), Fasc. 1 – 43 : Albanesi del Kosovo. Emigrazione dei musulmani. Rimparto di Albanesi della Siria, Ufficio Albania, Appunto, [sans date].

orientaux envisagent de rallier le camp de l'Italie dans un « bloc balkanique » ou un « bloc des neutres » de l'Europe médiane¹⁶¹. D'ailleurs, les relations entre Paris et Tirana sont réduites au minimum : il n'y a pratiquement plus de contacts politiques et commerciaux après 1935. La politique albanaise de la France se limitait alors à une politique de représentation, d'expectative et d'observation, attitude conditionnée entièrement par ses relations avec Rome. L'occupation italienne de l'Albanie, survenue en avril 1939, va mettre fin au rapports institutionnels avec la France. Elle va mettre fin également à la présence française dans ce pays, présence qui était dépendante du cadre institutionnel et du statut mondial de la France.

En conclusion, la période 1921-1939 reste une période importante dans les rapports bilatéraux franco-albanais, malgré les incompréhensions de deux côtés, incompréhensions générées par le souvenirs du passé et les options différentes en matière de politique étrangère. Dans cet intervalle, les relations diplomatiques franco-albanaises deviennent régulières et au plus haut niveau de représentation, celui de ministre plénipotentiaire. En bilan, on peut ajouter aussi le développement des réseaux diplomatiques des deux pays par la création d'un certain nombre d'agences consulaires : pour la France à Durazzo, Valona et Kortcha¹⁶² et pour l'Albanie à Marseille et à Paris¹⁶³.

*

*

*

Mais l'historien possède aussi d'autres éléments pour mesurer le niveau du dialogue politique des deux pays : les accords bilatéraux et les visites officielles et officieuses. Ces deux éléments nous disent plus sur la place d'un Etat sur la scène internationale que la participation aux réunions internationales suivie par l'adhésion souvent impersonnelle à un traité multilatéral¹⁶⁴.

Pour ce qui concerne les accords, ceux-ci dénotent la volonté des deux pays d'institutionnaliser leurs rapports bilatéraux. Il y a plusieurs niveaux d'institutionnalisation : un niveau politique, représenté par l'échange de notes visant la reconnaissance, l'établissement de

¹⁶¹ Ion Calafeteanu, *Diplomatia romaneasca in sud-estul Europei 1938-1940 [La diplomatie roumaine en Europe de sud-est 1938-1940]*, Bucuresti, Editura Politica, 1980, p. 173-196.

¹⁶² La première agence consulaire française a été créée à Durazzo et a fonctionné durant tout l'entre-deux-guerres. A partir des années 1934, une autre agence consulaire est mentionnée à Valona (ayant comme titulaires un certain Monsieur Wiomont, et à partir de 1938 un certain Dufour, représentant de la Société franco-albanaise de pétrole). Le directeur français du Lycée national de Kortcha apparaît souvent mentionné avec le titre de consul honoraire de France.

¹⁶³ Le consulat honoraire albanaise à Marseille, dirigé par Edouard Brun, citoyen français, est créé en 1934. A partir de 1938 les autorités albanaises nomment un consul honoraire à Paris, malgré l'existence de leur représentation diplomatique et consulaire, dans la personne de J. A. Duhamel. Cf. *l'Annuaire diplomatique et consulaire de la République française*.

¹⁶⁴ Deon Gendelhuys, *Isolated States : a comparative analysis*, Cambridge University Press, 1991, coll. « Cambridge Studies in International Relations (n° 15) », p. 188.

relations diplomatiques et l'élévation du niveau de représentation, les traités d'alliance, les accords consultatifs, les pactes de non-agression, les lettres de créance et d'agrément, les accords visant des échanges spécifiques (*e. g.* la mise à disposition de conseillers, de cadres spécialisés) etc., et un niveau technique, représenté par les accords consulaires, les conventions de navigation etc. Les accords techniques ne sont pas totalement dépourvus de portée politique car ils sont le signe de la normalisation des rapports politiques. C'est le cas de la convention consulaire que la France avait conclu avec l'Albanie le 5 février 1928¹⁶⁵, peu après le déplacement de sa légation à Tirana et l'accréditation d'un ministre plénipotentiaire. Il s'agissait d'un acte politique même si le contenu de la convention regardait essentiellement le fonctionnement technique des représentations diplomatiques et consulaires accréditées réciproquement. Cette convention a permis par la suite l'extension des représentations diplomatiques des deux pays par la création d'un certain nombre d'agences consulaires.

D'autres accords se situent à la limite entre le politique et le technique. Il s'agit des accords et des traités commerciaux qui ont le mérite de régulariser les échanges économiques (fixer des tarifs douaniers, clauses regardant le respect d'appellations d'origine). Mais leur portée politique est hors de toute question car la circulation des produits attire toujours l'influence politique et vice-versa¹⁶⁶. Lorsque la France signait le 28 mars 1929 la convention de commerce et de navigation avec l'Albanie, elle espérait régulariser des rapports économiques déjà existants. Mais sa véritable intention, c'est vrai limitée, était de désenclaver économiquement l'Albanie¹⁶⁷. D'autre part, par cette convention, conclue au nom des deux chefs d'État, la France reconnaissait implicitement l'appellation de « Roi des Albanais » pour Zog I^{er}, malgré son contenu révisionniste. C'est le sens du rapport envoyé au Quai d'Orsay par le ministre de France à Tirana, le baron de Vaux :

« A l'occasion de la signature du traité je dois faire une remarque que je vous serais reconnaissant de bien vouloir communiquer au Service du Protocole. J'ai dû employer dans le préambule du traité l'appellation de « Roi des Albanais » et non celle de « Roi d'Albanie », dont le Département s'était servi dans mes pleins pouvoirs. L'observation m'en a été faite par le Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères, qui a ajouté qu'une pareille rédaction soulèverait, de la part du souverain et du Gouvernement lui-même, une vive opposition.

D'ailleurs, puisque malgré les objections que pouvait susciter cette appellation, le Gouvernement français ainsi que tous les Gouvernements, sauf le Gouvernement

¹⁶⁵ Cf. les annexes.

¹⁶⁶ L'octroi de la clause de la nation la plus favorisée, des tarifs de douane préférentiels et plus encore les unions douanières sont des actes politiques et en dernière instance économiques.

¹⁶⁷ Même politique visant à désenclaver économiquement l'Albanie chez les Britanniques. En juin 1925, un accord commercial provisoire a été conclu entre l'Empire britannique et l'Albanie qui s'accordaient réciproquement la clause de la nation la plus favorisée en matière de commerce et de navigation. Cet accord a été complété trois ans plus tard, le 20 octobre, par un échange de notes. Cf. David B. Funderburk, *Anglo-Albanian relations...op. cit.*, p. 119. Dans les années 1930, les pays de la Petite Entente (Yougoslavie, Tchécoslovaquie, Roumanie) ont également conclu avec Tirana des accords commerciaux.

turc, ont reconnu le nouveau Roi sous cette dénomination, il est impossible d'en employer maintenant une autre, ce qui pourrait donner à penser que nous songeons à reprendre la question sous une forme indirecte »¹⁶⁸.

Il y a aussi les accords culturels. Ceux-ci (la création d'écoles, l'octroi de bourses, l'envoi d'enseignants et de livres) entrent sans exception dans la sphère politique. La convention archéologique signée, avec le gouvernement albanais, le 28 août 1923 dénote la volonté de la France de manifester sa présence en Albanie et de compenser par la culture la faiblesse de ses moyens économiques dans les échanges bilatéraux. Sa signature est d'autant plus importante car ce document représente le premier traité bilatéral franco-albanais. Jusqu'à sa conclusion, la base de la politique albanaise de la France était représentée par la Déclaration de la Conférence des Ambassadeurs de Paris du 9 novembre 1921, document qui mettait l'Albanie sous la garantie collective des Grandes Puissances, dont la France. Pourtant, cet acte de la Conférence des Ambassadeurs reconnaissait à l'Italie des intérêts stratégiques spéciaux quant à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de l'Albanie. De ce fait, les Italiens ont toujours considéré le *Pays des Shkipetars* bien plus qu'un simple *Cordon sanitaire* et ont mobilisé tous les moyens financiers et économiques afin d'y augmenter leur influence. Placée dans ce contexte, la signature de la *Convention franco-albanaise relative aux fouilles archéologiques* acquit sa vraie signification : contester l'exclusivité italienne concluant une « convention »¹⁶⁹ pas un « traité »¹⁷⁰, dont le but est apparemment inoffensif – les fouilles archéologiques. Mais depuis l'époque des grandes fouilles, au XIX^e siècle l'archéologie est un instrument essentiel de la politique culturelle à l'étranger¹⁷¹. Les responsables italiens se sont rendus très bien compte de la portée politique de la convention franco-albanaise qui accordait « au Gouvernement de la République française le privilège exclusif de pratiquer des fouilles archéologiques et non géologiques sur toute l'étendue » d'un certain nombre de localités situées dans les préfectures de Scutari, Bérat et Durazzo¹⁷². A leur tour, les Italiens ont obtenu par la suite la conclusion d'un document similaire.

¹⁶⁸ AMAE, Série B, Carton 26, Dossier 3^{sd} 1929, Accords commerciaux de la France, Sous-dossier France-Albanie, 1^{er} janvier 1929-31 décembre 1932, Dépêche n° 35, Tirana, le 10 avril 1929, le Baron de Vaux, Ministre de la République en Albanie, à S. E. Monsieur Briand, Ministre des Affaires Etrangères, A. s. Envoi du traité de commerce & navigation conclu entre la France et l'Albanie. Cf. aussi les annexes.

¹⁶⁹ Le terme de Convention était plutôt utilisé pour désigner un accord multilatéral (e. g. la Convention de Montreux concernant le régime de Détroits, 1936). Dans les rapports bilatéraux, le même mot désignait un document qui réglementait la collaboration dans un domaine bien défini.

¹⁷⁰ Le terme de Traité était donné le plus souvent aux documents qui réglementaient des domaines importants de la relation bilatérale (e. g. les traités d'amitiés et de bon voisinage, d'alliance et d'assistance mutuelle) et avait un fort contenu politique.

¹⁷¹ L'Institut allemand d'archéologie, par exemple, est subordonné aux Affaires étrangères depuis sa création en 1829 jusqu'à présent, ainsi que les instituts français de Rome, Athènes, d'Istanbul etc.

¹⁷² Cf. les annexes.

Les accords, qu'ils soit politiques ou techniques, présentent aussi une autre importance. C'est qu'ils donnent une base à l'activité des diplomates résidents et indiquent les limites de leur action. Cet aspect sera développé en détail au paragraphe suivant, où on va parler de l'activité des diplomates français en poste en Albanie. En conclusion, durant tout l'entre-deux-guerres, la France et l'Albanie ont signé uniquement trois conventions bilatérales (archéologique, consulaire et commerciale). Cet aspect confirme une fois de plus la place secondaire de l'Albanie dans les relations extérieures de la République française qui désire, tout simplement, conserver une présence conformément à son statut mondial de Grande Puissance. Certes, il ne faut pas négliger que la neutralité albanaise est abandonnée dès 1926 par un Pacte d'alliance et de sécurité italo-albanais. Ce document était rédigé en apparence dans l'esprit de la Déclaration de Paris¹⁷³ et empêchait le Gouvernement albanais de signer des accords *contraires aux intérêts italiens*. Une formulation qui donnait lieu délibérément à des interprétations multiples et excluait la signature entre Tirana et d'autres Puissances d'accords à contenu politique plus évident.

Passons maintenant à l'échange de visites. Leur intensité témoigne de l'importance d'une relation bilatérale, de la présence de sujets d'intérêt commun. C'est un signe que le dialogue politique dépasse le cadre d'appareils diplomatiques et exige des face-à-face entre les décideurs des deux pays. L'absence de visites ou leur nombre réduit, ainsi que leur niveau, indique l'importance de l'État ou le degré de son isolement sur la scène internationale¹⁷⁴. L'échange de visites offre également de véritables opportunités d'image tant pour l'État qui envoie la délégation, que pour l'État-hôte¹⁷⁵. Mais une visite officielle ou semi-officielle représente aussi un événement qui n'échappe pas à l'attention de tierces puissances. De ce fait elle est interprétée comme un message



Justin Godart

Source : <http://www.ecole-valdegrace.sante.defense.gouv.fr/spip.php?article44>

¹⁷³ Cf. les pages 229-230.

¹⁷⁴ Sur les visites officielles cf. l'analyse de Deon Gendelhuys, *op. cit.*, p. 211.

¹⁷⁵ Dans certains cas on peut même parler d'une véritable *diplomatie spectacle*. Ex. la visite d'Hitler à Rome (3-9 mai 1938) et, en ce qui concerne l'Albanie, la visite de Ciano à Tirana (28-30 avril 1937).

adressé à la communauté internationale dans son ensemble car dans les relations internationales les visites de courtoisie n'existent pas.

C'est Justin Godart, parlementaire et ancien ministre, la première personnalité française qui se déplace en Albanie indépendante. Il entreprend son premier voyage en 1921 et il séjourne de mars à mai.

L'année suivante, au mois de mai, Godart fait une seconde visite en Albanie. Ensuite, il retourne successivement en 1923, 1924, 1925, 1927 et en 1937. Si les deux premières visites sont faites en tant que rapporteur de la mission d'enquête envoyée par la Fondation Carnegie pour la Paix¹⁷⁶, ses déplacements successifs peuvent être considérés comme une forme de diplomatie parlementaire. Au-delà de son idéalisme incontestable¹⁷⁷, la diplomatie de Godart est une diplomatie d'influence. D'abord parce que sa personne-même représente : parlementaire et ancien ministre de la République française. Son statut, son prestige international et ses relations politiques donnent à ses visites un statut presque officiel. Les rapports italiens le suivent avec beaucoup d'attention chaque fois qu'il vient en Albanie ou manifeste tout simplement l'intention d'y aller. Ils le soupçonnaient d'être en étroite concertation avec le Quai d'Orsay, voire représentant officieux du Gouvernement français. Un rapport du ministère italien des Affaires étrangères daté du 24 novembre 1937 nous révèle comment les autorités italiennes cherchaient à trouver des informateurs dans les milieux fréquentés à Paris par Justin Godart. Cette fois il s'agissait du représentant en France de l'Ordre souverain de Malte. Celui-ci présentait Godart comme l'agent du gouvernement français, chargé de contrecarrer la présence italienne en Albanie :

« Le chancelier de l'Ordre de Malte, le marquis Rangoni Machiavelli, m'a fait voir une lettre du représentant de l'Ordre en France qui informait discrètement que l'ex-ministre français Godart, accompagné par son épouse, serait parti pour l'Albanie via Brindisi.,

Godart, selon l'informateur de l'Ordre de Malte, aurait reçu la charge de la part du Gouvernement français de dérouler en Albanie des activités contraires à l'Italie »¹⁷⁸.

Quoi qu'il en soit du bien-fondé de ces soupçons, les liaisons que Justin Godart avait avec les autorités françaises méritent d'être clarifiées. Godart aimait l'Albanie et ses actions à propos de l'Albanie ne s'inscrivaient absolument pas dans une stratégie de la diplomatie française¹⁷⁹. Comme l'a bien montré Robert Frank, « ses conceptions concordaient mal avec les voies de la diplomatie classique »¹⁸⁰. Lorsque la crise albano-yougoslave éclate à propos de l'occupation du nord de l'Albanie par les troupes régulières du Royaume SHS et de l'affaire de Saint-Naoum, le Quai d'Orsay le met en garde :

¹⁷⁶ Pour constater les atrocités de la Guerre au nord de l'Albanie.

¹⁷⁷ En 1913 Justin Godart fait partie de la mission d'enquête de la Dotation Carnegie qui voulait faire sortir à la lumière la vérité sur les atrocités commises à l'occasion des guerres balkaniques. Cette mission accomplie, Justin Godart devient un des plus ardents défenseurs de la cause nationale albanaise. Cf. chapitre I, p. 61-62.

¹⁷⁸ ASD, *Affari Politici 1930-1945*, Albania 73 (1937), Fasc. 21 (1937) – Sig. Godart. Viaggio in Albania, Ministero degli Affari Esteri, Appunto, 24 novembre 1937-XVI.

¹⁷⁹ Contrairement aux affirmations de monsieur Guillaume Robert, selon lequel « les voyages successifs de Justin Godart de 1921 à 1923 sont révélateurs à la fois d'une certaine ambition [de la France, *n. n.*] en Albanie et de l'indécision de Paris quant à la stratégie à suivre » (Cf. « L'Albanie et la France dans l'entre-deux-guerres : une relation privilégiée ? », *Balkanologie*, Vol. II, n° 2 | décembre 1998).

¹⁸⁰ Robert Frank, « Missions dans les Balkans », in Annette Wieviorka (sous la direction d'), *Justin Godart. Un homme dans son siècle (1871-1956)*, Paris, CNRS éditions, 2004, p. 215.

« contre le danger d’indisposer vivement les Serbes » ; on lui fait comprendre que son opposition est d’autant moins utile que la position française risque de ne pas être acceptée par les Anglais et les Italiens à la Conférence des ambassadeurs, et que le monastère a des chances de rester de toute façon entre les mains des Albanais »¹⁸¹.

Les diplomates français lui reprochent donc « qu’il voit l’affaire avec des yeux tout-à-fait albanais ». Ils ont même « quelque condescendance pour le personnage »¹⁸², considérant son attachement à la cause nationale albanaise et aux souffrances des réfugiés albanais et des victimes de la famine comme une absence de *realpolitik*. Mais après l’entrée en relations diplomatiques régulières avec Tirana, la position des diplomates français à l’égard de Godart change. Grâce à l’indépendance que lui confère son statut de parlementaire, la France pouvait gagner des positions en Albanie sans que les Italiens pussent lui reprocher d’avoir des quelconques visées. L’activité de Godart se trouve donc en syntonie avec la stratégie diplomatique française visant à conserver en Albanie une présence conformément au statut mondial de la France et de compenser d’une manière quelconque la forte présence économique italienne. C’est Justin Godart qui fut l’initiateur de la convention archéologique, premier instrument bilatéral franco-albanais, comme il résulte d’un rapport de Léon Rey, le directeur de la mission archéologique française en Albanie. Le même rapport nous dévoile la concertation très étroite entre le Quai d’Orsay, la Légation de France à Tirana, les membres de la future Mission archéologique française et Justin Godart au sujet de la rédaction du texte de la convention et dans le processus de négociation. La contribution du sénateur lyonnais est même déterminante pour dépasser les diverses oppositions et convaincre les décideurs albanais d’accepter le texte initial de la convention qui accordait à la France « un privilège exclusif » pour faire des fouilles dans les préfectures de Scutari, de Bérat et de Durazzo :

« Le texte de cette Convention avait été établi à la suite d’un voyage de M. Justin Godart en Albanie. [...] Le 8 septembre [1923], la Convention ainsi établie fut soumise au Parlement albanais qui, l’ayant acceptée en principe, la renvoya à fin d’étude à la Commission de l’Instruction Publique.

Le 12 septembre, je fus appelé par Redjeb Bey Mitrovitza¹⁸³ qui, cédant aux menées de M. Carl Patsch¹⁸⁴, « organisateur » autrichien accrédité auprès du Ministère de l’Instruction Publique, n’avait pas su défendre le texte qu’il avait signé. Il me fit part de nombreuses objections soulevées, disait-il, par les membres de la Commission. La principale objection portait sur l’article I. Au lieu du privilège exclusif tel qu’il nous avait été accordé, on nous cédait un simple droit de priorité sur l’ensemble des terrains déjà choisis. Une modification aussi importante était inacceptable. Devant

¹⁸¹ *Ibidem*.

¹⁸² *Ibidem*.

¹⁸³ Rexhep Bej Mitrovica (1888-1967). Homme politique albanais et grand propriétaire terrien. Il a participé au mouvement du 28 novembre 1912. Député de Pejë et Gjakovë, il fut ensuite ministre de l’Instruction publique (1922-1924). Mitrovica a dirigé le gouvernement-marionnette durant l’occupation nazie (1943-1944).

¹⁸⁴ Carl Patsch. Ethnologue autrichien. Spécialiste en Islam balkanique (particulièrement en Bosnie-Herzégovine et en Albanie). Il a été l’un des collaborateurs de Mommsen à la rédaction des volumes concernant les inscriptions latines des provinces romaines de Dalmatie et de Pannonie (C.I.L. = Corpus inscriptionum latinarum).

l'attitude énergique de M. Justin Godart et de M. Béguin-Billecocq, le Ministre et les membres de la Commission durent y renoncer. Renvoyée de la Commission au Parlement, la Convention y fut discutée le 17 septembre. Le Gouvernement albanais, en la personne du Ministre de l'Instruction Publique, accepta en principe certaines modifications proposées par les membres de l'opposition et auxquelles le parti conservateur ne semblait pas hostile. Ces objections me furent transmises le 18 septembre. Avant son départ, M. Justin Godart m'avait laissé comprendre que s'il n'était pas opposé à donner quelques satisfactions aux réclamations du Gouvernement albanais, il n'admettrait jamais le remaniement général d'une Convention déjà signée et dont les termes avaient été officiellement acceptés par le Gouvernement albanais. Telle était également l'opinion de M. Béguin-Billecocq à qui j'avais rendu compte de la situation »¹⁸⁵.

La diplomatie parlementaire de Godart qui privilégiait le *contact informel* avec les décideurs albanais et la *logique de réseau* avec les différents milieux du pays, s'avéra d'autant plus importante pour le Gouvernement français dans la bataille pour des concessions pétrolifères. C'était Justin Godart qui a présenté au Gouvernement albanais le représentant du Crédit général des Pétroles, mandaté pour demander une concession de terrains pétrolifères¹⁸⁶. La syntonie avec les diplomates français était alors parfaite. Le nom de Justin Godart est très souvent cité comme l'un des principaux négociateurs dans la correspondance diplomatique concernant l'affaire du pétrole albanais. Afin de lui faciliter la tâche, l'ambassadeur de France à Rome, Camille Barrère, proposait au Département d'ouvrir des négociations parallèles avec le Gouvernement italien :

« (...) Il semble que M. Justin Godart aurait plus de chances de réussir si nous nous entendions dès maintenant avec les Italiens, et exclusivement, d'autant plus que dans la région de la Voyoussa pour laquelle notre député¹⁸⁷ sollicite la concession du pétrole, est déjà occupée en partie par un Italien de Gênes qui a fait précédemment quelques recherches mais qui ne paraît pas disposer de capitaux suffisants pour effectuer une exploitation sérieuse »¹⁸⁸.

On voit donc très bien, qu'une fois les problèmes territoriaux SHS-albanais dépassés, il y a eu *une nécessité de complémentarité bien réalisée sur le terrain* entre l'activité de Justin Godart et la diplomatie française. Godart avait la possibilité de détendre les rapports entre les deux pays par son attachement unanimement reconnu en faveur de la cause nationale albanaise et sa diplomatie informelle beaucoup plus efficace dans un pays où l'aspect humain des relations était plus apprécié

¹⁸⁵ CADN, Fond *Coopération*, Légation Tirana n° 3, Copie d'un rapport concernant la convention archéologique, Durazzo, le 22 septembre 1923, M. Léon Rey, Directeur de la Mission Archéologique Française en Albanie, à Monsieur Jean Béguin-Billecocq, Chargé d'Affaires de France.

¹⁸⁶ MAE, Fond de la *Correspondance politique et commerciale*, Albanie 58 – Industrie et Travaux publics. Pétroles I (mai 1918-juillet 1925), Note de la Sous-direction Europe, Paris, 15 janvier 1923, A. s. Concessions pétrolifères en Albanie. Signé : de Pieyre. Cf. aussi le chapitre suivant.

¹⁸⁷ Justin Godart fut député de 1920 à 1926 et sénateur de 1926 à 1940.

¹⁸⁸ MAE, Fond de la *Correspondance politique et commerciale*, Albanie 58 – Industrie et Travaux publics. Pétroles I (mai 1918-juillet 1925), Télégramme à l'arrivée, n° 241-242, Rome, le 20 février 1923 – 12h45, reçu le 20 à 13h40. Signé : Barrère.

que les rapport institutionnels. Voilà pourquoi les visites de Justin Godart donnaient à la Légation française à Tirana la possibilité de résoudre certains problèmes sans suivre les procédures diplomatiques classiques. Prenons un autre exemple. Lorsqu'en 1937 les autorités albanaises manifestent l'intention de réorganiser le lycée de Kortcha¹⁸⁹, le ministre français à Tirana, Louis Mercier, profite de la présence de Justin Godart, invité aux festivités du 25^e anniversaire de l'Indépendance, pour porter l'affaire à l'attention du ministre des Affaires étrangères et du souverain-même :

« Je saisis l'occasion d'en entretenir Ekrem bey Libohova¹⁹⁰ en présence de M. Justin Godart, à la soirée du 4 décembre. Ekrem bey parut fort surpris de ce que je lui disais et il révoqua en doute tout projet ayant la tendance indiquée. Le lendemain, M. Justin Godart put me dire [...] qu'il avait longuement entretenu le roi du Lycée de Korça et n'avait senti, chez le souverain, aucune disposition de l'ordre de celles que redoute le Département, bien au contraire »¹⁹¹.

Toutefois, ce type de démarche ne donnait pas toujours des résultats satisfaisants surtout dans un pays où son élite oubliait souvent de représenter un Etat qui n'était plus territoire ottoman. L'aspect est bien saisi par le chargé d'affaires français, Jean Béguin-Billecocq, à propos des discussions portées entre Justin Godart et le ministre des Finances concernant l'offre du Crédit général des Pétroles et l'éventuelle participation française à la constitution d'une banque nationale albanaise :

« ...mais les Français qui veulent réussir en Orient devraient employer les méthodes orientales. À l'appui de ce que j'avance, je ne puis que citer les paroles de M. Zurani l'ancien Ministre des Finances, venu me voir immédiatement après le dernier séjour de M. Godart en Albanie. Les voici textuellement : *Tant que M. Godart est venu en Albanie comme ami nous l'avons reçu comme tel ; aujourd'hui il vient en homme d'affaires, nous ne voyons plus que notre intérêt. Ma sympathie est acquise à ses projets qui sont sérieux et honnêtes, mais je suis étonné qu'ayant besoin dès maintenant du concours de mon influence pour aboutir, il ne m'ait pas fixé le prix auquel il l'estime* »¹⁹².

¹⁸⁹ Etablissement national qui a conservé l'organisation française et bénéficiait de l'appui de la Mission laïque et du ministère français de l'Instruction publique. Cf. le chapitre suivant.

¹⁹⁰ Eqrem Bej Libohova (1882-1948). Homme politique et diplomate albanais. Chef de la Délégation albanaise auprès le ministère italien des Affaires étrangères (1918-1921). Chargé d'Affaires à Rome (1921-1925). Chambellan de la Cour (1931-1933). Ministre plénipotentiaire en France (1933-1936). Ministre des Affaires étrangères (janvier 1936 – avril 1939). Après l'invasion italienne d'avril 1939, Eqrem bej part en Italie où il est interné jusqu'en 1940. En 1942 il est nommé vice-président de la Banque nationale albanaise et ensuite, durant les derniers mois de l'occupation italienne (janvier –février et mai – septembre 1943), il a été premier ministre. Après la capitulation italienne, Eqrem bej Libohova s'installe définitivement en Italie.

¹⁹¹ MAE, Fond de la *Correspondance politique et commerciale*, Albanie 95, Dépêche n° 69, Tirana, le 6 décembre 1937, M. Louis Mercier, ministre de France en Albanie, à Son Excellence Monsieur Yves Delbos, ministre des Affaires étrangères, A. s. Activité de M. Justin Godart en Albanie.

¹⁹² AMAE, Fond de la *Correspondance politique et commerciale*, Albanie 109, Pétroles d'Albanie, 1923-1925, M. Jean Béguin-Billecocq, chargé d'affaires de la République près le Gouvernement albanais, à Son Excellence Monsieur Poincaré, Président du Conseil, Ministre des Affaires Étrangères, Tirana, le 5 février 1923, Dépêche n° 20 bis, A. s. Concession de pétrole en Albanie.

C'est peut-être la déception à propos de ce type de mentalité couplé à l'échec de tous les projets qu'il avait soutenu¹⁹³, qui l'ont fait interrompre ses visites régulières en Albanie. Comment expliquer alors son absence d'Albanie, entre 1927 et 1937 ? Pourtant, Justin Godart ne coupe pas les contacts avec l'Albanie. Son ami et collègue de parti Edouard Herriot, ministre d'Etat dans le cabinet Laval (1935-1936), parle dans son journal d'un déjeuner en sa compagnie et du ministre d'Albanie à Paris, ce dernier inquiet pour l'avenir de son pays après l'invasion italienne en Ethiopie :

« Déjeuner le 11 [décembre 1935] chez Justin Godart avec le ministre de l'Albanie, qui est révolté par la capitulation franco-anglaise »¹⁹⁴.

Une dernière remarque nécessaire. Nous avons parlé plus haut des opportunités en termes d'image concernant les visites des personnalités étrangères. Chaque déplacement en Albanie de Justin Godart était une véritable campagne d'image en faveur de la France. A part les manifestations de sympathie, la presse albanaise se faisait l'écho de ses visites. Le journal *Mbrojtja kombëtare* (La Défense nationale), édité à Valona, écrivait à propos de son passage dans la ville-symbole de l'indépendance albanaise :

« Une grande foule de gens était sortie pour accueillir le sénateur français, guidé par un groupe vêtu de la fustanelle. La place du Pasha bourdonnait de chants. [...] A 3h30 l'automobile dans laquelle se trouvait notre ami célèbre Justin Godart, apparut. Les échos des voix : *Vive la France, vive l'Albanie*, ébranlèrent tout le quartier... L'enthousiasme se poursuivit jusqu'à 9 heures et ensuite il s'arrêta. Mais le fait le plus agréable que donnait le spectacle le plus beau de toutes les décorations de Vlora, étaient les mots inscrits avec les lumières des lampes à pétrole sur la face de la colline d'Oguz Baba, où on lisait ceci : *Vive la France !* »¹⁹⁵

Pourtant il faut bien relativiser l'impact de ses visites au sein de la population et le caractère spontané des manifestations de francophilie en dehors de la préfecture de Kortcha. Ces manifestations étaient en revanche d'une grande utilité pour les diplomates français qui se rendaient compte de leur importance en termes d'affirmation d'une présence française en Albanie :

« M. Justin Godart, sénateur, ancien ministre, avait été invité par le Gouvernement albanais aux fêtes du 25^{ème} anniversaire de la proclamation de l'indépendance. J'ai dit aussi quelle manifestation de francophilie avait provoqué son arrivée à une soirée populaire à la BASHKIJA (Hôtel Municipal) le 28 novembre et quel sens il fallait – à mon avis – attacher à cette manifestation »¹⁹⁶.

¹⁹³ Au chapitre échecs/déceptions peuvent être inscrits les accords de Tirana de 1926-1927, qui ont signés la fin de la neutralité albanaise prévue par la Déclaration de Paris de 1921.

¹⁹⁴ Edouard Herriot, *Pagini de jurnal [Pages de journal]*, Bucaresti, Editura Politica, 1968, p. 319.

¹⁹⁵ *Apud* Luan Rama, « Justin Godart dans les Balkans : une vieille amitié », in Annette Wiewiorka (sous la direction d'), *Justin Godart...op. cit.*, p. 218.

¹⁹⁶ MAE, Fond de la *Correspondance politique et commerciale*, Albanie 95, Dépêche n° 69, Tirana, le 6 décembre 1937, M. Louis Mercier, ministre de France en Albanie, à Son Excellence Monsieur Yves Delbos, ministre des Affaires étrangères, A. s. Activité de M. Justin Godart en Albanie.

Les déplacements de Justin Godart en plusieurs localités du pays, au nord comme au sud, permettaient de resserrer les liens avec les décideurs locaux et pouvaient avoir sans doute des retombées économiques (et politiques) plus évidentes si l'Etat français avait pratiqué en Albanie la même *politique du pauvre*¹⁹⁷ qu'il menait en Tchécoslovaquie, en Roumanie ou en Pologne. Dès 1922, depuis les missions effectuées au nom de la Fondation Carnegie, l'ambassadeur d'Italie en France, le comte Carlo Sforza informait le *Palazzo Chigi* du double volet des visites de Justin Godart : un volet humanitaire et un volet économique et commercial :

« (...) lui [Justin Godart, *n. n.*] s'occupera au même temps des concessions de caractère industriel, de fournitures de matériaux pour les services étatiques etc. »¹⁹⁸

Il faut bien préciser que les missions économiques et commerciales de Justin Godart n'étaient pas une action visant la simple conquête d'un marché. Leur vraie signification est exprimée par le personnage-même dans un entretien (du 9 mai 1921) avec l'ambassadeur de France à Rome, Barrère :

« [...] *Là-bas, me dit-il, c'est un peuple tout entier qui a tendu la main à la France et fait appel à elle pour l'aider dans sa technique et pour administrer ses richesses qui sont grandes* »¹⁹⁹.

Pour conclure, les visites de Justin Godart en Albanie ont représenté un chapitre très important dans les relations franco-albanaises de l'entre-deux-guerres. Il accomplissait durant ses visites à la fois des missions d'information, des missions humanitaires, des missions économiques et culturelles. Souvent, il facilitait le dialogue entre la légation française à Tirana et les autorités albanaises. De retour en France, Godart donnait le même appui à la représentation diplomatique albanaise, il essayait de persuader les décideurs, les entreprises et les instituts financiers à s'intéresser davantage à l'Albanie. Il soutenait aussi les initiatives des Albanais en France visant à faire connaître davantage leur pays²⁰⁰. Bref, on peut dire que Godart accomplissait tout seul et *avant la lettre* le rôle des groupes parlementaires d'amitié qui sont aujourd'hui une chose courante.

Durant l'entre-deux-guerres, on peut citer également la visite d'un ancien député et ministre français. Il s'agit d'Albert Thomas²⁰¹, présent en Albanie (6-8 mai 1931) en qualité de diplomate

¹⁹⁷ Expression formulée par Georges-Henri Soutou pour désigner l'action de l'Etat français pour pousser les milieux d'affaires à investir à l'étranger conformément à ses intérêts stratégiques. Cf. Georges-Henri Soutou, « L'impérialisme du pauvre : la politique économique du Gouvernement français en Europe centrale et orientale de 1918 à 1929 », *Relations internationales*, 1976/7, p. 219-239.

¹⁹⁸ ASD, *Affari Politici 1919-1930*, Albania 707, Fasc. 228 – Attività Commerciale Industriale francese in Albania, R. Ambasciata d'Italia, Telegramma-Posta, n° 2023/1052, Parigi, li 3 maggio 1922, indirizzato à Esteri, Roma.

¹⁹⁹ *Apud* Luan Rama, « Justin Godart dans les Balkans : une vieille amitié », in Annette Wiewiorka (sous la direction d'), *Justin Godart...op. cit.*, p. 218.

²⁰⁰ Cf. le 3^e paragraphe du chapitre.

²⁰¹ Albert Thomas (1878-1932). Homme politique socialiste français. Député (1910-1921), sous-secrétaire d'Etat de la Production du matériel de guerre (1914-1915) et de l'Artillerie et des Munitions à l'équipement militaire (1915-1916), ministre de l'Armement (1916-1917). Pendant la Première Guerre mondiale, Albert Thomas a été l'un de

international et non de représentant de la France. Apparemment, son déplacement en Albanie s'inscrivait dans l'activité ordinaire de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Pourtant, sa visite n'était pas neutre et nous pouvons l'inclure au bilan des rapports France-Albanie.



Albert Thomas²⁰²

Albert Thomas était un ami de Justin Godart avec lequel il avait « siégé dans quelques conseils de Gouvernement »²⁰³. Plus important encore, Justin Godart était le délégué français au Conseil d'administration de l'OIT et l'un des fondateurs de l'organisation-même²⁰⁴. Voici pourquoi il est peu probable que Justin Godart était étranger de la présence d'Albert Thomas en Albanie. De plus, son « initiateur en matière de politique internationale et de conciliation

internationale » fut le Baron d'Estournelles de Constant. Mais comme ses amis *albanophiles*, Albert Thomas était animé de toute une vision idéologique « celle de la nébuleuse radicale, attachée à la défense des *petits* tant dans l'ordre international que dans le domaine social »²⁰⁵. Et cette vision était dominante dans ces années-là au sein de l'organisation qu'il dirigeait. Au même moment, même si l'OIT avait une dynamique qui lui était propre, l'influence de la France était immense. Cette influence se traduisait aussi par la présence à la direction de l'organisation du Français Albert Thomas. Nous devons toutefois préciser que cette présence ne signifiait absolument pas que la France dirigeait l'OIT ! D'autre part est unanimement admis, qu'hier comme aujourd'hui, le poids d'un Etat au sein d'une organisation internationale dépend en large mesure de son dispositif de représentation. Dans l'entre-deux-guerres, seules la France et l'Empire britannique disposaient d'une stratégie, d'une représentation suffisante et des moyens²⁰⁶ qui leur permettaient d'orienter l'activité des organisations internationales. L'OIT ne faisait pas exception. C'est pour cela qu'à Rome, l'Organisation internationale du travail était considérée l'un des principaux foyers de

l'organisateur en France de l'économie de guerre. Il a été premier président du Bureau international du travail/Organisation internationale du Travail (1919, novembre – 1932).

²⁰² http://fr.wikipedia.org/wiki/Image:Albert_Thomas_01.jpg.

²⁰³ ASD, *Affari Politici, 1931-1945*, Busta N° 1 (1931), Fasc. 10- Thomas Albert – Suo viaggio in Albania, Conférence de M. Albert Thomas. Parlement de Tirana, le 7 mai 1931 – Annexe au Telespresso N° 1126/473, Tirana, addì 15 maggio 1931 (anno IX), indirizzato a Regio Ministero degli Affari Esteri, Roma, oggetto : Alberto Thomas. Signé : A. di Soragna.

²⁰⁴ Cf. Isabelle Moret Lespinet, « Justin Godart et le Bureau International du travail », in Annette Wiewiorka (sous la direction d'), *Justin Godart...op. cit.*, p. 81-86.

²⁰⁵ Robert Frank, « Missions dans les Balkans », in Annette Wiewiorka (sous la direction d'), *Justin Godart...op. cit.*, p. 215.

²⁰⁶ Parmi ces « moyens » on doit mentionner les alliés orientaux.

« l'antifascisme international »²⁰⁷ et, en conséquence, les autorités fascistes regardaient d'un mauvais œil la visite de son directeur général en Albanie car elles craignaient un dessein français. Les rapports italiens dévoilent en tout cas, ce type de perception à son égard :

« C'est aussi évident que si l'initiative de Monsieur Thomas a apparemment un caractère d'administration ordinaire, elle peut cacher, en ce qui concerne l'Albanie, quelque double but correspondant aux intérêts et à la politique balkanique du Quai d'Orsay »²⁰⁸.

Mis à part les soupçons italiens, sa visite arrivait en pleine crise des relations italo-albanaises, crise déclenchée par les décisions du roi Zog visant à limiter la présence italienne dans son pays. Sa présence en Albanie, ses déclarations et ses propositions se conjugaient avec les signaux envoyés par Londres et Paris²⁰⁹. Mais la liberté de mouvement du représentant de l'OIT était plus grande que celle des appareils diplomatiques classiques. Albert Thomas proposait d'abord à Tirana une collaboration plus concrète avec l'institution qu'il dirigeait et implicitement avec la SDN, par l'adhésion de Tirana à toute une série de conventions internationales. Ensuite, il conseillait aux autorités albanaises de faire appel à l'expertise et à l'assistance financière internationale, en particulier à l'Institut de Crédit agricole de la SDN, institution où l'OIT avait son mot à dire. A ce propos, citons mieux son discours prononcé devant le Parlement albanais le 7 mai 1931 :

« Ma première raison de visite : (...) le désir de développer avec cet Etat les relations internationales courantes. (...) J'ai un deuxième dessein : c'est celui de collectionner les ratifications de conventions qui sont à la base même de la vie internationale. (...) J'essaie d'obtenir par la ratification des conventions le développement de la législation internationale du travail. (...) Et je dois dire que depuis que nous sommes en relations, Bureau international du Travail et Albanie, nous n'avons pas perdu notre temps. (...) C'est ainsi que, depuis déjà quelque temps, le Parlement d'Albanie se trouve, je crois, saisi par les soins du Gouvernement, de quatre conventions. (...) Il reste beaucoup de conventions à ratifier. Il y en a sept ou huit qui sont à l'étude. (...)

Lorsque je suis arrivé en Albanie, lorsque j'ai vu dans les champs la masse des paysans albanais, lorsque, parcourant les bazars, à Scutari, à Kruja, à Tirana, j'ai vu tous les petits artisans des boutiques, je me suis penché naturellement sur leurs conditions de travail, j'ai essayé de comprendre, d'imaginer, à la lumière des expériences déjà vécues dans d'autres pays de la péninsule des Balkans par exemple, comment toute cette vie nouvelle pouvait s'articuler. Evidemment, il ne s'agit pas d'établir des conditions de travail et des salaires, il s'agit de chercher quelles peuvent être les conditions économiques particulières qui peuvent permettre une vie plus aisée pour cette masse de paysans et d'artisans, il s'agit de savoir quelles sont les

²⁰⁷ « Il senso del mondo nell'azione diplomatico-consolare/Le sens du monde dans l'action diplomatique-consulaire ». Discours de Dino Grandi à la Chambre des députés, le 31 mars 1927, in Dino Grandi, *La politica estera dell'Italia...op. cit.*, vol. I, p. 130.

²⁰⁸ ASD, *Affari Politici, 1931-1945*, Busta N° 1 (1931), Fasc. 10- Thomas Albert – Suo viaggio in Albania, Société des Nations, Telespresso n° 301 bis, Ginevra, 7 luglio 1931 – IX, A S. E. l'On. Dino Grandi, Ministro per gli Affari Esteri, Roma, Vis. Albania. Signé pour le Sous-secrétaire général de la Société des Nations : Crolla.

²⁰⁹ Cf. p. 231-236 et 238-239 du présent ouvrage.

conditions, ou d'organisation de crédit, ou les conditions économiques et financières qui peuvent permettre ce relèvement des conditions de travail et de vie qui sont inscrites dans le traité de la paix comme le but même de notre Organisation internationale du Travail. Oh ! je sais bien, ici la tâche se divise. Il y a le Bureau international du Travail, comme tel, et puis il y a l'organisation économique de la Société des Nations, il y a son organisation financière, mais il est dès maintenant établi, soit au sein de l'Assemblée générale de la Société des Nations, soit dans la commission d'études pour l'Union européenne, que le Bureau international du Travail peut et doit faire entendre sa voie lorsqu'il constate (...) des conditions de vie un peu précaires, parfois misérables, qui sont les conditions des travailleurs indépendants. Et c'est ainsi que j'essaie de comprendre, de méditer par quelles voies, par quelles méthodes, par quel ensemble d'institutions il sera possible d'aider l'Albanie. (...) Je voudrais les exposer à mon retour, exposer à notre Conseil d'Administration, et exposer aussi dans les différents organismes où le Bureau international du Travail se trouve représenté. C'est nous qui avons le devoir de stimuler à tout instant, dans des conditions comme celles-ci, l'activité de l'ensemble d'institutions que représente la Société des Nations »²¹⁰.

L'éventuelle adhésion de l'Albanie à toute une série de conventions de l'OIT avait pour but la neutralisation partielle des accords de Tirana de 1926 -27 qui interdisaient aux Albanais la conclusion de tout accord contraire aux intérêts italiens. Or, la signature d'une convention internationale sur le travail (contre le travail de nuit des adolescents, ou contre le travail de nuit des femmes, ou contre l'emploi prématuré des enfants) ne pouvait être interprétée à Rome comme contraire à ses intérêts. C'est le message exposé, en bon diplomate, par Albert Thomas devant les députés albanais, sans toutefois perdre de vue qu'il faudra compter aussi avec la politique bilatérale italienne au sujet de l'Albanie :

« Je sais qu'ici, en Albanie, en raison d'un traité d'amitié, une grande puissance exerce une collaboration utile. Mais est-il impossible que la collaboration internationale que la Société des Nations va étendre s'articule, se conjugue, avec la collaboration albano-italienne ? Est-il impossible qu'un réseau plus large et plus complexe permette précisément à la première collaboration de donner tous ses fruits et que, dans l'ensemble de l'organisation européenne ou mondiale, l'Albanie, en accord avec l'Italie, tire précisément des profits nouveaux de cette collaboration qui s'institue ? »²¹¹.

D'autre part, la participation active d'un Etat à la vie d'une organisation internationale ou tout simplement son adhésion à un document multilatéral équivaut à une affirmation de son indépendance et de sa souveraineté²¹². Albert Thomas se rendait très bien compte de la portée de ses

²¹⁰ ASD, *Affari Politici, 1931-1945*, Busta N° 1 (1931), Fasc. 10- Thomas Albert – Suo viaggio in Albania, Conférence de M. Albert Thomas. Parlement de Tirana, le 7 mai 1931 – Annexe au Telespresso N° 1126/473, Tirana, addì 15 maggio 1931 (anno IX), indirizzato a Regio Ministero degli Affari Esteri, Roma, oggetto : Alberto Thomas. Signé : A. di Soragna.

²¹¹ *Ibidem*.

²¹² Il est intéressant de noter que l'Empire ottoman avait protesté lorsqu'en 1865 la Roumanie avait signé la convention internationale pour la constitution de l'Union télégraphique internationale, y voyant une contestation des liens de vassalité.

propositions lorsqu'il parlait de la Société des Nations qui « ne connaît pas de grands ni de petits Etats » où « tous les Etats souverains sont représentés à droits égaux »²¹³.

De retour à Genève, le directeur de l'OIT tenta de mettre en œuvre ses déclarations et ses propositions faites à Tirana. Hélas ! Tout comme les efforts de Justin Godart, la démarche d'Albert Thomas n'a mené nulle part. Malgré la bonne volonté, ses initiatives sont vouées à l'échec à cause des manœuvres de l'Italie fasciste qui a trouvé un terrain fertile dans les hésitations et souvent dans l'absence de conscience nationale de l'élite dirigeante albanaise. Le rapport du ministre italien en Albanie, le Marquis Antonio di Soragna²¹⁴, est très éloquent à ce propos :

« L'autre jour, j'étais informé que le Gouvernement albanais avait reçu un télégramme de la part de Monsieur Albert Thomas, depuis Genève, dans lequel il demandait les plans gouvernementaux pour les travaux agricoles en Albanie, afin d'étudier la possibilité d'une aide financière. Celui qui m'a donné l'information m'a assuré qu'on lui a répondu dans un sens dilatoire et que le Gouvernement albanais n'avait nulle intention de pousser en avant la chose »²¹⁵.

Un mot aussi sur les visites des dignitaires albanais en France. La liste est plus courte et présente moins d'intérêt. On peut signaler durant tout l'entre-deux-guerres un seul nom. Il s'agit de Kostaq Kota²¹⁶, président du Parlement. Les seules traces de cette visite (12-13 janvier 1932) sont les rapports d'information italiens qui démontrent que la visite de Kota n'a pas eu un caractère bilatéral. « S'il a abordé quelques hommes politiques français, ses démarches n'ont pas eu de suite », pouvait-on lire dans un rapport de la légation italienne à Tirana²¹⁷. Kostaq Kota avait été envoyé à Paris en qualité d'émissaire du roi Zog afin de rencontrer les opposants albanais qui activaient en France. Mais de ces aspects, on va s'occuper un peu plus loin²¹⁸. Enfin, nous pouvons aussi mentionner les rumeurs concernant un voyage du roi Zog à Paris et à Londres, prévu en principe pour le printemps 1939. Selon la presse française citée par le journal yougoslave

²¹³ ASD, *Affari Politici, 1931-1945*, Busta N° 1 (1931), Fasc. 10- Thomas Albert – Suo viaggio in Albania, Conférence de M. Albert Thomas. Parlement de Tirana, le 7 mai 1931 – Annexe au Telespresso N° 1126/473, Tirana, addì 15 maggio 1931 (anno IX), indirizzato a Regio Ministero degli Affari Esteri, Roma, oggetto : Alberto Thomas. Signé : A. di Soragna.

²¹⁴ Le marquis Antonio di Soragna (1885-1971). Diplomate italien. Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire en Albanie entre 1930 et 1932.

²¹⁵ ASD, *Affari Politici, 1931-1945*, Busta N° 1 (1931), Fasc. 10- Thomas Albert – Suo viaggio in Albania, R. legazione d'Italia, Telespresso n° 1382/608, Tirana, addì, 17 giugno 1931 (anno IX), indirizzato a Regio Ministero degli Affari Esteri, Roma, Oggetto : Alberto Thomas – Crediti all'Albania. Signé : A. di Soragna.

²¹⁶ Kostaq [lire « Kostatchi »] Kota ou Koço Kota. Homme politique albanais. Il a détenu plusieurs fonctions : ministre de l'Intérieur (1925 et 1928-1930), premier ministre (1928-1930 et 1937-1939), président du Parlement (1930-1936).

²¹⁷ ASD, *Affari Politici, 1931-1945*, Busta n° 11 (1932), Fasc. 28 - Politica francese in Albania (Kaccio Kotta), R. Legazione d'Italia, Telespresso n° 152/64, Tirana, addì, 18 gennaio 1932 (Anno X) indirizzato a Regio Ministero degli Affari Esteri, Roma, Oggetto : Politica francese in Albania. Signé : A. di Soragna.

²¹⁸ Cf. le deuxième paragraphe du chapitre VI.

« Vreme », le but de la visite des deux capitales était l'obtention de crédits en échange de concessions²¹⁹.

Ainsi, l'Italie était le seul pays qui maintenait un contact direct régulier avec les décideurs albanais²²⁰. Tous les autres pays²²¹ « dialoguaient » avec Tirana par l'intermédiaire de leurs représentants diplomatiques réciproquement accrédités ou résidents dans les capitales d'importance internationale²²². Les relations franco-albanaises ne font pas exception à ce sujet et mettent en évidence le rôle fondamental de la légation de France en Albanie. Voyons donc quelle a été l'importance de cette mission diplomatique dans l'orientation de la politique albanaise de la France.

Les acteurs du terrain : les diplomates français résidents en Albanie

« Une légation est la carte de visite pour établir des relations avec un pays. »
Nicolae TITULESCU

Analyser l'activité et la vie des diplomates résidents à l'étranger suppose une approche à la fois historique, sociologique et d'anthropologie politique. Plusieurs études ont développé ce type d'étude multiforme en matière d'histoire des relations internationales contemporaines. A ce sujet nous nous limitons à rappeler l'ouvrage de M^{me} Meredith Kingston de Leusse concernant la sociologie des ambassadeurs²²³. Cette méthode suppose l'abandon partiel du raisonnement

²¹⁹ ASD, *Affari Politici 1931-1945*, Busta n° 82 (1938), Fasc. 11 – Viaggi e crociere dei Sovrani d'Albania, R. Legazione d'Italia, Telespresso n° 7518/1954, Belgrado, addì, 22 dicembre 1938 (Anno XVII), indirizzato al Regio Ministero degli Affari Esteri, Roma, Oggetto : Voci circa un viaggio di Re Zogu a Londra ed a Parigi.

²²⁰ Nombreux sont les dirigeants albanais qui se déplacent en Italie. Le souverain albanais lui-même y alla en 1931. Côté italien, nous pouvons mentionner la visite officielle du comte Ciano en 1937. D'autre part, les archives italiennes conservent beaucoup de lettres échangées entre différents dignitaires albanais et italiens, en commençant avec Zog – Mussolini, Zog – Ciano, etc.

²²¹ Toutefois, on peut citer une exception : la visite à Londres du ministre albanais des Affaires étrangères, Ilias Bey Vrioni (février 1928) au cours de laquelle il a été reçu par sir Austen Chamberlain.

²²² Nous avons vu, par exemple, que l'échange de notes entre l'Albanie et l'URSS concernant l'établissement de relations diplomatiques a eu lieu par l'intermédiaire des représentations diplomatiques accréditées à Rome.

²²³ Meredith Kingston de Leusse, *Diplomate. Une sociologie des ambassadeurs*, Paris, L'Harmattan, 1998, coll. « Logiques Politiques ». Cf. également le livre de Sabin Dullin, *Des hommes d'influence. Les ambassadeurs de Staline en Europe, 1930-1939*, Paris, Payot, 2001 et celui de Nicole Bensacq-Tixier, *Histoire des diplomates et consuls français en Chine*, Paris, Les Indes Savantes, 2008. Rappelons aussi la démarche de Raoul Delcorde qui essaie d'établir un vocabulaire des diplomates (*Les Mots de la Diplomatie*, L'Harmattan, 2005) et celle de mon compatriote Silviu Miloiu qui étudie le comportement des consuls honoraires (« Consuli si candidati onorifici ai Estoniei in Romania interbelica. Informatii inedite din arhivele estoniene/Consuls et candidati honoraires de l'Estonie en Roumanie de l'entre-deux-guerres. Informations inédites des archives estoniennes », *Studii si materiale de istorie contemporana*, Bucuresti, Editura Mica Valahie, 1/2002). Fondamental, en ce qui nous concerne, a été le séminaire du professeur Jean-Claude Alain à l'Institut Pierre Renouvin, *Vie diplomatique et négociation internationale*, et l'étude de Bernard Lory concernant le fonctionnement d'un poste consulaire en Macédoine, Monastir (Bitola) 1890-1912 (présentée lors du colloque international organisé par l'UMR « IRICE », l'Université de Paris I et l'École française de Rome à l'Accademia di Romania à Rome les 24-27 octobre 2004 : « La France et l'Italie dans l'Europe du Sud-est, 1900-1945 : rivalité ou complémentarité ? »). On doit rappeler également les démarches des diplomates qui ont essayé de présenter eux-mêmes les aspects les plus divers de leur métier : Jules Cambon, *Le diplomate*, Paris, Hachette, 1926, coll. « les caractères de ce temps » ; Comte de Saint-Aulaire, *Confession d'un vieux diplomate*, Paris, Flammarion, 1953 ; Jean Jusserand, *L'École des ambassadeurs*, Paris, Plon, 1934 ; Roger Peyrefitte, *Les ambassades*, Paris, Flammarion, 1951 ; René Dollot, *Trieste et la France (1702-1958). Histoire d'un consulat*, Paris, Pedone, 1961 et Démètre Ghyca, *Memorii/Mémoires (1894-1940)*, Iasi, Institutul European, 2004.

traditionnel de l'histoire selon une logique linéaire. Sans être négligés, les grands événements et la grande diplomatie passent au plan secondaire et jouent le même rôle que le fond d'une toile. Il s'agit de regarder d'un autre angle, afin de compléter le panorama de la relation bilatérale : l'attention se focalise sur les *actes quotidiens* des diplomates. Cette petite histoire, trop souvent ignorée par les études d'histoire diplomatique, peut paraître moins ambitieuse ou présentant le risque de tomber dans l'anecdote. Pourtant, elle a la qualité de restituer l'atmosphère des années étudiées et de ce fait est plus exacte. La chronique d'une représentation diplomatique à l'étranger nous permet d'observer quel rôle ont les diplomates résidents dans l'élaboration d'une politique bilatérale. Ils sont encore, durant l'entre-deux-guerres, des acteurs essentiels dans une relation des deux pays. Ce type d'approche permet aussi de mieux saisir les rapports de forces existants entre les différentes Puissances représentées dans le pays d'accueil, rapports qui se reflètent sans doute sur le terrain, dans l'activité des diplomates.

L'étude de la politique albanaise de la France nous offre aussi dans ce cas un terrain d'observation privilégié. La France possédait depuis l'époque ottomane un vice-consulat à Scutari, au nord du pays. En 1914, Paris nomina le premier titulaire de sa légation en Albanie qui se trouvait à Durazzo, alors capitale de la principauté. L'éclatement de la guerre et l'avancée des troupes austro-hongroises en Albanie ont entraîné la fermeture au moins provisoire de ces postes diplomatiques. En conséquence, la réouverture du consulat à Scutari (1921), suivie par le rétablissement des relations diplomatiques régulières et le transfert de la légation de France à Tirana nous donnent la possibilité de suivre toutes les étapes techniques d'un tel processus, tout en plaçant au centre de notre discours la vie quotidienne des représentants de France.

Ainsi qu'on a pu lire au début du chapitre, le Quai d'Orsay avait finalement décidé en février 1921 d'envoyer Jean Béguin-Billecocq reprendre possession de son vice-consulat à Scutari dont il était le titulaire depuis 1914. Une mesure qui lui épargnait l'attente de

Représentants diplomatiques français en Albanie de l'entre-deux-guerres

Jean BEGUIN-BILLECOCQ (1875-1935), consul à Scutari 1919-1922, chargé d'Affaires en Albanie (résidence à Scutari) 1922-1925, chargé de légation à Tirana 1925-1927

Pour l'activité précédente cf. p. 72.

Gaston-Albert-Joseph-Marc MOISSON baron de VAUX, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire 1926-1929

Docteur en droit, diplômé de l'École des sciences politiques, attaché d'ambassade (2 mai 1901), à la Direction politique (10 mai 1901), à la Direction des consulats (nov. 1902), à Berlin (janv. 1903), secrétaire de 3^e classe à Athènes (janv. 1905), à la Direction politique (févr. 1906), en mission (déc. 1907), secrétaire de 2^e classe (janv. 1910), à Mexico (juin 1910), chargé d'Affaires à Lima (janv.-sept. 1912), à Stockholm (mars 1913), chevalier de la Légion d'honneur (août 1914), gérant de la Légation à Christiania (déc. 1918-avril 1919), secrétaire de 1^{re} classe (août 1919), chargé de l'intérim des fonctions de conseiller à Constantinople (nov. 1919), titularisé dans ces fonctions (janv. 1920), chargé de mission à Stuttgart (août 1920), chargé du consulat général à Stuttgart (févr. 1921), conseiller d'ambassade (déc. 1921), à Varsovie (nov. 1923), officier de la Légion d'honneur (août

1926), **ministre plénipotentiaire de 2^e classe, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Tirana (26 décembre 1926).**

Georges-Louis-Alexandre DEGRAND, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de 1929-1934

Commissaire auxiliaire à Bosna-Serai (janv. 1897), élève chancelier (oct. 1898), chancelier de 2^e classe (mai 1902), chargé des fonctions de secrétaire-archiviste à Belgrade (sept. 1902), officier d'Académie (janv. 1905), vice-consul chargé de la chancellerie à Beyrouth (avril 1905), chargé du vice-consulat de Mossoul (août 1906), vice-consul de 2^e classe (févr. 1907), attaché à la Direction politique et commerciale (sept. 1911), officier de l'Instruction publique (janv. 1912), consul de 2^e classe (janv. 1913), **en mission en Albanie (30 avril 1914, chargé des fonctions de secrétaire à Durazzo (non-installé, 7 août 1914)**, attaché à la Direction politique et commerciale (août 1915), cité à l'ordre du corps d'armée (oct. 1915), sous-chef de bureau à la sous-direction d'Europe (août 1918), chevalier de la Légion d'honneur (janv. 1919), chargé des fonctions de secrétaire à Belgrade (non-installé, mai 1919) et de deuxième secrétaire à Bruxelles (juin 1919), consul de 1^{re} classe (août 1919), consul adjoint à Bruxelles (ambassade, février 1920), chargé des fonctions de 2^e secrétaire (juillet 1920), consul général (mai 1924), chargé des fonctions de conseiller (déc. 1925), officier de la Légion d'honneur (août 1926), **ministre plénipotentiaire de 2^e classe, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Tirana (16 décembre 1929).**

Marcel-Justin RAY, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de 1934 à 1935

Normalien, agrégé d'allemand, professeur au Lycée de Poitiers (1905), boursier de l'Université de Paris (1905), officier d'Académie (juillet 1907), professeur au Lycée de Montpellier (déc. 1907), de Toulouse (janv. 1915), chevalier (sept. 1919) puis commandeur (janv. 1932) de la Légion d'honneur, chef-adjoint du cabinet du ministre des Affaires étrangères (juin-déc. 1932), représentant de la France aux Commissions européennes et internationales du Danube (déc. 1932), ministre plénipotentiaire de 2^e classe (juillet 1934), nommé à Tirana le 12 août 1934.

Louis-Charles-Émile MERCIER, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, 1935-1939

Elève breveté de l'École des langues orientales vivantes (arabe littéraire, arabe vulgaire, persan et turc), interprète stagiaire (mars 1902), officier interprète de 3^e classe (mai 1904), officier interprète de 2^e classe (mars 1906), chargé des fonctions d'interprète auxiliaire à Tanger (légation, sept. 1907), gérant du vice-consulat de Rabat (août-déc. 1910), vice-consul de 2^e classe (août 1911), vice-consul à Larache (sept. 1911), gérant du consulat de Fez (oct. 1911 –sept. 1912), hors cadre, à la disposition du Commissaire résident général au Maroc (mars 1913), chevalier de la Légion d'honneur au titre militaire (juin 1914), consul de 2^e classe et maintenu hors cadre (août 1919), à la disposition du Haut-commissariat en Syrie (oct. 1919), replacé dans le cadre – sous-chef de section au service des Œuvres françaises à l'étranger (nov. 1923), consul de 1^{re} classe à Valence (nov. 1924), hors cadre – à la disposition de la Résidence générale à Rabat (déc. 1925), officier de la Légion d'honneur (déc. 1926), consul général – maintenu hors cadre (nov. 1927), réintégré dans le cadre des agents de son grade, sous-chef de bureau à l'administration centrale (déc. 1929), membre de la Commission de stage du concours pour l'admission dans la carrière diplomatique et consulaire (avril 1932), chargé de la Légation en Guatemala (sept. 1932), ministre plénipotentiaire de 2^e classe (avril 1933), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Tirana (2 août 1935).

Source : l'Annuaire diplomatique et consulaire de la République française

l'exequatur de la part des autorités albanaises, formalité qui pouvait durer des semaines ou parfois des mois. Cette fois-ci, son embarquement vers l'Albanie est allé plus vite qu'en 1914. Le 14 mars il était déjà à Scutari. On suppose qu'il avait choisi le parcours le plus rapide, c'est-à-dire en train, car Béguin-Billecocq était accompagné par son épouse et par son fils Claude, âgé six ans²²⁴. Embarquement donc à la Gare de Lyon. A l'époque, le temps pour aller de Paris à Brindisi via

²²⁴ Claude Béguin-Billecocq était né en 1914 à Scutari. Beaucoup plus tard, il va représenter la France en Autriche en tant que consul général à Innsbruck.

Rome, était de plus de 30 heures²²⁵. Ensuite, il y avait un service maritime régulier de la Compagnie *Adriatica* qui liait Brindisi à Saint-Jean de Médoua, le débouché maritime de Scutari²²⁶. Mais son travail diplomatique ne reprend pas toute de suite, une fois qu'il arrive à destination. Toute une série de problèmes liés à la mise en fonction de la chancellerie, mais aussi de logement l'en empêchaient. Dans un télégramme envoyé au Département, Béguin-Billecocq exposait sa situation :

« Je me trouve dans l'obligation de remonter entièrement le consulat. Je n'ai trouvé ici un abri que grâce à l'extrême obligeance de M. [Augustin] Briot, ingénieur français, qui a mis à ma disposition une partie de sa maison. »²²⁷

Que s'était-il passé ? La France possédait à Scutari un vieil immeuble consulaire qui n'était plus habité depuis quinze ans. Déjà en 1914, la maison se trouvait quasi en ruine car elle avait subi des dégâts importants lors du tremblement de terre de 1905²²⁸. Mais Béguin-Billecocq, durant son premier séjour, n'avait pas essayé de la reconstruire, le Département préférant qu'il loue une maison en ville. Obligé de quitter son poste à cause de l'avancée des troupes austro-hongroises, le vice-consul de France avait laissé huit caisses au collège des Jésuites et les meubles de salon à Prenk Bib Doda Pacha, le chef des tribus catholiques de Mirditë²²⁹. Pourtant, pendant l'occupation austro-hongroise de l'Albanie du Nord, ses biens meubles personnels, ainsi que les meubles de la chancellerie, qui n'avaient pas pu être évacués, avaient été dispersés et la plupart brûlés²³⁰. Heureusement pour le consul de France, « la maison consulaire (...) était intacte » car après l'occupation elle a été fermée et gardée par la police²³¹. Résoudre ce problème le plus vite possible était non seulement une question d'ordre pratique mais aussi symbolique car l'Hôtel diplomatique et consulaire est un repère dans l'architecture de la ville-hôte. Et sa visibilité est d'autant plus grande quand il se trouvait dans une ville provinciale comme Scutari. La même signification a l'espace de réception, c'est-à-dire l'intérieur de l'immeuble, surtout qu'il s'agissait de tenir le rang la France. Ce problème se relève d'autant plus délicat, quand le diplomate se trouve dans une position matérielle modeste. Dans l'entre-deux guerres, encore, l'ameublement de l'« hôtel diplomatique » est entièrement à la charge du titulaire. Notre personnage a été très éprouvé par la Grande Guerre et il sollicitait au ministre des Affaires étrangères, par télégramme,

²²⁵ On ne sait pas si Béguin-Billecocq s'est arrêté à Rome le temps de s'entretenir avec le titulaire du Palais Farnèse, Camille Barrère.

²²⁶ Cf. *L'Adriatique*. 17 cartes et 20 plans, Imprimé en Italie, Librairie Hachette, 1939, coll. « Les guides bleus ».

²²⁷ MAE, Fond *Correspondance politique et commerciale*, Europe 1918-1929, Albanie n° 3, Télégramme à l'arrivée n° 3, Scutari, le 19 mars 1921 à 8h, reçu le 19 à 17h10, signé : Béguin-Billecocq .

²²⁸ *Idem*, Note n° 94, Paris, le 28 mai 1929, Le Ministre plénipotentiaire, Chef du Service du Personnel et de la Comptabilité à la Direction des Affaires Politiques et Commerciales (Sous-direction Europe), A. s. Immeuble consulaire de Scutari d'Albanie.

²²⁹ *Idem*, Télégramme n° 178, Paris, le 18 novembre 1918, Le Ministre des Affaires Etrangères à Monsieur le Consul de France à Salonique, A. s. Mobilier et effets laissés à Scutari par M. Béguin-Billecocq.

²³⁰ *Idem*, Télégramme à l'arrivée n° 3, Scutari, le 19 mars 1921 à 8h, reçu le 19 à 17h10, signé : Béguin-Billecocq.

²³¹ *Idem*, Télégramme à l'arrivée n° 44, Salonique, le 6 février 1919 à 21h, reçu le 7 à 12h, signé : Graillet.

« (...) une somme de 15 000 francs pour acheter ou racheter les meubles nécessaires pour la chancellerie et une autre somme de 30 000 francs me permettant de remplacer d'urgence tout ce qui est indispensable à mon installation ici, avec ma famille (...) »²³².

Béguin-Billecocq demandait aussi l'appui des services du Département pour résoudre impérativement le problème du coffre-fort car même s'il avait été récupéré :

« (...) il est fermé et sans clef. Il vient de chez Félix Allard, 131, Bd. Sébastopol et porte le n° 6768 »²³³.

A part l'aménagement de l'immeuble, la mise en place d'un service de correspondance sécurisé était indispensable afin de recevoir des instructions, envoyer des informations, mettre sa mission en réseau avec les autres représentations diplomatiques françaises en Europe balkanique et en Italie et recevoir de l'argent de la part du Quai d'Orsay pour le fonctionnement de sa mission. Malgré la présence d'un service télégraphique en ville, le problème principal était représenté par les habitudes des Italiens, contraires aux usages diplomatiques, de saboter les télégrammes du consulat de Scutari pour l'Ambassade de France à Rome. De ce fait :

« Mes télégrammes adressés à Rome y arrivent indéchiffrables : ce que je reçois de l'Ambassade et du Département sont si mauvais, qu'il me faut un travail pour saisir quelques bribes. La valise seule me permettra de correspondre sûrement avec le Département »²³⁴.

Nonobstant son utilité, fixer un service de valise diplomatique n'était pas si simple car en raison des conditions de transport en Albanie les coûts étaient élevés et variables. Sa demande risquait de se heurter à l'opposition du service financier du Département car :

« Il résulte que la dépense à prévoir serait d'un millier de francs par mois (800 francs entre Scutari et Bari et 200 francs entre Bari et Rome). Il faut prévoir en plus un traitement pour le courrier »²³⁵.

Pourtant, le Quai d'Orsay approuva la mise en place d'un service mensuel de valise diplomatique entre Scutari et Rome mais provisoirement, afin de voir si les informations envoyées par Béguin-Billecocq trouvaient vraiment un intérêt pour justifier de telles dépenses. Le cabinet du ministre employait le mot « sacrifice » pour illustrer à quel point cette dépense supplémentaire grévait le budget des Affaires étrangères réservé aux courriers :

« Une valise à destination de Scutari d'Albanie sera, à titre d'essai, une fois par mois, expédiée de Paris. Ce service a commencé et les départs auront lieu dorénavant le

²³² *Idem*, Télégramme à l'arrivée n° 3, Scutari, le 19 mars 1921 à 8h, reçu le 19 à 17h30, signé : Béguin-Billecocq.

²³³ *Ibidem*.

²³⁴ *Idem*, Télégramme à l'arrivée, n° 9, Scutari d'Albanie, le 20 avril 1921 à 12h, reçu le 21 avril à 15h, signé : Béguin-Billecocq.

²³⁵ *Idem*, Note du Cabinet du Ministre pour la Direction des Affaires politiques, Paris, 23 avril 1921.

premier mercredi du chaque mois. La valise adressée au Département par le Consulat quittera Scutari le vendredi qui suivra le premier mercredi du mois.

Le Cabinet appelle l'attention de la Direction Politique que les dépenses de courriers dépassaient de beaucoup les crédits alloués par le Parlement. Dans ces conditions, il paraît désirable que la Direction politique vérifie si l'intérêt des renseignements qui seront envoyés par le Consulat de Scutari dans les prochaines valises justifie le sacrifice pécuniaire actuellement consenti : l'envoi entre Rome et Scutari d'une valise par mois coûte, en effet, presque aussi cher que l'envoi de quatre valises par mois de Paris à Rome »²³⁶.

Début mai, Béguin-Billecocq envoyait sa première lettre par la valise diplomatique, occasion de faire le point sur les premières semaines de son séjour. Sa lettre adressée au ministre des Affaires étrangères nous renseigne également sur l'accueil qu'il a eu de la part des autorités malgré l'image négative laissée par le colonel de Fourtou durant l'occupation interalliée de la ville²³⁷ et ses relations avec le consulat italien :

*« Monsieur le Ministre,
Voici ma première valise qui part, j'en profite de vous envoyer mon respectueux souvenir. Depuis mon arrivée ici je me débats au milieu de mille difficultés : crise de logement, sabotage de mes télégrammes chiffrés par la T.S.F. italienne (ce qui m'oblige à télégraphier par Belgrade), organisation du service de la valise, tous mes meubles et toutes mes affaires perdues, brûlés, pillés ou vendus. J'ai heureusement trouvé un abri chez M. Briot, l'unique français qui habite à Scutari.
(...) j'ai la satisfaction de voir ma femme et mon enfant en parfaite santé.
Je regrette que le sabotage de mes télégrammes ne me permet plus de lui adresser [à Barrère, n. n.] mes dépêches pour Paris. Je me permets de vous demander, à ce sujet, Monsieur le Ministre, si vous verriez un inconvénient à ce que j'envoie dorénavant pour chaque valise, à l'ambassadeur de Rome, copie de ma correspondance politique, comme je le faisais lors de mon premier séjour pour M. Delaroché-Vernet, à Cettigné ?
Comme vous le verrez, Monsieur le Ministre, j'ai réduit ma correspondance au strict minimum (...). Les Albanais m'ont fait un excellent accueil. J'entretiens les meilleurs relations avec le Commandant Perricone²³⁸, mais malgré toute ma sympathie pour les Italiens, je sais que mon arrivée ici les gêne.
L'administration du général de Fourtou à Scutari n'a pas été heureuse et cela pour beaucoup de raisons que je vous expliquerai plus tard. Il est bien regrettable que je n'aie pas pu revenir plus tôt ici »²³⁹.*

Enfin, le titulaire du consulat de France à Scutari devait constituer un service de renseignement, y compris une ou deux agences consulaires au centre et au sud du pays et, naturellement, recruter les personnes idoines pour faire face à ses responsabilités. En effet, Scutari était trop éloignée de la

²³⁶ *Idem*, Note du Cabinet du Ministre pour la Direction des Affaires politiques, Paris, 11 juin 1921, A. s. Valise de Scutari.

²³⁷ Cf. chapitre II.

²³⁸ Le Commandant Perricone était le gérant du consulat italien à Scutari. Durant l'occupation interalliée de Scutari il a été le commandant du présidium militaire.

²³⁹ MAE, Fond *Correspondance politique et commerciale*, Europe 1918-1929, Albanie n° 3, Scutari, Béguin-Billecocq au Ministre des Affaires Etrangères, s. d. [sans doute la première semaine du mai 1921].

capitale Tirana et de la frontière avec la Grèce, pour avoir des informations fiables et dans les plus brefs délais. Les voyages d'information par le titulaire du consulat pouvaient être effectués uniquement en été à cause des conditions difficiles : climat rude et infrastructures rudimentaires dans un pays couvert à 70 % par des montagnes. Heureusement pour Béguin-Billecocq, il pouvait compter sur les anciens employés de la légation de France à Durazzo. Apostol Spendjpoloulo, ancien drogman de la légation de France à Durazzo en était un. Sa candidature était appuyée par Justin Godart qui avait même envoyé une lettre au ministre des Affaires étrangères²⁴⁰. Spendjopoulo était, aux yeux de Béguin-Billecocq, le candidat idéal pour l'agence consulaire de Durazzo et présentait l'avantage :

« (...) en raison de sa qualité d'Albanais orthodoxe, [d']être assez bien au courant de la situation en Albanie du Sud, région sur laquelle je ne suis à même de recueillir ici que de rares nouvelles presque toujours tendancieuses. (...) Monsieur Spendjopoulo pourrait m'envoyer des renseignements par des personnes de confiance venant à Scutari »²⁴¹.

Pourtant, le Quai d'Orsay ne pouvait pas prendre une décision à son égard car le Gouvernement de Tirana n'était pas encore reconnu par la France et dans ce cas l'exequatur des autorités albanaises était exigé. Sans bénéficier de la qualité d'agent consulaire, les services de Spendjopoulo ne pouvaient pas être employés d'une manière efficace :

« Mais il sera assez difficile de trouver un moyen sûr de correspondre avec cet Agent que le Gouvernement albanais considère comme Albanais et qui, par suite, ne peut user de la poste locale. Sa nomination d'Agent consulaire de France aurait été la meilleure solution si le Gouvernement albanais était officiellement reconnu par nous »²⁴².

Il dut atteindre donc une année, jusqu'en 1922, pour la grande joie du service de comptabilité du Département qui devait lui payer un salaire de :

« 500 francs par mois et un crédit qui permettrait de rembourser à celui-ci ou à une personne de confiance désignée par lui, les frais de déplacement à Scutari lorsqu'il aurait des informations importantes à faire parvenir à M. Béguin-Billecocq »²⁴³.

Mais le consul de France devait être aussi bien informé sur ce qui se passait dans les zones de confins avec la Vieille-Serbie et le Monténégro. C'était d'ailleurs la raison principale pour laquelle Béguin-Billecocq fut envoyé reprendre son poste. Malgré la proximité de la ville de Scutari avec la

²⁴⁰ *Idem*, Lettre de Justin Godart au Ministre des Affaires étrangères, Chambre des députés, Paris, 28 avril 1922.

²⁴¹ *Idem*, Note n° 1, Très confidentiel, Scutari d'Albanie, le 15 avril 1921, M. Jean Béguin-Billecocq, consul de France à Scutari d'Albanie, à Son Excellence Monsieur Briand, Président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, A. s. Service d'information pour le consulat.

²⁴² *Ibidem*.

²⁴³ *Idem*, Note de la Direction des Affaires politiques et commerciales – Europe à l'attention de l'Ambassadeur, Secrétaire général du Ministère, Paris, le 11 juin 1921, A. s. Service d'information pour notre Consulat à Scutari.

frontière SHS, cette région était difficilement accessible. Il fallait trouver un informateur sûr, mais qui connaissait bien la région et pouvait se déplacer. Cette fois-ci, c'est l'ingénieur Briot, le seul français de Scutari, qui donna son concours afin de trouver la juste personne. Il proposait François Pezzoli, un albanais de Scutari, né aux environs de Prizrend, qui connaissait bien les principaux chefs montagnards catholiques et musulmans des deux côtés de la frontière albanais-SHS. Briot connaissait Pezzoli depuis des années, car ce-dernier avait travaillé depuis 1897 à la Société française des Chemins de Fer « Jonction Salonique-Constantinople ». En 1910, Pezzoli était rentré à Scutari à cause d'un accident de travail et fut successivement instituteur (jusqu'en 1911), expéditionnaire à la Société française des Routes (1911 – fin 1912), secrétaire de la Direction des Travaux publics de Scutari (1913 – fin 1915). Durant l'occupation austro-hongroise, Pezzoli reprit le travail d'instituteur mais à Vraka, village serbe aux alentours de Scutari ; mais une fois que les Français entrent à Scutari, en 1918, il revint à la Direction des Travaux publics mais démissionna une fois que les troupes françaises quittèrent la ville (mars 1920). Tout ça pour dire que François Pezzoli présentait les meilleures garanties et de plus était un bon connaisseur de la région²⁴⁴. Bref, 250 francs supplémentaires par mois pour payer ses services²⁴⁵.

Et comme nous avons parlé de la constitution d'un service de renseignements et d'une agence consulaire, disons un mot sur le personnel du consulat-même. Béguin-Billecocq n'exerçait pas ses fonctions tout seul. Il était secondé par un chancelier, appelé aussi chancelier-secrétaire, qui accomplissait durant son absence la fonction de gérant. De 1922 à 1925 *l'Annuaire diplomatique et consulaire de la République française* mentionne un certain Monsieur Guys²⁴⁶, mais ce personnage ne figure pas dans la correspondance diplomatique, comme d'ailleurs ses successeurs. Il y a quand même des exceptions qui donnent à ces personnages l'occasion de sortir de l'anonymat : c'est durant l'absence de titulaire à la tête de la représentation diplomatique. Un troisième personnage, recruté sur place, complétait le schéma du personnel du consulat de France à Scutari et à partir de 1922 de la légation de France en Albanie : le cawas (ou cavas). Ce terme d'origine arabe désignait *un serviteur armé attaché à la garde du consul*²⁴⁷. Plus souvent ces personnages apparaissent mentionnés dans la littérature de voyage (e. g. Flaubert, *Correspondance*, Paris, 1850, p. 209) à cause de leur pittoresque que dans les études historiques. Une description d'un cawas albanais nous a été laissée par Gabriel Louis-Jaray dans son livre *Au jeune royaume d'Albanie : ce qu'il a été, ce*

²⁴⁴ *Idem*, Dépêche n° 2, Très confidentiel, Scutari d'Albanie, le 17 mai 1921, M. Jean Béguin-Billecocq, Consul de France à Scutari d'Albanie, à Son Excellence Monsieur Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, A. s. De M. Pezzoli. Service d'information pour le Consulat.

²⁴⁵ *Ibidem*.

²⁴⁶ Vraisemblablement le fils d'Albert-Etienne-Jérôme Guys, ancien chancelier au vice-consulat à Scutari d'Albanie entre 1882 et 1891.

²⁴⁷ Cf. *Trésor de la langue française : dictionnaire du XIX^e & XX^e siècle : définition, étymologie etc.* disponible en ligne sur <http://www.cnrtl.fr/definition/cawas>.

qu'il est, où il décrit le Pays des Aigles à travers ses impressions de voyages. Voici donc la description du cawas du consulat italien à Tirana :

« (...) le vieux cawas du consulat nous accompagne : il porte le vêtement de quelques vieux Albanais: sur la culotte, une sorte de grande chemise blanche, à longues manches, tombe jusqu'aux genoux, serrée par une large ceinture; un petit boléro étroit laisse une large chaîne d'argent s'étaler sur la poitrine; dans la ceinture quelques armes complètent le costume: un pistolet à la crosse de cuivre, un poignard au manche incrusté d'argent »²⁴⁸.

J'ai identifié aux archives diplomatiques une seule référence, mais concernant le cawas de l'ancienne légation de France à Durazzo et donc datée 1919. Il s'agit d'une lettre adressée par le Vicomte de Fontenay, ministre de la République à Belgrade, qui demandait une récompense pour le dévouement de son ancien cawas albanais. On apprend également que, lorsqu'il avait quitté la légation en janvier 1916, le Vicomte de Fontenay avait laissé le cawas prendre soin de l'hôtel diplomatique. Lisons sa lettre envoyée à Stephen Pichon, ministre des Affaires étrangères, qui fait du cawas le personnage principal de l'histoire :

« En quittant Durazzo (...) j'ai laissé à la Légation de la République pour la garder, le cawas Kiamil, de Dibra, albanais musulman. (...) Autant que j'ai pu comprendre des renseignements qu'il m'a donnés, la Légation de France a été habitée par les Autrichiens et le mobilier fut malmené et dispersé, malgré tous les efforts que fit le Cawas pour le sauver. D'ailleurs les notables de la ville de Durazzo donnèrent à Kiamil au moment où il partait pour me rejoindre (après avoir cheminé 35 jours à pied pour parvenir à Belgrade) un certificat témoignant de la parfaite correction de sa conduite durant l'occupation (...). Depuis qu'il est arrivé, Kiamil ne m'a rien demandé, il n'a sollicité aucun remboursement. J'ai tenu à rapporter à Votre Excellence ce trait de dévouement qui mérite d'être apprécié. Les voyages à pied à travers les Balkans, en hiver, ne sont pas faciles. Je me permets de demander pour ce brave serviteur une récompense en argent... Il convient d'ailleurs que l'on sache dans ces pays que la France récompense ses fidèles »²⁴⁹.

Ainsi s'achève notre brève incursion concernant les personnages secondaires de la représentation diplomatique française en Albanie.

Le travail assidu du consul Béguin-Billecocq durant toute l'année 1921-1922 pour remonter la représentation diplomatique de la France, était en quelque sorte compensé par une vie tranquille à Scutari. Il s'agissait sans doute du premier centre du Pays, mais en même temps la ville était petite (environ 25 000 habitants) et provinciale. Si à l'époque ottomane la ville représentait le débouché naturel de Podgorica et de Monténégro en général, aspect dont témoignent les nombreux projets

²⁴⁸ Gabriel Louis-Jaray, *Au jeune royaume d'Albanie : ce qu'il a été, ce qu'il est*, Paris, Hachette, 1914, p. 57.

²⁴⁹ MAE, Fond *Correspondance politique et commerciale*, Europe 1918-1929, Albanie n° 3, Lettre n° 186, Belgrade, le 1^{er} mai 1919, Le Ministre de la République française auprès du Gouvernement serbe à Son Excellence Monsieur Pichon, Ministre des Affaires Etrangères, A. s. Le Cawas de la Légation de France à Durazzo.

français visant l'agrandissement du port de Saint-Jean de Médoua et la canalisation de la Bojana, après son inclusion dans les frontières albanaises, il y a eu une diminution considérable des flux commerciaux. Cette situation fut compensée en quelque sorte par la présence des détachements internationaux, en 1914 et en 1918-20. Mais depuis, le développement de la ville s'est presque arrêté. Il y avait même pénurie de certains produits, surtout après la crise des relations italo-albanaises de 1920. Et cette situation se répercutait aussi sur la vie du représentant de France à Scutari. Dans un télégramme daté du 22 octobre 1921, Béguin-Billecocq se plaignait de ne pas trouver « articles de bureau indispensables au poste » et demandait au Département de lui envoyer sans retard et absolument par la valise diplomatique :

« des biens nécessaires pour fonctionner car toute exportation de l'Italie est prohibée. Une expédition faite de Paris-Marseille à Trieste mettra 6 mois à me parvenir et plus vraisemblablement ne me parviendra jamais »²⁵⁰.

Décidément, la vie de Béguin-Billecocq fut plus animée et confortable durant son premier séjour à Scutari que maintenant ! Pourtant, tout n'était pas noir. On disait tout à l'heure que nonobstant les difficultés énumérées, la vie à Scutari était tranquille. A part les autorités municipales et préfectorales, les consulats italien et SHS, la délégation du Saint-Siège, les représentants catholiques et musulmans, le clergé serbe orthodoxe, Jean Béguin-Billecocq n'avait pas beaucoup d'obligations protocolaires et quant à une vie mondaine, ce n'était pas du tout le cas. Un tour d'horizon sur cet aspect de sa vie nous révèle la description de la Fête nationale de France à Scutari en 1921 :

« Le Préfet et le Conseil de la Préfecture, le Président de la Municipalité et le Conseil Municipal, les membres de la Chambre de Commerce, tous les notables catholiques et musulmans, ainsi qu'une Députation du Club de l'Union Nationale sont venus. (...) Le Délégué apostolique, Mgr. Cozzi, accompagné de Mgr. Schlakon, Evêque de Poulaty, du Provincial des Franciscains, du Recteur des Jésuites, du curé de la Cathédrale, avec tous ses vicaires et des représentants du Clergé Mirditë, (...) ainsi que le cadî, le mufti et les autorités religieuses musulmanes. (...) J'ai reçu ensuite la visite du Commandant Perricone, gérant du Consulat d'Italie, venu avec le Colonel Francavilla, commandant du détachement italien, et le Lieutenant-colonel Sarazzi, puis celle du Secrétaire de la Délégation des Serbes, Croates et Slovènes, M. Chtirkich, accompagné de l'Archimandrite orthodoxe »²⁵¹.

Mais cette relative tranquillité créée par l'atmosphère d'une ville provinciale allait disparaître bientôt. Quelques mois après la reconnaissance internationale du Gouvernement albanais, le consulat de Scutari fut transformé en légation (début 1922). A son tour, Béguin-Billecocq, devenait

²⁵⁰ *Idem*, Télégramme à l'arrivée n° 37, Scutari d'Albanie, s.d., s. h., reçu le 22 octobre 1921 à 16h30, signé : Béguin-Billecocq.

²⁵¹ *Idem*, Dépêche n° 30, Scutari d'Albanie, le 14 juillet 1921, M. Jean Béguin-Billecocq, Consul de France à Scutari d'Albanie, à Son Excellence Monsieur Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, A. s. Fête nationale de 14 Juillet.

Béguin-Billecocq, consul de France à Scutari, sa famille, le hawas du consulat et la bonne d'enfant



Béguin-Billecocq et le « personnel » du Consulat français à Scutari (1908)



Source : OSMANI, Semiha (Kurator/Curator), *MARUBI. Shqipëria-Albania, 1858-1950*, National Photo Gallery « Marubi » of Shkodra, 2009.

chargé d'affaires en pied, donc titulaire de la représentation diplomatique française auprès du Gouvernement albanais. Ce changement de statut du consulat fut réalisé sans efforts supplémentaires car, ainsi qu'on a vu, par ses activités au niveau national il accomplissait le rôle d'un véritable consulat général. En revanche, il a des responsabilités supplémentaires car le nombre de dossiers traités augmentait sensiblement. Mais aussi les ennuis, car le représentant de France doit maintenant se déplacer souvent à Tirana et les routes sont mauvaises, même très mauvaises ! Les trajets ne pouvaient se faire qu'en automobile et donc il fallait une journée pour aller de Scutari à Tirana. De plus, la poste était lente. Quand Béguin-Billecocq avait une communication urgente à adresser au Gouvernement albanais, il était obligé de le faire par l'intermédiaire du préfet de Scutari qui ne répondait pas toujours promptement à ses sollicitations :

« Celui-ci l'a faite ou ne la fait pas, et, en tous cas, il y a là une grande perte de temps. »²⁵²

Enfin, ses déplacements dans la capitale du pays avaient un coût et le Département devait mettre encore une fois la main à la poche pour les nouveaux besoins du poste diplomatique en Albanie : environ 600 francs, car il fallait également compter les frais d'un séjour de trois ou quatre jours à Tirana²⁵³. Avec la précision que ce chiffre représentait uniquement les frais pour une personne. Trois ans avait dû attendre notre personnage afin d'obtenir l'accord du Département pour transférer la légation à Tirana. Mais avant de passer à cette nouvelle aventure, voyons les premiers jours de Béguin-Billecocq en tant que chargé d'affaires de la République.

Au départ, la vie de Béguin-Billecocq, chargé d'affaires, ne différait pas beaucoup de celle du consul Béguin-Billecocq. D'autre part, il est vrai que la représentation diplomatique française avait acquis une visibilité plus grande en ville et aux environs de Scutari, par son élévation au niveau de légation. Et cette situation ne pouvait pas plaire au consulat italien qui passait au second plan. Béguin-Billecocq fut traité en quelque sorte comme un doyen du corps diplomatique et consulaire à Scutari. Son premier contact face-à-face avec les autorités de Tirana s'est passé en juin. De retour à Scutari, Béguin-Billecocq envoyait une dépêche au Département, datée du 25 juin 1922, dans laquelle il exposait quels étaient les membres du Gouvernement rencontrés et la nature des discussions. Sont évoqués les ministres de la Guerre, de l'Instruction publique et de la Justice et des

²⁵² MAE, Fond *Correspondance politique et commerciale*, Europe 1918-1929, Albanie n° 48, Politique étrangère, Note pour la Direction politique, s. d.

²⁵³ Les coûts du voyage Scutari-Tirana étaient comparables avec ceux de Scutari à Durazzo. *Idem*, Albanie n° 3, Télégramme à l'arrivée, n° 21, Scutari d'Albanie, le 2 juillet 1921 à 17h, reçu le 3 juillet à 12h, signé : Jean Béguin-Billecocq.

Finances. Béguin-Billecocq s'est proposé pour ces premières rencontres de résoudre d'abord les problèmes de quelques Français qui déroulaient des activités en Albanie²⁵⁴.

« M. Albert Garrigue, officier démobilisé, demeuré à Pogradec où il dirige une scierie, m'avait saisi d'une réclamation contre le Gouvernement albanais. Concessionnaire d'une exploitation de forêt en vertu d'un contrat passé avec les Autorités Militaires Françaises de Koritza, il devait acquitter une somme de dix francs français par mètre cube de bois abattu, mais, il y a quelques mois, sur une décision du Conseil des Ministres visant toutes les concessions de forêts, ce droit était porté à seize francs or. A la suite de ma démarche, la concession de M. Garrigue a été transformée en nouvelle concession et sous forme qui permet de lui appliquer un droit très réduit.

Je suis également intervenu en faveur de ce même Français auprès du Ministre de la Guerre. M. Garrigue, qui est le fondé de pouvoirs du Consortium de Macédoine, réclamait depuis longtemps la restitution de stocks assez considérables de tôles ondulées et douilles de cuivre, et de plusieurs fûts de cheddite, le tout provenant des anciens parcs d'artillerie français, de Pogradec et de Zvozdza, et dont l'autorité militaire albanaise s'était emparée. Ismail Haqqi Tatzati²⁵⁵ a pris les dispositions nécessaires pour que satisfaction soit donnée à notre compatriote.

Un autre Français, M. Monbouyran, Directeur du Lycée de Koritza, était en butte à l'hostilité du Directeur Adjoint Albanais qui s'efforçait par tous les moyens, même par des attaques de presse, de paralyser l'œuvre d'organisation entreprise par notre compatriote. Ce fonctionnaire xénophobe a été révoqué. »²⁵⁶.

La disponibilité des membres du gouvernement à résoudre favorablement toutes ces requêtes du chargé d'Affaires français révèlent le désir des autorités de Tirana d'établir des relations cordiales avec Paris et bien plus. Le ministre de la Justice, Hussein Bey Vrioni²⁵⁷,

« m'a fait part de son intention de substituer le Code Français au Code ottoman encore actuellement en vigueur. Par suite de l'absence de M. Kol Thaci²⁵⁸, qui dirige le Ministère des Finances, Hussein Bey gère provisoirement ce Département. J'ai appelé son attention sur les sérieux inconvénients que présente pour les relations commerciales avec l'Albanie le nouveau tarif douanier, récemment appliqué, dont les droits sont si exorbitants que les négociants étrangers doivent perdre tout espoir de traiter des affaires dans ce pays. Le Ministre m'a dit que ce tarif serait modifié dans quelque temps car il n'avait été

²⁵⁴ La minuscule « communauté » française d'Albanie était formée par les Français venus à l'époque ottomane (principalement employés des services de l'Etat ottoman, cf. le I^{er} chapitre) et ceux qui sont venus pendant l'occupation militaire française à Kortcha. Il y a une troisième vague, entre-les-deux-guerres, représentée par les petits investisseurs et le personnel des œuvres.

²⁵⁵ Ismail Haki Bej Tatzati ou Tatzari. Homme politique albanais originaire de Scutari. Ancien officier de l'armée ottomane. Ministre de la Guerre dans le premier gouvernement Ypi, de 1921 à 1923.

²⁵⁶ MAE, *Fond Correspondance politique et commerciale*, Europe 1918-1929, Albanie n° 1, Dépêche n° 43, Scutari, le 25 juin 1922, M. Jean Béguin-Billecocq, Chargé d'Affaires de la République près le Gouvernement albanais, à Son Excellence Monsieur Poincaré, Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères, A. s. Visite à Tirana. Règlement de différentes affaires.

²⁵⁷ Hysen Bej Vrioni. Homme politique albanais. Plusieurs fois ministre : des Finances (1921-1923), des Affaires étrangères (1925-1927 et 1931-1933).

²⁵⁸ Kolë Thaçi (1886-1941). Homme politique albanais. Ministre des Finances (1921-1924, 1930-1931 et 1936-1939).

établi qu'à titre provisoire et seulement en vue d'empêcher l'entrée des marchandises italiennes en Albanie »²⁵⁹.

Une attention particulière a été accordée, lors de l'entretien avec le titulaire du portefeuille de l'Instruction publique, Redjep Bey Mitrovitza, à la coopération culturelle avec la France. Le chargé d'Affaires de la République informait que le Ministre :

« doit m'envoyer prochainement un rapport contenant ses desiderata relatifs à l'envoi de professeurs français, à l'octroi de subventions pour les Ecoles et de bourses pour les élèves et étudiants albanais, et à l'attribution de matériel scolaire »²⁶⁰.

Ces échanges diplomatiques nous offrent une image assez différente de ce que nous révèle la « grande politique » de la France, complexée par l'obsession de ménager les susceptibilités italiennes. Quelques domaines de coopération privilégiés sont alors individualisés : d'abord la coopération culturelle et ensuite la réforme de la justice. La coopération économique et financière n'était pas non plus oubliée : le représentant de la France demandait des tarifs douaniers plus réduits et, de leur côté, les Albanais exprimaient leur souhait que « M. Justin Godart réussira à réunir les capitaux nécessaires à la création d'une Banque d'Etat »²⁶¹. Donc, dans ces premiers mois de relations diplomatiques franco-albanaises, rien n'était décidé en ce qui concerne le sort de l'Albanie. On était à l'heure de la *Belgique des Balkans*, utopie vantée par les élites albanaises qui aimaient croire que leur pays deviendrait une Belgique de l'Italie. Décidément, concluait Béguin-Billecocq, « le Gouvernement assume courageusement la lourde tâche d'organiser le pays et d'y assurer la tranquillité ». Bref, « l'impression que je rapporte de mon séjour est bonne »²⁶².

Depuis sa nomination en tant que chargé d'affaires à la tête de la légation de France à Scutari, Béguin-Billecocq commençait à être sollicité par les autorités municipales qui lui présentent diverses requêtes. Le 29 septembre 1924, la municipalité de Scutari sollicitait l'appui du chargé d'affaires de la République française, pour l'obtention d'un « don de quinine et de néosalvarsan (...) car la population de Scutari est très éprouvée par la malaria qui prend une

²⁵⁹ MAE, Fond *Correspondance politique et commerciale*, Europe 1918-1929, Albanie n° 1, Dépêche n° 43, Scutari, le 25 juin 1922, M. Jean Béguin-Billecocq, Chargé d'Affaires de la République près le Gouvernement albanais, à Son Excellence Monsieur Poincaré, Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères, A. s. Visite à Tirana. Règlement de différentes affaires.

²⁶⁰ MAE, Fond *Correspondance politique et commerciale*, Europe 1918-1929, Albanie n° 1, Dépêche n° 43, Scutari, le 25 juin 1922, M. Jean Béguin-Billecocq, Chargé d'Affaires de la République près le Gouvernement albanais, à Son Excellence Monsieur Poincaré, Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères, A. s. Visite à Tirana. Règlement de différentes affaires.

²⁶¹ *Ibidem*.

²⁶² *Ibidem*.

extension inquiétante »²⁶³ et « la syphilis à son tour se propage énormément »²⁶⁴. A part les raisons strictement humanitaires qui l'avaient déterminé à envoyer sans retard cette requête au Général Pau, le président du Comité central de la Croix rouge française, Béguin-Billecocq saisissait très bien les avantages que la France pouvait tirer d'une telle entreprise :

« (...) je vois là pour notre pays une occasion de faire une propagande utile avec relativement peu de frais »²⁶⁵.

Mais cette implication dans l'humanitaire n'était pas toujours chose facile, surtout quand on devait se soucier de ses incidences sur la grande politique. Qu'est-ce qu'on veut dire par cette affirmation ? Au printemps de 1924, à la suite de deux années consécutives de mauvaises récoltes, des ravages de l'après Guerre et de la mauvaise administration, une grave crise frumentaire va secouer l'Albanie septentrionale. Dépassé de tous les points de vue, il ne restait au Gouvernement albanais que de s'adresser à la SDN. Aussitôt la requête albanaise formulée (8 mars), le Conseil de la SDN décidait (13 mars) d'envoyer un représentant dans la personne de l'anthropologue genevois Eugène Pittard²⁶⁶. Il devait administrer les donations en argent. Son épouse, Noëlle Roger, va mettre sur pied un Comité auxiliaire de la Croix rouge internationale pour organiser sur place, ensemble avec les autorités du pays, la distribution des aides alimentaires²⁶⁷. Mais la situation commençait vite à s'aggraver à la suite de la prise de pouvoir par Mgr. Fan Noli. Les autorités de Belgrade, qui soutenaient Ahmed Zogu, avaient décidé de fermer la frontière avec l'Albanie. Environ 200 000 personnes²⁶⁸ se voyaient ainsi privées de la possibilité de se ravitailler dans le territoire serbo-croato-slovène. Cette décision des autorités du Royaume SHS fut aussi motivée par les incursions des comitadjis albanais au Kosovo²⁶⁹. De leur côté, les partisans de Fan Noli avaient leur part de responsabilité dans l'aggravation de la crise car :

²⁶³ AMAE, Série SDN, Albanie n° 1955 – Dossiers géographiques, Dépêche n° 12, Scutari d'Albanie, le 11 octobre 1924, Monsieur Jean Béguin-Billecocq, Chargé d'Affaires de la République à Scutari d'Albanie, à Son Excellence Monsieur Herriot, Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères, A. s. Malaria en Haute-Albanie.

²⁶⁴ *Idem*, Lettre (traduction), n° 1315, Scutari, le 29 septembre 1924, Municipalité de Scutari à l'Honorable Légation de France en Ville, signé : M. Gjyzezi.

²⁶⁵ *Idem*, Dépêche n° 12, Scutari d'Albanie, le 11 octobre 1924, Monsieur Jean Béguin-Billecocq, Chargé d'Affaires de la République à Scutari d'Albanie, à Son Excellence Monsieur Herriot, Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères, A. s. Malaria en Haute-Albanie.

²⁶⁶ AMAE, Série SDN, Albanie n° 1957 – Dossiers géographiques, Communiqué au Conseil et aux Membres de la Société, C. 165. M. 41. 1924. VII, Genève, le 25 mars 1924, Note du Secrétaire général, A. s. La Famine en Albanie septentrionale.

²⁶⁷ *Idem*, Dépêche n° 2, Scutari, le 11 avril 1924, M. Jean Béguin-Billecocq, Chargé d'Affaires de la République près de Gouvernement albanais, à Son Excellence Monsieur Poincaré, Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères, A. s. Famine en Albanie. Mission de M. Eugène Pittard.

²⁶⁸ *Idem*, Communiqué au Conseil et aux Membres de la Société, C. 105. M. 32. 1924, Demande d'assistance présentée par le Gouvernement albanais, Genève, le 8 mars 1924., A. s. Famine en Albanie du Nord ; signé : E. Blinishti, le Directeur du Secrétariat permanent auprès de la SDN, Consul général d'Albanie en Suisse.

²⁶⁹ AMAE, Série Europe 1918-1929, Albanie n° 51 – Ravitaillement (1918-1929), Dépêche n° 256, Belgrade, le 18 juillet 1924, M. Chartier, Chargé d'Affaires de France à Belgrade, à Son Excellence Monsieur Herriot, Président du



471-2. — Groupes de miséreux à Scutari d'Albanie. — Photos prises par M. Eugène Pittard, professeur à l'Université de Genève, délégué de la Société des Nations en Albanie.

— 199 —

Bulletin de l'Union internationale de Secours aux Enfants, 5^{ème} année, 15 mai 1924, Genève.

« Le Maire Moussa Youka qui avait promis son appui à M^{me} Pittard a été déporté, ainsi que le Préfet, par les armées révolutionnaires maîtresses de Scutari »²⁷⁰.

Et ce changement de l'administration locale ne rassurait pas du tout Belgrade, selon lequel :

« Tous les Préfets des départements limitrophes sont membres du Comité de Kosovo²⁷¹ et soutiennent et encouragent les comitadjis qui passent la frontière. De nombreux incidents sont à prévoir »²⁷².

Cette crise humanitaire ne manquait pas de complications politiques. Conscient de tout ça, le chargé d'affaires français à Scutari limita son activité à l'action stricte humanitaire. Il avait répondu promptement à toutes les sollicitations d'aide, venues de toutes parts, ne regardant jamais s'il agissait des partisans d'Ahmed Zogou ou de Noli. Il avait aussitôt fait appel à la Croix Rouge française et au Comité français de secours des Enfants. De plus, son épouse Louise, « en

Conseil, Ministre des Affaires Etrangères, A. s. Rapports SHS-Albanais. La dépêche informe que « les clans [albanais, *n. n.*] favorables à la politique de Belgrade ont toujours été ravitaillés ».

²⁷⁰ *Idem*, Série SDN, Albanie n° 1957 – Dossiers géographiques, Scutari, [vraisemblablement juin 1924], Lettre, L. Béguin-Billecocq [l'épouse du chargé d'affaires de France en Albanie] probablement à [Madame Morancé, Présidente de la Solidarité française, filiale de l'Union des Femmes de France, *n. n.*].

²⁷¹ Il s'agissait du « Comité national pour la Défense du Kosovo », organisation fondée en 1918 pour s'opposer à l'intégration de la région dans le Royaume SHS. Ses actions n'ont pas eu un impact notable à cause de l'action répressive de Belgrade. Les autorités de Tirana ne l'ont pas aidé non plus, car les leaders du Comité s'opposaient à la politique de Zog. D'ailleurs, le plus prééminent d'entre eux, Hassan Bey Prishtina, fut assassiné par les autorités albanaises en 1933. Concernant ses activités en France, cf. le chapitre VI.

²⁷² AMAE, Série Europe 1918-1929, Albanie n° 51 – Ravitaillement (1918-1929), Dépêche n° 256, Belgrade, le 18 juillet 1924, M. Chartier, Chargé d'Affaires de France à Belgrade, à Son Excellence Monsieur Herriot, Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères, A. s. Rapports SHS-Albanais.

correspondance » avec « Madame Morancé, Présidente de la Solidarité Française, filiale de l'Union des Femmes de France » avait créé un comité de « Solidarité Franco-Albanaise »²⁷³. Suivant cette logique, le représentant de la France plaçait son activité hors de tout soupçon et, en plus, faisait de la propagande pour son pays sans que personne ne puisse rien lui reprocher :

« Je ferai le nécessaire ici pour la propagande française et pour qu'on sache en Albanie quelle part nos Croix Rouges auront eue dans l'œuvre commune »²⁷⁴.

Même logique au *Quai d'Orsay* qui, sollicité par le Gouvernement Noli, intervient vis-à-vis de Belgrade afin d'ouvrir sa frontière avec l'Albanie²⁷⁵. Mais quelques semaines après son arrivée en Albanie (le 7 avril), Eugène Pittard, remettait ses responsabilités à une Commission auxiliaire de Contrôle, composée des représentants du corps diplomatique et consulaire de Scutari et de notables locaux : le chargé d'affaires français, Jean Béguin-Billecocq, le délégué apostolique du Saint-Siège, Mgr. Cozzi, le consul italien, P. Spanò, le consul du Royaume SHS, Yvo Vonkotitch et le préfet de Scutari. Il fut décidé aussi que la commission serait présidée par un représentant du corps diplomatique et consulaire. Et c'est maintenant que les problèmes arrivent pour notre personnage, Béguin-Billecocq. D'abord, il était le diplomate le plus haut en grade, à la tête d'une légation et son pays fut le plus réceptif aux appels venus d'Albanie. Voici donc tous les ingrédients pour qu'il soit élu président de ladite commission. Inutile de rappeler qu'il ne pouvait pas se soustraire à une telle responsabilité ! Un peu comme dans *Le médecin malgré lui* de Molière... Mais quelles étaient ses responsabilités ? A la tête de la commission Béguin-Billecocq devait :

« assurer les rapports entre la SDN, le Gouvernement albanais et les intéressés...en l'espèce les plus pauvres habitants de la Préfecture de Scutari ; (...) assurer un contrôle sur la distribution du maïs fourni par la SDN et régler avec le Préfet de Scutari la question des frais de transport »²⁷⁶.

Tâches difficiles mais qui lui permettaient de faire une propagande encore plus active pour la France et toujours hors de tout soupçon. Mais la situation n'était pas si simple. Les divisions politiques des Albanais entre pro-Zogou et pro-Noli se reflétaient malheureusement dans la distribution des aides. Belgrade, on a vu, avait fermé ses frontières avec l'Albanie et ne donnait pas de signes qu'il allait changer d'avis, malgré les pressions de la part du *Quai d'Orsay*. Londres, farouche opposante de Noli, qui était entré en relations diplomatiques avec les Soviétiques et qui avait signé des accords de concessions pétrolifères avec Zogou, se réservait de distribuer ses aides uniquement dans la région de Dibra. Et dans toute cette situation, le représentant de la France se

²⁷³ AMAE, Série SDN, Albanie n° 1957 – Dossiers géographiques, Lettre (copie), Scutari, le 11 avril 1924, M. Jean Béguin-Billecocq à Monsieur le Secrétaire du Comité français du Secours aux Enfants, 10 rue de l'Élysée à Paris.

²⁷⁴ *Ibidem*.

²⁷⁵ Cf. la page 226 du présent chapitre.

²⁷⁶ *Ibidem*.

trouvait au milieu. Mais les plus graves complications étaient causées par les Italiens. D'abord, à cause de sa jalousie pour son rôle secondaire dans l'action humanitaire internationale, le consul italien refusait toute coopération et faisait tout pour alourdir la tâche de Béguin-Billecocq. Le même comportement à Rome qui décida de bloquer à Ancône tous les wagons de maïs qui devaient transiter sur son territoire. Bref, les autorités italiennes voulaient profiter toutes seules en termes d'image de cette action humanitaire et aider surtout les partisans de Noli :

« Si la Croix Rouge italienne a répondu publiquement d'une manière généreuse à l'appel de M^{me} Pittard, le Gouvernement italien a cependant fait retenir à Ancône le maïs expédié par la SDN et nous avons mille difficultés avec le Consul d'Italie pour qu'il donne des ordres nécessaires pour le faire diriger sur Médoua »²⁷⁷.

Lisons aussi, au même sujet, une note du service français à la SDN qui ne nécessite plus de commentaires supplémentaires :

« Le Gouvernement italien est évidemment libre d'accomplir un acte charitable qui assurera un regain de son action politique en Albanie plutôt qu'un réel secours philanthropique aux populations affamées. Il est également permis de présumer que des considérations d'ordre politique ont inspiré l'initiative britannique. Mais, en ce qui concerne le Gouvernement français, il n'a pas les mêmes motifs d'intérêt en cette affaire. Il semble donc qu'il doit se borner à approuver la décision du Conseil et à encourager les dons de particuliers en faveur des populations albanaises. Ces dons sont déjà nombreux (...) »²⁷⁸.

Mais cette décision des Italiens provoqua une vive réaction de Belgrade. Chaque partie voulait arrêter ou, au contraire, accélérer les convois humanitaires en fonction des moments jugés favorables pour appuyer leurs partisans. Cette situation devenait de plus en plus insupportable pour le représentant de la France qui jouait le rôle d'un arbitre entre les consuls italien et serbo-croato-slovène. Voici ce que Béguin-Billecocq écrivait au ministre des Affaires étrangères à Paris :

« Par mon télégramme de ce jour, j'indique à Votre Excellence la situation délicate qui m'est faite dans la Commission par les représentants italien et serbe. Le Consul d'Italie (...) désire aujourd'hui que je fasse presser l'envoi du maïs, tandis que le Consul SHS estimait que ce maïs ne servira qu'au ravitaillement de l'Armée révolutionnaire [et] insiste auprès de moi pour que je fasse suspendre tout envoi »²⁷⁹.

On comprend alors pourquoi Béguin-Billecocq informait le Département d'avoir pris cette responsabilité à contrecœur et priait le Ministre d'intervenir à la SDN afin d'envoyer le plus vite possible un nouveau délégué spécial à Scutari.

²⁷⁷ *Idem*, Lettre de M^{me} Béguin-Billecocq, Scutari, le 3 juin 1924.

²⁷⁸ AMAE, Série Europe 1918-1929, Albanie n° 51 – Ravitaillement (1918-1929), Note, Service Français de la SDN pour la Sous-direction d'Europe Paris, le 16 avril 1924, A. s. Secours aux victimes de la famine en Albanie du Nord.

²⁷⁹ *Idem*, Dépêche, n° 4, Très confidentiel, Scutari, le 12 juin 1924, M. Jean Béguin-Billecocq, Chargé d'affaires de la République à Scutari d'Albanie, à Son Excellence Monsieur Lefebvre de Peey, Ministre des Affaires Etrangères, A. s. Famine en Albanie. Participation française aux secours.

« N'ayant accepté la présidence de la Commission qu'à contrecœur et à titre provisoire, pour une période de trois semaines au maximum, je serais reconnaissant à Votre Excellence de bien vouloir faire hâter l'arrivée du délégué spécial qui doit se substituer à la Commission auxiliaire »²⁸⁰.

L'envoi d'un représentant spécial à la SDN deux semaines plus tard n'a pas changé radicalement la situation car il fut envoyé un Français. Peut-être, la sollicitation du chargé d'affaires de Scutari fut entendue seulement à moitié ? Vraisemblablement, car « Monsieur Schlemmer », (c'est ainsi qu'il figure dans la correspondance diplomatique), ignorait totalement la diplomatie et les lieux où il avait été envoyé. Un problème supplémentaire pour Béguin-Billecocq qui se voyait obligé de s'adresser à nouveau au Département :

« M. Schlemmer, envoyé par la SDN pour organiser la distribution de maïs aux nécessiteux albanais, n'a passé que quelques heures à Scutari d'Albanie. Je l'ai mis au courant des points de vue opposés des Serbes et des Italiens, mais M. Schlemmer n'envisage que le côté humanitaire de la question et il est reparti hier matin pour Belgrade afin d'obtenir du Gouvernement des SHS l'ouverture de la frontière qui permettra le ravitaillement de la préfecture albanaise de Kosovo. Il désire également rappeler aux Serbes la promesse qu'ils ont faite à la SDN de participer aux secours de maïs destinés à l'Albanie. J'aimerais que notre compatriote consultât Monsieur de Billy²⁸¹ avant d'entamer ces négociations. Je ne puis, en effet, que regretter que ce soit un Français qui soit chargé de cette mission dans les circonstances actuelles »²⁸².

Si *Monsieur* Schlemmer mettait la France dans une position embarrassante vis-à-vis de Belgrade et de Rome, quoi dire alors de l'action des organisations humanitaires françaises²⁸³ ? Béguin-Billecocq s'inquiète de leurs initiatives prises en faveur de l'Albanie du Nord sans consulter le Quai d'Orsay. Leur participation massive risquait de mettre en péril sa neutralité au sein de la Commission auxiliaire et brûler ses rapports avec ses collègues, notamment avec le consul italien. De plus, les personnes choisies pour faire de la propagande en faveur de la cause albanaise étaient des albanophiles notoires, susceptibles de prises de positions peu diplomatiques. C'était le cas du géographe Jacques Bourcart, un ancien de la mission militaire française de Kortcha, qui

« a été chargé par ce Comité [français de Secours aux Enfants] de faire la propagande nécessaire en France pour réunir des fonds, mais comme il a été en très mauvais termes avec les Italiens pendant notre occupation, je crains qu'il ne se laisse aller à émettre des appréciations qui seraient de nature à me gêner dans

²⁸⁰ *Ibidem*.

²⁸¹ Le Comte Robert de Billy, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Belgrade.

²⁸² AMAE, Série Europe 1918-1929, Albanie n° 51 – Ravitaillement (1918-1929), Télégramme à l'arrivée n° 60, Duplicata bis, Déchiffré, Scutari d'Albanie, le 28 juin 1924- 18h, reçu le 28 à 23h30. Schlemmer fut remplacé en août 1924 par le Suisse Henri Cuénod.

²⁸³ Surtout la Croix rouge française et le Comité français de Secours aux Enfants.

mes rapports avec le Consul d'Italie qui fait partie de la Commission auxiliaire de Contrôle de la SDN dont j'ai accepté la présidence »²⁸⁴.

C'est pour cela que le chargé d'affaires français sollicita le ministre des Affaires étrangères de freiner l'enthousiasme de ces organisations humanitaires qui devaient subordonner leurs activités aux objectifs de la diplomatie française :

« Si Votre Excellence le juge à propos, j'aimerais qu'Elle voulût bien faire savoir aux Croix Rouges Françaises qu'il vaudrait mieux qu'aucune initiative ne soit prise sans avoir reçu les directives de Votre Excellence. Il y aurait avantage à ce qu'elles comprennent dans quelle situation la France se trouve ici, quelle répercussion pourrait avoir toute fausse manœuvre et que si nous aurons intérêt, peut-être à un moment donné, à participer à l'élan donné par M^{me} Pittard, nous ne devons pas accepter sur ses insistances de nous laisser mettre en avant »²⁸⁵.

Ne quittons pas la ville de Scutari et cette crise de 1924 qui nous donne la possibilité d'aborder la question de l'imaginaire du chargé d'affaires français. Comment voyait-il les Albanais ? Dans les archives diplomatiques françaises nous avons trouvé la copie d'une lettre que son épouse avait adressée en juin 1924 à la présidente du Comité français de Secours aux enfants, désireuse de s'impliquer sur place dans l'action humanitaire. En lui répondant, Louise Béguin-Billecocq dressait un tableau impressionniste de l'Albanie, qui ne pouvait être assez différent de l'imaginaire de son époux :

« Je connais bien les Albanais, mon mari étant chef de ce poste depuis le mois de mai 1914. Ils ont été toujours et sont encore foncièrement germanophiles. Le peuple est paresseux, les terres, à part quelques régions, ne sont pas cultivées, d'immenses terrains aux portes de Scutari même sont délaissés, la guerre civile désole pour l'instant l'Albanie entière. Il est certain que la misère la plus grande règne mais cela a toujours été ainsi pour une raison ou pour une autre. Les droits de douane de 50 % à 100 % frappent tous les produits, principalement les produits pharmaceutiques bien que le pays ne fabrique absolument rien. L'entraide n'existe pas, il est impossible d'attendrir ni les autorités (quand il y en avait), ni les quelques familles fortunées qui connaissent l'inutilité de leurs efforts et encore parce que la récolte de cette année s'annonce excellente.

(...) Nous Français, avons intérêt à rester dans l'ombre pour ne pas éveiller les susceptibilités excessives des Italiens et des Serbes. (...) Nous ne pouvons rien entreprendre ici pour deux raisons : il faudrait des sommes énormes dont nous ne pouvons pas disposer et même avec des ressources inépuisables ce serait attirer à notre gouvernement une source d'ennuis d'une certaine gravité. (...) J'aiderai Madame Pittard bien volontiers, comme je lui ai dit, mais je ne prendrai aucune initiative. Les soupes populaires qu'elle désire organiser réclameront un personnel étranger. Je ne trouverai personne, absolument personne pour me seconder honnêtement. M^{me} Pittard se fait une idée fausse, n'ayant fait que deux

²⁸⁴ AMAE, Série Europe 1918-1929, Albanie n° 51 – Ravitaillement (1918-1929), Dépêche n° 4, Très confidentiel, Scutari, le 12 juin 1924, M. Jean Béguin-Billecocq, Chargé d'Affaires de la République à Scutari d'Albanie, à Son Excellence Monsieur Lefebvre de Peey, Ministre des Affaires Etrangères, A. s. Famine en Albanie. Participation française aux secours.

²⁸⁵ *Ibidem.*

courts séjours en Albanie, de l'esprit des autorités et de la population. Nous aurons naturellement intérêt à faire bonne figure dans la liste des dons qui seront offerts par les Gouvernements étrangers à la SDN pour secourir l'Albanie, mais toutes les Œuvres françaises réunies ne peuvent trouver la somme qu'il serait convenable d'offrir. Mon mari saura à temps obtenir du Gouvernement français qu'il fasse le geste utile pour que nous ayons dans cette œuvre internationale le rang qui nous revient.

Pardonnez-moi, Madame, de vous dire crûment ces vérités mais nous sommes habitués par métier à ne voir dans ce que nous entreprenons que ce que notre pays peut en retirer comme avantage pour son influence »²⁸⁶.

D'abord, nous devons avoir à l'esprit que le séjour pour une longue période dans une ville comme Scutari représentait une véritable épreuve. Et cette épreuve était d'autant plus difficile lorsqu'on traversait des périodes comme la crise de 1924, quand on devait prendre ses responsabilités. Alors, il n'est pas exclu que les Béguin-Billecocq sont devenus un peu plus exigeants dans leurs appréciations. D'autre part, il est absolument vrai que l'administration albanaise était complètement inefficace et incompétente et c'est le moins que l'on puisse dire. Mais on ne peut pas perdre de vue que ces mots ne sont point représentatifs pour l'ensemble du pays. Les sentiments germanophiles, explicables dans une région soumise à l'occupation austro-hongroise pendant la guerre, étaient plutôt une sorte de nostalgie pour la stabilité et la relative prospérité connues pendant cette occupation. On retrouve le même phénomène, cette fois de francophilie, dans le sud-est du pays qui avait connu l'occupation française. Dans une région comme le Nord, où le taux d'analphabètes atteint presque 100 % (80 % à Shkodra, la ville la plus importante), il est très difficile de parler d'affinités idéologiques. De même, la situation économique du Nord ne pouvait être généralisée à l'ensemble du pays. Même si le sous-développement était général à l'échelle nationale, la situation au Sud était sensiblement meilleure. Mais il y a une chose qui transparaît des paroles de Madame Béguin-Billecocq : l'Albanie exige un trop grand prix politique et financier pour mériter vraiment l'effort d'une politique d'alliance.

En mars 1925, Béguin-Billecocq fut autorisé à louer une maison dans la capitale pour transférer la légation. Il s'installa quelques semaines plus tard malgré les difficultés objectives :

« La bourgade de Tirana, capitale de la République, était déjà trop petite et ne pouvait assurer le logement des services publics, ni même des employés d'Etat, pas plus que les visiteurs nombreux qui y sont attirés soit par leurs fonctions diplomatiques, soit par la recherche des affaires »²⁸⁷.

²⁸⁶ AMAE, Série SDN, Albanie n° 1957 - Dossiers géographiques, Lettre de M^{me} Béguin-Billecocq, Scutari, le 3 juin 1924.

²⁸⁷ AMAE, Relations commerciales, 1918-1940, Série B (dossiers généraux), *Pétroles*, Dossier n°111, *Pétroles d'Albanie*, 1927-1930.

Comment pouvait être la vie de Béguin-Billecocq dans cette capitale ? D'abord ses conditions de travail se sont améliorées car il était épargné dorénavant des aller-retour Scutari – Tirana. Quant à ses conditions de vie, en 1925 Tirana était plus petite que Scutari. La ville n'avait que peu d'éléments spécifiques urbains. Elle comptait environ 12000 habitants pour la grande majorité musulmans, quatre mosquées, deux églises orthodoxes et deux catholiques, des ruelles tortueuses et beaucoup de maisons avec aspect de hutte²⁸⁸. Pendant les mois chauds d'été il y avait beaucoup de poussière sur les routes à cause de l'absence de pavage, sauf dans le quartier des édifices publics. L'approvisionnement en eau était un vrai problème et en plus la ville n'avait pas un système adéquat d'égouts. La légation américaine, par exemple, importait de Bari de l'eau potable embouteillée, ce qui coûtait naturellement cher (environ 20 centimes de dollar par bouteille). Même la glace pour conserver les aliments ne satisfaisait pas les conditions hygiéniques-sanitaires et la légation dut acheter des frigos. Une attention particulière devait être accordée à la préparation des aliments. Les archives rapatriées de la légation de France en Albanie conservent un rapport de la légation américaine sur les conditions de vie à Tirana²⁸⁹ qui conseillait aux étrangers de faire les vaccins contre la variole et les inoculations de typhoïde et paratyphoïde et de les répéter à des intervalles d'au moins deux ans. Des mesures supplémentaires à la légation devaient être prises contre les moustiques anophèles car, pendant l'été et les mois chauds, il y avait un risque réel de malaria. Bref, des conditions de vie peu faciles et pour toutes ces raisons les diplomates en poste à Tirana étaient mieux rémunérés qu'ailleurs. Les Britanniques ont même décidé de maintenir leur représentation diplomatique à Durazzo, ville située à 36 kilomètres de Tirana. Heureusement, les deux hôpitaux existants à Tirana étaient bien équipés et fournis en personnel formé dans les universités occidentales, y compris françaises. En général, vivre décemment à Tirana coûtait cher, la plupart des produits (meubles, argenterie et porcelaines pour la décoration intérieure, vêtements) étant d'importation. Même les intendants qui assuraient l'administration de l'hôtel diplomatique étaient recrutés à l'étranger. Un autre problème pour Béguin-Billecocq qui avait un fils, maintenant âgé de 11 ans, c'était sa scolarisation car à Tirana il n'y avait pas d'écoles étrangères, à part une réservée à la communauté italienne. Il fallait donc dépenser pour des cours privés. Voyons maintenant la vie sociale. Tirana, quoique plus petite que Scutari, était plus animée. Au moins pour les Béguin-Billecocq qui peuvent trouver la compagnie des autres collègues accrédités à Tirana. Il y avait douze représentations diplomatiques dans la capitale albanaise. Sinon, pas de théâtre, pas d'opéra. Un seul club de tennis avec seulement deux courts. Citons encore le rapport de la légation américaine, une source unique pour la vie quotidienne des diplomates accrédités à Tirana :

²⁸⁸ Cf. H. C. Luke, « Albania's latest capital », *The Near East and India*, September 1927, p. 361.

²⁸⁹ CADN, *Tirana, Légation*, Carton n° 3, American Legation in Tirana, Albania, Post report transmitted to the Department with Dispatch No. 556, of January 15, 1938.

« Pour la plupart du corps diplomatique, le cercle social consiste en un nombre limité de représentants gouvernementaux albanais qui parlent le français ou l'allemand et sont habitués aux manières étrangères, et les quelques enseignants étrangers et hommes d'affaires avec leurs familles. (...) Par conséquent, les divertissements disponibles pour le personnel de la Légation se limitent d'habitude aux dîners, aux déjeuners et aux thés donnés par les membres du corps diplomatique étranger. Le ministre des Affaires étrangères donne un dîner pour chaque nouveau chef de mission nouvellement accrédité, après la présentation des lettres de créance à sa majesté le Roi. A partir de 1936, à l'occasion de la nouvelle année, le Roi a donné plusieurs réceptions aux palais royaux à Tirana et à Durazzo où les membres du corps diplomatique ont été invités. Les chefs de mission sont reçus en audience par le Roi, de temps en temps et individuellement. Depuis avril 1938 le Roi Zog a une Reine, l'ancienne Comtesse Géraldine Apponyi de Hongrie, qui anime la vie mondaine au Palais Royal. Les réceptions royales sont devenues plus fréquentes. La mère de la reine est une dame américaine qui vit à Nice, en France. (...) Comme indiqué ci-dessus, il y a assez d'amusement parmi les membres du corps diplomatique, des déjeuners et des dîners suivant l'ordre des Fêtes Nationales des quelques pays représentés à Tirana. A ces occasions, tout chef de mission organise d'habitude un déjeuner ou un dîner. [Le 4 juillet, la Fête Nationale américaine] c'est la plus grande réception organisée à Tirana à l'exception des soirées occasionnelles au Palais et à la *Bashkia*²⁹⁰. De novembre à avril, chaque chef de mission donne une série de dîners et de déjeuners auxquels sont invités ses collègues du corps diplomatique et leurs épouses. On donne aussi des thés l'après-midi et des soirées dansantes occasionnelles. Soirées et thés sont donnés aussi au Club de Tennis qui organise en plus une fête pour chaque Nouvelle Année »²⁹¹.

Au chapitre des divertissements, n'oublions pas les manifestations organisées au Club Fasciste de Tirana mais réservées aux diplomates italiens...

Jean Béguin-Billecocq demeura un peu plus d'une année dans cet univers. En décembre 1926 il finit définitivement sa mission en Albanie. Mais avant de passer à ses successeurs, notons que de sa présence est liée un des gestes les plus étranges du roi Zog : son anoblissement. Il lui furent accordés les titres héréditaires de prince et duc de Durazzo et l'appellation d'Altesse qui était réservée uniquement aux membres de la maison royale²⁹². Cette histoire s'est passée en octobre 1928, donc bien après son départ, mais à peine la monarchie proclamée.

²⁹⁰ Bashkia = mairie, hôtel de ville.

²⁹¹ CADN, *Tirana, Légation*, Carton n° 3, American Legation in Tirana, Albania, Post report transmitted to the Department with Dispatch No. 556, of January 15, 1938.

²⁹² La Maison royale de France avait contesté au Roi Zog la qualité d'anoblir : souverain autoproclamé, la Constitution du Royaume albanais de septembre 1928 ne reconnaissait pas les titres nobiliaires à l'occidentale, excepté ceux princiers de la famille royale. Le titre de *bey*, que portait sa famille auparavant, n'est pas un titre de noblesse mais de fonctionnaire de l'Empire ottoman. De plus, les titres étrangers de noblesse conférés aux Français doivent être reconnus par le chef de l'État pour figurer dans les actes publics. Durant la République il ne l'a été qu'une seule fois : le 24 août 1961. Le Général de Gaulle autorisa, par décret, le titre de duc de San Fernando-Luis en souvenir d'un accord passé entre la France et l'Espagne durant le règne de Louis XIV ! Voir : E. de Sereville, F. de Saint Simon, *Dictionnaire de la noblesse française. La société française au XX^e siècle*, Paris, 1975-1977, p. 660. Cf. aussi p. 27.

A partir de décembre 1926 et jusqu'en avril 1939, quatre ministres plénipotentiaires se sont succédés à la Légation de France à Tirana. Leurs histoires sont moins passionnantes que celle de Béguin-Billecocq, évoquée tout à l'heure : ils ne devaient plus remonter le poste diplomatique, la situation du pays s'était stabilisée et les derniers choix en matière de politique étrangère des autorités de Tirana (les accords avec l'Italie de 1926-27) ont imposé aux représentants de la France une certaine réserve. Pourtant, leur actes quotidiens sont en égale mesure importants et nous permettent de mieux comprendre les évolutions survenues dans les relations politiques des deux pays à partir de 1927.

C'est le Baron de Vaux qui succède à Béguin-Billecocq, mais en tant que ministre plénipotentiaire. Juriste de formation, aussitôt arrivé dans la capitale albanaise il s'appliqua à l'établissement d'une base juridique minimale pour donner consistance à l'action de la légation de France et créer ainsi les conditions d'échanges entre les deux pays. C'est lui qui négocie et signe la convention consulaire en 1928 et celle commerciale et de navigation une année plus tard. Mais ce premier changement de titulaire à la légation de France en Albanie nous offre la possibilité d'observer le transfert des responsabilités du poste et la mise au courant du représentant nouvellement accrédité des dossiers en cours. Il paraît que ce processus n'était pas toujours approfondi. Lors des négociations concernant le régime douanier des cognacs français, le Baron de Vaux se plaignait au Département de n'avoir rien trouvé à ce sujet dans les archives de la légation, même si son prédécesseur affirmait y avoir initié des pourparlers :

« Je n'ai trouvé dans les dossiers de mon poste aucune trace des démarches que Monsieur Béguin-Billecocq disait, par son télégramme du 30 janvier, avoir entreprises à ce sujet, et j'ai donc lieu de croire qu'elles ont été purement verbales »²⁹³.

Cet épisode illustre également une autre chose : l'activité des diplomates français en poste à Tirana n'était plus intégrée dans une politique bien définie de l'Etat français. Et cet aspect se voyait très bien dans la réorganisation du Quai d'Orsay après la Première Guerre mondiale. Le ministère n'avait plus dans son organigramme une structure qui devait s'occuper uniquement des affaires balkaniques. En conséquence, l'interlocuteur des représentants de France à Tirana était la Sous-direction « Europe », structure qui s'est substituée à la sous-direction du « Midi et de l'Orient ». Mais si cette dernière traitait des dossiers au sujet uniquement de l'Empire ottoman et des Etats sud-est européens, la nouvelle sous-direction, plus générale, concernait tous les pays du continent. Et donc les priorités n'étaient pas égales pour tous, même en ce qui concerne la distribution des

²⁹³ AMAE, *Fond de la Correspondance politique et commerciale*, Albanie n° 11, Dépêche n° 59, Tirana, le 3 septembre 1927, Le Baron de Vaux, Ministre de la République française en Albanie, à Son Excellence Monsieur Briand, Ministre des Affaires Etrangères, A. s. Régime douanier du cognac en Albanie.

ressources financières. De ce point de vue, la légation de France disposait de moyens plutôt modestes en rapport avec ses homologues situées dans les autres pays balkaniques. Ces moyens se limitaient au fonctionnement du poste, de son réseau d'agences consulaires, y compris son réseau d'informateurs, et au maintien des œuvres, de la mission archéologique et à l'octroi des bourses. Ces ressources à destination précise imposaient d'une certaine manière les deux priorités assignées aux représentants de France : informer de tout ce qui se passe en Albanie et tenir le rang de la France. Mais cette dernière mission, faute des moyens économiques, s'appuyait essentiellement sur l'action culturelle. C'était la seule constante dans l'activité des titulaires de la légation française à Tirana depuis 1927 et jusqu'en 1939. Ceux-ci se rendaient très bien compte de l'importance de cette présence culturelle, qui était déterminante aussi à propos de la visibilité du poste diplomatique, et réagissaient avec fermeté chaque fois qu'elle était mise en péril. Dans un rapport envoyé au Département en 1937, le ministre français, Louis Mercier, plaçait au centre de son action la préservation du statut du lycée de Kortcha, véritable clé de voûte de la présence française en Albanie :

« Je ne manquerai pas toutefois, d'exercer la même vigilance que par le passé, en ce qui concerne le maintien du statut actuel de cet établissement, si indispensable à notre rayonnement dans cette partie des Balkans »²⁹⁴.

On évoquait aussi la mission de renseignements que la légation française à Tirana avait parmi ses devoirs essentiels. Celle-ci dépendait en bonne mesure de l'extension du réseau d'agences consulaires et l'amélioration de celui d'informateurs. C'était le sens de la démarche du Baron Degrand, dont la présence à Tirana fut caractérisée par la crise des relations italo-albanaises et l'intensification de l'activité militaire italienne en Basse-Adriatique. Celle-ci avait obtenu l'accord du Département pour la création d'agences consulaires à Kortcha (1931)²⁹⁵ et à Valona (1933)²⁹⁶. Mais l'initiative de nommer le directeur du lycée de Kortcha, Léon Perret, agent consulaire, ne plut pas aux autorités albanaises qui, une année plus tard, obtenaient sa démission. Naturellement,

²⁹⁴ AMAE, *Fond de la Correspondance politique et commerciale*, Albanie n° 95, Dépêche n° 69, Tirana, le 6 décembre 1937, M. Louis Mercier, Ministre de France en Albanie, à Son Excellence Monsieur Yvon Delbós, Ministre des Affaires Etrangères, A. s. Activité de M. Justin Godart en Albanie.

²⁹⁵ ASD, *Affari Politici 1931-1945*, Albania n° 9 (1931), Fasc. 2 – Scuole professionali, Lettera, Coritza (Korçe), giugno 1931, anno IX°, E. F., All'Onorevole Direzione Generale delle Scuole Italiane all'Estero (Via Buoncompagni 30, Roma) ; firmato Camillo Steve (Via Nius Bixio, 8, La Spezia).

²⁹⁶ L'Agence consulaire de Valona fut confiée en juillet 1931 à un certain « Monsieur Wiomont », ressortissant belge et directeur de la Compagnie française des Pétroles d'Albanie et qui, au même temps, était consul honoraire du Royaume belge. Suite au décès de Wiomont, survenu le 23 octobre 1936, le ministre français à Tirana, Louis Mercier, proposa comme agent consulaire à Valona, Gabriel Dufour, citoyen français, le nouveau représentant de la Compagnie française des Pétroles. Ce dernier fut installé en février 1937. Cf. AMAE, *Fond de la Correspondance politique et commerciale*, Albanie n° 76-77, Dépêche s. n., Tirana, le 26 octobre 1936, M. Louis Mercier, Ministre de France en Albanie, à Son Excellence Monsieur Yvon Delbos, Ministre des Affaires étrangères, A. s. Décès de M. Wiomont, notre Agent à Valona ; *Idem*, Note du Service du Personnel pour la Sous-direction Europe, Paris, le 9 février 1937.

l'événement fut présenté comme une décision personnelle du directeur français, sans pour autant convaincre le vice-consul italien à Kortcha qui informait à ce sujet ses supérieurs à Rome :

« Avant de partir au début de juillet pour passer les vacances dans son pays, le Directeur français du lycée de la ville, titulaire de l'Agence Consulaire de France, avait enlevé du balcon de son habitation, l'emblème de l'Agence. Rentré ces jours-ci, il ne l'a pas exposé et on dit qu'il n'a plus voulu accepter nouvellement la charge d'agent consulaire car il n'était pas rétribué adéquatement par son Gouvernement.

D'après les informations confidentielles prises auprès du ministère [albanais] des Affaires étrangères, il résulte que le Directeur du lycée français aurait été invité à donner sa démission de la charge d'Agent consulaire de France, car les deux fonctions étaient considérées incompatibles par le Gouvernement [de Tirana] »²⁹⁷.

Le Baron Degrand demanda aussi l'augmentation du nombre du personnel de la légation pour faire face à ses devoirs en matière de renseignements. La création d'un bureau d'attaché militaire auprès de la légation était vue comme une mesure logique dans les conditions d'une intense activité militaire italienne. Mais les décideurs français voyaient seulement le côté symbolique d'une éventuelle décision. Après quelques hésitations, l'attaché militaire en Grèce fut accrédité à Tirana (1932). Le choix de l'attaché militaire à Athènes nous fait penser à l'obsession des généraux français d'un front oriental basé à Salonique en cas de conflit avec l'Allemagne et ses éventuels alliés. Pour le *Quai d'Orsay*, ce qui importe d'abord est le côté symbolique de cette décision. Mais on s'interroge sur l'efficacité réelle d'une telle nomination. Sans doute, les coûts étaient beaucoup plus réduits que l'envoi d'un attaché militaire résidant à Tirana. Il était aussi vrai que les attachés militaires connaissaient en général la région car ils avaient fait partie de l'Armée française de l'Orient, comme le Chef de bataillon Raymond François Peyronnet qui avait combattu dans la zone des grands lacs Ohrid et Prespa. Il ne leur manquait pas l'ouverture d'esprit. Prenons toujours Peyronnet comme exemple qui aimait l'histoire, la géographie politique et l'économie et avait même publié des livres²⁹⁸. Mais leur activité consistait en quelques visites par an en Albanie. Les rapports italiens envoyés à Rome pour informer de ses séjours habituels en Albanie mentionnent ses entretiens avec son homologue yougoslave accrédité à Tirana. Souvent, ces déplacements qui duraient une quinzaine de jours, donnaient la possibilité aux attachés militaires de combiner le travail et la détente. Le 31 mai 1933, le Commandant Peyronnet arriva en compagnie de son épouse et manifesta l'intention de revenir en Albanie pour y passer « un peu plus de temps car il veut

²⁹⁷ ASD, *Affari Politici 1931-1945*, Albania n° 10 (1932), Fasc. 1/15 – Personale diplomatico straniero in Albania, Ministero degli Affari Esteri, Ufficio Personale, Appunto per la Direzione Generale Affari Politici, Ufficio II° (Albania), n° 10164/415, Roma, li 9 novembre 1932, Anno XI.

²⁹⁸ Cf. Raymond Peyronnet, *Idées et faits économiques, 1913-1923*, Alger, Impr. algérienne, 1923 ; Raymond Peyronnet, *Méditerranée : au temps de l'Iliade ; Civilisation hellène ; L'Illusion antique ; L'Ame antique de la Méditerranée*, Paris, J. Peyronnet, 1924, Collection des "Clochers de France". N ° 5 ; Raymond Peyronnet, *Le problème nord-africain*, vol. I-II, Paris, Peyronnet, 1924-1930 ; Commandant R. Peyronnet, *Livre d'or des officiers des affaires indigènes, 1830-1930*, Alger : Impr. Guiauchain ; Paris : Soubiron, 1932.

organiser quelques parties de chasse »²⁹⁹. Parfois, une commémoration organisée hors résidence permettait de visiter des endroits agréables tout en s'acquittant des obligations professionnelles. Le 11 novembre 1938, le Consulat de France à Corfou organisa une cérémonie au cimetière militaire français en l'honneur aux militaires tombés dans la Grande Guerre. Y étaient invités entre autres, le ministre de France à Tirana, Louis Mercier, et le Chef de bataillon Lambit Bernard, l'attaché militaire à Athènes, qui arrivait juste à la fin de son séjour habituel de travail en Albanie (fin octobre – début novembre 1938). Le Ministre profite de l'événement pour amener à Corfou son épouse et sa fille. Mais voici les détails de cette visite, scrupuleusement notés par le consul général italien à Corfou :

« le 9 [novembre], est arrivé en provenance de Durazzo le ministre français près le Gouvernement albanais, monsieur Mercier, qui s'est installé à hôtel Bella Venezia. Il était accompagné par son épouse, sa fille et l'attaché militaire près la Légation de France à Athènes, le Chef de bataillon Lambit Bernard. Monsieur Bernard, après avoir visité avec le Ministre les localités Gasturi et Santi-Deca où il a pris quelques photos, est reparti pour rentrer le 10 courant. Le Ministre, Monsieur Mercier, a ensuite visité les villages de Peleca Ermones, Strinilla, le mont Pantocrator et l'aérodrome de Govino. Le 12 courant, il est allé de nouveau à Gasturi et hier est rentré en Albanie »³⁰⁰.

Mais il ne faut pas croire que chaque déplacement des diplomates français avait ce double chapeau, de travail et de tourisme. Ainsi on apprend, citant les mêmes rapports de la légation italienne en Albanie, toujours vigilante, que

« depuis un mois environ, le Ministre de France, [Louis Mercier], effectue fréquemment des déplacements à Durazzo. Vers 9h-10h du matin, après avoir laissé sa voiture dans la place principale, il est allé au port muni de son appareil photo et de jumelles. Il a été rapporté que ces ballades sont utilisées en apparence pour prendre des photographies du port mais plus probablement pour photographier sur différents angles nos motorships. Il est possible que cela arrive parce que nos motorships en service entre Bari et Durazzo sont du même type que Barletta et des autres motorships qui desservent l'Espagne »³⁰¹.

Ainsi qu'on peut voir, l'activité de la légation de France et tous les actes quotidiens des diplomates français étaient attentivement surveillés par les services diplomatiques italiens. Leurs rapports étaient ensuite centralisés par le bureau de l'attaché militaire italien en Albanie. Les autres missions

²⁹⁹ ASD, *Affari Politici 1931-1945*, Albania n° 36 (1934), Fasc. 15 – Personale diplomatico straniero in Albania, R. Legazione d'Italia in Albania, Telespresso n° 1225/443, Tirana, addì, 14 aprile 1933 (anno XI), indirizzato a Regio Ministero degli Affari Esteri – D.G.A.P. Ufficio Albania e per conoscenza Ufficio Personale, Oggetto : Maggiore Raymond François Peyronnet – Nuovo Addetto Militare francese a Tirana. Signé : Koch.

³⁰⁰ *Idem*, Albania n° 82, Fasc. 15 – Diplomatici stranieri in Albania, Ministero degli Affari Esteri – A.E.M. = Uff. II, Telespresso n° 239424, Roma, addì, 24 nov. 1938, Anno XVII, indirizzato a R. Ambasciata Parigi, R. Legazione Tirana, ecc., Oggetto : Visita del Ministro francese e cerimonia in onore dei caduti francesi nella Grande Guerra.

³⁰¹ *Idem*, Albania n° 72 (1937), Fasc. 17 – Diplomatici stranieri in Albania, Legazione d'Italia, Telespresso n° 2719/1059, Tirana, addì, 25 ott. 1937, Anno XV, indirizzato a Regio Ministero degli Affari Esteri, Oggetto : Viaggi del Ministro di Francia a Durazzo.

diplomatiques étrangères étaient également sous observation, avec la précision que les rapports italiens les concernant sont beaucoup moins nombreux que ceux qui regardent la légation française³⁰². Plus encore, les Italiens se montraient visiblement dérangés par la présence même d'une légation française à Tirana ! La mise à la retraite du Baron Degrand au début d'août 1934, à cause de la décision du Gouvernement français de réduire de 10 % le personnel du *Quai d'Orsay* et des différentes administrations afin d'équilibrer le budget, a été très bien accueillie par la légation italienne à Tirana. Cette attitude est en quelque sorte surprenante, car le ministre français avait toujours maintenu les meilleures relations avec ses collègues italiens³⁰³. Citons plutôt le rapport qui explique aussi les motifs de cette posture :

« Demain le 2 [août], le Ministre de France à Tirana, le Baron Degrand, quittera l'Albanie. (...) Pour le moment, le *Quai d'Orsay* n'a nominalisé aucun successeur du Baron Degrand. En conséquence, la légation sera dirigée entretemps par un jeune secrétaire, monsieur Lescuyer, arrivé depuis quelques mois à Tirana et pas très au courant des questions albanaises »³⁰⁴.

Hélas ! A peine une semaine après le départ du Baron Degrand, le *Quai d'Orsay* annonça la « mauvaise nouvelle » : la nomination d'un nouveau titulaire à Tirana. La désillusion du ministre italien A. de Soragna transparaît bien dans sa dépêche envoyée à Rome :

« Contrairement à ce qu'on prévoyait après le départ du Baron Degrand, à savoir que la Légation de France serait restée pour quelque temps sans titulaire, le chargé d'affaires, Monsieur Lescuyer, a reçu du *Quai d'Orsay* avant-hier des instructions télégraphiques pour demander l'agrément pour un nouveau Ministre, en la personne de Marcel Ray. (...) Il paraît qu'il a été directeur du *Petit Parisien* et chef de cabinet de Doumergue³⁰⁵ »³⁰⁶.

Notons au sujet du renseignement en Albanie, que la légation italienne disposait d'un budget à part, dénommé « fond politique », car il servait aussi pour faire de la propagande. Disons que ce fond permettait à la légation de donner des *pourboires* aux Albanais qui occupaient des positions utiles (hommes politiques, dignitaires et fonctionnaires) en échanges d'informations et d'une attitude bienveillante envers la politique italienne en Albanie. Cette somme mise à disposition de la légation italienne s'élevait au printemps de 1933 à 12 500 livres mensuelles. Le ministre italien, Armando Koch, considéra totalement insuffisant cet argent qui devait être partagé avec le consulat général de

³⁰² Bien évidemment, d'après les recherches que nous avons effectuées dans les archives italiennes.

³⁰³ Cf. aussi la note 895, p. 241.

³⁰⁴ ASD, *Affari Politici 1931-1945*, Albania n° 36 (1934), Fasc. 15 – Personale diplomatico straniero in Albania, R. Legazione d'Italia in Albania, Telespresso n° 2654/1047, in triplice copia, Tirana, addì 1 agosto 1934 – XII°, indirizzato a Regio Ministero degli Affari Esteri, Oggetto : Messa a riposo del ministro di Francia a Tirana.

³⁰⁵ Gaston Doumergue (1863-1937). Homme politique français, radical-socialiste. Ancien président du Conseil, ancien ministre des Affaires étrangères et ancien président de la République.

³⁰⁶ ASD, *Affari Politici 1931-1945*, Albania n° 36 (1934), Fasc. 15 – Personale diplomatico straniero in Albania, R. Legazione d'Italia in Albania, Telespresso n° 2765/1097, in triplice copia, Tirana, addì, 8 agosto 1934 (anno XII), indirizzato a Regio Ministero degli Affari Esteri, Oggetto : Marcel Ray – Nuovo Ministro di Francia a Tirana.

Scutari, le consulat de Valona, le vice-consulat de Kortcha et l'agence consulaire de Santi Quaranta/Sarandë. Selon lui, cette somme devait être au moins double (25 000 liras) et même il fallait prévoir un fond supplémentaire de 100 000 liras car après le départ de la mission dirigée par le Général Pariani³⁰⁷ « beaucoup d'hommes politiques [albanais] viennent de perdre ses dons généreux » et en plus il fallait penser aux « nécessités imprévues »³⁰⁸.

Particulièrement importante dans l'activité des représentants étrangers était l'organisation des diverses manifestations qui leur donnaient occasion de transmettre des messages à l'attention des autorités du pays d'accueil ou au corps diplomatique. Après la signature des accords de 1926-27, la légation italienne voulait s'attribuer un statut différent des autres représentations étrangères et notamment française et britannique. Dans cette logique entraînait toute une série d'initiatives pour illustrer aux autres représentants accrédités à Tirana, malgré les tensions du moment, les relations spéciales entre l'Italie et l'Albanie. L'inauguration en juin 1932, au centre-ville de Tirana (Boulevard Mussolini³⁰⁹), d'un monument dédié à la mémoire du Général Tellini, l'ancien président de la commission technique pour la délimitation des frontières albanaises, fut une de ces initiatives.

L'événement fut d'autant plus significatif car présenté officiellement comme l'œuvre des autorités albanaises, même si en réalité il avait été monté de toutes pièces par l'attaché militaire italien. Le ministre italien à Tirana :

« Inutile d'ajouter que le monument et les frais inhérents figurent comme faits par les Albanais, mais en réalité tout a été financé par le Général Pariani. Sans ses idées, impulsion, organisation et argent, les Albanais n'auraient jamais soigné la mémoire de Tellini »³¹⁰.

Plus encore, informé de l'événement, Mussolini s'opposa fermement à l'invitation des deux officiers français et britannique qui avaient travaillé avec Tellini dans la commission technique pour la délimitation des frontières albanaises. Au cas contraire, le ministre de

la Guerre, devait annuler sa participation :

« Je suis opposé à l'invitation des Français et des Anglais à l'inauguration du monument dédié à Tellini et téléphonez au Ministre

*Sono entrato al
l'ufficio di Franco
& mi ha detto che l'inaugurazione
del Monumento a Tellini
è Klepato e
Ministero degli Esteri
non aveva.*

Mussolini

24-6-X

La résolution mise par Mussolini sur la note de l'Ufficio Albania relative à l'inauguration du monument dédié au général Tellini.

³⁰⁷ Cf. p. 236 du présent ouvrage.

³⁰⁸ ASD, *Affari Politici 1931-1945*, Albania n° 21 (1933), Fasc. Fondo politico a disposizione della R^{ia} Legazione di Tirana, R. Legazione d'Italia in Albania, Telespresso n° 1508/550, Riservatissimo, Tirana, addì, 6 maggio 1933 (Anno XI), indirizzato a Ministero degli Affari Esteri – D.G.A.P. Ufficio Albania, Oggetto : Fondo politico a disposizione di questa Regia Legazione. Signé : A. Koch.

³⁰⁹ Actuellement Boulevard *Héros de la Nation/Deshmoret e Kombi*.

³¹⁰ ASD, *Affari Politici 1931-1945*, Albania n° 11 (1932), Fasc. 9 – Monumento al generale Tellini, R. Legazione d'Italia, Telespresso n° 1520/569, Tirana, addì 16 giugno 1932 (Anno X), indirizzato a Regio Ministero degli Affari Esteri, oggetto : Monumento al Generale Tellini, signé : A. di Soragna.

Gazzera de ne pas y aller »³¹¹.

Un message démontrant que l'attitude de Paris et de Londres, dans la crise des relations italo-albanaises, n'était pas du tout appréciée...

Mais cette méthode n'était pas pratiquée uniquement par la légation italienne. Particulièrement actif dans ce domaine fut le représentant de l'Empire britannique, Sir Robert Hodgson. Il instrumentalisa avec habileté l'inauguration du nouveau siège de la légation américaine (27 novembre 1930) afin d'organiser une véritable manifestation de solidarité anglo-américaine au sujet de la politique balkanique de Londres, « opposée à l'action provocatrice de certaines Puissances »³¹². Le ministre italien à Tirana, A. di Soragna, exposait dans un rapport envoyé à Rome les dessous de la démarche de son collègue britannique :

« Que Monsieur Hodgson ait beaucoup tenu participer à la cérémonie et surtout prononcer le discours, est démontré par un petit fait significatif. Précisément quelques jours avant, était arrivé à Tirana le Ministre de Lettonie à Rome, déjà accrédité auprès du Président de la République³¹³, et qui aujourd'hui était venu seulement pour présenter les nouvelles lettres de créance au Roi. Si le Ministre de Lettonie, qui était le doyen, avait présenté ses lettres de créance avant jeudi, 27 novembre, le discours aurait touché à ce sujet. Mais Monsieur Hodgson a réussi à manœuvrer au Ministère des Affaires Etrangères afin de retarder jusqu'à samedi l'audience royale accordée à ce visiteur incommode. Et c'est ainsi qu'il conserva la prérogative de la prise de parole »³¹⁴.

Le ministre italien à Tirana liait cet épisode de la signature du traité d'amitié gréco-turc à Ankara le 30 octobre 1930. Des déclarations similaires auraient été faites aussi par le représentant britannique à Sofia. Bref, Londres s'opposait « à la formation des deux groupes balkaniques antagonistes »³¹⁵. L'intervention du Roi à cette manifestation, qui en plus coïncidait avec la réception traditionnelle donnée par la légation américaine à l'occasion de la « Thanksgiving Day », et la réaction du représentant italien, dénotent la sourde rivalité entre certains chefs de mission pour tenir la vedette, en dehors de toute signification d'ordre politique :

« À la soirée précédente, on m'a fait savoir à l'improviste que même le Roi va intervenir. Bien que j'ai regretté beaucoup la chose pour la raison que Sa Majesté

³¹¹ *Idem*, Mussolini all'Ufficio Albania, 24/6/X [1932] – résolution autographe.

³¹² ASD, *Affari Politici 1919-1930*, ASD, *Affari Politici 1919-1930*, Albania, Busta 787 - 1930, Fasc. Bernstein, Ermanno, Ministro americano a Tirana. R. Legazione d'Italia, Telespresso n° 3018/1377, Tirana, addì 14 Dicembre 1930 (Anno IX), indirizzato a Regio Ministero degli Affari Esteri, oggetto : Inaugurazione della Nuova Sede della Legazione americana. Signé : A. di Soragna. Notons que la participation du ministre étasunien, Herman Bernstein, a cette démonstration de solidarité reposait plutôt sur ses propres convictions idéologiques et initiatives que sur des instructions du Département d'Etat. Cf aussi p. 240.

³¹³ Avant 1928.

³¹⁴ ASD, *Affari Politici 1919-1930*, ASD, *Affari Politici 1919-1930*, Albania, Busta 787 - 1930, Fasc. Bernstein, Ermanno, Ministro americano a Tirana. R. Legazione d'Italia, Telespresso n° 3018/1377, Tirana, addì 14 Dicembre 1930 (Anno IX), indirizzato a Regio Ministero degli Affari Esteri, oggetto : Inaugurazione della Nuova Sede della Legazione americana. Signé : A. di Soragna.

³¹⁵ *Ibidem*.

n'était pas encore allée en visite à aucune autre légation, (...) j'ai décidé ne pas recourir aux actions d'ampleur pour l'empêcher. Quand toutefois j'avais réussi, l'annulation de la visite avait été attribuée sans aucun embarras à mon intervention et j'ai risqué un petit scandale dans mes relations avec la légation de l'Amérique. Je me suis limité pour faire comprendre au Ministre de la Cour que j'ai trouvé cette attitude très inopportune, chose que j'ai signalé au Roi lui-même, immédiatement après la cérémonie, comme l'a fait avec rudesse une heure plus tard le Général Pariani »³¹⁶.

Quant aux représentants de France, ils n'ont jamais pris de telles initiatives. Pourtant, certains rares événements les mettaient dans des situations à peu près similaires. Il s'agissait des visites de personnalités françaises, comme ce fut le cas de Justin Godart en novembre 1937. On comprend alors pourquoi le ministre français tenait absolument à conserver tout son pouvoir de représentation :

« M. et Madame Justin Godart avaient accepté de venir déjeuner à cette Légation le 29 novembre, avec leur hôtes (M. et M^{me} Rexheb Yella), leur cicérone, M. Philemon Villa, fonctionnaire des Affaires Etrangères et sa femme et M. et Madame Marchand. En ce premier contact, en dehors des réceptions officielles, je comptais m'entendre avec M. Justin Godart sur le programme de son séjour et la possibilité d'offrir, en son honneur, un grand dîner à cette Légation. L'isolement dans lequel je suis laissé ne me permettait d'ailleurs pas de lui faire les honneurs de l'Albanie nouvelle dans ma propre voiture (sa dernière visite remonte à 1925) »³¹⁷.

Cet événement avait permis au ministre français, Louis Mercier, de faire une véritable démonstration de la présence française en Albanie, comme nous le dévoile son programme :

« Le programme dont nous convînmes s'est exécuté de point en point comme suit : Le mardi 30 Novembre, excursion à Scutari et retour dans la journée. Mercredi 1^{er} décembre départ pour Korça en automobile (le projet prévoyait l'avion, mais le mauvais temps ne l'a pas permis). Jeudi 2 décembre séjour à Korça. Vendredi 3 décembre retour avec long arrêt à Elbasan, chez Dervish bey et dîner à la Légation. Pour entrer dans les vues de M. Justin Godart, je n'avais convié que des Albanais sympathisants sans rechercher, ni fuir absolument les officiels. Le Prince Abid (Chargé d'Affaires d'Albanie à Paris) avait bien voulu accepter mon invitation, ainsi que le Ministre de la Justice, le Président du Parlement et le Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères. Plusieurs anciens ministres et un ancien Président du Conseil figuraient, avec leurs femmes bien entendu, parmi les autres invités. J'avais en outre invité, pour la soirée, tous les Albanais ayant fait leurs études en France et ceux qui ont épousé des Françaises, donnant ainsi, à M. Justin Godart, l'occasion d'un très large contact avec les éléments les plus éclairés et les plus indépendants du pays. Le samedi 4 décembre, M. et M^{me} Justin Godart étaient reçus en audience privée par Sa

³¹⁶ *Idem*, Regia Legazione d'Italia, Telegramma per corriere n° 2836/1299, Tirana, li 28 novembre 1930, A. IX°, Oggetto : Intervento del Re all'inaugurazione della nuova Legazione d'America.

³¹⁷ AMAE, Albanie n° 95, Dépêche n° 69, Tirana, le 6 décembre 1937, M. Louis Mercier, Ministre de France en Albanie, à Son Excellence Monsieur Yvon Delbós, Ministre des Affaires Etrangères, A. s. Activité de M. Justin Godart en Albanie.

Majesté le roi et retenus à déjeuner dans l'intimité, avec lui. Le soir nous dînions ensemble chez le Ministre des Affaires Etrangères, Ekrem bey Libohova, en compagnie du Président du Conseil et de Madame Constantin Kotta [Kostaq Kota], du Secrétaire Général des Affaires Etrangères et de Madame Beratti, ainsi que des Rexheb Yella et Ph. Villa. Le dimanche 5 décembre, je me rendis avec ma femme au bateau en partance pour Bari, à Durazzo et nous prîmes congé à bord, avec quelques amis, de M. et Madame Justin Godart »³¹⁸.

L'enjeu n'était pas mineur dans un pays comme l'Albanie et l'attitude des autorités albanaises est notée avec beaucoup d'attention par la légation italienne. La participation du ministre albanais des Affaires étrangères à la réception organisée par la légation de France seulement après avoir participé auparavant à un dîner en honneur d'un conseiller italien est soulignée avec satisfaction par le représentant italien à Tirana :

« Le 3 décembre a eu lieu un dîner en son honneur à la Légation de France, auquel le ministre des Affaires étrangères n'est pas allé, malgré l'invitation, car il participait la même soirée à un autre dîner en honneur d'un Conseiller technique italien. Ainsi, il est allé seulement à la réception qui a suivi le dîner »³¹⁹.

Mais en général les ministres français à Tirana ne voulaient pas faire davantage que ce qui était écrit dans la « fiche du poste »... Le Baron Degand, par exemple, attendait avec impatience les vacances d'été et espérait d'être envoyé ailleurs :

« Le Baron Degrand, Ministre de France, a fixé d'aller [en congé] dans une quinzaine de jours jusqu'au mois d'octobre. Il espère d'obtenir entretemps une autre destination »³²⁰.

Retenons, enfin, le rôle modérateur joué par les représentants de France à Tirana qui ont essayé en général de garder l'équidistance entre les différents légations des pays représentés en Albanie, notamment yougoslave, italienne et grecque. A part les banals échanges d'informations avec la légation yougoslave, il n'y a pas eu entre-les-deux-guerres de concertation particulière entre la représentation française et ses homologues des pays alliés de la Petite Entente et de l'Entente balkanique. Les excès de la politique fasciste ont imposé parfois des prises de positions communes avec les représentants britanniques. Pourtant, la légation de la France était perçue pro-yougoslave par les autorités albanaises, qui exprimaient parfois leur mécontentement en ayant recours à des pratiques susceptibles de provoquer des incidents diplomatiques :

³¹⁸ AMAE, Albanie n° 95, Dépêche n° 69, Tirana, le 6 décembre 1937, M. Louis Mercier, Ministre de France en Albanie, à Son Excellence Monsieur Yvon Delbós, Ministre des Affaires Etrangères, A. s. Activité de M. Justin Godart en Albanie.

³¹⁹ ASD, *Affari Politici 1931-1945*, Albania n° 73, Fasc 21 (1937) – Sig. Godart. Viaggio in Albania, Legazione d'Italia in Albania, Telespresso n° 3252/1236, Tirana, 9 dic. 1937, anno XVI, indirizzato a Regio Ministero degli Affari Esteri, oggetto : Viaggio in Albania del Signor Godart. Signé : F. Jacomoni.

³²⁰ *Idem*, Albania n° 21 (1933), Fasc. 22 – Personale diplomatico straniero in Albania. Informazione, R. Legazione d'Italia, Telespresso n° 2589/1026, Tirana, addì 22 luglio 1933 (Anno XI), in due esemplari, indirizzato a Regio Ministero degli Affari Esteri, D.G.A.P. Ufficio Albania, Oggetto : Attività diplomatica. Signé : A. Koch.

« Depuis quelques mois surtout, toutes les lettres qui me sont adressées sont ouvertes systématiquement en Italie ou à Tirana. Si j'en crois des renseignements puisés à bonne source, le Ministre de l'Intérieur albanais aurait d'ailleurs envoyé dans toutes les préfectures une circulaire secrète prescrivant de contrôler toutes les lettres envoyées en France et en Yougoslavie, ou en provenant. Les lettres qui me sont adressées par le Service du Chiffre, sous double enveloppe, dont l'une fermée avec des crampons, n'échappent pas à cette mesure »³²¹.

C'est ainsi que s'achève notre incursion dans la vie et l'activité des diplomates français résidents à Tirana. La légation de la France continua à fonctionner aussi après l'occupation italienne de l'Albanie au début d'avril 1939. Elle ne sera fermée que trois mois plus tard, en juillet, ce qui signifiait la fin de toute présence française en Albanie : les œuvres françaises, la mission archéologique et le lycée de Kortcha arrêtaient également leurs activités. Maintenant, occupons-nous des acteurs non-étatiques de la relation bilatérale franco-albanaise.

Voyager en Albanie depuis France. Promouvoir l'Albanie en France

L'Albanie ne se trouve pas dans les horizons géographiques immédiats de la France. Pour y aller il fallait emprunter les routes de l'Empire ottoman ou de l'Autriche-Hongrie ou de l'Italie. Les guerres balkaniques de 1912-1913 et la proclamation de l'Indépendance ont bouleversé cette *permanence* de l'histoire : beaucoup de Français découvrent ces contrées des Balkans. Vint ensuite la Grande Guerre : l'armée serbe qui se retire vers Durazzo et Corfou, le secteur albanais de l'Armée française d'Orient, l'allié Essad Pacha. Mais comme les eaux d'une rivière qui se retirent du lit d'écoulement après avoir inondé et produit des dégâts, cette *permanence* reprit son cours aussitôt la Grande Guerre finie : pour se rendre en Albanie depuis la France, il fallait emprunter les routes des deux héritiers de la Double-Monarchie, l'Italie et la Yougoslavie³²². Voyons concrètement quelles possibilités avait un Français de l'entre-deux-guerres d'aller en Albanie.

Pays méditerranéens, la mer n'a pas facilité les liaisons entre la France et l'Albanie. Le *Guide-Joanne* avertissait le voyageur français désireux d'aller « De Paris à Constantinople » que « les côtes de l'Anatolie étaient mieux desservies que les côtes de la Turquie européenne ». Deux possibilités se présentaient alors au voyageur français désireux de se rendre en Albanie : aller de Trieste à Corfou où il pouvait prendre tous les 15 jours le navire de la compagnie *Lloyd Autrichien* qui le portait à Santi-Quaranta, Valona, Durazzo et Saint-Jean de Médoua ; ou aller à Venise et s'embarquer sur le bateau pour Constantinople de la *Società Nazionale di Servizi Marittimi* qui

³²¹ AMAE, Albanie n° 84, Copie d'une dépêche datée du 5 février 1933, Tirana, Le Ministre de France en Albanie à Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères.

³²² Notons qu'à l'état-major des armées françaises, on concevait l'Albanie dans le contexte d'un front basé à Salonique.

faisait toutes les semaines une escale à Santi-Quaranta³²³. Plus difficile encore était la circulation des marchandises entre les ports français et ceux albanais. Le consul de France à Scutari, Béguin-Billecocq, synthétisait bien cette réalité dans un rapport adressé en 1921 à la Direction des relations commerciales du *Quai d'Orsay* :

« Les ports albanais n'ont jamais eu avec Marseille de communication directe par paquebots. Avant la guerre, les marchandises commandées en France y étaient chargées sur des bateaux autrichiens ou italiens, ceux de l'*Adria*, qui les débarquaient dans les docks de Fiume, ou de la *Puglia* qui les transbordait à Bari pour les faire suivre par ligne spéciale. La société autrichienne n'avisait jamais le destinataire qui n'était informé qu'après plusieurs mois, par un commissionnaire auquel la marchandise avait été consignée d'office et l'expédiait grevée de frais exorbitants. L'italienne transbordait une seconde fois à St. Jean de Média pour desservir Scutari. Les marchandises se perdaient souvent ou passaient par erreur au Monténégro, à l'insu du client, ou elles étaient vendues l'année suivante sur réquisition des douanes et de la compagnie pour payer les droits d'entrée et les frais de magasinage et de transport. (...) La guerre a maintenant profondément modifié les situations autour de l'Adriatique, mais il ne faudrait pas en conclure que nos relations doivent a priori bénéficier du changement »³²⁴.

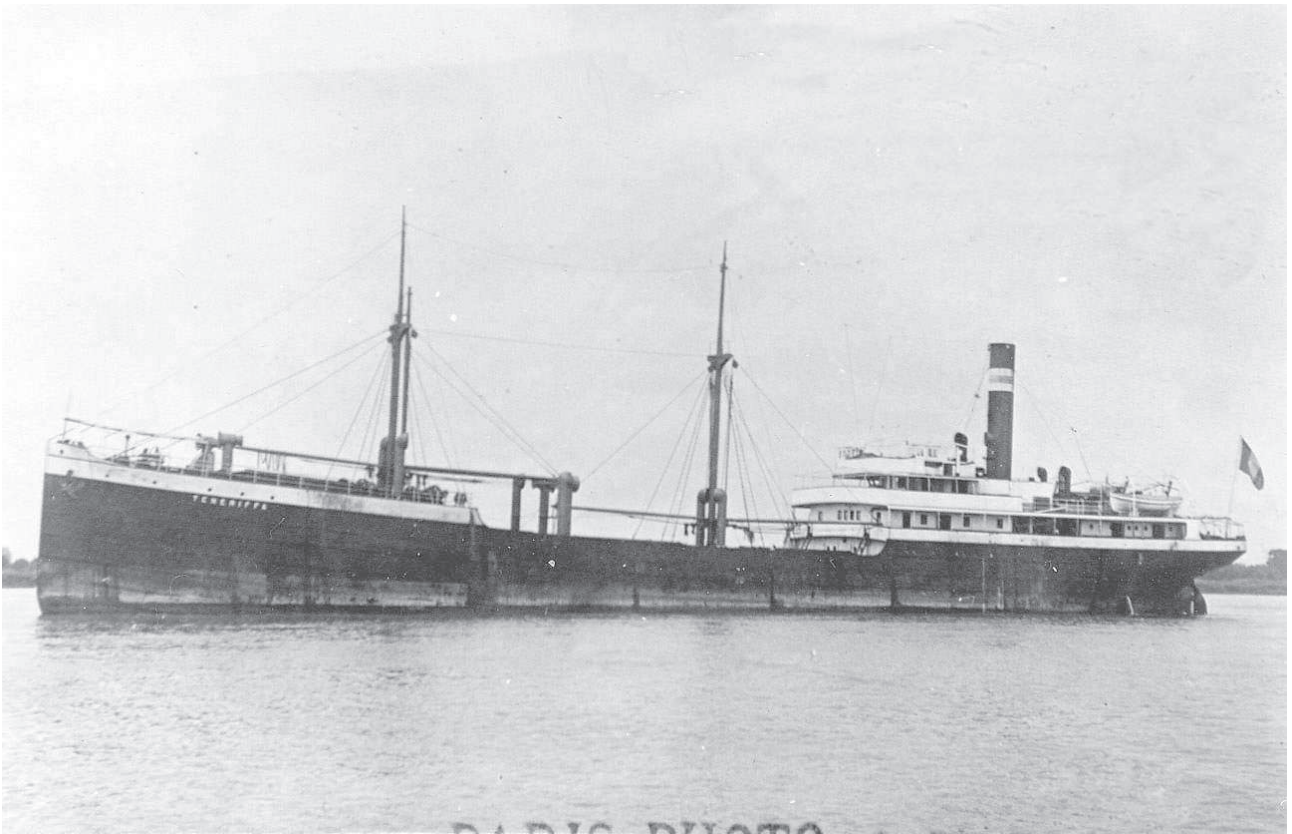
La situation des transports en Adriatique et dans les Balkans de l'Ouest changea au fur à mesure après la Grande Guerre. Dans les premières années, les anciens ports austro-hongrois ne servaient plus d'exutoires pour l'Europe centrale et le trafic diminua considérablement. L'Adriatique disparaissait ainsi en grande partie des horizons méditerranéens de la France. Il a fallu attendre la fin des années 1920 pour que l'essor reprend. Il fut établi alors une escale à Durazzo sur la ligne Marseille-Spalato desservie par les *Messageries Maritimes* et même une agence avec deux fonctionnaires français. Mais l'entreprise fut de courte durée³²⁵ et les mentions sont rares. En 1930, le Baron Degrand, ministre de France en Albanie, signalait dans un rapport « Teneriffa » des *Messageries Maritimes*, qui a quitté Durazzo le 19 mai à destination de Marseille pour emporter un contingent de 52 ouvriers albanais »³²⁶.

³²³ Collection des Guides-Joanne, *De Paris à Constantinople*, Paris, hachette et C^{ie}, 1912, p. XXIV et XXV.

³²⁴ AMAE, Série Z- Europe, Albanie n° 1, Annexe (Très confidentiel) à la dépêche n° 1, Scutari, le 10 avril 1921, M. Jean Béguin-Billecocq, Consul de France à Scutari d'Albanie, à Son Excellence Monsieur Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères, Objet : Projet d'organisation commerciale française en Albanie.

³²⁵ Spiro Balsha, « A propos de l'Albanie, souvenirs et réflexions », *Affaires étrangères. Revue mensuelle de documentation internationale et diplomatique*, Paris, mai-juin 1939, p. 110.

³²⁶ AMAE, Série Z- Europe, Albanie n° 96, Dépêche n° 24, Tirana, le 21 mai 1930, Le Ministre de France en Albanie à Son Excellence Monsieur Briand, Ministre des Affaires Etrangères, A. s. Départ d'un premier contingent d'ouvriers albanais. Signé : Degrand.



Le « Teneriffa » de Messageries Maritimes³²⁷

Le chemin le plus court de France vers l'Albanie était d'aller en train jusqu'en Italie et ensuite traverser l'Adriatique en bateau. Embarquement donc à Paris, Gare de Lyon pour le *Simplon-Orient Express* de Paris à Belgrade, via Milan. On descendait pourtant à Venise ou à Trieste, les deux grands ports de l'Adriatique, après 17-20h de route. Les voyageurs qui préféraient aller jusqu'à Bari ou Brindisi pouvaient emprunter le chemin de fer par Milan ou Turin, Gênes et Rome, comme l'avait fait le consul Jean-Béguin Billecocq lorsqu'il fut envoyé à Scutari, mais il fallait compter jusqu'à 33 heures. Les Français du Midi ou du Sud-ouest pouvaient rejoindre cette route soit de Lyon à Milan, soit de Marseille à Milan par Nice. Arrivé dans un des ports italiens susmentionnés, le voyageur pouvait utiliser exclusivement les services italiens, car l'Albanie ne possédait pas de services maritimes nationaux. La compagnie italienne *Adriatica* accomplissait un service hebdomadaire, reliant Venise avec Durazzo et Valona mais en passant par Fiume, Zara, Sapalato/Split, Lagosta et Raguse/Dubrovnik. De Valona, le navire de l'*Adriatica* allait à Brindisi pour revenir ensuite sur les côtes albanaises, à Santi-Quaranta. Tout cet itinéraire se faisait en presque deux jours (42 heures). Pour ceux qui prenaient le bateau à Brindisi, la même compagnie avait un service quotidien (sauf le dimanche) pour Durazzo. Cette traversée durait non moins de neuf heures. Les services maritimes yougoslaves, eux-aussi reliaient une fois par semaine

³²⁷ Source : <http://www.es-conseil.fr/pramona/teneriffa.html> (Photo Collection Dr Paul Bois).

Dubrovnik de Corfou par Cattaro/Kotor, Bar, Durazzo, Valona et Santi-Quaranta et la compagnie grecque *Hellenic Coast Lines* liait Pirée, Patras, Corfou et Brindisi avec Santi-Quaranta³²⁸. Dans les années trente, les guides de voyage proposaient aussi les services aériens. La destination la plus proche de l'Albanie desservie par *Air France* était Corfou : Paris – Marseille et Marseille – Naples – Corfou (12 heures de Marseille à Corfou, service hebdomadaire). Mais c'était plus simple avec les compagnies italiennes (*Ala Littoria*) qui représentaient d'ailleurs la seule option directe pour Albanie : Rome – Brindisi – Tirana (trois fois par semaine, 55 minutes de Brindisi à Tirana)³²⁹.

Les esprits plus aventureux pouvaient s'y rendre aussi en voiture, en choisissant leurs itinéraires « parmi la grande variété de routes qui traversent l'Italie, la Suisse, l'Allemagne de Sud et la Yougoslavie »³³⁰. Nous avons en ce sens le témoignage de deux Américaines, Rose Wilder Lane³³¹ et Helen Dore Boylston³³², qui avaient choisit d'aller en Albanie depuis Paris dans une Ford T. Leurs aventures ont été publiées beaucoup plus tard, en 1983, sous le titre « Voyages avec Zénobie. De Paris en Albanie en Ford T »³³³. Mais arrêtons nous un instant sur leur récit qui représente le seul témoignage sur le voyage en Albanie depuis France. C'est le 20 août 1926 que les deux Américaines accompagnées par leur bonne française Yvonne partent pour l'Albanie. Rose avait déjà été en Albanie au début des années 1920 dans une mission de la Croix Rouge américaine dans les montagnes de l'arrière-pays et avait publié ses souvenirs albanais dans un livre (*The Peaks of Shala/Les Pics de Shala* – 1923). Depuis, elle avait conservé une sorte d'*affinité élective* pour le *Pays des Aigles* et avait promis d'y revenir le plus tôt possible. La complexité de l'histoire et de la civilisation albanaises, l'organisation sociale archaïque qui demeurait unique dans la vieille Europe, l'attiraient plus que les destinations touristiques traditionnelles. La même chose pour son amie Helen Boylston, qui avait été infirmière volontaire pendant la Grande Guerre dans un hôpital de campagne en France. Bref, les deux femmes manifestaient un enthousiasme pour les expériences non- conventionnelles³³⁴, chose qui attirait vraisemblablement tout voyageur qui choisissait d'aller en Albanie. Nous avons mentionné aussi le fait qu'elles voyageaient en compagnie de leur bonne française Yvonne. Quelques notes du journal la concernant, permettent de surprendre l'image

³²⁸ *L'Adriatique*. 17 cartes et 20 plans, Imprimé en Italie, Librairie Hachette, 1939, coll. « Les guides bleus », p. 17- 18.

³²⁹ *Idem*, p. 55-56.

³³⁰ *Idem*, p. 54.

³³¹ Rose Wilder Lane (1886-1968). Journaliste et écrivaine, auteure de deux biographies à succès, d'Henry Ford et d'Herbert Hoover, et de plusieurs romans, journaux de voyage et articles.

³³² Helen Dore Boylston (1895-1984). Après avoir travaillé comme infirmière, Helen Boylston commence sa carrière d'écrivaine en 1920 avec la publication de ses souvenirs de Guerre (*Sister : A Journal*). Dans les années suivantes, elle va signer plusieurs livres à succès ayant comme thème central la vie des infirmières (*Sister* – 1927, *Sue Barton, Student nurse* – 1936, *Clara Barton, Founder of the American Red Cross* – 1955).

³³³ William Holtz (edited by), *Travels with Zenobia. Paris to Albania by model T Ford. A journal by Rose Wilder Lane and Helen Dore Boylston*, Columbia & London, University of Missouri Press, 1983.

³³⁴ *Idem*, p. 8.

qu'une personne de sa catégorie sociale pouvait se faire d'un éventuel voyage en Albanie et des Albanais :

« **Il était le 2 août 1926.** (...) »

Yvonne a accepté [initialement] à contrecœur d'aller en Albanie³³⁵ (...) »

21 août, Contrexéville. (...) »

Elle est très enthousiaste au sujet du voyage. Elle n'a jamais été auparavant hors de France, sauf une fois, quand elle avait dix-huit ans lorsqu'elle était femme de chambre d'une comtesse française. Elle a été emmenée à Bruxelles pour un mois. Et la Belgique est, après tout, comme la France et les gens parlent tous le français. Alors elle se sent comme à la veille d'une grande aventure³³⁶.

Café Ali Dalesh, Durazzo [6 septembre 1926]

(...) Avant de quitter Paris, j'ai dû l'assurer sur honneur que les Albanais ne sont pas des cannibales, et pourtant elle [Yvonne] continue à penser qu'ils sont une collection de tribus sauvages, probablement avec des anneaux dans le nez et les dents polis, comme les soldats noirs sénégalais de l'armée française »³³⁷.

Mais n'oublions pas d'évoquer le voyage ! Nous étions arrivés au jour du départ, le 20 août 1926 :

« Nous sommes effectivement parties pour l'Albanie! Nous avons quitté 8 Square Desnouettes ce matin à dix heures et après une heure de combats avec le trafic de Paris, nous sommes arrivées à la Porte de Champigny. Et puis, soudainement, la ville est restée derrière nous et avec elle, toutes les inquiétudes qui ont marqué notre vie normale pendant si longtemps. (...) Nous sommes arrivées à Sézanne³³⁸ juste au coucher du soleil et nous avons pris une chambre charmante dans une petite auberge sur la place principale, à côté de la cathédrale »³³⁹.

L'itinéraire suivi en France continua avec Contrexéville, le 21 août, après avoir parcouru plus de 260 km, ensuite Chalon-sur-Saône (22 août), Lyon (le 23), Hyères (le 26), Monaco (le 27) et Menton (le 28). Une semaine donc pour arriver à la frontière italienne, après plus de 960 kilomètres de bonnes routes de France. Dès le lendemain en Italie pour plus de 1200 kilomètres, suivant la côte du Golfe de Gênes et de la Mer Tyrrhénienne, d'Arenzano (le 29 août) à Salerne, en passant par La Spece/La Spezia, Follonica (en Toscane), Rome et Capoue. De Salerne, les deux Américaines ont traversé la Basilicate, s'arrêtant dans la commune de Melfi et d'ici poursuivant jusqu'au port de Bari (le 5 septembre) afin de s'embarquer pour Durazzo, le principal port albanais. Mais ne passons pas si vite ces étapes ! Selon le récit des deux Américaines, transiter par l'Italie en automobile en 1926 n'était pas si simple. Rose Wilder Lane expose ainsi les difficultés rencontrées :

« Le *Touring Club* d'Italie marque toutes les routes. Mais il les marque seulement au milieu des grandes villes, là où il y a de toute façon de nombreux policiers à vous

³³⁵ *Idem*, p. 23.

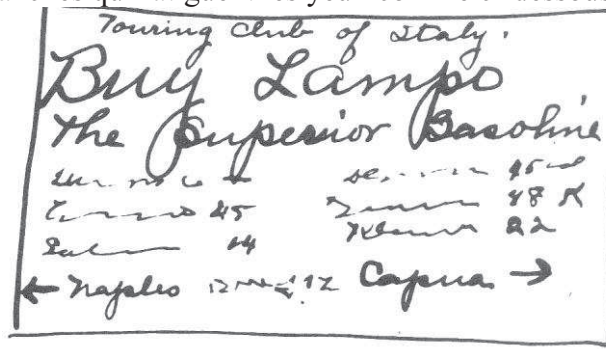
³³⁶ *Idem*, p. 28.

³³⁷ *Idem*, p. 86.

³³⁸ Environ 117 km de distance de Paris.

³³⁹ William Holtz (edited by), *Travels with Zenobia....op. cit.*, p. 25.

donner des indications. Il marque avec un grand panneau noir, imprimé en tout petites lettres blanches qui fatiguent les yeux comme ci-dessous :



Donc à vous de trouver le chemin, dirigé par l'ensemble d'une population qui va toujours nulle part (...) et ne dit jamais rien d'utile sauf : *Êtes-vous Allemandes ? D'où venez vous ?* et *Sempre diritto* »³⁴⁰.

Il y a ensuite les fausses amendes données par les autorités (police ou carabinieri)³⁴¹, les vols même lorsqu'on est dans un bon hôtel³⁴², et les mauvaises routes du Sud³⁴³. Bref, aller en voiture même en suivant le chemin le plus court représentait une aventure et prouve que celles qui s'étaient lancées avaient vraiment envie d'y aller ! Heureusement, le 5 septembre, toutes ces péripéties appartenaient déjà au passé. Rose, Helen et Yvonne attendaient dans le port de Bari le départ du navire prévu à 18 heures. Après la traversée de l'Adriatique, vers cinq heures du matin elles avaient Durazzo en vue. Débarquement et un bon café turc chez Ali Dashi, dans le port même, permettait de surmonter la fatigue de cette nuit de voyage éprouvant et retrouver les forces pour commencer une nouvelle aventure, l'aventure albanaise.

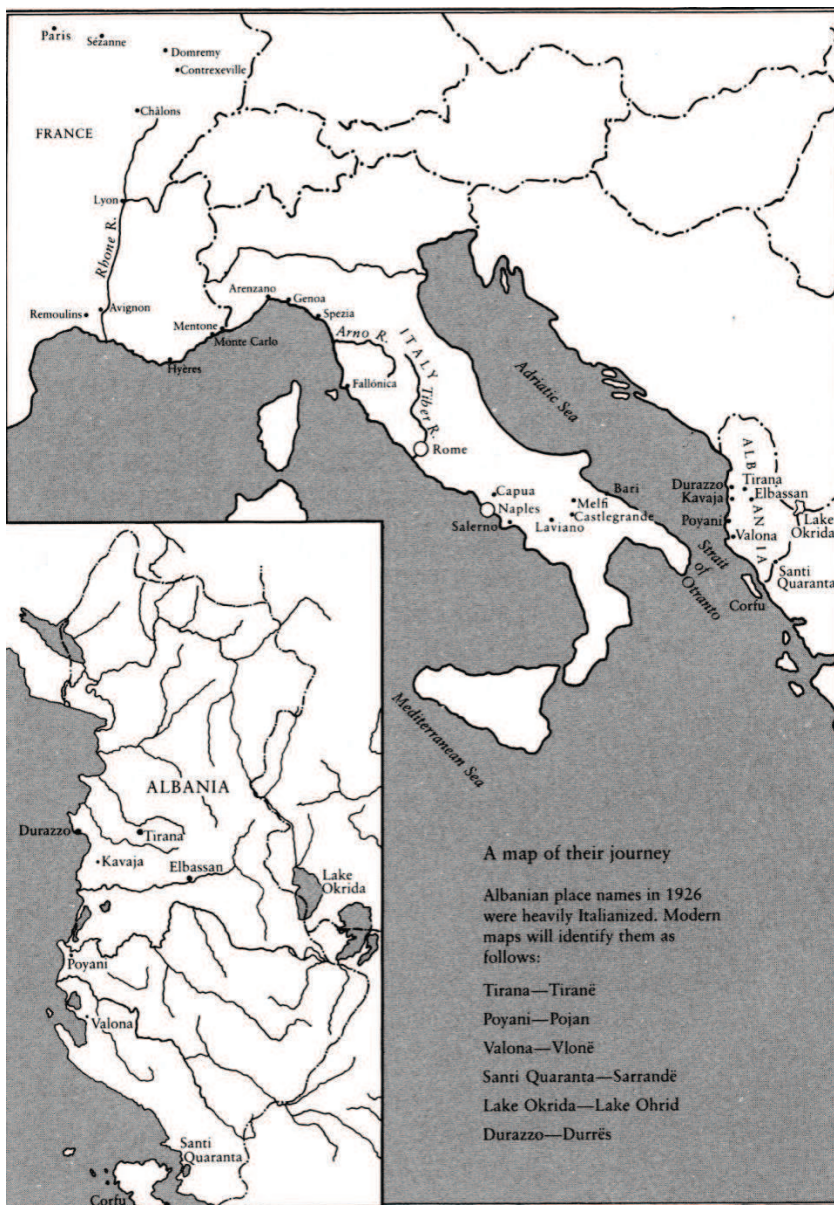
Cette incursion dans l'expérience de voyage vers l'Albanie des deux écrivaines américaines, nous offre la possibilité de passer à un autre point de notre argumentaire, à savoir qui étaient les Français qui visitaient l'Albanie de l'entre-deux-guerres. D'abord, les Français qui avaient été avant ou durant la Grande Guerre, comme le parlementaire Justin Godart et le géographe Jacques Bourcart, reviennent en Albanie dans les années 1920. Mais nous rencontrons aussi d'autres : des scientifiques qui s'intéressent à l'Albanie dans le cadre de leurs recherches, des responsables de l'enseignement du français à l'étranger, des hommes d'affaires et des journalistes. Les personnages pittoresques ne laissent plus les mêmes traces qu'à l'époque ottomane, mais il est certain qu'il s'est trouvé des Français amoureux d'Orient à s'aventurer aussi en terre albanaise. A partir des années 1930, l'Albanie profite de sa stabilité et surtout de la proximité de deux zones touristiques, la côte adriatique de l'Italie et l'émergente côte dalmate. Les croisières de Venise ou de Trieste à Corfou

³⁴⁰ *Idem*, p. 75.

³⁴¹ *Idem*, p. 59-62.

³⁴² *Idem*, p. 71-74.

³⁴³ *Idem*, p. 76.



Ford T, modèle 1926

Source : William Holtz (edited by), *Travels with Zenobia, op. cit.*,

ou à Patras et jusqu'à Athènes, de Susak à Split et Dubrovnik, font profiter aussi l'Albanie même si on ne peut absolument pas parler d'un flux touristique. L'Albanie vient d'être incluse dans le volume *L'Adriatique* de la collection des Guides-Bleus, rédigé par le Service du Guide d'Italie du Touring Club italien.

La version française était éditée

L'itinéraire suivi par Rose Wilder Lane et Helen Dore Boylston

Source : William Holtz (edited by), *Travels with Zenobia, op. cit.*, p. 24.

par Hachette³⁴⁴. Ainsi, les passionnés de voyages sont informés de la proximité de l'Albanie avec quelques destinations touristiques traditionnelles : lorsqu'on traverse en bateau le canal de Corfou (direction N.-N.E) on voit d'un côté la partie septentrionale de l'île et de l'autre « le cap Stillo sur la côte de l'Albanie (...). Après avoir doublé le cap Santo Stefano, extrémité N.-E. de l'île de Corfou, on reprend la direction du N.-O. À droite la côte de l'Albanie s'éloigne vers Santi Quaranta »³⁴⁵. On apprend aussi que le pays disposait dans les principales villes d'une infrastructure hôtelière avec eau courante, quoique peu développée, et d'un système de transport en autocar pas du tout cher

³⁴⁴ *L'Adriatique*. 17 cartes et 20 plans, Imprimé en Italie, Librairie Hachette, 1939, coll. « Les guides bleus », p. 6.

³⁴⁵ *Idem*, p. 47.

(2-5 francs albanais par personne³⁴⁶) entre les principaux centres du pays, et même la possibilité de louer une voiture³⁴⁷. Les routes reliant les villes se sont nettement améliorées dans les années trente et de Durazzo à Tirana on pouvait même circuler sur une route asphaltée, ce qui permettait de « faire une course rapide » pour visiter la capitale durant « l'arrêt de quelques heures des bateaux »³⁴⁸. Que pouvaient découvrir ceux qui décidaient d'inclure l'Albanie dans leur itinéraire adriatique ? A part l'architecture typique orientale des villes, avec des bazars et mosquées et les efforts de modernisation des centres-villes et de la trame urbaine principale, le voyageur français peut découvrir les traces des civilisations illyrienne, grecque, romaine, byzantine et ottomane, des monuments d'une valeur inestimable qui peuvent frapper son œil exigeant. Les auteurs italiens du guide n'oublient pas de mentionner que dans les environs du monastère Pojani

« se trouvent les fouilles d'Apollonia, faites depuis 1923 par une mission archéologique française sous la direction de M. L. Rey. On a découvert des restes datant des 2 premiers siècles de l'Empire : murs, soubassements de temples, fondations de maisons gréco-romaines et un long portique orné de colonnes et de statues. On peut regagner la route en passant au N. de Pojani, à Fieri, où un petit musée va réunir les sculptures trouvées à Apollonia »³⁴⁹.

Un petit intérêt touristique vers Albanie était certain, la preuve étant le circuit touristique proposé en 1927 par l'Agence Etoile (6, avenue Kléber) de la Compagnie française de Tourisme, et qui consistait en une visite en Grèce par la Dalmatie et l'Albanie. L'agence proposait aussi l'organisation de voyages « pour l'Albanie qui pouvaient être combinés avec d'autres : Italie, Dalmatie, Grèce et la Turquie »³⁵⁰. Le pays n'était pas loin, à « seulement 73 km d'Italie et à moins de 50 heures de *Piccadilly*



³⁴⁶ En 1938 un Franc-or albanais (divisions 5 lek) valait 12 – 13 Francs français. *Idem*, p. 12.

³⁴⁷ Il y avait aussi en Albanie un *Touring et Automobile Club d'Albanie (K.T.A.M.)*, *Idem*, p. 213.

³⁴⁸ *Idem*, p. 212-213.

³⁴⁹ *Idem*, p. 216.

³⁵⁰ Cf. *Albania. Revue d'archéologie, d'histoire, d'art et des sciences appliquées en Albanie et dans les Balkans*, Paris, n° 2/1927, p. 72-74.

Circus »³⁵¹ - un motif de plus d'y aller !

Mais voici qu'en 1932, l'association culturelle française *Guillaume Budé*³⁵² décida d'inclure l'Albanie dans les étapes de ses traditionnelles croisières dans les lieux d'histoire et d'art. La publication albanaise *Ora* informait que plus de 200 touristes faisait partie du groupe³⁵³. Ce témoignage singulier est d'autant plus précieux qu'il nous dévoile l'instrumentalisation de cette visite culturelle par les autorités albanaïses dans une période de tensions avec l'Italie :

« La croisière organisée par l'Association Guillaume Budé, a fait en Albanie deux escales, le 28 août à Durazzo, le 29 à Valona. Le Gouvernement Albanais s'intéressant tout particulièrement à la visite de ces touristes, avait tenu, non seulement à faciliter le débarquement et les déplacements en territoire albanaïse, mais encore à s'associer officiellement à la réception de nos compatriotes. Un délégué du Ministère de l'Instruction Publique, M. Lazare, Directeur de la Section française, accompagné d'un secrétaire, s'était rendu à Durazzo pour y recevoir les membres de la croisière ; après une visite rapide à la Préfecture de ce port, les touristes se sont rendus à Tirana où une réception, avec vin d'honneur, avait été organisée dans les salons de la Municipalité, par les soins du Ministère des Affaires Etrangères.

Le Gouvernement avait envoyé un comité de réception composé du Préfet de Tirana, de M. Mehdi Frasheri, Président du Conseil d'Etat, du Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères et du Chef du Protocole.

M. Frasheri, après avoir chaleureusement souhaité la bienvenue à nos compatriotes, a exprimé les sentiments d'amitié et d'admiration que le peuple albanaïse nourrissait à l'égard de la France. *Les circonstances, a-t-il dit, nous ont conduits à des alliances politiques dans lesquelles nous devons rechercher un appui matériel indispensable, mais nos sympathies vont vers la France, amie et protectrice des pays jeunes. Le nôtre est un de ceux-là ; aujourd'hui libres et indépendants, nous tournons nos regards vers la France, puissante non seulement par sa force, mais surtout par son rayonnement universel.*

M. [Eugène] Albertini³⁵⁴, professeur au Collège de France, conférencier de la croisière, a répondu en termes spirituels à cette allocution, évitant toutefois la moindre allusion aux ardentes effusions de M. Frasheri.

Dans l'après-midi, les touristes ont visité Kruja, patrie de Skanderbeg, perchée sur la montagne à 30 kilomètres de Tirana. A l'entrée de la petite ville le Maire, dans ses plus beaux atours de Baïram, entouré de quelques interprètes bénévoles, attendait les visiteurs qu'il a tenu à accompagner lui-même en leur prodiguant attentions et politesses.

Repartis le soir, accompagnés par les deux délégués du Ministère de l'Instruction Publique, nos compatriotes sont arrivés à Valona le 29 août. D'après le rapport de notre Agent Consulaire, les réceptions organisées par les autorités albanaïses tant à

³⁵¹ *Ibidem*.

³⁵² L'association qui porte le nom du célèbre humaniste français du XVI^{ème} siècle, est une société savante qui propose la popularisation des humanités. Fondée en 1917 par les philologues Maurice Croiset, Paul Mazon, Louis Bodin et Alfred Ernout, l'association a lancé en 1919 la Collection des Universités de France (« les Budés »), qui comprend des éditions critiques des textes grecs et latins, mais aussi byzantins et médiévaux.

³⁵³ Cf. l'édition n° 620 du 29 août 1932.

³⁵⁴ Eugène Albertini (1880-1941). Historien français de l'antiquité romaine. Il succède en 1919 à Jérôme Carcopino à la chaire des Antiquités d'Afrique de l'Université d'Alger. De 1932 à 1935 Albertini fut le titulaire de la chaire de civilisation romaine au Collège de France. Membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Auteur de *L'Afrique romaine* (1937).

Valona, qu'à Pojani (centre des fouilles dirigées par M. Léon Rey), ont été des plus chaleureuses et des plus réussies.

Les touristes touchés par l'accueil de la population ont laissé au Préfet de Valona une somme de 1500 francs, dont 1000 pour l'hôpital de Valona et 500 pour le Monastère de Pojani.

En somme, la croisière Guillaume Budé s'est effectuée en Albanie dans les meilleurs conditions possibles et elle a produit ici un effet des plus heureux. J'ai tenu à remercier le Ministre des Affaires Etrangères pour toutes les attentions dont nos compatriotes avaient été l'objet »³⁵⁵.

Ce texte met aussi en évidence la nécessité des petits pays d'avoir des témoins étrangers pour compenser leur faiblesse en matière de communication vers l'extérieur. C'est exactement la même chose de voyage du consul britannique Sir Harry Eyres au Nord de l'Albanie en 1921, accompagné par des autorités albanaises, qui a joué un rôle décisif dans l'ultimatum de Londres adressé au Gouvernement SHS pour retirer ses troupes et finir la destruction des localités albanaises. Mais pour la légation de France aussi, ce groupe de touristes n'était pas moins important car il permettait de contester d'une manière symbolique cette présence italienne en quelque sorte hégémonique. Succès partiel car l'agence de tourisme parisienne qui s'est occupé de la croisière, n'était pas en contact avec les deux agents français des *Messageries Maritimes* à Durazzo mais avec l'agent italien de la compagnie *Puglia*, ce qui attira un vif mécontentement de la part du chargé d'Affaires français à Tirana :

« Je ne puis malheureusement adresser les mêmes remerciements à la maison de tourisme qui s'est occupée de l'organisation matérielle des escales en Albanie – sans mettre naturellement en cause l'Association Guillaume Budé.

Dès le mois de mai, la Légation saisie de plusieurs côtés, avait fait toutes les démarches nécessaires en vue de l'organisation qui lui était demandée ; plusieurs hautes personnalités albanaises, heureuses de la visite projetée, avaient pris la chose en mains et l'avaient traité quasi officiellement avec les Ministères de l'Intérieur et des Affaires Etrangères.

Tout était donc bien prévu, réglé quant aux horaires, prix, conditions et détails de toute sorte.

Trois jours avant l'arrivée des touristes, au moment où les dernières dispositions, définitives, allaient être prises, l'Agent de la *Puglia* à Durazzo faisait savoir que toutes les arrangements avaient été faits par ses soins, à la demande d'une maison de Paris. Renseignements pris, la chose était exacte ; il eût été au moins bienséant que la Légation de France fût avertie de ce choix, ce qui m'eût évité l'embarras et la confusion d'avoir l'air d'ignorer tout d'une chose dont je m'occupais activement !

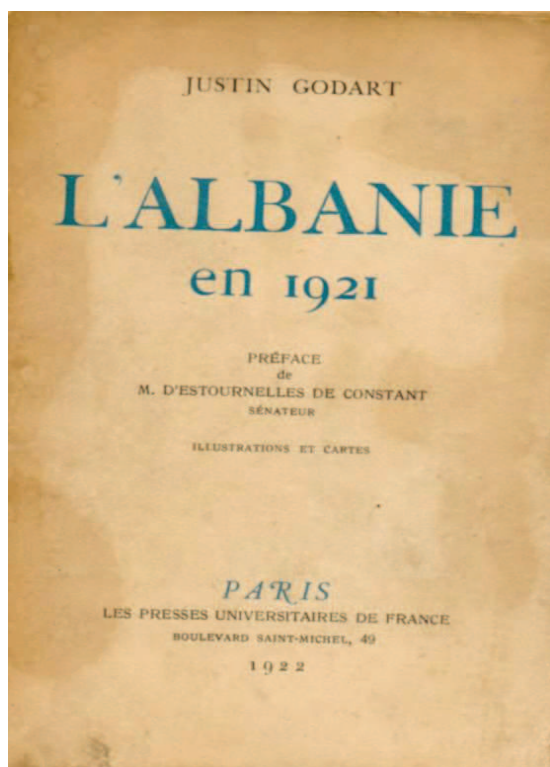
Indépendamment de cela et plus encore il eut été décent de charger les agents des *Messageries Maritimes* à Durazzo – tous deux Français et d'ailleurs pressentis eux-mêmes depuis deux mois – de s'occuper de la réception des deux escales en Albanie.

³⁵⁵ AMAE, Albanie n° 95, Dépêche n° 99, Tirana, le 7 septembre 1932, Le Chargé d'Affaires de France en Albanie à Son Excellence Monsieur Herriot, Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères, A. s. Croisière Guillaume Budé.

La *Gazetta Shqiptare* de Bari, n'a pas manqué, dans son compte rendu un peu fantaisiste de cette croisière, de terminer ainsi : *Le voyage a été réussi et le séjour des touristes Français en Albanie avait été très bien organisé par M. Gambardella, Agent Général de la Puglia.*

En signalant à Votre Excellence cette faute d'organisation qu'il convient d'éviter à l'avenir, je me fais l'interprète des doléances des Français de Durazzo vexés de s'être vus préférer l'agent italien de la *Puglia*, et un peu celui des autorités albanaises qui, après avoir prêté tout leur concours pour les arrangements matériels, se sont encore trouvés en présence d'une organisation italienne »³⁵⁶.

Nombreux sont les Français qui, de retour chez eux, commencent à faire connaître l'Albanie à leurs compatriotes sous les aspects les plus divers. D'abord, ceux qui sont déjà allés en Albanie avant ou pendant la Grande Guerre continuent leur œuvre de « promotion ». Le sénateur Justin Godart fait figure de grand témoin de l'Albanie. Il publie en 1922 un livre intitulé *L'Albanie en 1921*³⁵⁷, résultat de l'enquête effectuée pour le compte de la Fondation Carnegie mais aussi de la



documentation personnelle, et préfacé par le Baron d'Estournelles de Constant, grand *albanophile* lui-aussi. Godart n'a pas cherché à faire un livre scientifique mais un essai adressé à un public qui ignorait l'Albanie et la considérait pays lointain. Mais c'est juste une impression artificielle malheureusement « trop répandue ». Nombreux étaient en effet

« ceux qui lui sont consacrés (...). Ils ont, au cours des siècles, recueilli des récits de voyageurs, des observations de savants, des descriptions de littérateurs, d'artistes, des polémiques ethnographiques et politiques violentes (...). Elle réserve donc peu de surprises à la curiosité du passant averti qui, avant de se mettre en route, a pris le soin de parcourir l'abondante documentation française, italienne, autrichienne qui existe »³⁵⁸.

C'est le spectacle qu'offre la terre albanaise, « celui d'une ancienne et vaste demeure où choses et gens sont restés d'autrefois et peuvent intéresser à l'égal d'une authentique reconstitution historique »³⁵⁹ qui, aux yeux de Justin Godart, pousse certains auteurs à lancer cette idée de pays inconnu, plus archaïque que le Tibet ou des régions d'Afrique. Il parle des qualités de la race illyrienne, les ancêtres des Albanais (citant étrangement

³⁵⁶ *Ibidem*.

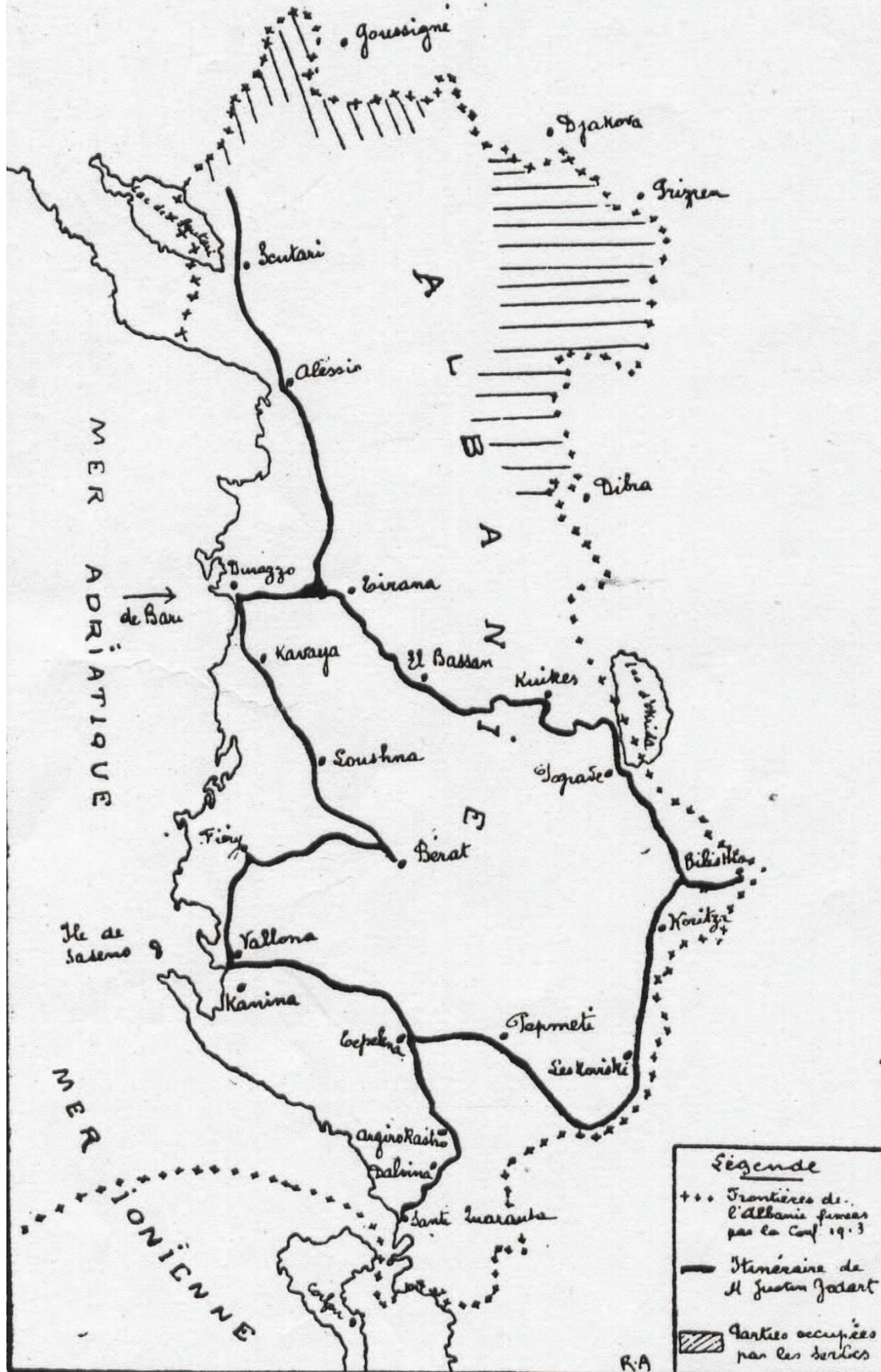
³⁵⁷ Justin Godart, *L'Albanie en 1921*, préface de M. D'Estournelles de Constant, sénateur, Paris, Les Presses Universitaires de France, 1922.

³⁵⁸ *Idem*, p. 29-30.

³⁵⁹ *Idem*, p. 30.

ENQUÊTE EN ALBANIE

de M. Justin GODART



l'œuvre du Comte de Gobineau, *L'Essai sur l'inégalité des races humaines*), il expose l'évolution historique albanaise depuis la révolution des Jeunes-Turcs en étroite liaison avec l'histoire européenne, afin de prouver l'unité nationale du pays (Chapitre IV). Mais il ne néglige pas les thèses géopolitiques contradictoires qui ont toujours représenté et représentent encore un facteur de désordres dans ces contrées des Balkans : *L'Albanie et l'Italie* (Chapitre VI), *L'Albanie et la Yougoslavie* (Chapitre VII), *L'Albanie et la Grèce* (Chapitre VIII). S'adressant principalement à un public français, Godart identifie les points de rapprochement entre la France et l'Albanie : la république de Kortcha, le vote français en faveur de l'admission de l'Albanie dans la SDN, l'étude de la langue française et la francophilie des Albanais et même les possibilités intéressantes de collaboration économique et commerciale. Bref, une invitation adressée aux décideurs français, comme d'ailleurs à ceux de toutes les Grandes Puissances, d'assumer leurs responsabilités à l'égard de l'Albanie. Ce livre a connu un succès certain et l'année suivante Justin Godart publie une édition révisée (*L'Albanie en 1922*). Mais la volonté du sénateur français ne s'arrête pas ici : il publie des articles, écrit des lettres et des mémoires, donne des conférences. Au point qu'il commence à inquiéter les services de l'Ambassade italienne à Paris. L'attaché militaire italien, G. Manzoni, enregistre attentivement toutes les interventions de Justin Godart, qui font ensuite l'objet de rapports détaillés envoyés à Rome. Ainsi, on apprend qu'à l'invitation du Centre d'études et de rapprochement Balkanique, Justin Godart a tenu le 9 mars 1932 une conférence en Sorbonne sur l'Albanie. Ses affirmations faites devant un auditoire très nombreux en faveur d'une politique active de la France en Albanie, sont mal accueillies par l'attaché militaire italien qui ne cache pas sa nervosité. Dans son rapport rédigé après la conférence il écrit :

« Le sénateur Godart est un orateur médiocre et a plutôt donné l'impression d'une connaissance insuffisante et très superficielle du sujet qu'il devait traiter. Il n'a pas du tout expliqué quel est le devoir de l'Albanie dans les Balkans et il s'est limité à célébrer l'esprit orgueilleux d'indépendance de ce peuple, ses combats contre les divers oppresseurs, ses coutumes patriarcales. Ils n'ont pas manqué quelques coups contre nous : l'allusion au traité de Tirana de 1920 qui confirmait notre impuissance contre la résistance albanaise ; le prolongement manqué du traité homonyme de 1926 ; la circulation monétaire qu'existait auparavant en Albanie, maintenant disparue ; les millions que nous avons dépensés pour construire des routes certainement non destinées à faire passer...les chèvres. Le sénateur Godart a conclu en disant que la France doit s'intéresser à l'Albanie pour démontrer qu'elle le fait sans vouloir prendre des hypothèques sur le futur du pays. Aucune allusion aux actuels gouvernants albanais et à la Yougoslavie.

La salle était bondée ; de nombreux Français, beaucoup de Balkaniques. Quelques applaudissements aux allusions que la France doit s'intéresser à l'Albanie, beaucoup à la fin, hommages rendus au conférencier »³⁶⁰.

³⁶⁰ ASD, *Affari Politici 1931-1945*, Albania n° 10 (1932), Fasc. Francia e Albania, R. Ambasciata d'Italia, Telegramma-Posta n° 1536/910, Parisi, li 11 marzo 1932, Anno X, indirizzato a : R. Ministero degli Affari Esteri – Roma, Oggetto : Senatore Justin Godart – Conferenza sull'Albania. Signé : G. Manzoni.

Un autre Français qui continue à s'intéresser à l'Albanie après la guerre est le géologue Jacques Bourcart. Il avait passé une partie de la guerre en tant que médecin dans l'Armée de l'Orient³⁶¹, en Macédoine et en Albanie. Il fut alors chargé par le commandement de Kortcha des services civils des Confins albanais et profita de sa qualité pour étudier la géographie et la géologie de l'Albanie de Sud-est. Après 1920, il continue ses recherches qui l'ont conduit deux ans plus tard à la soutenance d'une thèse de doctorat à la Sorbonne, *Les confins albanais administrés par la France. Contribution à la géographie et à la géologie de l'Albanie moyenne*, publiée la même année. Donc des préoccupations strictement spécialisées mais qui soulèvent l'intérêt du monde scientifique. Nombreuses sont les recensions et les articles qui se font l'écho de sa thèse et des autres études publiées : le géographe Louis Gentil, professeur à la Sorbonne, directeur de l'Institut scientifique chérifien, lui consacre un substantiel article dans *La Géographie*³⁶² et Léonce Joleaud, lui-aussi professeur à la Sorbonne, parle de ses contributions dans la *Revue générale des sciences pures et appliquées*³⁶³. Ses déplacements en Albanie sont signalés également par les revues scientifiques. Mais Bourcart ne se limite pas à l'étude de l'Albanie que dans le cadre de ses préoccupations strictement spécialisées. Pendant la guerre et après, de 1916 à 1920, à la tête d'un groupe sanitaire mobile ou dans le service topographique, il avait réussi à aller dans des régions encore inexplorées de l'Albanie moyenne, ce qui lui a valu une connaissance profonde du pays. Son expérience fut matérialisée en 1921 dans un petit livre de vulgarisation, *L'Albanie et les Albanais*³⁶⁴, qui a eu, lui-aussi un accueil favorable³⁶⁵. Dans ses pages, Bourcart expose les traits géographiques et ethnographiques de la terre albanaise, la population qu'il évalue à un million et demi sans calculer les 500 000 Albanais vivant à l'étranger³⁶⁶. Il aborde aussi brièvement leurs caractéristiques anthropologiques, leur histoire de l'antiquité et jusqu'en 1920. La vie sociale et les coutumes, les localités, le gouvernement, les ressources économiques, la culture et le folklore et les colonies à l'étranger, sont également traités. Enfin, Gabriel-Louis Jaray, auteur très prolifique avant la Grande Guerre sur la question albanaise, résume ses idées dans un nouveau livre intitulé *Les Albanais* (Paris, Félix Alcan, 1920) : la vitalité albanaise a passé l'épreuve de l'histoire représentée par les cinq siècles de domination ottomane et le port de Valona avec l'île de Saseno ont une importance stratégique de premier ordre, un nouveau « Gibraltar adriatique ».

³⁶¹ Jacques Bourcart (1891-1965) avait fait des études de médecine avant de devenir géologue.

³⁶² Louis Gentil, « Une Mission scientifique en Albanie », *La Géographie*, t. XXXIV, 1920, p. 41-48.

³⁶³ L. Joleaud, « La Géographie et la Géologie de l'Albanie moyenne », *Revue générale des sciences pures et appliquées*, t. 33/ 1924, p. 698-699.

³⁶⁴ Paris, Editions Bossard, 1921.

³⁶⁵ Cf. J. Nippgen, « Bourcart (Jacques). L'Albanie et les Albanais... », *L'Ethnographie*, bulletin semestriel de la Société d'Ethnographie de Paris, Nouvelle série, n° 9 et 10, 15 avril et 15 déc. 1921, p. 331-332.

³⁶⁶ Cf. aussi J. Bourcart, « La population de l'Albanie », *La Géographie*, juin-déc. 1921, t. XXXVI, p. 510-511.

Après la Grande Guerre, de nouvelles préoccupations en France concernant l'Albanie se manifestent mais celles-ci restent dans leur grande majorité cantonnées dans des domaines strictement spécialisés et donc fermées au grand public³⁶⁷. Les articles de popularisation ne manquent pas non plus mais présentent le désavantage d'être publiés dans des revues trop spécialisées et donc peu diffusées : *Revue du monde musulman*³⁶⁸, *Journal des économistes*³⁶⁹, *Albania. Revue d'archéologie, d'histoire, d'art et des sciences appliquées en Albanie et dans les Balkans*³⁷⁰, etc. En 1923, un enseignement de langue albanaise commence à être dispensé au *Langues 'O* par Mario Roques (1875-1961), enseignant de roumain, qui fait parallèlement des recherches fondamentales sur les anciens textes albanais (publiées dans la collection de la Bibliothèque de l'École des Langues orientales vivantes). Sa grande contribution à l'« albanologie » a été la publication en 1932 d'une édition commentée du dictionnaire latin-épirote de 1635, œuvre de l'évêque albanais Franciscus Blacus. Mario Roques va créer un petit collectif d'enseignants d'albanais, avec l'emploi d'un certain Humbert Henri Robert de Angely, un Français d'origine albanaise qui exerça les fonctions de répétiteur de 1923 à 1926 et de M. Peppo, répétiteur de 1928 à 1929³⁷¹. Ajoutons aussi qu'en 1919 est réédité le manuel d'albanais facile de Louis Dufour, *La langue albanaise en 30 leçons*³⁷². Malgré l'absence d'une vie académique albanaise³⁷³, qui fut un handicap sérieux dans la coopération entre Paris et Tirana, quelques universitaires français sont signalés en Albanie dans les années trente. En mai 1936, le professeur Georges Henri Bousquet, titulaire de la chaire de Droit musulman et Coutumes indigènes de l'Université d'Alger, effectua un séjour à Tirana dans le cadre de ses études comparées des « diverses constitutions islamiques existantes et des codes des lois en usage dans les pays qu'elles régissent, respectivement »³⁷⁴ et publia ses conclusions dans la *Revue des études islamiques*³⁷⁵. L'année suivante, le ministre de France en Albanie accueillait André Mazon, professeur au Collège de France, dont la visite s'était

³⁶⁷ Les géologues étaient en première ligne de ces préoccupations : Edgar Aubert de la Rüe et L. de Chételat, chercheurs au sein du Laboratoire de Géographie physique de la Sorbonne, se déplacent en Albanie pour faire des recherches à côté de Jacques Bourcart sur la géologie de l'Albanie du Nord. Leurs recherches sont publiées dans le *Bulletin de la Société géologique de France* (1923). A partir de 1923, l'intérêt des archéologues et des historiens sera stimulé par la signature de la convention archéologique franco-albanaise et la création d'une mission archéologique française en Albanie.

³⁶⁸ « Albanie (Shkiperija). 1. Peuplement, 2. Gouvernement, 3. Travail et production », *Revue du monde musulman*, tome 53, 1922-1923, p. 227-232.

³⁶⁹ Pierre Cauboue, « L'Avenir économique de l'Albanie », *Journal des économistes*, tome LXIV, n° 2, novembre 1919, p. 183-191.

³⁷⁰ Cf. les n°s 1/1925, 2/1927, 3/1928 et 4/1932.

³⁷¹ Cf. Pierre Labrousse (textes réunis par), *Langues 'O 1795-1995 : deux siècles d'histoire de l'École des Langues Orientales*, Paris, Editions Hervas, 1995.

³⁷² Louis Dufour, *La langue albanaise en 30 leçons suivi d'un manuel de conversation courante appliquée aux règles*, Paris, Albin Michel, 1914.

³⁷³ La première institution d'enseignement supérieur en Albanie, l'Université de Tirana, a été fondée en 1957.

³⁷⁴ AMAE, Série Europe, Albanie n° 95, Dépêche n° 50, Tirana, le 10 mai 1936, M. Louis Mercier, Ministre de France en Albanie, à Son Excellence Monsieur Flandin, Ministre des Affaires Etrangères, A. s. Passage à Tirana du Professeur G. H. Bousquet.

³⁷⁵ Georges Henri Bousquet, « Note sur les reformes de l'Islam albanais », *Revue des études islamiques*, cahier 4/1935.

« limitée à l'inspection du cadre français de cet établissement [le lycée de Kortcha] »³⁷⁶. Mais le professeur Mazon était un connaisseur de l'Albanie : en 1936, il avait publié un recueil de documents, contes et chansons slaves de l'Albanie du sud³⁷⁷.

Pourtant, nous ne devons pas céder à des illusions sur l'importance que cette présence des scientifiques et universitaires français aurait eu en Albanie. En réalité, elle a été épisodique et, de ce fait, n'a pas été *créatrice* d'influence. Exception faite de Justin Godart, car il a eu une approche qui s'inscrivait dans la durée, mais insuffisante pour parler d'influence française durable. D'autre part, il est vrai que la présence régulière des scientifiques français, à un certain moment, pouvait donner l'impression d'une préoccupation constante, et ce fait inquiétait les Italiens, surtout qu'il s'agissait d'explorations géologiques, susceptibles de susciter ou de cacher des intérêts économiques français. Une rencontre avec quelque notable ou autorité albanaise et le statut d'ancien combattant pendant la Grande Guerre suffisait aux services italiens pour considérer le chercheur un agent de l'Etat-major français. Ce fut notamment le cas de Jacques Bourcart considéré comme suspect car « ici il était connu en tant que médecin, tandis que sur son passeport il était qualifié de *profession géographe* »³⁷⁸. Les soupçons étaient entretenus par l'attaché militaire britannique à Belgrade, le chef de bataillon Temperley, vraisemblablement mécontent de l'influence française dans les Balkans, mais aussi par les fausses rumeurs lancées par des esprits qui voulaient attirer l'attention sur eux-mêmes et selon lesquelles Bourcart « avait offert trente millions de francs au Gouvernement albanais pour la concession de l'exploitation exclusive des minerais de toute l'Albanie septentrionale »³⁷⁹. La conclusion de la note informative du Général Scipioni, le chef des Opérations à l'Etat-major général de l'armée italienne, était claire :

« Le docteur Bourcart, ex-médecin capitaine de l'Armée française (...) se fait passer pour ingénieur en minéralogie (...) mais il est considéré agent de l'Etat-major français »³⁸⁰.

Voici comment pouvait être considéré un doctorant français venu en Albanie pour compléter les recherches pour sa thèse !

³⁷⁶ AMAE, Série Europe, Albanie n° 95, Dépêche n° 20, Tirana, le 18 mai 1937, M. Louis Mercier, Ministre de France en Albanie, à Son Excellence Monsieur Yvon Delbos, Ministre des Affaires Etrangères, A. s. Voyage de M. André Mazon en Albanie.

³⁷⁷ André Mazon, Mariia Filipova-Baïrova, *Documents, contes et chansons slaves de l'Albanie du sud*, Paris, Droz, 1936.

³⁷⁸ ASD, *Affari Politici 1919-1930*, Albania n° 707 (Anno 1922), Fasc. n° 228 – Attività Commerciale Industriale francese in Albania, Alto Commissariato d'Italia in Albania, Telegramma posta n° 4566, Durazzo, li 18 settembre 1920, indirizzato à Esteri – Roma, Oggetto : Francese Bourcart Jacques Paul de Guebwillier.

³⁷⁹ *Ibidem*.

³⁸⁰ *Idem*, Stato Maggiore del R. Esercito, Reparto Operazioni – Ufficio I, Telespresso n° 1142/B, Roma, 23 settembre 1920, Il Capo del reparto Operazioni (Generale Scipioni) al Ministero della Guerra – Divisione S. M., al Ministero degli Affari Esteri – Gabinetto, Oggetto : Risposta al “Dott. Bourcart – ufficiale francese”.

Nous disions toute à l'heure qu'on ne peut parler d'influence française en Albanie à cause du caractère épisodique des préoccupations. Cependant, il y a eu des initiatives en France visant à faire converger les énergies de tous ceux qui s'intéressaient à l'Albanie. Ainsi, en janvier 1932 fut constituée à Paris l'*Association des Amis de l'Albanie* qui avait des objectifs ambitieux :

« l'amélioration des relations intellectuelles et commerciales entre la France, ses colonies et protectorats, et l'Albanie d'autre part (...); de guider toutes personnes voyageant dans ces deux pays [pour] tourisme; de prêter son concours à tous négociants, élèves ou voyageurs entretenant des relations entre lesdits pays; d'organiser un bureau d'informations [sur l'Albanie]; de représenter tous ses adhérents aux expositions et autres manifestations économiques; d'organiser des conférences; de favoriser les voyages d'études; de fournir son concours pour l'étude des problèmes commerciaux, maritimes et financiers intéressant les pays en question; d'aider à la diffusion des langues française et albanaise »³⁸¹.

Mais souvent ces initiatives – associations, comités, etc. – sont un moyen d'affirmation personnelle pour leurs fondateurs, en dépit d'un patronage prestigieux et de quelques adhérents sincères. L'*Association des Amis de l'Albanie* ne faisait malheureusement pas exception à cette règle. Le patronage était prestigieux, avec Justin Godart président d'honneur et membres du comité de patronage : Anatole de Monzie, député et ministre de l'Education nationale, le Comte de Brie, consul général honoraire d'Albanie à Paris, Léon Rey, directeur de la mission archéologique française en Albanie, Léon Perret, directeur du lycée et agent consulaire à Kortcha, Stavro Stavri, député au Parlement albanais et ancien ministre. Mais l'association était en réalité dirigée par Joseph Persager, président-trésorier, et Charles Tellier, secrétaire du Comité directeur, qui très vraisemblablement ont eu l'initiative de la fonder. Selon un rapport de la Préfecture de police³⁸², le curriculum vitae des deux dirigeants ne les recommandaient pas comme personnes engagées bénévolement pour une cause. Joseph Persager était un levantin né à Constantinople mais protégé français qui s'était établi en France en 1923, après la fin de l'Empire ottoman. Il avait étudié au collège français Saint-Joseph de Kadiköy, aux environs de Constantinople, et travailla ensuite comme secrétaire-comptable au service de l'aviation française dans la capitale ottomane entre 1918 et 1920. Il fut employé pour les trois années successives par différentes missions françaises. En France, Persager fut correcteur au journal turc d'informations *Les Echos d'Orient*, commis pour un studio d'architecture à Villejuif, aide-comptable dans une distillerie et employé aux écritures à la Banque Nationale de Crédit. Au moment de la fondation de l'association, Persager s'occupait de l'importation des bois et de tabac en feuilles pour le compte de plusieurs propriétaires albanais et cet aspect constituait très vraisemblablement le motif qui l'avait déterminé à se lancer dans l'œuvre

³⁸¹ CADN, *Fond Tirana, Légation*, Carton n° 2, Rapport confidentiel [de la Préfecture de Police de Paris], juillet 1932, A. s. de l'Association des Amis de l'Albanie.

³⁸² *Ibidem*.

de promotion de l'Albanie en France. Le même motif l'a poussé à lancer dès 1922 une autre initiative, il s'agissait de la Chambre de commerce franco-albanaise, institution complètement inefficace dont il assumait la présidence. Il eut aussi des problèmes avec la police, en décembre 1928, à la suite d'une plainte pour coups, mais finalement il avait bénéficié d'un non-lieu. L'autre dirigeant de l'*Association des Amis de l'Albanie*, Charles François Tellier, avait eu des préoccupations encore plus lointaines des affaires albanaises : il fut représentant des articles de quincaillerie et de ménage et éditeur d'une revue commerciale et industrielle qui traitait de la quincaillerie et de la métallurgie. En 1920, il fonda avec d'autres associés une entreprise « sans importance » intitulée *Comité de la Renaissance des Régions libérées* et, au moment de la fondation de l'association, Tellier « se disait Conseiller commercial et financier, et administrateur de sociétés. Il possède un bureau personnel (...) dans un local loué au nom de sa maîtresse »³⁸³. Lui-aussi, comme le président- trésorier de l'association, avait un dossier dans les archives de la Police judiciaire, mais en plus il avait été condamné en 1930 pour abus de confiance et émission de chèque sans provision. On ne sait pas pourquoi les deux « associés » ont décidé au cours d'une réunion tenue le 22 juin 1932, de modifier l'article 4 du statut qui initialement permettait l'adhésion des personnes de toute nationalité. A partir de cette date, les membres devaient être uniquement des Français et des protégés français. Ainsi, Meria Dimitri, albanais, grand propriétaire terrien, qui en plus était vice-président, et le Colonel Tahir Bey, ancien membre de la mission germano-turque en Espagne pendant la guerre et secrétaire général du conseil d'administration, ont été radiés du registre de l'association³⁸⁴. Celle-ci resta donc une sorte de forme dépourvue de tout contenu, avec seulement treize membres actifs et sans aucune capacité mobilisatrice. Ses seules ressources furent les cotisations annuelles des membres, parmi lesquelles il ne fallait pas compter bien évidemment les membres de la direction. Malgré la présence parmi ses membres de personnes sincères et désintéressées comme le sénateur Godart et Jacques Bourcart, maître de conférences à la Sorbonne, l'association n'eut pas d'activité notable. C'est le motif pour lequel, deux ans plus tard, en 1934, un Comité « France-Albanie » fut constitué, mais cette fois-ci à l'initiative du président des étudiants albanais à Paris, Vasil Alarupi³⁸⁵. Justin Godart s'associa bien volontiers à cette nouvelle entreprise associative et en assumait la présidence. Les objectifs du Comité étaient de renforcer les rapports politiques et culturels entre l'Albanie et la France et de réunir tous les Français qui, pendant la Grande Guerre ou après, avaient eu l'occasion de connaître l'Albanie et de s'y occuper. Selon un informateur de l'ambassade italienne en France qui avait assisté à la première réunion de

³⁸³ *Ibidem.*

³⁸⁴ *Ibidem.*

³⁸⁵ Vasil Dhimitër Alarupi (1908-1977). Ecrivain albanais.

l'association au siège de l'Ecole nationale des Langues orientales vivantes (4, rue de Lille, au 7^e arrondissement) :

« son programme n'est pas encore élaboré. Dans les premières discussions qui ont eu lieu à Paris (...) il a été décidé que ce Comité travaillera pour serrer les liens d'amitié

entre le France et l'Albanie. Les Français trouvent qu'ils ont abandonné ce pays. Les Albanais, de leur côté, espèrent trouver dans la France un appui moral pour le maintien de l'indépendance de l'Albanie. Le but de ce Comité ne sera pas indiqué dans les Statuts, mais toute l'activité dudit Comité sera dirigée contre toute immixtion politique ou financière dans les affaires intérieures de l'Albanie »³⁸⁶.

Voyons maintenant qui était les membres fondateurs du Comité, à part Justin Godart qui assurait, ainsi comme nous avons vu, la présidence : le Général Henrys, vice-président, Paul Boyer, le deuxième vice-président et Léon Rey, secrétaire général-trésorier. Les renseignements de la Sûreté nationale étaient tous favorables : Paul Boyer était professeur de langue russe et l'administrateur des locaux de *Langues 'O*, tandis que Léon Rey était le directeur de la mission archéologique française en Albanie³⁸⁷. De plus, selon ce même rapport des services français de la Sûreté nationale « étant donné la personnalité de ses membres dirigeants, il semble que cette association soit appelée à un grand avenir »³⁸⁸. Mais cette fois-ci nous devons donner raison à l'optimisme modéré de l'auteur du rapport de l'ambassade italienne :

« La nouvelle de la constitution d'un Comité « France-Albanie », à l'image et ressemblance de tant d'autres conseils et associations qui sont à la mode dans ce pays, est exacte. (...) On doit s'attendre à ce que le Comité va se donner du mal pour



Article du *Paris-Midi* du 9 déc. 1934 concernant la constitution du Comité franco-albanais à Paris

³⁸⁶ ASD, *Affari Politici 1931-1945*, Albania n° 37 (1934), Fasc. 8 – Comitato Franco-Albanese a Parigi, Ministero degli Affari Esteri – Ufficio Albania, Annexe “Le Comité Franco-Albanais à Paris” au Telespresso n° 241076, Roma, addì 29 dic. 1934-XIII, indirizzato a R. Legazione Tirana, oggetto : Costituzione di un Comitato franco-albanese.

³⁸⁷ AMAE, Série Europe, Albanie 84, Note confidentielle du Ministère de l'Intérieur (Direction générale de la Sûreté Nationale) à MAE (Contrôle des Etrangers), N° 11 619, Paris le 30 octobre 1934.

³⁸⁸ *Ibidem*.

promouvoir les habituelles manifestations culturelles et de propagande, avec l'accompagnement des échanges de visites, conférences, voyages et...décorations »³⁸⁹.

Les Italiens étaient gênés par la publicité autour de ce Comité car déjà sa constitution fut signalé par deux importantes publications françaises, *Journal de Débats* et *Paris-Midi* et même dans la presse albanaise (le journal *Besa/La Foi* du 14 novembre 1934). De plus, l'auteur de l'article publié dans le *Paris-Midi*, Pierre Chanlaine, figurait dans le conseil d'administration du Comité « France-Albanie ». Il était un écrivain ex-combattant et le secrétaire de l'Association des écrivains ex-combattants. Chanlaine avait aussi publié un livre, en édition de luxe, de conversations avec Mussolini³⁹⁰, livre considéré *ben riuscito* par l'Ambassade italienne à Paris. Mais à part la publication des articles et la participation aux réunions du Comité, les services de l'Ambassade italienne considéraient que Chanlaine avait adhéré uniquement pour « se faire visible par des moyens quelconque »³⁹¹ et cet aspect les rassurait. De plus :

« Il a conservé une espèce de pacifisme platonique, dont se sont fait une spécialité les [anciens] combattants français en absence d'une activité efficace. Ainsi Chanlaine n'a pas une ligne politique bien définie »³⁹².

Quant au président du Comité, Justin Godart, sénateur, ancien ministre et président de la Ligue des droits de l'Homme, ce n'était plus un secret que l'Ambassade d'Italie le considérait l'« un des principaux exposants de la politique juive en France »³⁹³. Mais aucun des membres dirigeants du Comité n'était une personnalité de premier plan de la vie publique française, un autre aspect rassurant pour les Italiens. En revanche, la Légation albanaise en France avait espéré que les initiateurs auraient pu convaincre d'adhérer quelques personnages politiques de premier ordre et cet échec la rendait visiblement mécontente³⁹⁴. Pourtant, l'inquiétude réelle pour les Italiens demeurait la possible collaboration du Comité avec les réfugiés politiques albanais en France regroupés dans l'organisation secrète « Bashkimi Kometare/Union Nationale », anti-zoguiste et antifasciste³⁹⁵. Il est

³⁸⁹ ASD, *Affari Politici 1931-1945*, Albania n° 37 (1934), Fasc. 8 – Comitato Franco-Albanese a Parigi, R. Ambasciata d'Italia, Telegramma-Posta n° 6458/2509, per corriere, Parigi, li 19 dicembre 1934 – XIII°, indirizzato al R. Ministero degli Affari Esteri, A. P. Uff. Albania, oggetto : Costituzione di un Comitato Franco-Albanese.

³⁹⁰ Pierre Chanlaine, *Mussolini parle*, Paris, Tallandier, 1932.

³⁹¹ ASD, *Affari Politici 1931-1945*, Albania n° 37 (1934), Fasc. 8 – Comitato Franco-Albanese a Parigi, R. Ambasciata d'Italia, Telegramma-Posta n° 6543/2534, Riservato, Parigi, li 22 dic. 1934 (XIII), indirizzato al R. Ministero degli Affari Esteri, Affari Politici (Albania) e per conoscenza : R. Sottosegretariato Stampa e Propaganda, oggetto : Società "Amici Albania".

³⁹² *Ibidem*.

³⁹³ *Ibidem*.

³⁹⁴ ASD, *Affari Politici 1931-1945*, Albania n° 37 (1934), Fasc. 8 – Comitato Franco-Albanese a Parigi, Ministero degli Affari Esteri – Ufficio Albania, Annexe "Le Comité Franco-Albanais à Paris" au Telespresso n° 241076, Roma, addì 29 dic. 1934-XIII, indirizzato a R. Legazione Tirana, oggetto : Costituzione di un Comitato franco-albanese.

³⁹⁵ *Idem*, R. Ambasciata d'Italia, Telegramma-Posta n° 6458/2509, per corriere, Parigi, li 19 dicembre 1934 – XIII°, indirizzato al R. Ministero degli Affari Esteri, A. P. Uff. Albania, oggetto : Costituzione di un Comitato Franco-Albanese. Cf. le chapitre VI.

intéressant de signaler que celui qui a eu l'idée de la constitution du Comité, Vasil Alarupi, était considéré dans son pays un profasciste car il pensait qu'une alliance avec l'Italie représentait une option susceptible d'empêcher toute immixtion étrangère dans la vie politique albanaise. Pourtant, son initiative d'un Comité franco-albanais ne fut pas appréciée en Italie où il était considéré un personnage à qui on ne peut pas faire confiance. C'est pourquoi il devait être attentivement surveillé : Alarupi, fils d'un riche boucher, était né à Kortcha où il avait fréquenté le Lycée français mais sans arriver jusqu'au baccalauréat. Il partit en France afin de poursuivre ses études, mais il semblerait qu'Alarupi avait gaspillé à Paris tout l'héritage familial et heureusement pour lui qu'il avait épousé une Française dont les parents lui avaient trouvé un travail³⁹⁶.

Passons maintenant à la presse. C'est elle qui contribue vraiment à *fixer l'image*³⁹⁷ d'une certaine Albanie dans l'esprit des Français. Bien évidemment, lorsqu'on parle des Français, on comprend tous ceux qui achetaient des journaux et de revues et qui manifestaient un certain intérêt pour les questions étrangères. Après la Grande Guerre, les nouvelles d'Albanie arrivent avec rapidité aux rédactions des publications françaises grâce à la présence à Tirana des correspondants des principales agences de presse internationales ou régionales : la française Havas, l'américaine United Press of America, l'italienne Stefani, la britannique Reuters, la yougoslave Avala. Mais l'information était souvent bien filtrée par les autorités albanaises ou orientée en fonction des intérêts italiens ou yougoslaves, ainsi qu'on peut voir d'un rapport de la légation italienne à Tirana :

« Correspondent de l'Agence *Havas* est monsieur Marchand, enseignant de dessin à Tirana, mais qui dépend de l'Office albanais de Presse et par conséquent il transmet uniquement les informations contrôlées par cet office.

La *United Press* est représentée par Monsieur Lorusso Attoma, notre meilleur publiciste, rédacteur à la *Gazeta Shqipetare* et à la *Gazzetta del Mezzogiorno*, bien connu à Votre Excellence. La *United Press* peut nous être très utile pour divulguer des nouvelles qui nous conviennent faire connaître et qu'il ne serait pas opportun, pour des raisons objectives, les confier à la *Stefani*.

Correspondent de la *Stefani* est le Colonel Giordano. Pour la *Reuters* et pour l'*Avala* sont respectivement Mr. Nebil Cika³⁹⁸ (qui a pris depuis quelques jours aussi l'agence anglaise) et Mr. Plamenatz, maintenant attaché de presse près la Légation Yougoslave »³⁹⁹.

Une autre modalité de renseignements sur l'Albanie, assez souvent utilisée par la presse française, était la citation ou le résumé des articles publiés par les journaux italiens. Même si ces deux

³⁹⁶ ASD, *Affari Politici 1931-1945*, Albania n° 52 (1935), Fasc. 7 – Comitato franco-albanese a Parigi, R. Legazione d'Italia, Telespresso n° 327/129, Tirana, addi, 2 Feb. 1935 – XIII, oggetto : Costituzione di un Comitato franco-albanese. Signé : M. Indelli.

³⁹⁷ Expression que nous empruntons à René Girault.

³⁹⁸ Ajouté au crayon sur le rapport, à côté de son nom, "Ne pas lui faire confiance".

³⁹⁹ ASD, Albania n° 16 (1932), Fasc. Objet général : Stampa. Giornalisti – Pubblicazioni. Agenzie stampa straniera in Albania, R. Legazione d'Italia, Telespresso n° 3023/1193, Tirana, addi, 2 novembre 1932 (Anno XI), indirizzato a Regio Ministero degli Affari Esteri, oggetto : Agenzie stampa straniera in Albania, signé : A. Barbarich.

modalités comportaient une information souvent partielle, elles avaient la qualité de pérenniser dans le vocabulaire usuel du lecteur français intéressé par l'actualité internationale des mots comme « Albanie », « Albanais », « Adriatique », « Roi Zog ». D'ailleurs, l'Albanie fut assez présente dans la presse française des années vingt avec les tensions autour de l'établissement de ses frontières, « le différend qui a surgi entre l'Italie et Angleterre » autour des concessions pétrolifères en Albanie et l'insurrection dirigée par Fan Noli suivie, quelques mois après, par la reprise du pouvoir par Ahmed Zogou. Les événements de 1924 -25 constituent de véritables pics de la présence de l'Albanie dans la presse française. Le journal parisien *Le Temps* publia quasi-quotidiennement des dépêches sur « La situation en Albanie » dans la rubrique intitulée « Dans le Proche-Orient ». Certains journaux publient aussi des informations sur la ratification de la « convention passée entre la France et l'Albanie, donnant à la France le privilège de pratiquer des fouilles archéologiques dans un certain nombre de territoires » (*Le Temps* du 27 septembre 1923). En revanche, le changement constitutionnel de l'automne 1928 resta pratiquement inaperçu : seuls quelques journaux publièrent la dépêche contenant l'information. Ce fut le cas du *Figaro* du dimanche, 2 septembre 1928 :

« A Tirana, Ahmed Zogou a été proclamé roi d'Albanie »

Tirana, 1^{er} septembre – L'assemblée générale albanaise réunie cet après-midi a proclamé roi d'Albanie, Ahmed Zogou. Une délégation s'est rendue ensuite auprès d'Ahmed Zogou pour lui annoncer officiellement son élection. Dans le courant de l'après-midi le roi s'est rendu dans la salle de réunion de l'assemblée pour y prêter serment.

Un manifeste des républicains à la Société des Nations

Tirana, 1^{er} septembre – Les chefs républicains albanais lancent un manifeste adressé à la S.D.N. et aux grandes puissances pour protester contre la nomination du nouveau roi d'Albanie, Zogou. *Si, dit le manifeste, la S.D.N. et les puissances refusent d'intervenir, les chefs républicains provoqueront la révolution chez le peuple albanais ».*

Ainsi qu'on peut le voir, malgré la publication d'une seconde dépêche sur les contestataires du changement de régime constitutionnel, le caractère démocratique de l'événement n'est pas mis en cause. Le lecteur français apprend qu'il s'agissait de la volonté des représentants du peuple qui « avait proclamé roi d'Albanie, Ahmed Zogou » et ensuite se sont rendus à sa résidence « pour lui annoncer officiellement son élection » et aucunement d'une auto-proclamation, ce que fut en réalité l'événement. Toutefois, il y a des journalistes qui s'aventurent en Albanie pour faire des reportages et apporter aux lecteurs français une information plus complète qui les poussent davantage à réfléchir. Ce sont les troubles de 1924-25 et la politique italienne en Albanie qui attirent l'attention et déterminent les publications à envoyer sur place des journalistes. Quelques grands reportages sont à signaler dans la presse nationale française de l'entre-deux-guerres. Après le retour au pouvoir

d'Ahmed Zogou, le journal hebdomadaire *Illustration* publia un grand article sur l'Albanie intitulé « Les troubles d'Albanie »⁴⁰⁰, dont l'auteur de l'article avait préféré garder l'anonymat. Selon lui :

« [l'Albanie] n'occupait l'actualité que pour provoquer des complications européennes ou enrichir l'histoire des révolutions », « de ce destin fâcheux elle n'est pas complètement responsable », « le jour où les autres peuples s'accordent pour (...) laisser libres [les Albanais] et respecter leur territoire, ils conserveront l'habitude du désordre et de l'anarchie »⁴⁰¹.

L'histoire de l'Albanie n'était qu'une succession de guerres et d'occupations dévastatrices, à l'exception de l'occupation française à Kortcha et Pogradec qui a permis une sorte de continuité administrative albanaise après l'indépendance de 1912 :

« la situation [de l'Albanie] sur la carte de l'Europe l'a toujours exposée à des terribles convoitises (...) depuis l'époque lointaine où César et Pompée s'affrontèrent à Durazzo », « le héros national de l'Albanie Scanderbeg (...) lutta contre les Turcs », [indépendante depuis 1912 sous la garantie des Grandes Puissances], « la guerre mondiale se déchaîna et l'Albanie fut (...) occupée soit en partie soit en totalité par les Grecs, les Monténégrins, les Austro-Bulgares, les Italiens », « la seule de ces occupations qui fut désintéressée fut celle des détachements français qui s'installèrent à Koritza (...) et permirent d'organiser sous le contrôle de la France l'administration autonome des confins albanais »⁴⁰².

Le pays est présenté comme le seul lieu de l'Europe où la fin de la Grande Guerre n'a pas apporté la paix : agression militaire yougoslave (1919), les combats avec les troupes italiennes (1920), le massacre du Général Tellini et de son entourage suivi par l'occupation italienne de Corfou (1923), les insurrections successives de 1924 et 1925. La deuxième partie du reportage qui invite à découvrir le pittoresque des paysages et la richesse des monuments ne peut pas changer l'image de « pays primitif au cœur de l'Europe »⁴⁰³. La conclusion est brutale : l'Albanie est un

« Ferment de discorde au cœur de l'Europe, elle joue un rôle trop important dans toutes les complications balkaniques »⁴⁰⁴.

Au début des années 1930, l'Albanie devient un terrain d'enquête privilégié pour les journalistes sensibles à la politique étrangère de l'Italie fasciste. Ceux-ci présentent la militarisation excessive de l'Albanie avec le soutien et sous la direction de Rome. « A Tirana, comme à Scutari, le nombre et l'importance des casernes ont frappé mes yeux et mon esprit », affirme Louis Combaluzier dans un article publié en août 1930 dans le *Journal*⁴⁰⁵. Même impression chez Georges Roux, journaliste au quotidien *République*, qui se déplace un mois plus tard en Albanie,

⁴⁰⁰ « Les troubles d'Albanie », *Illustration. Journal Universel hebdomadaire*, N° 4270, 83^e année, 3 janvier 1925, p. 12-15.

⁴⁰¹ *Idem*, p. 12.

⁴⁰² *Ibidem*.

⁴⁰³ *Idem*, p. 14.

⁴⁰⁴ *Idem*, p. 15.

⁴⁰⁵ Louis Combaluzier, « L'armée albanaise est instruite et encadrée par des officiers italiens », *Journal*, 22 août 1930.

mais qui en plus dénonce les ambitions expansionnistes de l'Italie en rapport avec les autres puissances :

« On connaît les revendications italiennes : Un grand peuple prolifique est à l'étroit dans un pays pauvre sans colonies. Si on ne lui donne pas les territoires nécessaires, il explosera. Justement depuis 1927 l'Italie dispose d'un petit pays situé à sa porte à quelques milles marins de ses côtes : l'Albanie. (...) Et, proximité immédiate de la Métropole : communications par mer, rapides et sûres. Certes une nature ingrate, sans grandes richesses : mais pays non surpeuplé (...). Au milieu de difficultés de toutes sortes, j'ai parcouru toute l'Albanie, du Nord au Sud, et de l'Est à l'Ouest. (...) J'ai vu une seule école agricole : près de Durazzo, et elle était américaine. J'ai vu un collège à Kortcha, et il était français. J'ai vu une huilerie à El-Bassan [Elbasan], et elle appartenait à une société franco-anglaise. Et les Italiens ? direz-vous. Oui, j'en ai vu. Mais quasi-uniquement des officiers et des sous-officiers. Et peu au Sud, c'est-à-dire dans le voisinage de la Grèce, mais surtout dans la capitale à Tirana, et au nord, dans le voisinage de la Yougoslavie. J'ai vu un gouvernement aux ordres de l'Italie et j'ai vu une armée encadrée et instruite par des officiers italiens. J'ai vu des lignes d'avions qui sont italiennes avec des pilotes italiens. J'ai vu des Sociétés de préparation militaire, avec des instructeurs italiens, j'ai vu, autour de la capitale et dans le Nord, des routes stratégiques avec des ponts dans la direction de la frontière yougoslave. (...) Le reste n'intéresse pas l'Italie. L'Albanie n'est pour elle qu'une marche militaire, qu'une tête de pont dans la guerre prévue contre la Yougoslavie. »⁴⁰⁶



Le roi Zog décorant un de ses officiers

Photographie publiée par le *Journal*

Tous les auteurs cités insistent sur le capital de sympathie que la France possède en Albanie et sur ses responsabilités. Le devoir de la France est de conserver sa sympathie dans le domaine intellectuel, par l'accueil des jeunes Albanais « vers nos grandes écoles », c'est la conclusion de l'article publié dans l'*Illustration*⁴⁰⁷. Louis Combaluzier (*Journal*) précise que la conversation qu'il eut avec le chef de la diplomatie albanaise, Raouf Fitzo⁴⁰⁸, s'est tenue en français :

⁴⁰⁶ Georges Roux, « Une expérience italienne », *République*, le 13 octobre 1930.

⁴⁰⁷ « Les troubles d'Albanie », *Illustration*...*op. cit.*, p. 15.

⁴⁰⁸ En albanais Rauf Bey Fico. Homme politique et diplomate albanais originaire de Gjirokastra. Il avait fait ses études universitaires en droit (jurisprudence) à Constantinople. Fico occupa successivement les fonctions de préfet de Durazzo, préfet de Scutari, membre de l'Assemblée constituante et député. Le président de la République, Ahmed Zogou, l'envoya en 1926 à Ankara en tant que ministre plénipotentiaire. Ministre de l'Intérieur (1921 et 1930-31), des Affaires étrangères (1929-31). Ministre plénipotentiaire à Belgrade (1928-1929). Selon un rapport du chargé d'affaires français Béguin-Billecocq, Rauf Bey Fico était un homme « intelligent et instruit, courtois, très turcophile et assez fanatique ». Mais il a « toujours manifesté des sympathies pour la France ». [Cf. AMAE, Série Europe, Albanie n° 3, Dépêche n° 11, Tirana, le 4 février 1926, M. Jean Béguin-Billecocq, Chargé d'Affaires de la République en Albanie, à Son Excellence Monsieur, Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères, A. s. Représentation albanaise en Turquie.] Selon l'attaché militaire italien en Albanie, en revanche, Rauf Fico était de la même culture politique que les

« Le ministre s'exprime dans notre langue avec aisance et parle de la France avec vénération. Il a tenu que son fils étudiât à Paris, comme lui-même, parmi la jeunesse du *peuple chevalier* ».

Plus radical, suivant la ligne politique de son journal, *République*, Georges Roux demande aussi l'intervention du gouvernement français :

« Aujourd'hui encore, bien des gens, surtout dans le Sud, ont les yeux tournés vers la France, dont, en ce pays d'Orient, le prestige reste considérable parce qu'on sait que ses ambitions sont désintéressées. Le jour où l'une quelconque des grandes puissances s'intéressera à l'indépendance de l'Albanie, tout le pays se soulèvera. Mais notre correction est grande. Il serait même bon que notre gouvernement le fit remarquer à Rome ».

Vers le milieu des années 1930, l'Albanie n'apparaît plus comme la bête noire des Balkans : le pays connaît la stabilité depuis quasi une décennie et les rares articles publiés par les opposants du Roi Zog à Paris restent pratiquement sans échos. Les nouvelles de cancan au sujet des maîtresses du Souverain⁴⁰⁹ qui n'était ni fiancé, ni marié, et qui trouvent place dans la presse anglo-saxonne⁴¹⁰, sont laissées de côté par les publications françaises. *Le Matin* du 19 juin 1935 publie sur la première page les « Impressions d'Albanie » d'Alex Biscarre, conseiller municipal de Paris, qui intègrent aussi un entretien avec le Roi. L'article est élogieux. Pour le lecteur français qui n'était pas familiarisé avec les affaires albanaises, le portrait du Souverain et la cour royale d'Albanie n'avaient rien à envier aux autres cours européennes :

« Des traits d'une très grande régularité, un front large, un regard franc et net et toute la douceur orientale. Grand et mince, sans geste, avec une certaine froideur, Zog I^{er}, roi des Albanais, me reçoit dans son palais fleuri de Tirana, entouré de jardins de roses. Ce pur fils de l'Albanie, enfant de la montagne, règne surtout par son travail. Son dévouement, son esprit de sacrifice lui ont conquis son peuple. Alors que, jour et nuit, les bruits du dehors arrivent jusqu'au palais, le roi, dans l'isolement d'un vaste cabinet de travail, lit, étudie et voit lui-même tous les rapports de ses ministres. (...) Pour accéder au palais et être reçu en audience, il est indispensable de s'assurer de

jeunes. « Fourbe. Selon certains, hypocrite. Il a été ami d'Essad Pacha et en 1919 s'est déclaré contre le gouvernement albanais constitué à Durazzo avec l'aide de l'Italie et avait fait de la propagande contre l'Italie. Ce fut la raison pour laquelle il a été retenu italophobe. Aujourd'hui, pourtant, déclare ostentatoirement avoir changé d'avis car, après avoir eu une rencontre avec S. E. Mussolini, il a ressenti une transformation radicale de ses convictions. De toute façon il est fidèle au Roi Zog et certainement ne sera pas disposé à mener une politique contraire aux principes du Souverain. L'impression générale qui se dégage est que tout en se considérant nationaliste, Fico est bienveillant à l'égard de l'Italie » [ASD, *Affari Politici 1919-1930*, Albania n° 786 (1930), Fasc. 771 – Gabinetto e Camera Deputati Albanesi, R. Legazione italiana in Tirana, Addetto Militare, Riservatissimo, Telespresso n° 251 – R.R., Tirana, 7 marzo 1930 (Anno VIII°), Al Ministro della Guerra (Gabinetto-Uff. Coord.), Al Comando del Corp di S. M. (Serv. Inf. Mil.), A S. E. il Ministro d'Italia in Albania, Oggetto : Costituzione del nuovo Gabinetto, Allegati : 6. Signé : L'Addetto Militare (Generale A. Pariani)]. Pour sa vie et activité cf. Dr. Shyqyri Hysi, *Rauf Fico-Shtetar dhe diplomat I shquar/Un distingué homme d'Etat et diplomate*, Tiranë, 2006.

⁴⁰⁹ La presse internationale s'intéressait à ses aventures, notamment avec la Baronne allemande Janko surnommée « L'Albanaise Lupescu », la Comtesse hongroise Hannah Mikes et la Comtesse Teleki, elle-aussi hongroise. Zog avait sûrement conservé de la sympathie pour les Austro-hongroises depuis son séjour obligatoire à Vienne durant la Première Guerre mondiale... Cf. Bernd J. Fischer, *King Zog and the struggle for stability...op. cit.*, p. 255.

⁴¹⁰ Cf. l'article publié par *Washington Herald* du 8 août 1937, « Zog finds a Queen at Last-Almost ».

toute la diplomatie de notre ministre à Tirana, M. Marcel Ray, et l'obligeante courtoisie de M. Rrok Stani, chef du protocole. Il faut aussi passer par l'*adjutantur*, maison militaire où le roi me fit accompagner d'une personnalité de la cour »⁴¹¹.

L'Orient peut avoir une grande capacité de séduction. Si on ajoute la courtoisie, les déclarations de francophilie et la disponibilité des autorités et des personnes qu'on rencontre, y compris le Souverain, on peut facilement perdre tout esprit critique. Mais citons encore A. Biscarre :

« De sa grande taille, le roi répond à mes salutations rituelles. Il me tend une main longue et fine et m'offre une cigarette. Ses premiers mots sont pour me dire :

- *Je suis heureux qu'un grand journal français veuille s'intéresser à l'Albanie. (...)*
- *Vos frontières protègent, Sire, un pays délicieux que je m'efforcerai de faire mieux connaître aux Français. (...)*

Et le roi Zog 1^{er} me confie encore :

- *Je veux, pour nos nationaux, continuer à suivre les efforts des professeurs français au lycée de Kortcha. L'instruction française développera les sentiments que nous nourrissons depuis que les Albanais combattirent et s'engagèrent pour la France. Le roi fait allusion à la création du premier mouvement d'indépendance, précédé d' enrôlements volontaires, que les troupes de Sarrail créèrent en 1917 à Kortcha (...)* »⁴¹².

L'auteur expose ensuite le pittoresque du pays en allant de « Tirana languissante » à Scutari où, après avoir visité le couvent franciscain « vous le quittez ému et séduit, les bras chargés de roses ». De Scutari, l'auteur se dirige vers Elbassan et Kortcha « en pleine sécurité », il traverse les vallées sur « des ponts prosaïquement modernes qui n'ont rien de commun avec les vieux ponts de pierre à l'arche centrale en ogive et le tablier en dos d'âne »⁴¹³. Le lecteur français ne pouvait être que surpris de cette Albanie bien différente de celle véhiculée dans les années 1920 ou avant !

Enfin, la presse française s'intéresse au mariage du Roi Zog avec la comtesse hongroise Géraldine Apponyi de Nagy-Apponyi⁴¹⁴. La nouvelle, accompagnée dans la plupart des cas des photographies du jeune couple royal, est publiée dans les premières pages des quotidiens nationaux. *Le Figaro* du 27 avril 1938, sous le titre « S. M. le Roi Zogou 1^{er} épouse aujourd'hui à Tirana la comtesse Apponyi », parle d'« un véritable conte de Mille et une Nuits » et des « décors de rêve » en présence des représentants de toutes les cours d'Europe. Même le quotidien des communistes français, *L'Humanité*, informe ses lecteurs que « trois cents fiancés seront unis au même temps que le couple royal »⁴¹⁵. En revanche, le quotidien des catholiques français *La Croix* publie dans son édition du 4 mai 1938, sur la première page, une prise de position critique à propos du mariage de la

⁴¹¹ Alex Biscarre, « Impressions d'Albanie », *Le Matin*, mercredi, 19 juin 1935, p. 1-2.

⁴¹² *Idem*, p. 2.

⁴¹³ *Ibidem*.

⁴¹⁴ Comtesse Géraldine Apponyi de Nagy-Apponyi (1915-2002). Reine consort des Albanais. Fille du comte hongrois Gyula Apponyi de Nagy-Apponyi et de l'américaine Gladys Virginia Steuart. Le 27 avril 1938 elle épousa à Tirana le Roi Zog. Cf. Joséphine Dedet, *Géraldine, reine des Albanais*, Paris, Critérion, 2002.

⁴¹⁵ « Aujourd'hui à Tirana le roi Zogou épouse la comtesse Apponyi », *L'Humanité*, 35^e année, mercredi, 27 avril 1938, l'édition parisienne, p. 1.

comtesse catholique Géraldine Apponyi avec le souverain musulman des Albanais, Zog. Le signataire de l'article (« Un défi à l'esprit »), le Mgr. R. Fontenelle, était le chanoine de la cathédrale romaine Saint-Pierre. L'auteur dénonce également l'hypocrisie de l'Italie fasciste qui d'un côté proclame le mariage une institution sacrée, mais de l'autre envoie un représentant à la cérémonie du mariage :

« *Mariage* est un bel euphémisme ! Pourquoi, comment l'Italie, qui a inscrit au fronton de l'ordre social – et c'est ce qui fait sa force et son honneur – le caractère essentiellement, uniquement sacré du mariage, pourquoi l'Italie a-t-elle pris part avec cette ostentation aux prétendues noces albanaises, jusqu'à y envoyer son ministre des Affaires étrangères⁴¹⁶ comme témoin, oubliant que le mariage est une institution sacrée ou n'est pas, ou n'est qu'une de ces choses honteuses que Saint Paul préfère qu'on ne nomme point ? »⁴¹⁷.

Notons qu'un rapport de l'ambassade italienne à Paris craignait que « l'article du Monseigneur soit inspiré par le Secrétariat d'Etat » du Vatican⁴¹⁸.

Pour la littérature française, qui joue un rôle si important dans la création de l'imaginaire collectif, l'Albanie n'est pas une source d'inspiration. D'autre part, malgré quelques excellents traducteurs du français, l'Albanie ne possédait pas d'écrivains d'expression française et cette réalité constituait un autre obstacle majeur dans les rapports des deux sociétés. Des épisodes comme l'amitié entre l'intellectuel albanais Faik Bey Konica⁴¹⁹ et Guillaume Apollinaire et qui plus est, caractérisent la période antérieure à la Grande Guerre, restent isolés. On peut signaler pour l'entre-deux-guerres seulement la réédition en 1924 et en 1926 du livre de voyages de Pierre Loti, *Fleurs d'ennui* (première édition en 1882), où on retrouve quelques figures d'Albanais notamment dans la nouvelle *Pasquala Ivanovitch* :

⁴¹⁶ Le comte Galeazzo Ciano.

⁴¹⁷ « Un défi à l'esprit » par Mgr. R. Fontenelle, *La Croix*, Mercredi, 4 mai 1938, p. 1.

⁴¹⁸ ASD, *Affari Politici 1931-1945*, Albania n° 82 (1938), Fasc. 13 – Matrimonio di Re Zog 1° colla Cont.ssa Geraldina Apponyi, Telegramma in arrivo per corriere, n° 2595, Roma, li 8/5/38/XVI, Mittente : R. Ambasciata presso Santa Sede, indirizzato a Esteri Roma, Oggetto : Visita Fuhrer e Matrimonio Re Zog (articolo "La Croix"). Le Saint Siège avait exprimé initialement sa position à propos du mariage dans un article publié dans l'*Osservatore Romano* du 15-16 février 1938 : la cérémonie devait être catholique et les éventuels enfants devaient être également baptisés. Au cas contraire, l'Eglise avertissait Géraldine qu'il lui sera refusé la communion. Mais peu de temps après le mariage, Géraldine put reprendre normalement la pratique religieuse. Cf. Bernd J. Fischer, *King Zog and the struggle...op. cit.*, p. 261.

⁴¹⁹ Faik Bey Konica (lire « Faïk Konitza »). 1875-1942. Né dans un village albanais du Pinde, Konica fait ses études primaires en langue turque et gymnasiales en langue albanaise à Scutari. Il poursuit son parcours au lycée de Galatasaray de Constantinople où il entre en contact avec la langue et la culture française. Il part en France pour continuer ses études au lycée et ensuite à l'université de Dijon où il étudie la philologie romane. En 1896 il s'installe à Bruxelles et à Londres en 1903. C'est dans la capitale britannique qu'il fait connaissance et lie ensuite amitié avec Apollinaire (1880-1918). Ce dernier quitte Londres en 1904 mais l'amitié avec Konica continue, comme en témoigne une riche correspondance. Apollinaire va publier un article sur Konica dans le *Mercure de France* du 1^{er} mai 1912. Après la Grande Guerre, Faik Bey Konica s'installe à Boston (1921) où il dirigea l'association culturelle albanaise *Vatra/Foyer*. Cinq ans plus tard il sera nommé ministre plénipotentiaire à Washington, poste qu'il occupe jusqu'à l'invasion de son pays en 1939. Cf. Luan Starova (éd.), *Une amitié européenne : Faïk Konitza et Guillaume Apollinaire*, Paris, Esprit Des Péninsules, 1998, coll. « Balkaniques ».

« Il y avait là Gregorio Iovoritch, qui m'apportait en cadeau un vieux fusil d'Albanie ; - et puis Matheo, le brave Matheo, celui que je désirais le plus voir, celui dont j'avais besoin pour une affaire d'importance. – Je lui remis, à celui-ci, une petite bourse en soie rouge de Cattaro, avec quelques pièces d'or, - en lui disant : *Pour Pasquala ; - monte vite la trouver là-haut et dis-lui que je m'en vais...*

L'Albanais Mehmet arriva lui aussi ; son cadeau d'adieu était un sac de toile contenant du latakîé de contrebande qu'il avait rapporté de Scutari »⁴²⁰.

Mais voilà qu'en 1939 apparaissait *Le Sceptre d'Ottokar*, le huitième album de bande dessinée des *Aventures de Tintin* du dessinateur belge francophone Hergé⁴²¹. Celui-ci présentait l'histoire d'un Anschluss échoué à propos d'un petit royaume imaginaire, la Syldavie, situé en Europe orientale. Le contexte était favorable à une telle intrigue : l'Europe avait connu en mars 1938 l'annexion de l'Autriche puis celle de la région des Sudètes et de toute la Tchécoslovaquie (mars 1939) et un mois plus tard, celle de l'Albanie (en avril). Mais dans le livre de Hergé l'histoire suivra un autre cours : grâce à Tintin, l'annexion de la Syldavie échoue avec l'arrestation de Müssler (Mussolini+Hitler) chef du parti *La Garde d'Acier* (allusion claire à la Garde de Fer roumaine). Malgré les nombreuses sources d'inspiration (l'expansion serbe en Albanie à l'époque de Dusan, la Bulgarie belliqueuse de la deuxième guerre balkanique qui finance entre les deux guerres l'ORIM macédonienne, la Garde de Fer roumaine) la principale source d'inspiration du volume reste l'Albanie⁴²². Il est certain que pour le nom du pays Hergé s'est inspiré du nom de la Transylvanie et de la Moldavie. Mais il ne faut pas oublier que l'initiale « S » coïncide avec « Shqipëria » (Albanie). Le drapeau syldave est inspiré de celui albanais : le rouge est remplacé par du jaune, et le pélican noir remplace l'aigle bicéphale d'inspiration byzantine.



Le drapeau du Royaume de Syldavie



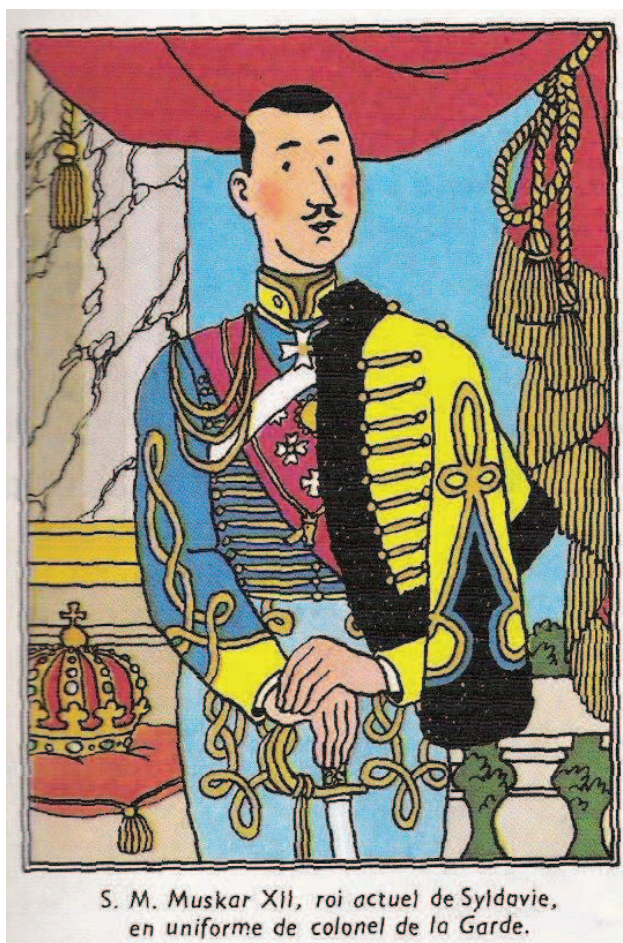
Le drapeau du Royaume d'Albanie

⁴²⁰ Pierre Loti (de l'Académie française), *Fleurs d'ennui*, en collaboration avec H. Plumkett, Paris, Calmann-Lévy, éditeurs, 1924, p. 239.

⁴²¹ En France, le volume fut édité chez Casterman (éditeur belge qui possédait une filiale parisienne depuis 1865).

⁴²² Malgré l'intérêt de son article, nous ne pouvons pas être d'accord avec les considérations de M. Alain Servantie qui considère que Syldavie fait référence à la Turquie. Cf. Alain Servantie, « Les médias modernes à grande diffusion, véhicules de stéréotypes politiques : bandes dessinées sur la Turquie », *Cahiers d'études sur la Méditerranée orientale et le monde turco-iranien*, n°8, juillet-décembre 1989, p. 25-75.

De même, la ressemblance entre le souverain imaginaire Muskar XII et le Roi Zog est frappante.



Roi Zog en uniforme de colonel⁴²³

Le public français amateur des bandes dessinées fait connaissance aussi avec le paysage albanais architectural (les minarets et l'architecture typique balkanique) et humain (les habits des paysans syldaves sont ceux qu'on rencontrait en Albanie des années 1930, c'est-à-dire des habits turcs : des culottes très larges, serrées à la cheville, gilet et fez). Certains clichés sont très transparents : les transports arriérés à dos d'âne, la trahison et l'intrigue qui caractérisent certains éléments de la gendarmerie et même du Palais. Il est possible que pour les scènes qui présentaient l'implication dans le complot des hommes du Palais et des militaires, Hergé ou son collaborateur Edgar P. Jacobs se soient inspirés de la fuite en Yougoslavie de l'ex-aide de camp du Roi Zog, Muharrem Baïraktari⁴²⁴, dans la nuit du 8 janvier 1935. Cet épisode fut assez médiatisé par la presse européenne (cf. *Le Temps* de Paris du 11 janvier 1935, *Morning Post* et *Daily Express*, 9 janvier 1935)⁴²⁵.

⁴²³ <http://upload.wikimedia.org/wikipedia/fr/thumb/5/50/Zog.jpg/220px-Zog.jpg>.

⁴²⁴ Il fut aussi le commandant-en-chef de la gendarmerie albanaise.

⁴²⁵ En 1931 aussi, le quotidien parisien *Journal* signalait à ses lecteurs les « Nombreuses désertions dans l'armée albanaise » (cf. l'édition du 25 janvier).

En conclusion, *Le Sceptre d'Ottokar* est une preuve que l'Albanie, en dépit de son image de pays exotique et arriéré, n'est plus l'endroit qui surprend chaque fois que son nom est prononcé. Autrement dit, elle avait acquis droit de cité dans l'imaginaire européen du lecteur français.

*

*

*

Le cas franco-albanais dévoile une fois de plus le rôle fondamental joué par les États dans la construction d'une relation bilatérale. Sans négliger les grands courants de l'histoire qui sont les *tendances lourdes* dans les relations internationales, c'est l'État en fonction de ses intérêts qui offre un cadre favorable ou pas au développement des relations avec un pays tiers. C'est toujours l'État le seul acteur qui peut agir à tous les niveaux de la coopération : celui de la grande diplomatie, au niveau des postes diplomatiques et consulaires qui ont le devoir d'adapter ses priorités générales à un niveau local, au niveau économique et culturel. Les éléments de la société civile (actions individuelles, réseaux sociaux, entreprises) sont efficaces dans la mesure où il existe une convergence avec l'action de l'État. Quant à la presse et aux autres sources d'information, elles suivent en général la politique de l'État, même si on aperçoit des éléments d'analyse autonomes qui demandent une plus grande implication de la France dans les affaires albanaises.

Chapitre V :

Une relation à sens unique. La politique impériale française en Albanie

« Quant à la France, éloignée géographiquement de l'Albanie, elle a néanmoins conservé avec ce pays de bonnes relations traditionnelles qui ont été développées pendant la guerre. Au point de vue politique, elle n'est jamais intervenue dans les affaires intérieures de l'Albanie et a entretenu des relations avec les divers gouvernements qui s'y sont succédés. Elle a intérêt à ce que l'Albanie reste indépendante et ne devienne pas la cause de complications toujours dangereuses. Il convient d'ajouter qu'un certain nombre d'hommes d'affaires français s'intéressent à l'Albanie »⁴²⁶. C'est ainsi qu'apparaissait synthétisée la politique de la France à l'égard de l'Albanie dans une note de la Direction politique du *Quai d'Orsay* à l'attention du Baron de Vaux, nouveau ministre à Tirana. Pourtant il faut bien nuancer. La France menait en Albanie une politique impériale, conséquence de son statut de grande puissance. Cette politique avait comme objectif primordial l'affirmation de ce statut partout dans le monde à travers une présence spirituelle, économique et politique⁴²⁷. Toutefois, en ce qui concerne les petits pays d'Europe, elle se faisait aussi l'écho d'une certaine culture politique typiquement française qui considérait la France leur protectrice⁴²⁸. De ces points de vue, la politique impériale française en Albanie était une politique de contrepois à l'impérialisme italien qui visait l'intégration économique de l'Albanie et en fin de compte son occupation. D'autres grandes puissances suivaient leurs politiques impériales, dont les reflexes se retrouvaient en Albanie. Basée sur la traditionnelle théorie de l'équilibre des puissances, la politique de l'Empire britannique en Albanie visait le maintien du *statu quo* mais son action se ressentait davantage dans les domaines politique et militaire. En revanche, l'approche de la France était plus complexe, mettant la culture au centre de son action. Une autre politique impériale, celle des Etats-Unis, rejoignait cette approche qui privilégiait l'action humanitaire en Albanie. Mais nous ne devons pas considérer forcément la politique culturelle française en Albanie comme un simple moyen pour compenser la faiblesse de sa présence économique. Pour la France, c'est la culture qui lui donne la vocation d'universalité et de ce fait elle représente un instrument essentiel de sa

⁴²⁶ AMAE, Série Europe 1918-1929, Albanie n° 1, Dépêche (copie) cl. 1^{er} mars 1927, Le Ministre des Affaires Etrangères à Monsieur de Vaux, Ministre plénipotentiaire de la République française à Tirana, A. s. Instructions.

⁴²⁷ Henri Cambon définissait la politique impériale française en Orient comme « un ensemble d'intérêts moraux et matériels, de droits et de traditions, qui n'a pas eu d'équivalent dans l'histoire ». Cf. Paul Cambon, *Correspondance 1870-1924*, tome I (1870-1898), Paris, Grasset, 1940, p. 9.

⁴²⁸ Les racines de cette conception se trouvent dans le statut, que la France détenait depuis le XVI^e siècle, de protectrice des Lieux Saints et des chrétiens du Levant et s'est affirmée depuis même si souvent elle allait de pair avec des stratégies géopolitiques (e. g. La France protectrice des petites principautés allemandes face à la Prusse et à l'Autriche au XVIII^e siècle, la politique orientale de Napoléon III, protecteur de la nation roumaine. Même l'expansion coloniale du XIX^e siècle s'effectue au nom de la lutte contre l'injustice, l'esclavage et « la soumission aux ténèbres », lutte commencée depuis l'époque des Lumières [Jules Ferry, discours à la Chambre des députés, le 28 juillet 1885], etc.).

politique impériale. Cela ne veut pas dire que les domaines politique, économique et militaire furent négligés : en ce qui concerne l'Albanie, la France s'appuyait principalement sur la politique de puissance régionale de la Yougoslavie et soutenait les initiatives économiques privées. L'explication est simple : l'Albanie n'offrait pas de possibilités d'expansion économique pour justifier un « impérialisme du pauvre »⁴²⁹. Il est aussi vrai que les déclarations des divers responsables français concernant le soi-disant désintérêt de la France en Albanie pouvaient être interprétées comme une façon de cacher les limites de la puissance française derrière les paroles. Mais elles pouvaient aussi bien signifier la volonté de ménager des susceptibilités italiennes, ce qui n'équivalait pas avec la reconnaissance d'une sphère d'influence exclusive. C'est à toute cette problématique qu'on va essayer de répondre dans les pages du présent chapitre, privilégiant cette fois-ci les données économiques et culturelles.

Les relations économiques et commerciales

Ainsi qu'on a vu dans le premier chapitre⁴³⁰, la France occupait la première place pour les investissements étrangers en Albanie ottomane et les projets visant leur développement étaient tout-à-fait notables. La constitution d'une Albanie indépendante avait écarté les barrières contre la présence austro-hongroise et italienne qui, favorisées par la proximité géographique, avaient réussi de commun accord à contenir la présence française. A son tour, le gouvernement français essaya d'obtenir de la part des autorités du jeune Etat albanais la reconnaissance des contrats passés à l'époque ottomane. Mais, devant les fortes pressions austro-italiennes, les autorités de Durazzo avaient choisi la voie de la tergiversation. De plus, six mois après l'installation du gouvernement, la Guerre éclata et l'éventualité de récupérer quoique ce soit fut laissée pour plus tard. Dans un premier temps, cette guerre interrompit toute activité économique étrangère et les entreprises françaises furent soit suspendues (la société minière de Sélénitza), soit saisies par les occupants (les phares sur la côte). Il a fallu attendre l'année 1916, la stabilisation du front en Albanie et la constitution de trois grandes zones d'occupation : austro-hongroise (Albanie septentrionale et centrale), italienne (Albanie du Sud-ouest) et française (Albanie de Sud-est) pour que la situation change. Profitant du calme, les trois occupants ont démarré la réalisation des infrastructures militaires, stratégiques, dont vont bénéficier les activités économiques. Mais si les occupants austro-

⁴²⁹ Expression employée par Georges Soutou pour définir les tentatives françaises d'origine gouvernementale et administrative qui l'emportent sur l'initiative privée, à la différence de l'impérialisme des riches Anglo-Saxons. Cf. Georges Soutou, « L'impérialisme du pauvre : la politique économique du gouvernement français en Europe centrale et orientale de 1918 à 1929 », *Relations internationales*, n° 7, automne 1976, p. 219-239.

⁴³⁰ Cf. p. 47-49.

italiens ont procédé à l'intégration des zones d'occupation dans leur circuits économiques nationaux, l'activité économique française visait d'abord le maintien de la stabilité de l'Albanie du Sud-est, l'entretien de la mission militaire et la constitution d'un pôle d'attraction pour tout l'espace albanais. D'ailleurs, il eut été inutile et très coûteux pour les Français d'intégrer cette zone de 122 000 habitants dans le circuit économique national. En revanche, les Français ont gagné la bataille idéologique car seule la République de Kortcha pouvait s'arroger le statut de continueur de l'Etat albanais, mais ils en ont peu profité par la suite. A la différence des Français, ni les Austro-Hongrois qui avaient « invité » le jeune Ahmed Zogou à passer la guerre à Vienne, ni les Italiens qui se sont basés sur des collaborationnistes, n'ont laissé un espace de liberté aux éléments autochtones. En revanche, ils ont « gagné » la bataille économique : les Austro-hongrois ont cultivé le coton sur tous les terrains disponibles et en 1918 ont récolté six mille balles⁴³¹ ; les Italiens ont accordé une grande attention à l'exploitation des ressources minérales. Des pourparlers pour l'achat des concessions françaises de bitume en Albanie commencèrent dès septembre 1917 à Paris entre les représentants de la « Petroli d'Italia », appuyés par les autorités de Rome, et ceux de la Société française des Mines de Sélénitza⁴³². Une fois la promesse de vente et de mise en liquidation de la part de cette dernière obtenue, la « Petroli d'Italia » et la « Petroli e Bitumi » ont constitué la Société italienne des Mines de Sélénitza (mai 1918) et la transaction fut conclue en juillet 1918. L'affaire fut considérée un succès pour les vendeurs car, malgré l'existence de grands dépôts de bitume à haute concentration, les coûts étaient considérés trop élevés pour la remise en fonction de l'activité vu que la ligne du front passait sur la concession même :

« En suite du long abandon, ces galeries sont éboulées et inaccessibles. Nous ne connaissons pas exactement les travaux exécutés avant 1914, il ne reste plus rien du chantier installé pour travailler la roche bitumineuse et en recueillir le bitume. Les nombreux fours furent démolis, les chaudières en fonte renversées et en partie démolies et dispersées. Il ne se trouve sur le chantier aucune machine, ni outil quelconque. Des informations prises sur les lieux il résulterait que ces dévastations sont antérieures à l'occupation italienne. Beaucoup de ces produits [de bitume] en pains furent dispersés, les soldats en employèrent pour former des parapets des tranchées de 1^{ère} ligne qui se trouvent dans le voisinage immédiat de la mine ; d'autres dépôts furent emportés par un torrent voisin, affluent de la Voyouzza [*sic !*]
 »⁴³³.

Même avant la guerre le rendement de la concession n'était pas à la hauteur des attentes faute d'infrastructures :

⁴³¹ Pierre Cauboue, « L'avenir économique de l'Albanie », *Journal des économistes*, tome LXIV, n° 2, Paris, novembre 1919, p. 183.

⁴³² Sur la concession française à Sélénitza à l'époque ottomane cf. aussi p. 47-48.

⁴³³ AMAE, Série Europe 1918-1929, Albanie 58 – Industrie et Travaux publics. Pétroles I – Mai 1918-juil. 1925, Copie d'un rapport relatif aux mines de bitume en Albanie et aux gisements de pétrole découverts récemment par la Société « Petroli d'Italia », Milan 22 août 1918.

« L'inexistence des routes et de chemins de fer fait que cet asphalte soit transporté de la carrière à dos de mulet, ce qui augmente singulièrement les frais généraux de l'entreprise, à Valona, où il est embarqué »⁴³⁴.

De plus, les autorités françaises étaient rassurées car six membres sur neuf du conseil d'administration de la « Petroli d'Italia » étaient Français⁴³⁵. Au même temps (fin 1917), sous l'impulsion du Ministère italien de la Marine, la société « Petroli d'Italia » faisait également les premiers forages en Albanie de Sud-ouest et trouvait vers 75 mètres de profondeur une couche pétrolifère qui donnait 25 tonnes de brut⁴³⁶. Les autorités françaises suivaient de près l'activité en la matière de la compagnie « Petroli d'Italia »⁴³⁷ et du ministère italien de la Marine. Des renseignements étaient obtenus au Consulat général de France à Milan par l'intermédiaire des Français qui siégeaient dans le conseil d'administration de la « Petroli d'Italia »⁴³⁸. Deux institutions à Paris avaient montré leur intérêt pour l'affaire : la Direction des Mines du ministère de la Guerre et le service central de l'Intendance du ministère de la Marine car

« cette question peut tout particulièrement intéresser en effet le ravitaillement des forces navales en Méditerranée »⁴³⁹.

Malgré cet intérêt, le gouvernement français resta en expectative car la situation de l'Albanie demeurait incertaine. C'est pour cela que l'affaire des pétroles albanais disparaît de toute correspondance diplomatique pour plus de trois ans (1918-1922). Mais le véritable succès des autorités militaires italiennes fut leur habile politique commerciale visant à détourner le flux commercial qui liait traditionnellement Kortcha et la Macédoine au port de Salonique, au profit des ports de Santi Quaranta et de Valona et donc de l'Italie. L'Etat-major de l'armée française se limitait à constater cet état de choses qui concernait sa zone d'occupation :

« C'est surtout par leur politique économique que les Italiens se sont efforcés de développer leur influence dans l'Albanie korytzeenne et dans la Macédoine occupée (...). Le protectorat italien d'Albanie ne renonce point à Korytza, tête de la route venant des deux points de l'Albanie du Sud, Santi-Quaranta et Valona. En attendant

⁴³⁴ Pierre Cauboue, « L'avenir économique de l'Albanie », *op. cit.*, p. 187.

⁴³⁵ La société fut constituée en 1906 à Milan par la fusion de deux compagnies françaises : « Pétroles de Monchino » et la « Société française des Pétroles et des Forages artésiens ». Cf. AMAE, Série Europe 1918-1929, Albanie 58 – Industrie et Travaux publics. Pétroles I – Mai 1918-juil. 1925, Copie d'un rapport relatif aux mines de bitume en Albanie et aux gisements de pétrole découverts récemment par la Société « Petroli d'Italia », Milan 22 août 1918.

⁴³⁶ *Ibidem*.

⁴³⁷ Le domaine principal de la « Petroli d'Italia » était l'exploitation des gisements pétrolifères « aux pieds de l'Apennin, autour de Fiorenzola d'Arda, non loin de la Plaisance ». Cf. AMAE, Europe 1918-1929, Albanie n° 58 – Industrie et Travaux publics, Pétroles I (mai 1918-juillet 1925), Dépêche n° 103, Milan, le 25 mai 1918, Le Consul général de France à Milan à S. E. Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères, A. s. Découverte de gisements de pétrole en Albanie. Exploitation de mines de bitume.

⁴³⁸ *Ibidem*.

⁴³⁹ AMAE, Europe 1918-1929, Albanie n° 58 – Industrie et Travaux publics, Pétroles I (mai 1918-juillet 1925), Dépêche n° 19, Paris, le 2 août 1918, Ministère de la Marine, Direction du Service Central de l'Intendance maritime, Bureau des Approvisionnements de la Flotte, à Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères, A. s. Gisements pétrolifères en Albanie.

les projets de liaison par chemin de fer qui de Monastir ou d'Uskub détourneraient sur les ports adriatiques le commerce macédonien, les Italiens étendent vers l'Albanie korytzeenne leur pénétration exclusivement pacifique (...). Les Italiens se contentent d'avoir une politique économique précise, et ont, à côté de nous qui ne pouvons pas songer à faire du commerce, des moyens de créer des liens efficaces entre la région et l'Italie.

Une simple promenade dans les quartiers marchands de Korytza permet de constater à toutes les devantures des boutiques des articles italiens : vermouth, vins, chocolat, allumettes, objets usuels de colporteurs. Les commerçants de la ville disent que quand Korytza manque de denrées alimentaires de nécessité première, sel, beurre, huile, ils s'adressent à l'agent consulaire italien qui les leur procure ; ils obtiennent de lui l'autorisation d'emprunter les camionnettes italiennes jusqu'à Valona pour y acheter les produits utiles. Même les conducteurs d'automobiles introduisent, encouragés par les Autorités italiennes, des marchandises italiennes sans se soustraire à l'octroi, et les revendent aux magasins de Korytza... »⁴⁴⁰.

En conclusion, à part quelques petites initiatives privées dont la production pouvait être absorbée par le marché local, l'existence d'une zone d'occupation exclusive en Albanie n'a pas stimulé les initiatives économiques françaises. D'abord, le niveau de développement du pays rendait quasi impossible l'afflux des gros investissements. Si en Tchécoslovaquie on avait tout un tissu industriel qui pouvait attirer la *Schneider*, si la Pologne et l'Autriche étaient intéressantes pour les grandes banques françaises, si la Roumanie avait une industrie pétrolière importante, l'Albanie n'était qu'un petit marché (environ un million d'habitants) sans aucune infrastructure économique, à part des petits ateliers, sans facilités portuaires importantes, sans voies ferrées. Donc, toute implantation, même en ce qui concerne l'exploitation des bois, ne pouvait être que très coûteuse. La pauvreté en infrastructures, en tradition administrative et étatique, le niveau de la société albanaise multipliait la distance avec la France. En 1922, 90 % de la population était employée en agriculture et en zootechnie et l'export des produits albanais était très faible⁴⁴¹. 75 % des familles albanaises étaient auto-suffisantes⁴⁴², le pays n'avait pas d'université, ni une classe ouvrière au sens moderne du terme. En 1920 le trafic motorisé national consistait en trois voitures Ford données par une mission humanitaire américaine⁴⁴³. Un autre frein important à l'arrivée des investissements était le régime de la propriété, encore basé sur les grandes propriétés terriennes de l'époque ottomane⁴⁴⁴. Mais peut être l'obstacle le plus important c'était l'absence de volonté politique, de projet national cohérent, faute d'une vraie élite politique, intellectuelle et économique. Les quelques études publiées en

⁴⁴⁰ AMAE, Série Guerre, Albanie 46, Dépêche n° 298, Athènes, le 20 octobre 1918, M. de Billy, Ministre de France à Athènes, à S. E. M. Stephen Pichon, Ministre des Affaires Etrangères, A. s. Situation à Koritza (Annexe – Bulletin de renseignements politiques n° II, 786/2P, adressé par l'Etat-major Général des Armées Alliées en orient – 2^{ème} Bureau au Ministère de la Guerre).

⁴⁴¹ Bernd J. Fischer, *King Zog and the struggle...op. cit.*, p. 44.

⁴⁴² *Idem*, p. 46.

⁴⁴³ *Idem*, p. 45.

⁴⁴⁴ En Albanie méridionale. Dans les parties septentrionales du pays, la structure sociale clanique et le relief permettaient uniquement les propriétés de petites dimensions.

France toute de suite après la guerre, comme celle de Pierre Cauboue sur l'« Avenir économique de l'Albanie » (août 1919) sont à notre avis très optimistes lorsqu'elles parlent de « grandes perspectives au commerce étranger » qu'offrait l'Albanie qui « possède tous les facteurs nécessaires pour devenir une nation prospère »⁴⁴⁵. Le seul pays disposé à faire des gros investissements mais pour des raisons uniquement géopolitiques était l'Italie, car même dans ce cas nous ne pouvons parler de complémentarité économique, malgré les études qui véhiculaient de telles idées. Donc, pour pratiquer un *impérialisme du pauvre* il ne fallait pas avoir seulement la volonté et la possibilité de le mener, mais aussi trouver le bon destinataire.

La fin de la Guerre et de l'occupation austro-hongroise en Albanie centrale et septentrionale n'a pas amélioré les possibilités pour une future collaboration économique franco-albanaise. En revanche, elle a permis aux Italiens d'étendre leur politique commerciale déjà pratiquée à Kortcha et en Macédoine dans l'ensemble du pays. Un problème particulier posait la situation de la Compagnie ottomane des phares⁴⁴⁶, société française qui détenait en Albanie des agences et des emplacements tout au long de la côte. Or, une fois les Austro-Hongrois écartés, les autorités militaires italiennes se sont vite appropriées ces endroits stratégiques qui, en plus, représentaient la seule affaire profitable avec peu de frais. Dans une lettre adressée au Haut Commissaire de la République française à Constantinople par l'administrateur général de la compagnie, on apprend que

« Malgré toutes nos tentatives d'expédier sur les côtes d'Albanie des inspecteurs chargés de visiter nos Agences et phares situés sur ces côtes s'étendant de SAINT JEAN DE MEDUA au nord, jusqu'à VALONA au sud, nous n'avons pu y parvenir jusqu'ici.

D'autre part, il résulte d'avis aux navigateurs américains en date du 8 Mai dernier et qui viennent de nous parvenir, que notre feu de SAINT JEAN DE MEDUA a été détruit et qu'un nouveau feu a été allumé à proximité de l'emplacement du feu détruit.

En l'absence de précisions, nous avons lieu de supposer que cette installation a été effectuée par les Autorités italiennes qui y ont procédé à notre insu, contrairement à ce qui a lieu pour les phares situés dans le DODECANESE, occupé par ces mêmes Autorités et où, s'étant substituées au Gouvernement Ottoman, elles appliquent les dispositions de nos Contrats »⁴⁴⁷.

La saisie des phares avait naturellement aussi une valeur symbolique pour montrer d'une manière un peu brutale qu'à partir de Valona commence le pré-carré italien.

⁴⁴⁵ Pierre Cauboue, « L'avenir économique de l'Albanie », *op. cit.*, p. 190-191.

⁴⁴⁶ Pour plus de détails sur la Compagnie ottomane des phares cf. Jacques Thôbie, *L'administration générale des phares de l'Empire ottoman et la société Collas et Michel (1860-1960)*, Paris, L'Harmattan, 2004.

⁴⁴⁷ ASD, *Affari Politici 1919-1930*, Albania 707, Fasc. 226 – Fari, Lettre (copie), Constantinople, le 15 juillet 1920, Le Directeur général des Phares de l'Empire ottoman, Wilbert, à Monsieur De France, Haut Commissaire de la République.

Mais en 1920 le vent commença à tourner contre les Italiens qui continuent à occuper la majeure partie du territoire albanais et soutenir les opposants du gouvernement de Tirana. Plusieurs actions de guérilla appuyées par ce dernier ont contraint les forces italiennes d'occupation à se replier sur Valona. Au mois d'août, suite à l'action militaire albanaise contre un corps expéditionnaire peu motivé, aux protestations des Grandes Puissances et à la situation intérieure de l'Italie, le Gouvernement italien abandonne Valona, renonce au protectorat autoproclamé en 1917 sur l'Albanie et reconnaît le gouvernement de Tirana. Pourtant, Rome conservait les hauteurs qui dominaient le golfe de Valona et l'île de Sazeno, ce qui rendait moins dramatique l'abandon de la ville portuaire et de son arrière-pays. Mais l'expansion économique italienne en Albanie recevait un coup dur car Tirana avait imposé des frais de douane si élevés que le commerce avec Rome fut réduit au minimum. De plus, la situation économique du Royaume italien d'après-guerre lui interdisait de faire de gros investissements à l'étranger. Une situation donc favorable pour la France qui fut portée à l'attention du *Quai d'Orsay* par le consul Jean Béguin-Billecocq tout de suite après son installation à Scutari d'Albanie :

« Avant la guerre, le commerce était en Albanie, exclusivement aux mains de l'Autriche et de l'Italie qui s'étaient entendues pour n'y laisser pénétrer pour ainsi dire aucune marchandise française. Aujourd'hui, les circonstances ne sont plus les mêmes. Elles paraissent même favorables à l'établissement de relations commerciales suivies avec la France. En effet, l'Italie, dont la concurrence est ici la seule à redouter, se voit contrainte de laisser la place vacante par suite de l'insuffisance de capitaux disponibles, de sa faible production, de ses embarras intérieurs et aussi du peu de sympathie dont elle jouit auprès des Albanais. Mais, il faut agir vite et avec discrétion afin de ne pas éveiller ses susceptibilités. Il convient donc de la mettre en face du fait accompli »⁴⁴⁸.

Le titulaire du consulat français plaidait donc pour une expansion économique française en Adriatique orientale sans complexes et aux dépens de l'Italie et joignait à sa dépêche datée du 10 avril 1921 un « Projet d'organisation commerciale française en Albanie ». Il est vrai que cette initiative fut stimulée par les « très nombreuses lettres » et demandes de la part des compagnies industrielles et sociétés de commerce « désireuses de trouver débouché en Albanie pour leurs produits », mais la Sous-direction Relations commerciales du *Quai d'Orsay* était prête à donner tout son concours :

« Cet empressement, manifesté par le commerce français d'engager des relations avec un pays dont il semblait autrefois se désintéresser presque complètement, en même temps qu'il indique la reprise complète de nos affaires, est du plus heureux

⁴⁴⁸ AMAE, Série Europe, Albanie n° 1, Dépêche n° 1, Très confidentiel, Scutari, le 10 avril 1921, M. Jean Béguin-Billecocq, Consul de France à Scutari d'Albanie, à Son Excellence, Monsieur Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères, A. s. Projet d'organisation commerciale française en Albanie.

augure pour leur brillante et prochaine expansion, et l'on doit s'efforcer par tous les moyens de l'encourager »⁴⁴⁹.

Cependant, Béguin-Billecocq se montra exagérément optimiste en ce qui concerne les possibilités de coopération économique avec l'Albanie, « un pays neuf qui peut offrir un débouché assez important à nos produits ainsi qu'un champ assez vaste à l'activité de nos industriels et de nos négociants »⁴⁵⁰. Mais voyons quelles étaient les difficultés à surmonter et quels moyens proposait le représentant français à Scutari pour stimuler les investissements et le commerce avec l'Albanie :

« Il faudrait créer une ligne de navigation française ayant son point d'attache à Marseille et desservant, pour commencer, les ports albanais de Durazzo et de St Jean de Médua et éventuellement le port yougoslave d'Antivari. Il serait à souhaiter qu'une entente intervient à ce sujet entre les plus importantes Chambres de Commerce Françaises, notamment celles de nos grands ports. Le succès de cette ligne de navigation serait d'autant plus certain que la production italienne est loin d'être en mesure, à l'heure actuelle, de faire face à la situation. De St Jean de Médua les marchandises seraient remorquées sur chalands jusqu'à Scutari, et au besoin jusqu'aux échelles monténégrines du lac. Quelques camions complèteraient utilement ce service pour le transport rapide des petits colis, par la route de Médua à Scutari. Au début, le service pourrait ne comporter que deux voyages par mois, pour lesquels suffirait un seul bateau. Le pays donnerait assez de fret pour le retour : de la laine, des peux brutes, du tabac, du sumac, (fustes), des douelles, des moutons. Les négociants scutarins avaient à plusieurs reprises, avant la guerre balkanique, formulé des vœux pour la création d'une ligne entre Marseille et St Jean de Médua. Ils s'étaient alors engagés à fournir le fret de retour et offraient de commanditer l'entreprise ; mais les conditions politiques étaient différentes et le commerce français se souciait alors fort peu de l'Albanie. Ces négociants seraient certes disposés à faire de nouvelles démarches s'ils avaient l'espoir qu'il y serait fait bon accueil. Mais il serait préférable que nos Chambres de Commerce prennent les devants et se contentent d'une enquête discrète. La moindre manifestation en faveur de l'établissement de relations commerciales suivies avec la France ne manquerait pas de réveiller dans le pays des jalousies qui ne reculeraient devant aucun moyen pour faire échouer le projet. Beaucoup, parmi les maisons qui manifestent leur désir de faire connaître leurs produits en Albanie, y voudraient trouver des représentants. La question est fort délicate dans un pays où les intermédiaires sont accoutumés à prélever la plus grosse part des bénéfices. Ici, l'argent ne saura jamais se contenter de la commission qui lui est réservée et ne communiquera pas les séries de prix de la maison qu'il représente. Il marchandera avec le client au point de faire le jeu de la concurrence, à laquelle il n'hésiterait pas à vendre son abstention. Le mieux est de créer ici un musée d'échantillons dont la direction serait confiée à un délégué direct de nos Chambres de Commerce, placé au besoin sous le contrôle de notre consulat. Ce délégué recevrait et transmettrait les commandes, contre paiement anticipé, ce qui est l'usage du pays. Enfin, en vue de compléter cette organisation, il y aurait lieu

⁴⁴⁹ *Idem*, Annexe à la dépêche n° 1 de Scutari adressée à la Sous-direction des Relations commerciales, Très confidentiel, A. s. Projet d'Organisation commerciale française en Albanie, 10 avril 1921.

⁴⁵⁰ *Idem*, Dépêche n° 1, Très confidentiel, Scutari, le 10 avril 1921, M. Jean Béguin-Billecocq, Consul de France à Scutari d'Albanie, à Son Excellence, Monsieur Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères, A. s. Projet d'organisation commerciale française en Albanie.

d'installer à Scutari une banque française⁴⁵¹ qui faciliterait le mouvement commercial avec la France : Il s'agit bien entendu d'une simple agence de l'une de nos grandes banques, dirigée par un Français sérieux et au courant des usages suivis en Orient. Il n'existe en ce moment aucune banque à Scutari : seule, la *Banca di Roma*, possède un représentant, M. Fabiano, qui est l'agent de la C^{ie} de navigation *Puglia*. Les opérations de cette agence seraient principalement de deux sortes :

1^{er} – Délivrance de chèques sur la France ;

2^e – Recouvrement sur connaissance⁴⁵² des marchandises commandées en France.

Etant donnée la difficulté qu'il y a pour les Albanais, soit à se procurer de l'argent français, soit à faire escompter les valeurs qui leur viennent de France, ils se trouvent forcés, en absence d'une banque française, de renoncer aux avantages qu'ils retireraient d'affaires suivies avec nos compatriotes. La banque projetée réaliserait donc des profits assurés et, par la force même des choses, n'aurait à redouter aucune concurrence étrangère. La création de cette agence aurait une influence considérable sur le développement de nos relations commerciales avec l'Albanie et elle aurait d'autant plus d'intérêt et de chances de réussite que la poste italienne, pas plus que la poste albanaise, n'acceptant de mandats et n'opérant de recouvrements que pour l'Italie. La monnaie en cours est la couronne argent autrichienne ou monténégrine, le dinar serbe, le drachme grec, le tcheirek turc, le lev bulgare etc...., d'une manière générale toute pièce d'argent dont le module est analogue à celui du franc. Il existe ici une grande quantité d'argent monnayé et suffisamment d'or pour que l'Etat albanais soit à même d'exiger le paiement en or de certains droits et de régler avec ce métal les appointements de ses fonctionnaires »⁴⁵³.

Malgré donc l'absence temporaire de concurrence et les nécessités du marché local pour tout type de produits, investir ou faire commerce avec l'Albanie n'était pas aussi simple. Surtout qu'il fallait repartir de zéro : il s'agissait du seul pays européen qui n'avait pas d'institutions financières⁴⁵⁴, ni de monnaie nationale. Pour assurer le succès d'une éventuelle coopération économique il fallait sans doute que l'Etat assumât un rôle coordinateur et d'accompagnateur de ses entrepreneurs. Or, pour éviter aussi toute complication politique avec l'Italie, Paris jugea plus opportun de laisser librement le choix à ses entrepreneurs de s'installer ou pas en Albanie. Guider, soutenir et défendre ses entrepreneurs, c'étaient les mots clé de la politique économique française en Albanie. Même l'accord du gouvernement albanais avec la *Compagnie anglo-iranienne de Pétrole* (25 mars

⁴⁵¹ La *Banque impériale ottomane* (établissement franco-britannique) a eu une filiale à Scutari de 1911 à 1914. Pendant la Grande Guerre, la seule institution financière opérant en Albanie fut la banque autrichienne *Wiener Bankverein*. Cf. Saša Mišić, « Serbo-Albanian Bank in Albania 1925-1927 », *Balkanica*, XXXVII/2006, p. 249.

⁴⁵² Terme de commerce maritime. Acte, entre l'armateur et le capitaine, qui constate le chargement des marchandises sur un navire et les conditions du transport. On fait trois copies du connaissance, l'une pour le marchand chargeur, l'autre pour le capitaine, l'autre pour le destinataire. Vendre sur facture ou connaissance. « J'ai reçu les connaissances des trois bâtiments que vous avez fait charger pour Brest et Rochefort, des marchandises et munitions du Nivernais », *Lettre de Colbert à de Varaignes*, dans *JAL*. Cf. *Dictionnaire Littré*.

⁴⁵³ AMAE, Série Europe, Albanie n° 1, Dépêche n° 1, Annexe à la dépêche n° 1 de Scutari adressée à la Sous-direction des Relations commerciales, Très confidentiel, A. s. Projet d'Organisation commerciale française en Albanie, 10 avril 1921.

⁴⁵⁴ Le « système » de crédit du pays se basait par les boutiques d'usure présentes dans les bazars des villes.

1921)⁴⁵⁵ qui donnait à cette dernière le droit de préférence pour la concession des terrains pétrolifères pour toute l'Albanie, laissa impassibles les autorités de Paris. Le gouvernement de Tirana n'était pas encore reconnu ! Pourtant, le rapport du consul français à Scutari, transmis par la sous-direction Relations commerciales aux chambres de commerce, ne resta pas sans écho. Plusieurs entreprises avaient montré leur intérêt pour l'Albanie : la société commerciale *Pinnau & C^{ie}* de Lyon, « fortement recommandée » par Justin Godart, entra en pourparlers avec les autorités gouvernementales albanaises dès juin 1921 pour l'établissement d'entrepôts⁴⁵⁶ ; la *Schneider*, intéressée par un pays nouveau qui avait sans doute besoin d'équiper son armée et sa gendarmerie, envoyait en juillet l'ingénieur Saint-Guilhem pour traiter avec les mêmes autorités⁴⁵⁷. D'autres sociétés (*Bouché fils & Co*, maison productrice de champagne basée à Epernay, ou la société *Ch. Copin* de Tours) se montraient intéressées des propositions de collaboration de la part de divers représentants commerciaux résidants en Albanie, comme c'était le cas d'Ireneo Say, un levantin protégé français né à Smyrne, marié avec une Albanaise et propriétaire d'un office de représentation à Durazzo⁴⁵⁸. Notons aussi la constitution d'un véritable lobby économique autour du député Justin Godart. Celui-ci se trouvait en liaison avec le gouvernement de Tirana dès son voyage effectué en 1921 et une fois le pays stabilisé et reconnu internationalement, il fut le premier à offrir son concours pour la constitution d'une banque d'émission et pour l'attraction des investisseurs qui pourraient, en échanges de concessions, contribuer au développement économique. La presse albanaise signalait toutes ces initiatives du sénateur français et la satisfaction du gouvernement albanais désireux d'accueillir « à bras ouverts les personnes qui seront ici envoyées » (*Fjala e Lirë/Parler libre*, journal édité à Valona, du 22 mars 1922). Mais l'initiative de Godart pour la constitution d'une banque d'émission avec l'aide d'une institution financière française n'était pas singulière. Un rapport de la légation italienne à Durazzo mentionnait, non sans inquiétudes, l'arrivée d'un autre ressortissant français pour discuter lui-aussi avec le gouvernement albanais de la même chose :

« Celui-ci est en rapport avec Samuel Magoffin [sic !]⁴⁵⁹ de la filiale parisienne de la Royal Bank of Canada. Il est accompagné par Monsieur De Jonnage⁴⁶⁰, dont j'ai vous ai parlé à propos de son récent voyage en Albanie »⁴⁶¹.

⁴⁵⁵ Le professeur Antonello Biagini (*Storia dell'Albania*, p. 112) affirme que cet accord fut le fruit d'un marchandage entre Rome et Londres : les Britanniques acceptaient la reconnaissance formelle par la Déclaration des Ambassadeurs de 9 novembre 1921 des intérêts stratégiques italiens en Albanie en échange de la liberté d'action pour la *Compagnie Anglo-iranienne de Pétrole*.

⁴⁵⁶ ASD, *Affari Politici 1919-1930*, Albania n° 707, Fasc. 228, R. Legazione d'Italia in Durazzo, Telegramma Posta n° 1324, Durazzo, li 15 giugno 1921, indirizzato à Esteri – Roma, Oggetto : Albania – Attività economica francese.

⁴⁵⁷ *Idem*, R. Ministro a Durazzo, Telegramma in Arrivo (Copia n. 6) n° 4350, decifrato da Brigatti-Tedeschi, Durazzo, li 30 luglio 1921, ore 19, Roma, 31 luglio 1921, ore 12. Signé : Castoldi.

⁴⁵⁸ *Idem*, R. Legazione d'Italia in Durazzo, Telegramma Posta, n° 528/81, Durazzo, li 3 febbraio 1922, indirizzato à Esteri – Roma, Oggetto : Albania - Informazioni Commerciali. Ditte Francesi.

⁴⁵⁹ Probablement McGuffin.

Ce dernier fut signalé par les Italiens pour avoir fait de la propagande en faveur de la candidature au trône de l'Albanie du Prince Louis-Napoléon ; car il ne faut pas oublier que le pays était encore (jusqu'en mars 1925) une monarchie dirigée théoriquement par une régence composée des représentants des quatre cultes religieux du pays (sunnite, bektashi, orthodoxe et catholique).

Voyons maintenant le déroulement de la première mission économique organisée par Justin Godart en Albanie qui constitue aussi la première mission économique étrangère en Albanie après sa reconnaissance internationale. Le lecteur a déjà été informé dans le chapitre précédent que toute présence ou initiative, toute déclaration émanant de Justin Godart était attentivement suivie et enregistrée dans les rapports assez nombreux des postes diplomatiques et consulaires italiens. Mais ceci permet à l'historien, plus de quatre-vingt ans après, de restituer le climat de ces années malgré les nombreuses affirmations subjectives contenues dans ces rapports.

Deux mois se sont écoulés entre l'échange de lettres avec le Gouvernement de Tirana qui acceptait les bons offices de Justin Godart pour la constitution d'une banque d'émission et la date de son départ pour l'Albanie. Après avoir visité les responsables du *Quai d'Orsay* et tâtonné en testant l'intérêt des principales institutions financières françaises, le député lyonnais est allé voir (3 mai 1922) le Comte Carlo Sforza, l'ambassadeur italien à Paris, car il se rendait bien compte de la portée politique extraordinaire d'une telle entreprise quoique privée. Dans l'entretien à l'ambassade italienne, Godart avait essayé de rassurer le Comte Sforza que son initiative ne visait absolument pas à contrer les intérêts italiens en Albanie. Sans succès ! L'ambassadeur italien avertissait Rome que :

« son voyage a un but purement commercial et il s'occupera aussi des concessions industrielles, fournitures des matériaux pour les services de l'Etat, etc. »⁴⁶².

Trois jours après, la Légation royale italienne à Durazzo confirmait que Tirana avait été prévenue de l'« arrivée imminente » de Justin Godart en compagnie de capitalistes et techniciens français

« intéressés d'obtenir des contrats pour la réalisation des travaux publics et des centrales hydroélectriques. Le consul français à Scutari se tient en contact avec les officialités et les notables albanais »⁴⁶³.

⁴⁶⁰ Le comte De Jonage ?

⁴⁶¹ ASD, *Affari Politici 1919-1930*, Albania n° 707, Fasc. 228, R. Legazione d'Italia in Durazzo, Telegramma Posta n° 1163/170, Durazzo, li 22 marzo 1922, indirizzato à Esteri – Roma, Oggetto : Albania – Interessamento di Justin Godart per intraprese in Albania.

⁴⁶² *Idem*, R. Ambasciata d'Italia in Francia, Telegramma-Posta n° 2023/1052, Parigi, li 3 maggio 1922, indirizzato a Esteri – Roma, Oggetto : Albania. Signé : C. Sforza.

⁴⁶³ *Idem*, Telegramma in arrivo (copia N. 6) n° 3312, decifrato da Lentino - Freda, Durazzo, li 6 maggio 1922 ore 12, Roma, li idem ore 21, Legazione Durazzo a Esteri – Roma. Signé : Gobbi.

L'arrivée en Albanie est attentivement suivie par le service de renseignements de la Légation italienne, dirigé depuis Scutari par le capitaine de corvette U. Perricone, et fait objet d'un long rapport que voici :

« Justin Godart arrivait à Scutari dans l'après-midi du 9 mai et restait jusqu'à minuit, quand il poursuivit vers Médoua, Durazzo et finalement Tirana.

Depuis Bari il a effectué le voyage en compagnie de Monsieur Fabiano⁴⁶⁴ qu'il prit pour un Albanais et pour cela il s'est permis de lui faire des confidences.

Godart lui a dit qu'il projette d'instituer en Albanie une banque d'émission avec des capitaux exclusivement français et qu'il a obtenu des promesses solennelles de la part des gros financiers qui ont consulté des spécialistes afin d'étudier la faisabilité d'une telle entreprise.

Le Gouvernement français lui a refusé tout concours financier direct, malgré ses instances pour que l'Etat prenne à son compte le problème de l'exploitation des ressources albanaises. Il agissait donc en tant que simple particulier et...ami de l'Albanie, sans aucune mission officielle, malgré ses relations haut placées dans ses qualités d'ex-secrétaire d'Etat à la Guerre et vice-président de la Chambre. Selon lui, la banque d'émission devrait naturellement obtenir des concessions et s'occuper ainsi au même temps de l'exploitation des minerais du sous-sol, de l'exploitation forestière, agricole, des assainissements des terres, l'exploitation de la pêche, la régularisation des eaux, des canalisations, la construction des centrales électriques et de tout autre type d'industrie »⁴⁶⁵.

Quelques éléments de petite histoire autour de la mission économique de Justin Godart nous permettent de mettre en évidence l'atmosphère très tendue entre la légation de France et le consulat d'Italie à Scutari et le sentiment d'agression ressenti par les différents représentants italiens chaque fois que les Français s'intéressaient à Albanie. C'est toujours le rapport du Capitaine Perricone qui nous éclaire à ce sujet :

« Arrivant à Saint-Jean de Médoua et assistant au débarquement de la Poste italienne, Justin Godart, qui était en compagnie de Fabiano, s'est adressé au sous-préfet de Médoua venu présenter ses hommages, pour lui exprimer sa surprise du fait que les Albanais, désormais membres de l'Union Postale Internationale, se servaient encore de la Poste italienne et que celle-ci continue à fonctionner en Albanie. Le chargé d'affaires de France, qui héberge Godart, m'a envoyé le même jour son secrétaire pour m'inviter à la réception qu'il donnait en l'honneur du député. Je lui ai répondu par le remerciant mais qu'il m'était impossible de rencontrer et de serrer la main à Monsieur Godart, auteur du livre *L'Albanie en 1921*, ouvrage calomnieux pour mon pays et pour l'armée italienne.

Avertis par moi-même, tous les Italiens et leurs familles se sont abstenus de répondre à l'invitation, ainsi que les officiers italiens de la Commission de frontières, y compris le Général Tellini. Manquait ainsi la partie la plus brillante et vivace de la société de Scutari, la réception s'est transformée en une vraie corvée pour les intervenants. Avec un grave manque de respect, les époux Béguin-Billecocq et

⁴⁶⁴ Le représentant de la *Banca di Roma* et de la Compagnie de navigation *Puglia* à Scutari.

⁴⁶⁵ ASD, *Affari Politici 1919-1930*, Albania n° 707, Fasc. 228, Consolato d'Italia a Scutari, Protocollo n° 82/R, Riservato, Scutari, 13 maggio 1922, alla Regia Legazione d'Italia, Oggetto : Arrivo di Justin Godart. Signé : Il Capitano di corvetta U. Perricone.

Godart ont commenté sardoniquement l'absence en bloc des Italiens et m'ont attribué à moi l'absence fortuite de tout le clergé et des meilleures familles albanaises. Le jour suivant, je me suis rendu à la Légation de France pour expliquer à Monsieur Béguin-Billecocq que mon attitude ne fut absolument pas dirigée contre lui et son épouse mais exclusivement contre Monsieur Godart, simple particulier français, envers quel je n'avais aucune exigence d'étiquette pour lui rendre hommage. Le chargé d'affaires de France m'a alors fait remarquer que le consul yougoslave avait participé malgré les âpres propos envers les Serbes que Godart avait fait dans son livre. J'ai répliqué que Monsieur le consul Vukotich était libre de choisir la formule la plus avantageuse pour sauver la dignité nationale de son pays et la sienne. Enfin, il m'a dit qu'à la limite il pouvait comprendre mon attitude étant donné que je suis un représentant de l'Italie, mais l'absence du Général Tellini qui préside une commission interalliée était injustifiable. Etrange mode de raisonnement ! Il avait spolié Monsieur le Général Tellini de sa double qualité d'Italien et d'officier. J'ai déclaré à Monsieur Béguin-Billecocq que les Français, admirables plus pour leur chauvinisme que pour leur patriotisme, accusent souvent les étrangers et particulièrement nous les frères latins d'avoir trop de susceptibilité nationale. Comme si eux se comportaient différemment ! (...) En ce qui concerne Godart, il voulait me convaincre qu'il s'agissait d'une personne honnête et franque, qui regardait les choses de très haut, avec un sens profond de justice et de modération. Il niait aussi que Godart soit anti-italien !!!! Alors je lui ai raconté sa dernière gaffe en présence de Fabiano qu'il prit pour un Albanais, concernant l'activité de nos offices postaux en Albanie. Béguin-Billecocq fut surpris, a juste ajouté qu'il ignorait complètement l'épisode et...changea de sujet »⁴⁶⁶.

Un autre rapport, cette fois de la légation italienne à Durazzo, rappelle les démarches du ministre britannique en Albanie, Sir Harry Eyres, « auprès du président du Conseil et du ministre de la Justice » afin de « neutraliser les effets » de la mission économique organisée par Justin Godart⁴⁶⁷. Toute activité économique française en Albanie était donc interprétée comme une extension automatique des capitaux et des investissements français déjà présents dans le Royaume SHS, une antichambre de la Petite Entente et par conséquent de l'hégémonie française dans les Balkans⁴⁶⁸. Que s'est-il passé alors avec la mission de Justin Godart ? Pendant tout ce temps, le Conseil des ministres a eu l'occasion d'examiner attentivement ses propositions⁴⁶⁹ et, après avoir eu aussi le feu vert du jeune Ahmed Zogou⁴⁷⁰, il l'a mandaté (23 mai)⁴⁷¹ pour

« rechercher et (...) présenter, avant le premier du mois d'août prochain, un établissement de crédit ou un groupe financier qui constituerait ladite banque et qui

⁴⁶⁶ *Ibidem*.

⁴⁶⁷ ASD, *Affari Politici 1919-1930*, Albania n° 707, Fasc. 228, R. Legazione d'Italia in Durazzo, Telegramma Posta n° 1833/263, Durazzo, li 21 maggio 1922, indirizzato à Esteri – Roma, Oggetto : Albania – Arrivo in Albania di Justin Godart.

⁴⁶⁸ *Ibidem*.

⁴⁶⁹ ASD, *Affari Politici 1919-1930*, Albania n° 707, Fasc. 228, R. Legazione d'Italia in Durazzo, Telegramma Posta n° 1744/244, Durazzo, li 12 maggio 1922, indirizzato à Esteri – Roma, Oggetto : Albania – Justin Godart.

⁴⁷⁰ *Idem*, R. Legazione d'Italia in Durazzo, Telegramma Posta n° 1833/263, Durazzo, li 21 maggio 1922, indirizzato à Esteri – Roma, Oggetto : Albania – Arrivo in Albania di Justin Godart.

⁴⁷¹ *Idem*, R. Legazione d'Italia in Durazzo, Telegramma Posta n° 1940/286, Durazzo, li 29 maggio 1922, indirizzato à Esteri – Roma, Oggetto : Justin Godart – progetto banca nazionale albanese.

doit se soumettre aux lois de l'Etat albanais. Celle-ci serait chargée notamment de l'émission des billets au porteur, ayant force libératoire dans les caisses publiques d'Albanie, du paiement des coupons et titres remboursables de l'Etat. Elle aurait un droit de préférence à conditions égales pour les emprunts publics. Elle ferait au Gouvernement albanais des avances et des ouvertures de crédits avec des garanties à discuter, en outre elle effectuerait pour le compte du gouvernement, pour le compte de toute personne ou société et pour son propre compte toutes affaires rentrant dans les opérations d'une institution de banque.

En retour, le Gouvernement albanais désirerait :

I. Que le capital initial soit fixé au minimum à dix millions francs or, pouvant être augmenté en une ou plusieurs fois au moyen de la création et de l'émission de nouvelles actions.

II. Qu'un gouverneur ou haut commissaire albanais exerce avec des droits étendus la surveillance sur la Banque.

III. Qu'une participation aux bénéfices soit donnée à l'Etat albanais.

IV. Que la moitié du capital à souscrire soit réservé aux capitaux albanais.

V. Qu'un prêt d'une somme de 5 millions francs or soit fait à l'Etat albanais, somme dont il veut se servir exclusivement pour le développement économique du pays.

Le Gouvernement albanais s'engage à ne conclure aucune convention, ni à entreprendre en France [d'autres] pourparlers pour la constitution de la Banque avant le premier août prochain »⁴⁷².

Dans son rapport sur le « Projet de la Banque d'Etat d'Albanie » envoyé au *Quai d'Orsay*, Justin Godart reconnaissait qu'il avait appris lors de son séjour que

« depuis plusieurs mois, des pourparlers étaient engagés entre le Gouvernement albanais et un groupe financier belge pour constituer la banque d'Etat. Ils étaient même à la veille d'aboutir, le Ministre des Finances et le Président de la Chambre des Députés étant partis [à Bruxelles] pour traiter, deux jours avant mon arrivée. Je fis remarquer, à ce moment, que si le Gouvernement albanais avait sollicité des groupements financiers français peut-être en aurait-il trouvé qui lui aurait fait des propositions avantageuses. Je ne donnai cela qu'à titre d'indication. Le président du Conseil me dit alors que du côté belge aucun engagement définitif n'était pris »⁴⁷³.

Le député français fut en effet inquiet de laisser aux seuls offrants, les Belges, l'éventuel monopole de la *Banque d'Albanie* : il craignait qu'ils allaient profiter du manque d'expérience des Albanais en questions financières et voulait obtenir pour les hommes d'affaires français une position dominante dans ce pays de la Basse-Adriatique :

« Une simple lecture de ces documents⁴⁷⁴ montre à l'esprit le moins averti des questions financières que la compétence du Gouvernement albanais n'est point grande et que les Belges, en présence de qui il se trouvaient, ne songeaient qu'à faire une affaire de spéculation fort fructueuse. (...) Voyant qu'il y avait deux choses intéressantes à faire :

I. Empêcher l'Albanie de tomber entre les mains de spéculateurs.

⁴⁷² *Idem*, Allegato a Telegramma Posta n° 1940/286, Durazzo, li 29 maggio 1922, indirizzato à Esteri – Roma, Oggetto : Justin Godart – progetto banca nazionale albanese.

⁴⁷³ AMAE, Série SDN, Albanie n° 1957, Rapport de Justin Godart sur le Projet de la Banque d'Etat d'Albanie, 19 septembre 1922.

⁴⁷⁴ Il s'agissait de l'accord conclu entre le gouvernement albanais et le groupe financier belge.

II. Obtenir pour les capitaux français la banque nationale d'Albanie, grâce à laquelle l'influence française deviendrait prépondérante et les admirables ressources venues de l'Albanie pourraient être exploités par des affaires françaises ». ⁴⁷⁵

Aussitôt rentré en France, Godart eut un entretien avec Poincaré (14 juin) qui exprima sa satisfaction et son intérêt mais déclina toute implication directe du gouvernement français. Il passa l'affaire à l'étude du gouverneur de la Banque de France, Georges Robineau, et à la libre initiative des institutions financières françaises désireuses d'y participer. Autrement dit, c'était à Justin Godart de convaincre et d'impulser une éventuelle participation française et seulement alors l'Etat pouvait offrir son appui diplomatique. Nous ne pouvons pas savoir à quel point les Albanais eux-mêmes voulaient trouver un institut de crédit français pour constituer leur banque d'émission. Mais une chose est certaine : la démarche de Justin Godart avait fortement dérangé les Belges qui s'apprêtaient à lui proposer même la présidence de la future banque d'émission albanaise. A ce sujet, Godart reproduit dans son rapport la conversation qu'il a eue avec le Baron Van Guyk, le promoteur du groupe belge pour la constitution de la Banque d'Albanie. La rencontre fut facilitée par un certain Monsieur Ramet, expert nautique et correspondant de la Société des armateurs de France :

« Vous nous gênez ! Ne vaut-il pas mieux nous entendre ? Je suis chargé de vous offrir la Présidence du Conseil d'administration de la Banque. D'autre part, si vous avez des concours à rémunérer, nous mettrons à votre disposition ce qui vous sera nécessaire » ⁴⁷⁶.

Mais Justin Godart refusa l'offre et il en profita alors pour lancer l'idée d'une participation franco-belge ⁴⁷⁷. Pourtant, malgré la courtoisie avec laquelle ils accueillirent ses propositions, les banquiers français refusèrent tous d'y participer. Voici, par exemple l'essentiel des discussions avec le *Crédit mobilier* raconté par Justin Godart en personne :

« Au *Crédit mobilier*, j'eus un long entretien (...). Inutile de dire qu'à nouveau je montrai l'importance pour la France de s'établir pratiquement en Albanie. Le lendemain, le 28 juillet, (...) le *Crédit mobilier* refusait, s'offrant pour proposer à deux banques intéressées dans les Balkans de créer une succursale en Albanie : il s'agissait de la Banque des pays d'Europe centrale et de la Banque française des Pays d'Orient. A la première, je fis l'objection qu'elle était la suite de la banque autrichienne, ce qui, en Albanie, pouvait soulever des inquiétudes. J'ajoutais que l'Albanie valait plus qu'une simple succursale. L'affaire aboutit à une fin de non recevoir » ⁴⁷⁸.

⁴⁷⁵ AMAE, Série SDN, Albanie n° 1957, Rapport de Justin Godart sur le Projet de la Banque d'Etat d'Albanie, 19 septembre 1922.

⁴⁷⁶ *Ibidem*.

⁴⁷⁷ *Ibidem*.

⁴⁷⁸ *Ibidem*.

Nous ignorons les motifs de ces refus. Intervention discrète du Quai d'Orsay ? Trop d'exigences de la part du Gouvernement albanais ? Entreprise trop difficile sans le concours de l'Etat ? Nous ne pouvons y répondre. Devant l'échec de son mandat, Godart s'adressait en juillet au secrétariat de la Société des Nations pour offrir au gouvernement de Tirana l'assistance de ses services spécialisés. La SDN organisa alors une réunion à Genève, le 31 juillet, en présence du Français Paul Mantoux, directeur de la Section politique du Secrétariat général, du Britannique Major Abraham, vice-directeur de la section, de J. W. Nixon, représentant du Bureau international du Travail, de Benoit Blinishti, directeur du secrétariat albanais auprès la SDN et consul général d'Albanie en Suisse et de Midhat Frasherli, le président de la Délégation albanaise à Paris⁴⁷⁹. Les participants avaient désigné (août 1922) un expert financier, le Luxembourgeois Albert Calmès⁴⁸⁰, qui devait rédiger d'abord un rapport sur la situation économique et financière de l'Albanie et conseiller le gouvernement de Tirana dans les problèmes financiers. Enfin, Justin Godart était satisfait d'avoir au moins reporté à plus tard et sous la surveillance de la SDN l'affaire de la banque albanaise :

« L'expert financier (...) télégraphia que le Gouvernement albanais ne conclurait rien sans son conseil. Mon but était donc atteint »⁴⁸¹.

Le rapport⁴⁸² fut prêt en septembre et soumis à l'attention du Comité financier de la SDN. Selon l'expert luxembourgeois, la situation des finances albanaises, malgré leur état arriéré, n'était pas aussi dramatique : le pays avait une circulation monétaire basée sur l'étalon-or et, selon le professeur Calmès, la masse monétaire se situait entre 50 et 100 millions de francs-or⁴⁸³ ; la dette extérieure était pratiquement inexistante ; le budget, « sans être brillant », était assez équilibré⁴⁸⁴ et le domaine de l'Etat était appréciable. Mais tous ces avantages étaient annulés par « l'ignorance de la population, l'absence d'écoles, de routes et de travaux publics en général » qui constituent « un passif économique dont l'effrayant déficit de la balance commerciale n'est que la manifestation.

⁴⁷⁹ *Ibidem*.

⁴⁸⁰ Il fut nommé par la suite (novembre 1923) consul général honoraire d'Albanie en Belgique et en Luxembourg. Cf. AMAE, Série Europe, Albanie n° 3, Dépêche n° 160, Scutari, le 11 novembre 1923, Béguin-Billecocq, Chargé d'Affaires en Albanie, à S. E. Monsieur Poincaré, Président du Conseil, A. s. Représentation albanaise en Belgique et en Luxembourg.

⁴⁸¹ AMAE, Série SDN, Albanie n° 1957, Rapport de Justin Godart sur le Projet de la Banque d'Etat d'Albanie, 19 septembre 1922.

⁴⁸² Albert Calmès, *La situation économique et financière de l'Albanie*, Genève, Société des Nations. Comité financier, 1922.

⁴⁸³ La grande majorité des pièces étaient des napoléons et des couronnes autrichiennes en argent. Si les napoléons avaient une valeur réglementée, les monnaies en argent étaient évaluées en fonction de leur valeur intrinsèque. Malgré la création plus tard d'une Banque nationale albanaise avec une monnaie nationale, les napoléons sont restés la monnaie la plus considérée dans le pays, au point que les missions britanniques parachutées pendant la Deuxième Guerre mondiale ont été munies d'une grande quantité de napoléons. Cf. Julian Amery, *Sons of the Eagle : a study in guerilla war*, London, Macmillan, 1948.

⁴⁸⁴ Probablement Calmès ignorait la traditionnelle méthode ottomane, appliquée par le gouvernement albanais, de commencer l'année financière par zéro, ce qui donnait une belle image du budget mais cachait ses déséquilibres de l'année précédente.

Que faire pour y remédier ? – Produire ». L'expert luxembourgeois ne cachait pas le long chemin que l'Albanie devait poursuivre pour construire un système économique productif :

« Devant cette disproportion entre les besoins et les moyens, il faut distinguer entre l'indispensable et le nécessaire, entre les buts immédiats et les objectifs futurs. Les tâches les plus urgents sont :

- 1) La création de routes.
- 2) Le développement de l'agriculture, conjointement avec l'assèchement des marécages et la lutte contre la malaria.
- 3) La création d'une banque d'émission.
- 4) La recherche des richesses minières, particulièrement du charbon et du pétrole, la découverte de pareils gisements étant susceptible de hâter considérablement le développement économique du pays.

A l'avenir, par contre, sont à réserver la création de ports, de chemins de fer, l'aménagement des chutes d'eau et le développement industriel en général »⁴⁸⁵.

Les besoins les plus urgents (un réseau routier de base, relancer le développement de l'agriculture et la création d'une banque d'émission) furent évaluées à au moins 110 millions de francs-or. Mais l'après guerre n'était pas le moment opportun pour un pareil emprunt et Calmès avertissait :

« Mais comme, actuellement, la réalisation d'un pareil emprunt, même en le fractionnant en plusieurs tranches, est une utopie (...). L'Albanie fera bien de compter davantage sur ses propres forces que sur l'aide des capitaux étrangers »⁴⁸⁶.

En conclusion du rapport, le gouvernement de Tirana devrait utiliser le service militaire pour construire et la banque pourrait être une bonne affaire à condition que les Albanais fassent preuve de sagesse et conservent la stabilité intérieure du pays.

Le rapport n'était donc pas encourageant pour les financiers malgré la possibilité réelle du profit pour celui qui allait décider de fonder une banque d'émission. Autrement dit, le temps pour amortir un éventuel investissement était trop long et, sans l'appui direct de l'Etat, un investisseur français pouvait difficilement se lancer dans une telle aventure. D'autre part, les dirigeants albanais étaient trop besogneux pour accepter les règles strictes d'un système financier réglementé par une banque nationale contrôlée par des étrangers. Notons cependant la seule offre française pour la constitution d'une *Banque d'Albanie* : il s'agissait de la *Société financière Mayen-Saint* (12 bis, rue Scribe, 75009, Paris) qui avait présenté son offre en septembre, tout de suite après la présentation du rapport Calmès. Au départ, la Société avait soulevé quelques inquiétudes car la *Banque russe pour le Commerce extérieur* lui avait prêté ses locaux⁴⁸⁷. Selon l'enquête des autorités françaises (octobre 1922) :

⁴⁸⁵ Albert Calmès, *La situation économique et financière de l'Albanie*, Genève, Société des Nations. Comité financier, 1922, p. 28.

⁴⁸⁶ *Idem*, p. 29 et 31.

⁴⁸⁷ AMAE, Série SDN, Albanie n° 1954, Société des Nations, Lettre, Genève le 28 septembre 1922, Section économique à Monsieur West, Service français de la Société des Nations, 3, rue François 1^{er}, Paris.

« Le principal actionnaire de la société était André Saint, qui était aussi le président de la Maison Saint Frères et administrateur du Chemin de fer du Nord et des établissements Deneux. Il possède une très grosse fortune personnelle et sa situation est très bonne. Il a fondé en juillet dernier pour employer ses capitaux la banque de la Métropole dont il possède 4/5 du capital. Il s'est associé pour cette opération aux frères Mayen, l'un Président, l'autre administrateur de la Société de Prévoyance. Tous deux sont les fils du fondateur de cette Compagnie. Leur situation sociale et leurs capitaux sont loin d'être comparables à ceux de M. André Saint et quelques opérations qu'ils ont faites ont même prêté à critiques. La banque de la Métropole est au capital de 20 millions de francs libérés de 50 % (...) »⁴⁸⁸.

Les autorités françaises rendaient un avis défavorable à l'offre et ceci pour des raisons exclusivement économiques :

« Cette Banque n'a pu encore donner la mesure de ses moyens, venant d'être constituée ; elle ne semble cependant pas désignée pour entreprendre la tâche délicate de la constitution d'une banque d'Etat surtout dans un pays aussi lointain, aussi neuf et peu développé que l'Albanie »⁴⁸⁹.

Sans ignorer aucun des motifs qui entravaient les initiatives gouvernementales françaises en Albanie, Béguin-Billecocq déplorait qu'une année se soit écoulée sans changement dans les rapports économiques entre les deux pays. Malgré les tarifs douaniers prohibitifs et la situation financière difficile⁴⁹⁰, le chargé d'affaire français considérait

« [qu']il serait désirable qu'un représentant de Commerce expérimenté fût envoyé dès maintenant en Albanie, par un groupe de négociants et d'industriels ou par délégation d'un groupe de Chambres de Commerce de France, afin d'étudier sur place les ressources et les besoins du pays. L'envoi de ce représentant permettrait, dès que le tarif douanier sera modifié, d'écouler ici des marchandises françaises et d'éviter que la place ne soit prise par des concurrents étrangers »⁴⁹¹.

⁴⁸⁸ *Idem*, Lettre envoyée à Monsieur Sein Dufour, Section économique de la Société des Nations, Paris, 18 octobre 1922, A. s. Albanie.

⁴⁸⁹ *Ibidem*.

⁴⁹⁰ Principalement à cause de l'entretien de l'armée et des forces de gendarmerie et de la pauvreté des contribuables qui ne pouvaient payer les taxes et les impôts. Béguin-Billecocq informait le Département que les impôts ont pu être payés au Trésor « au moyen d'*emprunts forcés*, c'est-à-dire de taxations arbitraires imposées aux villes sous certains prétextes ». Le chargé d'affaires français craignait aussi la diminution de la quantité d'or monnayé à cause du déséquilibre de la balance commerciale : « car ce n'est que depuis deux ou trois mois que le Gouvernement albanais a pris la décision de prohiber l'exportation de cet argent monnayé. Au cours de l'année dernière, des millions de ces couronnes ont été exportées par des négociants Albanais en Italie où elles sont, paraît-il, fondues. Je sais, rien qu'en ce qui concerne Scutari, que pendant toute l'année 1921, c'est une moyenne de six cent à sept cent mille couronnes qui étaient embarquées chaque semaine à bord du courrier italien à Saint Jean de Médoua. Le même trafic s'effectuait à Durazzo et à Vallona. Il existe encore une quantité d'or appréciable dans le pays, mais la couronne [autrichienne] commençant à devenir rare, la monnaie divisionnaire menace de manquer complètement à un moment donné : la vie pratique de chaque jour deviendra alors impossible ». Cf. AMAE, Série Europe, Albanie n° 1, Dépêche n° 5, Scutari, le 15 juillet 1922, M. Jean Béguin-Billecocq, Chargé d'affaires de la République près le Gouvernement albanais, à Son Excellence Monsieur Poincaré, Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères, A. s. Commerce de l'Albanie 1921-1922.

⁴⁹¹ *Ibidem*.

Il reprenait aussi les mesures qui s'imposaient pour les entrepreneurs français pour entrer durablement sur le marché albanais avec des produits compétitifs, que leurs homologues italiens et allemands proposaient déjà :

« 1° Mise en service d'une ligne de navigation (...). Le manque de communication avec la France oblige beaucoup de commerçants albanais à acheter en Italie les produits qu'ils pourraient acheter en France. A l'heure actuelle, il est impossible de faire venir quoi que ce soit de France. Le service des colis postaux n'existe pas : les marchandises françaises expédiées via Italie, subissent en route des retards considérables et des transbordements multiples qui grèvent la marchandise de 200 %. Dans ces conditions aucun commerce n'est possible avec la France.

2° Envoi en Albanie d'un représentant. D'après son enquête, nos fabricants devraient se conformer aux exigences du pays, au point de vue de la fabrication des cotonnades et mesurage des coupons. Ce qui a toujours porté un tort considérable à notre expansion économique en Orient, c'est que les fabricants français ne veulent pas tenir compte des goûts des populations. Les Italiens et les Allemands envoient des commis voyageurs qui demandent aux commerçants les dessins et les couleurs qu'ils désirent pour leurs cotonnades, la longueur que doivent avoir les coupons etc..... ce n'est qu'à ces conditions que nous pourrions établir un courant d'affaires avec l'Albanie »⁴⁹².

Mais à ces obstacles, liés principalement à l'état de développement de l'Albanie, d'autres plus profonds s'ajoutaient pour décourager toute éventuelle initiative gouvernementale française. Tout d'abord, les dirigeants albanais n'oublièrent pas l'appui que la France avait donné pendant la Grande Guerre à leur adversaire Essad Pacha : ils avaient même refusé de donner l'agrément à Léon Krajewski en raison de sa mission auprès de ce dernier⁴⁹³. Ensuite, la revendication par Tirana des fonds de l'ancienne République de Kortcha et surtout les modalités employées par les Albanais pour y parvenir⁴⁹⁴, éveillaient la méfiance à Paris. Cet état d'esprit était aussi entretenu par l'hésitation du gouvernement albanais de reconnaître les concessions françaises de l'époque ottomane. Le *risque pays* était donc assez élevé pour inhiber toute initiative économique du gouvernement français en Albanie, surtout que la stabilité intérieure était jugée fragile⁴⁹⁵.

Cependant les initiatives privées ne manquaient pas et des entreprises françaises réussirent à obtenir des contrats importants pour un pays comme l'Albanie. Il est vrai que tout ça fut possible grâce au lobbying infatigable de Justin Godart. Il avait organisé une seconde mission économique en Albanie (15 – 29 mars 1923) après avoir obtenu en préalable l'acceptation officielle d'une demande de concession pour le *Crédit général des Pétroles* (décembre 1922). Cette-fois ci, le député français venait accompagné par « M. Houette, ingénieur de la Compagnie de Fives-Lille » et

⁴⁹² *Ibidem*.

⁴⁹³ Cf. p. 215-217.

⁴⁹⁴ Cf. p. 218-221.

⁴⁹⁵ En juin 1921, avec l'appui de Belgrade, un mouvement sécessionniste avait proclamé l'indépendance de la région de Mirditë (au Nord de l'Albanie). Cf. p. 181-182.

« de M. Jacquet, ingénieur du Crédit général des Pétroles »⁴⁹⁶. La mission eut l'appui du chargé d'affaires français qui, de sa propre initiative, prit part à toutes les « démarches auprès du Président du Conseil et du Ministre des Affaires Etrangères » et « aux entrevues de nos ingénieurs avec la Commission économique parlementaire instituée pour examiner les demandes étrangères de concessions »⁴⁹⁷. Les résultats furent plus que satisfaisants :

« Les négociations (...) ont abouti à la conclusion d'un projet de commande à la Compagnie Fives-Lille de 12 grands ponts dans un délai de 6 ans avec inscription annuelle au budget albanais d'une somme de 600 000 frs or et la concession de l'exploitation de forêts, du tabac et du charbon pour parfaire le paiement des frais de construction. (...) Notre demande de concession de pétrole, très modérée comme périmètre, 2 500 hectares seulement, et située dans des régions autres que celles désirées par les Américains et par les Italiens, a été très bien accueillie et il y a beaucoup de raison d'espérer qu'elle nous sera définitivement accordée (...) »⁴⁹⁸.

Notons que les démarches de Justin Godart avaient réussi, au moins en théorie, à rattraper le retard face aux Britanniques, aux Italiens et aux Américains dans la question des concessions pétrolifères. Béguin-Billecocq informait avec satisfaction le Département :

« La mission de M. Justin Godart a donné d'excellents résultats matériels. Elle nous a permis de combattre les intrigues de nos rivaux et d'affirmer une fois de plus notre volonté de participer à toutes les affaires qui se traiteront en Albanie »⁴⁹⁹.

Nous disions tout à l'heure que ce qui avait caractérisé les relations économiques franco-albanaises c'était l'absence d'initiative en la matière de la part de l'Etat français. En revanche, sa réaction fut vive à propos des informations qui concernaient de possibles investissements allemands, peu de temps après la mission de Justin Godart. Le chargé d'affaires albanais, Djemil Dino, fut immédiatement convoqué au *Quai d'Orsay* (9 juin 1923) pour présenter des explications à ce sujet et pour lui demander que toute offre venue de Berlin soit refusée :

« M. Dino est venu donner connaissance à la Direction politique d'un télégramme de son Gouvernement ainsi conçu : *Aucune entente n'a été faite avec entrepreneurs allemands. Une société allemande a présenté quelques offres pour obtenir concessions économiques. Le Gouvernement n'a rien décidé. (...) Légation française avisée.*

M. Laroche a répondu au Chargé d'affaires albanais que ces affirmations de son Gouvernement étaient d'autant plus nécessaires que nous avons, au sujet de ses dispositions favorables à l'Allemagne, des renseignements de nature à nous inspirer

⁴⁹⁶ MAE, Série B- Relations commerciales 1918-1940, Dossier n° 109 – Pétroles d'Albanie (1923-1925), Dépêche n° 35 (copie), Scutari, le 3 avril 1923, M. Béguin-Billecocq, Chargé d'Affaires de la République française à Scutari d'Albanie, à M. le Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères, A. s. Mission de M. Justin Godart. Affaires françaises.

⁴⁹⁷ *Ibidem*.

⁴⁹⁸ *Ibidem*.

⁴⁹⁹ *Ibidem*.

de sérieuses inquiétudes. Il ne pouvait donc que confirmer nos craintes à ce sujet tant que nous n'aurions pas la certitude que les offres allemandes seraient repoussées »⁵⁰⁰.

Le chef de la Direction politique du *Quai d'Orsay* ne cachait pas non plus l'attitude hostile des conseillers autrichiens près du gouvernement albanais à l'égard de la France⁵⁰¹ : le cas de Carl Patsch, conseiller culturel du gouvernement de Tirana, qui s'était opposé à l'octroi des droits exclusifs pour la mission archéologique française dans le secteur indiqué par le projet de convention archéologique, avait fait une mauvaise impression à Paris⁵⁰². Et comment ne pas considérer germanophile le Gouvernement de Tirana quand celui-ci désigne un ex-colonel autrichien, Miradach⁵⁰³, pour organiser ses forces armées ? Les méfiances des décideurs français étaient donc importantes et ne pouvaient répondre aux sollicitations de Béguin-Billecocq en faveur d'une politique économique à l'égard de l'Albanie. En réponse, le chargé d'affaires albanais rappelait à la Direction politique du *Quai d'Orsay* les résultats de la mission Godart et des autres entrepreneurs de l'Hexagone pour démontrer que la présence française dans son pays ne justifiait pas les craintes à l'égard de quelques initiatives allemandes et autrichiennes :

« Le Gouvernement a décidé de donner la construction de douze ponts à la Compagnie Fives Lille. D'autre part, le Gouvernement albanais accepta la proposition de confier à la compagnie française Régie des Chemins de fer l'exécution des travaux de régularisation des fleuves Bojana, Drin et Kiri. La construction d'un hôtel moderne à Tirana fut donnée au citoyen français Palleron de Marseille »⁵⁰⁴.

Pourtant, une grande partie des affaires démarrées en 1923 n'ont eu aucun résultat, principalement à cause de l'incapacité de paiement du gouvernement albanais et très souvent à cause de sa mauvaise volonté⁵⁰⁵. D'autre part, ce que le chargé d'affaires albanais « oubliait » de préciser lorsqu'il fut convoqué au Quai d'Orsay, était le fait qu'un certain nombre de contrats « octroyés » par son gouvernement n'étaient autre chose que la reconnaissance des anciennes concessions ottomanes. Enfin, commencer une activité en Albanie n'était pas facile et il y a eu aussi des cas d'abandon peu de temps après la signature d'un contrat de la part des entrepreneurs français. Voyons alors le

⁵⁰⁰ AMAE, Série SDN, Albanie n° 1955, Copie d'une dépêche envoyée le 9 juin 1923 par la Direction Politique au Chargé d'affaires de France à Scutari d'Albanie, A. s. Activité allemande en Albanie.

⁵⁰¹ *Ibidem*.

⁵⁰² Cf. p. 253.

⁵⁰³ Le chargé d'affaires français avertissait les autorités albanaïses qu'il n'allait jamais participer à une manifestation à laquelle sera également cet officier. Cf. ASD, *Affari Politici 1919-1930*, Albania n° 707, Fasc. 228, Consolato d'Italia a Scutari, Protocollo n° 82/R, Riservato, Scutari, 13 maggio 1922, alla Regia Legazione d'Italia, Oggetto : Arrivo di Justin Godart. Signé : Il Capitano di corvetta U. Perricone.

⁵⁰⁴ AMAE, Série SDN, Albanie n° 1955, Copie d'une dépêche envoyée le 9 juin 1923 par la Direction Politique au Chargé d'affaires de France à Scutari d'Albanie, A. s. Activité allemande en Albanie.

⁵⁰⁵ Les Albanais ne se considéraient pas liés par les anciens contrats conclus à l'époque ottomane et voulaient disposer librement des investissements déjà réalisés. Ainsi, les négociations à ce sujet avec la France étaient trainées à l'infini. D'autre part, ainsi que nous avons vu, les dirigeants de Tirana considéraient qu'ils avaient déjà payé en partie à cause de la question non résolue des fonds de Kortcha.

résultat de ces affaires trois ans après l'enthousiasme de 1923, d'après la note du *Quai d'Orsay* à l'attention du Baron de Vaux, récemment accrédité en Albanie⁵⁰⁶ :

« Concession des forêts de Ura-Vezinit

Cette affaire n'a pas abouti non plus et, à ce qu'il semble, par la faute de nos compatriotes. Par une convention ratifiée le 28 septembre 1923 par le parlement albanais, l'exploitation des forêts de Ura-Vezinit avait été concédée à MM. Thévenot et Blanchet sous certaines conditions. Nos compatriotes devaient notamment verser au Gouvernement de Tirana une somme de 100 000 Fr. Le versement a eu lieu mais les autres conditions n'ont pas été remplies par les concessionnaires qui n'ont jamais commencé les travaux. Déchus de leur droit, ils se sont adressés au Ministère des Affaires Etrangères, moins dans le désir d'exploiter les forêts que dans celui de rentrer en possession de leur argent. De l'avis du Jurisconsulte du Département, le contrat portait qu'en cas de difficultés les parties contractantes, avant de s'adresser au tribunal, s'engageaient à recourir à l'arbitrage. Une intervention diplomatique paraissait donc inopportune. Depuis lors, MM. Thévenot et Blanchet ne semblent pas avoir fait de bien sérieuses tentatives pour récupérer les 100 000 Fr. payés au Gouvernement albanais. Ils paraissent, en tout cas, avoir renoncé à leur concession.

Fives Lille

La Compagnie Fives-Lille, qui a passé un contrat avec le gouvernement albanais pour la construction d'environ 1300 mètres de ponts métalliques a eu, au début, des difficultés pour obtenir ses paiements. Cette question a pu être réglée grâce à la bonne volonté montrée par la Compagnie. Le Pont de Shjak est terminé et, à l'heure actuelle, la construction des deux ponts de Tepeleni doit être fort avancée »⁵⁰⁷.

Rappelons que les principales difficultés de la compagnie Fives-Lille furent représentées par la volonté des autorités albanaises de lier la question du paiement des travaux à l'affaire des fonds de la République de Kortcha bloqués en France. Le même problème est apparu au grand jour en juillet 1927, lorsque le ministre français à Tirana négociait la question du rachat de la concession par le gouvernement albanais⁵⁰⁸. Mais poursuivons avec la lecture de la note sur les affaires françaises en Albanie :

« Régularisation du cours de la Bojana

La Régie générale de Chemins de fer qui devait régulariser le cours de la Bojana s'est heurtée, malgré les nombreuses interventions du Département, à des difficultés financières telles qu'elle paraît avoir renoncé à cette entreprise. En exécution d'un contrat passé avec le Ministère ottoman des Travaux publics le 27 novembre 1910, la Régie Générale avait étudié sur place le programme des travaux destinés à abaisser le lac de Scutari. A la suite de ces études, elle s'était vu confier l'exécution des travaux pour le contrat passé le 22 avril 1912 avec le Gouvernement ottoman. Depuis, les territoires sur lesquels les travaux devaient avoir lieu, sont passés sous la souveraineté yougoslave et albanaise. Les avantages que l'Albanie retirerait des travaux projetés seraient les suivants : 1. La ville de Scutari et la plaine environnante seraient à l'abri des inondations. 2. La Bojana serait rendue navigable de Scutari à la

⁵⁰⁶ AMAE, Série Europe 1918-1929, Albanie n° 1, Dépêche (copie) cl. 1^{er} mars 1927, Le Ministre des Affaires Etrangères à Monsieur de Vaux, Ministre plénipotentiaire de la République française à Tirana, A. s. Instructions.

⁵⁰⁷ *Ibidem*.

⁵⁰⁸ Cf. p. 220-221.

mer. 3. Environ 5000 hectares de terrains pourraient être récupérés et mis en culture. Quant à la Yougoslavie, elle récupérerait environ 15 000 hectares de terrains cultivables. Les travaux consisteraient à dériver le cours du Kiri, à empêcher les eaux du Drin de se déverser dans la Bojana, à draguer le lit de la Bojana entre Scutari et Oboti. La difficulté réside dans le fait qu'il convient de trouver 15 à 16 millions de francs-or, somme nécessaire (...) pour mener à bien les travaux. Le 1^{er} août 1923, la Régie générale obtint du gouvernement albanais la concession des travaux à exécuter à condition toutefois que le Gouvernement SHS participerait à la dépense. Ce dernier fut saisi d'abord directement par la Régie ; il ne répondit pas. En février 1924, il fut saisi par notre Ministre à Belgrade au nom de cette même Société. Celle-ci proposait

COMPAGNIE
DE
FIVES-LILLE
R. C. Seine No 75707
Société Anonyme Capital: 50.000.000 fr.
PARIS - 7, RUE MONTALIVET

PONT DE SHIJAK

Pons
et Charpentes
métalliques

ATELIER DES PONTS & CHARPENTES DE FIVES

Entreprises
de Travaux
publics

Pile métallique
du Pont sur le
Guadachor

La Cie de FIVES-LILLE, depuis sa fondation, en 1861,
à exécuté un nombre considérable de ponts et char-
pentes métalliques, dans toutes les parties du monde.

Pile en maçonnerie
Viaduc sur le Rio
Salado

PONT ALEXANDRE III A PARIS

DEMANDEZ NOS NOTICES SPÉCIALES
et tous renseignements complémentaires à la Cie DE FIVES - LILLE - 7, Rue Montalivet - PARIS (8^{me})

Le Pont de Shjak⁵⁰⁹ (centre haut) représenté sur une affiche publicitaire de la Compagnie Fives-Lille

Source : *Albania. Revue d'archéologie, d'histoire, d'art...* n° 2 (1927)

⁵⁰⁹ Lire « Chiak ».

que le Gouvernement serbe se chargea seul de la dépense quitte à se faire rembourser par le Gouvernement albanais. Après de longs pourparlers le Gouvernement SHS fit dire à la Régie que si elle se procurait l'argent, les travaux lui seraient confiés (avril 1925). Depuis, la Régie a cherché vainement à se procurer les capitaux nécessaires à l'entreprise. De leur côté, les Gouvernements SHS et albanais ne se sont pas mis d'accord sur la façon de répartir les dépenses entre les deux Etats. Rien ne paraît avoir été décidé en ce qui concerne la Société chargée de l'exécution des travaux, mais si les Serbes semblent disposés à les confier à une maison française, ils ne désirent pas que ce soit à la Régie.

Phares d'Albanie

Avant la guerre une société française, l'Administration des phares de l'Empire ottoman, 12 rue Gaillon, Paris (Société Collas et Michel) entretenait 163 feux le long des côtes de la Turquie. Le dernier contrat signé entre la Compagnie et le Gouvernement ottoman devait expirer le 3 septembre 1924. Mais le 14 avril 1913, c'est-à-dire au cours de la concession, ce contrat avait été renouvelé jusqu'en 1949. La Compagnie qui entretient quelques feux sur les côtes albanaises, autrefois turques, soutient que l'Albanie n'étant pas constituée au moment de renouvellement du contrat avec la Turquie, celui-ci est opposable. L'Administration des Phares demanda donc au Gouvernement albanais de reconnaître qu'il était lié par le renouvellement de la concession faite en 1913. Le Gouvernement albanais refusa sous prétexte que, n'ayant signé le Traité de Lausanne, il n'était pas subrogé à la Turquie et proposa à la Société de conclure un nouveau contrat. Celle-ci ne voulut pas admettre le point de vue albanais car la question du renouvellement de la concession se posant avec d'autres Etats (Italie, Grèce, Grande-Bretagne, etc.) elle craignait de créer un précédent qui lui serait opposable. Après des longues et pénibles négociations, l'Administration proposa au Gouvernement albanais une formule (...) grâce à laquelle on évitait de spécifier s'il s'agissait d'un contrat nouveau ou du contrat ancien. Le Gouvernement albanais accepta la formule. Un contrat des phares fut élaboré ; mais jusqu'ici, il n'a pas été signé à cause des atermoiements du Gouvernement de Tirana, peut-être poussé par l'Italie »⁵¹⁰.

Plusieurs constatations s'imposent. Malgré leur caractère indispensable pour la relance économique locale, certains travaux projetés ou démarrés par les entreprises françaises à l'époque ottomane dépassaient de loin les possibilités financières du pays. L'affaire de la régularisation de la rivière de Bojana et de l'assèchement de la plaine de Scutari, dont l'importance fut soulignée d'ailleurs par le rapport Calmès, fut évaluée à 15-16 millions de francs-or, alors que les recettes du pays en 1921 ne dépassaient pas 18,5 millions de francs-or⁵¹¹. D'autre part, l'instabilité du pays était telle qu'environ la moitié des dépenses budgétaires allait aux forces armées et à la Direction de la Sûreté publique⁵¹². Trouver des crédits était impossible et d'autres solutions faisaient difficilement leur chemin à cause de l'extraordinaire instabilité gouvernementale : sept gouvernements de mars 1920 à décembre 1922 n'ont pas eu le temps d'étudier tous les dossiers et proposer des mesures. Notons

⁵¹⁰ AMAE, Série Europe 1918-1929, Albanie n° 1, Dépêche (copie) cl. 1^{er} mars 1927, Le Ministre des Affaires Etrangères à Monsieur de Vaux, Ministre plénipotentiaire de la République française à Tirana, A. s. Instructions.

⁵¹¹ Bernd J. Fischer, *King Zog and the struggle for stability...*, op. cit., p. 47.

⁵¹² *Ibidem*.

qu'en avril 1923 la SDN nommait un conseiller financier pour cinq ans auprès du Gouvernement albanais, le Danois Jan Hunger. Son mandat était d'aider les autorités de Tirana dans l'élaboration d'un paquet de mesures destinées à résoudre la situation financière désastreuse et à créer un tissu économique viable. L'expert danois proposait une réforme fiscale par la réduction des dépenses budgétaires et un partage plus équitable des impôts : si les paysans payaient 76,2 % des taxes, les grands propriétaires, qui détenaient 4/5 des terrains arables, contribuaient en revanche avec seulement 6 %⁵¹³. Pour y arriver, Hunger proposait une réforme agraire, mais cette solution eut comme unique résultat le renvoi de l'expert⁵¹⁴. Tout ça pour dire qu'un contrat qui prévoyait des travaux de grande ampleur comme la régularisation de la Bojana et l'assèchement de la plaine de Scutari était inopportun en ce moment pour les autorités albanaïses. Quant à l'affaire des Phares, elle était en grande partie une histoire d'affirmation de la souveraineté du jeune Etat. Une dépêche du ministre français à Tirana, le Baron de Vaux, nous dévoile qu'en 1927 la question n'était toujours pas réglée mais que le gouvernement albanais était disposé à payer à la Compagnie une indemnisation négociée qui couvrirait le contrat jusqu'en 1924 en échange de la renonciation à tous ses droits postérieurs⁵¹⁵. En conclusion, les affaires françaises démarrées pour la plupart à l'époque ottomane étaient complètement inadaptées pour un pays comme l'Albanie. Dans ces conditions, il ne restait à la diplomatie française qu'à aider ses compagnies à sortir des difficultés rencontrées sur place et récupérer les investissements déjà réalisés. Voyons aussi où en était-on dans l'affaire des pétroles.

L'existence d'une offre de participation de la part d'une compagnie française et les bruits de plus en plus forts au sujet des ressources pétrolifères de l'Albanie, la « nouvelle Mésopotamie » des Balkans, les analogies avec les zones pétrolifères connues du Kansas, de l'Oklahoma et de Louisiane⁵¹⁶, suffirent pour changer radicalement l'attitude du Gouvernement français. Comment penser à la reconnaissance des droits spéciaux italiens, lorsqu'on entend des voix qui présentent l'Albanie comme une continuation des gisements de la Roumanie, « leur fraction méridionale »⁵¹⁷ ? Le représentant français à Scutari fut donc chargé d'appuyer au nom de son gouvernement l'offre du *Crédit général des Pétroles*. C'était le sens de la dépêche envoyée le 15 janvier 1923 par le chef de la Sous-direction Europe du Quai, le Baron de Pieyre :

⁵¹³ *Idem*, p. 52.

⁵¹⁴ *Ibidem*.

⁵¹⁵ AMAE, *Correspondance politique et commerciale*, Série Z Europe 1918-1940, Albanie n° 48 - Politique étrangère. Région de Koritza III, Janvier 1922-juillet 1929, Dépêche n° [illisible], Paris, le [illisible] 1928, Le Baron de Vaux, Ministre de la République en Albanie, à S. E. Monsieur Briand, Ministre des Affaires Etrangères, A. s. du fonds de Korytza et de la Compagnie des Phares.

⁵¹⁶ V. Toçi, *op.cit.*, p. VII.

⁵¹⁷ *Ibidem*.

« Je vous serais, en conséquence, obligé de bien vouloir saisir toute occasion utile pour faire aboutir la demande française »⁵¹⁸.

Mais la situation n'était pas du tout simple malgré les déclarations favorables que les dirigeants albanais avaient faites devant Justin Godart et Jean Béguin-Billecocq : d'autres compagnies ont également présenté des offres (*la Compagnie anglo-iranienne de Pétrole*, les américaines *Standard Oil* et la *Sinclair* et la *Société italienne de Gênes*) et avec elles les divers gouvernements se sont mobilisés pour prendre leur part. Le problème principal était représenté par l'accord signé en 1921 avec la compagnie britannique, problème ignoré lorsque celui-ci fut signé, et qui prévoyait :

« le droit de procéder pendant deux ans à des recherches géologiques et ensuite pendant trois années à des recherches pétrolifères, soit cinq années pendant lesquelles les Anglais évincent tous les concurrents »⁵¹⁹.

Cette situation était jugée inacceptable par les autres offrants qui plaidaient en faveur du principe des portes ouvertes. En plus, pendant les cinq années susmentionnées, l'Albanie ne percevait « aucun revenu de cette concession »⁵²⁰, un autre motif de nature à scandaliser les autres. Les considérations qui avaient déterminées l'administration Vrioni à conclure l'accord de 1921 étaient dues au rôle fondamental joué par Londres dans la défense de l'intégrité territoriale albanaise et en faveur de l'adhésion du pays à la SDN⁵²¹. Sur le plan financier, alors qu'en 1921 personne n'était disposé à faire crédit à l'Albanie, la compagnie anglaise s'engageait, dès que la concession lui serait accordée, à verser immédiatement au Gouvernement albanais, à titre d'emprunt garanti par l'Empire britannique, la somme de 2 millions de livres sterling⁵²². Mais face aux protestations conjointes des autres Grandes Puissances, les autorités de Tirana hésitaient à s'engager dans la confirmation définitive de l'accord. La situation était vraiment délicate pour Tirana car les Français et les Italiens siégeaient eux-aussi dans la Commission pour la délimitation des frontières. En conséquence, il ne restait au président du Conseil, Ahmed Zogou, que de passer la responsabilité pour avoir signé l'accord à son prédécesseur Ilias Bey Vrioni, d'exprimer à chacun des offrants, tour-à-tour, combien il est favorable à une éventuelle participation et de jouer sur son habileté orientale pour dresser les uns contre les autres. Voyons cette véritable leçon de diplomatie orientale lors de ses premiers entretiens avec le représentant de la France en Albanie, profitant bien évidemment de l'avantage offert par la perspective historique :

⁵¹⁸ AMAE, Série Europe, Albanie n° 58, Note de la Sous-direction Europe, n° 161, Paris, 15 janvier 1923, A. s. Concessions pétrolifères en Albanie, Signé : de Pieyre.

⁵¹⁹ AMAE, Série B- Relations commerciales 1918-1940, Dossier n° 109 – Pétroles d'Albanie (1923-1925), Dépêche n° 48, Scutari, le 14 avril 1923, M. Jean Béguin-Billecocq, Chargé d'Affaires près le Gouvernement albanais, à Son Excellence Monsieur Poincaré, Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères, A. s. Concessions de pétrole en Albanie.

⁵²⁰ *Ibidem*.

⁵²¹ Cf. p. 179-183.

⁵²² AMAE, Série Europe, Albanie n° 58, Notice Albanie. Gisements minéraux, cl. 26 février 1923.

« Au cours d'un entretien que j'ai eu aujourd'hui (...) Ahmed Bey m'a confié dans quelle situation délicate le plaçait le contrat consenti à l'Anglo-Persian par le Ministère Vrioni ; il s'est entendu longuement sur les inconvénients du monopole accordé en principe à cette compagnie anglaise pour toute l'Albanie »⁵²³.

Décidément, Béguin-Billecocq minimisait ou ignorait les rapports très étroits entre le jeune président du Conseil albanais et le ministre britannique, Sir Eyres, qui lui avait sauvé la vie et sa fonction une année auparavant⁵²⁴. Quant à la demande présentée par Justin Godart au nom du *Crédit général des Pétroles*, Ahmed Zogou ne pouvait lui être qu'entièrement favorable :

« [cette offre] paraît plus intéressante car elle ne s'applique qu'à une région de l'Albanie et est plus avantageuse pour l'Etat. Elle a été malheureusement présentée trop tard, après la clôture des travaux du Parlement. Il n'y a donc aucune décision prise. Le Président du Conseil va faire passer cette affaire, à laquelle il est favorable, au Conseil des Ministres, puis au Parlement dont la réouverture est fixée au 1^{er} Mars »⁵²⁵.

La conclusion du représentant de France était très optimiste et proposait même au *Quai d'Orsay* de débloquer les fonds de Kortcha pour faciliter la tâche du président de Conseil parmi ses collaborateurs, afin de faire passer l'offre de la compagnie française :

« Ahmed Bey (...) professe pour notre pays une grande sympathie qui semble être sincère. Ne pourrait-on lui venir en aide pour l'aider à surmonter les difficultés financières qui menacent le Gouvernement albanais ? Ahmed Bey a fait allusion à une somme de 600 000 frs retenue par le Gouvernement français sur les revenus de Korytza pour se rembourser des frais d'occupation de cette ville. Il a laissé comprendre à notre chargé d'affaires que les Albanais se croient lésés par cette décision et seraient mieux disposés pour nos affaires de concessions si cette somme leur était rendue »⁵²⁶.

Vu les rapports « cordiaux » et « sincères », Béguin-Billecocq se permet même de lui suggérer une voie pour sortir de cette situation délicate, invoquant les périls qu'un éventuel monopole britannique comporterait pour la sécurité du pays et les inconvénients économiques des deux offres américaines :

« J'ai conseillé à Ahmed Bey de ne pas heurter de front les Anglais en les mécontentant par une décision défavorable prise au Conseil des Ministres mais de s'assurer plutôt de sa majorité au Parlement et de faire rejeter par celle-ci la clause de l'exclusivité tout en accordant à l'Anglo-Persian la concession pour tout le territoire situé en dehors de la zone demandée par les Français. J'ai fait remarquer au Président du Conseil combien il serait dangereux pour la sécurité et l'indépendance de

⁵²³ *Idem*, Série B- Relations commerciales 1918-1940, Dossier n° 109 – Pétroles d'Albanie (1923-1925), Dépêche n° 20 bis, Scutari, le 5 février 1923, M. Jean Béguin-Billecocq, Chargé d'Affaires près le Gouvernement albanais, à Son Excellence Monsieur Poincaré, Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères, A. s. Concessions de pétrole en Albanie.

⁵²⁴ Cf. p. 224-225.

⁵²⁵ AMAE, Série Europe, Albanie n° 58, Note de M. Pieyre du 25 février 1923, A. s. Albanie. Concessions (La note cite une dépêche (n° 14) envoyée par la Légation de France à Scutari le 16 janvier).

⁵²⁶ *Ibidem*.

l'Albanie de concéder aux Anglais un monopole exclusif étant donné que la demande de concession était liée à la question du Conseiller Financier et que les Anglais ne manqueraient pas de se servir de l'Albanie, de Vallona en particulier, come base navale⁵²⁷. Quant aux Américains, j'ai indiqué que ce n'est pas un secret pour personne qu'ils sollicitaient la concession avec l'intention bien arrêtée de ne jamais l'exploiter et uniquement afin d'écouler leur propre pétrole en Albanie dans des conditions avantageuses »⁵²⁸.

Nous sommes tout-à-fait d'accord avec l'historien Bernd J. Fischer lorsqu'il affirme⁵²⁹ qu'Ahmed Zogou ne voulait pas remplacer un maître par un autre, après toute une succession d'occupations que le pays avait subi sans interruption depuis 1912. Mais cet aspect n'excluait pas ses rapports étroits avec Londres : l'Empire britannique fut la seule grande puissance à avoir soutenu l'intégrité territoriale albanaise et son indépendance et ces rapports furent renforcés par les relations personnelles entre Ahmed Zogou et Sir Eyres. Cette situation inquiétait fortement les Italiens qui ne pouvaient pas faire face tout seuls devant les Britanniques et risquaient d'être complètement écartés de l'affaire albanaise. Il fallait donc agir vite car le 1^{er} mars la loi des mines allait être votée par le parlement de Tirana qui devait se prononcer aussi sur l'accord signé avec les Britanniques en 1921. En conséquence, contre son gré Rome sollicitait l'intervention conjointe des Gouvernements français et américain. C'était le sens de la démarche du Comte Vannutelli, conseiller de l'ambassade italienne à Paris, qui demandait (24 février 1923) l'intervention sans retard du Gouvernement français en faveur « du principe de la porte ouverte aux concessions pétrolifères ou autres »⁵³⁰. Le diplomate italien ne cachait pas ses craintes devant le ministre plénipotentiaire de Peretti, au *Quai d'Orsay* :

« l'*Anglo-Persian* demande en Albanie la concession exclusive (monopole) de tous les pétroles et de tous les minerais de fer du pays. (...) Un projet de loi à ce sujet sera présenté au Parlement albanais dès les premiers jours de mars. Si, ajoute le comte Vannutelli, le Parlement albanais n'approuve pas ce projet, le Gouvernement albanais pourra s'adresser à des Français, à des Italiens ou à des Américains. Mais, comme le Gouvernement albanais laisse la majorité du Parlement libre de se prononcer comme elle l'entend, le Gouvernement italien craint des surprises. Il pourrait qu'au moyen de subsides bien placés *l'Anglo-Persian* obtient un vote favorable »⁵³¹.

⁵²⁷ Peut-être une telle éventualité aurait pu être un avantage pour la sécurité du pays...

⁵²⁸ AMAE, Série B- Relations commerciales 1918-1940, Dossier n° 109 – Pétroles d'Albanie (1923-1925), Dépêche n° 20 bis, Scutari, le 5 février 1923, M. Jean Béguin-Billecocq, Chargé d'Affaires près le Gouvernement albanais, à Son Excellence Monsieur Poincaré, Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères, A. s. Concessions de pétrole en Albanie.

⁵²⁹ Cf. *King Zog and the struggle for stability in Albania...op. cit.*

⁵³⁰ AMAE, Série Europe, Albanie n° 58, Note du 24 février 1923, A. s. Visite du Conseiller de l'Ambassade d'Italie à M. de Peretti.

⁵³¹ *Ibidem.*

Même démarche de la part des Américains. Le chargé d'affaires français informait le Département que le représentant américain à Tirana, Ulysses Grand-Smith⁵³², l'avait sollicité :

« si je serais disposé à m'associer (...) pour faire auprès du Gouvernement albanais une démarche invitant celui-ci à appliquer le principe de la porte ouverte, principe admis dans toutes les conférences économiques internationales tenues depuis la fin de la guerre »⁵³³.

Pourtant, le chargé d'affaires français ne cachait pas sa méfiance à l'égard de la démarche américaine et sa ferme conviction que l'attitude de Washington était simplement conjoncturelle :

« Une fois ce monopole [britannique, *n. n.*] écarté, il nous restera à lutter contre la concurrence redoutable des États-Unis »⁵³⁴.

Ces derniers s'étaient montrés particulièrement déterminés à soutenir leurs offres : le 26 février, un contre-torpilleur américain, venant de Patras, débarquait à Durazzo un représentant de la *Standard Oil*⁵³⁵. Peu de temps après, les représentants italien, américain et français en Albanie se mettaient d'accord pour plaider ensemble auprès de la présidence albanaise du Conseil l'application du principe de la porte ouverte concernant les concessions « de toute nature en Albanie »⁵³⁶. Le résultat de toutes ces épreuves de force ? Le Parlement de Tirana n'eut pas le courage de débattre la question du contrat avec la *Compagnie anglo-iranienne*. L'affaire fut donc renvoyée, décision qui mécontenta naturellement les Britanniques. Ceux-ci décidèrent alors d'assouplir certaines clauses du contrat mais, suite aux protestations des autres trois concurrents, ils durent renoncer surtout que les Albanais étaient complètement incapables de prendre une quelconque décision. Mais pour arriver au bout, tous les moyens sont bons et Béguin-Billecocq informait non sans malice :

« C'est alors que se produisirent de la part des Anglais les menaces de vengeance politique qui leur sont habituelles envers le Gouvernement albanais. Ce fut d'abord l'Avocat-Conseil de l'Anglo-Persian, un nommé Tchakou, qui répandit dans toute la ville le bruit que *si le monopole n'était pas accordé à l'Anglo-Persian, les Capitulations seraient rétablies en Albanie*. Puis les déclarations publiques de Mr Parr, Vice-consul, faisant fonctions de secrétaire de la Légation d'Angleterre à Durazzo, *si la Société Anglaise n'obtient pas le monopole, Korytza et Arghirocastro seront données à la Grèce*, et enfin une démarche comminatoire faite le dimanche 25 mars par le Capitaine Shearm, le représentant en Albanie de l'Anglo-Persian, auprès du Président du Conseil et du Ministre des Affaires Etrangères, démarche que M. Pandeli Evangheli m'avoua le lendemain matin et que Ahmed Bey ne nia pas »⁵³⁷.

⁵³² Ulysses Grand-Smith (1870-1959), le ministre des États-Unis à Tirana de 1922 à 1925.

⁵³³ AMAE, Série Europe, Albanie n° 58, Télégramme à l'arrivée n° 241-242, Rome, le 20 février 1923 – 12h15, reçu le 20 à 13h40.

⁵³⁴ *Idem*, n° 241-242, Rome, le 20 février 1923 – 12h15, reçu le 20 à 13h40.

⁵³⁵ *Idem*, Télégramme à l'arrivée, chiffré, n° 10, Scutari, le 2 mars 1923 à 19h, reçu le 2 à 23h30, A. s. Pétroles d'Albanie.

⁵³⁶ *Idem*, Télégramme à l'arrivée, chiffré, n° 11, Scutari, le 5 mars 1923 à 11h20, reçu le 5 à 13h26, A. s. Pétrole albanais.

⁵³⁷ AMAE, Série B- Relations commerciales 1918-1940, Dossier n° 109 – Pétroles d'Albanie (1923-1925), Dépêche n° 48, Scutari, le 14 avril 1923, M. Jean Béguin-Billecocq, Chargé d'Affaires près le Gouvernement albanais, à Son

Le représentant français avait l'impression que, sous l'empire de ces menaces, les Albanais ne prendront aucune décision avant la fin des travaux pour la délimitation de la frontière gréco-albanaise. En effet,

« le Commissaire britannique à la Commission de délimitation des frontières, [le lieutenant-colonel Sterling] n'est pas encore arrivé. Il serait malade... »⁵³⁸

Ce retard fut commenté comme une nouvelle pression à l'égard du gouvernement albanais pour confirmer définitivement l'accord avec la société anglaise avant le 28 mai 1923, date à laquelle le Parlement se réunissait à nouveau. Le ministre américain proposa alors à ses collègues d'adresser une note collective de protestation afin de contrebalancer les menaces britanniques⁵³⁹. En même temps il avisa l'Ambassade des Etats-Unis à Londres pour signaler au gouvernement de Sa Majesté les méthodes peu diplomatiques employées par Sir Eyres⁵⁴⁰. Mais les craintes du chargé d'affaires français concernant la pérennité de la concertation américaine s'avéraient fondées : « le ministre des Etats-Unis n'est pas autorisé à remettre note collective »⁵⁴¹. Devant cette nouvelle situation, Béguin-Billecocq était d'avis que :

« Anglais et Américains se sont entendus à Washington. Anglais peuvent obtenir le monopole pétrole.(...) J'estime que pour concession de M. Godart il y aurait lieu de porter d'urgence les négociations à Londres »⁵⁴².

Un accord avec Londres était d'autant plus nécessaire car, devant les pressions venues de toutes les parts, le Gouvernement de Tirana avait décidé de passer l'examen de toutes les cinq offres à la charge du conseiller financier recommandé par la SDN, Jan Hunger. Et ce dernier était plutôt favorable à la compagnie britannique⁵⁴³. Cependant, malgré le mécontentement du chargé d'affaires français à Tirana, le chef du Service français à la SDN attirait l'attention que :

Excellence Monsieur Poincaré, Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères, A. s. Concessions de pétrole en Albanie.

⁵³⁸ *Idem*, Télégramme à l'arrivée, n° 26, Scutari d'Albanie, le 7 mai 1923, p. 40.

⁵³⁹ AMAE, Série Europe, Albanie n° 58, Télégramme à l'arrivée, chiffré, n° 20, Scutari d'Albanie, le 21 avril 1923 à 16 heures, reçu le 21 à 19h25. Signé : Béguin-Billecocq.

⁵⁴⁰ Que dire alors de ses propres méthodes ? Béguin-Billecocq exposait l'éventail de menaces proférées par Grand-Smith devant les autorités albanaises : « le Ministre américain avait déclaré qu'au cas où le Gouvernement albanais accorderait le monopole à l'Anglo-Persian, le Gouvernement des Etats-Unis suspendrait les envois d'argent en Albanie faits à leurs familles demeurées au pays par les émigrés albanais résidant aux Etats-Unis, envois qui dépassent cent mille dollars or par an et qui constituent une source de revenus appréciable pour les finances albanaises. Il est allé même jusqu'à parler d'une expulsion en masse de tous les Albanais établis en Amérique ». On voit la paille dans l'œil de son voisin... Cf. AMAE, Série B- Relations commerciales 1918-1940, Dossier n° 109 – Pétroles d'Albanie (1923-1925), Dépêche n° 48, Scutari, le 14 avril 1923, M. Jean Béguin-Billecocq, Chargé d'Affaires près le Gouvernement albanais, à Son Excellence Monsieur Poincaré, Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères, A. s. Concessions de pétrole en Albanie.

⁵⁴¹ AMAE, Série Europe, Albanie n° 58, Télégramme à l'arrivée n° 21, Scutari d'Albanie, le 23 avril 1923 à 15h35, reçu le 23 à 19h.

⁵⁴² *Idem*, Télégramme à l'arrivée, n° 464, Rome, le 4 mai 1923 à 10h45, reçu le 4 à 13h30, A. s. Pétroles albanais.

⁵⁴³ AMAE, Série SDN, Dossier n° 1957, IX – Dossiers géographiques, Albanie, Télégramme à l'arrivée n° 55, Scutari d'Albanie, le 4 juillet 1923, reçu par la poste le 9 à 17 heures.

« Il paraît impossible (...) de contester à M. Hunger le droit d'émettre son opinion sur la concession éventuelle des pétroles d'Albanie. (...) M. Béguin-Billecocq semble considérer M. Hunger comme le délégué de la SDN en Albanie ; cette conception de la situation de M. Hunger est inexacte. Le gouvernement albanais ayant prié le Conseil de la SDN de lui ménager le concours d'un Conseiller financier, diverses candidatures à ce poste furent envisagées. Le Conseil chargera le Comité financier de la SDN de soumettre des propositions à une Commission composée des membres britannique, français, italien et suédois du Conseil. Le Comité financier proposa à l'unanimité M. Hunger (...). Ce choix ayant été ratifié par la Commission susmentionnée, le gouvernement albanais a conclu avec M. Hunger un contrat bilatéral »⁵⁴⁴.

Dans ces conditions une seule chose restait au Gouvernement français : charger son ambassadeur à Londres d'attirer l'attention aux autorités d'outre-Manche sur le préjudice subi par Paris si l'*Anglo-Persian* obtenait le monopole et sur la nécessité de respecter le principe de la porte ouverte⁵⁴⁵. Cette démarche fut entamée par le Comte de Saint Aulaire le 19 juin 1923. Pourtant, le représentant de France à Tirana ne se faisait plus d'illusions sur le dénouement de cette question. Et les déclarations de sympathie à l'égard de l'offre française exprimées par les dirigeants albanais dans les rencontres en tête-à-tête ne l'impressionnaient plus. Béguin-Billecocq était désormais conscient qu'ils étaient tous acquis à la cause de l'*Anglo-Persian*, celle-ci sachant mieux s'adapter aux habitudes orientales du pays. En tout cas ces informations allaient dans cette direction :

« le Président du Conseil a déclaré que son avis était que le parlement devait voter la concession de ce monopole parce que l'intérêt de l'Albanie est de donner satisfaction à l'Angleterre (...). D'autre part, Mgr. Cozzi, Délégué apostolique⁵⁴⁶, qui est en relations amicales avec le Président du Conseil et pour qui il professait une grande estime, est également convaincu que les Anglais obtiendront le monopole. Pour lui, la décision est déjà prise. Il affirme qu'Ahmed Bey a été acheté récemment par la Société anglaise et m'a dit textuellement : *Je connais bien les Albanais, voici plus de vingt ans que je vis avec eux ; ils ne sont sensibles, du petit au grand, qu'à une seule chose, à l'argent.* (...) Le nouveau Ministre des Travaux publics (...) a déclaré même au cours d'une conférence tenue à la Préfecture (...) que le Gouvernement albanais était décidé à donner aux Anglais le monopole exclusif du pétrole »⁵⁴⁷.

Arrivés à ce point, il convient de s'arrêter un instant sur l'attitude italienne qui semble assez effacée dans cette question. Après avoir persuadé les gouvernements américain et français de s'associer à une protestation collective auprès des autorités de Tirana et manifesté son

⁵⁴⁴ *Idem*, Note de Jean Gout pour la Sous-direction des Relations commerciales, n° 110, [s. d.], A. s. de la question du pétrole en Albanie.

⁵⁴⁵ AMAE, Série B- Relations commerciales 1918-1940, Dossier n° 109 – Pétroles d'Albanie (1923-1925), Note pour le Directeur des Affaires politiques et commerciales, Paris, le 20 février 1925, A. s. Pétroles d'Albanie.

⁵⁴⁶ Mgr. Ernest Cozzi. Autrichien. Il fut pendant la Grande Guerre aumônier dans l'armée austro-hongroise.

⁵⁴⁷ AMAE, Série B- Relations commerciales 1918-1940, Dossier n° 109 – Pétroles d'Albanie (1923-1925), Dépêche n° 63, Scutari, le 9 mai 1923, M. Jean Béguin-Billecocq, Chargé d'Affaires de la République près le Gouvernement albanais, à Son Excellence Monsieur Poincaré, Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères, A. s. Concessions de pétrole en Albanie. [Cf. aussi p. 255]

mécontentement à Londres, les Italiens recoulèrent subitement. Le titulaire de la légation italienne, le Marquis Durazzo, demanda congé « pour des raisons familiales »⁵⁴⁸ qui, bizarrement, coïncida avec le pic de la crise de cette affaire. En conséquence, à la démarche collective initiée par eux-mêmes, la légation italienne fut représentée par le secrétaire du ministre « qui n'a pas laissé de note écrite »⁵⁴⁹. D'ailleurs, la *Compagnie italienne de Gênes* ne disposait pas de capitaux suffisants et donc pouvait difficilement se mesurer avec ses concurrents⁵⁵⁰, chose qui ne valait pas une brouille avec Londres⁵⁵¹. Le ministre italien reconnaissait ouvertement cette situation et le fait que son gouvernement avait choisi de se mettre d'accord avec les Britanniques⁵⁵². Cependant, le chargé d'affaires de France en Albanie, Jean Béguin-Billecocq, était d'avis qu'une entente entre les compagnies française et italienne pouvait augmenter les chances de succès. Mais Justin Godart se prononça fermement contre cette éventualité

« qui pourrait nuire à son succès [de l'offre française, *n. n.*], par suite des dispositions du Gouvernement de Tirana à l'égard des Italiens. Ceux-ci seraient d'ailleurs sans moyens d'action sérieux »⁵⁵³.

L'affaire du pétrole albanais offre donc une perspective plus complète sur l'influence que différentes Grandes Puissances avaient en Albanie. Elle prouve que l'Italie, malgré ses atouts incontestables (proximité géographique, quota important du commerce albanais, contrôle de ses liaisons maritimes), ne disposait pas dans la première moitié des années 20 des moyens comparables à ceux des autres Grandes Puissances : l'Empire britannique, la France et les Etats-Unis.

Voyons aussi quelles ont été les conséquences de cette concurrence entre les Grandes Puissances sur la scène politique albanaise. Elle entraîna une instabilité politique et une paralysie totale au niveau de toutes les instances de décision. L'affaire des concessions pétrolifères fut perpétuellement renvoyée par le Parlement de Tirana, de sorte que l'insurrection de Fan Noli trouva l'affaire de concessions au point de départ. Mais entre temps le gouvernement albanais endurait le

⁵⁴⁸ *Idem*, Dépêche n° 48, Scutari, le 14 avril 1923, M. Jean Béguin-Billecocq, Chargé d'Affaires près le Gouvernement albanais, à Son Excellence Monsieur Poincaré, Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères, A. s. Concessions de pétrole en Albanie.

⁵⁴⁹ *Ibidem*.

⁵⁵⁰ AMAE, Série Europe, Albanie n° 58, Télégramme à l'arrivée n° 241-242, Rome, le 20 février 1923 – 12h15, reçu le 20 à 13h40.

⁵⁵¹ AMAE, Série B- Relations commerciales 1918-1940, Dossier n° 109 – Pétroles d'Albanie (1923-1925), Dépêche n° 48, Scutari, le 14 avril 1923, M. Jean Béguin-Billecocq, Chargé d'Affaires près le Gouvernement albanais, à Son Excellence Monsieur Poincaré, Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères, A. s. Concessions de pétrole en Albanie.

⁵⁵² *Ibidem*.

⁵⁵³ AMAE, Série B- Relations commerciales 1918-1940, Dossier n° 109 – Pétroles d'Albanie (1923-1925), Dépêche n° 882, Paris, le 9 mars 1923, Le Ministre du Commerce & de l'Industrie (Direction générale des Essences & Pétroles) à Monsieur le Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères (Direction des Affaires Politiques & Commerciales. Sous-direction des Relations commerciales), A. s. des pétroles en Albanie.

choc des différents groupes d'intérêts coalisés autour des Puissances intéressées : le ministre des Travaux publics, Spiro Koleka⁵⁵⁴, favorable à l'*Anglo-Persian*, avait donné sa démission (avril 1923) à la suite des interpellations violentes sur la question des concessions⁵⁵⁵. La France subissait particulièrement l'opposition du conseiller financier près du gouvernement albanais, Jan Hunger, qui avait exprimé des doutes sur la capacité financière du *Crédit général des Pétroles*⁵⁵⁶. Il a fallu l'intervention de Justin Godart qui se rendit une nouvelle fois sur place, en octobre, pour défendre l'offre de la compagnie française⁵⁵⁷.

Durant le régime Fan Noli (juin-décembre 1924), alors que les Français et les Italiens restaient dans l'expectative, les Britanniques s'impliquaient activement dans le soutien d'Ahmed Zogou, exilé à Belgrade. Londres fut particulièrement hostile au changement de régime à Tirana car l'archevêque, ancien représentant de l'association « Vatra » des Albanais des États-Unis, était favorable aux intérêts de la compagnie américaine *Standard Oil*⁵⁵⁸. Parallèlement aux efforts du gouvernement de Sa Majesté visant l'isolation diplomatique de Noli, des négociations entre l'*Anglo-Persian* et Ahmed Zogu avaient lieu à l'hôtel *Bristol*, sa résidence à Belgrade. Les représentants de la Compagnie lui apportèrent une petite contribution de 50 millions de dinars SHS⁵⁵⁹ pour financer les préparatifs militaires visant à la reconquête du pouvoir. Efforts couronnés de succès ! Peu de temps après le retour de Zogou au pouvoir, Londres obtenait que la ratification des contrats de concessions soit faite par l'Assemblée Constituante et non par le Parlement⁵⁶⁰. Les protestations des Italiens, qui sont moins timides en 1925, restent sans aucun effet. Par un télégramme daté du 17 février, Béguin-Billecocq annonçait la ratification par l'Assemblée Constituante du contrat de l'*Anglo-Persian*⁵⁶¹. Le chargé d'affaires français notait aussi le rôle que le ministre britannique, Sir Eyres, eut dans ce dénouement positif. Le *Petit Parisien* informait le même jour de la note de protestation « que le gouvernement des Etats-Unis a envoyé au gouvernement albanais » et des négociations engagées à Rome « entre l'ambassadeur britannique et le cabinet »⁵⁶². Désormais tout passait par Londres. Suite à un accord signé avec cette dernière le 10

⁵⁵⁴ Spiro Jorgo Koleka. Il a détenu le portefeuille des Travaux publics (24 déc. 1921 - avril 1923) et *a. i.* celui des Affaires étrangères (24 déc. – fin janvier 1921).

⁵⁵⁵ AMAE, Série Europe, Albanie n° 58, Télégramme à l'arrivée n° 22, Scutari d'Albanie, le 29 avril 1923.

⁵⁵⁶ AMAE, Série B- Relations commerciales 1918-1940, Dossier n° 109 – Pétroles d'Albanie (1923-1925), Légation de France en Albanie, Confirmation du télégramme n° 0114 à Diplomatie Paris, Scutari, le 27 décembre 1923, cl. Pétroles d'Albanie. Signé : Béguin-Billecocq.

⁵⁵⁷ *Idem*, Note pour le Directeur des Affaires politiques et commerciales, Paris, le 20 février 1925, A. s. Pétroles d'Albanie.

⁵⁵⁸ Bernd J. Fischer, *King Zog and the struggle for stability...op. cit.*, p. 67.

⁵⁵⁹ Giovanni Zamboni, *Mussolinis Expansionspolitik auf dem Balkan*, Hamburg, Helmut Buske Verlag, 1970, p. LIII.

⁵⁶⁰ AMAE, Série Europe, Albanie n° 58, Note, Paris, 20 février 1925, la Sous-direction des Relations Commerciales à la Sous-direction d'Europe, A. s. Pétroles d'Albanie .

⁵⁶¹ *Ibidem*.

⁵⁶² « La lutte pour le pétrole albanais. Les Etats-Unis à leur tour protestent contre la concession à l'Anglo Persian Oil Cy », *Petit Parisien*, 17/2/1925.

mars 1925, les Italiens faisaient passer leur demande de concession auprès des autorités albanaises. Quant à la France, elle réussit après des négociations portées simultanément à Londres et à Rome. La Convention du 18 décembre 1925 donnait au *Syndicat franco-albanais*, filiale créée entretemps par le *Crédit général des Pétroles*⁵⁶³, un délai de 6 mois pour choisir 120 000 hectares considérés comme terrain de recherche sur lesquels il aurait le droit de faire, pendant 3 ans, toutes les recherches nécessaires, ainsi que celui de choisir sa concession définitive, un total de 30 000 hectares divisés en 4 zones au maximum. Le *Syndicat franco-albanais* (qui deviendra ensuite le *Syndicat d'Études et d'Entreprises franco-albanais*) obtenait aussi une concession de mines de mercure. Ses projets étaient grandioses : les représentants de la compagnie envisageaient également tout un programme d'affaires avec le gouvernement albanais (construction et exploitation de chemins de fer à voies étroites, etc.). En résumé, au début de 1926, les concessions pétrolifères en Albanie étaient partagées entre deux compagnies britanniques, deux compagnies italiennes, une compagnie américaine et une française :

- Crédit général des Pétroles (choix sur 120 000 ha. Exploitation sur 30 000 ha)
- Standard Oil Compagny (51 500 ha)
- Azienda Italiana Petroli d'Albania (47 213 ha)
- Anglo-Persian Company/D'Arcy Exploration Co (choix sur 200 000 ha. Exploitation sur 34 412 ha)
- H. H. Rushton Co (8 600 ha)
- Società delle Miniere di Selenizza (2 148 ha)⁵⁶⁴.

Et les résultats économiques après cette concurrence acerbe ? En 1927, les Américains renonçaient à leurs concessions⁵⁶⁵, exemple suivi, l'année suivante, par *Anglo-Persian* qui allait vendre sa concession en Albanie. Le groupe français, quant à lui, « se borna à quelques forages guère fructueux »⁵⁶⁶ à partir de fin janvier 1927, mais en juillet-août 1930 demandait une prolongation de trois ans afin de poursuivre les recherches⁵⁶⁷. Peu de temps après, les Français quittaient, à leur tour,

⁵⁶³ La Compagnie, à capitaux exclusivement français (46 millions de francs), était présente en Pologne, à travers de la Société française des Pétroles de Malopolska. Cette filiale constituait le noyau-dur de la compagnie française : un capital de 30 millions de francs, plus de 1500 hectares de concession, « un ensemble industriel complet de puits productifs, de concessions pétrolifères et de terrains de recherches, ainsi qu'une usine de raffinage ». Récemment le *Crédit général* avait acquis un quota de la raffinerie de Krosno (Galicie) et avait demandé une concession de mines et l'achat des raffineries à Bakou. AMAE, Série B- Relations commerciales 1918-1940, Dossier n° 109 – Pétroles d'Albanie (1923-1925), Note du Crédit Général des Pétroles, Paris, [date illisible], A. s. [situation de la compagnie].

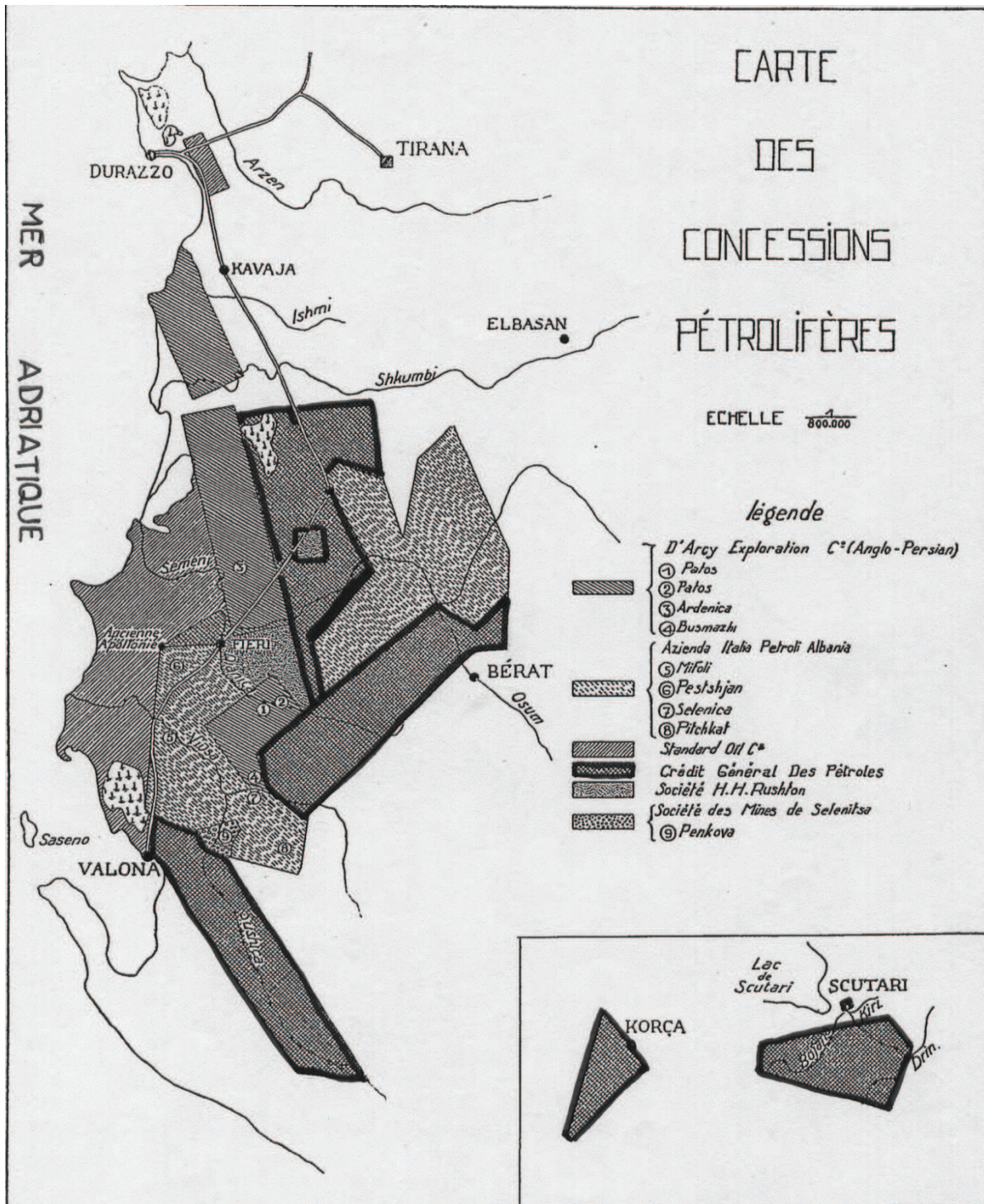
⁵⁶⁴ Henri Maupin, « Le Pétrole en Albanie », *Revue d'archéologie, d'histoire, d'art...* n° 2 (1927), p. 69-70. Cf. aussi AMAE, Série B- Relations commerciales 1918-1940, Dossier n° 110 – Pétroles d'Albanie (1925, juin-1926), Note sur Albanie, 16 mars 1926, A. s. Pétrole. Concessions par ordre de choix.

⁵⁶⁵ *Italie et Albanie*, S. l., s. n., s. d. [probablement en 1943], p. 95.

⁵⁶⁶ *Ibidem*.

⁵⁶⁷ Cf. AMAE, Série B- Relations commerciales 1918-1940, Dossier n° 111 – Pétroles d'Albanie (1927-1930).

le pays. Les Italiens restaient donc les seuls investisseurs étrangers dans le secteur pétrolier albanais. Les sources sont très pauvres en ce qui concerne le départ des compagnies étrangères,



Source : Revue d'archéologie, d'histoire, d'art...n° 2 (1927).

mais les statistiques concernant la production expliquent très bien ce choix : en 1926, la production de brut fut de 6 418 tonnes, en 1927 de 7 898 tonnes, en 1928 de 7 882 tonnes et en 1929 de 9 689

tonnes⁵⁶⁸. Quelques années plus tard les Italiens communiquaient les données suivantes : 46 000 tonnes en 1936, 97 000 en 1938⁵⁶⁹ et 140 000 tonnes en 1940⁵⁷⁰. Donc des productions modestes qui nécessitaient des investissements assez importants. Alors pourquoi toutes ces énergies dépensées pour obtenir une concession sans grande valeur économique ? Est-ce que le gouvernement français était bien informé sur les ressources pétrolifères albanaises ? La réponse est positive : quelques mois après l'enregistrement de l'offre du *Crédit général des Pétroles*, les ingénieurs français qui s'étaient rendus sur place avaient constaté qu'« il y a peu de pétrole en Albanie »⁵⁷¹ ; mais l'intérêt politique de l'affaire dépassait de loin l'intérêt économique. La France ne pouvait pas accepter

« qu'une concession, ayant un caractère de monopole ou étant de nature à priver les citoyens français de la possibilité d'une participation, fût donnée à une Compagnie de n'importe quelle nationalité »⁵⁷².

Mais une fois atteint cet objectif, Paris refusa d'aller plus loin, ainsi que Londres et Washington. De l'espace vide laissé par ceux-ci profiteront les Italiens qui allaient passer en 1931 un accord avec le gouvernement albanais selon lequel

« Il est reconnu aux Chemins de Fer de l'Etat du Royaume d'Italie le droit de préférence sur tous les terrains qui, pour n'importe quelle raison, (...) seront restitués au Gouvernement albanais par d'autres Concessionnaires »⁵⁷³.

La renonciation aux concessions de la part des Français, des Britanniques et des Américains avait équivalu à l'abandon de tout intérêt de la part des démocraties occidentales pour l'économie albanaise. Pour ce qui concerne la France, seules quelques petites entreprises sont à signaler, dont la

⁵⁶⁸ M. Delcoigne (Ministre de la Belgique à Belgrade), « Les richesses minérales et minières de l'Albanie », *Bulletin commercial*, Bruxelles, 25 janvier 1932, p. 197.

⁵⁶⁹ Franco Bandini, *Tecnica della sconfitta : storia dei quaranta giorni che precedettero e seguirono l'entrata dell'Italia in guerra*, 3^e éd., Milano, Sugar editore, 1969 p. 371.

⁵⁷⁰ Au départ, le brut albanais, à cause de la haute concentration en soufre et asphalte, avait un bas rendement en essence, de seulement 13 %. Il a fallu recourir au processus d'hydrogénation du brut pour obtenir un rendement satisfaisant d'essence. Cf. Lorenzo Iaselli, « L'espansione finanziaria dell'Italia in Albania (1925-1943). La Banca Nazionale d'Albania e la SVEA », *Rivista di Storia finanziaria*, n° 12 /2004, p. 84. La production de brut albanais a atteint le record en 1965 avec 2,4 millions de tonnes. Pour avoir un terme de comparaison, la production roumaine de brut en 1926 s'élevait à 3 241 329 tonnes, en 1929 était de 4 827 290 tonnes et en 1936 de 8 784 000 tonnes. Cf. Gheorghe Calcan, « Aspects of romanian petroleum industry in the inter-war period », *Annual Of The University of Mining and Geology "St. Ivan Rilski"*, Vol. 48, Part IV, Humanitarian sciences and Economics, 2005, p. 37.

⁵⁷¹ AMAE, Relation commerciales 1919-1940, Dossier n° 109 – Pétroles d'Albanie (1923-1925), Visite de Monsieur Justin Godart, 7 juin 1923, a. s. Albanie, Note de Laroche.

⁵⁷² *Idem*, Aide-mémoire, Le Chargé d'Affaire de la République française au Gouvernement albanais, Tirana, le 4 mars 1923.

⁵⁷³ ASD, *Affari politici 1931-1945*, Albania n° 2 (1931), Fasc. 2 – A.I.P.A. Petroli – Ferrovie di Stato, Annexe au Telespresso [s. n., Roma], il 3/12/31/X, Ministero delle Comunicazioni, Amministrazione delle Aziende Petroli e Boschi in Albania, Direzione Centrale, a S. E. [Vincenzo] Lojacono, [Directeur de l'*Ufficio Albania*], Ministero degli Affari Esteri, Roma, Oggetto : Accord entre le Gouvernement Royal d'Albanie et les Chemins de fer de l'Etat du Royaume d'Italie, pour les modifications aux Conventions de 12 mars 1925 et 15 juillet 1926.

production était quasi-entièrement destinée au marché local et qui ne pouvaient représenter un contreponds aux massifs investissements italiens.

La France et le pétrole albanais 20 ans après...

La prise de contact avec la Chancellerie de l'ambassade dans les jours qui suivirent se déroula d'une façon singulière. (...) Je sentais bien que mon interlocuteur n'avait pas de temps à perdre.... Je me permis cependant une question qui concernait le dernier dossier :

« – Quelles sont les affaires contentieuses actuelles entre nos deux pays ? »

« – Une affaire de concession pétrolière non-indemnisée, qui date de 20 ans, ça attendra encore bien 20 ans ! »

Emile Guimard, ancien consul de France et chancelier d'ambassade à la fin des années 1950

Cf. Émile Guimard, Inoubliable Albanie, chez l'auteur, 2007, p. 21.

La correspondance diplomatique italienne⁵⁷⁴ signale pour les années 1930 uniquement les discussions entre le gouvernement albanais et l'entreprise *Chauvières Frères Delor et Compagnie* de Nice, représentée sur place par un certain Monsieur Armand Hudelet (domicilié 77, rue de France, Nice) pour la construction de quarante villettes et des hôtels à Scutari, Tirana et Valona. Il paraît, selon les mêmes sources, que l'affaire ne fut pas conclue⁵⁷⁵. Quant aux sources françaises, elles signalent pour la même période l'existence de la *Société des Huileries-Savonneries de l'Adriatique*, basée à Elbasan depuis 1929 et ayant comme objet d'activité l'exploitation des oliviers et la fabrication d'huiles d'olive vierges et raffinées⁵⁷⁶. En 1933, à l'intérieur de l'usine fut installée une centrale électrique, mais le 1^{er} septembre de l'année suivante la Société fut vendue au député albanais Anton Beça. L'affaire conserva néanmoins une importante participation actionnaire française.

En conclusion, à la fin des années vingt tous les investissements importants des grandes démocraties occidentales quittaient l'Albanie et l'espace laissé libre allait être occupé par l'Italie. Cette-dernière, issue de la crise Matteotti⁵⁷⁷ et moins complexée par les événements récents envers

⁵⁷⁴ *Idem*, Fasc. 7 – Costruzione Edifici – Port – Strade – Bonifiche, Telespresso n° 6828/1145, Nizza, li 5 giugno 1931, anno IX, Consolato generale di S. M. Il Re d'Italia nelle Alpi Maritime (Francia) al R° Ministero degli Esteri et alla R. Legazione d'Italia in Albania.

⁵⁷⁵ *Idem*, Telespresso n° 1470/635, Tirana, addì 25 giugno 1931 (anno IX), R. Legazione d'Italia in Albania al Regio Ministero degli Affari Esteri, oggetto : Attività francese in Albania.

⁵⁷⁶ AMAE, Série Europe, Albanie n° 95, Dépêche n° 131, Tirana, le 30 octobre 1934, Le Chargé d'Affaires de France en Albanie à Son Excellence Monsieur Laval, Ministre des Affaires Etrangères, A. s. Société des Huileries- Savonneries de l'Adriatique.

⁵⁷⁷ Giacomo Matteotti (1885-1924). Homme politique socialiste, membre de la Chambre des députés. Il fu enlevé par la police politique fasciste le 10 juin 1924 et son cadavre retrouvé le 16 août. Cet homicide provoqua une grande émotion

l'Albanie (l'épisode de Valona de 1920 et la sympathie pour Fan Noli), s'impliqua dans une coopération économique tous azimuts avec le gouvernement de Tirana. Le 15 mars 1925 elle réussit à passer un accord économique avec Tirana au détriment de l'assistance financière proposée par le groupe britannique *Midland Bank*⁵⁷⁸. Selon cet accord, l'Italie s'engageait, en échange de concessions, à créer une banque d'émission et une *Société pour le Développement économique de l'Albanie (Società per lo Sviluppo Economico dell'Albania/SVEA)*⁵⁷⁹. Un prêt quinquennal était également consenti⁵⁸⁰. Un mois plus tard (23 avril) naquit officiellement la *SVEA*, suivie le 2 septembre, par la *Banque nationale d'Albanie [Banca Nazionale d'Albania/Banka Kombëtare e Shqipnís]*. La première avait une participation italienne de 93 % et le siège principal à Rome, tandis que la seconde 75 %⁵⁸¹. La *SVEA* était en réalité un ministère des Travaux publics parallèle avec celui du gouvernement albanais, mais beaucoup plus efficace. Ses tâches prévoyaient la construction et la maintenance d'un réseau routier et ferroviaire pour le pays, du port de Durazzo, d'édifices publics (bâtiments administratifs, hôpitaux, prisons, casernes, musées etc.), des ponts, régularisation des eaux, organisation de l'agriculture et des exploitations minières et des études concernant la mise en valeur du fond foncier du pays. Les coûts pour ce programme ambitieux, étalé sur dix ans, s'élevaient à 50 millions francs-or albanais⁵⁸². Comme on peut le voir, la coopération italienne tendait à se substituer à l'activité gouvernementale albanaise. Et cette vaste implication dans l'économie albanaise n'avait aucune justification économique. C'était le prix à payer pour obtenir des avantages stratégiques et on voit très bien que le statut de Grande Puissance coûte cher.

Cependant, l'omniprésence des Italiens dans tous les secteurs de l'Etat commença à gêner les Albanais. Ceux-ci décident en 1929 d'appliquer une mesure qui fut introduite dès 1924-25, mais jamais suivie, et qui prévoyait que l'impôt sur le revenu doit être payé non seulement par les autochtones mais aussi par tous les résidents étrangers. Les préfetures albanaises demandaient ainsi aux entreprises étrangères présentes sur leur territoire une liste de tous leurs employés,

au sein de l'opinion publique nationale et internationale. Mussolini, lui-même, fut contraint à reconnaître (janvier 1925) sa « responsabilité politique, morale et historique ». Cf. Mauro Canali, *Il delitto Matteotti*, Bologna, Il Mulino, 1997.

⁵⁷⁸ P. Pastorelli, « La penetrazione italiana in Albania (Gli accordi economici italo-albanesi del marzo 1925) », *Rivista di Studi politici internazionali*, n° 33/1966, p. 41-43. Cf. aussi Bernd J. Fischer, *King Zog and the struggle for stability...op. cit.*, p. 89.

⁵⁷⁹ P. Pastorelli, « La penetrazione italiana in Albania (Gli accordi economici italo-albanesi del marzo 1925) », *Rivista di Studi politici internazionali*, n° 33/1966, p. 50-52.

⁵⁸⁰ *Ibidem*.

⁵⁸¹ Massimo Borgogni, *Tra continuità e incertezza. Italia e Albania...op. cit.*, p. 97-98. Lorenzo Iaselli avance le chiffre de 80 % pour le quota détenu par les Italiens dans la Banque nationale d'Albanie (« L'espansione finanziaria dell'Italia in Albania (1925-1943). La Banca Nazionale d'Albania e la SVEA », *Rivista di Storia finanziaria*, n° 12 /2004, p. 67).

⁵⁸² ASD, *Affari Politici 1931-1945*, Albania n° 4 (1931), Fasc. 7 – Prestito gratuito all'Albania, R. Legazione d'Italia, Telespresso n° 2342, Tirana, addì 29 settembre 1931 (Anno IX), indirizzato a Regio Ministero degli Affari Esteri, oggetto : Amministrazione del prestito. Lavori pubblici et en annexe Regno d'Albania, Ministero dei Lavori Pubblici – Programma dei Lavori per 10 anni – 1931=1941[Programme des Travaux pour 10 ans...].

contenant leurs compétences et la date de leur emploi⁵⁸³. La mesure touchait également la petite communauté française et au départ le ministre de France fut favorable à une protestation collective. Mais il allait être vite découragé par son homologue italien, à qui répugnait l'idée de concertation avec les représentants des démocraties occidentales même s'il était d'accord avec eux. Dans une dépêche envoyée à *Palazzo Chigi*, le ministre A. di Soragna écrivait à ce propos :

« Au collègue de France qui est venu m'interpeller, j'ai dû dire en substance que, si on suit le droit, l'impôt doit être payé. Il m'est absolument antipathique l'idée d'un front commun des trois légations. Tandis que notre position doit tendre à se différencier en tant que Puissance protectrice, ce n'est pas *politique* en Albanie que nous faisons cause commune avec les autres »⁵⁸⁴.

Les tentatives des autorités de Tirana visant à corriger le déséquilibre de la présence massive italienne ont trouvé un accueil favorable, d'abord à Londres. En juin-juillet 1931, la presse britannique (*Financial News* et *Daily Herald*) annonçait l'ouverture en septembre d'une banque commerciale anglo-albanaise avec un capital de cinq millions de livre sterling afin de contester l'exclusivité italienne sur le marché financier albanais⁵⁸⁵. La France n'était pas non plus absente de ces rumeurs concernant une éventuelle aide financière à l'Albanie et le ministre italien à Tirana, le Marquis Antonio di Soragna, les notait attentivement. Le représentant italien était d'avis que ces bruits provenaient de Paris et informait *Palazzo Chigi* que

« Monsieur Degrand, Ministre de France, dans ses récentes vacances estivales aurait cherché à déterminer Monsieur Briand d'un plus vif intérêt français en Albanie. Cette manœuvre fut faite par Degrand, non de son initiative personnelle, mais suite aux critiques de la Légation yougoslave qui le trouve trop las et indifférent. Ces critiques sont arrivées jusqu'à Paris avec des allusions pour son remplacement avec une personne plus active (...). Mais Monsieur Degrand n'aurait pu rencontrer Briand et s'est adressé alors à Berthelot⁵⁸⁶. Ce dernier lui avait répondu que le *Quai d'Orsay* n'entendait pas s'occuper activement de l'Albanie ; chose qui n'avait pas déplu à mon collègue français, un amoureux de la tranquillité et qui attend seulement avec impatience son éventuelle délivrance de ce pays »⁵⁸⁷.

Toutes ces rumeurs ne se sont finalement pas révélées exactes, et il est difficile à l'historien de trouver leurs sources. Est-ce que Londres et Paris ont voulu tester la sensibilité italienne dans l'éventualité d'une aide financière pour l'Albanie ? Une chose est certaine, à savoir que des

⁵⁸³ ASD, *Affari politici 1919-1930*, Albania n° 778 (1929), Fasc. - Imposte sugli Italiani residenti in Albania.

⁵⁸⁴ *Idem*, R. Legazione d'Italia, Telespresso n° 608/257, Tirana, addì 13 marzo 1931 (anno IX), indirizzato a Regio Ministero degli Affari Esteri, oggetto : Imposte sui dipendenti dell'Azienda Petroli Albania.

⁵⁸⁵ ASD, *Affari politici 1931-1945*, Albania n° 4 (1931), Fasc. 5 – Banca Commerciale Anglo-Albanese.

⁵⁸⁶ Philippe Berthelot, Secrétaire général du *Quai d'Orsay*.

⁵⁸⁷ ASD, *Affari politici 1931-1945*, Albania n° 4 (1931), Fasc. 6 – Voci di prestito della Francia all'Albania, R. Legazione d'Italia, Telespresso n° 3131/1356, Tirana, addì 17 dicembre 1931 (anno X), indirizzato al Regio Ministero degli Affari Esteri, oggetto : Voci di prestito all'Albania da parte della Francia. [Malheureusement pour Degrand, une fois remplacé à Tirana en 1934, le *Quai* décida sa mise à la retraite].

démarches timides ont été faites à ce sujet par les Albanais : en ce qui concerne la France, par l'intermédiaire du président de la Chambre, Kostaq Kotta, durant son séjour à Paris en été 1931⁵⁸⁸.

Mentionnons enfin quelques initiatives d'investissements de la part des pays de la région alliés de la France. D'abord, l'éphémère *Banque Serbe-Albanaise/Srpsko-arbanaška banka*, fondée à Cettigné, au Monténégro, en mars 1922 avec l'aide du gouvernement de Belgrade. Cette institution ouvrait au printemps 1925 une filiale à Scutari et obtenait la concession d'une mine de cuivre à Puka. Mais suite à la concurrence de la *Banque nationale d'Albanie* et aux pertes qu'elle a enregistrées la *Banque Serbe-Albanaise* dû fermer sa filiale de Scutari et liquider ses autres affaires en Albanie (printemps 1927)⁵⁸⁹. En 1925, la *Banque grecque d'Athènes* inaugurerait une filiale à Durazzo, dont la principale activité fut les opérations de change⁵⁹⁰ et en 1929 le journal de la colonie albanaise de Constantza (Roumanie), *Shqiperia e Re/La nouvelle Albanie*, annonçait l'ouverture prochaine d'une *Banque Roumano-Albanaise* basée à Bucarest et avec des filiales à Tirana, Kortcha et Scutari⁵⁹¹.

*

*

*

Regardons aussi de plus près le commerce franco-albanais. Nous avons vu plus haut⁵⁹² les obstacles qui empêchaient son développement. Pour la plupart, ils ont persisté durant tout l'entre-deux-guerres. Pourquoi ? D'abord parce que l'économie albanaise est restée structurellement malsaine, avec deux tiers de la population occupés en agriculture et donc autosuffisants. Le pouvoir d'achat de la grande majorité de la population était très réduit, même en ce qui concerne les travailleurs agricoles employés qui

« ne sont pas des salariés à proprement parler, mais ils participent directement aux bénéfices des entreprises agricoles pour un tiers des bénéfices »⁵⁹³.

Par conséquent, la capacité d'absorption du marché albanaise était très limitée. Pourtant, la quasi-totalité des produits finis devait être importée car même en 1938 l'industrie contribuait au revenu national avec seulement 4,4 %⁵⁹⁴. D'où le profond déséquilibre de la balance commerciale qui resta une caractéristique du commerce extérieur albanaise pour toute la période comprise entre 1919 et 1939. Notons aussi qu'en 1939 le pays manquait toujours de voies ferrées, de marine marchande et, malgré tous les efforts de la *SVEA*, ne comptait qu'environ 800 kilomètres de routes, ce qui

⁵⁸⁸ *Ibidem*.

⁵⁸⁹ Cf. Saša Mišić, « Serbo-Albanian Bank in Albania 1925-1927 », *Balkanica*, XXXVII/2006, p. 249-263.

⁵⁹⁰ *Idem*, p. 258.

⁵⁹¹ L'initiative allait rester au stade de projet et ne sera jamais concrétisée. ASD, *Affari Politici 1919-1930*, Albania n° 778, Fasc. 729 – Banca Rumeno-Albanese.

⁵⁹² Cf. p. 334-337.

⁵⁹³ Justin Godart, *L'Albanie en 1921...op. cit.*, p. 184.

⁵⁹⁴ Bernd J. Fischer, *King Zog and the struggle...op. cit.*, p. 304.

diminuait d'autant plus la capacité du pays à faire du commerce. Dans ces conditions, il n'est pas difficile de constater que les principaux partenaires commerciaux de l'Albanie se trouvaient dans son voisinage proche : toute de suite après la Grande Guerre (1920 – 1921), c'étaient toujours l'Italie et l'Autriche qui se disputaient la première place. La France figurait, elle-aussi, dans la liste des partenaires commerciaux des villes-ports albanais, avec des petites quantités de produits : les Albanais achetaient farines, vins, liqueurs, soies et velours, chandelles, savons, produits chimiques, objets en fer, quincaillerie et exportaient, surtout en Tunisie, laine, peaux, bois, etc.⁵⁹⁵. Mais ces petites quantités échangées occasionnellement ne pouvaient soulever un intérêt de la part des autorités et des chambres de commerce françaises pour intensifier le commerce avec l'Albanie. C'est pour cela que le projet du consul français à Scutari visant l'organisation commerciale française en Albanie resta lettre morte. D'autant plus que les frais de douane albanais étaient si élevés qu'ils rendaient quasi-prohibitif l'importation de produits venant de loin. Il était vrai que des mesures furent prises par Tirana pour diminuer la dépendance commerciale vis-à-vis de l'Italie et sauver les devises du pays. Pourtant, en 1923 « environ 65 % du commerce extérieur albanais se faisait avec l'Italie »⁵⁹⁶. Mais, à partir de juin 1925, un nouveau tarif douanier plus acceptable entra en vigueur, ce qui pouvait permettre la création d'un débouché, quoique petit, pour toute une série de produits français. L'intérêt des autorités françaises sera stimulé aussi du fait que les Italiens bénéficiaient dès le 20 janvier 1924 d'une convention commerciale tarifaire⁵⁹⁷ qui, dans les conditions nouvelles, pouvait être davantage mise en valeur. D'autre part, tout de suite après l'adoption du nouveau tarif douanier albanais, plusieurs pays se sont précipités pour conclure des accords commerciaux provisoires avec Tirana : la Grande Bretagne, l'Allemagne, les Etats-Unis, la Tchécoslovaquie et la Bulgarie⁵⁹⁸. Cependant, la législation douanière française ne permettait pas d'accorder le traitement intégral de la nation la plus favorisée et donc le gouvernement français n'a pu conclure un accord provisoire, de la même manière que les pays susmentionnés. La conséquence fut que les produits français exportés en Albanie continuaient à être soumis au régime douanier normal, moins favorable que celui appliqué aux autres pays⁵⁹⁹. C'est pour cela que le représentant de France en Albanie, Béguin-Billecocq, s'adressa (début 1926) au Département afin d'ouvrir des négociations avec le gouvernement de Tirana. Le chargé d'affaires français signalait aussi la grande variété des importations originaires de France, malgré leur valeur réduite : une fois l'accord commercial conclu, il y avait la possibilité réelle d'augmenter ces exportations. Mais voyons la liste

⁵⁹⁵ Justin Godart, *L'Albanie en 1921...op. cit.*, p. 183.

⁵⁹⁶ AMAE, Série Europe 1918-1929, Albanie n° 1, Dépêche (copie) cl. 1^{er} mars 1927, Le Ministre des Affaires Etrangères à Monsieur de Vaux, Ministre plénipotentiaire de la République française à Tirana, A. s. Instructions.

⁵⁹⁷ *Ibidem*.

⁵⁹⁸ *Ibidem*.

⁵⁹⁹ *Ibidem*.

des produits français présents sur le marché albanais, Béguin-Billecocq soulignant les plus recherchés :

« Vins et champagnes, biscuits, chocolats, confiserie, **draperie, soierie, fils de coton**, articles pharmaceutiques, lampes à gaz et lampes à pétrole, toiles cirées, tapis de jute, articles de celluloïd, papiers à écrire, parfumerie, **boutons de nacre**, peignes en bois, meubles, articles de mode, eaux minérales, crèmes et pâtes dentifrices, rétines pour lampes à essence, cognacs, capsules de fusil de chasse et balles de Flobert, flacons en verre, enduits à capsuler, articles pour coiffeurs, articles de ménage, images pour tableaux, livres classiques, mercerie, bonneterie, automobiles, pierres meulières, articles de bureau, alcoomètres, thermomètres, articles d'écoliers, conserves etc. »⁶⁰⁰.

Les autorités françaises étaient aussi pressées d'intervenir pour baisser les tarifs appliqués aux produits français par une série d'entreprises françaises qui avaient trouvé un débouché assez important en Albanie. Par une lettre datée du 6 avril 1926, l'Association nationale française d'Expansion économique signalait à la Sous-direction des Relations commerciales du *Quai* le fait que le gouvernement albanais avait augmenté de 50 % les droits de douane pour les chocolats français, alors qu'au même moment ces droits furent diminués de moitié pour les mêmes produits provenant d'Italie et de la Grande Bretagne :

« Etant donnée l'importance des ventes de chocolats français en Albanie, cette mesure est de nature à causer le plus grand préjudice à cette industrie, alors que celle de nos concurrents se trouvera dans une position nettement avantageuse »⁶⁰¹.

Même chose pour une maison de Charente qui exportait une partie de sa production de cognac en Albanie :

« Les cognacs [français] en bouteilles paient ici à l'entrée 340 francs-or par quintal ; les cognacs des marques Metaxa, Martell, Barbarezzo [Barbaresco ?] ne payent qu'un droit de 200 francs-or pour cette même quantité (...) »⁶⁰².

Cette dernière question intéressait également les autorités françaises à propos du respect par les Albanais de la dénomination d'origine des cognacs⁶⁰³. Elle concernait aussi l'accord commercial entre Athènes et Tirana et tout particulièrement l'article 101 de cet accord qui ne respectait pas ce principe. Mais le gouvernement albanais avait renvoyé les pourparlers à ce sujet car il voulait

⁶⁰⁰ AMAE, Série B – Relations commerciales, Sous-série C – Dossiers géographiques, Dossier n° 1 – Relations commerciales entre la France et l'Albanie (1921-1927), Note (copie), Tirana, 30 mai 1926.

⁶⁰¹ *Idem*, Lettre n° 788, Paris, le 6 avril 1926, Le Directeur de l'Association nationale d'Expansion économique à Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères, Sous-direction des Relations commerciales.

⁶⁰² *Idem*, Dépêche n° 79, Tirana, le 17 octobre 1926, Le Chargé d'Affaires de France *ad intérim*, à S. E. Monsieur Briand, Ministre des Affaires Etrangères, A. s. Négociations commerciales éventuelles entre la France et l'Albanie. L'article 101 du tarif des Douanes albanaises et les cognacs français.

⁶⁰³ AMAE, Série B – Relations commerciales, Sous-série C – Dossiers géographiques, Dossier n° 1 – Relations commerciales entre la France et l'Albanie (1921-1927), Dépêche n° 79, Tirana, le 17 octobre 1926, Le Chargé d'Affaires de France *ad intérim*, à S. E. Monsieur Briand, Ministre des Affaires Etrangères, A. s. Négociations commerciales éventuelles entre la France et l'Albanie. L'article 101 du tarif des Douanes albanaises et les cognacs français.

d'abord « terminer les négociations analogues qu'il a engagées depuis un certain temps déjà avec le gouvernement yougoslave »⁶⁰⁴. Ce n'est qu'au mois de mai 1927 que le ministre de France, le Baron de Vaux, avait relancé la question d'un traité de commerce avec l'Albanie ou, au moins, proposait-il, de suivre l'exemple des autres pays qui ont procédé

« à titre de solution provisoire et expéditive, [à] la conclusion d'un *modus vivendi* basé sur la clause de la nation la plus favorisée »⁶⁰⁵.

Cette solution ne satisfaisait ni le Département, ni le ministère du Commerce, qui étaient les adeptes d'un accord définitif. Cependant, les deux institutions ne voulaient pas signer un vrai traité de commerce car

« Nos intérêts économiques dans ce pays ne nécessitaient (...) pas l'élaboration d'un traité aussi complet que ceux que nous négocions généralement. Nous pourrions, à mon avis, nous contenter d'un texte restreint dans le genre de ceux qui ont été élaborés pour nos négociations avec l'Uruguay ou avec Cuba »⁶⁰⁶.

Entre temps, vers la fin de 1927, le ministre de France, le Baron de Vaux, avait sondé l'opinion des Affaires étrangères albanaises à propos de la question des cognacs, du respect des appellations d'origine et du régime tarifaire appliqué aux produits français en général⁶⁰⁷ : avant de passer aux négociations proprement-dites il fallait que Paris saisît le gouvernement grec d'harmoniser les conventions commerciales conclues avec la France (septembre 1926) et avec l'Albanie (octobre 1926). Le représentant de France à Athènes, Clément-Simon, fut alors chargé d'attirer l'attention du gouvernement grec qu'

« il n'avait donc pas le droit de faire stipuler dans un traité de commerce conclu postérieurement avec l'Albanie, un traitement de faveur pour des produits grecs faussement appelés cognacs »⁶⁰⁸.

Le texte de la convention ne fut prêt que le 9 décembre 1927 quand la Direction des Accords commerciaux et de l'Information économique du ministère du Commerce et de l'Industrie le

⁶⁰⁴ AMAE, Série Europe 1918-1929, Albanie n° 1, Dépêche (copie) cl. 1^{er} mars 1927, Le Ministre des Affaires Etrangères à Monsieur de Vaux, Ministre plénipotentiaire de la République française à Tirana, A. s. Instructions.

⁶⁰⁵ AMAE, Série B – Relations commerciales, Sous-série C – Dossiers géographiques, Dossier n° 1 – Relations commerciales entre la France et l'Albanie (1921-1927), Minute n° 3567, Paris, le 29 mai 1927, Le Ministre des Affaires Etrangères à Monsieur le Ministre du Commerce (Accords Commerciaux), A. s. Négociations commerciales franco-albanaises.

⁶⁰⁶ *Ibidem*.

⁶⁰⁷ AMAE, Série B – Relations commerciales, Sous-série C – Dossiers géographiques, Dossier n° 1 – Relations commerciales entre la France et l'Albanie (1921-1927), Dépêche n° 59, Tirana, le 30 septembre 1927, le baron de Vaux, Ministre de la République française en Albanie, à S. E. Monsieur Briand, Ministre des Affaires Etrangères, A. s. Régime douanier du cognac en Albanie.

⁶⁰⁸ *Ibidem*.

communiqua aux Affaires étrangères⁶⁰⁹. Ses auteurs assuraient les représentants du *Quai* qu'ils avaient respecté leur suggestion de rédiger un texte aussi simple que possible qui spécifie :

« la clause de la nation la plus favorisée au point de vue du régime douanier de nos importations et, de plus, des dégrèvements sur le tarif albanais sur un petit nombre de marchandises (...); en contrepartie nous sommes prêts à concéder libéralement, étant donné le caractère de la production et de l'exportation albanaïses, notre tarif minimum à tous les produits que ce pays jugera bon de faire figurer dans une liste (...) dont l'énumération établie par mes services n'est donc pas limitative; le traitement national serait assuré réciproquement pour toutes les taxes intérieures (...); le respect des appellations d'origine; le traitement du pays le plus favorisé serait assuré aux ressortissants et sociétés par l'article 7; ainsi que pour la navigation par l'article 8. Enfin l'article 9 étendrait à trois années la validité de la convention »⁶¹⁰.

Sur cette base devait négocier le ministre à Tirana, le Baron de Vaux. Les responsables du ministère du Commerce et du Département avaient profité de la situation pour jeter un coup d'œil plus attentif sur la correspondance antérieure regardant les relations économiques avec l'Albanie : ils redécouvraient ainsi, six ans après, le projet de l'ancien consul à Scutari, Béguin-Billecocq, visant l'organisation des échanges entre les deux pays. La proposition d'envoyer à Tirana un délégué des chambres de commerce intéressées par la coopération avec l'Albanie fut reprise et les responsables du ministère du Commerce envisageaient même d'accréditer auprès de la légation un attaché commercial. En même temps, la question d'une liaison maritime entre Marseille et les ports albanais fut portée à l'attention du Comité central des Armateurs. Si la question d'une filiale d'une banque française en Albanie n'était plus d'actualité, le ministère du Commerce avait sollicité à la Direction des Postes et Télégraphes d'étudier

« la conclusion d'un arrangement franco-albanais analogue à la Convention spéciale conclue le 6 décembre 1922 entre l'Albanie et l'Italie, de manière à faciliter les paiements dans les deux sens par mandat-poste et apporter ainsi à nos commerçants une facilité indispensable »⁶¹¹.

Un dernier point important sur la liste à l'attention du ministre français à Tirana concernait l'organisation d'un régime d'échanges des colis postaux, car les exportations en Albanie

⁶⁰⁹ AMAE, Série B – Relations commerciales, Sous-série C – Dossiers géographiques, Dossier n° 1 – Relations commerciales entre la France et l'Albanie (1921-1927), Dépêche n° 2887, Paris le 9 décembre 1927, Le Ministre du Commerce et de l'Industrie (Direction des Accords Commerciaux et de l'Information Economique, 1^{er} Bureau) à Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères (Sous-direction des Relations Commerciales), A. s. Albanie.

⁶¹⁰ *Ibidem*.

⁶¹¹ AMAE, Série B – Relations commerciales, Sous-série C – Dossiers géographiques, Dossier n° 1 – Relations commerciales entre la France et l'Albanie (1921-1927), Dépêche n° 121, Paris, le 14 décembre 1927, Le Ministre des Affaires Etrangères (Relations commerciales) à Monsieur de Vaux, Ministre de la République française à Tirana, A. s. Négociation d'une convention commerciale franco-albanaïse. Envoi d'un avant-projet.

concernaient surtout des petites quantités de produits⁶¹². Donc le Baron de Vaux était appelé à ré-analyser les propositions antérieures et d'en faire d'autres qu'il jugera utiles

« pour favoriser d'une manière pratique le développement de nos exportations vers le pays de votre résidence »⁶¹³.

Pourtant, Tirana n'avaient pas l'intérêt d'urgenter les pourparlers car ses possibilités d'exportation étaient très limitées. Ce n'est que le 28 mars 1929 que le ministre de France à Tirana et le ministre albanais des Finances, Milto Tutulani⁶¹⁴, signaient la Convention de commerce et de navigation⁶¹⁵. Les Albanais réussissaient également à retarder l'entrée en vigueur de la convention : le texte ne serait pas ratifié dans la session d'avril du Parlement mais dans celle de septembre car le programme du forum législatif albanais était... « surchargé »⁶¹⁶. Rappelons aussi la nomination, cinq ans plus tard, d'un attaché commercial à la légation de Tirana, un certain Chambon, mais résidant à Athènes⁶¹⁷. La question qui se pose maintenant est de savoir si ces mesures ont changé en quelque sorte les échanges franco-albanais. Regardons d'abord ces deux tableaux concernant le commerce extérieur albanais entre 1921 et 1930⁶¹⁸ :

| IMPORTATIONS ALBANAISES DE 1921 A 1930 (en %) | | | | | | | | | | |
|---|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------|-------|-------|
| Pays | 1930 | 1929 | 1928 | 1927 | 1926 | 1925 | 1924 | 1923 | 1922 | 1921 |
| Italie | 50,18 | 46,18 | 48,36 | 62,59 | 67,06 | 75,13 | 75,47 | 68,15 | 69,34 | 72,25 |
| Yougoslavie | 7,68 | 7,93 | 5,59 | 5,11 | 4,55 | 3,25 | 2,71 | 7,25 | 4,93 | 1,83 |
| Grande Bretagne | 7,42 | 6,98 | 6,38 | 7,17 | 4,96 | - | 0,10 | 0,25 | 3,52 | 6,22 |
| Tchécoslovaquie | 7,31 | 6,25 | 7,10 | 5,65 | 1,52 | - | - | - | - | - |
| Etats-Unis | 7,25 | 10,15 | 8,20 | 4,07 | 2,27 | 0,39 | 0,67 | 0,27 | 1,59 | - |
| Allemagne | 5,42 | 4,89 | 4,30 | 2,0 | 1,05 | - | 0,20 | 0,12 | 0,47 | - |
| Grèce | 3,57 | 4,13 | 5,66 | 4,88 | 12,49 | 20,75 | 19,01 | 16,0 | 11,62 | 12,34 |
| Autriche | 3,36 | 2,79 | 2,87 | 1,89 | 0,89 | 0,12 | 0,10 | 0,41 | 3,07 | 3,68 |
| FRANCE | 2,85 | 2,03 | 2,26 | 2,57 | 2,22 | 0,04 | 0,12 | - | - | - |
| Belgique | 2,09 | 2,06 | 1,33 | 1,29 | 0,46 | - | - | - | - | - |
| Hongrie | 0,94 | 0,44 | 0,27 | - | - | - | - | - | - | - |
| Suisse | 0,45 | 0,07 | 0,30 | 0,35 | 0,05 | - | - | - | - | - |

⁶¹² *Ibidem.*

⁶¹³ *Ibidem.*

⁶¹⁴ Milto Tutulani. Homme politique albanais. Plusieurs fois ministre de la Justice (1923-24, 1925-26, 1931-33), des Finances (1928, 1928-30) et des Affaires étrangères (1929).

⁶¹⁵ Cf. les annexes.

⁶¹⁶ AMAE, Série B – Relations commerciales, Carton 26 – Accords commerciaux de la France, Sous-dossier France-Albanie, 1^{er} janvier 1929-31 décembre 1932, Dépêche n° 35, Tirana, le 10 avril 1929, Le baron de Vaux, Ministre de la République en Albanie, à S. E. Monsieur Briand, Ministre des Affaires Etrangères, A. s. Envoi du traité de commerce & de navigation conclu entre la France et l'Albanie.

⁶¹⁷ Cf. p. 239.

⁶¹⁸ La Convention commerciale franco-albanaise est entrée en vigueur le 25 mars 1930.

| | | | | | | | | | | |
|------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Egypte | 0,33 | 5,22 | 3,48 | 0,29 | 0,20 | 0,01 | 0,01 | 0,04 | - | - |
| Turquie | 0,25 | 0,12 | 0,22 | 0,33 | 0,39 | 0,21 | 0,41 | 2,13 | 5,46 | 3,68 |
| Pays-Bas | 0,18 | 0,08 | 0,15 | 0,09 | 0,42 | - | - | - | - | - |
| Japon | 0,09 | 0,02 | - | 0,56 | 0,31 | - | 0,01 | 0,02 | - | - |
| Roumanie | 0,08 | 0,17 | 2,55 | 0,81 | 0,83 | - | 0,02 | 1,59 | - | - |
| Suède | 0,04 | 0,13 | 0,19 | 0,08 | 0,15 | 0,10 | 0,11 | - | - | - |
| Bulgarie | 0,03 | 0,03 | 0,19 | 0,17 | 0,11 | - | 1,23 | 0,55 | - | - |
| Pays tiers | 0,48 | 0,33 | 0,60 | 0,13 | 0,05 | - | 0,01 | 3,22 | - | - |

EXPORTATIONS ALBANAISES DE 1921 A 1930 (en %)

| Pays | 1930 | 1929 | 1928 | 1927 | 1926 | 1925 | 1924 | 1923 | 1922 | 1921 |
|-----------------|-------------|----------|-------------|-------------|-------------|-------------|----------|----------|-------------|----------|
| Italie | 59,74 | 60,40 | 61,40 | 56,67 | 45,83 | 58,70 | 51,52 | 60,34 | 68,70 | 73,66 |
| Grèce | 18,80 | 20,52 | 19,79 | 22,66 | 33,91 | 24,19 | 27,67 | 10,32 | 18,33 | 22,29 |
| Etats-Unis | 17,09 | 15,36 | 16,07 | 16,19 | 16,73 | 14,19 | 18,23 | 25,33 | 4,46 | - |
| Yougoslavie | 3,60 | 1,53 | 1,62 | 2,28 | 2,0 | 2,59 | 2,48 | 2,58 | 3,30 | 4,05 |
| Grande Bretagne | 0,38 | 0,36 | 0,58 | 0,34 | - | 0,03 | 0,02 | 0,55 | 1,04 | - |
| Autriche | - | 0,99 | - | 0,52 | - | - | - | - | - | - |
| Egypte | - | 0,83 | 0,17 | 0,51 | 0,60 | 0,16 | 0,08 | 0,70 | 1,52 | - |
| Turquie | - | - | 0,13 | - | 0,01 | - | - | 0,18 | 0,07 | - |
| FRANCE | 0,14 | - | 0,24 | 0,73 | 1,87 | 0,08 | - | - | 2,25 | - |
| Pays tiers | 0,25 | 0,01 | - | 0,30 | 0,05 | 0,06 | - | - | 0,18 | - |

Source : Mbretnjia Shqiptare, Ministrija e Financavet – Sekcioni i Doganavet, STATISTIKË e Tregtis së Jashtme vjetit 1930/ Statistique du Commerce extérieur du Royaume d’Albanie pendant l’année 1930, Tiranë, Shtypshkroja « Nikaj », Mars 1931.

Ainsi qu’on peut le voir, le commerce de la France avec l’Albanie dans les années 1920 était complètement insignifiant. Les chiffres que nous venons de donner ne sont pas tout-à-fait exacts mais ils sont révélateurs de la part que la France occupait dans le commerce extérieur albanais : le neuvième fournisseur et le sixième importateur, bien loin derrière l’Italie et même des pays lointains comme les Etats-Unis⁶¹⁹. Cependant, très souvent les produits qui transitaient par l’Italie étaient inscrits au compte des relations commerciales avec le grand voisin d’outre-Adriatique. Toutefois, la correspondance diplomatique et les quelques statistiques ponctuelles nous permettent de compléter les tableaux : en 1923, les ventes de produits français en Albanie ont atteint un vrai pic, avec 5 601 000 FF (dont 4 962 000 FF de tissus de laine, vêtements, lingerie et articles confectionnés, 543 000 FF de machines), tandis que les achats de produits albanais se sont élevés à 281 000 FF (dont 225 000 FF d’achat de goudron minéral et de bitumes, 28 000 FF de peaux et

⁶¹⁹ Sur le commerce extérieur albanais dans les années 1920 et au début des années 1930 cf. « Il commercio estero e la politica degli scambi in Albania », *Studi albanesi*, vol. II – Serie economica, mineraria, forestale, agraria, zootecnica, ittica (con un appendice del Dott. Pietro Frasco Polara), Roma, Anonima Romana Editoriale, 1933, p. 597-598.

peleteries brutes, 28 000 FF de gibier, volailles, pigeons et lapins vivants)⁶²⁰. L'année suivante fut moins favorable à la France : les exportations en Albanie se sont situées à 575 000 FF (dont 217 000 FF d'ouvrages en peau ou en cuir), tandis que les importations s'élevaient à 675 000 FF⁶²¹. En 1926, la France figure sur la liste des pays importateurs de tabac albanais, tout-de-suite après l'Italie, avec 41 kilos de cigarettes en valeur de 470 franc or albanais⁶²². Dans l'intervalle 1926 – 1928, on retrouve la France parmi les fournisseurs de véhicules motorisés⁶²³, d'enveloppes et d'accessoires. Elle représente le troisième exportateur de véhicules motorisés, avec un quota de marché de 2,81 % en 1926, 1,9 % en 1927 et 0,57 % en 1928, très loin derrière l'Italie (60,71 % en 1926, 75,62 % en 1927 et 35,56 % en 1928) et les Etats-Unis (19,39 % en 1926, 19,03 % en 1927 et 53,84 en 1928). En ce qui concerne les enveloppes et les différents accessoires pour les véhicules, la situation change sensiblement : les produits français représentant 31,77 % du marché albanais en 1926, 35,34 % en 1927 et 25,95 % en 1928 (deuxième fournisseur après l'Italie)⁶²⁴. Notons aussi qu'en dépit de la grande variété des produits français sur le marché albanais, les exportations françaises avaient d'habitude un caractère occasionnel. Inutile de rappeler que le solde commercial, avec une seule exception (1923), fut durant toute cette période en faveur de la France.

L'entrée en vigueur de la convention commerciale franco-albanaise ne changea pas beaucoup la situation, en dépit des facilités qu'elle apportait aux commerçants des deux pays. On ne retrouve plus la France dans les statistiques concernant le commerce extérieur albanais, ce qui signifie une réduction considérable des échanges. Malgré une croissance considérable des importations albanaises (53 % selon les statistiques albanaises) et des exportations (137 %)⁶²⁵, cela n'a pas favorisé la France. De 1929 à 1937, l'Italie, les Etats-Unis et la Grèce ont absorbé 96 % des exportations albanaises⁶²⁶. Quant aux importations, la part de l'Italie diminue de 62 % en 1934 à

⁶²⁰ AMAE, Série B – Relations commerciales, Sous-série C – Dossiers géographiques, Dossier n° 1 – Relations commerciales entre la France et l'Albanie (1921-1927), Dépêche n° 649, Paris, 3 mars 1926, Le Directeur général des Douanes à Monsieur le Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères (Sous-direction des relations commerciales), A. s. Albanie. Négociations commerciales.

⁶²¹ *Ibidem*.

⁶²² ASD, *Affari Politici 1919-1930*, Albania n° 778, Fasc. 722 – Informazioni economiche sull'Albania, Banca Nazionale d'Albania al On. Le Ministero degli Affari Esteri – Ufficio Albania, Roma, 15 gennaio 1929, Oggetto : Informazioni economiche sull'Albania. Il Tabacco. Naturellement, le chiffre était insignifiant sur le total des importations albanaises en 1926 : 224 670 franc or albanais (Cf. Mbretinija Shqiptare, Ministrija e Financavet – Sekcioni i Doganavet, *STATISTIKË e Tregtis së Jashtme vjeti 1930/ Statistique du Commerce extérieur du Royaume d'Albanie pendant l'année 1930*, Tiranë, Shtypshkroja « Nikaj », Mars 1931).

⁶²³ En 1929 étaient en circulation sur les routes de l'Albanie 350 automobiles et 130 camions. Cf. ASD, *Affari Politici 1919-1930*, Albania n° 778, Fasc. 722 – Informazioni economiche sull'Albania, Banca Nazionale d'Albania al On. Le Ministero degli Affari Esteri – Ufficio Albania, Roma, 1° settembre 1929, Oggetto : Informazioni economiche sull'Albania. L'importazione di autoveicoli in Albania (1926-28).

⁶²⁴ *Ibidem*.

⁶²⁵ Royaume d'Albanie, Ministère des Finances, Bureau des Statistiques, *Aperçu du commerce extérieur de l'Albanie dans les années 1934-1937*, Tirana, Imprimerie « Luarasi », 1938, p. 4.

⁶²⁶ *Idem*, p. 8.

24 % en 1937⁶²⁷. Cette situation avait inquiété les Italiens car cela signifiait que les crédits accordés aux Albanais étaient utilisés par ces derniers pour faire des achats dans des pays tiers⁶²⁸. Le principal bénéficiaire fut la Tchécoslovaquie, qui en peu de temps (1926-1930) deviendra le troisième fournisseur de l'Albanie (7 % du marché albanais)⁶²⁹. Pour ce qui concerne le sucre, les Tchécoslovaques réussissent à écarter toute autre concurrence et en 1930 on peut parler d'un véritable monopole qu'ils détenaient sur place. Même en ce qui concerne les vitreries, les produits en bois finis et semi-finis, le papier, les Tchécoslovaques détenaient des quotas importants du marché albanais, allant jusqu'à 35-40 %⁶³⁰. Ils vendaient aussi des tissus, des vêtements, des porcelaines, des machines agricoles, de la ferraille, dans des petites quantités mais suffisantes pour accaparer une grande partie des clients des différentes maisons françaises. Cette dynamique n'était pas uniquement le fruit des efforts des autorités albanaises qui avaient conclu un arrangement commercial provisoire avec Prague (19 janvier 1926) et ensuite un vrai traité de commerce (janvier 1935), mais surtout de « l'excellente organisation commerciale » tchécoslovaque. Le ministre italien à Tirana, A. de Soragna, constatait amèrement cette situation :

« Ils [les Tchécoslovaques] ont de nombreux commis-voyageurs qui parcourent continuellement tous les départements du pays, munis des échantillons de produits, visitant même les plus petits marchés et prenant les commandes directement sur place. (...) En revanche, la majeure partie de [nos concitoyens] attend passivement que les commandes soient passées par les grossistes albanais ou par différents intermédiaires, perdant ainsi un gros pourcentage du gain (...). Tant que l'Albanie ne sera pas développée économiquement et bénéficiera d'une organisation commerciale, la méthode des Tchécoslovaques est la seule qui peut donner les meilleurs résultats »⁶³¹.

La dynamique des relations commerciales entre la Tchécoslovaquie et l'Albanie inquiétaient également Belgrade, en dépit de l'alliance dans le cadre de la *Petite Entente*. L'officier du gouvernement yougoslave *Pravda*, du 25 octobre 1931, redoutait que dans la période suivante les Tchécoslovaques vont occuper « la première place dans le commerce extérieur de l'Albanie, ce qui va nuire à nos intérêts sous tous les aspects »⁶³². Il ne faut pas trop s'étonner du dynamisme

⁶²⁷ *Ibidem*.

⁶²⁸ Massimo Borgogni, *Tra continuità e certezza. Italia e Albania...op. cit.*, 113-114.

⁶²⁹ ASD, *Affari Politici 1931-1945*, Albania n° 9 (1931), Fasc. 18 – Commercio ceco-albanese, R. Legazione d'Italia, Telespresso n° 3035/1313, Tirana, addì 4 dicembre 1931 (Anno X), indirizzato a Regio Ministero degli Affari Esteri, oggetto : Commercio dell'Albania con la Cecoslovacchia.

⁶³⁰ *Ibidem*.

⁶³¹ ASD, *Affari Politici 1931-1945*, Albania n° 9 (1931), Fasc. 18 – Commercio ceco-albanese, R. Legazione d'Italia, Telespresso n° 3035/1313, Tirana, addì 4 dicembre 1931 (Anno X), indirizzato a Regio Ministero degli Affari Esteri, oggetto : Commercio dell'Albania con la Cecoslovacchia. Très vraisemblablement les Tchèques ont été les seuls hommes d'affaires étrangers qui ont gagné de l'argent en Albanie !

⁶³² *Idem*, Rapporto n° 1881, Riservato, Belgrado, 31 ottobre 1931 – IX, R. Addetto Commerciale al R. Ministero delle Corporazioni, Direzione Generale della Produzione industriale e degli Scambi – Divisione Commercio Estero, Ufficio Trattati, Oggetto : Commercio e agricoltura in Albania.

commercial des Tchécoslovaques en Albanie : tout simplement il s'agissait de la reprise d'un ancien courant commercial existant à l'époque austro-hongroise⁶³³. Quant aux rapports commerciaux franco-albanais, ceux-ci allaient être de plus en plus occasionnels durant les années 1930. Seules quelques affaires profitables sont mentionnées pour cette période. La légation italienne en Albanie informait en avril 1930 l'Institut national pour les Exportations et le Palais Chigi sur la publicité menée dans le département de Kortcha par certaines sociétés françaises productrices de soie artificielle : la *Société des Tissages mécaniques de l'Isère de Lyon* et la parfumerie *L. T. Piver*⁶³⁴. Celles-ci avaient également un représentant sur place, un certain Xhelal Russi⁶³⁵. Le ministre italien attirait l'attention qu'il

« sera difficile de combattre sur ce marché la concurrence des producteurs français pourvu que soit menée une propagande bien ciblée, avec des réductions importantes des prix et de facilités de paiement »⁶³⁶.

Donc une affaire tout-à-fait profitable quoique de petite ampleur. Au début des années trente, on retrouve les premières importations de main d'œuvre albanaise qui sont à l'origine de la communauté albanaise de France. Le ministre français à Tirana, le Baron Degrand, informait que le Gouvernement albanais était favorable à ce mouvement « qui amène de l'argent dans le pays », à condition que les ouvriers ne soient pas employés dans les mines⁶³⁷. Un premier transport de 52 ouvriers albanais originaires de Kortcha et de Gjirokastra avait eu lieu le 19 mai 1930 mais leur départ n'avait pas été facile. Degrand signalait l'existence d'« une véritable coalition d'intérêts » très influente, constituée par les recruteurs adverses, et qui était naturellement contraire à ces importations de main d'œuvre en France :

« Les préfets de ces deux villes [Kortcha et Gjirokastra] ou leurs bureaux (...) n'ont pas osé s'opposer au départ de ces ouvriers, mais ne leur ont délivré aucun papier. (...) Je suis intervenu auprès M. le Ministre de l'Intérieur qui a fait envoyer séance tenante et par un courrier spécial, les passeports nécessaires à Durazzo »⁶³⁸.

Quelques mois plus tard, le ministre français attirait l'attention du Département sur le départ en France de travailleurs albanais sans contrats de travail. Dans l'impossibilité d'obtenir le visa à

⁶³³ La Tchécoslovaquie détenait 80 % de l'industrie de sucre de la défunte Autriche-Hongrie.

⁶³⁴ ASD, *Affari Politici 1931-1945*, Albania n° 19 (1932), Fasc. 7 – Attività francese in Albania, R. Legazione d'Italia, Telespresso n° 893/345, Tirana, addi, 11 aprile 1932 (Anno X), indirizzato al On. le Istituto Nazionale per l'Esportazione e, per conoscenza, al Regio Ministero degli Affari Esteri, oggetto : Importazione seta artificiale francese a Koritza.

⁶³⁵ Lire «Djelal ».

⁶³⁶ ASD, *Affari Politici 1931-1945*, Albania n° 19 (1932), Fasc. 7 – Attività francese in Albania, R. Legazione d'Italia, Telespresso n° 893/345, Tirana, addi, 11 aprile 1932 (Anno X), indirizzato al On. le Istituto Nazionale per l'Esportazione e, per conoscenza, al Regio Ministero degli Affari Esteri, oggetto : Importazione seta artificiale francese a Koritza.

⁶³⁷ AMAE, Série Europe, Albanie n° 96, Dépêche n° 24, Tirana, le 21 mai 1930, Le Ministre de France en Albanie à Son Excellence Monsieur Briand, Ministre des Affaires Etrangères, A. s. Départ d'un premier contingent d'ouvriers albanais.

⁶³⁸ *Ibidem*.

Tirana et à Durazzo, ces ressortissants albanais se présentaient aux agences consulaires françaises de Corfou, de Brindisi ou de Bari, où ils obtenaient apparemment sans difficulté un visa pour la France de trois jusqu'à six mois⁶³⁹. Degrand avertissait le *Quai d'Orsay* qu'à Tirana cette situation n'a pas plu et que

« Faute d'agir ici avec la plus grande régularité, nous nous exposerons à voir le Gouvernement albanais interdire – il me l'a déclaré formellement – l'exportation de sa main d'œuvre »⁶⁴⁰.

D'abord, les consulats indiqués n'avaient pas respecté la procédure légale pour délivrer les visas : ils ne pouvaient le faire uniquement qu'à titre exceptionnel et après avoir au préalable avisé les postes diplomatiques français à Tirana ou à Durazzo ; d'autre part, les étrangers pouvaient entrer en France pour travailler s'ils disposaient d'un contrat de travail visé par le ministère français du Travail⁶⁴¹. Ensuite, la procédure de recrutement était vivement critiquée car elle donnait lieu à des abus. Le Service de la main d'œuvre étrangère délivrait un certain nombre de contrats aux entreprises qui voulaient employer des travailleurs albanais. Celles-ci envoyaient par la suite des représentants en Albanie pour faire le recrutement. Mais ces représentants, presque toujours des Albanais, exigeaient des ouvriers illégalement, outre le prix du voyage, une commission de 300 à 400 francs⁶⁴². Et cette pratique fut signalée par les autorités de Tirana qui menaçaient de bloquer tout départ de main d'œuvre en France. L'affaire était sûrement profitable et la demande dépassait l'offre car on retrouve même des témoignages concernant la falsification des contrats. Le ministre français à Tirana dénonçait au Département le cas du représentant de la société *Champhenon-Bernard – Aménagement de la Chute de Bioche* de Thonon-les Bains, Xhemali Asllan Klisyra⁶⁴³, qui avait acheté à Paris, de la part d'un concitoyen, Tahir Mezgorani⁶⁴⁴, trente contrats falsifiés par le grattage de la nationalité⁶⁴⁵. Un autre inconvénient, cette fois pour les Français, était le fait que les représentants, pour augmenter leurs bénéfices, ne faisaient pas le contrôle médical des recrutés. Par conséquent, ceux-ci ne pouvaient embarquer sur les bateaux des *Messageries maritimes* et les frais de transport étaient encaissés par les compagnies italiennes qui n'exigeaient aucun contrôle médical. Cette situation mettait en péril le maintien d'une escale de la compagnie française de navigation à Durazzo, à cause d'une activité de plus en plus réduite. Afin d'éviter ce genre de problèmes, Degrand sollicitait que tous les contrats délivrés par le Service de la Main d'œuvre

⁶³⁹ *Idem*, Télégramme à l'arrivée n° 32, Duplicata bis, Tirana, le 12 août 1930, reçu par courrier le 14 à 16h, A. s. Travailleurs albanais en France. Signé : Degrand.

⁶⁴⁰ *Ibidem*.

⁶⁴¹ *Ibidem*.

⁶⁴² *Ibidem*.

⁶⁴³ Lire « Djemali Asllan Klisoura ».

⁶⁴⁴ Lire « Tahir Medjgorani ».

⁶⁴⁵ AMAE, Série Europe, Albanie n° 96, Télégramme à l'arrivée n° 32, Duplicata bis, Tirana, le 12 août 1930, reçu par courrier le 14 à 16h, A. s. Travailleurs albanais en France. Signé : Degrand.

étrangère soient envoyés directement à la légation de France en Albanie⁶⁴⁶. On ne sait si la proposition du ministre Degrand fut favorablement accueillie par les Affaires étrangères et par le Service de la Main d'œuvre étrangère. De toute façon, des ouvriers albanais travaillant dans les usines métallurgiques du département de la Seine sont signalés dès 1925 et leur nombre se situait quelque part entre 200 et 280⁶⁴⁷.

Pour une approche géopolitique du français en Albanie de l'entre-deux-guerres. Les œuvres françaises

La diffusion de la langue française est, pour paraphraser Maurice Druon, une géopolitique. Tout d'abord parce qu'elle représente un des traits essentiels pour comprendre la politique impériale de la France. C'est à travers la culture que la France affirme sa vocation d'universalité et son statut de Grande Puissance. Rayonnement culturel, diffusion de certaines valeurs et d'un certain mode de vie, pouvoir d'attraction, sont autant d'éléments qui donnent la mesure de la capacité de projection à l'extérieur d'une Grande Puissance et son poids dans les affaires internationales : la langue et la culture française permettent à la France de suivre une véritable stratégie de puissance. Mais la diffusion du français est une géopolitique parce qu'elle traduit aussi une rivalité de puissance⁶⁴⁸. Et cet aspect est tout particulièrement visible en Albanie de l'entre-deux-guerres, pays où la présence culturelle française subissait la concurrence de la politique culturelle de l'Italie fasciste. Si dans les autres pays d'Europe centrale et orientale le but des autorités italiennes était plutôt la création d'une V^{ème} colonne par l'intégration des fascistes⁶⁴⁹, en Albanie leur politique visait l'intégration complète du pays dans le *sistema Italia*. Les paroles de Ciano, prônant le bilinguisme des Albanais de l'Italie méridionale⁶⁵⁰, illustrent bien ce rêve :

⁶⁴⁶ AMAE, Série Europe, Albanie n° 96, Télégramme à l'arrivée n° 32, Duplicata bis, Tirana, le 12 août 1930, reçu par courrier le 14 à 16h, A. s. Travailleurs albanais en France. Signé : Degrand.

⁶⁴⁷ *Idem*, Albanie n° 64 – Albanais en France. Réclamations d'Albanais, 1919-1929, Bureau du Contrôle des étrangers à Monsieur le Sous-directeur d'Europe au Département, Paris, 20 janvier 1926, A. s. Surveillance des réfugiés politiques albanais. Résultats d'une enquête demandée à la Préfecture de Police.

⁶⁴⁸ Il suffit de regarder dans l'histoire plus récente comment la langue russe est devenue un instrument de domination et d'affirmation de la puissance soviétique dans les pays satellites (Pologne, Roumanie, Bulgarie, Tchécoslovaquie, Hongrie, RDA). Cf. Marshall R. Singer, « Language Follows Power : The Linguistic Free Market in the Old Soviet Bloc », *Foreign Affairs*, January/February 1998, vol. 77, number 1. Notons aussi que la fermeture en 1948 de l'Institut français de Bucarest et de la Mission universitaire française en Roumanie signifiaient que la nouvelle puissance dominante, l'URSS, ne tolérerait pas une autre langue et culture concurrentes. En revanche, la suppression de l'Institut de la langue russe *Maxim Gorki* et de la maison d'édition *Le livre russe* en 1963 par les autorités communistes roumaines fut interprétée comme un acte de souveraineté nationale.

⁶⁴⁹ Dans ce but, en juin 1933 Mussolini décidait la création des *Comités d'action pour l'universalité de Rome (CAUR)*. Sur la politique culturelle de l'Italie fasciste en Europe centrale et orientale cf. Stefano Santoro, *L'Italia e l'Europa orientale. Diplomazia culturale e propaganda 1918-1943*, Milano, Franco Angeli, 2005.

⁶⁵⁰ Les Albanais de l'Italie méridionale, appelés « Arbereshi » (de « Arbëri », toponyme de l'Albanie médiévale), ont immigré après la conquête ottomane. Sur leur histoire cf. l'excellent ouvrage de Odette Marquet, *Les communautés*

« En Italie méridionale nous avons assimilé plusieurs centaines de milliers d'Albanais. Ne faut-il pas faire la même chose sur l'autre rive de l'Adriatique ? »⁶⁵¹.

Mais la démarche n'était pas facile car l'italien devait d'abord s'imposer en tant que langue étrangère majoritairement étudiée dans les écoles publiques de l'Albanie et ensuite en tant que langue diplomatique du pays. Cependant, elle se heurtait de la présence du français, langue diplomatique, langue mondaine et de la culture, outil international d'information et de propagande, et aussi de l'allemand, langue véhiculaire bien enracinée dans tous les pays de la région. Cette situation privilégiée du français et de l'allemand était une caractéristique de toute l'Europe médiane et l'Albanie ne faisait pas exception. Jusqu'à la Première Guerre mondiale les Autrichiens avaient exercé une influence quasi-exclusive dans la communauté catholique de la Haute-Albanie, dont ils exerçaient le protectorat, et Vienne fut le lieu privilégié pour les fils des grandes familles albanaises désireux de poursuivre des études universitaires. Quant au français, il bénéficiait de son statut de langue internationale mais aussi de la place privilégiée qu'il détenait dans l'Empire ottoman : qu'il s'agisse de Galatasaray ou de l'Ecole militaire de Monastir, partout on étudiait plus ou moins bien le français. Après 1908, l'allemand consolida sa présence dans la région et en Albanie et, pour la première fois, l'italien entre dans l'équation politique : chacune des deux puissances adriatiques s'efforçaient de se faire des partisans en Albanie. Ce sont les consulats qui ont joué un rôle fondamental, pour ne pas dire exclusif, dans la promotion de l'allemand et de l'italien par les réseaux de solidarité qu'ils créent partout dans le pays. L'importance géopolitique de la diffusion des langues est confirmée une nouvelle fois pendant la Grande Guerre quand chacun des trois occupants, Autrichiens, Italiens et Français, ouvre des écoles dans les territoires contrôlés. Nous devons préciser qu'en ce qui concerne les Français c'était surtout par esprit messianique qu'ils ont fondé en 1917 le lycée de Kortcha et l'école professionnelle de Gjirokastra et cette attitude n'excluait pas le souci d'assurer à leur pays un foyer d'influence dans ces contrées des Balkans. Cette démarche était totalement différente de celle des Italiens qui, dans leur zone d'occupation, avaient fondé 110 écoles élémentaires où l'on enseignait uniquement l'italien⁶⁵². Notons aussi que les trois zones d'occupation ont favorisé également la diffusion spontanée des trois langues, phénomène qu'il nous est impossible d'évaluer mais qui décidément fut très limité et superficiel. Dans les années d'après-guerre, l'allemand conserva toujours une bonne situation parmi les élites albanaises mais son importance politique subissait un recul irréversible. C'est le Français qui resta l'unique langue diplomatique et la plus répandue dans l'enseignement public du jeune État. Les

arbereshe, témoin de l'ethnie albanaise, thèse de doctorat de 3^e cycle sous la direction de Christian Gut, Université de Paris III – Nouvelle Sorbonne, 1978, 2 vol. 566/207 p.

⁶⁵¹ Galeazzo Ciano, *Diario 1937-1938*, Rocca San Casciano, Cappelli Editore, 1948, p. 7.

⁶⁵² D^r Anton B. I. Balota, *Albanica...op. cit.*, p. 337.

bulletins officiels⁶⁵³ et les traités bilatéraux⁶⁵⁴ étaient également publiés en français. L'absence de l'italien en tant que langue de rédaction des documents officiels dérangeait visiblement les autorités fascistes qui n'avaient pas manqué de signaler leur mécontentement à ce sujet auprès du gouvernement albanais. Voici le cas de la loi concernant la propriété industrielle. A ce sujet, le gouvernement de Tirana était âprement critiqué par le chargé d'affaires italien Pietro Quaroni⁶⁵⁵ car

« il n'avait rien fait d'autre que reconduire, sans changer une virgule, l'ancienne loi ottomane qui admettait la rédaction des documents⁶⁵⁶ uniquement en anglais, français et allemand. (...) »⁶⁵⁷.

Donc, selon les autorités fascistes les liens politiques et économiques avec Tirana devaient se traduire aussi dans un statut spécial pour l'italien en Albanie. Citons encore le rapport du chargé d'affaires italien :

« Cette déplorable omission (...) plaçait dans une évidente condition d'infériorité la langue du peuple avec lequel l'Albanie avait, à part les liens politiques, le plus important commerce (...) »⁶⁵⁸.

Cependant, les autorités albanaïses ne concevaient pas l'italien en tant que langue diplomatique, malgré l'introduction de son étude dans les écoles publiques. Mis à part les consulats de Bari et de Trieste, dont les interlocuteurs étaient les autorités municipales, la correspondance diplomatique de l'Albanie se faisait exclusivement en français. Cet aspect est valable aussi pour la correspondance avec les autorités italiennes, même lorsqu'il s'agissait des messages entre les autorités les plus hautes des deux pays, des lettres confidentielles, de la correspondance de la légation albanaïse à Rome ou des diverses notifications du ministère albanais des Affaires étrangères à l'attention de la représentation diplomatique italienne à Tirana. En revanche, les Italiens utilisaient uniquement l'italien dans les documents à l'attention des autorités de Tirana. Sans vouloir entrer dans des

⁶⁵³ Nous avons vu dans le paragraphe précédent que les bulletins des statistiques économiques et commerciales étaient soit bilingues, albanais-français (Mbretinija Shqiptare, Ministrija e Financavet – Sekcioni i Doganavet, *STATISTIKË e Tregtis së Jashtme vjeti 1930/ Statistique du Commerce extérieur du Royaume d'Albanie pendant l'année 1930*, Tiranë, Shtypshkroja « Nikaj », Mars 1931), soit rédigés uniquement en français (Royaume d'Albanie, Ministère des Finances, Bureau des Statistiques, *Aperçu du commerce extérieur de l'Albanie dans les années 1934-1937*, Tirana, Imprimerie « Luarasi », 1938).

⁶⁵⁴ Par exemple, le Pacte d'amitié albanou-uruguayen signé le 26 avril 1932 à Rome par les ministres plénipotentiaires des deux pays fut rédigé « en deux exemplaires, chacun en langue espagnole et française ». Cf. AMAE, Série SDN, Dossier n° 1956, IX – Dossiers géographiques, Albanie. Dossier général, 1928, mars – 1939, juin, Dépêche s. n., Tirana, le 28 avril 1932, Le Ministre de France en Albanie à Monsieur Tardieu, Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères, A. s. Pacte d'amitié albanou-uruguayen.

⁶⁵⁵ Pietro Quaroni sera après la Deuxième Guerre mondiale ambassadeur en France (30 novembre 1946 – 18 janvier 1958).

⁶⁵⁶ Les documents nécessaires pour le dépôt des brevets d'invention, des marques enregistrées et d'appellations d'origine.

⁶⁵⁷ ASD, *Affari Politici 1931-1945*, Albania n° 3 (1931), Fasc. 16 – Questioni commerciali/Usò della lingua italiana in Albania, R. Legazione d'Italia, *Telespresso* n° 1729/747, Tirana, addì 20 luglio 1931 (Anno X), indirizzato a Regio Ministero degli Affari Esteri, oggetto : Usò della lingua italiana per gli atti da depositare per la tutela della proprietà industriale.

⁶⁵⁸ *Ibidem*.

spéculations, il était clair que les autorités fascistes n'étaient pas contentes de l'usage du français dans la correspondance diplomatique bilatérale. Voyons maintenant quelques exemples à l'appui de nos affirmations.

1. Echange de lettres entre le Souverain albanais et Mussolini à la suite du prêt financier consenti en 1931 par le gouvernement italien à l'Albanie. Ainsi qu'on peut constater ci-dessous la lettre signée par Zog est rédigée en français et la réponse du président du Conseil italien en langue italienne :

Cher et Grand Ami, Le geste magnifique que le gouvernement Fasciste vient d'accomplir, envers l'Albanie, en lui accordant l'appui financier sans lequel il était impossible à celle-ci de réaliser son idéal de progrès, de travail, et d'organisation, a éveillé dans l'âme de la Nation toute entière un sentiment de profonde reconnaissance, à l'égard de la personne de Votre Excellence, de Son gouvernement, et de la noble Nation italienne. Je suis très heureux, d'être auprès de Votre Excellence, l'interprète de ce sentiment qui resserrera, sans aucun doute, sous de nouveaux auspices, l'indissoluble lien, qui unit si heureusement Nos deux Nations amies et alliées. Le Peuple Albanais se souviendra toujours, avec un sentiment de profonde gratitude, de cette marque d'amitié, que Sa généreuse et puissante alliée vient de Lui accorder, pour mieux l'aider à préparer la réalisation de Ses légitimes aspirations. Encore une fois, Je remercie Votre Excellence pour Son aide si précieux, tout en La priant de croire à Mon affectueuse et inaltérable amitié.

Fait à Tirana, le 4 Juin 1931.



*Excellence
Benito Mussolini
Chef du Gouvernement*

Il Capo del Governo

A Sua Maestà
Loq 1
Re degli Albanesi ~

22/7/31

Maestà,

L'alto messaggio che Vostra Maestà si è compiaciuta di indirizzarmi è la più solenne testimonianza dello spirito con cui il Popolo Albanese ha accolto ~~il fratellano~~ ^{la decisione} gesto del ~~Popolo~~ ^{Il Re} ~~italiano~~ e perciò ha trovato grata e sincera rispondenza in me e nel ~~Popolo~~ ^{Il Re} ~~italiano~~ ^{fascista}.

L'armonia di sentimenti e di interessi, felicemente consacrata. Trattati, ha creato un legame così intimo fra i due Popoli adriatici che senza esitazione il Governo fascista - in questa come in altre circostanze - ha dato allo Stato albanese il suo aiuto inteso ad assecondare i nobili sforzi che la Nazione amica e alleata compie per il raggiungimento dei suoi ideali di pacifico progresso. E all'avvenire dell'Albania, a cui il Trono della Maestà Vostra e le virtù del Suo Popolo forte sono garanzia di sicurezza e di prosperità, si rivolgerà sempre attiva, cordiale e immutabile la simpatia del Popolo italiano, del Governo fascista e mia.

Source : ASD, *Affari politici 1931-1945*, Albania n° 9 (1931), Fasc. Scambio di messaggi fra Re Zog e S. E. Mussolini. Progetti, schemi di legge, relazioni ecc (Posizione 89).

2. Lettre adressée par le Roi Zog (17 septembre 1937) en réponse à un message du ministre italien des Affaires étrangères, Galeazzo Ciano, envoyé à l'occasion de l'anniversaire de la proclamation de la monarchie.

Excellence,

Les paroles avec lesquelles Votre Excellence dans La lettre du 30 Août 1937-^{XV} a bien voulu exprimer Les sentiments de loyale et sincère amitié à l'égard de l'Albanie et de ma personne, m'ont particulièrement touché.

L'assistance que le Gouvernement Fasciste sous l'égide de son Duce et de Votre Excellence est disposé à nous accorder, assurera sans aucun doute le développement et l'épanouissement de l'économie albanaise conformément au programme que j'ai eu l'heureuse occasion d'étudier ensemble avec Votre Excellence pendant nos conversations d'avril dernier, conversations dont je conserve le meilleur souvenir.

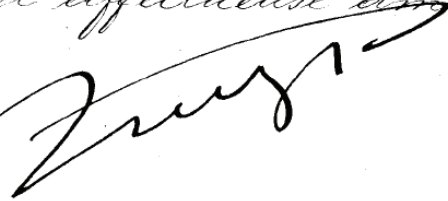
L'Albanie fidèle à son amitié et respectueuse des accords qu'elle a conclus avec l'Italie, consacrerà toute la période à laquelle Votre Excellence dans La lettre du 30 Août fait allusion, à son organisation administrative, militaire, sociale et culturelle, à son relèvement économique et

surtout à son développement démographique
qui constitue un des problèmes essentiels à
résoudre pour assurer l'avenir de la Nation.

Le Pays compte, Monsieur le Ministre,
sur la précieuse amitié de la Nation ita-
lienne et de son Gouvernement Fasciste
pour atteindre ce but.

Veuillez, Excellence, croire à mes senti-
ments d'inaltérable et affectueuse amitié.

Durrës, le 17. Septembre 1937



A Son Excellence
le Comte Galeazzo Ciano di Cortellazzo
Ministre des Affaires Etrangères

Source : ASD, Affari Politici 1931-1945, Albania n° 72 (1937), Fasc. 18 – Spese generali riservate. Erogazioni riservate – straordinarie.

3. Aide-mémoire daté du 12 juillet 1938 et adressé par la Légation albanaise à Rome au ministère italien des Affaires étrangères concernant l'installation en Turquie des populations musulmanes yougoslaves susceptible aux yeux des Albanais de cacher une épuration ethnique au Kosovo.

LÉGATION ROYALE D'ALBANIE

No: 2146/IV.

Aide - Mémoire

Se référant aux délibérations de la commission turco-yougoslavo-roumaine à Istanbul concernant l'installation en Turquie des populations musulmanes habitant les différentes provinces de la Yougoslavie, il est à noter que cette commission a clôturé ses travaux et a pris les résolutions suivantes :

I. La population des musulmans d'origine turque à installer en Turquie sera de 200.000.—personnes;

II. on procédera à son installations en Turquie à partir de l'année prochaine (1939), installation laquelle devra être terminée en une période de cinq années;

III. comme frais d'installation, le Gouvernement yougoslave est tenu à verser au Gouvernement turc une somme de 15-20.000.—dinars pour chaque famille d'émigrés;

IV. aux émigrants est reconnu le droit de vendre et de liquider toutes les propriétés et autres biens dont ils sont possesseurs en Yougoslavie.

Des informations de source sûre parvenues au Gouvernement albanais, il appert que toutes les conditions posées par les délégués turcs ont été acceptées par le Gouvernement yougoslave au sujet de cette émigration.—

Rome, le 12 juillet 1938.—

Honorable
Ministère des Affaires Etrangères
" Ufficio Albania "

Palazzo Chigi

Source : ASD, Affari Politici 1931-1945, Albania n° 82 (1938), Fasc. 1-43 - Albanesi del Kosovo. Emigrazione dei musulmani. Rimparto di Albanesi della Siria.

4. Aide-mémoire confidentiel envoyé par la Légation albanaise à Rome au Palazzo Chigi (29 décembre 1937) concernant des présumées déclarations du consul albanaise à Trieste sur la plus grande fiabilité des compagnies de navigation yougoslaves par rapport à celles italiennes.

LÉGATION ROYALE D'ALBANIE

Confidentielle

Aide - Mémoire

En base des informations sûres de cette Légation Royale, on peut affirmer que Monsieur Rrok Prennushi, Consul Honoraire d'Albanie à Trieste, ne s'est jamais prononcé contre le transport des marchandises des ports italiens en Albanie par les bateaux de la société " Adriatica ", et n'a jamais suggéré ni conseillé aux albanaise intéressés de se servir des bateaux yougoslaves pour le transport des marchandises à destination de l'Albanie, sous prétexte que ceux-ci représenteraient plus de sécurité et de garantie en ce qui concerne les marchandises.

Cette affirmation est basée notamment sur le fait que Monsieur Rrok Prennushi a fait transporter toujours ses marchandises à destination de l'Albanie par les bateaux de la société " Adriatica ", affirmation facilement contrôlable par l'examen des documents du bureau compétent du port de Trieste.

En diverses occasions, Monsieur Rrok Prennushi s'est servi des barques albanaise pour le transport de ses marchandises en Albanie.

De ce qui précède, il est à conclure que le malentendu autour de l'activité de Monsieur Rrok Prennushi serait provoqué par les sociétés Qamil Grashi et Prela & Luka, de Scutari,

Honorable
Ministère Royal des Affaires Etrangères
" Ufficio Albania "
Palazzo Chigi

Source : ASD, Affari Politici 1931-1945, Albania n° 79 (1937), Fasc. 3 - Commercio-Agricoltura-Boschi.

5. Note-verbale des Affaires étrangères albanaises à l'attention de la légation italienne à Tirana à la suite d'une enquête menée par les autorités albanaises concernant une éventuelle falsification des monnaies italiennes en Albanie (17 septembre 1929).

Ministère des Affaires Etrangères

d'Albanie

N° 302/VII

NOTE - VERBALE

=====

En réponse à Ses Notes -Verbales sub N°1397 et 1392, datées du 25 Juillet et du 25 Août a.c., ayant trait à une lettre adressée de Tirana à la maison Weber Helmstadt à Berlin, signée par presse lithographique "OWEIS", le Ministère Albanais des Affaires Etrangères s'empresse de porter à la connaissance de l'Honorable Légation d'Italie que de l'enquête minutieuse effectuée par les autorités compétentes du Royaume à ce sujet il n'en résulte pas qu'une lettre "recommandée" portant pour date le 23 Juin de cette année et N°495 ait été adressée par un certain O.Weis à la maison allemande sus-mentionnée.

Les recherches minutieuses de la Police albanaise n'ont pas pu, en outre, faire constater ni l'entrée en Albanie du susnommé ni sa présence par tout le territoire du Royaume.

Toutefois, étant donné l'importance qu'il attache à cette question le Ministère Royal des Affaires Etrangères saurait infiniment gré à l'Honorable Légation d'Italie si Elle voulait bien lui fournir, en vue de faciliter et de guider les recherches des autorités compétentes, de plus amples renseignements à ce sujet, et saisit cette occasion pour lui renouveler les assurances de sa très haute considération.

Tirana, le 17 Septembre 1929.

A l'Honorable Légation
de Sa Majesté le Roi d'Italie

T I R A N A

=====

Source : ASD, Affari Politici 1919-1930, Albania n° 778 (1929), Fasc. 727 – Falsificazione di monete italiane in Albania.

L'importance de la « langue de Molière » en Albanie est confirmée aussi par la requête du gouvernement albanais, formulée au printemps de 1927, auprès de la légation française concernant l'envoi « d'un homme de lettres français pour enseigner la langue et les lettres françaises à Ahmed Zogou »⁶⁵⁹. Nous étions encore à une époque où parler le français et avoir des manières françaises était quasi-indispensable pour un chef d'Etat européen... Le *Quai d'Orsay* avait vite fait appel à l'*Association des écrivains combattants* afin d'aller à la rencontre de la requête des Albanais. Pour cette tâche fut désigné un certain Monsieur Commenage qui par la suite

« était venu s'entretenir à la Sous-direction d'Europe de la manière dont il pourrait, au cours de sa mission, rendre service à l'influence et à la politique française »⁶⁶⁰.

Ainsi qu'on peut voir, les autorités françaises considéraient comme une réelle opportunité la présence éventuelle d'un professeur de français auprès du chef d'Etat albanais. Malheureusement pour la France et pour le professeur Commenage, qui probablement était en train de préparer ses valises pour Tirana, le président albanais avait changé d'avis et la mission fut abandonnée⁶⁶¹. Notons que détacher un conseiller technique auprès d'un ministère ou institution d'un pays étranger représente un enjeu important. A travers sa présence, son pays bénéficie d'un observateur privilégié à l'intérieur du système, d'un agent d'influence de premier ordre qui pouvait peser de manière déterminante sur une décision et un véritable ambassadeur de la culture et des valeurs de son pays. La France et l'Italie ont été les premières à avoir répondu aux sollicitations de la part du gouvernement albanais au début des années vingt pour lui envoyer différents experts. La concurrence était bien visible et si la France ne pouvait obtenir le poste de conseiller juridique à cause de l'intervention des Italiens et des Britanniques, elle devait toutefois recevoir en compensation le poste de conseiller auprès de l'Education nationale⁶⁶².

La proclamation de la monarchie en 1928 favorisa le français car le Roi voulait donner l'impression d'une cour occidentale : en 1931 fut employé un certain M. Schweitzer, comme professeur de français du Roi et des Princesses, les sœurs du Souverain⁶⁶³ ; les neveux de Zog, Salih et Hysejn⁶⁶⁴, furent envoyés au Lycée de Kortcha et on retrouve par la suite le dernier inscrit à l'école militaire de Saint-Cyr. L'emploi exclusif du français dans les réunions officielles organisées à Tirana, y compris les discours du Roi à l'occasion de la Fête Nationale (le 28 novembre) ou l'anniversaire du Royaume, était souligné chaque fois dans les rapports diplomatiques italiens.

⁶⁵⁹ AMAE, Série Europe 1918-1929, Albanie n° 63 – Français en Albanie. Réclamations de Français, 1921-1929, Note de M. Corbin, Affaires étrangères. Direction des Affaires politiques et commerciales, 20/5/27.

⁶⁶⁰ *Ibidem*.

⁶⁶¹ *Ibidem*.

⁶⁶² AMAE, Série SDN, Albanie n° 1955, Note pour le Service français de la Société des Nations, Paris, le 14 novembre 1923, A. s. Conseiller pour l'Instruction publique.

⁶⁶³ Cf. p. 224-225.

⁶⁶⁴ Lire « Hussein ».

Ainsi, le ministre italien à Tirana informait le Palais Chigi qu'à l'inauguration du nouveau siège de la légation américaine le 6 novembre 1930 le président du Conseil, Pandeli Evangheli « avait tenu son discours en français »⁶⁶⁵. D'ailleurs, Evangheli maîtrisait parfaitement cette langue et en plus il était « un bon traducteur de Molière »⁶⁶⁶. Au rapport de la légation italienne sur les festivités dédiées au vingtième anniversaire de l'indépendance albanaise (le 28 novembre 1932) sont annexés les discours en français du Souverain et du doyen du corps diplomatique, le ministre de l'Empire britannique : on y apprend même que le Souverain s'est exprimé « avec grande désinvolture et sans avoir besoin d'un texte écrit »⁶⁶⁷.

Nous disions tout à l'heure que le premier ministre Evangheli maîtrisait très bien le français... Dans ce contexte, nous devons préciser que la grande majorité des élites albanaises parlait cette langue et les mentions à ce sujet sont assez nombreuses dans les rapports diplomatiques ou ailleurs. Prenons quelques exemples. Le représentant français à Belgrade informait le Département (février 1923) au sujet de son nouveau collègue albanaise, Ali Riza Kolonia, ancien Pacha et Général de l'armée ottomane, qu'il parlait « fort bien le français »⁶⁶⁸. Le journaliste Louis Combaluzier n'oublie pas de rappeler dans l'introduction de son interview avec Raouf Fitzo, le titulaire des Affaires étrangères, que « le ministre s'exprime dans notre langue avec aisance... »⁶⁶⁹. Fitzo, qui s'était diplômé en droit aux universités de Constantinople et d'Athènes avait organisé à ses propres frais, à Tirana même, des cours de français très prisés par les fonctionnaires albanaise des Affaires étrangères⁶⁷⁰. Quant à Mehdi Bey Frasheri, président du Conseil, il est plusieurs fois cité en tant que bon orateur en français. Lors d'une conférence donnée à Tirana par le professeur Georges Henri Bousquet au sujet du droit musulman, le ministre de France note que

« Mehdi Bey a, ensuite, repris la parole en français pour indiquer, dans les grandes lignes, ce qu'est la religion musulmane, comment la loi religieuse s'oppose au progrès, faire ressortir que l'Albanie, islamisée très superficiellement et tardivement,

⁶⁶⁵ ASD, *Affari Politici 1919-1930*, Albania, Busta 787 - 1930, Fasc. Bernstein, Ermanno, Ministro americano a Tirana. R. Legazione d'Italia, Annexe au Telespresso n° 3018/1377, Tirana, addi 14 Dicembre 1930 (Anno IX), indirizzato a Regio Ministero degli Affari Esteri, oggetto : Inaugurazione della Nuova Sede della Legazione americana. Signé : A. di Soragna. Cf. sur cet épisode p. 277-278 du présent ouvrage.

⁶⁶⁶ D' Anton B. I. Balota, *Albanica...op. cit.*, p. 325-326.

⁶⁶⁷ ASD, *Affari Politici 1931-1945*, Albania n° 10, Fasc. 1-12 (1932) – S. M. Re Zog. Cose varie, R. Legazione d'Italia, Telespresso n° 3435/1330, Tirana, addi, 2 dicembre 1932 (anno XI), indirizzato a Regio Ministero degli Affari Esteri, oggetto : Ventesimo anniversario dell'indipendenza albanese.

⁶⁶⁸ AMAE, Série Europe, Albanie n° 3, Dépêche n° 42, Belgrade, le 14 février 1923, M. Clement-Simon, Ministre de France à Belgrade, à S. E. M. Poincaré, Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères, A. s. Albanie-Yougoslavie.

⁶⁶⁹ Louis Combaluzier, « L'armée albanaise est instruite et encadrée par des officiers italiens », *Journal*, 22 août 1930. Cf. aussi p. 303.

⁶⁷⁰ « Il est, notamment, le promoteur des cours du soir de langue française qui fonctionnent avec succès à Tirana depuis le début du mois d'octobre dernier et qui réunissent plus de quarante auditeurs, fonctionnaires en grande majorité ». Cf. MAE, Europe, Albanie n° 3, Dépêche n° 56 (copie), Tirana, le 4 février 1926, Jean Béguin-Billecocq, Chargé d'Affaires de la République française en Albanie, à Monsieur Edouard Herriot, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, A. s. Représentation albanaise en Turquie.

n'a pas reçu l'empreinte profonde de l'Islam et que, dans ces conditions, la laïcisation ne rencontrait à peu près pas d'obstacle »⁶⁷¹.

Rappelons aussi que le rapport de la légation américaine sur les conditions de vie à Tirana mentionnait que « les représentants gouvernementaux albanais parlent le français ou l'allemand »⁶⁷². Quant à l'italien, même s'il était connu par une grande partie des élites, celles-ci ne le considéraient pas en tant que langue de circulation internationale. La langue de Dante était plutôt employée dans les entretiens privés avec les différents représentants italiens et dans les réunions officielles qui concernaient uniquement l'Italie. Une autre constatation qui s'impose c'est qu'à la différence de l'allemand et de l'italien, la connaissance du français était liée dans une moindre mesure au fait d'avoir étudié ou séjourné pour longtemps dans un pays francophone (France, Belgique, Suisse). La légation de France se rendait très bien compte de l'avantage indéniable que la France possédait sur ce terrain et sollicitait (10 mai 1936) au Département de :

« placer Tirana sur l'itinéraire des conférenciers qu'Il avait chargé de faire entendre la voix de la France à l'étranger »⁶⁷³.

Les rares passages des universitaires français représentaient en effet de véritables opportunités pour stimuler la francophilie des élites albanaises⁶⁷⁴. Ils offraient également à la légation française l'occasion d'encourager l'enseignement du français dans les écoles publiques albanaises et un bon prétexte de nouer des contacts avec différents hauts fonctionnaires et instances politiques. La visite du professeur André Mazon du Collège de France, qu'on vient de citer dans le précédent chapitre⁶⁷⁵, est tout à fait éloquente à cet égard. Louis Mercier, ministre français à Tirana, écrit :

« Connaissant moi-même le Professeur Mazon (...), je ne manquais pas d'aller voir M. Faik Shatku [le ministre de l'Education nationale], qui passe pour un misanthrope difficile à atteindre. Il me fit beaucoup d'accueil, afficha les tendances les plus favorables à l'enseignement du français, dont il se réclame comme ancien élève de notre Ecole de Commerce de Salonique et déclara enfin se féliciter de l'influence que pourrait éventuellement exercer un homme de la valeur d'André Mazon sur le milieu enseignant albanais. (...)

Je le reçus [le professeur Mazon] à dîner entre nous le soir de son arrivée et avec les notabilités intellectuelles le lendemain soir (18 personnes). Entre temps, je le

⁶⁷¹ AMAE, Série Europe, Albanie n° 95, Dépêche n° 50, Tirana, le 10 mai 1936, M. Louis Mercier, Ministre de France en Albanie, à Son Excellence Monsieur Flandin, Ministre des Affaires Etrangères, A. s. Passage à Tirana du Professeur G. H. Bousquet. Cf. aussi p. 294.

⁶⁷² CADN, *Tirana, Légation*, Carton n° 3, American Legation in Tirana, Albania, Post report transmitted to the Department with Dispatch No. 556, of January 15, 1938. Cf. aussi p. 269-270.

⁶⁷³ AMAE, Série Europe, Albanie n° 95, Dépêche n° 50, Tirana, le 10 mai 1936, M. Louis Mercier, Ministre de France en Albanie, à Son Excellence Monsieur Flandin, Ministre des Affaires Etrangères, A. s. Passage à Tirana du Professeur G. H. Bousquet.

⁶⁷⁴ Sur « le goût de l'élite albanaise » pour citer le ministre Louis Mercier. Cf. *Ibidem*.

⁶⁷⁵ Cf. aussi p. 294-295.

présentai au Ministre de l'Education Nationale, à M. Perteve Pogoni, Secrétaire Général a. i. du Ministère, à M. Xhafer Ypi, Inspecteur Général de la Cour »⁶⁷⁶.

En conclusion, les élites albanaises formées pour la plupart dans les écoles ottomanes, étaient en général francophiles, même si cela représentait plutôt un amour pour la France *pittoresque*⁶⁷⁷ qu'une adhésion à la ligne politique française.

Passons maintenant à l'enseignement du français dans les écoles publiques albanaises. Nous devons préciser d'abord que l'enseignement des langues étrangères représente un enjeu important pour l'action culturelle des Grandes Puissances. Diffuser une langue c'est diffuser une certaine représentation du monde, certaines valeurs. En Albanie, cet aspect est encore plus important car les autres moyens de diffusion des langues et des cultures étrangères (publications, théâtres, cinémas, orchestres) étaient très limités ainsi qu'on peut le constater en regardant le tableau suivant :

| Le tableau de la vie culturelle albanaise pendant l'année 1927 | | | | | | | | | |
|--|---|-------------|--------------|---------------------|-----------|----------|------------|--------------|-------------|
| Les préfectures | Nombre des personnes qui ont terminé les études : | | | | Nombre de | | | | |
| | universitaires | secondaires | primaires | Etudiants en Europe | Théâtres | Cinémas | Orchestres | Publications | Imprimeries |
| Bérat | 13 | 63 | 1262 | 45 | - | - | - | - | - |
| Dibra | 2 | 12 | 1721 | 30 | - | - | - | - | - |
| Durazzo | 16 | 47 | 1019 | 59 | - | 1 | 1 | - | - |
| Elbasan | 6 | 31 | 646 | 34 | - | - | 1 | 1 | 1 |
| Gjirokastra | 246 | 406 | 21118 | 236 | - | - | - | 1 | 1 |
| Kortcha | 92 | 892 | 17021 | 163 | - | 1 | - | 3 | 2 |
| Kosovo | - | 25 | 176 | 25 | - | - | - | - | - |
| Scutari | 18 | 104 | 9338 | 88 | 1 | 1 | 2 | 1 | 3 |
| Tirana | 2 | 10 | 113 | 16 | 1 | 1 | 2 | 5 | 3 |
| Valona | 51 | 183 | 7468 | 91 | - | 1 | 1 | 1 | 1 |
| TOTAL | 446 | 1773 | 60552 | 727 | 3 | 5 | 7 | 12 | 11 |

Source : T. Selenica, *Shqipria më 1927 [L'Albanie en 1927]*, Tiranë, Shtypshkronja, 1928, p. CLVI.

Nous avons aussi, ci-dessus, une image statistique des Albanais qui ont entamé un cursus universitaire, de ceux qui poursuivaient leurs études dans une université européenne et de la

⁶⁷⁶ AMAE, Série Europe, Albanie n° 95, Dépêche n° 20, Tirana, le 18 mai 1937, M. Louis Mercier, Ministre de France en Albanie, à Son Excellence Monsieur Yvon Delbos, Ministre des Affaires Etrangères, A. s. Voyage de M. André Mazon en Albanie.

⁶⁷⁷ Même en ce qui concerne la culture, en général, il n'y a pas d'influence française notable sur la littérature et les arts albanais. On ne retrouve pas de représentants albanais dans les courants artistiques avant-gardistes de l'entre-deux-guerres (e. g. le mouvement surréaliste).

population scolarisée. Précisons également que l'analphabétisme était largement répandu (environ 80 % de la population), avec des différences régionales notables : 98 % dans la préfecture de Kosovo⁶⁷⁸ (au Nord-est) et 60 % dans la préfecture de Kortcha (au Sud-est). Seule, la préfecture de Gjirokastra faisait bonne figure dans les statistiques concernant l'analphabétisme, avec un taux de 23 %, mais à Tirana, préfecture qui abrite la capitale du pays, ce taux sautait à 90 %⁶⁷⁹. Etant donné l'état de sous-scolarisation, le premier souci de l'Etat albanais fut la promotion de la langue albanaise, d'autant plus que le pays se trouvait en plein processus de construction nationale. Tirana regardait même avec méfiance l'activité de certaines écoles étrangères et notamment des écoles grecques de la préfecture de Gjirokastra et des écoles italiennes, susceptibles de développer en parallèle une propagande hostile à l'Etat albanais et au régime du pays. Pourtant, le pays avait besoin aussi de former des cadres et par conséquent de créer des écoles professionnelles, des collèges et des lycées. La fondation de ces types d'établissements fut souvent possible avec le concours de quelques Grandes Puissances, la France, l'Italie et les Etats-Unis, à cause de l'insuffisance de l'Albanie en ressources humaines qualifiées. L'enseignement des langues étrangères était dispensé uniquement dans ces institutions⁶⁸⁰ et, par conséquent, concernait une minorité de la population scolarisée concentrée essentiellement dans quelques aires urbaines : Kortcha, Scutari, Tirana, Bérat, Gjirokastra, Elbasan, Kavaja⁶⁸¹ et Lushnia⁶⁸². On y enseignait le français, l'italien, l'allemand et l'anglais. Les deux premières langues étaient les seules généralisées à l'ensemble des établissements d'enseignement secondaire. L'enseignement de l'anglais⁶⁸³ et l'allemand était très localisé. Dans les premières années de l'entre-deux-guerres, la situation de la langue française apparaît dominante : elle est la langue étrangère la plus enseignée et dans les établissements les plus représentatifs du pays, les lycée de Kortcha et de Gjirokastra, le français est langue d'enseignement pour d'autres matières. Les Français qui visitent l'Albanie se félicitent de cet état de chose. Albert Mousset écrit dans son excellent livre « L'Albanie devant l'Europe », publié en 1929, que

« la *langue de culture* choisie pour l'enseignement officiel est le français. A Tirana, Shkodra, Elbasan, un professeur français est attaché à chacune des écoles secondaires où l'enseignement du français est obligatoire. A Kortcha fonctionne une école normale de jeunes filles où cet enseignement est assuré (comme au lycée de jeunes filles de Tirana) par une institutrice française. Dans la même ville, le lycée national, entretenu par l'Etat albanais, est organisé sur le modèle français et avec les

⁶⁷⁸ Il ne s'agit pas de la région yougoslave de Kosovo mais d'une préfecture (département) albanaise aux confins avec la Serbie.

⁶⁷⁹ Cf. T. Selenica, *Shqipria më 1927*, Tiranë, Shtypshkronja, 1928.

⁶⁸⁰ A part quelques écoles élémentaires fondées par les Italiens.

⁶⁸¹ En albanais, Kavajë. Ville située en Albanie centrale, à 60 km sud-ouest de Tirana.

⁶⁸² En albanais, Lushnjë. Ville d' Albanie centrale, à 90 km sud-ouest de Tirana.

⁶⁸³ L'anglais était enseigné dans les écoles fondées par la Croix rouge américaine, la Fondation *Near-East* de New York (L'école agricole de Kavaja).

programmes français. (...) L'enseignement y est donné uniquement en français et l'albanais ne figure au programme que comme langue obligatoire »⁶⁸⁴.

Toutefois, cette réalité encourageante a donné l'occasion à des exagérations concernant l'ampleur de l'enseignement du français et la francophilie des Albanais. Voici ce qui était écrit à ce sujet dans la prestigieuse revue parisienne *La Géographie*, le bulletin de la Société française de géographie :

« Le Gouvernement albanais ayant eu à remplacer les deux lycées grecs de l'Albanie du Sud par des lycées nationaux [à Kortcha et Gjirokastra], a jugé que la langue de son pays n'était pas encore aujourd'hui un instrument pouvant être utilisé dans l'enseignement secondaire. (...) Le Ministère de l'Instruction Publique albanais a fait appel pour donner l'enseignement à des professeurs français (...) »⁶⁸⁵.

Cette nouvelle, communiquée en toute bonne foi à la rédaction de la *Géographie* par le géographe Jacques Bourcart, avait très vraisemblablement à sa base une déclaration hasardeuse de la part de quelque officiel albanais rencontré par le jeune scientifique français durant son dernier séjour en Albanie (1925). Il était vrai, ainsi qu'on va le voir plus tard, que Tirana a fait appel à une aide technique de la part du ministère français de l'Education Nationale, mais nous n'avons jamais retrouvé le désir de substituer l'albanais en tant que langue d'enseignement. Aux lycées de Tirana et de Scutari l'enseignement était dispensé en albanais. Le français en tant que langue d'enseignement avait un caractère provisoire même en ce qui concerne l'établissement de Kortcha et les tendances visant la complète « nationalisation » du lycée sont évidentes. La réalité était que vers la fin des années 1920, si le français se maintenait à la première place en tant que langue étudiée, la percée de l'italien était indiscutable grâce à une action culturelle active, parfois agressive, de la part du gouvernement fasciste. Une des requêtes constamment formulées par Rome auprès du gouvernement albanais, en compensation de son assistance financière, fut l'introduction de l'italien en tant que langue obligatoire dans l'enseignement public secondaire et professionnel. Malgré l'application toujours partielle et en retard des engagements pris à ce sujet par Tirana, les fruits n'ont pas tardé à paraître. Un rapport de la légation italienne (juin 1932), intitulé d'une manière suggestive « La pénétration culturelle italienne en Albanie », illustre bien les progrès de la langue italienne aux dépens du français dans les principaux établissements secondaires du pays :

« Le lycée-gymnase d'Etat de Tirana. Pendant l'année académique en cours, la langue italienne est enseignée 26 heures par semaine par les professeurs de nationalité italienne Bianco et Nardi. Le nombre d'élèves inscrits est de 91 (de la 1^{ère} classe gymnasiale jusqu'à la 2^{ème} du lycée). Le cours concurrent de langue française a été choisi par seulement 61 élèves. Notons que 46 élèves de la première classe gymnasiale et 17 de la seconde ont choisi l'italien, alors que le français fut choisi par

⁶⁸⁴ Albert Mousset, *L'Albanie devant l'Europe (1912-1929)*, Paris, Delgrave, 1930, coll. « Bibliothèque d'Histoire et de Politique », p. 67.

⁶⁸⁵ « Nouvelles géographiques. Comité des lycées français d'Albanie », *La Géographie*, Janv.-mai 1925 (T. XLIII/N° 1-5, p. 247.

seulement 13 élèves de la première et 11 de la seconde gymnasiale. Pendant l'année scolaire en cours, le nombre des heures d'italien a augmenté d'une manière significative : par contre, en 1930-1931, ont été enseignées uniquement 21 heures hebdomadaires d'italien et beaucoup moins dans les années passées. On constate la même chose en ce qui concerne le nombre d'élèves qui fréquentent les cours de langue italienne : ils étaient 88 l'année passée, alors que le nombre de ceux qui avaient choisi le français est resté stable, à 61. L'enseignement du français est assuré dans toutes les classes par le professeur Marchand, de nationalité française, sauf en ce qui concerne la première gymnasiale où l'enseignement du français est confié au professeur Thomos Vassili, albanais. La majorité des professeurs du lycée-gymnase de Tirana est de nationalité albanaise. Le proviseur maîtrise bien la langue italienne. On dit la même chose du professeur Jvanai qui enseigne la langue albanaise et la philosophie, et qui est indubitablement un des plus cultivés enseignants albanais. D'autres professeurs (comme par exemple Thomos, diplômé à Athènes) étudient et commencent même à parler l'italien. Les manuels employés sont vétustes : outre les très peu nombreux livres albanais on trouve quelque traité français et italien. L'absence de manuels scolaires est substituée par des notes prises sous dictée. La chose est valable pour toutes les écoles d'Etat où l'enseignement est dispensé en langue albanaise.

Le lycée d'Etat de Scutari. Le règlement de l'école ne permet pas aux élèves de choisir entre l'italien et le français. L'obstacle est incarné par le proviseur, le professeur Deda, qui a toujours trouvé toutes les raisons de nature didactique pour empêcher une telle pratique. Nous avons réussi en janvier de convaincre le Ministère de l'Instruction publique d'introduire dans le programme d'étude six heures hebdomadaires d'italien. (...)

Le lycée-gymnase d'Etat de Kortcha. Lycée d'Etat seulement par le nom parce que l'établissement fut fondé par les Français. La direction didactique est française. La gestion administrative est assurée par un directeur albanais (Papa Kristo, de culture et tendance philo-grecque). Cette année scolaire, le contrat des trois professeurs français (De Laur, Cavalier et Daniel) n'a pas été renouvelé. Le premier enseignait les mathématiques, et les deux autres, plutôt instituteurs, la langue française dans les deux premières classes gymnasiales. Un seul fut remplacé avec un professeur albanais, et par conséquent le nombre des heures de français a été sensiblement réduit. La gestion didactique est toujours assurée par le Professeur Perret qui n'enseigne pas. Actuellement, il y a six professeurs de nationalité française : Saint Genes (physique et chimie – italophobe), Garnier (philosophie et langue française – italophobe), Agnesse (latin et français), Marovol (latin et français), Rigon (instituteur de français), Bregeault (français et géographie – sentiments italo-philés). Deux des trois enseignants partis ont été remplacés par des ex-élèves du lycée, ultérieurement diplômés dans des universités françaises. Les enseignants de nationalité albanaise sont en nombre de 14. En ce qui concerne l'enseignement de la langue italienne, il est assuré par le professeur Steve pour 18 heures par semaine dans les dernières cinq classes. C'est le maximum consenti par le règlement français du lycée. Sur 300 élèves du lycée-gymnase, 80 étudient la langue italienne (l'année passée ils étaient 60).

L'Ecole professionnelle de Gjirokastra. (...) [De 1923 à 1925 l'école fut un lycée guidé techniquement par la France. Une partie de l'enseignement est dispensé directement en français.]. (...) Il y a trois ans que furent introduits des cours du soir d'italien, fréquentés par un nombre raisonnable d'élèves. (...) Actuellement, près de l'école est organisé un cycle de conférences culturelles, tenues en langue albanaise et italienne. (...).

L'École professionnelle de Bérat. Cette école a une structure analogue avec l'école technique de Gjirokastra : elle aussi est à l'origine issue d'un vieux projet français d'école gymnasiale. L'établissement est fréquenté par 80 élèves et cette année vont sortir les premiers diplômés. (...) L'école organise également des cours du soir de langue italienne, très prisés : une centaine d'inscrits qui fréquentent tous les jours de 18 à 20h. Une trentaine d'entre eux sont des officiers et sous-officiers de l'armée albanaise et 25 soldats. Entre autres, l'école organise des cours du soir de formation professionnelle pour les mécaniciens et les menuisiers. L'année prochaine sera ouverte une section de couture et une école de jeunes filles d'économie domestique. Dans ces derniers trois mois (...) il y a eu un cycle de six conférences, trois en albanais et trois en italien, organisé par le personnel enseignant de l'école. Le concours des autorités a été toujours à la hauteur. Le personnel dirigeant et technique de l'école est entièrement de nationalité italienne et toutes les matières sont dispensées en italien avec l'appui des manuels italiens. Aucune autre langue étrangère n'est enseignée. (...) »⁶⁸⁶.

La progression de la langue italienne aux dépens de la langue française, dans l'enseignement public albanais, était donc indubitable et se faisait sentir avec force dès le début des années trente. Rien n'échappait aux acteurs de l'action culturelle italienne : la diffusion de cette langue, à la différence du français, ne devait pas se limiter uniquement aux élèves mais aussi au corps enseignant (les professeurs de français compris, *e. g.* le cas du professeur Thomos du Lycée-gymnase d'Etat de Tirana), aux diverses catégories socioprofessionnelles (mécaniciens, menuisiers, militaires, etc.) et même aux futures mères de famille (la projetée école de jeunes filles d'économie domestique en est la preuve). La concurrence de l'italien se faisait sentir même dans les établissements francophones, à Kortcha et à Gjirokastra, et les cas de résistance à cette percée restent isolés (*e. g.* l'opposition du proviseur du lycée d'Etat de Scutari). Cette popularité croissante des cours de langue italienne, notamment les cours du soir, n'était pas uniquement une conséquence d'une politique culturelle active mais aussi le fait que l'italien était devenu en Albanie une langue de promotion sociale : on avait plus de chances d'obtenir des avantages matériels en maîtrisant l'italien, qu'en maîtrisant le français (pour ce qui concerne les catégories socioprofessionnelles, l'Italie offrait plus d'opportunités économiques et autres types d'avantages que la France). Ensuite, les bourses d'études universitaires italiennes étaient beaucoup plus nombreuses que celles offertes par la France. Cette situation favorisait la diffusion de la langue italienne même parmi les Albanais qui avaient poursuivi leurs études dans une université autrichienne ou française. Le ministre italien Antonio di Soragna, ne cachait pas sa satisfaction à ce sujet :

⁶⁸⁶ ASD, *Affari Politici 1931-1945*, Albania n° 19 (1932), Fasc. 86 – Insegnamento della lingua italiana. Scuole ecc., R. Legazione d'Italia, *Telespresso* n° 1671/648, Tirana, addì 29 giugno 1932 (Anno X), indirizzato a Regio Ministero degli Affari Esteri, oggetto : Penetrazione culturale italiana in Albania. Firmato : A. di Soragna.

« Les Albanais qui ont fait leurs études universitaires en Autriche ou en France sentent le besoin d'apprendre l'italien, tandis que ceux qui ont étudié en Italie n'éprouvent pas la même nécessité envers d'autres langues »⁶⁸⁷.

On a même constaté, selon le ministre italien, une augmentation du nombre des étrangers résidents (diplomates, commerçants, enseignants, etc.) qui connaissaient la *langue de Dante*⁶⁸⁸ vu, bien évidemment, l'importance multiforme que l'Italie occupait dans les relations extérieures de l'Albanie. Nous devons ajouter à ces constatations la présence d'une colonie d'environ 2000 Italiens et qui doit être inscrite au bilan des moyens d'influence que l'Italie possédait sur place. Une dernière chose, les tendances de Tirana visant la nationalisation des établissements bénéficiaires de l'aide technique étrangère affectaient dans une plus grande mesure la situation de la langue française que de la langue italienne.

Cette ampleur de la diffusion de la langue italienne durant une période très brève avait inquiété les autorités albanaises qui ont cherché par différents moyens de la limiter. Très préoccupante était en effet la subordination politique de la Direction italienne des écoles, l'organisme de tutelle des œuvres scolaires italiennes en Albanie. Les soucis étaient bien fondés. En effet, une note interne du Palais Chigi soulignait

« la nécessité de subordonner l'activité administrative et technique de la Direction des Ecoles aux directives politiques de l'Office Albanie afin d'assurer l'unité de direction en ce qui concerne notre pénétration culturelle en Albanie »⁶⁸⁹.

Une première mesure prise par les autorités albanaises, qui se voyaient concurrencées même dans leurs prérogatives conférées par la loi, fut d'intimider les parents afin de ne plus envoyer leurs enfants à l'école élémentaire italienne de Tirana (fin mai 1932). Mais la mesure s'avéra maladroite car les autorités avaient employé la police, ce qui attira immédiatement l'intervention de la légation italienne⁶⁹⁰. Ensuite, Tirana décida l'organisation d'un référendum parmi tous les élèves de l'enseignement gymnasial et de lycée pour choisir entre le français et l'italien⁶⁹¹. La mesure était justifiée officiellement par la nécessité de réduire l'enseignement des langues étrangères obligatoires. Afin de ménager leur susceptibilités, les responsables albanais de l'Instruction publique avaient expliqué discrètement aux représentants italiens que le véritable but du référendum

⁶⁸⁷ *Ibidem*.

⁶⁸⁸ *Ibidem*.

⁶⁸⁹ ASD, *Affari Politici 1931-1945*, Albania n° 19 (1932), Fasc. 86 – Insegnamento lingua italiana. Scuole ecc., Ministero degli Affari Esteri, Ufficio Albania, Appunto s. d.[été 1932], s. n., Oggetto : Scuole di Albania.

⁶⁹⁰ *Idem*, R. Legazione d'Italia, Telespresso n° 1580/607, Tirana, addì 22 giugno 1932 (Anno X), indirizzato a Regio Ministero degli Affari Esteri, oggetto : Questioni riguardanti la cultura italiana in Albania et surtout *Idem*, Rapport n° 11, Tirana, li 2 giugno 1932 – Anno X indirizzato a S. E. il Marchese Antonio Meli Lupi di Soragna, Regio Ministro d'Italia – Tirana, oggetto : Scuola elementare italiana di Tirana.

⁶⁹¹ *Idem*, R. Legazione d'Italia, Telespresso n° 1671/648, Tirana, addì 29 giugno 1932 (Anno X), indirizzato a Regio Ministero degli Affari Esteri, oggetto : Penetrazione culturale italiana in Albania. Firmato : A. di Soragna.

était de soustraire aux enseignants français tous les élèves et préparer ainsi leur licenciement⁶⁹². La légation italienne à Tirana jugea cette justification un peu légère mais ne protesta pas préférant attendre le résultat. Nous ne disposons pas des chiffres à ce sujet, mais selon les rapports diplomatiques italiens⁶⁹³ « la grande majorité des élèves des premières classes gymnasiales » s'est prononcé en faveur de l'étude de la langue italienne, malgré une réelle propagande plus ou moins cachée menée par les autorités en faveur du français⁶⁹⁴. Toujours selon les rapports italiens, le référendum a fait ressortir aussi un aspect d'ordre socioculturel : les élèves qui se sont prononcés en faveur de la langue française appartenaient en majorité aux classes sociales plus aisées et étudiaient cette langue bien avant leur études secondaires⁶⁹⁵. Mais l'obstacle le plus important devant l'action culturelle italienne était représenté par l'inertie du système albanais et par la méfiance, souvent personnelle, des fonctionnaires albanais à propos d'une attitude trop envahissante de la part du Grand voisin. Lisons à ce sujet un fragment d'un des rapports du Marquis de Soragna, le représentant italien à Tirana :

« l'attitude albanaise officielle envers la pénétration culturelle italienne est fondamentalement celle de l'inertie grognonne, avec tous les retards que l'inertie produit, la passion pour les demi-mesures et la capacité anarchique élargie de tous les fonctionnaires d'empêcher ceux qui agissent. S'ajoute même une certaine suspicion, une certaine peur de se hasarder trop sur la voie de l'italianisation, une certaine vanité offensée concernant le risque de devenir un appendice de la culture italienne si les langues française et allemande étaient effacées. S'ajoutent encore les gestes sporadiques, grossiers, impolis, qui de temps en temps se manifestent sans pouvoir préciser leur origine qui peut être toutefois recherchée dans la grossièreté de la majorité des dirigeants. Voici le tableau de l'attitude albanaise en la matière, attitude où on peut tout trouver sauf de la méthode »⁶⁹⁶.

Pourtant, toutes les mesures prises par les autorités albanaises pour endiguer la diffusion de la langue italienne furent un échec. Pas même l'attitude des fonctionnaire albanais, si critiquée par les diplomates italiens, ne freina ce phénomène. Le résultat fut, au contraire, dans le sens du renforcement des positions déjà acquises par la langue italienne dans l'enseignement public albanais. Tirana avait besoin de l'assistance financière italienne et par conséquent devait faire aussi des concessions. Les Italiens se rendaient bien compte de tout cela :

« la diffusion de notre langue et la pénétration de notre personnel enseignant en quasi-tous les instituts d'instruction secondaire d'Albanie s'est constamment

⁶⁹² *Ibidem*.

⁶⁹³ Selon nos recherches, les rapports diplomatiques français ne parlent pas à ce propos.

⁶⁹⁴ ASD, *Affari Politici 1931-1945*, Albania n° 19 (1932), Fasc. 86 – Insegnamento lingua italiana. Scuole ecc., R. Legazione d'Italia, Telespresso n° 1671/648, Tirana, addì 29 giugno 1932 (Anno X), indirizzato a Regio Ministero degli Affari Esteri, oggetto : Penetrazione culturale italiana in Albania. Firmato : A. di Soragna.

⁶⁹⁵ *Ibidem*.

⁶⁹⁶ ASD, *Affari Politici 1931-1945*, Albania n° 19 (1932), Fasc. 86 – Insegnamento lingua italiana. Scuole ecc., R. Legazione d'Italia, Telespresso n° 1580/607, Tirana, addì 22 giugno 1932 (Anno X), indirizzato a Regio Ministero degli Affari Esteri, oggetto : Questioni riguardanti la cultura italiana in Albania.

développée opposant une grande ténacité et patience aux inévitables résistances des autorités albanaises jalouses de leurs prérogatives dans le champ si délicat de la formation de la jeunesse »⁶⁹⁷.

« Les engagements [pris par les autorités albanaises] furent en grande partie respectés ; en effet :

- 1) Le Gouvernement albanais, à cause des difficultés financières car le prêt n'était pas encore opérationnel, n'a octroyé aucune bourse d'études à l'étranger et donc nous n'avons d'observations à lui faire à ce sujet ;
- 2) Trois professeurs français du Lycée de Kortcha ont été licenciés et remplacés par des jeunes diplômés albanais ;
- 3) Dans toutes les écoles secondaires albanaises la langue italienne est enseignée, à l'exception des très modestes écoles agricoles de Kavaja et de Lushnia et de la pitoyable école commerciale de Kortcha »⁶⁹⁸.

Mais à l'automne 1932, sous l'influence d'un groupe de collaborateurs nationalistes⁶⁹⁹, le Roi prit la décision de nationaliser complètement l'enseignement. Le « Décret-loi sur l'interdiction pour les élèves albanais de fréquenter les écoles étrangères » fut publié dans la « Gazette officielle » du 23 septembre. Les mesures étaient draconiennes et mettaient en péril tout le travail de *penetrazione culturale italiana*. Naturellement, toutes les autres écoles étrangères risquaient de fermer leurs portes. Voici de quoi il s'agissait :

« Art. I – Le père et en son absence la mère, le grand-père ou la grand-mère ou le tuteur, citoyen albanais qui envoie ses fils dans une école élémentaire étrangère en Albanie ou à l'étranger, sera condamné :

A deux jusqu'à six mois de prison et à une amende de 500 jusqu'au 10 000 francs-or. Sont exemptés les parents et les tuteurs des fils, qui par leurs missions gouvernementales ou bien par leurs activités professionnelles, résident avec leurs familles à l'étranger.

Art. II – Les élèves albanais qui ont achevé les études secondaires dans des instituts nationaux auront la priorité, par rapport à ceux qui ont fait leurs études secondaires dans les écoles des Pays balkaniques, à l'examen de leurs candidatures pour un emploi gouvernemental.

Art. III – Les élèves albanais inscrits dans des établissements occidentaux de niveau secondaire et rentrant en Albanie sans être diplômés, peuvent être acceptés pour un emploi gouvernemental à condition d'avoir fini leurs études dans un institut d'Etat albanais.

Art. IV – Les élèves albanais qui possèdent la capacité légale de répondre pénalement et qui poursuivent leurs études dans des écoles secondaires étrangères bénéficiant de bourses octroyées par des Etats étrangers sans être autorisés par le Ministère de l'Education nationale seront condamnés à :

- a) Jusqu'à deux mois de prison ;

⁶⁹⁷ *Idem*, Ministero degli Affari Esteri, Ufficio Albania, Appunto s. d.[été 1932], s. n., Oggetto : Scuole di Albania.

⁶⁹⁸ *Idem*, R. Legazione d'Italia, Telespresso n° 1671/648, Tirana, addì 29 giugno 1932 (Anno X), indirizzato a Regio Ministero degli Affari Esteri, oggetto : Penetrazione culturale italiana in Albania. Firmato : A. di Soragna.

⁶⁹⁹ Dont les principaux représentants étaient Mirash Ivanaj et surtout Hil Mosi (ou Moisi. 1881 ou 1885 – 1933). Homme politique, poète et traducteur albanais originaire de Scutari, Mosi avait étudié la pédagogie à Klagenfurt. Il avait publié de nombreuses traductions de la littérature allemande et italienne. Plusieurs fois préfet. Ministre de l'Instruction publique de 1931 à 1933.

- b) L'exclusion de tout emploi gouvernemental jusqu'à trois ans depuis la fin de leurs études ;
Pour les élèves qui ne sont pas majeurs, les condamnations prévues par l'article IV seront appliquées aux parents ou aux tuteurs, dans l'ordre prévu par l'article I »⁷⁰⁰.

Ainsi que nous avons vu dans le précédent chapitre⁷⁰¹, le gouvernement français considéra plus sage d'encourager tacitement ces velléités nationales qui visaient principalement à endiguer la présence italienne. D'ailleurs ces mesures n'affectaient pas radicalement l'influence culturelle française car le lycée de Kortcha était depuis longtemps une école nationale. A vrai dire, le seul succès de ce décret fut la fermeture des écoles confessionnelles italiennes (catholiques) et grecques (orthodoxes) mais, malgré la détermination montrée au départ, Tirana ne continua pas longtemps sur la voie de la nationalisation complète de l'enseignement. Les nécessités financières du gouvernement albanais et surtout de Zog allaient être déterminantes : à partir de 1935, la *penetrazione culturale italiana* battait son plein. Particulièrement active était l'association *Dante Alighieri* qui accorda une attention spéciale à la diffusion de la langue italienne à Kortcha. Dans une dépêche adressée au Palais Chigi le 29 décembre 1938, le ministre italien en Albanie, Francesco Jacomoni se félicitait de la progression remarquable du nombre de ceux qui fréquentaient ces cours :

« Tandis que l'année passée le nombre de personnes inscrites s'était borné à 130, pour cette année les inscriptions ont tourné autour de 650 élèves, dont de nombreux cadres et personnes appartenant au milieu culturel et commercial de la ville »⁷⁰².

Cette situation était interprétée comme une « attitude nouvelle » de la population de Kortcha en ce qui concerne l'Italie, le signe d'une véritable réorientation culturelle⁷⁰³. Notons encore une dernière chose. Les Italiens ne pouvaient non plus faire totalement abstraction du statut mondial de la langue française. Dans certaines écoles albanaises qui bénéficiaient de leur assistance technique, la *langue de Molière* figurait dans le programme d'études et les enseignants étaient envoyés d'Italie. Cette situation est signalée par la correspondance diplomatique à l'Institut *Kirias* de Tirana, établissement qui préparait des institutrices⁷⁰⁴.

⁷⁰⁰ *Idem*, R. Legazione d'Italia, Telespresso n° 2502/1010, Tirana, addì, 24 settembre 1932 (Anno X), indirizzato a Regio Ministero degli Affari Esteri, Oggetto : Decreto-Legge relativo agli studenti che studiano presso le Scuole straniere, et les annexes : Decreto-Legge sul divieto degli alunni albanesi nelle scuole straniere, dalla *Gazzetta Ufficiale* N° 70 del 23 settembre 1932 et « La nazionalizzazione dell'Istruzione » dal giornale *Besa* n° 356 del 21 settembre 1932.

⁷⁰¹ Cf. p. 223-225.

⁷⁰² ASD, *Affari Politici 1931-1945*, Albania n° 90 (1938), Fasc. 14 – Scuole francesi in Albania, R. Legazione d'Italia, Telespresso n° 4775/1368, Tirana, addì 29 dic. 1938, Anno XVII, oggetto : Attività della “Dante Alighieri” a Coritza ; firmato : F. Jacomoni.

⁷⁰³ *Ibidem*.

⁷⁰⁴ ASD, *Affari Politici 1931-1945*, Albania n° 9 (1931), Fasc. 3, sf. 4 – Istituto “Kirias” a Tirana, Legazione d'Italia, Telespresso n° 3072/1330, Tirana, addì 10 dicembre 1931 (Anno X), indirizzato a Regio Ministero degli Affari Esteri – D.I.E.S. e per conoscenza al Ufficio Albania, oggetto : Insegnanti Istituto Kirias. Firmato : A. di Soragna.

Regardons maintenant de plus près la situation des œuvres françaises car elles ont représenté les repères les plus importants de la présence française en Albanie de l'entre-deux-guerres. En grande partie, grâce à ce « dispositif » la langue française avait conservé une bonne position dans l'enseignement public albanais. Commençons par le Lycée national de Kortcha.



Le bâtiment qui a abrité jusqu'en 1939 le Lycée français de Kortcha (photo 2011, cl. Stefan POPESCU)

Fondé en tant qu'établissement français par la mission militaire française en 1917⁷⁰⁵, le lycée jouissait d'une situation toute particulière vu que dans les premières années d'après-guerre il représentait l'école de plus haut degré de tout le pays. Il était aussi l'établissement le plus prestigieux en absolu, situation qu'il conserva jusqu'à la fermeture de ses portes par les occupants italiens. Après la reconnaissance internationale du pays, la France chercha à rattacher cette école à la Mission laïque mais les autorités de Tirana avaient exclu fermement une telle éventualité. Vers la fin de 1920 les parties sont arrivées à un compromis : l'établissement fut déclaré « lycée national » mais la direction pédagogique et le programme furent laissés entre les mains des Français. Deux

⁷⁰⁵ Cf. p. 105 du présent ouvrage.

mois après l'ouverture de l'année scolaire 1920-1921, la Direction française des Œuvres envoya un nouveau directeur, un certain Monbouyran, avec la mission de réorganiser et développer l'établissement qui fut installé désormais dans un édifice plus grand « l'ancienne école féminine, hôpital pendant la guerre »⁷⁰⁶. Pendant plus de deux ans, Monbouyran fut le seul maître de l'école, directement subordonné au secrétaire général de l'Enseignement⁷⁰⁷. Xavier de Courville, professeur du lycée, se rappelle dans ces termes du premier directeur français d'après-guerre :

« C'était un petit homme nerveux, qui savait ce qu'il voulait, et n'hésitait pas à l'imposer d'un poing énergique. Apportant de France les saines disciplines qu'on pouvait en attendre au lendemain de la guerre. (...) il sut mettre en ordre la maison et lui donner le sens de l'ordre. Son autorité impétueuse rompit certaine nonchalance, certaine confusion, qu'excusaient dans la première école les hasards de sa formation impromptue autant que les vestiges de la domination orientale. La franchise et la justice de M. Monbouyran rachetaient d'ailleurs sa vivacité. La même énergie avec laquelle il refusait un professeur qu'il n'avait pas choisi, il l'employait à obtenir que les bourses généreusement offertes par le Gouvernement albanais fussent le privilège de l'indigence et non de la faveur. Un peu cassant peut-être, prompt à réagir, incapable d'attendre ou de biaiser, il irrita peut-être quelques sages. Tout le monde se plaît du moins à reconnaître que ce premier directeur fut au lycée de Korça le fondateur qu'il fallait »⁷⁰⁸.

Au moment du départ de Monbouyran, en 1923, le lycée comptait 350 élèves (ils étaient 36 pendant l'année 1917-1918 et 65 en 1921-1922⁷⁰⁹) et son patrimoine s'était enrichi d'un internat. Une période de transition (1923-1925) s'ensuivra en raison de l'instabilité politique mais qui n'affecta qu'en partie le bon fonctionnement du lycée. Durant cette période, la direction fut confiée provisoirement au professeur Vital Coutant qui remplissait déjà depuis une année les mêmes fonctions au Lycée national de Gjirokastra. Voici le témoignage de Xavier de Courville :

« Il fit la navette entre les deux villes ; mais son dévouement ne put vaincre les difficultés résultant d'une situation si instable. Il renonça bientôt à la direction de Korça, et devait quitter Argjyrokastrò l'été suivant, pour mourir deux ans plus tard dans le train qui l'emmenait vers l'Estonie, où il allait fonder une nouvelle école française »⁷¹⁰.

Vers la fin de l'année académique 1924-1925, le relais fut pris par un certain Oddes⁷¹¹ qui assura la direction jusqu'à la nomination du professeur Bailly-Comte, en novembre 1925. Entre temps, les autorités albanaises avaient adopté un statut définitif du lycée, largement inspiré de celui du lycée franco-turc de Galatasaray. La gestion du lycée fut partagée entre une direction administrative,

⁷⁰⁶ Xavier de Courville, « L'histoire du Lycée de Korça/ Historia e Liceut të Korçës », *Lyceum. Revue du Lycée de Kortcha*, le 1^{er} année, n° unique, juillet 1936, p. 15.

⁷⁰⁷ *Ibidem*.

⁷⁰⁸ Xavier de Courville, « L'histoire du Lycée de Korça/ Historia e Liceut të Korçës », *Lyceum...op. cit.*, p. 15-16.

⁷⁰⁹ Justin Godart, *L'Albanie en 1921, op. cit.*, p. 96.

⁷¹⁰ Xavier de Courville, « L'histoire du Lycée de Korça/ Historia e Liceut të Korçës », *Lyceum...op. cit.*, p. 17.

⁷¹¹ *Idem*, p. 18.

confiée à un Albanais, et une autre technique, confiée à un Français. Le premier directeur administratif fut nommé en octobre, un certain Sotir Papahristo (ou Papakristo), qui demeura dans ses fonctions huit ans⁷¹². En revanche, le mandat de son homologue français fut bien plus court, de seulement trois ans. Les effectifs des élèves ont augmenté d'une manière significative (650 élèves⁷¹³) et l'enseignement du lycée fut structuré sur le modèle des lycées qui fonctionnaient en France :

« les deux classes élémentaires de septième et huitième sont organisées en classes préparatoires, où l'enseignement de la langue française est poussé à outrance⁷¹⁴, de manière à permettre au jeune Albanais de commencer en sixième ses études secondaires dans les mêmes conditions qu'un élève en France. Une section classique est créée, où l'on apprendra désormais le latin et le grec ancien. (...) Les cours de philosophie et de mathématiques, dernière classe du programme de France, furent institués en 1926-27 »⁷¹⁵.

Ces initiatives avaient comme but la délivrance d'un diplôme d'études secondaires qui donnerait le libre accès dans une université française ou étrangère. Un autre pas dans cette direction fut accompli à l'été 1927 lorsque l'examen de baccalauréat, le premier en Albanie, fut supervisé par une mission dirigée par Octave Merlier⁷¹⁶, membre de l'Ecole française d'Athènes et agrégé de l'Université⁷¹⁷. Enfin, la reconnaissance officielle par les autorités françaises : une décision signée par le ministre de l'Education nationale, Edouard Herriot, certifiait l'équivalence entre le diplôme de fin d'études libérée par le Lycée de Kortcha et le baccalauréat français⁷¹⁸. Le chef de la diplomatie française, Aristide Briand, ne cachait pas sa satisfaction à ce sujet, se rendant bien compte de l'importance pratique en termes d'influence pour la France⁷¹⁹. Précisons aussi qu'à l'augmentation du nombre d'inscrits contribua aussi la création d'une « section utilitaire » pour orienter les élèves moyens vers des métiers. Un nombre indéfini de personnes auditionnaient les conférences d'initiation à la langue française⁷²⁰. Enfin, avant de poursuivre, donnons la parole à Xavier de Courville pour se faire une idée de la personnalité de ce directeur très actif, Bailly-Comte :

« Monbouyran avait en quelque sorte bâti le lycée, on peut dire que M. Bailly-Comte lui donna une âme. Nul de ceux qui l'ont connu n'a pu oublier cette noble figure, qui

⁷¹² *Idem*, p. 19.

⁷¹³ Albert Mousset, *L'Albanie devant l'Europe...op. cit.*, p. 67.

⁷¹⁴ La langue française est enseignée à raison de 18, 11, 7 et 5 heures par semaine dans les quatre classes du lycée, donc plus qu'en France. Cf. AMAE, Série Europe 1918-1929, Albanie n° 1, Dépêche (copie) cl. 1^{er} mars 1927, Le Ministre des Affaires Etrangères à Monsieur de Vaux, Ministre plénipotentiaire de la République française à Tirana, A. s. Instructions.

⁷¹⁵ Xavier de Courville, « L'histoire du Lycée de Korça/ Historia e Liceut të Korçës », *Lyceum...op. cit.*, p. 19.

⁷¹⁶ Octave Merlier (1897-1976). Fut directeur de l'Ecole française d'Athènes de 1938 à 1961.

⁷¹⁷ Xavier de Courville, « L'histoire du Lycée de Korça/ Historia e Liceut të Korçës », *Lyceum...op. cit.*, p. 19, cf. aussi AMAE, Série Europe 1918-1929, Albanie n° 1, Dépêche (copie) cl. 1^{er} mars 1927, Le Ministre des Affaires Etrangères à Monsieur de Vaux, Ministre plénipotentiaire de la République française à Tirana, A. s. Instructions.

⁷¹⁸ Xavier de Courville, « L'histoire du Lycée de Korça/ Historia e Liceut të Korçës », *Lyceum...op. cit.*, p. 21.

⁷¹⁹ *Ibidem*.

⁷²⁰ Xavier de Courville, « L'histoire du Lycée de Korça/ Historia e Liceut të Korçës », *Lyceum...op. cit.*, p. 19.

imposait respect dès qu'il se présentait, le silence dès qu'il parlait. D'un long séjour dans la Russie des tsars, il semblait avoir rapporté ce goût d'une culture universelle qui n'exclut pas la fantaisie, et ces manières de grand seigneur, que son infirmité ne faisait que souligner. Appuyé sur sa canne, mais laissant à peine deviner la lutte contre la maladie qui le minait, il gardait dans ses discours, comme dans sa démarche, une sérénité pleine de charme. C'est par l'intelligence qu'il aimait le zèle des élèves comme celui des professeurs : sachant pénétrer l'esprit des uns et des autres, il avait l'art d'obtenir de tous la confiance et le dévouement qui découplent le travail. Sa direction, hélas ! ne dura même pas trois ans. Mais ce fut une période féconde. (...) Il rêvait de fonder pour les bacheliers un cours supérieur de pédagogie, qui aurait été la première base d'une Université albanaise »⁷²¹.

Le mandat de Bailly-Comte fut marqué aussi par un autre pas fait par les autorités de Tirana sur la voie de nationalisation du lycée : l'annulation de la clause selon laquelle le jury de baccalauréat devait être présidé par un délégué de l'Ecole française d'Athènes⁷²². Une autre période transitoire suivit, cette fois de seulement quelques mois, de juin à octobre 1928, pendant laquelle la direction technique fut confiée provisoirement au professeur Deslions. Cette période prit fin une fois l'arrivée de Léon Perret, le nouveau directeur technique nommé par les autorités françaises. Il demeura à Kortcha pour plus de cinq ans, jusqu'en 1934, et il fut le dernier directeur français du lycée. Son mandat fut marqué par les vicissitudes de la nature (– le tremblement de terre de janvier 1931 causa de sérieux dégâts à l'édifice du lycée qui dut interrompre son activité pendant deux mois –), la concurrence italienne (l'ouverture d'une école industrielle albanaise à Kortcha mais guidée techniquement par l'Italie) et la politique albanaise⁷²³. Si la politique de nationalisation des ministres Mosi et Jvanaj ne porta pas atteinte au statut du lycée qui se voyait même confirmé par un décret royal en 1933, une année plus tard, en juin, la direction technique (française) fut supprimée. Les motivations officielles furent d'ordre économique car le lycée était financé intégralement par Tirana⁷²⁴. Pertef Pogoni, ancien directeur général de l'Education, qui exerçait déjà les fonctions de directeur administratif depuis novembre 1933, allait être le seul directeur du lycée⁷²⁵. Nous pouvons être tentés de croire qu'il s'agissait d'une simple mesure administrative qui n'affectait pas la marque « francophone » du lycée. Cela n'est qu'en partie vrai. En effet, en juillet 1936, preuve de

⁷²¹ *Idem*, p. 21. Le professeur Bailly-Comte décéda en février 1928. Il fut enterré au cimetière militaire français de Kortcha.

⁷²² *Ibidem*.

⁷²³ Xavier de Courville, « L'histoire du Lycée de Korça/ Historia e Liceut të Korçës », *Lyceum...op. cit.*, p. 23.

⁷²⁴ Il s'agissait d'une habitude des autorités albanaises de justifier par manque de moyens financiers le licenciement du personnel technique étranger. Il suffit de rappeler le licenciement du conseiller financier Hunger (cf. p. 333-334) auquel lui avait été reproché de coûter à l'Etat albanais dix napoléons d'or (1000 FF) par jour. Cf. Albert Mousset, *L'Albanie devant l'Europe, ...op. cit.*, p. 44.

⁷²⁵ Xavier de Courville, « L'histoire du Lycée de Korça/ Historia e Liceut të Korçës », *Lyceum...op. cit.*, p. 25.

l'importance que le français détenait dans le programme d'études, allait être publiée une revue bilingue, *Lyceum*⁷²⁶. Dans ses 90 pages on retrouve des contributions des professeurs français et

LYCEUM

E përkohëshmjia e liceut të Korçës Revue du lycée de Korça (Albanie)

botohet çdo tre muaj. ☉ paraissant tous les trois mois.
 Komiteti i redaksis për vitin 1936 : ☉ Comité de rédaction pour l'année 1936:
 X. de COURVILLE, P. POGONI, A. BREGEAULT, S. RIZA.
 Përgjegjës: drejtorija e liceut. ☉ Responsabilité: direction du lycée.

PËRMBAN : Korrik 1936 ☉ SOMMAIRE : Juillet 1936

PARA-THANJE ☉ AVANT-PROPOS 2
 Të dhënun zëmër: ☉ Encouragements :
 Baron DEGRAND, Jean BOMMART, Mario ROQUES. 7
 HISTORIA E LICEUT : ☉ L' HISTOIRE DU LYCÉE :
 (U-shqipërua nga Selman RIZA) ☉ Xavier de COURVILLE 10

L' ACTIVITE DE LA MISSION ARCHEOLOGIQUE FRANÇAISE EN ALBANIE: Léon REY 28
 ME RASTIN E QINDVJETORIT TË VDEKJES SË AMPERE-IT : A. TASHKO 31
 SUR LE CINQUANTENAIRE DU SYMBOLISME : Camille SOUYRIS 35
 BESA, ou la parole qu' il donna à sa mère : Selman RIZA 43
 TROIS POEMES : André BREGEAULT 46

LULE TE SHQYPNIS E TE FRANCES ☉ FLEURS DE FRANCE ET D' ALBANIE
 Kangë shq'pe : MARTESA E HALILIT — Chants albanais: LE MARIAGE DE HALIL
 Fragmënte frënge : LA BRUYERE — Pages françaises : LA BRUYERE 50

SPROVA ☉ ESSAIS

Kol Paparisto : Arsim kombtar e pamvarsi kombtare. — Niko Bello: *Progrès scientifique et progrès moral.* — Ptoleme Xhuvani: Përnara Monumentit të luftëtarit kombëtar. — Spase Gusho: *Jeunes et vieux.* — Behar Shtylla: Folklori Ynë. — Aleko Xoxa: *La dernière classe* 60

KRONIKA ☉ CHRONIQUES

Nonda BULKA : KUJTIME.. SHPRESA. — Jean MEYER: *LA NEUTRALITE DE L' ENSEIGNEMENT DE LA PHILOSOPHIE.* — Pierre SAINT-GENEZ: *REVERIES SUR UN CABINET DE PHYSIQUE.* — Ligor SERAFIM: *ATMOSFERA E PLANETIT T' ONË.* — Jacques WINKLER: *INITIATION A LA MUSIQUE.* — Jean BIGOU: *REVUE DES REVUES* 71

BULETINI I NXËNESVE TE VJETER ☉ BULLETIN DES ANCIENS ELEVES 81
 JETA E LICEUT ☉ LA VIE DU LYCEE 86

Të gdhëndura mbi dru të : ☉ Gravures sur bois de :
 Jean BIGOU

PAJTIME : ☉ ABONNEMENTS :
 Shqipëri : 12 lekë (nxënës : 10 lekë) ☉ Albanie : 12 leks (élèves : 10 leks)
 Jashtë : 15 fr. frënge ☉ Etranger : 15 frs français

Shtypeshkronja DHORI KOTI , Korça (Albanie)

La page de titre de la revue du Lycée de Kortcha, *Lyceum*.

⁷²⁶ *Lyceum. Revue du Lycée de Kortcha*, le 1^{er} année, n° unique, juillet 1936.

albanais du lycée, des élèves et de personnalités françaises, comme le directeur de la mission archéologique d'Albanie, Léon Rey. On retrouve un historique de l'établissement, un article dédié au centenaire d'André-Marie Ampère, un article retraçant l'activité de la mission archéologique française d'Albanie, une analyse littéraire concernant le symbolisme, un article sur le folklore albanais, quelques timides essais en prose et en vers et un bulletin des anciens élèves et de la vie des lycées européens. Malheureusement, cette expérience éditoriale s'arrêta tout de suite après ce premier numéro de juillet 1936. La cause, nous informe Jean-Noël Grandhomme⁷²⁷, fut l'essai signé par le professeur de philosophie Jean Meyer, intitulé « La *Neutralité* de l'enseignement de la philosophie »⁷²⁸ et notamment certains passages de l'article qui parlaient de l'importance de l'enseignement de la philosophie qui doit développer chez l'étudiant « l'esprit critique »⁷²⁹. On apprend aussi que le professeur Meyer était attentivement surveillé par la police zoguiste⁷³⁰. Certains historiens⁷³¹ ont accredité l'idée d'une liaison entre le Groupe communiste de Kortcha et le Lycée (catalogué de « pépinière communiste » !) mais en ce qui nous concerne nous n'avons pas trouvé d'éléments suffisants pour confirmer une telle éventualité. Des traductions françaises d'après Lénine (*L'Etat et la Révolution*), Staline (discours ou fragments de discours), Karl Marx (quelques fragments de ses œuvres), Gorki (*La Mère*), auxquelles on ajoute l'*Histoire socialiste de la Révolution française* de Jaurès sont énumérées par Enver Hodja dans ses mémoires⁷³² comme des lectures prisées clandestinement par certains élèves. Mais ceci ne suffit non plus pour confirmer une éventuelle affiliation des élèves du Lycée au Groupe communiste de Kortcha. Ce groupe assez hétérogène était composé, selon Enver Hodja, de petits artisans, travailleurs et commerçants de la ville. Certains d'entre-eux entretenaient des relations **uniquement** avec quelques élèves, mais nous ne savons pas si ces contacts allaient outre les discussions amicales. Le dictateur communiste se souvient d'un pâtissier, Koçi Bako⁷³³, qu'il avait connu par l'intermédiaire d'un ami ouvrier et qui lui avait prêté le *Manifeste du Parti communiste*, très vraisemblablement en traduction française. Voici à ce sujet les paroles d'Enver Hodja :

« En ce qui concerne le □Manifeste□, cette brochure finit par tomber dans mes mains d'une façon clandestine. C'était déjà une année depuis que j'étais à Kortcha et j'avais pas mal de camarades dans la ville, parmi eux des ouvriers. Un dimanche,

⁷²⁷ Reproduisant le témoignage de X. Bino, ancien élève du lycée (*Allocution à l'occasion du 75^e anniversaire de la fondation du lycée de Kortcha*, Korçë, 1992, p. 3). Cf. Jean-Noël Grandhomme, «La France en quête d'influence en Albanie ? La République de Korça et la zone d'occupation (1916-1920) », in Claude Carlier, Georges-Henri Soutou (coord.), *1918-1925 : Comment faire la paix ?*, Economica, 1999, p. 122.

⁷²⁸ Cf. Jean Meyer, « La *Neutralité* de l'enseignement de la philosophie », *Lyceum. Revue du Lycée de Kortcha*, le 1^{er} année, n° unique, juillet 1936, p. 72-74.

⁷²⁹ *Ibidem*.

⁷³⁰ Jean-Noël Grandhomme, «La France en quête d'influence en Albanie ? »...*op. cit.*, p. 122.

⁷³¹ Jean-Noël Grandhomme, «La France en quête d'influence en Albanie ? »...*op. cit.*, p. 121.

⁷³² *Les années de Jeunesse*, cf. Enver Hoxha, *Vitë të rinisë.Kujtime*, Tiranë, 8 Nëntori, 1988, p. 36.

⁷³³ Lire « Kotchi » Bako (1905-1941). Un des fondateurs du Groupe communiste de Kortcha.

alors que nous nous promenions près de l'Eglise métropolitaine, un ouvrier de Kortcha, plus jeune que moi, dont je ne me rappelle plus bien le nom, peut-être Foni Thanoja, me dit :

- *Viens prendre un gâteau chez Koçi Bako !*

Nous entrâmes dans la pâtisserie de ce dernier et lui commandâmes chacun un gâteau. Koçi demanda à Foni:

- *Qui est cet étudiant?*

- *Il est des nôtres, répondit Foni.*

- *Vous ne pouvez pas venir aussi parfois chez moi, vous les lycéens? me dit Koçi. Je ne crois pas que la pâtisserie □ Stamboll □ fasse de meilleurs gâteaux que les miens. Ou bien est-ce parce que là-bas il y a des miroirs de tous les côtés ?*

Les mots de Koçi me touchèrent. La troisième fois que j'allai chez lui, il ne s'y trouvait personne, il s'approcha de moi, m'apporta mon gâteau habituel et me dit

- *Le gâteau coûte un lek, mais ce que je vais te passer est bien meilleur et ne coûte rien; cache-le, lis-le, traduis-le et rends-le moi.*

C'était le □ Manifeste □ . Je le fourrai dans mon sein, serrai fortement la main à Koçi et sortis. En chemin vers l'internat, j'avais l'impression que les gens me regardaient et se demandaient : *Qu'est-ce qu'il peut bien avoir sur la poitrine? »*⁷³⁴.

Mais Hodja reconnaît que, malgré toutes ces confidences, ses relations avec les philo-communistes de Kortcha étaient purement amicales et nous pouvons parler d'une affiliation uniquement en 1936, après son retour en Albanie :

« Lorsque j'étais au lycée, le Groupe communiste des ouvriers de Kortcha venait d'être formé. Son influence et son diffusion étaient restreintes, il en était à ses premiers pas, mais, de toute façon, *les eaux avaient commencé à s'agiter* et à faire entendre leur bouillonnement. Les communistes que je fréquentais à l'époque étaient pour moi de simples connaissances, et je ne savais même pas que certains de ceux qui m'appelaient et m'interrogeaient, comme Koçi Bako, Llambi Dishnica⁷³⁵ et d'autres, étaient communistes. Six ans plus tard, lorsque je retournai à Kortcha, nos liens seraient établis sur des fondements solides et je devais devenir membre du Groupe communiste *Puna* aux côtés des ouvriers communistes de Kortcha »⁷³⁶.

Quant au rôle joué par certains professeurs français de gauche, Hodja rappelle qu'ils se limitaient seulement à lui prêter des ouvrages comme l'*Histoire socialiste de la Révolution française* de Jean Jaurès. Les explications concernant le marxisme et ses représentants étaient toujours laconiques et parfois négatives, même de la part du professeur de philosophie Meyer⁷³⁷ que nous avons évoqué plus haut. Pas une seule fois on ne retrouve dans les mémoires de Hodja une éventuelle discussion privée avec un de ses professeurs français sur le communisme ou la gauche en général.

Selon un autre témoignage, celui de Beqir Ajazi⁷³⁸, ancien élève du lycée et résistant anticommuniste, Enver Hodja fut initié au communisme par le vice-consul yougoslave à Kortcha,

⁷³⁴ Enver Hoxha, *Vitë të rinisë...op. cit.*, p. 45.

⁷³⁵ Lire « Dichnitsa ».

⁷³⁶ Enver Hoxha, *Vitë të rinisë...op. cit.*, p. 114.

⁷³⁷ *Idem*, p. 111.

⁷³⁸ Lire « Betchir Aiazi ».

Stanoje Simić⁷³⁹, qui était sympathisant communiste. Plus tard, c'est suite à sa proposition que Tito confia à Enver Hodja la direction du Parti communiste albanais. Écoutons pour l'instant Monsieur Ajazi :

« Depuis 1923, il y avait à Kortcha un consulat yougoslave dirigé par Stanoje Simić. Celui-ci connaissait des gens de tous les milieux de la société albanaise de Kortcha, musulmans, orthodoxes, paysans, notables, avec leurs vies, avec leurs sympathies. Évidemment, il connaissait également Enver Hodja. [...] C'est ainsi qu'a été initié au dogme communiste le futur dictateur de l'Albanie. Sur la proposition de Simić, Tito confia à Hodja la direction du Parti communiste albanais »⁷⁴⁰.

Quoi qu'il en soit de toutes ces variantes, les rapports diplomatiques italiens qui concernent la situation politique à Kortcha, d'habitude très attentifs à tout ce qui bouge, ne confirment pas l'existence d'une liaison entre le Groupe communiste de Kortcha et le Lycée national. Les Italiens insistent notamment sur la nécessité de faire contrepoids à l'influence de cette dernière institution, dont la plupart des professeurs français avaient des sentiments antifascistes prononcés. Restons encore dans la petite histoire pour recueillir un autre témoignage, cette fois-ci de Camillo Steve, professeur de langue italienne au Lycée national de Kortcha. Celui-ci est l'auteur d'un rapport envoyé en juin 1931 à la Direction générale italienne des écoles à l'étranger (D.G.I.E.S.). A part l'impétuosité typique italienne et l'opportunisme de Steve qui désirait le renouvellement de son contrat, le rapport en question parle des opinions politiques du personnel enseignant français à Kortcha. Voici ce qu'il dit :



Stanoje Simić⁷⁴¹

« Cette année, trois professeurs français ont été licenciés car leur contrat avec le Gouvernement albanais arrivait à son terme. Leur noms sont : De Laur⁷⁴², Daniel et Cavelier. (...) Autant je regrette le départ de Daniel et de Cavelier qui sont des amis sincères de l'Italie (et je l'affirme de la manière la plus absolue !) et donc des ennemis irréductibles de leurs collègues français, autant je me réjouis du départ de De Laur. C'était lui le chef de la soi-disant *Ligue italophobe* composée des professeurs Saint-Génez⁷⁴³, Aguisse, Marval et Granier⁷⁴⁴ »⁷⁴⁵.

⁷³⁹ Stanoje Simić (1893-1970). Diplomate yougoslave. Vice-consul à Kortcha (1923-1927). Il fut par la suite ambassadeur à Washington (1945-1946) ministre des Affaires étrangères de la R. S. F. de Yougoslavie, de 1946 à 1948.

⁷⁴⁰ Conversations non enregistrées avec Beqir Ajazi, Tirana, 30 mars 2000. Monsieur Ajazi m'a aussi raconté comment le jeune Enver Hodja entra au lycée de Kortcha : « Le prénom d'Enver lui fut donné d'après Enver Pacha, un des leaders des Jeunes Turcs. Enfant issu d'une famille pauvre, tout le monde l'appuyait. Son oncle était uléma et maire de Gjirokastra. Suite à l'influence de son oncle, le jeune Enver reçoit une bourse d'Etat au Lycée français de Gjirokastra. Quand ce lycée fut fermé, les élèves et les boursiers ont été transférés à Kortcha [Hodja arrive à Kortcha en 1927, *n. n.*]. Les années passées à Kortcha ont dévoilé la médiocrité d'Enver Hodja. Il a obtenu en fin d'études le qualificatif *mention avec indulgence* ».

⁷⁴¹ http://www.mfa.gov.yu/History/ministri/SSimic_e.html.

⁷⁴² Professeur de mathématiques.

⁷⁴³ Professeur de chimie-physique. Enver Hodja rappelle que Saint-Génez était abonné au journal des catholiques français *La Croix*.

⁷⁴⁴ Professeur de français et de philosophie.

Nous disions plus haut que vers le milieu des années trente, les autorités albanaises avaient accompli des pas importants dans la direction de la nationalisation du lycée. Le même professeur Steve nous apprend que ces actes étaient dus aussi en partie aux ambitions et aux jalousies du personnel albanais du lycée. Le principal souci du directeur administratif du lycée, Sotir Papahristo, était de

« transformer le règlement français du lycée dans un règlement albanais et d'assurer ainsi les deux directions, administrative et technique »⁷⁴⁶.

Ce qui eut lieu en 1934...⁷⁴⁷ Mais l'un des artisans favorables à ce mouvement fut le conseiller italien du ministre de l'Instruction, Montanelli, qui exploita habilement les sentiments nationalistes de Hil Mosi et de Mirash Ivanaj⁷⁴⁸. Le résultat fut que la langue italienne, qui était à Kortcha matière optionnelle, devint obligatoire⁷⁴⁹. Pourtant, la France continua à aider le lycée : à part la mise à disposition des professeurs, on notera l'envoi des livres et des périodiques pour la bibliothèque de l'établissement et la dotation des laboratoires. En mars 1938, le gouvernement français envoyait à Kortcha un laboratoire de physique qui fut inauguré par les autorités locales. Notons les commentaires malintentionnés à ce sujet du ministre italien, Jacomoni :

« La donation de la part du Gouvernement français a suscité divers commentaires, dont certains même favorables. Les plus équilibrés n'ont pas manqué de regarder avec ironie les efforts des Français qui font tout pour maintenir en vie une tradition qui tôt ou tard devra fermer ses portes pour laisser la place libre à notre culture et à la notre pénétration »⁷⁵⁰.

Malgré les efforts des représentants italiens d'effacer complètement la marque française, celle-ci continua à représenter la garantie du prestige de l'établissement. C'est grâce à cette spécificité que le lycée draina une grande partie des fils de l'élite albanaise, qu'il s'agissait de celle de Kortcha et de Gjirokastra, mais aussi de Tirana, Durazzo et Scutari, donc de toutes les régions albanaises. La preuve c'est qu'en octobre 1932 les neveux du Roi, Sali et Hysen, rentrés de Suisse où ils avaient

⁷⁴⁵ ASD, *Affari Politici, 1931-1945*, Albania n° 9 (1931), Fasc. 2 – Scuole professionali, Camillo Steve (Coritza/Korçë, giugno 1931, anno IX°) al Onorevole Direzione Generale delle Scuole italiane all'Estero, Roma.

⁷⁴⁶ *Ibidem*.

⁷⁴⁷ Pourtant, le ministre italien à Tirana, Francesco Jacomoni, cite Xavier de Courville en tant que directeur technique du lycée. Cf. ASD, *Affari Politici, 1931-1945*, Albania n° 90 (1938-39), Fasc. 86/1 – Scuole francesi in Albania, Legazione d'Italia, Telespresso N. 660/243, Tirana, addì 3 marzo 1938, anno XVI, indirizzato al Regio Ministero degli Affari Esteri, oggetto : Liceo nazionale di Coriza – Donazione di un gabinetto di fisica da parte del Governo francese.

⁷⁴⁸ Les deux ministres consécutifs de l'Instruction publique, promoteurs de la nationalisation de l'enseignement.

⁷⁴⁹ ASD, *Affari Politici, 1931-1945*, Albania n° 90 (1938-39), Fasc. 86/1 – Scuole francesi in Albania, Ministero degli Affari Esteri, Appunto, Roma, 22 Nov. 1938, anno XVII.

⁷⁵⁰ *Idem*, Legazione d'Italia, Telespresso N. 660/243, Tirana, addì 3 marzo 1938, anno XVI, indirizzato al Regio Ministero degli Affari Esteri, oggetto : Liceo nazionale di Coriza – Donazione di un gabinetto di fisica da parte del Governo francese.

commencé leurs études, furent aussitôt inscrits au Lycée de Kortcha⁷⁵¹. Cette décision de la part du Souverain albanais provoqua la consternation au ministère italien des Affaires étrangères qui l'accusa de ne pas respecter les engagements pris au moment de la signature de l'accord d'assistance financière visant à « la liquidation du Lycée de Kortcha »⁷⁵². Même la reine Géraldine, issue de la famille Apponyi⁷⁵³, y inscrira en novembre 1938 son frère cadet⁷⁵⁴.

A Kortcha fonctionnait aussi une Alliance française. Le 12 octobre 1926, les journaux de Kortcha publiaient l'annonce suivante : « Alliance française, Société pour la propagande de la langue française »⁷⁵⁵.

Passons maintenant au Lycée national de Gjirokastra, le deuxième établissement fondé par la France en Albanie. Cet établissement, beaucoup plus petit que celui de Kortcha, était réservé uniquement aux premières classes de lycée⁷⁵⁶, et les élèves devaient achever leurs études à Kortcha. En 1929, l'établissement fut transformé en école technique et les élèves, ainsi qu'une partie du personnel furent transférés à Kortcha⁷⁵⁷.

A Tirana, la Ligue de la Société française de la Croix rouge avait fondé en 1926, à la demande de la Croix rouge albanaise, une école d'infirmières. Cette institution jouait aussi un rôle important dans la diffusion de la langue française : le programme d'études, étalé sur quatre ans, était analogue à celui des écoles parisiennes et l'enseignement était dispensé uniquement en français. La direction de l'école était également assurée par un Français (la correspondance diplomatique mentionne une certaine Mademoiselle Gabrielle Lavergne)⁷⁵⁸.

A Durazzo, la France avait établi un laboratoire moderne de bactériologie médicale et vétérinaire, pourvu de toutes les dotations nécessaires⁷⁵⁹. Dans une note du ministère italien des Affaires étrangères, on pouvait lire que cette institution était nombreuse en personnel et très riche en

⁷⁵¹ ASD, *Affari Politici, 1931-1945*, Albania n° 32 (1933), Fasc. 4 – Scuole, insegnanti, studenti. Cose varie, Legazione d'Italia, Telespresso N. 2851/1126, Tirana, addì 19 ottobre 1932, anno X, indirizzato al Regio Ministero degli Affari Esteri, oggetto : Nipoti del Re Zog al Liceo di Coriza ; firmato : A. Barbarich.

⁷⁵² *Idem*, Ministero degli Affari Esteri – D.G.A.P. Ufficio Albania, Telespresso N. 234359/441, Roma addì 19 Nov. 1932, anno X, indirizzato alla R. Legazione Tirana, oggetto : Nipoti di Re Zog al Liceo di Koritza ; firmato : Soragna.

⁷⁵³ Monsieur Constantin Balaceanu-Stolnici, spécialiste en gériatrie, membre de l'Académie roumaine, m'a raconté (septembre 2006 à Paris) qu'il avait connu à Madrid, au début des années 1970, la Reine Géraldine et qu'elle était très critique au sujet de la politique que la France avait menée en Europe médiane entre-les-deux-guerres.

⁷⁵⁴ ASD, *Affari Politici, 1931-1945*, Albania n° 90 (1938-39), Fasc. 86/1 – Scuole francesi in Albania, Legazione d'Italia, Telespresso N. 4238/1192, Tirana, addì 14 Nov. 1938, anno XVI, indirizzato al Regio Ministero degli Affari Esteri, oggetto : Notiziario.

⁷⁵⁵ Alliance française de Korça, *10 ans d'accueil, d'études et d'activités*, Korça, 2009, p. 9.

⁷⁵⁶ AMAE, Série Europe 1918-1929, Albanie n° 1, Dépêche (copie) cl. 1^{er} mars 1927, Le Ministre des Affaires Etrangères à Monsieur de Vaux, Ministre plénipotentiaire de la République française à Tirana, A. s. Instructions.

⁷⁵⁷ Albert Mousset, *L'Albanie devant l'Europe...op. cit.*, p. 67.

⁷⁵⁸ AMAE, Série Europe 1918-1929, Albanie n° 1, Dépêche (copie) cl. 1^{er} mars 1927, Le Ministre des Affaires Etrangères à Monsieur de Vaux, Ministre plénipotentiaire de la République française à Tirana, A. s. Instructions.

⁷⁵⁹ *Ibidem*.

moyens⁷⁶⁰. Elle s'occupait aussi de la vente des vaccins produits en France sur la marché albanais, offrait également des emplois à quelques médecins albanais formés en France et facilitait l'obtention de bourses d'études dans les facultés de médecine françaises pour les candidats albanais.

La France était présente en Albanie aussi à travers une Mission archéologique, établie à la suite de la signature d'une convention archéologique franco-albanaise en août 1923⁷⁶¹. Selon le texte de la convention, les archéologues français obtenaient le privilège exclusif pour faire des fouilles sur une partie des territoires des préfectures de Durazzo, de Scutari et de Bérat⁷⁶². Apollonia et Durazzo, sites archéologiques d'importance exceptionnelle, figuraient sur le domaine de recherche de la mission française : Apollonia (actuellement Pojani) et Durazzo (Epidamne de l'antiquité grecque, Dyrrachium de l'antiquité romaine), fondées au VI^e siècle av. J-C. par les Corcyréens, se trouvaient sur la *Via Egnatia* qui traversait l'Albanie en direction de Constantinople. Ces deux sites conféraient donc à la mission française une visibilité particulière dans le monde scientifique international, surtout que c'était pour la première fois que l'on effectua des recherches archéologiques systématiques⁷⁶³. C'est ici donc que s'est concentré l'essentiel des recherches des archéologues français, sous la direction de Léon Rey, un ancien du service archéologique de l'Armée de l'Orient. Le premier sondage fut réalisé le 15 octobre 1923 en présence du délégué du ministre albanais de l'Instruction publique, des membres du corps diplomatique présents à Durazzo, des autorités locales et préfectorales et, bien-sûr, de l'agent consulaire français, Spendjopoulo⁷⁶⁴. A partir de 1925, la mission française procéda à des prospections sur le site de Durazzo, profitant ainsi

« des dégâts provoqués par la Guerre car un jour ou l'autre, ces maisons seront reconstruites et l'exploration de ce quartier deviendra difficile »⁷⁶⁵.

L'activité de la mission archéologique française était subventionnée par le *Quai d'Orsay*, mais elle recevait aussi l'appui financier de certaines sociétés savantes et fondations intéressées par ses découvertes : les fouilles d'Apollonia ont reçu un appui substantiel de la part de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres (Fondation Piot) et par la Société des Fouilles archéologiques⁷⁶⁶. Sous

⁷⁶⁰ ASD, *Affari Politici, 1919-1930*, Albania n° 732 (1926), Note s. d., oggetto : Istituzione di un regolare servizio sanitario in Albania. Presenza di elementi sanitari stranieri.

⁷⁶¹ Cf. p. 237, 240, 272 et 287, ainsi que le texte de la convention qui figure aux Annexes.

⁷⁶² Il s'agissait des trois secteurs : I. une partie importante du bassin de Drin, la vallée du Kiri et la rive orientale du lac de Scutari, secteur où se trouvaient des vastes nécropoles illyriennes datant du premier âge du fer et de l'époque la Tène ; II. la ville de Durazzo, avec ses banlieues ; III. les villes d'Apollonia et de Byllis. Cf. « Nouvelles géographiques », *La Géographie*, vol. 1/1924, p. 350-351.

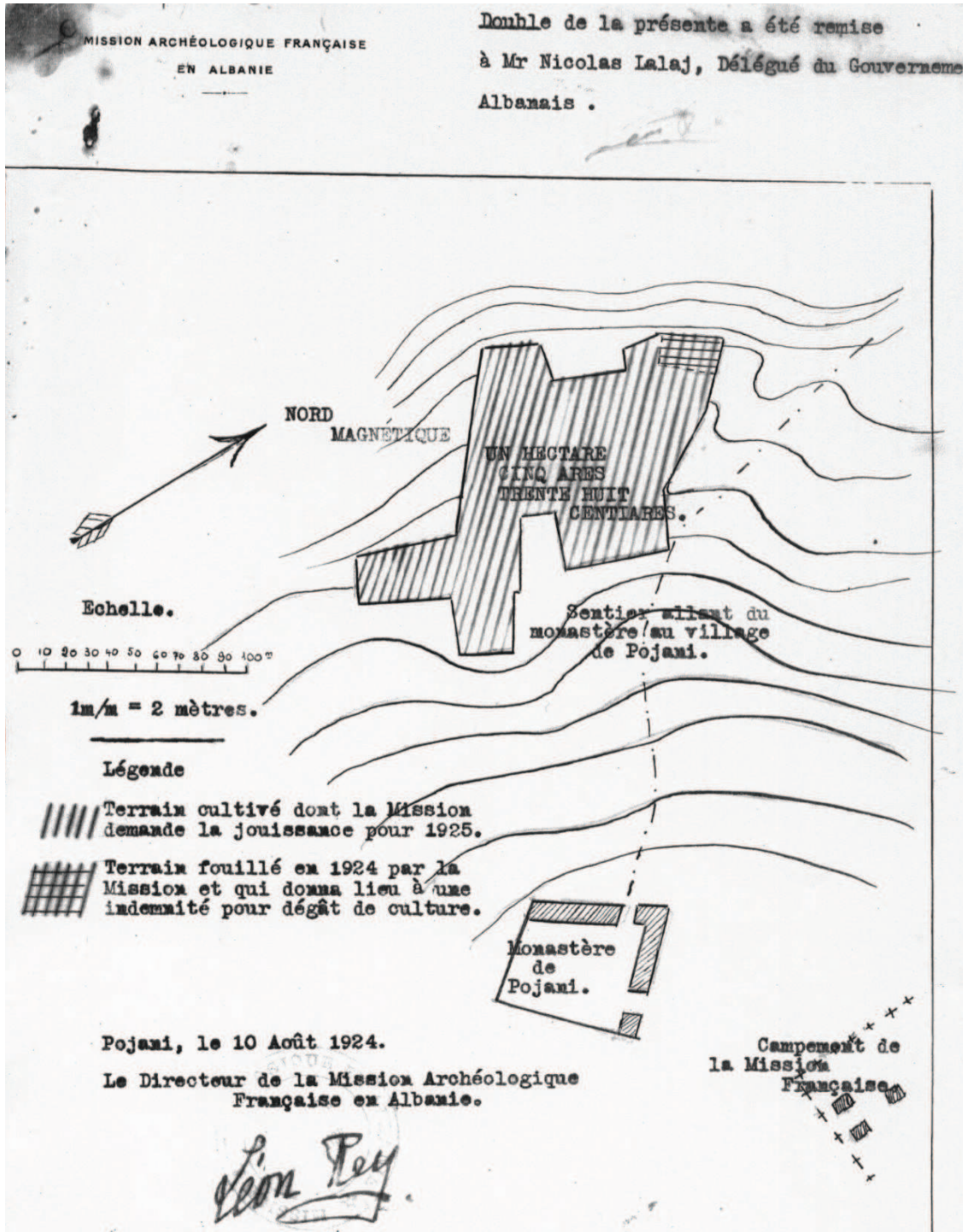
⁷⁶³ Léon Rey, « L'Activité de la mission archéologique française en Albanie », *Lyceum...op. cit.*, p. 28- 30.

⁷⁶⁴ CADN, Fond *Tirana, Légation*, Carton n° 3, Lettre de Léon Rey, Directeur de la Mission archéologique française, à Jean Béguin-Billecocq, Chargé d'affaires de la République près le Gouvernement albanais, Durazzo, le 15 octobre 1923.

⁷⁶⁵ Léon Rey, « Fouilles de la Mission française à Apollonie d'Illyrie et à Durazzo (1923-1924) », *Albania. Revue d'archéologie, d'histoire, d'art et des sciences appliquées en Albanie et dans les Balkans*, Milano-Roma, n° 1/1925, p. 26.

⁷⁶⁶ *Idem*, p. 9.

l'impulsion de Léon Rey, son directeur, la mission archéologique allait s'imposer comme le deuxième centre de la présence française en Albanie, bien évidemment après le Lycée de Kortcha. Tout d'abord, elle a contribué d'une façon décisive à la constitution d'une collection archéologique nationale, exposée principalement aux Musées de Tirana et de Fieri. Ces découvertes, publiées dans



Le premier sentier de la mission archéologique française à Pojani/Apollonia⁷⁶⁷

⁷⁶⁷ CADN, Fond Tirana, Légation, Carton n° 3.

Source: *Personalitetet Franceze për Shqipërinë dhe Shqiptarët*
[Personnalités françaises pour l'Albanie et les Albanais], Drejtoria e
Përgjithshme e Arkivave [Direction générale des archives, Tirana,
2012, « 100 ans d'Indépendance »]



Léon Rey

Chef de la Mission archéologique française en Albanie

des revues de spécialité, ont contribué à une meilleure connaissance de l'Albanie ; mais à travers de nombreuses conférences de popularisation dans les principales villes albanaises, les archéologues français ont fait mieux connaître aux Albanais-même leur propre pays. La mission éditait également, à partir de 1925, un bulletin en français intitulé *Albania. Revue d'archéologie, d'histoire, d'art et des sciences appliquées en Albanie et dans les Balkans*⁷⁶⁸. Il s'agissait plutôt d'un périodique de culture générale sur l'Albanie car dans ses pages on retrouve, à part des articles concernant la marche des fouilles en Albanie, des études concernant le moyen-âge et l'histoire moderne du pays et même des articles d'actualité (e. g. Le Pétrole albanais). La revue sera bien accueillie en France comme en témoignent les recensions assez nombreuses⁷⁶⁹. Mais elle sera également une tribune en faveur d'une Albanie réellement indépendante : dans le premier numéro, Justin Godart plaidait pour la nécessité « des concours loyaux » à l'Albanie de la part des étrangers et se prononçait contre les affaires spéculatives⁷⁷⁰.

Afin d'assurer une plus grande visibilité à la mission et de coaliser les énergies de ceux qui s'intéressaient plus ou moins à l'Albanie, fut constituée toujours en 1925, une Commission des Fouilles d'Albanie. Placée sous la présidence du sénateur Justin Godart, l'artisan de la convention archéologique franco-albanaise, la Commission comptait parmi ses membres : le géologue Jacques Bourcart de l'Université de Paris ; le professeur Paul Boyer, administrateur de l'École nationale des Langues orientales vivantes ; René Cagnat, membre de l'Institut et professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris ; Gustave Fougères, membre de l'Institut et professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris ; Edmond Pottier, membre de l'Institut, conservateur honoraire des Musées Nationaux ; Salomon Reinach, membre de l'Institut, conservateur du Musée des Antiquités Nationales de Saint-Germain-en Laye, et l'archéologue Léon Rey. Dans le statut de la Commission figuraient deux membres de droit et, en cette qualité, furent choisis deux hauts fonctionnaires susceptibles d'aider la mission archéologique et ses activités connexes : le directeur de l'Enseignement supérieur et le sous-directeur, chef du 2^{ème} Bureau de la Direction de l'Enseignement supérieur. Enfin, un comité de publication de la revue *Albania* fut rattaché à la Commission des Fouilles où on retrouve le nom du grand byzantiniste Charles Diehl⁷⁷¹.

Indépendamment de son but scientifique, l'activité de la mission archéologique française d'Albanie avait une signification politique. D'abord par ses découvertes et publications, elle avait le

⁷⁶⁸ Toute la collection (5 numéros) est disponible à la Bibliothèque de l'Institut national des Langues et des Civilisations orientales/INALCO (Pér. 806). Les deux premiers numéros avaient été édités chez Casa Editrice d'Arte Bestetti & Tumminelli (Milan-Rome) et à partir du 3^e numéro la revue a été publiée chez PUF.

⁷⁶⁹ E. g. *Revue historique*, (Paris), janvier-avril 1929 (Année 54/T. 160) ; *Revue des études anciennes (Annales de l'Université de Bordeaux III)*, Série 4, année 55, T. 35, 1933.

⁷⁷⁰ Justin Godart, « Avant-propos », *Albania. Revue...op. cit.*, n° 1(1925), p. 7-8.

⁷⁷¹ Cf. *Albania. Revue d'archéologie, d'histoire, d'art et des sciences appliquées en Albanie et dans les Balkans*, Milano-Roma, n° 2/1927, p. 11.

mérite de consolider la position du français en tant que langue de transmission des connaissances sur l'Albanie⁷⁷². C'est là un des aspects essentiels car l'importance d'une langue se mesure aussi par sa capacité de diffuser des savoirs. La mission contribua aussi à travers les donations de livres et de périodiques (e. g. la revue *Je sais tout*)⁷⁷³ d'enrichir le fond de livres en langue française de la Bibliothèque nationale de Tirana. A travers leurs conférences archéologiques avec des projections dans les villes albanaises, les archéologues français faisaient mieux connaître au public la France, son histoire, son art, son développement économique. Mais la mission archéologique était aussi un poste d'observation important pour la France⁷⁷⁴. Dans une dépêche datée du 8 décembre 1926, envoyée du ministère des Affaires étrangères à l'Office national des Combustibles liquides, on retrouve cité Léon Rey comme source d'informations confidentielles regardant les concessions pétrolifères d'Albanie. Voici un fragment de la dépêche :

« (...) le Chargé d'Affaires de la République à Tirana me fait part des résultats des travaux entrepris jusqu'ici par les différentes compagnies concessionnaires de terrains pétrolifères en Albanie.

J'attire votre attention sur le caractère confidentiel de ces renseignements qui ont été fournis à notre représentant par M. Léon Rey, contre promesse de ne pas les livrer à la publicité »⁷⁷⁵.

Enfin, rappelons la collaboration très étroite entre le directeur de la mission archéologique, la légation de France en Albanie et l'agence consulaire à Durazzo sur une large palette de sujets. Le 27 novembre 1924, Léon Rey informait le chargé d'affaires français à Tirana d'une discussion qu'il avait eu à Paris avec le ministre du Travail à la demande de l'agent consulaire Spendjopoulo au sujet des travailleurs immigrés :

« Monsieur Spendjopoulo m'a écrit le 6 Nov. à propos des ouvriers albanais venant chercher du travail en France et qui ont été refoulés à la frontière de Modane, parce qu'ils n'étaient pas porteurs d'un certificat de travail délivré par le ministère. J'en ai parlé au Ministre lui-même qui m'a chargé de faire savoir à Mr. Spendjopoulo que

⁷⁷² Cet aspect ne fut pas non plus négligé par le ministère italien des Affaires étrangères : plusieurs conférences sur l'Albanie avaient été organisées dans les Instituts culturels italiens ou par la société *Dante Alighieri*. Il y avait aussi des donations de livres sur l'Albanie, soigneusement choisis par l'Office Albanie du Palais Chigi. Rappelons seulement le cas de Luigi Maria Ugolini, le directeur de la Mission archéologique italienne en Albanie, qui informait dans une lettre adressée le 14 décembre 1933 au chef du secrétariat particulier du Duce au sujet des conférences qu'il avait tenues sur l'Albanie à la société *Dante Alighieri* de Budapest. Cf. Archivio Centrale dello Stato, Fond *Segreteria Particolare del Duce*, Carteggio ordinario, 1922-43, B 269 F 13573, Lettera, Roma, 14 dicembre 1933, Ugolini a Alessandro Chiavolini, Capo della Segreteria particolare di S. E. il Capo del Governo. Notons que la mission archéologique italienne en Albanie fut établie en 1928.

⁷⁷³ CADN, Fond *Tirana, Légation*, Carton n° 3, Lettre de Léon Rey, Directeur de la Mission archéologique française en Albanie, à Jean Béguin-Billecoq, Chargé d'Affaires de la République près le Gouvernement albanais, Paris, 27 novembre 1924.

⁷⁷⁴ Ce fut le motif pour lequel les Italiens, aussitôt entrés en Albanie, avaient décidé le renvoi de la mission archéologique française.

⁷⁷⁵ AMAE, Série *B- Relations commerciales 1918-1940*, Dossier N° 110 Pétroles d'Albanie (1925, juin-1926), Dépêche n° 3497, Paris, 8 décembre 1926, Le Ministre des Affaires Etrangères à Monsieur le Ministre du Commerce et de l'Industrie (Office National des Combustibles liquides), A. s. Le pétrole en Albanie.

seuls les Albanais se rendant en France pour être bergers entreraient sans difficulté »⁷⁷⁶.

Dans la série des moyens que la France employait pour conserver son influence entrent les bourses offertes aux jeunes albanais : Alfred Mousset parle d'une vingtaine de boursiers en 1928-1929⁷⁷⁷. Il s'agissait principalement des bourses offertes aux diplômés du Lycée de Kortcha. A cela nous devons ajouter les bourses octroyées par le gouvernement de Tirana. Elles n'étaient pas accordées tous les ans et étaient beaucoup moins nombreuses. L'Italie et l'Autriche constituaient les destinations privilégiées et la France les suivait de loin. Pour l'année universitaire 1920-1921, Justin Godart mentionnait 55 étudiants en Autriche, 44 en Italie et seulement 3 en France⁷⁷⁸. Bien évidemment, vers la fin des années 1920, la place de l'Autriche fut prise par l'Italie qui offrait au gouvernement de Tirana les fonds nécessaires pour financer les bourses.

Pour avoir une image encore plus claire de la situation de la langue française en Albanie de l'entre-deux-guerres, il faut parler aussi de la circulation des livres français, des traductions du français. Malheureusement, nous n'avons pas trouvé assez d'éléments pour approfondir le sujet. Mentionnons seulement qu'à la fin de la période qui nous intéresse, il n'y avait à Tirana, la capitale du pays, qu'une seule librairie. Il s'agissait de la librairie « Argus », propriété de Skendo Lhumo⁷⁷⁹, au même temps « la seule imprimerie, la seule maison d'édition et la seule boutique d'articles scientifiques de la capitale »⁷⁸⁰. Elle recevait régulièrement des livres, publications et journaux français qu'elle commandait à Paris, à la librairie Hachette⁷⁸¹. Selon nos observations concernant les fonds de la Bibliothèque nationale de Tirana, à partir des années trente il y a eu des donations massives de livres et de périodiques italiens. La seule bibliothèque bien fournie en livres et périodiques français restait la bibliothèque du Lycée national de Kortcha. Il est intéressant de noter aussi comment les différentes influences culturelles se reflètent au plan linguistique et notamment la capacité du français et de l'italien d'influencer la langue albanaise. Pour cela il suffit d'observer les néologismes qui sont adoptés par la langue albanaise. Nous voyons ainsi que les néologismes français concernent d'abord l'organisation administrative et le droit (*dosje/dossier, kod/code, rajon/rayon, shef/chef, personel/personnel, shifër/chiffre, prokuror/procureur, arbitrazh/arbitrage, deshifroj/déchiffrer, etc.*), l'école (*lisé/lycée, internat/internat, bursë/bourse, kurs/cours, etc.*), la vie

⁷⁷⁶ CADN, Fond *Tirana, Légation*, Carton n° 3, Lettre de Léon Rey, Directeur de la Mission archéologique française en Albanie, à Jean Béguin-Billecocq, Chargé d'Affaires de la République près le Gouvernement albanais, Paris, 27 novembre 1924.

⁷⁷⁷ Albert Mousset, *L'Albanie devant l'Europe...op. cit.*, p. 67.

⁷⁷⁸ Justin Godart, *L'Albanie en 1921...op. cit.*, p. 178.

⁷⁷⁹ Le nom de plume de Midhat Frasherî.

⁷⁸⁰ Dr. Anton B. I. Balota, *Albania...op. cit.*, p. 34.

⁷⁸¹ CADN, Fond *Tirana, Légation*, Carton n° 2, Lettre, Paris, le 23 novembre 1932, Librairie Hachette à M. le Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères, Paris.

sociale et politique (*adresë/adresse, broshurë/brochure, sinema/cinéma, suitë/suite, patronazh/patronage, grevë/grève, asamblë/assemblée, seancë/séance, atashe/attaché*), les métiers et la technique (*kamion/camion, trotuar/trottoir, prizë/prise, voltazh/voltage*), l'armée et la guerre (*parashutë/parachute, xhandar/gendarme*), la médecine (*asid finik/acide phénique, ventuzë/ventouse, dezinfektoj/désinfecter*), la cuisine (*majonezë/mayonnaise*), la mode, les vêtements, les cosmétiques (*pelerinë/pèlerine, bluzë/blouse, pudër/poudre*), les arts (*portret/portrait, relief/relief*) et le sport (*ekip/équipe, turne/tournée*), etc⁷⁸². L'influence de la langue italienne comprend surtout la terminologie technique, du bâtiment et de la construction des routes, presque tous les mots de l'agronomie, les meubles et la vaisselle, la cuisine, les vêtements et la mode : *kamardare = camera d'aria = chambre à air, motor = motore = moteur, rimorkio = remorchio = remorque, veturë = vettura = voiture, salcë = salsa = sauce*⁷⁸³. En d'autres termes, si l'influence du français se manifestait plutôt dans le vocabulaire politico-social, de l'école et de la mode, celle de l'italien concernait plutôt le vocabulaire technique et des activités productives. Il s'agissait tout simplement d'un phénomène qui reflétait la position de ces deux langues en Albanie : le français était la langue internationale, un apanage plutôt de l'élite, et l'italien était la langue de la puissance la plus proche en termes géographiques et économiques. Cette situation était illustrée aussi par les guides touristiques. Le volume concernant les pays de l'Adriatique avertissait le voyageur que

« Le français est (...) naturellement compris (...) par le personnel des hôtels, des paquebots, des organisations internationales et des agences de voyage. (...) L'italien (...) est la langue la plus répandue en Albanie (...) »⁷⁸⁴.

Nous devons toutefois préciser que l'influence en Albanie de ces deux langues était inégale. Dans la région de Kortcha, c'était la langue française la plus répandue, grâce à la présence de la mission militaire française pendant la Première Guerre mondiale et surtout grâce à une présence française constante à travers le lycée de Kortcha. Quant à l'italien, son domaine principal d'influence s'étendait sur la côte, notamment à Durazzo et à Valona.

En conclusion, l'influence culturelle française en Albanie était un phénomène en pleine évolution : après avoir connu une situation privilégiée dans les années vingt, la langue française avait subi durant la décennie suivante une érosion significative au profit de la langue italienne qui s'est imposée comme langue du développement économique. Ce processus s'accéléra après l'occupation italienne de l'Albanie mais s'arrêta brusquement après 1945.

⁷⁸² Cf. Eqrem Cabej, *Introducere in istoria limbii albaneze/Introduction dans l'histoire de la langue albanaise*, Bucuresti, Editura Universitatii Bucuresti, 1997, p. 80-81.

⁷⁸³ *Idem*, p. 79.

⁷⁸⁴ *L'Adriatique*. 17 cartes et 20 plans, Imprimé en Italie, Librairie Hachette, 1939, coll. « Les guides bleus », p. 13-14.

*

*

*

Le chapitre que nous venons de conclure nous offre une autre perspective sur le poids de l'économie, de la langue et de la culture dans les relations bilatérales. L'action de l'État, du facteur politique, est déterminante pour la présence économique dans une région pauvre, dépourvue d'infrastructures et d'économie fonctionnelle : le pouvoir public français n'avait pas de stratégie économique en Albanie, pays en dehors du système d'alliances de revers, et cette situation représenta un handicap sérieux pour les initiatives privées assez nombreuses qui, sans l'appui du gouvernement français, furent vouées à l'échec. La présence culturelle est moins liée à l'action de l'État. Elle dépende plutôt de son poids sur la scène internationale. Cette constante de l'histoire est particulièrement visible en Albanie de l'entre-deux-guerres : au fur à mesure que l'Italie devient une puissance dominante dans les affaires albanaises, l'italien s'impose en tant que langue de promotion sociale, langue du progrès et de développement économique. La langue française conserva une bonne place surtout grâce à son statut mondial de seule langue à la mode, mais l'action du pouvoir public français qui entretenait sur place une série d'œuvres a eu aussi un rôle important. Une autre tendance qui se dégage, c'est que la présence culturelle seule ne pouvait pas soutenir l'objectif de la politique française : consolider l'indépendance albanaise.

Conclusion

Les relations franco-albanaises entre les deux-guerres ont été peu importantes. Même si l'Albanie fait partie d'une région qui a traditionnellement intéressée la France, elle ne fut pas incluse dans le système d'alliances de revers. D'abord, parce que la France était présente en Adriatique et en Europe balkanique à travers la Yougoslavie (12-13 millions d'habitants), puissance moyenne alliée à la Roumanie et à la Tchécoslovaquie dans le cadre de la Petite Entente. Est-ce que la petite Albanie (environ 1 million d'habitants) valait vraiment la peine d'être introduite dans ce système ? Et d'ailleurs l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Albanie étaient confirmées par la Déclaration de novembre 1921, document signé par l'Empire britannique, la France et l'Italie. De plus, la diplomatie française devait ménager les susceptibilités de l'Italie, pays fort mécontent du règlement de la paix. C'est pour cela que l'établissement des relations diplomatiques entre Paris et Tirana fut un peu tardif et seulement après la création d'une représentation permanente britannique. Mais cette attitude distante entre Paris et Tirana était aussi le produit d'un passé récent commun : les Albanais présents au Gouvernement et les Français se sont combattus durant la Grande Guerre et le départ des troupes françaises de Kortcha ne s'est pas déroulé dans les plus sereines conditions. Quelques initiatives, parmi lesquelles on cite l'activité du sénateur Justin Godart, ont contribué à une normalisation des rapports franco-albanais. Le pays commence à être connu par certains Français du point de vue touristique et il y avait aussi quelques hommes d'affaires français et entreprises qui s'y intéressaient. Mais tout ça n'a pas déterminé un rapprochement politique entre les deux parties. Toutefois, comme les pouvoirs publics français avaient toujours manifesté une certaine sensibilité pour les problèmes du Sud-est européen, ils se sont associés aux Britanniques chaque fois que Rome menaçait l'indépendance albanaise. En même temps, ils essayèrent aussi de modérer les sensibilités dans les relations albano-yougoslaves et albano-grecques, lorsque celles-ci dégénéraient. Ce fut à travers une politique culturelle active que la diplomatie française essaya de préserver une certaine présence dans le pays et de soutenir son seul objectif politique, consolider le sentiment d'indépendance des Albanais. Dans cette même logique s'inscrivent les trois conventions bilatérales passées entre Paris et Tirana. Mais ces attitudes ne suffisaient point car le pays avait d'abord besoin de réduire sa dépendance économique à l'égard de l'Italie, situation responsable de son comportement en matière de politique étrangère. Mais est-ce que les Albanais eux-mêmes étaient prêts à entretenir des relations économiques normales ? Nous avons vu qu'ils ne furent pas contents de l'activité du conseiller financier Hunger, envoyé par la SDN pour leur offrir assistance. En revanche, ils se sentaient plus à l'aise avec les représentants italiens de la SVEA.... Tout ça pour

dire que ce ne fut pas uniquement la volonté de la France pour l'absence d'un rapprochement politique et économique avec l'Albanie. A part l'environnement régional⁷⁸⁵ qui a joué sans doute un rôle important, fut aussi la volonté des Albanais qui a empêché des relations plus étroites avec Paris. Au moins jusqu'au début des années 1930, les rivalités régionales entre les Grandes Puissances avaient créé tout un espace de manœuvre qui a permis aux Albanais d'exprimer leurs choix en matière de politique étrangère. Le rapprochement avec l'Italie en échange d'assistance économique fut un choix des Albanais et notamment d'Ahmed Zogou. Nous sommes tout-à-fait d'accord avec l'historien Roberto Morozzo della Rocca lorsqu'il affirme que c'est proprement Zog qui a démarré ce type de rapports avec l'Italie. Le Président, puis le Souverain albanais a fait de l'obtention d'argent italien un arc-boutant de sa politique, au point de ne plus pouvoir le substituer avec d'autres aides étrangères malgré ses réelles tentatives⁷⁸⁶. En conclusion, l'étude des rapports franco-albanais entre-les-deux-guerres ont, à leur tour, le mérite de rétablir les Albanais comme des sujets et non comme des objets des relations internationales.

⁷⁸⁵ Nous pensons en premier lieu à la présence d'importantes populations et territoires albanais au sein des Etats yougoslave et grec.

⁷⁸⁶ R. Morozzo della Rocca, *Nazione e Religione in Albania (1920-1940)*, Bologna, Il Mulino, 1990, p. 151.

Troisième Partie :

Sortie du provisoire : l'Albanie dans les relations franco-italiennes (1927-1940)

On peut parler d'une problématique albanaise dans les relations franco-italiennes. Elle trouve ses origines à la naissance de la Principauté albanaise à la Conférence des ambassadeurs de Londres de 1912 et représente depuis un sujet commun des politiques balkaniques des deux Puissances. Le territoire militaire français de Kortcha, le soutien français pour Essad Pacha, la zone d'occupation de Scutari, l'aménagement territorial des Balkans de l'Ouest durant la Conférence de la Paix, la reconstitution étatique de l'Albanie à la Conférence des ambassadeurs de Paris, les frontières albanaises, l'établissement des relations diplomatiques entre Paris et Tirana, le pétrole albanais, témoignent de l'intensité des échanges diplomatiques franco-italiens au sujet de l'Albanie. Mais après la signature des traités de Tirana et vers la fin des années 1920, on a l'impression d'un désintéressement presque total de la France pour ce qui concerne les affaires albanaises : la France s'associe uniquement aux quelques initiatives britanniques en 1930-32 pour affirmer son attachement à l'indépendance et à l'intégrité albanaises et manifeste sa présence à travers une politique culturelle active. Pourtant le terme de « désintéressement » ne définit pas correctement l'attitude albanaise de la France. Il s'agissait plutôt d'une réadaptation aux nouvelles réalités : l'échec de toutes les initiatives économiques françaises importantes et l'entrée officielle de l'Albanie dans le pré-carré italien (les traités de Tirana de 1926-27 et l'accord de 1928) imposent un changement de comportement de la part de la diplomatie française. Désormais, les affaires albanaises sont presque totalement incluses dans le dossier bilatéral italien, sans pour autant parler d'un « désintérêt ». D'abord l'Albanie représente pour la France un important lieu d'observation des manœuvres italiennes dans les Balkans. Au début des années 1930, la diplomatie française agit indirectement, à travers ses alliés yougoslave, turc et roumain pour la création d'un bloc balkanique antirévionniste. L'Albanie participa à tous les pourparlers qui ont précédés la création de l'Entente balkanique, elle est invitée à y adhérer, mais à la fin resta en dehors. En revanche, le petit royaume adriatique entre dans l'alliance informelle de l'Italie, de la Hongrie et de la Bulgarie et représente par conséquent une des pièces du jeu diplomatique franco-italien dans les Balkans, un élément vital de la politique fasciste d'endiguement de l'influence française en Europe médiane. Mais ce qui domine la problématique albanaise des rapports franco-italiens dans les années 1930 c'est l'hospitalité accordée par les autorités françaises aux opposants albans antifascistes et anti-zogistes, au point que Paris devient une véritable plaque tournante de l'opposition albanaise. Il s'agit d'un sujet complètement ignoré par l'historiographie, malgré une riche correspondance diplomatique, notamment dans les archives de la *Farnesina*. Nous n'avons pas l'intention de donner une centralité qu'ils n'ont pas à ces *fuorusciti* albans, mais il est indiscutable qu'ils ont influencé la perception italienne du dessein français dans les Balkans et en Albanie. Enfin, ne devons-nous pas considérer l'occupation italienne de l'Albanie également comme un coup donné au système

français d'alliances en Europe de Sud-est et non seulement comme un épisode de la concurrence italo-allemande ? Dans ce contexte, il est intéressant de réévaluer la vision géopolitique française au sujet des Balkans : est-ce qu'il s'agit d'un changement par rapport à la Conférence de la Paix de 1918-1920 ? Et quelle fut alors l'attitude de la France devant la tendance de l'Italie de devenir une puissance balkanique ?

Analyser l'Albanie à travers les relations franco-italiennes nous permet de mieux comprendre la rivalité de positionnement en Europe de Sud-est entre les deux Puissances. Cette partie, qui commence en 1927, ne doit pas être considérée comme un retour en arrière car nous n'avons pas eu l'intention dans cette thèse d'une approche strictement chronologique. Considérons qu'il s'agit de la mise en évidence d'une autre dimension qui a influencé d'une manière décisive l'élaboration de la politique albanaise de la France. En écrivant cette dernière phrase, il nous revient à l'esprit la notion de *contrainte internationale*, comme limite posée par un facteur tiers aux rapports entre deux États : la politique albanaise de la France doit tenir compte de cette contrainte représentée par les rapports franco-italiens.

Chapitre VI :

La France et les Balkans après les Traités de Tirana (1927-1939)

« Les traités ne sont pas éternels ; ils ne sont pas irréparables : ce sont des chapitres d'histoire, non pas des épilogues de l'histoire ; et les exécuter veut dire les appliquer. Leur exécution sert à montrer leur absurdité ».
Benito MUSSOLINI¹

«La Conférence de la Paix a sanctionné trop d'injustices et a commis trop de nouvelles violences pour que la vraie Paix s'instaure durablement. Fatalement, elle subira une complète révision, conformément à la justice. L'Italie, elle-aussi, a souffert à cause de l'avidité démesurée ou de l'envie des autres. Le destin la portera à la tête des peuples qui exigeront et obtiendront la révision de la Paix. Alors, elle ne peut pas ne pas se souvenir de l'Albanie, avec laquelle tant d'identité d'intérêts, mais aussi tant d'identité d'histoire et de race la lie indissolublement.
G. A. COLONNA DI CESARÒ²

Les Balkans et l'Albanie dans le jeu diplomatique franco-italien à la fin des années 20 et au début des années 30

La situation créée par la signature du traité de Tirana de 1926 a été comparée par certains historiens³ avec l'annexion austro-hongroise de la Bosnie-Herzégovine de septembre 1908 : Belgrade revivait dans une certaine mesure le sentiment d'encerclement éprouvé vingt ans auparavant. Le traité italo-albanais annulait pratiquement la Déclaration de la conférence des ambassadeurs de Paris de 1921, au sens où les autres Puissances garantes de l'Albanie et qui avaient des intérêts dans les Balkans, la France et l'Empire britannique, étaient mises à l'écart. Et cette situation représentait une menace pour le Royaume SHS, « le plus naturel allié de la France, en tant que contrepoids à l'Italie, mais surtout en tant que barrière contre une éventuelle reprise allemande vers l'Orient »⁴. Malgré son mécontentement, Paris ne pouvait adopter une position officielle ouverte car il risquait une nouvelle crise dans les rapports avec Rome. L'historien italien Gaetano Salvemini, contemporain de l'évènement, explique bien l'attitude du *Quai d'Orsay* à l'égard du traité italo-albanais :

¹ Déclaration de Benito Mussolini devant la Chambre, avant la ratification des accords complémentaires de Rapallo (1925).

² G. A. Colonna di Cesarò, *L'Italia nella Albania meridionale. Note e documenti (1917-1918)*, Foligno, F. Campitelli Editore, 1922, p. 279.

³ Arnold J. Toynbee, *Survey of International Affairs. 1926*, Oxford, Oxford University Press, 1928, p. 164 *apud* Pietro Pastorelli, *Italia e Albania, 1924-1927. Origini diplomatiche del Trattato di Tirana del 22 novembre 1927*, Firenze, 1967, coll. «Biblioteca della Rivista di Studi Politici Internazionali in Firenze – Seconda serie : XIII », p. 377.

⁴ Ennio Di Nolfo, *Mussolini e la politica estera italiana, 1919-1933*, Padova, CEDAM, 1960, p. 209.

« Devant cette nouvelle phase de la politique balkanique, la presse conservatrice anglaise prit soudain une attitude de neutralité bienveillante pour Mussolini, que tempérait à peine des vœux cordiaux pour que l'Italie et la Yougoslavie, dans leur sagesse bien connue, trouvent le moyen de se mettre d'accord. Il était évident que dans sa politique de résistance, le Quai d'Orsay se serait trouvé isolé. Pour toutes ces raisons, M. Briand préféra se taire et gagner du temps, laissant aux journaux français le soin de fournir officieusement à la presse yougoslave les consolations morales qu'il ne pouvait offrir par voie diplomatique au gouvernement de Belgrade »⁵.

Mais cette intense campagne de presse, dont le chef de file était le quotidien de droite *Le Matin*, n'a pas mis à l'abri le *Quai* des réactions des autorités fascistes. Le chef du gouvernement, Mussolini, demandait à son ambassadeur à Paris, Romano Avezana, de :

« faire noter à Briand que la reprise de la campagne du *Matin* contre le pacte de Tirana, à base de très grands mensonges, n'est pas la plus indiquée pour améliorer les rapports franco-italiens »⁶.

Il faut dire aussi que Mussolini ne faisait pas de séparation entre l'action de la presse française et celle du gouvernement français. Dans un télégramme envoyé à De Martino, ambassadeur de l'Italie à Washington, le Duce se déclarait convaincu du fait que :

« Il n'est pas possible de faire une distinction précise, comme V. Exc. le demande, en ce qui concerne la campagne antifasciste ou anti-italienne (ce qui est la même chose) provenant de la France. En réalité, je crois qu'entre le Gouvernement français, les organisations françaises et les organisations italiennes en France on ne peut pas faire une séparation de leurs intentions et de leurs actions. Chacun d'entre eux et tous ensemble travaillent pour les mêmes objectifs. Le Gouvernement le fait pour des raisons de politique étrangère et de sécurité, les organisations le font pour des raisons de politique démagogique et financières et les Italiens renégats le font par rancœur ou pour de l'argent. Mais ce n'est pas clair où finit l'un et commence l'autre »⁷.

Malgré la mise en garde des autorités italiennes, les émotions soulevées à Paris par la signature du Pacte italo-albanais étaient trop fortes pour être étouffées. La plupart des commentateurs soulignaient la dominante anti-française de la politique italienne, dominante illustrée en Europe du Sud-est par le traité de Tirana⁸. Mais surtout à Belgrade, les commentateurs de l'époque craignaient un conflit imminent avec l'Italie. Les quelques manœuvres militaires au Monténégro, auxquelles avaient participé aussi des Albanais du Kosovo ou d'autres recrutés dans les zones de frontière

⁵ Gaetano Salvemini, *Mussolini diplomate*, Paris, Bernard Grasset, 1932, p. 181-182.

⁶ *DDI*, settima serie : 1922-1935, volume IV (15 maggio 1925-6 febbraio 1927), Doc. n° 570, T. Gab. (P. R.) 218/193, Roma, 14 marzo 1927, ore 24, Il Capo del Governo e Ministro degli Esteri, Mussolini, all'Ambasciatore a Washington, De Martino.

⁷ *DDI*, settima serie : 1922-1935, volume V (7 febbraio-31 dicembre 1927), Doc. 71, T. Gab. per corriere RR. 2456/1471, Belgrado, 12 novembre 1927 (per il 15), L'Incaricato d'affari a Belgrado, Petrucci, al Capo del Governo e Ministro degli Esteri, Mussolini.

⁸ Cf. « Le Traité de Tirana, *The Nation and The Athenaeum* », *France et Monde. Revue de documentation économique et sociale*, 13^e année, n° 128, vol. I, 1927, p. 139.

serbo-albanaises⁹, ont créé à Rome l'impression que le Royaume SHS préparait l'invasion de l'Albanie¹⁰. Cette situation fut habilement exploitée par l'Italie pour dénoncer le militarisme yougoslave appuyé par l'impérialisme français¹¹. Pourtant, Paris s'associa à l'Empire britannique pour modérer les réactions à Belgrade et à Rome¹², mais le soutien apporté au Royaume SHS¹³ rendait quasi-impossible une médiation de la France¹⁴. C'est pour cela que la diplomatie française essaya de rendre moins émotives les réactions de Belgrade. Pourtant, la seule Puissance médiatrice restait l'Empire britannique. Au départ, Londres avait appuyé la politique balkanique italienne destinée à désenclaver les pays sud-est européens vaincus et apporter un peu d'équilibre dans une région considérée sous l'hégémonie française, et c'est grâce à cette attitude que fut possible la conclusion du Pacte italo-albanais¹⁵. Mais, au fur et à mesure que la position de Rome devenait plus intransigeante au sujet d'une entente avec les Yougoslaves concernant l'Albanie, Londres se rapprochait de Paris. Les décideurs britanniques, et en premier lieu Sir Austen Chamberlain, suspectaient Rome de vouloir utiliser dans l'avenir sa position acquise en Albanie pour déterminer un changement du *statu quo*¹⁶. Et cela était inacceptable. A vrai dire, les tergiversations des autorités albanaises à ratifier le traité avaient entretenu, elles aussi, cette attitude de suspicion à l'égard de Rome. Mais ce comportement de duplicité des pays sud-est européens, au moins au niveau du langage, était quelque chose de courant¹⁷. En tout cas, le changement de la position britannique fut un premier grand avantage obtenu par la France en Europe de Sud-est.

À Tirana, les autorités craignaient qu'une alliance exclusive avec Rome pourrait provoquer le désintéressement et même l'hostilité de la France. Pour prévenir cela, le gouvernement albanais proposa par l'intermédiaire de sa légation à Paris la conclusion d'un traité similaire avec la France,

⁹ Selon les informations italiennes et de la mission de gendarmerie britannique d'Albanie.

¹⁰ H. James Burgwyn, *L'impero sull'Adriatico. Mussolini e la conquista della Jugoslavia*, Traduzione di Mauro Pascolat, Gorizia, LEG, 2006, p. 33.

¹¹ Dans une discussion avec l'ambassadeur britannique à Rome, Sir Ronald Graham (en poste à Rome de 1921 à 1933), le sous-secrétaire d'Etat, Dino Grandi, avait essayé de le convaincre de la « différence substantielle entre la politique française et celle italienne dans les Balkans. La France veut une Petite Entente militairement forte et dirigée contre les autres Etats balkaniques et l'Italie ». Cf. *DDI*, settima serie : 1922-1935, volume V (7 febbraio-31 dicembre 1927), Doc. n° 171, Appunto del Sottosegretario agli Esteri, Grandi, per il Capo del Governo e Ministro degli Esteri, Mussolini, Roma, 29 aprile 1927.

¹² Cf. Pietro Pastorelli, *Italia e Albania, 1924-1927...op. cit.*, p. 399 et Gaetano Salvemini, *Mussolini diplomate, op. cit.*, p. 185.

¹³ Les accusations du gouvernement fasciste selon lesquelles Belgrade préparerait l'invasion de l'Albanie ou des actions subversives contre le régime d'Ahmed Zogou furent considérées par la presse française l'œuvre d'agents provocateurs.

¹⁴ Malgré les déclarations de l'ambassadeur français auprès du Quirinal, René Besnard, faites devant Mussolini, selon lequel « Paris avait donné des fermes et sévères conseils de modération à Belgrade ». Cf. *DDI*, settima serie : 1922-1935, volume V (7 febbraio-31 dicembre 1927), Doc. n° 85, Appunto del Capo del Governo e Ministro degli Esteri, Mussolini, sul colloquio con l'Ambasciatore francese a Roma, Besnard, senza data, probabilmente del 21 marzo, giorno in cui Mussolini ricevette in udienza Besnard.

¹⁵ Cf. Jovan Zametica, « Sir Austen Chamberlain and the Italo-Yugoslav Crisis over Albania February-May 1927 », *Balkanica*, XXXVI, p. 203-235 et Pietro Pastorelli, *Italia e Albania, 1924-1927...op. cit.*, p. 378-416.

¹⁶ Pietro Pastorelli, *Italia e Albania, 1924-1927...op. cit.*, p. 401.

¹⁷ Il avait ses origines dans la position de ces pays au carrefour des Grandes Empires (ottoman, austro-hongrois et tsariste), position géopolitique qui imposait une « politique de balance ».

l'Empire britannique et surtout avec les pays limitrophes. Suite à l'opposition italienne, cette proposition fut abandonnée, comme il ressort des instructions de Mussolini à l'attention de son ministre à Durazzo, le Baron Pompeo Aloisi :

« On doit faire comprendre à ce Gouvernement que tout ce qui concerne le mécanisme du Pacte et son fonctionnement à l'égard de pays tiers, ne peut constituer l'objet d'initiatives unilatérales albanaises sans léser les intérêts communs qui constituent le fondement-même du Pacte italo-albanais »¹⁸.

Dans ces conditions, la diplomatie fasciste devait rassurer son allié, Ahmed Zogou, et profiter de l'effet-surprise provoqué par le Pacte pour déjouer toute manœuvre contraire de la part de la France. Les informations qui arrivaient au Palazzo Chigi dévoilaient que la diplomatie française essayait de se ressaisir en Europe du Sud-est. Le représentant italien en Albanie mettait en garde son gouvernement que Tirana disposait d'informations selon lesquelles, afin de contrecarrer le traité italo-albanais, la France essayait de pousser le Royaume SHS et la Grèce vers une alliance :

« Ahmed Zogou m'a prié d'informer V. Exc. que, selon les rapports envoyés par son ministre à Athènes et d'autres sources, il croit pouvoir conclure que la Yougoslavie tente, suite aux suggestions de la France, de s'approcher de la Grèce afin d'unifier leurs actions devant les éventuelles conséquences du Pacte de Tirana. Selon Ahmed Zogou, le remplacement des ministres de France dans les capitales balkaniques n'aurait pas eu d'autre but que celui susmentionné »¹⁹.

Quoi qu'il en soit des éventuels conseils et même des pressions françaises en direction de Belgrade et d'Athènes²⁰, il est clair que la signature du premier traité italo-albanais a poussé les décideurs yougoslaves à tenter de résoudre les questions litigieuses avec la Grèce. Le risque d'isolement sur la scène balkanique était bien réel pour le Royaume SHS, car nombreux étaient à Athènes ceux qui pensaient que « le traité italo-albanais avait [finalement] diminué la pression yougoslave sur Salonique »²¹. Notons aussi que la diplomatie française essaya également de diluer la portée de l'alliance italo-albanaise en suggérant à Rome soit l'adhésion serbo-croato-slovène²², soit un pacte tripartite franco-italo-SHS²³. Sans succès ! Au printemps, Rome prenait une nouvelle fois

¹⁸ *DDI*, settima serie : 1922-1935, volume IV (15 maggio 1925-6 febbraio 1927), Doc. n° 574, T. Gab. 65/27, Roma, 8 gennaio 1927, ore 19, Il Capo del Governo e Ministro degli Esteri, Mussolini, al Ministro a Durazzo, Aloisi.

¹⁹ *Idem*, Doc. N° 576, T. Gab. 122/45, Durazzo, 10 gennaio 1927, ore 21,30 (per ore 24), Il Ministro a Durazzo, Aloisi, al Capo del Governo e Ministro degli Esteri, Mussolini.

²⁰ Le représentant italien à Athènes informait que son homologue français, Clément Simon, « a fait comprendre au collègue de Pologne avoir reçu des instructions pour communiquer à ce Gouvernement [grec] que Paris est disposé à persuader Belgrade d'être plus conciliant au sujet du point de vue grec sur Salonique, afin d'obtenir une amélioration des relations gréco-serbes ». Cf. *DDI*, settima serie : 1922-1935, volume V (7 febbraio-31 dicembre 1927), Doc. n° 580, T. Gab. Per corriere s. 2559/511, Atene, 21 novembre 1927 (per il 24), Il Ministro ad Atene, Arlotta, al Capo del Governo e Ministro degli Esteri, Mussolini.

²¹ *Idem*, volume IV (15 maggio 1925-6 febbraio 1927), Doc. n° 598, T. Gab. 380/103, Belgrado, 5 febbraio 1927, ore 23,40 (per le ore 7,30 del 6), Il Ministro a Belgrado, Bodrero, al Capo del Governo e Ministro degli Esteri, Mussolini.

²² Pietro Pastorelli, *Italia e Albania, 1924-1927. Origini diplomatiche del Trattato di Tirana...op. cit.*, p. 380.

²³ Cf. Pierre Milza, « L'Italie fasciste et les Balkans (1922-début des années 30) », *Relations internationales*, n° 104, hiver 2000, p. 404.

l'initiative au sens d'encercler le Royaume SHS et de limiter davantage l'influence française en Europe du Sud-est : le 5 avril 1927 était signé le traité de conciliation, d'amitié et d'arbitrage italo-hongrois²⁴. L'effet dissuasif de la Petite Entente était donc mis à l'épreuve. Si l'on ajoute à cette dynamique les relations initialement étroites avec le gouvernement italo-philophile de Sofia, dirigé par Andreï Liapchev (1926-1931)²⁵, nous pouvons affirmer que l'Italie était en train de constituer une alliance des Etats révisionnistes autour d'elle pour endiguer l'influence française en Europe du Sud-est²⁶. Cette alliance informelle avait comme noyau dur l'alliance italo-albanaise. Mais les objectifs originaires de la politique étrangère fasciste ne voulaient pas se limiter aux Etats révisionnistes : en 1924 l'Italie avait conclu avec le Royaume SHS et avec la Tchécoslovaquie des traités d'amitié ; en 1926 venait d'être signé un traité analogue italo-roumain, suivi par la ratification, une année plus tard, du traité qui sanctionnait l'union de la Bessarabie au Royaume de Roumanie. N'oublions pas que le projet d'un pacte danubien-balkanique ou d'une « Quadruplice » italo-roumano-hungaro-bulgare proposé par le Gouvernement fasciste en 1926, sont tous des objectifs issus d'une plus large conception politique qui considérait l'Italie l'héritière naturelle de la défunte Autriche-Hongrie. Mais à la fin elle dut se limiter uniquement aux États révisionnistes, car tout arrangement du Sud-est européen sous égide italienne signifiait un changement du *statu quo* inacceptable pour les Etats bénéficiaires du Traité de Paris. Le résultat fut le partage de l'Europe danubienne et balkanique en deux : d'une part, des Etats orientés vers la France, et de l'autre, des Etats proches de l'Italie. Cette division rappelle dans une certaine mesure la délimitation des sphères d'influence de l'Autriche-Hongrie et de la Russie tzariste au sens où chacune des deux Grandes Puissances essayait de soustraire à l'autre ses alliés. Ces manœuvres présentaient aussi des risques, car les deux Grandes Puissances pouvaient être attirées dans les rivalités qui opposaient leurs alliés balkaniques et danubiens. Même si cette affirmation concerne plus l'Italie que la France, la dernière n'était pas complètement à l'abri d'une telle éventualité. Parfaitement exemplaire à cet égard est l'évolution

²⁴ A part le traité, Rome et Budapest avaient conclu une convention pour la transformation du port de Fiume en débouché pour la Hongrie. Il s'agissait d'un grand coup donné au Royaume SHS qui avait offert des facilités aux Hongrois pour l'utilisation du port de Spalato. Cf. Ennio Di Nolfo, *Mussolini e la politica estera italiana...op. cit.*, p. 198. Notons aussi que le 31 décembre 1927, à la frontière austro-italienne, les douaniers autrichiens découvrent cinq wagons avec des mitrailleuses destinées à la Hongrie. Cet événement prouvait que la collaboration entre l'Italie et les pays vaincus de l'Europe de Sud-est visait le changement du *statu quo* instauré par les traités de la Conférence de la Paix. Cf. Ion Calafeteanu (coord.), *Politica externa a Romaniei in date/Cronologie de la politique étrangère de la Roumanie*, Bucaresti, Editura Enciclopedica, 2003, coll. « Fundatia Europeana Titulescu », p. 255.

²⁵ Même s'il faut dire qu'Andreï Liapchev, malgré ses sincères sympathies vers l'Italie fasciste, était plutôt en faveur d'une stricte neutralité car il considérait aventureuse la stratégie sud-est européenne de Rome. Cf. Stefano Santoro, *L'Italia e l'Europa orientale*, p. 122.

²⁶ James H. Burgwyn, « La troika danubiana di Mussolini: Italia, Austria e Ungheria, 1927-1936 », *Storia Contemporanea*, Rivista Bimestrale di Studi Storici, Bologna, 4 Agosto 1990, p. 617-688.

des rapports albanais-SHS après la signature du Pacte de Tirana²⁷. Craignant que les pourparlers italo-SHS démarrés en avril 1927 débouchent sur un éventuel rapprochement, le gouvernement albanais avait déclenché une politique de provocations à l'égard de Belgrade. Le point culminant fut atteint au mois de mai 1927 quand la crise entre les deux pays entraîna l'intervention des puissances protectrices, la France et l'Italie. Le 27 mai, un certain Giuraskovic, de nationalité albanaise et employé de la Légation SHS à Tirana, fut arrêté par les autorités albanaises sous prétexte d'espionnage. La réaction de Belgrade fut vive : un ultimatum de 24 heures fut remis au gouvernement albanais pour la libération de Giuraskovic, en cas contraire les relations diplomatiques allaient être rompues. Cette crise donnait une occasion unique au gouvernement italien de porter un coup au Royaume SHS et indirectement à l'influence française. Il décida d'intervenir afin d'empêcher toute réconciliation par voie bilatérale entre Belgrade et Tirana :

« Le Gouvernement albanais était plutôt disposé à mettre en liberté Giuraskovic afin d'éviter les graves conséquences de la pression yougoslave, en contrepartie du retrait de la note de protestation du chargé d'affaires yougoslave. (...) »

Le Gouvernement royal [italien], vu l'esprit conciliant du Gouvernement albanais (...) constatait qu'il fallait éviter un ultérieur acte de faiblesse albanaise qui pouvait constituer pour la Yougoslavie un succès diplomatique qu'elle cherchait à tout prix afin de consolider son propre prestige dans les Balkans »²⁸.

Au contraire, la France chercha d'encourager cette disposition du gouvernement de Tirana qui allait à la rencontre des exigences SHS, c'est-à-dire libérer Giuraskovic et attendre que Belgrade retire ou assouplisse la note de protestation :

« Le 8 juin, le Ministre de France à Tirana faisait un pas officiel près du Gouvernement albanais à l'appui de la thèse yougoslave. Le Baron de Vaux sollicitait au Gouvernement albanais de mettre immédiatement en liberté Giuraskovic, le seul moyen pour résoudre la crise. Dans une telle éventualité, le Gouvernement yougoslave allait retirer ou atténuer la note de protestation »²⁹.

Mais le gouvernement albanais, fort de l'appui italien, rejeta cette proposition exigeant d'abord la reformulation de la note de protestation du Royaume SHS et promettant la libération de l'employé de la légation SHS seulement après :

« Le Ministre [Ugo] Sola (...) mettait en garde le Gouvernement albanais contre cette tentative française pour renverser la situation, transformant dans une humiliation de l'Albanie une situation qui est devenue un échec et mat pour la Yougoslavie »³⁰.

²⁷ L'historien Ennio Di Nolfo affirme que le Pacte de Tirana de novembre 1926 avait donné « une garantie pour toute provocation de Zogou à l'égard des pays voisins ». Cf. Ennio Di Nolfo, *Mussolini e la politica estera italiana...op. cit.*, p. 190.

²⁸ ASD, *Affari Politici 1919-1930*, Albania n° 741, Fasc. 500 – Rapporti Jugoslavi-albanesi-italiani, Synthèse de l'Ufficio Albania, Rottura dei Rapporti diplomatici Albanese-Jugoslavi (giugno 1927), s. d.

²⁹ *Ibidem*.

³⁰ *Ibidem*.

Notons que la démarche française avait l'appui du gouvernement britannique qui engagea par l'intermédiaire de son ambassadeur des pourparlers à Rome avec le ministre Dino Grandi. Sans succès ! La rupture des relations diplomatiques entre Tirana et Belgrade fut consommée et seule l'acceptation des termes « exigés » par Tirana amena leur reprise. Le résultat pour Tirana fut d'être rassurée de l'engagement italien en sa faveur. De l'autre côté, la manœuvre italienne avait démontré à Tirana mais aussi dans les autres capitales sud-est européennes l'efficacité du traité italo-albanais de 1926 : un pacte signé avec l'Italie, ça marche ! Un autre succès indéniable pour Rome fut celui d'empêcher la France de « prendre l'initiative du mouvement de conciliation »³¹ au sujet des relations entre l'Albanie et le Royaume SHS. Devant toutes ces évolutions, il ne restait à la France que de répondre avec la même monnaie : le 11 novembre 1927, pour rééquilibrer les rapports de force en Adriatique et en Europe de Sud-est, la France concluait un traité avec le Royaume SHS. Plus précisément il s'agissait d'un *Pacte de non-agression* par lequel les deux Etats s'engageaient à faire tout pour maintenir le *statu quo* en Europe. Le chargé d'affaires italien à Belgrade, Petrucci, attira l'attention de son gouvernement sur les éventuelles conséquences de ce Pacte sur l'Albanie, pivot de la politique balkanique italienne. L'engagement de la France envers Belgrade pouvait avoir un

« double effet : sur Ahmed Zogou, pour le détacher de l'Italie, lui faire apparaître sa position internationale comme affaiblie et déstabilisée ; sur les réfugiés albanais, les attirer tous et pouvoir ainsi préparer un éventuel coup d'Etat en Albanie qui devrait apparaître à l'étranger comme une insurrection des Albanais contre Ahmed Zogou »³².

Mais les effets du Pacte franco-yougoslave sur les autres pays de la région inquiétaient également Rome : Belgrade devenait ainsi mieux placé pour négocier un traité d'alliance avec Athènes et même avec Sofia. Au sujet de cette dernière, le représentant italien à Belgrade apportait comme preuve les déclarations contenues dans le journal de langue française *La Bulgarie* du 10 novembre, toute de suite après la signature du Pacte :

« L'opinion bulgare estime que l'amitié franco-yougoslave est appelée à exercer une influence salutaire sur les relations interbalkaniques dans le sens des idées généreuses dont s'est de tout temps inspirée la politique française. Souhaitons que l'idéal de l'union slave puisse sous son impulsion devenir une réalité palpable »³³.

³¹ *Ibidem*.

³² *DDI*, settima serie : 1922-1935, volume V (7 febbraio-31 dicembre 1927), Doc. n° 535, T. Gab. per corriere RR. 2456/1471, Belgrado, 12 novembre 1927 (per il 15), L'Incaricato d'affari a Belgrado, Petrucci, al Capo del Governo e Ministro degli Esteri, Mussolini ; oggetto : Ragioni e effetti del patto fra Jugoslavia e Francia.

³³ *Apud DDI*, settima serie : 1922-1935, volume V (7 febbraio-31 dicembre 1927), Doc. n° 535, T. Gab. per corriere RR. 2456/1471, Belgrado, 12 novembre 1927 (per il 15), L'Incaricato d'affari a Belgrado, Petrucci, al Capo del Governo e Ministro degli Esteri, Mussolini ; oggetto : Ragioni e effetti del patto fra Jugoslavia e Francia.

Pourtant, les plus préoccupantes nouvelles pour Rome venaient d'Athènes où, toute de suite après la signature du pacte franco-yougoslave, s'engagèrent des pourparlers entre le ministre yougoslave, Vojislav Marinkovich³⁴, et son homologue grec, Andreas Michalakopoulos³⁵. La diplomatie italienne essaya d'empêcher un éventuel rapprochement entre les deux Etats, cherchant à faire comprendre à Athènes qu'une adhésion à la ligne politique française signifiait l'acceptation de l'hégémonie serbe, alors qu'un alignement à la ligne politique italienne représentait une garantie pour le *statu quo*. La démarche du ministre italien à Athènes, Mario Arlotta, auprès du chef de la diplomatie grecque, est tout à fait éloquente à cet égard :

« Sans montrer aucun sentiment d'hostilité envers la France, j'ai pris position en attirant l'attention du ministre [Michalakopoulos] au sujet des conséquences logiques (...) sur les intérêts hellènes de l'action politique française. Celle-ci, au contraire de l'action italienne, doit soutenir inévitablement la Serbie vers l'hégémonie que celle-ci veut conquérir dans les Balkans, au détriment-même de la souveraineté grecque »³⁶.

Le représentant italien à Athènes informait aussi sur l'utilisation de la France des dettes de guerre comme élément de pression efficace sur Belgrade³⁷ et Athènes³⁸, afin d'arriver à un pacte balkanique. Malgré les assurances données par les autorités d'Athènes, Rome était également préoccupée de l'éventuelle conclusion d'un traité politique franco-grec³⁹. La matérialisation de ces manœuvres diplomatiques françaises signifierait donc un coup sérieux porté aux ambitions balkaniques de l'Italie. En conséquence, le 22 novembre 1927, l'Italie répondait en concluant avec

³⁴ Vojislav Marinkovich (1876-1935). Homme politique serbe et yougoslave. Député (1906), ministre de l'Economie nationale (1914-1917) du Royaume de la Serbie, ministre de l'Intérieur du Royaume SHS (1921-1922), ministre des Affaires étrangères (1924, 1927-1932), premier ministre de la Yougoslavie (avril-juillet 1932).

³⁵ Andreas Michalakopoulos (1876-1938). Homme politique grec. Ministre de l'Economie (1912-1916), ministre de l'Agriculture (1917-1918, 1920), ministre de la Défense (1920), premier ministre (1924-1925), ministre des Affaires étrangères dans le cabinet Venizélos (1928-1933). Opposé à la dictature militaire de Metaxás, Michalakopoulos sera exilé à Paros en 1936 où il meurt deux ans plus tard.

³⁶ *DDI*, settima serie : 1922-1935, volume V (7 febbraio-31 dicembre 1927), Doc. n° 580, T. Gab. Per corriere s. 2559/511, Atene, 21 novembre 1927 (per il 24), Il Ministro ad Atene, Arlotta, al Capo del Governo e Ministro degli Esteri, Mussolini.

³⁷ Il est possible que la diplomatie française avait aussi profité des discussions concernant la conclusion du Pacte franco-yougoslave afin d'obtenir un engagement de Belgrade en faveur du remboursement de la dette de guerre : « La France a voulu évidemment employer une arme de pression afin d'obtenir la liquidation de ses crédits, sachant bien combien cet Etat [SHS] est mauvais payeur ». Cf. *DDI*, settima serie : 1922-1935, volume V (7 febbraio-31 dicembre 1927), Doc. n° 535, T. Gab. per corriere RR. 2456/1471, Belgrado, 12 novembre 1927 (per il 15), L'Incaricato d'affari a Belgrado, Petrucci, al Capo del Governo e Ministro degli Esteri, Mussolini ; oggetto : Ragioni e effetti del patto fra Jugoslavia e Francia.

³⁸ Selon le ministre italien à Athènes, Mario Arlotta, le chef de la diplomatie grecque, Michalakopoulos, «est préoccupé, comme les autres membres du Cabinet, de la nécessité de résoudre la question financière interne que la France relie directement à la question des dettes de guerre, afin de faire pression politique sur les rapports gréco-yougoslaves ». Cf. *DDI*, settima serie : 1922-1935, volume V (7 febbraio-31 dicembre 1927), Doc. n° 580, T. Gab. Per corriere s. 2559/511, Atene, 21 novembre 1927 (per il 24), Il Ministro ad Atene, Arlotta, al Capo del Governo e Ministro degli Esteri, Mussolini.

³⁹ Cf. *Idem*, Doc. n° 536, T. Gab. 1481/402, Roma, 13 novembre 1927, ore 19, Il Capo del Governo e Ministro degli Esteri, Mussolini, al Ministro ad Atene, Arlotta e Doc. n° 580, T. Gab. Per corriere s. 2559/511, Atene, 21 novembre 1927 (per il 24), Il Ministro ad Atene, Arlotta, al Capo del Governo e Ministro degli Esteri, Mussolini.

l'Albanie un second traité d'alliance, cette fois-ci militaire. Il s'agissait d'une contremesure à « l'impérialisme français » qui voulait l'« encercler »⁴⁰. Il s'agissait cette fois-ci d'une alliance militaire. Si le gouvernement britannique avait accueilli négativement la signature du traité franco-yougoslave, il avait fait de même avec le second traité italo-albanais. Londres ne voulait pas une escalade de la rivalité franco-italienne par leurs alliés interposés qui pouvait dégénérer en conflit militaire. C'est pour cela que la diplomatie anglaise insista sur la nécessité d'inviter le Royaume SHS à adhérer au second traité italo-albanais⁴¹. Mais, malgré les démarches britanniques, à Rome existait la conviction intime que :

« Uniquement à Paris existent des moyens efficaces pour calmer les agitations et freiner les prétentions yougoslaves et uniquement depuis Paris peuvent partir pour Belgrade ces conseils efficaces pour faire comprendre aux éléments politiques et militaires responsables et irresponsables de la Yougoslavie le véritable état des choses. Mais comment arriver à un tel changement de route de la part des Français lorsqu'il existe de la part de la France une incompréhension générale de la politique italienne et un préjugé anti-italien dans sa politique étrangère ? Le problème de l'aménagement et de la tranquillité des Balkans est essentiellement un problème des rapports italo-français. La sensibilité politique de Chamberlain ne peut pas être détournée par les manœuvres françaises qui voudraient présenter au monde un conflit italo-yougoslave isolé, pour soustraire à n'importe quelle responsabilité et critique la politique que la France mène à l'égard de l'Italie indirectement et directement, derrière le Gouvernement yougoslave et la Petite Entente »⁴².

En d'autres termes, pour les Italiens c'était la France qui se trouvait derrière la nervosité yougoslave et la situation de l'Europe danubienne et balkanique pouvait être résolue uniquement par un accord italo-français. D'ailleurs, et à juste raison, l'historien Gaetano Salvemini, contemporain de ces événements, inscrit les manœuvres balkaniques franco-italiennes dans le contexte plus large, de la compétition méditerranéenne entre les deux Grandes Puissances : en signant le 11 novembre 1927 le traité avec le Royaume SHS, Briand n'a pas eu comme seul but de rééquilibrer les rapports de force dans la région, mais aussi de réagir aux pressions de Mussolini au sujet de la ville de Tanger et à ses immixtions indirectes dans les négociations franco-espagnoles à propos de la question marocaine⁴³. De la même manière, pour les Italiens, « Tanger, Tunisie, les frontières de la Lybie

⁴⁰ Gaetano Salvemini, *Mussolini diplomate, op. cit.*, p. 191. Sur la rivalité franco-italienne en Europe du Sud-est cf. aussi Vojislav Pavlović, « Le conflit franco-italien dans les Balkans, 1915-1935. Le rôle de la Yougoslavie », *Balkanica*, XXXVI/2005, p. 163-201.

⁴¹ Pietro Pastorelli, *Italia e Albania, 1924-1927, ...op. cit.*, p. 486.

⁴² *DDI*, settima serie : 1922-1935, volume V (7 febbraio-31 dicembre 1927), Doc. n° 613, T. Gab. 1587/691, Roma, 26 novembre 1927, ore 24, Il Capo del Governo e Ministro degli Esteri, Mussolini, all'Ambasciatore a Londra, Chiaramonte Bordonaro.

⁴³ Vers la fin d'octobre 1927, « trois navires de guerre italiens arrivent dans le port de Tanger et y demeurent trois jours, ignorant ostensiblement l'existence dans cette ville d'une administration internationale » et juste après la reprise des négociations franco-espagnoles au sujet du Maroc. Cf. Gaetano Salvemini, *Mussolini diplomate, op. cit.*, p. 189-190.

méridionale, l'Adriatique, les Balkans, les mandats »⁴⁴, l'Europe danubienne, représentaient les chapitres du même dossier.

Malgré son engagement en faveur du *statu quo*, Briand était conscient qu'il fallait arriver à un arrangement avec l'Italie, toutefois il ne voyait pas la résolution des problèmes balkaniques et adriatiques par une entente franco-italienne mais plutôt par un arrangement direct entre Belgrade et Rome. C'est pourquoi le titulaire du *Quai d'Orsay* insista auprès du Gouvernement SHS de relancer le dialogue avec Rome⁴⁵. De la même manière, Outre-manche on considérait que la résolution des problèmes des Balkans de l'Ouest dépendait de l'amélioration des rapports italo-SHS. Par l'intermédiaire de son ambassadeur à Rome⁴⁶, Sir Austen Chamberlain demanda plusieurs fois à Mussolini d'être moins intransigent avec le Royaume SHS. Le résultat fut six mois d'apparente tranquillité : le 27 janvier 1928, les gouvernements italien et SHS s'accordaient un délai de six mois avant de se décider s'ils reconduisaient ou non le traité de Rome signé en 1924. Pendant ce temps, les deux pays devaient clarifier leurs rapports⁴⁷. Nous parlons d'« apparente tranquillité » pour définir les rapports italo-yougoslaves dans la première moitié de l'année 1928 car, malgré cet arrangement à l'amiable, la suspicion entre les deux pays restait vive. Les virulentes campagnes de presse avaient cessé mais des articles publiés⁴⁸ de temps en temps rappelaient que les rapports entre les deux pays n'étaient pas bons. Le gouvernement italien était convaincu que Belgrade prépare quelque chose en Albanie. Le Consulat général italien à Scutari informait le Palais Chigi au sujet de la circulation d'une importante quantité de francs français en Albanie pour en tirer la conclusion suivante :

« Puisque le commerce de cette région avec la France est quasi nul et d'autre part il est notoire que le Gouvernement SHS utilise pour la propagande à l'étranger des billets français, [leur circulation] met en évidence assez bien les périodes d'intensification et d'atténuation de la propagande incitatrice yougoslave »⁴⁹.

Pourtant, la diplomatie italienne préféra ne pas ouvrir une autre polémique avec Belgrade mais d'achever son encerclement à travers d'autres alliances balkaniques. L'attention fut alors focalisée

⁴⁴ *Idem*, p. 216-217.

⁴⁵ *DDI*, settima serie : 1922-1935, volume V (7 febbraio-31 dicembre 1927), Doc. n° 562, T. Gab. S. 2490/839, Parigi, 18 novembre 1927, ore 16,30 (per ore 21), L'Ambasciatore a Parigi, Manzoni, al Capo del Governo e Ministro degli Esteri, Mussolini.

⁴⁶ Sir Ronald William Graham (1870-1949). Intègre la carrière diplomatique en 1892. Deuxième secrétaire à Petrograd (1899-1903), conseiller du ministre de l'Intérieur d'Égypte (1910-1916), assistant sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères à Londres (1916-1919), Ministre à La Haye entre 1919 et 1921 et ambassadeur à Rome de 1921 à 1933.

⁴⁷ Gaetano Salvemini, *Mussolini diplomate*, *op. cit.*, p. 194.

⁴⁸ Pour ce qui concerne la presse italienne cf. les articles de Virginio Gayda, rédacteur en chef du *Giornale d'Italia* et plume du Ministère italien des Affaires étrangères.

⁴⁹ ASD, *Affari Politici 1919-1930*, Albania n° 745, Fasc. 513 – Atteggiamento jugoslavo nei riguardi dell'Albania e dell'Italia, R. Consolato Generale d'Italia a Scutari, [Rapporto] n° 201/30, Scutari, 5 febbraio 1928, anno VI, R. Console Generale d'Italia a Scutari, Faralli, al Ministro degli Affari Esteri, oggetto : Propaganda jugoslava ; cf. aussi [Rapporto] n° 1059/201, Scutari, 4 agosto 1928, anno VI, R. Console d'Italia a Scutari d'Albania, Faralli, al Ministro degli Affari Esteri, oggetto : Circolazione dinari e franchi francesi.

sur Athènes et Ankara. Tout de suite après la conclusion du traité franco-SHS, la diplomatie mussolinienne avait proposé aux Grecs la signature d'un pacte. Rome voulait ainsi donner une double riposte⁵⁰ à cette manœuvre française. Mais les Grecs ne trouvaient pas bon d'indisposer la France et voir empirer davantage leurs rapports avec le Royaume SHS⁵¹. Ils avaient donc refusé la proposition italienne, attitude qui aux yeux de Mussolini était la conséquence des « très fortes pressions françaises »⁵². Rome avait alors décidé d'agir en faveur d'un rapprochement gréco-bulgare, mais cette initiative allait échouer à son tour⁵³. En revanche, le gouvernement grec avait choisi de signer un pacte avec Bucarest (Genève, 21 mars 1928)⁵⁴. Pour les autorités italiennes, la nouvelle n'était pas si bonne malgré les relations cordiales avec la Roumanie⁵⁵. Celle-ci était un membre actif de la Petite Entente et donc il y avait un risque d'attirer la Grèce vers cette alliance. Rome s'orienta alors vers la Turquie⁵⁶. Plusieurs éléments plaidaient en faveur de cette alternative. La République kémaliste était déjà liée avec la Bulgarie par un traité de non-agression (signé en 1924)⁵⁷ et avait entamé des discussions avec la Hongrie pour un traité de neutralité, de conciliation et d'arbitrage qui allait voir la signature le 5 janvier 1929. Quant à ses relations avec Belgrade, elles étaient plutôt froides à cause de la question des anciens biens ottomans dans le Royaume SHS⁵⁸ mais surtout à cause des velléités de prééminence balkanique de la part de Belgrade⁵⁹. De plus, Ankara désirait une relation plus étroite avec l'Italie afin de contrebalancer la présence des Grandes Puissances traditionnelles qui, à travers les mandats, constituaient son environnement proche⁶⁰. Voici donc des atouts considérables pour une plus étroite collaboration, voir une entente, italo-turque⁶¹. Mais la diplomatie fasciste considérait plus utile d'arriver, dans un premier temps, à un

⁵⁰ En Albanie et en Grèce.

⁵¹ Giampiero Carocci, *La politica estera dell'Italia fascista, 1925-1928*, Bari, Laterza, 1969, p. 137.

⁵² *DDI*, Settima serie : 1922-1935, Volume VI (1 gennaio – 23 settembre 1928), Doc. 267, T. 1865, Roma, 20 aprile 1928, ore 24, Il Capo del Governo e Ministro degli Esteri, Mussolini, agli Ambasciatori a Londra, Chiaramonte Bordonaro, a Parigi, Manzoni, e al Ministro ad Atene, Arlotta.

⁵³ *Idem*, p. 137-138.

⁵⁴ *Idem*, p. 138.

⁵⁵ Les relations entre la Roumanie et l'Italie étaient plutôt bonnes grâce aux sentiments philo-italiens du Président du Conseil, le Marechal Alexandre Averescu (diplômé de l'Ecole de Guerre de Turin), qui avait signé un traité d'amitié en septembre 1926. En plus, en mars 1927 le Parlement italien ratifia le traité reconnaissant l'union de la Bessarabie à la Roumanie.

⁵⁶ Cf. Dilek Barlas, « Friends or Foes? Diplomatic relations between Italy and Turkey, 1923-1936 », *International Journal of Middle Eastern Studies*, Cambridge University Press, vol. 36, n° 2/May 2004, p. 231-252.

⁵⁷ Renouvelé le 6 mars 1929.

⁵⁸ François Grumel-Jacquignon, *La Yougoslavie dans la stratégie française de l'Entre-deux-Guerres (1918-1935). Aux origines du mythe serbe en France*, Berne, Peter Lang, 1999, p. 351.

⁵⁹ Giampiero Carocci, *La politica estera dell'Italia fascista...op. cit.*, p. 140.

⁶⁰ Mais Ankara voulait également profiter de l'alliance avec l'Italie pour faire contrepoids à l'Union Soviétique. Cf. *DDI*, Settima serie : 1922-1935, Volume VI (1 gennaio – 23 settembre 1928), Doc. 266, T. 2286/148, Angora, 20 aprile 1928, ore 13 (per. ore 23,30), L'Ambasciatore a Costantinopoli, Orsini Baroni, al Capo del Governo e Ministro degli Esteri, Mussolini.

⁶¹ Un aspect mineur, c'est vrai, mais qui jouait lui-aussi en faveur d'un rapprochement avec l'Italie fut l'omission de la Turquie du projet d'union européenne de Briand. Fabio L. Grassi, « La Turquia nella politica francese e italiana tra le due guerre », *Transylvanian review*, vol. 15, n° 1-4/2006, p. 135.

rapprochement gréco-turc ce qui lui ouvrait la perspective d'être « un pont entre Angora (auj. Ankara) et Athènes »⁶². Rome visait un pacte à trois, italo-gréco-turc, avec une double vocation, balkanique et méditerranéenne. Malgré son caractère « nettement antifrançais »⁶³, cette démarche fut bien accueillie à Londres qui voyait en elle un élément de consolidation pour la Grèce⁶⁴. Mais un facteur nouveau allait influencer le cours des événements : Moscou. Les Turcs étaient liés avec les Soviétiques par un traité de non-agression et neutralité signé en décembre 1925⁶⁵ et conditionnaient la signature d'un pacte unique à la participation de ceux-ci⁶⁶. Les Soviétiques étaient opposés à la division en blocs antagonistes d'une région qui se trouvait à leurs portes et par conséquent à l'idée de pacte unique⁶⁷. Il ne restait à la diplomatie fasciste qu'à signer des traités bilatéraux, ce qui, après tout n'était pas si mauvais : d'abord avec la Turquie (mai 1928), un traité d'amitié et d'arbitrage, et quelques mois plus tard avec la Grèce (en septembre). Mais entre la signature des pactes italo-turc et italo-grec, plusieurs événements allaient se produire sur la scène diplomatique sud-est européenne. L'événement le plus notable fut sans doute le discours que Mussolini avait tenu le 5 juin devant le Sénat italien et par lequel il se déclarait ouvertement en faveur de la révision des traités de paix⁶⁸. Malgré le ton modéré, parfois cordial, au sujet des pays satisfaits par les Traités de Paris, le chef du gouvernement fasciste réalisait les limites de la coopération avec eux⁶⁹. En revanche, un espace de manœuvre plus ample permettait la coopération avec les pays vaincus. A ce sujet, il mentionnait la Hongrie que le traité de Trianon « a trop taillé dans le vif »⁷⁰. La révision devait se faire au nom de la justice, afin d'éviter « des graves complications » et « d'assurer une plus longue période de paix »⁷¹. Quant à l'Albanie, le chef du gouvernement fasciste se voulait rassurant : l'Italie n'intervenait pas dans ses affaires intérieures et poursuivait uniquement la consolidation de son Etat et de son autonomie internationale. Donc, le gouvernement italien n'était plus sensible à la politique de détente promue par Belgrade et la ratification par le Parlement SHS

⁶² Henry R. Spencer, « Mussolinian Italy among the Nations », Address delivered before The Pacific South-west Academy in July 1929, in *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 1932, p. 232.

⁶³ Giampiero Carocci, *La politica estera dell'Italia fascista...op. cit.*, p. 137.

⁶⁴ *Ibidem*.

⁶⁵ Le traité fut renouvelé successivement en décembre 1929 et en octobre 1931. Cf. Guldener Sonumut, « Russie-Turquie. Querelle d'arrière-cour », *Outre-terre*, n° 4/2003, vol. 3, p. 210.

⁶⁶ Giampiero Carocci, *La politica estera dell'Italia fascista...op. cit.*, p. 139.

⁶⁷ *Ibidem*.

⁶⁸ Cf. [Mussolini], *Discorso del Capo del Governo, Ministro degli Affari Esteri*, Senato del Regno, Roma, 5 giugno 1928-VI.

⁶⁹ Les pays bénéficiaires des Traités d'Ile-de-France n'entendaient pas « que l'on substitute l'amitié italienne à l'amitié française » mais « que l'on juxtapose à l'amitié française, l'amitié de l'Italie ». Cf. Nicolae Titulescu, *La politique extérieure de la Roumanie (1937)*, édition soignée par George G. Potra et Constantin I. Turcu, Bucarest, Editions Encyclopédiques, 1996, p. 197.

⁷⁰ *Ibidem*.

⁷¹ *Ibidem*.

(13 août 1928) des conventions de Nettuno⁷² n'allait plus améliorer les relations entre les deux pays. D'ailleurs, Rome avait refusé la reconduite du traité d'amitié conclu en 1924 avec le Royaume SHS. Le fait que le gouvernement fasciste n'avait pas réussi la conclusion d'un pacte avec Sofia n'était pas si grave car l'activisme de l'Organisation révolutionnaire pour l'indépendance de la Macédoine (ORIM) créait une situation de quasi-encerclement pour Belgrade. Il s'agissait donc d'un succès indéniable pour la diplomatie fasciste qui avait marqué des points importants dans cette région par rapport à la France. Mais ce dynamisme de la politique balkanique italienne avait lui-aussi un revers de la médaille : en dépit des bons rapports entre les deux Grandes Puissances, il provoquait la méfiance de Londres et la conséquence en termes pratiques fut la poursuite du rapprochement franco-britannique. Il est vrai que ce processus s'inscrivait dans un cadre plus large, du compromis entre Paris et Londres au sujet des armements navals⁷³, mais cette dernière ne voulait pas une rupture de l'équilibre balkanique. C'est pour cela que le gouvernement de Sa Majesté n'hésita pas s'associer à celui français lorsque Belgrade demanda son intervention au sujet de l'appui gouvernemental bulgare à l'ORIM (juillet-août 1928)⁷⁴. Face à cette attitude conjointe, Rome apporta son soutien au gouvernement de Sofia⁷⁵ ce qui augmenta davantage les suspicions à Londres au sujet des intentions réelles que le gouvernement fasciste avait dans les Balkans. Mais en même temps, cette initiative augmenta l'influence de Rome auprès des pays révisionnistes ou liés par des traités d'amitié : Rome a respecté « la souveraineté » de la Bulgarie et « ne désire pas s'ingérer dans les affaires bulgares »⁷⁶. D'autre part, l'intervention conjointe franco-britannique avait un objectif plus large que la dissolution de l'ORIM. Elle poursuivait le désenclavement géopolitique du Royaume SHS par un rapprochement avec Sofia. Ce rapprochement franco-britannique inquiétait sérieusement le gouvernement fasciste car il était capable de stabiliser d'une manière efficace la région Sud-est européenne et notamment en « supprimant tous les éléments de perturbation et de fragilité interne » du Royaume SHS, « suffocant principalement avec les puissants moyens dont il dispose la cause croate jusqu'à sa désintégration ». Dans un tel scénario, comme le note le ministre italien à Belgrade, Carlo Galli⁷⁷, l'Italie :

⁷² Signées le 20 et le 21 juillet 1925, les conventions de Nettuno (au nombre de 32) réglaient les problèmes de frontières italo-SHS et tout particulièrement le statut des Italiens de Dalmatie et la cession de la ville de Fiume à l'Italie.

⁷³ Le compromis naval fut signé le 28 juillet 1928 et, selon les diplomates italiens, « était le symptôme d'une entente et collaboration franco-britannique plus générale (...), confirmée dans la démarche commune des deux Puissances à Sofia ». Cf. *DDI*, Settima serie : 1922-1935, Volume VI (1 gennaio – 23 settembre 1928), Doc. 609, T. per corriere 5265/1592, Bled, 31 agosto 1928 (per. il 4 settembre), Il Ministro a Belgrado, Galli, al Capo del Governo e Ministro degli Esteri, Mussolini.

⁷⁴ François Grumel-Jacquignon, *La Yougoslavie dans la stratégie française de l'Entre-deux-Guerres (1918-1935)*,... *op. cit.*, p. 364 ; cf. aussi Giampiero Carocci, *La politica estera dell'Italia fascista...op. cit.*, p. 165-166.

⁷⁵ Gaetano Salvemini, *Mussolini diplomate...op. cit.*, p. 205-206.

⁷⁶ *Ibidem.*

⁷⁷ Carlo Galli, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Belgrade de 1928 à 1934.

« se trouverait pour n'importe quelle simple question en face d'un adversaire plus réactif et plus solide »⁷⁸.

Face à cette éventualité, le gouvernement italien réagit par la conclusion d'un accord militaire avec l'Albanie (signé le 31 août 1928). A vrai dire, Rome envisageait cet accord depuis dix mois environ⁷⁹ en contrepartie d'un éventuel changement constitutionnel en Albanie. Mais seulement à partir de juin les pourparlers furent menés avec insistance, ce qui nous fait penser que Rome avait absolument cherché à donner une réponse aux manifestations de solidarité franco-britanniques. Selon les termes de l'accord⁸⁰, si un des deux alliés était agressé, l'autre, à la demande du premier, entraînait automatiquement en guerre contre les agresseurs (article 1^{er}) ; en cas de guerre, les deux armées, italienne et albanaise, étaient mises sous un commandement unique italien (articles 2 et 5) ; en temps de paix, l'armée albanaise devait accepter des officiers mis à disposition par l'Etat-major italien (articles 8 et 9), augmenter ses effectifs à 60 000 hommes (article 10) et disposer d'une force navale⁸¹. L'Albanie cessait d'être un État-tampon et devenait ainsi une « menace effective »⁸² pour la sécurité du Royaume SHS : dans l'éventualité d'un conflit avec l'Italie, Belgrade devait faire face à un second front terrestre long de 425 km. Cette nouvelle situation gênait aussi la Grèce, malgré son indifférence affichée et ses bons rapports avec l'Italie. L'accord militaire italo-albanais était d'autant plus significatif qu'il avait été conclu quatre jours après la signature du pacte Briand-Kellog (Paris, le 27 août 1928) qui interdisait le recours à la guerre dans le règlement des différends internationaux. Vingt-quatre heures après la signature de l'accord militaire, une Assemblée nationale votait à Tirana la proclamation de la monarchie. Ahmed Zogou prenait le nom de Zog I^{er}, Roi *des Albanais* et non pas *de l'Albanie*. Le contenu irrédentiste de cette appellation était hors de doute, comme le précise bien Gaetano Salvemini :

« roi *des Albanais*, c'est-à-dire de tous les Albanais existants, à commencer par ceux qui se trouvent sous la domination yougoslave, au nord-ouest de la frontière actuelle de l'Albanie, et y compris ceux des villages que Ahmed Zogou lui-même avait cédés à la Yougoslavie en 1924 »⁸³.

La presse européenne commentait le changement constitutionnel survenu à Tirana comme un « ultérieur renforcement de l'influence italienne », comme « l'expression de la nouvelle activité italienne en Albanie » prévisible après « l'irritation produite en Italie par l'action anglo-française à

⁷⁸ DDI, Settima serie : 1922-1935, Volume VI (1 gennaio – 23 settembre 1928), Doc. 609, T. per corriere 5265/1592, Bled, 31 agosto 1928 (per. il 4 settembre), Il Ministro a Belgrado, Galli, al Capo del Governo e Ministro degli Esteri, Mussolini.

⁷⁹ Massimo Borgogni, *Tra continuità e incertezza. Italia e Albania...op. cit.*, p. 96.

⁸⁰ DDI, Settima serie : 1922-1935, Volume VI (1 gennaio – 23 settembre 1928), Doc. 611, Tirana, 31 agosto 1928, Accordi militari per l'applicazione del Trattato d'Alleanza tra l'Italia e l'Albania.

⁸¹ Massimo Borgogni, *Tra continuità e incertezza. Italia e Albania...op. cit.*, p. 96.

⁸² Giampiero Carocci, *La politica estera dell'Italia fascista...op. cit.*, p. 156.

⁸³ Gaetano Salvemini, *Mussolini diplomate, op. cit.*, p. 195.

Sofia en faveur de Belgrade »⁸⁴. D'ailleurs, la notification officielle de l'Assemblée constituante albanaise adressée au Gouvernement de Rome qui fut expressément rendue publique⁸⁵ faisait référence d'une manière ostentatoire à l'alliance italo-albanaise :

« Le Gouvernement Royal [albanais] considère la précieuse amitié de la Nation Alliée comme un élément fondamental de la longue période de tranquillité dont l'Albanie a heureusement joui et sans laquelle le peuple albanais n'aurait pu marcher vers sa prospérité. Le Gouvernement Royal confie vivement qu'à l'avenir aussi la Nation Albanaise pourra compter sur l'appui désintéressé du Gouvernement Allié. Les accords et les traités qui ont été conclus pendant les dernières années entre l'Italie et l'Albanie trouveront toujours ce Gouvernement prêt à les respecter avec l'esprit le plus loyal. [...] Dans cet esprit, le Gouvernement Albanais ne manquera jamais de consulter son Allié en tout ce qui pourrait toucher leurs communs intérêts et de procéder d'accord avec le Gouvernement Allié plus spécialement dans toutes les questions affectant la situation balkanique »⁸⁶.

Notons que cette communication fut rédigée d'un commun accord avec le ministre italien à Tirana, Ugo Sola, ce qui prouve une fois de plus la satellisation de l'Albanie. La diplomatie italienne s'était aussi impliquée pour la reconnaissance internationale du changement constitutionnel albanais : des démarches étaient faites à Paris, à Londres, à Washington, dans les pays de la Petite Entente, auprès des Gouvernements grec et turc, à Sofia et à Budapest et même à Madrid, à Berne et dans les pays de l'Amérique latine⁸⁷. Les représentants italiens à Washington, Paris et Londres devaient même préciser à leurs interlocuteurs du *Department of State*, du *Quai d'Orsay* et du *Foreign Office* que tout retard dans la reconnaissance du nouveau régime albanais peut provoquer :

« ce genre de période de transition qui, si brève soit-elle, n'est jamais exempte de périls spécialement dans les Balkans »⁸⁸.

Donc, une sommation à peine voilée adressée aux Grandes Puissances traditionnelles, la France et l'Empire britannique, qui étaient tentées d'appuyer une éventuelle saisie de la Petite Entente au Conseil de la SDN au sujet de la titulature adoptée par le souverain albanais. Rome était consciente du sérieux de cette éventualité, comme le note le ministre italien en Albanie, Ugo Sola :

« Il est clair qu'il y a eu une active consultation entre Londres, Paris et Belgrade, dont les conclusions furent portées à la connaissance des Gouvernements de Prague et de Bucarest. Avant que Zog ne décide d'accepter le titre de *roi des Albanais*, il fut

⁸⁴ ASD, *Affari Politici 1919-1930*, Albania n° 765 (1928), Fasc. 669 – Stampa Tedesca e Austriaca, Regio Consolato d'Italia – Breslavia, Telespresso n° 17941/324, Breslau, 23 agosto 1928, anno VI, indirizzato al R. Ministero degli Affari Esteri ed all'Ambasciata d'Italia a Berlino, oggetto : [l'article «Skanderbeg III, Re d'Albania per grazia d'Italia », paru dans le journal *Breslauer Zeitung*].

⁸⁵ *DDI*, Settima serie : 1922-1935, Volume VI (1 gennaio – 23 settembre 1928), Doc. n° 612, T. Gab. 88/379, Tirana, 1 settembre 1928, ore 21 (per. ore 13 del 2), Il Ministro a Durazzo, Sola, al Capo del Governo e Ministro degli Esteri, Mussolini.

⁸⁶ *Idem*, Doc. n° 613, Tirana, 1 settembre 1928, Il Ministro degli Esteri Albanese, Vrioni, al Ministro a Durazzo, Sola.

⁸⁷ Cf. *Idem*, Doc. n° 608 et 637.

⁸⁸ *Idem*, Doc. n° 608, T. 4481, Roma, 31 agosto 1928, ore 24, Il Capo del Governo e Ministro degli Esteri, Mussolini, agli Ambasciatori a Londra, Chiaramonte Bordonaro, a Parigi, Manzoni, e a Washington, de Martino.

décidé que les trois premières chancelleries reconnussent immédiatement le nouveau régime. Le titre assumé par le roi a constitué en revanche un fait nouveau qui a provoqué la suspension de cette décision et même la prise en compte de l'idée de porter la question albanaise à Genève »⁸⁹.

Mais ce qui détermina un repli des « Puissances satisfaites » fut la décision des gouvernements grec et états-unien de reconnaître le changement constitutionnel survenu à Tirana, y compris le titre adopté par Zog I^{er}⁹⁰. Le 17 septembre, le Royaume SHS reconnaissait le régime et le titre, conséquence aussi de l'attitude modératrice franco-britannique⁹¹. Selon la correspondance diplomatique italienne, Briand avait suggéré à son homologue serbo-croato-slovène, Marinkovich, de s'entendre avec les Italiens, en tenant compte des nouvelles réalités⁹². D'ailleurs, Marinkovich lui-même n'était pas trop disposé à mettre davantage sous tension ses rapports avec Rome et Tirana car il

« voulait démontrer au monde bancaire son excellente position internationale afin d'obtenir un prêt qui lui permettrait de sortir de la grave crise financière [...] »⁹³.

L'accord militaire italo-albanais et le changement constitutionnel albanais représentent donc un succès incontestable de Mussolini qui renforce son autorité vis-à-vis des pays révisionnistes : dès le 31 août le gouvernement hongrois annonce la décision de « s'aligner sur la conduite italienne concernant » l'Albanie⁹⁴. Toutefois, la reconnaissance quasi-automatique de la part du gouvernement de Belgrade et les signes de détente que celui-ci avait manifesté à l'égard de Tirana n'étaient pas sans souci pour Rome. Le ministre italien à Belgrade, Carlo Galli, informait Mussolini qu'il était fort probable que la reconnaissance serbo-croato-slovène soit précédée « de contacts secrets entre Zog et Marinkovich »⁹⁵ ce qui pouvait conduire, sinon à un rapprochement, à une normalisation des rapports entre les deux parties. Une telle éventualité n'était pas du tout désirable⁹⁶ à Rome qui y voyait une annulation partielle des avantages obtenus par l'accord militaire du 31 août et la proclamation de la monarchie. L'objectif immédiat de Mussolini restait l'encerclement du

⁸⁹ *Idem*, Doc. n° 677, T. per corriere 5825/722, Tirana, 22 settembre 1928 (per. il 30), Il Ministro a Durazzo, Sola, al Capo del Governo e Ministro degli Esteri, Mussolini.

⁹⁰ *Ibidem* et *DDI*, Settima serie : 1922-1935, Volume VI (1 gennaio – 23 settembre 1928), Doc. n° 660, T. 4776/345, Roma, 17 settembre 1928, ore 24, Il Capo del Governo e Ministro degli Esteri, Mussolini, al Ministro a Durazzo, Sola.

⁹¹ *Idem*, Doc. n° 659, T. 5542/760, Belgrado, 17 settembre 1928, ore 20,50 (per. ore 23,55), Il Ministro a Belgrado, Galli, al Capo del Governo e Ministro degli Esteri, Mussolini.

⁹² *DDI*, Settima serie : 1922-1935, Volume VII (24 settembre 1928-12 settembre 1929), Doc. n° 6, T. 5777/782, Belgrado, 26 settembre 1928, ore 20,20 (per. ore 23,50), Il Ministro a Belgrado, Galli, al Capo del Governo e Ministro degli Esteri, Mussolini.

⁹³ *Ibidem*.

⁹⁴ *DDI*, Settima serie : 1922-1935, Volume VI (1 gennaio – 23 settembre 1928), Doc. n° 605, T. 4480/233, Roma, 31 agosto, ore 21, Il capo del Governo e Ministro degli Esteri, Mussolini, all'Incaricato d'Affari a Budapest, De Astis.

⁹⁵ *Idem*, Doc. n° 659, T. 5542/760, Belgrado, 17 settembre 1928, ore 20,50 (per. ore 23,55), Il Ministro a Belgrado, Galli, al Capo del Governo e Ministro degli Esteri, Mussolini.

⁹⁶ *Idem*, Doc. n° 677, T. per corriere 5825/722, Tirana, 22 settembre 1928 (per. il 30), Il Ministro a Durazzo, Sola, al Capo del Governo e Ministro degli Esteri, Mussolini.

Royaume SHS, « principal obstacle à l'hégémonie italienne dans les Balkans »⁹⁷ et en Adriatique. Mais pour atteindre ce but il avait besoin d'alliés plus forts que l'Albanie. L'intérêt final de Mussolini était de constituer une alliance analogue à la Petite Entente (patronnée par la France) pour réduire la prépondérance française en Europe médiane et pour imposer l'Italie en tant que puissance dominante dans les Balkans.

France, Italie, pays balkaniques. Impossible concertation pour endiguer l'Allemagne

Pour bien comprendre la place de l'Albanie dans le jeu diplomatique franco-italien et le comportement des Albanais par rapport à ce jeu il convient d'analyser les transitions géopolitiques en Europe de sud-est qui se sont produites depuis la signature des traités de Tirana jusqu'à la veille de la Deuxième Guerre mondiale.

Les limites de la puissance italienne

A la fin des années 1920, les pays du sud-est européen hors du système français d'alliances sont sortis du relatif isolement et consolidaient leur situation diplomatique. Souvent impulsés ou, tout simplement, *inspirés* par Rome, ces pays multipliaient les signes de solidarité. A la fin des années vingt, la Hongrie était devenue un pivot de la politique italienne en Europe danubienne et entretenait de très bonnes relations avec la Pologne, pays allié de la France ; la Bulgarie, elle-aussi, améliorait sa position régionale notamment par le renouvellement du traité d'amitié avec la Turquie (6 mars 1929)⁹⁸. La correspondance diplomatique italienne remarque aussi l'intérêt de la Hongrie pour un traité avec la Bulgarie⁹⁹, l'autre pays visé directement par la Petite Entente. Notons que la Hongrie avait cherché de cultiver également de bons rapports avec l'Albanie : il y avait toute une série de questions communes qui se posaient aux deux pays (relations avec l'Italie, voisinage avec la Yougoslavie, etc.) et, pour le gouvernement hongrois, il s'agissait aussi de faire « un geste de courtoisie particulière envers son allié italien ». C'est dans ces termes que le ministre hongrois accrédité à Rome et à Tirana, André de Hory, justifiait la décoration du Roi Zog avec la plus haute distinction hongroise (mai 1931)¹⁰⁰. Lors de sa visite à Rome, en novembre 1932, le chef de

⁹⁷ H. James Burgwyn, *L'Impero sull'Adriatico. Mussolini e la conquista della Jugoslavia 1941-1943...op. cit.*, p. 32.

⁹⁸ Luc Thanassecos, *Chronologie des relations internationales (1914-1971)*, Paris, Mouton, 1972, p. 185.

⁹⁹ *DDI*, Settima serie : 1922-1935, Volume VII (24 settembre 1928-12 settembre 1929), Doc. n° 85, T. posta 3013/1248, Budapest, 27 novembre 1928, Il Ministro a Budapest, Durini di Monza, al Capo del Governo e Ministro degli Esteri, Mussolini.

¹⁰⁰ ASD, *Affari Politici 1931-1945*, Albania n° 1 (1931), Fasc. 11 – Onorificenza ungherese a Re Zog, Ministero degli Affari Esteri, Ufficio Albania, Appunto per il Capo di Gabinetto, Roma, 21 maggio 1931-IX.

exécutif hongrois, Gömbös, avait d'ailleurs soulevé la question d'une convention militaire tripartite italo-hungaro-albanaise visant Belgrade¹⁰¹. Pourtant, le problème central pour l'Italie était de constituer une alliance en Europe de sud-est, capable de faire contrepoids à la Petite Entente. Pour atteindre ce but, les efforts de l'Italie se sont concentrés sur la Grèce, la Hongrie et la Turquie. Jouer les cartes turque, grecque et hongroise présentait l'avantage de pointer à la fois l'Europe centrale, les Balkans et la Méditerranée orientale. Pour Rome, la question centrale était d'unifier les accords entre ces trois pays dans un pacte unique sous sa « direction spirituelle ». Sans un pacte unique, on pouvait difficilement envisager une alliance tous azimuts, capable de réduire la prépondérance française en Europe médiane.

Dès le mois d'août 1928, le chef du gouvernement italien avait sollicité la signature du traité italo-grec, qu'il voulait obtenir presque au même moment avec les signatures de l'accord italo-albanais (et la proclamation de la Constituante albanaise) et du traité turco-hongrois¹⁰². Par cette dynamique, Mussolini espérait aussi convaincre la Bulgarie d'abandonner sa politique de balance entre d'un côté la France et l'Empire britannique, et de l'autre l'Italie, et de trancher définitivement en faveur de cette-dernière¹⁰³. Le traité avec la Grèce fut signé le 23 septembre 1928 et celui turco-hongrois le 5 janvier de l'année suivante, ce qui, après tout, ne fut pas si mal pour Mussolini même si ses objectifs ne furent réalisés à la lettre. L'influence de Belgrade en Europe médiane avait subi un net recul, aspect confirmé une fois de plus par le refus d'Athènes de souscrire à une alliance défensive contre la Bulgarie¹⁰⁴. Forte de son traité avec Rome, Athènes réussit à régler en sa faveur toutes les questions litigieuses avec Belgrade, en particulier celle de la zone franche yougoslave de Salonique et de la voie ferrée Salonique-Gevgelija. Malgré les pressions françaises, celles-ci restèrent interdites au transit de matériel de guerre (le traité gréco-SHS, signé à Belgrade le 27 mars 1929)¹⁰⁵. La presse française espérait que la résolution définitive du différend entre Belgrade et Athènes ouvrirait la voie du rapprochement¹⁰⁶, mais cette éventualité ne pouvait pas résoudre les dilemmes de la stratégie orientale française basée sur Salonique en cas de guerre. Devant les pressions aussi bien externes qu'internes qui mettaient en péril l'unité du pays, le Roi Alexandre avait décidé la suspension de la Constitution et l'instauration d'une dictature personnelle (6 janvier

¹⁰¹ François Grumel-Jacquignon, *La Yougoslavie dans la stratégie française...op. cit.*, p. 409.

¹⁰² Giampiero Carocci, *La politica estera dell'Italia fascista...op. cit.*, p. 140 et 152.

¹⁰³ *Ibidem*.

¹⁰⁴ François Grumel-Jacquignon, *La Yougoslavie dans la stratégie française de l'Entre-deux-Guerres...op. cit.*, p. 362.

¹⁰⁵ *Idem*, p. 363. Cf. aussi Ioannis D. Stefanidis, «Reconstructing Greece as European State : Venizelos' Last Premiership, 1928-32 », in Paschalis M. Kitromilides (edited by), *Eleftherios Venizelos. The trials of Statesmanship*, Published by Edinburgh University Press, 2008, p. 219.

¹⁰⁶ *DDI*, Settima serie : 1922-1935, Volume VII (24 settembre 1928-12 settembre 1929), Doc. n° 283, T. per corriere 1082/485, Belgrado, 26 febbraio 1929 (per. Il 1° marzo), Il Ministro a Belgrado, Galli, al Capo del Governo e Ministro degli Esteri, Mussolini.

1929)¹⁰⁷. Le pays changeait de nom en Yougoslavie¹⁰⁸. Seuls la France¹⁰⁹ et, malgré quelques réticences, les alliés de la Petite Entente ont soutenu la manœuvre royale, évitant ainsi l'isolement du pays sur la scène régionale, alors que l'Italie fasciste dénonçait le pacte d'amitié (juin 1929)¹¹⁰. Malgré l'instauration d'un pouvoir fort et la solidarité de ses alliés qui lui valut un siège au Conseil de la SDN¹¹¹, Belgrade voyait s'éloigner toute possibilité de devenir un leader régional. Les autres pays de la région ne voulaient pas le voir jouer un tel rôle, même au risque de favoriser l'influence italienne. Mais les efforts italiens pour bâtir l'alliance régionale gréco-turco-hongroise tardaient de porter leurs fruits, malgré le dynamisme de la diplomatie italienne et l'affirmation internationale du régime fasciste. Le problème était que les objectifs de Rome et de ses partenaires d'Europe médiane n'étaient pas les mêmes. La Grèce considérait que ses objectifs en matière de politique étrangère étaient pour le moment atteints : très bons rapports avec l'Italie, rapprochement avec la Turquie, résolution en sa faveur des questions litigieuses avec Belgrade, traité avec la Hongrie et la Roumanie. Dans les rapports avec la Bulgarie il y avait un climat d'apaisement malgré la méfiance réciproque¹¹². Les autorités hellènes ne voyaient donc pas la nécessité d'aller plus loin, d'intégrer une alliance vouée à faire contrepoids au système français. Dans une dépêche envoyée le 30 octobre 1930 au ministre des Affaires étrangères, Dino Grandi, l'ambassadeur italien à Ankara, le Baron Pompeo Aloisi, évoquait la parfaite disponibilité turque pour un pacte à trois mais le refus des Grecs pour des engagements supplémentaires à l'égard de l'Italie :

« Les informations concernant la persistance chez Venizélos de la préoccupation pour une éventuelle réaction française et chez Michalacopoulos pour une éventuelle opposition [française] sont fondées. J'ai fait hier des démarches auprès d'Ismet Pacha et Tewfik Pacha pour obtenir : 1° L'Envoi, au moment de la conclusion [du pacte gréco-turco-hongrois], de deux télégrammes appropriés au Chef du gouvernement [italien] de la part des signataires ; 2° Une explication en préambule des trois pactes politiques selon le projet connu¹¹³. Mais tandis que de la part turque j'ai trouvé sur ce point un appui sans réserves, de la part grecque j'ai eu seulement des paroles de reconnaissance et la volonté ferme contre tout autre engagement. (...) Je peux affirmer avec certitude que le Gouvernement grec (...) est favorable à une plus étroite entente entre les Trois mais, en même temps, craint qu'une telle alliance,

¹⁰⁷ Ioan Scurtu (coord.), *Structuri politice in Europa centrala si de sud-est (1918-2001)*, [*Structures politiques en Europe centrale et de sud-est*], vol. I, Bucuresti, Editura Fundatiei Culturale Romane, 2003, p. 30-31.

¹⁰⁸ *Ibidem*. Voici, à ce sujet, ce qu'écrit dans ses mémoires Milan Stoyadinovitch (*La Yougoslavie entre les deux guerres, ni le pacte, ni la guerre*, troisième édition, Le Vaumin, Nouvelles éditions latines, 1979, p. 35) : le Roi « avait hâte d'amalgamer au plus vite les trois rameaux de la nation en faisant disparaître toutes leurs particularités ».

¹⁰⁹ Sur l'attitude française face à l'instauration de la dictature du Roi Alexandre cf. François Grumel-Jacquignon, *La Yougoslavie dans la stratégie française...op. cit.*, p. 365-382.

¹¹⁰ Cf. K. St. Pavlovitch, « La Yougoslavie et l'Italie entre les deux guerres. Les conversations Marinkovitch-Grandi (1930-1931) », *Revue d'Histoire diplomatique*, quatre-vingt et unième année, juillet-septembre 1967, p. 254-267.

¹¹¹ Belgrade est élu au mois de septembre 1929 au Conseil et désigné par la suite porte-parole de l'organisation. Cf. François Grumel-Jacquignon, *La Yougoslavie dans la stratégie française...op. cit.*, p. 372-373.

¹¹² *DDI*, Settima serie : 1922-1935, Volume IX (15 aprile – 31 dicembre 1930), Doc. n° 348, T. per corriere 825/360, Angora 4 novembre 1930, L'Ambasciatore ad Angora, Aloisi, al Ministro degli Esteri, Grandi.

¹¹³ Il s'agit du projet de pacte à trois hungaro-gréco-turc.

même dissimulée, constitue une action offensive contre la France sous l'égide d'une grande puissance comme l'Italie. Cette conviction est cachée par des paroles de reconnaissance dont abondent Venizélos et Michalacopoulos lorsqu'il s'agit d'aborder le sujet »¹¹⁴.

Dans ces circonstances, l'ambassadeur Pompeo Aloisi conseillait fortement à son gouvernement de ne pas changer son comportement mais de poursuivre dans la même politique d'amitié avec Athènes, afin

« de conserver son indépendance pour avoir toute liberté de manœuvre à l'égard de la France et de l'Angleterre »¹¹⁵.

Cette option du réalisme n'avait pas tardé à porter ses fruits : au mois d'octobre 1931, le président grec du Conseil, Venizélos, se trouvait à Ankara au même temps que son homologue hongrois, le Comte Bethlen, pour discuter d'un éventuel pacte à trois¹¹⁶. Malgré l'absence de résultat concret, cette visite avait représenté un grand coup d'image pour la diplomatie fasciste. Néanmoins, une fois cet événement consommé, l'Italie n'avait pas pu aller au-delà : elle ne réussit pas à constituer autour d'elle une alliance analogue à la Petite Entente. L'ambassadeur italien à Ankara, Pompeo Aloisi, lui-même, admettait que, mis à part les traités de Tirana, son pays n'avait pas obtenu par les accords bilatéraux qu'il avait signés la reconnaissance d'un rôle particulier qui lui donnerait le droit d'être consulté sur toutes les questions régionales :

« A ce jour, ce droit ne nous est pas reconnu dans notre traité d'amitié avec la Turquie, un simple traité de neutralité et d'arbitrage qui a créé une ambiance d'amicale coopération mais pas d'engagements réciproques »¹¹⁷.

Mise à part l'Albanie, pour les pays de l'Europe sud-orientale, l'Italie fasciste était uniquement une « puissance de contrepoids » : pour la Grèce vis-à-vis de la Yougoslavie, pour la Turquie vis-à-vis des Grandes puissances traditionnelles et de l'Union soviétique, pour la Hongrie vis-à-vis de la Petite Entente. D'ailleurs, Rome n'avait pas réussi à placer dans son orbite tous les « pays révisionnistes » : la Bulgarie préférait garder l'équilibre entre l'Italie d'un côté et la France et l'Empire britannique de l'autre. Le mariage du tsar Boris III et de la princesse italienne Jeanne de Savoie (octobre 1930) ne peut en aucun cas être considéré un changement de cap de la politique étrangère bulgare, malgré les quelques suspicions de Paris et les espoirs de Rome : les relations

¹¹⁴ *DDI*, Settima serie : 1922-1935, Volume IX (15 aprile – 31 dicembre 1930), Doc. n° 337, T. 2618/337, Angora, 30 ottobre 1930, ore 11,20 (per. ore 24), L'Ambasciatore ad Angora, Aloisi, al Ministro degli Esteri, Grandi.

¹¹⁵ *Ibidem*.

¹¹⁶ *Ibidem* (cf. la note n° 3 qui reprend le Rapport 2792/1137 du 31 octobre 1930 concernant la Visite a Angora du Venizélos et de Bethlen).

¹¹⁷ *DDI*, Settima serie : 1922-1935, Volume IX (15 aprile – 31 dicembre 1930), Doc. n° 337, T. 2618/337, Angora, 30 ottobre 1930, ore 11,20 (per. ore 24), L'Ambasciatore ad Angora, Aloisi, al Ministro degli Esteri, Grandi.

avec le Gouvernement fasciste restaient plutôt distantes¹¹⁸. Nonobstant sa diplomatie très dynamique, l'Italie fasciste était politiquement et économiquement trop faible pour mettre fin à la primauté française en Europe danubienne et balkanique.

L'Europe de sud-est, la rivalité franco-italienne et le retour de l'Allemagne

L'activisme italien avait souvent impressionné les observateurs de l'époque face à une diplomatie française qui agissait avec prudence, partagée entre le soutien de ses alliés, la nécessité d'apaiser les tensions entre les pays de la région et la recherche d'une entente avec Rome. Mais à la fin des années 1920 et au début des années 1930, la France était plus que jamais présente en Europe médiane. Elle jouait un rôle central dans l'architecture politique de la région : la Petite Entente, seule alliance régionale de l'Europe danubienne-balkanique, était considérée sa sphère d'influence et le traité avec la Pologne lui donnait une certaine prééminence dans toute l'Europe médiane. De plus, par crainte du révisionnisme, les pays de la Petite Entente avaient intensifié la coopération régionale : la création de la Petite Entente interparlementaire (Prague, 2 avril 1928), la 4^{ème} session de la Petite Entente de la presse (Bucarest, 20-21 juin 1928) ; la conférence économique de la Petite Entente (Bucarest, 19-20 février 1929) ; la conférence des ministres des Affaires étrangères de la Petite Entente (Belgrade, 20-22 mai 1929¹¹⁹) ; la 5^{ème} session de la Petite Entente de la presse (Belgrade, 20-22 mai 1929) ; la conférence des chefs d'Etats-majors des pays de la Petite Entente (Bucarest, 22-23 mai 1929¹²⁰) ; le congrès constitutif de la Petite Entente estudiantine (Cluj - Roumanie, 30 août 1929) ; la réunion des ministres des Affaires étrangères de la Petite Entente et la conclusion d'un accord selon lequel le délégué d'un seul Etat membre pouvait être mandaté pour représenter les intérêts de tous (Strbské Plešo,auj. en Slovaquie, 25-27 juin 1929)¹²¹. Malgré les divergences entre les pays membres sur un certain nombre de dossiers¹²², la Petite Entente donnait l'impression de dynamisme et de solidité ce qui, indirectement, confortait la position de la France

¹¹⁸ Dans sa monographie dédiée à Jeanne de Savoie, Cristina Siccardi reproduit à cet égard les paroles écrites par la Reine de Bulgarie elle-même : « Naturellement, la froideur des rapports avec l'Italie ne regardait nullement les relations de famille avec mes parents et mon frère » (cf. *Giovanna di Savoia. Dagli splendori della reggia alle amarezze dell'esilio*, Milano, Paoline Editoriale Libri, 2001, p. 175). Le roi Boris ne voulait pas apparaître comme un agent du fascisme dans les Balkans, ce qui pouvait lui créer des problèmes avec Londres et Paris. Malgré ses sympathies, le souverain bulgare jugeait aventureuse la politique de Mussolini et, en novembre 1935, vota les sanctions contre l'Italie qui avait envahi l'Ethiopie (cf. *Idem*, p. 177-178).

¹¹⁹ Pendant la réunion, les conventions d'alliance défensives roumano-yougoslave et roumano-tchécoslovaque de 1921 sont prolongées pour trois ans.

¹²⁰ Depuis, ces rencontres se sont tenues annuellement.

¹²¹ Cf. Ion Calafeteanu (sous la coordination de), *Istoria politicii externe romanesti in date [Histoire de la politique étrangère roumaine en dates]*, Bucuresti, Editura Enciclopedica, 2003, p. 256-266.

¹²² Notamment économiques, à cause de la Grande Crise : en effet, il était difficile de concilier les positions entre la Tchécoslovaquie industrielle et la Yougoslavie et la Roumanie agricoles.

dans la région. Notons aussi que le Roumain Titulesco¹²³ et le Tchèque Beneš, grands francophiles et défenseurs du *statu quo*, étaient parmi les figures de proue de la SDN.

En ce qui concerne le flux des capitaux investis en Europe orientale, la France dépassait les Etats-Unis et la Grande-Bretagne¹²⁴, alors que la capacité de l'Italie à exporter des capitaux avait diminué considérablement suite à la baisse de ses réserves en or¹²⁵. Les capitaux français ne se limitaient pas uniquement aux pays alliés, mais ils étaient présents aussi dans les Etats dits « révisionnistes ». En Bulgarie, les investissements français étaient importants dans le secteur bancaire¹²⁶. En Hongrie, la Banque de France participait à l'emprunt de stabilisation de 1929 sous la coordination de la Banque des Règlements internationaux et en 1931, le ministère français des Finances accordait au gouvernement hongrois un prêt par l'intermédiaire de la Banque de l'Union parisienne¹²⁷. Mais cette présence française n'était pas suffisante pour résoudre les contradictions de la région danubienne-balkanique qui restait partagée entre pays « satisfaits » et « pays révisionnistes ». Les contradictions entre les grandes puissances victorieuses – la France, l'Italie et dans une moindre mesure l'Empire britannique – au sujet de la région représentaient la cause majeure de cet échec. Elles avaient permis aux petites puissances de la région de jouer la traditionnelle politique de balance, tout comme avant la Première Guerre mondiale ces pays jouaient les contradictions entre l'Autriche-Hongrie, la Russie tzariste et l'Empire ottoman. Mais au début des années 1930, un autre acteur important commence à affirmer son influence dans la région : l'Allemagne. La complémentarité économique et les traditions avaient favorisé le retour de l'Allemagne en Europe danubienne et balkanique, malgré les difficultés du régime de Weimar. Cette nouvelle donne avait poussé les deux grands compétiteurs dans la région danubienne-balkanique – France et Italie – à ajuster leurs politiques. Les deux puissances souhaitaient empêcher la pénétration allemande dans le bassin danubien et dans les Balkans mais pour cela il fallait d'abord réconcilier leurs propres positions. Celles-ci semblaient assez éloignées car du côté français on n'était pas prêt à laisser tomber les alliés orientaux et du côté italien à abandonner la politique

¹²³ Le ministre roumain des Affaires étrangères était élu deux fois consécutives président de l'Assemblée générale de la SDN (Genève, 10 septembre 1930 et 7 septembre 1931).

¹²⁴ Robert Frank, *La hantise du déclin. La France, 1920-1960 : finances, défense et identité nationale*, Paris, Belin, 1994, p. 162.

¹²⁵ René Girault, Robert Frank, *Turbulente Europe et nouveaux mondes...op. cit.*, 2004, p. 343. Cette capacité d'exportation de capitaux à l'étranger inquiétait ceux qui voyaient la France devenir à court terme « la grande Banque d'Europe Centrale et Orientale ». Cf. DDI, série VII – Vol. VI, Doc. 639, Telespr. 5767/2503, Parigi, 10 septembre 1928, L'Ambasciatore a Parigi, Manzoni, al Capo del Governo e Ministro degli Esteri, Mussolini.

¹²⁶ Les capitaux français sont prédominants en trois des six plus importants instituts bancaires bulgares, *La Banque Générale de Bulgarie, La Banque franco-belge des Balkans et La Banque commerciale de Bulgarie*. Cf. *La communauté francophone, la BNB et le système financier bulgare (1879-1944). Issue dédiée à la XIII^{ème} réunion des gouverneurs des banques centrales des pays francophones*, Publications de la Banque Nationale de Bulgarie, mai 2006, p. 4-5.

¹²⁷ Cécile Vrain, « Politique étrangère française et intérêts de la Banque de France en Hongrie au début des années 1930 : histoire d'une divergence », *Histoire, économie et société*, année 1999, volume 18, numéro 4, p. 737-752.

qui cherchait à marquer des points par rapport à la France. De plus, l'échec des négociations franco-italiennes (décembre 1927-octobre 1929)¹²⁸ et la crise de Mandchourie (octobre 1931) avaient déterminé une certaine intransigeance chez les décideurs français par rapport à l'Italie. Dans ces conditions, les deux puissances se sont limitées uniquement à des « ententes » conjoncturelles : faire échouer le protocole Curtius-Schober¹²⁹ (Vienne, mars 1931) visant une union douanière austro-allemande. Donc le problème de l'*Anschluss* représentait le seul point de rencontre dans la région pour Paris et Rome¹³⁰. Cependant, des deux côtés on était conscient qu'il fallait trouver un arrangement global en ce qui concerne l'Europe orientale. Une certaine ouverture fut faite après l'arrivée au gouvernement de Herriot en juin 1932. Durant son mandat, une nouvelle vision des choses commence à faire son chemin chez certains responsables politiques français : abandonner la région danubienne-balkanique au profit de l'Italie et implicitement renoncer aux alliés orientaux¹³¹. C'est dans ce contexte que Mussolini proposa (18 mars 1933) un pacte à quatre (France, Grande Bretagne, Italie, Allemagne) : une formule destinée à remplacer le système versaillais avec le traditionnel concert des Grandes Puissances. La révision du Traité de Paris devenait possible et les pays vaincus (Allemagne, Autriche, Hongrie, Bulgarie) obtenaient l'égalité des droits en matière d'armements. Dans un tel système, l'Italie pourrait mieux valoriser sa situation de *peso determinante*. Il faut bien préciser que le projet de Mussolini venait après l'échec de plusieurs initiatives françaises de refonder ou améliorer le système bâti à Versailles après la Première Guerre mondiale : le plan Briand d'Union européenne (septembre 1929), les projets de Jacques Rueff et Alexis Léger d'Union commerciale européenne (1928-1929)¹³². Il venait aussi après l'échec des autres initiatives françaises pour la création d'un marché commun danubien (1932 : les conférences de Londres et de Stresa, le plan Tardieu) destinées à résoudre les problèmes économiques des pays de la région, éviter l'emprise économique allemande, réduire les possibilités de manœuvre italiennes¹³³ et atténuer les contradictions entre les anciens héritiers de la Double-Monarchie¹³⁴.

¹²⁸ François Grumel-Jacquignon, *La Yougoslavie dans la stratégie française...*, *op. cit.*, p. 415.

¹²⁹ D'après les noms des ministres des Affaires étrangères allemand (Julius Curtius, ministre des Affaires étrangères d'octobre 1929 à octobre 1931) et autrichien (Johann Schober, vice-chancelier et ministre des Affaires étrangères de décembre 1930 à janvier 1932).

¹³⁰ Là aussi, il s'agissait d'un point de rencontre relatif. Ainsi que les excellents travaux de recherche de Renzo De Felice le montrent, l'Italie cherchait à différencier sa position de celle de la France tout en s'opposant à l'*Anschluss*. Cf. Renzo De Felice, *Mussolini il duce. I. Gli anni del consenso (1929-1936)*, Torino, Einaudi, éd. 2007, p. 387-388. Sur l'attitude italienne à l'égard de l'*Anschluss* cf. aussi Dino Grandi, *La politica estera dell'Italia dal 1929 al 1932*, vol. I, Roma, Bonacci Editore, 1985, p. 367-422.

¹³¹ François Grumel-Jacquignon, *La Yougoslavie dans la stratégie française...*, *op. cit.*, p. 415.

¹³² Cf. René Girault, Gérard Bossuat, *Europe brisée, Europe retrouvée : nouvelles réflexions sur l'unité européenne au XX^{ème} siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1994 ; Elisabeth Du Réau, *L'idée d'Europe au XX^e siècle : des mythes aux réalités*, Bruxelles, Editions Complexe, 2001.

¹³³ Les Italiens craignaient que les projets français d'une confédération économique danubienne auraient pour effet leur exclusion des marchés de l'Europe centrale et orientale. Cf. Dino Grandi, *La politica estera dell'Italia dal 1929 al 1932*, vol. I, Roma, Bonacci Editore, 1985, p. 426.

¹³⁴ René Girault, Robert Frank, *Turbulente Europe et nouveaux mondes...*, *op. cit.*, p. 303-306.

Pour ce qui concerne l'Europe danubienne et balkanique, le projet de Pacte à Quatre de Mussolini était donc « une arme contre toute tentative de la France et de la Petite Entente de profiter d'une éventuelle crise autrichienne pour ressusciter »¹³⁵ les initiatives susmentionnées et notamment le Plan Tardieu, plan qui visait l'inclusion de l'Autriche dans une confédération danubienne. Le projet de Mussolini fut initialement bien reçu à Londres qui considérait Rome comme un facteur de stabilité dans la région¹³⁶, malgré les suspicions suscitées auparavant par les traités de Tirana. En France, les hommes politiques radicaux (Herriot, Bérenger, Jouvenel) y étaient aussi favorables car un tel instrument pouvait conserver en grandes lignes le *statu quo* et surtout permettre une réconciliation durable avec l'Italie tout en envisageant une révision géopolitique en Europe orientale. Mais cette situation était jugée irrecevable par les alliés de la Petite Entente et la Pologne. Leur réaction énergique détermina la France à conditionner la signature du Pacte à Quatre par l'application de l'article 19 du pacte de la SDN pour toute discussion concernant la révision du *statu quo*¹³⁷. De même, la nouvelle formule du Pacte à Quatre ne stipulait plus l'égalité des droits en matière d'armements pour les pays vaincus. Pourtant, les alliés orientaux n'étaient pas les seuls responsables d'un tel changement radical de l'attitude française par rapport au projet mussolinien. Les nouvelles tensions dans les rapports italo-yougoslaves rendaient l'Italie suspecte aux yeux des décideurs français : Rome exigeait de Belgrade la reconnaissance du droit d'intervenir militairement en Albanie si nécessaire et l'*amitié exclusive italienne* mais refusait de garantir le *statu quo* de l'Europe danubienne et de l'Adriatique¹³⁸. De plus, Rome avait rejeté les propositions modératrices françaises pour un accord tripartite franco-italo-yougoslave et les bons offices pour un accord bilatéral italo-yougoslave¹³⁹. Dans ces conditions, il ne restait à la France que d'accepter le Pacte à Quatre selon la formule : *J'accepte ! Mais qu'on n'y change rien*. Le document fut signé à Rome le 7 juin 1933. Cette situation eut des multiples conséquences en Europe danubienne et balkanique. D'abord les deux puissances latines perdaient l'occasion d'un accord sur la région susceptible de bloquer l'avancée allemande. L'Italie constata l'inutilité d'un éventuel accord avec les petites

¹³⁵ Rosaria Quartararo, *Roma tra Londra e Berlino. La politica estera fascista dal 1930 al 1940*, Roma, Bonacci Editore, 1980, p. 30-31.

¹³⁶ Cette conviction des dirigeants britanniques fut renforcée lorsqu'en 1934 Mussolini s'opposa catégoriquement à une nouvelle tentative d'*Anschluss* en envoyant deux divisions sur le col du Brenner. Par contre, la Petite Entente (et tout particulièrement la Yougoslavie) était vue comme une construction destinée à assurer l'hégémonie française en Europe danubienne et balkanique. Et cette situation entraînait en contradiction avec le principe traditionnel de la diplomatie britannique, de *balance of power* (principe repris par le cabinet Lloyd George dès 1921). Cf. François Grumel-Jacquignon, *La Yougoslavie dans la stratégie française...*, *op. cit.*, p. 416-417.

¹³⁷ « (...) l'invitation à discuter la révision ne pouvait se faire que par l'entremise de l'Assemblée de la Société des Nations, sur la base de l'Article 19 du Pacte. Pour appliquer l'Article 19, c'est-à-dire pour inviter les parties à réexaminer les Traités, l'unanimité des voix, y compris celle des parties, était nécessaire ». Nicolae Titulescu, *La politique extérieure de la Roumanie*, Bucarest, Editions encyclopédiques, 1996, p. 200.

¹³⁸ Paola Brundu Olla, *L'equilibrio difficile : Gran Bretagna, Italia e Francia nel Mediterraneo (1930-1937)*, Milano, A. Giuffrè, 1980, p. 44-45.

¹³⁹ *Ibidem*.

puissances satisfaites de la région et notamment avec la Yougoslavie qui n'étaient pas disposées à des compromis pouvant déboucher sur le changement du *statu quo*. La Turquie et la Grèce, qui avaient pris très mal la démarche italienne d'un pacte à quatre entre les Grandes Puissances, commencent à se rapprocher de la France et de la Yougoslavie¹⁴⁰. En conséquence, l'intérêt de la diplomatie italienne se focalisa sur l'Autriche et la Hongrie. Aux yeux de Mussolini, une coopération renforcée, voire une alliance stratégique avec ces deux pays danubiens, *pré-balkaniques*¹⁴¹, présentait l'avantage de faire contrepoids aux alliances orientales de la France et d'arrêter la croissante influence allemande en direction des Balkans. En ce qui concerne la France, elle obtenait un succès diplomatique incontestable : ses amendements au Pacte à Quatre furent acceptés par les autres Grandes Puissances signataires ce qui signifiait la confirmation du système versaillais. Mais les bénéficiaires de ce succès français seront d'abord les petites puissances « satisfaites » de l'Europe orientale. Le *statu quo* était conservé, les formulations « révision des frontières », « égalité en matière d'armements » n'y figuraient plus. Pour ces pays c'était la chose la plus importante ! Une autre conséquence notable du Pacte à Quatre fut la mobilisation des pays de la Petite Entente à renforcer leur solidarité. Les pays de la Petite Entente s'inquiétaient d'abord de la conduite politique de Mussolini mais l'accueil initial que le gouvernement français fit au Pacte à Quatre avait déterminé aussi une certaine méfiance à l'égard de la France. Cette méfiance, spécialement visible chez les Yougoslaves, était entretenue par la recherche des gouvernements français successifs d'un accord avec Rome¹⁴². Dans ces conditions, les membres de la Petite Entente ont cherché une plus forte concertation de leurs politiques étrangères. Le 16 février 1933, les représentants de la Roumanie, de la Tchécoslovaquie et de la Yougoslavie signaient à Genève un pacte par lequel la Petite Entente se transformait en une véritable organisation internationale régionale. Selon ses termes :

« tout traité politique de chaque Etat de la Petite Entente, tout acte unilatéral changeant la situation politique actuelle d'un des Etats de la Petite Entente à l'égard d'un Etat tiers, ainsi que tout accord économique comportant des conséquences politiques importantes, exigeront dorénavant le consentement unanime du Conseil de la Petite Entente »¹⁴³.

Le Pacte d'organisation de la Petite Entente stipulait une autre chose importante :

¹⁴⁰ Paola Brundu Olla, *L'équilibre difficile : Gran Bretagna, Italia e Francia...*, op. cit., p. 48.

¹⁴¹ Bismarck avait l'habitude de dire que les Balkans commencent dans les cafés de Vienne... Il ne s'agissait pas d'une simple boutade illustrant uniquement la présence de nombreux Balkaniques à Vienne, mais aussi la position géopolitique de la monarchie dualiste, de porte vers les Balkans.

¹⁴² François Grumel-Jacquignon, *La Yougoslavie...* op. cit., p. 425.

¹⁴³ *Apud* B. Boutros-Ghali, *Contribution à une théorie générale des alliances*, préface de M. Charles Rousseau, Paris, Editions A. Pedone, 1991, p. 44. Cf. aussi Boutros Boutros-Ghali, *Contribution à l'étude des ententes régionales*, Paris, Pedone, 1949, ouvrage qui reste la meilleure étude sur les organisations internationales régionales.

« (...) si l'un des Etats de la Petite Entente devenait la victime d'une agression de la part d'un Etat voisin, la Petite Entente toute entière devait lui prêter *ipso jure* aide et assistance »¹⁴⁴.

Ces engagements se retrouvaient aussi *grosso modo* dans le Pacte de l'Entente Balkanique conclu le 9 février 1934 à Athènes, entre la Roumanie, la Yougoslavie, la Grèce et la Turquie¹⁴⁵. Un des buts explicites des deux organisations régionales était l'intégration des Etats dits « révisionnistes » : la Petite Entente voulait inclure la Hongrie et même l'Autriche et l'Entente balkanique souhaitait ouvertement l'adhésion de la Bulgarie¹⁴⁶ et même de l'Albanie. Les principaux ennemis individualisés étaient donc les Grandes Puissances révisionnistes (Italie, Allemagne) qui pouvaient agir en Europe danubienne et balkanique par alliés interposés (Hongrie, Bulgarie, Albanie). Ainsi, pour le ministre roumain des Affaires étrangères, Nicolae Titulescu, le révisionnisme italien était dangereux au même titre que le révisionnisme hongrois :

« Je n'excuserai pas le premier révisionnisme au détriment du second. Tous les deux sont, à mon sens, inacceptables et nuisibles »¹⁴⁷.

Quant à la France, elle restait l'interlocuteur privilégié des deux organisations régionales malgré l'inquiétude des pays dits « satisfaits » envers ses tentatives de rapprochement avec Rome. Les responsables politiques français avaient cherché à faire comprendre dans les capitales danubienne et balkaniques qu'un éventuel rapprochement avec Rome ne signifiait pas l'abandon des alliances orientales. D'ailleurs, l'aide diplomatique de la France fut précieuse pour la constitution de l'Entente balkanique. Le président français du Conseil, Jean Paul-Boncour, avait lui-même précisé que :

« Ce projet a été aidé pour se concrétiser avec nos conseils, nos actions discrètes mais fermes et soutenues qui visaient à surmonter les divergences entre les signataires »¹⁴⁸.

La diplomatie française avait aussi soutenu les efforts qui visaient le rapprochement entre la Bulgarie et l'Entente balkanique¹⁴⁹, en l'occurrence la normalisation des rapports bulgaro-yougoslaves. Ces manœuvres s'inscrivaient, selon la presse française de l'époque, dans la stratégie

¹⁴⁴ Nicolae Titulescu, *La politique extérieure de la Roumanie, op. cit.*, p. 83.

¹⁴⁵ *Idem*, p. 99.

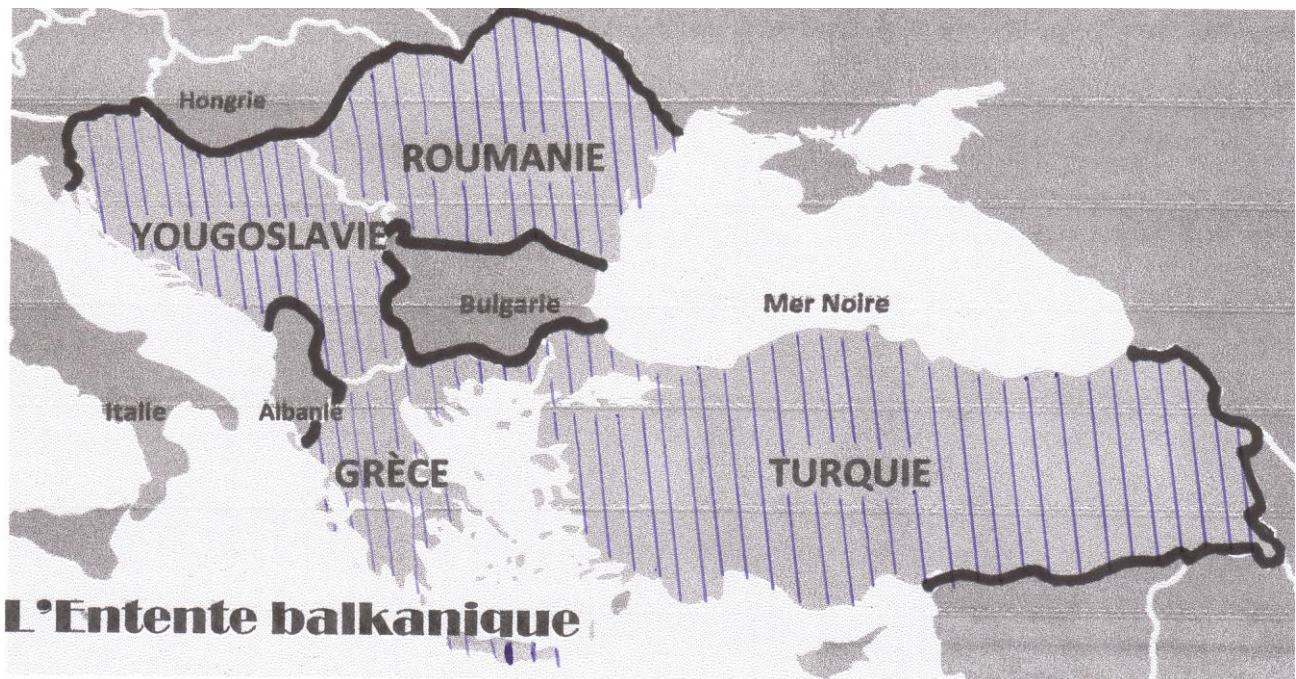
¹⁴⁶ L'Entente balkanique fut initialement conçue comme un pacte à cinq (Bulgarie, Grèce, Yougoslavie, Roumanie, Turquie). Cf. Cristian Popisteanu, *Romania si Antanta Balcanica. Momente si semnificatii de istorie diplomatica [La Roumanie et l'Entente balkanique. Moments et significations d'histoire diplomatique]*, Editia a 2-a, Bucuresti, Editura Politica, 1971, p. 119.

¹⁴⁷ Cette déclaration fut faite devant le Parlement roumain le 4 avril 1934. Cf. Nicolae Titulescu, *La politique extérieure de la Roumanie, op. cit.*, p. 215, note 19.

¹⁴⁸ Cristian Popisteanu, *Romania si Antanta Balcanica. Momente si semnificatii de istorie diplomatica [La Roumanie et l'Entente balkanique. Moments et significations d'histoire diplomatique]*, *op. cit.*, p. 131.

¹⁴⁹ Notons que les Français avaient fait plusieurs tentatives pour accrocher la Bulgarie au système français d'alliances. Le 15 août 1933, à l'occasion du Congrès de l'Entente radicale, Herriot lui-même se déplace à Sofia à la tête de la délégation des Radicaux français pour impulser un rapprochement franco-bulgare. *Idem*, p. 132.

de la France « de faire échec et mat à toute tentative de Rome ou de Berlin destinée à la révision des traités »¹⁵⁰.



Qu'il nous soit permis, dans ce contexte, d'ouvrir une parenthèse. Il est inexact d'affirmer que la France *n'intervenait jamais directement* dans les affaires des pays balkaniques pour orienter leurs politiques étrangères. Les mémoires des divers hommes d'Etat roumains, que nous avons consulté¹⁵¹, contiennent de nombreuses références sur l'appui que les autorités et la presse françaises donnaient aux philo-français et au même temps les efforts faits pour « séduire » les philo-allemands et les philo-italiens¹⁵². Toutes ces attitudes entretenaient à Rome la suspicion à l'égard de la politique française en Europe danubienne et balkanique et à l'égard des pays dits « satisfaits » malgré leurs offres de collaboration. La plus importante fut celle d'offrir à l'Italie « la direction spirituelle » de la Petite Entente, initiative qui avait l'accord de la France. Cette formule était

¹⁵⁰ *Idem*, p. 133.

¹⁵¹ Cf., par exemple, le deuxième volume des mémoires de Mihail Manoilescu (publiés en 1993 aux Editions Encyclopédiques, à Bucarest), économiste et homme politique, philo-allemand notoire, membre de la *camarilla* royale après le retour de Charles II sur le trône de la Roumanie (1930), proche des mouvements d'extrême-droite à partir de 1938. En juillet 1940, après la chute de la France, il fut ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement profasciste Ion Gigurtu. Ancien gouverneur de la Banque Nationale de Roumanie, il avait publié à Paris en 1929 aux éditions Giard, dans la collection Bibliothèque économique internationale, *La Théorie du protectionnisme et de l'échange international*.

¹⁵² Un des moyens utilisés était de leur conférer la Légion d'honneur (Cette décoration représente jusqu'à présent un véritable outil de diplomatie publique !). A ce titre, Mihail Manoilescu notait : « Le ministre de France [à Bucarest, *n. n.*], Puaux qui cherchait à cultiver mon amitié et qui m'avait porté au Ministère, en octobre passé [1930], à l'improviste, la plaque de grand officier de la Légion d'honneur, était éternellement alarmé et suspicieux que la Roumanie puisse changer sa politique extérieure ». Cf. Mihail Manoilescu, *Memorii*, vol. II, Bucaresti, Editura Enciclopedica, 1993, p. 264.

pourtant trop vague et le rôle assigné à l'Italie trop honoraire pour être accepté par le gouvernement fasciste, ainsi qu'on peut constater au travers des mémoires de Nicolae Titulescu :

« (...) Je me suis rendu, avec la pleine autorisation de MM. Benès et Jeftić, chez le Président du Conseil de France et Ministre des Affaires Etrangères, M. Paul-Boncour, pour lui dire : *La France est toujours et par nature avec nous. Pourquoi s'opposerait-elle à ce que nous offrons la direction spirituelle de la Nouvelle Petite Entente à l'Italie ? L'Italie a des intérêts en Europe Centrale. La Petite Entente et l'Italie ensemble forment, à l'intérieur des frontières déterminées par le principe des nationalités, l'ancienne unité de la Monarchie Austro-Hongroise.* M. Paul-Boncour a réfléchi sur la question et m'a répondu : *Vous avez raison ; vous pouvez parler ainsi que vous le désirez à l'Italie, en plein accord avec la France.* [...] »

Le Ministre d'Italie à Bucarest, M. Ugo Sola, m'a rendu visite et à cette occasion, avec son langage franc, il m'a dit : [...] *L'Italie ne fera jamais un accord avec la Petite Entente en bloc ; avec des morceaux de la Petite Entente, peut-être. Il y a trop d'immeubles à louer pour que l'Italie accepte jamais d'habiter en locataire l'immeuble qui s'appelle la Petite Entente* »¹⁵³.

L'Italie voulait un renversement des alliances à son profit en Europe danubienne et balkanique et tout accord global avec une organisation régionale constituée pour le maintien du *statu quo* versaillais était donc irrecevable. Donc la proposition faite par Titulescu au nom de la Petite Entente et de la France était considérée un piège pour lui enlever la liberté d'action dans la région danubienne et balkanique, au même titre que les précédentes offres d'accords tripartites franco-italo-yougoslaves. En revanche, la diplomatie italienne avait préféré conclure les soi-disant « Protocoles de Rome »¹⁵⁴. Signés au 17 mars 1934, ces protocoles représentaient un accord triparti de « consultation et d'étroite collaboration économique et politique entre Rome, Vienne et Budapest »¹⁵⁵. Mais la chose la plus importante était l'engagement des trois gouvernements à ne pas entreprendre avec « un État tiers » aucune « négociation politique importante » qui regardait la question danubienne sans avoir procédé en préalable à des consultations réciproques¹⁵⁶. Mussolini espérait ainsi bloquer toute initiative régionale française et toute tentative allemande qui visait la constitution d'un bloc des pays danubiens. Les deux perspectives étaient inquiétantes pour l'Italie qui risquait d'être exclue de la région. Plusieurs signes alarmants ont été enregistrés au début des années trente. Nous avons déjà rappelé l'exportation des capitaux français dans les pays danubiens et balkaniques, la tentative d'union douanière avec Autriche, le pacte de réorganisation de la Petite Entente et la création de l'Entente balkanique... D'autres évolutions inquiétaient également les

¹⁵³ Nicolae Titulescu, *La politique extérieure de la Roumanie, op. cit.*, p. 198-199.

¹⁵⁴ Ou le système Brocchi, du nom d'un ancien conseiller d'Etat et chef de cabinet du ministre des Finances, Igino Brocchi, qui eut l'initiative de conclure cet accord. On accordait de droits préférentiels aux produits industriels autrichiens et aux céréales en provenance de Hongrie pour remédier la baisse du prix du blé au niveau mondial.

¹⁵⁵ Cf. Gian Carlo Falco, « Prefazione », in Pierpaolo Dorsi (a cura di), *Inventario dell'Archivio di Igino Brocchi*, Trieste, Pubblicazioni degli Archivi di Stato, 2000, coll. « Quaderni della rassegna degli Archivi di Stato, n° 92 », p. VII-XXVI.

¹⁵⁶ *Ibidem*.

Italiens. En 1931, l'Allemagne avait conclu des accords douaniers avec la Roumanie et la Hongrie¹⁵⁷ et la même année la France devint le premier importateur de céréales hongroises. Trois ans plus tard, en février 1934, l'Allemagne signait un accord commercial important avec la Hongrie et au mois de mai avec la Yougoslavie¹⁵⁸. Le 16 mai 1934, Hermann Göring commençait une tournée en Yougoslavie, Grèce, Bulgarie et Hongrie¹⁵⁹ et en avril-juin le titulaire du *Quai*, Louis Barthou, visitait la Pologne, la Tchécoslovaquie, l'Autriche, la Roumanie et la Yougoslavie¹⁶⁰. Le ministre français voulait faire avancer son projet de Pacte oriental, c'est-à-dire un vaste plan de stabilisation des frontières de l'Europe de l'Est avec la participation de l'Allemagne et de l'Union soviétique mais sans l'Italie. Donc, Barthou était aussi à la recherche d'un *modus vivendi* en Europe centrale et orientale avec l'Allemagne. En juillet avait lieu la tentative de putsch nazi en Autriche. En septembre 1934 entrait en vigueur le *Neuer Plan*, le Nouveau plan, qui réorientait le commerce extérieur de l'Allemagne vers les pays de l'Europe danubienne et balkanique dont les économies étaient complémentaires avec la sienne¹⁶¹.

Cet activisme de l'Allemagne et de la France avait renforcé la conviction de Mussolini de la nécessité de renforcer la présence italienne en Autriche et en Hongrie¹⁶². En mars 1936 les Pactes de Rome furent reconduits et complétés par la création d'un organe permanent de consultation¹⁶³. Toutefois, si la diplomatie italienne ne fut pas en mesure d'aller au-delà, il y avait aussi quelques aspects positifs : l'amélioration des rapports avec la France. Le nouveau ministre des Affaires étrangères, Pierre Laval, considérait la relation bilatérale franco-italienne une priorité de son mandat : « le partenaire stratégique essentiel doit être l'Italie »¹⁶⁴. Ce processus fut déjà amorcé par son prédécesseur, Louis Barthou, qui avait bien apprécié l'intransigeance de Mussolini affichée lors de la tentative de putsch nazi en Autriche. La mort violente de Barthou et du roi Alexandre de Yougoslavie, en octobre 1934, n'avait pas fait obstacle à la recherche d'un accord entre les deux Grandes Puissances latines. La diplomatie française fait tout pour éviter que l'enquête yougoslave

¹⁵⁷ Georges-Henri Soutou, « Le deuil de la puissance (1914-1958) », in Dominique de Villepin (présentation de), *Histoire de la diplomatie française*, Paris, Perrin, 2005, p. 780.

¹⁵⁸ François Grumel-Jacquignon, *La Yougoslavie dans la stratégie française de l'Entre-deux-guerres...op. cit.*, p. 460.

¹⁵⁹ *Idem*, p. 459.

¹⁶⁰ *Idem*, p. 463.

¹⁶¹ René Girault, Robert Frank, *Turbulente Europe...op. cit.*, p. 304.

¹⁶² Dès 1931 le ministre italien des Affaires étrangères Dino Grandi avait fortement soutenu la reconstitution de l'Etat dualiste austro-hongrois sous le règne des Habsbourg mais seul l'Empire britannique s'y est montré favorable. Les représentants de la France (Briand), de l'Allemagne et des pays de la Petite Entente ont manifesté leur opposition à une telle proposition. Il faut également noter que l'Italie, elle-aussi, avait signé avec les pays de la Petite Entente le 12 novembre 1920 le Pacte anti-Habsbourg. Cf. Dino Grandi, *La politica estera dell'Italia dal 1929 al 1932, op. cit.*, p. 375-376.

¹⁶³ Cf. György Réti, *Hungarian-Italian relations in the shadow of Hitler's Germany, 1933-1940*, Translated from the hungarian by Thomas J. DeKornfeld and Helen D. Hiltabidle, Foreword by Giuseppe Vedovato, New York, Columbia University Press, 2003, p. 70-74.

¹⁶⁴ Georges-Henri Soutou, « Le deuil de la puissance (1914-1958) », in Dominique de Villepin (présentation de), *Histoire de la diplomatie française*, Paris, Perrin, 2005, p. 785.

cite des gouvernements étrangers et notamment le gouvernement italien¹⁶⁵. Il faut aussi reconnaître que le Duce ne pouvait pas combattre sur tous les fronts. Mussolini avait besoin du soutien français pour maintenir l'Autriche dans la sphère d'influence italienne car l'Empire britannique ne croyait

« ni dans la capacité de Dollfuss à résister à la pression des nazi, ni dans la vitalité de sa politique philo-italienne ; de sorte que, à la veille de la soi-disant *révolution fasciste* de Vienne, [les Britanniques] étaient convaincus de la proche et inévitable emprise du nazisme en Autriche et déjà ils regardaient l'Autriche avec un mélange de résignation et de scepticisme »¹⁶⁶.

Donc, il y avait bien des limites en ce qui concerne un éventuel soutien britannique pour la stratégie italienne en Autriche, malgré la déclaration conjointe anglo-franco-italienne du 17 février 1934 en faveur de l'indépendance autrichienne. De plus, le gouvernement britannique n'avait pas trop apprécié la signature des accords italo-austro-hongrois car ils le considéraient un facteur de tension supplémentaire entre l'Italie d'un côté, la France et la Petite Entente de l'autre¹⁶⁷. A *Foreign Office*, il y avait même des gens responsables qui pensaient qu'un éventuel *Anschluss* allait rapprocher l'Italie et la France et donc allait renforcer la paix car l'antagonisme italo-allemand deviendrait ainsi irréversible¹⁶⁸. De plus, la stabilité autrichienne pouvait être mieux garantie par l'Allemagne que par l'Italie¹⁶⁹. Notons aussi qu'en novembre 1934 fut signé un *accord de clearing* par lequel l'Allemagne s'engageait à dépenser en Grande-Bretagne 55 % des devises obtenues par ses exportations dans ce pays¹⁷⁰. Donc à la limite, un éventuel *Anschluss* pouvait être profitable à l'économie britannique et nombreux étaient à Londres ceux qui pensaient en ces termes¹⁷¹. La politique officielle britannique tenait compte de toutes ces tendances et évolutions et donc refusait à s'engager d'un côté ou de l'autre : la participation avec les Français et les Italiens au soi-disant « front de Stresa », en faveur de l'indépendance autrichienne (avril 1935), n'avait pas empêché Londres de signer quelques mois plus tard (juin 1935) un accord naval avec Berlin¹⁷². La France était en ce moment beaucoup plus intéressée à soutenir l'Italie, car un éventuel bloc austro-allemand lui faisait plus peur qu'un bloc austro-italien¹⁷³. Mais si l'entente franco-italienne avait très bien marché en ce qui concerne l'Afrique orientale, en Europe danubienne et balkanique les choses

¹⁶⁵ François Grumel-Jacquignon, *La Yougoslavie dans la stratégie française de l'Entre-deux-guerres...op. cit.*, p. 542-564.

¹⁶⁶ Rosaria Quartararo, *Roma tra Londra e Berlino. La politica estera fascista dal 1930 al 1940, op. cit.*, p. 69.

¹⁶⁷ *Idem*, p. 70 (cf. la note n° 246).

¹⁶⁸ *Idem*, p. 76.

¹⁶⁹ *Ibidem*.

¹⁷⁰ René Girault, Robert Frank, *Turbulente Europe et nouveaux mondes...op. cit.*, p. 339.

¹⁷¹ Rosaria Quartararo, *Roma tra Londra e Berlino. La politica estera fascista dal 1930 al 1940, op. cit.*, p. 76.

¹⁷² René Girault, Robert Frank, *Turbulente Europe et nouveaux mondes...op. cit.*, p. 339.

¹⁷³ Rosaria Quartararo, *Roma tra Londra e Berlino. La politica estera fascista dal 1930 al 1940, op. cit.*, p. 76. La France avait même proposé, sans succès, l'institution à Rome d'une commission permanente des ambassadeurs des Grandes Puissances chargée de contrôler politiquement l'Autriche. Cf. Rosaria Quartararo, *Roma tra Londra e Berlino. La politica estera fascista dal 1930 al 1940, op. cit.*, p. 83. Les formules de diplomatie classique (type « pacte à quatre ») n'étaient pas donc propres uniquement au régime fasciste...

étaient beaucoup plus compliquées malgré le résultat positif des négociations au sujet de l'Autriche. La politique de Laval de rapprochement avec l'Italie lui avait attiré la méfiance des alliés orientaux et même une certaine animosité. L'ancien ministre grec des Affaires étrangères et président de l'Académie diplomatique internationale, Antoine F. Frangoulis note dans ses mémoires que :

« M. Titulesco détestait Pierre Laval. Il le nommait *l'homme avec la cravate blanche et les dents noires*. Quand Pierre-Etienne Flandin avait succédé à Laval au *Quai d'Orsay*¹⁷⁴, le premier est venu un jour avec Mme Flandin chez moi au déjeuner. A cette occasion-là il m'avait exprimé son étonnement à propos de certaines paroles que Titulesco lui avait dit le même jour au *Quai d'Orsay* : *Je tiens beaucoup à vous pour plusieurs motifs mais surtout parce que vous portez une cravate noire*. M. Flandin n'avait pas compris l'allusion à la cravate blanche de Laval, son prédécesseur... »¹⁷⁵.

Les alliés orientaux et surtout les Yougoslaves craignaient que le rapprochement avec l'Italie équivalait à un désengagement de la France en Europe danubienne et balkanique et Laval en était considéré le responsable. Pourtant, le ministre français des Affaires étrangères n'avait jamais manifesté l'intention d'abandonner les alliés orientaux, sauf qu'il ne voulait pas tomber prisonnier de l'état des rapports Yougoslavie-Italie, Petite Entente-Italie. Ainsi, les pays de la Petite Entente furent invités à adhérer au Pacte danubien, signé à Rome le 7 janvier 1935, par lequel l'intégrité de l'Autriche était garantie par la France et l'Italie¹⁷⁶. Au même temps, la France joue un rôle modérateur auprès des gouvernements fasciste et yougoslave afin d'accompagner son rapprochement avec l'Italie par une détente en Adriatique et en Europe sud-orientale¹⁷⁷. Telle est la politique de Pierre Laval au sujet des alliés orientaux et elle n'était pas synonyme de désengagement. Cependant, Laval devait tenir compte de l'incohérence des alliés orientaux. Le 26 janvier 1934, Varsovie conclut avec le Troisième Reich un pacte de non-agression¹⁷⁸ mais, en revanche, au mois de mai 1935 le colonel Beck avait refusé toute entente avec la Tchécoslovaquie pourtant un allié essentiel de la France¹⁷⁹. Dans la même lignée, le 15 mai 1934, le gouvernement grec avait déclaré que « dans l'exécution des obligations du Pacte balkanique, la Grèce ne pouvait pas faire la guerre contre une des grandes puissances », en l'occurrence l'Italie et, au début de 1935, Athènes faisait savoir à ses partenaires balkaniques qu'elle n'allait pas signer des conventions

¹⁷⁴ En janvier 1936.

¹⁷⁵ *Apud* George G. Potra (Selectie, cuvânt înainte, note biografică, adnotări și explicații, indice de), *Pro și Contra Titulescu [Pro et Contra Titulesco]*, Editura Enciclopedică, București, 2002, p. 225.

¹⁷⁶ Cf. Ion Calafeteanu (sous la coordination de), *Istoria politicii externe românești în date [Histoire de la politique étrangère roumaine en dates]*, București, Editura Enciclopedică, 2003, p. 285 ; François Grumel-Jacquignon, *La Yougoslavie dans la stratégie française de l'Entre-deux-guerres...op. cit.*, p. 565-566.

¹⁷⁷ Cf. François Grumel-Jacquignon, *La Yougoslavie dans la stratégie française de l'Entre-deux-guerres...op. cit.*, p. 559.

¹⁷⁸ Georges-Henri Soutou, « Le deuil de la puissance (1914-1958) », in Dominique de Villepin (présentation de), *Histoire de la diplomatie française*, Paris, Perrin, 2005, p. 784.

¹⁷⁹ René Girault, Robert Frank, *Turbulente Europe et nouveaux mondes...op. cit.*, p. 345.

militaires¹⁸⁰. Cependant, la réaction intransigeante des pays de la Petite Entente et de l'Entente balkanique au sujet de sa politique, rendit Laval plus prudent à l'égard de l'Italie : il refusa de prendre des engagements militaires concrets avec Rome en cas d'agression allemande en Autriche¹⁸¹, ce qui pouvait être la pierre angulaire pour un arrangement franco-italien global et durable. Il s'orienta alors vers l'Union soviétique pour raviver dans une certaine mesure¹⁸² le projet de son prédécesseur Louis Barthou, le Pacte oriental : le 2 mai 1935, Laval signait à Moscou le traité d'assistance mutuelle avec les Soviétiques pour faciliter le ravitaillement des alliés orientaux en cas de guerre¹⁸³. La Tchécoslovaquie, la Roumanie et la Yougoslavie devaient signer, chacune, un traité similaire avec l'URSS et ensuite la France devait conclure un pacte global avec la Petite Entente. Mais seuls les Tchécoslovaques¹⁸⁴, et dans une certaine mesure les Roumains¹⁸⁵, ont suivi dans cette direction. Cependant, malgré la prudence affichée par Laval qui ne signe pas de convention militaire avec l'URSS, les Yougoslaves avaient refusé de suivre leurs alliés. Ils préféraient se rapprocher de l'Allemagne avec laquelle ils avaient déjà signé le 1^{er} mai 1934 un traité de commerce : Berlin s'engageait d'acheter des matières premières yougoslaves aux prix supérieurs à ceux existants sur les marchés internationaux¹⁸⁶. Face au rapprochement franco-italien et à leur relative marginalisation dans la Petite Entente, les Yougoslaves voyaient en l'Allemagne un facteur qui leur permettait d'éviter l'isolement régional¹⁸⁷. L'accord naval anglo-allemand du 18 juin 1935 avait cautionné dans une certaine mesure cette nouvelle orientation de la politique yougoslave¹⁸⁸. Signe du déclin de l'influence française en Yougoslavie : le 23 juin, le philo-allemand Milan Stojadinović devenait premier-ministre¹⁸⁹.

¹⁸⁰ Ion Calafeteanu (sous la coordination de), *Istoria politicii externe romanesti in date [Histoire de la politique étrangère roumaine en dates]*, Bucaresti, Editura Enciclopedica, 2003, p. 281 ; Elisa Campus, *Intelegerea Balcanica [L'Entente balkanique]*, Bucaresti, Editura Academiei Republicii Socialiste Romania, 1972, p. 133-135 ; Jacques Thôbie, « La politique balkanique de la Turquie kémaliste », *Relations internationales*, n° 103, automne 2000, p. 337-338.

¹⁸¹ François Grumel-Jacquignon, *La Yougoslavie dans la stratégie française de l'Entre-deux-guerres...op. cit.*, p. 567-577.

¹⁸² Sans l'Allemagne et la Pologne qui étaient contraires à un tel instrument collectif et par voie de conséquence sans les Pays baltes.

¹⁸³ Georges-Henri Soutou, « Le deuil de la puissance (1914-1958) », in Dominique de Villepin (présentation de), *Histoire de la diplomatie française*, Paris, Perrin, 2005, p. 785.

¹⁸⁴ Le traité d'assistance tchécoslovaque-soviétique fut signé le 16 mai et le mois suivant le chef de la diplomatie tchécoslovaque Edvard Beneš allait en visite à Moscou. Cf. François Grumel-Jacquignon, *La Yougoslavie...op. cit.*, p. 578.

¹⁸⁵ Après l'établissement des relations diplomatiques au niveau d'ambassade le 9 juin 1934, la Roumanie engage une année plus tard avec l'Union soviétique des pourparlers en vue d'un traité d'assistance mutuelle. Le document est adopté le 21 juillet 1936 mais devient caduc le 29 août, suite au remaniement de Nicolae Titulescu. Cf. Ion M. Oprea, *Nicolae Titulescu's diplomatic activity*, translated by Andrei Bantas, Bucharest, Pub. House of the Academy of the Socialist Republic of Romania, 1968, p. 148.

¹⁸⁶ Stefano Santoro, *L'Italia e l'Europa orientale. Diplomazia culturale e propaganda 1918-1943*, presentazione di Marco Palla, Milano, Franco Angeli, 2005, p. 262.

¹⁸⁷ Cf. François Grumel-Jacquignon, *La Yougoslavie...op. cit.*, p. 579-580.

¹⁸⁸ *Idem*, p. 580.

¹⁸⁹ *Idem*, p. 583-584.

L'attaque italienne contre l'Éthiopie (le 2 octobre 1935) a mis en évidence pour la France combien sa politique en Europe orientale était incompatible avec son rapprochement avec l'Italie. Toute de suite les pays de la Petite Entente et de l'Entente balkanique se sont alignés aux positions intransigeantes de l'Empire britannique. Les représentants roumain et soviétique, Nicolae Titulescu et Vladimir Potemkin, avaient même proposé (le 10 octobre) l'extension des sanctions aux États de la SDN qui avaient soutenu l'Italie, c'est-à-dire l'Autriche, la Hongrie et l'Albanie¹⁹⁰. Les 25-27 novembre, à Belgrade, les chefs d'Etat-major des pays de la Petite Entente avaient analysé un projet d'opérations au cas où la Yougoslavie serait attaquée par l'Italie et ses alliés, l'Autriche, la Hongrie, la Bulgarie et l'Albanie¹⁹¹ et le 28 novembre, toujours dans la capitale yougoslave, les pays de l'Entente balkanique, à l'exception de la Grèce, signaient une convention militaire tripartite¹⁹². La diplomatie française suit sans enthousiasme ce mouvement mais, en revanche, elle essaye de diminuer l'efficacité des sanctions¹⁹³. Le comportement de la France pendant la crise éthiopienne fut un premier signal pour les alliés orientaux à propos de sa réelle détermination à s'opposer aux révisionnistes, en l'occurrence italien et allemand. Un deuxième événement va secouer, cette fois-ci durablement, la confiance dans la capacité et la volonté de la France et des démocraties occidentales en général, d'intervenir au cas où l'intégrité des pays « satisfaits » d'Europe orientale serait atteinte : le 7 mars 1936, l'Allemagne occupe la région démilitarisée de la Ruhr. Voici comment Mihail Manoilescu, ancien ministre roumain et observateur attentif des événements de l'époque, expose cette prise de conscience de la part des alliés orientaux :

« Il paraît que Titulescu, qui en ce moment-là présidait les deux alliances qui s'appelaient la Petite Entente et l'Entente balkanique, s'est présenté à Baldwin¹⁹⁴, montant sur ses grands chevaux et lui disant : *Je viens au nom de 80 millions d'hommes pour vous exprimer notre opinion dans la question de la Ruhr !* Mais, d'après une information que je possède, Baldwin lui a parlé uniquement du temps et des courses des chevaux d'Epsom. Titulescu a tout compris et s'est en allé furieux »¹⁹⁵.

Mais si l'objectivité de Manoilescu peut être mise en cause, à cause de sa germanophilie, les paroles de Nicolae Titulescu, grand francophile, ne laissent pas de doute :

« Il est vrai que le Gouvernement Sarraut, notamment son éminent ministre des Affaires étrangères, M. Pierre-Etienne Flandin, a apporté à la France un traité d'alliance avec la Grande-Bretagne, extrêmement précieux¹⁹⁶. En effet, la Grande-

¹⁹⁰ Ion Calafeteanu (sous la coordination de), *Istoria politicii externe romanesti in date [Histoire de la politique étrangère roumaine en dates]*, op. cit., p. 289.

¹⁹¹ *Idem*, p. 290.

¹⁹² *Ibidem*.

¹⁹³ René Girault, Robert Frank, *Turbulente Europe et nouveaux mondes...* op. cit., p. 353.

¹⁹⁴ Stanley Baldwin, premier ministre britannique.

¹⁹⁵ Mihail Manoilescu, *Memorii*, vol. II, Bucaresti, Editura Enciclopedica, 1993, p. 379.

¹⁹⁶ Le 9 mars 1936.

Bretagne prenait par anticipation – chose inconcevable avant – l’obligation d’assister la France dans le cas d’une agression non provoquée.

Mais ces choses sont importantes pour nous, les spécialistes.

Pour les masses, nous n’aurons jamais un grand succès si dans un plateau de la balance nous plaçons l’action spectaculaire du Chancelier Hitler qui a conduit à la réoccupation de la zone démilitarisée et si, dans l’autre plateau, nous ne plaçons qu’une simple feuille de papier. [...] Parlons clairement : la foi dans la France a diminué en Europe centrale. [...] C’est de ce fait que proviennent les oscillations de la politique étrangère de certains pays de l’Europe Centrale...»¹⁹⁷.

Il faut aussi ajouter qu’en juillet 1936 éclatait la guerre d’Espagne et un mois après les Italiens s’installaient à Majorque. Ce conflit, aux frontières de la Métropole, et la décision d’Hitler d’allonger le service militaire (26 août 1936) ont conduit le gouvernement français à considérer la défense du territoire national le principal souci. Mais une fois encore la crédibilité de la France est affectée : le réarmement français empêche d’honorer en grande partie les commandes d’armement venues d’Europe centrale et orientale. En outre, la Belgique déclarait en octobre sa neutralité, ce qui représenta une véritable leçon pour les pays de la Petite Entente et de l’Entente balkanique à propos de la ligne politique à suivre. Citons encore à cet égard le témoignage de Mihail Manoilescu :

« Le mois d’octobre allait nous apporter un modèle et une leçon de ce qu’il fallait faire, nous les petits Etats, en politique étrangère : la Belgique avait rompu la solidarité avec l’Angleterre et la France, États qui, à l’occasion de l’occupation de la Ruhr ont montré qu’ils ne sont plus capables de se défendre seuls et donc, d’autant plus ne pouvaient défendre les autres. [...] Les pactes ne pouvaient rien garantir à une petite nation menacée. La politique des petits États doit être : *non-ingérence dans la politique des Grands, liaisons d’amitié avec tout le monde, aucune attitude hostile vis-à-vis de personne* »¹⁹⁸.

Les décideurs de ces pays avaient donc réalisé « qu’une nouvelle ère commençait dans les relations internationales en Europe » et il fallait s’orienter pour sauver ce qui pouvait être sauvé du *statu quo* versaillais. Même si les alliances orientales sont restées en place et nombreuses ont été les initiatives pour conserver leur « capacité de dissuasion »¹⁹⁹, la réadaptation des politiques étrangères des pays dits « satisfaits » aux nouvelles réalités géopolitiques est visible dès 1935-36. Elle avait commencé d’abord par le remplacement des personnalités qui se sont trop identifiées avec la ligne

¹⁹⁷ Nicolae Titulescu, *La politique extérieure de la Roumanie*, op. cit., p. 369-370.

¹⁹⁸ *Idem*, p. 380.

¹⁹⁹ Le 11 mars 1936, à la suite de l’entrée des troupes allemandes dans la zone démilitarisée de Rhin, a lieu une réunion commune de la Petite Entente et de l’Entente balkanique qui affirme la volonté des pays membres de « défendre par tous les moyens l’application des traités, y compris celui de Locarno » ; le 6 avril 1936, les gouvernements de la Petite Entente adressent au gouvernement autrichien une note commune de protestation au sujet de la réintroduction du service militaire obligatoire, en violation de l’art. 119 du Traité de Saint-Germain-en-Laye ; en juin 1936, à la conférence internationale de Montreux, la Roumanie, la Yougoslavie et la Turquie affichent leur solidarité au sujet de la remilitarisation des détroits de la Mer Noire et du regain complet de la souveraineté turque sur cette zone ; les 6-11 novembre 1936, à Bucarest, a lieu une réunion des chefs d’Etat-major des pays de l’Entente balkanique, y compris de la Grèce, au cours de laquelle la Roumanie, la Turquie et la Yougoslavie signent une convention militaire. Cf. Ion Calafeteanu (sous la coordination de), *Istoria politicii externe romanesti in date [Histoire de la politique étrangère roumaine en dates]*, op. cit., p. 290-297.

politique française et la sécurité collective : le premier ministre yougoslave, Bogoljub Jeftić (juin 1935), et surtout le ministre roumain des Affaires étrangères, Nicolae Titulescu (août 1936)²⁰⁰. La neutralité était difficile dans ces parties de l'Europe et il fallait appeler les personnalités qui se trouvaient dans les bonnes grâces de l'Allemagne : le yougoslave Milan Stojadinović, les roumains Gheorghe Bratianu²⁰¹ et Octavian Goga²⁰². Déjà en 1936, l'Allemagne devenait la Grande puissance la plus dynamique en Europe centrale et orientale malgré les positions plus importantes (politiques et économiques) détenues par les grandes démocraties occidentales, la France et l'Empire britannique. Mais, comme disait si bien Mihail Manoilescu, pour des pays comme la France et l'Angleterre « perdre le prestige signifiait tout perdre »²⁰³. Les années 1935-1936 et notamment la gestion des principaux dossiers internationaux (Rhénanie, Ethiopie) représentent donc un tournant pour le système versaillais et pour l'influence française en Europe médiane. Jusqu'à la veille de la deuxième guerre mondiale on assiste à une forte érosion des positions détenues par la France en Europe. Mais suivons le fil des événements...

La fin de la prédominance française en Europe de sud-est

Une fois installé le gouvernement du Front Populaire, la France avait commencé une vaste action diplomatique destinée à restaurer autant que possible son influence dans la région : le 21 juillet 1936, le ministre des Affaires étrangères, Yvon Delbos, annonçait l'intensification de l'expansion culturelle et l'augmentation du budget du Service des œuvres²⁰⁴ ; en août 1936, le Général Gamelin effectuait une visite à Varsovie où il essayait de jouer le médiateur entre la Pologne et la Tchécoslovaquie et, en septembre-octobre, le chef de l'Etat-major général de l'armée française visitait la Roumanie ; le 6 novembre 1936, le traité d'amitié avec la Roumanie fut renouvelé et le 12 octobre 1937, la France et la Yougoslavie prolongeaient leur traité de conciliation et d'arbitrage ; entre 3 et 17 décembre 1937, le titulaire du *Quai d'Orsay*, Yvon Delbos, entamait

²⁰⁰ Catherine Durandin note à juste titre (cf. Catherine Durandin, *Histoire des Roumains*, Paris, Fayard, 1995, p. 294) que « le limogeage de Titulescu était ainsi significatif à la fois d'une évolution des alliances extérieures pour une sécurité renforcée et d'une mutation de la conception de l'ordre intérieur. La fidélité à la démocratie interne et externe était abandonnée au profit de projets autoritaires, du dessin d'une Europe nouvelle ». Cette constatation s'applique à divers degrés à tous les alliés orientaux de la France, à l'exception de la Tchécoslovaquie.

²⁰¹ Gheorghe I. Bratianu (1898-1953). Historien et homme politique, fils de l'ancien homme d'Etat roumain Ion I. C. Bratianu. Spécialiste de la Mer Noire et du monde byzantin, Bratianu obtient son doctorat à la Sorbonne (1929) avec une thèse dirigée par Ferdinand Lot. Dans les années 30 il fut le chef d'une faction dissidente du Parti National Libéral. En bonnes relations avec Goering, Gheorghe Bratianu effectue « à titre privé » une mission à Berlin (novembre 1936) où il avait été reçu par Hitler.

²⁰² Octavian Goga (1881-1938). Poète et homme politique roumain pro-allemand. Il devient premier ministre en décembre 1937. Durant son mandat qui a duré seulement 44 jours, Goga a cherché la conclusion de pactes avec l'Allemagne et l'Italie.

²⁰³ Mihail Manoilescu, *Memorii*, vol. II, Bucaresti, Editura Enciclopedica, 1993, p. 379.

²⁰⁴ Stefano Santoro, *L'Italia e l'Europa orientale. Diplomazia culturale e propaganda, 1918-1943*, presentazione di Marco Palla, Milano, Franco Angeli, 2005, p. 193.

une tournée en Europe centrale et orientale (Varsovie, Bucarest, Belgrade et Prague)²⁰⁵. Les objectifs de cette stratégie étaient les suivantes : éviter la dissolution des alliances orientales (la Petite Entente et l'Entente balkanique) qui équivalait pour la France à une perte irréparable de son prestige international ; sortir de l'encerclement provoqué par le rapprochement italo-allemand, la militarisation de la Rhénanie et la guerre d'Espagne, en mobilisant les « alliés orientaux » ou en obtenant au moins leur accord pour le passage des troupes soviétiques en cas de guerre avec l'Allemagne. Dans ce contexte géopolitique marqué par le désengagement britannique, les alliés orientaux de la France préféraient reprendre la traditionnelle politique d'équilibre entre les Grandes puissances. Dans un article publié en octobre 1936, le roumain Mihail Manoilescu exprimait bien cet état de choses :

« Une telle attitude²⁰⁶ était d'autant plus opportune car les Anglais eux-mêmes reconnaissent la faillite de la politique *pactomaniaque* de la SDN. Le *Times* de Londres, du 21 octobre [1936], se déclarait contre la sécurité collective en soutenant que *l'Angleterre ne doit plus s'efforcer à prendre ses responsabilités pour toutes les agressions du monde entier!* et concluait *qu'il serait souhaitable que le Gouvernement britannique ne perdait plus son temps avec toutes les affaires du monde entier mais qu'il se fixe un certain nombre de priorités*. A juste raison, je me demandais comment peut-on justifier encore la politique de sanctions contre l'Italie, politique qui nous a fait perdre l'amitié d'un grand Etat pour la chimère d'une aide basée sur le principe de la sécurité collective »²⁰⁷.

Dans la même lignée, un autre événement va accentuer davantage l'isolement de la France en Europe centrale et orientale : le 2 janvier 1937, l'Empire britannique signât un accord méditerranéen avec le Gouvernement fasciste²⁰⁸. Le refus des Britanniques pour un accord méditerranéen plus large, ouvert à d'autres États y compris la France, démontrait leurs réticences au sujet de la sécurité collective et leur volonté de ne pas s'engager davantage en Europe²⁰⁹. Dans une question aussi importante que le *statu quo* méditerranéen on n'a pas affiché la traditionnelle solidarité franco-britannique. Cette situation inquiétait Paris, d'autant plus que sur tous les dossiers internationaux Rome et Berlin affichaient leur solidarité. En effet, dès 1936 on ne pouvait plus compter sur l'Italie pour la défense de l'Autriche. Le 6 janvier 1936, Mussolini avait communiqué à l'ambassadeur du Reich, Ulrich von Hassell²¹⁰, qu'il considérait l'Autriche « un pays de race

²⁰⁵ Cf. Ion Calafeteanu (sous la coordination de), *Istoria politicii externe romanesti in date [Histoire de la politique étrangère roumaine en dates]*, op. cit., p. 297-300 ; Alessandra Giglioli, *Italia e Francia 1936-1939. Irredentismo e ultranazionalismo nella politica estera di Mussolini*, Roma, Jouvence, 2001, p. 79.

²⁰⁶ Attitude de balance entre les Grandes Puissances de la part des alliés orientaux de la France.

²⁰⁷ Cf. la revue *Lumea noua [Le monde nouveau]*, Bucarest, octobre-novembre 1936 *apud* Mihail Manoilescu, *Memorii*, vol. II, op. cit., p. 380-381.

²⁰⁸ Paola Brundu Olla, *L'equilibrio difficile : Gran Bretagna, Italia e Francia nel Mediterraneo...op. cit.*, p. 225-233.

²⁰⁹ Alessandra Giglioli, *Italia e Francia, 1936-1939...op. cit.*, p. 50-56.

²¹⁰ Ambassadeur du Reich en Italie, entre 1932 et 1938.

allemande » et que le Front de Stresa était déjà mort²¹¹. Le Duce pensait qu'une entente avec l'Allemagne pouvait conduire à un partage satisfaisant de l'Europe médiane en zones d'influence, même si la perspective de l'*Anschluss* était inquiétante. L'Allemagne et l'Italie s'étaient alliées sur le front espagnol, alors que le désengagement britannique paralysa toute éventuelle aide française pour le gouvernement républicain de Madrid²¹². Ce fut une autre leçon pour les pays d'Europe centrale et orientale concernant la volonté des grandes puissances traditionnelles d'intervenir pour endiguer l'influence de l'Allemagne et de l'Italie. De plus, les alliés orientaux de la France ne regardaient pas d'un bon œil l'éventuelle installation en Espagne d'un pouvoir communiste.

Le nouveau cours de la politique étrangère italienne fut officialisé par Mussolini le 1^{er} novembre 1936 dans un discours prononcé à Milan : l'axe Berlin-Rome, alternative à la sécurité collective prônée par la France, ouverte à tous les pays européens « animés par la volonté de collaboration et de paix »²¹³. Le 2 novembre 1937, l'Italie donnait son adhésion au Pacte antikomintern, événement qui marqua l'échec définitif de toutes les tentatives pour un rapprochement franco-italien.

A la fin de l'année 1937, les conséquences géostratégiques de ces évolutions pour les alliés orientaux de la France étaient catastrophiques : la France paraissait totalement impuissante à les aider, l'Empire britannique paraissait presque totalement désengagé et plutôt favorable à un compromis avec l'Axe, l'URSS paraissait disposait à aider mais la Roumanie et la Pologne craignaient le passage de l'armée rouge sur leurs territoires tant que Moscou n'avait pas reconnu leurs frontières orientales. Le dilemme qui s'est posé avant la Première Guerre mondiale revenait vingt ans plus tard : quel danger était le plus grand, la Russie ou les Puissances centrales ? Notons aussi que les Allemands avaient habilement exploité les sentiments antibolcheviques qui dominaient Europe centrale et orientale (moins en Tchécoslovaquie) et la peur au sujet du révisionnisme territorial. A ce temps là, ce n'était pas Hitler qui parlait ouvertement de révision ! Dans les contacts avec les alliés orientaux de la France, les représentants du Reich se déclaraient antibolcheviques et réticents au sujet du discours révisionniste de Mussolini. Ainsi, pour la Yougoslavie, l'Italie paraissait plus dangereuse que l'Allemagne. L'expansion allemande en Autriche et le renforcement de la présence économique du Reich en Europe danubienne et dans les Balkans, représentaient aux yeux des Yougoslaves le seul contrepoids efficace par rapport à l'Italie. Le prince Paul de Yougoslavie avait habitude de dire qu'il préférerait à Trieste les saucisses allemands que les pâtes italiennes... Bucarest aussi était inquiète par le discours de Mussolini prononcé à Milan, *Piazza Duomo*, le 1^{er} novembre 1936, où il affirmait la nécessité de rendre justice

²¹¹ Alessandra Giglioli, *Italia e Francia, 1936-1939...op. cit.*, p. 29-30.

²¹² René Girault, Robert Frank, *Turbulente Europe...op. cit.*, p. 369-370.

²¹³ Cf. B. Mussolini, *Opera Omnia*, a cura di E. e D. Susmel, vol. XXVIII, Firenze, 1951-1963, pp. 66-71.

à la « Hongrie mutilée, aux quatre millions et demi de Hongrois qui se trouvent sous domination étrangère » et de résoudre définitivement les problèmes dans le bassin danubien²¹⁴. Au contraire, Hitler se voulait rassurant auprès des Roumains, en montrant même ouvertement son opposition aux déclarations révisionnistes de Mussolini. Le chancelier du Reich n'essaye même pas contester les relations privilégiées qui liaient la Roumanie à la France²¹⁵. C'est ce que affirme l'homme d'État roumain Armand Calinescu²¹⁶ dans ses mémoires posthumes :

« 5 décembre 1936. Gheorghe Bratianu²¹⁷ m'informe qu'il a vu Hitler à Berlin. Le chancelier allemand lui a dit que l'article de Rosenberg²¹⁸ a été suggéré par lui-même. Il n'a aucune objection à la notre amitié avec la France parce que lui-aussi désire une entente avec Paris. Quand le drapeau rouge sera encouragé à Bucarest [allusion à une possible alliance avec les Soviets] il nous sera hostile »²¹⁹.

Donc dès la seconde moitié de l'année 1936, pour Belgrade et Bucarest c'était l'Allemagne la seule grande puissance capable à contenir les révisionnistes et il fallait mieux se rapprocher d'elle que de la provoquer. C'est pour cela que la Yougoslavie et la Roumanie s'étaient opposées fermement à la conclusion d'un pacte unique d'assistance entre la Petite Entente et la France.

Dans un premier temps, les efforts de l'Allemagne se sont focalisés davantage sur la Yougoslavie qui paraissait plus disposée à s'éloigner du système français d'alliances. L'Allemagne offrait un débouché pour les produits agricoles yougoslaves que les autres Grandes puissances ne pouvaient pas offrir. Le rapprochement politique et économique avec l'Allemagne améliora sensiblement la situation régionale de la Yougoslavie : le 24 janvier 1937, profitant des bons offices allemands, le premier ministre Stojadinović signa un traité « d'amitié perpétuelle » avec la Bulgarie. Les Yougoslaves pouvaient ainsi affronter plus sereinement la question des rapports avec Rome surtout que cette dynamique allemande vers l'Europe danubienne et les Balkans avait bien tempéré

²¹⁴ Cf. B. Mussolini, *Opera Omnia*, a cura di E. e D. Susmel, vol. XXVIII, Firenze, 1951-1963, p. 66-71.

²¹⁵ Notons qu'à la fin de 1936 et en 1937, la France et l'Allemagne avaient coqueté avec l'idée d'une normalisation de leurs relations, voire un rapprochement. Dans un discours prononcé à Lyon, le 24 janvier 1937, Léon Blum lance l'idée d'une collaboration avec l'Allemagne en matière économique, financière et coloniale afin d'arriver à un règlement durable de la paix. Cf. Alessandra Giglioli, *Italia e Francia, 1936-1939...op. cit.*, p. 56.

²¹⁶ Armand Calinescu (1893-1939). Economiste et homme d'Etat roumain. Docteur en sciences économiques et politiques à Paris. Membre du Parti national paysan, Calinescu a été plusieurs fois député et ministre. En 1938, en tant que ministre de l'Intérieur dispose l'arrestation de Corneliu Zelea Codreanu, le chef de la Garde de Fer pour « coalition avec le chef d'une puissance étrangère (Hitler). Grand partisan de l'alliance avec la Grande Bretagne et la France, Calinescu devient premier ministre en mars 1939 et organise le refuge du gouvernement polonais ainsi que l'évacuation du trésor de la Banque nationale polonaise. En septembre il est assassiné par des légionnaires roumains envoyés exprès par Berlin pour mener cette opération.

²¹⁷ Cf. p. 440, note 215.

²¹⁸ Alfred Rosenberg, chef du service de politique extérieure du Parti national-socialiste, avait publié deux semaines après le discours de Mussolini un article intitulé « Unterdrückte Völker und Revisionen /Peuples opprimés et révision » (*in Völkischen Beobachter*, 15 novembre 1936). Rosenberg écrit que l'Allemagne national-socialiste est antirévisionniste en ce qui concerne les frontières, elle ne veut pas la restauration de l'ordre existant avant 1918 mais la création d'un nouvel ordre où les considérations ethniques seront déterminantes pour les limites des États.

²¹⁹ Armand Calinescu, *Insemnari zilnice. 1919-1939, [Journal. 1919-1939]*, editie ingrijita si preafatata de Dr. Al. Gh. Savu, Bucuresti, Editura Humanitas, 1990, coll. « Memorii & Jurnale », p. 326.

les Italiens dans leurs revendications. Mussolini avait réalisé qu'il fallait absolument trouver une alternative dans la perspective de l'*Anschluss*. La Yougoslavie y apparaissait comme la seule option. Citons Stojadinović :

« L'*Anschluss* est inévitable, constata Mussolini d'un air sérieux, mais il vaut mieux que cela soit le plus tard possible, ajouta-t-il en souriant. [...]. En conversant avec Mussolini, j'eus la même impression, qu'avec Ciano à Belgrade ; tous les deux voyaient au loin l'énorme ombre menaçant du Troisième Reich, avec un *Führer* explosif à sa tête. C'était un ami dont ils se méfiaient, n'étant jamais sûrs de ses intentions »²²⁰.

Le 25 mars 1937, fut donc signé sans difficulté le pacte d'amitié italo-yougoslave, considéré un succès pour les deux parties. Pour Belgrade signifiait la sortie totale de l'encerclement, pour la première fois depuis l'indépendance de l'Etat serbe ! De plus « c'était la première fois, depuis le Traité de Londres de 1915, que l'Italie renonçait définitivement à ses revendications territoriales envers la Yougoslavie »²²¹. Le rapprochement avec Rome et Berlin se répercutait aussi favorablement sur les relations avec la Hongrie : la presse hongroise plaidait pour une alliance entre les deux pays et demandait même à la minorité magyare de Voïvodine « fidélité » envers l'État yougoslave²²². Le succès était aussi important pour les Italiens. A part l'obstacle fait aux initiatives françaises, les Italiens relaçaient leur politique balkanique et danubienne et niaient à l'Allemagne le monopole dans cette région. Le prix était cher, mais les Italiens étaient apparemment prêts à des concessions : « c'est le destin qui nous porte, notait le comte Ciano dans son journal, les Serbes à Salonique, nous à Tirana et à Corfou »²²³. Cette politique de rapprochement avec la Yougoslavie allait de pair avec les efforts pour relancer le triangle Rome-Vienne-Budapest, les soi-disant Protocoles de Rome. Mussolini « Moi aussi je pense, écrivait Ciano le 8 novembre 1937, qu'il convient de donner l'impression que le bloc romain est très solide »²²⁴. Les 9-13 janvier 1938 avait lieu à Budapest la conférence des trois Etats signataires des Protocoles de Rome, le dernier effort pour retarder l'emprise allemande sur l'Autriche et sur l'ensemble du bassin danubien²²⁵. Hormis un succès d'image, cette initiative ne porta aucun résultat concret. Au contraire, elle avait montré une Italie incapable se poser en Grande puissance alternative en Europe centrale et orientale, une Italie

²²⁰ Milan Stojadinovitch, *La Yougoslavie entre les deux guerres : ni pacte, ni la guerre*, Paris, Nouvelles Editions Latines, 1979, p. 143-144.

²²¹ *Idem*, p. 147.

²²² Raoul V. Bossy, *Amintiri din viata diplomatica (1918-1940/ Souvenirs de la vie diplomatique*, vol. I (1918-1937), editie si studiu introductiv de Stelian Neagoe, Bucuresti, Editura Humanitas, 1993, p. 297. Le ministre hongrois des Affaires étrangères, Kánya, disait au ministre français, Gaston Maugras, que Göring avait beaucoup insisté auprès de lui pour un rapprochement avec la Yougoslavie et qu'une éventuelle détente avec la Roumanie serait également appréciée à Berlin. Par contre, une détente avec la Tchécoslovaquie serait considérée contraire aux intérêts allemands ». *Idem*, p. 298.

²²³ Galeazzo Ciano, *Diario 1937-1943...op. cit.*, p. 52.

²²⁴ *Idem*, p. 54.

²²⁵ *Idem*, p. 82 et 86-88.

sur la défensive face à l'Allemagne. Malgré les déclarations bruyantes de Mussolini, pour les Hongrois c'était l'Allemagne « le vrai tuteur des nations révisionnistes »²²⁶ : renoncer à défendre l'indépendance autrichienne fut un signe de l'incapacité italienne d'être une alternative au Reich. Personne donc ne se faisait plus illusions sur les limites de la puissance italienne.

Quant aux Français, eux aussi jouaient sur la défensive et cherchaient d'appuyer toute initiative passible de stabiliser la région et d'arrêter la poussée allemande vers l'Orient. Ils espéraient un aménagement tacite, un partage des responsabilités avec les Italiens. Cette hypothèse était prise sérieusement en considération car les stratèges français considéraient que les ambitions principales de Rome visaient la Méditerranée et l'Afrique et pour cela l'Italie avait besoin de ne pas investir toutes ses ressources dans les Balkans : « la Sicile est le centre géographique de l'Empire » (Mussolini)²²⁷. Mais nonobstant sa marge de manœuvre réduite face à l'Allemagne, l'Italie ne considérait plus nécessaire traiter avec la France des problèmes de l'Europe sud-orientale. Malgré le renouvellement du traité franco-yougoslave d'assistance mutuelle de 1927²²⁸, Rome se rendait bien compte que les pactes bulgare-yougoslave et italo-yougoslave représentaient un net recul de l'influence française en Yougoslavie et dans les Balkans. Ainsi, le traité franco-yougoslave cessait d'être la base de la politique étrangère yougoslave et devenait un élément complémentaire dans la nouvelle architecture sécuritaire de Belgrade, tout comme la Petite Entente et l'Entente balkanique. La diplomatie française y était aussi consciente, mais compte tenu de la vulnérabilité de cette région face à l'Allemagne elle avait décidé d'appuyer la conclusion des traités bulgare-yougoslave et italo-yougoslave : Paris avait demandé expressément aux alliés de la Petite Entente et de l'Entente balkanique de ne pas faire obstacle aux Yougoslaves car, selon les statuts des deux organisations, « tout traité politique de chaque État membre » exigeait le consentement unanime du Conseil permanent²²⁹. La Yougoslavie s'était *de facto* dissociée de la Petite Entente et de l'Entente balkanique et certains observateurs de l'époque²³⁰ avaient tout-à-fait raison de considérer un renversement des alliances à partir de 1937. Malgré la densité des réunions et initiatives²³¹, la Petite

²²⁶ L'affirmation appartient à Raoul V. Bossy, ministre de la Roumanie à Budapest entre 1936 et 1939, dans ses mémoires : *Amintiri din viata diplomatica (1918-1940/ Souvenirs de la vie diplomatique*, vol. I (1918-1937), editie si studiu introductiv de Stelian Neagoe, Bucuresti, Editura Humanitas, 1993, p. 316.

²²⁷ Rosaria Quartararo, *Roma tra Londra e Berlino. La Politica estera fascista dal 1938 al 1940*, Roma, Bonacci Editore, 1980, p. 349.

²²⁸ Le traité franco-yougoslave fut renouvelé le 12 octobre 1937.

²²⁹ Cf. B. Boutros-Ghali, *Contribution à une théorie générale des alliances...op. cit.*, p. 44.

²³⁰ Nicolae Titulescu, *La politique extérieure de la Roumanie...op. cit.*, p. 373.

²³¹ Les 11-19 octobre 1937 à Trenčianské Teplice (en Slovaquie) a lieu la 10^{ème} session du Conseil économique de la Petite Entente ; les 28 octobre – 4 novembre 1937 se tient à Ankara la conférence des chefs d'Etat-major de l'Entente balkanique ; les 15-18 décembre 1937 à Prague se déroulait la 10^{ème} réunion des chefs d'Etat-major de la Petite Entente qui fixe la stratégie à suivre en cas de conflit généralisé (deux projets sont analysés : La Tchécoslovaquie attaquée par l'Allemagne, l'Autriche et la Hongrie et la Roumanie attaquée par la Bulgarie). De 1929 à 1937 les Etats-majors réunis des pays de la Petite Entente mettent au point 18 variantes d'opérations militaires conjointes ! Cf. Ion Calafeteanu (sous la direction de), *Politica externa a Romaniei...op. cit.*, p. 302.

Entente et l'Entente balkanique existaient uniquement sur papier. A la fin de l'année 1937, la France ne pouvait plus compter politiquement et militairement sur ses alliances et amitiés d'Europe centrale et orientale : la Tchécoslovaquie était complètement isolé, entouré par des pays hostiles et neutres ; la Roumanie était tenue en échec par la croissante influence allemande qui avait décomplexé ses voisins hongrois et bulgare et par le voisinage soviétique²³² ; la Grèce, timorée par le grand voisin italien, poursuivait un discret rapprochement avec Londres. Seule la Turquie, géographiquement plus lointaine des pays de l'Axe, était moins sensible aux pressions allemandes et italiennes.

Mise en difficulté par le jeu diplomatique italo-allemand, la France conservait encore des positions importantes en Europe centrale et orientale qui lui permettait en théorie de reprendre l'initiative. La présence économique allemande ne faisait pas encore de poids en Europe centrale et orientale : par exemple, en ce qui concerne la Roumanie, les investissements allemands étaient en 1937 vingt fois inférieurs aux investissements franco-britanniques²³³. La France jouissait aussi d'un autre atout en Europe centrale et orientale : le mythe de l'invincibilité de l'armée française qui lui donnait, malgré la perte importante des positions, une influence plus grande que l'Italie. A ce sujet le ministre roumain à Rome, Noti Constantinide notait : « Tout le monde souriait quand Mussolini déclarait dans ses discours qu'il revendique la Tunisie pour l'Italie. La fameuse armée de deux millions de soldats dont il faisait tout le temps allusion, n'a jamais été mise au point, étant une simple figure de style »²³⁴. Alors comment s'explique que Paris avait perdu l'initiative dans une zone d'influence traditionnelle ? Comment s'explique que ses alliés ne la suivaient plus et cherchaient l'amitié des Grandes puissances rivales ?

Mise en difficulté par les « attaques périphériques » de l'Italie et de l'Allemagne contre le système de Versailles²³⁵ et par le désengagement britannique²³⁶, la France abandonne ses ambitions d'hégémonie dans cette région. Ses alliés orientaux s'orientent alors vers d'autres puissances susceptibles de garantir leur sécurité et renoncent progressivement aux garanties fixées par les

²³² En plus, la scène politique roumaine était bouleversée depuis 1937 par l'émergence des extrêmes droites, antisémites, qui voulaient gagner l'amitié de l'Allemagne, « allié naturel de la Roumanie », tout en conservant les alliances traditionnelles avec la France et l'Empire britannique (le gouvernement Goga-Cuza, décembre 1937-février 1938). Voici ce que le ministre d'Etat, Alexandru C. Cuza, déclarait à propos de la Société des Nations : « la SDN est la société des Juifs constituée pour dominer les nations. Je considère que la SDN est un mort qui n'a pas été enterré ». En janvier 1938, les ministres des Affaires étrangères français, Yvon Delbos, et britannique, Anthony Eden, vont jusqu'à menacer de reconsidérer les traités de 1919-1920 si le gouvernement roumain persiste dans ses mesures antisémites. Cf. Catherine Durandin, *Histoire des Roumains*, Paris, Fayard, 1995, p. 298-300.

²³³ Philippe Marguerat, *Le Troisième Reich et le pétrole allemand, 1938-1940. Contribution à l'étude de la pénétration allemande dans les Balkans à la veille et au début de la seconde guerre mondiale*, Leyde, A. W. Sijthoff (Institut universitaire de hautes études internationales), « Collection de relations internationales », 1977, p. 32.

²³⁴ Cf. Noti Constantinide, *Valiza diplomatica 1890-1940 [La valise diplomatique]*, editie îngrijita de Florica Vranceanu, introducere de prof. univ. dr Dumitru Preda, Bucuresti, Libra, 2002, p. 183.

²³⁵ L'Allemagne qui avait violé unilatéralement les clauses du Traité de Versailles, l'Italie qui avait occupé un Etat membre de la SDN, l'intervention victorieuse italo-allemande dans la guerre d'Espagne.

²³⁶ Déterminé par la menace japonaise en Extrême-Orient.

traités de Trianon et de Neuilly : en 1938, les pays de la Petite Entente et l'Entente balkanique avaient pris l'initiative d'accorder à la Hongrie²³⁷ et à la Bulgarie²³⁸ le droit à l'égalité en matière d'armements, tout en cherchant à se rapprocher davantage de l'Allemagne, géographiquement plus proche et plus forte que l'Italie. En conclusion, au début de 1938, la France ne pouvait plus vraiment maîtriser le changement du *statu quo* dans le sud-est de l'Europe. Elle était prête à accepter des ajustements aux traités de Trianon et de Neuilly opérés à l'amiable par les pays bénéficiaires et les pays vaincus ; elle appuyait tacitement tout rapprochement entre ses « alliés orientaux » et l'Italie dans le vague espoir de voir cette région soustraite à l'emprise allemande. En ce qui concerne l'Italie, elle pensait pouvoir endiguer l'Allemagne en s'alliant avec elle. Ainsi, Rome espérait voir ses intérêts adriatiques et balkaniques reconnus par Berlin. Comment l'Albanie fut-elle influencée par le jeu diplomatique franco-italien face à l'émergence de l'Allemagne dans les années trente ? Cette question va être traitée dans le paragraphe suivant.

L'Albanie entre le poids de l'alliance italienne et le soutien français

Dans ce jeu diplomatique si complexe, avec des acteurs de taille moyenne, telle la Yougoslavie et dans une certaine mesure la Grèce, l'importance géostratégique de l'Albanie risque d'être sous-estimée. Le pays est marginal en termes de rapports de force (faibles dimensions territoriales, démographiques, économiques et militaires, ressources naturelles limitées) mais la remise en cause de son indépendance modifierait sensiblement l'équilibre régional. Une intégration de l'Albanie en Italie ajouterait à la frontière italo-yougoslave 438 de kilomètres à contrôler en cas de tension et ne permettrait plus à la Yougoslavie d'exercer pleinement sa fonction de barrière contre le germanisme vers la Méditerranée orientale. Elle menacerait aussi la Grèce, pays très important dans la stratégie militaire française basée sur Salonique²³⁹. Un éventuel contrôle de l'Albanie permettrait à l'Italie fasciste d'augmenter son poids stratégique dans les Balkans. Il était donc important pour la France de s'assurer que l'indépendance du petit royaume adriatique ne soit pas mise en cause, que le pouvoir de Zog se consolide et que Tirana affirme sa personnalité dans la coopération régionale, voir internationale. La France devait, au même temps, ménager les susceptibilités italiennes. A la fin des années 1920, le contexte paraissait favorable à une telle démarche. Après avoir obtenu la

²³⁷ L'Accord de Bled du 27 août 1938 entre la Petite Entente et la Hongrie.

²³⁸ L'Accord de Salonique du 31 juillet 1938 entre l'Entente balkanique et la Bulgarie. Les clauses militaires du traité de Neuilly et les dispositions concernant la frontière de Thrace (prévues par le Traité de Lausanne, de 1923) étaient abrogées. Cf. Jacques Thôbie, « La politique balkanique de la Turquie kémaliste »..., *op. cit.*, p. 343-344 et Roger Céré et Charles Rousseau, *Chronologie du Conflit mondial (1935-1945)*, Paris, Société d'éditions françaises et internationales, 1945, p. 80.

²³⁹ On a vu l'importance de l'Albanie pendant la Première Guerre mondiale pour le retrait serbe vers Corfou et pour l'avancée de l'armée française de l'Orient vers Nord.

reconnaissance de la monarchie et des garanties de sécurité italiennes qui le mettaient à l'abri de toute ingérence yougoslave et grecque, le roi Zog avait adopté une politique nationaliste. Mais ce *nationalisme d'État* était difficilement conciliable avec les efforts déployés par l'Italie en vue d'une plus grande intégration entre les deux pays. Le souverain albanais s'opposait notamment à l'établissement d'une union douanière, qui aurait signifié l'absorption économique et politique de son pays par l'Italie, bref, la fin de son règne²⁴⁰. Le roi Zog avait donc demandé à son gouvernement à faire des efforts pour diminuer les importations en provenance de l'Italie bien que les Italiens aient investit beaucoup pour améliorer l'infrastructure du pays, pour créer des unités productives et aient prêté de l'argent pour assurer le bon fonctionnement de l'administration étatique albanaise ainsi que le luxe de la Cour. Les résultats de sa démarche n'ont pas tardé : l'Office de l'Albanie du ministère italien des Affaires étrangères constatait, non sans inquiétude, que l'argent italien prêté à l'Albanie était dépensé « pour faire des achats dans des pays tiers »²⁴¹. La conclusion était que « le Roi Zog voulait rester politiquement indépendant des décisions prises à Rome, tout en voulant bénéficier des aides financières italiennes »²⁴². Et pourtant, Rome ne voulait pas dénoncer pour le moment les accords financiers avec l'Albanie²⁴³ car le risque était d'éloigner davantage Zog et compromettre les positions acquises dans ce pays. Enfin, une action en force était hors de toute question car, malheureusement pour Rome, le contexte européen offrait encore au Roi Zog une marge de manœuvre assez considérable. Nous ne sommes pas encore en 1937-38 ! Nous sommes au début des années trente et les Grandes Puissances traditionnelles – la France et l'Empire britannique – et leurs alliés de la Petite Entente sont encore en mesure de réagir à toute tentative susceptible de changer les frontières en Europe médiane et modifier ainsi les équilibres de puissance. Cependant, les Italiens espéraient ramener le roi Zog à des meilleurs sentiments à leur égard, en octroyant à l'Albanie, en juin 1931, un crédit non-remboursable de 100 millions de francs albanais²⁴⁴. Il est intéressant de noter que la presse internationale de l'époque comparait les subsides italiens pour l'Albanie avec les « subsides parisiens destinés aux militaires yougoslaves » et y voyait ainsi un nouvel élément dans la compétition italo-française dans les Balkans. Le journal soviétique officieux *Izvestia* (du 6 juillet 1931) considérait que le crédit financier accordé à

²⁴⁰ Cf. Chap. IV, p. 220-223.

²⁴¹ Massimo Borgogni, *Tra continuità e incertezza. Italia e Albania (1914-1939). La strategia politico-militare dell'Italia in Albania fino all'Operazione « Oltre Mare Tirana »*, Milano, Franco Angeli, 2007, coll. « Temi di storia », p. 113. Si en 1924-25 les produits italiens représentaient 75 % de la totalité des importations albanaises, quatre ans plus tard elles représentaient à peine 50 %. *Idem*, p. 114.

²⁴² *Idem*, p. 117.

²⁴³ Ainsi, le flux des capitaux italiens en Albanie atteint un pic entre 1926 et 1931 et se maintient presque au même niveau entre 1932 et 1933. *Ibidem*.

²⁴⁴ Environ 379 millions de liras italiennes. *Idem*, p. 119.

l'Albanie illustre, sans aucun doute, *l'intensification de la rivalité italo-française dans les Balkans* :

« Ce n'est pas par hasard que la décision du gouvernement italien avait coïncidé avec les négociations franco-yougoslaves concernant le traitement préférentiel du blé²⁴⁵. Le crédit octroyé par l'Italie à l'Albanie est un acte d'hostilité contre Paris et c'est pour cela que la presse française et la presse yougoslave haussent autant le ton »²⁴⁶.

Les archives italiennes confirment cette hypothèse : les diplomates italiens sont inquiets à propos des effets que peuvent avoir en Albanie les accords concernant les tarifs préférentiels du blé que la France avait conclu avec la Yougoslavie et d'autres pays danubiens (Hongrie, Roumanie). Selon le ministre italien à Tirana, Antonio di Soragna²⁴⁷ :

« Des événements comme le Traité franco-yougoslave nuisent à mon action sur place qui vise à inculquer l'idée chez les Albanais que l'Italie ne pouvait pas accorder des avantages pour leurs exportations qu'à travers la conclusion d'une union douanière »²⁴⁸.

L'Albanie constatait ainsi qu'il y avait d'autres voies pour intensifier la coopération économique avec l'Italie sans avoir besoin de conclure une union douanière : à Tirana, les insistances italiennes pour un tel arrangement paraissaient d'autant plus suspectes. Le résultat fut l'intensification des efforts de l'Albanie pour intégrer la dynamique sud-est européenne. La crise économique avait poussé les pays de la région à régler leurs problèmes bilatéraux et à envisager un bloc balkanique basé sur des partis agrariens²⁴⁹. L'Albanie était naturellement intéressée par cette dynamique faite au nom du principe séduisant « les Balkans aux Balkaniques ». La situation se présentait bien pour Zog car l'initiative d'un bloc balkanique fut lancée par la Grèce, pays hors du système français d'alliances, qui avait des bons rapports avec l'Italie. Dans une première étape, Tirana avait tenté une

²⁴⁵ En vertu de l'Arrangement concernant le traitement préférentiel du blé yougoslave conclu à Belgrade le 7 novembre 1931, le Gouvernement français s'engageait à acheter chaque année à la Yougoslavie un contingent de blé fixé à 10 % de la quantité des importations totales de la France. Les blés acquis étaient payés au prix mondial et, à l'entrée en France, étaient soumis au tarif douanier minimum. En plus, le Gouvernement français remettait au Gouvernement yougoslave « une somme tenant compte de la différence entre le prix mondial et le prix considéré comme rémunérateur par les exportateurs yougoslaves ». Cf. « Doc. n° 3331. Arrangement entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume de Yougoslavie, concernant le traitement préférentiel du blé yougoslave. Signé à Belgrade, le 7 novembre 1931 », in Société des Nations, *Recueil des Traités*. 1934, p. 282.

²⁴⁶ *Apud* ASD, *Affari Politici 1931-1945*, Albania n° 9 (1931), Fasc.– Unione doganale italo-albanese.

²⁴⁷ Le marquis Antonio Meli Lupi di Soragna (1885-1971). Diplomate italien. Secrétaire de légation à Budapest (1926), conseiller de légation à Tirana (1928), ministre plénipotentiaire à Tirana (1930-1932).

²⁴⁸ ASD La coopération franco-yougoslave en matière commerciale avait provoqué un vrai débat en Albanie concernant les accords économiques conclus avec l'Italie, s'ils correspondent vraiment aux intérêts du pays.

²⁴⁹ Les projets concernant la réorganisation de l'espace balkanique ont vu la lumière au XVIII^e siècle, tout de suite après le partage de la Pologne, lorsqu'on envisageait la même sorte pour l'Empire ottoman (cf. T.G. Djuvara, *Cent projets de partage de la Turquie*, Paris, 1914) et relancés au XIX^e siècle, avec l'apparition des États nationaux balkaniques. Une synthèse sur les projets de réorganisation balkanique depuis 1919 et jusqu'en 1989 dans l'article de Matei Cazacu, « Conflits et coopération dans les Balkans », in Nicolas Bârdos-Féltoronyi et Michael Sutton, *L'Europe du Centre. 50 années révolues ?*, Bruxelles, De Boeck & Editions Universitaires, 1991, p. 59-71.

adhésion au pacte turco-hellénique²⁵⁰ qui fut signé en septembre 1928²⁵¹ sous les auspices de l'Italie. Après le refus d'Athènes, qui ne voulait pas compliquer ses relations avec Rome, les Albanais essayèrent de se rapprocher de la Tchécoslovaquie et de la Yougoslavie²⁵². Ils espéraient ainsi obtenir une aide économique et, éventuellement, l'admission dans la Petite Entente²⁵³.

Le ministre français en Albanie, Degrand, suivait avec la plus grande attention cette dynamique susceptible d'affaiblir les positions italiennes dans les Balkans et d'améliorer la situation géopolitique de la Yougoslavie. Il observait notamment la prudence excessive des Albanais qui ne voulaient pas donner pour le moment l'impression de vouloir changer de camp pour rejoindre celui de la Yougoslavie et de la Petite Entente :

« (...) le roi Zog a envoyé à Belgrade une délégation pour y négocier un arrangement économique et, éventuellement, si possible, certains accords de caractère politique, mais il ne l'a fait qu'après de longues hésitations et, en quelque sorte, en se cachant »²⁵⁴.

L'attitude des Albanais était tout-à-fait explicable, observait le ministre français à Tirana, car la situation des finances du pays était fortement dépendante de l'assistance italienne et Belgrade ne semblait pas capable de la substituer. Il faut dire aussi que les Albanais devaient encore dépasser une certaine méfiance concernant les éventuelles aides de la part de Belgrade, un voisin qui avait des intérêts évidents dans l'espace albanophone. En plus, les faiblesses de la SDN et la nouvelle

²⁵⁰ Cf. le précédent paragraphe, p. 414-415.

²⁵¹ DDF, 1^{re} série (1932-1935), Tome V (13 novembre 1933 – 13 mars 1934), Doc. n° 141, Dépêche n°122, Tirana, 15 décembre 1933 (reçu : Direction politique, le 4 janvier 1934), M. Degrand, Ministre de France à Tirana, à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires Étrangères.

²⁵² Belgrade avait bien compris l'importance d'une Albanie stable dans le contexte des tensions entre Tirana et Rome. C'est pourquoi les autorités yougoslaves n'ont pas hésité à appuyer la réaffirmation de l'autocéphalie de l'église orthodoxe albanaise : le patriarche serbe Dimitri consacre en 1929 deux évêques albanais. Cf. François Grumel-Jacquignon, *La Yougoslavie dans la stratégie française...op. cit.*, p. 375-376. Par cette manœuvre, les Serbes réussissaient également soustraire à l'influence d'Athènes les orthodoxes d'Albanie. Il y avait aussi un autre aspect important de la question : les Italiens voulaient attirer le clergé orthodoxe vers l'uniatisme, afin d'«apporter plus de 300 000 orthodoxes d'Albanie sous l'influence du Vatican, puis de l'Italie ». Cf. Gordon Gordon-Smith, « Italy's Policy in Albania termed constant peril to European peace », in *Near East and India*, London, November 17th, 1932. Notons que l'église orthodoxe albanaise avait proclamé unilatéralement son autocéphalie en 1922, au congrès de Berat, mais en août 1929, sur la volonté expresse de Zog, elle le fit une nouvelle fois. En 1929, l'église orthodoxe fut organisée en tant qu'institution, dotée d'un statut et d'un saint synode et avait élu un métropolitain dans la personne de l'archimandrite Visarion (Xhuvani, en albanais). Visarion avait été consacré évêque à Cattaro (Kotor, au Monténégro) par le synode de l'église orthodoxe russe réfugiée en Serbie après la chute du Tzar. Pour éviter toute immixtion grecque dans la nomination de nouveaux évêques, les Albanais se sont adressés au patriarche serbe, Dimitri, et à son vicaire, l'archevêque Viktor, qui représentait aussi la minorité orthodoxe serbe de Scutari. L'église serbe avait accepté et ainsi furent consacrés les évêques de Berat et de Gjirokastrë. Le saint synode de l'église albanaise orthodoxe, ainsi constitué, comprenait aussi l'archevêque serbe Viktor, ce qui ne fut pas apprécié par l'Italie fasciste. Le patriarcat œcuménique de Constantinople avait excommunié tous les membres du saint synode albanaise, à l'exception de Viktor, mais avait fini par reconnaître l'autocéphalie albanaise en 1937. Cf. Roberto Morozzo della Rocca, *Nazione e religione in Albania 1920-1944*, Bologna, Il Mulino, 1990.

²⁵³ DDF, 1^{re} série (1932-1935), Tome V (13 novembre 1933 – 13 mars 1934), Doc. n° 141, Dépêche n°122, Tirana, 15 décembre 1933 (reçu : Direction politique, le 4 janvier 1934), M. Degrand, Ministre de France à Tirana, à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires Étrangères.

²⁵⁴ *Ibidem*.

« grandeur » diplomatique de l'Italie appelaient le roi Zog à la prudence. Degrand dresse le tableau de cette situation difficile :

« la situation budgétaire s'aggrave-t-elle chaque jour et les insuccès de ses négociations financières ne sont-ils pas sans préoccuper le roi Zog.

Sans doute encore, les menaces qui pèsent sur la Société des Nations et les inquiétudes que doit susciter en lui l'activité croissante de la diplomatie italienne ne le laissent-elles pas indifférent.

Sans doute, l'indécision de la politique yougoslave n'a-t-elle pas contribué à atténuer ses anciens sentiments de méfiance à l'égard de ce nouveau partenaire et la réponse faite à sa demande d'adhésion au pacte turco-hellénique n'a-t-elle pas encouragé ses velléités d'affranchissement »²⁵⁵.

Ce n'est pas tout ! La situation était aussi compliquée par les pressions italiennes pour dissuader l'Albanie de participer à la dynamique régionale balkanique et de nouer des contacts économiques avec des pays susceptibles d'absorber le peu de produits qu'elle pouvait offrir. Le diplomate français écrivait à ce sujet :

« Bénévolement ou non, [le Roi] avait dans la quinzaine précédente reçu à cinq reprises la visite du ministre d'Italie. [...] M. Koch²⁵⁶ [...] a dit cependant à mon collègue de Grèce qu'il avait essayé de faire comprendre au roi Zog que *les négociations entamées par le gouvernement albanais avec les gouvernements yougoslave et tchécoslovaque étaient illusoires et le resteraient*, l'Albanie n'ayant, en fait, rien à exporter »²⁵⁷.

Et pourtant, le Roi Zog continuait à rester sourd aux propositions d'union douanière et considérait que les conditions imposées par Rome avaient pour but le contrôle de son pays. Sa stratégie était de tergiverser les négociations dans l'espoir de réduire les exigences italiennes. Le souverain albanais espérait aussi trouver, pendant ce temps, un État ou des États disposés à lui venir en aide économiquement et politiquement. En décembre 1933, il s'adressa au gouvernement français, par l'intermédiaire de son chargé d'affaires à Paris, Stavro Stavri²⁵⁸, pour obtenir un emprunt financier. Sans succès ! Paris laissa comprendre qu'elle ne pouvait pas encore venir à la rencontre d'une telle demande, quoi que le gouvernement français apprécie les tentatives d'indépendance de l'Albanie. De plus, le ministre français des Affaires étrangères, Paul-Boncour, considéra qu'une éventuelle

²⁵⁵ DDF, 1^{re} série (1932-1935), Tome V (13 novembre 1933 – 13 mars 1934), Doc. n° 141, Dépêche n°122, Tirana, 15 décembre 1933 (reçu : Direction politique, le 4 janvier 1934), M. Degrand, Ministre de France à Tirana, à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires Étrangères.

²⁵⁶ Ottaviano Armando Koch. Diplomate italien. Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire en Albanie (1932 - 1934). Conseiller d'ambassade et chargé d'affaires *a. i.* à Ankara (1928-1932), ministre plénipotentiaire en Finlande (1934-1939), directeur général de la Propagande au Ministère de la Culture populaire (septembre 1939-septembre 1941), vice-président de l'Association italo-allemande (1941-1943). Après sa retraite, en 1947, on retrouve Koch ambassadeur, délégué permanent de l'Ordre souverain de Malte auprès des Organisations internationales. Cf. Luc van Dongen, *Un purgatoire très discret : la transition helvétique d'anciens nazis, fascistes et collaborateurs après 1945*, Paris, Perrin, 2008, p. 47-65.

²⁵⁷ DDF, 1^{re} série (1932-1935), Tome V (13 novembre 1933 – 13 mars 1934), Doc. n° 141, Dépêche n°122, Tirana, 15 décembre 1933 (reçu : Direction politique, le 4 janvier 1934), M. Degrand, Ministre de France à Tirana, à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires Étrangères.

²⁵⁸ Massimo Borgogni, *Tra continuità e incertezza. Italia e Albania...op. cit.*, p. 134.

adhésion de l'Albanie au Pacte balkanique compliquera la résolution des problèmes des Balkans davantage qu'elle ne les facilite. Les instructions qu'il donne à son ministre à Belgrade, Naggiar, sont très claires à ce sujet :

« Je vous ai communiqué d'autre part un télégramme de notre ministre à Tirana, signalant que son collègue yougoslave avait demandé au gouvernement albanais s'il désirait et s'il pouvait entrer dans le pacte balkanique.

Cette démarche s'écarte de la ligne qui avait tout d'abord paru au gouvernement de Belgrade la plus propre à préserver la négociation des difficultés qui la mettait en danger immédiat. [...]

Je vous serai obligé de faire part de ces observations au gouvernement yougoslave dans l'esprit de franchise et d'étroite amitié dont il nous sait animés à son égard »²⁵⁹.

D'autre part, le gouvernement français ne pouvait pas accepter que ses propres tentatives de rapprochement avec l'Italie soient périclitées par les affaires albanaises. Et cette situation, bien saisie par Zog, était inquiétante parce qu'elle pouvait conduire à l'isolement de l'Albanie : le monarque albanais expliquait l'échec du pacte balkanique à réunir tous les pays de la région par « l'absence de politique balkanique » cohérente de la part de la France et par les éventuels arrangements franco-italiens. C'est ce qu'il déclare au ministre de France à Tirana, lors d'un entretien le 26 février 1934 :

« La politique française, en cette circonstance, n'est pas exempte de tout reproche. Elle a beaucoup trop négligé les questions balkaniques. Pris dans l'engrenage de crises ministérielles perpétuelles, vos ministres des Affaires étrangères ont du se contenter de travailler au jour le jour et ne paraissent pas avoir eu de doctrine bien définie. Les petits Etats pourront-ils toujours compter sur vous et la France d'aujourd'hui ne les abandonnera-t-elle pas pour le mirage d'un accord avec une grande puissance quelconque ? »²⁶⁰.

Pourtant, le roi Zog ne pouvait pas faire marche-arrière et retomber dans les bras de l'Italie. Il demanda une nouvelle fois (août 1934) au gouvernement français,

« qu'un concours financier fût accordé à l'Albanie, *non sous la forme d'un emprunt*, mais par la participation de capitaux français à des entreprises économiques albanaises, telles, par exemple, l'organisation du monopole des tabacs »²⁶¹.

Mais le représentant de la France, suivant les instructions de Paris, le conseille de s'adresser à la Société des Nations. Vraisemblablement, une telle demande sera appuyée par le gouvernement français. En revanche, telle éventualité était écartée dès le départ par Zog qui désirait des subsides et

²⁵⁹ DDF, 1^{re} série (1932-1935), Tome V (13 novembre 1933 – 13 mars 1934), Doc. n° 263, T. n°s 63, 64. Urgent, Paris, 24 janvier 1934, 20h30, à M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires Étrangères, à M. Naggiar, Ministre de France à Belgrade.

²⁶⁰ *Idem*, Doc. n° 440, Dépêche n° 25. Confidentiel, Tirana, 26 février 1934 (reçu : Dir. Pol. 21 mars), M. Degrand, Ministre de France à Tirana, à M. Barthou, Ministre des Affaires Étrangères.

²⁶¹ DDF, 1^{re} série (1932-1935), Tome VII, Doc. n° 38, T. n°s 148 à 151, Tirana, 1^{er} août 1934, 13h15, 18h10, 18h15 (reçu : 19h145, 23h30 ; le 2, 1h35, 3h30), M. Degrand, Ministre de France à Tirana, à M. Barthou, Ministre des Affaires Étrangères.

voulait agir en coulisses par peur des réactions italiennes. Cependant, l'envoi d'une escadre italienne dans les eaux albanaises afin d'intimider Zog, le 24 juin, provoqua un soutien plus ferme de la part de la diplomatie française, qui agit conjointement avec Londres. Soucieux de préserver le *statu quo* territorial et l'équilibre italo-yougoslave et sous l'emprise de la presse européenne qui criait « Un nouvel Agadir », Barthou communique à son ministre à Tirana, Degrand :

« Vous devez donc garder un contact étroit avec le gouvernement albanais et ne rien négliger pour la nécessité d'éviter toute maladresse ou imprudence susceptible d'être exploitée contre lui et de lui faire perdre le bénéfice de sa position morale. En se maintenant d'ailleurs sur un terrain de courtoisie formelle, il sauvegarde lui-même à son profit la meilleure interprétation : celle d'une escale sans signification politique. Vous devez aussi vous assurer que les efforts de votre collègue de Yougoslavie demeurent bien effectivement conjugués avec les vôtres dans le même sens »²⁶².

Mais, une fois cet épisode dépassé, Paris ne voulait pas assumer au sujet de l'Albanie *plus de responsabilités qu'il n'est strictement nécessaire*. Dans ces conditions, depuis juillet 1934 et jusqu'à l'occupation italienne, l'appui français à l'Albanie se limitait au soutien du lycée français de Kortcha, aux bourses octroyées pour les études dans les universités françaises, au soutien à la mission archéologique française, aux nominations de la Légion d'honneur, à l'envoi d'un professeur de français pour le roi Zog²⁶³, etc. Paris laissait à la presse *le soin de fournir officieusement les consolations morales* qu'elle ne pouvait offrir par voie diplomatique ou par engagement financier au gouvernement de Tirana. Et pourtant, l'efficacité de cette politique culturelle, les appréciations exagérées et déformées de la part des observateurs italiens (en premier lieu les diplomates italiens accrédités en Albanie) et les intrigues du roi Zog²⁶⁴ avaient donné l'impression à Rome que la France déploie un grand jeu en Albanie. Cette situation était bien saisie par le ministre français en Albanie, Degrand, lorsqu'il constatait l'« extrême nervosité » des Italiens qui avaient pris l'habitude « de nous attribuer de noirs desseins »²⁶⁵. Les archives diplomatiques italiennes conservent pour cette période une grande quantité de rapports de renseignements concernant les journalistes, les

²⁶² *Idem*, Doc. n° 387, T. n°s 36, 37, Tirana, 26 juin 1934, M. Barthou, Ministre des Affaires Étrangères, à M. Degrand, Ministre de France à Tirana.

²⁶³ Dans une dépêche envoyée (janvier 1930) au Département, le ministre français en Albanie, le baron de Vaux, se félicitait des progrès faits par le roi Zog à l'étude de la langue française : « Ayant exprimé à mon interlocuteur le désir de constater les progrès accomplis sous la direction de son professeur de français, il (le roi Zog) s'est prêté de bonne grâce à parler notre langue, avec assez de correction. Le passage de l'allemand – qui était notre habituel truchement – au français représente un petit succès national que je me ferais reproche de ne pas noter ». Cf. AMAE, *Europe*, Albanie (1930-1940) N° 76 - Corps diplomatique. Protocole, Dépêche s. n., Tirana, le 8 janvier 1930, le baron de Vaux, Ministre de la République française en Albanie, à Son Excellence Monsieur Briand, Ministre des Affaires Étrangères, A. s. Présentation des lettres de rappel.

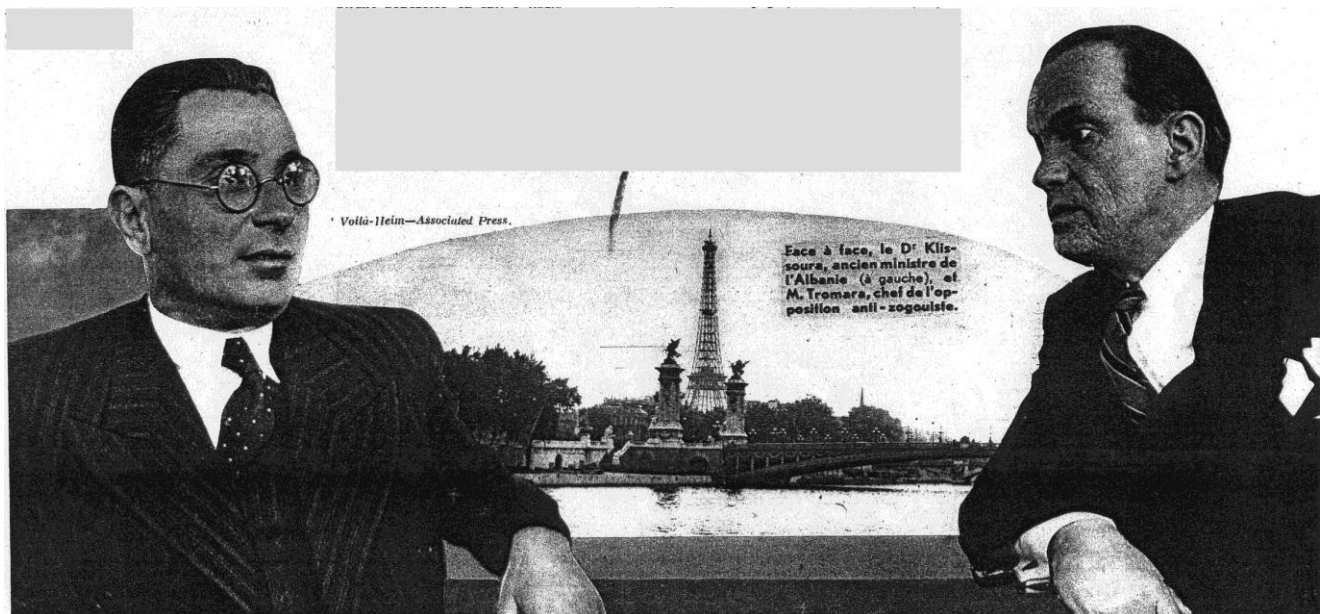
²⁶⁴ Dans un entretien avec Jacomoni, le ministre italien à Tirana, le roi Zog déclarait que « par l'entremise du sénateur Justin Godart, connu aussi par ses livres sur l'Albanie, il a fait l'objet de nombreuses pressions de la part du gouvernement français pour accepter d'effectuer une visite officielle à Paris, à l'occasion de l'Exposition universelle ». Cf. ASD, *Affari Politici 1931-1945*, Albania n° 72 (1937), Fasc. 18 – Spese generali riservati, Lettera n° 2362/914, Tirana, li 15 sett. 1937, anno XV, Jacomoni a Ciano.

²⁶⁵ AMAE, *Europe*, Albanie (1930-1940) N° 76 - Corps diplomatique. Protocole, Dépêche n° 55, Tirana, le 15 mai 1931 à 14h, reçue le 15 à 19h25. Confidentiel.

missionnaires catholiques et même les touristes français qui s'aventuraient en Albanie et un grand nombre de coupures de journaux français traitant de l'Albanie.

La France, terre d'accueil de l'opposition « antizogiste »

« Pour quelles raisons les exilés politiques et les personnalités que leurs opinions éloignent de leur pays, choisissent-ils généralement la France et Paris comme résidence ? »²⁶⁶. C'est ainsi que le magazine hebdomadaire *Voilà* s'interrogeait en février 1934 dans un dossier intitulé « Les Conspirateurs de Paris ». A côté des membres de l'Armée républicaine irlandaise, avec leur chef Patrick O'Connor, du comte Michel Károlyi, ancien président provisoire de la première république hongroise, l'opposition albanaise entre aussi dans le « collimateur » de « l'hebdomadaire du reportage » *Voilà*. La revue française précise que l'opposition albanaise, « *Bashkimi kombetare* », *l'Union nationale*, agit en tant qu'organisation secrète. En fait, il paraît qu'elle est « une des plus grandes associations secrètes du monde ». Son « siège social [...] se trouve actuellement à Paris », pour preuve, l'hebdo français publie une photo avec deux leaders de l'opposition albanaise – le Docteur Ali Klisura, ancien ministre, et Kolë Tromara, ancien député – conspirant sur les quais de la Seine, dans un endroit non loin du pont Alexandre III, avec la Tour Eiffel qui « floue » à l'arrière-plan.



Deux membres marquants de l'opposition « anti-zogouiste » qui conspirent à Paris (*Voilà*)

La conclusion du dossier était que « La révolution est en marche...C'est ce qu'ils croient tous [...] ; c'est ce dont ils parlent aux cafés de Montparnasse, dans les quartiers élégants de Passy et autour de

²⁶⁶ Cf. Edmond Demaître, « Les Conspirateurs de PARIS », *Voilà*, L'hebdomadaire du reportage, 4^{ème} Année – N° 150, 3 février 1934.

la Bastille...Et qui sait ? [...] ces conspirateurs romanesques [...] croient ce qu'ils disent et ils aiment Paris »²⁶⁷. Mais quelle était la vérité de toute cette histoire qui était présentée, en quelque sorte, comme héritière de la révolution de 1848 ? Qui étaient les exilés politiques albanais ?

Mais, mentionnons, avant tout, qu'en ce qui concerne la communauté albanaise de France, elle comptait quelques centaines de membres immigrés toute de suite après la Grande Guerre. La plupart, environ 300, se trouvaient dans le département de Seine et travaillaient comme ouvriers dans différentes usines métallurgiques. Il y avait aussi, selon les informations de la Sûreté Générale, quelques dizaines d'étudiants (une vingtaine en région parisienne vers la fin des années 1920). Tous ces immigrés ne faisaient pas encore de la politique et, « en général, ils mènent une existence régulière et ne participent à aucune agitation »²⁶⁸. L'histoire des *fuorusciti* albanais commence à la fin de 1924, quand Ahmed Zogou réussit à renverser la soi-disant république de l'archevêque orthodoxe Fan Noli. Peu de temps après, le jeune homme fort de Tirana a cessé de nommer dans des positions-clé de l'État des personnalités qui pouvaient constituer des centres de pouvoir parallèles au sien. Il a éliminé toute possibilité d'opposition quelconque. La proclamation de la monarchie en 1928 avait effacé tout espoir pour les opposants d'Ahmed Zogou de voir un jour arrivé au terme son « mandat » de chef d'Etat. Dans ces conditions, dans l'intervalle 1925-1928, plusieurs hommes politiques, anciens ministres, anciens parlementaires et anciens hauts fonctionnaires appartenant aux partis d'opposition avaient été contraints de choisir l'exil. Ils sont allés à Vienne – destination traditionnelle pour tous les exilés d'Europe orientale et plaque tournante de toutes les internationales et associations secrètes –, en Italie et Yougoslavie – deux puissances disposées à financer et à surveiller l'activité de l'exil politique albanais –, quelques uns à Moscou et, une partie, naturellement, en France – devenue terre d'accueil pour les antifascistes et pour les combattants pour la démocratie. Pourtant, il serait inexact de parler de plusieurs communautés d'immigrés politiques albanais mais d'une seule communauté, transnationale : les immigrés politiques albanais se déplaçaient fréquemment entre la France, l'Allemagne, la Yougoslavie, l'Autriche et même l'Italie. Les autorités françaises commencent s'intéresser à eux dès 1926, à la demande expresse de la Légation d'Albanie tirait la sonnette au sujet de l'existence à Paris d'un soi-disant *Comité révolutionnaire bolchevique albanais*. Une information qui ne pouvait pas être ignorée par les autorités françaises ! Ce comité aurait été « soudoyé par Moscou dans l'intention d'inciter les réfugiés politiques ainsi que les ouvriers albanais travaillant en France pour commettre des

²⁶⁷ *Ibidem*.

²⁶⁸ AMAE, Série Z- Europe 1918-1929, Albanie N° 64 – Albanais en France. Réclamations d'Albanais (1919-1929), Ministère des Affaires Etrangères, Confidentiel, Paris, le 4 novembre 1927, Note de la Sous-direction des Unions internationales, Contrôle des Etrangers, à Monsieur le sous-directeur d'Europe, A. s. Révolutionnaires albanais en France.

attentats » contre les officiels albanais²⁶⁹. Ces accusations visaient en premier lieu Stavro Vinjahu, ancien ministre de la Justice dans le gouvernement Noli, Bahri Omari, ancien député, Kolë Tromara, ancien député, Beqir Valter, étudiant, auteur en 1925 d'un attentat échoué contre Ahmed Zogou, Halim Xhelo, ancien instituteur de Valona et chef du soi-disant comité albanais bolchevique de Paris, et un certain Emmanuel Lekkas, catalogué comme « agent de Vinjahu » et susceptible, lui-aussi, de commettre des attentats. C'est à ce titre que la police française arrêta ce dernier le 12 novembre 1926 et l'interna à l'asile de Sainte-Anne. Mais, en quelques mois, les autorités françaises avaient réalisé que les exilés politiques albanais, pro-Fan Noli, ne présentaient aucun danger et, quoi qu'ils entretiennent des relations avec la III^e Internationale Communiste, il n'existe aucune organisation politique albanaise en France. De plus, selon la Sûreté Générale, pour la plupart des exilés politiques albanais (une trentaine), l'affiliation au mouvement communiste international « n'était pas idéologique mais liée à l'appartenance au clan »²⁷⁰. Cependant, les conclusions de la Sûreté Générale française n'étaient pas tout-à-fait exactes. Tous ces partisans de Fan Noli résidents en France, étaient membres d'un Comité National Révolutionnaire (*Komiteti Nacional Revolucionar/KONARE*, devenu plus tard le Comité de Libération Nationale – *Komiteti Nationale i Clirimit/KCN*), présidé par l'archevêque orthodoxe. Ce comité, fondé au printemps 1925, avait le siège à Vienne et faisait partie de la Fédération Communiste Balkanique (branche de la III^e Internationale)²⁷¹. Après le court séjour à Moscou de Mgr. Fan Noli et sa participation au Congrès des Amis de l'URSS (novembre 1927), l'intégration de ce comité dans les structures du mouvement communiste internationale se renforce. Ses membres résidents en France sont appuyés par le Parti Communiste Français et notamment par le mouvement des *fuorusciti* italiens. Les albanais nationalistes originaires du Kosovo, décident en avril 1927 de fonder leur propre organisation, le Comité de Libération du Kosovo (*Komiteti i Clirimit të Kosoves/KCK*). D'autres albanais, résidents en France, dont le docteur Ali Klisura, ancien ministre, et qui ne voulaient pas un bouleversement de l'ordre social existant mais uniquement l'éloignement du pouvoir d'Ahmed Zogou, les soi-disant exilés politiques conservateurs, faisaient partie d'un autre mouvement, l'Union Nationale (*Bashkimi Kombetar*). Au début des années 1930, toutes ces organisations albanaises ont décidé de coordonner leurs activités, vu que leurs principales revendications étaient identiques²⁷², et de fonder « Front National Albanais à l'Étranger ». L'immigration politique

²⁶⁹ *Ibidem*.

²⁷⁰ *Ibidem*.

²⁷¹ Michael Schmidt-Neke, *Entstehung und Ausbau der Königsdiktatur in Albanien (1912 - 1939)*, München 1987, coll. « Südosteuropäische Arbeiten, 84 », p. 188.

²⁷² Le renversement de la dictature du roi Zog et l'instauration de la république, réforme agraire et le respect des droits des Albanais vivant dans les pays limitrophes. Les immigrés politiques albanais se proposaient aussi de soustraire l'Albanie à l'influence de l'Italie, considèrent le sort de leur pays lié à celui de la Société des Nations. Cf. *L'Albanie nouvelle*, Revue nationale, politique, sociale et littéraire, n° 1, 1^{re} année 25 décembre 1931.

albanaise disposait en France de sa propre publication, bilingue, *L'Albanie nouvelle/Shqypenija e ree*, éditée à Angy (Oise) et dont le premier numéro a vu le jour en décembre 1931. Le Front National Albanais entretenait en France des relations étroites avec les organisations antifascistes des *fuorusciti* italiens. Leur journal parisien de langue italienne, *La Libertà*, servira aussi de tribune pour dénoncer la transformation de l'Albanie dans un protectorat italien²⁷³. Selon, un rapport du Service italien d'Informations Militaires (SIM) qui exerçait une surveillance étroite des immigrants albanais en France²⁷⁴, le sénateur pro-albanais Justin Godart «jouait l'intermédiaire entre l'immigration politique albanaise en France et le Ministère français des Affaires étrangères»²⁷⁵. Il paraît également, selon la même source, qu'il y avait une concurrence entre l'Ambassade italienne et la Légation yougoslave à Paris pour le contrôle des immigrants politiques albanais. Les rapports d'informations italiens (les plus nombreux) et français sont basés sur des données fournies par différents informateurs issus de la communauté albanaise et qui n'avaient autre intérêt qu'à vendre leurs renseignements. La seule chose qui est sûre est que les membres du Front National Albanais à l'Etranger résidents en France étaient souvent informateurs à la fois des Italiens, des Yougoslaves et même de la Légation d'Albanie. Les archives diplomatiques italiennes conservent plusieurs preuves concernant l'existence d'un fond spécial de l'Ambassade de l'Italie à Paris à destination des immigrants politiques albanais. Les prises de positions antifascistes des immigrants albanais de France, leurs présumées liaisons avec le *Quai d'Orsay* hyperbolisées par les rapports d'information avaient représenté un des aspects qui a produit chez les Italiens l'impression que Paris visait l'affaiblissement des positions italiennes en Albanie.

Les événements analysés dans le chapitre que nous venons de conclure rappellent la période des « Royaumes combattants ». Très souvent, un petit Etat intéresse une grande puissance surtout d'un point de vue *psycho-diplomatique* : son changement d'allégeance ou sa neutralité marque une perte de prestige pour la grande puissance alliée et un gain de prestige pour l'éventuel ennemi de la grande puissance alliée ; une grande puissance cherche la reconnaissance de son statut même dans les Etats qui n'entrent pas dans sa sphère d'influence.

²⁷³ Cf. l'article « La torbida situazione in Albania. Il fallimento della politica fascista – le resistenze di Zogu – l'alleanza compromessa – un colpo di prestigio di Mussolini », *La Libertà*, Giornale della concentrazione antifascista, Parigi, 11 maggio 1933, p. 3.

²⁷⁴ Au sein de l'Ambassade italienne à Rome, il y avait un officier du Service italien d'Informations Militaires (SIM), le capitaine Vittorio Mazzotti (ancien combattant en Albanie en 1911 et ancien correspondant dans les Balkans du quotidien « Giornale del Mattino), chargé des « *fuorusciti albanesi* ». Cf. ASD, le Fond *Affari Politici*, Albania (1931-1945).

²⁷⁵ ASD, *Affari Politici 1931-1945*, Albania, Busta n° 10 (1932), Fasc. – *Fuorusciti albanesi in Francia*, Relazione parvenuta da fonte confidenziale, Parigi, 21 febbraio 1932, Ministero dell'Interno al Onorevole Ministero degli Affari Esteri.

Chapitre VII :

La France face à l'occupation italienne de l'Albanie (1939-1940)

Le coupable, pour moi, n'est pas autant l'Etat qui viole la loi internationale, car d'abord cet Etat a agi avec sincérité, et ensuite, au moment où il l'a fait, il a pris sur lui des risques sérieux qui pouvaient se transformer en catastrophe. Ce n'est que la certitude d'impunité, acquise au cours de la première expérience, qui explique les récidives.
Nicolae TITULESCU²⁷⁶

Les événements des années 1939-40 ont suscité beaucoup d'attention de la part des historiens. Mais celle-ci fut accaparée par les conséquences du démembrement de la Tchécoslovaquie, puis par le partage germano-soviétique de la Pologne, grand pays européen très important dans l'architecture versaillaise et, naturellement, par la guerre soviéto-finlandaise. Par rapports à ces changements qui ont bouleversé l'Europe, l'occupation italienne de l'Albanie apparaissait comme mineure et entérinait une situation préexistante : le petit royaume balkano-adriatique était perçu, souvent sans nuances, comme une sorte d'Etat-client de l'Italie. Si la petite Finlande avait retenu largement l'attention de la communauté internationale de l'époque et, par la suite, des historiens par son attitude courageuse pendant la « Guerre d'Hiver », la conduite de la petite Albanie – où les autorités ont fui le pays et seulement une poignée de gendarmes et militaires avait tenté d'opposer une résistance aux envahisseurs italiens – n'a pas suscité un intérêt similaire. Nous essayons ainsi, dans ce chapitre, de combler une page blanche de l'historiographie : la perception et l'attitude de la France face à l'occupation italienne de l'Albanie. Mais, voyons d'abord comment l'Albanie était représentée dans les différentes sources écrites françaises dans les années 30. Cela nous permet d'avoir une image sur la perception française de l'Albanie en général, dans les années qui ont précédés sa disparition en tant qu'Etat indépendant : les livres, les articles de presse, les études et les rapports diplomatiques sont créateurs d'opinion en politique étrangère.

L'Albanie dans la vision géopolitique française dans les années 1930

Dans les années 1930, l'Albanie était une réalité plus proche de la France qu'elle ne l'était en 1919 : les deux pays entretenaient des relations diplomatiques régulières depuis plus d'une décennie;

²⁷⁶ « L'ordre dans la pensée. Discours prononcé à l'Université Komensky lors de la remise du titre de Docteur honoris causa, Bratislava, le 19 juin 1937 » in Nicolae Titulescu, *Discours*, recueil publié sous l'égide du ministère des Affaires étrangères de la Roumanie, Bucarest, 1991.

l'Albanie était depuis 1925 un pays pacifié, avec une autorité centralisatrice qui faisait régner l'ordre et dissiper en partie l'image de pays en proie à des affrontements claniques. A cette amélioration sensible de l'image de l'Albanie avait contribué toute une série d'événements : l'attitude des autorités albanaises et en premier lieu du Roi Zog pendant la crise provoquée par l'envoi d'une escadre italienne dans les eaux territoriales albanaises (juin 1934)²⁷⁷; les festivités organisées à Tirana en présence de la presse internationale pour marquer les 25 ans de l'indépendance du pays (28 novembre 1937); le mariage du Roi Zog avec la comtesse hongroise Géraldine Apponyi (27 avril 1938); enfin, les célébrations fastueuses du 10^e anniversaire de la Monarchie (le 1^{er} septembre 1938). Malgré les nombreuses références concernant l'emprise italienne sur son économie et son orientation politique étrangère, malgré les articles et les ouvrages qui dénonçaient sa transformation dans un avant-poste militaire de l'Italie, l'Albanie avait passé avec succès l'examen de la viabilité étatique et nationale. Personne en France ne faisait plus référence à l'Albanie comme à une création provisoire²⁷⁸ ! « A tout considérer, l'Albanie est davantage à envier qu'à plaindre... » - on pouvait lire dans un article publié dans la *Tribune de Genève*, un journal francophone qui était à l'époque un leader de l'opinion publique européenne²⁷⁹. Et citons encore : « Dans une Europe sursaturée de civilisation industrielle, rares sont aujourd'hui les terres où subsiste, dans tout son pittoresque, l'existence patriarcale de jadis. (...) Reste l'Albanie, peut-être la dernière exception »²⁸⁰.

Dans les années 1930, l'information écrite concernant l'Albanie est assez abondante : l'Albanie apparaît dans des ouvrages sur les Balkans, l'Adriatique et même la Méditerranée ou sur la politique étrangère italienne et yougoslave mais on trouve aussi des articles qui traitent de l'actualité albanaise dans la presse généraliste, dans des revues d'actualité internationale (*e. g.* « Politique étrangère », « Revue des Deux mondes ») ou spécialisées (*e. g.* « Revue des Balkans », « Géographie ») et même des livrés dédiés uniquement à l'Albanie. Mentionnons enfin la publication régulière de guides touristiques sur les Balkans ou l'Adriatique (prisées par le public) et d'encyclopédies, de dictionnaires, de bibliographies balkaniques plus ou moins diffusées. Il est évident que toutes ces sources n'ont pas le même pouvoir d'influence.

²⁷⁷ Cf. chapitre IV, p. 227-228.

²⁷⁸ Comme le faisaient toute de suite après La Grande-Guerre des représentants de marque de la géographie et de la linguistique françaises : « Emmanuel de Martonne exprime des doutes sur la viabilité d'un État albanais étant données les divisions profondes entre l'Albanie septentrionale et méridionale. La dernière, et surtout autour de Kortcha, « on a quelques chances de voir se développer une vraie vie nationale. Malheureusement, ces pays sont naturellement soumis à l'influence grecque, soit à l'influence italienne » l'albanais n'est pas une langue de civilisation²⁷⁸ – A. Meillet. Vous avez lu les affirmations de deux représentants de marque du Comité d'études qui... opinions qui coïncidaient avec ce qui pensaient beaucoup de décideurs français de l'époque. Toutes ces considérations avaient été passées objectivement à l'oubli. p. 164 du présent ouvrage

²⁷⁹ Paul-F. Hegi, « Après vingt-cinq ans d'Indépendance. Le rôle de l'Albanie dans l'évolution internationale des Balkans », *Tribune de Genève*, 27 novembre 1937.

²⁸⁰ *Ibidem*.

La vision géopolitique française concernant les Balkans, l'Adriatique et l'Albanie est influencée principalement par Jacques Ancel, un ancien du Comité d'études²⁸¹. Ses livres, publiés au début des années 1920 – « Manuel historique de la Question d'Orient », « Les Balkans face à l'Italie » et « Peuples et Nations des Balkans » –, font encore autorité et sont réédités au cours des années 1930 et même au début des années 1940²⁸². Ancel est la grande autorité française en la matière et ses livres et articles sont les plus susceptibles d'influencer la vision des universitaires, des géographes, des journalistes et des hommes politiques français. Les principales idées de Jacques Ancel concernant l'Albanie sont les suivantes :

- « A l'aube du siècle », l'élite albanaise, formée principalement par des anciens membres des « riches colonies albanaises » de l'étranger, « imposa à l'Europe ignorante, sceptique, le sentiment de l'unité, de la liberté de l'Albanie »²⁸³. Effectivement, l'Albanie a pris « conscience de son unité nationale » et son territoire est délimité « presque partout » par « de nettes frontières »²⁸⁴. Pourtant, ces frontières physiques bien définies (montagnes et fleuves) sont « des découpages fortuits, que masquaient des arguments géographiques sans valeur » - conclusion naturelle pour celui qui, dans sa *Géographie des frontières*²⁸⁵, soutenait que « la frontière est déterminée par l'homme et non par la nature ».

- L'Albanie est un pays où « la diversité des religions (environ 70 % musulmans, 20 % orthodoxes et 10 % catholiques) n'a point empêché la communion nationale »²⁸⁶.

- « Rien n'est plus faux que se représenter, sur la foi de tendancieuses dépêches, l'Albanie comme en proie à une anarchie invincible »²⁸⁷. « Leur civilisation, sans doute, ne rassemble guère à l'Europe occidentale. Mais contre l'étranger (...) [les Albanais] se retrouveront toujours pour résister à l'invasion »²⁸⁸.

- « Albanie, que les efforts italiens ont transformée en tête de pont balkanique »²⁸⁹, est un élément-clé de la stratégie italienne d'encerclement de la Yougoslavie, alliée de la France. « Les traités de Tirana (novembre 1926 et novembre 1927) font du petit royaume balkanique (...) un vassal. Les ingénieurs italiens y viennent construire des routes stratégiques, qui mènent de la côte adriatique à la frontière yougoslave. Les officiers italiens y viennent commander, discipliner, armer

²⁸¹ Sur les travaux du Comité d'études cf. chap. III, p. 161-166.

²⁸² *Les Balkans face à l'Italie*, Paris, Delagrave, 1928 ; *Affaires étrangères : aide-mémoire de la politique française (1789-1936)*, Paris, Delagrave, 1936 ; *Manuel géographique de politique européenne*, tome I, Paris, Delagrave, 1936 (2^e éd., 1937) ; *Peuples et Nations des Balkans. Géographie politique*, Seconde édition, revue et mise à jour (Deuxième tirage), Paris, Librairie Armand Colin, 1941 (2^e éd. 1928).

²⁸³ Jacques Ancel, *Peuples et Nations des Balkans...op. cit.*, p. 117.

²⁸⁴ *Idem*, p. 171.

²⁸⁵ Jacques Ancel, *Géographie des Frontières*, préface d'André Siegfried, Paris, Gallimard, 1938, p. 120.

²⁸⁶ Jacques Ancel, *Peuples et Nations des Balkans...op. cit.*, p. 117.

²⁸⁷ Jacques Ancel, *Les Balkans face à l'Italie, op. cit.*, p. 31.

²⁸⁸ *Idem*, p. 32.

²⁸⁹ Jacques Ancel, *Affaires étrangères...op. cit.*, p. 61 et 117.

les troupes albanaises, tâche pourtant malaisée et restée imparfaite avec les tribus du Nord, renfrognées dans leurs rochers »²⁹⁰.

- En effet, les Albanais aiment l'indépendance et, dans les rapports avec Rome, le pays « se révèle plusieurs fois récalcitrante : il est vrai que l'argent apaise vite les scrupules de son roi »²⁹¹. Le régime d'Ahmed Zogou fait partie des « dictatures au reste purement temporaires, calquées plus ou moins sur le fascisme, et qui en furent les instruments »²⁹².

- Même si l'Albanie ne fait pas partie du « domaine français » (Tchécoslovaquie, Roumanie, Yougoslavie)²⁹³, la France « ne s'est pas inclinée devant le protectorat italien sur une Albanie vassale ». « La diplomatie française prétendit toujours défendre les *petits Etats*, précisément ». La France « voit avec sympathie l'expansion italienne, mais ne conçoit pas cette poussée, nécessaire, comme un fatal écrasement des *petits Etats*. Elle estime, au surplus, que l'ère est passée de remanier la carte du monde. La Société des Nations est là pour concilier la stabilité territoriale, politique, et les besoins économiques, démographiques, des grandes puissances »²⁹⁴.

- Par l'action italienne, « ce n'est pas l'Albanie qui est en jeu, mais l'unité yougoslave »²⁹⁵.

- En dépit des intérêts souvent contradictoires il y a une vraie « unité balkanique » : « anthropologiquement, un Roumain, un Yougoslave, un Grec, un Albanais de la Montagne sont du même type, et les habitants de toutes les plaines se ressemblent encore entre eux... »²⁹⁶. « Seule, la presse italienne a jeté de l'huile sur le feu. Pour l'impérialisme fasciste il y a en effet un danger réel : c'est la paix, l'ordre et l'union »²⁹⁷ des pays balkaniques.

En conclusion, pour Jacques Ancel, l'Albanie était un pays avec une identité bien définie, ayant toute sa place dans le paysage balkanique. Malgré son retard par rapport aux autres pays, l'Albanie se développe principalement avec l'aide de l'Italie. Celle-ci veut faire payer cher son aide économique et diplomatique : faire de l'Albanie un vassal, une tête de pont balkanique, un élément dans la stratégie d'encerclement de la Yougoslavie. L'indépendance de l'Albanie préoccupe au plus haut degré la Yougoslavie et subsidiairement la France qui voient d'un mauvais œil l'action italienne, action qu'elles perçoivent comme un facteur d'insécurité dans la région. La soumission de l'Albanie est relative car les Albanais aiment leur indépendance et se sont plusieurs fois opposés aux ingérences italiennes.

²⁹⁰ *Ibidem*. Cf. aussi Jacques Ancel, *Peuples et Nations des Balkans...op. cit.*, p. 198.

²⁹¹ Jacques Ancel, *Affaires étrangères...op. cit.*, p. 62.

²⁹² Jacques Ancel, *Les Balkans face à l'Italie, op. cit.*, p. 8.

²⁹³ Jacques Ancel, *Peuples et Nations des Balkans...op. cit.*, p. 200-202.

²⁹⁴ Jacques Ancel, *Les Balkans face à l'Italie, op. cit.*, p. 27-28.

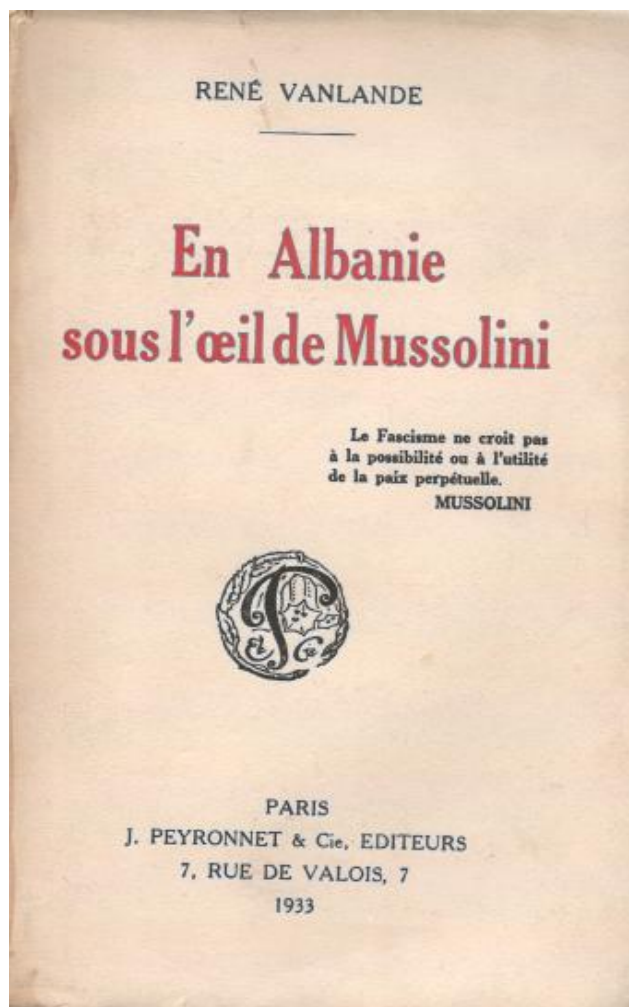
²⁹⁵ *Idem*, p. 42.

²⁹⁶ *Idem*, p. 123.

²⁹⁷ *Idem*, p. 124.

L'action italienne en Albanie est au cœur d'un livre publié à Paris en 1933 et intitulé de façon suggestive « En Albanie sous l'œil de Mussolini »²⁹⁸. A travers la découverte de ce pays encore « retranché dans son vieux mystère »²⁹⁹, l'auteur, René Vanlande³⁰⁰, dénonce le danger du fascisme pour la paix. Aussi l'auteur a-t-il pris comme motto de son livre les paroles de Mussolini : « Le Fascisme ne croit pas à la possibilité ou à l'utilité de la paix perpétuelle ». Sans négliger le décor, René Vanlande s'est attaché à démontrer comment l'Albanie était redevenue le point névralgique de la Péninsule balkanique. Et il promène le lecteur à travers le pays où, à chaque pas, se dessinait la mainmise italienne. Déjà, à San Jean de Médoua, l'auteur est impressionné du grand nombre de militaires :

« Que de gens en uniforme ! Sur la place centrale où j'arrive, passent en groupes des soldats albanais vêtus de défroques italiennes (...). Il en vient de partout des soldats : de la rue principale que bordent de petits magasins et les bâtisses officielles à la turque ; il en vient de la caserne et du camp dont on voit les murs et les tentes sur les hauteurs monotones qui abritent la ville ; il en vient des venelles tortueuses du quartier de la marine et aussi des faubourgs où les demeures campagnardes s'isolent dans les jardins et les feuillages. Que peuvent faire ici tous ces militaires ? Des corvées, à ce qu'il semble : transports de matériaux, travaux divers, et puis la manœuvre sous le commandement de cadres albanais formés à la hâte et qui s'efforcent de copier les façons et la coupe d'uniforme de messieurs les officiers de la Missions militaire italienne. Ceux-ci sont répartis au nombre de cent-cinquante – sans parler des gradés et des troupiers – dans les divers états-majors, corps ou services. D'autres uniformes encore : gendarmes portant bandoulière de cartouches, à l'anglaise (les 3000 gendarmes d'Albanie sont instruits par les soins d'une mission anglaise) et puis les policiers. (...) Je croise encore d'autres porteurs d'uniformes dont je ne puis dire actuellement s'ils sont de la Douane ou des Postes. (...)



²⁹⁸ René Vanlande, *En Albanie sous l'œil de Mussolini*, Paris, J. Peyronnet & Cie, Editeurs, 1933, 296 pages.

²⁹⁹ *Idem*, p. 10.

³⁰⁰ René Vanlande, ancien officier (lieutenant-colonel) du génie de l'Armée d'Orient et écrivain-militant (*Au Maroc, sous les ordres de Lyautey ; Visions de Tunisie ; L'Indochine sous la menace communiste ; Attention en Tunisie ; Le Chambardement Oriental*), membre de la Société des Auteurs Coloniaux, collaborateur de l'*Echos de Paris*. En 1940, on le retrouve chef du 2^e Bureau en Afrique du Nord.

Des camions, des camionnettes ! Et bourrés de soldats ou de manœuvres, pêle-mêle avec des matériaux de construction et des caisses de munitions, emportés vers Tirana, Scutari ou Koritza »³⁰¹.

Même spectacle à l'entrée et dans la ville de Tirana :

« De part et d'autre de la chaussée (...) des pylônes de T.S.F., des casernes (...), la caserne Scanderbeg (ex-Turque). [...] De vastes demeures transformées en chambrées de troupe, en écoles militaires ou bureaux d'état-major. Il fallait bien loger, en attendant que soient construites les casernes, cette armée improvisée de plus de 10 000 hommes, avec gendarmerie, missions militaires et services divers »³⁰².

« Aujourd'hui même, j'ai vu défiler au pas cadencé dans les rues de Tirana un détachement de ces prémilitaires, fusil à la main et précédés de tambours. (...) Donc voici un petit pays de moins d'un million d'habitants, que personne ne menace, qui, sans parler d'une nombreuse gendarmerie, d'importants contingents de miliciens et de détachements de marine, entretient, d'accord avec l'Italie, une armée de plus de 10 000 hommes, et, par surcroît, militarise sa jeunesse !? La même question se pose toujours : dans quel but ? »³⁰³.

La conclusion de René Vanlande pointe l'Albanie comme la nation la plus militarisée du monde, après la Turquie :

« les dépenses militaires en absorbent exactement la moitié [du budget de l'Etat], soit quinze millions-or sur trente !! – ce qui fait de l'Albanie, après la Turquie, l'Etat le plus militariste du monde ! »³⁰⁴.

L'affirmation est exacte mais devait être nuancée : le Roi devait fabriquer une nation, des citoyens, pacifier le pays et la militarisation était le seul moyen ; il fallait aussi considérer l'environnement géopolitique hostile de l'Albanie. Préoccupé, sans doute, par la rivalité italo-française dans la Méditerranée, René Vanlande considérait que la militarisation de l'Albanie était due presque exclusivement à la « volonté de Mussolini » et à « l'accord signé à Tirana en 1927 »³⁰⁵. Mais il est aussi vrai que ce que Vanlande observe à l'œil nu en Albanie, le pousse vers un tel constat :

« Prémilitaires, troupes de l'active, gendarmerie, miliciens, réserves (...)
- Mais l'armement ? objectai-je.
- L'armement ? Il arrive tous les jours d'Italie, à pleines caisses.
- Et les munitions ?
- Idem »³⁰⁶.

De plus, aux abords du port de Durazzo, l'auteur est arrêté par un gardien qui le conduit devant un chef d'équipe italien ; celui-ci le signale aux autorités et cette histoire lui vaudra d'être suspecté durant tout son séjour en Albanie. Vanlande s'intéresse aussi aux traités de Tirana de 1926-1927. Il

³⁰¹ René Vanlande, *En Albanie sous l'œil de Mussolini*, op. cit., p. 38-40.

³⁰² *Idem*, pages 69 et 74.

³⁰³ *Idem*, p. 129-130.

³⁰⁴ *Idem*, p. 44.

³⁰⁵ *Ibidem*.

³⁰⁶ René Vanlande, *En Albanie sous l'œil de Mussolini*, op. cit., p. 132.

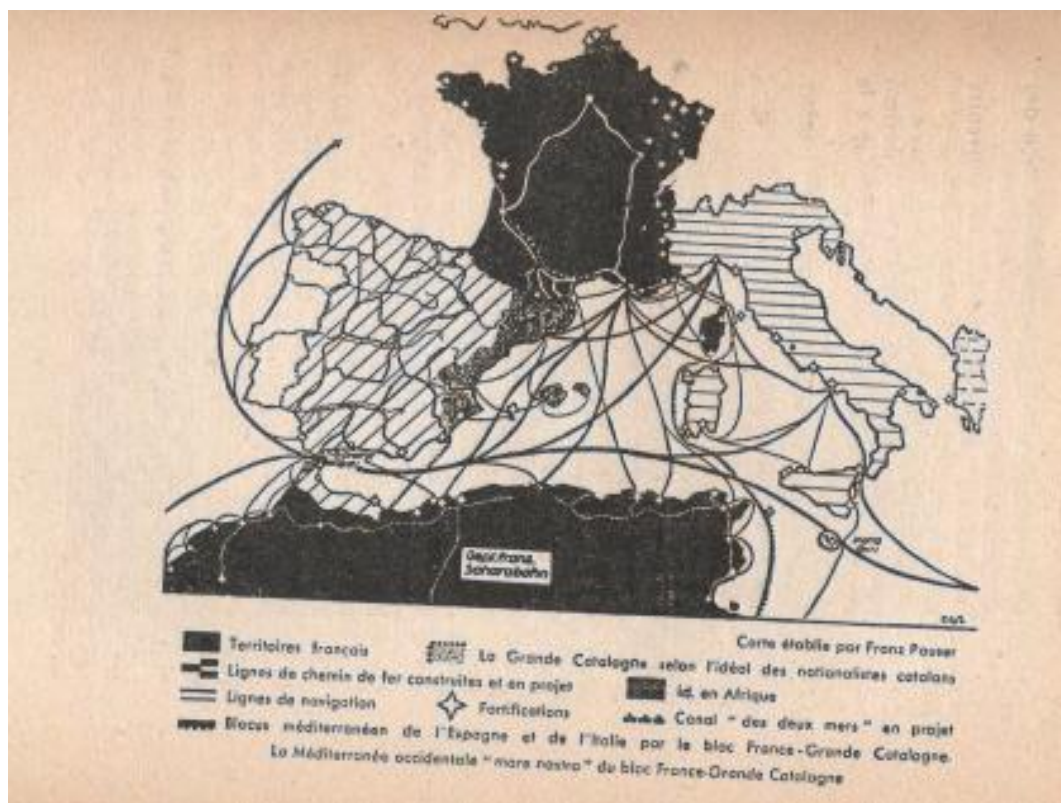
en résulte, selon René Vanlande, une mise sous tutelle politique, économique et militaire de l'Albanie qui avait réduit le pays au rang d'un vassal, d'un protectorat italien. Au niveau international, l'effet capital des traités de Tirana est de placer l'Adriatique sous le contrôle absolu de la flotte italienne. Cette situation doit inquiéter la France pour ses relations avec son allié yougoslave :

« Et ceci peut nous inquiéter pour nos relations maritimes avec nos alliés yougoslaves, lesquels, d'autre part, s'estiment menacés par cette véritable *tête de pont* que le commandement italien a jetée sur le territoire albanais »³⁰⁷.

Etant donné que l'Albanie n'était qu'une tête de pont d'une expansion ultérieure dans les Balkans et la Méditerranée orientale, l'auteur attire l'attention sur le danger de guerre généralisée :

« Souhaitons que les opposants albanais se trompent lorsqu'il soutiennent que ces tractations et leurs effets n'ont d'autre objet que la préparation d'une guerre qui pourrait devenir mondiale »³⁰⁸.

La menace représentée par le protectorat italien en l'Albanie est évoquée aussi dans l'ouvrage de l'écrivain et journaliste Marc Bernard, *La conquête de la Méditerranée*³⁰⁹ : l'Albanie était indiquée faisant partie du domaine italien opposé au domaine français dans la Méditerranée occidentale.



Le domaine italien (Italie, ses îles et l'Albanie) opposé au domaine français (La Métropole, les possessions de l'Afrique du Nord et, éventuellement, « La Grande Catalogne »)

³⁰⁷ *Idem*, p. 110.

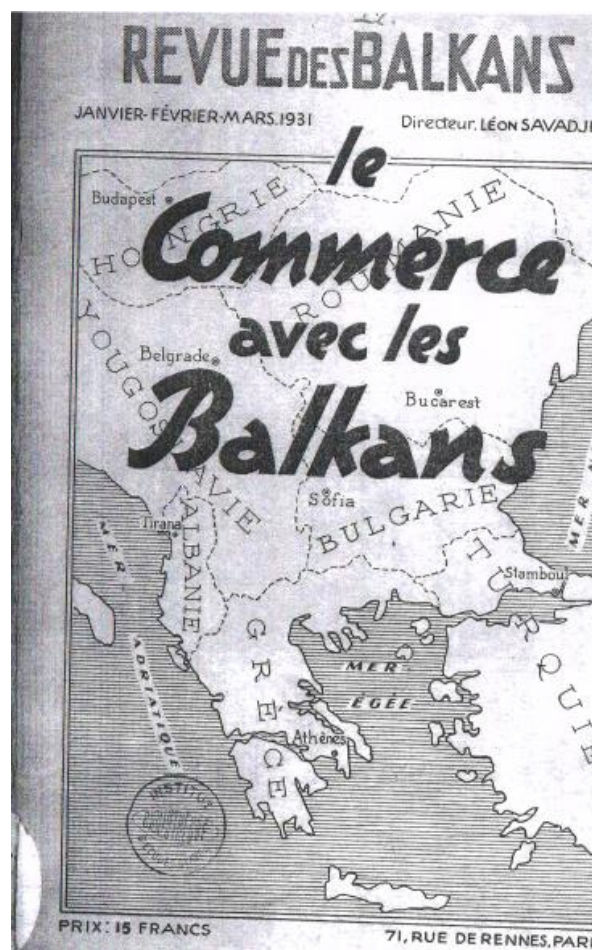
³⁰⁸ *Idem*, p. 111.

³⁰⁹ Marc Bernard, *La conquête de la Méditerranée*, Paris, Gallimard, 1939, p. 29.

La présence italienne en Albanie et dans tous les Balkans est signalée aussi par un numéro spécial de la *Revue des Balkans*, paru à Paris en 1931³¹⁰ sous la coordination du Léon Savadjian – un Arménien originaire de Bulgarie, naturalisé Français, et au service des milieux franco-yougoslaves.

A l'aide des statistiques et des études d'Albert Mousset³¹¹ – considéré à l'époque un des meilleurs connaisseurs des relations Italie-Balkans – la *Revue des Balkans* conclut que la présence économique italienne, malgré la proximité géographique avec les Balkans et la volonté des dirigeants fascistes, n'est pas aussi importante que l'on croyait³¹². Sur les marchés roumain, grec, turc, bulgare et yougoslave, l'Italie fait face plus ou moins bien à la concurrence de la France, de la Grande Bretagne et de la Tchécoslovaquie, de l'Allemagne et même des Etats-Unis. Seule l'Albanie fait figure d'Etat dominé économiquement et fortement influencée politiquement par l'Italie :

« L'Italie, on le sait, occupe, depuis plusieurs années, une situation privilégiée en Albanie, aussi bien au point de vue politique qu'économique. Elle s'est introduite dans toutes les branches de l'activité nationale albanaise avec ses spécialistes, ses ingénieurs, ses capitalistes et ses entrepreneurs. Toutes les possibilités d'exploitation en Albanie sont donc promises aux Italiens. Les finances albanaïses elles-mêmes sont contrôlées par des financiers italiens et le siège de la Banque Nationale albanaïse est installé à Rome. [...] La participation italienne dans le commerce albanaïse s'élève à 70%... »³¹³.



³¹⁰ « Le commerce avec les Balkans », numéro spécial de la *Revue des Balkans*, directeur Léon Savadjian, Paris, Janvier-Février-Mars, 1931.

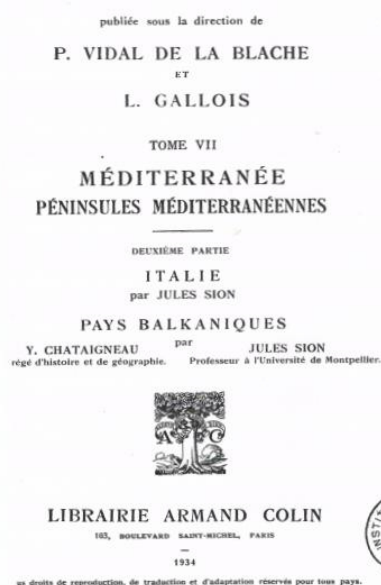
³¹¹ Albert Mousset (1883-1975). Ancien de l'Ecole des Chartes et de l'Ecole Pratique de Hautes Etudes. Spécialiste des Balkans et des relations internationales et fondateur de la revue *Affaires étrangères*, auteur de plusieurs livres sur les Balkans (*L'Europe balkanique et danubienne en 1924*, la Grèce, l'Albanie, la Bulgarie, la Roumanie et le Royaume serbo-croate-slovène, Paris, 1924 ; *La Yougoslavie sous un nouveau régime*, Paris, 1931 ; *L'Europe balkanique et danubienne de 1925 à 1928*, Paris, 1928 ; *La Petite Entente*, : ses origines, son histoire, ses connexions, son avenir, Paris, 1923) et d'un livre, très apprécié à l'époque, sur l'Albanie (*L'Albanie devant l'Europe, 1912-1929*, Paris, Delagrave, 1930). En décembre 1939, Albert Mousset publie dans la revue *Politique étrangère*, une étude sur « L'Italie et les Balkans ». Il fut, de 1934 à 1940, sur délégation du Ministère des Affaires étrangères, directeur de l'Agence de presse Fournier et de l'Agence Radio. Cf. Maurice Degros, « Albert Mousset (1883-1975) », *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, année 1975, volume 133, numéro 133-2, p. 438-441.

³¹² « Le commerce avec les Balkans », numéro spécial de la *Revue des Balkans*, directeur Léon Savadjian, Paris, Janvier-Février-Mars, 1931, p. 3-5.

³¹³ *Idem*, p. 25-26.

Pourtant, l'Albanie ne doit pas laisser indifférents les entrepreneurs français, malgré la petitesse du marché (1,3 millions d'habitants) : il s'agit d'« un pays neuf » qui « manque de tout » et « a besoin de tout », le pays « possède de nombreuses richesses nationales non encore exploitées rationnellement » - forêts, pétrole et mines –, son agriculture « progresse rapidement » et il y a en vigueur une convention commerciale franco-albanaise selon laquelle « les produits français bénéficient, en Albanie, du tarif le plus favorable que celle-ci accorde ou pourrait accorder à toute puissance tierce »³¹⁴. A propos de la présence italienne, la *Revue des Balkans* reconnaît que, malgré les dangers pour l'indépendance de l'Albanie, elle « a beaucoup fait pour améliorer les conditions mêmes du pays »³¹⁵.

GÉOGRAPHIE UNIVERSELLE



« Alliance et collaboration technique et financière » - c'est dans ces termes neutres que les relations Italie-Albanie sont définies dans le VII^e volume de la monumentale *Géographie universelle*, publiée, à titre posthume, sous la direction de Paul Vidal de la Blache. Le volume dédié à l'Italie et aux pays balkaniques, paru en 1934³¹⁶, fut rédigé par deux de ses disciples, Yves Chataigneau et Jules Sion. Pour ce qui intéresse l'Albanie, l'auteur fut Yves Chataigneau, un géographe qui connaissait très bien la Yougoslavie et qui avait préparé sa thèse de doctorat sous la direction du géographe serbe Jovan Cvijic³¹⁷. Signe que les géographes sont encore proche des milieux politiques, Yves Chataigneau fut nommé en 1937 secrétaire général de la Présidence du Conseil³¹⁸. En revenant maintenant au sujet qui nous intéresse, on voit que

l'Albanie est traitée d'une façon classique : cadre général, l'État et le peuple, le cadre géographique et géologique, le climat et la végétation, la vie économique³¹⁹. Le lecteur apprend, dès le début, que l'Albanie n'est plus le pays fermé et isolé comme il l'a été « il n'y a pas longtemps encore » et sa population « ne s'est jamais soumise » dans l'histoire, « même quand elle s'est convertie à l'Islam ». La population est tolérante du point de vue religieux – « la foi n'empêche pas les

³¹⁴ *Idem*, p. 24 et 26.

³¹⁵ *Idem*, p. 25.

³¹⁶ Chataigneau, Y., Sion, Jules, *Géographie universelle*, tome VII : « Méditerranée ; Péninsules méditerranéennes », 2^e partie : « Italie ; Pays balkaniques », Paris, Colin, 1934.

³¹⁷ Michel Sivignon, «Le politique dans la géographie des Balkans : Reclus et ses successeurs, d'une *Géographie universelle à l'autre* », *Hérodote*, n° 117, Paris, La Découverte, 2^e trimestre 2005, p. 178-180.

³¹⁸ *Ibidem*.

³¹⁹ Chataigneau, Y., Sion, Jules, *Géographie universelle*, tome VII : « Méditerranée ; Péninsules méditerranéennes »...*op. cit.*, p. 477-485.

mariages entre catholiques mirdites³²⁰ et musulmans ». En plus, « les allogènes (moins de 10 p. 100 de la population) ne constituent nulle part une minorité homogène », ce qui « met l'Albanie à l'abri de revendications territoriales de la part de ses voisins ». On observe cependant un parti pris : les 400 000 albanais du Kosovo et de l'Épire du sud sont mis au même plan que les 80 000 Albanais d'Italie, descendants de catholiques réfugiés au XV^e siècle en Calabre et en Pouilles, et avec les 8000 émigrés de date récente aux Etats-Unis. Même imprécision volontaire lorsqu'il s'agit – dans le chapitre précédent, traitant sur la Yougoslavie – de présenter la situation du Kosovo-Métochie :

« Serbes orthodoxes et musulmans reconquièrent les villes, même celles de la Metohija où la population albanaise était la plus compacte. Peć (Ipek), métropole religieuse serbe jusqu'en 1768, aux trois quarts albanaise en 1900, est de nouveau à moitié serbe aujourd'hui »³²¹.

Rien sur les modalités de reconquête des zones albanophones... Pourtant, l'indépendance et l'intégrité de l'Albanie est nécessaire à la stabilité des Balkans et le pays, malgré son retard historique, se développe rapidement. Le tableau dressé par Yves Chataigneau est optimiste :

« Depuis dix ans, de sérieux progrès ont été accomplis. Les tracteurs ont fait leur apparition chez des paysans qui ignoraient la charrue et la faux. Les villes se modernisent. Tirana, la capitale (17 000 hab.), où siège le gouvernement devenu, en 1928, *un royaume démocratique parlementaire et héréditaire*, se perce d'avenues, tout en conservant le charme de ses vieux monuments et de ses mosquées décorées de peintures. Korça (26 000 hab.), ville slave albanisée³²², est embellie par les émigrés revenus d'Amérique. Dans quelques années, l'Albanie équipée aura conquis une indépendance matérielle et morale favorable à la stabilité des Balkans »³²³.

Le lecteur qui parcourt les pages de la *Géographie universelle* parvient à la conclusion que, *grosso modo*, la présence italienne est positive pour le développement de l'Albanie et le régime instauré par Ahmed Zogou a au moins le mérite d'avoir stabilisé le pays et de l'avoir introduit dans la communauté internationale. Mais, arrêtons-nous un instant sur la bibliographie utilisée par les auteurs français qui traitent de l'Albanie. Qu'il s'agisse des livres de Jacques Ancel ou de la *Géographie Universelle*, la bibliographie albanaise est dominée par les contributions des auteurs autrichiens et allemands, notamment en ce qui concerne la cartographie, les ouvrages généraux, les aspects de géographie humaine, la géographie physique et la géologie, la végétation. Viennent, ensuite les auteurs italiens, des auteurs plutôt engagés du côté de la politique fasciste (Antonio

³²⁰ C'est à dire catholiques de la région de Mirditë, au Nord de l'Albanie – foyer de la communauté catholique albanaise.

³²¹ Chataigneau, Y., Sion, Jules, *Géographie universelle*, tome VII : « Méditerranée ; Péninsules méditerranéennes »...*op. cit.*, p. 446.

³²² Il s'agit sans doute d'une erreur : la ville de Kortcha a été revendiquée par la Grèce mais jamais par la Serbie ou la Yougoslavie.

³²³ Chataigneau, Y., Sion, Jules, *Géographie universelle*, tome VII : « Méditerranée ; Péninsules méditerranéennes »...*op. cit.*, p. 485.

Baldacci³²⁴, Roberto Almagia³²⁵ etc.), cités pour leurs ouvrages sur la vie économique de l'Albanie et la pénétration italienne, mais on cite aussi quelques annuaires statistiques, en italien, en albanais et en français, publiés par les autorités de Tirana³²⁶. Notons aussi, qu'en 1931, la *Revue des Balkans* informait ses lecteurs que les « nombreux ouvrages sur l'Albanie en langue italienne » pouvaient se procurer facilement « sur simple demande aux libraires de Rome ou de Milan »³²⁷, signe que l'Italie ambitionnait à contrôler l'information concernant l'Albanie. Les auteurs yougoslaves étaient également très cités, Jovan Cvijić en tête, pour leurs contributions sur la géologie et la géographie humaine de l'Albanie. Enfin, le livre publié à Londres (en 1929) par le journaliste anglais pro-albanais, Joseph Swire, *Albania. The rise of a kingdom*, figure aussi dans la bibliographie des auteurs français au sujet de l'histoire politique de l'Albanie. En ce qui concerne les contributions françaises les plus citées restent, comme dans les années 1920, les ouvrages publiés toute de suite après la Grande-Guerre par Jacques Bourcart, connu plutôt pour ses recherches sur la géologie de l'Albanie méridionale³²⁸ mais aussi pour sa description générale du pays³²⁹, par Albert Mousset, grand spécialiste de la « géopolitique » albanaise³³⁰, et par Léon Rey, le chef de la mission archéologique française d'Albanie. Le dernier avait publié en 1930 une *Guide de l'Albanie*, utile pour la description générale du pays. Notons aussi que le journaliste Léon Savadjian, avait fait paraître en cinq tomes une *Bibliographie balkanique* où il avait essayé de répertorier aussi les ouvrages et les articles qui traitent de l'Albanie de 1920 à 1935³³¹. Mais fermons cette parenthèse sur la bibliographie albanaise qui nous a pourtant aidé à situer au niveau européen les contributions françaises concernant l'Albanie et revenons à ce qui nous

BIBLIOGRAPHIE BALKANIQUE 1933

RÉDIGÉE PAR LÉON SAVADJIAN
INTRODUCTION DE CHARLES LOISEAU



PARIS
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'IMPRIMERIE & D'ÉDITION
71, Rue de Rennes
1934

PUBLICATIONS « REVUE DES BALKANS »

³²⁴ Antonio Baldacci, *L'Albania*, Roma, Istituto per l'Europa orientale, 1930.

³²⁵ Roberto Almagia, *L'Albania*, Roma, 1930.

³²⁶ T. Selenica, *Shqipria më 1927 (L'Albanie en 1927)*, Tirana, 1928; *Albania. Edizione del Ministero dell'Economia Nazionale*, Tirana, 1931; *Tableau du commerce extérieur du Royaume d'Albanie 1935*, Tirana, Shtëpya Botonjëse « Kristo Luarasi », 1936.

³²⁷ « Le commerce avec les Balkans », numéro spécial de la *Revue des Balkans*, directeur Léon Savadjian, Paris, Janvier-Février-Mars, 1931, p. 28.

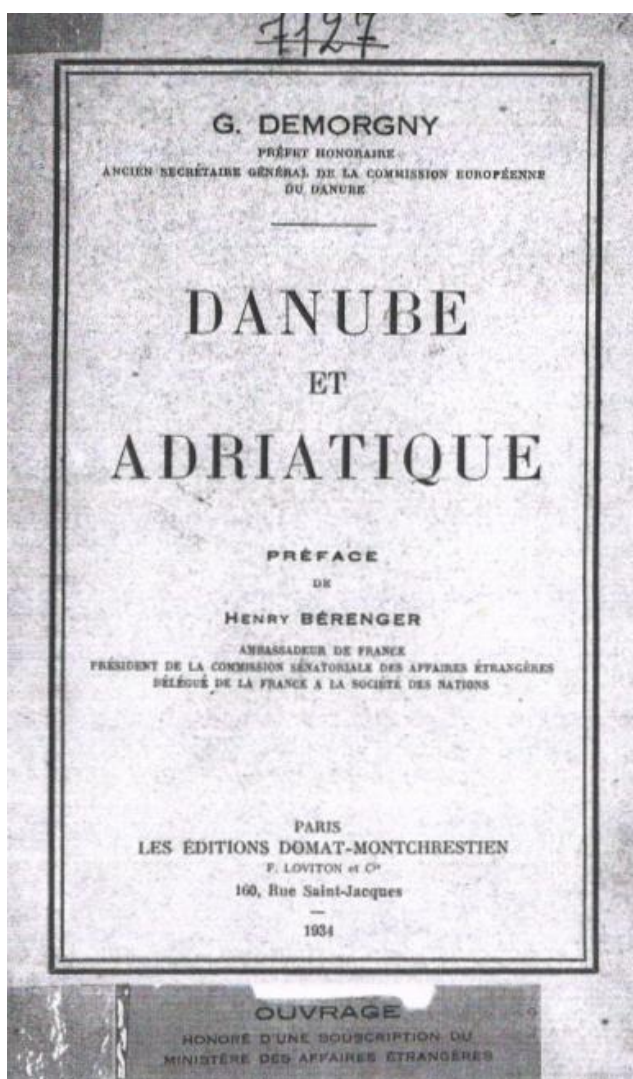
³²⁸ Jacques Bourcart, *Les Confins albanais administrés par la France (1916-1920). Contribution à la géographie et à la géologie de l'Albanie moyenne*, Paris, Delagrave, 1922.

³²⁹ J. Bourcart, *L'Albanie et les Albanais*, Paris, Bossard, 1921.

³³⁰ Albert Mousset, *L'Albanie devant l'Europe*, Paris, Delagrave, 1929.

³³¹ *Bibliographie balkanique, 1920-1930*, rédigé par Léon Savadjian, introduction d'Albert Mousset, Paris, 1931; *Bibliographie balkanique, 1931-1932*, rédigé par Léon Savadjian, introduction de Maurice Muret, Paris, 1933; *Bibliographie balkanique, 1933*, rédigé par Léon Savadjian, introduction de Charles Loiseau, Paris, 1934; *Bibliographie balkanique, 1934*, rédigé par Léon Savadjian, introduction d'Albert Jullien, Paris, 1935; *Bibliographie balkanique, 1935*, rédigé par Léon Savadjian, introduction de Gustave Demorgny, Paris, 1936.

intéresse : la vision géopolitique française au sujet de l'Albanie. Comme nous avons vu, dans les années trente paraissent plusieurs livres dédiés aux problèmes balkaniques, adriatiques et danubiens où la situation de l'Albanie est analysée. Dans le livre *Danube et Adriatique*, 1934, un ancien diplomate français, Gustave Demorgny, qui entretenait des relations avec les milieux politiques³³², présente l'Albanie comme partie intégrante du grand problème de la Méditerranée, des Balkans, de l'Adriatique et de l'Europe centrale et orientale. Son livre est subventionné par le *Quai d'Orsay* et préfacé par Henry Bérenger, ambassadeur de France et président de la Commission sénatoriale des Affaires étrangères, ancien délégué de la France à la Société des Nations. Gustave Demorgny recommande aux décideurs français de s'associer avec l'Italie pour contenir l'Allemagne en Europe



médiane mais aussi pour défendre les intérêts de la France en Méditerranée :

« Pour agir dans l'Europe centrale, aussi bien qu'en Méditerranée, la France a besoin de l'Italie. On a dit que Clemenceau l'avait oublié pendant la Conférence de la paix »³³³.

De cet aménagement, qui n'a pas pris en considération toutes les aspirations italiennes,

« un grave malaise pèse sur les Balkans. L'Italie n'a jamais caché que l'Europe nouvelle, telle qu'elle est sortie des traités, ne la satisfait pas »³³⁴.

A Paris on ne devait pas oublier que :

« L'Italie est limitrophe de la France, elle est riveraine de la Méditerranée, et elle est, par cela même, en mesure d'être pour nous, en cas de conflit armé sur notre frontière du sud-est, une menace et une cause d'affaiblissement. Assurer la sécurité de notre frontière du sud-est et de nos côtes sur les deux rives de la Méditerranée doit être pour nous un essentiel objectif »³³⁵.

En bref, sur le Danube et dans l'Adriatique, la France doit admettre un partage des

³³² Il était proche de Lucien Hubert, homme politique radical-socialiste, sénateur et ancien Garde des Sceaux dans le gouvernement Gaston Doumergue (novembre 1929-février 1930), qui s'intéressait beaucoup aux Affaires étrangères et qui était pour une politique pacifiste à l'égard d'Allemagne et de l'Italie.

³³³ G. Demorgny, *Danube et Adriatique*, préface de Henry Bérenger, ambassadeur de France et président de la Commission sénatoriale des Affaires étrangères, Délégué de la France à la Société des Nations, Paris, Les Editions Domat-Montchrestien, 1934, p. 87.

³³⁴ *Idem*, p. 98.

³³⁵ *Idem*, p. 120.

responsabilités avec l'Italie pour conserver l'amitié ou la neutralité réelle de celle-ci :

« Si la France méconnaît la force d'expansion italienne et ne veut pas permettre à ce grand pays d'avoir des sphères d'influence dignes de lui, assurément la collaboration sera difficile, et les risques de friction seront nombreux »³³⁶.

L'auteur propose comme solutions la conclusion du Pacte à Quatre, la conclusion des traités bilatéraux entre Rome et les pays qui composaient la Petite Entente afin que l'Italie parvienne à une situation similaire à la France dans le bassin danubien et l'aménagement d'un équilibre adriatique. Mais l'auteur ne précise pas comment parvenir à cet équilibre adriatique. Il se limite à rappeler qu'« une convention internationale de 1921 autorisait le gouvernement italien à intervenir militairement » en Albanie « dans le cas seulement où la frontière de ce pays serait menacée de l'extérieur », qu'en 1926, depuis le premier traité de Tirana, l'Italie pouvait « intervenir dans la politique intérieure du pays », que le 22 septembre 1927, « un second traité italo-albanais » a été signé – « en fait, l'armée albanaise est commandée par des Italiens ; la baie de Valona est ouverte à l'Italie, de vastes entreprises lui sont concédées et l'instruction publique est sous contrôle italien ». Pourtant, les Italiens ne sont pas contents et exigent davantage : une union douanière qui masquait « un véritable Anschluss », « la cession du port de Semani, près de Valona, avec le droit de coloniser l'Hinterland ». Dans toute cette évolution la Yougoslavie et l'Angleterre ont leur part de responsabilité car, en 1924, « en violation » des conventions avec l'Italie ont favorisé « le coup de main opéré sur Tirana par les bandes armées d'Ahmed Zogou, chef du parti des Beys et roi des Albanais depuis le 1^{er} septembre 1928 ». En ce qui concerne Zog, celui-ci « se rend compte du danger qu'il court » en raison de l'appétit italien – appétit qui « aurait profondément irrité les populations » albanaises – mais seule l'Italie était disposée à lui venir en aide pour se maintenir au pouvoir. Gustave Demorgny attire l'attention sur les « graves conséquences » qu'entraînerait « un débarquement de troupes fascistes en Albanie »³³⁷. En conclusion, le lecteur devait retenir que d'une manière ou d'une autre il fallait donner satisfaction aux Italiens, les alliés serbes devaient « respecter le droit, le statut et la langue »³³⁸ des autres nationalités qui composaient la Yougoslavie; la Yougoslavie était une dictature comme les autres; les frontières en Europe centrale et orientale et même l'existence de certains pays étaient dues presque exclusivement à l'engagement (coûteux) de la France. La question qui se pose est de savoir si le courant de pensée géopolitique représenté par Gustave Demorgny fut-il écouté. Il est certain que la proposition de Pacte à Quatre (1934-35) masquait en partie la nécessité pour la France de partager ses responsabilités en Europe centrale et orientale avec d'autres Puissances, notamment l'Italie qui s'est opposé à l'*Anschluss*. En

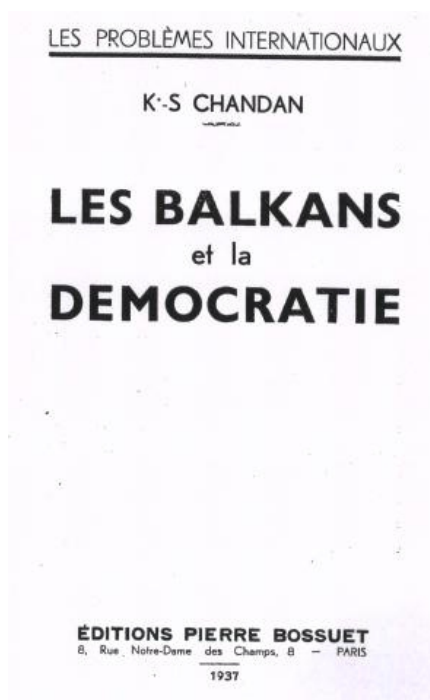
³³⁶ *Idem*, p. 124.

³³⁷ *Idem*, p. 104-106.

³³⁸ *Idem*, p. 103.

d'autres termes, il y avait un prix à payer pour éviter que l'Italie ne suivrait pas l'Allemagne dans une éventuelle guerre contre la France. Dans cette optique, l'Albanie faisait sans doute partie du soi-disant « domaine italien » même s'il était souhaitable que le petit royaume adriatique réussisse à préserver aussi longtemps que possible son autonomie et son intégrité territoriale.

Ajoutons que toujours dans les années trente paraissaient en France plusieurs livres partisans au sujet des questions balkaniques et adriatiques qui faisaient aussi référence à l'Albanie. Ces livres étaient publiés avec le soutien des pays intéressés, surtout la Yougoslavie, pour orienter l'opinion publique française et l'*establishment* parisien dans la direction souhaitée. Il est difficile d'évaluer



l'impact de ces livres mais il est certain qu'ils étaient envoyés aux hommes politiques français, aux universitaires et aux journalistes. Un certain Krsta S. Chantitch-Chandan, originaire sans doute d'un pays slave mais naturalisé en France, était l'un des auteurs les plus prolifiques de livres partisans concernant les questions

balkaniques. Dans ses ouvrages « Les Nouveaux Balkans » (Paris, 1934) et « Les Balkans et la démocratie » (Paris, 1937), Krsta S. Chantitch-Chandan essaye à convaincre le public français (et francophone) du danger que représente l'action italienne en Albanie, le fait que les Italiens ont fait

« [...] d'Ahmed Zogou une sorte de prisonnier. En effet, le dictateur albanais est étroitement surveillé par une foule d'agents italiens à son service, en commençant par les hauts fonctionnaires, secrétaires, etc., pour finir par ses valets de pied, cuisiniers, coiffeurs, etc. »³³⁹.

Cependant, le Roi des Albanais lui-même « s'est rendu compte du danger que présente pour son pays une union douanière italo-albanaise » et

« la vive résistance qu'il opposa aux exigences italiennes fut un acte de conservation élémentaire. La participation de l'Albanie dans les conférences balkaniques fut le geste d'une politique d'affranchissement de la tutelle du gouvernement de Rome. Ce fut, également, une preuve de son intérêt à la Communauté balkanique »³⁴⁰.

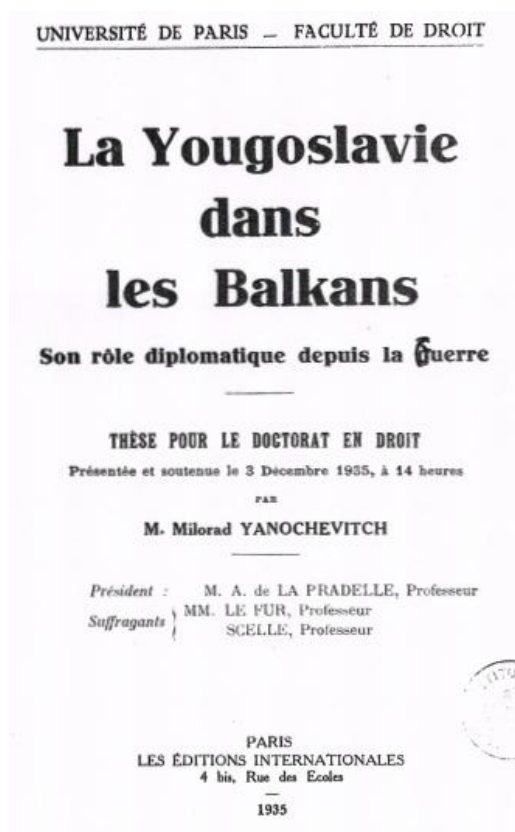
³³⁹ K-S Chandan, *Les Balkans et la Démocratie*, Paris, Editions Pierre Bossuet, 1937, p. 355-356.

³⁴⁰ *Idem*, p. 363.

Donc, le fait que les Italiens aient réussi à contrôler les secteurs stratégiques de l'État albanais alimente, renforce et revitalise le sentiment d'indépendance des Albanais. Dans ce contexte, Chantitch-Chandan fait un plaidoyer de la politique yougoslave, *défenseuse désintéressée de l'indépendance albanaise, de la paix dans les Balkans et, naturellement, en Europe* :

« Les Albanais veulent être maîtres chez eux. L'Albanie veut conserver son indépendance politique et économique. [...] La Yougoslavie est la première à défendre l'indépendance albanaise sans aucune arrière-pensée, puisque sa politique extérieure s'est toujours inspirée du principe : *Les Balkans aux peuples balkaniques* »³⁴¹.

L'auteur souligne aussi le fait que l'action italienne en Albanie représente un danger pour les intérêts français en Albanie (pressions à l'égard des autorités albanaises pour diminuer l'influence culturelle française, notamment dans l'enseignement public) et dans les Balkans (le renforcement des positions italiennes dans les Balkans représente un danger pour l'influence française dans la région). Ajoutons, au même chapitre, les thèses de doctorats, en droit et en histoire, soutenues en France par des Balkaniques et publiées par la suite. La thèse du Serbe Milorad Yanochevitch, *La*



Yougoslavie dans les Balkans, son rôle diplomatique depuis la Guerre, fut publiée en 1935 à Paris, chez Editions internationales. L'auteur considère que son pays, allié de la France, possède un rôle essentiel dans la sécurité de la région, rôle convoité par l'Italie. Cette confrontation géopolitique se joue en Albanie, pays qui est sorti de la traditionnelle instabilité clanique. Une éventuelle mainmise italienne en Albanie aurait un impact direct sur la sécurité de la Yougoslavie et sur la stabilité de la région balkanique toute-entière.

La presse est un autre élément qui façonne la vision géopolitique des décideurs français et surtout la vision géopolitique du grand public (la soi-disant *géopolitique populaire*). De ce point de vue, la remarque d'Albert Mousset, un des meilleurs connaisseurs des réalités albanaises – « L'Albanie se révèle au monde occidental par des alertes périodiques » – reste valable dans les années 30, tout comme dans la précédente décennie. Un changement de qualité est toutefois opéré : l'Albanie n'est plus une création étatique provisoire mais demeure un problème sensible en Europe du fait de sa vulnérabilité vis-à-vis de l'Italie. La presse française de l'époque

³⁴¹ *Idem*, p. 367.

craint que l'Albanie, le voulant, ne le voulant pas, va jouer le rôle de base de l'expansionnisme italien dans les Balkans. Dans ce contexte de la crise éthiopienne, le correspondant du journal *Le Temps* à Rome, Paul Gentison, publiait un article dans lequel il analysait la souveraineté de certains pays, y compris l'Albanie. Selon lui :

« Il est évident, en effet, que jusqu'à ce jour, la Société des Nations n'a pu empêcher que certains de ses membres soient dans une situation très nette de limitation de souveraineté. C'est le cas notamment de l'Albanie, sur laquelle pèse une véritable servitude internationale. En ce sens, avec l'autorisation spéciale de la France et de l'Angleterre, ce pays se trouve en quelque sorte sous la tutelle italienne »³⁴².

En d'autres termes, l'Albanie était un État à souveraineté limité, au même titre que les Dominions de l'Empire britannique et certains Mandats (comme l'Égypte), également membres de la SDN, et le Libéria. Mais, malgré sa situation internationale *de facto* inférieure, l'Albanie était bien présente sur la scène politique européenne car elle recouvre une zone névralgique et sa fragilité aiguise l'appétit impérial de l'Italie fasciste. La visite du comte Ciano en Albanie (28 avril – 1^{er} mai 1937), suivie de très près par la presse française nationale et régionale, était le signe que l'intégrité et l'indépendance de l'Albanie dépendait de l'« entente italo-yougoslave » (*Le Temps*, 28 avril 1937). Mais, d'après les journaux alsaciens³⁴³, « l'entente Rome-Belgrade n'a pas écarté de la Yougoslavie la menace de la présence italienne en Albanie ». Mais au-delà de la situation internationale de l'Albanie, la presse française s'intéresse aussi aux histoires étranges qui concernaient ce pays, comme par exemple la « Mort mystérieuse à Londres d'une Albanaise » (*Le Matin*, 1^{er} février 1933) :

« Il s'agit de la mort survenue le 26 décembre dernier d'une Albanaise de passage à Londres, dont le nom est publié comme étant Mme Zeine Vlora. [...] Aussi, les rumeurs les plus sensationnelles circulent-elles à Londres cette nuit : Mme Vlora aurait appartenu par alliance à la maison royale d'Albanie et aurait eu une liaison avec une personnalité fort connue dans les Balkans.

Avant sa venue à Londres, elle vivait depuis quelques semaines dans un petit hôtel de Paris, quai de Passy, où des douzaines de lettres et de nombreux télégrammes arrivaient chaque jour à son adresse »³⁴⁴.

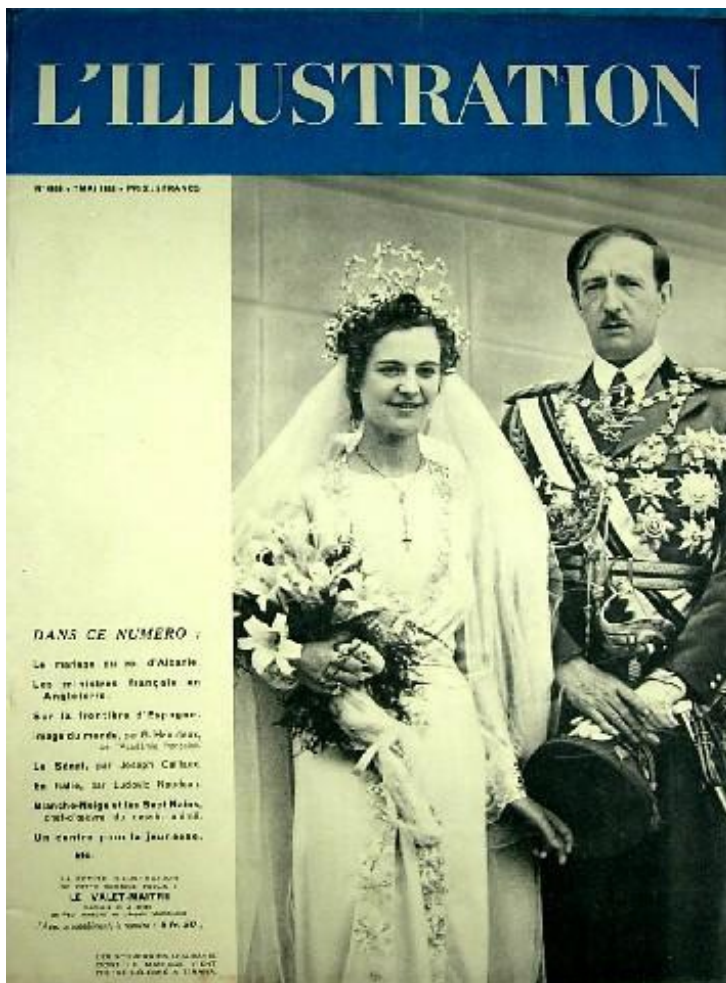
Cette histoire capte aussi l'attention des deux autres grandes publications françaises – *Le Petit Parisien* et *L'Echo de Paris* – selon lesquelles « la dame albanaise Vlora, qui s'est suicidé à Londres, avait exercé dans les dernières années une activité politique contraire à l'attitude de l'Italie

³⁴² « Le conflit italo-éthiopien. On croit à Rome qu'il serait possible de trouver à Genève une formule de conciliation » (Par téléphone de notre correspondant particulier), *Le Temps*, 11 juillet 1935.

³⁴³ Cités dans un rapport du Consulat général de l'Italie à Strasbourg qui fait état de la grande attention accordée par « tous les journaux alsaciens » à la visite du comte Ciano en Albanie. Cf. ASD, R^o Consolato Generale d'Italia a Strasburgo al Ministero della Stampa e Propaganda e alla R. Ambasciata d'Italia a Parigi, Strasburgo, li 3 maggio 1937 – XV, «Viaggio di S.E. Ciano a Tirana».

³⁴⁴ « Mort mystérieuse à Londres d'une Albanaise », *Le Matin*, 1^{er} février 1933.

au sujet de l'Albanie »³⁴⁵. Ces spéculations étaient aussi le produit d'une certaine image de l'Albanie qui persistait aux yeux du public européen : un pays qui avait une vie politique marquée par toute une série de vendettas et attentats, dont certains ont fait la Une de la presse française et européenne (l'attentat meurtrier contre Essad Pacha à Paris en 1920 ; l'assassinat contre le leader kosovar et député du parlement albanais Bajram Curri³⁴⁶ en 1925, à l'instigation de Zog ; l'attentat contre l'ancien premier ministre albanais Hassan Bey Prishtina, en 1933 à Salonique, sur l'ordre du roi Zog et du gouvernement de Belgrade ; enfin, en janvier 1931 à Vienne, le roi Zog lui-même échappa à un attentat fomenté par deux exilés). Mais un événement produit à la fin des années trente améliora en quelque sorte la perception de l'Albanie. Le mariage du roi Zog avec la comtesse



hongroise Géraldine Apponyi (Tirana, 27 avril 1938), fut une des rares occasions pour embellir l'image de l'Albanie à l'étranger. *L'Illustration* du 7 mai 1938 publia en couverture une photographie du jeune couple royal qui n'avait rien à envier aux autres images de couples couronnés d'Europe occidentale. Le lecteur français apprenait que la France avait envoyé comme cadeau de mariage des porcelaines, Hitler une extraordinaire voiture Mercedes, Mussolini un yacht et que le ministre italien des Affaires étrangères, Galeazzo Ciano, avait participé en tant que témoin. En lisant le dossier de *L'Illustration*, on a l'impression que la controversée proclamation de la

monarchie de 1928 était bien donnée à l'oubli.

Une autre contribution notable à l'évolution de la vision géopolitique française au sujet de l'Albanie est la correspondance des postes diplomatiques français, notamment des légations françaises à Tirana, à Belgrade et de l'ambassade de France à Rome. Les dépêches et les rapports diplomatiques représentent, en général, la première source d'information des décideurs. La lecture

³⁴⁵ ASD, *Affari Politici 1931-1945*, Busta n° 30 (1933), Fasc. senza numero – Gemil Dino e Sig^{ra} Vlora Zeinep – suicidatasi a Londra. Fidanzamento con la figlia di Verlaci bey Shefket – Matrimonio ecc.

³⁴⁶ Lire « Baïram Tzurri ».

de la correspondance diplomatique française concernant la question albanaise, permet de saisir un changement d'attitude de la France au sujet des frontières et des minorités albanaises. Ce changement est opéré en 1938, suite à la crise tchécoslovaque. En juillet 1938 parviennent en France les échos de protestations albanaises à la suite de la conclusion d'un accord entre la Yougoslavie et la Turquie, qui prévoyait l'envoi en Anatolie de 200 000 « musulmans de Kosovo »³⁴⁷. L'agitation albanaise au Kosovo, durant l'hiver 1938-39 et l'augmentation des revendications nationales albanaises poussent les diplomates français à suivre attentivement la question. Pour la première fois, le sort des Albanais du Kosovo est présenté d'une manière lucide et objective :

« Alors que partout et même dans d'autres régions de la Yougoslavie, la réforme agraire a eu pour seul but de morceler de grands domaines, dans les régions où se trouve la minorité albanaise on procède à une pure et simple expropriation des petites propriétés appartenant à des Albanais pour pouvoir les donner à des colons de race slave, généralement des Monténégrins. [...] l'idée du gouvernement yougoslave serait d'amener les Albanais à quitter le pays »³⁴⁸.

Un scénario tchécoslovaque n'était pas exclu et les diplomates français semblent conscients que le *statu quo* frontalier albano-yougoslave est intenable même s'ils évitent d'utiliser le mot « révision ».

En conclusion, il apparaît clair que les représentations françaises de l'Albanie se sont nettement améliorées par rapport à la précédente décennie. Même les analyses concernant les minorités albanaises de la Yougoslavie ont adopté un ton neutre de l'objectivité même si personne ne mettait clairement en cause l'ordre géopolitique établi à Versailles. On reconnaît à l'Italie le mérite de moderniser l'Albanie mais au même temps on souligne les risques que cela comporte : la transformation du pays dans une base pour l'expansionnisme italien dans les Balkans et dans la Méditerranée mettant en péril le système français d'alliances. De ce fait, l'Albanie était conçue plutôt bénéficiaire des changements géopolitiques en cours en Europe médiane. Mais l'Histoire allait en décider autrement...

L'occupation italienne de l'Albanie : perceptions et attitudes françaises

A la veille de la Deuxième Guerre mondiale, l'enjeu principal pour la France était de retarder la guerre, de gagner du temps pour être mieux préparée lorsque la confrontation militaire devenait

³⁴⁷ AMAE, Albanie (1930-1940), Dossier n° 83 – Affaires politiques, Dépêche n°48, Tirana, 1^{er} juillet 1938.

³⁴⁸ *Ibidem*, Dépêche n°27, Belgrade, 17 janvier 1939.

inévitable³⁴⁹. Le retard en matière de réarmement et la nouvelle conjoncture internationale *imposaient leurs contraintes à la politique étrangère française*³⁵⁰. La guerre d'Espagne avait augmenté l'inquiétude de la France vis-à-vis de la vulnérabilité de son propre territoire national. L'attitude modérée au sujet des événements déroulés dans l'intervalle mars 1938 – mars 1939 (l'*Anschluss*, le Pacte de Monaco, le premier *Diktat* de Vienne, le démembrement complet de la Tchécoslovaquie et la transformation de la Slovaquie en État satellite de l'Allemagne, la reconnaissance du gouvernement du général Franco, les accords commerciaux germano-roumains) signe une véritable « réorientation de l'axe essentiel de la stratégie française en direction de l'Europe occidentale et de l'Afrique du Nord »³⁵¹. Cette réorientation, qui se voulait temporaire, était aussi déterminée par l'attitude très pragmatique de Londres concernant les nouveaux rapports de force en Europe. Un autre objectif important de la politique étrangère française était de maintenir l'Italie neutre et de miser sur son mécontentement (bien saisi par les diplomates français) au sujet de l'expansion allemande en Europe orientale. Pour la France, l'expansion italienne en Europe danubienne et balkanique représentait un élément qui limitait l'hégémonie politique et économique allemande³⁵². Cependant, la France exigeait la prise en considération de ses propres intérêts financiers et culturels³⁵³ et qu'on y mette les formes à tout changement de *statu quo* dans la région. C'est dans cette logique que doit être interprétée l'attitude de la France au sujet de l'Albanie entre 1938 – début 1939.³⁵⁴

Mais les Albanais aussi furent obligés à ajuster leur orientation en politique étrangère. Tant que les Français et les Britanniques étaient attachés au maintien du *statu quo* balkanique et danubien et que les Italiens et les Yougoslaves restaient sur des positions irréconciliables au sujet des équilibres de puissance dans les Balkans et en Adriatique, l'intégrité et l'indépendance de l'Albanie étaient mises à l'abri. Or, le désengagement franco-britannique et le rapprochement italo-yougoslave opéré en 1937 ne permettait plus à l'Albanie du roi Zog de bénéficier de cette rivalité géopolitique. De plus, devant la menace de l'extension de la sphère d'influence allemande dans les

³⁴⁹ Le plan du réarmement français ne prévoyait pas une mise à niveau des forces terrestres avant, au plus tôt, la fin de l'année 1940. Cf. R. Frank, *Le prix du réarmement français, 1935-1939*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1982.

³⁵⁰ Cf. Robert Frank, *La hantise du déclin...op. cit.* (notamment le chapitre 1 – « Le drame du réarmement français de 1935-1940 »).

³⁵¹ René Girault, Robert Frank, *Turbulente Europe...op. cit.*, p. 419.

³⁵² Vision déterminée aussi par les Britanniques qui offrent leurs bons offices pour résoudre le différend franco-italien.

³⁵³ René Girault, Robert Frank, *Turbulente Europe...op. cit.*, p. 418. Cf. aussi la déclaration franco-allemande (Bonnet-Ribbentrop) signée à Paris, le 6 décembre 1938 et qui prévoyait la prise en considération des intérêts réciproques en Europe.

³⁵⁴ Nous devons aussi ajouter que l'irrédentisme italien envers la France s'accroît à la fin de 1938 : lors du discours de Mussolini du 30 novembre 1938 à la Chambre des Faisceaux, les députés italiens ont réclamé le Djibouti, la Tunisie, la Corse, la Savoie et le comté de Nice. François Paulhac, *Les accords de Munich et les origines de la guerre de 1939*, Vrin, 1988, coll. « Problèmes et controverses », p. 206.

Balkans, l'occupation italienne de l'Albanie était inévitable³⁵⁵. Si la diplomatie française enregistre toutes les frictions italo-allemandes, elle mettra quelque temps à ce rendre compte du danger que courait l'Albanie. En effet, les rapports diplomatiques français de 1938 ne parlent pas de l'éventualité d'une occupation italienne sur l'autre rive du canal d'Otrante. Ils sont plutôt concernés par la grande impression produite à Tirana par l'annexion des Sudètes et laissent comprendre que le petit royaume adriatique sera plutôt un État bénéficiaire d'un éventuel démembrement de la Yougoslavie et allié de l'Italie dans l'éventualité d'une guerre antiyougoslave. Voici ce que le représentant français à Tirana, Louis Mercier, écrit au ministre des Affaires étrangères, Georges Bonnet, le 29 septembre 1938 :

« [...] il m'a paru utile, dans les graves conjonctures actuelles, de m'assurer, autant que faire se peut, des dispositions du gouvernement albanais, dans l'éventualité où la contestation germano-tchèque se terminerait par la guerre.
Je suis allé voir à cet effet Ekrem bey Libohova³⁵⁶, le 26 septembre [...]. J'ai [lui ai] demandé [...] si, dans les conjonctures prochaines, je devais m'attendre à recevoir mes passeports et à quitter le pays.

³⁵⁵ L'influence allemande en Europe orientale n'a pas épargné non plus l'Albanie. Elle avait commencée à se manifester peu de temps après l'arrivée au pouvoir d'Hitler. Le gouvernement national-socialiste rouvre la Légation allemande à Tirana (fermée en 1930 à cause de la faiblesse des échanges entre les deux pays et de l'absence d'intérêt politique allemand envers l'Albanie). Le rapprochement germano-yougoslave (les visites de Goering en Yougoslavie en 1936-1937, le traité commercial germano-yougoslave, la visite du premier ministre yougoslave Stojadinović à Berlin) trouvait son écho en Albanie : Erich von Luckwald (consul général à Tirana depuis 1932) fut accrédité en 1934 en tant que ministre plénipotentiaire du Reich. L'activité du représentant allemand à Tirana inquiétait les autorités italiennes : « Je ne peut pas affirmer, écrivait le ministre italien en Albanie, que l'activité de M. von Luckwald vise – come dans d'autres pays – à déterminer le gouvernement de Tirana à se libérer de l'influence italienne et prendre une autre orientation politique, mais elle entrave notre œuvre de pénétration ». Les investissements allemands (la cimenterie M.I.A.G.), les rumeurs concernant un possible accord commercial germano-albanais, la création d'une « Société germano-albanaise » ayant des filiales à Berlin, Frankfurt et Tirana et qui avait come objectif la promotion des échanges culturels et économiques germano-albanais, la visite chez les catholiques d'Albanie du cardinal de Bavière, le prince de Wittelsbach, les visites des journalistes allemands en Albanie et les articles sur l'Albanie parus dans les publications allemandes, l'effort du ministre allemand de rallier au nazisme les quelques Autrichiens établis en Albanie ne pouvaient pas laisser indifférents les Italiens. Dans un pays de petite échelle come l'Albanie, de telles activités avaient une extraordinaire visibilité. [Cf. ASD, *Affari Politici 1931-1945*, Busta n° 37 (1934), Fasc. 9 – Propaganda nazista in Albania (Ministro tedesco Von Luckwald) et ASD, *Affari Politici 1931-1945*, Busta n° 52 (1935), Fasc. 8 (1935) – Propaganda nazista in Albania/Società commerciale albano-tedesca]. Autre signe de l'influence allemande en Albanie : la légation italienne à Tirana notait en février 1939 qu' « un mouvement antisémite se manifeste chez les Russes blancs (section de Tirana du mouvement dirigé par le général Turcoff) ayant, pourtant, une influence très faible au sein même de la communauté (le président du mouvement d'Albanie – Alexandre Podolski, ancien capitaine du Génie tsariste, aujourd'hui assistent technique en Albanie, naturalisé albanais depuis dix ans ; secrétaire du mouvement : Vladimir Matrossoff – ex-officier de cavalerie, actuellement photographe artistique, naturalisé albanais) » [Cf. ASD, *Affari Politici 1931-1945*, Busta n° 82 (1938), Fasc. 8 – Ebrei in Albania, *Telespresso* n° 410/152, Tirana, addì, 2 feb. 1939 – anno-XVII, R. Legazione d'Italia in Albania al Regio Ministero della Cultura Popolare (Gabinetto – Ufficio Razza) e, per conoscenza, al Regio Ministero degli Affari Esteri, ogetto : Ebrei in Albania]. Le mécontentement des Italiens au sujet de l'intérêt que Berlin portait à l'Albanie apparaît aussi au début de 1939, quelques semaines avant l'occupation. Dans son *Journal* (10 février 1939), le comte Ciano parle du : « Grand ressentiment du fait que l'Allemagne aurait l'intention à mettre ses mains sur le pétrole albanais. Ceci résulte d'une communication officielle envoyée par [l'ambassadeur italien à Berlin, Bernardo] Attolico. J'appelle [l'ambassadeur du Reich] Mackensen et je lui dis que nous considérons l'Albanie comme n'importe quelle région de l'Italie et qu'une éventuelle intervention allemande peut déterminer un fort ressentiment dans l'opinion publique italienne. Cet aspect prouve une nouvelle fois que la question albanaise est arrivée au terme : les Serbes ont déjà parlé, Zog s'est alarmé et s'agite et il est capable d'une manœuvre directe pouvant empêcher notre action » (Cf. Galeazzo Ciano, *Diario 1937-1943*, *op. cit.*, p. 251).

³⁵⁶ Ministre albanais des Affaires étrangères, ancien ministre plénipotentiaire à Paris.

Ekrem bey a protesté que l'Albanie était fort éloignée de nourrir des desseins hostiles contre la France. *L'intérêt évident de mon pays, dit-il, est de se tenir à l'écart d'un conflit qui jetterait les grandes puissances les unes contre les autres.*

J'objectai qu'il pouvait se produire tel concours de circonstances où l'Italie ferait appel à son alliée, l'Albanie.

Au cas même, dit le ministre, où l'Italie serait enchaînée dans la conflagration, le casus fœderis ne jouerait, pour nous, que si elle était objet d'une agression. Cette éventualité même n'est guère à prévoir, du moins tant que la Yougoslavie elle-même reste neutre.

« Précisément, répondis-je, [...] tout permet de compter, dès maintenant, la Yougoslavie parmi les antagonistes du groupe germano-italien ».

En ce cas, dit Ekrem bey, nous ne pouvons pas évidemment prévoir ce que fera l'Italie. Mais, à admettre qu'elle cherche une base en Albanie même – en dépit de nos protestations – contre la Yougoslavie, celle-ci n'hésiterait pas à envahir tout le nord du Royaume et notre pays deviendra, comme en 1914, l'un des théâtres de la lutte »³⁵⁷.

Le diplomate français s'inquiétait du fait que la Yougoslavie avait promis aide militaire à la Tchécoslovaquie dans l'éventualité d'une agression hongroise³⁵⁸, ce qui pouvait déterminer une intervention italienne. La garantie du Pacte italo-yougoslave n'était pas considérée comme suffisante. L'entrée en guerre de l'Italie entraînait automatiquement l'entrée en guerre de l'Albanie ou, au moins, sa transformation dans une base d'attaque antiyougoslave. A l'appui de sa thèse, le ministre français à Tirana expose l'attitude des Albanais au sujet de la crise tchécoslovaque et notamment la question des minorités de la Tchécoslovaquie. Dans un rapport envoyé au *Quai d'Orsay* le 4 novembre 1938, Louis Mercier écrit :

« Le cours pris par la question des minorités ethniques en Tchécoslovaquie et les événements qui se déroulent depuis quelque temps, dans ce pays et chez ses voisins, ont fortement impressionné certains milieux nationalistes albanais. [...] L'Italie a, depuis plusieurs années, entretenu auprès des gouvernants albanais, l'idée de l'irréductibilité du KOSOVO et de la ÇAMERIA (Epire grecque) et fait miroiter à leurs yeux l'idée de la *Grande Albanie*³⁵⁹.

Les milieux nationalistes ont-ils cru le moment venu de donner une impulsion nouvelle aux revendications ethniques albanaises sur la région du Kosovo et celle du Nord-Ouest de la Grèce ? On est porté à le croire, car le Dimanche, 23 octobre, une

³⁵⁷ DDF 1932-1939, 2^e série (1936-1939), Tome XI (3 septembre – 2 octobre 1938), Doc. 477, D. n° 39. Secret, Tirana, 29 septembre 1938 (Reçu : Dir. pol., 24 octobre), M. Mercier, Ministre de France à Tirana, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires Etrangères.

³⁵⁸ Le 20 septembre 1939, à Genève, les représentants yougoslave et roumain adoptaient une déclaration commune selon laquelle « toute intervention hongroise intempestive en Tchécoslovaquie provoquerait la guerre avec la Roumanie et la Yougoslavie ». *Apud* Milan Vanku, *Mica Intelegere si politica externa a Iugoslaviei, 1920-1938 [La Petite Entente et la politique étrangère de la Yougoslavie, 1920-1938]*, Bucuresti, Editura Politica, 1979, p. 240.

³⁵⁹ Les Italiens avaient aussi concrètement aidé le gouvernement de Tirana pour qu'il soutienne à son tour les Albanais du Kosovo. Selon une note du ministère italien des Affaires étrangères, « en 1935, le roi Zog avait demandé et obtenu de notre part, pour venir en aide aux Albanais musulmans du Kosovo, un million de francs-or, argent qui fut versé en plusieurs fois [...]. Avec notre aide, une partie des Albanais kosovars en voyage vers la Turquie, a été rapatrié en Albanie ». Cf. ASD, *Affari Politici 1931-1945*, Busta n° 82 (1938), Fasc. 21 – Albanesi del Kosovo – Emigrazione dei musulmani – Rimpatrio di Albanesi della Siria, Appunto dell'Ufficio Albania, 19/6/1938 – XVI.

manifestation devait avoir lieu à Tirana sous l'inspiration d'un vieux député originaire du Kosovo, M. Yashar EREBARA »³⁶⁰.

Fin novembre, le ministre français en Albanie attire de nouveau l'attention sur le péril que représente l'instrumentalisation de la question nationale albanaise, des minorités albanaises du Kosovo et de la Macédoine yougoslave. A ces yeux, la Yougoslavie pourrait bientôt connaître le même sort que la Tchécoslovaquie, mais tout dépendait de l'état des rapports italo-yougoslaves. La tentation pour Rome et, subsidiairement, pour Tirana était grande : la conférence de Munich et le premier *Diktat* de Vienne montraient qu'en Europe orientale on pouvait démanteler un État sans prendre de risques. Citons encore une fois Louis Mercier qui écrit, dans un nouveau rapport envoyé au Département, que l'agitation nationaliste albanaise était un train de se transformer en politique d'État³⁶¹ :

« Encouragé, sans doute, par ce qui s'est passé depuis la fin de septembre dernier en Europe centrale, le parlement albanais, à l'instigation secrète de la Cour, cherche à poser officiellement la question de la minorité albanaise en Yougoslavie.

Cependant, l'accord établi – et qui semble se resserrer – entre l'Italie et la Yougoslavie ne crée pas une ambiance favorable à l'adoption de pareille attitude de la part du gouvernement albanais. Aussi bien est-ce d'une façon oblique que le parlement a évoqué la question, sans la discuter ouvertement, en séance. [...] Le parlement a inséré, dans sa réponse au message royal, une phrase dans laquelle son auguste souverain est invité respectueusement à *ne pas perdre de vue la question des minorités albanaises à l'extérieur du pays*. On attribue à cette invitation – que la presse a jusqu'ici passé sous silence – une valeur simplement révélatrice du sentiment national à cet égard, de façon à autoriser, en quelque sorte, le roi à faire un premier geste, dès qu'il en sentira l'opportunité. [...]

Quoiqu'il en soit, à moins d'une opposition formelle de la part de l'Italie, la question de la minorité albanaise en Yougoslavie sera posée à la première opportunité »³⁶².

Autrement dit, l'attitude de Tirana vis-à-vis des minorités albanaises reparties autour des frontières représentait une source d'inquiétude pour la diplomatie française entre 1938 – début 1939. Les faits sont là, pour les destinataires de la correspondance diplomatique française : un mois exact avant

³⁶⁰ AMAE, Série Z- Europe 1918-1940, Albanie (1930-1940), Dossier n° 84 - Affaires politiques, Dépêche n° 44, Tirana, le 4 novembre 1938, M. Louis Mercier, Ministre de France en Albanie, à Son Excellence Monsieur Georges Bonnet, Ministre des Affaires Etrangères, A. s. Minorités albanaises de Yougoslavie et de Grèce.

³⁶¹ Il faut aussi dire que l'attitude des autorités albanaises concernant la question des minorités était en réaction aux discussions turco-yougoslaves (janvier-juillet 1938) concernant l'émigration en Turquie des musulmans turcs de la Yougoslavie. Le chiffre avancé par Belgrade était de 250 000, alors que, le gouvernement albanais estimait à 60 000 le nombre de yougoslaves d'origine turque. Il paraît aussi que, pour attendre leurs objectifs statistiques, les autorités yougoslaves entretenait la vieille confusion musulman=turc. C'est pourquoi Tirana voyait dans ce projet turco-yougoslave une méthode de chasser les Albanais de la Yougoslavie méridionale (le Kosovo et le Nord-Ouest de la Macédoine). Les archives diplomatiques italiennes montrent que le gouvernement albanais avait sollicité plusieurs fois l'intervention de l'Italie auprès des gouvernements yougoslave et turc pour éviter l'émigration forcée des Albanais de la Yougoslavie en Turquie. Cf. ASD, *Affari Politici 1931-1945*, Busta n° 82 (1938), Fasc. 21 – Albanesi del Kosovo – Emigrazione dei musulmani – Rimpatrio di Albanesi della Siria.

³⁶² AMAE, Série Z- Europe 1918-1940, Albanie (1930-1940), Dossier n° 84 - Affaires politiques, Dépêche n° 47, Tirana, le 21 novembre 1938, Confidentiel, M. Louis Mercier, Ministre de France en Albanie, à Son Excellence Monsieur Georges Bonnet, Ministre des Affaires Etrangères, A. s. Minorité albanaise en Yougoslavie.

l'occupation italienne, le ministre français à Tirana envoyait au Département d'autres preuves qui démontraient que l'Albanie se préparait pour une reconfiguration des frontières dans les Balkans, sous égide italienne, principalement aux dépens de la Yougoslavie. Le diplomate français remarquait que la ville de Salonique, élément important dans l'éventualité d'une intervention militaire française dans les Balkans, devait échapper à un tel processus. Il s'agissait, en effet, d'une carte ethnographique albanaise, intitulée *L'Albanie réelle* et *L'Albanie sous le joug étranger*, établie par les autorités gouvernementales albanaises et notamment par le Ministère albanais de l'Instruction Publique. Le ministre de France, Louis Mercier relate :

« A une protestation élevée il y a quelque temps par le Ministre de la Grèce à Tirana, il avait été répondu qu'il s'agissait là d'une initiative individuelle qui ne représente pas le point de vue exact du Gouvernement albanais sur la question de ses minorités ethniques à l'étranger (...). Il est d'ailleurs à noter que d'après la *Carte ethnique et linguistique de l'orient européen* publiée aussitôt après la guerre par l'*Institut géographique De Agostini*, à Novare, organisme italien de caractère officieux (...). Qu'il s'agisse de la carte albanaise ou de la carte italienne, on constate que les revendications ethniques de l'Albanie constitueraient éventuellement une menace beaucoup plus sérieuse pour la Yougoslavie que pour la Grèce. Il apparaît notamment que si l'Épire septentrionale, entre Janina et la côte, renferme quelques minorités albanaises (...) aucun prétexte de caractère ethnographique ne pourrait par contre être invoqué par l'Italie pour éteindre son influence à travers le territoire hellénique en direction de Salonique »³⁶³.

C'était donc fin février 1939 et à Paris on n'était pas tout-à-fait sûr des nouvelles concernant une imminente occupation et annexion de l'Albanie. Il est vrai que dans les premiers jours de l'année 1939, la Légation de France en Albanie avait informé le *Quai d'Orsay* à propos d'un complot organisé par le comte Ciano avec l'appui des opposants albanaïses pour assassiner le roi Zog et fournir ainsi un prétexte pour une intervention militaire italienne³⁶⁴. Pourtant, la situation en Europe orientale était si fluide qu'il était difficile à faire des prédictions. Cependant, plusieurs remarques s'imposent : depuis une dizaine d'années les représentants français à Tirana avaient habitude de recevoir des informations concernant des interventions militaires italiennes en Albanie, et chaque fois elles se révélaient fausses³⁶⁵. Parfois, les rumeurs de ce genre représentaient des coups de bluff

³⁶³ AMAE, Série Z- Europe 1918-1940, Albanie (1930-1940), Dossier n° 84 - Affaires politiques, Note du 14 avril 1939 : revendications ethniques albanaïses.

³⁶⁴ L'existence d'un tel complot est confirmée par le journal du comte Ciano.

³⁶⁵ L'intervention militaire italienne en Albanie était un peu comme dans l'histoire du jeune berger qui criait au loup. A la fin du mois de mai 1930, la presse européenne, citant des sources yougoslaves, tirait la sonnette d'alarme à propos d'un débarquement en Albanie de 2000 soldats italiens, équipés de canons, pour étouffer une révolte à Scutari. L'information s'avérait fautive. En avril 1933, l'attaché militaire français en Italie s'inquiétait fortement au sujet des renseignements concernant « l'embarquement hebdomadaire dans les ports italiens [...] de 700 à 800 tonnes de munitions destinées » à l'Albanie. La conclusion était que l'Italie se préparait à attaquer la Yougoslavie. En revanche, les craintes au sujet d'une éventuelle intervention militaire italienne en Albanie sont partiellement justifiées le 23 juin 1934, quand une escadre navale italienne jeta l'ancre en rade de Durazzo sans prévenir les autorités albanaïses. « Une nouvelle crise d'Agadir », titraient le lendemain les journaux européens, mais le petit royaume adriatique ne fut pas occupé. Cf. ASD, *Affari Politici 1919-1930*, Pacco n° 777 (1929-1930) – Preteso sbarco truppe italiane a Scutari.

du roi Zog qui voulait attirer l'attention sur son pays afin d'affaiblir les pressions italiennes. Par ailleurs, les mouvements de matériel militaire entre l'Italie et l'Albanie étaient quelque chose d'habituel : l'armée albanaise était instruite par des militaires italiens et bénéficiait d'armement italien. Depuis quelques années, les relations italo-albanaises s'étaient bien réchauffées, au moins en ce qui concerne les signes extérieurs : le comte Ciano, n'avait-il pas participé en tant que témoin, le 27 avril 1938, au mariage du roi Zog et de la comtesse Géraldine Apponyi ? Enfin, pourquoi occuper militairement l'Albanie du moment que ce pays était pratiquement sous contrôle stratégique italien ? Au début d'avril 1939, le comte Ciano assurait encore publiquement l'ambassadeur britannique à Rome, Lord Perth, que le *statu quo* méditerranéen³⁶⁶ sera respecté. Malgré ces considérations, l'agression contre l'Albanie sera bien déclenchée.

Le 25 mars 1939, le roi Zog reçoit un ultimatum lui enjoignant d'accepter un protectorat italien (union douanière, contrôle directe militaire italien des routes, des ports, des aérodromes et des casernes du pays, droit de l'Italie d'intervenir en Albanie si désordres internes, l'octroi de la nationalité italienne à tous les Albanais et vice-versa). Zog s'efforça sans succès d'obtenir un délai. Le 5 avril, le représentant du gouvernement albanais, Mehdi Frasheri, mettra au courant le ministre français, Louis Mercier, de l'échec des négociations italo-albanaises et de l'imminence d'opérations militaires italiennes contre son pays. Il avait ajouté d'avoir demandé à l'Entente balkanique d'appuyer l'indépendance de l'Albanie par une déclaration et que son pays ne va céder sans combat³⁶⁷. Mercier informa à son tour le *Quai d'Orsay* que le petit peuple albanais se préparait à une « résistance opiniâtre ». L'invasion de l'Albanie (l'Opération « Outre-mer Tirana ») commença le Vendredi saint, le 7 avril 1939. Deux jours plus tôt, la reine Géraldine d'Albanie avait accouché un prince héritier, Leka : il paraît que les Italiens auraient voulu faire coïncider l'accouchement de la reine Géraldine avec l'invasion afin de briser une éventuelle volonté du roi Zog de résister. Les gendarmes de Durazzo, sous le commandement du majeur Abbas Kupi (un proche du Souverain), auxquelles se sont ajoutés quelques volontaires de l'armée, ont combattu pendant 36 heures afin de couvrir la fuite, à travers les montagnes vers la Grèce, du Roi et de son cortège, dont les membres du gouvernement. Il y a eu une certaine résistance aussi à Shengjin (ou Saint Jean de Médoua, port au Nord de l'Albanie). Quelques heures après le débarquement des troupes italiennes, le ministre français Mercier télégraphiait à Georges Bonnet sur l'atmosphère régnante à Tirana :

Notizie traduzione della stampa; CADN, Fond Tirana, Légation, carton n° 2, Dépêche n° 155, Confidentiel, Rome, le 5 avril 1933, L'Ambassadeur de la République Française à Rome à M. le Ministre des Affaires étrangères, A. s. Envoi de matériel de guerre en Albanie. Préparatifs italiens.

³⁶⁶ L'Italie s'était engagée à respecter le *statu quo* en Méditerranée par le *Gentlemen's Agreement* du 2 janvier 1937, par le Protocole italo-britannique du 16 avril 1938 et par les déclarations conjointes lors de la visite officielle à Rome du premier ministre britannique Neville Chamberlain (11-14 janvier 1939).

³⁶⁷ DDF, 2^{ème} série, Tome XV, Télégramme à l'arrivée, Tirana, le 5 avril 1939, 2h10, Le Ministre de France en Albanie, Mercier, au Ministre des Affaires Etrangères, Georges Bonnet.

« La ville s'est vidée de ses habitants, alors qu'hier elle regorgeait de volontaires de tous les âges pleins d'ardeur patriotique, qui ont défilé devant cette légation acclamant la France pour se rendre aux casernes et recevoir des armes »³⁶⁸.

Le 8 avril, un jour après le débarquement italien et la fin de toute forme de résistance locale, la Légation de France en Albanie envoyait au *Quai* le télégramme suivant :

« Troupes italiennes entrées [à] Tirana. Colonie française saine et sauve. Prière [de] rassurer [les] familles ». Mercier³⁶⁹.

Le 10 avril, les Italiens prirent le contrôle de la totalité du pays³⁷⁰ : l'Italie devenait une puissance balkanique et, chose plus inquiétante, héritière des aspirations nationales albanaises³⁷¹.

Pendant ce temps, en France, l'occupation de l'Albanie hantait les Unes de tous les journaux. L'action italienne était présentée d'une manière alarmiste : le petit peuple albanais résiste



« héroïquement » et « dignement » à l'agression du grand peuple italien qui dispose de forces

³⁶⁸ DDF, 2^e série, tome XV, Télégramme, Tirana, 7 avril 1939 (12h40), Le Ministre de France en Albanie, Mercier au Ministre des Affaires Etrangères, Georges Bonnet, A. s. Occupation de l'Albanie.

³⁶⁹ AMAE, Série Z- Europe 1918-1940, Albanie (1930-1940), Dossier n° 95 - Affaires culturelles et administratives, Télégramme à l'arrivée, Duplicata bis, sans n°, Tirana, le 8 avril 1939 à 13h15, reçu le 9 à 23h19.

³⁷⁰ Cf. l'excellent livre de Massimo Borgogni, *Tra continuità e incertezza. Italia e Albania (1914-1939). La strategia politico-militare dell'Italia in Albania fino all'Operazione "Oltre Mare Tirana"*, Milano, Franco Angeli, 2007, coll. « Temi di Storia ».

³⁷¹ En occupant l'Albanie, l'Italie s'est approprié tout le programme national albanais visant la création de la *Grande Albanie*. L'article du comte Galeazzo Ciano, ministre italien des Affaires étrangères, « La missione storica della grande Albania » (La mission historique de la Grande Albanie, *Quaderni di attualità*, n° 6, Tirana, Edizioni Distaptur, 1942 – XX), montre de façon exemplaire cette « acculturation géopolitique ».

militaires considérables et modernes. *Le Petit Journal* du 8 avril 1939 annonçait qu' « Après le rejet d'un ultimatum par l'Albanie, « Les Troupes italiennes occupent les ports et progressent de 15 Km en direction de Tirana ». *Le Figaro* raconte lui-aussi d'un ton dramatique « L'Aggression italienne contre l'Albanie » : « Malgré une résistance qui semble avoir été très violente, les envahisseurs, qui disposaient de forces considérables, ont réussi à débarquer dans quatre ports. Mais ils paraissent contraints de livrer de sanglants combats pour progresser à l'intérieur du pays ».



Le Figaro publie aussi des articles présentant le *Pays des Aigles* d'avant la guerre, « Images de l'Albanie heureuse » avec un jeune roi qui a épousé, il y a juste un an, une des beautés de l'ancienne monarchie austro-hongroise, la comtesse Géraldine Apponyi. *L'Humanité*, ne ménage pas ses mots lorsqu'il parle du « Sanglant Coup de Force de Mussolini contre l'Albanie » : « Pour le Vendredi-Saint, Mussolini a voulu sa ration de chair fraîche ! ».

L'occupation italienne était mise en relation avec la guerre d'Ethiopie, l'expansion allemande en Europe centrale et orientale et l'instauration d'un régime proche de l'Axe en Espagne : « Après l'Ethiopie, l'Autriche, la Tchécoslovaquie, l'Espagne et Memel... ». Le lecteur français apprend que pas moins de « 400 avions italiens anéantissent sous leurs bombes Durazzo et Valona » alors que « Les Albanais résistent désespérément aux 100.000 envahisseurs qu'ils rejettent sept fois à la mer ». Enfin, le quotidien communiste français attire l'attention sur les conséquences régionales de l'occupation italienne de l'Albanie (« L'émotion grandit en Yougoslavie et en Grèce menacées à leur tour ») et par conséquent la France devrait faire preuve de détermination au sujet du *statu quo*, mais aussi de souplesse idéologique lorsqu'il s'agissait de coopérer avec les Soviets :

« La France ne doit pas se taire. Il faut que notre pays prenne la tête du mouvement pour la sécurité collective de laquelle l'Union Soviétique ne peut être écartée »³⁷².

Le Temps (quotidien officieux du *Quai d'Orsay*) considère l'action italienne en Albanie comme une grave attente portée au *statu quo* méditerranéen et aux engagements italo-britanniques, tandis que *L'Intransigeant* (le plus grand quotidien du soir d'opinion de droite) et même *L'Auto* (le grand

³⁷² *L'Humanité*, 8 avril 1939.

quotidien sportif français) étaient d'avis que cette action a permis à l'Italie de consolider sa position en Europe orientale par rapport au Troisième Reich.

Voici comment, en quelques jours, aux yeux de l'opinion publique française, l'Italie est devenue le principal ennemi de la Paix et l'occupation de l'Albanie était considérée le prologue d'une ultérieure action germano-italienne. L'*Anschluss* et Munich passaient en plan secondaire. Jamais, les Albanais n'avaient bénéficié d'un tel soutien moral, d'une telle image positive auprès des Français³⁷³. Cette atmosphère incitait les quelques centaines d'Albanais résidant en Île-de-France, à Montpellier et à Grenoble, la majeure partie des étudiants, à se mobiliser pour obtenir l'intervention de la France en faveur de leur pays. Jusuf Vrioni, fils de diplomate, vivant à Paris depuis 1925 et, au moment de l'occupation, fraîchement diplômé d'HEC, se rappelle ces moments :

« Le 7 avril, un Vendredi saint, il faisait à Paris un temps splendide. [...] Aussitôt, tous les jeunes albanais vivant à Paris se réunirent. Avec nombre d'étudiants, nous nous retrouvâmes à la légation et rédigeâmes un texte auquel je mis la dernière main et que j'ai lus à la salle Wagram, au cours d'un meeting pour la défense de l'indépendance »³⁷⁴.

Quelques jours après, à Grenoble, des étudiants albanais ont distribué des manifestes en français, dénonçant l'occupation de leur pays. Le texte des manifestes avait été repris par le quotidien local *La Dépêche dauphinoise*, avec le concours de la section locale du Front populaire, « notamment le député socialiste Martin et le président du comité local des radicaux socialistes Bouvreuril »³⁷⁵. Le 20 avril, toujours à Grenoble, dans la Salle des concerts, les étudiants albanais avaient organisé une manifestation « pour protester contre l'agression barbare du Fascisme italien en Albanie »³⁷⁶. Parmi les intervenants français, le sénateur et ancien ministre Justin Godart avait parlé « contre l'acte italien d'agression mais aussi contre le silence de la SDN ». L'action a continué puis dans la rue, devant le vice-consulat italien à Grenoble. Les manifestants ont chanté l'*Internationale*. Le rapport du consul italien à Chambéry, qui a envoyé ses informateurs à la réunion, laisse entrevoir son irritation malgré la participation relativement réduite :

« Le public était composé dans sa majorité par des militants extrémistes et les étudiants albanais ont été relativement peu nombreux ; les associations étudiantes

³⁷³ Notons que les musulmans de l'Empire français, notamment ceux du département de Constantine (Algérie), de Damas et de Casablanca, avaient organisé plusieurs manifestations pour dénoncer l'occupation de l'Albanie, Etat où l'islam était majoritaire. Paris avait habilement exploité les protestations anti-italiennes afin de faire obstruction à l'activité des consulats italiens et d'affaiblir l'influence italienne dans les parties méditerranéennes de l'Empire français. Cf. *L'Illustration*, n° 5016 du 22 avril 1939 et Rosaria Quartararo, *Roma tra Londra e Berlino. La politica estera fascista dal 1930 al 1940*, Roma, Bonacci Editore, 1980, p. 454.

³⁷⁴ Jusuf Vrioni (avec Eric Faye), *Mondes effacés. Souvenirs d'un européen*, Paris, JC Lattès, 1988, p. 74.

³⁷⁵ ASD, *Affari Politici (1931-1945)*, Albania N. 90 (1938-1939), Fasc. 1 – Occupazione Albania, Telespresso N° 313497/c RISERVATO, Roma, addì, 2 giugno 1939 – anno XVII, Ministero degli Affari Esteri – A.G. IV°, indirizzato a R. Ministero dell'Interno – Sottosegretario di Stato per l'Albania ed a S.E. il Luogotenente Gen. Tirana, oggetto : Manifestazione studentesca antifascista a Grenoble contro l'occupazione dell'Albania.

³⁷⁶ *Ibidem*.

yougoslaves et bulgares, quoique invitées, ont refusé de s'y associer. En plus du groupe des étudiants albanais ont été présents des étudiants égyptiens, qui se sont distingués par leur esprit anti-italien, quelques Hébreux, Roumains et Polonais. NAPOLI Filippo, que nous connaissons, a pris la parole au nom de l'Union Populaire Italienne... »³⁷⁷.

Par ailleurs, la presse française dans son ensemble (quotidiens, magazines et radio) se faisait l'écho des déclarations du chargé d'Affaires albanais à Paris, Mehmed Abid³⁷⁸, qui, à chaque occasion, mettait un trait d'union entre l'occupation de son pays et Munich³⁷⁹. Un parallèle que le gouvernement italien voulait absolument éviter ! D'ailleurs, quelques jours avant l'occupation de l'Albanie, le ministre italien des Affaires étrangères, Galeazzo Ciano, avait demandé à son ambassadeur à Paris, Raffaele Guariglia³⁸⁰, de :

« trouver le moyen d'accréditer l'idée parmi les milieux journalistiques que l'action italienne a pour but d'endiguer une ultérieure expansion germanique dans les Balkans »³⁸¹.

En d'autres termes, il fallait convaincre les Français que l'occupation italienne de l'Albanie venait à la rencontre de leurs intérêts en Europe centrale et orientale. Mais la diabolisation de l'Italie par les médias français risquait de compromettre définitivement une telle démarche. Dans ces conditions, le chef de la diplomatie italienne demandait de nouveau à son représentant à Paris de « faire comprendre aux journaux français que s'ils se montrent compréhensifs envers l'action italienne en Albanie, ils pourront contribuer efficacement à l'amélioration de l'atmosphère italo-française et servir concrètement les intérêts de leur propre pays »³⁸². Aussitôt, l'ambassadeur italien Guariglia s'est mis en contact avec les représentants des principaux quotidiens français, *Le Temps* et *Journal*, ainsi qu'avec le *Quai d'Orsay* afin de calmer les commentaires au sujet de l'occupation de l'Albanie et faire entendre aussi les explications italiennes : l'occupation italienne de l'Albanie représentait un endiguement de l'expansion germanique en Europe centrale et orientale. A première vue, les démarches de l'ambassadeur italien avaient donné le résultat espéré : la presse française, à

³⁷⁷ *Ibidem*.

³⁷⁸ Prince Mehmed Abid (1905-1973). Fils cadet du sultan Abdülhamid II. En 1936, il épouse une des sœurs du Roi Zog, la princesse Senijé, et, peu de temps après, Mehmed Abid est envoyé en tant que chargé d'Affaires à la Légation d'Albanie à Paris.

³⁷⁹ Des « déclarations sentimentales, destinées à impressionner le grand public, déjà sous l'emprise du précédent tchécoslovaque », on pouvait lire dans un rapport envoyé à Rome par le service de presse de l'ambassade de l'Italie en France, visiblement dérangé par l'attention que les médias français prêtaient au représentant du roi Zog. Cf. ASD, *Affari Politici (1931-1945)*, Albania N. 90 (1938-1939), Fasc. 1 – Occupazione Albania, Telegramma in partenza, Per corriere, Roma, li 13 apr. 1939- XVII, ore 16, Ministero degli Affari Esteri – Acq. Uff. I°, Oggetto : Avvenimenti d'Albania.

³⁸⁰ Raffaele Guariglia (1889-1970). Diplomate et homme politique italien. Ambassadeur à Madrid (1932-1935), à Buenos Aires (1936-1938), à Paris (1938-1942), près du Saint-Siège (février 1942 – février 1943) et à Ankara (février – juillet 1943). Ministre des Affaires étrangères dans le premier gouvernement du Marechal Badoglio (juillet 1943-février 1944). Sénateur du Parti National Monarchique (1954-1958).

³⁸¹ *Apud* Alessandra Giglioli, *Italia e Francia 1936-1939. Irredentismo e ultranazionalismo nella politica estera di Mussolini*, Roma, Jouvence, 2001, p. 557.

³⁸² *Idem*, p. 558.

l'exception de quelques publications, notamment *L'Humanité* et *Paris-Soir*³⁸³, avait renoncé au ton alarmiste lorsqu'elle devait publier des nouvelles sur l'Albanie. De plus, aux journalistes français qui l'ont interviewé sur l'Albanie, le président du Conseil Daladier, pourtant adepte de l'intransigeance, avait répondu que « l'Adriatique ne concerne pas la France »³⁸⁴ et les a invités à prendre leurs vacances de Pâques car « la prochaine réunion du Conseil des Ministres sera longue ». Selon un communiqué ultérieur du gouvernement français, l'occupation de l'Albanie ne représentait pas un attentat au *statu quo* dans la Méditerranée et dans la péninsule balkanique. Le président français du Conseil des ministres ne prononce pas le nom de l'Albanie dans sa déclaration radiodiffusée, en date du 13 avril 1939³⁸⁵. Il laisse sous-entendre qu'il n'accepterait pas la transformation de l'Albanie dans une base d'expansion contre ses voisins grecs et yougoslaves. Le gouvernement français s'inquiétait surtout de toute entreprise contre la souveraineté et l'intégrité de ce qu'on appelle le *Cordon sanitaire*, c'est-à-dire la Pologne, la Roumanie, la Yougoslavie, la Grèce et la Turquie. Cette attitude du chef du gouvernement français était aussi dictée par le résultat des conversations avec le cabinet de Londres qui voulait éviter une rupture définitive avec Rome, en tout cas *le jeu albanais ne valait pas la chandelle*. Dans ces conditions, il ne faut pas s'étonner qu'à Genève, entre le 7 avril et le 22 mai 1939, date à laquelle s'est ouverte la 105^e session du Conseil de la Société des Nations, pas une voix ne s'élève pour prendre position contre l'occupation de l'Albanie. Le secrétaire général de la SDN, le Français Joseph Avenol, s'esquive en invoquant des vices de procédure lorsqu'il est saisi par divers officiels albanais et même par le roi Zog au sujet de l'agression italienne, ainsi qu'on peut bien voir dans cet échange de lettres porté à l'attention du Conseil de la SDN :

« Le Secrétaire Général 1.- Il a reçu, le 12 avril une lettre du Chargé d'Affaires d'Albanie à Paris, en date du 8, ainsi conçue :

A la suite des instructions reçues de mon Gouvernement, et devant l'inqualifiable agression commise par l'Italie fasciste contre mon pays, j'ai l'honneur de demander la réunion immédiate du conseil de la Société des nations pour décider de l'aide à porter à l'Albanie atteinte dans son indépendance et dans l'intégrité de son territoire. Les circonstances de cet ignoble attentat à toutes les règles de droit et d'Humanité exigent l'imminence de la réunion du Conseil et la plus grande rigueur dans les mesures à envisager, conformément à l'article 10, et subsidiairement l'article 11 et l'article 17 du Pacte de la Société des Nations.[...]

³⁸³ D'ailleurs, suite aux articles continuant à dénoncer l'action italienne en Albanie, le correspondant à Rome de *Paris-Soir*, A. Deveaux, est expulsé par les autorités italiennes « comme sanction contre le journal ». Cf. ASD, *Affari Politici (1931-1945)*, Albania N. 90 (1938-1939), Fasc. 1 – Occupazione Albania, Telegramma in arrivo N° 1947/R., Roma, li 15.04. 1939 – XVII, R. Ministero della Cultura Popolare al Ministero degli Esteri, oggetto : Pubblicazione del “Paris-Soir” sull'Albania.

³⁸⁴ ASD, *Affari Politici (1931-1945)*, Albania N. 90 (1938-1939), Fasc. 1 – Occupazione Albania, Telegramma in partenza, Per corriere, Roma, li 13 apr. 1939- XVII, ore 16, Ministero degli Affari Esteri – Acm. Uff. I°, Oggetto : Avvenimenti d'Albania.

³⁸⁵ Cf. « Albanie. Protestation française – Déclaration radiodiffusée, en date du 13 avril 1939, de M. Daladier, Président du Conseil des Ministres français », A.-F. Frangoulis (sous la direction de), *Dictionnaire diplomatique*, tome V.

*Le Chargé d’Affaires d’Albanie à Paris :
(signé) Mehmed Abid.*

Le Secrétaire Général a répondu, le 12 avril :

Je viens de recevoir aujourd’hui 12 avril votre lettre datée du 8 et mise à la poste à Paris le 11.

Je me permets d’attirer votre attention sur ce fait du 8 avril le Gouvernement albanais pouvait m’adresser une communication soit directement soit par l’entremise de son représentant accrédité à Genève.

Je regrette de ne pouvoir aujourd’hui considérer votre lettre comme portant appel en vertu du Pacte.

Veillez agréer, etc. ...

*Le Secrétaire Général :
(signé) Joseph AVENOL.*

Le Secrétaire général a, en même temps, informé les Représentants des Membres du Conseil de la communication qui lui avait été faite et de sa réponse.

[...]

3.- Le Secrétaire général a reçu, le 13 mai, une lettre en date du 9 avril, signée : ZOG I^{er}, Roi des Albanais, conçue dans les termes suivants :

La Conférence de Londres en 1912-1913 et ensuite la Conférence des Ambassadeurs à Paris en 1921, avaient reconnu l’indépendance de l’Albanie.

L’Albanie fut admise officiellement comme membre de la Société des Nations, et ses frontières furent définitivement fixées. Depuis, et durant dix-huit ans, l’Albanie a entretenu des relations correctes et cordiales avec tous les Etats, et tout particulièrement avec ses voisins, en s’affirmant ainsi comme vrai facteur de la paix.

Dans le même esprit, et en tant qu’Etat indépendant, l’Albanie a signé un traité d’alliance défensive avec l’Italie. Ce traité fut régulièrement enregistré à la Société des Nations en conformité avec l’article 18 du Pacte.

L’Italie, incontestablement en contradiction avec ce traité, ainsi qu’avec toutes les normes régissant les relations internationales, et plus spécialement avec le Pacte de la Société des Nations et le Pacte Briand-Kellog, et sans aucune provocation de la part de l’Albanie indépendante, a violé militairement le territoire albanais, une première fois le 6 avril 1939 par voie des airs et après, le 7 avril, par les bombardements des ports et des villes ouvertes, et le débarquement des troupes au littoral albanais.

L’armée albanaise, malgré le nombre réduit de ses effectifs et l’insuffisance de son matériel de guerre, a opposé à l’envahisseur la résistance que tout Etat libre doit faire pour défendre son indépendance. [...]

En protestant vigoureusement et officiellement contre cette violence de la part de l’Italie et contre la disparition de l’indépendance de l’Albanie, qui est Membre de la Société des Nations, je prie Votre Excellence de porter ces faits à la connaissance des membres de la Société des Nations, en demandant que le fait accompli par le sang et le fer par l’Italie ne soit pas reconnu et que des mesures soient prises pour le rétablissement du peuple albanais dans ses droits antérieurs.

*(signé) Zog I^{er},
Roi des Albanais.»³⁸⁶.*

³⁸⁶ ASD, *Affari Politici (1931-1945)*, Albania N. 90 (1938-1939), Fasc. 1 – Occupazione Albania, Procès-verbal de la Première Séance (privée) tenue le lundi, 22 mai [1939], à midi, Société des Nations. Evénements d’Albanie : Correspondance échangée entre le Secrétaire général et diverses personnalités.

L'appel du souverain albanais allait rester sans réponse. D'autre part, le Secrétaire général de la SDN déclina sa compétence en ce qui concerne la communication du chef du gouvernement de Tirana installé par les Italiens, lui demandant de prendre acte de la décision de l'Albanie de quitter l'organisation basée à Genève. Voici, à ce sujet, l'échange de lettres entre Joseph Avenol et Shefqet Vërlaci³⁸⁷ :

« 2.- **Le lendemain, 13 avril, [le Secrétaire général] a reçu de Tirana un télégramme signé Chef du Gouvernement Verlaci.** Par cette communication, il était informé que *le Gouvernement albanais issu de l'Assemblée constituante avait décidé la sortie de l'Etat albanais de la Société des Nations.* Il était prié de donner suite à cette décision et d'accuser réception de cette communication.

Le Secrétaire général a répondu, le 14 avril, que n'étant pas compétent pour se prononcer sur la validité de cette communication, il la transmettait avec sa réponse aux Membres de la Société des Nations pour leur information »³⁸⁸.

La cent-cinquième réunion du Conseil de la SDN se déroula le 22 mai. Le Secrétaire général, Joseph Avenol, ouvrit la séance en inscrivant sur l'ordre du jour d'abord les questions mineurs, sans aucune importance politique : la « coordination entre les travaux de la Commission consultative des questions sociales et de l'Organisation d'Hygiène » et, à la demande du représentant français, Georges Bonnet, un « Projet de règlement d'exécution de la Convention pour faciliter la circulation internationale des films ayant un caractère éducatif »³⁸⁹. Viennent ensuite des questions sur la Palestine et, à ce sujet, le représentant de l'Empire britannique, Lord Halifax, fait une intervention. Le secrétaire général fait ultérieurement une communication à propos de la « Conférence intergouvernementale des pays des Amériques sur l'Hygiène rurale »³⁹⁰. Toutes ces questions écartées, vers la fin de la réunion, le Secrétaire général de la SDN décida, enfin, de parler de la situation créée par l'occupation de l'Albanie, sans évoquer le nom du pays agresseur. Après avoir porté à la connaissance des représentants du Conseil la correspondance échangée avec les différents officiels albanais, le Secrétaire général de la SDN proposa de renvoyer la question à l'Assemblée

³⁸⁷ Shefqet Vërlaci (lire « Shefqet Verlatchi »). 1877-1946. Homme politique albanais, grand foncier d'Albanie et membre de la grande famille des beys d'Elbasan (au sud de l'Albanie). Premier ministre de l'Albanie en 1924 (renversé par le mouvement de l'archevêque Fan Noli), puis chef du premier gouvernement mis en place par les Italiens en 1939. En 1922, le premier ministre, Ahmed Zogu, était le fiancé de sa fille. En 1928, Ahmed Zogu rompit ses fiançailles avec la fille de Verlaci, avant son couronnement en tant que roi d'Albanie. Verlaci devint alors l'ennemi politique et personnel de Zog. En 1939, l'Italie envahit l'Albanie. Le 12 avril, Verlaci reprend la tête du gouvernement, étant chef de l'État par intérim pendant quelques jours, jusqu'à la proclamation de Victor-Emmanuel III comme souverain du Royaume d'Albanie, et, ensuite, reste en tant que premier ministre jusqu'en décembre 1941.

³⁸⁸ ASD, *Affari Politici (1931-1945)*, Albania N. 90 (1938-1939), Fasc. 1 – Occupazione Albania, Procès-verbal de la Première Séance (privée) tenue le lundi, 22 mai [1939], à midi, Société des Nations. Evénements d'Albanie : Correspondance échangée entre le Secrétaire général et diverses personnalités.

³⁸⁹ *Ibidem.*

³⁹⁰ *Ibidem.*

générale. La communauté internationale se désengageait, ainsi, du problème albanais et se bornait à constater un fait accompli³⁹¹.

En absence de mesures visibles contre l'action italienne, la presse et l'opinion publique se démobilisent assez vite. L'absence de résistance rendait l'Albanie peu intéressante pour les journalistes français. Dès la fin du mois d'avril, dans la presse française, l'Albanie n'était plus présente que par de petites informations, à caractère plutôt insolite. Le journal *République* (du 24 avril) publiait un article concernant les émotions suscitées dans les milieux catholiques polonais par l'occupation de l'Albanie le jour même du Vendredi Saint (les autorités polonaises avaient par la suite suspendu les actualités cinématographiques italiennes)³⁹². Dans ces conditions, les Albanais de France renoncent à protester contre l'occupation de leur pays. Une grande partie d'entre eux commence à réévaluer sous un angle plutôt favorable la nouvelle situation, surtout que les Italiens ne voulaient pas bouleverser l'ordre social et avaient des projets ambitieux de modernisation de l'Albanie. Jusuf Vrioni, qui avait initialement quitté la France pour un bref séjour en Albanie natale, expose bien ce changement d'attitude :

« Mais, de jours en jours, il fallut bien se rendre à l'évidence : les puissances démocratiques manifestaient envers les événements d'Albanie une indifférence qui nous affligeait. [...] Malgré nos sollicitations, nous n'obtînmes aucun appui substantiel et nous nous rendîmes compte que, si résistance il devait y avoir, il lui faudrait s'appuyer sur des nouveaux événements susceptibles de conduire à une modification du rapport des forces en Europe.

Sur place, en Albanie, la plupart des membres de notre catégorie sociale se soumièrent au nouvel ordre. Le fascisme appuyait les propriétaires terriens. En outre, l'occupation avait l'aval d'un certain nombre de démocrates antizogistes enclins à penser que, compte tenu de la situation dans le monde, le cours des événements n'était peut-être pas néfaste pour l'Albanie. Le 5 août 1939, mon frère et moi mêmes le pied dans l'Albanie occupée. Dans notre esprit, ce n'était qu'un voyage de reconnaissance et, avant de partir, nous avons sollicité avec insistance un visa de retour [en France]. [...] Diplômés de hautes études, nous étions des individualités recherchées, on nous fit la cour »³⁹³.

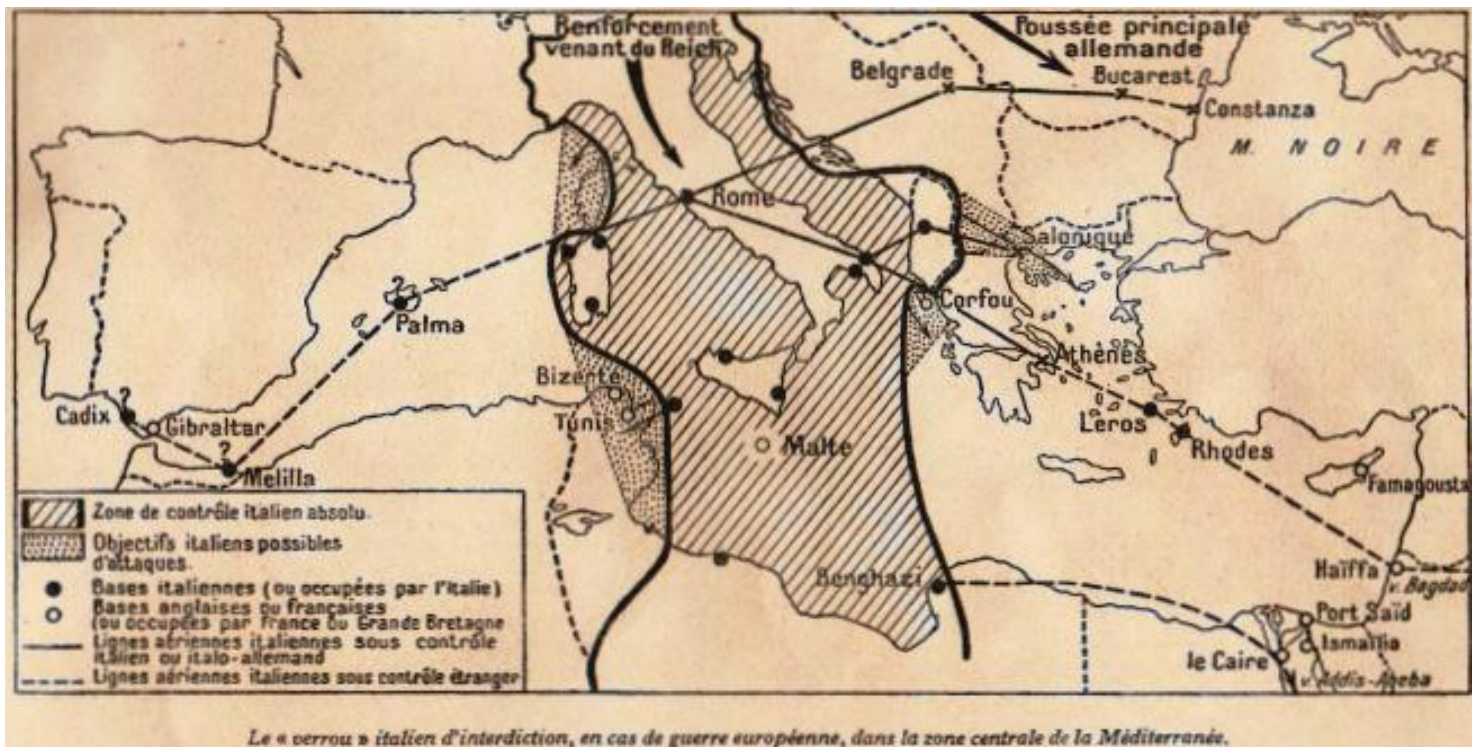
Pourtant, la politique de l'Italie était préoccupante pour les autorités françaises qui donnaient l'impression de suivre complètement la ligne de Londres. Dans les mois qui ont suivi l'occupation de l'Albanie, Paris et Londres s'empressent de tracer la ligne rouge à ne pas franchir en Europe sud-orientale par les pays de l'Axe : déclarations unilatérales de la France et de la Grande-Bretagne impliquant l'octroi d'assistance à la Grèce et à la Roumanie au cas d'atteinte à leur indépendance

³⁹¹ « La naissance et la fin d'un Etat sont des faits métajuridiques », écrivait en 1932 le juriste tchèque de langue allemande, Hans Kelsen (le père de la Constitution autrichienne de 1920), dans une étude concernant la théorie générale du droit international public. En d'autres termes, l'existence ou la disparition d'un Etat est une question de fait.

³⁹² ASD, *Affari Politici (1931-1945)*, Albania N. 90 (1938-1939), Fasc. 1 – Occupazione Albania, Telegramma in partenza n° 7166/85 P.R., Roma, li 25/4/39/XVII, ore 23:45, Destinataro Varsavia.

³⁹³ Jusuf Vrioni, *Mondes effacés...op. cit.*, p. 76-77.

(13 avril) ; signature d'une déclaration d'assistance mutuelle (engagement de coopération effective dans le cas d'un acte d'agression provoquant une guerre en Méditerranée) entre Londres et Ankara (12 mai) ; signature d'une déclaration d'assistance mutuelle entre Paris et Ankara (même engagement que dans la déclaration anglo-turque, 23 juin)³⁹⁴. D'ailleurs, dans les heures de l'occupation de l'Albanie, l'état-major français avait commencé à prendre des mesures spécifiques pour organiser la couverture de la frontière avec l'Italie³⁹⁵. Le grand hebdomadaire d'actualités *L'Illustration*, du 23 avril 1939, ne cachait pas les inquiétudes françaises au sujet de la situation stratégique créée en Méditerranée et dans les Balkans par l'annexion de l'Albanie.



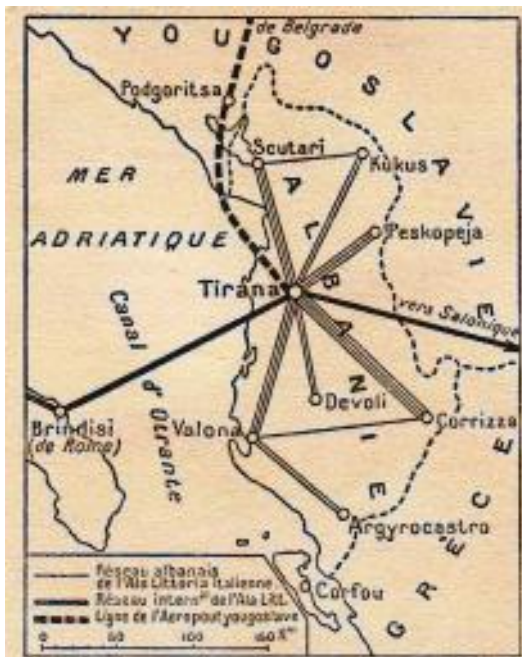
La situation stratégique créée par l'occupation de l'Albanie : un verrou italien qui menace directement Salonique et la Macédoine serbe, le Monténégro et l'île de Corfou et le port grec Patras³⁹⁶.

Un article intitulé « Comment l'aviation italienne organise le contrôle de la Méditerranée », considérait qu'en réalité l'action italienne en Albanie et l'action du Reich en Autriche et en Tchécoslovaquie étaient complémentaires. Bénéficiant du « renforcement venant du Reich », l'Italie pouvait se focaliser sur le renforcement de ses positions en Méditerranée, au détriment de la France et de la Grande-Bretagne. Depuis son territoire métropolitain (Péninsule italienne, Sicile et Sardaigne) et la Libye, elle isolait Malte et menaçait le passage entre les mandats français du Levant et la France, ainsi que la Corse et la Tunisie. Par l'annexion de l'Albanie, l'Italie pouvait atteindre

³⁹⁴ Charles Rousseau, *Les préliminaires de la Guerre (1935-1945)*, Sefi, 1945, p. 81.

³⁹⁵ Alessandra Giglioli, *Italia e Francia 1936-1939...op. cit.*, p. 559.

³⁹⁶ *L'Illustration*, n° 5016 du 22 avril 1939.



Le réseau de l'aviation italienne en Albanie.
 (Un trait par service hebdomadaire.)
 Ce réseau, exploité par l'Ala Littoria, a été établi de 1927 à 1929, plus de dix ans avant l'occupation militaire du pays.

plus facilement l'île de Corfou, les villes portuaires Patras et Salonique et mettre ainsi en péril une opération franco-britannique visant à ouvrir un front sud-oriental dans une éventuelle guerre avec les pays de l'Axe. L'article exposait aussi « la mise en place d'un dispositif italien de surveillance en Méditerranée », dans les Balkans et jusqu'à Constantza, au bord de la Mer Noire, par l'intermédiaire de la compagnie aérienne nationale, *Ala Littoria*. La conclusion était que l'occupation de l'Albanie a commencé dès 1927-29 par la mise en place d'un service d'aviation civile desservi exclusivement par la compagnie nationale italienne.

Pendant ce temps, Rome organisait l'intégration de l'Albanie dans le domaine politique et territorial italien : le 12 avril 1939, une assemblée constituante formée par des opposants du Roi Zog, abolit la constitution de 1928

et offrait la couronne du pays à Victor Emmanuel III d'Italie qui devenait aussi Roi d'Albanie. Un lieutenant-général, Francesco Jacomoni di San Savino (diplomate, ministre d'Italie à Tirana entre septembre 1936 et avril 1939)³⁹⁷, vint représenter sur place Victor-Emmanuel III³⁹⁸. Un gouvernement local, dirigé par Shefqet Vërlaci³⁹⁹, fut installé et l'union personnelle entre l'Albanie et l'Italie a été décrétée le 15 avril 1939. Cinq jours plus tard, la parité des droits entre les citoyens albanais et italiens était instaurée sur l'ensemble de la *communauté impériale italienne*. Afin de ne pas donner l'impression de vouloir effacer complètement l'Albanie de la scène internationale, les Italiens avaient gardé dans le gouvernement de Tirana le Ministère des Affaires Etrangères et la légation italienne fut maintenue mais élevée au rang d'ambassade. Djemil Dino⁴⁰⁰, diplomate de l'*ancien régime*⁴⁰¹, fut nommé ministre des Affaires étrangères. Sa tâche principale fut de prendre le contrôle du réseau diplomatique albanais, resté en grand partie fidèle au roi Zog. Le 17 mai, Djemil Dino avait envoyé un télégramme au *Quai d'Orsay*, demandant au gouvernement français de ne plus reconnaître le Prince Abid comme représentant de l'Etat albanais à Paris et d'attendre la

³⁹⁷ Le 17 avril, Francesco Jacomoni était promu au rang d'ambassadeur et le 22 avril était nommé lieutenant-général.

³⁹⁸ Mario Morandi, *La comunità imperiale e l'Albania*, con un'appendice, Roma, Istituto Nazionale di Cultura Fascista, 1942-XX.

³⁹⁹ Sur Shefqet Vërlaci voir la note de bas de page n° 384, page 493.

⁴⁰⁰ Ou Xhemil Dino. Diplomate albanais. Ministre de l'Albanie à Londres et ministre des Affaires étrangères pendant le régime du roi Zog.

⁴⁰¹ « Nourrissant l'illusion » que l'action de l'Italie en Albanie allait « se limiter à une union personnelle des deux couronnes (celle d'Albanie et celle de Savoie) ». Cf. Jusuf Vrioni, *Mondes effacés...op. cit.*, p. 75.

nomination d'un nouveau chargé d'Affaires⁴⁰². Paris décida de ne pas réagir à cette communication et préféra attendre l'évolution des événements dans ce pays.

Sur place, l'activité du ministre français, Louis Mercier, se déroulait presque normalement, comme en temps de paix – audiences chez les nouvelles autorités, consultations avec les autres membres du corps diplomatique, renseignement sur la situation à l'intérieur du pays. Vu les mouvements de troupes italiennes, le représentant français estimait nécessaire la présence d'un attaché militaire résidant à Tirana⁴⁰³. Pourtant, le Département, après avoir consulté le Ministère de la Guerre et les autorités britanniques, était d'avis qu'une telle nomination risquait d'être considérée comme une vraie provocation par Rome⁴⁰⁴. Les relations de Louis Mercier avec les autorités italiennes d'occupation furent, dès le début, froides surtout qu'à Durazzo la résidence d'été de la Légation de France fut abusivement occupée (7-9 avril) par des militaires italiens et vandalisée. Le drapeau français fut déchiré, la serrure du coffre-fort bloquée avec un crochet et le gardien de l'immeuble molesté⁴⁰⁵. Mais si cet incident ne fut pas du tout prémédité, d'autres chicanes, comme les retards ou les pertes de la correspondance postale⁴⁰⁶, faisaient savoir plus ou moins indirectement au représentant français qu'il n'était plus bienvenu en Albanie. D'ailleurs, le 3 juin 1939, le mandat de Djemil Dino prenait fin et le ministère italien des Affaires étrangères prenait en charge la représentation diplomatique du *Pays des Aigles*. Par la suite, le gouvernement albanais informait les représentants des pays étrangers accrédités à Tirana qu'en raison de la suppression du Ministère des Affaires étrangères, « consécutive à l'accord italo-albanais sur l'unification des Services diplomatiques et consulaires des deux pays, [...] il n'était plus en mesure de garantir les privilèges diplomatiques » et que l'*exequatur* pour les consuls devait être demandé à Rome⁴⁰⁷. Cette

⁴⁰² ASD, *Affari Politici (1931-1945)*, Albania N. 90 (1938-1939), Fasc. 1 – Occupazione Albania, Telegramma in arrivo n° 2556 R., Cifra per telefono, Tirana, li 17/5/39/XVII, ore 19:45, Roma, li 17/5/39/XVII, ore 21:25, Luogotenenza Generale Tirana per Esteri – Roma, oggetto : Ex ministro albanese Abid.

⁴⁰³ AMAE, Série Z- *Europe 1918-1940*, Albanie (1930-1940), Dossier N° 76-77 Corps diplomatique. Protocole, Télégramme à l'arrivée n° 102, A.F. déchiffrement L., Duplicata, Tirana, le 30 avril 1939, 22h30, reçu le 1^{er} mai à 14h10.

⁴⁰⁴ *Idem*, Minute expédié EB/16, Europe, N° 767, Le Ministre des Affaires étrangères à Monsieur Corbin, Ambassadeur de la République française à Londres, A. s. Attaché militaire français en Albanie.

⁴⁰⁵ *Idem*, Dépêche n° 18, Tirana, le 12 avril 1939, M. Louis Mercier, Ministre de France en Albanie, à Son Excellence Monsieur Georges Bonnet, Ministre des Affaires Etrangères, A. s. Excès et outrages des troupes italiennes à la Résidence d'été. Afin de mettre fin aux tentatives constantes des militaires italiens qui campaient dans le voisinage d'y pénétrer frauduleusement, les autorités militaires italiennes avaient placé deux sentinelles à la résidence d'été de la Légation de France. Cf. AMAE, Série Z- *Europe 1918-1940* Albanie (1930-1940), Dossier N° 76-77 Corps diplomatique. Protocole, Télégramme à l'arrivée n° 109, Duplicata bis, Tirana, le 10 mai 1939, à 10h45, reçu le 11 mai, à 9h45, A. s. Contingents italiens en Albanie (signé Mercier).

⁴⁰⁶ CADN, Fonds Tirana, Légation, carton n° 2, Lettre adressée le 29 mai 1929 par le Ministre de France, Mercier, à Nd. Naraçi, ancien Ministre, Directeur général des P.T.T., Tirana, le 29 mai 1939.

⁴⁰⁷ AMAE, Série Z- *Europe 1918-1940* Albanie (1930-1940), Dossier N° 76-77 Corps diplomatique. Protocole, Télégramme au départ, N° 1133-1134, Paris, le 13 juin 1939 à 17h, Affaires étrangères à Londres, A. s. Rappel du Ministre de France à Tirana (signé : Bonnet).

situation obligeait la France à prendre une décision qui pouvait signifier la reconnaissance ou non de l'annexion.

Malgré le contexte international difficile, la grande majorité des dirigeants politiques français⁴⁰⁸ était parfaitement consciente qu'il était totalement inutile de donner des signes de bonne volonté vis-à-vis de l'Italie⁴⁰⁹. Par conséquent, Paris décida de ne pas reconnaître l'annexion de l'Albanie même si la Grande-Bretagne préféra la transformation de sa légation à Tirana en consulat général⁴¹⁰. Chose inacceptable pour Paris ! A Tirana, à la réunion du corps diplomatique et consulaire⁴¹¹, Louis Mercier fut le seul représentant étranger à proposer une attitude commune contre la suppression du ministère albanais des Affaires étrangères et les changements institutionnels radicaux qui réduisaient l'Albanie à peine plus qu'une région autonome italienne. Sans succès ! Les pays représentés à Tirana se pressaient déjà à transformer leurs légations en consulats généraux et à demander l'exequatur à Rome. Le gouvernement français prend alors la décision de fermer la légation sans aucune notification pour Tirana et Rome. Tout en continuant à informer soigneusement le *Quai d'Orsay* sur les évolutions d'Albanie, le ministre français, Louis Mercier, organise la fermeture de la légation et des agences consulaires. Le rapatriement des

⁴⁰⁸ Avec une exception notable, le ministre des Affaires étrangères, Georges Bonnet, qui nourrissait l'espoir que l'annexion de l'Albanie allait simplifier le dialogue avec Rome. Cette vision (synthétisée par la formule « Après tout il vaut mieux que l'Italie se lance vers les Balkans que sur la Tunisie »), partagée aussi par une bonne partie de l'opinion publique et de la presse, a été interprétée par certains historiens comme un désengagement de la France au sujet de l'occupation de l'Albanie. Cf. Enzo Collotti, *Fascismo e politica di potenza. Politica estera:1922-1939*, La Nuova Italia, 2000, coll. « Biblioteca di storia », p. 419.

⁴⁰⁹ Depuis que les services secrets français avaient déchiffré la correspondance entre le ministère italien des Affaires étrangères et l'ambassade italienne à Paris au sujet de la stratégie concernant la France : l'internationalisation des détroits méditerranéens (Gibraltar, Suez, détroits turcs), l'effacement de la France à Djibouti, l'organisation de la Tunisie en cinq territoires autonomes. Cf. René Girault, *Etre historien des relations internationales*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, coll. « Série internationale » n° 56, p. 231 (cf. le chapitre « La politique extérieure française de l'après Munich »). L'action de l'Italie en Albanie avait donné à la diplomatie française une preuve supplémentaire sur combien valent les engagements et les explications italiens. Notons à cet égard, le rapport envoyé au *Quai d'Orsay* le 13 avril, par le ministre français en Albanie, Louis Mercier : « Bien que ces documents n'aient plus qu'un intérêt tout rétrospectif, il n'est pas inutile d'analyser ici les assertions du comte Ciano, ne serait-ce que pour mieux situer les faits intervenus depuis et donner la mesure de sa bonne foi si l'on conservait quelque illusion à cet égard. [...] Il convient donc de souligner qu'au moment où le comte Ciano donnait à lord Perth l'assurance que *quoi qu'il arrivât, l'Italie ne songerait aucunement à modifier le statut juridique de l'Albanie, ni à mettre en cause l'intégrité de l'Albanie*, l'ultimatum était non seulement posé, mais à vingt-quatre ou quarante-huit heures de son expiration. Les Albanais n'auraient donc connu que la troisième phase de l'exposé Ciano. [...] Et comment croire davantage que Zogou I^{er} ait eu l'initiative de proposer un resserrement des rapports italo-albanais pour aboutir à une alliance véritable et qu'on lui a répondu à de si excellentes dispositions en lui offrant, *sans ultimatum* a dit Ciano, des conditions telles qu'il les a refusées jusqu'au moment où l'Italie a accentué la menace et passé à l'exécution ? La fable des mauvais traitements systématiques infligés aux Italiens (phase deuxième) est tout aussi insoutenable » DDF, Dépêche n° 19, Tirana, 12 avril 1939 (Reçu : Dir. pol., 26 avril.), Doc. 367, M. Mercier, Ministre de France à Tirana, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires Etrangères.

⁴¹⁰ La Grande-Bretagne avait reconnu le nouveau statut de l'Albanie par la nomination de Sir Laurence Barton Graftey-Smith, diplomate qui connaissait très bien le Levant, en tant que consul général à Durazzo. Le diplomate britannique va rejoindre son poste le 31 octobre 1939 et, selon les instructions reçues du *Foreign Office*, il devait accomplir une mission d'observation. Cf. Elisabeth Barker, *British policy in south-east Europe in the Second World War*, Macmillan, 1976, p. 47.

⁴¹¹ En situations exceptionnelles, le corps diplomatique et consulaire peut revêtir la nature juridique d'un organe commun qui peut saisir les autorités de l'Etat de résidence et même produire des effets juridiques de droit international.

archives de la légation et de ses biens personnels sont désormais ses principales activités. Les seuls contacts avec les autorités d'occupation concernaient l'enquête au sujet des dégâts produits par les soldats italiens à la résidence d'été de la légation française à Durazzo et l'expédition en France du coffre-fort bloqué par les mêmes soldats⁴¹². La dernière correspondance Paris-Tirana est la suivante :

« **Paris, le 8 juillet 1939.** Louis de Robien, directeur du Service du Personnel, à Louis Mercier, ministre de France en Albanie :
Vous pourrez quitter Tirana dès que les instructions adressées par mes télégrammes n° 36 et 38 auront reçu leur exécution »⁴¹³.

« **Tirana, le 13 juillet 1939.** Louis Mercier au Directeur du Service du Personnel du Ministère des Affaires étrangères :
Toutes instructions exécutées. Je ferme cette légation et m'embarque demain via Rome. Mercier »⁴¹⁴.

Donc le départ de Mercier pour la gagner la France se fait via Rome, l'ancien ministre français en Albanie rapportant lui-même les chiffres et les documents secrets de la légation⁴¹⁵. Quant aux archives de la légation, elles ont acheminées via Bari, dès le 5 juillet, avec l'ancien secrétaire de la légation, Sorlot⁴¹⁶. Sur place, les intérêts de la France seront représentés par la Grande-Bretagne. La fermeture de la légation et des agences consulaires françaises entraîne la fermeture du lycée français de Kortcha, opération facilitée par le fait que les enseignants français furent rapatriés et les élèves albanais étaient en vacances. Reste sur place, d'après nos recherches, l'ancien consul honoraire à Valona, Gabriel Dufour⁴¹⁷. Au même temps, le gardien du cimetière français à Kortcha, Demir Alush, de nationalité albanaise, va continuer à être rémunéré par le gouvernement français. Les autres employés de la légation, y compris le chancelier de la légation de France, Mida-Briot, et l'agent consulaire, Spendjopoulo, furent congédiés après avoir reçu des indemnités de licenciement⁴¹⁸. Le *Quai d'Orsay* continua donc à payer le loyer de l'immeuble diplomatique

⁴¹² Les bureaucraties de toutes sortes avaient retardé l'expédition du coffre-fort en France, qui va attendre des années dans les dépôts des gares de Bari et de Modène. Ce coffre-fort (- qui était vide dès le départ -) va être finalement rapatrié en France via la Suisse et, par la suite, amené à l'usine Fichet, en 1943 seulement ! Les dépêches, notes et télégrammes à ce sujet sont contenus dans les cartons suivants AMAE, *Guerre 1939-1945 – Vichy – Europe*, Vol. I (Microfilm) et *Europe*, Albanie (1930-1940) N° 76 - Corps diplomatique. Protocole.

⁴¹³ AMAE, *Europe*, Albanie (1930-1940) N° 76 - Corps diplomatique. Protocole, Télégramme au départ n° 40, Paris, le 8 juillet 1939 à 15h35, Le Service du Personnel au Ministre de France à Tirana.

⁴¹⁴ *Idem*, Télégramme à l'arrivée n° 166, Duplicata bis, Tirana, le 13 juillet 1939 – 17h30, reçu le 13 à 22h55.

⁴¹⁵ *Idem*, Télégramme au départ n° 33, Paris, le 23 juin 1939 – 23 heures, Sous-direction d'Europe au Ministre de France à Tirana, A. s. Fermeture de la Légation de France.

⁴¹⁶ *Idem*, Télégramme à l'arrivée n° 158, Tirana, le 5 juillet à 10 heures 40, reçu le 5 à 12 heures 55.

⁴¹⁷ Le 18 juin 1940, Gabriel Dufour, sera expulsé d'Albanie via l'Italie et la Suisse. On le retrouve en septembre 1941, s'adressant au Maréchal Pétain pour l'aider à trouver un moyen d'existence. AMAE, *Guerre 1939-1945 – Vichy – Europe*, Vol. I (Microfilm), Note de la Direction politique – Armistice, Vichy, le 17 septembre 1941 (en annexe une lettre adressée par Gabriel Dufour au Maréchal Pétain, chef de l'Etat français, Vichy, le 13 septembre 1941).

⁴¹⁸ Le ministre français à Tirana avait écrit au Département de récompenser le personnel de l'ancienne légation qui avait servi la France depuis des années : « En ce qui concerne plus spécialement MM. Spendjopoulo et Mida-Briot, je serais

(15000 francs par an), signe que la France ne considérait pas définitive la fermeture de sa représentation à Tirana⁴¹⁹. On envisageait aussi l'ouverture d'un consulat à Durazzo si le contexte allait imposer une telle décision⁴²⁰. Mais pour le moment, les affaires albanaises, réduites à une mission d'observation, vont désormais être gérées à partir des postes diplomatiques français à Rome, Belgrade et Athènes. L'absence de poste diplomatique en Albanie va affecter considérablement les relations franco-albanaises, même si la Légation de l'Albanie en France, fidèle à l'*ancien régime*, va continuer son existence à Paris. Mais l'Etat albanais n'existait plus et la représentation diplomatique du roi Zog se limitait désormais à une activité plutôt associative, circonscrite aux quelques Albanais restés en France. L'absence de légation française ou consulat en Albanie va poser aussi quelques problèmes pratiques : retards dans l'envoi des pensions aux quelques retraités albanais de l'Etat français (- les versements se faisaient par l'entremise du consulat général britannique -); pour l'obtention d'un visa français les Albanais devaient aller en Italie⁴²¹.

Quelques semaines après la fermeture de la légation française, l'Albanie va de nouveau attirer l'attention de l'opinion publique française et, bien évidemment, des autorités, lorsqu'au mois d'août le couple royal albanais arrive à Paris⁴²². Considérant que, pour le moment, le dossier albanais est clos, le gouvernement français avait assuré Rome qu'il ne permettrait pas à Zog d'exercer des activités politiques sur son territoire. De plus, Zog bénéficiait d'une image négative parmi les hauts dirigeants français, parce qu'il avait abandonné son pays sans organiser une résistance contre l'occupant italien. De ce fait, le premier-ministre Édouard Daladier, avait catalogué Zog un « gangster exécrationnel qui a été payé par l'Italie pour filer l'Albanie »⁴²³. Malgré les réserves exprimées par les autorités françaises, Zog allait rester à Paris. La famille royale s'installa d'abord au château de la Maye, à Versailles, et, fin 1939, le roi Zog a loué le château de Mesnil-Saint-Denis.

heureux que le Département veuille bien reconnaître leurs services [...]. Ce pourrait être, pour le premier, la croix de Chevalier de la Légion d'honneur [...], et, pour le second, l'octroi de la nationalité française [...]. Plusieurs familles albanaises se sont réfugiées sous [le toit de M. Spendjopoulo], à Durazzo, avant le bombardement [italien] et les jours suivants ; notre agent consulaire les a hébergées et nourries, malgré l'exiguïté de ses ressources. [...] C'est également M. Spendjopoulo qui a, le premier, annoncé à Tirana par le téléphone, juste avant qu'il ne fût coupé, le commencement des opérations de débarquement des troupes italiennes et les difficultés que rencontrait cette opération. AMAE, *Europe*, Albanie (1930-1940) N° 76 - Corps diplomatique. Protocole, Dépêche n° 23, Tirana, le 1^{er} mai 1939, M. Louis Mercier, Ministre de France en Albanie, à SE M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires Etrangères, A. s. Propositions de récompenses pour le personnel.

⁴¹⁹ AMAE, *Europe*, Albanie (1930-1940) N° 76 - Corps diplomatique. Protocole, Télégrammes à l'arrivée n° 141 à 144, Tirana, le 17 juin 1939 à 17h, reçus le 20 à 9h15, Duplicata bis, signés : Mercier.

⁴²⁰ *Ibidem*.

⁴²¹ AMAE, *Europe*, Albanie (1930-1940) N° 76 - Corps diplomatique. Protocole, Télégrammes à l'arrivée n° 4666, Rome, le 3 novembre 1939, reçu par courrier le 5 à 12 heures.

⁴²² Pour éviter de voyager vers la France dans les pays limitrophes à l'Italie ou à travers l'Allemagne, Zog et ses fidèles ont été forcés de choisir une route plus longue qui passait par la Turquie, la Roumanie, la Pologne, la Lituanie, le Finlande et la Suède.

⁴²³ Cf. Bernd J. Fischer, *King Zog and the struggle for stability in Albania...op. cit.*, p. 292-293.

L'ex-souverain albanais menait en France une existence discrète car l'Albanie n'était plus un sujet d'actualité. D'autres événements attiraient l'attention des journaux et de l'opinion publique française : la Pologne était envahie à la suite d'un accord qu'on croyait impossible, entre Hitler et Staline - la sécurité de la France était en jeu. Le 1^{er} septembre la guerre commençait. L'intérêt de tous se déplace alors sur les préparations militaires de la France, sur le partage de la Pologne, sur les opérations en Norvège, puis aux Pays-Bas, Belgique et Luxembourg. Au mois de mai, la guerre arrive en territoire français. Le 10 juin, le gouvernement français quitte Paris pour Tours et ses environs. La légation albanaise déménage aussi. Le même jour l'Italie déclare la guerre à la France et au Royaume-Uni. En ce qui concerne les intérêts français en Albanie, ce sont les Etats-Unis qui vont les représenter depuis leur ambassade à Rome et leur vice-consulat à Tirana. Quatre jours plus tard, les Allemands occupent la capitale française. Le dernier document concernant l'Albanie, avant l'instauration du gouvernement Pétain, date du 14 juin. Il s'agit d'un message envoyé au roi Zog par l'intermédiaire de la légation française à Belgrade par Çami Bey⁴²⁴. L'expéditeur était un des deux Albanais qui, en février 1931 à Vienne, avait essayé de tuer le Roi. Maintenant, Çami Bey se mettait à sa disposition et s'offrait à « passer la frontière et déclencher l'insurrection en Albanie dans une vingtaine de jour »⁴²⁵. Au même temps, il assurait le Roi qu'il avait pris cette décision sans informer Belgrade et que d'autres Albanais étaient disposés à le suivre⁴²⁶. Mais le roi Zog et sa famille avait déjà quitté Paris pour aller à Londres⁴²⁷, 8 heures avant l'entrée des Allemands et il est illusoire de croire qu'il aurait fait confiance à un individu qui avait attenté à sa vie. Une fois la guerre finie pour la France, tous les dossiers concernant les relations franco-italiennes, y compris l'Albanie, seront désormais traitées par l'intermédiaire de la Délégation française à la Commission italienne de l'Armistice et, naturellement, par l'intermédiaire de l'Ambassade des Etats-Unis à Rome. Une fois la guerre déclarée par l'Italie aux Etats-Unis ce sera la Suisse qui défendra les

⁴²⁴ Lire « Tchami ». Çami Bey (1893-1943). Partisan de Fan Noli, il part en exil après le retour d'Ahmed Zogou et rejoint l'opposition antizogiste *Konare* (Komiteti Nacional Revolucionar/ Le Comité National Révolutionnaire). En février 1931, Çami essaye d'assassiner Ahmed Zogou pendant une visite privée à Vienne. Arrêté par les autorités autrichiennes, on découvre que Çami avait pénétré en Autriche avec un passeport diplomatique yougoslave et qu'il était militant de l'organisation secrète albanaise *Bashkimi Kombëtar/Union nationale*, organisation soutenue par le gouvernement de Belgrade. En 1939, il fut nommé par les autorités italiennes d'occupation chef de la police à Kortcha mais peu de temps après il entre dans le mouvement nationaliste albanais de la Résistance, *Balli Kombëtar/Le Front National*. Cf. Robert Elsie, *A Biographical Dictionary of Albanian History*, London, IB Tauris, 2012, p. 73-74.

⁴²⁵ AMAE, *Guerre 1939-1945 – Vichy – Europe*, Vol. I (Microfilm), Télégrammes à l'arrivée, n^{os} 726 et 727, Belgrade, le 14 juin 1940 à 22h, reçus le 15 juin à 6h.

⁴²⁶ *Ibidem*.

⁴²⁷ Déçue par l'attitude des Occidentaux, en janvier 1946, la famille royale quittait définitivement Londres pour l'Egypte du roi Farouk I^{er} (le roi égyptien était d'origine albanaise). Après le départ en exil du roi Farouk, au milieu de l'été 1952, et l'arrestation du général Naguib (début 1954), le roi Zog décide de trouver une autre patrie adoptive. Ainsi, après l'amélioration de sa santé, le roi Zog et ses proches quittent l'Alexandrie pour Cannes (fin 1954). Au début de l'année 1961, l'ex-souverain d'Albanie est hospitalisé à Suresnes où il s'éteindra, le 9 avril, à 16h, à l'âge de 65 ans. Il a été enterré au cimetière parisien de Thiais. En novembre 2012 la dépouille du roi Zog fut rapatriée en Albanie et déposée dans un mausolée à Tirana lors des cérémonies marquant le centenaire de l'indépendance du pays.

intérêts de la France sur l'ensemble des territoires sous contrôle italien. Au sein du ministère des Affaires étrangères du gouvernement de Vichy⁴²⁸, à la Sous-direction Europe, il y avait aussi un fonctionnaire chargé, entre autres dossiers, des « Affaires d'Albanie » (un document daté le 26 octobre 1940 mentionne un certain « M. de Beauverger⁴²⁹, de la Section des affaires d'Albanie »).

Ainsi, s'achèvent vingt ans de relations diplomatiques franco-albanaises. Les deux pays – la France, grande puissance vaincue, et l'Albanie, puissance à intérêts limités – sont intégrés dans l'ordre germano-italien, pour recommencer une nouvelle vie, en rupture complète avec l'entre-deux-guerres.

⁴²⁸ Toute la correspondance diplomatique concernant l'Albanie et couvrant la période juin 1940 – juin 1944 est contenue aux Archives du Ministère des Affaires Etrangères dans un seul carton : *Guerre 1939-1945 – Vichy – Europe*, Vol. I (Microfilm). Le consulat français de Skoplje, le mieux placé géographiquement, informa jusqu'à la chute de la Yougoslavie sur la situation en Albanie, les mouvements des troupes italiennes et du matériel militaire, ainsi que sur l'atmosphère régnant dans les milieux albanais de Yougoslavie. L'Etat français de Vichy ne va pas reconnaître non plus l'annexion de l'Albanie et sera très prudent par rapport à ses décisions concernant les affaires albanaises afin qu'elles ne puissent pas être interprétées comme une reconnaissance de la souveraineté italienne sur ce pays. Sur ce point, une requête reçue de la part des autorités italiennes pour la libération d'un détenu albanais en France sera laissée sans réponse par les autorités françaises par crainte d'une reconnaissance indirecte de la souveraineté italienne sur l'Albanie. Le dernier document de Vichy concernant l'Albanie date du 13 juin 1944. Il s'agit d'une Note du Département adressée au Service des Etrangers concernant « la défense des intérêts albanais en France » et selon laquelle l'Etat français n'a pas reconnu l'annexion italienne et le régime pro-allemand non plus : « 1. La France a reconnu la république indépendante d'Albanie en 1922 et la monarchie du roi Zog en 1928 ; 2. Le 7 avril 1939, jour du Vendredi Saint, l'Italie a fait envahir l'Albanie par ses troupes et déposé le roi Zog. Une assemblée nationale dévouée à l'Italie a offert la couronne d'Albanie, sous forme d'union personnelle, au roi d'Italie. La France n'a pas reconnu ce changement de régime. 3. Après la capitulation italienne, le président du Conseil albanais nommé par le roi Victor-Emmanuel s'est enfui. Un Comité national a proclamé l'indépendance de l'Albanie au mois de septembre 1943 et s'est donné la tâche de former un nouveau gouvernement. Le gouvernement allemand a reconnu le Comité National en tant que gouvernement provisoire [...]. Une assemblée nationale réunie par les soins du Comité National a élu le 22 octobre 1943 un Conseil de Régence et un premier gouvernement a été formé le 7 novembre sous la présidence de M. Rexhep Mitrovica. La France n'a pas reconnu le nouvel Etat albanais. Il résulte de ce qui précède que l'Albanie n'est plus représentée en France et que ses intérêts n'y sont défendus par aucune puissance. La Sous-direction d'Europe ne voit pas d'inconvénient, dans ces conditions, à ce que l'administration des Albanais résidant en France soit assurée par le Service des Etrangers ». Nous apprenons aussi que le Ministère français des Affaires Etrangères va recommander aux autorités judiciaires de ne pas expulser l'ancien vice-président du Conseil d'Etat albanais, Constantin Chekrezi (ancien organisateur du coup d'Etat de Fieri, contre le roi Zog, qui se trouvait en mauvaises termes avec les Italiens), dont le permis de séjour avait expiré.

Après, l'armistice avec l'Italie, le gouvernement de Vichy sera sollicité par le gardien du cimetière français de Kortcha et les quelques retraits albanais de l'Etat français qui n'étaient plus payés depuis mai 1940. Mentionnons enfin, une tentative de reprise d'activité économique en Albanie : en janvier 1942, l'Administration Générale des Phares de l'ancien Empire ottoman va demander au gouvernement de Vichy d'intervenir auprès des autorités italiennes pour lui permettre d'entrer en possession effective de la signalétique de la côte albanaise (du fait que l'Italie avait reconnu au printemps 1939 la validité du contrat signé en 1912 avec les autorités ottomanes).

⁴²⁹ Le baron Edmond Petit de Beauverger était un des sept attachés de la Sous-direction Europe.

Conclusion

Entre 1927 et 1939/juin 1940, la politique albanaise de la France est influencée par deux aspects importants : les manœuvres diplomatiques italiennes pour diminuer l'influence française dans la région sud-est européenne et l'évolution des rapports italo-albanais. Mussolini profite de la dépendance stratégique et économique de l'Albanie vis-à-vis de Rome pour gêner les initiatives françaises dans la région. Au traité d'amitié franco-yougoslave du 9 novembre 1927, l'Italie répond par la conclusion d'un traité avec l'Albanie le 27 novembre 1927. Le soutien italien à la proclamation de la monarchie par Ahmed Zogou et la conclusion d'une convention militaire italo-albanaise (août 1928) s'inscrivent dans l'effort de Rome de constituer un système d'alliances parallèle à la Petite Entente et de déstabiliser la Yougoslavie. Le projet d'union douanière italo-albanais a été une réponse aux accords concernant les tarifs préférentiels du blé que la France avait conclu avec la Yougoslavie et d'autres pays danubiens (Hongrie, Roumanie). Dans ce contexte, l'attitude française au sujet de l'Albanie a été l'attitude vis-à-vis d'un protectorat étranger : dialogue politique limité mais une présence culturelle assez importante pour faire respecter le rang de la France. Mais l'opposition albanaise aux nouvelles exigences visant une plus grande intégration économique avec l'Italie et la politique nationaliste du roi Zog pour diminuer les centres d'influence italienne avaient réveillé l'intérêt politique de la France pour l'Albanie. Si Paris était prête à stimuler en coulisses l'autonomie de Tirana et à chercher la possibilité d'une aide économique à travers la SDN, elle s'opposera à une éventuelle intégration albanaise dans l'Entente balkanique par crainte d'une crise majeure avec l'Italie. Toutefois, il nous est difficile de trancher si Zog voulait vraiment renoncer aux relations privilégiées avec Rome ou, au contraire, instrumentalisait un flirt occasionnel avec la France et la Yougoslavie pour faire diminuer les exigences italiennes toujours plus grandes. La deuxième hypothèse est plus probable pour les raisons suivantes : les hésitations de Paris et de ses partenaires à prendre en charge (économiquement et stratégiquement) le régime albanaise ; l'hospitalité accordée par la France aux immigrants politiques albanais qui déplaisait en égale mesure au roi Zog et à l'Italie ; la question de la communauté albanaise de Kosovo et la possibilité d'une résolution favorable pour l'Albanie dans le contexte amorcé par l'*Anschluss* et le démembrement de la Tchécoslovaquie. Nous devons remarquer aussi que l'annexion de l'Albanie a été le résultat du changement du rapport de forces et de l'équilibre des puissances en Europe de sud-est aux dépens de la France et au profit de l'Italie et de l'Allemagne.

Conclusion générale

Parvenus au terme de cette thèse, tentons de faire le point et essayons de réunir les éléments d'un jugement critique sur la politique que la France a menée à l'égard de l'Albanie pendant l'entre-deux-guerres.

Convenons tout d'abord que la période 1919 – avril 1939/juin 1940 marque un cycle historique tant pour la France que pour l'Albanie. En ce qui concerne la France, l'année 1919 signe la victoire sur l'Allemagne. La France possède la première armée du monde et Paris est la capitale la plus influente en Europe continentale. Entre 1919-20, c'est la France qui trace les frontières en Europe et qui crée, par la suite, tout un système d'alliances pro-français. Dans l'entre-deux-guerres, nous assistons aussi à « un vaste redéploiement de l'impérialisme économique français » dans le monde. La Banque de France joue un rôle très important en Europe centrale et orientale. Mais, en juin 1940, cette période se clôt par la défaite de la France, l'occupation d'une grande partie de la métropole et l'intégration de l'Etat français dans le système géopolitique de l'Axe. Pour l'Albanie, 1919 marque le rétablissement de l'Etat et l'obtention de l'indépendance reconnue par la communauté internationale. L'entre-deux-guerres est pour l'Albanie une période de construction institutionnelle et identitaire. A partir de 1925, le pays est stabilisé par l'instauration d'un pouvoir centralisé, autoritaire et personnel, incarné par le président Ahmed Zogou qui devient par la suite Zog I^{er}. Malgré la fragilité de l'Etat albanais, pour la première fois dans l'histoire du pays, le pouvoir était dans les mains des Albanais. Cette période prend fin au printemps 1939, quand le pays est intégré dans le domaine politique et institutionnel italien.

Ensuite, nous devons avoir à l'esprit le fait que l'expérience de la France en Albanie est très ancienne : un vice-consulat français à Durazzo est mentionné en 1691, au début du XIX^{ème} siècle Pouqueville faisait connaître en France la figure d'Ali Pacha de Janina et le consulat français à Scutari a eu une existence ininterrompue de 1854 à 1927 (à l'exception de l'occupation austro-hongroise, pendant la Première Guerre mondiale) ! Les militaires français de l'Armée de l'Orient furent les pères fondateurs de l'Etat albanais et c'était un géographe français, Jean Brunhes, qui apportera une contribution décisive aux travaux de délimitation politico-territoriale de l'Albanie. Pendant tout l'entre-deux-guerres, la France a eu une présence très visible en Albanie par l'intermédiaire de la plus prestigieuse institution d'enseignement du pays – le lycée français de Kortcha – et de la mission archéologique. Et pourtant, entre 1919-1939, l'Albanie n'entre pas dans le camp des partenaires privilégiés de la France : en revanche, ce sont ses voisins, la Yougoslavie et la Grèce, pays qui manifestaient des visées en Albanie, qui y entrent. Au même temps, l'Albanie était le partenaire privilégié de l'Italie, Grande Puissance émergente qui entendait substituer la France en Europe de Sud-est et qui manifestait un révisionnisme à l'égard de la pièce-maîtresse de la stratégie française dans la région, la Yougoslavie. Tant l'Albanie que la France étaient en quelque

sorte prisonnières de ce *statu quo* qui imposait des contraintes sérieuses au développement normal de leurs relations. La politique albanaise de la France était donc subordonnée à sa politique yougoslave ce qui poussait souvent l'Albanie à réagir en fonction de son alliance avec Rome. De ce fait, Paris avait des difficultés à bien trouver un équilibre entre le soutien à son allié, la Yougoslavie, et la nécessité de jouer un rôle médiateur dans la région balkano-adriatique et, tout particulièrement, à l'égard de l'Albanie. Voici comment la France était prise dans un jeu délicat : elle réalisait que l'aide économique italienne était indispensable à la survie et au développement de l'Etat albanais, elle reconnaissait aussi la primauté des intérêts politiques italiens en Albanie mais, en même temps, la France était consciente que tout cela risquait de mettre en péril l'indépendance albanaise. L'intérêt de la France en Albanie était le maintien de l'indépendance et de l'intégrité de ce pays afin qu'il ne devienne une arrière base de l'Italie contre la Yougoslavie. Cet intérêt local s'inscrivait de façon plus générale dans l'intérêt de la France à conserver le *statu quo* de Versailles. Il y avait aussi un autre intérêt français, une volonté de « présence » en Albanie qui était générée par le statut de la France de grande puissance. Chaque grande puissance veut et a besoin que son statut soit reconnu même dans les endroits qui ne font pas partie de sa sphère d'influence. C'est en vertu de cet aspect que la France entend être « présente » en Albanie par deux institutions visibles, un lycée et une mission archéologique, qui compensent assez bien l'absence de coopération économique et le développement limité des relations politiques. Cette présence est d'autant plus importante que le français, la langue de la principale puissance continentale européenne, est la langue de la diplomatie et de la mode. De ce fait, malgré la proximité géographique, malgré l'alliance politico-militaire et l'intensité des échanges politiques, malgré la forte présence économique, l'Italie n'arrive pas s'imposer en Albanie comme puissance culturelle dominante. L'intérêt de la France à conserver le *statu quo*, sa volonté de présence culturelle en Albanie, son hospitalité accordée aux immigrants politiques albanais et les tentatives de Tirana d'intégrer la dynamique régionale balkanique pour contrebalancer l'influence italienne, furent souvent interprétés par Rome comme « un grand jeu français » dans les Balkans et en Adriatique. De ce point de vue, l'Albanie, sujet des relations franco-italiennes, a compliqué le dialogue entre la France et sa « sœur latine ». Ceci dit, remarquons que la politique albanaise de la France, comme toute autre politique bilatérale, est un ensemble d'éléments en perpétuelle évolution, sous l'effet de l'attitude de l'Albanie et des autres acteurs directement intéressés – Yougoslavie, Italie, Grèce – et de l'évolution de l'équilibre général européen. Ainsi, dans l'intervalle 1919-juin 1940, trois phases peuvent être individualisées :

La première (1919-1927/1928) est une phase de transition. Pour la France, qui avait réalisé ses objectifs en Europe de sud-est et en Adriatique, toutes les options sont ouvertes : elle est même

disposée à accepter un éventuel partage du petit pays adriatique entre l'Italie, le Royaume SHS et la Grèce mais, de toute façon, l'Italie devait trouver en Albanie un moyen de compensation pour la perte de la Dalmatie. Mais en 1920, le corps expéditionnaire italien est chassé du pays par les bandes armées albanaises et Paris se tient alors en attente, se contentant uniquement de surveiller la frontière serbo-croato-slovène. C'est pour cela que Paris préfère maintenir son poste diplomatique à Scutari et non dans la capitale, Tirana. En effet, au début des années 1920, l'Albanie connaît des fortes tensions, avec plusieurs insurrections armées (en février 1924 – l'instauration du gouvernement Fan Noli – et en décembre 1924 – le régime Noli est chassé par Ahmed Zogou avec l'aide de Belgrade), et ses frontières ne sont pas encore définies. De plus, les Albanais eux-mêmes se montrent initialement méfiants à l'égard d'une puissance, la France, qui avait soutenu Essad Pacha, considéré un traître de la cause albanaise. Mais, à partir de 1925, la situation de l'Albanie se stabilise et les rumeurs concernant les gisements de pétrole de la plaine albanaise poussent les Grandes Puissances, y compris la France, à chercher un traitement paritaire auprès de Tirana dans l'attribution des concessions. C'est en ce moment que la France revendique ses anciennes concessions de l'époque ottomane (les phares sur la côte albanaise). C'est aussi en ce moment qu'on signe les premiers documents bilatéraux franco-albanais (convention consulaire, convention commerciale et convention archéologique) et que Paris décide de muter sa légation de Scutari à Tirana et de nommer un ministre plénipotentiaire. Ce comportement « décomplexé » de la France à l'égard de l'Albanie correspond aussi avec un certain rapprochement entre Ahmed Zogou et Belgrade : c'est avec le concours financier et logistique serbo-croato-slovène qu'Ahmed Zogou reprend le pouvoir à Tirana en décembre 1924 et, par la suite, il accepte la résolution à l'amiable du contentieux territorial de Saint-Naoum. Mais, seule l'Italie est disposée à assister économiquement l'Albanie, à lui offrir garanties sécuritaires et à soutenir les aspirations monarchiques d'Ahmed Zogou. En plus, les ambitions régionales contradictoires de Belgrade et de Rome, poussent l'Albanie et la France en deux camps opposés.

La deuxième phase (1928-1935) débute sous le signe du changement constitutionnel albanaise que la France accepte presque sans réserves : pour les autorités françaises, l'Albanie est un protectorat italien qu'il faut respecter tout en soutenant l'inviolabilité des frontières et l'alliance avec Belgrade. Mais lorsque Rome veut imposer une union douanière italo-albanaise et un renforcement de l'alliance militaire de 1926-27, le roi Zog refusa car il craignait une annexion cachée de son pays et vraisemblablement la fin de son régime. L'Albanie décida alors de renouer ses relations avec Belgrade et de participer à l'intégration régionale balkanique (1929-1934). On croyait les rapports italo-albanais rompus. La France va agir plutôt en coulisses pour stimuler les tendances du petit royaume adriatique à prendre ses distances de Rome et à affirmer sa propre personnalité dans la

coopération régionale, voir internationale. Au même temps, les autorités françaises accueillent l'immigration politique albanaise *antizogiste* mais aussi anti-italienne. Cependant, ni Paris, ni ses partenaires balkaniques n'étaient disposés à remplacer l'assistance économique italienne. Paris fait savoir à Belgrade que l'intégration de l'Albanie dans l'Entente balkanique va compliquer les choses. Ni Paris, ni ses alliés des Balkans et notamment la Yougoslavie, ne risquent à miser sur un petit pays, sans ressources naturelles et démographiques comme l'Albanie, même s'il occupe une position stratégique. A partir de 1935, dans le contexte des tentatives de rapprochement avec l'Italie, la France se désengage totalement de l'Albanie et se contente uniquement à une mission d'observation et de présence culturelle. Seule, l'Albanie devrait se résoudre à coopérer avec l'Italie. Enfin, *la troisième phase (1935-1940)* est placée sous le signe de l'émergence politique de l'Allemagne et de l'Italie en Europe Centrale et Orientale, de l'entente italo-yougoslave, de l'*Anschluss* et du démembrement de la Tchécoslovaquie. La seule façon de la France d'agir en Albanie et à donner ainsi l'apparence d'un « pluralisme géopolitique » dans ce pays est la politique culturelle à partir du lycée de Kortcha et de la mission archéologique. Trop petite et trop pauvre, isolée du point de vue diplomatique, l'Albanie est inscrite au chapitre pertes par les décideurs français lorsqu'en avril 1939 elle est envahie par l'armée italienne. Au même temps, à la différence des autres Grandes Puissances, la France (y compris la République de Vichy) est la seule à ne jamais reconnaître l'annexion de l'Albanie.

En dernière analyse, notons un autre aspect important de la politique albanaise de la France dans l'entre-deux-guerres : la France et l'Albanie se redécouvrent réciproquement. C'est dans cet intervalle qu'on assiste à l'établissement des premières relations institutionnelles bilatérales, à la constitution de premières associations d'amitiés, cercles d'études et c'est à cette époque qu'on signe les premiers documents juridiques bilatéraux. C'est entre les deux guerres que se constitue une communauté d'albanais en France et que les premiers groupes organisés de touristes français arrivent en Albanie, que se nouent les premières relations économiques bilatérales (quoique maigres). Cependant, les handicaps réels de la société albanaise (sous-développement même selon les standards balkaniques ; position géographique hors des grandes routes européennes, comme l'Orient Express) ne sont pas surmontés malgré la volonté de certains acteurs bilatéraux à développer un peu plus les relations entre la France et l'Albanie.

L'étude de la politique albanaise de la France vient d'ajouter une pièce supplémentaire à la réflexion concernant la politique française dans les Balkans et en Europe orientale, à la réflexion sur les relations de la France avec les Etats restés en dehors du *Cordon sanitaire*, à la réflexion théorique au sujet des rapports Grande Puissance/Etat à intérêts limités.

Postscriptum

L'élaboration d'une politique étrangère, avant d'être une démarche géopolitique et un élément de représentation, est un point de vue sur une partie du monde. Je me suis souvent demandé au cours de l'élaboration de cette thèse, ce qu'il reste de l'action que la France et les Français ont menée à l'égard de l'Albanie dans l'intervalle 1919-1940. Quelles sont les traces au fil des années suivantes ? Pour un archéologue, donner une telle réponse est beaucoup plus simple : vestiges, inscriptions, artefacts. Pour un linguiste, c'est une quantité de mots et d'expressions. Mais pour l'historien des relations internationales contemporaines, l'empreinte du passé n'est pas si évidente. Et cet aspect est d'autant plus valable lorsqu'on parle de l'Albanie – un pays dépourvu d'« éponges » nécessaires pour bien absorber une influence étrangère. Je nomme « éponges » l'existence d'une élite politique, intellectuelle et sociale suffisamment intégrée dans l'élite européenne et suffisamment nombreuse pour exercer une influence sur l'ensemble de la société locale ; les universités, l'Académie, les théâtres, les opéras et les philharmoniques et d'autres institutions culturelles ; une presse vigoureuse ; l'existence d'un corps de fonctionnaires. Or, l'Albanie était dépourvue de presque tous les éléments énoncés, indispensables pour entretenir une relation complexe et profonde avec un pays comme la France. De plus, en aucun autre pays européen l'instauration du communisme ne fut une rupture si radicale avec le passé : aucune structure du régime du roi Zog (avec sa mémoire institutionnelle) ne fut intégrée dans la République Populaire d'Albanie. Tout a été reconstruit à partir de zéro. Alors que reste-t-il ? Que reste-il après la fin d'un Monde, pour citer le grand historien René Grousset⁴³⁰ ? Voici quelques témoignages qui peuvent nous donner quelques éléments de réponse :

1. **1947-48.** Le témoignage de Jusuf Vrioni, ancien étudiant en France et le meilleur traducteur en français de Kadare :

« Je revois le visage du procureur tandis qu'il m'interrogeait. Par mes réponses, je l'avais conduit à renoncer à la violence pour adopter l'ironie. [...] Bientôt, ce fut le tour de Lucia Kolla, qui avait été élevée en France [...]. Elle avait eu le malheur de se rendre une fois à l'ambassade de France pour demander un renseignement à propos des siens – amis, parents – restés en France, dans la région lyonnaise. Elle devait écopier de cinq ans de prison. Au tarif en cours, c'était une facture relativement avantageuse »⁴³¹.

⁴³⁰ René Grousset, *Bilan de l'Histoire*, préface de Robert Aron, Paris, Librairie académique Perrin, 1974.

⁴³¹ Jusuf Vrioni, *Mondes effacés...op. cit.*, p. 147.

Année 1960. Jusuf Vrioni, peu de temps après la sortie de la prison :

« (...) je nouai des contacts avec des personnes qui me proposèrent des traductions de textes historiques ou littéraires. J'avais commencé, à l'époque, à traduire un roman de Petro Marko, et mon activité n'était pas encore organisée ; elle portait toujours la marque du dilettante de l'étranger...L'historien Kristo Frashëri me proposa de traduire une Histoire de l'Albanie dont il était l'auteur. J'acceptai.

Par la force des choses, je voyais dans mon activité de traduction le seul moyen de me réinsérer dans cette société dont j'avais été retranché plus de douze ans auparavant. Malgré mes diplômes, je ne pouvais songer un instant à occuper un emploi dans la diplomatie, la magistrature (l'Albanie était même en passe de supprimer la profession d'avocat !) ou dans l'économie, car ces milieux on osait à peine me fréquenter. En revanche, les traductions restant souvent anonymes, on pouvait fort bien publier un texte dont j'aurais été le passeur »⁴³².

2. Fin des années 1960-debut des années 1970. Le témoignage d'Émile Guimard, consul de France en Albanie :

Après la deuxième guerre mondiale (...) Kortcha (...) perdit son influence culturelle au profit de Tirana. Le régime marxiste interdit la réouverture du Lycée français (...). Kortcha, devint un centre idéologique de référence, d'où étaient issus la plupart des dirigeants, où l'on expérimenta les premières coopératives, les premiers chantiers de la jeunesse, les premiers grands travaux collectifs, où la police politique fut particulièrement agressive et implacable du fait de l'ancienne présence « impérialiste » française et de l'existence d'une couche sociale bourgeoise et lettrée plus ouverte sur l'Occident, complaisance impardonnable selon la direction marxiste d'alors, obnubilée par sa xénophobie tactique. Sur cette époque de la « République de Kortcha », des archives existaient au Ministère de la Défense Nationale à Paris.

Je reçus à la chancellerie des demandes de « chercheurs » albanais désirant consulter ces archives. Plus de trente années s'étant écoulées, elles « pouvaient » être ouvertes. Mais étant donné le contexte albanais, on pouvait aussi refuser.

Malgré les « mises en garde » négatives de l'Ambassadeur, les visas furent accordés et les « chercheurs » purent consulter les rapports et synthèses et enregistrer les noms de tous les protagonistes albanais du commandement français de l'époque.

⁴³² *Idem*, p. 221-222

La moisson dut être fructueuse, les « chercheurs » félicités, car deux mois après leur retour, une nouvelle épuration se déclencha dans la région de Kortcha. La « Sigurimi »⁴³³ avait « démasqué » des collaborateurs des années 1920 et leurs fils ou petits-fils, « traîtres » potentiels, furent traités en conséquence⁴³⁴.

3. **Année 2005.** Témoignage d'anciens élèves du Lycée français de Kortcha à 65 ans après la fermeture du lycée (« Albanie : que reste-t-il de ta francophonie ? *Les Trois Mousquetaires* de Korça », dépêche de MFI, 13 déc. 2005) :

« Les soldats français étaient perçus comme des ennemis, à leur arrivée en 1916, mais ils se sont transformés en amis. *Lefter Pepo*, président de l'association des anciens du lycée français de Korça, n'était pas né quand sa ville natale servait de garnison militaire, mais il raconte l'histoire de son lycée comme si la récréation venait de sonner. Pour remercier les Albanais de s'être abstenus de leur couper les routes lors de leurs offensives en Grèce, les Français se sont rangés aux côtés des patriotes qui proclament la république autonome de Korça.

La première décision des autorités est de créer une école secondaire : ce sera le lycée français. Le 25 octobre 1917, 31 élèves de Korça commencent à suivre les cours. Le lycée de Korça est l'unique lycée d'Albanie, et attire rapidement d'autres candidats. Un peu plus de 1000 élèves y suivront toute leur scolarité. En 1923, l'équivalence des diplômes est reconnue et les Albanais peuvent désormais poursuivre leurs études dans les universités françaises. Mais l'influence française dépasse les limites du lycée. L'élite albanaise habite désormais Korça, que l'on surnomme à l'époque le Petit Paris. Les habitants se saluaient en français : bonjour, bonsoir, bon après-midi. On utilisait plus souvent merci que falémenderit, se souvient Lefter Pepo avec fierté. Il y avait trois librairies françaises dans la ville où l'on pouvait se procurer les journaux parisiens, tous les professeurs du lycée étaient français et certains se sont mariés à des filles du pays.

Thoma Harilla, camarade de classe de Lefter de 1934 à 1935, et vice-président de l'association des anciens, sort d'une enveloppe brune une vieille photo où posent élèves et enseignants en tenue de tennis, pantalon blanc et sweater impeccables. 1937. J'étais trop petit pour jouer mais j'assistais aux matches. Tirées de la même enveloppe...des revues de philatélie en français et en anglais, des enveloppes aux timbres commémoratifs. Les documents sont extraordinairement préservés du temps. On en comprendra la raison un peu plus tard.

⁴³³ Le service secret albanais durant la période de dictature communiste. Communément désigné sous le nom de « Sigurimi » son nom officiel était *Drejtoria e Sigurimit të Shtetit* (Direction de la Sûreté de l'Etat).

⁴³⁴ Émile Guimard, *Inoubliable Albanie*, chez l'auteur, 2007, p. 64-65.

Boris Plumbi, le troisième mousquetaire – car d'Artagnan est décédé récemment, confieront-ils tristement – a suivi une carrière de pianiste, sur les traces de son professeur de français qui lui donnait aussi des leçons particulières de piano. Par la suite, après l'effondrement du régime de Enver Hodja, ce dernier lui enverra des partitions, annotées : je les conserve avec jalousie, s'émeut Boris Plumbi, aujourd'hui âgé de 83 ans.

L'année 1939 sonne la fin du lycée français : les Italiens envahissent l'Albanie et Lefter Pepo écrit : Courte est la période, mais grands sont les résultats. Comme les hirondelles apportent le printemps, le lycée français a apporté une contribution indiscutable à l'éducation, à l'instruction et au développement de la jeunesse ».

ANNEXES

Divisions intérieures de l'Albanie au début du XX^e siècle: Les clans nord-albanais

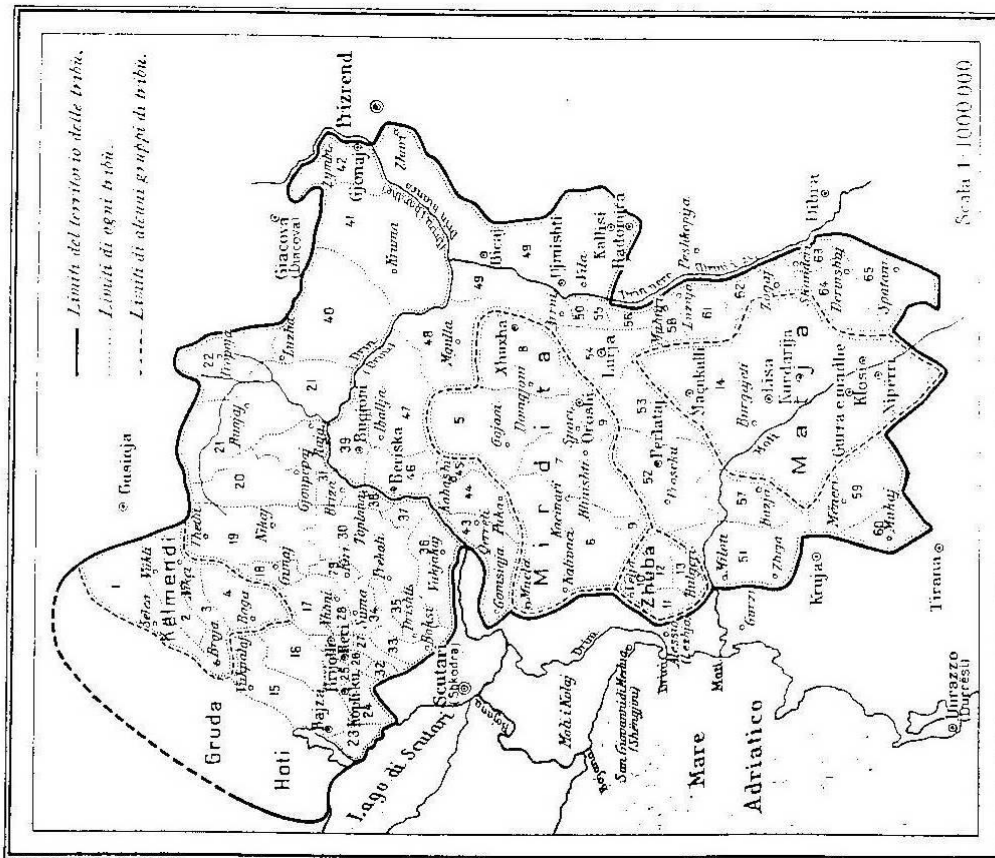
Tab. 15.

POPOLAZIONE DELLE TRIBÙ NORD-ALBANESE

| DEDENOMINAZIONE | M. di R. | Abitanti | Com. nativi | DEDENOMINAZIONE | M. di R. | Abitanti | Com. nativi |
|-------------------|----------|----------|-------------|--------------------|----------|----------|-------------|
| Boga | 4 | 228 | 57 | Krasniqi | 21 | 4803 | 1210 |
| Nikçi | 3 | 685 | 178 | Kruma | 41 | 3875 | 1202 |
| Selca | 1 | 852 | 160 | Kthella | 52 | 3952 | 793 |
| Vakli | 2 | 712 | 178 | Kurbini | 51 | 2209 | 595 |
| Matje | 14 | 23643 | 5410 | Ljuma | 49 | 17978 | 3724 |
| Dibri | 6 | 5774 | 1254 | Lohja | 25 | 709 | 174 |
| Fandi | 8 | 3332 | 773 | Lurja | 51 | 1605 | 284 |
| Kushnmi | 7 | 2430 | 537 | Luznja | 61 | 1415 | 298 |
| Oreshi | 9 | 1160 | 228 | Mali i Zi | 43 | 2128 | 578 |
| Spaçi | 5 | 4230 | 940 | Merturi | 31 | 2211 | 522 |
| Bulgëti | 13 | 769 | 165 | Muhuri | 58 | 1394 | 281 |
| Kryezeti | 12 | 897 | 220 | Nikaj | 20 | 1652 | 411 |
| Manajia | 11 | 620 | 139 | Phandi | 17 | 680 | 242 |
| Vella | 10 | 840 | 203 | Puka | 44 | 1525 | 388 |
| Rëna | 50 | 1643 | 408 | Qerret | 48 | 2080 | 428 |
| Berisla | 46 | 1013 | 276 | Qidna | 56 | 1338 | 296 |
| Bishkeshi | 57 | 2191 | 417 | Reçi (Dibra) | 50 | 1429 | 346 |
| Biçvet | 40 | 2074 | 507 | Reçi (Shkollta) | 26 | 1114 | 311 |
| Ikosi | 33 | 1408 | 281 | Rianrhija | 60 | 423 | 73 |
| Pungjoni | 39 | 1198 | 256 | Rujelli | 27 | 1530 | 361 |
| Buz e ujit | 23 | 671 | 161 | Solta | 53 | 1877 | 279 |
| Dardha | 55 | 1198 | 238 | Shala | 19 | 2512 | 650 |
| Dervishaj | 64 | 995 | 176 | Sheh - Hysenaj | 65 | 1760 | 318 |
| Drishiti | 35 | 1202 | 253 | Shkrelli | 30 | 2688 | 620 |
| Gashi - Shipshami | 22 | 2628 | 770 | Shoshi | 16 | 1293 | 337 |
| Ginaj | 18 | 565 | 146 | Shllaku - Mazreku | 36 | 2023 | 475 |
| Grzha | 32 | 1044 | 234 | Skandëti | 63 | 2773 | 663 |
| Iballja | 47 | 3197 | 770 | Suma | 34 | 641 | 122 |
| Kabashi | 45 | 1494 | 315 | Temali | 37 | 939 | 216 |
| Kastrati | 15 | 3280 | 812 | Toplana - Dushmani | 38 | 254 | 63 |
| Kvi | 20 | 534 | 125 | Xhani | 28 | 435 | 105 |
| Kopliku | 24 | 1455 | 355 | Zogaj | 62 | 1656 | 247 |
| | | | | Zymbi | 42 | 1110 | 1519 |

1) Dat. SEPIR. • Figure des Volkszählung in Albanien • Vienna, 1922

LE TRIBÙ NORD ALBANESE (1)



Studio Cartografico G. GIARDI

Carte et statistique des tribus nord-albanaises réalisée pendant l'occupation austro-hongroise. D'après *Albania. Monografie geografiche*, Istituto Geografico Militare, Firenze, 1926.

APPEL DU SENATEUR D'ESTOURNELLES DE CONSTANT A LA PAIX EN ALBANIE (SEPTEMBRE 1920)

Sénat

CREANS, 8 Septembre 1920

A S. Ex. Monsieur M. R. VESNITCH,
Ministre des Affaires Etrangères du Royaume Serbe-Croate-Slovène

Monsieur le Ministre,

C'est à vous personnellement que je m'adresse, à vous l'ami, dès longtemps éprouvé, de la justice et de la paix, pour épargner, s'il en est temps encore, à notre héroïque Alliée la Serbie, un tort irréparable, l'extermination du peuple albanais.

Comme un bien sans maître, la Conférence de la Paix a livré l'Albanie à qui voulait la prendre, sans se préoccuper de son droit de vivre libre et prospère. L'Italie, qui semblait devoir assumer cette charge, y a sagement et généreusement renoncé ; son Gouvernement a proclamé, et par là même consacré l'indépendance de l'Albanie. Mais, à peine cette grande nouvelle était-elle publiée que les plus sinistres bruits furent répandus dans la presse ; on annonça que des régiments serbes, pourvus des armes terribles de la science moderne et du matériel formidable de mitrailleuses, d'artillerie, etc....de la Grande Guerre, venaient d'envahir le Nord de son territoire et procédaient à la destruction systématique de ses villages vainement défendus par le patriotisme de leur populations, jusqu'à ce jour irréductibles. En même temps, et par un mouvement en apparence concerté, des bandes grecques attaquaient l'Albanie du Sud, enserrant, sans recours possible, sans même que l'Europe puisse en être exactement informée, une nation, une race, en majeure partie chrétienne, obstinément attachée à son sol, à sa langue, à ses traditions.

Je n'ignore pas que, particulièrement dans le Nord, plus d'une tribu albanaise indomptable, fut d'un voisinage gênant pour l'Autriche ; mais l'honneur même du Nouvel Etat Serbe-Croate-Slovène sera de civiliser ses voisins et non de les supprimer. Je suis certain que les massacres qui se poursuivent n'ont pas été voulus par nos Alliés de Belgrade et d'Athènes. Ils ne peuvent être que spontanés, organisés par le fanatisme des haines locales. Mais, s'ils échappent au contrôle des Gouvernements et ne sont qu'une des conséquences de la Grande Guerre, ils n'en arriveront que plus sûrement à leur exécration dénouement. C'est tout un peuple que les Alliés, après avoir lutté pour l'affranchissement du Monde, vont laisser supprimer à leurs portes, sous leurs yeux.

Je ne puis me résoudre à garder le silence devant le spectacle, sous prétexte que ma protestation sera probablement sans écho, dans l'épuisement général d'une opinion saturée d'horreur depuis six années, auprès des Gouvernements qui ont pris le parti facile d'ignorer l'Albanie. Et c'est pourquoi je me décide à m'adresser au Gouvernement Serbe lui-même, et au Gouvernement Hellénique, en faisant appel à votre conscience d'homme d'Etat et d'historien, comme à celle de M. Venizélos. Vous savez que je n'obéis à aucun parti-pris ; je prends la défense de l'Albanie, comme j'ai pris jadis celle de la Grèce et de la Serbie et de toutes les populations opprimées de la péninsule des Balkans. M'abstenir serait aujourd'hui une abdication. C'est l'intérêt de votre noble pays, comme celui de la Grèce et de tous nos Alliés, ce sera leur honneur de ne pas laisser, par lassitude, commettre un crime qui ne sera, si grand soit-il, jamais assez complet pour rester impuni et qui laissera derrière lui des germes de haine sans fin.

Nous avons tous besoin du rétablissement de la paix dans le Monde. Le lendemain de cette guerre que l'autocratie austro-allemande a déchaînée ne peut être le Saint-Barthélemy d'une race. Notre victoire commune du 11 novembre 1918 doit être non pas celle d'un peuple contre d'autres peuples, mais celle de tous les peuples contre la violence et l'oppression.

Croyez (...).

A S. Ex. Monsieur Venizélos
Premier Ministre de Grèce,
Athènes.

Monsieur le Premier Ministre,

Les événements d'Albanie inquiètent quiconque a défendu jadis la cause des populations opprimées de la péninsule des Balkans. Vous connaissez trop bien les sentiments de profonde sympathie, d'admiration et de confiance que votre œuvre géniale m'inspire depuis longtemps pour que je puisse m'abstenir de vous signaler personnellement mes préoccupations actuelles.

Permettez-moi de vous communiquer ci-joint la copie de la lettre que je viens d'écrire à M. Vesnitch. Elle s'adresse à Son Gouvernement plus encore qu'au vôtre, mais je vous demande d'en tenir compte. Elle est écrite par un ami de votre pays et, je crois pouvoir le dire aussi, de votre personne.

Avec tous mes vœux...

A Monsieur GIOLITTI,
Président du Conseil des Ministres du Royaume d'Italie.

Monsieur le Président du Conseil,

Sans me faire illusion sur la suite qui pourra être donnée à cette lettre, je n'en crois moins devoir vous communiquer l'appel que je viens d'adresser personnellement à M. Vesnitch, Ministre des Affaires Etrangères de l'Etat Serbo-Yougoslave.

L'extermination de la race albanaise, si les Grandes Puissances la laissent s'accomplir sans protestation, ne sera, je le sais, qu'un grand crime de plus commis après beaucoup d'autres, depuis la guerre, mais ce crime aura été commis avec la complicité des Grandes Puissances. L'histoire ne le pardonnera pas.

Il n'est pas un honnête homme au courant de ce qui se passe dans les Balkans, qui puisse s'abstenir d'un cri d'horreur pour les coupables assurés de l'impunité, et de pitié pour les victimes livrées par leurs défenseurs.

Veilles agréer...etc.

Signé : d'Estournelles de Constant.

Source : ASD, Affari Politici 1919-1930, Albania n° 689 – 1920, Fasc. 54 bis - Nuovo assetto dell'Albania – Regime provvisorio II° semestre

PAYS AYANT RECONNU L'ÉTAT ALBANAIS (11 juillet 1922)

| | |
|----------------------|---------------------------|
| FRANCE..... | 9 novembre 1921 |
| GRANDE BRETAGNE..... | 9 novembre 1921 |
| ITALIE..... | 9 novembre 1921 |
| JAPON..... | 9 novembre 1921 |
| BELGIQUE..... | 10 décembre 1921 |
| AUTRICHE..... | 18 février 1922 |
| FINLANDE..... | 27 février 1922 |
| LUXEMBOURG..... | 1 ^{er} mars 1922 |
| SUISSE..... | 8 mars 1922 |
| BULGARIE..... | 24 mars 1922 |
| LE ROYAUME SHS..... | 25 mars 1922 |
| DANEMARK..... | 12 avril 1922 |
| SUEDE..... | 13 avril 1922 |
| NORVEGE..... | 6 mai 1922 |
| HONGRIE..... | 9 mai 1922 |
| ALLEMAGNE..... | 19 mai 1922 |
| PORTUGAL..... | 28 mai 1922 |
| PAYS-BAS..... | 30 mai 1922 |
| GRECE..... | 26 juin 1922 |

Source : AMAE, Correspondance politique et commerciale, Série Z Europe 1918-1940, Albanie, Dossier 25. Accords internationaux dont l'Albanie est signataire. Textes concernant le statut de l'Albanie.

Textes juridiques régissant la relation bilatérale franco-albanaise (1921 – juin 1940)

DECLARATION DU 9 NOVEMBRE 1921

Des Gouvernements de l'Empire britannique, de la France, de l'Italie et du Japon au sujet de l'Albanie

L'EMPIRE BRITANNIQUE, LA FRANCE, L'ITALIE ET LE JAPON,

Considérant qu'il y a lieu de confirmer le tracé des frontières de l'Albanie, tel qu'il a été établi en 1913 par la Conférence des Ambassadeurs de Londres ;

Considérant, d'autre part, que les frontières méridionales de l'Albanie ont été fixées sur le terrain par la Commission de délimitation qui a rédigé le protocole final de ses travaux à Florence, le 17 décembre 1913, et que la Commission de délimitation des frontières Nord et Est a dû interrompre ses travaux en 1914 à cause des hostilités,

DECIDENT :

- I. Les Gouvernements signataires de la présente Décision reconnaissent le Gouvernement de l'Albanie, constituée en Etat souverain et indépendant.
- II. Une Commission composée de quatre Membres, nommés par les Gouvernements signataires de la présente Décision, sera chargée dans le plus bref délai de tracer sur le terrain la ligne-frontière Nord et Nord-est de l'Albanie, dans les conditions indiquées ci-après.
- III. A l'effet d'assurer les relations de bon voisinage entre les Etats situés d'une part et d'autre de la ligne-frontière à tracer, ladite Commission devra tenir compte, autant que possible, des limites administratives et des intérêts économiques locaux. Elle devra, notamment, rectifier le tracé arrêté en 1913 par la Conférence des Ambassadeurs de Londres :
 - a) Dans la région au Nord-est de Scutari, de manière, tout en assurant la protection de cette ville, à assurer les débouchés et la protection de Podgoritza et à faire garantir aux populations albanaises voisines le libre passage à travers cette région avec leur bétail, leurs meubles et leurs effets.
 - b) Dans la région à l'Ouest et au Sud de Prizren, de manière à laisser au territoire de Prizren ses approches naturelles ; la nouvelle frontière qui sera fixée sur le terrain partira de la côte de 729 au Sud de Godeni et à l'Est de Giafra Prusit, dans la direction Nord-Sud et rejoindra la frontière de 1913 au Sud de Vad, en passant par les côtes 1996 (Baistriku), 2381 (Koritnik) et 2512 (Nord-est de Vad), et en laissant à l'Est la limite du territoire occupé par le clan des Gora (d'après la carte au 1 : 200 000 de l'Etat-major autrichien, du 23 janvier 1911, reproduite par l'Institut géographique de l'armée italienne) ;
 - c) Dans la région à l'Ouest et au Sud-est de Dibra, de manière à laisser entièrement en dehors du territoire albanais la route de Dibra à Struga et à assurer ainsi la liberté des communications économiques de Dibra ;
 - d) Dans la région de Lim, de manière à attribuer à l'Albanie la ville de Lim, et, à assurer ainsi en bordure du lac d'Ohrida les communications économiques entre Elbassan et Koritza.
- IV. La Commission aura la faculté de s'adjoindre, à titre consultatif, des membres nommés respectivement par les Etats situés de part et d'autre de la ligne-frontière à tracer. Elle pourra prendre en considération les demandes formulées au nom des Gouvernements de ces Etats, en s'attachant à ce que les rectifications éventuelles ne comportent le transfert que d'un minimum de population.
- V. A la fin de ses travaux, la Commission rédigera un Protocole qui sera soumis à l'approbation des Gouvernements signataires de la présente Décision.

Source : AMAE, Albanie 286, Service français de la SDN, 10 novembre 1921.

DECLARATION DU 9 NOVEMBRE 1921 (secrète)

Des Gouvernements de l'Empire britannique, de la France, de l'Italie et du Japon au sujet de l'Albanie

L'EMPIRE BRITANNIQUE, LA FRANCE, L'ITALIE ET LE JAPON,

Reconnaissant que l'indépendance de l'Albanie ainsi que l'intégrité et l'inaliénabilité de ses frontières, telles qu'elles ont été fixées par leur Décision en date du 9 novembre 1921, est une question d'importance internationale ;

Reconnaissant que la violation des dites frontières, ou de l'indépendance de l'Albanie, pourrait constituer une menace pour la sécurité stratégique de l'Italie,

Sont convenus de ce qui suit :

- I. Au cas où l'Albanie se trouverait dans l'impossibilité de maintenir son intégrité territoriale elle aura la liberté d'adresser au Conseil de la société des nations une demande d'assistance étrangère.
- II. Les Gouvernements de l'Empire britannique, de la France, de l'Italie et du Japon décident, dans le cas susdit, de donner instructions à leurs représentants dans le Conseil de la Société des nations, de recommander que la restauration des frontières territoriales de l'Albanie soit confiée à l'Italie.
- III. En cas de menace contre l'intégrité ou l'indépendance, aussi bien territoriale qu'économique, de l'Albanie du fait d'une agression étrangère ou de tout autre événement, et au cas où l'Albanie n'aurait pas recours dans un délai raisonnable à la faculté prévue à l'article I, les Gouvernements susdits feront connaître la situation qui en résultera au Conseil de la Société des Nations.
Au cas où une intervention serait jugée nécessaire par le Conseil, les gouvernements susdits donneront à leurs Représentants les instructions prévues à l'article II.
- IV. Au cas où le Conseil de la Société des nations déciderait, à la majorité, qu'une intervention de sa part n'est pas utile, les Gouvernements susdits examineront la question à nouveau, s'inspirant du principe contenu dans le préambule de cette Déclaration, à savoir que toutes modifications des frontières de l'Albanie constituent un danger pour la sécurité stratégique de l'Italie.

FAIT à Paris, le neuf novembre mil neuf cent vingt et un.

HARDINGE OF PENSHURST.

JULES CAMBON.

BONIN.

K. ISHII.

Source : AMAE, Correspondance politique et commerciale, Série Z Europe 1918-1940, Albanie, Dossier 25. Accords internationaux dont l'Albanie est signataire. Textes concernant le statut de l'Albanie.

CONVENTION

ENTRE LA FRANCE ET L'ALBANIE RELATIVE AUX FOUILLES ARCHEOLOGIQUES

Article 1^{er} – En raison des relations de sincère amitié qui existent si heureusement et doivent se développer entre la France et l'Albanie et aussi en considération de la compétence particulière des représentants de l'archéologie en France, le Gouvernement albanais accorde au Gouvernement de la république française le privilège exclusif de pratiquer des fouilles archéologiques et non géologiques sur toute l'étendue du territoire suivant :

I – Préfecture de Scutari :

- a) la Sous-préfecture de Malesija e Madhe ;
- b) la Sous-préfecture de Dukagjini ;
- c) la Sous-préfecture de Puka.

II – Préfecture de Durazzo :

- a) la ville et tous les villages dépendant administrativement de Durazzo ;
- b) la Sous-préfecture de Kruja.

III – Préfecture de Bérat :

- a) la Sous-préfecture de Fiéri ;
- b) la Sous-préfecture de Mallakastra ;

Une carte portant le tracé de ces délimitations est adjointe à la présente Convention.

Article II – Sont exclus de ce privilège tous les lieux saints et vénérés tels mosquées, églises, cimetières etc... de même les lieux stratégiques, sauf autorisation spéciale du Gouvernement albanais. Les Délégués français chargés des fouilles devront respecter les lois, les habitudes, les coutumes et les mœurs du pays et ne rien faire qui y soit contraire.

Article III – Toutes les dépenses quelles qu'elles soient seront à la charge du Gouvernement de la République française et le Gouvernement albanais ne s'y associera en aucune façon. De même les prix des propriétés appartenant aux particuliers et dans lesquelles seront opérées des fouilles ou si ces propriétés sont occupées d'une manière quelconque de la part de la Mission française seront payés par le Gouvernement français. La Mission française s'étendra avec le Gouvernement albanais qui dans ce cas procédera comme en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Article IV – Le Gouvernement albanais pourra adjoindre à la mission française des fouilles des savants albanais en nombre égal à celui des membres de la mission. Ces savants s'occuperont d'aider ceux-ci dans leur tâche et surveilleront avec eux les travaux des fouilles. Les frais de voyage et de séjour des délégués albanais seront à la charge du Gouvernement albanais.

Article V – Les délégués français auront le droit de prendre des photographies, dessins et moulages de tous les objets découverts dans les fouilles. Les moules restent la propriété du Gouvernement albanais auquel seront en outre remis deux exemplaires de chaque photographie ainsi que deux photographies des desseins.

Article VI – Si l'on trouve des objets de valeur en or ou en argent, tels que monnaies, bijoux etc... les dits objets seront la propriété particulière du Gouvernement albanais. Toutefois, en raison de la peine prise par les délégués français pour exécuter les fouilles, si le Gouvernement albanais décide de vendre tout ou partie desdits objets, ils auront la priorité pour les acheter au prix fixé par le Gouvernement albanais.

Article VII – En ce qui concerne les objets en métaux non précieux (cuivre, fer, plomb, etc....) ou en pierre, terre cuite ou toute autre matière (sculptures, statues, inscriptions, etc....) on procédera de la manière suivante : Si l'on trouve des objets uniques en raison de leur forme et de leur date, ils resteront la propriété exclusive du Gouvernement albanais. Et si l'on trouve des objets en double, la moitié sera accordée au Gouvernement français.

Article VIII – Toutes les publications qui seront faites en France au sujet des travaux de la Délégation scientifique française seront offertes en cinq exemplaires au moins au Gouvernement albanais. Si le Gouvernement français ne procède pas, pendant une période de cinq ans, à la publication des travaux de la Délégation scientifique française, le Gouvernement albanais aura le droit de le faire lui-même. Tant que la mission française n'aura pas publié le résultat de ses fouilles, le Gouvernement albanais s'engage à interdire de photographier, dessiner, ou mouler les objets provenant des fouilles déposés dans ses Musées.

Article IX – Le Gouvernement de la République ne peut céder à aucun autre Gouvernement la concession des fouilles qu'il a ainsi obtenus du Gouvernement albanais, ni associer aucun autre Gouvernement à l'exécution de ses fouilles.

Article X – Tous les bâtiments construits en Albanie de la part de la mission française, soit comme habitation, soit comme magasin, seront cédés à l'expiration de cette convention, libérés de toute charge, au Gouvernement albanais.

Article XI – Le Gouvernement albanais possède tout droit de contrôle sur l'exécution de la présente Convention.

Article XII – La mission archéologique française a l'obligation de déterminer dans les territoires fixés dans le premier article les zones où elle exécutera des fouilles. Après la détermination de ces zones, le reste du terrain sera libre et se trouvera à la disposition du Gouvernement albanais. Après la ratification de cette convention, un délai de 5 ans est accordé à la mission pour fixer les zones en question.

Article XIII – La présente convention est valable pour trente ans et pourra être renouvelée d'un commun accord.

Article XIV – Les fouilles seront exécutées d'après les règles scientifiques.

Article XV – Si la délégation scientifique française venait à suspendre ses travaux (sauf en cas de force majeure, tel que guerre touchant à l'État, révolution dans le pays des fouilles, épidémies, etc....) pendant un an et demi la présente convention serait annulée de plein droit, et le gouvernement albanais reprendrait la liberté de traiter, s'il jugeait à propos, avec une autre nation.

Article XVI – La présente convention a été rédigée en deux langues, en Albanais et en Français ; l'un et l'autre texte font également autorité.

Article XVII – La présente convention sera ratifiée et sera mise en exécution après la ratification par le Parlement albanais.

Source : AMAE, Correspondance politique et commerciale, Série Z Europe 1918-1940, Albanie, Dossier 25. Accords internationaux dont l'Albanie est signataire. Textes concernant le statut de l'Albanie.

CONVENTION CONSULAIRE
ENTRE LA FRANCE ET L'ALBANIE

Le GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE et le GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE ALBANAISE ayant reconnu l'utilité de déterminer les droits, privilèges et immunités des consuls, vice-consuls et agents consulaires, les soussignées dûment autorisés sont convenus les dispositions suivantes :

ARTICLE PREMIER

Chacune des Hautes Parties contractantes aura la faculté d'établir des consulats généraux, consulats, vice-consulats et agences consulaires sur le territoire de l'autre Partie. Elles se réservent toutefois le droit de désigner les localités qu'elles jugeront convenable d'excepter, pourvu que cette réserve soit également applicable à toutes les puissances.

Les consuls généraux, consuls, vice-consuls et agents consulaires sur la présentation de leurs provisions, seront admis et reconnus selon les règles et formalités établies dans le pays de leur résidence. L'*exequatur* nécessaire pour le libre exercice des fonctions desdits agents leur sera délivré sans retard et sans frais.

Le Gouvernement de l'État de résidence informera immédiatement de la nomination des agents les autorités supérieures de la circonscription consulaire et ces dernières sur cet avis ou sur la présentation de l'*exequatur* devront prendre sans délai toutes mesures utiles pour que les agents puissent s'acquitter des devoirs de leur charge et jouir des droits, prérogatives et immunités reconnus par la présente Convention.

ARTICLE 2

Les consuls généraux, consuls et vice-consuls, pourront nommer des agents consulaires dans les villes, ports et localités de leurs circonscriptions consulaires respectives, sauf l'approbation du Gouvernement de l'État de résidence.

Ces agents consulaires pourront être indistinctement choisis parmi les citoyens des deux États comme parmi ceux de nations tierces, et seront munis d'un brevet délivré par le consul qui les aura nommés et sous les ordres duquel ils seront placés.

ARTICLE 3

Les chefs des postes consulaires (consulats généraux, consulats, vice-consulats et agences consulaires) et les agents du service consulaire (consuls suppléants et adjoints, attachés et secrétaires de chancellerie, chanceliers, élèves chanceliers, attachés et secrétaires consulaires, interprètes, commis et attachés de chancellerie) citoyens de l'État qui les nomme, jouiront de l'exemption de toute réquisition militaire personnelle, mobilière ou immobilière, ainsi que des contributions directes mobilières ayant le caractère d'impôt personnel, imposées par une autorité quelconque des États respectifs.

Ils seront également exempts de droits de douane ou autres taxes pour le mobilier à leur usage personnel qu'ils importeront pendant un délai d'un an courant du jour de la prise de possession de leur emploi.

Si toutefois, les dits agents possèdent des biens immeubles, font du commerce, exercent quelque industrie ou profession ou ont des capitaux engagés dans des entreprises industrielles ou commerciales, ils ne pourront

prétendre sous ces divers rapports à aucun privilège et resteront soumis aux mêmes taxes, charges et impositions que les autres particuliers dans les mêmes conditions ; mais ils seront exempts de la charge des logements militaires pour les locaux affectés au bureau de leur chancellerie et à leur archives, immunité dont seront appelés à bénéficier même les agents ressortissants de tierces Puissances ou ressortissants de l'État de leur résidence.

ARTICLE 4

Les chefs de poste et agents du service consulaire, quelle que soit leur nationalité, ne seront pas justiciables des tribunaux de l'État de leur résidence à raison des actes de leurs fonctions accomplis par eux dans les limites des attributions qui leur sont reconnues par la présente convention.

Au cas où un agent invoquerait cette exception devant une autorité de l'État de sa résidence, celle-ci devra s'abstenir de statuer, toutes les difficultés de cette nature devant toujours être réglées par la voie diplomatique.

Les chefs de poste et agents du service consulaire, citoyens de l'État qui les nomme, ne pourront être mis en état d'arrestation préventive, sauf pour les infractions punissables, d'après la législation locale, d'un emprisonnement de cinq ans au moins. En cas d'arrestation ou de poursuites, le Gouvernement de l'État de résidence en informera, aussitôt que possible, l'agent diplomatique dont relèvent les fonctionnaires précités.

Les chefs de poste et agents du service consulaire, citoyens de l'État qui les nomme, seront exempts de la contrainte par corps, tant en matière civile qu'à l'occasion d'actes de commerce isolés (tels que la signature ou l'endossement d'une lettre d'échange) et, s'ils sont négociants, la contrainte par corps ne pourra leur être appliquée que pour les seuls faits de leur commerce et non pour causes civiles.

Les chefs de poste et agents du service consulaire, quelle que soit leur nationalité, devront déférer aux invasions qui leur seront adressées, sous menace de sanctions pénales en cas de non comparution, par les tribunaux de l'État de leur résidence, à l'effet de comparaître comme témoins. Mais le chef de poste pourra, s'il désire, faire valoir comme motifs légitimes, pour remise de son audition à une date ultérieure, mais peu éloignée, des empêchements résultant des nécessités de service. Il en sera de même pour les agents du service consulaire si la remise de leur audition dans les mêmes conditions est demandée par le chef de poste pour les mêmes motifs.

Les chefs de poste et les agents du service consulaire, quelle que soit leur nationalité, pourront se refuser à déposer sur tous les faits qui ont trait à l'exercice de leurs fonctions ou à produire des pièces dont ils seraient détenteurs, en opposant le secret professionnel ou d'État. Au cas, où elle n'admettrait pas cette excuse ou cette exception comme fondée, l'autorité judiciaire devra s'abstenir de toute mesure coercitive à l'égard de l'agent, les difficultés de cette nature devant toujours être réglées par la voie diplomatique.

Sous réserve des privilèges et immunités mentionnés ci-dessus, les chefs de poste et agents du service consulaire seront soumis dans les mêmes conditions que les nationaux, tant en matière civile qu'en matière criminelle, à la juridiction des tribunaux de l'État de leur résidence.

ARTICLE 5

Les chefs de poste et les agents du service consulaire des deux Hautes Parties contractantes pourront placer au-dessus de la porte extérieure de la maison consulaire l'écusson des armes de leur nation avec cette inscription :

Consulat général, consulat, vice-consulat, agence consulaire de

Ils pourront également arborer le pavillon de leur pays sur la maison consulaire aux jours de solennités publiques, ainsi que dans d'autres circonstances d'usage, étant bien entendu que ces marques extérieures ne pourront jamais être interprétées comme constituant un droit d'asile.

Ils pourront, dans les mêmes conditions et sous les réserves formulées dans le paragraphe précédent en ce qui concerne le droit d'asile, arborer le pavillon de leur nation sur le bateau qu'ils monteraient dans le port pour l'exercice de leurs fonctions.

ARTICLE 6

Les archives consulaires seront inviolables en tout temps, et les autorités locales ne pourront, sous aucun prétexte, visiter ou saisir les papiers, documents et registres qui en font partie.

Ces papiers, documents et registres devront toujours être complètement séparés des livres, papiers et documents personnels ou relatifs au commerce ou à l'industrie que pourraient exercer les fonctionnaires consulaires respectifs. Si un chef de poste ou un agent du service consulaire de l'une des deux Hautes Parties Contractantes requis par l'autorité judiciaire ou administrative locale de se dessaisir de papiers, documents ou registres classés dans ces archives ou de les produire, se refuse à le faire, l'autorité judiciaire ou administrative ne pourra user d'aucune mesure coercitive, toutes les difficultés de cette nature devant être réglées par la voie diplomatique.

ARTICLE 7

En cas d'absence, d'empêchement ou de décès des chefs de poste, les agents du service consulaire seront admis de plein droit, dans l'ordre prescrit par les règlements de chacune des Hautes Parties Contractantes, à exercer par intérim les fonctions consulaires.

Les autorités locales devront leur prêter assistance et protection, et leur assurer pendant leur gestion intérimaire la jouissance des exemptions, prérogatives, immunités et privilèges réciproquement reconnus par la présente convention aux titulaires.

Elles devront également donner toutes les facilités désirables aux agents intérimaires que les consuls généraux, consuls, vice-consuls désigneraient pour remplacer momentanément les agents démissionnaires ou décédés.

Le terme chef de poste employé dans la présente convention désigne les chefs de poste titulaires ou intérimaires.

ARTICLE 8

Les consuls généraux, consuls, vice-consuls et agents consulaires sont admis à protéger les ressortissants de l'État qui les a nommés et à défendre, en vertu du droit et des usages internationaux, tous droits et intérêts de ces ressortissants.

A cet effet, ils pourront s'adresser à toutes les autorités de leur circonscription pour réclamer contre toutes infractions aux traités ou conventions existant entre les deux pays, et contre tout abus dont leurs nationaux pourraient avoir à se plaindre.

Si leurs réclamations n'étaient pas accueillies par ces autorités, ils ne pourraient avoir recours directement au Gouvernement de l'État dans lequel ils résident qu'en l'absence de tout agent diplomatique de leur pays.

ARTICLE 9

Les consuls généraux, consuls, vice-consuls et agents consulaires pourront recevoir en chancellerie les déclarations des naissances et décès de leurs nationaux, mais les intéressés seront tenus d'effectuer les déclarations imposées par les lois territoriales.

Ils pourront, ainsi que les agents diplomatiques, célébrer les mariages civils entre leurs ressortissants. Ces mariages auront dans le pays de leur résidence, la même valeur que s'ils avaient été célébrés devant les autorités locales. L'agent diplomatique ou consulaire devant lequel aura été célébré un mariage remettra par copie certifiée conforme l'acte constatant cette union à l'autorité locale compétente qui l'enregistrera sans aucun frais.

ARTICLE 10

En cas de décès d'un ressortissant de l'un des États contractants sur le territoire de l'autre, l'autorité territoriale devra en aviser immédiatement l'agent dans la circonscription duquel le décès a eu lieu et lui transmettre dans le plus bref délai une expédition sans frais de l'acte de décès du défunt.

ARTICLE 11

Si un ressortissant français laisse des biens sur le territoire de l'Albanie ou si un ressortissant de l'Albanie laisse des biens en France et que les ayants droits à sa succession ou certains d'entre eux soient inconnus ou absents, les consuls généraux, consuls, vice-consuls et agents consulaires auront la qualité pour requérir l'apposition des scellés sur les effets, papiers et autres biens mobiliers du défunt et assister à l'accomplissement de cette formalité. Ils veilleront à ce que l'autorité compétente recherche s'il y a un testament, et recevront communication de tous renseignements et documents qui leur permettront de retrouver les ayants droit. Ils pourront, en outre, s'ils jugent utile, provoquer la nomination par l'autorité locale compétente d'un administrateur ou curateur de la succession, qui sera choisi sur leur présentation parmi les personnes désignées par la loi ou l'usage pour remplir cette fonction.

L'administrateur ou curateur, toutes les fois qu'il en sera requis, devra communiquer au consul général, consul, vice-consul ou agent consulaire tous renseignements concernant la liquidation de la succession.

L'intervention consulaire ne sera plus admise dès qu'il aura été constaté qu'il n'y a pas d'ayants droit de la nationalité de l'État qui a nommé l'agent ou que les héritiers sont présents ou représentés.

ARTICLE 12

Si un ressortissant français laisse des biens sur le territoire de l'Albanie ou si un ressortissant de l'Albanie laisse des biens en France et que l'autorité territoriale estime la valeur de ces biens inférieure :

en France à 500 francs,

en Albanie à 800 francs,

le consul général, consul, vice-consul ou agent consulaire pourra se faire remettre ces biens. Il sera seul chargé de la liquidation de la succession, mais ne pourra en transmettre le produit hors du territoire de l'État de résidence qu'après le règlement du passif et le payement de toutes taxes qui pourraient être dues.

ARTICLE 13

Les consuls généraux, consuls, vice-consuls et agents consulaires des deux Hautes Parties Contractantes auront le droit de recevoir dans leurs chancelleries, au domicile des parties et à bord des navires de commerce et de guerre de l'État qui les a nommés, les déclarations que pourront avoir à faire les capitaines, les gens de l'équipage, les passagers, les négociants, et toutes autres personnes ressortissantes de ce même État.

Ils seront également autorisés à recevoir comme notaires les dispositions testamentaires et les contrats de mariage de leurs nationaux.

Ils auront, en outre, le droit de recevoir dans leurs chancelleries tous actes, pourvu que ceux-ci aient rapport à des biens situés, à des affaires à traiter ou à tous droits à faire valoir hors du territoire du pays de leur résidence.

Les copies ou extraits des actes dressés en vertu des paragraphes précédents, dument légalisés par lesdits agents, et scellés du sceau officiel du poste, feront foi tant en justice que hors justice, soit en Albanie, soit en France, au même titre que les originaux, et auront le même caractère d'authenticité et la même force probante que s'ils avaient été passés devant un notaire ou autre officier public de l'un ou de l'autre pays, pourvu que ces actes aient été rédigés dans les formes requises par les lois de l'État qui a nommé ces agents et qu'ils aient été soumis au timbre et à l'enregistrement, ainsi qu'à toutes les autres formalités qui régissent la matière dans le pays où l'acte doit recevoir son exécution.

Dans le cas où un doute s'élèverait sur l'authenticité de copies ou extraits d'actes dressés dans les chancelleries des consuls respectifs, on ne pourra en refuser la confrontation avec l'original à l'intéressé qui en fera la demande et qui pourra assister à cette collation s'il le juge convenable.

ARTICLE 14

Les consuls généraux, consuls, vice-consuls et agents consulaires des deux Hautes Parties Contractantes pourront traduire et légaliser toute espèce de documents émanant d'autorités ou de fonctionnaires de leur pays ainsi que d'autorités ou fonctionnaires de pays tiers, mais, dans ce dernier cas, intéressant leurs nationaux.

Les traductions faites par eux auront dans le pays de leur résidence la même force et la même valeur que si elles eussent été faites par les traducteurs assermentés du pays de résidence.

Les dits agents pourront également légaliser la signature de leurs nationaux.

ARTICLE 15

Les consuls généraux, consuls, vice-consuls et agents consulaires des deux Hautes Parties Contractantes pourront signaler à l'autorité compétente de l'État de résidence l'utilité d'organiser une tutelle à leurs nationaux mineurs, étant entendu que cette autorité reste seule juge de la décision à prendre.

ARTICLE 16

Les autorités judiciaires et administratives de l'État de résidence pourront demander aux consuls généraux, consuls, vice-consuls et agents consulaires des deux Hautes Parties Contractantes de servir d'interprète ou de désigner un interprète pour assister leurs ressortissants.

ARTICLE 17

Les consuls généraux, consuls, vice-consuls et agents consulaires pourront délivrer à leurs ressortissants des passeports et autres documents personnels et viser tous passeports et autres documents. Il pourra être fait usage de ce passeports et documents devant l'autorité locale, dans la mesure où les usages ainsi que la loi et les règlements de l'État de résidence le permettent.

ARTICLE 18

Les consuls généraux, consuls, vice-consuls et agents consulaires pourront, sans exercer aucune contrainte, procéder aux opérations de recrutement de leurs nationaux qui se soumettent volontairement à l'accomplissement de ces formalités.

ARTICLE 19

Les consuls généraux, consuls, vice-consuls et agents consulaires pourront recevoir en dépôt les sommes d'argent, objets de toute nature et documents qui leur seront remis par leurs ressortissants.

Ces dépôts ne jouiront pas du privilège prévu à l'article 6 pour les archives consulaires.

Ils peuvent à l'occasion des actes accomplis par eux dans l'exercice de leurs fonctions percevoir les taxes ou droits prévus par la législation du pays qui les a nommés.

ARTICLE 20

Les consuls généraux, consuls, vice-consuls et agents consulaires des deux Hautes Parties Contractantes connaîtront exclusivement des actes d'inventaire et des autres opérations pratiquées pour la conservation des biens ou objets de toute nature laissés par les gens de mer et les passagers de la nationalité de l'État qui a nommé ces agents, morts pendant la traversée ou dans le port de leur arrivée, soit à terre, soit à bord d'un navire de ce même État.

Les salaires, appointements, valeurs et effets appartenant aux marins ou passagers ressortissants de l'une des Hautes Parties Contractantes morts à bord d'un navire de l'autre partie, seront remis dans le port d'arrivée à l'autorité compétente du pays du défunt, ou entre les mains du consul général, consul, vice-consul ou agent consulaire de sa nation.

ARTICLE 21

Les consuls généraux, consuls, vice-consuls ou agents consulaires pourront aller personnellement ou envoyer des délégués à bord des navires de leur nation, après qu'ils auront été admis en libre pratique, interroger les capitaines et l'équipage, examiner les papiers de bord, recevoir les déclarations sur leur voyage, leur destination et les incidents de la traversée, dresser les manifestes et faciliter l'expédition de ces navires.

Les fonctionnaires de l'ordre judiciaire et administratif et les officiers et agents de la douane du pays ne pourront, dans les ports où réside un consul général, consul, vice-consul ou agent consulaire de l'un des deux États respectifs, opérer à bord ni arrestations (sauf le cas de flagrant délit), ni recherches, ni visites, autres que les visites ordinaires de douane et de santé, sans prévenir auparavant, ou, en cas d'urgence, au moment même de la

perquisition, l'agent de la nation à laquelle le bâtiment appartiendra, afin qu'il puisse assister aux déclarations que les capitaines et les équipages auraient à faire devant les tribunaux ou l'administration du pays.

L'invitation qui sera adressée dans les cas précités aux consuls généraux, consuls, vice-consuls et agents consulaires indiquera une heure précise, et si les agents précités négligeaient de s'y rendre en personne, ou de se faire représenter par un délégué, il sera procédé en leur absence.

ARTICLE 22

Les consuls généraux, consuls, vice-consuls et agents consulaires seront chargés exclusivement du maintien de l'ordre intérieur à bord des navires de commerce de l'État qui les a nommés ; ils régleront eux-mêmes les contestations de toute nature qui surviendraient entre les capitaines, les officiers et les matelots de ces navires, et spécialement celles relatives à la solde et à l'accomplissement des engagements réciproquement constatés.

Les autorités locales ne pourront intervenir que lorsque des désordres survenus à bord des navires seraient de nature à troubler la tranquillité publique à terre ou dans le port, ou quand une personne du pays ou ne faisant pas partie de l'équipage s'y trouvera mêlée.

Dans tous les autres cas, les autorités précitées se borneront à prêter leur appui aux consuls généraux, consuls, vice-consuls et agents consulaires, si elles en sont requises par eux pour leur faciliter l'accomplissement de leurs fonctions et notamment pour faire arrêter ou conduire en prison tout individu inscrit sur le rôle d'équipage, chaque fois que pour un motif quelconque lesdits agents le jugeront convenable, s'il ne s'agit pas d'un ressortissant du pays.

ARTICLE 23

Les consuls généraux, consuls, vice-consuls ou agents consulaires pourront arrêter et renvoyer soit à bord, soit dans leur patrie, les marins et toute autre personne faisant partie, à quel que titre que soit, des équipages de navires de guerre ou de commerce de l'État qui a nommé ces agents, qui auraient déserté sur le territoire de l'une des hautes Parties Contractantes.

A cet effet, ils devront s'adresser par écrit aux autorités locales compétentes et justifier en produisant soit les registres du bâtiment ou le rôle d'équipage, soit un extrait authentique de ces documents, que les personnes réclamées faisaient réellement partie de l'équipage.

Sur cette demande ainsi justifiée, la remise des déserteurs ne pourra être refusée.

On donnera, en outre, auxdits fonctionnaires consulaires tout secours et toute assistance pour la recherche et l'arrestation de ces déserteurs qui seront conduits dans les prisons du pays, et y seront détenus à la demande écrite et aux frais de l'autorité consulaire jusqu'au moment où ils seront réintégrés à bord, ou jusqu'à ce qu'une occasion se présente de les rapatrier. Si toutefois cette occasion ne se présentera pas dans le délai de deux mois à compter du jour de l'arrestation, ou si les frais de leur détention n'étaient pas régulièrement acquittés moyennant un avis donné au fonctionnaire consulaire trois jours à l'avance, lesdits déserteurs seraient remis en liberté sans qu'ils puissent être arrêtés de nouveau pour la même cause.

Si le déserteur avait commis quelque infraction à terre, l'autorité locale pourrait surseoir à la remise jusqu'à ce que le tribunal ait rendu sa sentence et que celle-ci ait reçu pleine et entière exécution.

Les Hautes parties Contractantes conviennent que les marins ou autres individus de l'équipage, ressortissants du pays dans lequel ils auraient déserté, sont exceptés des stipulations du présent article.

ARTICLE 24

Toutes les fois qu'il n'y aura pas de stipulations contraires entre les armateurs, chargeurs et assureurs, les avaries que les navires des deux pays auraient souffertes en mer, soit qu'ils entrent dans les ports respectifs volontairement ou par relâche forcée, seront réglées par les consuls généraux, consuls, vice-consuls ou agents consulaires de la nation, à moins que des ressortissants de l'État dans lequel lesdits agents ou ceux d'une tierce Puissance ne soient intéressés dans ces avaries : dans ce cas, et à défaut de compromis amiable entre toutes les parties intéressées, elles devront être réglées par l'autorité locale.

ARTICLE 25

Lorsqu'un navire appartenant au Gouvernement ou à des ressortissants de l'un des deux États fera naufrage ou échouera sur le littoral de l'autre, les autorités locales devront en avertir sans retard le consul général, consul, vice-consul ou agent consulaire le plus proche.

Toutes les opérations relatives au sauvetage des navires de l'un des deux États qui naufrageraient ou s'échoueraient dans les eaux territoriales de l'autre État seront dirigées par les consuls généraux, consuls, vice-consuls ou agents consulaires respectifs.

L'intervention des autorités locales n'aura lieu dans les deux États que pour assister les agents précités, maintenir l'ordre, garantir les intérêts des sauveteurs étrangers à l'équipage et assurer l'exécution des dispositions à observer pour l'entrée et la sortie des marchandises.

En l'absence et jusqu'à l'arrivée des consuls généraux, consuls, vice-consuls, ou agents consulaires ou de leurs délégués, les autorités locales devront prendre toutes les mesures nécessaires pour la protection des personnes et la conservation des objets qui auront été sauvés du naufrage.

L'intervention des autorités locales dans ces différents cas ne donnera lieu à la perception de frais d'aucune sorte, sauf toutefois ceux que nécessiteront les opérations de sauvetage, ainsi que la conservation des objets sauvés et ceux auxquels seraient soumis, en pareil cas, les navires nationaux ou ceux de la nation la plus favorisée.

En cas de doute, sur la nationalité des navires naufragés, les fonctions mentionnées dans le présent article seront de la compétence exclusive de l'autorité locale.

Les marchandises et effets sauvés ne sont sujets au paiement d'aucun droit de douane, à moins qu'ils n'entrent dans la consommation intérieure.

ARTICLE 26

Il est, en outre, convenu que les chefs de poste et les agents du service consulaire de chacun des deux États jouiront dans l'autre, à charge de réciprocité, de tous les privilèges et immunités qui sont ou seront accordés aux agents de la même classe de la nation la plus favorisée.

ARTICLE 27

La présente convention sera ratifiée.

Elle entrera en vigueur un mois après l'échange des ratifications.

Ses effets cesseront à l'expiration d'un délai de six mois à partir de la dénonciation notifiée par l'une ou l'autre Partie Contractante.

EN FOI DE QUOI, les soussignés dûment autorisés à cet effet, ont revêtu la présente convention de leurs signatures et y ont apposé leurs cachets.

Fait à Tirana, en deux originaux, le cinq février mil neuf cent vingt huit.

Le Ministre de France

Le Ministre des Affaires étrangères, p. i.

(Signé :) G. de VAUX.

(Signé :) HIL MOSI.

Source : AMAE, Correspondance politique et commerciale, Série Z Europe 1918-1940, Albanie, Dossier 25. Accords internationaux dont l'Albanie est signataire. Textes concernant le statut de l'Albanie.

CONVENTION DE COMMERCE FRANCO – ALBANAISE

Le PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE et SA MAJESTE LE ROI DES ALBANAIS, également animés du désir de resserrer les liens d'amitié qui unissent leurs deux pays et de placer dans des conditions également satisfaisantes les relations commerciales et maritimes entre les deux États, ont décidé à cet effet de conclure une Convention de commerce et de navigation.

A cet effet, ils ont nommé leurs plénipotentiaires respectifs :

Le Président de la République Française :

Son Excellence M. Le Baron De Vaux, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire ;

Sa Majesté Le Roi Des Albanais :

Son Excellence M. Toutouliani, Ministre des Affaires étrangères *p. i.*

Lesquels, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs trouvés en bonne et due forme, ont convenu des dispositions ci-après :

ARTICLE PREMIER

Les produits naturels ou fabriqués, originaires et en provenance de France, seront admis à leur importation en Albanie au bénéfice du tarif le plus favorable que celle-ci accorde ou pourrait accorder à toute Puissance tierce, en vertu de mesures tarifaires ou de convention commerciale, tant en ce qui concerne les droits à l'importation que toutes surtaxes, coefficients ou majorations dont ces droits sont ou pourraient être l'objet.

Seront exceptées toutefois les faveurs éventuellement accordées à un pays limitrophe, pour faciliter le trafic frontalier dans une zone ne dépassant point en moyenne quinze kilomètres de chaque côté de la frontière.

ARTICLE 2

Sans préjudice des dispositions de l'article 1^{er}, les produits naturels ou fabriqués, originaires et en provenance du territoire douanier de la France, énumérés à la liste A ci-annexée, bénéficieront, à leur importation en Albanie, des droits et dégrèvements indiqués à la dite liste.

ARTICLE 3

Les produits naturels ou fabriqués, originaires et en provenance de l'Albanie, énumérés à la liste B ci-annexée, seront admis, à leur importation en France, au bénéfice du tarif minimum, c'est-à-dire aux taux les plus réduits que la France accorde ou pourrait accorder à l'avenir à toute autre Puissance en vertu de mesures tarifaires ou de convention commerciale, tant en ce qui concerne les droits à l'importation actuellement établis ou ceux que la France pourrait éventuellement leur substituer, qu'en ce qui concerne les surtaxes, coefficients ou majorations temporaires que la France a établis ou pourrait établir.

L'octroi du tarif minimum pour les produits énumérés à la liste B implique le traitement de la nation la plus favorisée.

Seront exceptées toutefois les faveurs éventuellement accordées à un pays limitrophe, pour faciliter le trafic frontalier dans une zone ne dépassant point en moyenne quinze kilomètres de chaque côté de la frontière.

ARTICLE 4

Si l'une des Parties Contractantes frappe les produits d'un tiers pays de droits de douane plus élevés que ceux applicables aux mêmes produits originaires et en provenance de l'autre Partie, ou si elle soumet les marchandises d'un tiers pays à des prohibitions ou restrictions d'importation non applicables aux mêmes marchandises de l'autre partie Contractante, elle est autorisée, dans le cas où les circonstances l'exigeraient, à faire dépendre l'application des droits les plus réduits aux produits provenant de l'autre partie, ou leur admission à l'entrée, de la présentation de certificats d'origine.

Lesdits certificats seront délivrés soit par les autorités douanières, soit par les chambres de commerce officiellement reconnues. Ils pourront être également délivrés par les autorités locales de chacun des deux pays qui auront été habilitées à cet effet et agréées par l'autre pays.

Les certificats d'origine délivrés par les autorités douanières seront dispensés du visa consulaire.

Les certificats délivrés par les Chambres de commerce seront visés par les autorités consulaires du pays de destination.

Les Hautes Parties Contractantes veilleront à ce que le commerce ne soit entravé ni par la hauteur des taxes perçues pour ces certificats, ni par des formalités inutiles lors de leur délivrance.

ARTICLE 5

Les marchandises de toute nature, en transit, seront réciproquement affranchies de tout droit de transit, soit qu'elles transitent directement, soit que pendant le transit elles soient déchargées, déposées et rechargées. Les parties Contractantes s'engagent, en outre, à ne pas soumettre le transit à des formalités ou autre mesures qui, n'étant pas nécessaires, seraient de nature à l'entraver.

ARTICLE 6

Les Hautes parties Contractantes se garantissent réciproquement le traitement national pour les droits de consommation ou d'octroi, ainsi que pour toutes taxes perçues à l'occasion de la production, de la préparation, de la manutention ou de la vente des produits.

Elles s'engagent à n'instituer en aucun cas des taxes qui, frappant spécialement les produits importés, viendraient aggraver les droits de douane dans une proportion plus onéreuse que celle dont pourraient être grevés les produits nationaux ou ceux de la nation la plus favorisée.

ARTICLE 7

Soucieuses de laisser se développer favorablement les rapports économiques entre leurs deux pays, les hautes Parties Contractantes sont d'accord pour ne pas établir de mesures de prohibition d'importation ou de sortie.

Il ne sera dérogé à cet engagement que pour les catégories suivantes de prohibitions, qui resteront autorisées, à la condition toutefois qu'elles ne soient pas appliquées de manière à constituer un moyen de discrimination arbitraire au détriment de l'autre Partie, ni de manière à constituer une restriction des échanges entre les deux États .

1. Prohibitions ou restrictions relatives à la sécurité publique ;
 2. Prohibitions ou restrictions édictées pour des raisons morales ou humanitaires ;
 3. Prohibitions ou restrictions concernant le trafic des armes, des munitions et des matériels de guerre ou, dans des circonstances exceptionnelles, de tous autres approvisionnements de guerre ;
 4. Prohibitions ou restrictions édictées en vue de protéger la santé publique ou d'assurer la protection des animaux ou des plantes contre les maladies, les insectes ou les parasites nuisibles ;
 5. Prohibitions ou restrictions à l'exportation ayant pour but la protection du patrimoine national artistique, historique ou archéologique ;
 6. Prohibitions ou restrictions applicables à l'or, à l'argent, aux espèces, au papier-monnaie et aux titres ;
 7. Prohibitions ou restrictions ayant pour but d'étendre aux produits étrangers le régime établi à l'intérieur du pays en ce qui concerne la production, le commerce, le transport ou la consommation des produits nationaux similaires ;
 8. Prohibitions ou restrictions appliquées à des produits qui font ou feront, à l'intérieur du pays, en ce qui concerne la production ou le commerce, l'objet de monopoles exercés sous le contrôle de l'État.
- Les dispositions ci-dessus ne portent point atteinte aux droits de tout État contractant de prendre, à l'importation ou à l'exportation, les mesures nécessaires pour faire face à des circonstances extraordinaires et anormales et assurer la sauvegarde des intérêts vitaux d'ordre économique ou financier du pays.

ARTICLE 8

Les ressortissants de chacun des deux pays et leurs sociétés jouiront, à tous égards, sur le territoire de l'autre, du régime accordé aux ressortissants de la nation la plus favorisée.

Toutefois, cette disposition ne permettra pas à l'une des Hautes parties Contractantes d'exiger pour ses ressortissants ou des sociétés un traitement plus favorable que celui qu'elle appliquerait aux ressortissants ou aux sociétés de l'autre Partie.

ARTICLE 9

Les navires de chacune des hautes Parties Contractantes, leurs passagers et leurs marchandises jouiront réciproquement dans les ports de l'autre Partie Contractante du traitement de la nation la plus favorisée.

Les dispositions s'appliquant à l'assimilation des navires des deux Parties Contractantes ne sauraient être étendues au cabotage qui demeure réservé exclusivement à la marine nationale. Toutefois, chacune des deux Parties Contractantes permettra le cabotage le long de ses côtes, immédiatement et sans conditions, aux navires de l'autre, dans le cas où elle aurait fait cette concession aux navires d'une tierce Puissance.

Les dispositions de cet article ne s'appliquent pas à la navigation fluviale. Toutefois, toute faveur qu'une des Puissances Contractantes a reconnue ou reconnaîtra en matière de navigation fluviale à une tierce Puissance sera étendue immédiatement et sans compensation ni condition à l'autre Partie, exception faite du cabotage entre ports fluviaux, que les Hautes Parties Contractantes réservent à leurs nationaux.

ARTICLE 10

L'Albanie s'oblige à prendre, aussitôt que ses engagements internationaux antérieurs à la signature de la présente Convention le lui permettront, toutes mesures législatives ou réglementaires nécessaires en vue de réprimer par la saisie ou d'autres sanctions appropriées l'emploi de fausses indications d'origine française des produits vinicoles, à condition que ces appellations soient protégées en France et qu'elles aient été régulièrement notifiées au Gouvernement albanais.

La saisie des produits incriminés ou les autres sanctions auraient lieu soit à la diligence de l'administration, soit à la requête du Ministère public ou d'une partie intéressée : individu, association ou syndicat, conformément à la législation albanaise.

ARTICLE 11

Les différends qui viendraient à s'élever entre les Hautes Parties Contractantes sur l'interprétation ou l'application de la présente Convention et qui n'auraient pu être résolus par la voie diplomatique seront soumis d'un commun accord, par voie de compromis, soit à la Cour permanente de Justice internationale dans les conditions et suivant la procédure prévues par son statut, soit à un tribunal arbitral dans les conditions et suivant la procédure prévues par la Convention de la Haye du 18 octobre 1907 pour le règlement pacifique des conflits internationaux.

A défaut d'accord entre les Parties, sur le compromis et après un préavis d'un mois, l'une ou l'autre d'entre elles aura la faculté de porter directement, par voie de requête, la contestation devant la Cour permanente de justice internationale.

ARTICLE 12

La présente Convention entrera en vigueur un mois après que la ratification de Sa Majesté le Roi d'Albanie aura été notifié à Paris au Gouvernement de la République française.

Elle restera en vigueur pendant une durée de trois années. Si elle n'a pas été dénoncée six mois avant l'échéance de la troisième année, elle se prorogera par voie de tacite reconduction et ne viendra à expiration qu'après avoir été dénoncée avec un préavis de six mois au moins.

En foi de quoi les soussignés ont revêtu la présente Convention de leurs signatures et y ont apposé leurs cachets, à Tirana, le vingt-huit mars mil neuf cent vingt-neuf.

Le Ministre de France

Le Ministre des Affaires étrangères, p. i.

G. de VAUX.

M. TOUTOULIANI.

Source : AMAE, Correspondance politique et commerciale, Série Z Europe 1918-1940, Albanie, Dossier 25. Accords internationaux dont l'Albanie est signataire. Textes concernant le statut de l'Albanie.

Les frontières politiques de l'Albanie

« Ce n'est pas en déplaçant une frontière de quelques kilomètres plus à l'est ou à l'ouest que l'on sert mieux la cause de la paix. Ce qu'il faut faire pour assurer la paix c'est que les peuples, en toute sincérité de cœur et sans arrière-pensée, œuvrent afin de spiritualiser la frontière au moyen de divers accords, en particulier par des accords économiques dans l'intérêt commun »⁴³⁵. *Nicolae TITULESCU*

| <u>Divisions adoptées pour la délimitation des frontières</u> | | |
|--|--------------------|--|
| La frontière Yougoslave-Gréco-Albanaise (734 kilomètres) fut divisée en 9 sections de la manière suivante : | | |
| Frontière yougoslave-albanaise (477km) | Section A | Sous-section A₁ : de la mer Adriatique à la rive septentrionale du lac de Scutari (72 km) |
| | Section B | Sous-section A₂ : de cette rive septentrionale au M. Vila (34 km) du M. Vila au M. Dyaravitsa (85 km) |
| | Section C | du M. Dyaravitsa à Tchafa Prouchit (45 km) |
| | Section D | de Tchafa Prouchit au Kapi Dzanit (65 km) |
| | Section E | du Kapi Dzanit à la rive occidentale du lac d'Ochrida (122 km) |
| | Section F | de cette rive au point commun aux trois États, au sud-ouest de l'îlot de Véliki Grad, dans le lac de Prespa (54 km) |
| Frontière gréco-albanaise (257 km) | Section I | du point commun aux trois États au M. Badaroché (73 km) |
| | Section II | du M. Badaroché au confluent de la Voyoussa et du Sarandoporos (60 km) |
| | Section III | De ce confluent à la baie de Phtélia (124 km) |

Source : CADN, Fond Délimitation des frontières en Europe (1919-1936), Carton n°110, Rapport général sur la marche des travaux...op. cit.

⁴³⁵ Nicolae Titulescu, *Documente Diplomatice [Documents diplomatiques]*, sous la direction de G. Macovescu, D. Giurescu, G. Ploesteanu, G. Potra, C. Turcu, București, Editura Politică, 1967, p. 352.

Protocole définitif concernant la frontière entre l'Albanie et le Royaume SHS et ses annexes

ARTICLE I.

Constitution
de la
Commission.

Les soussignés, dûment accrédités par leurs gouvernements respectifs comme membres de la Commission internationale de délimitation des frontières de l'ALBANIE, prévue par la décision fixant ces frontières, prise le 9 novembre 1921 par les gouvernements de l'EMPIRE BRITANNIQUE, de la FRANCE, de l'ITALIE et du JAPON, ont été chargés de déterminer sur le terrain la frontière entre l'ALBANIE et l'Etat des SERBES, CROATES et SLOVÈNES.

ARTICLE II.

Décisions
ayant
déterminé
la frontière.

La ligne-frontière entre l'ALBANIE et l'Etat des SERBES, CROATES et SLOVÈNES a été établie par l'accord de Londres de 1913 modifié par la décision de la Conférence des Ambassadeurs à Paris le 9 novembre 1921. La définition des différentes parties de la frontière a été précisée par les décisions suivantes de la Conférence des Ambassadeurs: 21 avril 1922, 12 octobre 1922, 10 novembre 1922, 13 janvier 1923, 31 décembre 1924 et 6 novembre 1925.

ARTICLE III.

Subdivisions
de la
frontière.

Pour sa détermination sur le terrain, la ligne-frontière serbe, croate, slovène-albanaise a été partagée par la Commission internationale de délimitation des frontières de l'ALBANIE en 1922-1925 en six sections :

La *section A* va de la limite des eaux territoriales dans la mer Adriatique près de l'embouchure de la Boyana au sommet coté 2093 du M. Vila. Elle a été partagée en deux sous-sections, dont la sous-section *A₁* va de la limite des eaux territoriales dans la mer Adriatique à la rive nord-ouest du Litcheni Hotit dans la partie nord-est du lac de Scutari, et la sous-section *A₂* va de ce point au sommet coté 2093 du M. Vila. La sous-section *A₁* a été indiquée sur le terrain par 11 bornes régulières numérotées de *A₁.1* à *A₁.11* et deux signaux-repères portant les numéros I et II. La sous-section *A₂* a été indiquée sur le terrain par 27 bornes régulières, numérotées de *A₂.1* à *A₂.27* et par deux signaux-repères numérotés III et IV.

La *section B* va du sommet coté 2093 du M. Vila au sommet coté 2530 au Sud-Ouest du M. Dyaravitsa. Elle a été indiquée sur le terrain par 30 bornes régulières numérotées de *B.1* à *B.30*.

La *section C* va du sommet coté 2530 au Sud-Ouest du M. Dyaravitsa au col Tchafa Prouchit coté 652. Elle a été indiquée sur le terrain par 14 bornes régulières numérotées de *C.1* à *C.14*.

La section *D* va du col Tchafa Prouchit coté 652 au sommet coté 2122 du M. Kapi Dzanit. Elle a été indiquée sur le terrain par 25 bornes régulières numérotées de *D.1* à *D.25*.

La section *E* va du sommet coté 2122 du M. Kapi Dzanit à la cote 701 située sur le bord occidental du lac d'Ochrida entre les villages de Radojda et de Line. Elle a été indiquée sur le terrain par 49 bornes régulières numérotées de *E.1* à *E.49*.

La section *F* va de la cote 701, située entre les villages de Radojda et de Line, au point commun aux trois Etats, Albanie, Grèce et Yougoslavie, dans le lac de Prespa. Elle a été indiquée sur le terrain par 20 bornes régulières numérotées de *F.1* à *F.20*.

Pour jalonner le tracé de la frontière entre deux bornes successives, des petites pyramides non numérotées, ont été construites en certains endroits. En outre, quatre signaux-repères ont été construits dans la section *A* : deux, numérotés I et II, pour indiquer la direction de la ligne-frontière dans la mer Adriatique jusqu'à la limite des eaux territoriales, et deux, numérotés III et IV, pour indiquer le commencement du Litcheni Hotit sur le lac de Scutari.

Les données concernant la construction des bornes, des petites pyramides et des signaux-repères sont résumées dans l'annexe I.

ARTICLE IV.

Documents
précisant
le tracé de la
frontière.

Le tracé de la frontière est défini :

1. Par les 179 feuilles établies, à raison de une pour chaque borne et pour chaque couple de signaux-repères, avec la description de l'emplacement de la borne ou du signal et la description détaillée de la frontière de la borne à la borne suivante (annexe II).

2. Par la description générale de la frontière (annexe III).

3. Par 11 feuilles de la carte de la frontière au 1 : 50.000 dressée par les soins de la Commission internationale de délimitation des frontières de l'ALBANIE en 1922-1925 (annexe IV).

Les descriptions données dans les documents visés ci-dessus se réfèrent uniquement à cette dernière carte, qui remplace les croquis au 1 : 50.000 adoptés provisoirement par la Commission et sur lesquels la Conférence des Ambassadeurs avait donné ses décisions pour le tracé détaillé de chaque section de la frontière.

En cas de divergence entre le texte et la carte, il demeure entendu que le texte des descriptions détaillées figurant sur les feuilles du paragraphe 1 de cet article fera foi.

Pour présenter une vue générale des frontières de l'Albanie, la Commission a établi, en outre, une carte d'ensemble de ces frontières au 1 : 500.000, figurant à l'annexe V.

ARTICLE V.

Cours
d'eau suivis
par la
frontière.

Toutes les fois que la ligne-frontière suit le thalweg d'un cours d'eau, il demeure établi que, si ce cours subit des modifications dues à l'action naturelle et successive des eaux, la ligne-frontière suivra ces modifications.

Mais, si celles-ci sont dues à des causes artificielles ou à l'action subite des forces de la nature, elles n'entraîneront pas de modifications de la ligne-frontière, laquelle devra alors être rendue fixe et invariable.

ARTICLE VI.

Pistes
ou sentiers
suivant
la frontière.

Si, exceptionnellement, la ligne-frontière est suivie par une piste ou un sentier, les habitants des deux pays limitrophes auront le droit de libre passage sur cette piste ou sur ce sentier.

ARTICLE VII.

Ouvrages
militaires
voisins
de la frontière.

Aucun ouvrage militaire ne doit plus exister, ni être construit à l'avenir, sur une bande de terrain large de 20 mètres de chaque côté de la ligne-frontière.

ARTICLE VIII.

Entretien
de la
ligne-frontière

a) L'entretien des bornes, des petites pyramides et de la coupe des bois sur trois mètres de largeur de chaque côté de la ligne-frontière, fera l'objet d'une convention spéciale à passer entre les deux gouvernements intéressés.

b) Jusqu'à la conclusion d'un tel accord, cet entretien est-attribué comme suit :

de l'embouchure de la Boyana jusqu'à Tchafa Prouchit (sections *A*, *B* et *C*) à l'Albanie ;

de Tchafa Prouchit jusqu'au lac de Prespa (sections *D*, *E* et *F*) au Royaume des Serbes, Croates et Slovènes ;

de plus, deux Commissions, composées chacune d'un officier de chaque pays, devront parcourir une fois tous les 5 ans la ligne-frontière et rédiger un rapport sur l'état de cette ligne. Les deux Commissions se réuniront le 1^{er} juillet 1930, l'une à Scutari et l'autre à St. Naoum ; la première contrôlera les sections *A*, *B* et *C* et la deuxième les sections *D*, *E* et *F*.

ARTICLE IX.

Protocoles
additionnels.

a) Pour régler la navigation sur le lac de Scutari et le fleuve Boyana, il est établi le protocole figurant à l'annexe VI, conformément à la résolution du 13 Juillet 1922 de la Conférence des Ambassadeurs.

b) Pour régler le libre passage des populations serbes, croates et slovènes entre les régions de Goussinyé et de Podgoritsa et des populations albanaises

entre le Vermoche et le Litcheni Hotit, il est établi le protocole figurant à l'annexe VII, conformément à la décision du 6 novembre 1925 de la Conférence des Ambassadeurs.

c) Pour régler les conditions des échanges et du trafic à travers la partie de frontière située à l'ouest de Dyakova, il est établi le protocole figurant à l'annexe VIII, selon la décision du 13 janvier 1923 de la Conférence des Ambassadeurs.

d) Enfin, pour faciliter aux populations albanaises le pèlerinage au monastère de St. Naoum, il est établi le protocole figurant à l'annexe IX, selon la décision du 6 novembre 1925 de la Conférence des Ambassadeurs.

ARTICLE X.

Questions
diverses.

Toutes questions éventuellement soulevées par l'établissement de la ligne-frontière et non prévues dans le présent protocole et ses annexes, ou dans toute autre convention internationale signée aussi par les deux gouvernements intéressés, feront l'objet d'accords directs entre ces gouvernements.

ARTICLE XI.

Déclarations
de la
Commission
au sujet
de la frontière.

La Commission de délimitation déclare :

a) qu'elle a vérifié directement sur place, soit au complet, soit par l'intermédiaire d'un Commissaire dûment désigné à cet effet, que le tracé sur le terrain, dans les sous-sections A_1 et A_2 , dans la section B entre la cote 2148 au N. E. de Tchafa Dériane et M. Dyaravitsa et dans les sections C , D et E , est conforme aux décisions fondamentales indiquées à l'article II, et que les documents cartographiques établis correspondent exactement au terrain ;

b) que, pour la partie de la section B entre M. Vila et la cote 2148 au N. E. de Tchafa Dériane, et pour la section F , la déclaration des deux délégués intéressés figurant à l'annexe X, remplace la vérification finale de la Commission, en application de la décision de la Conférence des Ambassadeurs en date du 26 août 1925 ;

c) que les trois exemplaires des documents ci-joints, destinés respectivement à la CONFÉRENCE DES AMBASSADEURS, à l'ALBANIE, à l'Etat des SERBES, CROATES et SLOVÈNES, sont identiques.

En conséquence :

après avoir effectué la remise de la frontière aux deux gouvernements intéressés ;

vu les déclarations des délégués des deux gouvernements intéressés contenues dans l'annexe X ;

la Commission déclare, à l'unanimité, que la frontière entre l'ALBANIE et l'Etat des SERBES, CROATES et SLOVÈNES de la limite des eaux territoriales dans

la mer Adriatique près de l'embouchure de la Boyana jusqu'au point commun aux trois Etats, ALBANIE, GRÈCE et ROYAUME DES SERBES, CROATES ET SLOVÈNES, dans le lac de Prespa, est effectivement et valablement délimitée (articles III et IV du présent protocole).

ARTICLE XII.

Clôture
des travaux.

Par la signature du présent protocole, les travaux de la Commission internationale de délimitation des frontières de l'ALBANIE sont terminés sur la frontière serbe, croate, slovene-albanaise.

Fait à Florence en trois exemplaires originaux destinés :

à la CONFÉRENCE DES AMBASSADEURS ;
au GOUVERNEMENT ALBANAIS ;
au GOUVERNEMENT des SERBES, CROATES et SLOVÈNES.

le juillet 1926.

LA COMMISSION :

Signé : A. B. CLOUGH Lt. Col.
Commissaire Britannique

Signé : Colonel J. A. ORDIONI
Commissaire Français

Signé : Général PIETRO GAZZERA
Commissaire Italien, Président

**Protocole concernant la navigation sur le lac de Scutari
et le fleuve Boyana.**

Résolution de la Conférence des Ambassadeurs
du 13 Juillet 1922.

ARTICLE I.

Il y aura pleine et entière liberté de navigation sur le lac de Scutari et sur la Boyana et les voies d'eau navigables qui y aboutissent pour l'Albanie et l'Etat serbe-croate-slovène respectivement. Les ressortissants, les biens et le pavillon de chacun de ces deux Etats seront dans les dites eaux traités à tous égards sur un pied de parfaite égalité.

Toutefois, chacun des deux Etats gardera la faculté de réserver à son propre pavillon le transport des personnes et des choses de port à port, situés dans les limites de sa souveraineté.

ARTICLE II.

La liberté de navigation prévue à l'article I ne portera pas atteinte au droit de l'un ou de l'autre Etat d'édicter et d'appliquer sur son territoire, des réglemens sanitaires, douaniers ou de police, y compris des réglemens concernant l'émigration ainsi que l'exportation ou l'importation de marchandises prohibées à la condition que ces réglemens ne contiennent rien de contraire aux dispositions du présent Protocole.

ARTICLE III.

Toutes questions relatives à l'entretien ou l'amélioration de la navigation dans les eaux du lac de Scutari et de la Boyana jusque dans la mer, ainsi que toutes autres questions non prévues par le présent Protocole et qui, ne concernant pas les tierces Puissances, auraient trait aux rapports des deux pays relativement à la navigation dans les dites eaux, seront l'objet d'arrangements particuliers entre les deux Etats, en tant qu'elles ne seraient pas réglées par les dispositions des Conventions internationales générales auxquelles les deux Etats sont ou seront parties.

ARTICLE IV.

Le stationnement et la circulation des bâtiments de guerre sont interdits sur le lac de Scutari, sur la Boyana ainsi que sur les voies d'eau navigables qui y aboutissent.

Toutefois, le maintien de bateaux armés nécessaires à la police de ces eaux est autorisé.

Le nombre de ces bateaux sera fixé par entente entre les deux Gouvernements intéressés et leur armement ne devra comporter qu'un maximum de deux mitrailleuses par bateau.

Florence, le juillet 1926.

LA COMMISSION :

Signé : A. B. CLOUGH, Lt. Col.
Commissaire Britannique

Signé : Colonel J. A. ORDIONI
Commissaire Français

Signé : Général PIETRO GAZZERA
Commissaire Italien, Président.

Protocole pour faciliter les communications des populations serbes, croates et slovènes, entre les régions de Goussinyé et de Podgoritsa et des populations albanaises entre la région du Vermoche et le Litcheni Hotit.

Résolution de la Conférence des Ambassadeurs
en date du 6 novembre 1925.

Art. 1. — Le Gouvernement albanais s'engage à accorder aux ressortissants serbes-croates-slovènes le libre passage ainsi que le libre transit, dans les deux sens, par la route traversant le territoire albanais de la vallée de Vermoche entre Gruntchar et Rikavats.

Le Gouvernement serbe-croate-slovène s'engage à accorder aux ressortissants albanais le libre passage ainsi que le libre transit, dans les deux sens, par le chemin qui, de Skala Rikavats, en traversant le territoire serbe-croate-slovène par les villages de Korita, Triyepchi, Dinosi, Touzi, regagne le territoire albanais près de Hani Hotit.

Art. 2. — Les ayants droit, visés à l'article précédent, pourront passer librement par ces routes soit à pied, soit à cheval, ou par tout autre moyen de transport, mais sans armes; ils pourront aussi faire librement transiter leur bétail, leurs effets, objets ou denrées. Pour ce passage, il sera exigé seulement une carte de circulation, valable pour une année et délivrée aux ressortissants albanais ou serbes-croates-slovènes par la sous-préfecture compétente de leurs pays respectifs.

Art. 3. — La carte de circulation, établie en albanais et en serbe, devra contenir le signalement du titulaire, des membres de sa famille et de ses ser-viteurs.

Art. 4. — Le passage à travers le territoire albanais doit être fait dans une journée, entre le lever et le coucher du soleil, et le passage à travers le territoire serbe-croate-slovène en deux jours, sous condition toutefois que l'entrée et la sortie soient faites entre le lever et le coucher du soleil.

Art. 5. — Pour contrôler le libre transit par les voies ci-dessus mentionnées, les fonctionnaires de la frontière albanaise ou serbe-croate-slovène, devront, à l'entrée dans leur territoire, établir la liste, en langue albanaise et serbe, des biens que les voyageurs transportent en transit; cette liste sera contrôlée à la sortie.

Les mêmes fonctionnaires devront contrôler également si le passage dans leur territoire a été effectué dans les délais prévus par l'art. 4.

Art. 6. — L'exercice de ce contrôle ne sera soumis à aucune taxe.

Art. 7. — Les deux parties contractantes s'engagent à donner les instructions nécessaires pour que les autorités locales albanaises et serbes-croates-slovènes se mettent en rapport direct, en vue d'assurer l'application du présent protocole, et de régler les différends qui pourraient éventuellement s'élever, dans le plus grand esprit de conciliation et de bonne volonté, afin d'éviter l'obligation de recourir à la Société des Nations; il reste entendu d'ailleurs que le présent protocole ne restreint en rien les droits de la République Albanaise et du Royaume des Serbes-Croates-Slovènes, en tant que membres de la Société des Nations.

Art. 8. — Ce protocole ne pourra être modifié que d'un commun accord entre les deux Etats intéressés.

Art. 9. — Il entrera en vigueur un mois après sa ratification par la Conférence des Ambassadeurs.

Florence, le juillet 1926.

LA COMMISSION :

Signé : A. B. CLOUGH, Lt. Col.
Commissaire Britannique

Signé : Colonel J. A. ORDIONI
Commissaire Français

Signé : Général PIETRO GAZZERA
Commissaire Italien, Président.

MODÈLE DE CARNET D'IDENTITÉ
visée à l'article 3.

| <p align="center">1^{ère} page</p> <p align="center">RÉPUBLIQUE ALBANAISE</p> <p align="center">Carnet d'identité</p> <p align="center">pour se rendre à Dyakova</p> <p align="center">CARNET D'IDENTITÉ</p> <p align="center">pour</p> <p>la famille</p> <p>valable jusqu'au 19.....</p> | <p align="center">2^{ème} page</p> <p align="center">Extrait du protocole</p> <p>Le présent carnet ne sera valable que s'il est porté par une personne, figurant sur le carnet et âgée d'au moins vingt ans. A cette condition, il donnera droit au passage de la frontière pour tous les membres de la famille accompagnant le porteur.</p> <p>La durée de chaque séjour en territoire serbe-croate-slovène, ne devra pas dépasser quatre jours au maximum, à compter entre les passages à travers la frontière.</p> | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|--|--|--|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|---|
| <p align="center">3^{ème} page</p> <p align="center">N.º d'enregistrement.....</p> <p>Passeport donné à la famille.....</p> <p>de la tribu des.....</p> <p>comprenant les membres suivants :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left; width: 20%;">Noms</th> <th style="text-align: left; width: 20%;">Age</th> <th style="text-align: left; width: 60%;">Parenté avec le chef de famille ou dépendance de service</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>.....</td><td>.....</td><td>.....</td></tr> <tr><td>.....</td><td>.....</td><td>.....</td></tr> <tr><td>.....</td><td>.....</td><td>.....</td></tr> <tr><td>.....</td><td>.....</td><td>.....</td></tr> </tbody> </table> | Noms | Age | Parenté avec le chef de famille ou dépendance de service | | | | | | | | | | | | | <p align="center">4^{ème} page</p> <p>Page réservée pour le numéro d'immatriculation et la légalisation à la préfecture de Dyakova.</p> |
| Noms | Age | Parenté avec le chef de famille ou dépendance de service | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | |
| <p align="center">5^{ème} page</p> <p>Les pages qui suivent sont réservées au visa par les autorités serbes-croates-slovènes à la date de l'entrée et de la sortie.</p> | <p align="center">6^{ème} page</p> | | | | | | | | | | | | | | | |

Carte de circulation pour passer la frontière SHS-albanaise

Travaux trigonométriques.

1. — Aperçu historique du réseau.

Le réseau trigonométrique, que la Commission fit développer et compléter le long de la frontière et qui servit pour les levés réguliers au 50.000^{me}, s'appuie sur les points trigonométriques du réseau yougoslave exécuté en 1920-22. Pour la détermination de celui-ci, le Service géographique yougoslave utilisa, dans la partie correspondant à l'Albanie septentrionale, la triangulation faite durant la guerre par les Autrichiens sur la base de Scutari ; dans la partie orientale, il prolongea la triangulation serbe exécutée avant la guerre mondiale, et qui était déjà reliée au réseau autrichien.

Un nouveau contrôle fut tout de même fait en se référant, en plus des bases déjà existantes en Serbie, à quatre bases nouvelles mesurées au fil d'Invar, en Macédoine. De ces dernières, une est aux environs de Prizren et une autre près de Monastir, toutes deux dans le voisinage de la frontière de l'Albanie.

Les calculs furent basés sur l'ellipsoïde Clarke.

Pour la frontière gréco-albanaise, la Commission, ayant établi un canevas de points trigonométriques, avait essayé de s'appuyer au réseau déjà existant en territoire grec. Mais une différence sensible et, d'ailleurs, variable de plusieurs minutes, fut constatée entre les coordonnées géographiques des mêmes points, obtenues en partant des données du réseau yougoslave ou de celles du réseau hellénique. La Commission décida, en conséquence, de continuer avec les données du réseau yougoslave jusqu'à la baie de Phtélia.

2. — Méthodes d'observation, etc.

Les méthodes et les instruments employés pour exécuter la triangulation et déterminer les coordonnées géographiques des points du réseau sont celles bien connues dans la géodésie.

Le réseau S. H. S. se composait de triangles des I^{er}, II^{ème}, III^{ème} et IV^{ème} ordre.

Les observations sur le terrain ont été répétées comme suit :

| | | | | | erreurs de fermeture des triangles |
|----|--------------------|-----------------|-------|-----------------------------|---------------------------------------|
| a) | Pour les points de | I ^{er} | ordre | 18-24 fois | 1'' |
| b) | » | » | » | II ^{ème} » 10-12 » | 6''-8'' |
| c) | » | » | » | III ^{ème} » 6-8 » | 10''-15'' |
| d) | » | » | » | IV ^{ème} » 3-4 » | |

3. — Signaux trigonométriques.

Avant le commencement des observations, on construit sur le terrain les signaux d'après le plan préalablement établi.

Tous ces signaux sont construits en bois, en forme de pyramide quadrangulaire dont les côtés sont reliés par des planches parallèles à la base entre le sommet et la moitié de la hauteur.

Les centres souterrains sont placés partout au dessous des centres extérieurs, qui sont marqués pour les points de 1^{er} ordre sur une pyramide en béton de 1^m de hauteur et pour les autres ordres sur une plaque en ciment ou en pierre au niveau du sol.

4. — Altitudes des points.

Le contrôle des altitudes des points trigonométriques est assuré par plusieurs polygones de nivellement de haute précision. Ce nivellement est exécuté sur toutes les lignes de chemin de fer et sur les routes nationales principales en YOUgoslavie.

Un de ces polygones se termine à la gare de STROUGA et un autre à PRIZREN.

5. — Bornes reliées au réseau.

Tous le 20 à 25 km., une borne au moins a été reliée au réseau trigonométrique. Ses coordonnées, avec l'altitude, ont été insérées dans le tableau de description.

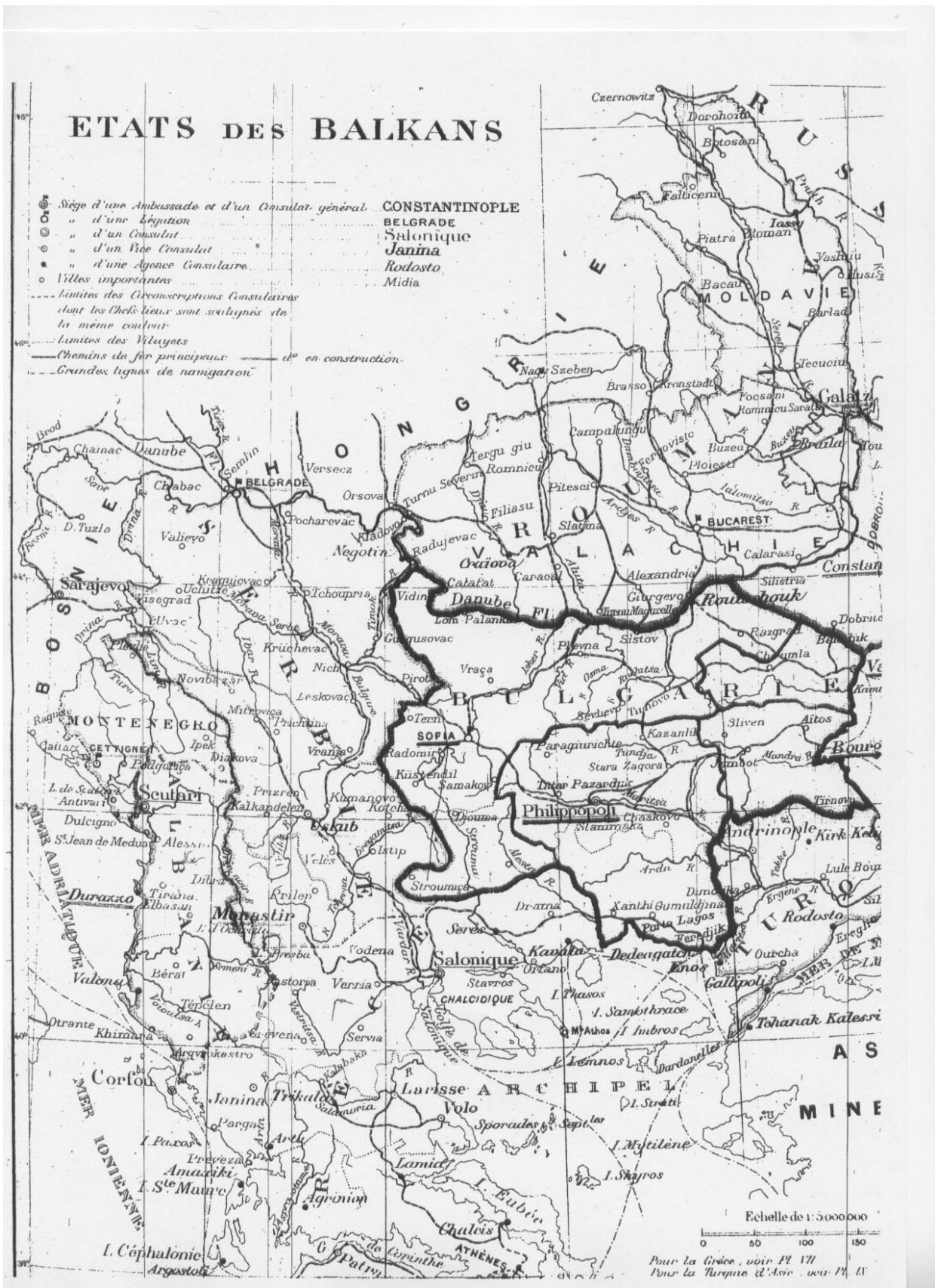
6. — Croquis au 1 : 1 000 000.

Un croquis au 1.000.000^{me} portant les points trigonométriques et les bornes reliées au réseau est ci-joint.

« Jeux de cartes »

- *Les Balkans aux Balkaniques* : l'Albanie dans les cartes politiques françaises

- L'Albanie dans les cartes géographiques italiennes : *Albania, testa di ponte del sud-est Europa* [L'Albanie, tête de pont de l'Europe du Sud-est]



L'Europe du Sud-est après le Traité de Bucarest de 1913

Albanie, État balkanique (Consulat français à Scutari ; Agences consulaires à Durazzo et à Valona)

SOURCE : ANNUAIRE DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE

L'Albanie dans les cartes géographiques italiennes⁴³⁶ : *Albania, testa di ponte del sud-est Europa* [L'Albanie, tête de pont de l'Europe du Sud-est]

« Pour un petit pays sous-peuplé, le plus grand danger est représenté par la Grande Puissance située le plus proche géographiquement ».

Maréchal Alexandre AVERESCU⁴³⁷

« Le canal d'Otrante, entre l'Italie et l'Albanie, par lequel elle débouche dans la Méditerranée, n'a que 72 kilomètres de large »

Jacques Le GOFF⁴³⁸

On pourrait intituler notre commentaire des cartes italiennes de l'Albanie : « L'Albanie vue de Rome », de la même manière que *l'Atlas du Monde diplomatique* nomme les projections du monde selon les principaux centres de pouvoir. On a opté pourtant pour le titre : *L'Albanie, tête de pont de l'Europe du Sud-est*⁴³⁹. Ce titre contient en lui-même la lecture de la carte géographique de l'Albanie et les projets géopolitiques que l'on faisait à Rome entre-les-deux-guerres à propos des Balkans. Mais, en dehors de leurs fonctions géopolitiques, les représentations cartographiques italiennes des Balkans de l'Ouest et particulièrement de l'Albanie sont le produit des *grands courants de l'histoire* qui sont avant tout des courants commerciaux. Ils ont été tracés et entretenus au cours des siècles par des *Merchants Adventurers*⁴⁴⁰, de la même manière que dans les grands courants de l'histoire anglaise ou néerlandaise. Ce sont eux qui, tout en créant de véritables corridors d'expansion économique « naturels », ont stimulé les intérêts politiques et stratégiques de l'Etat, qu'il s'agisse de Venise, de l'Autriche-Hongrie ou de l'Italie. Cette tendance s'observe au début du XX^e siècle et même aujourd'hui, avec une instrumentalisation politique différente⁴⁴¹. Prenons

⁴³⁶ Sur l'utilisation politique des cartes cf. l'article très intéressant de Jean-Paul Bord, « Cartographie, géographie et propagande. De quelques cas dans l'Europe de l'après-guerre », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 80, octobre-décembre 2003, p. 15-24 et les articles « Carte » et « Représentations géopolitiques » du *Dictionnaire de Géopolitique* publié sous la direction de Yves Lacoste (Paris, Flammarion, 1995).

⁴³⁷ Alexandre AVERESCU (1859-1938). Maréchal et homme politique roumain. Commandant de l'armée roumaine durant la Première Guerre mondiale. Plusieurs fois président du Conseil (1918, 1920-1921 et 1926-1927). Diplômé de l'Ecole supérieure de Guerre de Turin (major de promotion), Averescu est auteur de plusieurs ouvrages sur la théorie militaire. Membre de l'Académie roumaine.

⁴³⁸ Jacques Le Goff, « Préface », in Pierre Cabanes (sous la direction de), *Histoire de l'Adriatique, op. cit.*, p. 7.

⁴³⁹ Titre qu'on a emprunté à une brochure hebdomadaire éditée par le ministère italien des Affaires étrangères : *Albania. Testa di ponte del Sud-Est Europa, Rassegna settimanale della Stampa Estera*, Roma, 1943 [l'ouvrage figure à la Bibliothèque Nationale de Tirana sous la cote 87^b A 42].

⁴⁴⁰ L'expression désignait à l'origine tous les marchands anglais qui étaient impliqués dans des activités d'exportation. Cf. *The Columbia Encyclopedia*, Sixth Edition, 2007.

⁴⁴¹ Il est intéressant de noter comment le ministère italien des Affaires étrangères présente actuellement sa politique à propos des Balkans. Il ne s'agit plus d'une expansion territoriale comme à l'époque du régime fasciste, mais d'expansion économique, politique, culturelle et linguistique « naturelle » : « Les rapports de l'Italie avec les pays de l'aire balkanique représentent une priorité *naturelle* dans le panorama des lignes d'action de la politique étrangère italienne, par la Tradition politique, proximité géographique et affinités culturelles. (...) L'attention pour les Balkans représente aussi une opportunité extraordinaire pour le Système Italie dans son complexe, avec une attention particulière concernant le secteur industriel et commercial et les secteurs stratégiques (télécommunications,

l'exemple de l'Italien Giuseppe Volpi, un *Merchant Adventurer* des temps contemporains. En 1906, Volpi obtiendra le monopole du tabac au Monténégro et, grâce à son projet de voie ferrée d'Antivari à Vir Pazar, il mit les prémises de la pénétration italienne dans les Balkans de l'Ouest. Il va ensuite fonder la *Société commerciale d'Orient* qui s'intéressera à la Méditerranée orientale. En 1912, Volpi participe aux négociations entre l'Empire ottoman et l'Italie, puis en 1919 on le retrouve délégué à la Conférence de la Paix de Paris. Des personnages comme Volpi sont en relation avec des universitaires comme Antonio Baldacci ou des hommes politiques. Le règlement décidé à Versailles allait à l'encontre des intérêts de ces personnes qui fondaient des comités pour l'indépendance monténégrine. Ces comités étaient en liaison avec des décideurs politiques et responsables militaires. Ils présentaient l'Italie comme héritière de l'Autriche-Hongrie. Comme l'intégration du Monténégro dans le Royaume SHS était cimentée, ces milieux ont tourné leurs regards vers l'Albanie⁴⁴² et vont adhérer à l'idéologie fasciste et au régime de Mussolini. Ils le voyaient comme le promoteur de la récupération historique de l'espace vital italien. Les ingrédients étaient là : selon eux l'Italie était le seul pays à économie compatible avec celles des Etats balkaniques.

Après ces considérations, passons à l'analyse des cartes proprement-dites. Pour donner un exemple nous avons choisi deux cartes qui illustraient une monographie géographique de l'Albanie parue sous l'égide de l'Institut de Géographie militaire de Florence en 1926⁴⁴³, le même endroit où siégeait la Commission internationale pour la délimitation des frontières de l'Albanie. La même année, en 1926, les frontières albanaises étaient reconnues par les Grandes Puissances réunies à la Conférence des ambassadeurs de Paris. La première carte⁴⁴⁴ illustrant ce texte présente les limites de l'Albanie, politiques, géographiques et ethniques : donc trois Albanies. Jusqu'ici rien d'étrange. Même si le fascisme avait stimulé et soutenu l'irrégentisme albanais, il était vrai que l'Albanie ethnique débordait largement l'Albanie politique. Malgré les quelques petites erreurs voulues qui ménageaient les susceptibilités des Monténégrins, la carte est objective. En revanche, le mode de représentation des trois frontières est tout autre : seules les frontières ethniques sont représentées en gras, les deux autres frontières, géographiques et politiques, sont tracées d'une manière presque illisible. Les auteurs ont voulu donner l'impression d'une grande Albanie, dominant la Basse-Adriatique et offrant à l'expansionnisme italien une base de départ suffisamment grande. Cette carte est suivie d'une autre⁴⁴⁵, complémentaire, qui expose les lignes de communication à travers le territoire albanais. Elle met en évidence les possibilités de l'Italie d'expansion dans les Balkans à travers la possession des ports albanais : Saint-Jean-de Médoua, Durazzo et Valona. Ces villes portuaires sont des têtes de pont de

infrastructures, banques) ». Cf. www.esteri.it/MAE/IT/Politica_Estera/Aree_Geografiche/Europa/Balcani/. Aujourd'hui, comme pendant l'entre-deux-guerres, l'Italie et l'Allemagne représentent les premiers partenaires commerciaux des pays balkaniques, une situation qui confirme une fois de plus la théorie des tendances lourdes de la géopolitique ou celle des grandes courants de l'histoire qui ne peuvent pas être modifiés par des circonstances politiques temporaires.

⁴⁴² C'est le Marquis de San Giuliano qui a attiré le premier en Italie l'attention sur l'intérêt stratégique et économique de l'Albanie par la publication, en 1902, d'un livre intitulé *Lettere sull'Albania [Lettres sur l'Albanie]*. C'est le *Messenger d'Athènes* qui a publié pour la première fois (1913) en français des extraits du livre de San Giuliano.

⁴⁴³ Cf. aussi le chapitre III.

⁴⁴⁴ Intitulée *Limiti dell'Albania (Limites de l'Albanie)*. Cf. page 388.

⁴⁴⁵ *Displuvio tra i bacini Adriatico-Jonico ed Egeo-Mar nero e linee di facilitazione attraverso l'Albanie (L'interfluve entre les bassins Adriatique-Ionien et Egéen-Mer Noire et les lignes de facilitation à travers l'Albanie)*. Cf. page 389.

la ligne d'expansion vers l'Egée et la Mer Noire. Les auteurs montrent ces lignes à l'aide de flèches en gras, nommées très à propos « grandes lignes de pénétration », comme des indicateurs routiers qui ne tiendraient pas compte des détails du paysage. Elles viennent confirmer l'idée d'une Albanie, base de départ de l'expansion italienne : à partir de ces grandes flèches, partent des flèches secondaires qui sont des voies ferrées indiquant les voies d'expansion possible pouvant déboucher sur la Mer Noire, Istanbul et Salonique.

L'axe Durazzo – Elbassan – Monastir, suit l'ancienne *Via Aegnatia* des Romains, continue après la traversée du territoire albanais par la voie ferrée de Monastir ;

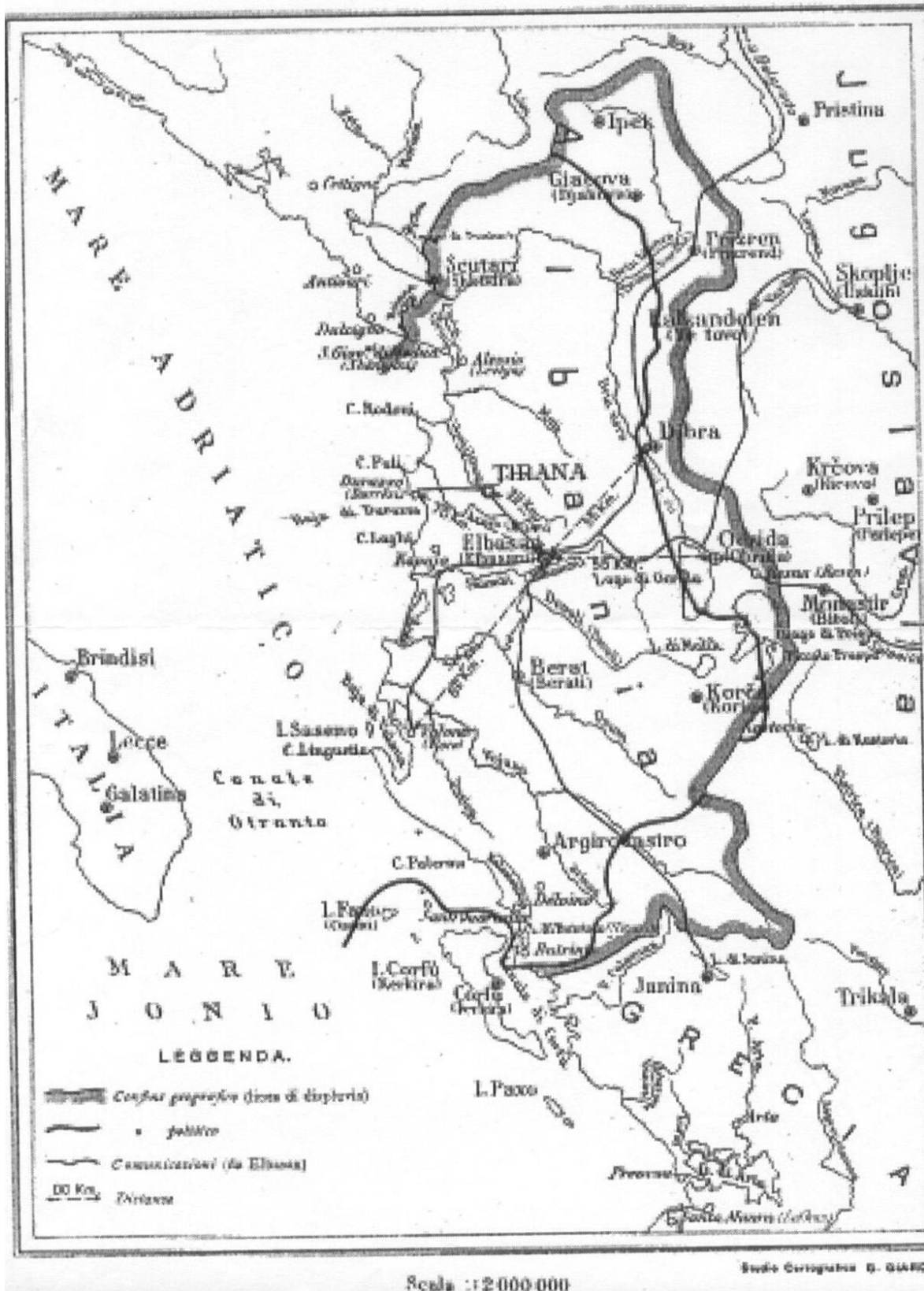
L'axe Saint-Jean de Médoua – Pristina, avec une ramification vers **Scutari et Antivari** devait relier la Serbie et le Monténégro à l'Albanie. Elle est continuée par la voie ferrée de Mitrovitza, reliant le Danube à Adriatique.

L'axe Valona – Argirokastro – Janina ou Santi Quaranta – Janina, est prolongée par la voie ferrée de Kalabaka. Durant l'hiver de 1940, c'est le long de ces deux axes que les forces italiennes attaquèrent la Grèce.

Ces lignes naturelles ont été mises en valeur par les infrastructures réalisées par la SVEA (Société de Développement économique de l'Albanie), ponts, chaussées et travaux d'aménagement des rives. La carte efface complètement les frontières albanaises et présente l'Albanie comme un isthme entre l'Adriatique et la Mer Ionienne. Le titre est plus que suggestif : l'Albanie est une simple tête de pont, une porte qui ouvre les Balkans à l'influence, voire à l'expansion italienne, et contient aussi une définition de la Péninsule des Balkans. A la différence des cartes françaises qui représentent les Etats, donc les propriétaires, pour l'Italie les Balkans sont un interfluve (« displuvio ») ou un isthme entre deux mers : Adriatique – Ionienne et Egée – Mer Noire.

Les deux cartes mettent en évidence un autre détail. La Basse-Adriatique et la proximité de l'Italie sont représentées par le *talon* de la péninsule apennine et les trajets des liaisons maritimes sont mis en pointillées : l'Adriatique n'est pas une frontière naturelle, mais un trait- d'union entre deux espaces destinés l'un à l'autre.

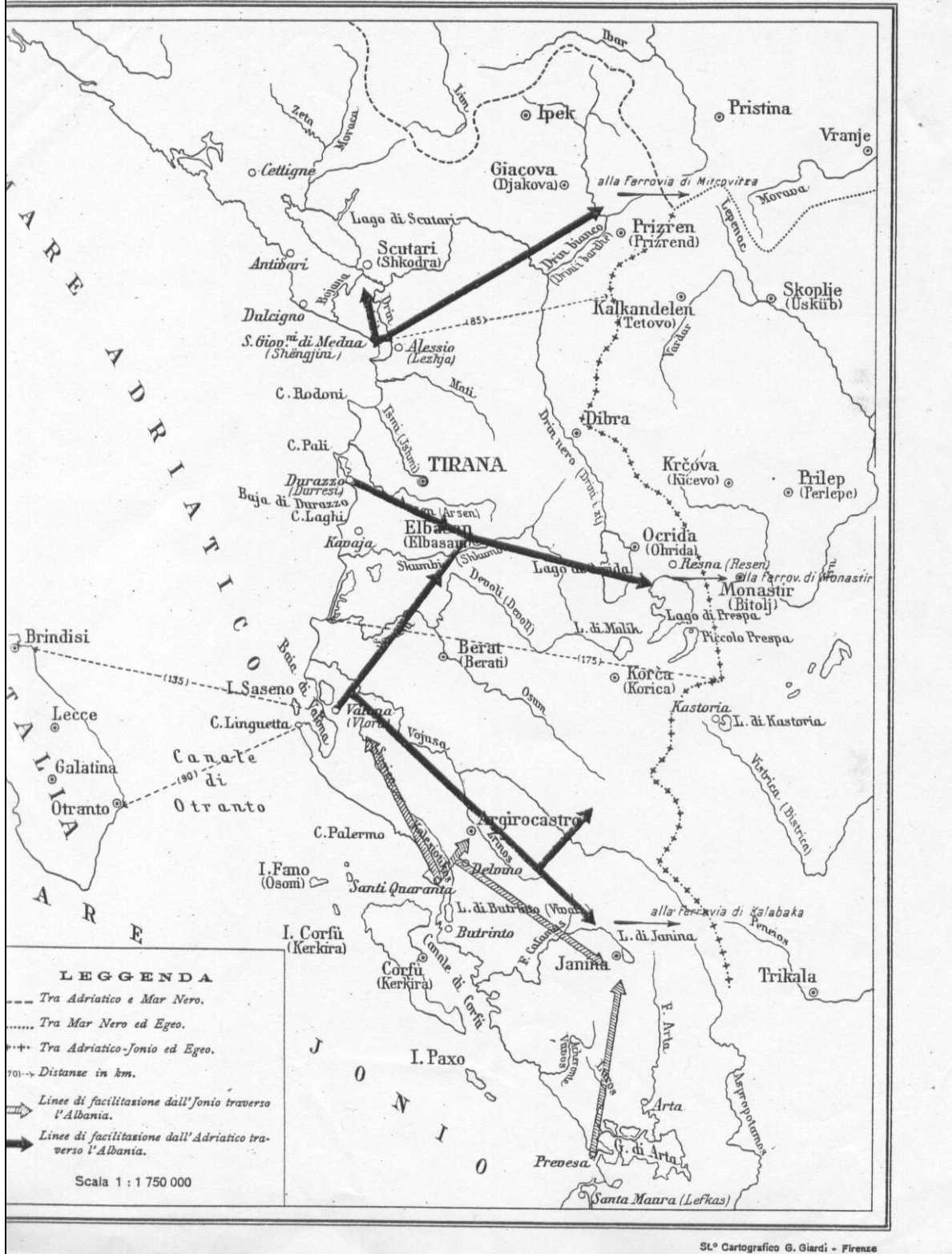
LIMITI DELL' ALBANIA.



Les limites de l'Albanie d'après *Albania. Monografie geografiche*, Institut militaire de Florence, 1926.

DISPLUVIO TRA I BACINI ADRIATICO-JONIO ED EGEO-MAR NERO
E LINEE DI FACILITAZIONE ATTRAVERSO L'ALBANIA

Tav. 21.



Les lignes de facilitation à travers l'Albanie, d'après *Albania. Monografie geografiche*, Institut militaire de Florence, 1926.

Sources et bibliographie

SOURCES :

FRANCE. ARCHIVES NATIONALES (PARIS)

F⁷ 13194 - Dossier sur le duc de Montpensier, prétendant au trône d'Albanie, 1884-1924.

F³⁰ 366 – Albanie : Avances et emprunts : Banque d'Albanie, 1913-1914.

FRANCE. ARCHIVES DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES (PARIS)

Nouvelle Série Turquie N° 10 à 19 Albanie (1897 - 1911, déc.)

Nouvelle Série Albanie N° 1 à 18 Etablissement de l'Indépendance

N° 19 Armée

N°s 20 et 21 Finances

Série *Guerre 1914-1918* Balkans N° 217 à 221 Dossier général

N° 222 à 235 Albanie

Série *Z- Europe 1918-1940* Albanie (1918-1929) N° 1 Corps diplomatique français

N°s 2 et 3 Gouvernement de l'Albanie

N°s 4 à 6 Armée et Guerre

N°s 7 à 9 Politique intérieure

N°s 10 à 49 Politique étrangère

N° 50 Affaires religieuses

N°s 51 à 54 Economie et finances

N°s 55 à 60 Commerce, industrie et travaux

publics

N°s 61 à 65 Affaires administratives diverses

N°s 66 à 75 Politique étrangère

Albanie (1930-1940) N° 76 Corps diplomatique. Protocole

N°s 77 et 84 Affaires politiques

N°s 85 à 89 Economie et finances

N°s 90 à 98 Affaires culturelles et

administratives

Supplément (1918-1929) N° 99 Personnel diplomatique et

consulaire français

Yougoslavie (1918-1929) N° 44 à 45 et 68 Politique étrangère

Série A- *Paix 1914- 1920* N° 187 Paix avec l'Albanie (1918, juin – 1920, avril)

Série Y- *Internationale* N°18 et 19 Conférences politiques et militaires et Conseil suprême.

Série S.D.N. – Questions politiques – N° 268 Frontières de l'Albanie (mars- novembre 1921)

N° 269 Frontières de l'Albanie (Déc. 1921-juillet 1925)

– Minorités – N° 445 Minorités en Albanie (1921-1934)

– Dossiers géographiques – N°s 1954 à 1957.

Série B- *Relations commerciales 1918-1940* N° 6 France-Albanie

N° 109 Pétroles d'Albanie (1923-1925)

N° 110 Pétroles d'Albanie (1925, juin-1926)

N° 111 Pétroles d'Albanie (1927-1930).

N° 26 – Accords commerciaux de la France,

Sous-dossier France-Albanie, 1^{er} janvier 1929-31 décembre 1932

Sous-série C – Dossiers géographiques, N° 1 Relations commerciales entre la France et
l'Albanie (1921-1927)

N° 11 Documentation (1920-1932)

Fond : Contrôle des Etrangers, 1774-1940. Deuxième partie : Contrôle des Etrangers au XX^e siècle (1915-1940) :

Carton n° 122 ALBANIE : Front national albanais à l'étranger, émigration albanaise, séjour à
Paris de membres de la famille royale, janv. 1933-nov. 1936.

Fond : Information – Presse – Propagande (1914-1940). Maison de la Presse. Services
d'Information et de Presse (1929-1940) :

Propagande allemande. 1932-1940

Carton n° 92 ALBANIE, AUTRICHE, BALKANS, BELGIQUE, BULGARIE

CENTRE D'ARCHIVES DIPLOMATIQUES DE NANTES

Fond : Coopération

AMBASSADE TURQUIE. CORRESPONDANCE AVEC LES ECHELLES

Carton N°1 : Scutari d'Albanie

TIRANA, LEGATION PUIS AMBASSADE DE France 1925-1940

N°s 1-2 : Correspondance du poste

N° 3 : Albanie/Coopération avec la France

N° 4 : Affaires consulaires et militaires/Fonctionnement du poste/Protocole

Fond : Délimitation des Frontières en Europe 1919-1927, 1935-1936

Cartons N°s 108 à 110 : Commission de Délimitation des frontières de l'Albanie

SERVICE HISTORIQUE DE L'ARMEE DE TERRE (VINCENNES)

Série N 1872-1940

20 N 110-421 - commandement des forces alliées en Orient (C.A.A.)

20 N 843-860 - territoire et place de Koritza ; groupement de Malik et confins albanais

ITALIE. ARCHIVIO CENTRALE DELLO STATO (ROME)

Fond : Segreteria particolare del Duce. Carteggio riservato (1922-1940)

N° 849² : Petroli

N° 13 573 : Albania. Missione archeologica

ITALIE. ARCHIVIO STORICO DIPLOMATICO - Ufficio II

Serie *Politica (P)*, 1891-1916, Albania, cartons 664 à 678 – rapports politiques (1900-1913) et 678 bis –foreste d'Albania, Vismara (1909-1914).

Serie *Affari Politici (AP)*, 1919-1930, Albania, cartons n° 681 à 795.

Serie *Affari politici*, 1931-1945, Albania, cartons n° N 2 à N 90.

BIBLIOTHEQUE DE DOCUMENTATION INTERNATIONALE CONTEMPORAINE (BDIC-NANTERRE)

F° Δ 802/7 - *Cartons verts, Bureau d'étude de la Presse étrangère. Balkans (Albanie, Bulgarie, Turquie).*

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE (Paris)

Doc. 8° Lm3 527 - « Notice sur la filiation de la famille de l'Ange, originaire de l'Albanie, et réfugiée dans la France depuis 1466, à l'appui du droit du Marquis de l'Ange-Comnène sur l'Empire de Constantinople et particulièrement sur l'Albanie », 1824, 72 pages.

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES PUBLIES

ÇIRAKU, Burhan, ÇAMI, Muin (coord.), *Bajram Curri. Trajtesa e dokumente [Bajram Curri. Etude et documents]*, Tirana, Akademia e Shkencave e RPSSH, Instituti i Historisë, 1982.

GUT, Christian, *Correspondance des consuls de France. Durazzo 1699-1726*, Sofia, Publication de Cibal, 1978.

HURST, Michael, *Key Treaties for the Great Powers, 1814-1914, vol. II 1871-1914*, Newton Abbot, David & Charles, 1972.

LALOY, Emile, *Les documents secrets des archives du ministère des Affaires étrangères de Russie publiés par les Bolcheviks*, Paris, Editions Bossard, 1919.

MICHEL, Paul-Henri, *La Question de l'Adriatique (1914-1918). Recueil de documents*, Paris, Alfred Costes, éditeur, 1938.

PRIBRAM, Alfred F., *Les traités politiques secrets de l'Autriche-Hongrie, 1879-1914, vol. I-II*, Paris, Alfred Costes, 1923.

PUTO, Arben, *La Question albanaise dans les actes internationaux de l'époque impérialiste, vol. II (1912-1918)*, Tirana, Editions « 8 Nëntori », 1988.

SAMWER, Charles, *Nouveau recueil général de traités, conventions et autres transactions remarquables, servant à la connaissance des relations étrangères des puissances et des États dans leurs rapports mutuels. Continuation du Grand recueil de G. Fr. de Martens, Tome XV, jusqu'à l'année 1857*, Gottingue, Librairie de Dieterich, 1857.

TITULESCU, Nicolae, *Documente Diplomatice [Documents diplomatiques]*, sous la direction de G. Macovescu, D. Giurescu, G. Ploesteanu, G. Potra, C. Turcu, București, Editura Politica, 1967.

VIANU, Alexandru, BUSE, Constantin, ZAMFIR, Zorin, BADESCU, Gheorghe, *Relatii internationale in acte si documente, vol. II. 1939-1945 [Relations internationales en actes et en documents]*, Bucuresti, Editura Didactica si Pedagogica, 1976.

*** *Correspondance de Napoléon I^{er} publiée sur ordre de Napoléon III, volume 8 (1^{er} avril 1807-27 mars 1808)*, Paris, Plon, 1869.

*** *Correspondance des consuls de France à Durazzo 1699-1726*, Inventaire par Christian Gut, directeur des Services d'Archives de Paris et l'Île de France, Sofia, 1978.

*** *Documents on British Foreign Policy, Third Series, 1919-1939*, London, 1949.

*** *Documents Diplomatiques. Les évènements de la péninsule balkanique. L'action roumaine (20 septembre 1912 - 1^{er} août 1913)*, Bucarest, Imprimerie de l'État, 1913.

*** *Documents Diplomatiques Français, 1914 – 1940*.

*** *Documenti Diplomatici Italiani [DDI], Settima serie : 1922-1935*, Roma, La librerie dello stato, 1967.

*** *Papers Relating to the Foreign Relations of the United States, The Paris Peace Conference 1919. Volume V*, Washington, 1944.

RAPPORTS OFFICIELS. OUVRAGES À CARACTÈRE DE SOURCES. ALBUMS PHOTOGRAPHIQUES

*** Chambre des députés, deuxième législature, session extraordinaire de 1913, Annexe au procès-verbal de la séance du 6 novembre 1913, N° 3173, *Projet de loi autorisant le Ministre des Finances à faire à l'Albanie une avance remboursable de dix mille francs (Participation de la France dans les frais de restauration de la caserne affectée aux troupes internationales détachées à Scutari d'Albanie)* présenté au nom de M. Raymond Poincaré, Président de la République française, par M. S. Pichon, ministre des Affaires étrangères et par M. Charles Dumont, ministre des Finances.

*** Chambre des députés, deuxième législature, session de 1914, Annexe au procès-verbal de la 2^e séance du 4 mars 1914, N° 3617, *Rapport supplémentaire fait au nom de la commission du budget chargée d'examiner le projet de loi portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1914 (Ministère des Affaires étrangères)* par M. Louis Marin.

*** PERMANENT COURT OF INTERNATIONAL JUSTICE, *Question of the Monastery of Saint-Naoum (Albanian frontier)*, Council of the League of Nations, Fifth Ordinary Session, PCIJ, Ser. B, N° 9, 1924.

*** *Recueil de formules à l'usage des agents consulaires de France, précédé des dispositions des ordonnances royales qui concernent ces agents*, Paris, Imprimerie royale, novembre 1839.

*** **Report of the International Commission on the Balkan Wars**, Washington, the Carnegie Endowment for International Peace, 1914, 413 pages (l'édition française : *Enquête dans les Balkans: Rapport présenté aux Directeurs de la Dotation Carnegie par les Membres de la Commission d'Enquête*, Paris: Centre Européen de la Dotation Carnegie, Editions Georges Cres et C^{ie}, 1914).

MBRETNIJA SHQIPTARE, Ministrija e Financavet – Sekcioni i Doganavet, *STATISTIKË e Tregtis së Jashtme vjeti 1930/ Statistique du Commerce extérieur du Royaume d'Albanie pendant l'année 1930*, Tiranë, Shtypshkroja « Nikaj », Mars 1931.

OSMANI, Semiha (Kurator/Curator), *MARUBI. Shqipëria-Albania, 1858-1950*, National Photo Gallery « Marubi » of Shkodra, 2009.

ROYAUME D'ALBANIE, Ministère des Finances, Bureau des Statistiques, *Aperçu du commerce extérieur de l'Albanie dans les années 1934-1937*, Tirana, Imprimerie « Luarasi », 1938.

MEMOIRES

ARGETOIANU, Constantin, *Insemnari zilnice [Notes journalières]*, vol. II: « 1 iulie-22 noiembrie 1939, Addenda 17-23 decembrie 1936 », editie de Stelian Neagoe, Bucuresti, Editura Machiavelli, 2003.

HEATON-ARMSTRONG, Duncan, *Albania - 1914: The Six Months' Kingdom. Memories of private secretary of Prince William of Wied*, Tirana, AIIS, 2001.

CAMBON, Paul, *Correspondances, 1870-1924*, vol. III, 1912-1924. *Guerres balkaniques*, Paris, 1946.

CAMBON, Paul, *Ambassadeur de France (1843-1924)*, Paris, Plon, 1937.

CANUDO, Ricciotto, *Combats d'Orient*, Paris, Hachette, 1917.

CANUDO, Ricciotto, *Mon âme pourpre*, La Renaissance du livre, 1918.

CARCOPINO, Jérôme, *Souvenirs de la guerre en Orient. 1915-1917*, Paris, Hachette, 1970.

- CHARLES-ROUX, F., *Souvenirs diplomatiques Rome-Quirinal, février 1916-février 1919*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1958.
- CIANO, Galeazzo, *L'Europa verso la catastrofe : 184 colloqui con Mussolini, Hitler, Franco, Chamberlain, Summer Welles, Rüstü Aras, Stojadinović, Goring, Zog, François-Poncet etc.*, verbalizzati da Galeazzo Ciano, con 40 documenti diplomatici inediti, Milano, A. Mondadori, 1948.
- CIANO, Galeazzo, *The Ciano diaries, 1939-1943: the complete, unabridged diaries of count Galeazzo Ciano italian minister for foreign affairs, 1936-1943*, edited by Hugh Gibson, introduction by Sumner Welles, New York, Doubleday & Company, 1946.
- DESCOINS (Général), *Six mois d'histoire de l'Albanie (novembre 1916 - mai 1917)*, Paris, A. Costes, 1930.
- DUTTON, David, (edited by), *Paris 1918: The War diary of the 17th Earl of Derby [British ambassador n. n.]*, Liverpool University Press, 2001.
- FRAPPA, Jean-José, *Makedonia. Souvenirs d'un officier de liaison en Orient*, Paris, Flammarion, 1921.
- GHICA, Grigore, *Grigri*, cu sapte ilustratii de W. Siegfried, Madrid, 1973.
- GRANDI, Dino, *La politica estera dell'Italia dal 1929 al 1932*, vol. I-II, Roma, Bonacci Editore, 1985.
- GUIMARD, Émile, *Inoubliable Albanie*, chez l'auteur, 2007.
- HERRIOT, Edouard, *Pagini de jurnal [Pages de journal]*, Bucuresti, Editura politica, 1968.
- JACOMONI DI SAN SAVINO, Francesco, *La politica dell'Italia in Albania*, Bologna, Capelli, 1965.
- HOXHA, Enver, *Vita të rinisë [Années de jeunesse]*, 8 Nëntori, 1988.
- KOLOVANI, Démètre, *La Question de Koritza*, Paris, Henri Diéval, s.d.
- MAIORESCU, Titu, *Romania, razboaiele balcanice si Cadrilaterul [La Roumanie, les Guerres balkaniques et le Quadrilatère]*, Bucuresti, Editura Machiavelli, 1995.
- MUSSOLINI, Benito, *Opera Omnia*, vol. 15, a cura di E. e D. SUSMEL, Firenze, 1959.
- OAKLEY-HILL, Dayrell R., *An Englishman in Albania. Memoirs of a British officer, 1929 - 1955*, London, Centre for Albanian Studies, 2002.
- POINCARÉ, Raymond, *Au service de la France, Neuf années de souvenirs, Tome II – Les Balkans en feu. 1912 ; Tome III – L'Europe sous les armes. 1913 ; Tome IV – L'Union sacrée. Du 7 janvier au 11 février 1914*, Paris, Plon – Nourrit et Cie, 1974 (1^{ère} éd. 1926).
- SARRAIL, (Général), *Mon commandement en Orient (1916-1918)*, Paris, Flammarion, 1920.
- WILHELM Fürst von Albanien, Prinz zu Wied, *Denkschrift über Albanien [Mémoire sur l'Albanie]*, Als Manuskript gedruckt [Imprimé d'après le manuscrit], Nicht für die Öffentlichkeit [non diffusé au public], Glogau/Berlin, 1917.
- *** *The Memoirs of Ismail Kemal Bey*, Edited by Sommerwill Story, with a preface by William Morton Fullerton, London, Constable and Company, 1920.

MEMOIRES INEDITS

- BOLOTTE, Marcel, *Carnets de guerre, 14-18*, collection privée de M. Rémy Cœurdevey – Paris.
- STURDZA, Michel, *L'entre-deux guerres. Une page ignorée de l'histoire des Balkans*, manuscrit inédit, collection privée M. Mihai Dimitrie Sturdza, Paris.

PRESSE⁴⁴⁶

France :

- *Albania. Revue d'archéologie, d'histoire, d'art et des sciences appliquées en Albanie et dans les Balkans*, Milan – Rome, Paris, n^{os} 1 (1925), 2 (1927), 3 (1928), 4 (1932), 5 (1935).
- *L'Homme libre*
- *L'Illustration*
- *L'Orient illustré*
- *République*
- *Journal des Débats*
- *Le Figaro*
- *Paris-Midi*
- *Le Temps*
- *L'Intransigeant*
- *La Croix*
- *Le Matin*
- *L'Action française*
- *Europe nouvelle*
- *Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences* (T. 169, juillet- décembre 1919 ; T. 170, janvier – juin 1920 ; T. 168, 1924).
- *Les Cahiers de l'INEAS (l'Institut d'études sur l'Albanie socialiste)*

Italie :

- *Albania Antica* (Roma-Milano).
- *Corriere d'Italia*
- *Idea Nazionale*
- *Popolo d'Italia*
- *Messaggero di Roma*
- *Albania. Testa di ponte del Sud-Est Europa, Rassegna settimanale della Stampa Estera*, Roma, 1943 [l'ouvrage figure à la Bibliothèque Nationale de Tirana sous la cote 87^b A 42].
- *Geopolitica* (revue mensuelle de géographie politique, économique, sociale et coloniale, Milano).
- *Rivista d'Albania*, organo trimestrale del'« Centro de studi per l'Albania » presso la Reale Accademia d'Italia (1940-1943).

Albanie :

- *Bessa*
- *Diana*
- *Bashkimi Kombetar*
- *Shekulli i ri*
- *Lyceum. La revue du lycée de Korça*, I^{ère} année, n^o unique, juillet 1936.

Suisse :

- *L'Albanie : organe bimensuel de défense des intérêts albanais*, Lausanne.

⁴⁴⁶ Nos recherches concernant la presse ont été facilitées par la présence dans les archives diplomatiques d'un très grand nombre de journaux, coupures de journaux, revues et références aux articles de journaux.

- *Le Temps*
- *Journal de Genève*
- *La Tribune de Genève*

L'Empire britannique :

- *Manchester Guardian*

Grèce :

- *L'Opinion* (Salonique)
- *Messenger d'Athènes*

Yougoslavie :

- *Politika*
- *Vreme*

Belgique :

- *Le XX^e siècle*

URSS :

- *Isvestia*

INTERVIEWS

Conversations (non enregistrées) avec M. Bequir Ajazi, Tirana, 31 mars - 2 avril 2000.

BIBLIOGRAPHIE :

ANNUAIRES, BIBLIOGRAPHIES, DICTIONNAIRES, ENCYCLOPEDIES, GUIDES D'ARCHIVES, CHRONOLOGIES

ALMANACH DE GOTHA. Contenant diverses connaissances curieuses et utiles pour l'année [1913 - 1940] ; Annuaire diplomatique et statistique ; Annuaire généalogique, diplomatique et statistique.

CÉRÉ, Roger, ROUSSEAU, Charles, *Chronologie du Conflit mondial (1935-1945)*, Paris, Société d'éditions françaises et internationales, 1945.

CHAUPRADE, Aymeric, THUAL, François, *Dictionnaire de géopolitique : états, concepts, auteurs*, 2^e éd. revue et augmentée, Paris, Ellipses, 1999.

DANIEL, Odile, *L'Albanie : une bibliographie historique*, Paris, CNRS, 1985.

DELCORDE, Raoul, *Les mots de la diplomatie*, Paris, L'Harmattan, 2005.

ELSIE, Robert, *Historical dictionary of Albania*, New Edition, Lanham (Md.) & London, the Scarecrow Press, 2004, coll. « European historical dictionaries, vol. 42 ».

ELSIE, Robert, *A Biographical Dictionary of Albanian History*, London, IB Tauris, 2012.

FRANGOULIS, A. F. (coord.), *Dictionnaire diplomatique*, vol. I-V, Paris, Académie diplomatique internationale, 1933 - 1954.

HUTCHINGS, Raymond, *Historical dictionary of Albania*, Lanham (Md.) & London, the Scarecrow Press, 1996, coll. « European historical dictionaries, vol. 12 ».

LACOSTE, Yves, *Dictionnaire de géopolitique*, Paris, Flammarion, 1993.

LEGRAND, Émile, *Bibliographie albanaise : description raisonnée des ouvrages publiés en albanais ou relatives à l'Albanie, du quinzième siècle à l'année 1900*, Paris, Librairie universitaire H. Welter ; Athènes, Librairie internationale Elefthroudakakis et Bart, 1912.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, *Annuaire Diplomatique et Consulaire de la République française*.

MITCHELL, B. R., *International Historical Statistics. Europe 1750-1993*, Fourth edition, MacMillan, 1998.

NASKA, Prof. Dr. Kaliopi, KHOUSSIAINOV, Catherine (Directeurs du projet), *La France dans les archives d'Albanie. Exposition d'archives*, Tirana, Ambassade de France en Albanie et Direction générale des Archives d'Albanie, 2005.

PETROVITCH, G., *Bibliographie française de l'Albanie*, Paris, 1880.

SAVADJIAN, Léon M., *Bibliographie balkanique de 1920 à 1938*, Vol. 1 – 8, Paris, 1931 – 1939.

SAVADJIAN, Léon M. (éd.), *Encyclopédie balkanique permanente*, vol. I., Paris, Société générale d'imprimerie & d'édition, 1936.

SEREVILLE, E. de, SAINT SIMON, F. de, *Dictionnaire de la noblesse française. La société française au XX^e siècle*, Paris, 1975-1977.

SOPPELSA, Jacques (sous la direction de), BATTESTI, Michèle, ROMER, Jean-Christophe, *Lexique de géopolitique*, Paris, Dalloz, 1988.

THE COLUMBIA ENCYCLOPEDIA, Sixth Edition, 2007.

VEREMIS, Thanos M., DRAGOUMIS, Márkos, *Historical dictionary of Greece*, Metuchen (N.J.) & London, the Scarecrow Press, 1996, coll. « European historical dictionaries, vol. 5 ».

METHODOLOGIE. RELATIONS INTERNATIONALES. GEOPOLITIQUE⁴⁴⁷

- ALLAIN, Jean-Claude, « La paix dans les relations internationales. Du traité de Francfort à la Grande Guerre, 1871-1914 », *Revue d'Histoire diplomatique*, 95^e année, 1981, p. 26-42.
- ALLAIN, Jean-Claude, « Le groupe dirigeant dans la conduite des relations internationales », *Relations Internationales*, n°41, 1985, p. 86-89.
- ALLAIN, Jean-Claude, *La moyenne puissance au XX^e siècle : recherche d'une définition*, Paris, FEDN-IHCC, 1989.
- ALLAIN, J.-C., « Introduction », *Relations internationales*, n°109 [« Géopolitique et relations internationales »], printemps 2002, p. 3-5.
- ANCHIERI, Ettore, *Il sistema diplomatico europeo 1814-1939*, Milano, Angeli, 1977.
- ANDERSON, M. S., *The great powers and the Near East, 1774-1923*, London, Arnold, 1970.
- ARON, Raymond, *Paix et guerre entre les nations*, 8^{ème} édition, Paris, Calmann-Lévy, 1984.
- ARTAUD, D., *La Reconstruction de l'Europe (1919-1929)*, Paris, PUF, 1973.
- BALANDIER, G., *Anthropologie politique*, Paris, P.U.F., 1967.
- BARKER, Elizabeth, *British policy in South-East Europe in the Second World War*, London – Basingstoke, MacMillan Press, 1976.
- BARREA, J., *Théories des relations internationales*, Bruxelles, Ciaco, 1991.
- BAUMONT, Maurice, *La Faillite de la Paix, 1918-1939*, 2 vol., Paris, PUF, 1967.
- BICER, Sous-lieutenant Abdil, « Le Pacte balkanique et le jeu des alliances de 1933 à 1939 d'après les attachés militaires français en poste en Turquie », *Revue historique des armées*, n°226, 2002.
- BLOCH, Marc, *Réflexions d'un historien sur les fausses nouvelles de la guerre*, Paris, Ed. Allia, 1999.
- BONANATE, Luigi, SANTORO, Carlo M. (a cura di), *Teoria e analisi nelle relazioni internazionali*, Bologna, Il mulino, 1990.
- BOND, Brian, *War and Society in Europe 1870-1970*, London, Fontana, 1984.
- BORD, Jean-Paul, « Cartographie, géographie et propagande. De quelques cas dans l'Europe de l'après-guerre », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 80, octobre-décembre 2003, p. 15-24.
- BOUTHOU, Gaston, *Traité de polémologie (sociologie des guerres)*, Paris, Payot, 1991.
- BOUTHOU, Gaston, *La guerre*, Paris, P.U.F., 1993, coll. « Que sais-je ? ».
- BOUTHOU, Gaston, *La paix*, Paris, P.U.F., 1974, coll. « Que sais-je ? ».
- BRAILLARD, Philippe, *Théorie des relations internationales*, Paris, P.U.F., 1977.
- BRUSCHI, Alessandro et alii, *Relazioni internazionali : metodi e tecniche di analisi*, Milano, Etas Kompass, 1973.
- CAMPUS, Eliza, *Intelegerea Balcanica [L'Entente balkanique]*, Bucuresti, Editura Stiintifica, 1972.

⁴⁴⁷ Fondamental dans l'orientation de mes recherches a été le séminaire doctoral hebdomadaire organisé par le P^r Robert Frank à l'Institut *Pierre Renouvin*, Centre d'Histoire des Relations internationales contemporaines, Université Paris I – Panthéon Sorbonne/UMR « IRICE », CNRS et le séminaire de lecture en sciences sociales « Usage et abus des sources » à l'Ecole française de Rome (2005-2006). Je tiens à mentionner aussi les colloques : « Diplomatie et transferts culturels au XX^e siècle » (Paris, 13-14 juin 2003, colloque organisé par la revue *Relations internationales*) et *La France et l'Italie en Europe de sud-est, 1900-1945 : rivalité ou complémentarité ?* (Rome, 27-29 octobre 2004, colloque organisé par l'UMR « IRICE » et l'Institut *Pierre Renouvin* avec le concours de l'Ecole française de Rome et de l'Académie de Roumanie à Rome).

- CAMPUS, Eliza, *Statele mici si mijlocii din centrul si sud-estul Europei in relatiile internationale. Prima jumătate a secolului al XX-lea [Les petits et les moyens Etats du centre et du sud-est de l'Europe dans les relations internationales. La première moitié du XX^e siècle]*, Bucuresti, Editura Politica, 1988.
- CAMPUS, Eliza, « Activitatea constructivă a Micii Înțelegeri pentru apărarea Pactului Societății Națiunilor (1933) [L'activité constructive de la Petite Entente pour la défense du Pacte de la Société des Nations] », *Fațetele istoriei. Existențe, identități, dinamici*, București, 2000, p.749-754.
- CARO, Jean-Yves, « Les schèmes de perception de la puissance », *Les Champs de Mars*, 2001, n° 8, p. 97 – 125.
- CARO, Jean-Yves, « Structures de la puissance : Pour une méthodologie quantitative », *Annuaire français de relations internationales/AFRI*, n°1, 2000, p. 87 – 109.
- CARR, Edward H., *The twenty years of crisis, 1919-1939. An introduction to the study of international relations*, 3^e éd., New York, Harper and Row, 1964.
- CASSELS, Alan, *Ideology and international relations in the Modern World*, London and New York, Routledge, 1996.
- CAZACU, Matei, « Guerre et circulation monétaire : le cas des Pays roumains (XVIII^e – XIX^e siècles) », in André Corvisier, Dumitru Preda, *Guerre et société en Europe. Perspectives des nouvelles recherches*, Bucarest, 2004, p. 101 – 108.
- CHAUPRADE, Aymeric, *Géopolitique. Constantes et changements dans l'histoire*, 2^e édition revue et augmentée, Paris, Ellipses, 2003.
- CODRESCO, Florin, *La Petite Entente*, vol. I-II, Préface de M. Louis Le Fur, Paris, Imprimerie du Montparnasse, Pierre Bosmet éditeur, 1932.
- DI NOLFO, E., *Storia delle relazioni internazionali 1918-1992*, Roma, Editori Laterza, 1994.
- DJUVARA, Neagu, *Civilisations et lois historiques. Essai d'étude comparée de civilisations*, Paris – La Haye, Mouton, 1975.
- DOISE, Jean, VAÏSSE, Maurice, *Diplomatie et outil militaire (1871-1969)*, Paris, Imprimerie Nationale, 1987.
- DUFOUR, J.-L., VAÏSSE, M., *La Guerre au XX^e siècle*, Paris, Hachette, 1993.
- DUROSELLE, Jean-Baptiste, *Histoire diplomatique de 1919 à nos jours*, 11^e éd., Paris, 1993.
- DUROSELLE, Jean-Baptiste, *Tout empire périra. Une vision théorique des relations internationales*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1981.
- DUROSELLE, Jean-Baptiste, *De Wilson à Roosevelt. Politique étrangère des Etats-Unis, 1913-1945*, Paris, Armand Colin, 1960.
- DUROSELLE, Jean-Baptiste, *L'Europe de 1815 à nos jours. Vie politique et relations internationales*, 6^e éd., Paris, P.U.F., 1991.
- DUROSELLE, Jean-Baptiste, « La nature des relations internationales », *Politique internationale*, n° 18, automne 1979, p. 109-123.
- DUROSELLE, Jean-Baptiste, *L'Europe : histoire de ses peuples*, Paris, Perrin, 1990.
- DUROSELLE, Jean-Baptiste, « Qu'est-ce qu'une grande puissance ? », *Relations internationales*, n° 17, printemps, 1979.
- DUROSELLE, Jean-Baptiste, SERRA, Enrico (a cura di), *Italia e Francia dal 1919 al 1939*, Milano, Istituto per gli Studi di Politica Internazionale/ISPI, 1981.
- EUBANK, Keith, *The summit conferences: 1919-1960*, Norman: University of Oklahoma Press, 1966.

- FARMER, Alan, *Marea Britanie : politica externa si coloniala, 1919-1939 [La Grande Bretagne : politique étrangère et coloniale, 1919-1939]*, Bucuresti, Editura All, 1996.
- FRANK, Robert, *La hantise du déclin. Le rang de la France en Europe, 1920-1960. Finances, défense et identité nationale*, Paris, Belin, 1994.
- FRANK, Robert (dir.), *Images et imaginaire dans les relations internationales de 1938 à nos jours, Cahiers de l'IHTP*, n° 28, juin 1994.
- FRANK, Robert, « Des guerres civiles européennes à l'unité de l'Europe », in Hélène Ahrweiler et Maurice Aymard (sous la direction de), *Les Européens*, ouvrage publié sous l'égide de l'Université de l'Europe avec le concours de l'UNESCO, Paris, Herman & Editeurs des Sciences et des Arts, 2000, p. 449 – 489.
- FRANK, Robert, « Penser historiquement les relations internationales », *Annuaire français des relations internationales [AFRI]*, vol. 4, 2003, p. 42-65.
- FRANK, Robert, « Penser la complexité : l'histoire des relations internationales », in Y. Beauvois, C. Blondel (dir.), *Qu'est-ce qu'on ne sait pas en histoire ?*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 1998.
- FRANK, Robert (sous la direction de), *Pour l'histoire des relations internationales*, Paris, PUF, 2012, coll. « Le nœud gordien ».
- FUNDERBURK, David B., « Anglo-Albanian relations, 1920-1939 », *Revue des études sud-est européennes*, tome XIII, 1975, n° 1, p. 117-124.
- GALITZI, Christine, « The Balkan Federation », *The ANNALS of the American Academy of Political and Social Science*, 1933, p. 178-182.
- GIRARD, Michel (dir.), *Les Individus dans la politique internationale*, Paris, Economica, 1994.
- GIRAULT, René, *Diplomatie européenne. Nations et impérialismes, 1871-1914*, Paris, Petite bibliothèque Payot, 2004.
- GIRAULT, René, FRANK, Robert, *Turbulente Europe et nouveaux mondes, 1914-1941*, Paris, Petite bibliothèque Payot, 2004.
- GIRAULT, René, FRANK, Robert (dir.), *La Puissance en Europe, 1938-1940*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1984.
- GIRAULT, René, *Etre historien des relations internationales*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, coll. « Série internationale » n° 56.
- GRAYSON, Richard S., *Austen Chamberlain and the commitment to Europe. British foreign policy 1924 -1929*, London, Taylor & Francis (Routledge), 1997.
- GROUSSET, René, *Bilan de l'histoire*, Préface de Robert Aron, Paris, Librairie académique Perrin, 1974.
- GUESLIN, Julien, *La France et les petits Etats baltes (Estonie, Lettonie, Lituanie) : réalités baltes, perceptions françaises et ordre européen (1920-1932)*, thèse de doctorat sous la direction du P^r Robert Frank, Université de Paris 1-Panthéon Sorbonne, 2004.
- HANSEN, Birthe, « Globalization and European State Formation 1900-2000 », *Cooperation and Conflict*, 2002, n° 37, p. 303-321.
- KENNEDY, Paul, *Naissance et déclin des grandes puissances. Transformations économiques et conflits militaires entre 1500 et 2000*, Petite Bibliothèque Payot, 2004.
- KINGSTON de LEUSSE, Meredith, *Diplomate. Une sociologie des ambassadeurs*, Paris – Montréal, Harmattan, 1998, coll. « Logiques politiques ».
- KISSINGER, Henry, *Diplomatie*, Paris, Fayard, 1996.

- LEDERER, I. J., *La Jugoslavia dalla conferenza di pace al trattato di Rapallo. 1919-1920*, Milano, Casa editrice Il Saggiatore, 1966.
- LEJEUNE, Dominique, *Entre guerre et paix. Les relations internationales de 1900 à 1950*, Paris, Ellipses, 1996.
- MILZA, Pierre, *Les relations internationales de 1871 à 1914*, Paris, A. Colin, 1990.
- MILZA, Pierre, *Les relations internationales de 1918 à 1939*, Paris, A. Colin, 1995.
- MILZA, Pierre, POIDEVIN, Raymond (éd.), *La puissance française à la Belle époque. Mythes et réalités*, Bruxelles, Complexe, 1992.
- MUET, Yannik, *Les géographes et l'Europe. L'idée européenne dans la pensée géopolitique française de 1919 à 1939*, Genève, Publications Euryopa de l'Institut européen de l'Université de Genève, 1996.
- MONROE, E., *Les enjeux politiques en Méditerranée*, Paris, Armand Colin, 1939.
- MORGENTHAU, Hans J., *Politics among Nations. The Struggle for Power and Peace*, 6^e, éd., New York, Alfred Knopf, 1985.
- NOUSCHI, A., « L'Etat français et les pétroliers anglo-saxons : la naissance de la Compagnie française des pétroles 1923 -1924 », *Relations internationales*, n° 7, automne 1976.
- PIRENNE, Jacques, *Les grands courants de l'histoire universelle, Tomes I – VII*, Neuchâtel, Editions de la Baconnière, Paris, Albin Michel, 1956.
- POIDEVIN, Raymond, MILZA, Pierre, *La puissance française à la Belle époque. Mythe ou réalité ?*, Actes du colloque, Paris, 14-15 décembre 1989, Bruxelles, Editions Complexe, 1992.
- POPISTEANU, Cristian, *România si Antanta Balcanica [La Roumanie et l'Entente balkanique]*, Bucuresti, Editura Politica, 1968.
- PULESTON, William Dilworth, *The influence of force in foreign relations*, New York, Van Nostrand, 1955.
- RENOUVIN, Pierre, DUROSELLE, Jean-Baptiste, *Introduction à l'histoire des relations internationales*, 4^e édition, Paris, Armand Colin, 1991.
- RENOUVIN, Pierre (dir.), *Histoire des relations internationales*, « t. V : Le XIX^e siècle, de 1815 à 1871. L'Europe des nationalités et l'éveil de nouveaux mondes », « t. VI : Le XIX^e siècle, de 1871 à 1914. L'apogée de l'Europe », « t. VII : Les crises au XX^e siècle, 1^{ère} partie – De 1914 à 1929 », t. VIII : Les crises au XX^e siècle, 2^e partie – De 1929 à 1945 », Paris, Hachette, 1954-1958.
- SERRA, Enrico, « L'évolution récente des méthodes diplomatiques », *Revue d'histoire diplomatique*, 71^e année, 1961, p. 42-57.
- SÉVILLIA, Jean, *Historiquement correct [Pour en finir avec le passé unique]*, Paris, Perrin, 2006, coll. « Tempus ».
- SIVIGNON, Michel, « Le politique dans la géographie des Balkans : Reclus et ses successeurs, d'une Géographie universelle à l'autre », *Hérodote*, 2005 - 2 (n° 117), p. 153-182.
- SOUTOU, G.-H., « L'impérialisme du pauvre : la politique économique du gouvernement français en Europe centrale et orientale de 1918 à 1929 », *Relations internationales*, n° 7, automne 1976.
- SOUTOU, Georges-Henri, « Le concert européen, de Vienne à Locarno », L'ordre européen du XVI^{ème} au XX^{ème} siècles, Actes du Colloque de l'Institut des Recherches sur les civilisations de l'Occident Moderne, 15-16 mars 1996, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1998, p. 117-136.
- TAYLOR, Alan J. P., *The Struggle for Mastery in Europe 1848-1914*, Oxford, Oxford University Press, 1954.

- VAN CREVELD, Martin, *The rise and decline of the State*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999.
- ZAMETICA, Jovan, « Sir Austen Chamberlain and the Italo-Yugoslav Crisis over Albania February-May 1927 », *Balkanica*, XXXVI/2005, p. 203-235.
- ZORGBIBE, Charles, *L'impérialisme*, Paris, P.U.F., 1996, coll. « Que sais-je ? ».
- ZORGBIBE, Charles, *Histoire des relations internationales*, « t. I : Du système de Bismarck au premier conflit mondial, 1871-1918 », « t. II : De la paix de Versailles à la grande alliance contre Hitler, 1918-1945 », Paris, Hachette, 1994, coll. « Pluriel n^{os} 8677-8702 ».
- ZORGBIBE, Charles, *Les organisations internationales*, 4^e éditions corrigée, Paris, P.U.F., 1997, coll. « Que sais-je ? ».
- ZORGBIBE, Charles, *Les alliances dans le système mondial*, Paris, PUF, 1982.

BALKANS. ADRIATIQUE. EUROPE DE SUD-EST. ALBANIE. OUVRAGES GENERAUX

- ABELEANU, Dem., *Albania (cu o harta si 32 ilustratii)*, Bucuresti, Tipografia Bucovina I. E. Toroutiu, 1928.
- BALOTA, Dr. Anton B. I., *Albanica*, Bucuresti, Tipografia de Arta si Editura Leopold Geller, 1936.
- BIANCHINI, Stefano, *La question yougoslave*, Paris, Casterman XX^{ème} siècle – Giunti, 1996.
- BRAUDEL, Fernand, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, t. I - II, Paris, A. Colin, 1966.
- CABANNES, Pierre (sous la direction de), *Histoire de l'Adriatique*, Paris, Seuil, 2001.
- ÇABEJ, Eqrem, *Introducere în istoria limbii albaneze [Introduction dans l'histoire de la langue albanaise]*, Bucarest, Editura Universitatii din Bucuresti, 1997.
- CASTELLAN, Georges, *L'Albanie*, Paris, PUF, 1980 (2^e édition 1994), coll. « Que sais-je ? ».
- CASTELLAN, Georges, *Le monde des Balkans, poudrière ou zone de paix ?*, Paris, Vuibert, 1994.
- CASTELLAN, Georges, *Histoire des Balkans du XIV^e au XX^e siècle*, Paris, Fayard, 1991.
- CASTELLAN, Georges, *Histoire de l'Albanie et des Albanais*, Paris, Armeline, 2002.
- CLOGG, Richard, *A Concise History of Greece*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002.
- CRAMPTON, R. J., *Eastern Europe in the Twentieth Century*, London, New York, Routledge 1996.
- DUCELLIER, Alain, *La façade maritime de l'Albanie au Moyen-Âge. Durazzo et Valona du XI^e au XV^e siècle*, Thessalonique, 1981.
- DUCELLIER, Alain, *L'Albanie entre Byzance et Venise, X^e – XV^e siècles*, London, Variorum Reprints (Collected Studies Series, 248), 1987.
- EDWIN, Jacques E., *The Albanians: An Ethnic History from Prehistoric Times to the Present*, Jefferson, North Carolina, and London, McFarland, 1995.
- GARDE, Paul, *Vie et mort de la Yougoslavie*, Paris, Fayard, 2000.
- GOBINEAU, Le Comte de, *Essai sur l'Inégalité des Races humaines*, tome 2, Deuxième édition, Paris, Librairie de Firmin Didot et C^{ie}, 1884.
- GORKA, Olgierd, *Anonymi Descriptio Europae orientalis (1308)*, Cracovie, 1913.

- HASDEU, B. P., *Articole politice, vol. I (1858-1868)*, editie critica de Stancu Ilin, Bucuresti, Editura Floarea Darurilor, 2002.⁴⁴⁸
- HELD, Joseph (ed.), *The Columbia History of Eastern Europe in the Twentieth Century*, New York, Columbia University Press, 1992.
- IORGA, Nicolae, *Brève histoire de l'Albanie et du peuple albanais*, Bucarest, Editura « Neamul Romanesc », 1919, coll. « Publications de l'Institut pour l'étude de l'Europe sud-orientale ».
- IORGA, N., *Histoire des Etats balkaniques jusqu'à 1924*, Paris, J. Gamber Editeur, 1925.
- JELAVICH, Charles, *The establishment of the Balkan national states, 1804-1920*, Seattle and London, University of Washington Press, 1977.
- JELAVICH, Barbara, *History of the Balkans, Twentieth Century*, 2nd volume, Cambridge, Cambridge University Press, 1983.
- LONDRES, Albert, *Les Comitadji ou le terrorisme dans les Balkans*, Paris, Albin Michel, 1932.
- MANTRAN, Robert (sous la direction de), *Histoire de l'Empire ottoman*, Paris, Fayard, 1998.
- POLLO, Stefanaq, PUTO, Arben, *Histoire de l'Albanie (Des origines à nos jours)*, Roanne, Editions Horvath, 1974.
- ROTSCHILD, Joseph, *East Central Europe between the World Wars*, London, Center History East-Central Europe, 1978.
- SETON-WATSON, Hugh, *Eastern Europe between the wars, 1918-1941*, New York, Harper & Son, 1967.
- STAVRIANOS, L. S., *The Balkans since 1453*, New York, New York University Press, 2000.
- TAMBORRA, A., *L'Europa centro-orientale nei secoli XIX-XX*, Milano, Vallardi, 1973.
- TURRI, Eugenio (a cura di), *Adriatico mare d'Europa : la geografia e la storia*, Bologna, Rolo Banca 1473, 1999.
- WEIBEL, Ernest, *Histoire et géopolitique des Balkans de 1800 à nos jours*, Paris, Ellipses, 2002 coll. « L'Orient politique ».
- WOIRIN, Yves, *Le Liban, l'Albanie dans l'espace méditerranéen*, Paris, Barré-Dayez éditeurs, 1978.

ALBANIE. PERIODE OTTOMANE. NATIONALISME ALBANAIS. GUERRES BALKANIQUES, AUTONOMIE ET REGIME DE WIED

- ANGHEL, Florin, « Influente românești în Albania prințului Wilhelm de Wied, 7 martie - 3 septembrie 1914 [Influences roumaines dans l'Albanie du prince Wilhelm de Wied] », *Revista Istorică*, Bucuresti, Editura Academiei, 1994, 5, nr. 5-6, p.487- 494.
- BALDACCI, Antonio, « L'Albanie économique et politique à la veille de la guerre (extrait de la *Revue économique internationale*) », Bruxelles, novembre 1912.
- BALDACCI, Antonio, *Scutari d'Albania*, Torino, Unione Tipografico Editrice, 1913.
- BERRI, Mario, *L'assedio di Scutari : sei mesi dentro la città accerchiata : diario di un corrispondente di guerra*, Milano, Treves, 1913.
- BOUCABEILLE, Paul, *La guerre turco-balkanique 1912-1913 : Thrace – Macédoine – Albanie – Epire*, Paris, Chapelot, 1913.

⁴⁴⁸ Les chapitres : « Louis Léger si Slavii [Louis Léger et les Slaves] » et « Cine sunt Albanezii [Qui sont les Albanais] ».

- CLAYER, Nathalie, « Albanian students of the Mekteb-i Mülkiye », in Elisabeth Özdalga (edited by), *Late Ottoman Society. The Intellectual legacy*, London and New York, Routledge, 2005, p. 289-339.
- CLAYER, Nathalie, *Aux origines du nationalisme albanais. La formation d'une nation majoritairement musulmane en Europe*, Paris, Karthala, 2006.
- CONSTANTE, C. S., *Spre Albania. Studiu etnic si politic [Vers l'Albanie. Etude ethnique et politique]*, Bucuresti, Stab. Grafic Euf. N. Miulescu & C-ia, 1905.
- DE THOMASSON, (le Commandant), « La Démonstration navale d'Antivari », *Question diplomatiques et coloniales*, t. XXXV, n° 338, avril 1913.
- DJORDJE, Mikić, « The Albanians and Serbia during the Balkan Wars », in Béla K. Király and Dimitrije Djordjevic (eds.), *East Central European Society and the Balkan Wars*, Boulder, Colorado : Atlantic Research and Publications, Highland Lakes, N.Y. : Columbia University Press, p. 165-196.
- DURHAM, Mary Edith, *High Albania*, London, Edward Arnold, 1909.
- DURHAM, Edith, *The struggle for Scutari : Turk, Slav, and Albanian*, London, E. Arnold, 1914.
- DURHAM, Edith, *Twenty years of Balkan tangle*, London, Allen and Unwin, 1920.
- GHICA, Albert, *L'Albanie et la question d'Orient (Solution de la question d'Orient)*, Paris, G. Dujarric, éditeur, 1908.
- HALL, Richard C., *The Balkan Wars 1912-1913. Prelude to the First World War*, London and New York, Routledge, 2000.
- HELLENIC ARMY GENERAL STAFF, Army History Directorate, *A concise history of the Balkan Wars, 1912-1913*, Athens, Army History Directorate, 1998.
- HELMEREICH, E. C., *The Diplomacy of the Balkan Wars, 1912-13*, New York, Russell and Russell, 1969.
- IORGA, Nicolae, « Notes d'un historien relatives aux événements des Balkans », *Bulletin de la Section historique de l'Académie roumaine*, Bucarest, 1913, p. 57-101.
- JUDET, Ernest, *Georges Louis*, quatorzième édition, Paris, Rieder et C^{ie} Editeurs, MCMXXV.
- KONDIS, B., « The role of the Albanian factor upon the Greek-Bulgarian understanding of 1912 », *Balkan Studies*, 1984, 25 (2), p. 377-387.
- MIKICH, Dordje, « The Albanians and Serbia during the Balkan Wars », in Bela Kiraly and Dimitrije Djordjevich (eds.), *East Central European Society and the Balkan Wars*, Boulder: Social Science Monographs, 1987, p. 165-196.
- OMARI, Luan, « De certaines caractéristiques de l'Etat albanais de 1913 », *Studia Albanica*, 1970, n. 2, p. 25-29.
- PHOCAS COSMETATOS, S. P., *Au lendemain des guerres balkaniques : situation économique, financière et politique comparée de l'Albanie, la Bulgarie, de la Grèce et de la Serbie*, Paris, Payot & C^{ie}, 1915.
- POISSON, Georges, *Les Orléans, une famille en quête de trône*, Paris, Perrin, 1999.
- POLYVIOS, Périclès J., *L'Albanie et la Réunion des ambassadeurs de Londres : (étude politique et économique)*, Paris, A. Rousseau, 1914.
- PUTO, Arben, *L'indépendance albanaise et la diplomatie des grandes puissances*, traduit en français par Jusuf Vrioni, Tirana, Editions 8 Nëntori, Paris : diffusion Ambassade d'Albanie, 1982.
- PUTO, Arben, *Les forces nationales face au diktat impérialiste dans l'organisation de l'État albanais : 1912-1914 (Communication présentée à la Conférence nationale consacrée au 70e*

anniversaire de la proclamation de l'indépendance de l'Albanie, 19 novembre 1982), Tirana, Editions 8 Nëntori, 1983.

SCHMIDL, Erwin A., « Im Land der Skipetaren : Die internationale Friedensoperation in Albanien 1913-1914 », *Österreichische Militärische Zeitschrift*, 35, n°4, Juli/August 1997, p. 431-440 (la version anglaise : « The International Operation in Albania, 1913-14 », *International Peacekeeping* 6/3 Autumn 1999, p. 1-10).

SKENDI, Stavro, *The Albanian national awakening 1878-1912*, Princeton, Princeton University Press, 1967.

THADEN, Edward C., *Russia and the Balkan Alliance of 1912*, University Park, Pennsylvania State University Press, 1965.

THARAUD, Jérôme et Jean, *La bataille de Scutari d'Albanie*, Paris, Emile-Paul frères éditeurs, 1913.

VALYNSEELE, Joseph, *Les Prétendants aux trônes d'Europe*, Paris, 1967.

GRANDE GUERRE – ARMÉE D'ORIENT – ALBANIE – BALKANS

ANCEL, Jacques, « Essad Pacha », *La Revue de Paris*, Tome quatrième, juillet-août 1920.

ANCEL, Jacques, *Les travaux et les jours de l'Armée d'Orient (1915-1918)*, Paris, Bossard, 1921.

AUERBACH, Bertrand, *L'Autriche et la Hongrie pendant la guerre depuis le début des hostilités jusqu'à la chute de la Monarchie (août 1914—novembre 1918)*, Paris, F. Alcan, 1925.

BERTOTTI, E., *La nostra spedizione in Albania 1915-1916*, Milano, Unitas, 1926.

DEYGAS, F.J., *L'armée d'Orient dans la guerre mondiale*, Paris, Payot, 1932.

DUCASSE, André, *Balkans 14-18 ou le chaudron du diable*, Paris, Robert Laffont, 1964.

FASSY, Gérard, *Le commandement français en Orient (octobre 1915 – novembre 1918)*, Economica, 2003.

HANOTAUX, Gabriel, *Histoire illustrée de la guerre de 1914*, Tome 2, Paris, Gounouihou éditeur, 1915.

JANKOWSKI, Paul F., *Stavisky : A confidence man in the Republic of Virtue*, Ithaca & London, Cornell University Press, 2002.

LE MOAL, Frédéric, « La mission de renseignement du général Humbert dans les régions adriatiques en mai-juin 1919 », *Revue historique des armées*, n° 246/2007, p. 92-99.

MOURELOS, Yannis G., *L'intervention de la Grèce dans la Grande Guerre (1916-1917)*, Athènes, autoéd., 1983.

PHOTIADÈS, Constantin, *La victoire des Alliés en Orient (15 septembre – 13 novembre 1918)*, Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1920.

PONTLEVOY, Denise, *Plutôt mourir que faillir. En souvenir de nos héros*, chez l'Auteur, 2009.

RIPERT D'ALAUZIER, (Lieutenant-colonel) de, *Un drame historique. La résurrection de l'armée serbe, Albanie-Corfou (1915-1916)*, Paris, Payot, 1923.

ROBERT, Simon, « Libération des territoires serbes et conquête de l'Albanie par les Italiens », *Revue politique et parlementaire*, 25^e année, t. 97, n° 287-289, p. 218 – 220.

STATO MAGGIORE DELL'ESERCITO, Ufficio Storico, *Le truppe italiane in Albania (Anni 1914 – 20 e 1939)*, Roma, 1978.

STEINER, F., « Ergebnisse des Volks Zählung in Albanien [Résultats du recensement de la population en Albanie] », *Schriften der Balkan Kommission [Publications de la Commission des Balkans]*, XIII Heft [cahier n° XIII], Akademie der Wissenschaften, 1922.

ST-RAMOND-ROUSSANNE, Francine, *La campagne d'Orient 1915-1918 : Dardanelles-Macédoine d'après les témoignages de combattants*, A.N.R.T., Lille, 2003.

VALCIC-BULIC, Tamara, « Deux périodiques serbes dans la France de la Grande Guerre », *Revue de littérature comparée*, n° 315 – 2005/3, p. 341-346.

*** « Essad Pacha. Les événements d'Albanie », *L'Orient illustré*, 1920, n° 33, p. 8-10.

BALKANS, ADRIATIQUE, EUROPE DE SUD-EST, ALBANIE ET LA CONSTRUCTION DE LA PAIX. LA QUESTION DES MINORITES ET LES FRONTIERES

ALBRECHT-CARRIÉ, Raymond, *Italy at the Paris Peace Conference*, New York, Columbia University Press, 1938.

BARIETY, Jacques, « La Grande Guerre (1914-1919) et les géographes français », *Relations Internationales*, n° 109, printemps 2002, p. 7-24.

BOGDAN, H., *Le problème des minorités nationales dans les « États successeurs » de l'Autriche-Hongrie*, Louvain, coll. Cahiers de l'institut de recherches de l'Europe centrale n°6, 1976.

BOULINEAU, Emmanuelle, « Un géographe traceur de frontières : Emmanuel de Martonne et la Roumanie », *L'Espace géographique*, n° 4, 2001, p. 358 – 369.

BRUNHES, Jean, « Indépendance politique et limites possibles de l'Albanie », *Travaux du Comité d'Études*, tome second, *Questions européennes*, Paris, Imprimerie Nationale, MDCCCXIX, p. 515-529.

BUIRETTE, Olivier, *Réparer la guerre ! Histoire de la commission interalliée des réparations de guerre appliquée à l'Autriche, la Hongrie et la Bulgarie, 1919-1923*, Paris-Budapest, IRERIE-GRHME-ARRME, 2005.

DUIJZINGS, Gerlachus, *Religion and the Politics of Identity in Kosovo*, New York, Columbia University Press, 2000.

GELFAND, Lawrence E., *The Inquiry: American Preparations for Peace, 1917-1919*, New Haven, Yale University Press, 1963.

KADRAGIC, Catherine Scaffer, *International Delimitation of Albania, 1921-1925 : A study of Cooperation between the League of Nations and the Conference of Ambassadors in Paris*, Ph.D. diss., Columbia University, 1956.

LEDERER, Ivo J., *Jugoslavia at the Paris Peace Conference. A study in Frontiermaking*, New Haven, Yale University Press, 1963.

LORY, Bernard, NATHANAÏLI, Petrit, « Le monastère de Saint-Noum (Sveti Naum/Shën Naum) », *Balkanologie. Revue d'études pluridisciplinaires*, vol. VI, n° 1-2/décembre 2002 (Dossier : « Contentieux micro-territoriaux dans les Balkans, XIX^e – XX^e siècles »), p. 35-40.

MINASSIAN, Taline Ter, « Les géographes français et la délimitation des frontières balkaniques à la Conférence de la paix en 1919 », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 44-2, avril-juin 1997, p. 252-286.

NIGRO jr., Jean Louis, *Propaganda, politics and the new diplomacy ; the impact of wilsonian propaganda on politics and public opinion in Italy, 1917-1919*, New York, Peter Lang, 1999.

PETSALIS-DIOMIDIS, Nicolas, *Greece at the Paris Peace Conference (1919)*, Thessaloniki, Institute for Balkan Studies, 1978.

PIERPONT STICKNEY, Edith, *Southern Albania Or Northern Epirus in European International Affairs, 1912-1923*, Stanford University Press, 1926.

PINK, G. Gerhard, *The Conference of Ambassadors (Paris 1920-1931). Its history, the theoretical aspects of its work, and its place in international organization*, with a preface by Paul Mantoux, Geneva Research Centre, 1942.

POPOVIC, Alexandre, *L'Islam balkanique. Les musulmans du sud-est européen dans la période post-Ottomane*, Berlin, Osteuropa Institut an der Freien Universität, Balkanologische Veröffentlichungen vol 11, 1986.

SAYRE, Francis Bowes, *Experiments in International Administration*, New York, 1919.

SEISANU, Romulus, *Principiul nationalitatilor. Originile, evolutia si elementele constitutive ale nationalitatii. Tratatetele de pace de la Versailles, Saint-Germain, Trianon, Neuilly-sur-Seine, Sèvres, Lausanne [Le principe des nationalités. Les origines, l'évolution et les éléments constitutifs de la nationalité. Les traités de paix de Versailles, Saint-Germain, Trianon, Neuilly-sur-Seine, Sèvres, Lausanne]*, Bucuresti, Editura Albatros, 1996.

SULSER, Jack Arnold, *Some chapters in Albanian American Relations 1912-1950*, University of Wisconsin & Madison, 1950.

*** *Travaux du Comité d'Etudes. L'Alsace-Lorraine et la frontière du Nord-est, tome I*, Paris, Imprimerie nationale, 1919.

*** *Travaux du Comité d'Etudes. Questions européennes, tome II*, Paris, Imprimerie nationale, 1919.

L'ALBANIE ENTRE LES DEUX GUERRES

ADMIRALITY, *A handbook of Serbia, Montenegro, Albania and adjacent parts of Greece*, Geographical Section of the Naval Intelligence Division, Naval Staff, Oxford University Press, 1920.

AUSTIN, Robert, « Fan Noli, Albania and the Soviet Union », *East European Quarterly*, XXX, n° 2, June 1996, p. 153-169.

DURHAM, Miss Edith, *Albania and the Albanians: Selected articles and letters 1903-1944*, Introduction by Harry Hodgkinson, edited by Bejtullah Destani, London, 2001.

ELSIE, Robert, *Albanian Literature*, London, I. B. Tauris Publishers, 2005.

FISCHER, Bernd J, *King Zog and the struggle for stability in Albania*, New York, Columbia University Press, 1984, coll. « East European Monographs ; 159 ».

FISCHER, Bernd, « Fan Noli and the Albanian Revolution of 1924 », *East European Quarterly*, XXII, n° 2, June 1988, p. 147-158.

GHIGLIONE, P., *Montagne d'Albania. Con uno studio sui rapsodi della montagna albanese di nord*, Tirana, 1941.

HASLUCK, Margaret, « The non-conformist Moslems of Albania », *Contemporary Review*, 1925 (May), p. 599-606.

HASLUCK, Margaret, *The unwritten law in Albania*, Cambridge, Cambridge University Press, 1954.

- HOLTZ, William, *The Ghost in the Little House. A Life of Rose Wilder Lane*, Columbia and London, University of Missouri Press, 1995.
- KONITZA, Faik, *Albania. The Rock garden of Europe and Other essays*, Boston, Vatra, 1957.
- MINISTERE DE L'ECONOMIE NATIONALE D'ALBANIE, *Albanie*, ouvrage édité à l'occasion du dixième anniversaire du couronnement de S. M. Zog I^{er}, Tirana, septembre 1938.
- MOROZZO DELLA ROCCA, Roberto, *Nazione e religione in Albania 1920-1944*. Bologna, Il Mulino, 1990.
- PEARSON, Owen, *Albania in the twentieth century : a history, vol. 1: Albania and King Zog: independence, republic and monarchy, 1908 - 1939*, The Center for Albanian Studies, London, I. B. Tauris publisher, 2005.
- PETOSHATI, Elida, *Aspecte ale culturii europene in publicatiile albaneze din Romania – sec. XX [Aspects de la culture européenne dans les publications albanaises de Roumanie]*, Bucuresti, Editura Deliana, 1999, coll. « Uniunea Culturala a Albanezilor din Romania ».
- ROUCEK, Joseph S., « Albania as a Nation », *The ANNALS of the American Academy of Political and Social Science*, 1944, n° 232, p. 107-109.
- SCHMIDT-NEKE, Michael, *Entstehung und Ausbau der Königsdiktatur in Albanien (1912 - 1939)*, München 1987, coll. « Südosteuropäische Arbeiten, 84 ».
- SELENICA, Teki *Shqipria më 1927*, vol. I-II, Tiranë, Shtypshkronja 'Tirana', 1928.
- SIMONARD, André, *Essai sur l'indépendance albanaise*, Thèse de doctorat –Faculté de Droit, Université de Paris, Paris, Impr. M. Lavergne, 1942.
- SKENDI, Stavro, *The political evolution of Albania 1912-1944*, New York, Mid-European Studies Center, 1954, coll. « Mimeographed series No.19 ».
- STEFANOVIC, Djordje, « Seeing the Albanians through Serbian Eyes: The Inventors of the Tradition of Intolerance and Their Critics, 1804-1939 », *European History Quarterly* 2005, N° 35, p. 465-492.
- SWIRE, Joseph, *Albania : The Rise of a Kingdom*, London, Williams and Norgate, 1929.
- SWIRE, Joseph, *King Zog's Albania*, London, Hale, 1937.
- TOÇI, Veniamin, *Ndërhyrja e kapitalit të huaj në Shqipëri dhe Qëndrimi i Qarqeve demokratike (1921-1925)[La pénétration du capital monopoliste étranger en Albanie et l'attitude des milieux démocrates de 1921 à 1925]*, Tiranë, Akademia e Shkencave e RPSH, Instituti i Historisë, 1974.
- VICKERS, Miranda, *The Albanians. A Modern History*, New York, I. B. Tauris, 1999.
- *** *Studi albanesi*, vol. I-II, Pubbl. dell'Istituto per l'Europa Orientale, Sezione Albanese, Roma, 1931.
- *** *Italie et Albanie [ouvrage édité en Italie, probablement par l'Ufficio Albania du ministère des Affaires étrangères, n. n.]*, s. l., s. d., 2002 p.

FRANCE. VIE DIPLOMATIQUE & POLITIQUE ETRANGERE AVANT LA GUERRE ET ENTRE-LES-DEUX-GUERRES

- ALBRECHT-CARRIÉ, René, *France, Europe and the two World Wars*, Genève-Paris, 1960.
- ALLAIN, Jean-Claude, AUTRAND, Françoise, BELY, Lucien et al., *Histoire de la diplomatie française*, Paris, Perrin, 2005.
- BAILLOU, Jean (dir.), *Les Affaires étrangères et le corps diplomatique français, t. II – 1870-1980*, Paris, CNRS, 1984.

BONNEFOUS, Georges, *Histoire politique de la III^{ème} République, Tome II, La Grande Guerre (1914-1918)*, Paris, PUF, 1967.

DURANDIN, Catherine, *La politique française et les Roumains, 1878-1913 : à la recherche d'une influence*, thèse, Université de Paris III- Sorbonne Nouvelle, 1980.

DUROSELLE, Jean-Baptiste, *La politique extérieure de la France 1914-1945*, Paris, CDU, 1969.

FARGANEL, Jean-Pierre, « Les échelles du Levant dans la tourmente des conflits méditerranéens au XVIII^e siècle : la défense des intérêts français au fil du temps », *Cahiers de la Méditerranée*, vol. 70 « Crises, conflits et guerres en Méditerranée » (Tome 1).

FARGANEL, Jean-Pierre, « Les consuls, pivots de l'organisation de la navigation commerciale et des stations navales au Levant aux XVII^e & XVIII^e siècles », Actes du Colloque de Toulon 12,13 et 14 septembre 2002, *Stations navales et navigations organisées en Méditerranée*, Société Française d'Histoire Maritime, Délégation Méditerranée, Editions de la Nerthe, pages 81-102.

GRUMEL-JACQUIGNON, François, *La Yougoslavie dans la stratégie française de l'entre-deux guerres (1918-1935). Avantages et inconvénients d'une amitié de revers*, École doctorale des mondes contemporains, Thèse d'Histoire Contemporaine, UFR d'Histoire de l'Université de Paris IV-Sorbonne, Tome 1-2, Directeur de thèse : P^r J. H. Soutou, 1999.

GAUTIER, Antoine, DE TESTA, Marie, « Quelques dynasties de drogmans », *Revue d'Histoire diplomatique*, 1991, n^o 1-2, p. 39-102.

KESSLER, Marie-Christine, *La politique étrangère de la France. Acteurs et processus*, Paris, Presses de Sciences Po, 1999.

LABERGE, Martin, « Les objectifs français à la conférence navale de Londres (21 janvier – 22 avril 1930) », *Guerres mondiale set conflits contemporains*, Paris, PUF, revue d'histoire – cinquante deuxième année – n^o 213 – Janvier (mars 2004), p. 11 - 24.

MARTENS, Le B^N Charles de, *Le Guide diplomatique. Précis des droits et des fonctions des agents diplomatiques et consulaires ; suivi d'un traité des actes et offices divers qui sont du ressort de la diplomatie, accompagné de pièces et documents proposés comme exemples, et d'une bibliothèque diplomatique choisie*, 4^e éd., t. Ier, Paris, Gavelot Jeune, Leipzig, F. –A. Brockhaus, 1854.

MEZIN, Anne, *Les consuls de France au siècle des Lumières (1715-1792)*, Ministère des Affaires étrangères, Direction des Archives et de la Documentation, s. d.

MITRAKOS, Alexandre S., *France in Greece during World War I : a study in the politics of power*, New York, Columbia University Press, 1982.

NÉRÉ, J., *The foreign policy of France from 1914 to 1945*, Boston, Routledge, 2002, coll. « Foreign Policies of the Great Powers ».

PAPAHAGI, Valeriu, *Aromanii moscopoleni si comertul venetian in secolele al XVII-lea si al XVIII-lea/Les Aroumains de Moscopole et le commerce vénitien des XVII^e et XVIII^e siècles*, Bucarest, Editura Societatii de Cultura Macedo-Romana, 1935, p. 36-37 et 166-167.

SCURTU, Georgiana Margareta, « Tratatative între Franța și Mica Înțelegere pentru încheierea unui pact de asistență mutuală (1936-1937) [Négotiations entre la France et la Petite Entente pour un pacte d'assistance mutuelle] », *Studii si Materiale de Istorie Contemporana/SMIC*, 2003, 2, Bucuresti, Editura Academiei, p. 25-44.

THÔBIE, Jacques, *Intérêts et impérialismes français dans l'Empire ottoman (1895-1914)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1977.

THÔBIE, Jacques, *L'administration générale des phares de l'Empire ottoman et la société Collas et Michel (1860-1960)*, Paris, L'Harmattan, 2004.

VĂTEVA, Sonia, « Sur les aspects militaires de la politique française dans les Balkans dans les années trente du XX^e siècle », *Etudes balkaniques*, revue éditée par l'Institut d'Etudes balkaniques de l'Académie bulgare des Sciences, 1996, n° 2.

ITALIE. ITALIE, LES BALKANS ET L'ADRIATIQUE. POLITIQUE ETRANGERE AVANT LA GUERRE ET ENTRE-LES-DEUX-GUERRES.

ALATRI, P., *Nitti, D'Annunzio e la questione adriatica (1919-1929)*, Milano, Feltrinelli Editore, 1959.

BIAGINI, Antonello, *L'Italia e le guerre balcaniche*, Roma, Ufficio Storico SME, 1990.

CESSI, R., *La Repubblica di Venezia e il problema adriatico*, Napoli, 1953.

CAILLER, *La politique balkanique de l'Italie entre 1875 et 1914*, La Tour de peilz, 1951.

COLLOTTI, E., (con la collaborazione di Nicola La Banca e Teodoro Sala), *Fascismo e politica di potenza. Politica estera 1922-1939*, Milano, La Nuova Italia, 2000.

CORRIAS, Francesco, *Un diplomatico italiano del '900 :l'ambasciatore Angelino Corrias (1903-1977)*, Rubbettino Editore, 2003, coll. « Studi diplomatici ».

DASSOVICH, M., *I molti problemi dell'Italia al confine orientale. 1: Dall'armistizio di Cormons alla decadenza del patto Mussolini-Pašić (1866-1929)*, Udine, Del Bianco Editore, 1989.

DASSOVICH, M., *I molti problemi dell'Italia al confine orientale. 2: Dal mancato rinnovo del patto Mussolini-Pašić (1927-1977)*, Udine, Del Bianco Editore, 1990.

GIANNASI, Andrea, *L'eccidio Tellini. Da Gianina all'occupazione di Corfù (agosto-settembre 1923)*, Prospettiva Editrice, 2007.

GRANGE, Daniel J., *L'Italie et la Méditerranée (1896-1911). Recherches sur les fondements d'une politique étrangère*, thèse de doctorat d'État de l'Université des Sciences sociales de Grenoble (sous la direction de Pierre Guillen), 1977.

LAMB, Richard, *Mussolini e i Inglesi*, traduzione di Raffaele Petrillo, Milano, Corbaccio, 1996.

MILZA, Pierre, « L'Italie fasciste et les Balkans (1922 – début des années 30) », *Relations internationales*, n° 104, hiver 2000, p. 397- 411.

MOSTNY, Vojtech, *Italy and East-Central Europe: dimensions of the regional relationship*, Boulder, Westview Press, 1995.

PACOR, M., *Italia e Balcani dal Risorgimento alla Resistenza*, Milano, Feltrinelli, 1968.

PASTORELLI, Pietro, *Italia e Albania, 1924-1927. Origini diplomatiche del trattato di Tirana del 22 novembre 1927*, Firenze, 1967.

PASTORELLI, Pietro, *L'Albania nella politica estera italiana : 1914-1920*, Napoli, Jovene, 1970.

PASTORELLI, Pietro, *Dalla prima alla seconda guerra mondiale : momenti e problemi della politica estera italiana : 1914-1943*, Milano, LED Edizioni universitarie di Lettere Economia Diritto, 1997.

PECOUT, Gilbert, *Naissance de l'Italie contemporaine, 1770-1922*, Paris, Nathan, 1997.

SETON-WATSON, Christopher, « Italy's imperial hangover », *Journal of Contemporary History*, 1980, n° 15, p. 169-179.

TAMBORRA, A., *Cavour e i Balcani*, Torino, Ilte, 1958.

UGOLINI, Luigi Maria, *Attività archeologica dell'Italia in Albania*, Roma, s. n., 1929.

VIVANTE, A., *Irredentismo adriatico*, Trieste, Edizioni "Italo Svevo", 1984.

ZAMBONI, Giovanni, *Mussolinis Expansionspolitik auf dem Balkan*, Hamburg, Helmut Buske Verlag, 1970.

*** *La politica estera italiana dal 1914 al 1943*, Torino, Edizioni RAI, 1963.

RELATIONS FRANCO-ALBANAISES (toutes périodes confondues)

AUGRIS, Etienne, «Korçë dans la Grande Guerre. Le Sud-est albanais sous Administration française (1916-1918)», *Balkanologie*, n°4, décembre 2001, p. 3-15.

BALOTI, X., « Napoléon et l'Albanie », *Balkan Studies*, 27, n°2, 1986.

BERTRAND, Pierre, *Lettres à Napoléon, 1800-1809*, Paris, Perrin, 1889.

BOBEV, B. N., « La France et les rapports albanais-yougoslaves entre les deux-guerres », *La France et les Balkans dans les années 20 du XX^e siècle*, Colloque des historiens bulgares et français (3^e édition 1983), Paris, Publications Langues' O, 1985.

BOPPE, A., *L'Albanie et Napoléon (1797-1814)*, Paris, Librairie Hachette, 1914.

BOPPE, A., « Le Consulat général de Morée et ses dépendances », *Revue des études grecques*, XX, n° 87, janvier-avril 1907.

CASSI, Gellio, « Les Napoléons et l'Adriatique », *Revue des Etudes napoléoniennes. Les origines de l'Europe nouvelle*, cinquième année, tome neuvième, janvier à juin 1916, p. 94-102.

CHABANIER, Jean, « La Campagne d'Albanie 1917 », *Revue historique des Armées*, n° 90, décembre 1967, p.68-74.

CHANLAINE, Pierre, « Les combats d'Albanie de 1918 », *Revue historique des Armées*, n° 95, mars 1969, p. 64-73.

ÇAMI, Muin, « Republika shqiptare e Korçes [La République albanaise de Kortcha] », *Nëntori*, 1977/4.

DANIEL, Odile, « La nationalité albanaise vue par les Français de l'époque de l'Indépendance », in Georges Castellan (sous la direction de), *La crise balkanique de 1908 à 1912 et l'Indépendance de l'Albanie*, Paris, Publications Langues' O, 28-30 octobre, 1982, p. 47-59.

DIDIER, Alain, *La politique albanaise de la France (1913-1918)*, mémoire de maîtrise sous la dir. de J.-B. Duroselle, Université de Paris 1, Faculté des Lettres, CR- Relations internationales, Section Histoire, 1971.

DORLHIAC, Renaud, *Les Territoires albanais sous Administration française (1916-1920)*, Mémoire de DEA sous la direction du P^r Gilles Veinstein à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHSS), juin 1999.

FRASHERI, T., *Le règne de la Maison d'Anjou en Albanie (1272-1350)*, Tirana, Albanie, 2004.

FRASHERI, T., « Le règne de la Maison d'Anjou en Albanie : aspects juridiques, religieux et artistiques », revue *Akademos*, mai 2005, p. 7 - 26.

FRANK, Robert, « Missions dans les Balkans », in Annette Wiewiorka (sous la direction de), *Justin Godart. Un homme dans son siècle (1871-1956)*, Paris, CNRS éditions, 2004, p. 207-216.

GRANDHOMME, Jean-Noël, « La France en quête d'influence en Albanie ? La République de Korça et la zone d'occupation (1916-1920) », in Claude Carlier, Georges-Henri Soutou (coord.), *1918-1925 : Comment faire la paix ?*, Economica, 1999, p. 101-124.

GUT, Agnès, « Les Albanais vus par les lecteurs du *Petit Journal 1908-1912* », in Georges Castellan (sous la direction de), *La crise balkanique de 1908 à 1912 et l'Indépendance de l'Albanie*, Paris, Publications Langues' O, 28-30 octobre, 1982, p.63 - 74.

IBRAHIMI, Gjyletin, *La Corse et l'Albanie à travers les témoignages historiques, littéraires et folkloriques dans les lettres françaises du XIX^e siècle*, Thèse pour l'obtention du doctorat d'université, Sous la direction du professeur Charles Dedeyan, Université de Paris – Sorbonne, Paris IV, Paris, 1977.

JAKA, Ymer, « Une représentation diplomatique de Napoléon I^{er} à Prishtina », *Kosovo*, 1974, p. 413-434.

KOLANOVI, Josip, ŠUMRADA, Janez (sous la direction de), *Napoléon et son administration en Adriatique orientale et dans les Alpes de l'Est, 1806-1814. Guide de sources*, préface par Marie-Paul Arnould, Hrvatski državni arhiv / Archives nationales de Croatie, 2005.

LECLERCQ, Johann, *La France, les grandes puissances et l'indépendance albanaise (1912-1913)*, mémoire de maîtrise sous la direction de M. Robert Frank, Université de Paris I-Panthéon Sorbonne, 2001.

MAZERAN, Hélène, *Les relations entre la France et l'Albanie : constance culturelle et variations politiques*, mémoire de DESS : Diplomatie, Université de Paris XI, Faculté de Droit Jean Monnet, Sceaux, juillet 1981.

POPESCU, Stefan, « Les Français et la République de Kortcha (1916-1920) », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, Paris, PUF, 2004, n. 213 (52^e année), p. 77-88.

POPESCU, Stefan, « La France et l'Albanie entre les deux guerres (1919-juin 1940) », in Traian Sandu (sous la direction de), *Cahiers de la Nouvelle Europe n. 1 « Identités nationales, identité européenne, visibilité internationale. »*, Paris, Harmattan, Janvier 2004, p. 209-232.

RAMA, Luan, *Shqipëria frankophone [L'Albanie francophone]*, ONUFRI, 2001.

RAMA, Luan, « Justin Godart et les Balkans : une vieille amitié », in Annette Wiewiorka (sous la direction de), *Justin Godart. Un homme dans son siècle (1871-1956)*, Paris, CNRS éditions, 2004, p. 217-226.

SCHMIDT, Charles, « Napoléon et les routes balkaniques », *Revue de Paris*, Nov.-Déc. 1912 (année 19/T. 6).

*** *Personalitetet Franceze për Shqipërinë dhe Shqiptarët [Personnalités françaises pour l'Albanie et les Albanais]*, Drejtoria e Përgjithshme e Arkivave [Direction générale des archives, Tirana, 2012, « 100 ans d'Indépendance »].

CONTRIBUTIONS FRANÇAISES OU EN FRANÇAIS A L'ALBANOLOGIE. VOYAGEURS FRANÇAIS EN ALBANIE

ARGONNE, P., *Manuel de la langue chkiye ou albanaise, grammaire, chrestomathie, vocabulaire*, Paris 1881 (la première édition publiée chez Ernest Leroux en 1878, rééditée en 1879).

ASHCOM, B. B., « Notes on the development of the Scanderbeg theme », *Comparative literature*, vol. 5, N° 1, winter 1953, p. 16-29.

BENLOEW, Louis, *Analyse de la langue albanaise : étude de grammaire comparée*, Paris, Moissonneuve et C^{ie}, 1879.

BERNARD, Roland, *Essai sur l'histoire moderne de l'Albanie*, Université de Paris – Faculté de Droit, Paris, F. Loviton, 1935.

BOUÉ, Ami, *La Turquie d'Europe, ou observations sur la géographie, la géologie, l'histoire naturelle, la statistique, les mœurs, les coutumes, l'archéologie, l'agriculture, l'industrie, le*

- commerce, les gouvernements divers, le clergé, l'histoire et l'état politique de cet empire, Paris, Arthur Bertrand, 1840.
- BOUÉ, Ami, *L'Etablissement de bonnes routes et surtout de Chemins de fer dans la Turquie d'Europe*, Paris, 1852.
- BOURCART, Jacques, *Les Confins albanais administrés par la France (1916-1920). Contribution à la géographie et à la géologie de l'Albanie moyenne*, Paris, Librairie Delagrave, 1922.
- BOURCART, Jacques, *L'Albanie et les Albanais*, Paris, Bossard, 1921.
- BOURCART, Jacques, « La population de l'Albanie », *La Géographie. Bulletin de la Société de géographie...*, *op. cit.*, T. XXXVI, n° 1-5, juin- déc. 1921, p. 510-513.
- BOURCART, Jacques, « Le climat de l'Albanie et du Monténégro », *La Géographie. Bulletin de la Société de géographie...*, *op. cit.*, T. XLI, n° 1-5, janv.- mai 1924, p. 53-54.
- BULKA, Nonda, « Les lettres françaises et Scanderbeg », *Deuxième Conférence des Etudes albanologiques*, t. I, Tirana, 1969.
- CAILLET, J., *De l'administration en France sous le ministère du cardinal Richelieu*, Paris, Firmin Didot frères, 1857.
- CAUBOUÉ, Pierre, « L'avenir économique de l'Albanie », *Journal des économistes*, N° 2, novembre 1919, p. 183-191.
- CHERVIN, Arthur, *L'Albanie. Communication faite le 13 novembre 1918 à la Société de Sociologie de Paris*, Paris, M. Giard & E. Brière, 1919 [Extrait de la *Revue internationale de Sociologie*].
- CHEVREAU, Urbain, *Scanderbeg*, 2 vol., Paris, T. Quinet et de Sercy, 1644.
- D'ABBEVILLE, Nicolas Sanson, *L'Europe en plusieurs cartes et en divers traités de géographie et d'histoire*, Chez l'Auteur, dans le Cloître de Saint Germain..., Paris, 1683.
- DE CHEVILLY, *Scanderbeg ou les aventures du Prince d'Albanie*, 2 vol., Paris, C.-J.-B. Delespine, 1732.
- DE COMBES, H., *Géographie, Tome second contenant la Hollande, la France, la Suisse, l'Italie, la Turquie européenne, l'Espagne, le Portugal et les Iles Açores*, Lausanne, chez Heubach, Durand et Comp. et chez Mourer librairies, 1790.
- DEGRAND, A., *Souvenirs de Haute Albanie*, Paris, H. Welter, 1901.
- DE LUPPÉE, Albert Marie Pierre, Robert de Luppé, *Mérimée*, Paris, 1945.
- DE MALHERBE, Raoul, *L'Orient. 1718-1845. Histoire, politique, religion, mœurs, etc.*, tome I, Paris, Gide et C^{ie}, 1846.
- DE S^t-DENYS, Le B^{on} Juchereau, *L'histoire de l'Empire ottoman depuis 1792 jusqu'en 1844*, Tome 1, Paris, Publication de Guirodet et Jouaust, 1844.
- D'HERBELOT (Monsieur), *Bibliothèque orientale ou Dictionnaire universel contenant généralement tout ce qui regarde la connaissance des Peuples de l'Orient...*, A Paris, Par la Compagnie des Libraires, MDCXCVII, Avec le Privilège du Roi.
- DORA D'ISTRIA (Madame), *Excursions en Roumélie et en Morée*, Zurich : Meyer et Zeller, Paris : J. Cherbuliez, 1863.
- DOZON, Auguste, « Excursion en Albanie », *Bulletin de la Société de Géographie de Paris*, Janv.- juin 1875 (6^e série / T. 9), p. 598-621.
- DOZON, A., « La littérature populaire chez les Chkipes ou Albanais », *Bulletin de correspondance hellénique*, année 1878, vol. 2, n°1, p. 45 - 53.
- DUMAS, Alexandre [et D. – J. Vuillemot], *Grand dictionnaire de cuisine*, Paris, A. Lemerre, 1873.

DUMAS, Alex., FOURNIER, Arnould, FIORENTINO et MALLEFILLE, *Crimes célèbres*, tome septième, Paris, Administration de librairie, 1840.

DUPONCET, Jean-Nicolas, *Histoire de Scanderbeg, roi d'Albanie*, Paris : Jean Mariette, 1709.

DUTEMPLE, Edmond, « Albanie », *La Grande encyclopédie. Inventaire raisonné des sciences, des lettres et des arts par une société de savants et de gens de lettres, Tome premier*, Paris, H. Lamirault et C^{ie} éditeurs, 1885, p. 1133 - 1137.

ENAULT, Louis, *La Méditerranée, ses îles et ses bords*, Paris, Morizot, Libraire-Editeur, 1863.

FAVEYRIAL, Jean-Claude, *Histoire de l'Albanie*, édition établie et présentée par Robert Elsie, Peja, Editions Dukagjini, 2001.

GENTIL, Louis, « Une mission scientifique en Albanie », *La Géographie*, 1920, t. XXXIV, p. 41-48.

GIBERT, Frédéric, *Les Pays d'Albanie et leur histoire*, avec deux cartes, Paris, 1914.

GODART, Justin, « Impressions de voyage en Albanie », *Les cahiers des droits de l'Homme*, 1^{er} août 1921, n° 15, p. 340-350.

GODART, Justin, *L'Albanie en 1921*, Paris, PUF, 1922.

GOUNOT, « Notes sur les mines de bitume exploitées en Albanie », *Annales des Mines*, juillet 1903, Paris.

HECQUART, Hyacinthe, *Histoire et description de la Haute Albanie ou Guégarie*, Paris, 1858.

HECQUART, H. (Consul de France à Scutari), « Géographie générale du pachalik de Scutari », *Nouvelles Annales de Voyage*, vol. 4, 1858, p. 293-302 + 1 carte.

HEUZEY, L. et DAUMET, H., *Mission archéologique de Macédoine*, Paris, 1876.

HUGUES, Thomas Smart, *Voyage à Janina en Albanie par la Sicile et la Grèce*, 2 vol, traduit de l'anglais [Defauconpret], Paris, Gide Fils, 1821.

JULIA, Edouard, « Le procès d'Essad Pacha », *Revue politique et parlementaire*, vingt-septième année, tome CV, octobre-novembre-décembre 1920, p. 443-444.

KOHLER, C., *Recueil des historiens des croisades. Documents arméniens, tome 2*, Paris, 1906.

LAFONT, Émile, *Trois mois de chasse sur les Côtes d'Albanie*, Paris, Plon 1899.

LAMARTINE, Alphonse de, *Histoire de la Turquie, tome III^e*, Paris, Librairie du Constitutionnel, 1854.

LAVARDIN, seigneur de Plessis, Jacques de, *Histoire de Georges Castriote, surnommé Skanderberg, roy d'Albanie, contenant ses illustres faicts d'armes et mémorables victoires à l'encontre des Turcs pour la Foy de Jésus-Christ recueillie, dressée et poursuivie jusques à la mort de Mahomet II*, Franche-Ville, Jean Arnould, 1604.

MALTE-BRUN, *Précis de la géographie universelle ou description de toutes les parties du monde...tome troisième. Description de l'Europe – La France*, Nouvelle édition revue, corrigée...et augmentée, Paris, Aimé André Libraire-Editeur, 1832.

MANZUR-EFFENDI, Ibrahim, *Mémoires sur la Grèce et l'Albanie pendant le gouvernement d'Ali-Pacha*, Paris, chez : Paul Ledoux, libraire ; Ponthieu, au Palais Royal ; H. Langlois et C^{ie}, libraires, MDCCCXVII.

MAURY, Edouard, *Aux portes de l'Orient. Les lagunes de Venise, Istrie et Dalmatie, Herzégovine et Bosnie, Monténégro, la côte turque, Corfou*, Paris, Librairie Fischbacher, 1896.

MÉRIMÉE, Prosper, *Lettres aux Grasset*, édition documentaire établie par Maurice Parturier, Paris, La Connaissance, 1924.

MEYLAN, Auguste, *A travers l'Albanie*, Paris, Ch. Delagrave, 1886.

NIPPGEN, J., « Bourcart (Jacques). L'Albanie et les Albanais... », *L'Ethnographie. Bulletin semestriel de la Société d'Ethnographie de Paris*, Nouvelle série N° 9 et 10, 15 avril et 15 décembre 1924, p. 331-332.

PAGANEL, Camille-Pierre-Alexis, *Histoire de Scanderbeg, ou Turks et chrétiens au XVe siècle*, Paris, Didier, 1855.

PETROVITCH, Georges T., *Scanderbeg (Georges Castriota). Essai de bibliographie raisonnée, ouvrages sur Scanderbeg écrits en langues française, anglaise, allemande, latine, italienne, espagnole, portugaise, suédoise et grecque, et publiés depuis l'invention de l'imprimerie jusqu'à nos jours*, Paris, Ernest Leroux, 1881.

POMMIER, Armand, *Profils contemporains. Mme la Ctesse Dora d'Istria [Hélène Ghika]*, Paris, Lécivain et Toulon, 1863.

POUQUEVILLE, François-Charles-Hugues-Laurent, *Voyage en Morée, à Constantinople, en Albanie et dans plusieurs autres parties de l'Empire ottoman...*, III^e vol. Paris, Gabon, 1805.

POUQUEVILLE, F.C.H.L., *Travels in Epirus, Albania, Macedonia, and Thessaly*, London: Printed for Sir Richard Phillips and Co, 1820.

REMERAND, Gabriel, *Ali de Tébélen pacha de Janina (1744-1822)*, Paris, Geuthner, 1928.

ROQUES, Mario, *Le dictionnaire albanais de 1635*, Paris, Geuthner, 1932.

SCHEFER, Ch. (publié et annoté par), *Le voyage d'Outremer de Bertrandon de la Broquière, premier écuyer tranchant et conseiller de Philippe Le Bon, Duc de Bourgogne*, Paris, Ernest Leroux éditeur, MDCCCXCII, coll. « Recueil de Voyages et de Documents pour servir à l'histoire de la géographie ».

VOLTAIRE *Essai sur les Mœurs et l'Esprit des Nations*, Paris, 1756.

WIET, Emile, « Itinéraire en Albanie et en Roumelie. Lettre adressée à M. le Secrétaire général », *Bulletin de la Société de géographie de Paris*, cinquième série, tome seizième, juillet – décembre 1868, p. 24-36.

ZOTOS, Alexandre (éd.), *Anthologie de la prose albanaise*, Paris, Fayard, 1984.

*** *Dictionnaire géographique portatif*, troisième édition, an VII-mai 1799 du Vosgien.

*** *De Paris à Constantinople*, Collection des Guides-Joanne, Paris, Librairie Hachette et C^{ie}, 1912.

*** *L'Adriatique*. 17 cartes et 20 plans, Imprimé en Italie, Librairie Hachette, 1939, coll. « Les guides bleus ».

ALBANIE. BALKANS. ADRIATIQUE. EUROPE DE SUD-EST. THESEES GEOPOLITIQUES.

ANCEL, Jacques, *Manuel historique de la Question d'Orient (1792-1930)*, Paris, Delagrave, 1923 (4^e édition 1930).

ANCEL, Jacques, *Peuples et nations des Balkans : géographie politique*, Paris, Armand Colin, 1926 (2^e édition 1930).

ANCEL, Jacques, *Les Balkans face à l'Italie*, Paris, Delagrave, 1928 (2^e édition 1928). ANCEL, Jacques, *Géographie des frontières*, Préface d'André Siegfried, Paris, Librairie, Gallimard, 1938.

ANCEL, Jacques, *Affaires étrangères. Aide-mémoire de la politique française (1789-1936)*, Paris, Librairie Delagrave, 1936.

- AULNEAU, Joseph, « La Question albanaise », *Revue politique et parlementaire*, N° 208, tome LXX, 10 octobre 1911, 18^e année, p. 89 – 103.
- BALDACCI, Antonio, *La prima ferrovia nel Montenegro*, Roma, 1908.
- BARBY, Henry, *Les Victoires serbes*, Paris, Bernard Grasset, 1913.
- BASRI-Bey (Dukagjin-Zadeh), *L'Orient débalkanisé et l'Albanie. Origine des dernières guerres et la paix future*, Paris, s. l., 1919.
- BERATTI, Démètre, *Les droits des petits peuples devant la Conférence de la Paix*, Paris, Henri Diéval, s.d.
- BESOZZI, A., MARTINI, V. A., *La Jugoslvaia e la Pace Europea*, Milano, Società editrice Unitas, MCMXXX.
- CASSI, Gellio, *Il Mare Adriatico, sua funzione attraverso i tempi*, Milano, Villari, 1915.
- CHEKREZI, Constantin, *Albania, past and present*, New York, 1919.
- CHERADAME, André, *La question d'Orient : la Macédoine, le chemin de fer de Bagdad*, Paris, Plon, 1903.
- CHERADAME, André, *Douze ans de propagande en faveur des peuples balkaniques*, Paris, Plon, 1913.
- CHERADAME, André, *L'Allemagne, la France et la Question d'Autriche*, Paris 1902.
- CVIJIC, Jovan, *La péninsule balkanique. Géographie humaine*, Paris, Colin, 1918.
- DELAISI, Francis, « L'autonomie albanaise », *Aspirations Autonomistes*, XIX, Paris, Félix Alcan, 1913.
- DEMANGEON, A. « La géographie des langues », *Annales de géographie*, année 1929, volume 38, numéro 215, p. 427 – 438.
- D'ESTOURNELLES DE CONSTANT, KAHN, Emile, *L'Albanie et la paix de l'Europe*, Paris, 1920.
- DI GIORGIO, Antonio (Deputato al Parlamento...), *Il problema militare. La questione Adriatica. L'Albania e la Libia. Discorso sulle comunicazioni del Governo pronunciato alla Camera dei Deputati nella tornata del 1° luglio 1920*, Roma, Tipografia della Camera dei deputati, 1920.
- DJUVARA, Trandafir G., *Cent projets de partage de la Turquie (1281-1913)*, Paris, F. Alcan, 1914.
- DOMINIAN, Léon, *The frontiers of Language and Nationality in Europe*, London (Constable) et New York (H. Holt), 1917.
- ESSAD, *Mémoire sur l'Albanie*, Paris, le 16 avril 1919.
- GALLOIS, L., « Les populations slaves de la Péninsule des Balkans », *Annales de géographie*, année 1918, vol. 27, n° 150, p. 434-460.
- GARNIER, *Les frontières historiques de la Serbie*, Paris, s. éd., 1917.
- GAYDA, Virginio, *Italia e Francia. Problemi aperti*, Roma, Stabilimento Tipografico del « Giornale d'Italia », XVII.
- GIANNINI, Amedeo, *L'Albania dall'indipendenza all'unione con l'Italia (1913-1939)*, 4^e édition, Milano, Ist. Pol. Intern., 1940.
- GIANNINI, Amedeo, « La formazione della Grande Albania », *Rivista d'Albania*, marzo 1942 – XX, p. 3-6.
- GIANNINI, Amedeo, *La Questione albanese*, seconda edizione, Roma, Anonima Romana Editoriale, 1925.

- GRAVIER, Gaston, « La Vieille Serbie et les Albanais », *Revue de Paris*, dix-huitième année, tome sixième, novembre-décembre 1911, p. 201 – 222.
- GRAVIER, Gaston, « L'Albanie et ses limites I », *Revue de Paris*, 20^e année, t. I, janv.-févr. 1913.
- LAMOUCHE, Léon, « La naissance de l'Etat albanais », *Revue politique et parlementaire*, t. LXXX, 1914.
- LAMOUCHE, Léon, « L'Indépendance albanaise et le débouché serbe sur l'Adriatique », *Revue politique et parlementaire*, 20^e année, t. LXXV, janvier-février-mars 1913.
- LEGER, Louis, *Le panslavisme et l'intérêt français*, Paris, Flammarion, 1917.
- LIBARDI, P. Cav. Camillo O. F. M. da Levico, *Come si è fatto Re d'Albania Ahmet Zogu*, Trento, Scuola Tipografica Pr. Arcivescovile, 1940-XVIII.
- LOISEAU, Charles, *L'équilibre adriatique*, Paris, Perrin, 1908.
- LOLLI, Mario, *Le sciagure della Francia. 1870-1871. 1939-1940*, Roma 1940.
- LOUIS-JARAY, Gabriel, « L'Albanie et les Albanais », *Revue politique et parlementaire*, vingtième année, tome LXXIV, n° 223, janvier-février-mars 1913.
- LOUIS-JARAY, Gabriel, *L'Albanie inconnue*, préface de G. Hanotaux, vol.1, Paris, Hachette, 1913.
- LOUIS-JARAY, Gabriel, *Au jeune royaume d'Albanie : Ce qu'il a été, Ce qu'il est*, Paris, Hachette et C^{ie}, 1914.
- LUMO, Skendo, *Albanais et Slaves*, Lausanne, Librairie centrale des nationalités, 1919.
- MARACCHI, Giovanni, *Il problema mediterraneo nella politica estera fascista*, Pola, Stab. Tip. F. Rocco, s. d.
- MEILLET, A., *Les langues dans l'Europe nouvelle*, Paris, Payot, 1918 (2^e édition 1928).
- MEILLET, Antoine, COHEN, Marcel, (sous la direction de), *Les langues du monde*, I^{er} vol., Paris, Librairie ancienne E. Champion, 1924.
- MEILLET, A., « Jovan Cvijić, *La péninsule balkanique. Géographie humaine*, Paris, Colin, 1918 », *Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, tome vingt-unième (1918-1919), Paris, 1919, p. 292-293.
- MORANDI, Mario, *La comunità imperiale e l'Albania. Prime esperienze*, con un'appendice, Roma, Istituto Nazionale di Cultura Fascista, 1942-XX.
- MOUSSET, Albert, *La Petite Entente : ses origines, son histoire, ses connexions, son avenir*, préface de Jean Brunhes, 2^e édition, Paris, P. Bossard, 1923.
- MOUSSET, Albert, *L'Albanie devant l'Europe, 1912-1929*, Paris, Delagrave, 1930.
- NURIGIANI, Giorgio, *La Macedonia nel pensiero italiano*, Roma, 1932-anno X.
- RECOULY, Raymond, « Le problème albanais », *Revue politique et parlementaire*, N° 241, t. LXXXI, 10 juillet 1914, 21^e année.
- SAN GIULIANO, A. di, *Lettere sull'Albania*, Roma, Stabilimento Tipografico del « Giornale d'Italia », 1903.
- SILVA, Pietro, *Il Mediterraneo. Dall'unità di Roma all'Impero Italiano*, vol. I-II, VII Edizione, Roma, Istituto per gli Studi di Politica Internazionale, 1942-XXI.
- THUREAU, Joseph, « Les Chemins de fer balkaniques et leur Rôle dans les Origines de la Guerre », *Revue politique et parlementaire*, n° 254, T. LXXXVI, 10 janvier 1916, 23^e année, p. 15-36.
- *** *Albania. Monografie geografiche*, Firenze, Istituto Geografico Militare, 1926.
- *** *L'Albanie. Mémoire présenté à la Conférence de la Paix*, s.l., s.d.

RELATIONS FRANCO-ITALIENNES. L'OCCUPATION ITALIENNE DE L'ALBANIE

- BOLECH CECCHI, Donatella, *Non bruciare I ponti con Roma : le relazioni fra l'Italia, la Gran Bretagna e la Francia dall'accordo di Monaco allo scoppio della seconda Guerra mondiale*, Milano, A. Giuffrè, 1986, coll. « Facoltà di Scienze politiche dell'Università di Milano ».
- BORGOGNI, Massimo, *Tra continuità e incertezza. Italia e Albania (1914-1939). La strategia politico-militare dell'Italia in Albania fino all'Operazione « Oltre Mare Tirana »*, Milano, Franco Angeli, 2007, coll. « Temi di Storia ».
- CALAFETEANU, Ion, *Diplomația românească în sud-estul Europei (martie 1938 - martie 1940) [La diplomatie roumaine en Europe du sud-est, mars 1938-mars 1940]*, Editura Politică, București, 1980.
- CLIADAKIS, Harry, « Neutrality and War in Italian policy, 1939-40 », *Journal of Contemporary History*, 1974, n° 9, p. 171-190.
- DUROSELLE, Jean-Baptiste, SERRA, Enrico (a cura di), *Italia e Francia dal 1919 al 1939*, vol. 1., Milano, Istituto per gli studi di politica internazionale, 1981.
- DUROSELLE, Jean-Baptiste, SERRA, Enrico (a cura di), *Italia e Francia dal 1939 al 1945*, vol. 2., Milano, Franco Angeli, 1984.
- FISCHER, Bernd J., *Albania at war, 1939-1945*, West Lafayette, Ind. - Purdue University Press, 1999.
- GODART, Justin, « Le Vendredi Saint albanais », *La paix par le droit*, mai 1939, p. 137-143.
- KALLIS, Aristotle A., *Fascist ideology: territory and expansionism in Italy and Germany, 1922 – 1945*, London - New York, Routledge, 2000.
- LAURENS, Franklin D., *France and the italo-ethiopian crisis 1935-36*, The Hague – Paris, Mouton, 1967.
- LEFEBVRE D'OVIDIO, Francesco, *L'intesa italo-francese del 1935 nella politica estera di Mussolini*, Roma, s. éd., 1984.
- LE MOAL, Frédéric, *Les relations entre la France et l'Italie dans les Balkans pendant la Première Guerre mondiale, 1914-1919. Deux alliés face au problème yougoslave*, sous la direction du professeur Georges-Henri Soutou, Université de Paris IV, 2004.
- MACDONALD, C. A., « Britain, France and the April Crisis of 1939 », *East European Quarterly*, 1972/2, n° 151, p. 151-169.
- MILZA, Pierre, *Les origines du rapprochement franco-italien de 1900-1902*, vol. 7, Thèse pour le doctorat d'État préparée sous la direction de Monsieur le Professeur J.-B. Duroselle et présentée à l'Université de Paris I, 1977.
- MILZA, Pierre (sous la direction de), *Les Italiens en France de 1914 à 1940*, Palais farnèse, École française de Rome, 1986, collection de l'EfR, n° 94.
- OLLA, Paola Brundu, *L'Equilibro difficile. Gran Bretagna, Italia e Francia nel Mediterraneo (1930-1937)*, Milano, Dott. A. Giuffrè Editore, 1980.
- PAVLOVIĆ, Vojislav, « Le conflit franco-italien dans les Balkans, 1915-1935. Le rôle de la Yougoslavie », *Balkanica*, XXXVI, 2005, p. 164-201.
- PEARSON, Owen, *Albania in the Twentieth Century, vol. 2 : Albania in Occupation and War: From Fascism to Communism, 1940-1945*, London, The Centre for Albanian Studies, London, I. B. Tauris publisher, 2006.

VAN CREVELD, Martin, « Prelude to Disaster: the British Decision to Aid Greece, 1940-41 », *Journal of Contemporary History*, 1974, n° 9, p. 65-92.

VEATCH, Richard, « The League of Nations and the Spanish Civil War, 1936-9 », *European History Quarterly* 1990, n° 20, p. 181-207.

INDEX DES NOMS DE PERSONNES

A

Abdi Bey (Frashëri): 156
Abraham (Major): 325
Abdul Bey (Jupi): 97
Abdul Hamid II (Abdülhamid): 122, 230, 483
Abid (Prince Mehmed): 230, 278, 483, 484, 485, 489
Agnesse (professeur): 376, 389
Ajazi (Beqir): 234, 388, 389
Akif Pacha (Ahmed): 146
Alarupi (Vasil D.): 297, 300
Albertini (Eugène): 288
Alexandre I^{er} de Yougoslavie: 421, 422, 432
Alexandre Karageorgévitch: 139
Ali Bey (Evrenos Oglu): 28
Ali Demir: 210
Ali Kolonia Pacha: 176
Ali Pacha de Janina: 25, 35, 43-45, 498
Aliotti (Carlo): 127
Allard (Félix): 253
Almagia (Roberto): 466
Aloisi (Pompeo): 407, 422, 423
Alric (Arthur): 39
Amourath II: *cf.* Murat II
Ampère (André-Marie): 387
Ancel (Jacques): 14, 122, 124, 129, 134-136, 458, 465
Ange (L'): 28
Angely (Humbert H. R. de): 294
Anjou (Les): 102
Aoste (Duc d'): 222
Apollinaire (Guillaume): 306
Aqif Pacha (Elbasani): 155, 156, 200, 205
Argyropoulos (Péricles A.): 95, 99, 100

Arlotta (Mario): 411
Armstrong (Duncan Heaton, dit Jack): 76, 79, 91, 124
Aslani (Fuad): 228
Atatürk: 230
Attoma (Lorusso): 300
Attolico (Bernardo): 475
Aubaret (Louis): 38
Aulneau (Joseph): 48
Avenol (Joseph): 484-486
Averescu (Alexandre): 414, 545
Avezzana (Romano): 405
Avrami (Vasil) : 118
Avramides (Christos): 176

B

Badoglio: 483
Bailly-Comte: 383-385
Bairaktari (Muharrem): 308
Bairam (Fevzi): 147
Bako (Koçi): 387, 388
Balaceanu-Stolnici (Constantin): 391
Baldwin (Stanley): 436
Balfour: 137
Baldacci (Antonio): 48, 190, 465, 466, 546
Bandini: 89
Barby (Henry): 58
Bargeton (Paul Pierre) : 96
Barleti (Marin) : 29
Barrère (Camille) : 202, 203, 241, 244
Barthou (Louis): 432, 435
Baudouin II (de Constantinople) : 28
Beaujour: 35
Beauverger (Edmond Petit de): 495
Beça (Anton): 346
Beck (Colonel): 434
Bedjet (Arslan): 97
Béguin-Billecocq (Claude): 251

Béguin-Billecocq (Jean): 66, 70, 150, 199, 200-203, 241, 242, 250-262, 264-271, 281, 282, 303, 316, 317, 321, 322, 327, 329-330, 335, 336, 338-342, 350, 351, 353
 Béguin-Billecocq (Louise): 263, 265, 267, 268
 Beneš (ou Benès, Edvard): 220, 425, 431, 435
 Benoist (Charles): 161
 Beratti (Démètre): 176, 207, 279
 Bérenger (Henry): 427, 467
 Bergeret: 115
 Berisha (Sali): 25
 Bernard (Lambit): 274
 Bernard (Marc): 462
 Bernstein (Herman/Ermanno): 228, 229, 277
 Berthelot (Philippe): 199, 200, 348
 Berthier (César): 45
 Bertotti (Emilio): 81
 Bertrand: 36
 Bertrandon de la Broquière: 28
 Besnard (René): 406
 Bethlen (Comte): 423
 Bethmann-Hollweg: 97
 Bianco (prof.): 375
 Bib Doda (Prenek): 46, 80, 153, 252
 Bidon: 105
 Billy (Robert de): 266
 Bino (X.): 387
 Biscarre (Alex): 304, 305
 Bismarck: 51, 428
 Blanchet: 331
 Blinishti (Benoit): 325
 Blum (Léon): 441
 Bocage (Jean-Denis Barbié de): 35
 Bodin (Louis): 288
 Bodrero: 139, 216
 Bolotte (Marcel): 114, 115, 119, 134
 Bonacini (Mario): 176
 Bonaparte (Jérôme): 113
 Bonaparte-Patterson (Jérôme-Napoléon): 113
 Bonhomme: 105
 Bonin-Longare : 112, 149, 170, 512
 Bonnet (Georges): 234, 474, 475, 479, 486, 491
 Bonvin : 89
 Boppe : 84
 Bordeau : 108
 Borden (Sir Robert) : 154
 Boris III de Bulgarie: 423, 424
 Bossy (Raoul V.): 442, 443
 Botzaris: 176
 Bouchard: 119
 Boué (Ami): 49
 Boukharine: 215
 Bourcart (Jacques) : 105, 106, 119, 266, 285, 293-295, 297, 375, 394, 466
 Bourée (Nicolas Prosper) : 34
 Bournazel (de) : 94
 Bousquet (Georges Henri): 294, 371, 372
 Bouvreuil: 482
 Bowman (I.): 157
 Boyer (Paul): 298, 394
 Boylston (Helen Dore): 283
 Brabrook (Maj. Gordan): 217
 Bratianu (Gheorghe): 438, 441
 Bratianu (Ion I. C.): 438
 Breedin (Maj.): 217
 Brégeault (André): 114, 376
 Briand (Aristide): 131, 132, 139-141, 161, 169-171, 204, 206, 218, 348, 384, 405, 412-414, 417, 432, 485
 Briot (Augustin): 73, 113, 202, 252, 254, 256
 Brocchi (Igino): 431
 Brun (Edouard): 235
 Brunhes (Jean): 14, 161-163, 166, 191, 498
 Budé (Guillaume): 288
 Bumçi (Luigi): 147, 153, 156, 159

Burian: 79
Burney (Cecil): 62
Byron (lord): 75, 100

C

Cadorna (Luigi): 88
Cagnat (René): 394
Calinescu (Armand): 441
Calmès (Albert): 325
Cambon (Jules): 60, 154, 172, 512
Cambon (Henri): 310
Cambon (Paul): 60-62, 83, 84, 128, 146
Çami Bey: 494
Capsanbelli: 109
Carcopino (Jérôme): 14, 94, 95, 99, 100, 119, 288
Carlini (Commandant): 222
Castoldi: 154
Catherine de Courtenay: 27
Cauboue (Pierre): 315
Cavelier/Cavalier (professeur): 376, 389
Cecil (Sir Robert): 170, 174, 183
Çelo (Ibrahim): 213
César: 41
Chabot (Georges): 161
Chamberlain (Sir Austen): 226, 249, 406, 412, 413
Chamberlain (Neville): 12
Chambon (attaché commercial): 354
Chanlaine (Pierre): 299
Chantitch-Chandan (Krsta S.): 469, 470
Charles I^{er} (de Roumanie): 158
Charles II (de Roumanie): 430
Charles d'Anjou (roi de Naples): 27
Charles de Valois: 28
Charpy: 145
Chatagneau (Yves): 464, 465
Chatfield (Sir Ernle): 220
Chautemps (Camille): 115

Chekrezi (Constantin): 495
Cheradame (André): 49
Chételat (L. de): 294
Choublier (Maxime Etienne): 35
Chtirkich: 258
Ciano (Galeazzo): 229, 238, 249, 306, 361, 362, 365, 471, 472, 475, 478-480, 483, 491
Cika (Nebil): 300
Clemenceau (Georges): 154, 156, 467
Clément-Simon: 352
Clough (A. B.): 175, 533, 535, 537
Cochin (Denys): 75
Codreanu (Corneliu Zelea): 441
Cœurdevey (Rémy): 115
Coletzi: 147
Colonna-Ceccaldi: 38
Colonna di Cesaro (G. A.): 404
Combaluzier (Louis): 302, 303, 371
Combes (H. des): 39
Commenage (prof.): 370
Conrad: 79
Constantin XII (roi de Grèce): 77, 81
Constantinide (Noti): 444
Coolidge (A.): 157
Corti (Luigi): 176
Cosie: 89
Coulais: 67
Courville (Xavier de): 383, 384
Cousinery: 35
Coutant (Vital): 383
Cozzi (Mgr.): 258, 264, 340
Cripps (Maj.): 217
Crispi (Francesco): 163
Croiset (Maurice): 288
Crowe (Sir Eyre): 154, 156
Cuénod (Henri): 266
Cumani (Jean): 30
Curri (Bajram/Bairam): 213, 472
Curtius (Julius): 426
Curzon (Lord): 171, 174

Cuza (Alexandru C.): 444
Cvijic (Jovan): 14, 49, 159, 160, 464, 466

D

Dako (Kristo): 118
Daladier (Edouard): 484, 493
Daniel (professeur): 376, 389
Danilo: 123
D'Annunzio (Gabriele): 190
Danos: 105
Dardas: 100
Dashi (Ali): 285
Daudy (docteur): 224
Daumet (H.): 41
Davier: 103
Day (Klive): 154
Degrand (Georges): 187, 224, 251, 272, 273, 275, 279, 281, 348, 358-360, 448, 449, 451
Degrand (Jules A. Th.): 36-38
Delaisi (Francis): 54, 55
Delaroche-Vernet: 254
De Laur (professeur): 376, 389
Delbos (Yvon): 438, 444
Delcassé (Théophile): 83, 84, 128
Delvina (Suleyman Bey): 155, 158, 205, 215
Demangeon (Albert): 161
Demorgny (Gustave): 467, 468
Dervish Bey (d'Elbassan): 278
Descoins (François Henri-Vincent): 14, 89, 91, 94, 95, 98-106, 114, 117-120, 134, 135, 138, 139
Descottes-Genon (Eugène): 220, 222
Deslions: 385
Deveaux (A.): 484
Dibra (Zija): 213, 214
Diehl (Charles): 394
Dimitri (Mgr.): 448
Dimitri (Meria): 297

Dino (Djemil/Gemil/Xhemil): 207, 329, 489, 490
Dishnica (Llambi): 388
Djavid Bey: 122, 126
Dollfuss: 433
Donzelot: 45
Doumergue (Gaston): 49, 64, 126, 216, 275, 467
Dozon (Auguste): 37, 73, 87
Drummond (Eric): 174
Druon (Maurice): 360
Dubroqua (Guillaume): 32, 33
Duce (II): cf. Mussolini
Dufour (Gabriel): 235, 272, 492
Dufour (Louis): 294
Dufour (Sein): 327
Duhamel (J. A.): 235
Dukagjini (Lek): 36
Dumaine: 49, 50
Dumas (Alexandre, le père): 41, 44
Dumas (Alexandre, le fils): 45
Dumont (Charles): 67
Duponcet (Nicolas): 29
Durand: 89
Durazzo (marquis de): 127, 341
Durham (Miss Edith): 121-123
Dutton (Samuel): 59

E

Eden (Anthony): 444
Ekrem/Eqrem Bey (Libohova): 242, 279, 475, 476
Ekrem Bey (Vlora): 108, 125
Elisabeth (de Roumanie): 64
Enault (Louis): 40
Enver Pacha: 126, 389
Epaminondas: 75
Erebara (Yashar): 477
Ernout (Alfred): 288

Eshref Bey (ou Eschref, Ruschen): 155, 228
Essad Pacha: 21, 26, 80, 81, 83-85, 94, 97,
98, 106, 121-150, 152-154, 156, 159, 204,
205, 280, 304, 328, 402, 472
Estournelles de Constant (Paul d'): 59, 155,
158, 245, 290, 509
Eugène de Savoie: 63
Eumer Effendi: 136
Evangelheli Pandeli: 118, 211, 232, 234, 338,
371
Eyres (Sir Harry): 173, 197, 198, 200, 203,
214, 289, 322, 336, 337, 339, 342

F

Fabiano: 318, 321, 322
Fallex (Maurice): 164
Faret (Nicolas): 29
Farouk I^{er}: 494
Fattobene (Tito): 176
Faveyrial (Jean-Claude): 42
Ferid Bey (Frashëri): 144
Ferrero (Giacinto): 89, 97, 109, 152
Ferry (Jules): 310
Ferté (Henri): 39
Feuillâtre (Paul): 77
Fevzi (Bayram): 176
Fico/Fitzo (Rauf Bey/Raouf): 303, 304, 371
Fitzmaurice: 51
Flandin (Pierre-Etienne): 434, 436
Flaubert (Gustave): 256
Fleriau (Aimé de): 197, 200
Floqi (Kristo): 118
Fontenay (Joseph de): 66-68, 70, 84, 121,
128, 131-133, 138, 140, 143, 144, 150, 201,
215, 257
Fontenelle (Mgr. R.): 306
Fougères (Gustave): 394
Fourtou (Joseph Bardi de): 89, 106, 110-
112, 114-117, 254

Francavilla (Colonel): 258
Franchet d'Espèrey: 109-112, 137, 140
Franciscus Blacus: 294
Franco (Général): 230, 474
François (Colonel): 89
François I^{er} (roi de France): 30
François-Ferdinand: 64
Frangoulis (Antoine F.): 434
Frankfurter (Félix): 157
Frappa (Jean-José): 87
Fuad (Toptani): 147
Fundo (Llazar): 215

G

Galli (Carlo): 416
Gallois (Lucien): 160, 161
Gambardella: 290
Gamelin (Général): 438
Gani (Toptani): 122
Garnier: 31, 376
Garrigue (Albert): 260
Gaulle (Général De): 270
Gauvain (Auguste): 97
Gayda (Virginio): 413
Gazzera (Pietro): 185, 276, 277, 533, 535,
537
Gentil (Louis): 293
Gentison (Paul): 471
Géraldine (Apponyi): 270, 305, 306, 391,
457, 472, 479, 481
Gerson (Vital): 105
Germenji (Thémistocle): 94, 95, 98, 103,
139
Ghica (Albert): 63, 73, 74
Ghica (Grigore): 73, 74
Ghilardi (Léon von): 91
Gigurtu (Ion): 430
Gilbert (André): 70, 150
Gillat (Lt.-col.): 217

Gilles (Frank): 175, 176, 188
Giolitti: 509
Giordano (Colonel): 300
Giuraskovic: 409
Gjeçov (Shtjefën): 36
Gobineau: 42, 292
Godart (Justin): 59, 101, 114, 120, 126, 238-245, 248, 255, 261, 278, 279, 285, 290-292, 295-299, 319-325, 328, 329, 335, 336, 339, 341, 342, 345, 349, 394, 396, 399, 451, 455, 482
Göering (Hermann): 432, 438, 442, 475
Goga (Octavian): 438, 444
Gömbös: 421
Gorki (Maxime): 387
Goschen: 51
Gounot (Alfred): 47
Gout (Jean): 154
Grafftey-Smith (Sir Lawrence Barton): 491
Graham (Sir Ronald): 406, 413
Graillet: 144, 150, 252
Grandi (Dino): 246, 406, 410, 422, 432
Grand-Smith (Ulysses): 338, 339
Granier (prof.): 389
Grasset (Edouard): 41
Gravier (Gaston): 49, 54-56
Grey (Sir Edward): 77, 84
Grousset (René): 502
Guariglia (Raffaele): 483
Guerrini (Domenico): 85
Guilhelmus Adam (Guillaume Adam): 28
Guillaumat: 108, 109, 133, 136
Guimard (Émile): 346, 503
Guinness (Walter): 154
Guinis: 100
Gulli (Carlo): 419
Guyk (baron van): 324
Guys (Albert-le père): 256
Guys (le fils): 256

H

Hahn (Georg): 42
Haidar Bey (Staria): 97
Halifax (Lord): 486
Halil (Leshi): 173
Halil (Rifat): 122
Hanotaux (Gabriel): 72, 184
Haqqi Tatzati/Tatzari (Ismail): 260
Harilla (Thoma): 504
Hasluk (Margaret): 187
Hassan Bey (Pristina/Prishtina): 213, 214, 263, 472
Hassell (Ulrich von): 439
Hecquart (Hyacinthe): 36, 38, 46
Henrys (Prosper): 109, 298
Herbette (Jean): 97
Hergé: 307, 308
Herriot (Edouard): 169, 243, 384, 426, 427, 429
Heuzey (Léon Alexandre): 41
Hill (Maj.): 217
Hitler: 12, 238, 307, 437, 440-442, 472, 475, 494
Hodgson (Sir Robert): 217, 277
Hodja (ou Hoxha, Enver): 3, 14, 150, 198, 387-389, 505
Homère: 75
Hory (André de): 420
Houette: 328
House (Edward Madell): 157
Hubert (Lucien): 467
Hudelet (Armand): 346
Humer (Tefik): 212
Hunger Jan): 334, 339, 340, 342, 385
Hysen (neveu du roi Zog): 370, 390

I

Iorga (Nicolae): 159

Iovoritch (Gregorio): 307
Ilias Bey (Vrioni): 176, 216, 249, 335
Ishi (K.): 512
Ismail Qemali (Kemal): 53, 55, 60, 108, 125, 198, 213
Isnard (Joseph): 31, 33
Ivanaj (Martin): 233
Ivanaj (Mirash): 233, 234, 376, 380, 385, 390

J

Jacobs (Edgar P.): 308
Jacomoni di San Savino (Francesco): 214, 381, 451, 489
Jacquet: 329
Jakub (Sabri Gurakuqi): 138
Janko (baronne): 304
Jankowski (Paul): 115, 169
Jaray (Gabriel-Louis): 54-56, 256, 293
Jaunage (de): 75
Jaurès (Jean): 387, 388
Jean d'Anjou (duc de Durazzo): 27
Jeanne II (reine de Naples): 27
Jeanne de Durazzo: 27
Jeanne de Savoie: 423, 424
Jeftić (Bogoljub): 431, 438
Jireček: 56
Johnson (D. W.): 157
Joleaud (Léonce): 293
Joly: 225
Jonnage (de/ De Jonage?): 319, 320
Jouvenel: 427
Juranev (Konstantin): 215

K

Kadare (Ismail): 502
Kahn (Émile): 158

Kànya: 442
Karageorgévitch (Les): 144, 151
Karkandjos: 175, 176, 184
Károlyi (Michel): 452
Kellog: 417, 485
Kelsen (Hans): 487
Kennedy (journaliste): 125
Kiamil (de Dibra): 257
Kiseleff (Pavel): 101
Klisura (Ali): 452
Klisura/Klisyra (Xhemali Asllan): 359
Koch (Ottaviano Armando): 449
Koechly: 89
Koennen-Horak: 109
Koleka (Spiro Jorgo): 342
Kolovani (Démètre): 159
Konitza/Konica (Faik Bey): 53, 306
Konitza (Mehmed Bey): 146, 153, 154, 207
Köprülü (Les): 163
Kotta (Kaço/Kaccio/Constantin ou Kostaq Kota ou Kaço Kota): 212, 248, 279, 349
Koch (Armando): 275
Kövessháza (Hermann von): 85
Kraal (ou Kral, August): 80, 97, 128
Krajewski (Léon): 63, 66, 67, 69, 70, 77, 92, 121, 128-130, 132, 135-137, 139, 140, 142, 147, 150, 200, 204-206, 328
Krakovietzky (Arkadi): 215
Kristo (Frashëri): 503
Kristophoridhis (Constantin): 37
Kupi (Abbas): 479

L

Lamartine (Alphonse de): 42
Lamb (Harry L.): 63
Lamouche (Léon): 54, 57, 58
Lansing (Robert): 157
Laroche (Jules): 112, 142, 169, 329
Laval (Pierre): 243, 432, 434, 435

Lavardin (Jacques de): 28, 29
Lavergne (Gabrielle): 391
Lavisse (Ernest): 161
Lawrence (Thomas Edward): 217
Lazare: 288
Leblois (Paul): 94, 99
Léger (Alexis): 426
Léger (Louis): 159
Le Goff (Jacques): 545
Legrand (Émile): 55
Lekkas (Emmanuel): 454
Lénine: 387
Leoni (A.): 63
Le Rée (Louis): 38
Lescuyer (René-Henri): 233, 275
Leygues (Georges): 169, 198, 199
Liapchev (Andreï): 408
Limperani (Mathieu de): 176
Lloyd George: 167, 169, 173, 174, 427
Loiseau (Charles): 50
Lot (Ferdinand): 438
Loti (Pierre): 306
Louis IX: 27
Louis XIII: 31
Louis XIV: 270
Louis (comte de Provence): 31
Louis de Bourbon: 27
Louis Napoléon (Prince): 64, 320
Luckwald (Erich von): 475
Lupescu (Elena): 304
Lyver: 46

M

Maccas (Léon): 100
Machiavelli (Rangoni): 239
Mackensen (ambassadeur): 475
Magoffin (McGuffin?/Samuel): 319
Mahmoud Bey (Vlora): 53
Mahmud (Xhelili): 143

Mahomet II: 39
Mahomet Kupruli: 30
Malëshova (Shejfullah): 215
Maliq (Guli): 138
Malte-Brun (Conrad): 39
Manoilescu (Mihail): 430, 436-439
Mantoux (Paul): 325
Mantrès: 115
Manzur-Effendi (Ibrahim): 44
Marchand (M et M^{me}): 278
Marchand (prof, correspondant Havas): 300, 376
Margerie (Pierre de): 131, 141, 203
Marinkovich (Vojislav): 411, 419, 422
Marko (Petro): 503
Marko Gjoni (Gjon): 173
Marmont (Général): 43
Marovol (prof.): 376
Martin (Lt.-col.): 217
Martin (député socialiste): 482
Martino (di/de): 154, 405
Martonne (Emmanuel de): 161, 164, 457
Marx (Karl): 387
Marval: 389
Masnou (François): 219
Massiet: 99
Matheo: 307
Matrosoff (Vladimir): 475
Matteotti (Giacomo): 346
Maugras (Gaston): 442
Maurras (Charles): 61
Maury (Edouard): 40
Mayen (frères): 327
Mazon (André): 294, 295, 372, 373
Mazzotti (Vittorio): 455
Mborja (Tefik): 215
Mehdi Bey (Frashëri): 175, 176, 207, 232, 288, 371, 479
Mehmed (Kavaja): 123
Mehmed Bey (Klisura): 108

Mehmet V: 80
Mehmet (Albanais de Scutari): 307
Meillet (Antoine): 14, 160, 164-166, 457
Mercier (Louis): 225, 233, 251, 272, 274, 278, 372, 475-480, 490-492
Merimée (Prosper): 41, 42
Merlier (Octave): 384
Metaxás: 411
Meyer (Jean): 387, 388
Michalakopoulos (ou Michalacopoulos, Andreas): 411, 422, 423
Michel VIII Paléologue: 27
Mida-Briot: 492
Midhat Bey (Frashëri): 153, 198-200, 204, 206, 207, 210, 325, 396
Mikes (Hannah): 304
Millerand: 169
Mills (Ogden): 228
Miradach (ex-Colonel): 330
Mitrovica (Rexhep ou Redjeb): 240, 261, 495
Mohamed-Ali: 163
Molière: 264, 371
Monbouyran: 260, 383, 384
Moncieri: 106
Montanarella (Commandant): 222
Montanelli (conseiller): 390
Montpensier (duc de): 64, 74
Monzie (Anatole de): 296
Morancé (Madame): 263, 264
Mortier: 133, 136, 201, 202
Mosi (ou Moisi, Hil): 380, 385, 390, 523
Motch (Ibrahim): 122
Mousset (Capitaine): 89
Mousset (Albert): 374, 396, 463, 466, 470
Murat II (ou Amourath II): 28, 39
Muskar XII: 308
Mussolini: 18, 158, 183, 218, 226, 249, 276, 299, 304, 307, 347, 360, 363, 364, 395, 404-

408, 412-415, 419, 421, 424, 426-428, 431-433, 439-444, 460, 472, 474, 481, 546
Müstler: 307
Mustapha (Mehmet): 211

N

Naggiar: 450
Naguib: 494
Nagy-Apponyi (Gyla Apponyi de): 305
Napoléon I^{er}: 25, 35, 42-44, 160
Napoléon III: 32, 43, 46
Napoléon V: 64
Napoli (Filippo): 483
Nardi (prof.): 375
Nayral de Bourgon: 117
Ndroqi (Ismail): 153
Ndroqi (Mustapha): 80, 81
Nicolas I^{er} (de Monténégro): 81
Nicolas II (de Russie) : 64, 71
Nintchitch: 216
Nixon (J. W.): 325
Noli (Théophile/Fan): 144, 157, 170, 173, 185, 188, 212-216, 231, 233, 262-265, 301, 341, 342, 347, 453, 454, 486, 494, 500
Nopcsa (Franz): 198
Nuri Bey (Villa): 76

O

Oakley-Hill (Dayrell R.): 91
O'Connor (Patrick): 452
Oddes: 383
Omari (Bahri): 454
Ordioni (J. André): 175, 533, 535, 537
O'Reilly (William Edmund): 217
Osman Bali : 123, 134
Osman Bey: 146
Osman Pacha: 122

P

Paléologue (Maurice) : 71, 84, 149
Palleron: 330
Pandeli (Cale) : 108
Pandeli (Evangheli) : 118, 211
Papahristo/Papakristo (Sotir): 376, 384, 390
Paponnet : 89
Paraskevopoulos (Léonidas): 117
Pariani (Alberto): 220-223, 276, 278
Parmoor: 188
Parr (Robert): 217, 338
Pasitch (Nicola): 124, 128-130, 139, 143, 147, 216
Patsch (Carl): 240, 330
Pau (Général): 262
Paul-Boncour (Jean): 429, 431
Paul de Serbie : 144
Paul de Yougoslavie: 440
Pebriajeff: 63
Pélissier: 32
Penshurst (Hardinge of): 512
Pepo (Lefter): 504, 505
Peppo (répétiteur Langues 'O): 294
Percy (Sir Jocelyn): 217
Pernot (Hubert): 164
Perret (Emmanuel): 175, 208
Perret (Léon): 272, 296, 376, 385
Perricone (U.): 112, 254, 258, 321
Perrin: 115
Persager (Joseph): 296
Perth (Lord): 479, 491
Pétain (Philippe): 492, 494
Petrovitch (Aristoteles): 63
Peyronnet (Raymond François): 219, 220, 273
Pezzoli (François): 256
Pflanzer-Baltin: 109
Philips: 110
Philippe I^{er} de Tarente: 27

Philippe VI de Valois: 28
Piacentini: 111, 158
Piat: 73
Pichon (Stephen): 67, 100, 140-143, 146, 257
Pieyre (baron de): 334
Pimodan (Pierre de): 67, 75, 76, 100
Pink (Gerhard P.): 167
Pirenne (Jacques): 196
Pittard (Eugène): 162, 262, 264
(M^{me}) Pittard: *cf.* Roger (Noëlle)
Plamenatz (Petar): 124
Plamenatz (attaché de presse youg.): 300
Plumbi (Boris): 505
Podolski (Alexandre): 475
Pogoni: 105
Pogoni (Pertef): 373, 385
Poincaré (Raymond): 49, 60, 64, 66, 67, 71, 131, 141, 169, 183, 184, 341
Politis: 117, 139, 140
Polk (Frank L.): 156, 168
Pompée: 41
Potemkin (Vladimir): 436
Pottier (Edmond): 394
Pouqueville (François): 35, 39, 43, 44, 46, 498
Prévoist: 89
Psarofaghis (Grégoire): 135

Q

Quaroni (Pietro): 362
Quiñones de León (José): 188

R

Raditch (Stéphane) : 215
Raggi (Salvago) : 98
Ramet: 324
Raspopovich (Saavo) : 112

Ray (Marcel): 232, 251, 275, 305
Reclus (Elisée) : 162
Reinach (Salomon): 394
Renaudot (Théophraste) : 20
Rey (Léon): 240, 287, 289, 296, 298, 392-395, 466
Ribbentrop: 474
Ribot (Alexandre) : 98
Richelieu: 31
Rigon (prof.): 376
Riza Pacha (Ali): 205, 371
Riza Pacha (Hassan): 123, 124, 145
Robert (d'Artois): 27
Robien (Louis de): 492
Robineau (Georges): 324
Roger (Noëlle): 262, 263, 265, 267
Roosevelt (Archibald Bullock): 228
Roosevelt (Theodore): 228
Roques (Général): 132
Roques (Mario): 294
Rosenberg (Alfred): 441
Roty (Oscar): 103
Roux (Georges): 302, 304
Rueff (Jacques): 426
Ruspoli (Mario): 142
Russi (Xhelal): 358
Rustemi (Avni): 148, 149
Rüstü Bey (Tevfik): 228
Ryan (Sir Andrew): 217

S

Saint (M. André): 327
Saint-Aulaire (comte de): 340
Saint-Gênez (prof.): 376, 389
Salandra: 184
Salî (ou Salih, neveu du roi Zog): 370, 390
Salih-Boutka : 94, 98-100, 134, 138, 143, 149
Salle (Jules-Henri) : 101, 117

Salvemini (Gaetano): 404, 412, 417
Saint-Gulhem: 319
San Fernando-Luis (duc de): 270
San Giuliano (Antonio) : 60, 546
Sanson d'Abbeville (Nicolas): 29
Sarazzi (Lt.-col.): 258
Sari Saltyk : 187
Sarrail (Général): 87, 88, 95, 98, 100-102, 108, 120, 132, 133
Sarraut: 436
Savadjian (Léon): 463, 466
Say (Ireneo): 319
Sazonov: 84
Schenk: 97
Schlakon (Mgr.): 258
Schlemmer: 266
Schober (Johann): 426
Schweitzer: 224, 225, 370
Scipioni (Général): 295
Sederholm (J. J.): 175
Senijé (Princesse): 230, 483
Sforza (Carlo) : 169, 200, 203, 244, 320
Shala (Rexhep Bey): 154
Shatku (Faik): 372
Shearm (Capitaine): 338
Sheh (Hamdi): 133, 136
Siegfried (Lieutenant): 96
Simić (Stanoje): 388, 389
Simon (Clément): 407
Sion (Jules): 464
Sixte de Bourbon-Parme: 64
Skanderbeg (Scanderbeg, Skander beg, Scander Beg): 26-30, 36, 39, 96, 121, 288, 302, 461
Seeds (William): 217
Skendo Lhumo: *cf.* Midhat Bey
Sluys: 126
Smith (Maj.): 217
Soliman le Magnifique: 30, 53
Sonnino: 131, 139, 143

Sophie de Schönburg-Waldenburg: 64, 79
Soragna (Antonio di): 229, 230, 248, 275-
277, 348, 357, 377, 379, 447
Sordi (Giuseppe): 176
Sorlot: 492
Sotir (Peci): 118
Sotir (Kolea): 108
Spanò (P.): 264
Spendjopoulo (Apostol): 203, 204, 255, 395,
492, 493
Staline: 387, 494
Stavisky (Serge Alexandre): 115
Stavri (Stavro): 296
Stéphane Douchan: 27, 307
Steiner (F.): 97
Steuart (Gladys Virginia): 305
Steve (Camillo): 389, 390
Stirling (Lt.-col. W. F.): 217
Stojadinović (ou Stoyadinovitch, Milan):
229, 422, 435, 438, 441, 442
Strossmayer: 50
Sturdza (Michel): 75, 76, 79, 80, 121, 125,
126, 128, 131, 135
Suleyman Bey: 121
Swire (Joseph): 466
Syreja Bey (Vlora): 108
Szatmari (Carl Pop): 52
Szecsen (Comte de): 71, 126

T

Tahir Bey (Colonel): 297
Tahrir Mezghorani: 359
Talleyrand: 42
Tardieu: 426, 427
Tchakou: 338
Tchirschky: 50
Tchitcherine: 215
Teleki (comtesse): 304
Tellier (Charles F.): 296, 297

Tellini (Enrico): 175, 183, 184, 276, 302,
321, 322
Temperley (chef de bataillon): 295
Terka (Paul): 146
Tesnière (Lucien): 164
Thaci/Thaçi (Kol/Kolë): 260
Thanoja (Foni): 388
Thaon de Revel: 184
Tharaud (Jérôme et Jean): 52, 53
Thévenot: 331
Thomas (Albert): 244-248
Thomasson (de): 62
Thomos (Vassili): 376, 377
Thomson: 126
Tintin: 307
Tito (Joseph Broz): 389
Tittoni: 50, 117, 152, 155
Titulescu (Nicolae): 12, 93, 151, 229, 249,
425, 427, 429, 431, 434-436, 438, 443, 456,
528
Tourtoutlis (ou Turtulli, Mihal ou Michel) :
109, 118, 146, 153, 154, 156
Toutouliani (ou Tutulani, Milto): 354, 524,
527
Trollmann (Ignaz-Freiherr): 91
Tromara (Kolë): 452, 454
Trotski (Léon): 97
Turcoff: 475
Turkhan Pacha (Permeti): 69, 79, 80, 112,
125, 144, 146, 153-156, 198, 207, 213

U

Ugo (Sola): 409, 418, 431
Ugolini (Luigi Maria): 395

V

Valfort (Charles): 41
Vanlande (René): 460-462

Vanutelli (comte): 337
 Vasse (Antoine Louis): 45
 Vaucher (Robert): 106, 120
 Vaux (Gaston Moisson de): 209, 216, 219,
 236, 250, 271, 310, 331, 334, 352-354, 409,
 451, 523, 524, 527
 Veaute : 120
 Vénizelos : 117, 139, 140, 143, 152, 155,
 411, 422, 423, 509
 Verlaqi (Shevket ou Vërlaci Shefqet) : 207,
 486, 489
 Vesnitch (R.): 160, 201, 508, 509
 Victor-Emmanuel III: 486, 489, 495
 Vidal de la Blache (Paul): 161, 464
 Viktor (Mgr.): 448
 Villa (Philemon): 278, 279
 Villa (Xhafer): 232
 Vinjahu (Stavro): 454
 Visarion (ou Xhuvani, Mgr.): 448
 Vitali (François-Georges) : 48
 Viviani (René) : 170
 Voinovitch : 50
 Voizard : 89
 Volpi (Giuseppe) : 546
 Vona (Francesco) : 106
 Vonkotitch (Yvo): 264
 Vrioni (Hussein/Hysein Bey): 260
 Vrioni (Jusuf): 482, 487, 502, 503
 Vuillier: 103
 Vukotich: 322

W

Westermann (W.-L.): 154
 Wied (Guillaume de): 20, 64, 65, 75, 76, 79,
 80, 83, 91, 97, 107-109, 120, 121, 125-130,
 134, 146, 149, 153, 158, 199-201, 207, 212
 Wiet (Émile): 37, 38
 Wilder Lane (Rose): 214, 283, 284
 Wilson (Woodrow): 155, 157, 199

Winkler: 63
 Wiomont: 235, 272
 Wittelsbach (prince de): 475
 Wrangel: 144, 151, 215

X

Xhelo (Halim): 454

Y

Yakoub (Mehmet): 211
 Yanochevitch (Milorad): 470
 Yella (Rexheb): 278, 279
 Youka (Moussa): 263
 Yousuf (Elez): 214
 Yovanovitch (Mikhaïl): 176
 Ypi (Xhafer/Djafer): 231, 260, 373
 Yvonne (bonne française): 283, 284

Z

Zéga: 105
 Zeine (Vlora): 471
 Zita (archiduchesse): 64
 Zog (Zogou/Zogu, Ahmed): 3, 10, 11, 17,
 155, 185, 188, 194, 200, 202, 205, 210, 213-
 218, 220, 221, 223, 225, 226, 228-234, 236,
 246, 248, 249, 262-264, 270, 277, 279, 301-
 306, 308, 312, 322, 335-338, 340, 342, 363-
 365, 370, 381, 400, 406, 407, 409, 410, 417-
 420, 445, 446, 448-451, 453, 454, 457, 459,
 468, 469, 472, 474-479, 481, 483-486, 489,
 491, 493-495, 496, 498, 500, 502
 Zographos: 76, 77
 Zurani: 242

Albanie dans la politique étrangère de la France (1919-juin 1940)

Albania in the French foreign policy (1919-1940, June)

RESUMÉ:

Entre 1919-1939/40, la France était prise dans un jeu délicat à l'égard de l'Albanie : elle reconnaissait la primauté des intérêts politiques et économiques italiens en Albanie mais, en même temps, la France était consciente que tout cela risquait de mettre en péril l'indépendance albanaise. L'intérêt de la France en Albanie était le maintien de l'indépendance de ce pays afin qu'il ne devienne une arrière base de l'Italie contre la Yougoslavie. Il y avait aussi un autre intérêt français, une volonté de « présence » en Albanie qui était générée par le statut de la France de grande puissance. C'est en vertu de cet aspect que la France entend être « présente » en Albanie par deux institutions visibles, un lycée et une mission archéologique, qui compensent assez bien le développement limité des relations politiques et économiques. De ce fait, malgré la proximité géographique et l'intensité des échanges politiques et économiques, l'Italie n'arrive pas s'imposer en Albanie comme puissance culturelle dominante. Dans l'entre-deux-guerres, la France et l'Albanie se redécouvrent réciproquement. C'est dans cet intervalle qu'on assiste à l'établissement des premières relations institutionnelles bilatérales et c'est à cette époque qu'on signe les premiers documents juridiques bilatéraux. C'est entre les deux guerres que se constitue une communauté d'albanais en France et que les premiers groupes organisés de touristes français arrivent en Albanie, que se nouent les premières relations économiques bilatérales.

MOTS-CLÉS /KEY WORDS : FRANCE / POLITIQUE ETRANGERE DE LA TROISIEME REPUBLIQUE / ALBANIE / BALKANS / ADRIATIQUE / EUROPE DE SUD-EST / RELATIONS BILATÉRALES

UMR n° 8138 – IRICE “*Identités, relations internationales et civilisations de l'Europe*”
1, rue Victor Cousin, 75005, Paris